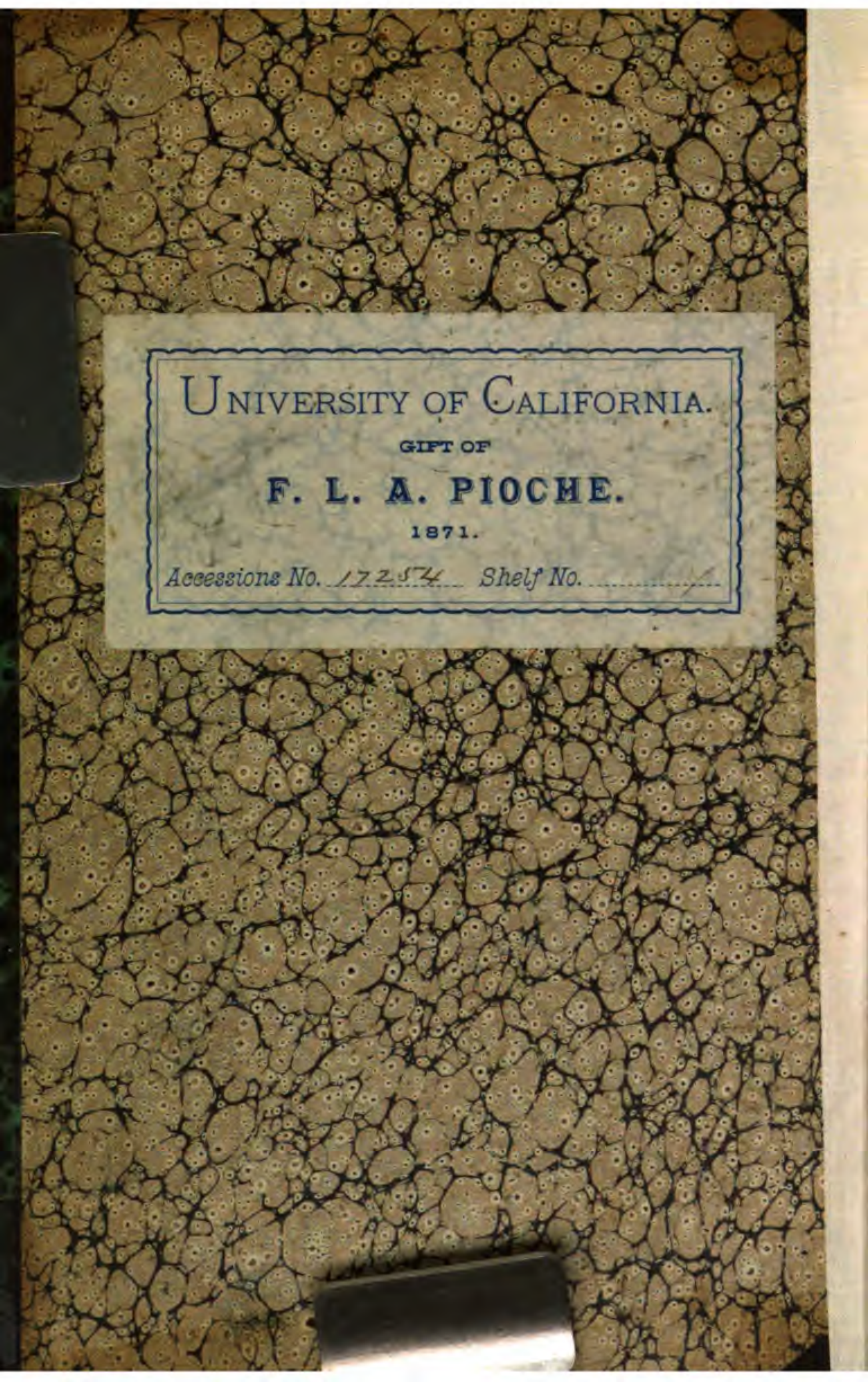
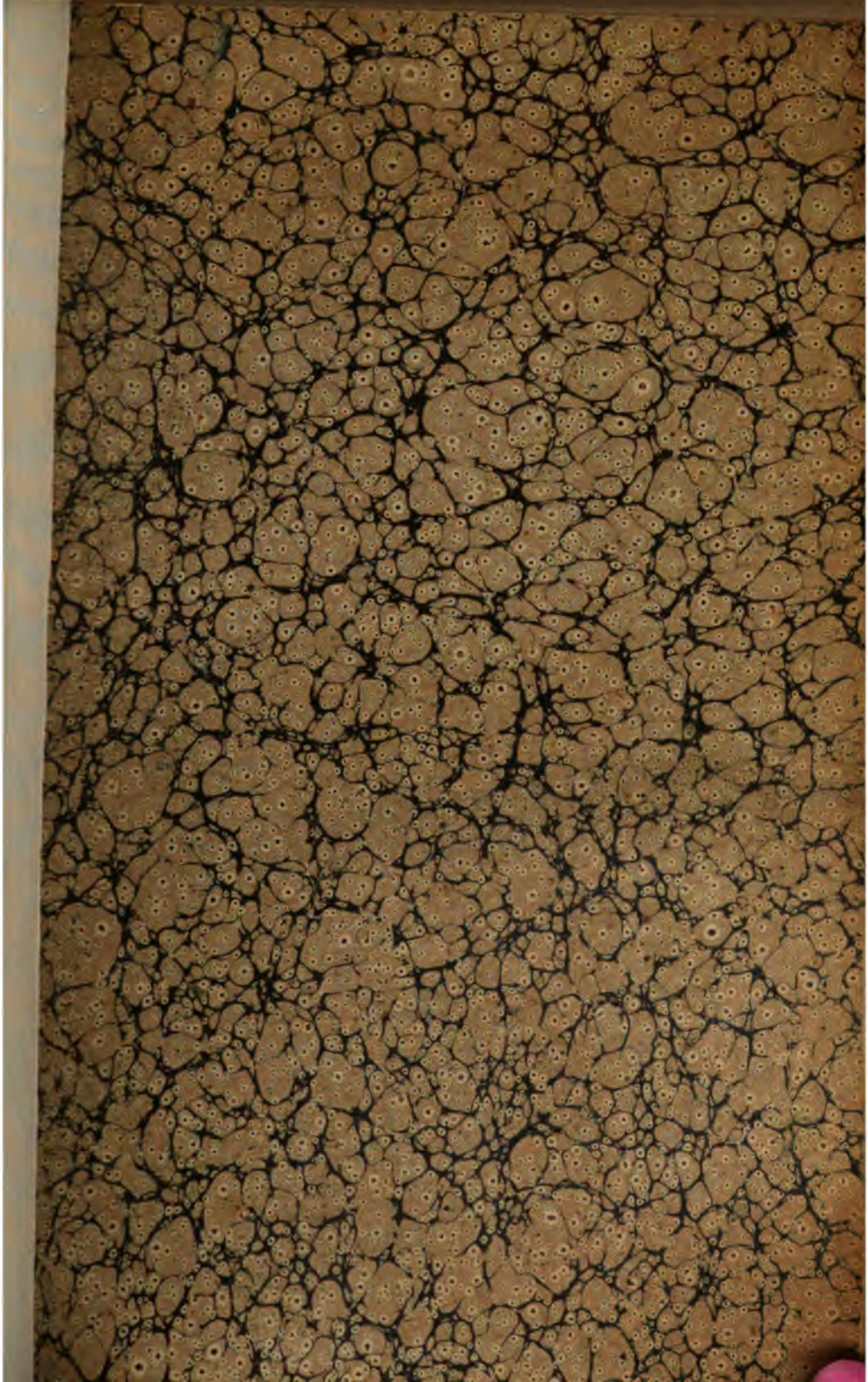






HISTOIRE

DE

ROBESPIERRE

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. JOUAUST, RUE SAINT-HONORÉ, 338.

HISTOIRE

DE

ROBESPIERRE

D'APRÈS DES PAPIERS DE FAMILLE

LES SOURCES ORIGINALES ET DES DOCUMENTS ENTIÈREMENT INÉDITS

PAR

ERNEST HAMEL

Scribitur ad narrandum ET PROBANDUM

TOME DEUXIÈME

—

LES GIRONDINS

—



PARIS

CHEZ L'AUTEUR, 31, AVENUE TRUDAINE

Et chez les principaux libraires

—

1866

UN MOT AU LECTEUR

Ce n'est pas chose facile que de révéler au monde de grandes et utiles vérités, et j'ai vu le moment où ce volume, qui devait paraître il y a tantôt un an, allait être condamné à rester indéfiniment dans mes cartons.

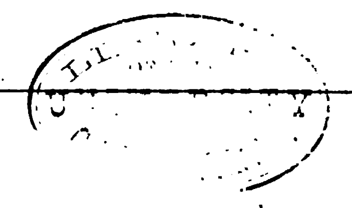
La justice vient de me donner gain de cause dans un différend né de craintes non motivées, j'aime à le croire, de la part de mes éditeurs : elle a ordonné implicitement l'exécution pure et simple d'un contrat librement consenti, et il n'en pouvait être autrement. Mais, en présence de la situation faite par une condamnation récente aux hommes distingués qui s'étaient chargés de la publication de *l'Histoire de Robespierre*, je ne saurais me prévaloir de ce jugement. J'en décline donc le bénéfice, et je cours seul au-devant du péril, si péril il y a, comme se l'imaginent quelques personnes qui voient une sorte d'épée de Damoclès suspendue perpétuellement sur mon livre, et si en effet l'Histoire n'est possible, à cette heure, qu'à la condition de refléter certaines idées traditionnelles faites de mensonge et de calomnie, propagées par l'esprit de parti et trop souvent acceptées par l'ignorance.

Ces appréhensions, je ne les partage point, parce que je me suis

HISTOIRE

DE

ROBESPIERRE



LIVRE SIXIÈME

OCTOBRE 1791 — FÉVRIER 1792

Premiers actes de l'Assemblée législative. — Voyage triomphal de Robespierre à Arras. — Lettre à Duplay. — Travaux de l'Assemblée. — La Gironde. — Premiers pas vers la Terreur. — Les émigrés et les prêtres réfractaires. — Robespierre et la *Chronique de Paris*. — Voyage à Béthune. — Retour à Paris. — Souper avec Pétion. — Enthousiasme causé par sa présence au sein de la société des Amis de la Constitution. — La question de la guerre. — Liberté électorale. — Sur la permanence des sections. — Le directoire du département de Paris jugé par Robespierre. — Adresse à l'Assemblée législative. — Contre-pétition de Camille Desmoulins. — État des partis. — Les partisans de la guerre. — Enthousiasme belliqueux. — Résistance de Robespierre à l'entraînement général. — Critique historique. — Séances des 11 et 12 décembre aux Jacobins. — Le roi à l'Assemblée nationale. — Réponse à Biauzat. — Narbonne et les Girondins. — Premier discours de Brissot sur la guerre. — Fête aux Jacobins. — Réponse modérée de Robespierre. — Opinion de Réal et de Carra. — Il recommande Anthoine et Buzot aux électeurs de Paris. — Second discours de Brissot. — Réclamation et nouvelle réponse de Robespierre. — Une lettre de madame de Chalabre. — La Source et Robespierre. — Carra et la maison de Brunswick. — Les Feuillants. — Robespierre défenseur de Pétion. — Observations sur la nécessité de la réunion des hommes de bonne foi contre les intrigants. — L'auteur de *Faublas*. — Nouveau discours de Robespierre. — Son prodigieux succès. — Modération de Robespierre à l'égard de Brissot. — Coup d'œil sur l'Assemblée législative. — Menaces de Guadet. — Incident aux Jacobins. — Encore Louvet. — Vive émotion de Brissot. — Le traducteur de Juvénal. — Accolade fraternelle. — Réserves de Robespierre. — Sa lettre au *Courrier des quatre-vingt-trois départemens*. — Dernier discours sur la guerre. — Querelle entre Brissot et Camille Desmoulins. — Violence des Girondins contre Camille. — *Pierre-Jean Brissot démasqué*. — Critique historique. — Robespierre et ses admirateurs, le vicaire Simond, l'Anglaise Shepen, Deschamps. — Les gardes françaises. — Contributions publiques. — Le patriote Cérutti. — Peuple et bourgeoisie. — Moyens de sauver la patrie développés par Max. Robespierre au club des Jacobins. — Le droit de grâce. — Installation du tribunal criminel.

I

L'Assemblée nationale, en se retirant, laissait à ses successeurs un bien lourd héritage. Ses derniers actes, on l'a vu, avaient été des tentatives de réaction au profit du pouvoir exécutif. Législateurs inconséquents, ses membres, après avoir, dans la Déclaration des droits, proclamé le principe de la souveraineté nationale, et garanti au peuple l'exercice de toutes les libertés qu'elle implique, portant sur leur œuvre une main sacrilége, on peut le dire, avaient, malgré les efforts de Robespierre, frappé d'incapacité politique une partie de la nation et porté atteinte aux droits les plus précieux des citoyens. Et à quels hommes était confiée la garde de cette constitution si laborieusement enfantée, qui semblait consacrer d'une façon définitive les conquêtes de la Révolution échappées aux attentats des réacteurs? A la tête de l'armée étaient des chefs dont les sentiments purement royalistes n'étaient un mystère pour personne, et dont les amis, les parents, allaient incessamment rejoindre les bandes d'émigrés réunies à quelques lieues de nos frontières. L'acceptation de l'acte constitutionnel par le roi avait été en effet le signal d'une recrudescence d'émigration; toutes les routes étaient sillonnées de fuyards, de conspirateurs, de traîtres, impatients de voir l'étranger déchirer le sein de la patrie.

Tandis qu'au dehors l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse se préoccupaient de mettre à exécution les mesures convenues entre eux et les comtes d'Artois et de Provence, dès le mois d'août précédent, à Pilnitz, pour arrêter l'essor de la Révolution française, les partisans de la cour à l'intérieur, les prêtres non assermentés, répondaient aux tolérances de cette Révolution par de continuelles agressions. Sur tous les points de la France ils cherchaient à exciter des troubles, à fomenter le désordre, et à la perspective de l'invasion étrangère se joignait la menace d'une guerre civile. Mais, ô chère patrie! combien la conscience de votre droit vous donna de force pour conjurer ce double fléau, et quelle reconnaissance ne devons-nous pas aux citoyens immortels dont le patriotisme indomptable et l'énergie suprême vous firent sortir triomphante de tant de combats et de périls!

Voilà sous quels sombres auspices l'Assemblée législative ouvrit ses séances. Son premier soin fut de rendre un éclatant hommage à la constitution, qu'elle était chargée de compléter par des lois organiques. C'est Robespierre lui-même qui nous l'apprend : « Ce code, » dit-il,

« fut apporté en triomphe par des vieillards, comme un livre sacré (1). » Puis tous jurèrent de rester fidèles à ce contrat national, dont cependant, à moins d'un an de là, ils devaient ratifier la destruction.

Toutefois, dès les premiers jours, on put voir de quels sentiments étaient animés à l'égard de la royauté ces députés inconnus pour la plupart, et combien peu considérable déjà était la distance qui séparait la monarchie de la république. Parmi les nouveaux venus, il en était un bien reconnaissable à une grave infirmité des jambes et à la douceur de sa physionomie; il s'appelait Georges Couthon. Né au Grand-Orcet, en Auvergne, il exerçait la profession d'avocat à Clermont au moment où éclata la Révolution, dont il avait embrassé avec ardeur les principes. Élu président du tribunal de Clermont lors de la réorganisation du pouvoir judiciaire, il avait été nommé député à l'Assemblée législative par le collége électoral du Puy-de-Dôme.

Pénétré d'admiration pour Robespierre, il s'était fait présenter à lui en arrivant à Paris, peu de jours avant la clôture de l'Assemblée constituante; il n'avait pas tardé à se lier étroitement avec lui, et était devenu tout de suite un des hôtes assidus de la maison Duplay. Présent à la séance d'adieux dans laquelle Louis XVI était venu prendre congé de l'Assemblée nationale, il n'avait pas trouvé le cérémonial usité pour la réception du chef de l'État en rapport avec la dignité des représentants d'un peuple libre. Aussi, lorsque, dans la séance du mercredi 5 octobre 1791, on annonça que le roi devait se rendre à l'Assemblée législative le vendredi suivant, il se leva aussitôt et demanda qu'il fût interdit au président de se servir de termes proscrits en s'adressant au monarque. Pourquoi, dit-il, employer de telles expressions : *Majesté, Sire?* Y avait-il donc d'autre majesté que la majesté divine et celle du peuple? Quant au mot *sire*, il signifiait *seigneur*, et le roi n'était que le premier fonctionnaire public. Il fallait donc se borner à lui donner le titre de roi des Français, prescrit par la constitution (2). Interrompue à diverses reprises par des applaudissements, la motion de Couthon fut immédiatement convertie en décret. L'Assemblée, il est vrai, à l'instigation des Constitutionnels, qui se voyaient, avec terreur, singulièrement distancés par leurs successeurs, revint le lendemain sur son décret, et malgré les efforts de Vergniaud, de Bazire, de Chabot, noms destinés à une prochaine célébrité, ajourna la ques-

(1) Voyez *le Défenseur de la Constitution*, numéro 1, p. 3.

(2) Voyez *le Moniteur* du 6 octobre 1791, et surtout les *Révolutions de Paris*, numéro 117, p. 12.

tion. Mais on n'en jugea pas moins tout de suite combien la nouvelle Assemblée était, plus que sa devancière, disposée à se montrer hostile à la royauté.

II

Cependant, après tant de fatigues, de luttes et d'efforts, Robespierre, lui aussi, éprouva le besoin de se reposer, de se recueillir, de se retremper dans le silence et dans l'isolement pour d'autres combats, trop prévus, hélas! Il résolut donc, après avoir assisté aux débuts de l'Assemblée législative, et pu apprécier le degré de patriotisme des nouveaux élus du peuple, d'aller passer quelques semaines dans sa ville natale, qu'il n'avait pas revue depuis plus de deux ans, et où l'appelaient les vœux ardents de ses amis.

Dans les premiers jours d'octobre, nous le voyons occuper quelquefois encore la tribune des Jacobins. Chargé, avec Pétion, de rédiger une adresse destinée à expliquer à toutes les sociétés affiliées le sens du décret rendu le 29 septembre par l'Assemblée constituante au sujet des sociétés populaires, il en donna lecture dans la séance du 5. « Frères et amis, continuons notre sainte entreprise, » y était-il dit, « montrons-nous toujours les fermes soutiens de la constitution, laissons l'intrigue serpenter, la calomnie s'agiter. Restons fermes, inébranlables, nous serons invincibles, et la postérité nous vengera des tracasseries et des persécutions des mauvais citoyens de notre temps (1). » Le même jour, une importante discussion s'ouvrit à propos d'une pétition qu'on était dans l'intention d'adresser à l'Assemblée législative pour lui demander d'exclure de son sein la foule d'hommes à épaulettes dont elle était inondée, de réformer les abus des places privilégiées, occupées durant ses séances par une foule de personnes contraires à la Révolution, et d'ordonner qu'à l'avenir les actes législatifs fussent datés de l'année de la liberté française. Coroller, Rœderer et Robespierre prirent successivement la parole. Ce dernier s'éleva surtout contre l'usage adopté par les Constituants, à qui l'on avait réservé une tribune particulière, de faire passer des billets aux députés pendant la discussion, afin d'influencer leurs votes (2).

(1) *Journal des débats de la Société des Amis de la Constitution*, numéros 71 et 72. Cette adresse était de la rédaction de Pétion, comme Robespierre avait eu soin de le dire. Au moment de partir lui-même, son ami la lui avait envoyée pour en donner lecture aux Jacobins.

(2) *Ibid.*, numéro 72.

La veille de son départ, le 12 octobre, Maximilien recevait du peuple de Paris un nouvel hommage. Une députation du faubourg Saint-Antoine, dans l'enceinte même des Jacobins, témoigna sa reconnaissance à Robespierre et aux députés patriotes qui n'avaient cessé, comme lui, de défendre la liberté et l'égalité. La société venait précisément de décider que désormais ses séances seraient publiques. Brissot, qui présidait, invita les délégués du faubourg à assister, le vendredi suivant, avec leurs concitoyens, à la séance du club (1). Ce jour-là, Robespierre était parti. Il avait écrit à Charlotte, sa sœur, pour lui annoncer son arrivée, et en même temps il lui avait recommandé de garder le secret là-dessus, désirant éviter toute manifestation en sa faveur. Mais le secret ne fut pas très-religieusement observé; la nouvelle fut bientôt connue de tout le monde, et l'on se disposa à recevoir magnifiquement ce député de l'Artois dont le nom était dans toutes les bouches, et dont l'illustration rejaillissait sur le pays qui l'avait choisi pour représentant.

Parti de Paris dans la matinée du 13, Robespierre se trouvait le lendemain à Bapeaume, petite ville distante d'Arras de cinq ou six lieues environ. C'était un vendredi. Les gardes nationales de Paris et celles du département de l'Oise, arrivées le même jour dans cette ville, se joignirent aux patriotes de l'endroit pour lui offrir une couronne civique (2). Les membres du directoire, ceux du district et de la municipalité, emportés par le mouvement, ne dédaignèrent pas, quoique peu favorables à la Révolution, de venir lui rendre visite en corps. Robespierre remarqua avec peine combien étaient mal armés les soldats de la garde nationale envoyés en observation sur les frontières; et un peu plus tard, dans les grandes discussions auxquelles donnera lieu la question de la guerre, nous le verrons singulièrement préoccupé du souvenir de ces gardes nationaux sans armes, chargés de tenir tête aux troupes les mieux équipées et les plus disciplinées de l'Europe.

A Bapeaume, il eut la joie d'embrasser sa sœur et son jeune frère récemment appelé par la confiance de ses concitoyens aux fonctions d'administrateur du département. L'un et l'autre, déjà venus la veille en vain, l'attendaient impatiemment, en compagnie de la femme de son ami, de son intime confident Buissart. Avant de quitter cette petite ville, il ne put se dispenser de prendre place à un grand banquet pré-

(1) *Journal des débats de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 76.

(2) On lit dans le numéro 293 de la *Chronique de Paris* (20 octobre 1792) : « M. Robespierre est arrivé à Arras le 16 de ce mois. En passant par Bapeaume, il avoit reçu une couronne civique qui lui a été offerte par nos braves volontaires parisiens. »

paré en son honneur. Une partie de la garde nationale d'Arras et plusieurs officiers de la garnison étaient accourus également au-devant de lui, de sorte que de Bapeaume à Arras ce fut une véritable marche triomphale. Le peuple en foule était sorti de la ville pour aller à la rencontre de son glorieux compatriote, qu'il accueillit avec les démonstrations d'un attachement auquel Robespierre ne pouvait songer sans attendrissement, en racontant à son hôte Duplay les incidents de son voyage (1). Ses concitoyens ne négligèrent rien pour lui témoigner leur reconnaissance du dévouement avec lequel il avait défendu la cause populaire : l'enthousiasme revêtit toutes les formes. Là une nouvelle couronne civique lui fut présentée, et, par une attention délicate, le peuple en joignit une pour Pétion ; car, dans leurs vives acclamations, ses concitoyens mêlaient à son nom celui de son compagnon d'armes et de son ami (2). Alors se renouvela une scène qui s'était passée une quinzaine de jours auparavant aux portes de l'Assemblée constituante, à l'issue de la dernière séance. Plusieurs citoyens se mirent en devoir de dételer les chevaux de la voiture de Robespierre pour la traîner eux-mêmes ; mais Maximilien descendit aussitôt, comme il l'avait fait lors de la clôture de l'Assemblée nationale, ne voulant pas se prêter à une action qu'il considérait comme indigne d'un peuple libre (3). Il entra donc à pied dans la ville. C'était à qui verrait, toucherait, embrasserait le premier cet intrépide champion de la liberté. On était en automne, la nuit était déjà venue. Grande fut sa surprise de voir toutes les maisons illuminées sur son passage ; il y avait eu un entraînement général, irrésistible. Jusqu'à son habitation un concours immense de peuple lui fit cortége, et quand il se retrouva dans cette petite maison paternelle de la rue des Rapporteurs, d'où il était sorti si ignoré, si inconnu, et où il revenait en triomphateur, au bruit des acclamations de ses concitoyens, de la France entière, il entendit longtemps encore retentir les cris de bénédiction dont il avait été salué partout : *Vive Robespierre ! Vive le défenseur du peuple !*

Ces hommages tout spontanés et si désintéressés, rendus à un grand patriote, ne furent pas, on le pense bien, sans indisposer un certain nombre de personnes envieuses, ou plus ou moins ouvertement hostiles aux principes de la Révolution. Plusieurs des membres de la municipalité notamment, tous dévoués aux Feuillants, ne purent pardonner

(1) Nous avons sous les yeux cette très-curieuse lettre à Duplay, en date du 17 octobre 1791.

(2) Lettre à Duplay. *Ubi suprà.*

(3) *Mémoires de Charlotte Robespierre*, p. 93. Il dit à cette occasion à sa sœur que le peuple n'avait pas fait beaucoup de progrès, qu'il était encore dans les langes de l'ignorance et du préjugé.

à Robespierre l'éclatante ovation dont il avait été l'objet, et à laquelle, paraît-il, ils avaient vainement tenté de s'opposer. « Comment ! » disaient-ils avec dépit, « quand ce serait le roi, on n'en ferait pas davantage ! » ne comprenant pas ce qu'il y avait de grandeur et de dignité dans ces honneurs rendus à un simple citoyen qui avait bien mérité de la patrie. Obéissant à un sentiment de haine, de mesquine jalousie, ils enjoignirent aux agents de la police, quand Robespierre fut rentré chez lui, d'aller dans les maisons porter l'ordre d'éteindre les lampions; mais presque tout le monde résista à cette injonction incompréhensible, et la ville continua d'être illuminée. Il n'en fallut pas davantage pour exaspérer contre Robespierre quelques gros personnages de la ville; à Arras, comme à Paris, on ne manqua pas de lui imputer à crime l'amour que si justement lui avait voué le peuple.

Le lendemain arrivèrent, en chantant des chants patriotiques, les gardes nationales de l'Oise; elles se rendirent aussitôt chez lui en faisant retentir les airs d'acclamations enthousiastes. Tant de marques de bienveillance et d'affection lui étaient bien dues d'ailleurs en compensation de la froideur, de l'ingratitude qu'il rencontra auprès de plusieurs de ses anciens amis qui, attachés à l'ordre de choses aboli, lui gardaient une mortelle rancune de son dévouement à la Révolution. Un d'entre eux, auquel il avait jadis rendu d'importants services, demeurait à sept lieues de la ville; il s'empressa d'aller le voir, mais il en reçut un accueil glacial, et revint l'âme navrée. Il lui fallut cette expérience pour juger combien la justice, l'équité, la reconnaissance, sont peu de chose chez la plupart des hommes, en comparaison de l'intérêt privé (1).

Retiré dans une campagne des environs d'Arras, il passa, en partie,

(1) Nous avons suivi, pour tous ces détails, les *Mémoires de Charlotte Robespierre* (p. 92 et suiv.) et surtout la lettre de Robespierre à Duplay, en date du 17 octobre 1791, lettre qui nous a été confiée avec les papiers de la famille Le Bas, et qui, d'ailleurs, concorde merveilleusement avec les *Mémoires de Charlotte*, et une autre lettre adressée d'Arras le 22 octobre, à l'*Orateur du peuple*, lettre dont voici le commencement : « Le 14 de ce mois est arrivé à Arras, vers les huit heures du soir, le législateur incorruptible. Malgré toutes ses précautions pour cacher le moment de son retour, il ne put échapper cette fois à la reconnoissance publique. Un peuple immense l'attendoit dans les faubourgs et à l'entrée de la ville. La voiture paroît, escortée d'une douzaine de volontaires parisiens à cheval. Les cris de : Vive la nation ! Robespierre et Pétion ! se sont fait entendre de toutes parts; c'est à qui verra, touchera, embrassera le premier l'intrépide défenseur de la liberté. A peine l'orateur chargé de lui exprimer les sentimens de ses concitoyens peut-il saisir un instant de silence; l'illustre ex-député se voit contraint, par ceux qui l'entourent, de descendre et de recevoir, au milieu des plus vifs applaudissemens, deux couronnes civiques, l'une pour lui, l'autre pour son ami de Chartres.

« Déjà toutes les rues par lesquelles il doit passer sont illuminées; la foule augmente

dans la retraite les six semaines qu'il déroba à la vie publique ; ce furent les derniers instants de calme et de repos de son orageuse existence, si l'on peut appeler repos l'état de travail intellectuel auquel il était constamment livré, au milieu des inquiétudes morales qui l'assiégeaient. Jusqu'à lui en effet montait chaque jour l'écho retentissant des furieuses discussions suscitées au sein de l'Assemblée législative par les menées des prêtres réfractaires et les désordres résultant de l'émigration. Déjà les discours des orateurs se coloraient de teintes sanglantes; et dans ses flancs, il était bien facile de le pressentir, la nouvelle Assemblée recélait la Terreur.

Robespierre put du reste se rendre compte par lui-même des maux incalculables dont la persistance de l'émigration et les insinuations perfides d'une portion du clergé menaçaient le pays. Il avait trouvé sur sa route les auberges pleines d'émigrants, et partout les aubergistes lui marquaient leur étonnement de la multitude de gens qu'ils avaient à loger depuis quelque temps (1). De plus, il était chaque jour témoin des criminelles machinations des ecclésiastiques ; et, certes, quand il juge sévèrement la conduite des gens d'Église, il ne saurait être suspect, car personne plus que ce libre penseur n'avait réclamé la tolérance à leur égard. Toutes les armes leur étaient bonnes pour exciter les esprits, pour semer la discorde. Partout les prêtres réfractaires présentaient comme un intrus le prêtre assermenté ; ses prières, disaient-ils, n'avaient aucune efficacité ; nuls étaient les sacrements conférés par lui ; et cet inutile serment, qui pourtant ne touchait pas au dogme, ils le présentaient comme un acte d'impiété de sa part. Cela suffisait amplement pour épouvanter des âmes faibles et superstitieuses. Il arriva que, des enfants ayant été baptisés par des prêtres assermentés, leurs mères les firent baptiser de nouveau par des prêtres réfractaires, le premier baptême n'ayant aucune valeur à leurs yeux, tant nos mères, hélas ! étaient encore imbues des superstitions antiques. Les miracles, comme on pense, ne furent pas oubliés pour battre en brèche la Révolution. Heureusement il n'en fut point partout comme en Vendée,

de plus en plus, et ce n'est qu'après une heure de combat que le modeste Robespierre obtint enfin de rentrer dans son logis et de se dérober à sa gloire.

« Cette fête a donné lieu de remarquer combien la municipalité d'Arras est à la hauteur de la Révolution. Loin de venir elle-même flagorner Robespierre, elle n'a rien négligé d'abord *pour pénétrer le peuple de sa dignité* et *lui persuader* qu'*il ne devoit aucune reconnoissance à un individu ;* mais voyant que ses discours philosophiques étoient inutiles, elle a pris le parti de dépêcher d'un côté des officiers de police pour éteindre les lampions, et de l'autre des patrouilles nombreuses pour prêcher, *les armes à la main*, une indifférence salutaire envers leur digne représentant... »

(*L'Orateur du peuple*, t. VIII, numéro 41, p. 216.)

(1) Lettre à Duplay, en date du 17 octobre 1791.

où l'influence du clergé s'accrut de toute l'horreur que la réquisition inspirait aux jeunes gens du pays. L'Artois vit donc aussi des prodiges, à l'aide desquels on se flattait d'arrêter l'essor des idées nouvelles. Mais laissons Robespierre nous en citer lui-même un exemple. « Il vient de s'opérer ici un miracle, » écrit-il à Duplay, « ce qui n'est pas étonnant, puisqu'il est dû au Calvaire d'Arras, qui, comme on sait, en a déjà fait tant d'autres. Un prêtre non assermenté disoit la messe dans la chapelle qui renferme le précieux monument. Des dévotes comme il faut l'entendoient. Au milieu de la messe un homme jette deux béquilles qu'il avoit apportées, étend les jambes, marche; il montre la cicatrice qui lui reste à la jambe, déploie des papiers qui prouvent qu'il a eu une griève blessure. Au miracle la femme de cet homme arrive, elle demande son mari; elle reprend ses sens pour rendre grâces au ciel et pour crier au miracle. Cependant il fut résolu dans le sanhédrin dévot que ce ne seroit point dans la ville qu'on feroit beaucoup de bruit de cette aventure, et qu'on la répandroit dans la campagne. Depuis ce temps, plusieurs paysans viennent en effet brûler de petits cierges dans la chapelle du Calvaire. »

Telle était la nature des stratagèmes dont on se servait pour incendier le pays. Le spectacle de pareilles jongleries contristait singulièrement Robespierre. « Aussi, » ajoute-t-il, « je me propose toujours de ne pas rester longtemps dans cette terre sainte; je n'en suis pas digne (1). » Tout en se montrant sévère à l'égard des prêtres perturbateurs, il n'en demeura pas moins fidèle à son système de tolérance envers le clergé en général, parce qu'à ses yeux le domaine de la conscience était tout à fait en dehors des attributions du législateur, et surtout parce que, les ecclésiastiques étant une force avec laquelle il fallait compter, il lui paraissait au moins inutile de les irriter contre la Révolution, quand peut-être on pouvait les attirer à elle en les ménageant.

Robespierre resta éloigné de Paris plus longtemps qu'il n'en avait l'intention, retenu sans doute par les nombreux témoignages d'affection qu'il recevait et qui, il l'avoue lui-même, lui procuraient les plus douces jouissances. Pourtant il avait laissé, en partant, des hôtes bien chers, car la famille Duplay était devenue la sienne propre : dans madame Duplay il avait trouvé une véritable mère; dans ses filles, des sœurs dévouées. Aussi, songeant à la douleur qu'il éprouverait en quittant de nouveau son pays natal et de tendres amis, écrivait-il à ses hôtes : « Je me consolerai en vous embrassant (2). » Au reste, on ne

(1) Lettre à Duplay, en date du 17 octobre 1791.
(2) *Ibid.*

manquait pas d'insister pour qu'il se hâtât de revenir : la patrie avait besoin de lui ; on s'étonnait de ne plus l'entendre ; mais lui, sous un prétexte ou sous un autre, différait toujours. Le 17 novembre, répondant à une lettre affectueuse de Duplay, il lui disait : « Je me propose sérieusement cette fois de retourner dans quelques jours à Paris. Le plaisir de vous revoir ne sera pas le moindre avantage que j'y retrouverai... » Mais son absence se prolongea encore jusqu'à la fin du mois. On mettait tout en œuvre d'ailleurs pour le garder le plus longtemps possible ; et lui, il semblait hésiter à quitter le sol natal, comme s'il eût senti qu'il jouissait là de ses dernières heures de calme, et que désormais il n'aurait d'autre repos que celui de la mort.

III

Tandis qu'au milieu des siens, de ses amis d'enfance, Robespierre essayait d'oublier peut-être pour un moment les orages de la vie politique, et cherchait, dans les joies douces de la famille, ce rafraîchissement d'esprit si nécessaire après de longues agitations, que se passait-il à Paris, au sein de la nouvelle Assemblée et du club des Jacobins? Nous croyons indispensable d'en rendre rapidement compte à nos lecteurs, afin qu'ils sachent bien quel fut le mouvement révolutionnaire pendant l'absence de Maximilien, et à quel degré d'irritation on était arrivé quand il reparut sur la scène.

On a vu avec quel sans-façon, dès le début de ses séances, l'Assemblée législative avait traité la royauté. Il y avait là de quoi épouvanter les Constitutionnels, mais ils allaient assister à de bien autres spectacles ! Parmi les députés à qui se trouvaient confiées les destinées de la France, s'était formée une phalange d'hommes presque tous jeunes, ardents, hardis, éloquents, qu'on appela les Girondins, parce que les principaux d'entre eux venaient des bords de la Gironde. Natures impétueuses, cœurs bouillants, reflétant les ardeurs du soleil du Midi, nous allons les voir prendre en quelque sorte possession de l'Assemblée, diriger ses actes, et bientôt imposer à la cour des ministres de leur choix. On a dit d'eux, avec quelque vérité, que c'étaient des artistes fourvoyés dans la politique, et en effet ce qui les séduisit surtout dans la Révolution française, ce fut son côté sonore et brillant. Ils aimeront la liberté, mais cette liberté nécessaire au développement des arts, des sciences, des lettres ; ils aimeront l'égalité, mais afin que l'intelligence ne soit pas écrasée par le hasard aveugle de la naissance. Il leur

faudra une république de convention. Ils n'en banniront pas les poëtes, comme faisait Platon; et combien ils auront raison! — car la poésie, c'est la nourriture divine, l'ambroisie des âmes supérieures, — mais ils ne chercheront nullement à en extirper le prolétariat par de bonnes lois sociales. Ne leur demandez pas cet âpre amour de Robespierre pour les classes souffrantes, son excessive tendresse pour les déshérités de ce monde; en général ils se soucient assez peu des masses. Et cela est si vrai que, après Thermidor, lorsqu'ils seront parvenus de nouveau à dominer la Convention, on les verra, détruisant l'œuvre de la Montagne, commettre la même faute que les Constitutionnels de l'Assemblée constituante, et rétablir des catégories de citoyens, les uns actifs, les autres passifs.

Certes, nous sommes loin de nier leurs grandes qualités. Vergniaud avait des mouvements qui rappelaient Mirabeau dans ses belles inspirations; l'impétuosité de Guadet, quoique l'entraînant trop souvent dans des voies contraires aux vrais principes, n'en était pas moins nerveuse et communicative; de la poitrine d'Isnard sortaient des paroles embrasées, comme d'un volcan, des laves ardentes; mais leur éloquence, il faut le dire, était un peu déclamatoire et théâtrale: trop souvent chez eux, dans les luttes personnelles, la passion tint lieu de raisonnement et de justice.

Ces hommes, dont les emportements, les erreurs et les fautes ont amené tant d'irréparables malheurs, ont été présentés cependant par un trop grand nombre d'écrivains comme des modérés. Quel singulier usage on a fait de ce mot! Robespierre et ses amis, il est vrai, descendirent dans la tombe sans qu'il fût possible aux hommes impartiaux de les défendre et de protester contre les calomnies sans nom dont on avait chargé leur mémoire. Au contraire, les nombreux survivants de la Gironde, unis aux Thermidoriens et aux royalistes, se sont acharnés à mettre toutes les sévérités de la Révolution sur le compte de l'homme qui cependant les avait sauvés de l'échafaud. Nous verrons plus tard par quel étrange machiavélisme, par quelles infernales inventions, par quels mensonges abominables on est parvenu à fausser la conscience du pays et à donner le change à l'opinion. Heureusement l'impartiale histoire est là, qui aux prétendus Souvenirs des uns, aux Mémoires *arrangés* des autres, oppose d'irréfragables documents et des preuves sans réplique. Ce qu'il est essentiel d'établir dès à présent, c'est qu'aux Girondins appartient l'initiative des lois terribles. Faut-il leur en faire un crime irrémissible? Je ne le pense pas. En présence des coupables menées de tous les partisans de l'ancien régime, comment s'étonner que des législateurs chargés de sauvegarder les légitimes conquêtes

de la Révolution se soient laissé entraîner à des mesures réprouvées par l'humanité, mais commandées par une situation sans précédents dans l'histoire? Pour ma part, je suis extrêmement porté à l'indulgence en toutes choses, mais j'admire volontiers, je l'avoue, la fausse sensibilité de certaines gens, nullement tendres au fond, et qui jettent les hauts cris contre ce qu'ils appellent les cruautés des révolutionnaires, sans se demander ce qu'ils auraient fait eux-mêmes en semblable circonstance, eux qui, en général, se montrent si peu indulgents pour les opinions d'autrui, et sacrifieraient sans pitié quiconque froisse un tant soit peu leurs intérêts. Quoi qu'il en soit, il nous paraît d'une importance extrême de démontrer que Robespierre fut complétement étranger à l'enfantement de cette Terreur, dont plus tard il combattra les excès, et que, quand il revint à Paris, les premières lois de colère et de vengeance étaient votées.

« C'est au nom de l'intérêt général et de la raison qu'il faut repousser toute loi contre les émigrations, » avait-il dit un jour au sein de l'Assemblée constituante; nos lecteurs ne l'ont pas oublié sans doute (1). Depuis, il est vrai, l'émigration avait pris contre la Révolution un caractère d'hostilité beaucoup plus marqué: les officiers de terre et de mer désertaient en masse, se promettant de rentrer en triomphateurs. En vain Louis XVI somma les émigrants de venir reprendre le poste où l'honneur leur commandait de rester (2); on savait à Coblentz ce qu'au fond valait cette sommation. Et quelques mois après, les défenseurs de la Révolution apprirent, sans beaucoup d'étonnement, qu'une foule de déserteurs attachés à la maison du roi continuaient à toucher leurs appointements, et que l'or de la liste civile faisait une partie des frais de l'émigration (3). Réunis à quelques lieues de nos frontières, les émigrés mettaient tout en œuvre pour grossir leur nombre : aux bourgeois on promettait la noblesse s'ils venaient se ranger sous les drapeaux de la coalition; on menaçait les nobles de déchéance s'ils refusaient de s'associer aux complots ourdis contre la France. Aux uns et aux autres on montrait la perspective d'une large part dans les dépouilles de la France.

Dans de telles conjonctures, et pour répondre aux menaces et aux défis lancés chaque jour au peuple par les émigrants, l'Assemblée législative crut qu'il était temps de prendre une mesure énergique.

(1) Voyez le t. I de cette histoire, liv. IV.

(2) Voyez le texte de cette sommation aux émigrants dans l'*Histoire parlementaire* de MM. Buchez et Roux, t. XII, p. 160.

(3) Rapport de Gohier à l'Assemblée législative dans la séance du 16 septembre 1792.

Dès le 30 octobre Brissot poussa le cri d'alarme, et dans un discours dont la modération contrastait avec les violences des ennemis de la Révolution, il demanda que les princes et les fonctionnaires émigrés fussent poursuivis criminellement, et leurs biens confisqués, si, passé un certain délai, ils ne rentraient dans le royaume; pour les émigrants ordinaires, on devait, selon lui, se contenter de frapper leurs biens d'une triple imposition. Mais ces moyens parurent tout à fait insuffisants à Vergniaud et à Isnard. Contre les émigrants, « misérables pygmées parodiant l'entreprise des Titans contre le ciel, » disait le premier, il n'était point besoin de preuves légales (1). Autrement terrible et violent fut le second : « Je pense, comme M. Brissot, qu'il faut porter les grands coups sur les chefs, » s'écria-t-il aux Jacobins dans la séance du 30 octobre. « Les têtes des Launey, des Flesselles, des Berthier, ont plus accéléré la Révolution que n'aurait fait la mort de plusieurs milliers de petits brigands; mais la dégradation civique, le séquestre de leurs biens serait peu; le salut du peuple, la justice et nos lois veulent que les deux frères du roi et MM. de Bourbon soient condamnés à mort... Que ceux de l'intérieur du royaume qui seraient convaincus d'intelligence avec les rebelles et de leur faire passer de l'argent et des munitions subissent le même châtiment. » Quant aux autres crimes et délits contre la sûreté intérieure de l'État, il rappelait qu'une loi punissait de mort quiconque était convaincu de conspiration ou de complots tendant à armer les citoyens les uns contre les autres ou contre l'exercice de l'autorité légitime, et il ajoutait d'un ton sinistre : « Voilà pour les prêtres fanatiques et les autres boute-feux de l'intérieur du royaume. Quelques têtes tranchées par la justice, et vous verrez pâlir tous nos ennemis (2). » On aurait cru entendre comme un écho des plus furieux articles de Marat, lequel, par une inconséquence inexplicable de son esprit bizarre, avait récemment écrit sur la noblesse des pages qu'aurait pu signer le royaliste le plus exalté (3). Il y avait néanmoins cette différence, que cette fois de telles paroles tombaient du haut d'une tribune française, et de la bouche plus autorisée d'un législateur.

Le lendemain, à l'Assemblée législative, Isnard se montra plus véhément encore. « Il est souverainement juste, » dit-il en parlant des émigrés, des conspirateurs, « d'appeler au plus tôt sur ces têtes coupables le glaive des lois. » Et au milieu d'applaudissements frénéti-

(1) Voyez le discours de Vergniaud, dans l'*Histoire parlementaire de la Révolution* (t. XII, p. 179 et suiv.).

(2) *Journal des débats de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 86.

(3) Voyez les numéros 553 et 559 de l'*Ami du peuple*.

ques, — car le sombre enthousiasme de l'orateur s'était communiqué à l'Assemblée, — on entendit retentir des phrases d'une irrésistible, mais aussi d'une lugubre éloquence : « Il est temps que ce grand niveau de l'égalité qu'on a placé sur la France libre prenne enfin son aplomb... Ne vous y trompez pas, c'est la longue impunité des grands criminels qui a pu rendre le peuple bourreau. Oui, la colère du peuple, comme celle de Dieu, n'est trop souvent que le supplément terrible du silence des lois. Si nous voulons être libres, il faut que la loi, la loi seule, nous gouverne ; que sa voix foudroyante retentisse dans le palais du grand comme dans la chaumière du pauvre, et qu'aussi inexorable que la mort lorsqu'elle tombe sur sa proie, elle ne distingue ni les rangs ni les titres (1). » *L'Ami du peuple*, transporté, entonna l'éloge d'Isnard, le seul député qui jusqu'à ce jour eût montré, selon lui, dans la nouvelle Assemblée, des lumières et de l'audace (2). A la suite d'une discussion dont les Girondins portèrent presque tout le poids, l'Assemblée législative adopta un décret rédigé par Guadet, et en vertu duquel tous les Français rassemblés au delà des frontières devaient être poursuivis comme coupables de conjuration, et punis de mort, si au 1er janvier prochain ils se trouvaient encore en état de rassemblement. Devait être également puni de mort tout Français convaincu d'avoir dans le royaume ou au dehors embauché des individus pour le compte de l'émigration (3).

Le temps était bien changé depuis le jour, — il y avait quelques mois à peine, — où Robespierre s'était déclaré l'adversaire d'une loi contre les émigrations. Ce ne furent donc pas les lois terribles qui déterminèrent tant de Français à déserter leur pays pour s'insurger contre lui, mais bien l'émigration armée qui fut cause de l'enfantement de ces lois. Seulement elles furent loin d'atteindre le but qu'en espéraient leur sauteurs, et l'émigration, au lieu de diminuer, sembla croître en proportion des décrets rendus contre elle. On voit maintenant à qui appartient l'initiative de la Terreur, quels hommes en sont comptables devant l'histoire. Et, chose singulièrement remarquable ! ceux-là qui entraînèrent le pays dans cette voie funeste, et le poussèrent à exagérer les mesures de sévérité contre les conspirateurs et tous les ennemis actifs de la Révolution, furent les mêmes qui plus tard, changeant de drapeau, déchaînèrent contre les patriotes cette Terreur, autrement odieuse, connue sous le nom de *terreur blanche*, et dont nous prenons l'engagement de présenter un jour les fastes sanglants.

(1) Voyez ce discours d'Isnard dans l'*Histoire parlementaire de la Révolution* (t. XII, p. 199 et suiv.).

(2) *L'Ami du peuple ou le Publiciste parisien*, numéro 589.

(3) Voyez cet important décret dans le *Moniteur* du 10 novembre 1791.

IV

La colère de l'Assemblée législative ne s'appesantit pas seulement sur les émigrés, elle atteignit aussi les prêtres. Nous avons dit comment, en imposant à ces derniers l'inutile obligation de prêter serment à la constitution civile du clergé, laquelle, on le sait de reste, ne touchait au dogme en aucune façon, l'Assemblée constituante leur avait fourni l'occasion de couvrir hypocritement du manteau de la religion leur haine contre les nouveaux principes, qui pourtant n'étaient autres que ceux du Maître dont ils se prétendaient les disciples. Toutefois, aux ecclésiastiques refusant le serment, on avait permis de dire la messe dans les églises mêmes desservies par les prêtres assermentés. Mais de cette tolérance, le haut clergé n'entendait guère profiter. Que lui importait en réalité l'intérêt de la religion? Il fallait, avant tout, exciter contre la Révolution les consciences timorées; et pour cela, quel moyen plus puissant que de transformer en martyrs les ministres de l'autel?

Une véritable croisade s'organisa donc. Ordre fut donné aux prêtres réfractaires de rompre toute communication avec le clergé assermenté, et aux fidèles de refuser son ministère. Un rapport de Gallois et de Gensonné, chargés d'aller rechercher sur les lieux mêmes la cause des troubles religieux dont la Vendée et les départements voisins commençaient à être le théâtre, apprit à l'Assemblée législative, dans les premiers jours d'octobre, combien déjà le mal était profond. Les contre-révolutionnaires avaient bien vite deviné quel parti magnifique ils pourraient tirer de la religion faussement présentée comme en péril, et sur tous les points de la France ils agitaient cette arme formidable. La lettre de Robespierre à Duplay signale vivement les insinuations dangereuses des prêtres réfractaires; cependant il se garde bien de pousser aux mesures de rigueur extrême, sachant que ce serait mettre de l'huile sur le feu.

L'Assemblée législative sembla également animée des plus grands sentiments de tolérance, dans les premières discussions auxquelles donna lieu la question des troubles religieux. L'évêque du Calvados, Fauchet, ayant, à la suite d'un discours violent, proposé à l'Assemblée de refuser tout traitement aux prêtres non assermentés, en exceptant les vieillards et les infirmes, et de condamner à cinq ans de gêne ceux qui seraient convaincus de tentatives de troubles, eut pour contradicteur l'évêque de Bourges, Torné, cet autre partisan passionné de la

Révolution, qui, admirateur enthousiaste de Maximilien, ambitionnait, on se le rappelle sans doute, « le glorieux surnom de petit Robespierre. » Au nom de la liberté des cultes, Torné engagea ses collègues à ne voter aucune mesure de rigueur contre les prêtres insermentés, à moins qu'ils n'eussent excité le peuple à la rébellion. Son discours, empreint d'une haute philosophie et d'un véritable amour de la liberté, obtint un immense succès, et l'Assemblée en décréta l'impression (1).

On pouvait croire dès lors que l'esprit de tolérance l'emporterait complétement, et que, aux fureurs des prêtres égarés, on répondrait par une pitié dédaigneuse. La meilleure chose, à coup sûr, eût été de séparer radicalement l'élément religieux de l'élément civil, d'isoler tout à fait l'Église de l'État, de n'imposer aux membres du clergé aucune espèce de serment. Mais à la nouvelle de quelques troubles suscités par des prêtres réfractaires, par les intolérants de l'Église, les intolérants de l'Assemblée revinrent à la charge. Fauchet reprit la thèse si victorieusement combattue par l'évêque de Bourges, et Isnard, de sa voix destinée à soulever tant d'orages, s'écria, le 6 novembre, que le système de tolérance était bon pour les temps de calme (2). Le 14, dans un discours plein de passion, et où, parmi les exagérations auxquelles semblait voué le génie de l'orateur, se rencontrent d'étincelantes beautés, il fit contre les prêtres réfractaires une véritable charge à fond de train. Parlant des contre-révolutionnaires du dedans et du dehors, qui poursuivaient le même but, les uns et les autres, et qui, selon lui, voulaient forcer la Révolution à les vaincre, il prononça ces paroles que l'avenir devait se charger de vérifier : « Il faut que vous les vainquiez ou que vous soyez vaincus. » Tout homme à qui cette vérité échappait était, à ses yeux, un aveugle en politique. « Il fallait, » poursuivait-il, « RAMENER LES COUPABLES PAR LA CRAINTE, OU LES SOUMETTRE PAR LE GLAIVE. Une pareille rigueur ferait peut-être couler le sang, mais il était nécessaire de couper la partie gangrenée pour sauver le reste du corps. » Ce qu'il y avait de sauvage dans de telles paroles, on le comprendra de reste, si l'on songe qu'à cette époque les conspirations de l'aristocratie étaient encore à l'état latent, et que l'Assemblée législative n'avait pas, comme la Convention nationale, à lutter contre l'insurrection de l'intérieur, la guerre étrangère, et l'émigration recrutant par tous les moyens ses alliés. Voilà ce que trop peu d'historiens ont mis pleinement en lumière.

(1) Séances des 26 et 27 octobre 1791. Voyez les discours de Fauchet et de Torné dans l'*Histoire parlementaire*, par MM. Buchez et Roux (t. XII, p. 97 à 121).
(2) *Moniteur* du 7 novembre 1791.

Après avoir frappé les émigrés, il restait, suivant Isnard, à dompter les prêtres réfractaires, afin d'assurer le triomphe de la Révolution. A l'égard de ces *pestiférés*, il proposait l'expulsion pour le cas où des plaintes seraient formulées contre eux. Et quant à la constatation du délit reproché, il ne s'en embarrassait guère : « IL NE FAUT PAS DE PREUVES ! » Que se dira-t-il de plus fort aux plus sombres jours de la Terreur ? Les prêtres assermentés eux-mêmes n'étaient pas beaucoup mieux traités : s'ils venaient à troubler le moins du monde la tranquillité publique... chassés également. Enfin, contre ceux qui se trouveraient dans les cas où le code pénal prononcerait des peines plus sévères que l'exil, Isnard demandait... la mort (1).

Cependant l'Assemblée ne se rendit pas tout de suite. Elle semblait hésiter à adopter les mesures de rigueur, comme si un secret pressentiment l'eût avertie qu'une fois entré dans la voie des sévérités excessives, on était condamné à n'en plus sortir. Enfin, après une discussion qui se prolongea jusqu'au 29 novembre, elle vota, sur le rapport de François de (Neufchâteau) parlant au nom du comité de législation civile et criminelle, un décret qui, sans contenir toutes les dispositions rigoureuses réclamées par Isnard, prescrivit cependant à tous les ecclésiastiques de prêter, dans le délai de huit jours, le serment civique, sous peine d'être privés de tous traitements ou pensions, déclarés suspects de révolte à la loi et soumis à la surveillance de toutes les autorités constituées. Il était enjoint à chaque municipalité d'adresser au directoire du département un tableau contenant la liste des ecclésiastiques domiciliés sur son territoire, en distinguant soigneusement les assermentés des non assermentés. Si des troubles venaient à éclater, ayant pour cause ou pour prétexte des motifs religieux, les réfractaires pouvaient être éloignés de leurs domiciles, et, en cas de contravention à l'arrêté du directoire, condamnés à l'emprisonnement. A tout prêtre convaincu d'avoir provoqué la désobéissance à la loi ou aux autorités constituées, dix ans de détention étaient réservés. Enfin, voulant avoir sous les yeux les noms de tous les ecclésiastiques ayant ou n'ayant pas prêté serment, l'Assemblée législative ordonna au conseil général de chaque département de lui en envoyer la liste et d'y joindre des observations sur la conduite de ces prêtres et les rapports qu'ils pouvaient avoir avec les émigrés (2).

La presse n'avait pas manqué, de son côté, de prendre part à la discussion relative aux troubles suscités par la question religieuse; et

(1) Voyez ce discours d'Isnard dans le *Moniteur* du 15 novembre 1791.
(2) Décret cité dans l'*Histoire parlementaire de la Révolution*, t. XII, p. 150 et suiv.

aux efforts d'une partie des orateurs de la Gironde, s'ajoutèrent les pressions extérieures. Parmi les feuilles qui se montraient le plus hostiles au clergé on remarquait la *Chronique de Paris*, rédigée alors par Charles Villette et Condorcet, deux marquis de l'ancien régime, l'un et l'autre grands ennemis des prêtres. Condorcet était loin de montrer pour eux la modération dont il avait paru animé à l'égard des émigrés, et il ne se passait guère de jour où son journal ne contînt contre les premiers quelque article violent. Un habitant des environs de Bapeaume ayant été trouvé percé de coups dans une ruelle de son village, la *Chronique* n'hésita pas à accuser les prêtres de l'avoir assassiné, parce que cet homme se serait un jour expliqué énergiquement sur les moyens indignes employés par eux pour combattre la Révolution (1). Punir les fanatiques qui, au nom de la religion, cherchaient à jeter la perturbation dans le pays, était assurément le droit et le devoir du législateur; mais encore fallait-il apporter dans la répression une excessive réserve, car il était à craindre qu'on ne finît par demander à tous les prêtres compte des troubles occasionnés par une partie d'entre eux, et que la répression ne dégénérât en persécution. Ce fut précisément ce qui arriva, et c'était là sans doute ce qui rendait l'Assemblée indécise entre les violents avis d'Isnard et de Fauchet, et les sages conseils de l'évêque de Bourges, Torné.

Or, au moment où elle hésitait, les rédacteurs de la *Chronique de Paris* imaginèrent de faire intervenir dans le débat un homme dont l'opinion était de nature à influencer singulièrement l'opinion publique, et devait être d'un grand poids, selon eux, sur le Corps législatif. Ils usèrent pour cela d'un stratagème odieux, inconcevable, de la part de gens si vantés pour leur philosophie, leur modération, et que nous saisissons en flagrant délit de mauvaise foi. Le mardi, 9 novembre 1791, parut dans la *Chronique de Paris* un extrait d'une prétendue lettre de Robespierre sur le fanatisme des ecclésiastiques. On y lisait que les orateurs de l'Assemblée constituante avaient donné à gauche dans la question des prêtres et disserté en rhéteurs sur la tolérance et la liberté des cultes; qu'il fallait protéger tous les cultes, excepté celui qui déclarait lui-même la guerre aux autres, et qui n'était qu'une arme dont on se servait pour attaquer la liberté mal affermie; enfin que l'on connaissait mal, à Paris, le pouvoir des prêtres; qu'ils suffiraient seuls à ramener le despotisme, et que la cour n'avait qu'à les laisser faire, sûre de recueillir bientôt le fruit de leurs manœuvres (2). Pour qui-

(1) *Chronique de Paris*, numéro 335 de l'année 1791.
(2) *Ibid.*, numéro 313 de l'année 1791.

conque connaissait Robespierre, le mensonge était par trop grossier; en effet, rien de plus contraire à sa manière, à ses sentiments, que cet article en forme d'extrait de lettre dirigé contre les membres du clergé, sans distinction pour ainsi dire, et qui reflétait si bien les opinions des rédacteurs de la *Chronique*, opinions auxquelles on espérait sans nul doute donner plus facilement cours en les répandant sous le couvert de l'homme le plus populaire de l'époque. Dans sa lettre à Duplay, Robespierre disait bien un mot du mal causé dans les campagnes par les prêtres réfractaires; mais en même temps il indiquait en quelque sorte le meilleur remède, en montrant les gardes nationales parcourant les villages afin de prémunir les habitants contre les insinuations perfides de ces prêtres (1). Il savait bien que le martyre était l'arme la plus puissante qu'on pût mettre entre leurs mains, et qu'ils seraient plus forts et plus nuisibles persécutés que tolérés. D'ailleurs, il était partisan de la liberté absolue des cultes. C'était, selon lui, mal prêcher la tolérance que d'entreprendre une sorte de croisade contre ceux-là mêmes qui, durant tant de siècles, avaient torturé les consciences. Les libres penseurs, en raison surtout de la supériorité et de la grandeur de leurs principes, étaient tenus de se montrer beaucoup plus larges que leurs adversaires; et toute personne ne professant pas, sur ce point, des sentiments pareils à ceux de Robespierre est certainement presque aussi fanatique que les plus fougueux sectaires.

Nous avons entendu Maximilien, à la tribune de l'Assemblée constituante, blâmer énergiquement, au nom de la raison et de la liberté, d'inutiles mesures de rigueur proposées contre les prêtres, notamment à l'occasion des troubles dont la ville de Douai avait été le théâtre; nous le verrons plus tard, quand des énergumènes d'un autre genre seront parvenus à renverser les autels et à en poursuivre les ministres, sans distinguer entre les innocents et les coupables, protester courageusement, presque seul, contre cette intolérance nouvelle et ces abus renouvelés de l'inquisition, et l'article XI du fameux décret portant reconnaissance de l'Être suprême proclamera hautement la liberté de tous les cultes. Punir les prêtres conspirateurs, réprimer les manœuvres de ceux qui, abusant du caractère sacré dont ils étaient revêtus, cherchaient à égarer les âmes faibles et se mettaient en révolte ouverte contre la constitution, c'était bien, c'était équitable; mais aller au delà, jeter inutilement le trouble dans les consciences, déclarer suspecte toute une catégorie de citoyens dont une partie étaient dévoués, en définitive, aux principes de la Révolution, lui paraissait impolitique

(1) Lettre à Duplay, en date du 17 octobre 1791.

d'abord, et, en second lieu, souverainement inique. Il s'émut donc singulièrement à la lecture de la lettre publiée par la *Chronique de Paris*, et ressentit une légitime indignation du rôle qu'on lui faisait jouer. Voulant donner à sa réclamation le plus de retentissement et de publicité possible, il écrivit à la société des Amis de la Constitution pour protester, en présence du peuple même pour ainsi dire, contre une indigne supercherie, et dénier hautement les lignes publiées sous son nom (1). Un de ses plus chers amis, Couthon, présidait précisément les Jacobins le jour où lecture de sa réclamation fut donnée (16 novembre 1791).

La lettre faussement attribuée à Robespierre, et dont l'esprit concordait si bien avec celui des rédacteurs de la *Chronique de Paris*, était-elle de l'invention de Condorcet, ou celui-ci fut-il dupe lui-même d'une mystification? Je voudrais en vérité m'arrêter à cette dernière hypothèse, mais il est bien permis de supposer le contraire, quand on voit la *Chronique de Paris* garder le silence, malgré la réclamation publique de Robespierre. Autre chose digne de remarque : jusqu'alors ce journal s'était montré l'ardent panégyriste du député d'Arras, il avait même enregistré avec complaisance, comme on le verra tout à l'heure, les ovations dont Maximilien avait été l'objet à Béthune ; eh bien ! à partir de ce moment, il va devenir son adversaire implacable. Quand le *philosophe* Condorcet, le patriote par excellence, suivant Brissot, et qui en effet, je le reconnais volontiers, fut un des grands esprits de notre Révolution, voudra lui jeter quelque grosse injure à la face, il l'appellera *prêtre* (2), et l'on ne devra pas oublier le démenti donné par Robespierre au journal de l'ex-marquis, quand plus tard on lira dans la *Chronique de Paris* : « Robespierre prêche... il parle de Dieu et de la Providence... Robespierre est un prêtre et ne sera jamais que cela. » Quelle amertume dans ces quelques mots si profondément injustes adressés à l'homme qui, de tous les acteurs de la Révolution française, sans exception, a le plus obstinément défendu la liberté des cultes et la liberté de conscience !

(1) Voyez le *Journal des débats de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 95.
(2) M. Michelet, on le voit, n'est que le plagiaire de cette appréciation, parfaitement ridicule aux yeux de tous les hommes qui ont étudié Robespierre consciencieusement et dans un esprit d'impartialité.

V

Dans les premiers jours du mois de novembre, Robespierre était allé à Béthune, où demeuraient quelques personnes de son intimité, notamment cette amie de sa sœur avec laquelle, avant la Révolution, il avait échangé une correspondance non sans charme, et dont nous avons cité quelques extraits. Prévenus de sa visite, les habitants tinrent à lui donner un éclatant témoignage de leur attachement, et lui préparèrent un de ces accueils comme jadis pouvaient en recevoir les princes. Seulement, cette fois, rien d'officiel, tout venait de l'initiative des citoyens. Et quelle différence entre les réceptions de commande ménagées aux grands de la terre, et ces ovations magnifiques dues à l'enthousiasme, à la reconnaissance populaire! On allait en juger.

Robespierre était attendu à trois lieues de la ville par une députation de ses compatriotes. On avait orné de fleurs et de feuillages la voiture qui lui était destinée, et comme ces branches étaient de chêne, une paysanne lui dit : « Nous n'avons pas de lauriers, mais le chêne dure plus longtemps. » A mi-chemin à peu près, un certain nombre de citoyens à cheval, précédés d'un trompette du 13e régiment de cavalerie, vinrent lui présenter leurs compliments. Quand il entra dans le faubourg de Béthune, toute la garde nationale se mit sous les armes pour lui servir d'escorte, et le long des rues, les femmes attendries le montraient à leurs enfants. C'était un dimanche. Après avoir accepté un dîner qui lui fut offert au milieu de la journée, suivant l'habitude du pays, il se rendit à la maison commune où se tenait la séance publique de la société des Amis de la Constitution, et là sa présence fut saluée par les plus frénétiques applaudissements. Une couronne civique lui avait été préparée; les femmes réclamèrent l'honneur de la lui décerner, et il la reçut de leurs mains. Toute la séance se serait passée en félicitations; mais, dit la *Chronique de Paris*, à laquelle nous empruntons ces détails, il témoigna lui-même le désir qu'on ne s'occupât plus de lui. Seulement, ajoute-t-elle, les orateurs ne se méprirent point dans cette soirée sur le sens des battements de mains qui interrompirent fréquemment la délibération.

A la fin de la séance, Robespierre prit place à un banquet auquel toute la ville aurait bien voulu assister; malheureusement la salle était trop petite; elle ne désemplit pas pendant tout le temps du souper, et cependant beaucoup de personnes « ne purent se procurer le plaisir

de contempler le sublime défenseur des droits et de la dignité du peuple, » ajoute encore la feuille de Condorcet (1). Qui croirait, en lisant ces lignes, qu'à quelque temps de là elle poursuivrait d'incessantes calomnies l'homme dont elle parlait alors d'une façon si élogieuse, et du triomphe duquel elle se faisait l'historiographe? Nous avons indiqué déjà une des causes de ce changement subit. Ah! certains philosophes ont aussi de terribles rancunes!

Robespierre coucha à l'hôtel du Lion-d'Or. L'hôtelier, un digne homme nommé Bouthilier, aurait eu à loger Louis XVI en personne qu'il n'aurait été ni si heureux, ni si fier. « Si je n'avais qu'un lit, et qu'il me fût demandé pour le roi ou pour Robespierre, » disait-il, « le brave député aurait la préférence. » Après être resté trois jours à Béthune, Robespierre retourna dans sa retraite des environs d'Arras, suivant de là les discussions orageuses de l'Assemblée législative, où semblait s'être concentrée alors toute l'ardeur révolutionnaire.

Pendant son absence, un grand changement s'opéra dans la municipalité parisienne. Bailly ayant donné sa démission de ses fonctions de maire de Paris, Pétion fut nommé à sa place, dans la journée du 16 novembre. Il avait eu pour concurrent le feuillant d'André, et La Fayette, qui, en vertu d'une loi de l'Assemblée constituante, par laquelle chacun des six chefs de division de la garde nationale devait, à tour de rôle, commander pendant un mois, avait dû déposer ses insignes de commandant général. Un certain nombre de voix s'étaient réparties entre Robespierre, Camus, Fréteau, Thouret et d'Ormesson. Le lendemain même du jour où l'homme qu'il regardait encore comme son meilleur ami était appelé à la tête de la municipalité parisienne, Robespierre écrivait à Duplay : « Je pense avec une douce satisfaction que mon cher Pétion a peut-être été nommé maire de Paris au moment où j'écris. J'éprouverai plus vivement que personne la joie que doit donner à tout citoïen ce triomphe du patriotisme et de la probité franche sur l'intrigue et sur la tyrannie (2). » Mais Pétion, qui venait de passer quelque temps en Angleterre, où il s'était trouvé avec madame de Genlis, femme du girondin Sillery, n'inspirait pas à tous les patriotes la même confiance. Si nombre de journaux démocratiques célébrèrent sa nomination comme une victoire des Jacobins, quelques sceptiques hochèrent la tête, et *l'Ami du peuple*, entre autres, ne le jugeant pas homme à rompre des lances avec les agents du pouvoir exécutif, témoigna hautement la crainte de voir bientôt le nouveau maire « gauchir par

(1) *Chronique de Paris*, du 6 novembre 1791, numéro 310.
(2) Lettre à Duplay, en date du 17 novembre 1791.

foiblesse » et se laisser aller aux cajoleries de la cour. « Il s'en faut de beaucoup, » disait-il, « qu'il ait les qualités requises pour un chef de la municipalité, place qui exige une extrême activité, un grand courage, un zèle ardent pour la liberté, un saint respect pour l'équité et un caractère inflexible... Robespierre, voilà l'homme qu'il nous falloit (1). » Et cette appréciation, sortie de la plume de Marat, a d'autant plus d'importance que Robespierre, comme on le verra bientôt, éprouva toujours pour *l'Ami du peuple* le plus grand éloignement, une sorte de répulsion, tout en rendant justice à son patriotisme.

Il n'avait point quant à lui, cela est bien constaté, de telles appréhensions à l'égard de son « cher Pétion. » Nous dirons prochainement comment, subissant à son tour l'enivrement du pouvoir, Pétion se sépara de son ami, de son compagnon d'armes, avec une facilité dont ne sauraient s'étonner d'ailleurs les gens qui ont étudié le caractère de cet homme, et passa sans scrupule dans le camp de ses plus acharnés détracteurs. Et pourtant, avec quelle joie, avec quelle douce émotion Robespierre le revit, se jeta dans ses bras, le jour même de son retour à Paris! Elles partent bien du cœur, et n'ont pas été écrites pour tromper l'opinion publique, comme la plupart des Mémoires où on le peint si défiant, où on le présente comme un envieux de Pétion, ces lignes d'une lettre que nous avons sous les yeux, adressée le 30 novembre à son ami Buissart : « Mon cher ami, je suis arrivé avant-hier à Paris. J'ai soupé le même jour avec Pétion. Avec quelle joie nous nous sommes revus! Avec quelles délices nous nous sommes embrassés! Pétion habite le superbe hôtel qu'habitoient les Crosne, les Lenoir; mais son âme est toujours simple et pure. Ce choix seul suffiroit pour prouver la Révolution. Le fardeau dont il est chargé est immense, mais je ne doute pas que l'amour du peuple et ses vertus ne lui donnent les moïens nécessaires pour le porter. » Et maintenant que des déclamateurs s'évertuent à propager contre lui les accusations d'envie, de jalousie (2), parce que plus tard il ne crut pas devoir se laisser attaquer sans se défendre, et répondit assez vertement à de perfides insinuations de son ancien ami, sa justification est dans ces quelques lignes d'une lettre écrite dans l'abandon de l'intimité et conservée par des mains pieuses!

(1) *L'Ami du peuple ou le Publiciste parisien*, numéro 603, du 19 novembre 1791.

(2) Comme le girondin Mercier, par exemple, un des plus cyniques calomniateurs qui aient tenté de déshonorer les hommes les plus purs de la Révolution française. Voyez son *Nouveau Paris*.

VI

Ainsi, quand Robespierre revint à Paris (28 novembre), l'horizon politique s'était prodigieusement obscurci, et, on l'a vu, l'Assemblée législative, poussée par les orateurs de la Gironde, était entrée dans la voie des sévérités terribles. La sanction royale avait été refusée au décret rendu contre les émigrés, et pourtant le ministère comptait alors dans son sein quelques membres qui passaient pour attachés à la Révolution. Cahier de Gerville, procureur-syndic adjoint de la commune de Paris, homme austère et rude, qu'on regardait comme ayant des opinions républicaines, avait remplacé au département de l'intérieur de Lessart, appelé au ministère des affaires étrangères ; et Narbonne avait, pour ainsi dire, reçu des mains de la fille de Necker, de madame de Staël, le portefeuille de la guerre enlevé à Duportail.

Le message du roi, portant signification du refus de sa sanction, avait été accueilli par de violents murmures au sein du Corps législatif; on put dès lors présager quel sort était réservé au décret rendu sur les prêtres. Robespierre attribua à ce veto le réveil de l'esprit public, fort engourdi depuis la fin de l'Assemblée constituante. L'opinion, toutefois, lui paraît avoir fait sourdement de grands progrès pendant son absence. « Le nom de Feuillants, » écrit-il, « n'excite plus que le rire. » Les Barnave, les Duport, les d'André, lui semblent avoir perdu tout crédit (1). Et il ne se trompe pas, car, aux élections municipales, d'André, compétiteur déclaré de Pétion, n'avait, malgré les démarches actives de ses amis, obtenu que 77 voix. C'était un échec irréparable, et l'on peut dire que le parti des Constitutionnels, ce parti intrigant et remuant, qui, après avoir donné tant de gages à la Révolution, s'était soudainement retourné contre elle, sombra tout à fait dans cette dernière élection. Cependant de bons citoyens n'étaient pas sans inquiétude sur les projets des ennemis de la liberté, et, dès son arrivée, Robespierre reçut la confidence de leurs craintes. « Mais, » ajoute-t-il dans cette lettre à son ami Buissart, « je trouve de grandes ressources dans l'Assemblée nationale actuelle, que je regarde, contre l'opinion de tout le monde, comme très-supérieure à celle qui l'a précédée. Je pense ainsi quant à présent; le temps éclaircira tout et ne changera jamais rien à l'amitié que je vous ai vouée (2). » Cette Assemblée était domi-

(1) Lettre à Buissart, en date du 30 novembre 1791.
(2) *Ibid.*

née par les hommes de la Gironde : Robespierre n'avait donc aucune prévention contre eux, puisque, contrairement à l'opinion généralement admise alors, il les jugeait supérieurs aux membres de la précédente Assemblée. Parmi les nouveaux venus, un compatriote de Pétion, le rédacteur du journal *le Patriote françois*, Brissot, était devenu une puissance ; il apparaissait comme un de leurs principaux chefs, et les Girondins se rangeront de son côté, le suivront aveuglément dans la scission qui ne va pas tarder à éclater entre lui et Robespierre, sans beaucoup se préoccuper de quel côté seront le patriotisme le plus éclairé, la conviction la plus ardente.

Quand pour la première fois, depuis une absence de six semaines, Robespierre reparut aux Jacobins, sa présence excita un enthousiasme extraordinaire. Il ne manqua pas de s'y rendre le soir même du jour de son arrivée. A son aspect éclatèrent les plus vifs applaudissements. Collot d'Herbois, qui occupait le fauteuil comme vice-président en l'absence de Couthon, président en exercice, se leva aussitôt, et demanda « que ce membre de l'Assemblée constituante, justement surnommé l'incorruptible, » présidât par extraordinaire la séance ce soir-là ; ajoutant que les règlements de la société ne s'opposaient pas à cette motion, et qu'il fallait que les bons généraux visitassent les postes (1). Cette proposition, mise aux voix, ayant été adoptée à l'unanimité, Robespierre prit le fauteuil, et en quelques mots chaleureux il remercia avec effusion la société du témoignage flatteur dont il venait d'être l'objet (2). Il y fut en effet extrêmement sensible, et ne manqua pas de faire part de ses impressions à son cher confident d'Arras. « J'ai été dans la soirée à la séance des Jacobins, où j'ai été accueilli du public et de la société avec des démonstrations de bienveillance si vives qu'elles m'ont étonné, malgré toutes les preuves d'attachement auxquelles le peuple de Paris et les Jacobins m'avoient accoutumé (3). » Assurément ces lignes ne viennent point d'un orgueilleux s'imaginant qu'à son aspect tous les fronts doivent s'incliner ; et, ne l'oublions pas, c'est surtout dans ces lettres privées, tout intimes, que se décèle le véritable caractère de l'homme.

Ce même jour on commença d'agiter aux Jacobins une question qui, durant plus de deux mois, allait tenir attentif le pays tout entier : je veux parler de la question de la guerre, dont l'Assemblée législative s'était déjà occupée depuis quelques jours. Par un des articles de son décret sur les émigrés, elle avait chargé son comité diplomatique de lui pré-

(1) *Journal des débats de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 102.
(2) *Ibid.*
(3) Lettre à Buissart, en date du 30 novembre 1791.

senter promptement un rapport au sujet des meilleures mesures à prendre à l'égard des puissances étrangères, sur le territoire desquelles se tenaient des rassemblements suspects. Le 22 novembre, Koch, député du Bas-Rhin, s'était borné, au nom de ce comité, à proposer à ses collègues de charger le pouvoir exécutif de recourir aux moyens les plus prompts et les plus efficaces pour forcer les Électeurs princes de l'Empire à dissoudre les rassemblements d'émigrés formés sur leurs territoires, aux portes de la France, et à ne plus tolérer les enrôlements journaliers qui s'y faisaient. L'Assemblée, après avoir ordonné l'impression du rapport de son comité, en avait ajourné la discussion; mais dès lors germa dans une foule de têtes la pensée de jeter un défi aux souverains auprès desquels les émigrés, dont les intentions hostiles contre la patrie n'étaient plus un mystère, trouveraient aide et protection.

Robespierre, en arrivant à Paris, trouva donc les esprits dans les dispositions les plus belliqueuses. Il avait été reçu par ses hôtes avec les démonstrations d'une tendresse toute paternelle; Duplay et sa femme avaient embrassé un fils, les enfants un frère (1). En peu d'instants il s'était mis au courant de l'opinion de la société des Amis de la Constitution, laquelle société, prêchée depuis six semaines par les hommes de la Gironde, et maintes fois présidée par eux, était nécessairement imbue de l'enthousiasme guerrier des orateurs de ce parti, dont les paroles sonores retentissaient comme un bruit de clairon. Pour lui, il n'était nullement revenu avec des idées guerrières, et si l'ardeur dont lui avaient paru animées les populations de l'Artois et de la Picardie avaient pu le rassurer sur l'énergie qu'au besoin la France saurait déployer contre ses ennemis, elle ne suffisait pas pour l'engager à pousser témérairement son pays dans des entreprises aventureuses. Il savait trop bien combien peu de profit l'humanité retire en général de ces grandes effusions de sang où disparaissent en pure perte des générations tout entières, et surtout combien les gens de guerre sont presque toujours funestes à la liberté. Avec l'admirable sens d'observation dont il était doué, il vit tout de suite clair dans la situation. Si en effet et

(1) M. Michelet a commis une grave erreur en racontant (t. III, p. 357) que Robespierre avait ramené sa sœur d'Arras, et était allé loger avec elle rue Saint-Florentin. Ce fut seulement au mois de septembre 1792 que Charlotte Robespierre quitta Arras, lorsque son jeune frère Augustin fut nommé député à la Convention nationale. Elle vint loger, non pas rue Saint-Florentin, mais rue Saint-Honoré, chez Duplay, qui lui céda, dans sa maison, l'appartement du devant, sur la rue. Ce fut plus tard qu'à la suite d'une brouille avec madame Duplay, elle alla demeurer rue Saint-Florentin, dans un petit appartement où, pour quelque temps seulement, elle parvint à entraîner son frère. Nous raconterons tout cela en détail.

malheureusement la paix devait être rompue par le fait des puissances étrangères, c'était bien; mais alors, pensait-il, il fallait allumer la guerre des peuples contre leurs oppresseurs couronnés, et non pas entreprendre une petite guerre restreinte qui permît au pouvoir exécutif de s'entourer d'un appareil formidable, et de tourner, à un moment donné, contre la Révolution les armes destinées à frapper l'ennemi.

Le 28 novembre, disions-nous donc, eurent lieu aux Jacobins les premiers débats sérieux sur la guerre, à l'occasion d'un projet de décret que Dubois-Crancé proposait de soumettre à l'Assemblée législative, et par lequel on aurait insisté auprès du roi pour qu'il eût à prendre immédiatement les mesures les plus propres à dissiper les rassemblements d'émigrés. Le lendemain devait précisément s'ouvrir à l'Assemblée la discussion du rapport présenté par Koch peu de jours auparavant. Quelques orateurs ayant été entendus, Robespierre quitta le fauteuil et monta à son tour à la tribune. Selon lui, l'Assemblée nationale n'avait nullement besoin de s'adresser humblement au roi; c'était à elle-même à tracer au pouvoir exécutif sa ligne de conduite, et à décréter les mesures capables d'assurer le salut public. D'après le projet du comité, les électeurs de Mayence, de Trèves, de Cologne, et l'évêque de Spire, semblaient être les grands ennemis qui menaçassent le peuple français; à son avis, il n'y avait rien à craindre de ces petites puissances; mais il en était une dont on ne parlait pas, c'était l'Autriche, la plus formidable, la seule peut-être à redouter. Léopold tolérait aussi à Tournay des rassemblements d'émigrés; craignait-on de citer son nom? « Or, » poursuivait Robespierre, « il faut dire à Léopold: Vous violez le droit des gens en souffrant les rassemblements de quelques rebelles que nous sommes loin de craindre, mais qui sont insultants pour la nation. Nous vous sommons de les dissiper dans tel délai, ou nous vous déclarons la guerre au nom de la nation française et au nom de toutes les nations ennemies des tyrans. »

Ainsi donc, dès les premiers jours, Robespierre posait nettement la question : s'il devenait nécessaire de troubler la paix de l'Europe, encore fallait-il frapper l'ennemi véritable; or cet ennemi, l'empereur d'Autriche, le frère de la reine, on verra de quels ménagements la cour et les ministres usaient à son égard. « Si le gouvernement français, » continuait Robespierre, « défère à une pareille réquisition, faite avec dignité par les représentants de la nation, les ennemis intérieurs et extérieurs ne sont plus à craindre. Il faut se pénétrer de ce principe, que la liberté ne peut se conserver que par le courage et le mépris des tyrans. L'Assemblée nationale et le pouvoir exécutif doivent agir avec

les ennemis extérieurs comme un peuple libre avec des despotes ; il faut imiter ce Romain qui, chargé au nom du Sénat de demander la décision d'un ennemi de la République, ne lui laissa aucun délai. Il faut tracer autour de Léopold le cercle que Popilius traça autour de Mithridate. Voilà le décret qui convient à la nation française et à ses représentants (1). » Eh bien! ce langage sera toujours celui que nous entendrons tenir à Robespierre dans ses grandes luttes avec les Girondins sur la question de la guerre ; seulement, ayant eu le temps de se recueillir, d'examiner plus froidement les choses, il essayera de calmer l'enthousiasme belliqueux de ses concitoyens, les engagera à se tenir sur la défensive, sachant trop bien de quels périls était sans cesse menacée, dans un pays engoué de la profession des armes, cette liberté dont le triomphe était le but de sa vie.

En ce temps-là les Jacobins s'occupaient également de l'instruction publique, question capitale, qu'au milieu de ses immenses travaux avait négligé de résoudre l'Assemblée constituante. Robespierre se trouva compris dans la liste des membres du club auxquels fut confié le soin de préparer le meilleur système pour instruire les enfants, et de faire à la génération qui grandissait le catéchisme de la constitution (2).

Du respect que Robespierre portait à la liberté et à la légalité nous trouvons des preuves à chaque pas. Ainsi, à cette époque, se poursuivaient les opérations pour les élections municipales. Manuel ayant été nommé procureur de la commune, un ardent ami de Danton, d'Aubigny, dont nous aurons à parler plus tard, vint le 4 décembre proposer aux Jacobins de recommander Danton pour substitut. Robespierre prit alors la parole, et engagea ses collègues à s'abstenir de délibérer en commun sur les candidats aux diverses places, de façon à ne pas encourir le reproche d'avoir imposé au public ceux à qui leur patriotisme pourrait mériter les suffrages de leurs concitoyens. Il craignait en un mot que la pression d'une société en corps sur les électeurs ne parût une atteinte à la liberté et à la sincérité du vote. Dans cette circonstance, il eut pour contradicteur Réal, dont l'opinion semble avoir eu plus de faveur (3).

(1) *Journal des débats de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 102.

(2) *Ibid.*, numéro 103.

(3) *Ibid.*, numéro 105. Il n'est pas sans intérêt de noter en passant ce que sont devenus les adversaires plus ou moins acharnés de Robespierre qui ne sont pas tombés avec lui sur le champ de bataille de la Révolution, les *modérés* ou les *exagérés* qui l'accusaient d'être un *tyran*. Regnault (de Saint-Jean-d'Angély), pour n'en citer qu'un parmi ses contradicteurs habituels de l'Assemblée constituante, fut comblé de bienfaits et d'honneurs par Napoléon, dont il se montra le serviteur aveugle et dévoué.

Le lendemain, il montait de nouveau à la tribune afin de combattre la motion d'un membre qui demandait que les sections s'assemblassent dans les cas d'urgence, et que la société adressât à ce sujet une pétition au Corps législatif. La permanence des anciens districts, on s'en souvient, avait été supprimée par un décret de l'Assemblée constituante malgré les efforts de Robespierre, qui s'était aussi opposé en vain à l'interdiction des pétitions collectives; mais une fois la loi votée, il s'inclinait, la jugeant inviolable et sacrée tant qu'on n'en avait pas obtenu légalement la réforme. C'est pourquoi il s'éleva contre la proposition soumise aux Jacobins, voulant préserver la société du reproche, trop légèrement dirigé contre elle, d'attaquer sans cesse l'ordre établi. Il n'avait aucun doute toutefois sur la pureté des desseins des *Amis de la Constitution*, et ne se dissimulait nullement les avantages que les citoyens pourraient retirer de la faculté de se réunir librement. Il commença par le déclarer; « mais, » ajoutait-il, — et ses paroles, il faut les retenir, — « je n'en suis pas moins convaincu que cette société doit s'interdire toute pétition sur beaucoup d'objets de circonstance, et j'en trouverais mille preuves si j'avais besoin de prouver la vérité de mon assertion et de CETTE CIRCONSPECTION SAGE QUE JE N'AI JAMAIS CESSÉ DE PRÊCHER DEVANT VOUS, et que je ne cesserai de soutenir jusqu'à ce que la vérité soit établie. » Une telle démarche donnerait nécessairement prise aux ennemis de la société: elle lui semblait donc inutile et dangereuse. C'était aux membres des sections de Paris à présenter eux-mêmes individuellement cette pétition, revêtue ainsi d'un caractère plus imposant. Robespierre ne manquait pas de confiance dans l'Assemblée nouvelle, on l'a vu par une des lettres dont nous avons cité des extraits; il espérait qu'elle se déciderait à réformer un décret malheureux selon lui, et qu'elle procurerait au pays le bienfait inestimable de la liberté, « l'objet de nos vœux, » disait-il en finissant (1). Docile cette fois à ses sages conseils, la société repoussa la motion proposée.

Comte de l'Empire, ce ne fut pas sa faute, paraît-il, si les Bourbons, en rentrant, ne firent pas appel à son dévouement.

Chef de la police impériale, Réal, comblé de richesses, accepta également de Napoléon le titre de comte.

(1) *Journal des débats de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 106.

VII

Une pétition, signée de la plupart des membres du directoire du département de Paris, au sein duquel quelques Constituants, comme Desmeuniers, Beaumetz et Talleyrand-Périgord, avaient trouvé un refuge à la clôture de l'Assemblée nationale, pétition qui invitait le roi à refuser la sanction au dernier décret du Corps législatif sur les troubles religieux, fournit à Robespierre une nouvelle occasion de témoigner de son respect pour la liberté et la légalité. Le 6 décembre, Dubois-Crancé dénonçait vivement cette pièce aux Jacobins comme contre-révolutionnaire, et l'on ne proposait rien moins que de demander la mise en accusation des signataires. Robespierre, tout en blâmant énergiquement la faute commise par le directoire du département, démontra qu'il n'y avait aucun moyen légal de s'opposer à cette démarche, puisque les membres du directoire, en lui donnant la forme d'une pétition, avaient agi comme simples particuliers, et usé d'un droit commun à tous les citoyens (1). Le mépris et l'indignation publique pouvaient donc seuls, suivant lui, faire justice de cette pétition dont il signala d'ailleurs l'irrévérence à l'égard de l'Assemblée législative, et que Camille Desmoulins considérait comme le premier feuillet d'un vaste registre de contre-révolution, envoyé à la souscription et à la signature des aristocrates des quatre-vingt-trois départements.

Cet objet occupa durant deux jours encore l'attention de la société. Quelques membres auraient voulu que l'on combattît la pétition du directoire par une contre-pétition émanée du club même; mais Robespierre fit de nouveau observer, au nom de la prudence, qu'il valait mieux que les pétitions émanassent des membres des sections de Paris, agissant comme citoyens, que d'une société quelconque. « Il faut, » dit-il à la séance du 8, « que les ennemis apprennent que le public n'est point l'écho de cette société, mais au contraire qu'elle est l'écho du public; qu'ils apprennent qu'elle n'est autre chose qu'une section du public, qui n'a de l'énergie que parce que la capitale est pénétrée des principes de la Révolution, et qu'elle est prête à la défendre et à sacrifier pour elle les biens les plus précieux. » Puis, signalant l'hypocrisie avec laquelle était conçue cette pétition du directoire du département de Paris, où l'on avait cherché à pallier la haine des

(1) *Journal des débats de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 107.

nouveaux principes par une profession de foi qu'eussent signée les plus purs patriotes, il ajoutait que ce serait peut-être l'occasion de dévoiler aux yeux de l'Assemblée législative le perfide système des ennemis de la Révolution, qui ne cessaient d'attaquer la liberté, en parlant de leur amour pour cette même liberté. Rien d'odieux, à ses yeux, comme ces gens qu'on avait vus, au sein de la dernière Assemblée, essayer de comprimer la liberté par les combinaisons les plus machiavéliques, et qui, ayant trouvé moyen de parvenir à des places importantes, s'efforçaient encore de lui porter les coups les plus funestes. Les projets des ennemis déguisés de la Révolution lui paraissaient plus étendus, plus compliqués qu'on ne se l'imaginait; aussi, pour les déjouer, conseillait-il le calme, l'union, une surveillance de tous les instants (1).

Ces paroles impressionnèrent vivement la société; immédiatement elle chargea une commission de lui présenter, à la prochaine séance, un projet d'adresse à l'Assemblée législative. Robespierre fut chargé de la rédaction. Le surlendemain, à l'ouverture de la séance, il montait à la tribune pour donner lecture de son travail. Dans cette longue adresse, dont les journaux du temps ont seulement donné des extraits, il signalait, dès le début, le mauvais effet produit par cette démarche d'un corps administratif provoquant le veto royal contre un décret qui avait pour but de mettre fin aux troubles religieux; spectacle, disait-il, aussi nouveau qu'alarmant pour l'ordre public. Quel était donc le dessein de ces administrateurs? Voulaient-ils avilir l'Assemblée législative, décréditer sa sagesse, ranimer le fanatisme, autoriser la révolte en quelque sorte par leur exemple? Était-ce pour encourager la cour à repousser de nouveau le vœu des représentants de la nation? Voilà quelles réflexions suscitait tout d'abord la pétition du directoire du département. C'était moins, du reste, ce corps administratif qu'on avait à combattre, semblait-il à Robespierre, que les Desmeuniers, les Talleyrand, les Beaumetz, dont on reconnaissait l'esprit insidieux; c'était sur eux que devait rejaillir le blâme. En vain avaient-ils tenté de donner le change à l'opinion en mêlant à leur perfide pétition un hommage à la liberté et à la constitution, on aurait pu s'y tromper si tous les préambules ministériels et l'expérience de la Révolution n'avaient pas suffisamment avancé l'éducation des esprits à cet égard. « La nation, » s'écriait-il, « commence à être fatiguée de ce charlatanisme qui ne laisse apercevoir que des intrigues; après les intrigues, les conspirations; après les conspirations, des parjures. On ne la

(1) *Journal des débats de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 108.

trompera pas plus longtemps. » Puis, s'adressant à ces administrateurs eux-mêmes, il leur reprochait d'avoir imprudemment occasionné les troubles religieux en imaginant de faire dire alternativement le service divin dans la même église par les prêtres assermentés et les réfractaires. N'était-ce pas là créer un antagonisme fatal? Et quoi de plus propre à diviser les campagnes? « Craignez, » leur disait-il, « craignez qu'on ne s'aperçoive que vous faites tous vos efforts pour nous ramener au despotisme par l'anarchie. » Ce sera en effet la pratique constante des ennemis de la Révolution. Au reste, confiant dans l'avenir de la liberté, Robespierre exprimait l'espérance de voir le monarque rejeter une pétition dont la nation s'indignait à bon droit, et terminait en ces termes : « Ce serait en vain que nos ennemis auraient conçu l'affreux projet de couvrir la terre de la liberté de sang et de ruines, la liberté s'élèverait sur ces ruines mêmes; elle surnagerait sur les flots de sang... Tremblez, perfides, la liberté est plus forte que les tyrans (1). » Ainsi nous voyons peu à peu s'accentuer plus énergiquement les paroles des orateurs; elles iront s'assombrissant en raison des efforts et des violences contre-révolutionnaires. Mais nous sommes loin encore des hyperboles des hommes de la Gironde; Robespierre n'est pas à leur diapason. Toutefois Brissot, dans son journal, prodigua les plus grands éloges à l'adresse rédigée par Robespierre, adresse dont le club des Jacobins vota avec enthousiasme l'impression et l'envoi à toutes les sociétés affiliées (2).

En même temps, Camille Desmoulins rédigeait et faisait signer par trois cents citoyens une contre-pétition qu'il vint présenter lui-même à l'Assemblée nationale, dans la séance du 11 décembre, et dont Fauchet donna lecture. C'était un morceau achevé. Jamais le charmant écrivain n'avait déployé plus de verve, plus d'ironie mordante, plus de grâce et de bon sens à la fois. Il flétrissait avec une juste raison les membres de ce directoire qui, après avoir été les principaux auteurs des dispositions sévères prises par la dernière Assemblée contre tout écrit tendant à provoquer l'avilissement des pouvoirs constitués, la résistance à leurs actes, après avoir fait fusiller au Champ-de-Mars des citoyens signataires d'une pétition parfaitement légale, avaient commis eux-mêmes le délit qu'ils avaient voulu réprimer, et,

(1) *Journal des débats de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 109.

(2) *Patriote françois*, numéro 854. Voici en quels termes s'exprimait Brissot : « Cette adresse, rédigée par M. Robespierre, est un excellent préservatif contre le venin aristocratique qu'on veut, à l'aide de la pétition du directoire, distiller dans les départemens. M. Robespierre en réfute avec éloquence les principes dangereux, en dévoile avec courage les intentions perfides, en expose avec énergie les conséquences funestes. »

pris à leur propre piége, s'étaient mis dans le cas d'être poursuivis. Aussi Camille, moins tolérant que son « cher camarade de collége, » demandait-il que les membres du directoire du département de Paris fussent décrétés d'accusation, non-seulement pour avoir provoqué l'avilissement des pouvoirs constitués et la résistance à leurs actes, mais encore pour avoir adressé au pouvoir exécutif une pétition collective, au mépris du décret qui interdisait ces sortes de pétitions, — car, dans son opinion, ils n'avaient point agi comme simples citoyens, — et osé déclarer que, chargés en leur qualité d'administrateurs de l'exécution du décret, ils ne prêteraient jamais la main à une pareille loi si elle n'était pas frappée du veto royal (1). L'Assemblée législative, jugeant, d'accord en cela avec Robespierre, que le directoire du département avait usé d'un droit commun, ne le décréta point d'accusation, mais elle accueillit par des applaudissements prolongés la vive satire de Camille Desmoulins, en vota l'impression; et, marqués comme d'un fer rouge par cette plume acérée, les Desmeuniers, les Talleyrand perdirent le peu de crédit qu'ils avaient pu conserver auprès de quelques amis de la constitution, et tombèrent tout à fait dans le mépris public.

VIII

Mais revenons à la grande question du moment, je veux parler de la guerre. Il importe de bien préciser l'état des esprits à cette époque, la situation respective des partis, les espérances des uns, les appréhensions des autres, car les importants débats dont nous allons rendre compte auront une portée incalculable et enfanteront des haines qui aboutiront, hélas! à de désastreux résultats. C'est pourquoi nous irons lentement dans l'étude de cette grave question; nous ne négligerons aucun détail; nous n'omettrons aucune preuve, parce qu'il est indispensable de relever les trop nombreuses erreurs accréditées sur ce point, parce qu'il est temps de remettre chaque chose à sa place, parce qu'il faut démontrer d'une façon irréfragable de quel côté, dans la grande lutte oratoire à laquelle donna lieu cette question de la guerre, furent la clairvoyance, la logique, et surtout le calme et la modération (2).

Aucune animosité n'existait alors contre Robespierre dans le cœur

(1) Voyez ce morceau, l'un des plus fins qui soient sortis de la plume de Camille Desmoulins, dans le *Moniteur* du 12 décembre 1791.

(2) Hâtons-nous de dire que cette question a été admirablement traitée par M. Louis Blanc. (Voyez son *Histoire de la Révolution*, t. VI, p. 217.) Il est difficile que l'esprit le

des Girondins. Ils rendaient pleine justice à son désintéressement, à son patriotisme, à ses lumières, à son éloquence, à la pureté de ses mœurs; son immense popularité ne leur portait pas encore ombrage; ils venaient de rappeler à l'ordre, par un décret, une députation de la ville de Saint-Malo pour avoir, à la barre même où elle avait été admise, traité de blasphématoires certains passages d'un discours de Robespierre sur les colonies, prononcé à la tribune de l'Assemblée constituante (1). On se rappelle enfin avec quelle complaisance le journal de Condorcet avait raconté l'ovation dont Maximilien avait été l'objet à Béthune; la feuille de Brissot ne lui était pas moins favorable, et elle accueillait volontiers encore les épîtres les plus flatteuses en l'honneur de celui que bientôt elle s'efforcera de dénigrer impitoyablement (2). Eh bien! nous allons voir, — spectacle digne de la plus scrupuleuse attention, — comment une dissidence d'opinion sur la question de savoir si la France devait témérairement exposer sa constitution, sa liberté, toutes les conquêtes de l'esprit moderne dans une guerre dont le pouvoir exécutif aurait la direction, engendrera contre le grand homme d'État de la Révolution, on peut dire de l'humanité, des colères et des rancunes qui dépassent toute croyance. Et, — point essentiel auquel, en général, on ne s'arrête pas assez, — il faudra, en assistant par la pensée à ces luttes que vont se livrer des hommes qui cependant voulurent presque tous la même chose, le triomphe complet des principes de la Révolution; il faudra, dis-je, observer avec soin d'où vinrent les provocations, dans quels cœurs se creusèrent d'abord des abîmes de haine sans fond, de quel côté enfin prit naissance cet infernal système de calomnies, armes terribles, dont se servira l'un et l'autre parti. Seulement, s'il en est un qui soit plus excusable que l'autre, c'est assurément celui qui n'a fait qu'user de représailles. Or, dans une opinion beaucoup trop répandue encore, tandis qu'on accorde tout aux ennemis de Robespierre, et qu'on

plus prévenu ne se rende pas à l'évidence des documents mis sous les yeux du lecteur. Nous renvoyons donc à cette histoire tous ceux qui veulent connaître la question dans son ensemble. Nous avons dû, on le comprend, nous restreindre sur nombre de détails étrangers à notre sujet, mais en même temps nous étendre beaucoup plus sur ce qui concerne spécialement Robespierre.

(1) Voy. les *Révolutions de Paris*, numéro 125, p. 416. Le *Moniteur* ne dit mot de cet incident en ce qui concerne personnellement Robespierre; voir le numéro du 3 décembre 1791.

(2) Voyez le *Patriote françois*, notamment le numéro 810, où se trouve une adresse de la *Société des Amis de la Constitution* de Lyon, à Robespierre et à Pétion, dans laquelle on lit : « Vertueux citoyens... législateurs sublimes... par l'effet d'un double éloignement, nous n'avons pu assister à la fête civique qui vous fut donnée au moment où vous êtes rentrés dans la classe commune des citoyens; il est donc bien naturel que nous cherchions à mettre un nouveau fleuron à la couronne dont vos têtes furent ornées par nos frères de Paris... » Voyez aussi le numéro 854.

se montre pour eux d'une indulgence infinie, on lui fait, à lui, un crime de se défendre, et l'on se récrie sur ce qu'il y a parfois d'amer dans son langage, comme si la vivacité de la riposte n'était pas toujours en raison directe de la violence de l'attaque. Encore une fois il nous est donc indispensable d'insister là-dessus.

Assurément si, vers la fin de l'année 1791, une idée fut à peu près universellement accueillie avec enthousiasme, ce fut celle de la guerre, mise en avant par les Girondins. Soutenir le contraire, ce serait aller contre la vérité des faits, ce serait surtout méconnaître le génie belliqueux de notre nation. Propagée d'un bout de la France à l'autre, cette idée enflamma les esprits, bien peu résistèrent à l'entraînement. Dans les campagnes, dans les ateliers, dans les sociétés populaires, il n'était question que de guerre. Marchons à l'ennemi! tel était le cri général. Et cela n'avait rien d'étonnant de la part d'un peuple que séduit la perspective des camps, que grise l'odeur de la poudre, et qui, au bruit du tambour, à la vue des enseignes déployées, est toujours prêt à courir les aventures des batailles, sans s'inquiéter de tout ce qu'il risque dans les hasards de la guerre, j'entends ses institutions, sa liberté, car le reste est d'un intérêt secondaire; et sans se demander si, en vertu d'un prétendu droit des gens, il est permis aux hommes de s'ériger ainsi en bourreaux les uns des autres. Et moi-même qui écris ces lignes, ne me suis-je pas senti pris, plus jeune, de la fièvre des combats, ne me suis-je pas enivré aussi de cette fumée de la gloire militaire, n'ai-je pas chanté l'homme des armées, celui que voyait de loin venir Robespierre, et que, dans sa merveilleuse perspicacité, il signalait d'avance à son pays, montrant l'anéantissement des libertés publiques comme une des plus périlleuses conséquences de la guerre?

Ainsi donc, cette guerre, tout le monde la voulait alors, la cour, les Girondins, la Société des Amis de la constitution, menée par eux en ce moment, la nation entière, mais à des conditions et dans des vues bien différentes. La cour voulait la guerre, cela est hors de doute, et ce qui le prouve irréfragablement, c'est qu'ayant refusé de sanctionner le décret sur les émigrés, décret dont l'exécution eût peut-être rendu inutile la rupture de la paix, elle ratifia sans difficulté les propositions belliqueuses de l'Assemblée nationale. Mais conseillée par Lameth, Duport et Barnave, ayant La Fayette pour général, elle entendait faire la guerre à sa façon, c'est-à-dire ménager avec soin les grandes puissances, l'Autriche et la Prusse, sur lesquelles elle comptait toujours pour la restauration de l'ancien régime, et s'en prendre aux petits princes allemands, afin de pouvoir lever des troupes à son aise et les diriger à un moment donné contre la Révolution elle-même. Nous avons

à cet égard un aveu péremptoire, c'est celui du ministre Narbonne, du protégé de madame de Staël, qui assurément, tout en ayant l'air d'entrer dans les vues des Girondins, n'obéissait guère aux mêmes sentiments. Eh bien ! plus tard il avouait que son dessein avait été de former une armée dans laquelle Louis XVI eût pu trouver un refuge, et d'où il aurait intimidé les clubs, comme le voulait également La Fayette (1). Ce fut ce que comprit très-bien un des journaux les plus populaires du temps, qui se rendit tout de suite aux prévoyantes observations de Robespierre. « Si Louis XVI n'a pas voulu concourir avec les représentants de la nation à assurer la tranquillité de l'État par des moyens légaux, » disaient les *Révolutions de Paris*, « c'est qu'il a voulu la guerre, c'est qu'il lui faut la guerre pour seconder ses projets (2). » Mais bien peu nombreux encore étaient parmi les patriotes les convertis à la paix, ou du moins les partisans de la guerre défensive seulement.

Au reste, il ne s'agissait pas encore de la grande guerre des peuples contre les rois, la seule que comprît Robespierre, si l'on venait à être attaqué et si l'on en était réduit à tirer l'épée, comme on l'a pu voir par les quelques paroles qu'il prononça à la tribune des Jacobins, le jour même de son retour. Les vœux des Girondins n'allaient pas alors au delà d'une guerre restreinte, et Isnard, dans ce sombre et beau discours du 29 novembre où, parlant des ministres, il s'était écrié : « Disons-leur que désormais ils n'ont à choisir qu'entre la reconnaissance publique et la vengeance des lois, et que, par le mot *responsabilité*, nous entendons la mort, » Isnard se bornait en définitive à réclamer des mesures vigoureuses contre les émigrés et ces petits princes d'outre-Rhin, assez hardis pour favoriser les coupables entreprises des rebelles (3). Dans le message présenté le soir même au roi, au nom de l'Assemblée législative, on l'invitait à adresser d'énergiques déclarations aux cercles du Haut et du Bas-Rhin, aux électeurs de Trèves et de Mayence, à l'évêque de Spire ; mais de l'empereur d'Autriche, du roi de Prusse, dont les sentiments hostiles à l'égard de la Révolution étaient bien connus, pas un mot. Tel était également le sens des discours belliqueux prononcés à la tribune de la société des Amis de la constitution. Eux aussi, les Jacobins, avaient cédé à l'entraînement général;

(1) *Souvenirs contemporains d'histoire et de littérature*, par M. Villemain, chap. I, p. 33.

(2) *Révolutions de Paris*, numéro 127, p. 467. Ce qui n'empêche pas M. Michelet d'écrire : « La cour avait une peur effroyable de la guerre, nous le savons maintenant de la manière la plus certaine. » Et comment l'éminent écrivain le sait-il d'une façon si certaine? C'est ce dont il a complétement négligé de nous faire part. (Voyez son *Histoire de la Révolution française*, t. III, p. 365.)

(3) Voyez le *Moniteur* du 1er décembre 1791.

et combien d'efforts il fallut à Robespierre pour les convertir en partie à l'opinion contraire! on en jugera. C'est donc par la plus étrange confusion, par le plus complet oubli des faits, qu'on a pu les présenter comme opposés à la guerre et songeant seulement à combattre l'ennemi intérieur. Même à un moment où Robespierre était parvenu à ébranler bien des convictions, un journal tout dévoué aux hommes de la Gironde, *la Chronique de Paris*, prend soin de nous avertir que la société des Jacobins n'a pas varié dans son opinion sur la guerre, et que ses sentiments à ce sujet ne sont pas équivoques (1).

(1) *Chronique de Paris*, numéro 354 de l'année 1791. — Aucun historien, il nous coûte de le dire, n'a plus mal que M. Michelet traité cette importante question de la guerre. Dans les longues pages qu'il lui a consacrées, tout est embrouillé, défiguré comme à plaisir. Nulle distinction entre les époques. Il suppose d'abord, très-gratuitement, que Robespierre était revenu d'Arras « aussi guerrier que personne, » et pour cela il détache deux lignes d'un de ses discours, lesquelles, lues comme elles doivent l'être dans le texte tout entier, prouvent précisément le contraire de ce que M. Michelet prétend démontrer (*Hist. de la Révolution*, p. 358, t. III). Il suppose ensuite (car ici il ne procède guère que par suppositions, ce qui, par parenthèse, est une singulière façon d'écrire l'histoire), il suppose, dis-je, que Robespierre adopta le parti de la paix : 1° parce que les Girondins « ses rivaux » (ce qui n'est nullement exact pour le moment) s'étaient, en son absence, emparés de l'idée populaire de la guerre, et qu'il ne voulait pas se mettre à leur suite (p. 358). Est-il possible de rapetisser ainsi, sur une hypothèse puérile, des hommes si grands, même dans leurs passions? 2° Parce qu'il croyait les Girondins d'accord avec le parti feuillant et anglais (p. 359). On est confondu, en vérité, quand on lit de telles choses écrites par un historien d'un si rare mérite. M. Michelet anticipe de beaucoup trop loin sur les accusations réciproques et peu fondées que se renverront les Girondins et les Montagnards. On verra au contraire que, dans ces longs débats sur la guerre, Robespierre rendit toujours pleine justice au patriotisme de ceux qui professaient sur cette question une autre opinion que la sienne, et que, s'il y eut de l'animosité, de l'acrimonie dans la lutte, elles vinrent de ses adversaires, non de lui. Enfin M. Michelet suppose, en troisième lieu, — et ici il n'est guère possible de bâtir plus lestement des suppositions sur des données purement *conjecturales*, pour nous servir de l'expression même de notre illustre confrère, — que Robespierre fut l'organe des sociétés jacobines de province, lesquelles, composées, en grande partie, d'acquéreurs de biens nationaux (suppose toujours M. Michelet), ne voulaient nullement la guerre. Or, s'il était une supposition à l'abri de laquelle devait se trouver Robespierre, c'était bien celle-là, à coup sûr, et c'est vraiment tomber dans le ridicule que de présenter comme l'avocat d'un vil intérêt l'homme aux convictions indomptables, qui jusqu'à sa mort ne cessa de se montrer le défenseur des classes déshéritées contre les privilégiés, les puissants et les riches (voyez *Hist. de la Rév.*, p. 358 et 360). Et puis il y a un autre malheur, c'est que l'assertion de M. Michelet touchant l'opposition des sociétés jacobines de province contre l'idée de la guerre est complétement fausse. S'il avait examiné avec quelque soin le *Journal des débats et de la correspondance des Jacobins*, il y aurait trouvé une multitude d'adhésions en faveur de la guerre, venues des sociétés jacobines des provinces, et il y aurait vu par exemple que, dans la séance du 25 mars 1792, Guadet reprochait précisément à l'opinion de Robespierre d'être une critique amère de toutes les sociétés patriotiques qui avaient été de l'avis de la guerre. On voit dans quels abîmes d'erreurs une aveugle prévention a entraîné un écrivain plein de cœur et de talent, et que nous ne combattons qu'à regret, poussé par un devoir de conscience.

En ce qui concerne Robespierre, M. Michelet dénature tellement les pensées, les

Par toute la France, avons-nous dit, s'était rapidement propagée cette idée de la guerre. Partisans de la cour, ministériels, Girondins et Jacobins, tous semblaient animés de l'ardeur des combats, comme si d'un coup d'épée on allait trancher le nœud des questions brûlantes dont la prompte solution importait à la prospérité du pays. Or, troubler ce concert d'enthousiasme ; tenter de démasquer les uns, de détromper les autres ; opposer la froide raison aux emportements d'un patriotisme plus ou moins éclairé ; combattre seul l'engouement public au nom de l'humanité, de la philosophie, de la liberté ; entrer en lutte enfin contre tout un peuple saisi d'un frémissement belliqueux, c'était donner au monde un grand et noble spectacle : eh bien ! ce spectacle, Robespierre le donna pendant deux mois. Puisant dans sa conscience les forces nécessaires pour ce duel inégal, il vint, le front calme, l'œil serein, rompre en visière aux innombrables partisans de la guerre, sachant d'avance peut-être à combien d'inimitiés et de calomnies il exposait sa personne, mais plaçant au-dessus de sa popularité le triomphe du droit, de la vérité et de la raison.

IX

Présenter Robespierre comme systématiquement opposé à la guerre, ce serait une erreur. Philosophe, il n'aimait pas ces affreuses effusions de sang qui profitent en général plus aux despotes qu'aux peuples ; patriote, il croyait à la nécessité de la paix, afin d'établir dans le pays la liberté, le jeu régulier de la constitution, et surtout, afin de vaincre les ennemis du dedans, plus acharnés et plus à craindre que ceux du dehors, sauf à tomber résolûment sur toute puissance étrangère assez osée pour s'immiscer dans nos affaires intérieures. Et alors c'eût été la guerre terrible des peuples contre les tyrans couronnés, non une guerre anodine contre de petits princes allemands, incapables de soutenir le choc d'une armée française. Voilà ce qu'il disait dès le 28 novembre, dès le jour même de son arrivée. Un examen plus approfondi de la question et de la situation ne fit que le fortifier davantage dans son opinion. Il vit d'abord très-clairement que la cour avait un intérêt

opinions de ce grand citoyen, qu'on serait tenté de croire en vérité qu'il n'a pas lu un seul des discours prononcés par lui sur cette question de la guerre, de novembre 1791 à janvier 1792, et dont il se contente de citer par ci par là quelques bribes. Combien plus juste, plus équitable et plus vrai est M. de Lamartine, dans les pages éloquentes où il apprécie l'attitude de Robespierre en ces graves débats ! (Voy. l'*Histoire des Girondins*, p. 53 et suiv. du t. II de la 1re édition.)

à un semblant de guerre, afin de pouvoir diriger à son gré les forces militaires du pays ; ses prévisions à cet égard ont été, on l'a vu, justifiées par les propres aveux de Narbonne. Il n'eut pas de peine ensuite à s'apercevoir que les souverains de l'Europe, tout en désirant la guerre pour écraser la Révolution qui pouvait les menacer à leur tour, ne tenaient nullement à prendre l'offensive, aimant bien mieux laisser au peuple français le rôle d'agresseur, et mettre de leur côté les apparences du droit et de la justice. Attaqués les premiers, ils se trouvaient dans le cas de légitime défense, et nul n'avait à blâmer leur intervention dans les affaires de la France. L'empereur d'Autriche donna même quelques ordres pour la dispersion des émigrés dans ses États. Aussi, quand, le 9 décembre, le journaliste Carra vint aux Jacobins dénoncer une proposition formelle qu'aurait faite Léopold à Louis XVI de le soutenir lui et la monarchie, Robespierre éleva quelques doutes. Il était bon de se tenir sur la défensive, dit-il, mais, selon lui, les puissances étrangères avaient plutôt l'intention d'effrayer la France que de rompre avec elle (1).

Le surlendemain, Réal et Carra n'en prirent pas moins successivement la parole, pour proposer les meilleures mesures à prendre au sujet de l'intervention qu'aurait offerte l'Empereur. La seule réponse, selon eux, était de porter les premiers coups, d'assaillir l'ennemi dans ses foyers. Invoquant l'exemple de Frédéric le Grand, ils présentaient la guerre agressive comme beaucoup plus avantageuse que la guerre purement défensive, et Réal alla jusqu'à demander que, laissant de côté le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, on consultât dans ses comices le souverain, le peuple, qui seul pouvait forcer le roi de mettre immédiatement ses armées en campagne.

Aussitôt Robespierre monta à la tribune et dit : « Messieurs, ce n'est pas sans quelque répugnance et même sans quelque honte que je suis monté à cette tribune pour improviser sur une question aussi délicate, et qui demande un examen si profond ; cependant, comme je vois l'opinion se porter avec une certaine impétuosité vers un parti qui ne me paraît pas avoir été approfondi, je me suis cru obligé de vous présenter quelques observations qui me sont inspirées. » Rappelant ensuite qu'il avait autant d'attachement que personne pour la souveraineté du peuple, et qu'il s'était attiré assez d'inculpations calomnieuses à cause de cet attachement pour avoir le droit de se livrer à quelques réflexions à ce sujet, il critiqua, avec beaucoup de ménagement d'ailleurs, l'opinion du précédent orateur comme inconstitutionnelle. Il ne s'agissait

(1) *Journal des débats de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 109.

pas de convoquer le peuple dans ses comices, c'était à l'Assemblée nationale à décider si l'on ferait la paix ou la guerre. Quant à lui, ce dernier parti lui semblait le plus dangereux, parce que, n'ayant aucune confiance dans le pouvoir exécutif, il ne le verrait pas sans inquiétude disposer de toutes les forces du pays, que, par un vote de guerre, l'Assemblée législative mettrait entre ses mains. Puis il était sûr d'avance qu'au lieu d'attaquer l'empereur, le véritable ennemi, dans le Brabant où les populations se réuniraient tout de suite à nous, on porterait nos troupes dans un coin de l'Allemagne, où elles se trouveraient isolées de toute communication avec les citoyens (1). On va voir combien il devinait juste. Il borna là, dans cette séance, ses observations; mais les grands discours que nous allons avoir à analyser, seront, en partie, le développement de ces quelques paroles improvisées.

La discussion était engagée, et elle devait se prolonger pendant des mois entiers. Bien rares étaient alors les partisans de la paix. Cependant Robespierre avait du premier coup converti à ses idées un de ses futurs collègues à la Convention, Dubois-Crancé, lequel parla dans son sens à la séance suivante des Jacobins (12 décembre). Après lui on entendit un membre qui, dans son enthousiasme belliqueux, proposa d'investir l'Assemblée législative d'une autorité dictatoriale. Robespierre combattit vivement cette motion et soutint de nouveau son opinion en faveur de la paix, ou plutôt de la guerre défensive. Sans doute, dit-il, si les forces de la nation devaient être dirigées par des mains pures, il serait peut-être avantageux de prendre les devants et de déclarer la guerre à ceux qui toléreraient sur nos frontières des rassemblements hostiles; mais dans l'impossibilité où l'on était de se fier aux agents du pouvoir exécutif, il lui semblait préférable d'attendre une provocation. La dictature était, à ses yeux, un détestable moyen. Il fallait, avant tout, examiner de quelle espèce de guerre on était menacé. Était-ce la guerre d'une nation contre d'autres nations? celle d'un roi contre d'autres rois? non; c'était évidemment la guerre de tous les ennemis de la constitution contre la Révolution française, lesquels étaient de deux espèces, ceux du dedans et ceux du dehors. Pouvait-on raisonnablement ranger parmi les premiers la cour et les agents du pouvoir exécutif? Sans résoudre affirmativement cette

(1) *Journal des débats de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 109. Nous devons faire observer à nos lecteurs que cette feuille, la seule qui à cette époque rendît compte, et très-grossièrement encore, des séances des Jacobins, tronque singulièrement les discours de Robespierre, dont on n'a conservé qu'une reproduction très-pâle et très-écourtée en conséquence, quand ils n'ont pas été imprimés à part, par ordre de la société.

question, Robespierre se contentait de faire observer que les ennemis du dehors, les rebelles français, prétendaient n'être que les défenseurs de la cour de France et de la noblesse française.

Traçant, à traits rapides, l'historique de tous les efforts tentés par la cour et ses partisans pour enrayer la Révolution et dénaturer la constitution dans le sens des idées rétrogrades, il se demandait comment on pouvait avoir la pensée de confier à cette cour le soin de diriger les hostilités contre des ennemis dont elle partageait tous les sentiments, et arrivait à cette conclusion, que ce qu'on avait le plus à craindre, c'était la guerre, le plus grand fléau, suivant lui, qui pût menacer la liberté dans les circonstances où l'on se trouvait. Sans doute il y avait quelque inconvénient à laisser subsister sur nos frontières ces rassemblements d'émigrés, sentinelles avancées de la contre-révolution; mais pourquoi la guerre, quand peut-être, en sanctionnant les sages décrets de l'Assemblée nationale, on aurait eu raison des rebelles? Rappelant avec quelle persistance un certain nombre de députés, parmi lesquels Lameth, Barnave, Duport et La Fayette, aujourd'hui les conseillers de la cour, avaient essayé d'altérer la constitution au profit de cette cour, et de confisquer une partie des libertés conquises en 1789, il montrait la main des intrigants dirigeant présentement le pouvoir exécutif dans le sens de leurs rancunes et de leur ambition. Chose bien étrange! on refusait de punir des rebelles, et l'on ne reculait pas devant une déclaration de guerre contre eux! Il s'agissait donc d'une guerre simulée, mais n'en apportant pas moins avec elle son contingent de terreurs, de dangers, de complots et de trahisons, sur lesquels le pouvoir exécutif comptait sans doute pour amener le peuple français à une capitulation dont le gage serait l'anéantissement de la liberté et de la constitution. « Voilà, » disait Robespierre en finissant, « voilà, si je ne me trompe, les vues de l'intrigue ministérielle; voilà le véritable nœud de cette intrigue qui nous perdra si nous nous environnons de ces terreurs, si nous donnons une consistance aussi funeste que ridicule à ces factieux qui ne méritent que le mépris de la nation, et qui n'auraient pas dû fixer deux jours son attention. Je suis si convaincu par les plus simples réflexions que le bon sens suggère à ceux qui sont instruits des intrigues de la cour, que je crois être aussi sûr de ne pas me tromper que si j'étais membre du directoire, du club de Richelieu, de l'hôtel Marsillac et de tous les cabinets conspirateurs (1). » Admirable sagacité de Robespierre, dont les dis-

(1) On trouve ce discours de Robespierre dans les numéros 110 et 111 du *Journal des débats de la Société des Amis de la Constitution*.

cussions et les événements qui vont suivre apporteront chaque jour de nouvelles preuves. On sait à présent combien justes étaient ses prévisions, et de quel don prophétique il était doué quand il poussait le cri de défiance : *Caveant consules!*

X

Le jeudi 14 décembre, le roi vint à l'Assemblée répondre en personne au message du 29 novembre. Dans un discours tout empreint de respect et d'amour pour la constitution, il déclara, après avoir rendu pleinement justice à l'empereur, son beau-frère, et l'avoir remercié publiquement de ses bons offices; il déclara, dis-je, qu'il allait sommer l'électeur de Trèves de faire cesser dans ses États, avant le 15 janvier suivant, tout attroupement, toutes dispositions hostiles de la part des Français qui s'y étaient réfugiés, sous peine, passé ce délai, d'être considéré comme ennemi par la France. Cette déclaration fut accueillie au bruit d'applaudissements prolongés. Ainsi, on le voit, l'empereur d'Autriche était, pour ainsi dire, traité en allié, en ami, alors qu'il promettait formellement aux princes possessionnés en Alsace et en Lorraine les secours dont ils auraient besoin pour obtenir leur réintégration dans tous leurs droits et privilèges (1).

Quand le roi se fut retiré, son nouveau ministre de la guerre, Narbonne, prit la parole pour annoncer que dans l'espace d'un mois cent cinquante mille hommes, divisés en trois armées aux ordres des maréchaux Luckner et Rochambeau et du général La Fayette, seraient réunis aux frontières, et que, quant à lui, il partirait sous peu de jours pour inspecter les troupes et dissiper les défiances qui pouvaient exister entre les soldats et leurs officiers (2). Le choix d'un général auquel se rattachait le souvenir tout récent encore des massacres du Champ-de-Mars n'avait rien de bien rassurant pour les patriotes, et nous ne tarderons pas à voir le héros des deux mondes prendre soin de justifier lui-même les soupçons dont il était l'objet.

Le soir, aux Jacobins, un ancien membre de l'Assemblée constituante, Biauzat, vanta beaucoup la pureté des intentions du roi, et engagea en quelque sorte la société à cesser tous débats, pour ne pas gêner l'action du gouvernement dans ce moment critique. Il semblait

(1) Voyez les *Mémoires du prince de Hardemberg*, cités par MM. Buchez et Roux dans leur *Histoire parlementaire de la Révolution*, t. XII, p. 403 et suiv.
(2) *Moniteur* du 16 décembre 1791.

aussi regarder comme résolue une question encore indécise, celle de la guerre. Mais, si en effet elle était résolue dans le sens de l'action, ce serait pour le malheur du pays, s'était écrié Robespierre, qui s'était empressé de monter à la tribune pour répondre à Biauzat. La déclaration du roi devait être, selon lui, l'objet du plus mûr examen de la part de l'Assemblée nationale. Il ne s'agissait donc pas de savoir si le monarque était digne de plus ou moins de confiance, il s'agissait de décider la paix ou la guerre par la pression de l'opinion publique.

Et certes, s'il est un noble spectacle au monde, c'est celui d'un grand peuple discutant solennellement, et en pleine liberté, une affaire relative à ses plus chers intérêts. On peut essayer de persuader aux nations esclaves qu'il est indispensable de confier aux gouvernements le soin de trancher cette question vitale de la paix ou de la guerre, que le secret le plus absolu est nécessaire, et qu'elles ont tout à gagner à se réveiller un beau matin avec le fardeau d'une guerre sur les bras, sans avoir été appelées à donner leur avis; les nations libres entendent les choses autrement, et, laissant de côté la prudence imaginaire et les précautions machiavéliques des despotes, elles estiment que tous les points d'intérêt public doivent être livrées à la discussion des citoyens. Ainsi pensait Robespierre, relativement à la question de la paix et de la guerre. « Je déclare, moi, » disait-il avec fermeté en répondant à Biauzat, « que je la discuterai selon ma conscience et le sentiment impérieux de ma liberté. » Il n'accordait ni aux partisans de la cour ni aux ministres le droit de toucher à sa liberté à cet égard; mais, ajoutait-il, « je leur donne la permission illimitée de me calomnier, moi et tous les bons citoyens, autant qu'ils le trouveront convenable à leurs intérêts. » Danton appuya de sa grande et forte voix les paroles de Robespierre, et la société décida à l'unanimité la continuation de la discussion (1).

Brissot n'avait pas parlé encore. Un discours de lui était attendu comme un oracle, car, malgré sa réputation compromise, il était parvenu à prendre sur l'Assemblée législative une influence considérable, et déjà il était regardé comme le chef de ce groupe d'hommes connus sous le nom de Girondins, et qui se grossit peu à peu d'une foule de gens aux opinions les plus diverses. Nous avons parlé de sa réputation compromise, et, en effet, quelle que soit la sympathie qu'on puisse éprouver pour un homme dont on ne saurait contester, je le veux bien, ni le talent, ni même le patriotisme, il est impossible de nier ses antécédents fâcheux; ses liaisons à Londres avec des libellistes gagés,

(1) *Journal des débats de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 111.

écrasés de mépris, et enfin certains actes de sa vie passée auxquels sa récente polémique avec le pamphlétaire Morande avait donné beaucoup trop de retentissement. Malgré cela, il n'en était pas moins l'âme de ce parti remuant dont l'ambition égalait largement le patriotisme, et dont les membres furent, à un autre point de vue, bien plus soupçonneux que le glorieux tribun auquel ils allaient tant reprocher ses défiances. Je n'aime point à procéder par suppositions, mais quand on voit, à un certain moment, les Girondins disposer, pour ainsi dire, en faveur de leurs créatures, de toutes les places laissées par la constitution à la discrétion du roi; quand on lit surtout ce qu'a écrit à ce sujet une femme que ses liaisons bien connues avec Narbonne ont mise à même d'apprécier leur tactique et ont rendue témoin de leurs prévenances pour un ministre que le choix de son cœur avait donné à la France (1), il est bien permis de croire que, s'ils ont beaucoup aimé la patrie, ils ont aussi beaucoup aimé le pouvoir, et que dans la guerre ils ont cherché surtout un moyen de satisfaire leur ambition et de consolider leur influence.

« La guerre, la guerre! » écrivait Brissot dans son journal, le 15 décembre. Tel était, suivant lui, le cri de tous les patriotes français, le vœu de tous les amis de la liberté, dont il voyait déjà le drapeau sacré flotter sur les palais des rois, sur les sérails des sultans, sur les châteaux des tyrans féodaux, sur les temples des papes et des muphtis (2). Cependant ses vœux n'allaient pas alors au delà de ceux des ministres, et ce ne fut pas une déclaration de guerre contre les rois qu'il vint le lendemain soir proposer aux Jacobins; il se contenta de leur demander d'appuyer Narbonne, dont il avait combattu les injustes préventions contre les patriotes opposés à la guerre. « Je viens, » dit-il, « défendre la proposition de la guerre contre les petits princes allemands. » Tout le mal, suivant lui, était à Coblentz. Il voulait bien rendre hommage aux intentions droites et patriotiques de ceux qui soutenaient un système contraire au sien, mais il prenait l'engagement de détruire jusqu'à la dernière de leurs objections. Loin de se méfier de la cour, il disait : « La défiance est un état affreux ; » et il ajoutait : « Vous avez voulu la guerre, le pouvoir exécutif va la déclarer, il fait son devoir, et vous devez le soutenir quand il fait son devoir. En le soutenant, il vous reste à le surveiller, et s'il vous trahit, le peuple est là. Il nous crie sans cesse : l'union! l'union! Eh bien!

(1) Madame de Staël. *Considérations sur la Révolution française* (t. II de la 3e édition, p. 30).
(2) Voyez le *Patriote françois*, numéro 857.

qu'il soit patriote, et les Jacobins deviendront ministériels et royalistes (1). » Ainsi, cela est bien évident, les Girondins, abondant involontairement dans les vues de la cour, s'en tenaient à la guerre restreinte, et ne semblaient animés d'aucun sentiment de défiance à l'égard du ministre de la guerre. Toutefois Robespierre va bien se garder de les confondre avec les Constitutionnels, et nous l'entendrons tout à l'heure établir une distinction très-nette entre ceux-ci, qu'il considérait comme des intrigants, et les premiers, dont il combattit l'erreur avec les plus grands ménagements.

Profonde fut la sensation produite par le discours de Brissot, car, nous le répétons, la majorité des Jacobins penchait pour la guerre. De toutes parts on demanda l'impression de ce discours; en vain Robespierre réclama l'ajournement jusqu'à la fin des débats, elle fut votée d'enthousiasme. Danton monta immédiatement à la tribune pour ne pas laisser la société sous l'impression des paroles de Brissot, car, se rangeant à l'avis de Robespierre, il ne croyait pas le moment opportun pour une déclaration de guerre; il voulait scruter les intentions du pouvoir exécutif avant que « l'ange exterminateur de la liberté fît tomber les satellites du despotisme (2). »

Jusqu'ici Robespierre avait esquissé la question en traits rapides, par improvisation, répondant tout de suite et sans préparation aux arguments des partisans de la guerre. Mais au discours profondément étudié et travaillé de Brissot, qui, de son propre aveu, avait médité depuis six mois, et même depuis la Révolution, la thèse soutenue par lui, il crut devoir une réponse complète, définitive, et le surlendemain, 18 décembre, il vint aux Jacobins, armé d'un de ces puissants discours qui seul suffirait à la réputation d'un orateur, et sur lequel il convient de s'arrêter un peu longuement.

XI

Ce soir-là c'était fête au club. Les patriotes d'Angleterre ayant envoyé une députation aux Jacobins, on avait placé dans la salle des séances les drapeaux des deux peuples. Les députés anglais furent reçus au milieu d'une affluence énorme, avec un indescriptible enthousiasme; une jeune fille, tout émue, leur offrit comme souvenir, au

(1) Voyez le *Journal des débats de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 112, et le *Patriote françois*, numéro 862.
(2) *Journal des débats de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 112.

nom des femmes de France, une sorte d'arche d'alliance, renfermant un bonnet de la liberté, la constitution française, quelques épis de blé et trois étendards sur lesquels on lisait dans les deux langues : *Vivre libre ou mourir!* Hommage touchant qui semblait contenir des promesses de paix, hélas! que l'avenir ne réalisera pas.

On prit ensuite la résolution de placer côte à côte, dans la salle des séances du club, les bustes de J.-J. Rousseau, de Franklin, de Mably, de Price et de Mirabeau. Après cela parut à la barre un artiste, sourd-muet de naissance; il venait faire à la société don des bustes de Robespierre et de Pétion (1), afin que, pour ainsi dire, vivants ou morts, tous les grands lutteurs de la liberté fussent toujours présents par leurs images dans cette enceinte ouverte à tous les hommes libres, et qui retentissait de paroles dont les échos prolongés remplissaient d'effroi le cœur de tous les despotes.

En ce moment on apporta sur le bureau une épée de Damas offerte à la société par un citoyen nommé Virchaux, pour être donnée au premier général français qui terrasserait un ennemi de la Révolution. Le président (c'était Isnard) s'en saisit, et la brandissant avec une exaltation prodigieuse : « La voilà cette épée, » s'écria-t-il, « elle sera toujours victorieuse. Le peuple français poussera un grand cri, et tous les autres peuples répondront à sa voix; la terre se couvrira de combattants, et tous les ennemis de la liberté seront effacés de la liste des hommes (2). » Ce mouvement théâtral, ce langage figuré, après des scènes déjà si émouvantes, étaient certes faits pour transporter une foule d'auditeurs passionnés. Cependant un journal tout dévoué à la Gironde avoue que l'action d'Isnard était bien près de prêter au ridicule, n'eussent été le motif qui l'avait dictée et l'énergie des expressions dont il s'était servi (3). Si Robespierre ne la trouva pas ridicule, il la jugea dangereuse, car on allait reprendre les débats sur la guerre, et il savait combien nous autres Français nous sommes susceptibles de nous laisser aller à l'impression du moment. Il supplia donc l'assemblée de supprimer tous les mouvements d'éloquence matérielle qui pouvaient entraîner l'opinion alors qu'elle devait se livrer à la discussion la plus tranquille. La société se calma comme par enchantement, et, sur la proposition de Couthon, elle passa à l'ordre du jour (4). Prenant aussitôt la parole, Rœderer s'engagea à suivre le précepte qu'on venait de donner, et à discuter froidement la question. Partisan de la guerre,

(1) Voyez la *Chronique de Paris*, numéro 354 de l'année 1791.
(2) *Journal des débats de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 113.
(3) *Chronique de Paris*, numéro 354, *ubi suprà*.
(4) *Journal des débats de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 113.

comme Brissot il voyait à Coblentz la cause de tous nos maux; il fallait en finir avec Coblentz, disait-il, et c'en était fait du fanatisme et de l'agiotage.

Robespierre monta à la tribune au milieu des applaudissements prodigués au dernier orateur (1); l'opinion de la société semblait donc entièrement à la guerre, lorsqu'il commença en ces termes : « La guerre! s'écrient la cour et le ministère, et leurs innombrables partisans. La guerre! répètent un grand nombre de bons citoyens, mus par un sentiment généreux, plus susceptibles de se livrer à l'enthousiasme du patriotisme qu'exercés à méditer sur les ressorts des révolutions et sur les intrigues des cours. Qui osera contredire ce cri imposant? Personne, si ce n'est ceux qui sont convaincus qu'il faut délibérer mûrement avant de prendre une résolution décisive pour le salut de l'État et pour la destinée de la constitution; ceux qui ont observé que c'est à la précipitation et à l'enthousiasme d'un moment que sont dues les mesures les plus funestes qui aient compromis notre liberté, en favorisant les projets et en augmentant la puissance de ses ennemis; qui savent que le véritable rôle de ceux qui veulent servir leur patrie est de semer dans un temps pour recueillir dans un autre, et d'attendre de l'expérience le triomphe de la vérité.

« Je ne viens point caresser l'opinion du moment ni flatter la puissance dominante; je ne viens point non plus prêcher une doctrine pusillanime, ni conseiller un lâche système de faiblesse et d'inertie; mais je viens dévoiler une trame profonde que je crois assez bien connaître. Je veux aussi la guerre, mais comme l'intérêt de la nation la veut : domptons nos ennemis intérieurs, et marchons ensuite contre nos ennemis étrangers, s'il en existe encore.

« La cour et le ministère veulent la guerre et l'exécution du plan qu'ils proposent; la nation ne refuse point la guerre, si elle est nécessaire pour acheter la liberté; mais elle veut la liberté et la paix, s'il est possible, et elle repousse tout projet de guerre qui serait proposé pour anéantir la liberté et la constitution, même sous le prétexte de les défendre. » Ainsi, dès les premiers mots, on le voit, il a bien soin

(1) *La Chronique de Paris*, qui mentionne à peine le discours de Robespierre pour dire qu'il n'a pas fait dans la société de nombreux prosélytes, ajoute, en vantant beaucoup le discours de Rœderer, que les applaudissements qu'il a reçus prouvent assez que les sentiments des Jacobins au sujet de la guerre ne sont pas équivoques (numéro 354 de l'année 1791). Le *Patriote françois* n'est pas moins explicite, et se flatte, après avoir cité un long fragment du discours de Rœderer, que tous les esprits sont à la guerre. On comprend maintenant quel sera le dépit des journaux girondins quand, après plus de six semaines de luttes, la société des Jacobins se sera presque tout entière convertie à l'opinion de Robespierre.

d'établir une distinction formelle entre les partisans de la cour, c'est-à-dire les Feuillants, les royalistes, et ces bons citoyens mus par un sentiment généreux et l'enthousiasme du patriotisme, c'est-à-dire les Girondins.

Reprenant ensuite des arguments qu'il avait fait valoir déjà, et les discutant avec plus de force, il se demanda de quelle sorte de guerre la France était menacée. S'agissait-il de la guerre d'une nation contre d'autres nations, d'un roi contre d'autres rois? non; mais de la guerre formidable de tous les ennemis de la Révolution française contre cette Révolution. Or les plus dangereux, les plus redoutables de ces ennemis n'étaient pas à Coblentz, ils se trouvaient au sein même du pays; et c'était à eux, à la cour, au ministère, que l'on confierait la direction d'une telle guerre!

Puis, envisageant la question à un point de vue économique et philosophique, Robespierre traça une sombre peinture des maux auxquels s'exposait un peuple en se laissant aveuglément entraîner dans les hasards de la guerre, ce premier vœu de tout gouvernement qui cherche à accroître sa puissance. Pour le ministère, c'était un moyen commode de couvrir d'un voile impénétrable ses déprédations, mais quelle cause d'épuisement et de ruine pour les finances de la nation! La guerre! mais c'était le plus grand péril de la liberté naissante! Par elle s'établissaient les dictatures; par elle l'attention générale, détournée des délibérations intéressant nos droits civils et politiques, se portait exclusivement sur les événements extérieurs, et les généraux, les ministres grandissaient au détriment des législateurs et des magistrats; par elle enfin se constituait dans les villes frontières ce régime arbitraire devant lequel disparaissaient toutes les garanties protectrices des droits des citoyens. Et quel danger n'y avait-il pas dans l'enthousiasme trop naturel d'une nation et des soldats pour un général victorieux? L'histoire ne nous montrait-elle pas les chefs heureux faisant toujours pencher la balance en faveur du parti qu'ils avaient embrassé, s'emparant eux-mêmes de l'autorité quand ils avaient le tempérament des César et des Cromwell; ou, si c'étaient des courtisans sans caractère, renforçant le pouvoir du maître, à la condition d'être ses premiers valets? La guerre dirigée par un gouvernement perfide lui semblait donc l'écueil le plus ordinaire des peuples libres. Ah! comme au dix-neuf Brumaire, les survivants de la Révolution devront se rappeler ce magnifique discours de Robespierre!

Différent était, il est vrai, le raisonnement des patriotes qui, cédant à un généreux entraînement, paraissaient regarder la guerre comme la source de tous les biens; aussi, faisant allusion à quelques lignes du

Patriote françois, citées plus haut, l'orateur ajoutait : « On croit déjà voir le drapeau tricolore planté sur le palais des empereurs, des sultans, des papes et des rois ; ce sont les propres expressions d'un écrivain patriote qui a adopté le système que je combats. D'autres assurent que nous n'aurons pas plutôt déclaré la guerre que nous verrons s'écrouler tous les trônes à la fois. Pour moi, qui ne puis m'empêcher de m'apercevoir de la lenteur des progrès de la liberté en France, j'avoue que je ne crois point encore à celle des peuples abrutis et enchaînés par le despotisme. Je crois autant que personne aux prodiges que peut opérer le courage d'un grand peuple qui s'élance à la conquête de la liberté du monde ; mais quand je fixe les yeux sur les circonstances réelles où nous sommes ; lorsqu'à la place de ce peuple je vois la cour ; lorsque je ne vois plus qu'un plan imaginé, préparé, conduit par des courtisans ; lorsque j'entends débiter avec emphase toutes ces déclamations sur la liberté individuelle à des hommes pourris dans la fange des cours, qui ne cessent de la calomnier, de la persécuter dans leur propre pays, alors je demande au moins que l'on veuille bien réfléchir sur une question de cette importance. »

En effet, poursuivait-il, si la cour et le ministère n'avaient pas un intérêt puissant à entreprendre la guerre, auraient-ils négligé les plus simples précautions pour la prévenir ? Ne les avait-on pas vus favoriser, encourager même les émigrations ? Ne les avait-on pas entendus se plaindre amèrement des municipalités et des corps administratifs qui avaient tenté d'y mettre une digue et de s'opposer ainsi à l'exportation de nos armes et de notre numéraire ? En vain venait-on parler de ces proclamations ambiguës adressées aux rebelles pour les engager à rentrer dans le sein de la patrie ; ces lettres mêmes, pleines d'indulgence pour des conspirateurs armés, se disant, il est vrai, les champions de la noblesse et de la cour, semblaient être une invitation tacite à persister dans leurs criminels desseins. Si le roi et ses ministres avaient réellement voulu la cessation d'un tel état de choses, et détruire sur nos frontières le foyer de la rébellion, auraient-ils opposé le veto royal aux mesures décrétées contre les émigrés par l'Assemblée nationale ? Comment comprendre qu'après avoir usé de tant de ménagements à l'égard d'individus traîtres envers la patrie, on vienne aujourd'hui proposer la guerre contre eux au moment même, pour ainsi dire, où l'on repoussait également un décret destiné à réprimer leurs alliés naturels, ces prêtres séditieux qui, au nom du ciel, troublaient l'ordre public et commençaient à allumer dans toutes nos provinces le flambeau de la discorde et du fanatisme ?

Rappelant ensuite les trames ourdies, dans les derniers temps de

l'Assemblée constituante, pour altérer la constitution, par ceux qu'on appelait, par dérision sans doute, les *Constitutionnels*, il montrait ces mêmes hommes complotant, non pas le retour de l'ancien régime, où ils n'avaient point de place, mais l'établissement d'un état de choses plus favorable à leur intérêt personnel, à leur ambition. Il leur fallait une chambre haute, composée de nobles et même d'hommes des communes, à qui l'on confèrerait la noblesse. Or nous savons aujourd'hui par expérience, hélas! avec quelle facilité les meneurs de la haute bourgeoisie, d'anciens révolutionnaires même, se laissent affubler de titres d'emprunt, et, déserteurs du parti populaire, passent dans le camp des privilégiés; oui, nous savons trop combien, depuis, se sont vérifiées les prévisions de Robespierre. On comptait sans doute sur les accaparements, la famine, le chômage, la guerre enfin, pour amener le peuple, par la lassitude, à une infâme composition. N'était-ce point là le secret des faveurs ministérielles accordées à tous les contre-révolutionnaires, et de la persécution dont les patriotes étaient constamment l'objet? Ah! les nobles, les Feuillants, les intrigants de toutes les classes, savaient bien qu'il valait mieux poursuivre la fortune en France même, au milieu des troubles, que de l'aller chercher à Coblentz. Aussi les voyait-on s'attacher, par tous les moyens, à mettre obstacle à la loyale exécution de la constitution aujourd'hui terminée, et travailler ouvertement à diviser l'Assemblée législative. Eh bien! n'était-ce pas à tous ces gens-là, aux ministériels, aux journalistes vendus à la cour, qu'on entendait aussi pousser des cris belliqueux? Le ministre de la guerre n'avait-il pas dénoncé du haut de la tribune nationale les patriotes dont l'opinion sur ce point n'était pas conforme à la sienne? La cour voulait donc la guerre, mais à son heure, à sa convenance; elle la voulait, pour se parer, aux yeux de la nation, d'un semblant de patriotisme; elle la voulait, pour diriger à sa guise les forces du pays, tourner à un moment donné contre la Révolution elle-même cette épée dont la constitution armait sa main, et ressaisir le pouvoir absolu. Et, pour la réussite de son plan, elle comptait sur l'incivisme de certains corps administratifs, comme ce directoire de Paris composé de ministériels tels que Beaumetz, Desmeuniers et Talleyrand; sur la corruption des fonctionnaires publics, l'ambition des uns, la pusillanimité des autres, la fatigue du peuple, et surtout sur ces égoïstes favorisés de la fortune, qui, aimant la Révolution parce qu'elle les avait égalés à ceux au-dessous desquels ils étaient jadis, ne pouvaient consentir à leur tour à être les égaux de ceux qu'ils regardaient comme leurs inférieurs.

« Législateur patriote, à qui je réponds en ce moment, » s'écriait

alors Robespierre en s'adressant à Brissot avec une courtoisie extrême, « quelles précautions proposez-vous pour prévenir ces dangers et pour combattre cette ligue? Aucune. Tout ce que vous avez dit pour nous rassurer se réduit à ce mot : « Que m'importe! la liberté triomphera de tout. » Ne dirait-on pas que vous n'êtes point chargés de veiller pour assurer ce triomphe, en déconcertant les complots de ses ennemis? *La défiance*, dites-vous, *est un état affreux!* beaucoup moins affreux sans doute que la stupide confiance qui a causé tous nos embarras et tous nos maux, et qui nous mène au précipice. Législateurs patriotes, ne calomniez pas la défiance; laissez propager cette doctrine perfide à ces lâches intrigants qui en ont fait jusqu'ici la sauvegarde de leurs trahisons; laissez aux brigands qui veulent envahir et profaner le temple de la liberté le soin de combattre les dragons redoutés qui en défendent l'entrée. Est-ce à Manlius à trouver importuns les cris des oiseaux sacrés qui doivent sauver le Capitole? La défiance, quoi que vous puissiez dire, est la gardienne des droits du peuple; elle est au sentiment profond de la liberté ce que la jalousie est à l'amour. Législateurs nouveaux, profitez du moins de l'expérience de trois années d'intrigues et de perfidie; songez que, si vos devanciers avaient senti la nécessité de cette vertu, votre tâche serait beaucoup moins difficile à remplir; sans elle, vous êtes aussi destinés à être le jouet et la victime des hommes les plus vils et les plus corrompus, et craignez que de toutes les qualités nécessaires pour sauver la liberté, celle-là ne soit pas la seule qui vous manque.

« Si l'on nous trahit, a dit encore le député patriote que je combats, *le peuple est là*. Oui, sans doute; mais vous ne pouvez ignorer que l'insurrection que vous désignez ici est un remède rare, incertain, extrême. Le peuple était là, dans tous les pays libres, lorsque, malgré ses droits et sa toute-puissance, des hommes habiles, après l'avoir endormi un instant, l'ont enchaîné pour des siècles. Il était là, lorsqu'au mois de juillet dernier son sang coula impunément au sein de cette capitale; et *par quel ordre?* Le peuple est là; mais vous, représentants, n'y êtes-vous pas aussi? Et qu'y faites-vous si, au lieu de prévoir et de déconcerter les projets de ses oppresseurs, vous ne savez que l'abandonner au droit terrible de l'insurrection et au résultat du bouleversement des empires? » On reconnaît bien encore dans ces paroles l'homme qui craignit toujours de voir la liberté compromise dans les orages de la place publique; c'est pourquoi il engageait si vivement ses concitoyens à veiller sur elle avec un soin jaloux pour n'être pas exposés à la nécessité de la revendiquer dans des luttes où elle pouvait s'abîmer entièrement.

La guerre que l'on proposait était à la fois, suivant Robespierre, une guerre étrangère, domestique et religieuse, puisque, outre les princes allemands, on avait contre soi les émigrés et les prêtres réfractaires à qui la cour et les ministres portaient un si tendre intérêt. Or, avait-on jamais vu un peuple consolider sa liberté sous les auspices du despotisme qui le conviait à une telle guerre? On avait invoqué l'exemple des Américains; mais avaient-ils eu à combattre au dedans la trahison et le fanatisme? et s'ils avaient triomphé, guidés par Washington, croit-on qu'ils seraient arrivés au même résultat s'ils eussent été conduits par des généraux dévoués à Georges III? Autant vaudrait dire que, pour vaincre Porsenna et assurer leur liberté, il était indifférent que les Romains fussent dirigés par les consuls ou par les fils de Tarquin.

Il valait mieux déclarer la guerre que de l'attendre, disait-on. Quant à lui, il eût préféré l'étouffer entièrement; mais, en l'admettant comme une nécessité, il importait plutôt, à son avis, pour le salut de la liberté, de se tenir sur la défensive que de provoquer les hostilités. En effet, à peine ouvertes, que verrait-on? Libre d'exécuter à loisir son plan de contre-révolution, ayant la force en main, le gouvernement traiterait en ennemi de l'État quiconque oserait appeler le soupçon sur un ministre, sur un général; et le patriotisme serait obligé de fléchir devant le despotisme militaire. S'il était beau pour des hommes de combattre sous les yeux de leurs femmes, de leurs enfants, pour leurs foyers, pour la patrie envahie; si alors le dévouement était facile et sans bornes, une défaite réparable; si l'ambition des chefs était moins personnelle, leur trahison moins fatale au pays et à la liberté, combien il en était autrement quand on portait la guerre au dehors! Et comme Robespierre avait raison lorsqu'il montrait les puissances étrangères n'attendant que cette occasion de nous attaquer! car, pensait-il, elles auraient longtemps hésité à se livrer les premières, sans aucun prétexte plausible, à la plus odieuse et à la plus injuste des agressions. Ainsi on allait leur fournir un prétexte inespéré, et l'on s'imaginait rencontrer des partisans de notre constitution chez tous les sujets des despotes! Ah! sans doute, il l'espérait, d'heureuses circonstances les amèneraient un jour à reconnaître et à désirer aussi les bienfaits de notre Révolution, mais il fallait se garder d'abord de la compromettre à force d'enthousiasme et d'imprudences, et se prémunir en conséquence contre les piéges visibles dans lesquels la cour et le ministère cherchaient à entraîner l'Assemblée nationale. Était-ce le moment de déclarer la guerre à l'étranger, quand à l'intérieur ceux qui conspiraient ouvertement contre la constitution demeuraient impunis? Non, le danger n'était pas à Coblentz; Coblentz n'était pas une nouvelle

Carthage; non, le siége du mal n'était pas là, il était au milieu de nous, aux Tuileries, autour du trône, sur le trône même!

Et puis, était-on en état de faire la guerre? Après avoir montré nos frontières dégarnies, nos régiments privés de leurs chefs par la désertion ou commandés par des officiers suspects, nos gardes nationales sans armes, et les ministres ne daignant pas informer l'Assemblée législative de leurs relations avec ces puissances dont on proposait de violer le territoire, Robespierre se résumait en ces termes: « Il ne faut point déclarer la guerre ACTUELLEMENT. Il faut avant tout faire fabriquer partout des armes sans relâche; il faut armer les gardes nationales; il faut armer le peuple, ne fût-ce que de piques; il faut prendre des mesures sévères et différentes de celles qu'on a adoptées jusqu'ici, pour qu'il ne dépende pas des ministres de négliger impunément ce qu'exige la sûreté de l'État; il faut soutenir la dignité du peuple et défendre ses droits trop négligés; il faut veiller au fidèle emploi des finances, couvertes encore de ténèbres, au lieu d'achever de les ruiner par une guerre imprudente, à laquelle le système seul de nos assignats serait un obstacle si on la portait chez les étrangers; il faut punir les ministres coupables et persister dans la résolution de réprimer les prêtres séditieux.

« Si, en dépit de la raison et de l'intérêt public, la guerre était déjà résolue, il faudrait au moins s'épargner la honte de la faire en suivant l'impulsion et le plan de la cour. Il faudrait commencer par mettre en accusation le dernier ministre de la guerre, afin que son successeur comprît que l'œil du peuple est fixé sur lui; il faudrait commencer par faire le procès aux rebelles et mettre leurs biens en séquestre, afin que nos soldats ne parussent pas des adversaires qui vont combattre des guerriers armés pour la cause du roi contre une faction opposée, mais des ministres de la justice nationale qui vont punir des coupables. Mais si, en décidant la guerre, vous ne paraissez qu'adopter l'esprit de vos ministres; si, au premier aspect du chef du pouvoir exécutif, les représentants du peuple se prosternent devant lui; s'ils couvrent d'applaudissements prématurés et serviles le premier agent qu'il leur présente; s'ils donnent à la nation l'exemple de la légèreté, de l'idolâtrie, de la crédulité; s'ils l'entretiennent dans une erreur dangereuse en lui montrant le prince ou ses agents comme leurs libérateurs, alors comment espérez-vous que le peuple sera plus vigilant que ceux qu'il a chargés de veiller pour lui, plus dévoué que ceux qui doivent se dévouer pour sa cause, plus sage que les sages mêmes qu'il a choisis?

« Ne nous dites donc plus que la nation veut la guerre. La nation veut que les efforts de ses ennemis soient confondus et que ses repré-

sentants défendent ses intérêts; la guerre est, à ses yeux, un remède extrême dont elle désire d'être dispensée; c'est à vous d'éclairer l'opinion publique, et il suffit de lui présenter la vérité et l'intérêt général pour les faire triompher. La grandeur d'un représentant du peuple n'est pas de caresser l'opinion momentanée qu'excitent les intrigues des gouvernements, mais que combat la raison sévère, et que de longues calamités démentent. Elle consiste quelquefois à lutter seul, avec sa conscience, contre le torrent des préjugés et des factions. Il doit confier le bonheur public à la sagesse, le sien à sa vertu, sa gloire aux honnêtes gens et à la postérité.

« Au reste, nous touchons à une crise décisive pour notre Révolution; de grands événements vont se succéder avec rapidité. Malheur à ceux qui, dans cette circonstance, n'immoleront pas au salut public l'esprit de parti, leurs passions et leurs préjugés même! J'ai voulu payer aujourd'hui à ma patrie la dernière dette peut-être que j'avais contractée avec elle. Je n'espère pas que mes paroles soient puissantes en ce moment; je souhaite que ce ne soit point l'expérience qui justifie mon opinion : mais dans ce cas-là même, une consolation me restera : je pourrai attester mon pays que je n'aurai point contribué à sa ruine. »

Ce discours imposant, d'une vue si perçante, plein de grandeur et d'enseignements, si sage, si énergique à la fois, et en même temps si convenable, si modéré à l'égard des Girondins (1), produisit une impression profonde sur la société des Amis de la constitution; elle ordonna qu'il serait publié à ses frais et envoyé à toutes les sociétés affiliées (2). L'ex-marquis de Sillery monta ensuite à la tribune pour

(1) Ce qui n'empêche pas M. Michelet, dans son étrange et aveugle prévention, passionnée à l'excès, contre Robespierre, de le peindre, dès l'origine, « crédule à force de haine » et s'empressant de croire les Girondins d'accord avec le parti feuillant (t. III, p. 359). Nous voulons croire que M. Michelet, crédule lui-même à force de partialité, n'a pas même lu ce discours, dont il ne cite qu'une courte phrase (p. 305), empruntée elle-même au *Journal des débats de la Société*, lequel se contente de le mentionner en ces termes : « M. Robespierre a donné de nouveaux développemens aux motifs qu'il avoit déjà exposés pour ne pas déclarer la guerre. Son discours, plein de cet amour de la patrie qui entraîne tous les cœurs, a été souvent interrompu par des applaudissemens universels. Lorsqu'il parloit de la défiance qu'on devoit avoir du ministère, il étoit facile de s'apercevoir qu'il en parloit en homme pénétré de cette maxime qui se trouve dans ses discours, que la défiance est au sentiment intime de la liberté ce que la jalousie est à l'amour. » Ce sont ces derniers mots que cite M. Michelet (voyez le numéro 113).

(2) *Discours de Maximilien Robespierre sur le parti que l'Assemblée nationale doit prendre relativement à la proposition de guerre annoncée par le pouvoir exécutif*, prononcé à la société le 18 décembre 1791 (in-8° de 28 pages), de l'imprimerie du *Patriote françois*. Il est suivi de cette note : « La Société des Amis de la Constitution a arrêté

soutenir l'opinion de la guerre; son discours ne parut pas suffisant à Brissot, qui, un peu étourdi du succès de Robespierre, demanda la parole pour la prochaine séance afin de combattre ses objections (1). Les Jacobins étaient encore en suspens, partagés entre les deux partis; mais au dehors l'opinion démocratique semblait pencher du côté des partisans de la paix; et l'un des organes les plus accrédités de la cause populaire, les *Révolutions de Paris*, publiait quelques jours après cette séance un long article très-remarquable et très-étudié sur les dangers d'une guerre offensive (2).

XII

Brissot avait sans doute trop présumé de ses forces en demandant la parole pour le lendemain; il ne se représenta dans la lice que le 30 décembre, douze jours après. Dans cet intervalle, on entendit un certain nombre d'orateurs, les uns pour, les autres contre l'opinion soutenue par Robespierre. Citons parmi les premiers, Billaud-Varenne, Camille Desmoulins, le médecin Doppet, depuis général, et à qui la guerre parut un supplément très-critique à la Révolution (3). Parmi les seconds figuraient avec plus ou moins d'éclat, Carra, Réal, Manuel, La Source et Bancal. Rédacteur d'un journal dévoué aux Girondins, Carra avait, en peu de semaines, changé deux fois d'avis. Partisan de la geurre d'abord, on l'avait entendu, dans la séance du 12 décembre, aux Jacobins, parler en faveur de la paix; enfin il était revenu à l'opinion de ses amis, donnant ainsi le spectacle d'une versatilité que nous n'aurons que trop à signaler dans le parti de la Gironde. Quant à Réal, il lui sembla que Robespierre ne s'opposait pas à la guerre à cause de la

l'impression de ce discours et l'envoi aux sociétés affiliées, dans sa séance du 18 décembre 1791.

« MAX. ISNARD, *député à l'Assemblée nationale*, président; LA SOURCE, GRANGENEUVE, Ph.-Ch. GOUPILLEAU, *députés à l'Assemblée nationale*; RÉAL, L. PERROCHEL, J. ROUSSEAU, *secrétaires.* »

(1) *La Chronique de Paris* (journal de Condorcet) et le *Patriote françois* (journal de Brissot) se gardèrent bien de rendre compte de l'effet produit par le discours de Robespierre. Le premier se contente de déclarer qu'il avait fait peu de prosélytes; le second n'en dit pas un mot.

(2) *Révolutions de Paris*, numéro 128, p. 513 à 532.

(3) Il est assez curieux de voir Doppet, dans ses *Mémoires*, chercher à établir que son opinion ne fut en rien influencée par celle de Robespierre. Cela n'avait pas besoin de démonstration; mais on l'avait accusé d'être *Robespierriste*, et il écrivait après Thermidor! (Voyez ses *Mémoires*, collection Barrière et Berville, p. 36.)

guerre, mais seulement par la crainte que le pouvoir exécutif n'en abusât pour détruire la constitution et remettre la nation sous le joug. Tout le monde, suivant lui, voulait donc la guerre. Ceci n'était point rigoureusement exact. Nous avons vu comment, raisonnant en philosophe d'abord, Robespierre inclinait pour la paix ; puis comment, discutant en véritable politique, il concluait, le cas échéant, à la guerre défensive.

Aucune amertume d'ailleurs ne s'était mêlée jusqu'à présent à ces discussions solennelles où chaque citoyen venait librement donner son avis, offrir à la patrie le tribut de ses lumières, et Robespierre n'avait pas encore eu la douleur de voir se séparer de lui, entraînés par les intrigants et les jaloux, les amis avec lesquels depuis si longtemps il était habitué à combattre pour la Révolution. Deux d'entre eux, Anthoine et Buzot, avaient, durant la session de l'Assemblée constituante, donné les preuves du plus ardent amour pour la liberté, et sachant quels services ils auraient pu lui rendre encore, Robespierre les avait vus avec peine rentrer dans la vie privée. Deux places étant devenues vacantes au tribunal criminel, celles de président et de vice-président, il crut devoir, mais en son nom personnel, recommander du haut de la tribune des Jacobins au souvenir des bons patriotes ces deux députés « qui, dans tous les temps, » dit-il, « ont bien servi la chose publique (1). » Le surlendemain Buzot fut élu vice-président de ce tribunal, et Treilhard, ex-député comme lui, président. Quant à Anthoine, il fut appelé, quelques semaines après, à une place de juge suppléant d'un des tribunaux de Paris.

Cependant Brissot avait terminé la rédaction de sa réplique; il vint en donner lecture aux Jacobins dans la séance du 30 décembre. Autant Robespierre s'était montré modéré, bienveillant envers les Girondins partisans de la guerre, autant il avait rendu hommage à la pureté de leurs sentiments, se gardant bien de les confondre avec les amis de la cour, qui, en poussant à la guerre, ne songeaient qu'à plonger le pays dans de nouveaux embarras et qu'à faciliter au pouvoir exécutif les moyens d'anéantir la constitution, autant Brissot se montra violent, injuste et amer. Au lieu de s'en tenir à raisonner froidement, comme avait fait son contradicteur, il appela à son aide l'épigramme et même l'injure, entrant ainsi dans la voie des personnalités regrettables, et se servant d'une arme qu'on pouvait si aisément retourner contre lui.

Il voulait, disait-il, laisser de côté les phrases oratoires, c'était déjà

(1) *Journal des débats de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 118.

une réponse commode à défaut d'arguments sérieux. Robespierre, on s'en souvient, lui avait donné l'exemple d'une urbanité parfaite; tout en le combattant, il n'avait pas élevé le moindre doute sur la droiture de ses intentions, l'avait appelé, à diverses reprises, *législateur patriote;* Brissot, au contraire, brisa avec toute convenance, alla jusqu'à joindre la calomnie au dédain. S'emparant d'une phrase où Robespierre s'était plaint de la lenteur des progrès de la liberté en France, il l'accusait, avec une étrange perfidie, d'avoir voulu dégrader le peuple français, en le comparant aux peuples qui gémissaient dans l'esclavage. «Ah!» s'écriait-il, après s'être complaisamment extasié sur les conquêtes de l'esprit public, « ah! qui n'a pas frémi, qui n'a pas été indigné de cette comparaison? Qui n'a pas été déchiré de voir un défenseur du peuple citer contre lui la cruelle catastrophe du mois de juillet? » Il n'est pas besoin d'insister sur l'aigreur et l'injustice de ces paroles; tout lecteur comprendra combien douloureusement elles durent retentir au cœur de Robespierre. En vain, croyant peut-être en adoucir l'amertume, l'orateur ajouta : « C'est depuis cette époque que nous voyons à notre tête les Pétion, les Rœderer, les Robespierre, et l'ingénieux Camille Desmoulins, qui a épuisé tout son esprit et toute son érudition pour soutenir la thèse des aristocrates; si nous les voyons, dis-je, à notre tête, c'est que le peuple était là. » On ne sait trop comment interpréter cette phrase ambiguë. Robespierre soutenait donc aussi la thèse des aristocrates? Ce reproche indirect, adressé au plus énergique défenseur de la cause populaire, n'était que ridicule. Eh bien! les journaux girondins ne tarderont pas à suivre le déplorable exemple donné par Brissot; et bientôt, n'ayant aucune bonne raison à alléguer contre un homme qu'ils s'attacheront à décrier avec un acharnement sans égal, ils le poursuivront d'accusations dont l'absurdité seule le disputera à l'injustice. « On voit, » a dit avec raison un illustre écrivain, « si dans cette grande querelle les premiers torts furent du côté du démocrate ou des ambitieux (1). » Il n'entre point dans notre cadre de donner une analyse complète des discours infiniment longs de Brissot (2); nous avons dû en détacher les traits les plus saillants dirigés contre Robespierre. Ajoutons qu'il fit l'apologie du ministre Narbonne, dont, suivant l'orateur girondin, la haine contre les émigrés devait être naturelle et sincère. Robespierre en doutait fort, et nous savons aujourd'hui combien il était dans le vrai. Quant aux craintes

(1) M. de Lamartine, *Histoire des Girondins*, t. II, p. 57 de la 1re édition.
(2) Ce discours de Brissot a été imprimé *in extenso*. On en trouve de longs extraits dans les numéros 874 et 885 du *Patriote françois*.

tirées de l'exemple de César, elles étaient chimériques aux yeux de Brissot. On sait encore de reste qui des deux se trompa. Les généraux patriotes ne manqueront pas, disait Brissot, et en cela Robespierre se trouvait être de son avis; mais ce fut surtout quand la guerre devint tout à fait populaire, c'est-à-dire quand la nation elle-même en eut la direction, que la liberté enfanta des héros, et que sortirent des rangs du peuple des généraux qui ont nom Hoche, Marceau, Kléber.

XIII

Brissot, en terminant son discours, avait exhorté les patriotes à se soumettre à la loi, et à ne se permettre aucune attaque contre la constitution, mais en termes si affectés qu'on pouvait croire de sa part à l'intention d'inculper plusieurs orateurs et certains écrivains de la société. Aussi Robespierre et Danton réclamèrent-ils vivement contre une censure qui leur parut porter atteinte à la liberté des opinions. Une extrême animation se répandit dans toute la salle. Brissot ramena le calme en rendant un éclatant hommage à l'attachement de la société et de Robespierre pour la constitution, à laquelle, en effet, les Jacobins demeurèrent fidèles jusqu'au jour où elle fut déchirée par le peuple, et il s'engagea à modifier la fin de son discours de manière à ne laisser subsister aucun doute sur ses intentions (1).

La réponse de Robespierre ne se fit pas attendre; deux jours après l'infatigable lutteur montait à la tribune des Jacobins. C'était le 2 janvier 1792; il inaugurait, pour ainsi dire, la dernière année de la vieille monarchie française.

Cette fois, — et c'était bien naturel, — blessé de quelques paroles désobligeantes de Brissot, il garda un peu moins de ménagement, sans cependant chercher à envenimer le débat; s'il mit quelque vivacité en discutant la question de principe, il laissa entièrement de côté la personne de son adversaire. Grave et noble fut son début : « Des deux opinions qui ont été balancées dans cette assemblée, » dit-il, après avoir mis sur le compte d'un malentendu, facile à dissiper, la division qui existait à ce sujet entre les bons citoyens, « l'une a pour elle toutes les idées qui flattent l'imagination, toutes les espérances brillantes qui animent l'enthousiasme, et même un sentiment généreux soutenu de tous les moyens que le gouvernement le plus actif et le

(1) *Journal des débats de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 120.

plus puissant peut employer pour influer sur l'opinion; l'autre n'est appuyée que sur la froide raison et sur la triste vérité. Pour plaire, il faut défendre la première; pour être utile, il faut soutenir la seconde avec la certitude de déplaire à tous ceux qui ont le pouvoir de nuire; c'est pour celle-ci que je me déclare. »

Il s'agissait avant tout de savoir quel parti, dans les circonstances présentes, la nation et ses représentants devaient prendre à l'égard des ennemis intérieurs et extérieurs; tel était, selon lui, le point de vue auquel il fallait se placer. Sans doute, si des traits ingénieux, si la peinture brillante et prophétique d'une guerre promptement terminée par les embrassements fraternels de tous les peuples, étaient des motifs suffisants pour décider une question aussi sérieuse, il serait disposé à se rendre : mais pouvait-on compter sur ces résultats séduisants? Lui aussi, s'il eût été maître des destinées de la France, il eût dès long-temps envoyé une armée en Brabant, secouru les Liégeois, brisé les fers des Bataves; au lieu de songer à déclarer la guerre à des sujets rebelles, il eût pris des mesures pour les empêcher de se rassembler et n'aurait pas permis à des ennemis plus formidables de les protéger et de nous susciter au dedans des dangers plus sérieux. Mais est-ce que la guerre dirigée par le pouvoir exécutif serait la guerre promise par l'enthousiasme de quelques orateurs? Comment croire que la cour, quand jusqu'ici on l'avait vue protéger constamment les émigrations et les émigrés, s'opposer de toutes ses forces au développement des principes de la liberté et de l'égalité, se résoudrait de bon cœur à une mesure aussi décisive que celle de la guerre, si elle n'entrait dans son plan de contre-révolution ?

Brissot, dans son premier discours, s'était vivement élevé contre ce sentiment de défiance qui empêchait le peuple de croire à la sincérité des démonstrations du pouvoir exécutif, attiédissait son attachement et relâchait sa soumission. Robespierre lui avait déjà répondu à ce sujet; il y revient encore : « La défiance est un état affreux! Est-ce là le langage d'un homme libre qui croit que la liberté ne peut être achetée à trop haut prix? Elle empêche les deux pouvoirs d'agir de concert! Est-ce encore vous qui parlez ici? Quoi! c'est la défiance du peuple qui empêche le pouvoir exécutif de marcher, et ce n'est pas sa volonté propre? Quoi! c'est le peuple qui doit croire aveuglément aux *démonstrations* du pouvoir exécutif, et ce n'est plus le pouvoir exécutif qui doit mériter la confiance du peuple, non par des *démonstrations*, mais par des faits? *La défiance attiédit son attachement!* Et à qui donc le peuple doit-il de l'attachement? Est-ce à un homme? est-ce à l'ouvrage de ses mains, ou bien à la patrie, à la liberté? *Elle relâche sa soumis-*

sion! A la loi, sans doute? En a-t-il manqué jusqu'ici? Qui a le plus de reproches à se faire à cet égard, ou de lui, ou de ses oppresseurs? Si ce texte a excité ma surprise, elle n'a pas diminué, je l'avoue, quand j'ai entendu le commentaire par lequel vous l'avez développé dans votre dernier discours. »

Robespierre s'étonnait profondément de l'optimisme d'un homme qui vingt fois avait dit sur la politique et l'esprit immoral des cours tout ce que pouvait dire un homme ayant la faculté de penser. Mais les ministres avaient été changés, arguait-on. Qu'importait le changement des personnes si les principes étaient les mêmes, si les actes ne valaient pas mieux? Quant à lui, il n'hésitait pas à s'exprimer librement sur les ministres, parce qu'il ne craignait pas d'être soupçonné d'avoir spéculé sur leur changement, ni pour lui, ni pour ses amis.

On comprend ce qu'une pareille déclaration devait jeter de trouble dans l'âme de Brissot, qui, comme pour justifier les soupçons de Robespierre, allait bientôt occuper, par ses amis du moins, les plus importantes positions ministérielles, et qui dès lors jugeait convenable de ménager les ministres et de leur trouver du patriotisme, en attendant qu'il proposât, lui aussi, la mise en accusation de l'un d'eux. Quant à Robespierre, il ne voyait aucune différence entre Montmorin et de Lessart, et l'Assemblée législative n'allait pas tarder à se montrer de son avis en décrétant ce dernier d'accusation. Il ne se sentait pas disposé davantage à accorder sa confiance à un ministre de la justice qui, tout récemment encore, avait demandé à l'Assemblée nationale de retarder l'établissement des nouveaux tribunaux criminels sous le prétexte peu sérieux que la nation n'était pas mûre pour les jurés, et que l'hiver était une saison trop rude pour la mise en activité de cette institution, partie essentielle de notre constitution cependant, et réclamée par l'humanité à bon droit indignée de la tyrannie insupportable de l'ancienne justice criminelle. On reconnaît là l'éternel argument de tous les ennemis plus ou moins déguisés du progrès et des lumières: ils en relèguent volontiers l'avénement et la diffusion à une époque indéfinie, comme Bergasse qui remettait la meilleure constitution à la résurrection des mœurs; ce qui faisait dire à Camille Desmoulins que c'était la remettre à la résurrection des morts, et que l'on convoquerait une Assemblée constituante dans la vallée de Josaphat.

On convenait bien qu'une coalition d'intrigants ligués contre les principes de l'égalité et de la liberté, et qui, chaque jour, essayaient de battre en brèche la constitution, voulaient la guerre, comme la cour

et les ministres; mais on ne s'en alarmait pas, parce que, disait-on, les uns et les autres se joindraient aux patriotes pour combattre les émigrés. Naïve illusion, selon Robespierre, d'imaginer que les partisans de la cour allaient pactiser avec ceux qu'ils traitaient journellement de factieux; pour lui, paraphrasant ces mots du poëte, *Timeo Danaos*, il se méfiait surtout des avances des courtisans, des aristocrates, des modérés, et déclarait nettement qu'au point de vue patriotique, il serait tenté de se croire en assez mauvaise compagnie au milieu d'eux (1). L'erreur de Brissot, et de tous les partisans de son opinion, venait surtout, suivant Robespierre, de ce qu'ils ne songeaient pas assez dans quelles mains se trouverait la direction de la guerre. Serait-elle conduite par le peuple obéissant au génie de la liberté? nullement, mais par la cour et ses officiers. Il désirait sincèrement, quant à lui, voir cesser les malentendus existant entre tous les amis de la liberté; mais était-il possible de supposer la cour capable d'ébranler le trône de Léopold, elle qui s'était toujours montrée si bien disposée envers l'Autriche, et avait, par ses menées, troublé la révolution de Brabant? N'était-il pas plus naturel de la croire disposée à diriger la guerre de façon à ne pas la rendre funeste aux ennemis de la Révolution et aux partisans du pouvoir absolu des rois?

En vain on avait montré nos armées triomphantes, s'élançant à la conquête de l'Allemagne, établissant partout des directoires, des municipalités, imposant en quelque sorte notre constitution, — et ici Robespierre faisait surtout allusion à un discours prononcé la veille aux Jacobins par Anacharsis Clootz, dans lequel l'orateur du genre humain proposait une guerre de propagande, — ces magnifiques prédictions, disait Maximilien, sont démenties par le bon sens, et contraires à la liberté même. « Le gouvernement le plus vicieux, » disait-il, « trouve un puissant appui dans les préjugés, dans les habitudes, dans l'éducation des peuples. Le despotisme même déprave l'esprit des hommes jusqu'à s'en faire adorer, et jusqu'à rendre la liberté suspecte et effrayante au premier abord. La plus extravagante idée qui puisse naître dans la tête d'un politique, est de croire qu'il suffise à un peuple d'entrer à main armée chez un peuple étranger pour lui faire adopter ses lois et sa constitution. Personne n'aime les missionnaires armés, et le premier conseil que donnent la nature et la prudence, c'est de les

(1) A lire M. Michelet, qui travestit tout à fait les paroles de Robespierre (t. III, p. 367), on croirait que le sévère tribun accusait Brissot et la Gironde de *s'entendre* avec la cour, les Feuillants, Narbonne et La Fayette. Cela est tout à fait inexact. Il reproche à Brissot de croire au patriotisme apparent de la cour et des ministres, ce qui est bien différent.

repousser comme des ennemis. » Comment ne pas applaudir à ces belles paroles, éternellement vraies!

Avant de songer à porter notre Révolution chez les nations étrangères, il fallait d'abord la consolider chez nous, poursuivait-il, et prétendre donner la liberté aux autres, avant de l'avoir soi-même conquise entièrement, c'était s'exposer à éterniser sa propre servitude et celle du monde entier. Il était plus aisé de graver la Déclaration des droits sur des tables d'airain que de la buriner dans le cœur des hommes, corrompus la plupart par le despotisme, et en proie à l'ignorance, aux préjugés, aux passions. Pouvait-on douter de cette vérité quand chaque jour on la voyait foulée aux pieds, quand l'aristocratie se reproduisait incessamment sous des formes nouvelles? La constitution, que l'on disait fille de cette Déclaration, ressemblait-elle si fort à sa mère? N'était-elle pas sortie meurtrie et souillée des mains de cette coalition d'anciens membres de l'Assemblée constituante à qui il ne fallait sans doute, pour l'achèvement de ses projets liberticides, que l'adoption des mesures qu'il combattait en ce moment?

Sans doute, il en avait la conviction, notre Révolution influerait plus tard sur le sort du globe; pour sa part, il ne renonçait pas à une si douce espérance; mais dans tous les cas il faudrait, pour arriver à cet heureux résultat, que les destinées de notre liberté ne fussent pas confiées à ceux qui la détestaient. Toutes les puissances de l'Europe, même de concert avec nos ennemis intérieurs, étaient incapables, avait-on prétendu, d'entretenir une armée suffisante pour favoriser le système d'intrigues auquel la Révolution française était en butte. Une telle proposition ne lui paraissait pas mériter d'être réfutée, et l'avenir prouvera trop bien combien étaient justes les appréhensions de Robespierre. Il engageait ensuite ses adversaires à se mettre d'accord avec eux-mêmes; tantôt on se contentait d'aller donner la chasse aux rassemblements de Coblentz, tantôt on parlait d'aller briser les trônes de tous les tyrans. Or les émigrés n'étaient redoutables qu'autant qu'ils avaient l'appui de ces ennemis du dedans, à l'égard desquels on semblait n'avoir aucune défiance. On avait parlé de l'honneur du nom français: il ne connaissait pour lui d'autre honneur que la magnanimité, la sagesse, la liberté, le bonheur, la vertu; quant à ce faux point d'honneur de l'aristocratie, qui s'alliait si bien avec la trahison, on devait le laisser au delà du Rhin, il appartenait à tous les chevaliers de Coblentz.

C'était à Coblentz qu'était le siége du mal, avait-on de nouveau soutenu; non, répétait Robespierre, il est à Paris même; et avant de songer à troubler la paix des États de l'Europe, à porter violemment la liberté

chez eux, il était indispensable de comprimer les ennemis de l'intérieur, de remettre l'ordre dans nos finances, d'en arrêter la déprédation, d'armer le peuple et les gardes nationales, de faire enfin ce que le gouvernement avait paru prendre à tâche d'empêcher jusqu'ici. N'était-ce pas la tactique ordinaire des despotes de distraire le peuple des délibérations intéressant la liberté par les événements extérieurs, les préoccupations de la guerre, et de prévenir ainsi la crise favorable que les ennemis de la Révolution auraient pu précipiter? Bonne pour les officiers, pour les ambitieux, pour les agioteurs, la guerre devait être également agréable à la cour, puisqu'elle lui permettait de disposer à son gré de l'armée, de cantonner les soldats, de les isoler des citoyens, et de substituer dans les régiments, au véritable amour de la liberté et de la patrie que la Révolution avait fait fleurir parmi les soldats, l'esprit d'obéissance passive, l'ancien esprit militaire. Ceux qui s'imaginaient que par la guerre on imposerait aux ennemis du dedans, qu'on tarirait la source de leurs manœuvres, se trompaient étrangement, selon lui; et nous avons trop appris à nos dépens combien il voyait juste quand il montrait ces implacables ennemis profitant des désordres inévitables de la guerre pour semer la division, le fanatisme et dépraver l'opinion. Ne forcerait-on pas au silence les patriotes assez audacieux pour élever quelque soupçon sur les agents du pouvoir exécutif, ou sur les généraux chargés de la conduite des hostilités? Ne les poursuivrait-on pas comme républicains et factieux, mots perfides inventés par les adversaires hypocrites de la Révolution? Les généraux, il est vrai, ne nous trahiraient pas, avait-on dit; on avait même été jusqu'à souhaiter de grandes trahisons. Brissot, en effet, avait déclaré qu'elles seraient funestes aux traîtres seulement; mais ce que redoutait Robespierre, ce n'étaient pas des trahisons ouvertes, c'étaient ces perfidies sourdes à l'aide desquelles on endormait le peuple pour l'enchaîner plus aisément. On l'avait accusé de décourager la nation. Non, répondait-il, je l'éclaire; et il croyait fermement avoir fait progresser l'esprit public et servi la patrie en contribuant à arrêter les élans d'un enthousiasme qui lui paraissait dangereux.

Puis, arrivant au reproche le plus étrange articulé par Brissot contre lui, d'avoir douté du courage des Français et avili le peuple, il laissait déborder son cœur, et se défendait dans un langage dont la modération et la noblesse contrastent singulièrement, on ne peut le nier, avec l'amertume des paroles de l'orateur girondin : « Vous avez dit que j'avais outragé les Français en doutant de leur courage et de leur amour pour la liberté. Non, ce n'est point le courage des Français dont je me défie, c'est la perfidie de leurs ennemis que je crains. Que la

tyrannie les attaque ouvertement, ils seront invincibles; mais le courage est inutile contre l'intrigue. Vous avez été étonné, avez-vous dit, d'entendre un défenseur du peuple calomnier et avilir le peuple. Certes, je ne m'attendais pas à un pareil reproche. D'abord, apprenez que je ne suis point le défenseur du peuple; jamais je n'ai prétendu à ce titre fastueux; je suis du peuple, je n'ai jamais été que cela, je ne veux être que cela; je méprise quiconque a la prétention d'être quelque chose de plus... L'amour de la justice, de l'humanité, de la liberté, est une passion comme une autre; quand elle est dominante, on lui sacrifie tout; quand on a ouvert son âme à des passions d'une autre espèce, comme à la soif de l'or et des honneurs, on leur immole tout, et la gloire, et la justice, et l'humanité, et le peuple, et la patrie. Voilà le secret du cœur humain; voilà toute la différence qui existe entre le crime et la probité, entre les tyrans et les bienfaiteurs de leur pays.

« Que dois-je donc répondre au reproche d'avoir avili et calomnié le peuple! Non, on n'avilit point ce qu'on aime, on ne se calomnie pas soi-même. J'ai avili le peuple! Il est vrai que je ne sais point le flatter pour le perdre, que j'ignore l'art de le conduire au précipice par des routes semées de fleurs; mais, en revanche, c'est moi qui sus déplaire à tous ceux qui ne sont pas peuple, en défendant presque seul les droits des citoyens les plus pauvres et les plus malheureux contre la majorité des législateurs; c'est moi qui opposai constamment la Déclaration des droits à toutes ces distinctions calculées sur la quotité des impositions, qui laissaient une distance entre des citoyens et des citoyens; c'est moi qui défendis non-seulement les droits du peuple, mais son caractère et ses vertus; qui soutins contre l'orgueil et les préjugés que les vices ennemis de l'humanité et de l'ordre social allaient toujours en décroissant, avec les besoins factices et l'égoïsme, depuis le trône jusqu'à la chaumière; c'est moi qui consentis à paraître exagéré, opiniâtre, orgueilleux même pour être juste. »

Le vrai moyen de témoigner son respect au peuple n'était pas, suivant Robespierre, de lui vanter à tout propos sa force, mais de le prémunir contre les défauts dont il n'était pas exempt. *Le peuple est là*, s'était écrié Brissot, pour le cas où la cour et les ministres viendraient à violer la constitution; mais ce mot paraissait à Maximilien très-dangereux. Après avoir prouvé, en s'appuyant de l'opinion de Rousseau, que jamais le peuple ne pouvait s'endormir impunément, sous peine de devenir la dupe des charlatans politiques, il ajoutait: « Lorsqu'il s'éveille et déploie sa force et sa majesté, ce qui arrive une fois dans des siècles, tout plie devant lui; le despotisme se prosterne contre

terre et contrefait le mort, comme un animal lâche et féroce à l'aspect du lion ; mais bientôt il se relève, il se rapproche du peuple d'un air caressant ; il substitue la ruse à la force... On accumule entre ses mains des trésors immenses ; on lui livre la fortune publique ; on lui donne une puissance colossale ; il peut offrir des appâts irrésistibles à l'ambition et à la cupidité de ses partisans, quand le peuple ne peut payer ses serviteurs que de son estime. Bientôt quiconque a des talents avec des vices lui appartient ; il suit constamment un plan d'intrigue et de séduction ; il s'attache surtout à corrompre l'opinion publique ; il réveille les anciens préjugés, les anciennes habitudes, qui ne sont point encore effacés ; il entretient la dépravation des mœurs, qui ne sont point encore régénérées ; il étouffe le germe des vertus nouvelles... On ne prêche plus aux citoyens que le repos et la confiance ; le mot de liberté passe presque pour un cri de sédition ; on persécute, on calomnie ses plus zélés défenseurs ; on cherche à égarer, à séduire ou à maîtriser les délégués du peuple... Les intrigants et les partis se pressent comme les flots de la mer. Le peuple ne reconnaît les traîtres que lorsqu'ils lui ont déjà fait assez de mal pour le braver impunément. A chaque atteinte portée à sa liberté, on l'éblouit par des prétextes spécieux, on le séduit par des actes de patriotisme illusoire ; on trompe son zèle et on égare son opinion par le jeu de tous les ressorts de l'intrigue et du gouvernement ; on le rassure en lui rappelant sa force et sa puissance. Le moment arrive où la division règne partout, où tous les piéges des tyrans sont tendus, où la ligue de tous les ennemis de l'égalité est entièrement formée, où les dépositaires de l'autorité publique en sont les chefs, où la portion des citoyens qui a le plus d'influence par ses lumières et par sa fortune est prête à se ranger de leur parti. »

Ainsi la nation se trouvait placée entre la servitude et la guerre civile ; mais ne savait-on pas combien était périlleux et incertain ce remède de l'insurrection, vanté par La Fayette lui-même ? Il n'était guère possible à un peuple entier de se lever à la fois ; or tout mouvement partiel, étant considéré comme un acte de révolte, pouvait être facilement réprimé ; et alors que devenait la liberté de la parole et de la plume ? Les journalistes vendus conservaient seuls le droit d'écrire ; quant aux écrivains patriotes, il ne leur restait plus qu'à boire la ciguë comme Socrate, à se déchirer les entrailles comme Caton, ou à mourir, comme Sidney, sous le glaive de la tyrannie. Robespierre, après avoir exprimé l'espérance de voir la liberté sortir triomphante de tant d'épreuves, termina en disant qu'il aurait encore bien des choses à dire sur cette matière, et la société, au milieu des plus vifs applaudisse-

ments, l'invita à lui communiquer, à une prochaine séance, la suite de ses idées (1).

En lisant ce discours, inséré *in extenso* dans le journal de Prud'-homme (2), madame de Chalabre ne put contenir son enthousiasme, et elle écrivit immédiatement à Maximilien : « Non, je ne trouve pas d'expression qui puisse rendre à l'inimitable Robespierre la surprise, l'émotion, que m'a causées la lecture de son intéressant et utile discours dans la dernière *Révolution de Paris*. Les patriotes ont bien fait de l'y insérer, parce que ce journal se lit beaucoup et va partout. On ne sauroit trop se hâter de prémunir les vrais François contre les piéges de la cour. » Et plus loin, après une assez vive critique de l'aveuglement où lui semblaient être les partisans de la guerre : « Je ne puis résister au sentiment de reconnoissance que m'inspire la vertueuse conduite du fidèle Robespierre, malgré le conseil qu'il nous donne lui-même de ne pas trop nous livrer à ces transports. Sa touchante modestie produira l'effet contraire, à en juger par moi, mais il ne sera pas dangereux pour la liberté, la plus noble émulation en sera le fruit (3). » Robespierre avait beau supplier ses amis de modérer l'ardeur de leur enthousiasme, ses conseils n'étaient guère écoutés ; et ce fut précisément son immense popularité, fondée sur les titres les plus légitimes, qui exaspéra contre lui tout le parti des Girondins.

XIV

Pendant ces débats, assidûment suivis par une foule inquiète et curieuse, les séances des Jacobins avaient pris une animation extraordinaire, comme si tous les esprits se fussent embrasés du feu de ces discours passionnés. Le 1er janvier, Robespierre, remplissant les fonctions de président en l'absence de Grangeneuve, s'était cru obligé de rappeler à l'ordre le député La Source pour avoir interrompu avec

(1) Le *Journal des débats de la Société des Amis de la Constitution*, qui reproduit souvent les discours les plus insignifiants, ne donne aucun des grands discours de Robespierre sur la guerre. A ce dernier discours, il se contente de consacrer ces lignes : « Robespierre monte à la tribune pour réfuter l'opinion que Brissot avait énoncée sur la guerre. Son discours, interrompu par les plus vifs applaudissemens, est renvoyé à l'impression. » (Numéro 122.)

(2) *Révolutions de Paris* (numéro 130, p. 17 à 39). Ce discours a été réimprimé depuis dans les *Œuvres* de Robespierre, publiées par Laponneraye (t. I, p. 225 et suiv.), et dans l'*Histoire parlementaire de la Révolution* (t. XIII, p. 122 et suiv.).

(3) Lettre en date du 11 janvier 1792. *Papiers inédits trouvés chez Robespierre*, etc. (t. I, p. 175).

insistance un membre qui parlait à la tribune contre l'incivisme de certains administrateurs de la ville de Lyon. La Source, un des intimes de Brissot, attachant à cette légère punition parlementaire plus d'importance qu'elle n'en avait, s'était retiré, et bientôt une lettre de lui apprenait à la société toute la peine qu'il ressentait de l'espèce d'inculpation dont il venait d'être l'objet. Aussitôt Robespierre, qui avait cédé le fauteuil à Antonelle, nommé président dans le cours de la séance, monta à la tribune et rendit pleinement hommage au patriotisme de La Source, à son amour pour le bien et pour la tranquillité publique. On voit quel empressement il mettait à adoucir un chagrin qu'il avait involontairement causé en faisant son devoir de président. La Source revint dans la salle au milieu des applaudissements (1).

Le même jour, l'Assemblée législative, accomplissant un acte de réparation nationale, avait, sur la proposition de Guadet, adopté un décret dont la rédaction était du feuillant Pastoret, et par lequel la liberté était rendue aux victimes de Bouillé, aux quarante soldats de Châteauvieux envoyés aux galères après l'affaire de Nancy; puis, entrant résolûment dans la voie des rigueurs contre l'émigration, elle avait décrété d'accusation le comte de Provence, le prince de Condé, l'ancien contrôleur général de Calonne, et deux membres de l'Assemblée constituante, Laqueille aîné et Riquetti cadet, comme prévenus d'attentat et de conspiration contre la sûreté de l'État (2).

Tandis que de sévères mesures étaient votées contre ceux qui tramaient le retour de l'ancien régime, une étrange idée traversait la cervelle du journaliste Carra, l'un des rédacteurs des *Annales patriotiques*, feuille dévouée à la Gironde, comme nous l'avons dit. Cette idée, déjà émise par Carra dans son journal, et qu'il développa le 4 janvier à la tribune des Jacobins, consistait à placer un prince de la maison de Brunswick sur le trône constitutionnel de France, si Louis XVI venait à fuir une seconde fois, ou bien si ses ministres pouvaient être soupçonnés de trahison dans la guerre proposée (3). On voit dès à présent d'où naîtront les accusations lancées plus tard contre plusieurs Girondins d'avoir voulu mettre la couronne de France sur la tête d'un prince étranger. Cette malencontreuse proposition fut accueillie par de violents murmures, et Carra rappelé immédiatement à l'ordre. Le patriotisme des Jacobins

(1) *Journal des débats de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 121. A partir de ce numéro, ce journal prend le titre de *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution.*

(2) *Moniteur* du 2 janvier 1792.

(3) Voyez les explications données par Carra lui-même dans les *Annales patriotiques* du 9 janvier 1792.

était prompt à s'alarmer, et ce n'était pas sans cause, à une époque où la Révolution commençait d'être battue en brèche, au dedans et au dehors, avec une infatigable persévérance.

Aussi refusaient-ils impitoyablement de recevoir ceux de leurs membres qui, les ayant abandonnés afin de s'affilier à la société des Feuillants (laquelle, on s'en souvient, n'admettait dans son sein que les citoyens actifs), demandaient à revenir parmi eux. Il en fut ainsi pour le député Girardin, rayé sur la proposition de Ricord parce qu'il était allé aux Feuillants, et qui sollicitait sa réintégration. Un futur membre du comité de Salut public, Collot-d'Herbois, intercéda indirectement en sa faveur, mais il se trouva en face d'un adversaire redoutable (6 janvier). Les Feuillants, hostiles en réalité aux vrais principes de la Révolution, avaient été fondés en haine de l'égalité, et leurs membres avaient surtout contribué, au milieu de l'Assemblée constituante, à altérer la constitution dans un sens tout opposé à la Déclaration des droits. Robespierre, intraitable à leur égard, insista donc fortement afin qu'aucun des membres qui avaient déserté les Jacobins pour les Feuillants ne pût rentrer dans le sein de la société des Amis de la Constitution. La Source ayant proposé une exception en faveur des membres de l'Assemblée législative, Robespierre combattit également cette motion, et la parole de Guadet prêta à la sienne, dans cette circonstance, un appui énergique. Le député girondin critiqua amèrement le rôle des Feuillants dans l'Assemblée : il les montra réclamant l'ajournement quand il s'agissait de rendre la liberté aux Suisses de Châteauvieux, éludant la délibération quand il était question de frapper du glaive de la loi la tête des coupables, et travaillant constamment contre le peuple. Il demanda en conséquence l'adoption pure et simple de la mesure d'exclusion, laquelle, après un assez long tumulte, fut enfin mise aux voix et votée à l'unanimité (1).

Déjà, une dizaine de jours auparavant, le 25 décembre, on avait entendu Robespierre stigmatiser rudement les menées de ces Feuillants qui, tombés pour ainsi dire sous le mépris public, semblaient ressusciter pour recommencer leur croisade contre les sociétés populaires en général, et celle des Jacobins en particulier. A cette époque, quelques désordres, occasionnés par la cherté de plusieurs denrées, du sucre principalement, avaient éclaté dans Paris ; de sourdes menaces grondaient contre les accapareurs, et parmi ceux-ci, à tort ou à raison, on

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 124.

citait le feuillant d'André, qui s'était associé à une grosse maison d'épicerie de la rue de la Verrerie. Tandis que des placards royalistes, affichés dans les rues, vomissaient toutes sortes de calomnies contre Grégoire, Brissot et Robespierre, d'autres placards désignaient aux vengeances populaires l'ancien membre du comité de constitution (1). Le président de la société des Feuillants ayant écrit au maire de Paris pour le prier d'employer la force dans le cas où des mouvements séditieux se produiraient dans la capitale, Pétion donna ordre aux commissaires de police d'user de tous les moyens de conciliation afin de rétablir la tranquillité dans la rue et le calme dans les esprits. Il n'en fallut pas davantage pour attirer sur le maire l'accusation d'être un des plus zélés Feuillants ; une affiche le désigna comme tel, et on alla jusqu'à le soupçonner d'être complice des accapareurs (2). Robespierre donna à Pétion un signe éclatant de son dévouement et de son amitié : il le couvrit de sa popularité. Le maire, dit-il à la tribune des Jacobins, avait dû allier son attachement à la constitution avec le respect dû à la loi ; mais il répondait des principes, de la magnanimité et de la sagesse de son ami, dont il connaissait l'âme et les sentiments. En même temps il engageait le peuple à se montrer aussi sage qu'énergique, aussi généreux que calme (3).

Tout récemment il avait, de concert avec Pétion, rédigé d'importantes observations sur la nécessité de la réunion des hommes de bonne foi contre les intrigants. C'était aussi un appel éloquent à la concorde. Rappelant les beaux jours, les jours immortels où la justice et la liberté étaient sorties, au choc de la Révolution, du sein des préjugés et de la servitude, ils se demandaient ce qu'étaient devenus ce généreux enthousiasme des premiers temps, cette union touchante, ce saint amour de l'égalité, qui avaient fait des Français un peuple de frères. Hélas! depuis, on avait vu certains hommes, qui dans le principe avaient donné quelques gages à la Révolution, s'allier avec les anciens oppresseurs, et comme eux opposer le mot de licence à l'idée de liberté ; et tandis qu'on taxait d'exagération l'amour de l'humanité, le dévouement magnanime à la cause des peuples, on appelait prudence, modération, amour de la paix, l'égoïsme, la faiblesse et l'intrigue. Et ces mêmes hommes, qui avaient traité les prêtres avec une dureté portée jusqu'à l'insulte lorsqu'il s'était agi de restituer à la nation les

(1) *Chronique de Paris*, numéro 24 de l'année 1792.

(2) Voyez à ce sujet la réclamation de Pétion, insérée dans les journaux du temps, et citée par MM. Buchez et Roux (*Histoire parlementaire*, t. XIII, p. 100).

(3) Voyez le numéro 117 du *Journal des débats de la Société des Amis de la Constitution*.

biens dont le clergé était détenteur, invoquaient aujourd'hui la Déclaration des droits pour soustraire les prêtres conspirateurs à des mesures de police indispensables, et s'efforçaient de livrer le peuple au despotisme de l'aristocratie militaire. Les communes étaient parfaitement unies, à l'origine, contre la noblesse, le clergé et la cour, mais les castes privilégiées n'avaient rien négligé pour rattacher à leur cause la portion du peuple la plus favorisée par la fortune. Les perfides ennemis de la Révolution n'avaient-ils pas poussé la mauvaise foi jusqu'à chercher à épouvanter les citoyens aisés de toutes les classes par le fantôme d'une loi agraire tellement chimérique, tellement absurde parmi nous, disaient Pétion et Robespierre, « que le cerveau même le plus délirant ne pouvait en concevoir l'idée? » On voit par là combien peu ce rêve insensé de la communauté des biens séduisait les grands révolutionnaires de ce temps. Il ne faudrait pas croire cependant que la question sociale ne préoccupât singulièrement Robespierre ; nous dirons plus tard quels points de rapport assez intime il y a entre ses opinions à cet égard et les idées modernes ; mais, avant tout, il songeait à affranchir le peuple, à l'affranchir complétement, sachant que sans liberté il n'y a point d'organisation solide et durable pour les sociétés.

Et d'abord il engageait vivement cette portion du peuple qu'on appelait *bourgeois* à ne pas séparer sa cause de celle de la masse populaire, à ne point s'allier contre elle avec les anciens privilégiés, sous peine de retomber elle-même dans l'état d'oppression et d'humiliation où elle avait vécu durant tant de siècles. Si la soif de la justice, l'amour de l'humanité, ces passions des grandes âmes, ne leur étaient pas des raisons suffisantes, leur intérêt même leur commandait de ne point trahir le parti de la Révolution. Aux anciens nobles, Robespierre et Pétion demandaient quels fruits heureux ils attendaient de leurs funestes projets. En échange des titres ridicules qu'elle leur avait ôtés, la Révolution ne leur avait-elle pas donné la dignité d'homme et tous les droits d'un peuple libre? S'adressant au monarque lui-même, ils lui montraient comme une faveur du ciel le rôle qu'il ne tenait qu'à lui de remplir. Il pouvait se placer au premier rang des bienfaiteurs de l'humanité; mais, pour cela, il fallait rompre avec les errements du passé, répudier les conseils des intrigants dont il était entouré, s'arracher aux suggestions d'un parti coupable et perfide qui l'entraînait dans un abîme, ne point exposer son trône et son repos pour satisfaire les rancunes et l'ambition de quelques factieux, se réfugier enfin au sein de la patrie et de la vertu, et ne point considérer comme ses ennemis tous les hommes intègres qui avaient voué leur vie au triomphe de la Révo-

lution. « Le seul parti qui vous convienne, c'est la liberté, la justice, la paix, la vertu, l'égalité ; le seul drapeau sous lequel vous deviez vous rallier, c'est celui de la constitution ; vos ennemis sont les oppresseurs, les intrigants et les traîtres (1). »

Toute la politique de Robespierre se trouve résumée dans ces observations. Jusqu'au dernier jour de la monarchie, il essayera de la rattacher à la Révolution. Oui, pensait-il, que Louis XVI se convertît à elle, non pas judaïquement comme le lui conseillaient les Lameth et les Barnave, mais franchement, résolûment, et les principes de la liberté, de l'égalité, pouvaient se consolider sans être compromis dans les hasards d'une insurrection et les déchirements de l'anarchie. Et en effet, il faut le reconnaître, il n'y avait point d'autre voie de salut pour Louis XVI. Mais, en adoptant le parti contraire, il ne devait pas tarder à tomber dans l'abîme que lui montrait du doigt Robespierre ; et celui-ci ne songera à confier à la République l'application des principes de 1789 que lorsqu'il verra le triomphe de la constitution rendu impossible par l'alliance du trône avec tous les partis hostiles à la Révolution.

XV

Cependant les débats sur la guerre continuaient toujours aux Jacobins, sans lasser l'opinion publique. A la séance du 9 janvier intervint dans la discussion un homme de lettres, connu par des productions licencieuses, et plus fait assurément pour les œuvres légères et futiles que pour les hautes conceptions de la politique. C'était Louvet, l'auteur de ce cynique roman de *Faublas* qu'on trouvait dans le boudoir de la plupart des grandes dames de l'époque. Démontrer, selon sa conviction, la nécessité d'une guerre offensive, en s'appuyant sur toutes les raisons tirées des circonstances, c'était naturel, mais cela risquait fort de passer inaperçu ; tant d'orateurs avaient déjà usé de tous ces arguments. Louvet résolut de s'attaquer résolûment à Robespierre. Prendre à partie ce colosse de la Révolution tenta le littérateur d'alcôve, à la

(1) *Observations sur la nécessité de la réunion des hommes de bonne foi contre les intrigans, proposées à tous les François*, par JÉROME PÉTION, maire de Paris, et MAXIMILIEN ROBESPIERRE, accusateur public du département de Paris (in-8° de 16 pages). Cette pièce, extrêmement rare aujourd'hui, est du mois de décembre 1791. Elle ne parut que dans les premières semaines de l'année 1792. Sillery, enthousiasmé, demanda à en donner lecture aux Jacobins, dans la séance du 14 mars ; mais on objecta que cette pièce était imprimée, et la société, sur cette observation, passa à l'ordre du jour. (Voyez le *Journal des débats de la Société*, numéro 160.)

recherche d'une réputation plus sérieuse. Peut-être lui sembla-t-il que son nom allait grandir tout à coup à la faveur de ce grand nom, et qu'en se mesurant avec un tel adversaire, il allait attirer sur lui les regards du monde. Une fois engagé dans cette voie, il n'en sortira plus. Désormais son but unique, son idée fixe sera de dépopulariser, d'abattre Robespierre, et il ne cessera point de s'acharner contre lui, comme jadis Anitus contre Socrate. Mais nous n'en sommes encore qu'à la période des précautions oratoires et des ménagements. Toutefois, dans cette séance du 9, il s'acquitta de sa tâche à la satisfaction de Brissot, qui lui décerna les éloges les plus flatteurs (1). Aussi le verrons-nous revenir bientôt à la charge.

Le surlendemain, 11 janvier, Robespierre remonta à la tribune pour communiquer à la société, selon l'engagement qu'il avait pris à la séance du 2, la suite de ses idées, non pas tant sur la question de la guerre que sur les moyens les plus propres à assurer le salut de la constitution dans la crise présente. Précisément on avait entendu dans la journée même, au sein de l'Assemblée législative, le rapport du ministre de la guerre, récemment revenu de son voyage d'inspection. Narbonne avait présenté nos frontières et nos principales places comme se trouvant dans le meilleur état de défense ; et sa peinture brillante de la situation de notre armée était certainement de nature à rassurer la nation, à l'endormir dans une sécurité trompeuse (2). Or ce rapport était un tissu d'erreurs et, disons le mot, de mensonges ; un peu plus tard Dumouriez se chargea d'en démontrer la fausseté. Quel était donc le but du ministre? Évidemment de donner courage aux partisans de la guerre, de cette guerre restreinte qui souriait à la cour, et d'où pouvait naître une crise sur laquelle elle comptait pour vaincre la Révolution (3).

Robespierre ne se trompait donc pas lorsqu'en débutant il parlait d'une nouvelle jonglerie ministérielle. Tout indiquait, selon lui, même aux yeux les moins clairvoyants, le dessein de la cour de fomenter une guerre simulée afin de ressaisir au milieu du désordre une autorité fatale à la liberté naissante. N'était-il pas puéril, en effet, de la supposer capable de combattre sérieusement les émigrés, quand elle les avait dérobés avec tant de sollicitude au décret rendu contre eux par

(1) Voyez le *Patriote françois*, numéro 884.

(2) Voyez le rapport de Narbonne dans le *Moniteur*, numéros des 14 et 16 janvier 1792. On le trouvera aussi, *in extenso*, dans l'*Histoire parlementaire de la Révolution* (t. XIII, p. 17 à 38).

(3) Voyez à cet égard les curieuses révélations du royaliste Mallet du Pan (*Mémoires et Correspondances*, t. I).

l'Assemblée nationale? Mais, pour atteindre son but, elle n'avait nullement besoin d'entrer tout de suite en campagne; il lui suffisait d'être autorisée à ordonner actuellement les préparatifs d'une guerre. Il fallait donc se garder de prêcher la confiance, et surtout de donner des millions au pouvoir exécutif. Lui aussi il voulait bien la guerre, mais il dirait à qui et comment il était utile de la faire.

Après avoir développé avec une puissance nouvelle tous les arguments exposés par lui dans ses précédents discours pour démontrer l'intérêt qu'avait la cour à être dès à présent investie du droit de diriger les forces de la France; après avoir demandé aux partisans de la guerre ce qu'ils comptaient faire lorsque, selon toute probabilité, les princes étrangers leur auraient prouvé qu'ils avaient pris toutes les mesures nécessaires afin de dissiper les rassemblements d'émigrés, il signalait le danger de mettre la nation tout entière à la merci de la cour disposant à son gré de toute la puissance militaire du pays. A quels généraux le pouvoir exécutif avait-il confié le commandement des armées? A des chefs dont l'un, Rochambeau, était connu pour avoir persécuté des régiments patriotes; dont un autre, La Fayette, avait été nommé en violation flagrante de la constitution, qui lui interdisait de recevoir, à l'expiration de ses fonctions législatives, aucune place, faveur ou pension de la cour. Avec quel plaisir le gouvernement n'avait-il pas accueilli cette proposition de guerre contre les petits princes allemands sous laquelle semblait enterré le décret contre les émigrés, attestant par cela même la sagesse et l'utilité de ce décret, autrement efficace pour avoir raison des émigrants qu'une guerre qu'ils souhaitaient eux-mêmes! L'Assemblée nationale avait indiqué d'abord le véritable remède, on l'avait repoussé; et maintenant les représentants du peuple, trompés, acceptaient le poison des mains de la cour, qui paraissait se rendre à leur vœu. Il fallait s'en tenir au décret, déclarer le veto contraire au salut de l'État, étonner par ce coup de vigueur les partisans du despotisme et de l'aristocratie, qui n'eussent point osé entrer en lutte avec l'Assemblée nationale; ou, « s'ils l'avaient osé, » poursuivait Robespierre, « le vœu public hautement prononcé, l'intérêt général, l'indignation qu'inspiraient l'audace des rebelles et la protection qui leur était donnée, le génie de la nation enfin éveillé dans cette occasion heureuse par la vertu des représentants autant que par l'intérêt suprême du salut public, auraient assuré la victoire à l'Assemblée nationale; et cette victoire eût été celle de la raison et de la liberté. C'était là une de ces occasions uniques dans l'histoire des révolutions *que la Providence présente aux hommes, et qu'ils ne peuvent négliger impunément*; puisque enfin il faut que tôt ou tard le combat s'engage

entre la cour et l'Assemblée nationale, ou plutôt, puisque dès longtemps il s'est engagé entre l'une et l'autre un combat à mort, il fallait saisir ce moment: alors nous n'aurions pas eu à craindre de voir le pouvoir exécutif avilir et maîtriser nos représentants, les condamner à une honteuse inaction, ou ne leur délier les mains que pour augmenter sa puissance et favoriser ses vues secrètes. »

Robespierre ne voulait cependant ni proposer un parti sévère, ni déployer une roideur inflexible. Sans s'occuper davantage d'un veto lancé au nom du roi par des hommes qui se souciaient fort peu du roi, mais qui tenaient à régner sous son nom, il souhaitait seulement que l'Assemblée reprît un caractère imposant, et que, tendre envers le peuple, elle montrât moins de condescendance pour la cour et les ministres; qu'au pouvoir de l'intrigue, de l'or, de la force et de la corruption, elle opposât la puissance de la justice, de l'humanité, de la vertu. Qu'au lieu de généraux propres à ramener l'armée aux sentiments du despotisme, disait-il, on lui donne des chefs populaires décidés à mettre en pratique les principes de la constitution, d'accord avec la discipline militaire; qu'à l'exemple de ses représentants, la nation montre de nouveau cette attitude devant laquelle tremblaient jadis ses oppresseurs; que les ennemis du dedans, que les conspirateurs et le despotisme soient domptés, et ensuite marchons à Léopold, marchons à tous les tyrans de la terre. « C'est à cette condition, » poursuivait-il, « que moi-même je demande à grands cris la guerre. Que dis-je? je vais bien plus loin que mes adversaires eux-mêmes; car si je demande encore la guerre, je la demande, non comme un acte de sagesse, non comme une résolution raisonnable, mais comme la ressource du désespoir; je la demande à une autre condition, qui sans doute est commune entre nous, car je ne pense pas que les avocats de la guerre aient voulu nous tromper, je la demande telle qu'ils nous la dépeignent; je la demande telle que le génie de la liberté la déclarerait, telle que le peuple français la ferait lui-même, et non telle que de vils intrigants pourraient la désirer, et telle que des ministres et des généraux, même patriotes, pourraient nous la faire.

« Français, hommes du 14 juillet, qui sûtes conquérir la liberté sans guide et sans maître, venez; formons cette armée qui doit affranchir l'univers. Où est-il, le général qui, imperturbable défenseur des droits du peuple, éternel ennemi des tyrans, ne respira jamais l'air empoisonné des cours, dont la vertu austère est attestée par la haine et par la disgrâce de la cour, ce général dont les mains pures du sang innocent et des dons honteux du despotisme sont dignes de porter devant nous l'étendard sacré de la liberté? Où est-il, ce nouveau Caton, ce

troisième Brutus, ce héros encore inconnu? Qu'il se reconnaisse à ces traits; qu'il vienne; mettons-le à notre tête... où est-il? Où sont-ils, ces héros qui, au 14 juillet, trompant l'espoir des tyrans, déposèrent leurs armes aux pieds de la patrie alarmée? Soldats de Châteauvieux, approchez, venez guider nos efforts victorieux... Où êtes-vous? Hélas! on arracherait plutôt sa proie à la mort qu'au despotisme ses victimes! Citoyens qui les premiers signalâtes votre courage devant les murs de la Bastille, venez, la patrie, la liberté vous appellent aux premiers rangs! Hélas! on ne vous trouve nulle part; la misère, la persécution, la haine de nos nouveaux despotes, vous ont dispersés. Venez, du moins, soldats de tous ces corps immortels qui ont déployé le plus ardent amour pour la cause du peuple. Quoi! le despotisme, que vous aviez vaincu, vous a punis de votre civisme et de votre victoire! Quoi! frappés de cent mille ordres arbitraires et impies, cent mille soldats, l'espoir de la liberté, sans vengeance, sans état et sans pain, expient le tort d'avoir trahi le crime pour servir la vertu! Vous ne combattrez pas non plus avec nous, citoyens, victimes d'une loi sanguinaire qui parut trop douce encore à tous ces tyrans qui se dispensèrent de l'observer pour vous égorger plus promptement! Ah! qu'avaient fait ces femmes, ces enfants massacrés? Les criminels tout-puissants ont-ils peur aussi des femmes et des enfants? Citoyens du Comtat, de cette cité malheureuse qui crut qu'on pouvait impunément réclamer le droit d'être Français et libres; vous qui pérîtes sous les coups des assassins encouragés par nos tyrans; vous qui languissez dans les fers où ils vous ont plongés, vous ne viendrez point avec nous; vous ne viendrez pas non plus, citoyens infortunés et vertueux qui, dans tant de provinces, avez succombé sous les coups du fanatisme, de l'aristocratie et de la perfidie! Ah! Dieu! que de victimes, et toujours dans le peuple, parmi les plus généreux patriotes, quand les conspirateurs puissants respirent et triomphent!

« Venez au moins, gardes nationales, qui vous êtes spécialement dévouées à la défense de nos frontières. Dans cette guerre dont une cour perfide nous menace, venez. Quoi! vous n'êtes point encore armées? Quoi! depuis deux ans vous demandez des armes, et vous n'en avez pas? Que dis-je? on vous a refusé des habits, on vous condamne à errer sans but de contrée en contrée, objet des mépris du ministère et de la risée des patriciens insolents qui vous passent en revue pour jouir de votre détresse. N'importe! venez; nous confondrons nos fortunes pour vous acheter des armes; nous combattrons tout nus, comme les Américains... Venez! Mais attendrons-nous pour renverser les trônes des despotes de l'Europe, attendrons-nous les ordres du bu-

reau de la guerre? Consulterons-nous pour cette noble entreprise le génie de la liberté ou l'esprit de la cour? Serons-nous guidés par ces mêmes patriciens, ses éternels favoris, dans la guerre déclarée au milieu de nous entre la noblesse et le peuple? Non. Marchons nous-mêmes à Léopold; ne prenons conseil que de nous-mêmes. Mais quoi! voilà tous les orateurs de la guerre qui m'arrêtent; voilà M. Brissot qui me dit qu'il faut que *M. le comte de Narbonne* conduise cette affaire; qu'il faut marcher sous les ordres de *M. le marquis de La Fayette*... que c'est au pouvoir exécutif qu'il appartient de mener la nation à la victoire et à la liberté. Ah! Français! ce seul mot a rompu tout le charme, il anéantit tous mes projets. Adieu la liberté des peuples! Si tous les sceptres des princes d'Allemagne sont brisés, ce ne sera point par de telles mains. L'Espagne sera quelque temps encore l'esclave de la superstition, du royalisme et des préjugés; le stathouder et sa femme ne sont point encore détrônés; Léopold continuera d'être le tyran de l'Autriche, du Milanais, de la Toscane, et nous ne verrons point de sitôt Caton et Cicéron remplacer au conclave le pape et les cardinaux. Je le dis avec franchise, si la guerre telle que je l'ai présentée est impraticable, si c'est la guerre de la cour, des ministres, des patriciens, des intrigants, qu'il nous faut accepter, loin de croire à la liberté universelle, je ne crois même pas à la nôtre; et tout ce que nous pouvons faire de plus sage, c'est de la défendre contre la perfidie des ennemis intérieurs qui nous bercent de ces douces illusions.

« Je me résume donc froidement et tristement. J'ai prouvé que la guerre n'était entre les mains du pouvoir exécutif qu'un moyen de renverser la constitution, que le dénoûment d'une trame profonde ourdie pour perdre la liberté. Favoriser ce projet de guerre sous quelque prétexte que ce soit, c'est donc mal servir la cause de la liberté. Tout le patriotisme du monde, tous les lieux communs de politique et de morale ne changent point la nature des choses ni le résultat nécessaire de la démarche qu'on propose. Prêcher la confiance dans les intentions du pouvoir exécutif, justifier ses agents, appeler la faveur publique sur ses généraux, représenter la défiance comme un *état affreux*, ou comme un moyen de *troubler le concert des deux pouvoirs et l'ordre public*, c'était donc ôter à la liberté sa dernière ressource, la vigilance et l'énergie de la nation. J'ai dû combattre ce système, je l'ai fait; je n'ai voulu nuire à personne, j'ai voulu servir ma patrie en réfutant une opinion dangereuse; je l'aurais combattue de même si elle eût été proposée par l'être qui m'est le plus cher.

« Dans l'horrible situation où nous ont conduits le despotisme, la faiblesse, la légèreté et l'intrigue, je ne prends conseil que de mon cœur

et de ma conscience; je ne veux avoir d'égard que pour la vérité, de condescendance que pour l'infortune, de respect que pour le peuple. Je sais que des patriotes ont blâmé la franchise avec laquelle j'ai présenté le tableau décourageant, à ce qu'ils prétendent, de notre situation. Je ne me dissimule pas la nature de ma faute. La vérité n'a-t-elle pas déjà trop de tort d'être la vérité? Comment lui pardonner lorsqu'elle vient, sous des formes austères, en nous enlevant d'agréables erreurs, nous reprocher tacitement l'incrédulité fatale avec laquelle on l'a trop longtemps repoussée? Est-ce pour s'inquiéter et pour s'affliger qu'on embrasse la cause du patriotisme et de la liberté? Pourvu que le sommeil soit doux et non interrompu, qu'importe qu'on se réveille au bruit des chaînes de sa patrie ou dans le calme plus affreux de la servitude? Ne troublons donc pas le quiétisme politique de ces heureux patriotes; mais qu'ils apprennent que, sans perdre la tête, nous pouvons mesurer toute la profondeur de l'abîme. Arborons la devise du palatin de Posnanie; elle est sacrée, elle nous convient : *Je préfère les orages de la liberté au repos de l'esclavage*. Prouvons aux tyrans de la terre que la grandeur des dangers ne fait que redoubler notre énergie, et qu'à quelque degré que montent leur audace et leurs forfaits, le courage des hommes libres s'élève encore plus haut. Qu'il se forme contre la vérité des ligues nouvelles, elles disparaîtront; la vérité aura seulement une plus grande multitude d'insectes à écraser sous sa massue. Si le moment de la liberté n'était pas encore arrivé, nous aurions le courage de l'attendre; si cette génération n'était destinée qu'à s'agiter dans la fange des vices où le despotisme l'a plongée; si le théâtre de notre Révolution ne devait montrer aux yeux de l'univers que les préjugés aux prises avec les préjugés, les passions avec les passions, l'orgueil avec l'orgueil, l'égoïsme avec l'égoïsme, la perfidie avec la perfidie, la génération suivante, plus pure, plus fidèle aux lois sacrées de la nature, commencera à purifier cette terre souillée par le crime; elle apportera, non pas la paix du despotisme ni les honteuses agitations de l'intrigue, mais le feu sacré de la liberté et le glaive exterminateur des tyrans; c'est elle qui relèvera le trône du peuple, dressera des autels à la vertu, brisera le piédestal du charlatanisme et renversera tous les monuments du vice et de la servitude. Doux et tendre espoir de l'humanité, postérité naissante, tu ne nous es point étrangère; c'est pour toi que nous affrontons tous les coups de la tyrannie; c'est ton bonheur qui est le prix de nos pénibles combats; découragés souvent par les objets qui nous environnent, nous sentons le besoin de nous élancer dans ton sein; c'est à toi que nous confions le soin d'achever notre ouvrage... Que les noms des martyrs de la liberté occupent dans ta

mémoire la place qu'avaient usurpée dans la nôtre ceux des héros de l'imposture et de l'aristocratie... Que ta première passion soit le mépris des traîtres et la haine des tyrans; que ta devise soit : Protection, amour, bienveillance pour les malheureux; guerre éternelle aux oppresseurs! Postérité naissante, hâte-toi de croître et d'amener les jours de l'égalité, de la justice et du bonheur! »

Immense fut l'émotion produite par ce magnifique discours. L'impression en ayant été demandée de toutes parts, la société des Amis de la Constitution décida que les discours prononcés par Robespierre dans les séances des 2 et 4 janvier 1792 seraient imprimés à un très-grand nombre d'exemplaires, distribués aux membres de la société et aux tribunes, envoyés à toutes les sociétés affiliées avec invitation de les faire réimprimer et d'étendre par tous les moyens en leur pouvoir la publication des vérités éternelles qu'ils renfermaient. Enfin, sur la motion de plusieurs de ses membres, elle ouvrit dans son sein une souscription afin de multiplier le plus possible les exemplaires de cet ouvrage (1). Un membre proposa même l'envoi de ce discours à tous les régiments de l'armée; mais les Jacobins, ne perdons point cela de vue, fidèles à leur titre de *Société des Amis de la Constitution*, n'allaient jamais au delà de la constitution; et comme un décret interdisait toute communication directe avec les troupes de ligne, décret qui fut rappelé par Danton, ils passèrent à l'ordre du jour sur cette propo-

(1) Nombre de journaux populaires citèrent ce discours en tout ou en partie. Les *Révolutions de Paris* le donnèrent en entier (numéro 131, p. 67 à 83). On le trouve reproduit dans l'*Histoire parlementaire*, par MM. Buchez et Roux (t. XIII, p. 146 à 164). Les deux discours du 2 et du 11 janvier, imprimés ensemble par ordre de la société, forment une brochure in-8° de 76 pages. Le premier, celui du 2 janvier, va de la page 1 à 44; le second, celui du 11, va de la page 44 à 76. A la suite viennent les arrêtés pris par la société, et signés par Antonelle, *président*, Albite, Broussonnet, *députés*, J. Boisguyon, H. Bancal, Roussel, Al. Méchin, *secrétaires*. Ces arrêtés se trouvent également dans le numéro 132 des *Révolutions de Paris*, au supplément.

De cet admirable discours qui remua si fort le cœur de nos pères, M. Michelet ne cite pas une ligne, mais il en dénature tout à fait la fin. Avec ce génie inventif qu'on lui connaît en matière d'histoire, il nous montre Robespierre recommandant sa mémoire à la jeune génération, ce qui est de tout point inexact. Robespierre engageait la génération qui grandissait à graver dans sa mémoire « les noms des martyrs de la liberté, » ce qui est bien différent. Si d'ailleurs il était tout disposé à sacrifier sa vie pour le triomphe de la Révolution, il ne se doutait pas à coup sûr qu'à moins de trois ans de là il grossirait le nombre de ces martyrs. Comment ne pas déplorer amèrement la légèreté avec laquelle écrit un homme d'un tel talent ! mais il ne faut lui demander ni justice ni impartialité. Et pourtant il s'est imaginé que lui seul avait fait une histoire vraiment républicaine ! De ce que la guerre offensive n'éclata pas aussi vite qu'il l'aurait voulu, il conclut que cela nous valut les journées de septembre (t. III, p. 373). Nous croyons, nous, qu'avec la paix ces affreuses journées eussent été impossibles, et que dans tous les cas il eût beaucoup mieux valu ne pas mettre un semblant de droit du côté de l'Europe, en lui jetant un défi.

sition (1). Au dehors, le succès ne fut pas moins grand : presque tous les journaux patriotiques parlèrent du discours de Robespierre avec des démonstrations enthousiastes. Suivant une feuille, dévouée pourtant aux hommes de la Gironde, c'était un morceau « de la plus sublime éloquence, » et le journaliste recommandait expressément aux sociétés affiliées à celle des Jacobins de le répandre parmi les soldats (2). « O toi, peuple, qui n'as pas le moyen de te procurer le discours de Robespierre, je te le promets tout entier ; » s'écriait une autre feuille, « garde bien précieusement les numéros qui vont suivre ; c'est un chef-d'œuvre d'éloquence qui doit rester dans toutes les familles, pour apprendre à ceux qui naîtront que Robespierre a existé pour la félicité publique et le maintien de la liberté (3). »

Cet éclatant succès étourdit un peu Brissot ; il resta neuf jours avant de reprendre la parole ; mais, après s'être montré si agressif, si injuste même à l'égard de Robespierre, il dénota bientôt combien peu il savait supporter la contradiction, et nous verrons quelle amertume avaient déposée dans son cœur les allusions dont, bien justement, il était devenu à son tour l'objet de la part d'un adversaire qu'il avait inutilement froissé.

XVI

Ces longs débats sur la guerre n'empêchaient pas la société des Jacobins de discuter en même temps d'autres questions non moins importantes, également à l'ordre du jour de l'Assemblée législative. Le 13, par exemple, il s'agissait de savoir si l'on conserverait, comme le demandait le comité militaire, des corps distincts, voltigeurs ou grenadiers, au milieu de la garde nationale. L'institution de compagnies privilégiées, dites d'élite, dans une milice citoyenne, paraissait à Robespierre un véritable contre-sens. La garde nationale était la nation armée, et il fallait bien se garder de déroger aux principes d'égalité qui avaient présidé à son organisation, si l'on ne voulait pas donner naissance à une sorte de garde prétorienne propre à anéantir la liberté et à subjuguer le pays. Les armées permanentes étaient, selon lui, la fléau de la liberté ; on devait donc leur opposer comme contre-

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société*, etc., numéro 127. On trouve dans ce numéro un long extrait du discours de Robespierre.

(2) *Annales patriotiques*, du 13 janvier 1792.

(3) *L'Orateur du peuple*, numéro 18 du t. X. Ce journal était alors rédigé par Labenette, qui avait pris la place de Fréron, après la fuite de ce dernier lors des événements du Champ-de-Mars.

poids les gardes nationales organisées sur des bases sérieusement démocratiques, et il engageait tous les patriotes de l'Assemblée nationale à repousser le projet du comité militaire (1).

Le surlendemain, Collot d'Herbois étant venu annoncer que les habitants de Brest avaient tenu à faire part eux-mêmes aux soldats de Châteauvieux du décret qui les rendait à la liberté, et que la délivrance de ces victimes de Bouillé serait l'occasion d'une fête solennelle, Robespierre monta à la tribune pour se plaindre du retard apporté par le pouvoir exécutif à la sanction de ce décret, quand des décrets insignifiants, comme ceux relatifs aux assignats de dix et quinze sous, avaient été sanctionnés tout de suite. Cela seul était, à ses yeux, une preuve du peu de patriotisme des ministres, et l'Assemblée législative lui paraissait dans l'erreur lorsqu'elle les applaudissait en les entendant crier, à l'unisson d'un *bon patriote :* « La guerre! la guerre! la guerre! (2) »

Ce bon patriote, c'était Brissot. Donc Robespierre conservait encore à l'égard de son contradicteur les plus grands ménagements. Et comme sous peu de jours l'Assemblée nationale devait décider cette importante question, il la conjurait de l'examiner sans passion, sans prévention, comme si elle n'avait entendu aucun des discours patriotiques prononcés dans un sens ou dans un autre, s'engageant du reste à faire de plus en plus jaillir la lumière sur la trame ourdie par la cour. Ainsi son principal adversaire, Brissot, que dans un de ses premiers discours il appelait *législateur patriote*, il le traite encore de *bon patriote ;* les discours de ce contradicteur passionné, il les regarde comme des *discours patriotiques*, et c'est uniquement par imprudence, selon lui, que des députés patriotes ont adopté le système de la cour. Eh bien! malgré toutes ces preuves de la mesure gardée par Robespierre envers les Girondins dans cette mémorable discussion, quoiqu'il soit constant pour tout lecteur attentif et impartial que les premiers sentiments de malveillance et les premières attaques vinrent de Brissot et de ses amis; qu'eux seuls, du domaine des principes généraux, transportèrent la lutte sur le terrain des personnalités, nombre d'écrivains, peu soucieux de la vérité, ont mis tous les torts à la charge de Robespierre, quand, au contraire, il eut pour lui, en cette circonstance, la modération, le calme, la sagesse et la raison (3).

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 128.

(2) *Ibid.*

(3) Ainsi, dans son incroyable aveuglement, M. Michelet répète à satiété, contre

Au sein de l'Assemblée législative, les Girondins continuaient à pousser de tout leur pouvoir à la rupture de la paix. Ils avaient fait décider que le roi serait invité à accélérer les préparatifs de guerre et le rassemblement des troupes aux frontières, de façon à ce qu'on se trouvât en état d'agir dans le plus bref délai (14 janvier). Ce fut dans cette séance qu'après avoir annoncé à tous les princes la résolution où était la nation française de maintenir la constitution ou de périr avec elle, Guadet s'écria d'une voix terrible : « Marquons d'avance une place aux traîtres, et que cette place soit l'échafaud (1). » Sur sa proposition, l'Assemblée avait déclaré infâme, traître à la patrie, et coupable du crime de lèse-nation tout agent du pouvoir exécutif, tout Français qui, directement ou indirectement, prendrait part à un congrès dont l'objet serait d'obtenir une modification de la constitution, ou à une médiation entre la nation française et les rebelles conjurés contre elle. Ainsi se nuançaient de teintes de plus en plus sombres les paroles des orateurs. Emportée par des colères assez compréhensibles d'ailleurs, la France insensiblement gravitait vers la Terreur, laquelle n'enfanta pas l'émigration, comme on l'a trop souvent répété, mais fut enfantée par elle.

Robespierre n'en persistait pas moins à lutter avec une énergie croissante contre les tendances belliqueuses de la Gironde et la précipitation irréfléchie avec laquelle on s'efforçait de jeter la France sur l'Europe. Le 18 janvier, ayant pris la parole aux Jacobins pour présenter quelques observations au sujet du comtat Venaissin et d'Avignon, où d'épouvantables massacres avaient été commis, il attribua ces scènes sanglantes à la longue hésitation qu'avait apportée l'Assemblée constituante à prononcer la réunion de ce pays à la France, et en dernier lieu au retard mis par le ministre des affaires étrangères de Lessart à l'exécution du décret d'annexion ; puis il revint à son idée favorite, et trouvant une sorte de connexité entre l'oppression sous laquelle gémissaient les patriotes avignonnais et les intrigues ourdies à Paris contre la liberté et la constitution, il s'attacha de nouveau à prouver que la cour voulait la guerre pour concentrer la force publique entre ses mains, isoler l'armée des autres citoyens, et se rendre maîtresse de la Révolution (2).

La puissance de cet argument n'avait pas échappé aux orateurs de

toute vérité, que Robespierre accusait la Gironde de ne hasarder la guerre que pour compromettre la France, en s'arrangeant avec les rois (*Histoire de la Révolution*, t. III, p. 375).

(1) Voyez le *Moniteur* du 15 janvier 1792.

(2) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 130.

la Gironde. Aussi, voyant combien il avait contribué à refroidir l'enthousiasme belliqueux du peuple, commencèrent-ils à changer de tactique, et après avoir reproché à Robespierre de s'être montré trop défiant à l'égard de la cour, après s'être, pour ainsi dire, portés garants des bonnes intentions du pouvoir exécutif, prétendirent-ils que la cour était maintenant opposée à la guerre. Nous entendrons bientôt un des leurs, Louvet, soutenir avec force cette nouvelle thèse; et Brissot, abandonnant son système de guerre restreinte contre les émigrés et les petits princes d'Allemagne, système sur lequel il était, à l'origine, parfaitement d'accord avec le pouvoir exécutif, va demander la guerre contre l'empereur, l'accusant d'avoir violé le traité de 1756 en devenant l'âme d'une coalition contre la France; ce qui n'empêchera pas le Girondin Condorcet de présenter le ministre Narbonne comme l'homme le plus essentiel de la situation, après avoir longuement insisté dans son journal sur la nécessité de rompre la paix (1).

Robespierre n'avait jamais cru que la cour voulût sérieusement la guerre; les apparences seules suffisaient, selon lui, à la complète exécution du plan ministériel. Comment pouvait-il se ranger à l'opinion de ses adversaires, lorsqu'il voyait à la tête de l'armée un chef sans caractère, connu pour sa duplicité, qu'on avait entendu demander une couronne civique pour son cousin Bouillé, ce général tout couvert du sang des victimes de Nancy, et qui lui-même avait présidé aux massacres du Champ-de-Mars? A ce propos, il ne put s'empêcher de manifester son étonnement d'avoir lu le matin, dans un journal patriote, dit-il, dans le *Patriote françois*, une lettre où était incriminé le civisme des habitants de Metz, si vanté l'avant-veille par son collègue Anthoine, et où se trouvait l'éloge le plus pompeux du général La Fayette. Ainsi mis en cause, Brissot crut devoir s'excuser en disant qu'il n'avait eu aucune connaissance de cette lettre, extraite du *Moniteur* et insérée à son insu par son collaborateur. A quoi Robespierre répondit que, s'il en avait parlé, c'était parce qu'il l'avait lue dans un journal jouissant d'une grande réputation de patriotisme. « Jamais, » poursuivait-il, « je n'ai attaqué M. Brissot, nos principes sont les mêmes, je n'ai réfuté que son opinion. » Que l'Assemblée nationale déclarât la guerre, disait-il en terminant, il le comprenait, mais à la condition de déployer un grand caractère, de mettre l'ordre dans le royaume, de prévenir la trahison des ministres, d'opérer enfin tout le bien que pouvaient faire des législateurs (2).

(1) Voyez la *Chronique de Paris*, numéro 38 de l'année 1792.

(2) *Journal des débats et de la correspondance*, etc. Par une singulière inadvertance, M. de Lamartine confond cette séance avec celle du surlendemain, où, à la demande

Immédiatement après reparut à la tribune l'auteur de *Faublas*. Pour la seconde fois il venait prendre Robespierre corps à corps, en usant toutefois encore des plus grands ménagements envers un homme dont la voix courageuse, avouait-il, s'était constamment opposée aux décrets liberticides rendus par l'Assemblée constituante. Si dans ses discours, dont il ne contestait pas l'éloquence, il cherchait en vain des raisons solides et des mesures efficaces; si, prétendant que Robespierre était dans l'erreur en montrant la cour comme intéressée à la guerre, il l'engageait, d'une façon un peu naïve, à reprendre courage et à voter avec les partisans de la guerre, il lui reconnaissait du moins le mérite d'avoir balancé à lui seul l'opinion de tout un peuple, et lui rendait pleine justice, quand il le montrait « toujours calme au milieu des tempêtes, invariablement fixé sur les éternels principes de la morale et de la philosophie, supérieur, très-supérieur aux séductions d'une cour corruptrice et inaccessible à toute autre ambition que celle d'une véritable gloire. » Puis, faisant établir par la postérité une sorte de parallèle entre lui, inconnu, et le tribun « aimé du peuple, et, ce qui valait mieux, digne d'en être aimé, » il se représentait allant vers Robespierre, lui montrant l'abîme, et, sur son refus d'ouvrir les yeux, persistant à conjurer seul le danger et sauvant son pays. C'était peut-être un peu puéril; néanmoins il y avait dans ce discours de grandes beautés, et nous ne nous étonnons pas qu'il ait obtenu beaucoup de succès même au milieu des Jacobins, où les partisans de la guerre avaient visiblement diminué. Louvet sans doute était sûr de toucher la corde sensible chez des auditeurs français quand il nous peignait courant sus à tous les aristocrates de l'Europe, convertissant les soldats de l'empereur, désarmant ses barons, ramenant ses évêques à une évangélique médiocrité, renvoyant ses moines à Rome et mariant ses religieuses; lorsqu'enfin il montrait notre Déclaration des droits assise sur le trône impérial même, à l'ombre du drapeau tricolore (1). Mais c'était là précisément le côté faible de son argumentation : prétendre imposer, les armes à la main, une constitution, l'ordre, la liberté même à un peuple, c'est le comble de l'imprudence, quelquefois de l'iniquité; et tout esprit animé d'un véritable sentiment philosophique partagera cette répulsion que manifestait Robespierre pour les *missionnaires armés*.

de Dusaulx, Robespierre et Brissot se jetèrent dans les bras l'un de l'autre (*Histoire des Girondins*, t. II, p. 67 de la 1re édition).

(1) Ce discours, dont on trouve un extrait dans le numéro 130 du *Journal des débats et de la correspondance*, etc., fut imprimé par ordre de la Société (in-8° de 12 pages).

XVII

A la séance suivante, Brissot revint lui-même à la charge. Il avait été comme accablé sous le poids du dernier discours de Maximilien, aussi sa réponse se ressentit-elle de l'amertume qui remplissait son cœur. Oubliant que, si quelques personnalités avaient été introduites dans le débat, elles venaient uniquement de son fait, et que tout récemment encore son adversaire l'avait, à diverses reprises, traité de *député patriote*, il se plaignit d'avoir été inculpé en quelque sorte. Cela était tout à fait inexact, mais l'ambitieux Brissot s'était senti piqué au vif, et il ne pouvait pardonner à Robespierre de l'avoir deviné. Il se vanta bien d'être comme lui *innocens vitæ scelerisque purus*, d'une vie intègre et pur de tout crime; mais la comparaison était un tant soit peu prétentieuse; Camille Desmoulins et André Chénier devaient se charger de remettre les choses à leur véritable place.

Après avoir donné sur ses relations avec La Fayette des explications qu'on ne lui demandait pas, Brissot déclara qu'il avait rompu ouvertement avec lui depuis le massacre du Champ-de-Mars. Robespierre, on s'en souvient, avait dit, sans faire d'ailleurs aucune allusion personnelle, qu'il ne convoitait le ministère ni pour lui ni pour ses amis. — Moi non plus, répliqua Brissot, comme si ces mots se fussent, sans aucune espèce de doute, adressés à lui; moi non plus je ne spécule sur le ministère ni pour moi ni pour mes amis. — Or, à quelques mois de là, il se chargera de se donner un démenti à lui-même, en allant prendre, pour ainsi dire, son ami Roland par la main afin de l'installer au ministère de l'intérieur. En finissant, et toujours comme si les premiers torts n'avaient pas été de son côté, il supplia Robespierre de terminer une lutte scandaleuse, selon lui, et qui ne donnait d'avantage qu'aux ennemis du bien public.

Quand Brissot eut achevé, un commun ami, un vieillard, un lettré, le traducteur de Juvénal, Dusaulx, monta à la tribune, parla avec éloge de Robespierre et de Brissot, et exprima le désir de voir ces deux généreux citoyens terminer leur querelle par un embrassement. A peine avait-il dit, que les deux adversaires étaient dans les bras l'un de l'autre et se donnaient l'accolade, aux applaudissements de la société attendrie d'un tel spectacle (1). Ensuite, et afin sans doute qu'il n'y

(1) La plupart des journaux populaires de l'époque rendirent compte de cette scène. Voyez le *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 131.

eût aucune équivoque sur la signification de cette scène touchante, Robespierre prit la parole à son tour et s'exprima en ces termes : « Je viens de remplir un devoir de fraternité et de satisfaire mon cœur ; il me reste encore une dette plus sacrée à acquitter envers la patrie. Le sentiment profond qui m'attache à elle suppose nécessairement l'amour de mes concitoyens et de ceux avec lesquels j'ai des affections plus étroites ; mais toute affection individuelle doit céder à l'intérêt sacré de la liberté et de l'humanité ; je pourrai facilement le concilier ici avec les égards que j'ai promis à tous ceux qui ont bien servi la patrie et qui continueront à la bien servir. J'ai embrassé M. Brissot avec ce sentiment, et je continuerai de combattre son opinion dans tous les points qui me paraissent contraires à mes principes, en indiquant ceux où je suis d'accord avec lui. Que notre union repose sur la base sacrée du patriotisme et de la vertu ; combattons-nous comme des hommes libres, avec franchise, avec énergie même, s'il le faut, mais avec égards, avec amitié (1). »

Ainsi il n'y avait pas à s'y méprendre : cette sorte de réconciliation laissait entière l'opinion de chacun ; Robespierre avait tenu à le déclarer formellement, comme si un secret pressentiment l'eût averti qu'on chercherait à égarer le public sur la véritable signification de cette scène. En effet, malgré cette déclaration si franche et si nette, deux organes du parti de la Gironde, la feuille de Brissot lui-même et celle de Gorsas, donnèrent à entendre, en rendant compte de la séance des Jacobins, que Robespierre avait en quelque sorte abjuré ses principes et était disposé à se rallier à l'opinion de son adversaire (2). On a pu voir combien cela était contraire à la vérité. Or, si les deux feuilles girondines ne s'étaient pas concertées afin de présenter les faits sous de fausses couleurs, elles avaient été singulièrement inspirées l'une et l'autre pour se rencontrer dans un tel accord. Robespierre ne pouvait laisser passer sans protestation les versions inexactes données par elles. Tandis qu'un journal démocratique, les *Révolutions de Paris*, voulant prémunir le public contre une erreur qui dénaturait le caractère et les principes de Robespierre, prenait l'initiative, et répondait au *Patriote*

(1) Nous empruntons ces paroles à une lettre même de Robespierre. Cette allocution a été reproduite, avec quelques variantes, dans le numéro 131 du *Journal des débats et de la correspondance*, etc., et dans le numéro 132 des *Révolutions de Paris* ; mais le sens est absolument le même.

(2) Voici comment s'exprime le *Patriote françois* : « M. Robespierre a protesté de son attachement pour M. Brissot, a invité l'Assemblée à s'occuper encore de l'importante question de la guerre, afin d'examiner les mesures nécessaires pour la faire avec avantage, et a fait espérer que M. Brissot et lui se concilieroient sur ce point... » Numéro 894.

françois (1), l'illustre tribun adressait, de son côté, au rédacteur du *Courrier des quatre-vingt-trois départemens*, une réclamation conçue d'ailleurs dans les termes les plus modérés, comme on peut en juger : « J'ai remarqué dans votre numéro d'aujourd'hui une erreur qui mérite d'être rectifiée. En rendant compte de la dernière séance des Amis de la Constitution, l'article dont je parle suppose que j'ai abjuré mes principes sur la question importante qui agite aujourd'hui tous les esprits, parce qu'on sent qu'elle tient au salut public et au maintien de la liberté. Je me croirois peu digne de l'estime des bons citoyens, si j'avois joué le rôle qu'on m'a prêté dans cet article. Ce qu'il y a de vrai dans ce récit, c'est qu'après un discours de M. Brissot, sur l'invitation politique de M. Dusaulx, nous nous sommes embrassés cordialement, aux applaudissemens de toute la société. Il est vrai aussi que j'ai fait cette démarche avec d'autant plus de plaisir que la discussion importante où nous avions embrassé des opinions diverses n'avoit laissé aucune aigreur dans mon âme; que je suis loin de regarder comme des *querelles particulières* les débats qui intéressent la destinée du peuple, et où je n'ai jamais porté d'autre passion que celle du bien public. » Puis, après avoir ajouté que son opinion sur l'importante question de la guerre ne pouvait être subordonnée aux mouvements de sa sensibilité et de son affection pour Brissot, il citait les propres paroles prononcées par lui à la tribune des Jacobins, paroles que nous avons rapportées plus haut (2).

Ce qu'il y avait de vrai, c'est que Brissot lui-même avait fait un grand pas vers l'opinion de son adversaire en reconnaissant, contrairement à ses premières allégations, que la cour ne voulait pas sérieusement la guerre (3). Robespierre n'avait pas dit autre chose. Mais la guerre, intentée même contre le gré de la cour, n'en mettait pas moins à sa disposition toutes les forces militaires du pays, commandées par des généraux peu sympathiques, sinon hostiles à la Révolution, et qui, à un moment donné, pourraient bien prêter main-forte au pouvoir exécutif pour la comprimer. C'était là précisément l'écueil contre lequel Robespierre, depuis le commencement de la lutte,

(1) *Révolutions de Paris*, numéro 132, au supplément.

(2) *Courrier des 83 départemens*, numéro du 23 janvier 1792. Voici comment, de son côté, s'était exprimée cette feuille : « Dans la séance d'avant-hier soir, MM. Brissot et *Roberspierre*, oubliant leurs petites querelles, se sont embrassés aux applaudissemens unanimes de toute la société. Après s'être donné mutuellement des témoignages d'estime et d'attachement, M. *Roberspierre* a fait espérer qu'il se concilieroit aisément avec M. Brissot sur la question de la guerre... »

(3) Voyez dans le numéro 906 du *Patriote françois* un extrait du discours de Brissot.

essayait de prémunir ses concitoyens; et, jusqu'à la fin de ces longs débats, il restera fidèle à son opinion du premier jour.

XVIII

Tandis que se poursuivaient aux Jacobins ces luttes ardentes entre les partisans de la guerre et ceux de la paix, beau spectacle du reste d'une nation discutant elle-même solennellement ses plus graves intérêts, et cherchant à s'éclairer par la parole de ses philosophes et de ses orateurs sur le meilleur parti à prendre, que faisaient la cour et l'Assemblée législative? Le pouvoir exécutif, qui avait refusé de sanctionner le décret rendu contre les émigrés, mettait à la tête de toutes ses chancelleries des agents plus que suspects d'être de connivence avec eux, comme s'il eût semblé prendre à tâche de justifier les appréhensions des patriotes. Qu'on parcoure la liste du personnel diplomatique de l'époque, et l'on verra qu'il était, comme le cadre des officiers, composé d'hommes appartenant presque tous à l'ancien régime, et notoirement hostiles à la Révolution. En même temps, au moment où, sur la foi du ministre de Lessart, qui était venu déclarer que les difficultés survenues avec les petits princes allemands seraient facilement aplanies et que mettre l'empereur en demeure ce serait se lancer dans une voie agressive, Brissot présentait la cour comme ne voulant plus la guerre, Narbonne demandait avec insistance au Corps législatif les moyens de réunir le plus grand nombre d'hommes possible pour entrer en campagne, menaçant, si on les lui refusait, d'abandonner son portefeuille et d'aller chercher la mort comme soldat de la constitution (1). Ainsi se manifestait de plus en plus, aux yeux clairvoyants, le plan de la cour : demander la guerre afin de pouvoir disposer de forces immenses et en user à son gré. C'est ce qui n'avait pas échappé à la perspicacité de Robespierre.

Revenus de leur première erreur, les Girondins réclamaient à présent, non plus la guerre restreinte contre les émigrés et leurs petits protecteurs, mais une guerre à outrance contre les grandes puissances de l'Europe, contre l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse. Vergniaud, Mailhe, Brissot, Guadet, Gensonné, Hérault-Séchelles, qu'alors on pouvait compter parmi les membres de la Gironde, étaient d'accord sur ce point. Le 25 janvier, sur la proposition du dernier, l'Assemblée

(1) *Moniteur* du 24 janvier 1792.

législative décida que le roi serait invité à demander à l'empereur d'Autriche s'il entendait vivre en paix et bonne intelligence avec la nation française, s'il consentait à renoncer à tout traité dirigé contre sa souveraineté et son indépendance (allusion à la convention de Pilnitz), et à lui signifier en outre que, faute par lui d'avoir, avant le 1er mars prochain, donné entière satisfaction, son silence ou toute réponse évasive et dilatoire de sa part serait considéré comme une déclaration de guerre (1).

Cette guerre formidable contre des despotes convaincus de s'être concertés pour étouffer la Révolution française, cette entreprise devant laquelle le gouvernement de Louis XVI hésitait éperdu, Robespierre y eût volontiers souscrit, mais à la condition que l'épée de la France ne fût pas confiée à une cour et à des généraux disposés à tourner cette épée contre la Révolution elle-même, et qu'auparavant les ennemis du dedans fussent réprimés, réduits à l'impossibilité de prêter main-forte aux ennemis du dehors.

Tel Robespierre s'était montré aux Jacobins, à la séance du 28 novembre 1791, quand, pour la première fois, il avait ouvert la bouche sur cette importante question de la guerre, tel il fut encore le 25 janvier, le soir même du jour où l'Assemblée législative avait rendu son décret comminatoire à l'égard de l'empereur d'Autriche. En donnant à Brissot l'accolade fraternelle, il avait promis de lui répondre encore une fois, et comme jamais il ne prenait un engagement en vain, il venait remplir sa promesse. Tenant essentiellement à ne point passionner le débat, il s'abstint avec soin de tout ce qui pouvait blesser ses adversaires, sans cependant abandonner aucun des arguments précédemment invoqués par lui. Dans ce dernier discours, dont les développements trop longs ne nous permettent pas de donner une analyse complète, il s'attacha surtout à démontrer le danger du système d'hostilités proposé, et, pour le cas où la guerre deviendrait inévitable, à préciser les précautions indispensables afin qu'elle ne devînt pas fatale à la liberté.

Il fallait d'abord, selon lui, se défier de toutes ces nouvelles hasardées qui agitaient trop facilement les esprits. D'après les unes, l'Allemagne semblait prête à s'insurger contre le despotisme, et les émigrés, dans un état affreux de détresse, étaient sur le point de se disperser; d'après les autres, au contraire, rien n'indiquait au delà du Rhin une insurrection prochaine, et les émigrés, rassemblés en corps d'armée, se disposaient à nous envahir. Dans toutes les intrigues our-

(1) *Moniteur* du 26 janvier 1792.

dies contre la Révolution, l'orateur apercevait la main de la cour; elle seule, en accordant aux émigrés un appui constant, en s'opposant à des décrets protecteurs de la constitution, et en facilitant par cela même l'exportation de notre numéraire, avait amené le peuple au point de souhaiter la rupture de la paix comme un remède suprême. En vain la dépeignait-on comme ne voulant plus la guerre, parce qu'après avoir mis tant d'empressement à la provoquer, elle parlait aujourd'hui des dispositions pacifiques manifestées par les princes allemands, ne pourrait-ce être là une tactique de sa part pour amener tous les patriotes à se ranger à l'avis des partisans de l'action? La cour, suivant lui, ressemblait à une courtisane qui, après avoir excité par ses agaceries les sentiments qu'elle voulait inspirer, les enflammait par une résistance simulée. Sans doute, après avoir inutilement représenté que les puissances étrangères avaient fait cesser tout prétexte de guerre, elle la déclarerait sur les réquisitions réitérées de l'Assemblée nationale, mais afin de fournir ainsi à ces puissances l'unique prétexte qu'elles attendissent pour donner une apparence légitime à leurs attaques contre notre Révolution.

Le pouvoir exécutif, disait-on encore, voulait ajourner la guerre au printemps, et à cette époque, ajoutait-on, elle serait fatale; entreprise tout de suite, au contraire, elle deviendrait le garant de notre liberté, la source même de nos prospérités. Illusion! car s'il appartenait à l'Assemblée nationale d'adresser au roi des messages et des invitations, c'était au monarque à préparer et à diriger l'action. « Vous convenez avec moi, » disait Robespierre, « qu'il est impossible de briser les entraves dont notre constitution vous environne, et que nous devons respecter religieusement les droits de la royauté. » Au roi seul appartenait l'initiative, sans la cour on ne pouvait rien décréter sur la guerre ou sur la paix (1). Et même, en supposant sanctionné le décret de l'Assemblée, le pouvoir exécutif n'en demeurait pas moins maître de choisir son moment; mille moyens légitimes lui permettaient d'attendre, sans affectation, l'heure choisie par la cour pour l'accomplissement de ses desseins. Si donc il ne dépendait pas de la nation de saisir elle-même l'instant favorable au succès et de diriger les hostilités, l'opinion des partisans de la guerre lui semblait à bon droit funeste. Ah! si cette

(1) Et c'est en quoi M. Michelet, qui présente la cour comme ayant une peur effroyable de la guerre, a commis une erreur au moins étrange lorsque, animé de la passion belliqueuse des Girondins, il semble reprocher à Robespierre le délai apporté à la déclaration de guerre (t. III, p. 373). Est-ce que, sous peine de sortir des limites de la constitution, l'Assemblée pouvait priver le roi de son droit d'initiative et lui imposer le choix du moment? Mais tel a été l'aveuglement de M. Michelet, que ces considérations élémentaires lui ont tout à fait échappé.

guerre tant vantée était vraiment celle d'un peuple contre la tyrannie? Mais non, c'était celle du despotisme contre le peuple. C'était pourquoi, dès le début, il avait repoussé un tel système. La seule guerre à entreprendre aujourd'hui, poursuivait-il, c'était celle de la raison et de la constitution contre les ennemis intérieurs. Un caractère sévère et digne à l'égard des agents du pouvoir exécutif, une inflexible austérité de principes, des lois propres à réveiller l'esprit public, à soulager, à élever le peuple, à réprimer les ennemis de la liberté et de la constitution, tels étaient les remèdes que l'Assemblée législative devait opposer aux maux présents, remèdes autrement puissants que le suprême moyen de la guerre, laquelle, dans les conditions actuelles, était à ses yeux pire que le mal.

Était-il si difficile de pénétrer les véritables sentiments de la cour, si conformes à ceux des ennemis du dedans et du dehors? De quels généraux avait-on fait choix! répétait-il. On avait pensé, il est vrai, qu'une trahison même serait favorable à la cause de la liberté. Mais, même en trahissant, il fallait bien y compter, la cour conserverait les apparences de la légalité, car le génie de la tyrannie avait inventé bien des espèces de trahison. Il fallait s'attendre à voir les ennemis, émigrés ou autres, traités avec infiniment de ménagements, et tous les patriotes impitoyablement persécutés. Quant à lui, en considérant les généraux choisis par la cour, il redoutait une victoire à l'égal d'une défaite, sachant quelle influence un général victorieux exerce sur son armée et au milieu des partis divers qui divisent une nation. Certes les soldats étaient patriotes pour la plupart, et c'était une injustice inutile d'avoir présenté son opinion comme une insulte à ces soldats français dont il avait été le défenseur au sein de l'Assemblée constituante. N'avait-il pas élevé constamment la voix en leur faveur quand, par des vexations de tous genres et des cartouches infamantes, on les punissait du crime de patriotisme? N'avait-il pas été dénoncé comme un factieux, comme un perturbateur de la discipline, par tous les courtisans militaires appartenant à l'Assemblée constituante, par ces colonels, ces officiers dont, comme Mirabeau, il avait demandé le licenciement? Mais sa sympathie pour les soldats ne l'empêchait pas de reconnaître que les armées permanentes étaient l'institution la plus redoutable à la liberté. « Le législateur, » disait-il, « sait que les corps armés ne sont pas plus à l'abri de l'erreur et de toutes les faiblesses humaines que les corps pacifiques et politiques; et, pour citer le plus imposant de tous les exemples, si l'Assemblée constituante, dont la majorité voulait la liberté de bonne foi, a été assez faible, assez peu éclairée pour ébranler son propre ouvrage; si,

les six derniers mois de sa vie, elle fut si différente de ce qu'elle avait paru dans les premiers jours de sa jeunesse, pourquoi des corps armés, avec la même bonne foi, ne pourraient-ils pas à la longue perdre quelque chose de cette ferveur patriotique qui a signalé le temps heureux où les citoyens, aujourd'hui divisés, étaient tous confédérés contre l'ennemi commun? Pourquoi voudrait-il ignorer que la discipline militaire exige que les soldats soient soumis à leurs chefs, et que cette habitude de la soumission passive, à laquelle une astucieuse politique associe l'idée d'honneur, les dispose à l'enthousiasme pour un général heureux et pour celui que la constitution déclare leur chef suprême? » Eh bien! poursuivait-il, était-il impossible, au milieu de l'ignorance des vrais principes du gouvernement, étrangers aux méditations de la plupart des hommes, qu'un général triomphant fît concourir ses soldats trompés au rétablissement de l'aristocratie et à la ruine de la liberté? Quand, un peu plus tard, on entendra La Fayette tenir à l'Assemblée nationale un langage insolent, on devra se rappeler ces appréhensions de Robespierre.

Jusqu'ici il n'avait guère paru prendre garde aux deux discours où Louvet l'avait personnellement pris à partie comme s'il eût été le seul patriote opposé à la guerre; cette fois, il crut lui devoir une courte réponse, non sans l'avoir remercié du langage flatteur dont il s'était servi à son égard dans son dernier discours. « Il a supposé que j'appelais un Brutus, » dit-il en faisant allusion à l'auteur de *Faublas*, « et il nous l'a promis. Il n'est pas question de tout cela; il m'a sans doute mal entendu, quoique je pense m'être expliqué très-clairement. Ce mot de Brutus, isolé de ce que j'ai dit, pourrait présenter une équivoque qui n'était ni dans mes pensées ni dans mes paroles; j'ai demandé à ceux qui voulaient faire la guerre pour donner la liberté au monde un général digne de concevoir et d'exécuter cette immortelle entreprise, un homme dont l'âme fût formée sur le modèle des âmes antiques, un Caton, un Washington, un Brutus; et par ces noms je n'ai voulu désigner qu'un héros vertueux, qu'un ami intrépide de la liberté et de l'humanité. Je ne connais point en France un homme dont la tête en tombant pût délivrer ma patrie du joug de la tyrannie, et je déclare que je regarderais comme son plus grand ennemi quiconque croirait la servir à la manière du second des Brutus. Chaque siècle a ses héros et ses vertus; et ce n'est point à moi qu'il faut imputer des vœux sanguinaires et des violences contraires au véritable intérêt de la liberté. » Ce qu'il demandait, c'était un Timoléon, un général qui, après avoir vaincu les ennemis de l'État et de la liberté, rentrât modestement dans la foule de ses concitoyens, donnant ainsi le premier l'exemple de

l'amour de l'égalité, et non point un général qui, en se rendant au champ de la Fédération, fût exposé à se voir repoussé par des ombres sanglantes et irritées, et à entendre la patrie lui crier d'une voix terrible : « Rends-moi mes enfants massacrés, » comme jadis Auguste criait à Varus : « Rends-moi mes légions. » Allusion terrible à ces massacres du Champ de Mars, auxquels La Fayette avait fatalement présidé.

Comparant la situation présente à celle où se trouvait la France au 14 juillet 1789, à cette époque d'enthousiasme où la nation était vraiment souveraine, où le despotisme s'inclinait devant la liberté triomphante, il montrait l'intrigue plus forte aujourd'hui que le patriotisme, la cour maîtresse des richesses de l'État, la guerre civile sur le point d'éclater, et partout la trahison tendant ses piéges. Et tout cela n'était que trop vrai; toutes ces prévisions ne seront que trop justifiées par l'avenir. Au dehors, l'émigration armée attendant avec impatience l'heure où le signal de la guerre partirait du cabinet même des Tuileries; au dedans, d'incroyables machinations, les trames les plus criminelles ourdies par tous les partisans de l'ancien régime, la cour hâtant de ses vœux et de ses actes le triomphe de la contre-révolution, et le pouvoir exécutif paralysant par son veto tous les remèdes que l'Assemblée législative essayait d'apporter à ce déplorable état de choses: telle était la situation dont Robespierre traçait l'effrayant tableau; et à ceux de nos lecteurs qui le supposeraient exagéré nous dirons : relisez les sombres discours inspirés par cette même situation aux orateurs de la Gironde.

On voulait la guerre, on proposait d'aller combattre les ennemis étrangers pour se débarrasser des ennemis intérieurs. Étrange circuit, répondait Robespierre, surtout quand on pense qu'il est demandé par les ennemis du dedans eux-mêmes. Le plan de la cour, on l'a vu par les propres aveux de Narbonne, était de former et de se ménager une armée puissante où elle pût se réfugier pour y opérer à son aise la contre-révolution ; eh bien ! ce que Narbonne avouait si ingénument plus tard, uniquement pour expliquer à quel mobile il avait obéi en se mettant, pour ainsi dire, à la tête des fanatiques de la guerre, Robespierre, avec sa merveilleuse perspicacité, l'annonçait très-clairement dans l'important discours que nous résumons aujourd'hui, et qui n'a été mentionné par aucun des historiens de la Révolution. Un complot analogue à celui du 21 juin (la fuite du roi) était lié, selon lui, au projet de guerre imaginé par la cour. Aucune loi défendait-elle au roi d'aller visiter ses armées, de se mettre à leur tête? Or il était facile de méditer sur les conséquences d'une pareille démarche. En

présence de telles éventualités, était-il permis d'entonner d'avance l'hymne de la victoire et de la liberté universelle? « Ah! » s'écriait-il en finissant, « pour moi, je crois voir un peuple immense qui danse sur un vaste terrain couvert de verdure et de fleurs, jouant avec ses armes, faisant retentir l'air de ses cris de joie et de ses chants guerriers; tout à coup le terrain s'affaisse; les fleurs, les hommes, les armes, disparaissent; je ne vois plus qu'un gouffre comblé par des victimes. Ah! fuyez, fuyez, il en est temps encore, avant que le terrain où vous êtes s'abîme sous les fleurs dont on le couvre. » Ce discours se terminait par une sombre prophétie qui s'est, hélas! trop cruellement accomplie. Prévoyant les malheurs dont sa patrie était menacée en se jetant dans les hasards de la guerre, il aurait voulu être aussi certain d'avance qu'elle échapperait à ces malheurs qu'il croyait être sûr qu'un jour l'opinion soutenue par lui, celle de la paix, deviendrait, mais trop tard peut-être, l'opinion générale (1).

Ah! quand nous verrons la patrie envahie, mutilée et sanglante; quand nous verrons les généraux choisis par la cour passer à l'étranger, après avoir vainement rêvé le rôle de Monk; quand, aux approches de l'ennemi, nous entendrons les colères du peuple gronder plus terribles; quand nous verrons la France éperdue établir jusqu'à la paix un gouvernement révolutionnaire, et sur nos places publiques l'échafaud se dresser sinistre, il ne faudra pas oublier tant d'efforts tentés par Robespierre pour empêcher son pays de se précipiter légèrement dans cette lutte destinée à devenir gigantesque et à aboutir, hélas! à tant de désastres!

XIX

En lisant les discours de Brissot et de Louvet sur la guerre, on croirait, en vérité, que Robespierre seul était opposé à leur opinion. A l'origine, en effet, bien peu nombreux étaient les partisans de la paix; nous avons parlé de cette multitude d'adresses belliqueuses envoyées

(1) Ce discours, extrêmement rare aujourd'hui, et qui ne figure ni dans les *Œuvres* de Robespierre publiées par Laponneraye, ni dans l'*Histoire parlementaire de la Révolution*, par MM. Buchez et Roux, a été publié sous ce titre : *Troisième discours de Maximilien Robespierre sur la guerre*, prononcé à la société des *Amis de la Constitution*, le 25 janvier 1792 (le titre porte 26 janvier, mais c'est une faute d'impression) In-8° de 35 pages, de l'imprimerie de P.-J. Duplain, cour du Commerce. C'était en réalité le septième, mais trois des discours de Robespierre sur cette question n'ont pas été imprimés à part. Le numéro 133 du *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution* donne une courte analyse de ce discours.

à la société mère par les sociétés jacobines des départements; mais depuis, sous l'impression des magnifiques discours de Robespierre, l'opinion publique s'était singulièrement modifiée. C'est ce dont les Girondins se sentaient mortellement blessés, et pourtant ils se refusaient à convenir de ce revirement de l'opinion. A en croire leurs feuilles, le système de la paix avait rencontré de rares prosélytes, et des discours de Robespierre, de leur prodigieux succès il n'était pour ainsi dire point question dans leurs journaux. Louvet, dans sa seconde harangue, avait présenté ce rude adversaire comme étant à peu près seul de son avis; mais un instant après il s'était donné à lui-même un vigoureux démenti, en ajoutant que cet avis — si isolé — tenait en suspens une partie du peuple. C'était certainement là un éloge tout involontaire, mais infiniment flatteur. Est-il un triomphe plus honorable, mieux mérité, que celui qui s'obtient par la puissance de la logique et de la raison? Voilà un homme qui, après une absence de quelques semaines, — longue absence pour le temps, — revient, et trouve toute une société, tout un peuple en proie à un véritable délire guerrier. Cet enthousiasme lui paraît inopportun; la guerre, telle du moins qu'on la propose, est à ses yeux pleine de périls; il se recueille, examine la situation, sonde du doigt la plaie, et sans se soucier de heurter une opinion chère à une nation batailleuse comme la nôtre, sans considérer si dans ce choc sa popularité n'allait pas être brisée, seul avec sa conscience, il entreprend cette lutte colossale, d'où, au bout de deux mois, il sort victorieux et grandi. Non, je le répète, un plus noble spectacle ne pouvait être offert aux regards des hommes. Et c'est au souvenir de ce duel magnifique qu'un de ses anciens collègues, dont les calomnies cependant ne l'ont pas épargné, que le vieux Barère mourant laissait échapper ces paroles, recueillies par l'illustre sculpteur David (d'Angers) : « Robespierre avait le tempérament des grands hommes, et la postérité lui accordera ce titre. Il fut grand quand, tout seul, à l'Assemblée constituante, il eut le courage de défendre la souveraineté du peuple; il fut grand quand, plus tard, à l'assemblée des Jacobins, seul, il balança le décret de guerre contre l'Allemagne. »

Seul au début, Robespierre ne tarda pas à être suivi par les hommes les plus marquants du parti démocratique : les Danton, les Anthoine, les Camille Desmoulins, les Machenaud, les Santerre, les Billaud-Varenne se pressèrent autour de lui en phalange serrée; et le dernier, avec sa rude franchise, reprocha amèrement un jour à Brissot et aux amis du célèbre Girondin d'avoir fait dégénérer en question personnelle une question intéressant toute la nation, et affecté de ne voir que Robespierre sur la scène en lui reprochant d'être seul de son

avis, comme si les trois quarts de la société des Jacobins, qui, sans monter à la tribune, avaient assez clairement et par des approbations assez énergiques, manifesté les mêmes sentiments, étaient autant de zéros (1).

Ceux des Girondins qui dès lors s'attaquaient à ce grand citoyen gardaient du moins à son égard certains ménagements, et leurs insinuations perfides étaient enveloppées des compliments les plus louangeurs; ce ne sera que plus tard, quand ils seront maîtres, en quelque sorte, de toutes les avenues du pouvoir, quand ils se croiront en état de diriger à leur gré l'opinion publique, qu'ils rompront ouvertement avec lui; que, pour se débarrasser d'un censeur incommode, ils le poursuivront avec un acharnement sans exemple, et chercheront à le perdre par les moyens les plus odieux. En attendant, et ne jugeant pas encore le moment favorable pour battre en brèche cette réputation si grande et si pure, ils s'en prirent à l'un de ses plus fervents admirateurs, à son camarade de collége, à Camille Desmoulins. Déjà, du temps de la Constituante, Brissot avait eu maille à partir avec l'irascible auteur des *Révolutions de France et de Brabant*, et, dans leurs journaux, ils avaient échangé alors une polémique d'une extrême vivacité. La querelle semblait assoupie quand elle éclata de nouveau à propos de cette question de la guerre, et cette fois avec une telle violence, qu'elle ne devait cesser qu'à la mort d'une des parties.

Brissot avait eu le premier tort, dans un de ses discours aux Jacobins, de traiter de pasquinades les raisons exposées par Camille à la tribune, en faveur du système de la paix. L'ardent polémiste avait brisé sa plume à cette époque et repris son ancienne profession d'avocat; il ne répondit pas, dévora l'injure en silence. Quelque temps après, un sieur Diturbide et une dame Beffroi, accusés d'avoir tenu une maison de jeu clandestine, et pour lesquels il avait rédigé un mémoire justificatif, ayant été condamnés à six mois de prison, il couvrit les murs d'affiches rouges dans lesquelles il dénonçait ce jugement comme une violation de la loi (2). Cette circonstance fournit à Brissot l'occasion de renouveler ses attaques contre Camille désarmé. Feignant une indignation profonde, et comme pour défendre la magistrature outragée,

(1) Voyez le *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 135.

(2) Voyez cette affiche dans l'*Histoire parlementaire de la Révolution*, par MM. Buchez et Roux (t. XIII, p. 183). Il est bon de faire remarquer que ce placard-consultation de Camille, qui échauffa si fort la bile de Brissot, au point qu'il alla jusqu'à accuser Camille Desmoulins d'avoir outragé les mœurs, était aussi signé de Regnault (de Saint-Jean-d'Angély), de Martineau, de Bruge, de Bonnet et de Henrion de Pansey, depuis premier président de la Cour de cassation.

il publia, le 31 janvier, dans son journal, un article où son ancien confrère était indignement traité. Après avoir commencé par écrire que toutes les murailles *étaient salies* d'un placard rouge signé Camille Desmoulins, dont il travestissait ensuite odieusement la pensée, il ajoutait : « Cet homme ne se dit donc patriote que pour persécuter le patriotisme (1). » A la demande toute naturelle que lui fit Camille d'insérer entièrement son affiche, afin de mettre ses lecteurs à même de la juger, il répondit cavalièrement que sa feuille ne servirait pas de véhicule au poison ; et dans deux articles successifs, un de ses affidés, Girey-Dupré, prit à tâche d'imputer tous les torts à Camille, et de le couvrir de ridicule. Cette conduite était tout au plus loyale, car, si le droit de réponse n'était pas alors écrit dans nos lois, il eût dû exister dans la conscience des journalistes. Une autre feuille girondine s'empressa de se mettre au service des rancunes de Brissot, et, il faut le dire, le journal de ce dernier se trouva dépassé en cette occasion par celui de Condorcet. Dans un violent article dirigé contre quelques membres de la société des Jacobins, *la Chronique de Paris* invitait Rœderer, devenu *le vrai patriote* parce que dans la discussion sur la guerre il s'était rangé du parti des Girondins, à donner lecture de toutes les notes qu'il avait recueillies sur Camille Desmoulins, qui, disait la feuille girondine, « s'est vendu à tout le monde et n'a été acheté par personne (2). » Etait-il possible de traiter plus outrageusement un homme ?

Il est aisé de comprendre quelle fut la colère de Camille Desmoulins. Et de fait, était-il, je ne dirai pas bien opportun, mais bien prudent à Brissot et à ses amis d'attaquer ainsi ce vétéran de la Révolution ? Certes, je suis loin de nier pour ma part les éminents services rendus par Brissot et Condorcet à la cause de la Révolution ; mais les présenter l'un et l'autre, ainsi que l'ont fait beaucoup d'historiens, comme les premiers républicains, parce qu'après la fuite du roi ils eurent le mot de république à la bouche, me paraît, au point de vue démocratique, une erreur fondamentale. L'ex-marquis de Condorcet, l'hôte illustre du salon de madame de Staël, un de ces administrateurs du trésor royal, aux appointements de vingt mille livres, dont l'Assemblée constituante avait laissé la nomination au roi, malgré la vive opposition de Robespierre, Condorcet, rédacteur de *la Chronique de Paris*, journal

(1) *Patriote françois*, numéro 904.

(2) Voyez la *Chronique de Paris*, du 9 février 1792, numéro 40. Voyez aussi, dans le numéro du 18 février, un article signé A.-C. Millin, sur la brochure publiée par Camille pour sa défense. Voyez encore le numéro du 23 février, où les Jacobins sont priés d'expulser Camille Desmoulins, « qu'on dit maintenant lié avec Suleau. »

moitié feuillant, moitié girondin, a laissé une mémoire digne d'estime et de sympathie, mais il ne saurait être sérieusement regardé comme un des véritables ancêtres du parti démocratique.

Quant à Brissot, il avait, nous l'avons dit, un passé terriblement compromis. Le baron de Grimm, envoyé extraordinaire de la cour de Russie, avait pu l'accuser, dans une lettre rendue publique, d'avoir été l'espion du lieutenant de police Le Noir, aux gages de cent cinquante livres par mois (1). A Londres, il avait vécu dans la société des libellistes gagés; d'ignobles inculpations répandues contre lui par le faiseur de pamphlets Morande, auquel il avait intenté un procès encore pendant, avaient été recueillies avec avidité par les journaux royalistes au moment des élections; accusé d'avoir trempé dans certaine affaire où la délicatesse la plus stricte n'avait pas été très-bien observée, il ne s'était pas suffisamment lavé de ce reproche, et un renom d'intrigue était resté attaché à sa personne. *Brissoter* était devenu synonyme d'intriguer. Lancé dans la carrière politique au début de la Révolution, il ne s'était pas tout d'abord recommandé par ses premiers actes à l'attention du parti populaire, dont sans doute il ne prévit pas tout de suite le triomphe. Membre d'un comité de recherches établi par la municipalité de 1789, il montra un esprit d'inquisition digne en tout point de l'ancien régime, et voua son journal à la défense des intérêts conservateurs de l'époque. Au moment où la liberté de la presse venait d'être consacrée par la Déclaration des droits, il se faisait le champion de l'arbitraire. Comparant certains écrits à des machines infernales dont l'explosion pouvait amener la destruction d'une ville, il applaudissait à l'arrestation de quelques auteurs *d'écrits incendiaires*, et traitait d'énergumènes ceux qui criaient à la violation de cette Déclaration des droits. « Demander qu'on respecte alors la liberté de la presse, » écrivait-il, « c'est nous prier de nous laisser paisiblement égorger. » N'est-ce

(1) A l'appui de ce fait, le *Journal de Paris*, dont André Chénier et Roucher étaient rédacteurs, publia un article signé F. D. P., dans lequel l'auteur examinait un discours de Brissot sur les moyens de prévenir les crimes, couronné en 1780 par l'Académie de Châlons, et où l'ardent Girondin se montrait l'apologiste enthousiaste de la police. Dans ce discours on lisait : « La police est une institution admirable, dont on a pu quelquefois déplorer les abus ; mais aujourd'hui, entre les mains d'un ministre ami de l'humanité, elle est une arme dirigée contre le coupable dont le crime l'attire. » Ce ministre ami de l'humanité était Le Noir. Le rédacteur offre ce passage à ceux qui ont avancé que M. Brissot avait appartenu à la police. Et quels sont les plus grands de tous les crimes, aux yeux du futur républicain? Ce sont ceux « qui tendent directement à la subversion de la forme du gouvernement reçu en France ou qui attaquent la personne sacrée du roi... On doit épuiser tous les supplices pour les punir. C'est pour eux seuls peut-être, pour les régicides surtout, qu'il est permis d'être implacable; c'est pour eux seuls que la cruauté est autorisée... » Voyez le *Journal de Paris* du 13 mars 1792, au supplément.

point là le style parfait d'un écrivain officiel (1)? Un peu plus tard, l'année suivante, vers le mois de mars 1790, s'associant aux détracteurs des districts de Paris, dont l'énergie avait consommé la Révolution, il dressait contre eux un acte d'accusation en bonne forme, leur reprochait de vouloir se gouverner *démocratiquement ;* et de la part du journal de Loustalot, le plus populaire, le plus répandu de l'époque, il s'attirait les noms de *scélérat* et de *lâche calomniateur* (2). On voit qu'il y a loin du Brissot de 1789 et de 1790 au Brissot de 1791, au chef de cette brillante Gironde, pour laquelle on revendique si complaisamment la gloire d'avoir arboré le drapeau de la République.

Qu'était-il donc arrivé pour que tout à coup, d'une année à l'autre, Brissot, désertant le principe d'autorité, passât avec armes et bagages dans le camp des défenseurs du peuple et prît rang lui-même parmi ces auteurs *d'écrits incendiaires* dont, au commencement de la Révolution, il jugeait l'arrestation indispensable à l'ordre public et au repos de la société? Ah! c'est que depuis, contre ses prévisions sans doute et grâce à quelques hommes de la trempe de Robespierre, la Révolution s'était affirmée, c'est que les nouveaux principes s'étaient consolidés, c'est que la constitution était faite. Comme tous les adorateurs du succès, se tournant alors vers cette Révolution qui s'avançait irrésistible, semblable à une jeune souveraine, il avait mis à ses pieds ses services, son talent, sa plume. On le vit même, non sans étonnement, comme si, par une ardeur de néophyte, il eût voulu effacer le souvenir des résistances apportées par lui, au début, à l'esprit révolutionnaire, lutter de zèle avec les plus fougueux ennemis de la cour, et se charger, après l'événement de Varennes, de la rédaction de cette fameuse pétition proposée par Laclos, aux Jacobins, et à laquelle Robespierre s'était montré si opposé. Il n'y a donc nullement à s'étonner que ce grand zèle ait paru au moins suspect à ces vieux lutteurs de la Révolution, qui n'avaient pu oublier le concours actif prêté par Brissot à la politique de la cour, et qui, tenant essentiellement à sauvegarder les conquêtes acquises, les progrès réalisés, se défiaient à bon droit de ces motions inopportunes dont l'Assemblée constituante et la cour s'étaient autorisées, l'une pour rendre des décrets liberticides, l'autre pour persécuter les patriotes sincères.

(1) Voyez les *Révolutions de Paris*, numéro 18, du 8 au 14 novembre 1789.
(2) *Ibid.*, numéro 37. Voyez l'article intitulé *Permanence des districts.*

XX

Bondissant, comme un lion blessé, sous les traits lancés contre lui par les imprudents écrivains de la Gironde, Camille Desmoulins rentra, la rage au cœur, dans l'arène du journalisme, résolu à faire payer chèrement à ses adversaires l'acharnement et la déloyauté de leurs attaques, et dévoré d'une telle rancune, qu'il ne les lâchera qu'au pied de l'échafaud, épouvanté alors lui-même du succès de sa vengeance. Il reprit sa plume formidable, immortalisée déjà par tant d'œuvres toutes pleines du génie même de la Révolution, cette plume impatiente du repos, et d'une haleine il écrivit un des plus vigoureux pamphlets qui soient jamais sortis de la main d'un homme. JEAN-PIERRE BRISSOT DÉMASQUÉ, tel en était le titre; et pour épigraphe, l'irascible auteur avait pris ce verset du Psalmiste : *Factus sum in proverbium;* je suis devenu proverbe; allusion sanglante au nom de Brissot, dont, comme on vient de le voir, on avait fait *brissoter* pour dire intriguer. A la vivacité de l'exorde on peut juger tout de suite combien cette riposte est mordante, incisive, accablante. « Les lâches journalistes qui m'ont attaqué depuis que j'ai quitté la carrière athlétique n'oseroient le faire si je tenois encore le ceste. Après les avoir tant de fois convaincus de mauvaise foi et d'incivisme, après les avoir fait pirouetter, comme Lycas, sous le fouet de la censure, je ne m'étonne pas qu'ils poursuivent de leurs cris le censeur devenu émérite; mais si j'ai pris les invalides, je vais vous montrer que je ne suis pas encore hors de combat. » Non certes, il n'était pas hors de combat, il allait le prouver par des coups terribles, et plus d'une fois les Girondins devront regretter d'avoir provoqué ce redoutable adversaire, le génie même de la satire et de l'ironie.

D'abord, avec une extrême vivacité, il reprocha à Brissot d'avoir incriminé avec la plus insigne mauvaise foi le placard concernant l'affaire Diturbide, d'avoir refusé de le reproduire dans son journal afin de permettre au moins à ses lecteurs de juger pièces en main; puis, dans une discussion serrée, il établit que c'était à bon droit qu'il avait, lui Camille, dénoncé comme arbitraire le jugement rendu contre ses clients et soumis l'affaire au public, au juré d'opinion. Devenant ensuite accusateur à son tour, et fouillant dans le passé de son adversaire, il remit en lumière, avec une verve désespérante, toutes les accusations vraies ou fausses de Grimm, de Morande et même de Duport-Dutertre,

contre Brissot. On conçoit quelle importance nouvelle elles prenaient sous cette plume acérée, et dans ce style où l'on sentait le souffle puissant de Juvénal. Il voulait bien amnistier son adversaire pour ce qu'il avait fait dans les temps antérieurs à l'ère de la liberté, où tout Français était enclume ou marteau, mais il censurait sans pitié sa conduite politique depuis cette époque, et donnait même à entendre que, si Brissot était entré dans la société des Jacobins, c'était pour attaquer par-derrière les plus redoutables et les plus clairvoyants défenseurs de la liberté. Il lui reprochait d'avoir été le constant adulateur de La Fayette et d'avoir écrit, même après toutes les preuves d'incivisme données par ce général, que sa démission était une vraie calamité. Si donc la révision de la constitution s'était opérée au milieu des baïonnettes, si l'autel de la patrie avait été souillé de sang français, une partie de la responsabilité en revenait, selon Camille, à Brissot, qui s'était en quelque sorte porté caution de La Fayette. Puis, faisant allusion à ce dernier discours où l'orateur girondin, s'appliquant un vers d'Horace, se comparait à Robespierre, Camille indigné ajoutait : « Voilà l'homme qui prend pour devise : *Integer vitæ scelerisque purus*. Voilà l'homme qui, après avoir sourdement décrié Robespierre, Danton et les meilleurs citoyens, s'écrie : Et moi aussi je suis pur ! » Brissot, c'était à la fois, à ses yeux, Zoïle et Tartufe. Il le montrait rompant ouvertement avec La Fayette après la Saint-Barthélemy du Champ-de-Mars, comme il appelait le massacre du 17 juillet, et, par une singulière inconséquence, imputant à crime à Robespierre, à Anthoine et à tant d'autres d'avoir appelé la défiance des patriotes sur un officier général que lui, Brissot, avait accusé d'être l'auteur d'une Saint-Barthélemy. Là Camille avait beau jeu contre son adversaire, et l'on pense s'il en tira parti. Il se demandait si ce membre de l'ancienne municipalité parisienne n'avait pas été aposté aux Jacobins pour susciter de toutes parts des ennemis à la liberté, jeter le trouble dans le sein de la société, décrier les meilleurs patriotes et provoquer l'anéantissement de la liberté de l'univers par un empressement insensé d'en faire accoucher la France avant terme.

Il accusait ensuite Brissot, — accusation de tout point ridicule, — d'avoir contribué au désastre des colonies en réclamant avec insistance l'abolition de l'esclavage. Camille reprochait précisément à Brissot ce qui restera un de ses titres d'honneur devant la postérité. Mais cette question avait déjà été le sujet de leur querelle antérieure; l'auteur de la *France libre* avait mis un grand dévouement à défendre Lameth, propriétaire d'esclaves, contre les agressions de Brissot, à qui il faisait un crime maintenant d'avoir, par ses attaques, jeté les Lameth dans le

parti de la cour. Avec plus de raison certainement, il lui demandait s'il avait été d'une bonne politique de se parer du nom de républicain, quand les plus sincères et les plus fougueux démocrates s'étaient interdit de prononcer le mot de république pour ne pas jeter dans le pays un brandon de discorde. Et certes Camille Desmoulins était bien en droit de s'étonner que le *républicain* Brissot, rédacteur de la fameuse pétition cause première du désastre du Champ de Mars, eût pu, après l'événement, se promener tranquillement dans Paris, sans être aucunement inquiété, tandis que lui-même, et tant d'autres, poursuivis pour cause de républicanisme, avaient été obligés de prendre la fuite. Arrivant à l'attitude de Brissot au sein de l'Assemblée législative, il le montrait encore ne s'agitant qu'afin de faire déclarer la guerre offensive, comme si le temps était bien choisi pour rompre les traités, guerroyer avec toutes les puissances et municipaliser l'Europe. Prenant également à partie le procureur syndic de la commune de Paris, un des nouveaux alliés de la Gironde : « Brissot et Rœderer », disait-il, « ont été vaincus en raison et en éloquence, comme l'a dit Danton. Le talent de Robespierre s'est élevé en cette occasion à une hauteur désespérante pour les ennemis de la liberté ; il a été sublime, il a arraché des larmes, il a levé un coin du masque que je viens d'arracher. La cabale déjouée, impuissante contre Robespierre, s'est tournée contre moi, qui n'ai cessé de le montrer depuis trois ans à mes concitoyens comme un Caton, et qui le montrois alors comme un Démosthène. » *Le vrai patriote Rœderer*, ajoutait Camille, faisant allusion à une phrase du journal de Condorcet, « ne m'a point pardonné, lui et sa cabale, d'aimer Robespierre, mon ami de collége, vénérable, grand à mes yeux, quoiqu'on ait dit qu'il n'y avoit point de grand homme pour son valet de chambre, ni pour son camarade de collége et le témoin de sa jeunesse (1). »

(1) *Jean-Pierre Brissot démasqué*, par Camille Desmoulins, in-8° de 56 pages. Deux mois plus tard, en appel, les clients de Camille étaient déchargés de toute condamnation. M. Michelet, sur la foi de Brissot, a donc écrit un peu légèrement : « Desmoulins *avait eu le tort* de défendre comme avocat je ne sais quel intrigant. » (T. III, p. 378.)

Rœderer a été l'un des plus cyniques calomniateurs de Robespierre, et, disons-le, un des plus odieux, car il ne signait même pas ses pamphlets. Déserteur des principes de la Révolution, qu'avec Robespierre il avait défendus sous la Constituante, Rœderer devint un des serviteurs les plus aveuglément dévoués du despotisme impérial. Titulaire de la sénatorerie de Caen, grand officier de la Légion d'honneur, grand dignitaire de l'ordre des Deux-Siciles, grand'croix de la Réunion et comte de l'Empire, il mourut pair de France en 1835. Le comte sénateur se souvint-il quelquefois de ces lignes qu'il écrivait en la glorieuse année 1792, quand, procureur-syndic du département de Paris, il semblait encore attaché à la Révolution : « ... Sachez-le donc, hommes peu éclairés qui en êtes encore à demander quel mal faisoient ces titres de duc, de marquis,

Telle était cette philippique ardente, amère que s'était attirée Brissot, et dont il dévora l'affront en silence, laissant le soin de sa défense à ses amis de la *Chronique de Paris*. Certes, il y aurait plus d'un reproche injuste à relever dans ce pamphlet de Camille; mais avec quelle perfidie il avait été traité! Comme on s'était ingénié à le traîner dans la boue! Or, nous l'avons dit, toute riposte est nécessairement en raison directe de la violence de l'attaque. Ce qui eût été surprenant pour quiconque connaissait l'impétueux Camille, c'eût été de le voir demeurer muet devant de tels outrages et ne pas reprendre la férule pour châtier les insolents. Eh bien! qui croirait qu'un illustre historien de nos jours, dans une prévention qui va jusqu'à la monomanie, s'est imaginé de présenter Robespierre comme l'inspirateur du virulent pamphlet de Camille? Et sur quoi se fonde-t-il pour cela? uniquement sur ce que, dans un journal publié trois mois plus tard, Robespierre, reprenant, sous une forme très-adoucie, un des griefs allégués par Desmoulins contre Brissot, reprocha à ce chef de la Gironde et à Condorcet d'avoir témérairement, alors que leurs principes étaient si loin des véritables principes de la démocratie, fait retentir le mot de république, qui fournit aux ennemis de la liberté le prétexte qu'ils cherchaient, et fut, en quelque sorte, le signal du carnage des citoyens au Champ de Mars (1). On est réellement confondu quand on voit un tel esprit tom-

de comte, dès que ceux qui en étoient revêtus consentent à payer comme les autres citoyens; sachez bien que partout où il y a des ducs, des comtes et des marquis, la nation est inévitablement partagée en deux classes : celle des citoyens qui payent, et celle des privilégiés qui payent peu et qui payent mal. »

(*Chronique de Paris* du 19 février 1792.)

(1) Nul doute, suivant M. Michelet, « que le plan du factum de Desmoulins contre Brissot n'ait été fourni par Robespierre » (*Histoire de la Révolution*, t. III, p. 379). Nul doute! Et pourquoi??? Encore une supposition. Quelle étrange manière d'écrire l'histoire! Et pourquoi? disions-nous. Parce que, dans le premier numéro d'un journal publié par Robespierre, se retrouve un reproche précédemment articulé par Camille Desmoulins. Il eût été bien plus logique de renverser la proposition et de dire que Robespierre s'inspira de Camille en reprenant après lui un grief qu'il jugea sans doute fondé. Ce grief, on le sait, était d'avoir intempestivement prononcé le mot de république et fourni un prétexte aux fureurs de la réaction. Si l'on s'en rapportait à M. Michelet, Robespierre et Desmoulins auraient accusé Brissot d'avoir proposé la République « pour préparer le massacre du Champ-de-Mars » (p. 379). Oui, sans doute, cette imputation serait invraisemblable, absurde, mais elle n'a existé que dans l'imagination de M. Michelet. Or aujourd'hui, en histoire, il n'est pas permis de procéder par insinuations. Robespierre et Desmoulins n'ont eu ni le langage ni la pensée que leur prête gratuitement un historien trop prévenu. Camille demandait à Brissot s'il était d'une bonne politique d'avoir agi comme il l'avait fait, — on l'a vu dans notre texte, — et Robespierre lui reprochait d'une façon un peu moins rude d'avoir fourni un prétexte aux fureurs de la réaction, sans *prétendre que ses intentions fussent aussi coupables que les événements avaient été désastreux* (voy. le *Défenseur de la Constitution*, numéro 1, p. 10, 11 et 12). Il y a loin de là à la narration de M. Michelet. Mais ce que l'éminent historien ne dit pas, et pourtant ce que la plus simple justice

ber de *suppositions en suppositions* dans les affirmations les plus contraires à la vérité. D'ailleurs, à l'époque où nous sommes, Robespierre n'avait aucune raison d'en vouloir outre mesure à Brissot. Sans doute celui-ci avait eu le tort, dans les débats sur la guerre, de faire dégénérer, comme le lui avait reproché Billaud-Varenne, une question de principe en question personnelle; il avait eu le tort de se montrer aigre et amer envers un contradicteur qui, au contraire, avait au début usé de beaucoup de modération ; mais Robespierre lui avait répondu à la tribune des Jacobins, et nous venons de voir la querelle se terminer par une embrassade fraternelle.

Un peu plus tard, il est vrai, Brissot et ses amis, se lançant à plaisir dans une voie déplorable, procéderont contre Robespierre comme ils ont agi à l'égard de Camille, avec moins de motifs encore ; et pour n'avoir point su dompter un esprit de dénigrement systématique, ils s'exposeront à de terribles représailles. Alors, oh ! alors, mis dans la nécessité de se défendre, Robespierre se défendra rudement, et il aura bien raison. Mais est-il permis à l'historien, à l'écrivain digne de ce nom, d'antidater les haines, les colères, les événements, suivant sa fantaisie, ses préventions et ses préférences ? Non, mille fois non, car il n'y a pas de vérités indifférentes en histoire ; et tel fait, vrai en lui-même, peut être faux selon la date qu'on lui assigne. Ce qui en février 1792 n'a pas de raison d'être, est incompréhensible, devient tout naturel en mai. Nous assisterons bientôt à un triste et étrange spectacle.

lui commandait de dire, c'est qu'au moment où Robespierre publia son journal, précisément pour se défendre contre les calomnies sanglantes dont il commençait d'être la victime de la part des Girondins, il venait d'être odieusement diffamé par Brissot ; c'est que ce dernier, dans le *Patriote françois* du 18 avril (numéro 992), ne craignait pas d'insinuer que Robespierre POUVAIT BIEN ÊTRE MIS EN ŒUVRE PAR LA LISTE CIVILE. Nous le demandons à tout homme de cœur, était-il possible de jeter plus insolemment l'outrage à un nom respecté, et de diffamer avec plus de noirceur l'homme le plus désintéressé qui ait existé ? Nous reviendrons sur ce sujet. En général nous ne nous occupons guère des diatribes sans nom et sans nombre publiées contre Robespierre, après sa mort, et qui paraissent avoir servi de *documents historiques* à trop d'historiens ; mais le lecteur comprend que c'est un devoir pour nous, devoir pénible, mais auquel notre conscience nous défend de nous soustraire, de réfuter avec un soin tout particulier les erreurs multipliées de M. Michelet à l'égard de Robespierre ; d'abord parce que, l'*Histoire de la Révolution* par M. Michelet ayant la prétention d'être la seule républicaine, il était indispensable de défendre contre elle l'homme dont la doctrine politique constitue, dès l'Assemblée nationale, le plus pur républicanisme qu'on puisse imaginer ; ensuite parce que le nom de M. Michelet possède une notoriété telle qu'il était urgent de prouver, de la façon la plus précise, la fausseté d'assertions qui, grâce à un nom justement estimé, ont été trop souvent admises comme vraies.

Nous devons dire qu'avant nous la plupart des erreurs de M. Michelet ont été très-nettement réfutées par M. Louis Blanc dans son *Histoire de la Révolution française*.

On verra, non sans épouvante, quels trésors d'envie, de fiel et de haine contenait le cœur des principaux chefs de la Gironde, avec quel acharnement inouï ils poursuivront Robespierre, et de quels ineffaçables outrages ils l'auront accablé quand, le cœur ulcéré, l'immortel tribun leur rendra haine pour haine et coup pour coup.

XXI

Si quelque chose était bien de nature à l'encourager à suivre, dans la Révolution, le chemin que sa conscience lui avait tracé, sans considérer s'il n'était pas abandonné en route par ses premiers compagnons d'armes, c'était l'immense appui qu'il trouvait dans l'opinion ; aussi verrons-nous bientôt ses adversaires mettre tout en œuvre pour le discréditer et le perdre de réputation. De tous les points de la France il recevait, en quantité innombrable, des lettres dont la publication eût été certainement un des plus curieux monuments de l'histoire de notre période révolutionnaire et eût à coup sûr éclairci bien des points restés douteux (1). Mais la plus grande partie de cette correspondance, toute celle qui était compromettante pour les vainqueurs de Thermidor, ou qui émanait d'hommes dont il était utile de ménager les susceptibilités, a été détruite complétement, il faut le craindre, ou, s'il en subsiste quelques fragments, ils ont été jusqu'ici précieusement dérobés à la lumière par leurs détenteurs. Cependant nous avons entre les mains, documents inestimables ! un certain nombre de lettres inédites, écrites par des hommes publics qui après Thermidor ont grossi la tourbe des calômniateurs de Robespierre. On verra quelle était leur opinion vraie sur ce grand homme et quel intérêt ils ont eu à flatter ses ennemis.

Nous dirons plus tard de quelles manœuvres ignobles, odieuses, réprouvées par les honnêtes gens de tous les partis, ont usé les misérables commissaires de la Convention nommés pour l'examen des papiers trouvés chez Robespierre, Saint-Just et Couthon ; et, dans le nombre même des pièces triées, publiées par eux, nous trouverons l'éclatante justification de leur victime. Ces lettres étaient tantôt des lettres de félicitations enthousiastes, tantôt des plaintes sur les abus de quelques agents du gouvernement révolutionnaire : on s'adressait à lui comme à l'homme le plus capable de les faire cesser ; tantôt des ren-

(1) Le rapport de Courtois dit : *Un nombre presque infini* (p. 103).

seignements sur l'esprit public, sur les manœuvres des ennemis du dedans et du dehors, etc. Nous avons déjà analysé plusieurs de ces lettres, en suivant l'ordre chronologique adopté par nous, comme le plus favorable à l'intelligence des faits et à la clarté de la narration. Souvent une de ces lettres, jointe à sa merveilleuse perspicacité, lui suffisait pour découvrir le nœud d'une intrigue, expliquer toute une situation. Ainsi, par exemple, dans le cours de la discussion sur la guerre, il dut peut-être à une lettre du futur conventionnel Simond, vicaire de l'évêque du Bas-Rhin, de pressentir aussi nettement les intentions cachées de la cour et des ministres, intentions révélées depuis, comme nous avons eu soin de le dire, par Narbonne lui-même. Sans le connaître, et uniquement parce qu'il le savait préoccupé sans cesse des dangers dont la liberté et la prospérité publiques étaient menacées, Simond lui écrivait de Strasbourg, vers la fin du mois de décembre 1791, pour lui annoncer avec quelle joie les officiers de l'armée avaient accueilli le veto concernant le décret rendu contre les émigrés, et que ces émigrés avaient eu communication de la résolution du roi avant même qu'elle eût été signifiée à l'Assemblée nationale. Comme Robespierre, il ne croyait nullement que la cour eût l'intention de faire sérieusement la guerre ; mais une petite guerre anodine était, selon lui, un excellent prétexte au roi d'aller préparer sur nos frontières, au milieu de ses troupes, la restauration d'un despotisme voilé qui couvrirait d'arrêts de mort et de proscriptions les Droits de l'homme et la France. « Je croirai à l'exagération de mes idées, » lui disait-il en terminant, « si elles ne sont pas conformes aux vôtres ; mais, en attendant, je pense qu'il est de la plus haute importance de revêtir par des moyens extraordinaires l'Assemblée nationale de toute la confiance possible, et ce doit être la tâche des sociétés patriotes (1). » Par ce qui se passait aux frontières on peut juger des justes craintes qu'inspirait à Robespierre la perspective d'une guerre dirigée par des officiers hostiles à la Révolution.

Parmi les demandes qu'on lui adressait, au milieu des témoignages de la plus vive admiration, il y en avait de toute nature et des plus singulières, comme celle de tenir un enfant sur les fonts de baptême. Le dernier jour du mois de janvier 1792, un riche marchand mercier de la rue Béthisy, nommé Deschamps, devenu plus tard aide de camp du général Hanriot, le sollicita d'être le parrain de son enfant. Il

(1) Voyez cette lettre dans le t. III des *Papiers inédits*, etc., publiés par MM. Barrière et Berville, p. 96. Philibert Simond, envoyé à la Convention par le département du Bas-Rhin, périt en germinal an II, victime du décret terrible qui frappait de mort tout accusé convaincu d'avoir donné asile à un émigré.

voulait, disait-il, élever cet enfant pour l'État, « sous les auspices d'un *parein* qui a donné tant de preuves de sa capacité, de son patriotisme et de toutes les vertus qu'on peut attendre du zèle et de la probité d'un législateur incorruptible, et dont le nom est et sera en vénération dans tous les siècles présens et futurs (1). » Nous n'avons pu savoir si Robespierre accorda « cette grâce » que l'honnête marchand attendait « du restaurateur de la liberté française. » Mais ce que nous savons, c'est que le pauvre Deschamps paya de sa tête, en Thermidor, le crime d'avoir professé trop hautement son admiration pour Robespierre.

D'autres fois, c'étaient des offres d'argent. A diverses reprises, du temps de l'Assemblée constituante, il avait eu déjà l'occasion d'en refuser, au grand étonnement de ce Villiers avec lequel il habita quelque temps, et pour qui un tel désintéressement paraissait être une chose toute nouvelle. Vaincu un jour par les obsessions d'une Anglaise nommée miss Shephen, laquelle jouissait d'une grande fortune, et le conjurait d'accepter un riche présent, il promit de recevoir son offrande à la condition d'en employer le produit au bien de la chose publique. Mais c'était une pure défaite. Ayant appris, au bout de quelque temps, par les comptes de son banquier, que Robespierre n'avait rien touché, cette dame lui écrivit, dans le courant du mois de janvier, une lettre de reproches, très-pressante, dans laquelle elle se plaignait de la dissimulation dont il avait usé à son égard, et d'avoir été réveillée péniblement d'une douce et agréable illusion. Rien n'est doux en effet comme de donner. Robespierre avait, selon elle, contracté l'obligation d'accepter. « Ne méprisez pas les Anglais, » lui écrivait-elle, « ne traitez pas avec cette humiliante dépréciation la bégayante aspiration d'une Anglaise envers la cause commune de tous les peuples. Les Français étaient autrefois célèbres par leur complaisance pour le sexe le plus faible et le plus sensible par là même aux injures. Malheur à nous si la Révolution nous ôte ce précieux privilége! Mais je réclame un plus juste droit; ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît (2). » Robespierre se rendit-il enfin aux reproches si affectueux de son aimable correspondante, et se décida-t-il à recevoir son offrande à titre d'intermédiaire? Cela est fort peu probable. Quant à

(1) Cette lettre figure à la suite du rapport de Courtois (p. 111). L'original est aux *Archives* de l'Empire (F 7. 4,435). La rue Béthisy, où demeurait Deschamps à cette époque de la Révolution, a été absorbée il y a une dizaine d'années par le parcours de la rue de Rivoli.

(2) Cette lettre, en date du 12 janvier 1792, se trouve dans le t. II des *Papiers inédits*, etc. (p. 163). Elle porte en suscription : « *A monsieur Robespierre*, ancien député de l'Assemblée constituante, maison de M. Duplay, menuisier, rue Saint-Honoré, vis-à-vis celle Saint-Florentin, à Paris. »

lui, il s'était fait une loi de n'accepter jamais rien. Il n'est pas besoin maintenant d'aller chercher dans l'antiquité l'exemple de grands citoyens refusant des présents étrangers.

XXII

Vers cette époque la société des Amis de la Constitution eut à s'occuper des réclamations élevées par les gardes françaises, ces vétérans de la Révolution, ces premiers alliés du peuple, dont le licenciement venait d'être résolu par le ministre de la guerre. La cour avait une foule de raisons pour ne pas aimer ces soldats d'élite. A Versailles, ils avaient refusé de tirer sur le peuple; ils avaient activement coopéré à la prise de la Bastille; et si, en diverses circonstances, l'ordre avait été maintenu dans Paris sans effusion de sang, c'était grâce à eux; ils s'étaient montrés partout et toujours les amis sincères, dévoués de la Révolution. Tous ces titres à la haine de l'aristocratie, les gardes françaises les rappelèrent dans une lettre d'adieux adressée aux quarante-huit sections de Paris, lettre où ces braves soldats, après s'être plaints des vexations dont ils étaient victimes, ajoutaient : « Pétion, Robespierre, vous gardez le silence! » Mais ni le maire de Paris ni Robespierre n'avaient le pouvoir de s'opposer à la dissolution d'un corps détesté de la cour, et leur recommandation n'avait guère de poids auprès des ministres. Toutefois Robespierre ne resta pas sourd à leur appel, et le 10 février, aux Jacobins, il demanda qu'on vengeât et qu'on réintégrât à la fois ces héros de la liberté, persécutés dès les premiers jours de la Révolution par la criminelle faction des ennemis de la liberté. La constitution ne pouvait, suivant lui, avoir de meilleure garde; les abandonner, disait-il, ce serait l'excès de l'ingratitude, de la lâcheté et de la stupidité; et il se savait l'interprète du vœu général en réclamant de l'Assemblée législative leur rappel au sein de la capitale (1). Les plaintes dont retentit la tribune de la société des Amis de la Constitution au sujet de ceux qu'on appelait les héros du 14 juillet ne demeurèrent pas stériles : quelques jours plus tard, le 14 février, l'Assemblée législative décida que les soldats des ci-devant gardes françaises, renvoyés sans avoir demandé leur congé, continueraient à recevoir leur solde depuis le moment de leur renvoi (2).

Le jour même où, le premier, Danton plaida leur cause aux Jacobins

(1) *Discours sur les moyens de sauver l'État et la liberté* (p. 9).
(2) Voyez le *Moniteur* du 16 février 1792.

(26 janvier), la question des contributions publiques, soulevée par La Source, amena Robespierre à la tribune. Il ne lui paraissait pas utile de discuter présentement cette matière, parce que de bien plus graves intérêts étaient en jeu. Sans doute cette question était d'une importance extrême, comme toutes celles qui avaient trait directement à la sûreté publique et au maintien de la liberté; mais tout le monde en France, disait-il, était d'accord sur la nécessité de payer l'impôt, et il était heureux de rendre cette justice aux citoyens que jamais les difficultés de rentrées n'étaient venues d'eux. Assurer les services publics était pour un peuple la première condition de salut. « Ce n'est donc pas là-dessus, » continuait-il, « que dans un moment de crise aussi violente il faut fixer l'attention d'une société qui est plus convaincue que personne qu'il faut que les contributions publiques soient perçues. » Il suffisait, selon Robespierre, de s'en rapporter, pour l'assiette et la bonne répartition des impôts, aux lumières et à l'expérience des patriotes de l'Assemblée législative. On voit par là combien peu ils connaissent l'esprit de la société des Jacobins ceux qui se la figurent comme une société essentiellement désorganisatrice. Elle avait au contraire horreur de l'anarchie, et le pire gouvernement, à ses yeux comme à ceux de Robespierre, était un gouvernement où régnaient les factieux. Or, on ne doit pas l'oublier, la cour de Louis XVI était remplie d'hommes attachés à l'ancien régime, à tous les vieux préjugés, connus pour leur haine violente de la Révolution, et conspirant à toute heure le renversement des principes constitutionnels; ces hommes étaient bien évidemment des factieux. Il valait donc mieux, selon Robespierre, s'occuper surtout de questions générales, de tous les temps, comme celle de la guerre, par exemple, qui intéressait la liberté et pouvait compromettre le bonheur de tous. Mais La Source insista; le pouvoir exécutif, prétendait-il, n'avait aucun intérêt à ce que les contributions fussent payées, parce qu'une désorganisation universelle amènerait infailliblement les esprits à souhaiter le retour de l'ancien régime. C'était là, croyons-nous, un pur paradoxe : jamais gouvernement n'a consenti volontairement à se passer d'argent; mais, sur la proposition de l'orateur girondin, la société n'en maintint pas moins à l'ordre du jour de ses séances cette question des impôts (1).

Presque au même moment mourait le député Cérutti, auteur d'un Mémoire sur la nécessité des contributions publiques. Sa mort fut annoncée par les Girondins comme un malheur national, pour ainsi dire.

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 134.

Brissot, dans son journal, invita aux funérailles de ce député les gens de lettres, les philosophes, tous les amis de la Révolution. Et pourtant rien ne justifiait ce deuil populaire. Né à Turin, Cérutti était venu se fixer à Nancy et avait débuté dans les lettres par une apologie des jésuites qui lui avait valu la faveur du roi Stanislas. Il vivait dans l'intimité de la plus haute société quand éclata la Révolution, dont il adopta les principes, peut-être en raison de ses liaisons avec Mirabeau. Dans les derniers mois de l'année 1790, il avait entrepris, en collaboration avec Rabaut Saint-Étienne, la rédaction de la *Feuille villageoise*, journal assez incolore et sans principes bien arrêtés. A quelque temps de sa mort, dans un article nécrologique inséré au *Moniteur* et conçu dans un esprit très-favorable, on lui reprochait de s'être, dans son testament, étendu sur sa pauvreté avec trop de complaisance et en termes affectés, lorsque, dans le même acte, il accusait plus de onze mille livres de rente et parlait de son valet de chambre et de plusieurs domestiques (1). Il n'avait donc rien, en définitive, qui le recommandât particulièrement aux patriotes démocrates. Aussi Manuel ne produisit-il pas grand effet quand, le 7 février, il vint aux Jacobins annoncer d'une voix éplorée la mort de Cérutti. — Tant mieux ! s'écria brutalement un membre. — Les justes murmures soulevés par cette exclamation indécente trompèrent sans doute le procureur de la commune sur les dispositions de la société, et il lui proposa d'envoyer un certain nombre de ses membres aux obsèques de ce député. Robespierre, quoique à regret, crut devoir combattre cette motion. Sans doute l'idée de la mort inspirait toujours quelque affliction; mais il eût préféré que le nom de Cérutti ne fût pas prononcé au sein de la société, à laquelle d'ailleurs ce député n'avait pas appartenu. Sans développer complétement sa pensée, parce que les morts, suivant lui, méritaient indulgence, il donna clairement à entendre que Cérutti ne lui paraissait pas avoir été un assez sincère ami de la liberté pour avoir droit aux hommages qu'on réclamait pour lui. Il fallait du moins attendre du temps la justification de ces honneurs. Sur sa proposition la société passa purement et simplement à l'ordre du jour (2). Panégyriste du défunt, Brissot trouva peut-être, dans l'échec éprouvé par la motion de Manuel, un grief de plus contre Robespierre; les Girondins se dédommagèrent en faisant donner le nom de Cérutti à l'une des rues de Paris (3).

(1) *Moniteur* du 27 mars 1792.

(2) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 139.

(3) D'abord rue d'Artois, la rue Cérutti est aujourd'hui, depuis 1830, la rue Laffitte.

XXIII

On se figure généralement que, la constitution votée, sanctionnée, tout était fini, qu'on n'avait plus qu'à marcher paisiblement, à l'abri de la Déclaration des droits, et que, si la situation se rembrunit, si les tempêtes se déchaînèrent, ce fut par la faute de quelques esprits turbulents, qui voulaient aller au delà du code constitutionnel de 1791. Erreur! grossière erreur! Les complications vinrent des résistances de la cour à l'application sincère des nouvelles institutions, et surtout de la malveillance d'une partie de la bourgeoisie pour le peuple.

Les Feuillants et les Girondins voulaient également le triomphe de la bourgeoisie; les uns par son alliance avec les anciennes classes privilégiées, les autres par son alliance avec le peuple; Robespierre, lui, voulait une fusion complète, n'entendant pas que le peuple servît de marchepied à une aristocratie nouvelle, et tenant essentiellement à ce que la Révolution fût faite au profit de tous, non à l'avantage de quelques-uns. La haute bourgeoisie, avec cet esprit étroit, dont malheureusement elle ne s'est pas encore dépouillée, inclinait visiblement vers les premiers; l'égalité, pour elle, consistait en ce qu'elle pût jouir de tous les avantages réservés autrefois presque exclusivement à la noblesse. Ses tendances égoïstes, contraires au véritable sentiment de l'égalité, inquiétaient sérieusement tous les esprits dévoués aux principes de la Révolution. Buzot, qu'aucune nuance encore ne séparait de Robespierre, signalait vivement un jour à Pétion les dangers d'une telle situation, et lui demandait son avis sur les moyens de prévenir une catastrophe imminente. Le maire de Paris sentait bien lui-même les périls de cet antagonisme déplorable. « La bourgeoisie, » disait-il à son ami dans une lettre publiée par les journaux populaires de l'époque, « cette classe nombreuse et aisée, fait scission avec le peuple, elle se place au-dessus de lui; elle se croit de niveau avec la noblesse qui la dédaigne et qui n'attend que le moment favorable pour l'humilier (1). » La bourgeoisie de nos jours n'a guère changé; mais un pas immense a été franchi; grâce à la Révolution de 1848, les citoyens passifs n'existent plus.

Cette division du tiers état en bourgeoisie et peuple, si imprudemment tracée par l'Assemblée constituante quand, malgré les énergiques

(1) Cette lettre de Pétion à Buzot se trouve notamment dans le *Patriote françois*, numéro 914, et dans les *Révolutions de Paris*, numéro 135.

protestations de Robespierre, elle partagea la nation en citoyens actifs et en citoyens inactifs, valut au maire de Paris, surtout de la part des journaux dévoués aux Feuillants, les plus violentes invectives. Il constatait simplement, en définitive, un état de choses établi par la constitution. Mais où il eut tort, suivant nous, ce fut en consacrant lui-même ces termes, lorsqu'après avoir parlé des services rendus par le peuple à la bourgeoisie en faisant cause commune avec elle pour accomplir la Révolution, il déclara que leur *union* seule pourrait la conserver ; il fallait dire leur *fusion*, leur fusion intime, ce que ne cessa de réclamer Robespierre jusqu'au dernier jour de sa vie. Partisan de la guerre, Pétion terminait sa lettre, pleine, du reste, des sentiments les plus patriotiques, en exprimant l'espoir qu'au premier coup de canon toutes les divisions disparaîtraient. Illusions, hélas ! trop tôt démenties par la réalité.

Peut-être Pétion généralisait-il trop, car ces sentiments étroits et personnels n'étaient pas ceux de la bourgeoisie tout entière. Les membres de la société des Amis de la Constitution appartenaient à la bourgeoisie ; il en était de même de ceux du club des Cordeliers, beaucoup plus remuants et plus impatients que les Jacobins. Mais une trop nombreuse portion de cette bourgeoisie, dans sa peur et dans son égoïsme, se montrait hostile à la Révolution et témoignait contre elle presque autant d'aversion que la noblesse à la chute de laquelle elle avait tant applaudi. Le mauvais vouloir de cette partie de la nation, l'antagonisme suscité entre la bourgeoisie et le peuple encourageaient singulièrement la cour à persévérer dans la voie rétrograde où la dirigeaient d'imprudents conseillers. Peu satisfaite des innovations apportées par la constitution au régime municipal et judiciaire, elle semblait retarder, de parti pris, la mise en activité des lois nouvelles. Les jurés, le tribunal criminel ne fonctionnaient pas encore, et les lenteurs de leur organisation soulevaient des plaintes légitimes. Manuel reparut, le 6 février, à la tribune des Jacobins, pour signaler ces délais auxquels il attribuait les désordres dont la capitale était le théâtre. Paris, disait-il, serait beaucoup plus tranquille si M. Robespierre remplissait ses fonctions d'accusateur public. Lui-même se plaignait de n'être pas encore installé dans sa place de procureur de la commune, où l'avait appelé la confiance de ses concitoyens. Robespierre, prenant ensuite la parole, annonça qu'il était parfaitement au courant des intrigues mises en œuvre pour différer l'établissement des jurés. Il était bien permis de croire, du reste, que la nomination de ce magistrat populaire, vue d'un fort mauvais œil par le pouvoir exécutif, n'était pas étrangère au retard apporté à l'installation du tribunal criminel. Robespierre se

tait aisément de ne pouvoir exercer ses fonctions de magistrat, avant le peuple comme citoyen. Il avait promis, en terminant son dernier discours sur la guerre, de peindre la conspiration ourdie contre la liberté, d'indiquer en même temps les moyens les plus propres à réprimer les ennemis de la Révolution et à étouffer à la fois la guerre intérieure et celle extérieure, il déclara qu'il était prêt à tenir son engagement. Mais le surlendemain avait lieu la nomination des officiers municipaux, et la plupart des citoyens, obligés de se réunir dans leurs sections, eussent été privés de l'entendre; sur l'observation d'un de ses membres, la société remit au vendredi suivant, 10 février, l'audition du discours de Robespierre (1).

La nécessité de prendre d'énergiques mesures pour réprimer les intrigues et déjouer les conspirations des ennemis de la Révolution était reconnue par tous les hommes sincèrement attachés à la constitution; et certainement l'Assemblée législative serait arrivée à d'excellents résultats, si sa bonne volonté ne se fût pas heurtée aux résistances de la cour, si ses meilleurs décrets n'eussent pas été frappés d'impuissance par le veto royal. Elle était d'ailleurs tiraillée en sens contraires, divisée en deux camps : une partie de ses membres paraissant s'inquiéter fort peu des attaques continuelles dont la constitution était l'objet de la part des émigrés et des prêtres, et prêchant une indulgence hypocrite; l'autre inclinant vers la sévérité, même excessive, et disposée à entrer, dès ce moment, dans la voie des rigueurs terribles. On comprend quel encouragement trouvait la cour dans l'attitude des premiers. Un député de Paris, nommé Gorguereau, ayant été chargé de présenter un rapport et de soumettre un projet de décret au sujet de la pétition incivique des membres du directoire du département, avait entamé, dans la séance du 4 février au soir, le procès de la Révolution, et, critiquant l'adresse rédigée par Robespierre au nom de la société des Amis de la Constitution à l'effet de signaler à l'attention de l'Assemblée nationale une pétition qui émanait d'un corps administratif et invitait le gouvernement à résister à un acte des représentants de la nation, il avait fulminé un véritable réquisitoire contre les sociétés patriotiques dont, en cette circonstance, il aurait dû plutôt se montrer le défenseur. A diverses reprises il s'était attiré les démentis d'un certain nombre de membres du comité de législation au nom duquel il était censé parler; et quoique en terminant il eût proposé de déclarer nulle et illégale la pétition présentée au roi par les Talleyrand, les

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 140.

Beaumetz, les Larochefoucauld, les Desmeuniers, il était descendu de la tribune au milieu des murmures improbateurs de l'Assemblée. L'émotion produite par ce discours s'était calmé difficilement; et l'on avait entendu Vergniaud s'écrier, après avoir dénoncé la coalition des puissances étrangères, les correspondances des ennemis du dehors avec ceux du dedans : « On croirait que le Rhin coule au milieu de cette salle, et je ne dirai pas de quel côté sont les conspirateurs (1). » Quelques jours après, l'Assemblée législative, assimilant la seule absence des émigrés à un délit d'un caractère suffisant pour mériter une peine, décrétait la mise en séquestre de leurs biens sous la main de la nation.

C'était là une mesure d'une gravité extrême. Examinons maintenant quels étaient, selon Maximilien Robespierre, en dehors de ce séquestre dont il reconnaissait l'utilité, les moyens de sauver l'État et la liberté, au moment où déjà la tribune de l'Assemblée législative avait retenti des motions les plus rigoureuses. Assurément ses remèdes sembleront bien bénins, bien doux, bien pâles, à côté des violentes apostrophes des Isnard et des Guadet; mais qui oserait lui en faire un reproche? Il croyait encore à la possibilité de tout concilier par les voies légales, en se renfermant toujours scrupuleusement dans les limites de la constitution, comme il le dit lui-même. Nous verrons tout à l'heure combien l'humanité eût eu moins à gémir peut-être, si les remèdes prescrits par lui eussent été énergiquement et immédiatement appliqués.

XXIV

Grande était l'affluence aux Jacobins le 10 février, car on savait d'avance qu'il devait parler. Beaucoup de dames accourues pour l'entendre, n'ayant pu trouver place dans les tribunes, sollicitèrent la faveur de pénétrer dans la salle; mais on craignit que leur introduction au sein même de la Société ne nuisît au bon ordre des délibérations et leur demande ne fut point admise.

Indiquer à son pays les moyens de se préserver à la fois du double fléau de la guerre civile et de la guerre étrangère, tel était le dessein de l'orateur. Il n'avait pas, semblable à un empirique, l'intention d'aller les chercher au delà des bornes du possible; la simple observation, les leçons de l'expérience suffisaient à la cure des plaies dont on cherchait

(1) Voyez le *Moniteur* du 6 février 1792.

la guérison. Pour rendre à sa patrie le bonheur, la liberté, la santé et la vie, il avait à proposer des remèdes communs comme le bon sens, mais aussi les plus salutaires. « Ce n'est point par des mesures partielles, incohérentes, ce n'est pas même par des traits passagers de sagesse et d'énergie qu'on amène une révolution à un terme heureux, mais par un système sagement combiné et constamment suivi, en remontant aux premières causes des désordres, en les attaquant avec une fermeté soutenue. C'est avec ces principes que j'examine les questions qui nous intéressent. » Deux causes, selon lui, exposaient à la guerre intérieure et extérieure une nation plus redoutable que jamais à l'Europe par l'exaltation même de la liberté nouvellement conquise : la trahison intestine et les entraves opposées au développement de sa force et de sa liberté ; mais ces causes, on pouvait les supprimer sans peine, et s'il était facile de tout bouleverser par l'enthousiasme et la violence, il était bien plus facile, à son sens, de tout affermir par la sagesse et par la fermeté.

Et d'abord, depuis deux ans que les éventualités de guerre se présentaient à tous les esprits, avait-on pris toutes les précautions nécessaires pour y faire face? Sans doute on avait nommé des généraux, créé de nouvelles fonctions militaires pour les partisans de la cour, tout cela dans l'intérêt du despotisme ; mais était-on parvenu à obtenir l'armement de tous les citoyens, et surtout de ces volontaires prêts à voler à la défense de nos frontières? Le ministre Duportail n'avait-il pas trompé l'Assemblée constituante sur le nombre des armes renfermées dans nos arsenaux et sur la prétendue impossibilité de s'én procurer d'autres? Rappelant alors que dès cette époque il avait demandé l'interdiction sévère de l'exportation de nos armes à l'étranger et la distribution immédiate de celles dont on pouvait disposer à toutes les gardes nationales du royaume, à commencer par les départements frontières, il ajoutait : « Je proposai d'ordonner que toutes les fabriques du royaume s'appliquassent sans relâche à en forger de nouvelles, jusqu'à ce que les citoyens fussent convenablement armés. Je demandai que l'on fabriquât des piques, et que l'Assemblée nationale recommandât cette arme, en quelque sorte comme sacrée, et les exhortât à ne jamais oublier le rôle intéressant qu'elle avait joué dans notre révolution; je lui proposai d'appeler tous les citoyens à la défense de l'État et de la liberté, en effaçant toutes les distinctions injurieuses et impolitiques qui les séparent (1). »

(1) Dans son discours du 18 décembre, aux Jacobins, Robespierre s'était encore écrié : « Il faut avant tout, partout, sans relâche, faire fabriquer des armes ; il faut *armer le peuple*, ne fût-ce que de piques. » Ce qui n'empêche pas M. Michelet d'at-

Il rappelait aussi les efforts vainement tentés par lui pour faire licencier les officiers de l'armée et réorganiser leur cadre sur des bases plus conformes à la nouvelle constitution de la France; pour s'opposer au renvoi de tous les soldats patriotes, ignominieusement chassés des corps par l'aristocratie militaire; pour obtenir leur rappel, ou bien que, si l'on éprouvait des difficultés à les réintégrer dans leurs régiments, on en formât du moins des légions qui seraient la plus douce espérance du peuple et le plus ferme rempart de la liberté. Ces mesures, il en était convaincu, eussent sauvé l'État en prévenant toutes les intrigues et les complots tramés depuis cette époque; aussi n'hésitait-il pas à les proposer de nouveau à l'Assemblée législative, à laquelle l'énergie et la prévoyance étaient plus nécessaires encore qu'à l'Assemblée constituante, persuadé qu'il serait téméraire de s'aventurer dans une guerre étrangère avant d'avoir pris ces premières précautions. Une autre condition essentielle de salut à ses yeux, c'était la vigilance continuelle des sections. « Il faut que le peuple veille pour se défendre, » disait-il, « quand la tyrannie veille pour le perdre. » Évoquant le souvenir des services rendus à la cause de la liberté par les districts de la capitale, dont un décret de l'Assemblée constituante avait interdit les réunions permanentes, il engageait l'Assemblée législative à autoriser les sections à s'assembler sans entraves, comme aux premiers jours de la Révolution, croyant sincèrement que de l'alliance intime du peuple avec ses représentants renaîtraient bien vite la confiance, l'esprit public et toutes les vertus civiques accourues d'abord sur les pas de la liberté.

Pour vivifier et régénérer en un instant le pays, il conseillait l'emploi d'un moyen dont l'expérience avait déjà démontré l'utilité et la sagesse : il voulait parler d'une confédération civique, fraternelle, de toutes les gardes nationales de France. Invitez, disait-il aux représentants du peuple, invitez tous les citoyens armés à envoyer des députés, le 1er mars prochain, au chef-lieu de chaque département, et que là ils renouvellent dans un saint transport le serment de vivre libres ou de mourir. On se rappelle le prodigieux succès des premières fédérations, en 1790; l'union, la concorde, l'espérance, toutes choses nécessaires au triomphe de la Révolution en sortirent, et c'est avec raison qu'un écrivain moderne les a magnifiquement décrites, nous pouvons

tribuer aux seuls Girondins l'armement des classes pauvres (*Hist. de la Révolution*, t. III, p. 384) et d'écrire, ce qui est plus fort : « Les piques données à tout le peuple, l'égalité dans l'armement... furent repoussées de Robespierre » (p. 412). Est-ce ignorance? est-ce prévention? L'un et l'autre sans doute. Invoquez donc l'autorité de M. Michelet comme historien!

dire chantées (1). Ah! certes, dans les circonstances présentes, elles eussent pu avoir, croyons-nous, d'incalculables effets, tirer tout d'un coup le pays d'embarras, à la condition d'être essentiellement populaires. « Loin la triste splendeur, le faste corrupteur des cours, » s'écriait Robespierre avec l'accent d'une âme vraiment républicaine; « loin toutes les petites intrigues apprêtées pour réveiller les sentiments serviles; loin toutes les petites idoles; point de *bottes* de Charles XII, ni de cheval de Caligula ou d'aucun autre tyran; mais, en revanche, que les emblèmes sacrés de la liberté brillent partout; que les pures devises du civisme et de la vérité éclatent sur les drapeaux, sur tous les monuments simples que le patriotisme aura élevés; que les noms sacrés de l'égalité, de la patrie, sortis de tous les cœurs, prononcés par toutes les bouches, fassent retentir l'air du plus délicieux de tous les concerts pour l'oreille des bons citoyens; qu'élevés par ce sentiment sublime et tendre, que ne connurent jamais les âmes corrompues des despotes et des courtisans, tous les citoyens se jurent une éternelle union dans les douces étreintes de l'amitié; qu'ils baignent de larmes généreuses ces armes que la patrie leur confia pour sa défense; que des actions de justice et d'humanité achèvent d'embellir et de couronner ces fêtes. » La paix publique n'en serait point troublée, continuait-il, sauf aux yeux des tyrans, qui nomment paix l'immobilité des esclaves, cette tranquillité trompeuse précédant souvent des éruptions de volcans, et qui nomment anarchie, désordre et sédition, les convulsions de l'humanité écrasée par le despotisme.

Il importait donc de ranimer l'esprit public, non point par des secousses désastreuses, mais par les moyens paisibles qu'il indiquait. C'était aux représentants du peuple, à la capitale, à ses fonctionnaires et à tous ses citoyens de donner l'exemple, en se rendant au Champ de la Fédération; et, s'adressant à la municipalité de Paris, il l'engageait à venir, Pétion à sa tête, réparer solennellement les erreurs de celle qui l'avait précédée. « O Pétion! » poursuivait-il, car il ne perdait jamais l'occasion de rendre hommage à son ami, « tu es digne de cet honneur, tu es digne de déployer autant d'énergie que de sagesse dans les dangers qui menacent la patrie que nous avons défendue ensemble; viens, sur les tombeaux de nos frères, confondre nos larmes et nos âmes; environs-nous des plaisirs célestes de la vertu, et mourons le lendemain, s'il le faut, sous les coups de nos communs ennemis. » Il

(1) M. Michelet. Voyez le t. I[er] de son *Histoire de la Révolution*. Mais ce qui semblait à cet historien, si magnifique, si utile en 1790, devient en 1792 « une recette vague et faible » (t. III, p. 374). Il est vrai que cette fois c'est Robespierre qui la propose.

n'était guère possible d'honorer davantage le patriotisme d'un ami. Nous avons tenu à mettre ces paroles sous les yeux de nos lecteurs, parce que trop souvent, et comme toujours, sans aucune espèce de preuves, on a accusé Robespierre d'avoir été jaloux du maire de Paris. Nous l'entendrons bientôt le défendre avec une éloquence pleine d'émotion; mais lorsque, quelques mois plus tard, Pétion, après être resté assez longtemps indécis, passera enfin dans le camp des adversaires de son premier compagnon d'armes et de gloire, il ne se souviendra guère de tant de marques d'attachement.

Portant ensuite son attention sur les troubles de l'intérieur, Robespierre engageait l'Assemblée législative à user de toutes les précautions imaginables pour prévenir le retour des calamités sanglantes survenues dans le Midi, dans ces parties de la France où se trouvaient à la fois les plus ardents défenseurs de la liberté et les plus fougueux partisans du despotisme. On devait, selon lui, au sang versé dans Avignon et dans le Comtat, la punition de ces commissaires civils dont l'odieuse conduite était la première cause des malheurs qui avaient fondu sur ce pays. C'était aux représentants du peuple à donner un exemple de sévère impartialité, et à surveiller avec soin la nouvelle cour nationale d'Orléans, qu'il aurait voulu voir établie à Paris, ainsi qu'il l'avait proposé jadis à l'Assemblée constituante. Il fallait prendre garde également à ce que les intérêts populaires ne fussent pas trahis par certains directoires de département, comme celui de Paris, par exemple, lesquels tournaient contre la liberté les armes qu'on leur avait confiées pour la défendre. Et à ce propos, faisant allusion à ce député Gorguereau qui, chargé récemment de présenter un rapport sur la conduite incivique des administrateurs de la ville de Paris, avait, infidèle à son mandat, outragé le peuple et la Révolution, il conseillait à l'Assemblée législative de censurer et de punir de la prison même tout membre coupable d'avoir manqué de respect à la nation. Il l'engageait aussi à se montrer d'une excessive défiance envers les ministres, toujours disposés à traiter de factieux les véritables patriotes et à étouffer la liberté sous les mots d'ordre, de paix et de discipline.

Réprouvant l'esprit de corps comme un sacrifice honteux de l'intérêt général à des intérêts particuliers, il voulait oublier qu'il avait été membre de la précédente Assemblée, et juger les actes de la Constituante comme si déjà pour elle avait commencé le jugement impartial et sévère de la postérité. Par elle avaient été légués tous les maux dont on était assiégé à l'heure présente. Par les lois martiales, par les décrets rigoureux votés sur les instances du pouvoir exécutif, on avait insensiblement fait reculer la Révolution et préparé la crise fatale à

laquelle on touchait. C'est pourquoi il frémissait quand il voyait les successeurs des Duportail et des Montmorin chargés de fournir eux-mêmes à l'Assemblée législative des renseignements sur la situation du royaume, et d'appliquer de leurs propres mains le remède aux maux signalés. Songez, disait-il alors aux représentants du peuple, « songez que vous êtes dans un état de révolution, environnés de piéges et de conspirations; ne vous reposez point sur les incendiaires du soin d'éteindre l'incendie. » Il n'insistait pas sur la nécessité de déployer contre les attentats du ministère une juste sévérité, parce que cela était généralement senti; mais, tout en approuvant l'Assemblée d'avoir, guidée par le seul amour du bien public, déclaré que le ministre Bertrand de Molleville avait perdu la confiance de la nation, jugement que, selon lui, on eût pu étendre aux autres membres du ministère, il eût préféré un décret d'accusation, parce qu'il valait mieux poursuivre un fonctionnaire prévaricateur suivant les formes légales et en vertu d'une accusation précise, que d'user d'une mesure vague, arbitraire et trop favorable aux intrigues qui agitaient le Corps législatif. Pour lui, d'ailleurs, il ne mettait guère de différence entre Necker et de Lessart, Narbonne et la Tour-du-Pin, Barentin et Duport, si ce n'est qu'il aimait mieux les champions déclarés du système antipopulaire que les déserteurs de la cause du peuple, la franchise que l'hypocrisie. On comprend quels ressentiments cet âpre langage dut amener dans l'âme de la fille de Necker, de cette madame de Staël, publiquement désignée alors comme la maîtresse de Narbonne (1); et il ne faut pas s'étonner si plus tard, au souvenir de son amour irrité, elle porta contre Robespierre des jugements empreints de tant d'injustice et de prévention (2).

Des patriotes distingués avaient paru désirer que la cour recrutât ses ministres, les officiers généraux et les ambassadeurs, dans la société des Jacobins; pour lui, il ne le souhaitait point, quant à présent; car il n'aurait pas plus de confiance dans le patriotisme de la cour, mais il en aurait beaucoup moins dans la vertu de ceux qu'elle aurait nommés, sachant quelle pernicieuse influence exerce sur la plupart des hommes la séduction du pouvoir. Il croirait alors qu'il n'est pas d'asile si sacré où ne pénètrent la corruption et l'intrigue, à moins que la cour, en rejetant de bonne foi tous ses faux principes, et en

(1) Voyez notamment le *Courrier des 83 départemens*, numéro du 24 janvier 1792.

(2) Voyez ses *Considérations sur la Révolution française* (3ᵉ partie, chap. XIX). Madame de Staël, qui, une fois, en 1789, dans les salons de son père, avait causé avec Robespierre, veut bien toutefois lui reconnaître « un caractère de calme et d'austérité. »

sacrifiant au peuple, à l'égalité, l'orgueil des grands, la passion du despotisme, les prétentions de la noblesse, ne se montrât tout à fait digne de choisir ses agents parmi les défenseurs du peuple. Il s'agissait donc plutôt, à son sens, de réprimer sévèrement les écarts des ministres en exercice que de provoquer des changements ministériels. C'était à l'Assemblée législative à les surveiller sans relâche. Quant au pouvoir exécutif, il était obligé de marcher dans la voie tracée par la constitution, ou de succomber sous la force invincible de la volonté générale. Et, assez indigné du ton léger et badin avec lequel le ministre Narbonne avait pris l'habitude de s'exprimer devant les législateurs d'un grand peuple, Robespierre ajoutait : « Quand j'ai vu le ministre de la guerre répondre aux justes reproches de M. Albite par ce ton léger, par ces airs que je ne sais point qualifier, il m'a paru que, si j'avais présidé le Corps législatif, j'aurais pris la liberté de rappeler au ministre qu'il était en présence de ses supérieurs et de ses juges, et que les airs qu'il était permis d'étaler chez les courtisanes ou dans l'antichambre du roi n'étaient point admissibles dans le sanctuaire du sénat français : j'aurais été jaloux de prouver à la France et à l'univers entier combien il est facile à un représentant du peuple de terrasser l'orgueil des ministres et même des rois. » Il connaissait bien cette vieille et servile habitude qu'on avait dans notre pays de se prosterner aux pieds des grands, des gens en place, et il avait à cœur d'inspirer à ses concitoyens le légitime orgueil des hommes libres.

Rendre publiques les séances des corps administratifs, comme il l'avait proposé déjà au sein de l'Assemblée constituante, afin de contre-balancer l'ascendant du pouvoir exécutif sur les administrateurs; construire pour le Corps législatif une salle plus convenable que celle du Manége, une salle digne de la représentation nationale, un véritable palais du peuple, capable de contenir une immense foule d'assistants; établir des règles équitables pour la distribution des emplois publics, et ne pas permettre que l'administration devînt en quelque sorte le domaine de quiconque pouvait présenter un certificat d'incivisme et d'aristocratie; arrêter la fureur de ces accaparements, causes de tant de désastres et de perturbations; mettre un frein à l'agiotage; empêcher l'exportation du numéraire par des lois favorables à la fois au producteur et au consommateur; s'appliquer enfin à tout raviver, à tout réunir, quand la cour cherchait manifestement à tout diviser, à tout corrompre, à tout asservir; attacher l'armée à la Révolution en supprimant cette foule de places créées pour les seuls courtisans, en augmentant la paye des soldats, en aplanissant pour eux les routes de

l'avancement, semées de tant d'obstacles par l'ambition patricienne; protéger la liberté civile menacée de toutes parts, et, pour cela, réformer un code de police digne de Tibère, qui mettait la pauvreté au rang des crimes et la liberté des citoyens à la merci des officiers de gendarmerie; rallier tous les citoyens par des lois justes et conformes aux principes de la morale; ranimer le zèle et la confiance des habitants de la campagne égarés par le fanatisme, en recueillant leurs vœux, en écoutant leurs pétitions, en faisant droit à leurs plaintes, en pressant, par exemple, l'exécution du décret qui ordonnait la restitution des propriétés communales impudemment livrées jadis par le despotisme aux seigneurs, étaient autant de moyens excellents, selon lui, pour ramener la sécurité publique. Sans doute, ajoutait-il, l'Assemblée législative, en les décrétant, serait maudite par Coblentz, mais elle serait comblée des bénédictions de la nation tout entière.

Maintenant certaines lois étaient impatiemment attendues par l'opinion, il fallait se hâter de les rendre en évitant avec soin, recommandait-il, de toucher à des habitudes trop impérieuses, et de fournir de nouvelles armes au despotisme. Parmi ces lois, il en était une d'une importance immédiate à ses yeux, c'était la loi concernant l'éducation publique. Le théâtre, les fêtes nationales, lui semblaient aussi un excellent mode d'action salutaire, et il manifestait le vœu de voir des récompenses décernées annuellement aux auteurs dramatiques qui, dans le cours de l'année, auraient le mieux peint les grandes actions des héros de la patrie et de l'humanité. Ainsi revient toujours dans sa bouche et sous sa plume cette expression *l'humanité*. Car, pareil au réformateur de Nazareth, il n'a pas seulement en vue le citoyen, mais l'homme tout entier partout où il le trouve souffrant et opprimé. « Que les moyens de faire le bien sont simples et féconds entre les mains des dépositaires de la puissance publique! » s'écriait-il. Puis, après avoir conseillé à l'Assemblée législative d'exposer avec franchise, dans une adresse aux Français, les périls de la situation actuelle, les intrigues des ennemis de la Révolution, les immenses ressources du pays, persuadé qu'on verrait tous les citoyens se montrer sensibles à la voix de la raison et de la patrie, et se lever comme un seul homme au premier signal de la loi, au premier cri de la liberté en danger; après avoir démontré que c'était ici même, en France, qu'il fallait vaincre Coblentz et les despotes, préparer la révolution du monde au lieu de la compromettre en allant porter le fléau de la guerre chez des peuples qui ne nous avaient point attaqués; après avoir engagé les représentants de la nation à ne pas être envers le pouvoir exécutif aussi faciles, aussi condescendants que leurs prédéces-

seurs, eux qui, revêtus de toute la force et de la dignité de la plus puissante nation de l'univers, étaient suffisamment armés pour anéantir toutes les conspirations, il ajoutait : « Il en est temps encore, qu'ils reprennent leur énergie, qu'ils se servent de la nôtre, et la guerre civile est étouffée, et la guerre étrangère est impossible par conséquent. Nous sommes encore la même nation, le peuple est plus éclairé : ce n'est point de la Révolution qu'il est fatigué, mais de la tyrannie qui lui en arrache les fruits. Nos représentants peuvent donc trouver au milieu de nous toutes les ressources nécessaires pour conserver la liberté conquise et forcer ses ennemis à respecter notre constitution. Qu'est-ce donc que ce cri du désespoir, parti tout à coup du sein du Sénat : « La liberté est perdue; il n'est plus en notre pouvoir de la « retenir en France; c'est en Allemagne qu'il faut la chercher; ce n'est « qu'en faisant la guerre aux puissances étrangères que nous pouvons « triompher de nos ennemis du dedans; la liberté ne peut jamais être « achetée qu'au prix du sang et des calamités; c'est à travers des tor- « rents de sang que nous devons la poursuivre; c'est sur des monceaux « de victimes humaines qu'il faut fonder son trône; il faut bouleverser « l'Europe pour devenir libres avec elle : tel est l'arrêt du ciel, que tous « les peuples ont subi. » Quel langage ! Est-ce donc en vain que le ciel a fait pour nous des prodiges qu'il a refusés aux autres peuples, et préparés pour ce siècle? Est-ce en vain qu'au sein de la paix, environnés de la force invincible d'un peuple magnanime, nos représentants ont pu promulguer la Déclaration des droits éternels de l'homme, et poser les principes fondamentaux de l'ordre social et de la prospérité publique? De quel droit doutent-ils de leur force et de notre zèle, quand nous ne cessons de leur jurer que nous sommes prêts à mourir pour défendre leur ouvrage et nos droits? »

Deux choses manquaient, suivant lui, à notre Révolution : des écrivains profonds, aussi nombreux que ceux soudoyés par le ministère, et des hommes riches, assez amis de la liberté pour consacrer une partie de leur fortune à la propagation des lumières et de l'esprit public, car il ne désespérait pas de vaincre les ennemis de l'intérieur par les armes de la raison, jointes à celles de la loi et de l'autorité nationale. La guerre extérieure, au contraire, entraînerait fatalement la guerre civile, il le craignait. Que si les ministres persistaient à ne pas avoir et à ne pas imposer à tous le respect de la constitution, il n'était nul besoin d'un bouleversement général à l'intérieur pour les renverser, ou d'aller les combattre en Allemagne; il suffisait de l'union de tous les patriotes; une minorité pure et courageuse lui paraissait même capable de tenir le pouvoir exécutif courbé sous le joug des lois et

devant la majesté nationale. « Non, » s'écriait-il en terminant, « je ne croirai jamais que, dans les circonstances où nous sommes, la lâcheté, la sottise, la perfidie soient faites pour triompher du courage, du génie et de la vertu. Si les hommes vertueux désespèrent de l'Assemblée; s'ils ne peuvent plus lutter contre le torrent de l'intrigue et des préjugés, ils peuvent mourir à la tribune, en défendant les droits de l'humanité; ils peuvent dénoncer les traîtres à leurs commettants, leur dévoiler avec franchise la cause de nos maux, et laisser du moins un grand exemple à la postérité et des leçons terribles aux tyrans.

« Et à quel plus digne usage réserverait-on sa vie! Ce n'est point assez d'obtenir la mort de la main des tyrans, il faut l'avoir méritée; il ne faut pas avoir préparé le succès de leurs crimes par son imprévoyance et par sa faiblesse. S'il est vrai que les premiers défenseurs de la liberté doivent en être les martyrs, ils ne doivent mourir qu'en entraînant avec eux la tyrannie au tombeau; il faut que la mort d'un grand homme réveille les peuples endormis, et que le bonheur du monde en soit le prix. »

Tel fut cet important discours bien peu connu jusqu'à présent, et à peine mentionné par les historiens qui m'ont précédé. On n'y trouve pas ces foudroyantes apostrophes contre les émigrés et les prêtres fanatiques dont on était accoutumé d'entendre retentir les échos de l'Assemblée législative; mais en cela il nous semble beaucoup plus pratique. Nul doute que, si le pouvoir exécutif et l'Assemblée nationale avaient résolûment pris l'initiative des mesures proposées par Robespierre, ils n'eussent mené à bonne fin la Révolution, sans se jeter dans les hasards d'une guerre souhaitée consciencieusement par un grand nombre de patriotes comme un moyen d'avoir plus vite raison des émigrés et des conspirateurs, mais également attendue avec impatience par ceux-ci comme la voie la plus prompte pour arriver à écraser la Révolution.

Quand, sous l'Assemblée constituante, s'était discutée l'organisation de la haute cour, Robespierre, on s'en souvient sans doute, avait insisté fortement afin qu'elle fût établie à Paris même, sous les yeux du Corps législatif; son opinion n'avait pas prévalu, et la ville d'Orléans avait été désignée pour siége à ce tribunal. Comme il venait de manifester le vœu de le voir transporter à Paris, le député Broussonnet, qui ce jour-là présidait les Jacobins en l'absence de Guadet, lui reprocha, au moment où il descendait de la tribune, d'avoir parlé contre la constitution. Aussitôt Robespierre fit amende honorable; il avait oublié, dit-il, que le décret concernant la haute cour était un article constitutionnel, et

il se félicita de l'observation du président, qui lui fournissait une occasion de prouver son attachement à la constitution (1).

Son discours eut un succès prodigieux. « Ce n'est point assez pour nous, » s'écria Manuel, « d'avoir entendu le héros de la Révolution ; il faut nous pénétrer de ses principes et de ses sentiments, qui sont ceux de la liberté (2). » Ce discours devait avoir, selon le procureur de la commune, une influence énorme sur l'opinion publique ; il demanda donc qu'on l'envoyât à toutes les sections de Paris ; cette proposition fut immédiatement adoptée, et l'impression du discours votée d'enthousiasme (3).

XXV

Le même jour se présentaient au club des Jacobins des députés du troisième bataillon des volontaires de Paris, en garnison à Laon, dans le département de l'Aisne. Ils venaient au nom de leurs camarades se plaindre d'avoir été désarmés par des chefs inciviques, et prier la société de donner à quelques-uns de ses membres la mission de se livrer à une information sur ce point. Le président promit que leur cause serait prise en considération, et, séance tenante, Robespierre et Collot-d'Herbois furent nommés commissaires à l'effet de s'enquérir des faits.

Le lendemain, l'affaire des soldats de Châteauvieux, de ces soldats pillés d'abord, puis décimés par leurs officiers, affaire dont se préoccupait beaucoup l'opinion publique, amena au sein de la société une discussion assez vive. L'Assemblée législative avait, comme on l'a vu, décrété leur mise en liberté ; mais ce décret ne pouvait être agréable à la cour, dont les partisans avaient été jadis jusqu'à demander une couronne civique pour Bouillé qui avait provoqué les événements de Nancy ; on craignait donc que le roi ne refusât sa sanction. Collot-d'Herbois avait pris sous sa sauvegarde ces malheureuses victimes de l'aristocratie militaire. Il monta tout ému à la tribune des Jacobins : on lui écrivait de Brest, annonça-t-il, que jamais le décret rendu en faveur des Suisses de Châteauvieux ne serait sanctionné, mais qu'en revanche, et par une dérision barbare, le ministre avait envoyé des lettres de

(1) Voyez le *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 142.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid. Discours de Maximilien Robespierre sur les moyens de sauver l'État et la liberté*, in-8. de 45 pages, avec cette mention à la suite : « La Société a délibéré l'impression de ce discours dans sa séance du 10 février 1792. Guadet, député à l'Assemblée natio-

grâce pour cinquante forçats, peut-être les plus grands scélérats du bagne, quand la constitution n'accordait à personne le droit de grâce. Ces paroles excitèrent une violente tempête contre le ministre de la justice, « le plus mauvais des ministres et le plus méprisable des citoyens, » suivant le député Albite, qui l'accusa d'avoir, n'étant pas investi du droit de grâce, abusé du décret d'amnistie en l'étendant à des galériens ordinaires. L'exaspération ne connut bientôt plus de bornes. On entendit Manuel déclarer que le moment était venu où il était absolument nécessaire qu'un homme pérît pour le salut de tous, et que cet homme devait être un ministre.

Ce fut au milieu de l'effervescence causée par les paroles de Collot-d'Herbois que Robespierre monta à son tour à la tribune. Profondément indigné lui-même de la ligne politique suivie par les ministres, il ne venait ni les excuser ni rien ajouter à l'indignation dont ils étaient l'objet; il tenait seulement à éclaircir un fait important, à relever une erreur de Collot-d'Herbois relativement au droit de grâce. Un décret l'avait en effet formellement ôté au roi, mais ce décret n'était point entré dans l'acte constitutionnel, contrairement à la demande qu'il en avait faite lui-même au sein de l'Assemblée nationale. Depuis, Duport, qui jadis avait soutenu contre l'abbé Maury que le roi ne saurait être mis en possession du droit de grâce, était parvenu à ajouter au chapitre des jurés un article en vertu duquel ce droit se trouvait implicitement rendu au roi. L'ajournement avait bien été prononcé sur cet article; mais, par cela même, le décret en vertu duquel le droit de grâce était interdit au chef de l'État se trouvait également suspendu. Suivant lui, le roi était donc revenu, à l'égard du droit de grâce, au point où il en était avant la constitution, et l'on ne saurait présentement le lui contester. Ces paroles ramenèrent le calme comme par enchantement, et la discussion en resta là (1). Le veto précédemment opposé par la cour aux décrets concernant les émigrés et les prêtres fanatiques pouvait faire craindre le même sort pour le décret relatif aux soldats de Châteauvieux, mais il n'en fut rien; le roi le revêtait de sa sanction, à l'heure même où Collot-d'Herbois exprimait hautement la crainte d'un refus.

nale, *président;* Broussonnet, Boisguyon, Loustalot, Louvet, F. Polverel fils, *secrétaires* (de l'imp. du *Patriote françois*). Le numéro 142 du *Journal des débats*, etc. en donne une analyse assez étendue. Il ne se trouve ni dans les *Œuvres* de Robespierre, publiées par Laponneraye, ni dans l'*Histoire parlementaire de la Révolution.*

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 143.

XXVI

A cette époque eut lieu l'installation du tribunal criminel, impatiemment attendue. Les tribunaux criminels, remplacés sous l'empire par les cours d'assises, à une époque de réaction violente contre toutes les institutions libérales de la Révolution, étaient composés d'un président, de trois juges, d'un accusateur public, d'un commissaire royal et d'un greffier. Douze jurés, tirés au sort sur une liste de deux cents citoyens, et formant le jury de jugement, complétaient l'organisation de ces tribunaux, chargés de décider en dernier ressort de la destinée des accusés renvoyés devant eux par le jury d'accusation. Le souvenir tout récent encore de l'ancienne justice criminelle, l'horreur inspirée par ses odieuses procédures, avaient engagé le législateur à entourer l'accusé de toutes les précautions imaginables : plus d'instruction secrète; les affaires s'instruisaient au grand jour, et les accusés n'étaient pas complétement désarmés, comme de nos jours, devant le formidable appareil de l'accusation. Si la répression pouvait perdre quelquefois à ce système plus large, plus libéral, la justice y gagnait certainement en impartialité et en considération.

L'accusateur public, c'était le procureur impérial, le ministère public de notre temps, avec cette énorme différence que, librement élu pour quatre ans par ses concitoyens, il n'était point l'homme lige du pouvoir exécutif, et se trouvait, à l'égard du gouvernement, dans une situation tout à fait désintéressée. Aussi, tout en remplissant avec conscience les importantes fonctions dont il était investi, lui était-il permis, en se tenant dans les limites de la constitution, de suivre une ligne politique diamétralement opposée à celle d'un ministère auquel ne le rattachait aucun lien de subordination. Sans cette position toute particulière de l'accusateur public, véritable magistrat populaire, chargé surtout de poursuivre les délits criminels sur les actes d'accusation admis par le premier jury, et à qui il était loisible de garder une complète indépendance, Robespierre n'eût certes pas accepté ces fonctions délicates, auxquelles, on ne l'a pas oublié, il avait été appelé spontanément par les électeurs de Paris, au mois de juin précédent. A coup sûr, il n'eût pas voulu d'un poste qui aurait exigé le sacrifice de ses convictions de citoyen; nous le verrons même bientôt abandonner volontairement, sans regret, cette position influente et lucrative le jour où il lui paraîtra impossible de servir à la fois sa patrie comme magistrat et comme citoyen.

Ce fut le 15 février 1792 que fut installé le tribunal criminel du département de Paris, dans le local de l'ancienne chancellerie. Il avait pour président Treilhard, élu à la place de Prieur, qui lui-même avait remplacé Pétion après la nomination de celui-ci comme maire de Paris, et pour juges Voidel, Pouk et Agier. Le substitut de Robespierre était Faure, qui depuis devint accusateur près le tribunal révolutionnaire. Quelque temps devait cependant s'écouler encore avant que le tribunal criminel fût en activité; il commença seulement à fonctionner dans les premiers jours du mois suivant.

Le soir du jour où eut lieu cette installation, Réal lisait aux Jacobins une lettre par laquelle on annonçait qu'une regrettable scission venait d'éclater à Strasbourg au sein de la société des Amis de la Constitution, scission due aux intrigues du maire Diétrich et des principaux fonctionnaires de la ville. Cette nouvelle affecta profondément la société mère, et l'on voulait adresser tout de suite une lettre à la partie dissidente; mais, sur la motion de Robespierre, on suspendit toute démarche jusqu'à ce qu'on eût des renseignements plus étendus et plus certains. Il était monté à la tribune pour donner des explications à cet égard, et en même temps il avait demandé à la société la permission de l'entretenir quelques instants au sujet de l'installation du tribunal criminel. Cette proposition avait été adoptée avec empressement, et, après que Thuriot eut rendu compte de la séance de l'Assemblée législative, séance assez orageuse dans laquelle il avait été décrété que le ministre de Lessart serait mandé à la barre pour s'expliquer au sujet de missions secrètes confiées à Pelleport, courrier de cabinet, arrêté comme porteur de dépêches contre-révolutionnaires, Robespierre reprit la parole afin de déclarer hautement comment il entendait les fonctions d'un magistrat du peuple.

« Le tribunal criminel du département de Paris, » dit-il en commençant, « a été installé ce matin. Plusieurs jours doivent encore s'écouler naturellement avant qu'il soit en activité. Cependant, près du moment où j'aurai à remplir les fonctions d'une magistrature nouvelle parmi nous, je crois devoir présenter à mes concitoyens une idée exacte du régime judiciaire auquel leurs plus chers intérêts seront désormais soumis, des obligations particulières que leur confiance m'a imposées, et de mes principes. Je veux leur faire connaître la nature de ma responsabilité et les bornes des services qu'ils peuvent attendre de mon zèle. Le signe le plus honteux de l'esclavage d'un peuple, c'est l'ignorance profonde où il est de ses propres affaires; c'est aux mandataires qu'il a choisis de l'aider à les connaître. Leur premier devoir, à mon avis, est une communication franche avec lui; elle est un besoin pour

moi. S'il est vrai que nous ayons fait un pas vers le règne de la justice et des lois, il est temps que les fonctionnaires publics, sans en excepter celui qu'on appelle le premier de tous, se regardent non comme des puissances, mais comme les hommes d'affaires de la nation et comme les égaux de leurs concitoyens; il faut qu'à leurs yeux, comme à ceux de la raison et de la nature, les charges publiques ne soient plus des honneurs, encore moins des propriétés, mais des devoirs (1). »

Arrivant à l'examen de l'organisation du nouveau tribunal, il en expliquait minutieusement le mécanisme, puis traçait en quelques lignes le tableau de cette admirable institution du jury, qui, arrachant les justiciables criminels au jugement de magistrats toujours prévenus et implacables, les soumettait à celui de leurs concitoyens et de leurs pairs. Merveilleuse institution en effet, contre laquelle s'insurgent encore en vain quelques retardataires toujours enclins à trouver trop faibles les répressions pénales, et qui regrettent le bon temps où tant de vies humaines étaient à la merci du caprice d'un juge. « Le jury, » a dit avec raison un éminent magistrat de ce temps, « est la garantie suprême de la justice pénale, et seul il peut supporter de nos jours le poids et la responsabilité des jugements criminels (2). »

Quel rôle était réservé à l'accusateur public? Sa mission était de poursuivre, au nom du peuple, la réparation des crimes qui troublaient la société; mais elle ne commençait qu'après qu'un premier jury, comme nous l'avons dit plus haut, avait prononcé sur l'accusation. Adversaire du crime, chargé de défendre les intérêts sociaux, ce magistrat, impartial en toutes choses, devait être également le défenseur de la faiblesse et de l'innocence. Car, disait Robespierre, et ce langage ne saurait être trop médité, « la sûreté publique, qui est la devise des magistrats dont je parle, est beaucoup plus compromise encore par l'assassinat judiciaire d'un innocent que par l'impunité d'un coupable. Il est temps enfin que cette maxime, consacrée dès longtemps dans les livres philosophiques, adoptée verbalement par ceux même qui n'étaient pas philosophes, soit pratiquée par les magistrats et réalisée

(1) Le rôle de Robespierre dans la Révolution française a été trop considérable pour que tout historien ne soit pas tenu de fournir sur son compte des renseignements au moins exacts. Or on lit dans l'*Histoire de la Révolution*, par M. Thiers : « Élu accusateur public, il *refusa ces nouvelles fonctions*. » Etonnez-vous donc après cela que, dans des considérations assez naïves sur la question de la guerre, M. Thiers ayant à parler de l'homme qui, six semaines durant, avait lutté contre tout un peuple, écrive « le TIMIDE Robespierre! » Nous avons déjà dit pourquoi l'œuvre de M. Thiers est absolument dénuée de valeur historique. Il est bien entendu que nous ne confondons pas M. Thiers historien du *Consulat et de l'Empire*, avec M. Thiers historien de la *Révolution française*.

(2) M. Faustin Hélie.

dans les jugements. » Quant à lui, il voulait en faire la première règle de sa conduite, et à ceux qui présentaient comme des fauteurs de désordre et d'anarchie les meilleurs amis de l'humanité, il prouverait, par son exemple, que les principes de la morale, la haine du crime et le zèle pour l'innocence avaient une source commune dans le pur sentiment de la justice. « Des hommes aussi peu éclairés que les autres étaient injustes, » ajoutait-il, « ont cru me louer en disant que je serais l'implacable ennemi des aristocrates. Ils se sont trompés. Comme citoyen, le mot d'aristocrate dès longtemps ne signifie plus rien pour moi; je ne connais plus que les bons et les mauvais citoyens; comme magistrat du peuple, je ne connais ni *aristocrates*, ni *patriotes*, ni *modérés;* je ne connais que des hommes, des citoyens accusés; je me rappelle que je ne suis que le vengeur du crime et l'appui de l'innocence. Je ne daignerai pas faire de plus longs discours pour réfuter les calomniateurs impuissants qui ont hasardé contre moi ces absurdes inculpations; je me contenterai d'attester tous ceux qui ont connu le vrai sentiment de la liberté et du patriotisme, de la vérité de la profession de foi que je vais faire : Le jour le plus heureux de ma vie serait celui où je trouverais le plus acharné de mes ennemis, l'homme même le plus opposé à la cause de l'humanité (le seul homme que je pourrais regarder comme mon ennemi), en butte à la prévention, prêt d'être immolé par elle pour un délit dont il serait innocent, et où, répandant sur sa cause la lumière de la vérité sévère et impartiale, je pourrais l'arracher à la mort ou à l'infamie. Ah! si les amis de la liberté pouvaient être susceptibles d'une espèce de tentation, sans doute ce ne serait pas celle d'une lâche inimitié; ce serait celle d'une excessive générosité : j'en atteste tous ceux qui ont chéri la probité et la justice, bases éternelles de la liberté; j'en atteste le peuple français tout entier. » Nobles paroles qui le peignent au vif, et que ne démentit jamais sa conduite.

Loin de se prévaloir de l'autorité accordée par la loi aux accusateurs publics, il rappelait qu'au sein de l'Assemblée constituante il avait demandé qu'elle fût restreinte le plus possible, prévoyant combien elle pourrait être redoutable à la liberté civile, si elle venait à tomber dans des mains indignes. Aussi, regardant les longues magistratures comme le fléau des peuples, il se faisait gloire d'avoir obtenu que les fonctions de l'accusateur public fussent bornées à un temps assez court, et ses appointements réduits à un taux moins élevé que le chiffre proposé par le comité de constitution, car à l'opulence de Crassus il préférait la pauvreté d'Aristide, comme d'un meilleur augure pour la prospérité publique.

Tous les crimes intéressant directement le sort de la liberté et le dénoûment de la Révolution n'étaient point de la compétence de ce magistrat, la connaissance en appartenait à la haute cour nationale; il en était de même des faits concernant la liberté de la presse, pour lesquels le procureur syndic du département, le commissaire du roi et le tribunal de district avaient été, lors de la révision, substitués à l'accusateur public et au tribunal criminel. Robespierre tenait à éclairer ses concitoyens à cet égard, afin qu'il n'y eût aucune espèce de malentendu. Malgré cela les fonctions d'accusateur public n'en étaient, à ses yeux ni moins importantes, ni moins utiles; aucune place, dans un temps ordinaire et sous l'empire régulier des lois, n'eût mieux convenu à son caractère; mais ce n'était pas sans regret qu'il voyait approcher l'heure d'exercer la magistrature dont il était revêtu, parce que, dans son opinion, le rang le plus convenable pour les membres de l'Assemblée constituante était celui de simple citoyen. Au moment où il avait provoqué le décret qui les excluait de la législature suivante, il avait été sur le point de les engager à renoncer à toutes charges publiques, même aux places électives, mais il avait été détourné de ce dessein par les conseils d'un homme auquel l'attachaient, dit-il, les nœuds de la plus tendre amitié, par Pétion, et il s'était applaudi de s'être abstenu. Ici revenait dans sa bouche le plus flatteur éloge de cet ami qui devait cependant le trahir : « Je jure que le courage et les vertus de Pétion étaient nécessaires au salut de la France. » Les dangers mêmes courus par la liberté lui indiquaient la voie à suivre; il donnerait à ses fonctions les jours entiers, à la Révolution une partie de ses nuits; mais si sa santé et ses forces ne lui permettaient pas de cumuler ses devoirs de magistrat et ceux de citoyen, il n'hésiterait pas à sacrifier sa place à ses principes, son intérêt particulier à l'intérêt général; car il était, selon lui, un devoir supérieur à celui de poursuivre le crime ou de protéger l'innocence devant un tribunal particulier : c'était celui de défendre la cause de l'humanité, de la liberté, comme citoyen et comme homme, au tribunal de l'univers et de la postérité. Et il terminait en ces termes cette sorte de profession de foi magnifique : « Dans de tels moments, le poste d'un ami de l'humanité est au lieu où il peut la défendre avec succès. Les devoirs de chaque homme sont écrits dans sa conscience, dans son caractère. Nul mortel ne peut échapper à sa destinée; et si la mienne était de périr pour la liberté, loin de songer à la fuir, je m'empresserais de voler au-devant d'elle (1). »

(1) Ce discours, extrêmement rare, ne se trouve ni dans les *Œuvres* de Robespierre, publiées par Laponneraye, ni dans l'*Histoire parlementaire de la Révolution*. Il a été

Nous avons dû analyser avec quelque développement ce discours si peu connu, dont aucun historien n'a cité d'extrait, et où sont tracés si nettement les devoirs du véritable magistrat criminel, c'est-à-dire du magistrat chargé de concilier les intérêts de la société avec le respect de la liberté civile et toutes les précautions indispensables pour que l'innocence ne vienne pas à être opprimée par trop de zèle. Ah! pauvre grand calomnié, qu'on poursuit encore de tant d'injures banales dictées par l'hypocrisie et propagées par l'ignorance, il faudrait désespérer de la justice des hommes, si tant de preuves éclatantes de la douceur et de la modération de tes principes étaient impuissantes à redresser l'opinion et à réformer trop de jugements téméraires!

résumé en quelques lignes par le *Journal des débats et de la correspondance*, etc., numéro 144. La société des Amis de la Constitution en ordonna l'impression, et il a paru sous ce titre : *Discours prononcé par Maximilien Robespierre, à la Société des Amis de la Constitution, le jour de l'installation du tribunal criminel dans le département de Paris* (in-8° de 10 pages, de l'imp. du *Patriote françois*), suivi de cette mention : La société a arrêté l'impression de ce discours dans sa séance du 15 février 1792.

BAZIRE, député à l'Assemblée nationale, *président;*
LANTHENAS, *vice-président;* BROUSSONNET, BANCAL, BOISGUYON, LOUSTALLOT, LOUVET, F. POLVEREL fils, *secrétaires.*

Il y a dans le texte 5 février au lieu de 15, mais c'est une erreur typographique.

LIVRE SEPTIÈME

FÉVRIER 1792 — JUIN 1792

Situation des partis. — Lettre à la société des Amis de la Constitution de Strasbourg. — Défense des sociétés patriotiques. — Réclamation contre le comité de correspondance. — Irritation de Louvet. — Le manifeste impérial. — Effet qu'il produit aux Jacobins; opinion de Robespierre. — Quête aux Tuileries. — Les Marseillais sont en marche! — Ils sont défendus par Robespierre. — Les massacres d'Avignon. — Décret d'accusation contre de Lessart. — Dumouriez est nommé ministre. — Aversion de Robespierre contre le débraillé révolutionnaire. — Sans-culottisme et bonnets rouges. — Dumouriez aux Jacobins. — Les Girondins au pouvoir. — Impression de cet avénement sur Robespierre. — La question religieuse aux Jacobins. — Adresse rédigée par Robespierre. — Attaque de Guadet. — Admirable réponse de Robespierre. — Appréciations diverses. — Madame Roland et l'athéisme. — Robespierre indisposé. — Lettre d'Augustin. — Robespierre retire son adresse. — Débats relatifs aux soldats de Châteauvieux. — André Chénier et le poëte Roucher. — Les bustes des vivants. — Les tyrans seuls sont coupables! — Violente attaque contre La Fayette. — Le prince de Hesse et Robespierre. — Arrivée des soldats de Châteauvieux. — Les canons perfectionnés. — Nouvelle sortie contre La Fayette. — La fête de la Liberté. — Mauvais vouloir du directoire de Paris. — Complaisance de Réal pour les Girondins. — Robespierre se démet de ses fonctions d'accusateur public. — Éloge de Pétion. — Théroigne de Méricourt et Robespierre. — La guerre déclarée à l'Autriche. — Comment elle doit être conduite selon Robespierre. — Il demande la destitution de La Fayette. — Jalousie des Girondins. — Calomnies de Condorcet. — Violente philippique de Brissot. — Guadet propose à Robespierre de se condamner à l'ostracisme. — Réponse de Robespierre. — Nouvelle calomnie de la *Chronique de Paris*. — Duport du Tertre nommé accusateur public. — Réfutation des discours de Brissot et de Guadet. — Tentative de Pétion pour apaiser les esprits. — Colère des Girondins. — Flétrissure imprimée à Brissot et à Guadet. — Triomphe de Robespierre. — *Les Révolutions de Paris* et la confession de François Robert. — Madame de Lacroix. — La *Tribune des Patriotes*. — Une page de *l'Ami du peuple*. — Échec à la frontière. — Observations de Robespierre sur les moyens de faire utilement la guerre. — De la nécessité et de la nature de la discipline militaire. — Manœuvres de Brissot. — Le comité de correspondance des Jacobins et les sociétés affiliées. — *Le Défenseur de la Constitution*. — Prospectus et exposition des principes. — Motion de Méchin combattue par Robespierre. — Fureur des Girondins; odieuses calomnies. — Réponse à Condorcet. — Le juge de paix La Rivière et la liberté individuelle. — Condamnation de Lecointre à trois jours de prison. — Servan au ministère de la guerre. — Dénonciation de Brissot contre le comité autrichien. — Irritation croissante. — Séance permanente de l'Assemblée. — Odieuses insinuations de Brissot. — Robespierre fait suspendre les affiliations aux Jacobins. — Terrible réponse à Brissot et autres. — Le maréchal Rochambeau. — La société de Manchester. — Des causes morales de la situation. — Honneurs funèbres rendus à Simonneau. — Opinion de Robespierre sur les fêtes publiques. — Le camp de 20,000 hommes. — Du respect dû aux lois. — Les Girondins expulsés du pouvoir.

I

Nous marchons à grands pas vers l'heure des déchirements profonds. Dans ces mois de mars, d'avril et de mai, pendant lesquels nous suivrons Robespierre jour par jour, vont, d'une part, se prononcer de plus en plus le mouvement de résistance qui entraînera la monarchie aux abîmes; de l'autre, éclater avec une incroyable fureur des haines dont les longs débats sur la guerre avaient déposé le germe dans le cœur des Girondins. Trop souvent on a présenté ces hommes comme des modèles de générosité et de désintéressement, comme des âmes sans fiel, comme de purs citoyens immolés par l'envie ; ces complaisantes appréciations ne sauraient tenir devant l'implacable vérité. Certes je ne prétends point révoquer en doute leur patriotisme ; je ne voudrais même pas avoir pour eux de paroles amères, car, je ne puis l'oublier, ils ont travaillé, eux aussi, à l'œuvre immense de la Révolution, et je n'imiterai pas ces étranges démocrates qui, pour glorifier la Gironde, frappent à tort et à travers sur les membres du comité de Salut public, sans se rendre exactement compte de la situation, et se font ainsi les échos des mensonges et des diatribes de la réaction. Mais ce qui est notre devoir d'historien, c'est d'exhumer et de mettre sous les yeux du public toutes les pièces d'un procès non suffisamment plaidé. On ne s'est pas assez appesanti sur les causes de la querelle qui divisa Robespierre et les Girondins. Les survivants de la Gironde, associés aux Thermidoriens, ont inondé la France de livres et de brochures dans lesquels, avec un rare cynisme, ils ont tout dénaturé, tout travesti (1), tandis qu'il n'était permis à aucune voix de s'élever afin de défendre la mémoire des vaincus ; il est temps que justice soit faite et qu'à chacun soit laissée la responsabilité de ses actes. Depuis longtemps déjà d'éloquents écrivains ont protesté au nom de la justice éternelle ; mais dans une œuvre d'ensemble il ne leur a pas été possible de s'arrêter aux questions de détail ; il y avait là une lacune indispensable à combler pour que la vérité fût connue tout entière sur un des plus importants personnages de la Révolution française. Nous n'omettrons donc rien, absolument rien; et quand le lecteur aura vu avec quelle

(1) Avons-nous besoin de citer les *Esquisses* de Dulaure, l'*Examen critique* de Bailleul, les *Mémoires* de Louvet, de Meillan, de Durand Maillane, etc. ? On se demande seulement comment ces hommes ont été assez naïfs pour croire que tant de mensonges finiraient par passer pour des vérités historiques.

perfidie les principaux Girondins ont manié l'arme de la calomnie dont ils seront atteints à leur tour, il se demandera, stupéfait, comment on est parvenu à donner le change à l'opinion.

Mais partisans de Brissot et partisans de Robespierre avaient, sur un point au moins, les mêmes sentiments : les uns et les autres voulaient le triomphe de la Révolution, avec cette différence qu'à l'amour de la liberté les premiers joignaient l'ambition du pouvoir ; et, pour la satisfaire, ils étaient disposés d'avance à des compromis inadmissibles aux yeux des seconds. Aussi voyons-nous à cette époque les feuilles ministérielles, les journaux des Feuillants, s'acharner de préférence sur les hommes de la Gironde, dans lesquels ils devinaient des rivaux, et c'est contre eux surtout que, dans *le Journal de Paris*, André Chénier dirigera ses plus vives attaques. Le ministère pouvait également compter sur le directoire du département de Paris, composé presque entièrement de Feuillants, mais c'était là devant le peuple une mauvaise recommandation, de même que la nouvelle garde du roi, récemment réorganisée et recrutée en réalité parmi les adversaires les plus décidés de la Révolution, devait être plus funeste qu'utile à la cour, parce que sa composition jeta l'irritation et le soupçon dans le cœur des patriotes.

Des journaux la polémique passa dans la rue; aux théâtres et dans les cafés eurent lieu des scènes violentes, de fâcheuses collisions. Tandis qu'au Théâtre-Français la présence de quelques démocrates connus était saluée d'applaudissements frénétiques, Marie-Antoinette était accueillie, aux Italiens, par les cris de : *Vive la Reine! A bas les Jacobins!* et parfois l'enthousiasme des royalistes dégénérait en voies de fait bientôt suivies de représailles. En même temps éclataient dans les départements, au sein des sociétés populaires, de regrettables scissions amenées par les intrigues des contre-révolutionnaires. Nous avons parlé déjà de celle qui s'était produite à Strasbourg ; comme elle avait coïncidé avec l'arrivée de Victor Broglie dans les murs de cette ville, on l'attribuait généralement aux manœuvres de cet officier (1). Robespierre ayant appris, par une correspondance particulière, les principales causes du dissentiment, et que les citoyens et les militaires de Strasbourg étaient dans les meilleures dispositions, monta à la tribune des Jacobins, le 22 février, pour faire part de ces nouvelles à la société, et lui proposer d'envoyer aux patriotes alsaciens une adresse qu'à l'avance il avait lui-même rédigée. Après avoir exprimé l'espé-

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 143.

rance de voir prochainement cesser une désunion fatale et les bons citoyens trompés reconnaître leur erreur, il ajoutait : « Votre courage, amis, doit croître avec les dangers de la chose publique. Nous avons cet avantage que les puissances humaines ne sauraient nous ravir, c'est que les efforts du patriotisme sont des succès, c'est que les défaites mêmes de la vertu qui combat pour l'humanité sont des titres de gloire, tandis que les triomphes de l'intrigue et de la tyrannie sont des crimes ; le remords les accompagne et l'opprobre les suit. » Il terminait en engageant les patriotes de Strasbourg à ne point se lasser de défendre la cause du peuple et à continuer de semer dans le cœur des hommes les principes de la justice et de la sainte égalité. « Nos enfants, si ce n'est nous, » disait-il, « recueilleront la liberté, et la paix et le bonheur du monde seront notre récompense (1). » Cette lettre, adressée au nom de la société des Amis de la Constitution, produisit, paraît-il, le meilleur effet auprès de la société des Jacobins de Strasbourg, dont Robespierre avait reçu, peu de temps auparavant, une couronne civique accompagnée de l'épître la plus flatteuse (2).

Les sociétés patriotiques étaient alors le point de mire des agressions de tous les partisans plus ou moins avoués de la cour ; on sentait bien qu'en elles résidait toute la force révolutionnaire. Violemment invectivées par les journaux feuillants, elles étaient, au sein même de l'Assemblée nationale, l'objet d'attaques, indirectes il est vrai, mais non moins perfides. Toucher ouvertement au droit de réunion, formellement reconnu par la constitution, on ne l'eût point osé. La liberté ne saurait exister sans ce droit primordial antérieur, et s'il est inséparable de quelques agitations, ces agitations, sans aucun danger pour l'ordre public sous un gouvernement conforme au véritable vœu national, prouvent la vie même d'un peuple et valent certainement beaucoup mieux que cette immobilité léthargique décorée du nom de tranquillité et de paix. Attaquer de front le droit de réunion semblait donc impossible à cette époque ; aussi cherchait-on à l'atteindre par des voies détournées. Dans cette même journée du 22 février, à l'Assemblée législative, les députés Vaublanc, Lacroix, Léopold et Mouisset proposèrent

(1) Adresse insérée dans le numéro 148 du *Journal des débats*, etc. Elle se trouve reproduite plus exactement dans un ouvrage de M. Hertz sur les sociétés politiques de Strasbourg pendant la Révolution.

(2) Cette lettre a disparu, supprimée sans doute par Courtois, comme la plupart de celles qui pouvaient honorer la mémoire de Robespierre. Il ne nous a pas été possible d'en retrouver la minute, les archives de la société des Jacobins de Strasbourg n'existant plus. Nous avons seulement sous les yeux une lettre en date du 5 février 1792, adressée à Robespierre, et où il est dit : « Monsieur, la Société a reçu votre lettre en réponse à celle par laquelle elle vous adresse une couronne, etc. »

plusieurs motions tendantes à empêcher les représentants de la nation d'assister aux séances des assemblées populaires (1). Quelques membres voulaient même qu'il fût interdit à tout député de faire partie d'aucune société patriotique. Merlin (de Thionville), dont la parole n'avait pas peu contribué à décider l'Assemblée à passer à l'ordre du jour, jura fièrement, le soir aux Jacobins, après avoir raconté ce qui avait eu lieu dans la journée, jura, au nom de la Déclaration des droits et de la liberté, de ne jamais abandonner les Jacobins. Nous verrons plus tard comment il fut infidèle à son serment.

Robespierre remonta ensuite à la tribune, rendit pleine justice au patriotisme du préopinant et engagea vivement ses concitoyens à ne pas s'occuper des intrigues ourdies contre les sociétés populaires, soit dans la salle du Manége, soit dans celle des Feuillants. Apre et sévère fut son langage à l'égard des ennemis de la liberté, de ces partisans du despotisme, essentiellement lâches et vils, dit-il, et qui n'oseraient certainement pas tenter une entreprise contre les droits du peuple, s'ils ne comptaient sur des appuis étrangers. Et quels étaient ces hommes qu'on entendait sans cesse à présent clabauder contre les sociétés patriotiques? Des intrigants qui jadis les avaient prônées, alors que, pour satisfaire leur ambition personnelle, ils avaient jugé indispensable de les opposer à la cour. Voulait-on une fois pour toutes n'avoir plus à redouter la rage de ces conspirateurs formidables, investir l'Assemblée nationale de la force nécessaire pour déjouer toutes les trames du despotisme? Le secret était bien simple : il n'y avait qu'à se dégager de l'esprit d'intrigue, à substituer l'intérêt général à l'intérêt particulier, qui seul divisait les sociétés populaires. Un citoyen invariablement attaché à la liberté ne devait connaître, selon lui, ni l'intrigue ni l'ambition. Dix représentants d'un grand caractère, au sein de l'Assemblée législative, bien pénétrés de la cause du peuple et décidés à mourir pour elle, lui paraissaient suffisants au salut de la liberté. « Oui, Messieurs, » poursuivait-il, « la voix d'un représentant du peuple fera trembler la tourbe infâme des esclaves et des tyrans; et je mets en fait que, si plusieurs hommes animés du sentiment impérieux que vient de manifester à cette tribune celui qui a parlé avant moi se succédaient à la tribune du peuple pour dénoncer les vils conspirateurs qui veulent replonger le peuple français dans l'opprobre, les ministériels et tous les intrigants de l'Assemblée nationale rentreraient dans la poussière. Qu'ils le fassent aujourd'hui, qu'ils le fassent demain, et je garantis l'opprobre à tous les ennemis de la constitution. »

(1) *Moniteur* du 24 février 1792.

Avait-on à redouter la dissolution des sociétés patriotiques, lorsque non-seulement à Paris, mais dans toute la France, elles étaient environnées de la puissance et de la majesté du peuple? Elles seules, en se divisant, pourraient être le propre instrument de leur ruine. Quant au tyran qui oserait porter la main sur elles, il ne le voyait pas, et jetait un défi hautain aux Feuillants et aux aristocrates de l'Assemblée législative de proposer une loi contre ces sociétés. La faiblesse et l'ambition de leurs membres étaient de nature à prêter des forces à leurs ennemis; le vrai moyen d'être invincible était donc, selon lui, de fermer son cœur à l'intrigue et à la bassesse, de dédaigner les honneurs, de préférer à tout le simple titre d'ami de la constitution et de citoyen (1). L'orateur d'une députation du faubourg Saint-Antoine admise à la séance prit aussitôt la parole et s'écria : « Nos piques sont prêtes à vous soutenir; nous avons juré de vivre libres ou de mourir : les hommes du 14 juillet ne jurent pas en vain. »

Un membre de la société, nommé Mendouze, ayant ensuite proposé à ses collègues de procéder à un scrutin épuratoire, Robespierre combattit très-vivement cette motion, qu'il regardait comme peu propre, dans le moment, à concilier les choses, et, sur sa demande, la société s'empressa de passer à l'ordre du jour.

II

Vers la fin de cette séance des Jacobins, Billaud-Varenne s'était levé pour réclamer le rappel à l'ordre du comité de correspondance qui, dans une circulaire destinée aux sociétés affiliées, prétendait peindre l'esprit de la société mère sans l'avoir, au préalable, consultée. Or, dans cette lettre, on présentait la société des Amis de la Constitution comme s'étant prononcée en faveur de la guerre. Cela était complétement faux; aussi personne ne fut-il étonné d'entendre Robespierre réclamer également, dans la séance du 24, contre l'erreur manifeste et probablement volontaire du rédacteur, et demander, d'abord, qu'il ne fût permis à aucun comité d'envoyer d'adresses ou de lettres sans qu'elles eussent été communiquées à la société; ensuite, d'être admis à prouver qu'il ne s'était nullement rallié à une opinion qu'il

(1) Voyez dans le *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 148, ce discours très-imparfaitement résumé sans doute.

persistait à regarder comme la plus dangereuse pour la patrie et la liberté (1).

Le lendemain, lecture fut donnée de cette circulaire, laquelle se terminait par ces mots : « Le système de la guerre est celui qui domine dans la société. » Le rapporteur du comité de correspondance, le Girondin Santhonax, entreprit de la justifier en citant cet exemple d'un soldat anglais qui, mutilé par des Espagnols, s'était écrié à la barre du parlement d'Angleterre qu'au moment où il avait souffert cette insulte, il s'était souvenu qu'il était citoyen anglais, avait recommandé son âme à Dieu et sa vengeance à sa patrie. Et comme ce peu de mots avaient suffi pour armer l'Angleterre contre l'Espagne, l'orateur en concluait que les insultes prodiguées partout à la France légitimaient parfaitement l'adoption du système de la guerre. A la longue agitation qui se produisit dans la société, le rapporteur du comité de correspondance put juger combien peu exacte était son assertion. Suivant le député Albite, on aurait dû se contenter de dire qu'il avait été énoncé d'excellentes choses pour et contre la question. C'était le plus court et le plus simple moyen de terminer l'incident, mais cette proposition n'ayant pas été acceptée, Robespierre monta à la tribune.

Il commença par rendre justice aux principes développés dans la circulaire en discussion, et sous ce rapport il en appuyait lui-même l'envoi aux sociétés affiliées. Il n'avait donc nullement l'intention d'inculper les signataires; seulement il trouvait mauvais que le comité eût songé à l'envoyer sans l'avoir soumise à l'appréciation de la société. Maintenant, comme la société des Amis de la Constitution n'était point une assemblée délibérante, il était infiniment dangereux, suivant lui, de la présenter comme tout à fait décidée pour tel ou tel parti. Son but était d'éclairer l'opinion, et elle y arrivait en faisant distribuer au public et aux sociétés affiliées tous les discours prononcés dans son sein; en allant au delà, elle outre-passait sa mission. A quoi visaient tous les esprits consciencieux? poursuivait Robespierre. A enseigner et à instruire par des discussions sages, exemptes de tout esprit de parti; si, comme le prétendaient ses adversaires, toutes les sociétés patriotiques inclinaient pour la guerre, il n'était pas besoin de le leur répéter sans cesse, il était surtout contraire aux véritables intérêts du pays de leur adresser des lettres remplies d'assertions inexactes. Si l'on jugeait utile de correspondre par des circulaires avec les sociétés affiliées, au moins fallait-il leur envoyer le résumé impartial des diffé-

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 149.

rentes opinions émises; c'était là, disait-il en finissant, l'unique moyen d'éclairer le pays sans compromettre la société mère des Amis de la Constitution.

Accueillie par de chaleureuses acclamations, la proposition de Robespierre fut combattue par Louvet avec un acharnement ridicule. N'ayant aucune espèce d'arguments sérieux à opposer aux raisons décisives du préopinant, l'auteur de *Faublas* se lança dans des lazzi qui lui attirèrent quelques applaudissements peut-être ironiques; mais il souleva une partie de l'Assemblée en terminant une de ses phrases par le dicton trivial : Mariez-vous, ne vous mariez pas; la parole lui fut retirée conformément à l'article X du règlement, et il se vit contraint de quitter la tribune au milieu des murmures et des huées (1).

De ce jour Louvet, déjà aigri par les succès qu'avait obtenus Robespierre dans les débats relatifs à la question de la guerre, devint son ennemi juré; et dans ce cœur, où se jouaient les amours faciles, se développa tout à coup une de ces haines immenses, sans mesure, qui du chantre des voluptés cyniques et des plaisirs libertins allait faire un maniaque de calomnie, un Zoïle de la pire espèce. Quelques jours après, présidant les Jacobins à la place de Bazire, le 2 mars, il ne laissa pas échapper l'occasion de manifester sa rancune; voici à quel propos. On avait lu la veille, à l'Assemblée nationale, des lettres de la chancellerie de Vienne en réponse à la demande d'explications adressée par le gouvernement français, sur l'injonction du Corps législatif. Léopold, tout en protestant de ses efforts pour le maintien de la paix, laissait percer l'intention bien évidente de s'immiscer dans les affaires de notre pays, quand, pour le bien-être de la France et de l'Europe entière, il se prétendait autorisé « par les provocations et les dangereuses menées du parti des Jacobins » à démasquer publiquement les membres de cette secte pernicieuse comme les ennemis du roi et de la constitution, comme les perturbateurs de la paix et du repos public. Un fou rire accueillit ces insinuations ridicules, qui semblaient un écho lointain des déclamations feuillantines (2), et l'Assem-

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution* numéro 150.

(2) Voyez dans le *Moniteur* du 3 mars 1792 tous les documents lus dans la séance du 1er mars et les explications du ministre de Lessart. S'il faut s'en rapporter à madame de Staël, placée à merveille pour être bien renseignée à ce sujet, le factum impérial serait parti du cabinet même des Tuileries. « Quelques députés de l'Assemblée constituante, » dit-elle, « Barnave, Duport, l'avoient composé, et le modèle en fut envoyé par la reine, à Bruxelles, à M. le comte de Mercy Argenteau, qui avoit été ambassadeur d'Autriche à Paris. » (*Considérations sur la Révolution française*, 3e partie, C. V.) Barnave devait payer cher son appui mystérieux à la politique contre-révolutionnaire.

blée, émue d'indignation, vota l'impression du pamphlet impérial.

Grangeneuve, aux Jacobins, tonna fort contre le manifeste de l'empereur d'Autriche; il ne manqua pas de faire remarquer que Léopold disait absolument la même chose que tous les calomniateurs des sociétés patriotiques, et demanda qu'une adresse fût envoyée aux sociétés affiliées relativement aux notes diplomatiques lues la veille au sein de l'Assemblée nationale. A ce moment Robespierre demanda la parole. Le président (c'était Louvet) n'eut pas l'air d'entendre, et voulut mettre immédiatement aux voix la proposition de Grangeneuve. — « Mais, monsieur le Président, » objecta Robespierre, « j'ai demandé la parole. — Et sur quoi, monsieur, la parole? répliqua sèchement Louvet. — Sur le fond même de la question, sur la motion de M. Grangeneuve, » reprit Robespierre. — La société ayant jugé à propos de continuer la discussion, Louvet se vengea en accordant la parole à Collot-d'Herbois, qui, prétendait-il, l'avait demandée le premier. Dans un discours d'une éloquence un peu théâtrale, le chaleureux auteur de l'*Almanach du père Gérard* engagea les Jacobins à jurer de mourir en s'enveloppant dans les débris du drapeau de la liberté.

Plus grave, plus réfléchi, sinon plus patriote, se montra Robespierre, en montant après lui à la tribune. Il ne s'agissait pas, à son sens, de jurer de mourir, mais de vaincre; et les paroles mêmes de l'empereur d'Autriche, en apportant la preuve de l'alliance intime des ennemis du dedans avec ceux du dehors, fournissaient les moyens d'éclairer le monde et d'assurer la victoire à la liberté. Mais Léopold, disait Robespierre — comme si déjà on eût révélé que le factum impérial était l'œuvre des conseillers de la reine — Léopold n'est que l'instrument, le prête-nom, le valet d'une autre puissance, composée de tout ce qui existe en France d'ennemis de la Révolution. Pourquoi déclarait-on la guerre à toutes les sociétés populaires? Parce que l'on sentait bien qu'en elles résidait la force vive de la Révolution française, et qu'au moment où la liberté n'était pas encore parfaitement établie, elles n'étaient autre chose que le peuple assemblé afin de surveiller ses mandataires et examiner si, pour anéantir la liberté, ils n'abusaient pas du pouvoir qu'on leur avait confié pour la maintenir. Aussi voyait-on les prêtres et les nobles, continuait-il, diriger leurs efforts contre ces sociétés, c'est-à-dire contre le peuple tout entier. Et comme il savait bien déjà que le système des ennemis de la liberté et de l'égalité était de tuer la Révolution par la Révolution même, en poussant le peuple aux extrêmes, il adjurait ses concitoyens de ne pas se laisser entraîner à des démarches inconsidérées, et de ne pas donner prise, par quelques imprudences, aux violences du pouvoir exécutif. Il les engageait ferme-

ment aussi à écarter ce mot de *républicain*, dont se servaient avec affectation certains écrivains, parce qu'il pourrait, disait-il, « blesser d'honnêtes gens, mais peu éclairés. » C'était un simple mot; il valait donc mieux s'en tenir à la chose, c'est-à-dire aux avantages réels qu'assuraient au pays la Déclaration des droits et la constitution. C'était là, on le sent bien, une réponse directe à ce manifeste impérial où l'on s'était attaché à présenter les Jacobins comme les plus grands ennemis de la constitution.

Collot-d'Herbois ayant déclaré alors que pour lui, tout en restant fidèle aux principes de la constitution monarchique, il s'estimerait heureux qu'on le crût digne d'avoir été Lacédémonien, ou d'être aujourd'hui Américain des États-Unis, Robespierre reprit la parole, et songeant sans doute à ce duc d'York et à ce duc de Brunswick dont les noms avaient été mis en avant par quelques publicistes, il s'écria, avec un rare bonheur d'expression : « Moi aussi, messieurs, j'aime le caractère républicain ; je sais que c'est dans les républiques que se sont élevés toutes les grandes âmes, tous les sentiments nobles et généreux ; mais je crois qu'il nous convient dans ce moment de proclamer bien haut que nous sommes les amis décidés de la constitution, jusqu'à ce que la volonté générale, éclairée par une plus mûre expérience, déclare qu'elle aspire à un bonheur plus grand. Je déclare, moi, et je le fais au nom de la société, qui ne me démentira pas, que je préfère l'individu que le hasard, la naissance, les circonstances nous ont donné pour roi à tous les rois qu'on voudrait nous donner. » D'universels applaudissements accueillirent ces paroles, et séance tenante, Robespierre fut chargé, avec Collot-d'Herbois et Grangeneuve, de rédiger une adresse destinée à édifier toutes les sociétés patriotiques sur les intentions de la cour d'Autriche (1).

III

Presque à chaque séance des Jacobins, c'est-à-dire quatre fois par semaine, surgissaient des incidents nouveaux ; mille petits faits d'une importance secondaire, négligés jusqu'à ce jour par les historiens, s'y produisaient, qui expliquent bien des événements, et ont par conséquent leur valeur historique. Nous n'omettons, quant à nous, aucun

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 153.

des faits qui intéressent directement Robespierre, et nous en recueillons les preuves multipliées que, la Révolution étant admise avec toutes ses conséquences nécessaires, il représenta le bon sens, la légalité, la modération, la justice ; il n'y a point d'autre explication de son immense popularité.

Le 4 mars, une députation du bataillon des Feuillants étant venue déposer sur le bureau du président une somme de quinze cents livres environ, produit d'une quête faite dans la section des Tuileries en faveur des soldats de Châteauvieux, quête à laquelle la famille royale avait contribué pour une somme de 210 livres, Danton, de sa voix impétueuse, proposa de refuser l'offrande du château comme injurieuse pour les victimes de Bouillé, indignement sacrifiées par le pouvoir exécutif ; mais Robespierre : « Tout ceci ne regarde pas la société, elle n'est que la dépositaire des sommes qu'on remet entre ses mains. » Il fallait, continuait-il, pourvoir d'abord aux infortunes des malheureux ; c'était à eux à recueillir les bienfaits de l'humanité. Sans doute il y avait quelque chose de vrai et de généreux dans les observations de M. Danton, dignes assurément de son patriotisme, mais on devait, avant tout, s'occuper des grands intérêts de la chose publique. « Ce que la famille royale fait comme individu ne nous regarde pas, » ajouta-t-il. « Si comme fonctionnaire public elle fait du bien, nous la bénirons ; si elle n'en fait pas, nous lui représenterons les droits du peuple, et nous les défendrons contre elle. » La société se rendant, sans plus de discussion, au sage avis de Robespierre, écarta par l'ordre du jour la proposition de Danton (1).

Le lendemain parut à la tribune des Jacobins un jeune homme d'une beauté antique : c'était Barbaroux, de Marseille. Il venait annoncer la marche des Marseillais sur Arles, où l'aristocratie exerçait contre les patriotes les plus odieuses persécutions, et demander qu'on aidât ses concitoyens à assurer le triomphe de la liberté. Robespierre, qui plus tard devait trouver dans Barbaroux un de ses plus acharnés détracteurs, appuya de toutes ses forces les paroles de cet Antinoüs de la Révolution. Son concours n'avait jamais manqué à ces populations du Midi dont le patriotisme avait eu tant à se plaindre des lenteurs et de l'indifférence de l'Assemblée constituante. Nul doute que si Robespierre avait été écouté dès l'origine, on n'eût pas eu à déplorer tant de calamités sanglantes, et l'histoire n'aurait à enregistrer ni les massacres du Comtat ni les horreurs de la glacière d'Avignon

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 151.

précédées d'autres horreurs. L'initiative prise par les Marseillais ne lui paraissait pas légale ; mais les amis de la liberté, il l'avouait, se trouvaient souvent embarrassés entre la lettre de la constitution et le salut de la constitution elle-même. La faute en était à tous ces partisans de l'ancien régime en état de conspiration permanente contre les principes de la Révolution, et au pouvoir exécutif, aux ministres qui, fermant les yeux sur les complots contre-révolutionnaires, et négligeant de défendre la loi attaquée, se montraient durs seulement envers les citoyens coupables d'avoir repoussé la violence par les moyens qu'autorisaient la nature et l'humanité. Tout en déplorant l'insurrection partielle à laquelle avait été contraint le généreux peuple de Marseille, il maudissait cette aristocratie qui, en levant l'étendard de la contre-révolution, avait déterminé ce mouvement populaire. Aussi, il le déclarait hautement, membre de l'Assemblée législative, il n'hésiterait pas à se porter le défenseur de la cité phocéenne, parce qu'il s'agissait de décider entre l'aristocratie et le peuple, entre la Révolution et le retour à cet affreux régime d'où l'on sortait à peine. Il concluait donc à ce que la société des Amis de la Constitution soutînt de tous ses efforts les braves citoyens de Marseille, et il quitta la tribune au milieu des applaudissements et des cris de : Vivent les Marseillais (1) ! Encore quelques mois, et ces mêmes Marseillais entreront dans Paris en chantant l'hymne immortel qu'on a baptisé de leur nom.

Le 7 mars, Robespierre reprenait la parole en faveur des habitants de Marseille, dénoncés comme des factieux par Narbonne, par ces ministres qui tenaient nos villes frontières dépourvues d'armes et de forces et ne cessaient de calomnier le peuple, dont les mouvements étaient presque toujours justes, disait Robespierre, et dont les fautes étaient dues surtout aux crimes des gouvernements. Oui, partout où la France était menacée, dans l'Est, dans le Midi, les populations, les gardes nationales, se trouvaient dans un complet dénûment des choses les plus nécessaires pour se défendre en cas d'attaque ; à l'appui de son assertion, l'orateur donna lecture d'une lettre qu'on lui avait adressée de Bagnères au sujet de la déplorable situation des départements méridionaux. Et dans de telles circonstances, quel remède osaient proposer les partisans de la cour ? La dictature. Ah ! il se promettait de s'étendre prochainement sur les réflexions que lui suggérait une pareille proposition ; mais, quant à présent, diverses raisons l'en-

(1) Voyez le discours de Robespierre dans le *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 155. C'est la première fois que Barbaroux apparaît avec quelque éclat dans la Révolution. Il était si peu connu encore, que Carra l'appelait *de Barbarousse*. (*Journal des débats*, etc., numéro 157.)

gageaient à garder le silence. Malgré cela, lorsqu'il quitta la tribune au milieu des applaudissements auxquels il était accoutumé, divers membres l'invitèrent avec instance à hâter le moment où il s'expliquerait de nouveau sur cette conspiration générale contre la liberté et le maintien de la constitution (1).

Huit jours après, il vint, avec Grangeneuve, parler en faveur des Avignonnais inquiétés pour les crimes dont leur pays avait été le théâtre. Par la faute du ministère, qui avait, durant deux mois, laissé sans exécution le décret de réunion du Comtat à la France,—et cela fut durement reproché par Vergniaud au ministre de Lessart,—des attentats réciproques avaient été commis; les plus recommandables patriotes de la contrée avaient été froidement égorgés. Quel citoyen ne frémissait au souvenir du meurtre de Lescuyer, impitoyablement massacré dans la cathédrale d'Avignon? Son sang avait crié vengeance, et de terribles représailles avaient eu lieu. Qu'avaient fait les ministres, protecteurs de l'aristocratie, pour empêcher le carnage des patriotes? Quand dix mille citoyens étaient compromis et plus de quatre cents accusés, quand il y avait des coupables dans les deux partis, quand il était impossible de démêler la vérité, fallait-il s'exposer à livrer des innocents peut-être à des tribunaux choisis par le pouvoir exécutif? « Et qui sont ceux qui doivent être vengés? » s'écriait Robespierre, « ce sont les amis de la liberté, en tel état qu'ils soient, heureux ou malheureux... Nous patriotes, nous amis invariables de la justice et de l'humanité, nous nous sommes toujours mis trop bas dans cette querelle avec les tyrans et les esclaves. Lorsque les patriotes ont été longtemps persécutés, nous nous bornons à demander grâce à nos tyrans en quelque sorte; depuis trois ans ils demandent aux deux législatures que justice leur soit rendue; ils n'ont pu rien obtenir des représentants du peuple. » L'amnistie seule pouvait ramener l'ordre et la paix dans ces contrées malheureuses, tandis qu'en promenant le glaive sur des têtes innocentes comme sur des têtes coupables,—car la confusion était inévitable,—on courait risque d'éterniser les troubles et de préparer de nouvelles vengeances. Les mêmes raisons déterminèrent La Source, Guadet, Thuriot et Vergniaud à soutenir au sein de l'Assemblée nationale l'opinion émise aux Jacobins par Grangeneuve et par Robespierre. « Que des bourreaux ne soient pas le premier présent que vous ferez aux Avignonnais! » s'écria Vergniaud après avoir dépeint le fils de Lescuyer amenant par ses cris de douleur l'esprit de vengeance dans le parti contraire à celui qui avait si lâchement assassiné

(1) *Journal des débats et de la correspondance, etc.*, numéro 156.

son père. « Envoyez-leur plutôt des paroles de paix. Ils ont tant souffert pour devenir Français : qu'ils n'aient pas à souffrir encore de l'être devenus ! » L'Assemblée nationale décréta pour le moment, à une grande majorité, qu'il y aurait amnistie pour tous les crimes et délits relatifs à la Révolution commis dans le Comtat et dans la ville d'Avignon jusqu'à l'époque du 8 novembre 1791 (1). Eut-elle tort, eut-elle raison? L'historien, en enregistrant ces actes, est assez embarrassé pour se prononcer avec impartialité; nous sommes trop loin des événements pour nous rendre bien compte de l'opportunité de certaines mesures, et les grands citoyens qui les ont crues indispensables étaient, à coup sûr, de meilleurs juges que nous.

IV

Sur ces entrefaites venait d'être brutalement destitué le ministre cher aux Girondins, Narbonne, lequel eut pour successeur un homme d'une profonde médiocrité, M. de Grave. Cette destitution avait irrité vivement Brissot et ses amis (2); ils se vengèrent sur de Lessart de la chute de leur ministre favori. Le 10 mars, Brissot prononça à la tribune de l'Assemblée législative contre le ministre des affaires étrangères un immense et violent réquisitoire qu'appuyèrent Guadet et Vergniaud (3). Qui n'a dans la mémoire la virulente apostrophe de ce dernier quand, tourné vers le palais des Tuileries et imitant un mouvement de Mirabeau, il s'écria : « De cette tribune j'aperçois le palais où des conseillers pervers égarent et trompent le roi que la constitution nous a donné, forgent les fers dont ils veulent nous enchaîner. L'épouvante et la terreur sont souvent sorties de ce palais, qu'elles y rentrent aujourd'hui au nom de la loi. » A la suite de ce terrible discours, Claude de Lessart fut décrété d'accusation et renvoyé devant la haute cour nationale comme prévenu d'avoir négligé et trahi ses devoirs, compromis l'indépendance, la dignité, la sûreté et la constitution de la nation française.

(1) Voyez le *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 160, les *Révolutions de Paris*, numéro 141, et le *Moniteur* du 20 mars 1792.

(2) Voyez à ce sujet les *Mémoires de Bertrand de Moleville*, ch. XIX.

(3) Voyez dans le *Moniteur* du 12 mars 1792 le discours de Brissot. Une destinée tragique attendait de Lessart. On sait qu'il fut tué à Versailles, lors du massacre des prisonniers, dans les journées de septembre.

Le jour même où Louis XVI, atterré, apprit la nouvelle du décret d'accusation rendu contre son ministre, lui parvint une autre nouvelle non moins triste pour lui : l'empereur d'Autriche était mort.

A la place de de Lessart le roi appela un homme assez peu connu jusqu'ici, infiniment remuant, militaire et diplomate à la fois, mais que son peu de naissance avait, avant la Révolution, longtemps tenu dans des positions secondaires. Héritier d'un ministre livré par l'Assemblée nationale à la vengeance des lois, le nouveau conseiller de Louis XVI semblait être averti du sort qui l'attendait à son tour s'il trahissait la nation ; et pourtant, un peu plus d'un an après son apparition sur la scène révolutionnaire, il allait, après avoir rendu à la France d'incontestables services, déserter comme un traître et laisser au monde une mémoire flétrie. On a reconnu Dumouriez.

Un mois avant sa nomination, s'il faut s'en rapporter aux Mémoires de Bertrand de Moleville, le dernier ministre des affaires étrangères, de Lessart, l'aurait fait venir de Niort, où les poursuites de ses créanciers l'avaient forcé de chercher un refuge. Informé que des relations l'attachaient au député girondin Gensonné, membre du comité diplomatique, de Lessart avait imaginé de lui promettre un emploi, dans l'espérance que ses bons offices pourraient être utiles au ministère. Dumouriez, en effet, se serait vanté d'obtenir de son ami qu'il cesserait ses attaques contre le pouvoir exécutif ; et Gensonné lui-même, présenté au ministre, aurait promis de suivre à l'avenir une ligne de conduite toute différente (1). Mais on ne doit pas oublier que ces renseignements, fournis par l'ancien ministre de la marine de Louis XVI, viennent d'une source très-suspecte et méritent une foi médiocre. Que Dumouriez, moitié aventurier, moitié héros, toujours plein de confiance en lui-même, se soit engagé, pour ainsi dire, à amener la Gironde soumise au pied du trône, cela est assez dans le caractère du personnage ; mais il est fort douteux qu'un homme de la trempe de Gensonné ait si facilement composé avec le ministre. Il est beaucoup plus probable que Dumouriez, qui, de son propre aveu, voyait tous les jours les principaux Girondins (2), conçut d'eux le projet de supplanter son protecteur et manœuvra dans ce sens.

Nommé, le 15 mars 1792, au département des relations extérieures, il accepta, après quelques hésitations s'il faut l'en croire, espérant être utile à sa patrie et au roi. Réconcilier Louis XVI et les siens avec la Révolution, l'obliger à exécuter loyalement, franchement la constitution,

(1) *Mémoires de Bertrand de Moleville*, ch. XX.
(2) *Mémoires de Dumouriez*, t. II, p. 134.

suivant sa lettre et son esprit, et non hypocritement en la torturant sans cesse, comme le lui conseillaient de perfides serviteurs; contraindre la cour, la reine elle-même à accepter sans arrière-pensée la situation nouvelle, à rompre avec les habitudes du passé, à ne plus songer au retour désormais impossible de l'ancien régime; fonder la royauté constitutionnelle; sauver enfin la monarchie en la faisant révolutionnaire, c'était là une grande et difficile tâche. Dumouriez ne la crut point au-dessus de son caractère et de ses forces, comptant d'ailleurs sur le concours de ses amis de la Gironde. Avec lui, en effet, on peut le dire, les Girondins avaient déjà un pied au pouvoir; aussi le prônèrent-ils prodigieusement. « M. Dumouriez n'oubliera pas sans doute qu'il est cher aux patriotes, » écrivait Brissot, « et il ne s'en souviendra que pour penser qu'ils seront pour lui des juges d'autant plus sévères que leurs vœux l'appeloient à la place qu'il va occuper (1). » La popularité qu'il convoitait, Dumouriez résolut d'aller la chercher aux Jacobins, et quatre jours après son installation au ministère, il se décida à se rendre à une séance de la société des Amis de la Constitution, dont il était membre d'ailleurs. Un ministre des affaires étrangères aux Jacobins! Cela indiquait assez que la Révolution avait fait encore un pas en avant, et qu'elle entrait dans une phase nouvelle.

V

Ainsi, peu à peu les Girondins s'acheminaient vers le pouvoir, objet de leur ambition si bien devinée par Robespierre. Ils pouvaient se croire à la veille de gouverner la France, car leur influence sur le peuple se faisait sentir alors par l'adoption à peu près générale d'une nouvelle coiffure que leurs journaux avaient mise à la mode, le bonnet rouge. Le côté extérieur de la Révolution, la forme, exerçait sur eux des séductions autrement puissantes que sur les révolutionnaires de la trempe de Robespierre, sensibles à l'idée avant tout; et en cela Hébert et Chaumette étaient de l'école des Girondins. Ceux-ci avaient aussi accepté avec empressement le surnom de *sans-culottes*, sous lequel les partisans de l'ancien régime désignaient dédaigneusement les hommes de la Révolution; les citoyens s'en étaient parés comme d'un titre d'honneur, à l'imitation de ces patriotes des Pays-Bas qui, adoptant le sobriquet de *gueux* que leur prodiguaient avec mépris

(1) *Patriote françois*, numéro 950.

des persécuteurs féroces, avaient fait d'une injure banale un véritable titre de noblesse, et illustré ce surnom d'une gloire immortelle.

Si le bonnet de laine était agréable à beaucoup de citoyens, parce qu'en Grèce et à Rome il était l'emblème de l'affranchissement de toutes les servitudes, et qu'il était représenté sur le revers d'une médaille frappée en l'honneur de Brutus pour perpétuer le souvenir du meurtre de César, il devait plaire à ces imaginations d'artistes, parce que, suivant l'expression d'un philosophe anglais cité par Brissot, il dégageait la physionomie, la rendait plus ouverte, plus assurée, couvrait la tête sans la cacher, en rehaussait avec grâce la dignité naturelle et était susceptible de toutes sortes d'embellissements (1). Un mois après la publication de l'article de Brissot dans *le Patriote françois* du 6 février, le bonnet de laine, pour lequel on avait choisi la couleur rouge comme la plus gaie, la plus éclatante, orna dans Paris une innombrable quantité de têtes. Chacun tenait à s'en parer comme pour afficher son patriotisme; au café, dans les rues, dans les promenades publiques, partout se montrait le bonnet rouge; en certaines occasions on s'en servait pour imposer silence aux factieux de la cour, comme cela était arrivé au théâtre du Vaudeville (2).

Mais, à ce compte, il était trop aisé de paraître patriote. Se vêtir d'habits grossiers, s'armer d'une pique, se couvrir la tête d'un bonnet rouge et s'en aller vociférer par les rues, dans les clubs, afin de pousser la multitude aux mesures extrêmes, c'était facile au premier venu. A toutes les époques nous avons vu les hommes les plus hostiles à la liberté, à l'égalité, faire chorus avec la Révolution au moment des explosions populaires, s'affubler de tous les signes extérieurs équivalant à une reconnaissance de cette Révolution victorieuse, d'un bonnet rouge dans un moment, d'une cocarde dans un autre, et s'évertuer à substituer la licence à la liberté, sachant bien qu'un peuple n'a pas de plus grand ennemi que lui-même quand il ne sait pas se contenir dans les justes limites, et que toute révolution se perd par l'exagération de ses principes. Tous les ambitieux, tous les intrigants, tous les gens tarés ne manquent pas de se mettre au service de la réaction qui les paye grassement pour combattre plus sûrement la Révolution par ses propres armes et sous son propre masque.

Voilà pourquoi Robespierre avait en profonde aversion le débraillé révolutionnaire. Ce n'était pas un bon moyen de moraliser le peuple et de l'élever au niveau de ses nouvelles destinées que de lui montrer

(1) *Patriote françois*, numéro 910.
(2) Voyez à ce sujet les *Révolutions de Paris*, numéro 141, p. 534.

l'exemple du cynisme dans le costume et du cynisme dans le langage; aussi l'austère penseur trouvait-il le *Père Duchesne* aussi dangereux que l'abbé Royou. Grave et soigné dans sa tenue, il voulait inspirer au peuple ce respect de soi-même, cette dignité qui se révèlent dans la décence et l'élégante simplicité du costume. Un illustre historien de nos jours produit donc contre Robespierre une accusation tout à fait ridicule lorsque, séduit lui-même par la couleur rouge du bonnet phrygien, il reproche au grand révolutionnaire de n'avoir pas cru au sentiment populaire parce qu'il ne croyait ni aux piques ni au bonnet rouge (1). Quant aux piques, il y a là une erreur manifeste; ce fut au contraire Robespierre, comme nous l'avons prouvé de reste dans notre dernier livre, qui le premier demanda que dans les circonstances critiques où l'on se trouvait, et vu la pénurie d'armes à feu, les mains du peuple fussent au moins armées de piques. Ah! les véritables incrédules au sentiment populaire, ce sont ceux qui se figurent que le peuple n'est sensible qu'à la forme extérieure des choses; que la justice, la raison, la philosophie, la morale sont pour lui des mots incompréhensibles, vides de sens. Ce sera la gloire éternelle de Robespierre d'avoir eu de ce peuple une plus haute idée; de ne l'avoir pas traité comme un enfant qu'on amuse avec des hochets et d'avoir mieux aimé faire pénétrer dans son cœur les saines doctrines de la Révolution que l'encourager à s'affubler d'une sorte de livrée révolutionnaire, trop facile à échanger, hélas! à un moment donné contre celle du despotisme. Non, il n'adopta pas plus la mode des bonnets rouges qu'il n'adopta plus tard celle du tutoiement républicain. A cet égard il résista toujours courageusement à l'engouement populaire, car il ne sut jamais flatter ni les bas instincts ni le goût frivole de la multitude, et nous le verrons tout à l'heure aux Jacobins jeter avec dédain à terre le bonnet rouge, au moment même où un ministre du roi venait de paraître à la tribune, la tête ceinte de l'emblème sacré.

La Révolution, selon lui, devait être dans les cœurs, non dans certaines formes d'apparat destinées à dissimuler souvent l'absence de patriotisme. Déjà, vers la fin du mois de février, un membre du comité de correspondance de la société des Amis de la Constitution, Bancal, s'étant servi dans une lettre adressée aux sociétés affiliées de la seule expression de *Jacobins* pour désigner les membres du club, Robespierre s'était opposé énergiquement à cette innovation, déterminé en cela par deux raisons également puissantes à ses yeux. D'abord, avait-il « dit, c'est maintenant moins que jamais le moment de changer le nom

(1) M. Michelet. Voyez son *Histoire de la Révolution*, t. III, p. 412.

sous lequel nous nous sommes formés, nom qui nous rappelle à jamais le but de notre institution, et qui le rappelle également à nos ennemis; » ensuite le nom seul de Jacobins faisait naître sur-le-champ l'idée de corporation, et même de faction, grâce aux calomnies dont la société ne cessait d'être honorée par les ennemis de la Révolution; il avait donc demandé que, malgré sa longueur, ce nom de *Société des Amis de la Constitution, séante aux Jacobins*, fût religieusement conservé. Combattue par Collot-d'Herbois et par Réal, sa proposition ne paraît pas avoir eu de succès, et le nom de Jacobins prévalut par la suite, comme plus tard reparurent les bonnets rouges, après qu'ils se furent un moment éclipsés sous sa motion, comme on va le voir (1). Un journal populaire appuya néanmoins énergiquement les raisons données par Maximilien, en ayant soin d'énumérer toutes les allusions, tous les rapprochements auxquels le nom de Jacobins pouvait donner lieu de la part des aristocrates. Mais le pli était pris, il le sentait bien. « Les choses en sont venues au point qu'il n'est peut-être plus possible que les Amis de la Constitution renoncent à ce nom de Jacobins, sous lequel ils sont si connus, et contre lequel Robespierre lui-même a réclamé en vain (2). » Restait à présent, ajoutait le journaliste, à rendre ce nom respectable à force de civisme, de prudence et de lumières.

D'immenses acclamations accueillirent le nouveau ministre des affaires étrangères, Dumouriez, quand, le 19 mars, il parut à la tribune des Jacobins la tête couverte d'un bonnet rouge, selon l'usage adopté depuis quelques jours par la plupart des membres de la société. C'était là faire appel à une popularité grossière, puisque, à ce que prétend Dumouriez lui-même, ce bonnet était un signe de ralliement arboré par les factieux. Dans ses Mémoires, il est vrai, l'ancien ministre de Louis XVI, cherchant à expliquer comment il avait pu sacrifier un instant à cette mode du jour, a écrit qu'il aurait couru mal à propos les plus grands dangers et compromis inutilement le ministère du roi, s'il ne se fût pas coiffé du bonnet rouge (3). Mais alors ce Dumouriez, si brave sur le champ de bataille, manquait donc complétement de ce courage civil, beaucoup plus rare d'ailleurs que la bravoure militaire, et dont Robespierre allait lui donner un éclatant exemple? La courte allocution qu'avait prononcée Dumouriez, très-chaude, très-

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 150.

(2) *Révolutions de Paris*, numéro 139, p. 476.

(3) *Mémoires de Dumouriez*, t. II, p. 147. — Ces Mémoires sont, comme on sait, remplis d'erreurs, les unes intentionnelles, les autres involontaires. Dumouriez a été mal servi par ses souvenirs en plaçant au lendemain de son installation au ministère cette mémorable scène aux Jacobins. Voy. p. 146.

patriotique, et par laquelle il promettait en quelque sorte aux Jacobins d'agir d'après leur seule direction, lui avait pourtant valu de nouveaux applaudissements, et ils avaient redoublé quand, sur l'observation de Collot-d'Herbois que la conduite du ministre devait être conforme à ses paroles, il avait levé la main comme s'il eût prêté serment.

Au même instant Robespierre montait les degrés de la tribune. D'une tenue irréprochable, suivant son habitude, et les cheveux soigneusement poudrés alors que tous les patriotes avaient renoncé à l'usage de la poudre, il se disposait à parler, quand un membre de la société, s'apercevant qu'il ne portait point la coiffure de rigueur et croyant peut-être à un oubli de sa part, prit un bonnet rouge et le lui plaça sans façon sur la tête. Incapable de s'abaisser à une basse flagornerie, de se soumettre à un usage qu'il croyait contraire à sa dignité personnelle, Robespierre, sans s'inquiéter de l'effet qu'allait produire son action, jeta à terre le bonnet sacré (1). Puis, au milieu de l'étonnement général, il commença par déclarer qu'il acceptait avec plaisir les présages heureux offerts à la société par Dumouriez, n'étant point de ceux qui regardaient comme absolument impossible qu'un ministre fût patriote; mais comme un membre de la société avait été accueilli par des huées pour s'être opposé à l'impression du discours du nouveau ministre, Robespierre rappela ses collègues au respect de leurs principes, en vertu desquels les hochets des puissances ministérielles devaient s'évanouir devant la liberté des opinions. Que des ministres vinssent au sein de la société demander des conseils, en recevoir et les pratiquer; qu'ils méritassent ainsi l'amour de la nation, c'était bien; à ces conditions, leur présence au milieu de la société pouvait être utile, et, pour sa part, il ne manquerait pas de leur donner des avis avantageux pour eux et pour la chose publique. « D'après cela, » ajoutait-il, « je déclare à M. Dumouriez qu'il ne trouvera aucun ennemi parmi les membres de cette société, mais bien des appuis et des défenseurs aussi longtemps que, par des preuves éclatantes de patriotisme et surtout par des services réels rendus au peuple et à la patrie, il prouvera, comme il l'a annoncé par des pronostics heureux, qu'il est le frère des bons citoyens et le défenseur zélé du peuple. » Robespierre ne redoutait nullement, du reste, de voir des mi-

(1) Le *Journal des débats et de la correspondance de la Société* ne dit mot de cet épisode si honorable pour Robespierre; mais il ne faut pas oublier que ce journal, très-imparfaitement rédigé d'ailleurs, était très-favorable aux Girondins, qui avaient prôné le bonnet rouge. Ce fait, que M. Louis Blanc tenait du docteur Souberbielle, présent à cette séance des Jacobins (*Histoire de la Révolution*, t. VI, p. 299), avait déjà été relaté dans la réfutation de l'*Histoire de France* de l'abbé Montgaillard, par M. Laurent (de l'Ardèche), à qui il avait été raconté par des témoins oculaires. (XIe lettre, p. 326.)

nistres au sein de la société des Amis de la Constitution. Seulement, le jour où un ministre acquerrait plus d'influence que les bons citoyens, il croirait cela nuisible; mais pareille chose n'arriverait point, il le jurait, et cette société des Amis de la Constitution serait toujours l'effroi de la tyrannie, le plus ferme appui de la liberté.

Malgré l'accueil sévère de Robespierre et l'austérité de ses paroles, Dumouriez courut à lui, se jeta dans ses bras et l'embrassa comme un frère. A ce spectacle inattendu, étrange, tous les membres du club, tous les citoyens garnissant les tribunes battirent des mains à l'envi, comme si cet embrassement eût été, à leurs yeux, l'heureux présage d'un accord sincère entre les ministres et le peuple (1).

Une heure ne s'était pas écoulée depuis l'instant où Robespierre avait dédaigneusement rejeté ce bonnet rouge dont un de ses collègues avait cru devoir lui couvrir la tête, et qui avait valu au nouveau ministre des affaires étrangères une si belle ovation, qu'arrivait une lettre de Pétion par laquelle, se fondant sur ce que le bonnet rouge avait été adopté par une foule de tartufes en révolution et de royalistes déguisés, le maire de Paris essayait d'en démontrer l'inutilité et engageait les membres de la société à en abandonner l'usage. Aussitôt Robesrierre remonta à la tribune, et, après avoir témoigné de son profond respect pour tout ce qui était l'image de la liberté, il appuya les observations du maire de Paris en termes qu'il convient de mettre sous les yeux de nos lecteurs, ne fût-ce que pour prouver dans quelle erreur grossière sont tombés, volontairement ou non, tous les écrivains qui l'ont dépeint comme un envieux de Pétion. « Je me sentais pressé de présenter à la société les raisons qui viennent de vous être offertes; mais comme je n'ai à combattre que le patriotisme, je suis charmé d'être guidé par M. Pétion, par un citoyen dont le civisme et l'amour de la liberté sont à toute épreuve, par un citoyen dont le cœur est ardent, et dont la tête est froide et réfléchie, et qui réunit tous les avantages, les talents et les vertus nécessaires pour servir la patrie, dans un temps où les ennemis les plus adroits et les plus astucieux peuvent lui porter des coups funestes (2). » Il conseilla fortement ensuite à ses

(1) *Journal des débats et de la correspondance*, etc., numéro 163. Dumouriez, dans ses *Mémoires*, fort *habilement* arrangés, se garde bien de mentionner cet incident où lui-même, ministre de Louis XVI, rendait si publiquement justice au patriotisme de Robespierre.

(2) Ce qui n'empêche pas M. Michelet de nous présenter Robespierre comme « se retournant dans son fiel » pendant ces deux mois de mars et d'avril (*Histoire de la Révolution*, t. III, p. 396). Combien M. Michelet eût été plus dans le vrai si, après avoir étudié de sens rassis la situation, il nous avait fait voir à quel degré « d'envenimement » parvinrent les Girondins dans ces deux mois, Brissot et Guadet notam-

concitoyens d'adopter la sage proposition du maire de Paris; car si, indépendamment de la Déclaration des droits gravée sur les murs de la ville et dans les cœurs mêmes des patriotes, il était besoin de quelque signe extérieur qui parlât en même temps aux cœurs et aux yeux, n'en possédait-on pas un auquel le peuple français était dès longtemps attaché? Il montra alors sa cocarde comme un emblème destiné à rappeler sans cesse aux bons citoyens leur serment de vivre libres ou de mourir. C'était, d'ailleurs et surtout, au même langage, aux accents de la raison, que devaient se reconnaître les amis de la liberté, non à des ornements puérils, dont pouvaient si facilement se parer l'aristocratie et la perfidie (1). Croire le peuple uniquement sensible à des marques visibles et grossières, c'était le dégrader en quelque sorte, poursuivait-il; il ne fallait pas détourner l'esprit public des vrais principes de la liberté par des objets frivoles n'ayant rien de décisif, et pouvant devenir funestes en facilitant aux conspirateurs les moyens de poursuivre à couvert leurs complots. Le mieux, encore une fois, était de s'en tenir à cette cocarde, sous les auspices de laquelle était née la constitution; il conclut donc en demandant à la société de déclarer qu'elle professait une opinion conforme à celle du maire de Paris, et d'ordonner l'impression du discours de Pétion.

Ces observations furent accueillies par les plus chaleureux applaudissements; la société invita tous ses membres à s'abstenir désormais de porter le bonnet rouge en public; et pour quelque temps du moins,— car l'usage en devait être bientôt repris, malgré les conseils de Robespierre et ceux de Pétion, — l'emblème sacré disparut comme par enchantement (2). Les Girondins, qui avaient tant prôné cette coiffure, n'osèrent trop hautement témoigner leur déplaisir de cette décision de la société des Jacobins, mais on sent bien percer leur mécontentement dans l'article où le journal de Brissot rendit compte de cette séance: « Ce que n'ont pu ni les plaisanteries fades des bouffons aristocrates, ni les graves déraisonnemens des philosophes ministériels, une simple lettre de M. Pétion et quelques observations de M. Robespierre l'ont

ment, comme on va le voir. Maintenant M. Michelet a un moyen bien simple d'exposer ses lecteurs à tomber eux-mêmes dans les plus regrettables erreurs, c'est de passer entièrement sous silence les faits, les discours, les séances qui démontrent précisément le contraire de ce qu'il avance.

(1) Cela était si vrai qu'un peu plus tard la cour établit dans une maison du Carrousel, sous le nom de club National, une réunion dans laquelle on fit entrer sept à huit cents ouvriers *choisis* à qui l'on donnait une paye de deux à cinq livres par jour, et qu'on ne manqua pas de coiffer du bonnet rouge. — Voyez les propres aveux de Bertrand de Moleville, dans ses *Mémoires*, t. II, p. 305, ch. XXIX.

(2) Voyez le *Journal des débats et de la correspondance de la Société*, etc., numéro 163, et le *Patriote françois*, numéro 954.

opéré. » Et un peu plus loin, rendant compte d'une représentation de la tragédie de *César*, à l'issue de laquelle on avait couronné du bonnet rouge le buste de Voltaire, l'écrivain girondin s'écrie, comme soulagé : « Tandis que la froide raison poursuivoit ainsi le bonnet rouge aux Jacobins, l'ardent enthousiasme le faisoit triompher au théâtre de la Nation (1). » Nous le verrons reparaître en de tristes jours, ce bonnet dont se pareront des patriotes sincères à coup sûr, mais qui deviendra aussi la coiffure de tous les énergumènes, de tous les enragés, de tous les hypocrites, de tous ceux qui pousseront aux excès et à l'exagération, et dont Robespierre dira en pleine Convention : « Ils aimeraient mieux user cent bonnets rouges que de faire une bonne action. »

VI

Huit jours après la nomination de Dumouriez comme ministre des affaires étrangères, les Girondins prenaient directement possession du pouvoir par Clavière, appelé au ministère des contributions publiques, et par Roland de la Platière, mis par eux à la tête du ministère de l'intérieur.

L'influence de Brissot sur la composition du nouveau ministère n'est pas douteuse, et l'on s'en convaincra bientôt quand on le verra disposer de toutes les places, distribuer toutes les faveurs. L'élévation de Roland fut son œuvre personnelle, c'est madame Roland elle-même qui nous l'apprend. Dans la soirée du 21 mars, il alla la trouver, lui dit que la cour, intimidée, voulant essayer de se rendre populaire, n'était pas éloignée de prendre des ministres patriotes; qu'il avait été question de son mari dont les connaissances administratives inspiraient de la confiance, et lui demanda s'il consentirait à se charger du fardeau d'un portefeuille. Madame Roland n'ayant point paru douter de l'acceptation de son mari, la nomination de Roland fut arrêtée le lendemain en conseil. Brissot revint, accompagné cette fois de Dumouriez, annoncer cette nouvelle à ses amis. Il témoigna à Roland toute sa satisfaction de voir un citoyen vertueux et éclairé comme lui appelé à prendre part aux affaires du gouvernement, et il ne se fit pas faute de

(1) *Patriote françois*, numéro 954. Dumouriez est si peu au courant des choses en dehors de ce qui le touche personnellement, — et encore à cet égard ne dit-il que ce qu'il veut bien, — qu'il attribue aux Girondins la disparition du bonnet rouge. (Voyez ses *Mémoires*, t. II, p. 146.)

déclarer dans son journal qu'il concevait du nom de ce ministre le plus heureux augure pour le maintien du gouvernement populaire (1).

Dans la distribution des fonctions ministérielles, Brissot, paraît-il, avait songé à son ami Louvet, et l'auteur de *Faublas*, si l'on peut s'en rapporter à lui-même, faillit être nommé ministre de la justice. Il faut lire dans les Mémoires de ce professeur de vices les lignes singulières et bouffonnes où il attribue tous les malheurs de la France à ce qu'il ne fut pas élevé au ministère. « Par quelle étrange fatalité, » s'écriait-il, « faut-il que le changement des destinées d'un homme agisse si puissamment sur les destinées d'un empire ! » Ce fut, à ses yeux, la première faute du parti républicain. Risible amour-propre d'une ambition non satisfaite ! Mais ce qu'il y a de plus curieux, c'est qu'il accuse Robespierre de son échec. Or celui-ci n'eut aucune espèce d'influence sur la composition du ministère girondin, cela est hors de doute. Louvet ne pouvait donc être de bonne foi en lui reprochant de l'avoir empêché de prendre sa part du pouvoir, et pourtant l'amertume de ses continuelles attaques contre Robespierre ressemble terriblement à la rancune d'une vanité froissée. Il ne se consola point d'avoir vu passer entre les mains d'un autre ami des députés de la Gironde, de Duranton, avocat de Bordeaux, personnage lourd et ignorant, dit-il, cet héritage qu'il avait si ardemment convoité, la succession de ce Duport du Tertre dénoncé par Lacroix dans la séance du 12 mars, et qui, plus heureux pour le moment que son collègue de Lessart, échappera, malgré Brissot, au décret d'accusation (2). Déçu dans ses ambitieuses espérances, Louvet se consolera bientôt en se mettant comme journaliste aux gages du nouveau ministère.

Ce n'était alors un doute pour personne que les nouveaux ministres fussent des créatures de Brissot ; un journal feuillant le présenta même comme le beau-frère ou l'allié de Roland de la Platière, et Brissot, en réclamant contre cette assertion erronée, se fit gloire d'être l'ami du ministre de l'intérieur (3). Si les feuilles girondines chantèrent sur tous les tons les louanges et le triomphe des ministres

(1) Voyez les *Mémoires de madame Roland* (édit. Barrière et Berville, t. I, p. 307), et le *Patriote françois*, numéro 956.

(2) *Mémoires de Louvet* (éd. Barrière, p. 38 et suiv.). C'est là que Louvet prétend avoir été dénoncé aux Jacobins, à l'instigation de Robespierre, comme un agent de l'émigration. Or, pour bien se convaincre des allégations mensongères de Louvet, on n'a qu'à comparer son récit avec le numéro 168 du *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution,* rédigé pourtant dans un sens girondin. Tant d'aplomb pourrait étonner, si l'on ne savait de reste que Louvet est un des plus effrontés menteurs du parti de la Gironde.

(3) *Patriote françois*, numéro 961.

girondins, il n'en fut pas de même des journaux populaires. Les *Révolutions de Paris* se montrèrent d'une extrême sévérité à l'égard de Roland, — ceci est bien à remarquer ; — et, en commentant avec une malveillance excessive le discours prononcé par lui au sein de l'Assemblée législative, dans la séance du 26 mars, elles eurent soin de noter qu'avant sa promotion Roland habitait un petit appartement au troisième étage, et que le jour même de la nomination de son mari madame Roland s'était empressée de descendre au premier (1).

Quant à Robespierre, quelle impression produisit sur lui l'avénement du ministère girondin? En fut-il cruellement blessé, comme l'ont écrit quelques écrivains, qui, de parti pris ou faute de s'être donné la peine de remonter aux sources et d'étudier avec soin les pièces du procès entre la Montagne et la Gironde, ont attribué tous les torts à ceux qui précisément ont eu pour eux, dans le principe, le droit, la justice, la modération? A cette époque, ne l'oublions pas, aucune cause bien sérieuse de scission n'existait encore entre Robespierre et les Girondins, puisque les susceptibilités éveillées de part et d'autre, à l'occasion du débat sur la guerre, avaient été assoupies par une réconciliation publique. Ayant eu à s'expliquer aux Jacobins, dans la séance du 21 mars, au sujet d'une circulaire rédigée pour les sociétés affiliées par le comité de correspondance, et dans laquelle on présentait les nouveaux ministres comme de purs patriotes (Roland n'était pas nommé encore), Robespierre s'était contenté de déclarer que, quant à lui, il ne croirait la politique du ministère changée que lorsque l'expérience aurait prononcé à cet égard. Et combien il avait eu raison en ajoutant que la cour ne se convertirait pas si facilement, et qu'il ne fallait de sitôt compter sur ce miracle ! Il avait terminé en demandant à la société d'ajourner cette circulaire et de lui permettre de tracer, dans une prochaine séance, le tableau vrai de la situation, à son sens. Cette double proposition, fort applaudie, avait été sur-le-champ adoptée (2). Cinq jours plus tard, le ministère se trouvant complétement réorganisé alors, il ne fit aucune difficulté d'avouer que les nouveaux ministres lui semblaient aimer la constitution, mais non parce qu'ils étaient Jacobins, car ce mot ne lui en imposait pas, disait-il avec une rude franchise. En des temps moins suspects leur nomination lui aurait paru un heureux présage. Au reste, dans sa pensée, la destinée d'une nation, la liberté, ne dependaient pas de quelques hommes : elles

(1) Voyez les *Révolutions de Paris*, numéro 142.
(2) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 164.

reposaient sur des bases plus fermes, plus élevées, sur la justice et la sagesse des lois, sur l'opinion publique, les lumières du peuple, sur les défiances même des amis de la constitution. « Louer les nouveaux ministères, » disait-il, « serait une flagornerie d'autant moins entendue que bientôt leurs actions pourront les mettre au-dessus de tout éloge (1)... » Assurément il n'était guère possible de parler un langage à la fois plus convenable et plus digne; mais on ne pouvait s'empêcher de se rappeler dans le public combien il avait deviné juste s'il avait songé à Brissot, lorsque, dans un de ses discours sur la question de la guerre, il s'était écrié : « Pour moi, je ne convoite le ministère ni pour moi ni pour mes amis. » Or de cette sorte d'allusion et du peu de concours qu'il paraissait vouloir mettre immédiatement au service de leurs créatures, les Girondins gardaient sans doute à Robespierre une rancune mortelle, car nous allons les voir commencer contre lui, sans provocation aucune, de terribles attaques, et s'acharner sans relâche à détruire une popularité qui, jusqu'au 9 Thermidor, demeurera inébranlable à leurs coups.

VII

La Gironde comptait alors, dans le club des Jacobins, de très-nombreux partisans; elle fournissait souvent les présidents, et presque tout le comité de correspondance lui appartenait; néanmoins le crédit de Robespierre n'en souffrit pas. Nommé commissaire pour assister à la première séance des conférences organisées par la société fraternelle du faubourg Saint-Antoine pour l'instruction du peuple, il était encore chargé, quelques jours plus tard, avec Santerre, le brasseur, de prendre une connaissance approfondie des plaintes et réclamations dont les gardes des ports de la ville de Paris étaient venus entretenir la société (2). Les incroyables agressions que désormais il ne va cesser d'avoir à subir de la part des Girondins le grandiront encore, s'il est possible, et nous verrons ses implacables adversaires, reconnaissant leur impuissance à atteindre sa réputation à Paris, où sa conduite

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 167.

(2) *Ibid.*, numéros 152 et 165.

pouvait être scrutée par chacun, chercher à le frapper traîtreusement et à le perdre dans le sein de toutes les sociétés affiliées des départements.

Divisés sur la question de la guerre, dans un débat qu'avaient aggravé des personnalités soulevées par Brissot, les Girondins et Robespierre allaient se diviser de nouveau sur la question de Dieu, et cette fois encore, personne ne le peut nier, si la querelle s'envenima, ce fut par la faute des premiers.

Imbu des idées religieuses de tous les grands philosophes spiritualistes, plein du déisme de Rousseau, joignant aux théories de la sensation et de la raison celle du sentiment, Robespierre ne pouvait comprendre l'univers, l'humanité, l'ordre admirable qui préside à toutes choses en ce monde, sans l'intervention d'une puissance supérieure, d'un être unique, intelligent et conscient, créateur, ordonnateur suprême, et qu'il appelait Dieu. Quand plus tard, réagissant contre le matérialisme grossier dans lequel la Révolution avait paru un moment plongée, il obtiendra de la Convention nationale une solennelle déclaration de reconnaissance de l'Être suprême, il sera tout simplement fidèle à la croyance de sa jeunesse, de toute sa vie, laquelle avait été celle de Voltaire et de Rousseau, ces deux grands génies dont le souffle puissant animait la Révolution française. Y avait-il rien là qui, de près ou de loin, ressemblât à ce dieu stupide, fait à l'image des tyrans de la terre et dont tous les despotes invoquent sans cesse le nom pour légitimer leurs abus de pouvoir? Y avait-il surtout dans cette religion si pure du déisme quelque chose d'analogue à cette intolérance de toutes les vieilles sectes, et dont l'athéisme lui-même n'est pas exempt? Pas plus que les libres penseurs de la Gironde, Robespierre ne croyait au dieu des prêtres, à ce dieu vindicatif et jaloux; pas plus qu'eux il n'entendait permettre à des ministres d'une religion implacable de torturer les consciences sous prétexte de sauver les âmes; en matière religieuse, sa devise était : tolérance absolue; ce qui impliquait nécessairement la liberté de tous les cultes. Chrétiens, catholiques et protestants, juifs, musulmans, déistes et athées, adorateurs de Brahma et de Vishnou, avaient, à son avis, un droit égal au respect de leurs croyances. Quant à lui, se refusant à penser que tout était périssable dans l'homme, et que l'esprit s'engloutissait tout entier avec la matière dans les profondeurs du tombeau, il était plein de foi dans l'immortalité de l'âme, et se plaisait à voir dans l'avénement de la Révolution française, dans le triomphe de la justice et du droit sur la force, un signe manifeste de la protection de la Providence. Et voilà pourtant ce que les Girondins, ou du moins les principaux d'entre

eux, ne craignirent pas de taxer de superstition, ce dont ils lui firent un véritable crime.

Ce dut certainement être une solennelle et dramatique séance que cette séance du 26 mars 1792 aux Jacobins, où se produisit ce choc terrible entre les matérialistes et les spiritualistes de la société des Amis de la Constitution, et où Robespierre se vit contraint de défendre à la fois et ses convictions religieuses et la liberté de conscience attaquée dans sa personne. La grandeur de la discussion peut se juger même d'après le compte rendu des débats donné par le journal de la société, si grossièrement rédigé qu'il soit. La querelle naquit à l'occasion d'une adresse relative à la situation de la chose publique, présentée par Robespierre, et destinée aux sociétés affiliées. Nous allons analyser avec soin cette adresse, et insister sur les trois points qui donnèrent lieu aux vives récriminations du girondin Guadet, afin de permettre à nos lecteurs de décider en toute connaissance de cause de quel côté furent le bon droit et la modération, de quel côté l'injustice et l'intolérance (1).

Après avoir, en quelques mots, dépeint la conspiration permanente organisée contre la liberté et la constitution; après avoir montré la guerre civile et la guerre étrangère prêtes à fondre sur nous, les prêtres agitant les torches du fanatisme et de la discorde, des directoires perfides complices des ennemis de la Révolution, la guerre

(1) On est véritablement navré quand on lit, dans l'*Histoire de la Révolution française* par M. Michelet (t. III, ch. VI), les pages où l'éminent écrivain rend compte de cette séance à jamais fameuse. Impossible de dénaturer, de travestir plus cavalièrement les faits; partout, à la place de la vérité grave et simple, la fantaisie de l'auteur. Son intolérance n'a pas de bornes. Il commence par calomnier très-gratuitement Robespierre en l'accusant « d'exploiter ce grand nom de la Providence, » et d'être disposé à passer « au besoin à l'hypocrisie religieuse. » Certes, si en matière de religion quelqu'un se montra peu hypocrite, ce fut Robespierre; mais il avait la tolérance que les Girondins n'avaient guère, comme le prouva Guadet. » Si « ce miel de religion » était insupportable à la Gironde, c'est que ses membres, nous apprend M. Michelet, étaient « nourris de la philosophie du siècle, plus que jamais en lutte avec les prêtres. » Nous le savons bien; mais qu'avaient à faire les prêtres avec cette idée de la Providence, si noblement invoquée par Robespierre? Est-ce que celui-ci n'était pas nourri aussi de la philosophie de Rousseau? Pourquoi donc, par exemple, M. Michelet omet-il de citer les premières lignes de cette circulaire où Robespierre montre les prêtres secouant les torches du fanatisme et de la discorde, et le passage de sa réponse à Guadet où il déclare qu'il ne confond pas l'Éternel qui a créé la matière et l'humanité avec ces *imbéciles* dont le despotisme s'est armé? Ah! c'est que M. Michelet, à la remorque de Condorcet, et suivi lui-même de quelques disciples, tient absolument à nous présenter Robespierre comme un prêtre. « Il était né prêtre, etc. » Ajoutons que dans tout ce chapitre, comme du reste dans beaucoup d'autres endroits du livre de M. Michelet, règne une effroyable confusion, au milieu de laquelle le lecteur peu versé dans les choses de la Révolution a toutes les peines du monde à se reconnaître.

encouragée par la cour quand aucune mesure n'avait été prise par elle, soit pour la prévenir, soit pour la faire avec succès; quand les soldats patriotes avaient été chassés, persécutés même par le ministre Narbonne; quand les gardes nationales se trouvaient sans armes; après avoir montré enfin, d'un côté, la faiblesse et l'ignorance, de l'autre, le despotisme, l'hypocrisie et la haine présidant aux destinées de la France, Robespierre ajoutait : « Sans le courage inébranlable des citoyens, sans la patience invincible et le sublime caractère du peuple, il était permis à l'homme le plus ferme de désespérer du salut public, lorsque la Providence qui veille toujours sur nous beaucoup mieux que notre propre sagesse, en frappant Léopold, parut déconcerter pendant quelque temps les projets de nos ennemis. » Tenant dans leurs mains la paix ou la guerre, les Français, poursuivait-il, étaient maîtres de leur sort, à la condition de ne pas s'endormir dans leur léthargie ordinaire, d'écouter la voix de la prudence et de la raison, de forcer les choses à prendre une tournure franche et plus sincère que la politique des tyrans, sous peine de lasser la bonté céleste qui, jusqu'ici, s'était obstinée à les sauver malgré eux.

Il se proposait donc de développer avec exactitude aux yeux de la nation toutes les manœuvres employées par le pouvoir exécutif pour détourner la Révolution de son but, et d'exposer en même temps à ses concitoyens la ligne de conduite prescrite par les circonstances actuelles. Quant aux vues perfides du gouvernement, était-il permis de les révoquer en doute, lorsqu'elles s'étaient si clairement manifestées dans la correspondance dont le dernier ministre des affaires étrangères, le prédécesseur de Dumouriez, avait été obligé de donner lecture à l'Assemblée nationale; lorsque ces aveux de complicité de la cour de France avec les ennemis extérieurs, on les avait recueillis de la bouche même de Léopold; lorsque cette cour reprochait précisément aux sociétés patriotiques ce que leur reprochait l'empereur d'Autriche, de troubler le gouvernement en se livrant à toute espèce de dissertations et voulait, comme lui, les détruire en les accusant, sous la dénonciation vague de républicanisme, d'entretenir des factions au sein de l'État? C'étaient là, disait-il, des complots divulgués par des pièces diplomatiques, et qu'il était indispensable d'afficher partout comme un monument éternel des principes astucieux et des artifices employés par les tyrans pour entretenir les agitations du dedans et susciter la guerre au dehors. On verra plus tard combien la cour était plus criminelle encore que ne le soupçonnait alors Robespierre. Les perfides! poursuivait-il en parlant des partisans de la cour, des Feuillants, ils ont réussi à abuser une foule de bons citoyens! « Sous le nom de modérés, ils ont

eu l'impudence de se déclarer les protecteurs de la constitution et de représenter ses vrais amis comme aussi opposés au bien général que cette espèce d'hommes qu'on appelle aristocrates; pour mieux dissimuler leur dessein, ils ont fait former des sociétés, et ils ont arboré une devise qui affectait le plus grand rigorisme en fait de constitution! » Un des instigateurs de ces intrigues si bien entrevues par Robespierre, de ces prétendues sociétés populaires où figuraient des ouvriers aux gages de la cour, Bertrand de Moleville, le propre ministre de Louis XVI, se chargera de nous éclairer là-dessus afin que nul n'en ignore (1). Passant ensuite aux nouveaux ministres, Robespierre se montra, comme nous l'avons dit plus haut, plein de convenance à leur égard, et leur rendit toute la justice possible, en témoignant l'espérance de voir bientôt leurs actions les mettre au-dessus de tout éloge (2).

Quand Robespierre eut cessé de parler, l'impression et l'envoi de son adresse furent demandés à grands cris; mais quelques membres s'y opposèrent avec non moins de vivacité. Il se produisit, pendant un moment, un tumulte tel, que le président (c'était l'évêque de Paris) crut devoir se couvrir. Le calme étant revenu peu à peu, un des membres les plus remuants du parti de la Gironde, Guadet, monta à la tribune, et se faisant l'interprète des opposants, il demanda pour trois motifs le renvoi de l'adresse à des commissaires. Dire, comme l'avait fait Robespierre, qu'on demandait la guerre sans but et sans y être préparé, lui semblait une critique amère de toutes les sociétés patriotiques et en particulier de celle des Jacobins, lesquelles, selon l'orateur, avaient été l'avis de la guerre, et la preuve il la voyait dans ces six cent mille citoyens inscrits sur les registres des départements pour marcher à l'ennemi. Prétendre ensuite, ajoutait Guadet, que la nation était maîtresse de la paix ou de la guerre, et lui montrer la paix comme le seul moyen de salut, c'était donner tort d'avance à un ministère patriote et semer le découragement parmi les sociétés populaires. A cet égard il s'en fallait de beaucoup que Robespierre eût été aussi affirmatif qu'on aurait pu l'inférer des observations de Guadet; mais où la critique de l'orateur girondin se montra dans toute son amertume, ce fut au sujet de ce passage de l'adresse où Robespierre avait, en

(1) Voyez les *Mémoires de Bertrand de Moleville, ubi suprà*. C'est une chose assez curieuse que presque toutes les perfidies et les intrigues de la cour aient été dévoilées par ses propres agents.

(2) Voyez toute la première partie de cette adresse dans le *Journal des débats et de la correspondance de la Société*. Ce journal avait promis la suite pour le numéro suivant; il ne l'a jamais donnée, mais la partie qu'il a reproduite est précisément celle qui attira Guadet à la tribune.

quelque sorte, placé la Révolution française sous la protection divine. Or, en admettant même que cette intervention de la Providence eût paru inutile à un disciple du baron d'Holbach, était-il juste, était-il opportun d'en faire l'objet d'un reproche violent contre un homme dont on savait la conscience si pure, et dont, en tous cas, il eût été de la plus simple convenance de respecter le sentiment religieux? Mais ici laissons parler Guadet lui-même: « J'ai entendu souvent dans cette adresse répéter le mot de Providence; je crois même qu'il y est dit que la Providence nous a sauvés malgré nous; j'avoue que ne voyant aucun sens à cette idée, je n'aurais jamais cru qu'un homme qui a travaillé avec tant de courage pendant trois ans pour tirer le peuple de l'esclavage du despotisme pût concourir à le remettre ensuite sous l'esclavage de la superstition. » Un certain nombre de membres du club pensaient sans doute comme les Girondins à cet égard, car les paroles de Guadet furent accueillies par des applaudissements, mêlés, il est vrai, de murmures improbateurs (1).

(1) Voyez le discours de Guadet dans le *Journal des débats et de la correspondance de la Société*, numéro 167.

Il a paru, en 1861, une *Histoire des Girondins* (2 vol. in-8°), par M. J. Guadet, neveu du représentant. Le seul nom de l'auteur indique dans quel esprit cette œuvre a dû être conçue. Nous comprenons très-bien le sentiment pieux auquel a obéi M. Guadet, en écrivant son *Histoire des Girondins;* mais nous comprenons moins qu'il ait fait, à l'égard des adversaires des hommes dont il a entrepris le panégyrique, précisément ce qu'il reproche aux précédents historiens qui se sont montrés sévères pour la Gironde; nous comprenons moins que lui aussi ait repris contre Robespierre « toutes les vieilles thèses des libelles de 1793. » M. Louis Blanc, dont il semble suspecter l'impartialité, s'est montré mille fois plus juste envers les Girondins qu'il ne l'est, lui, envers les hommes de la Montagne. Il se garderait bien, dit-il (t. I, p. 122 de la 2e édition), de citer Montgaillard sur une question sérieuse, mais il n'hésite pas (p. 68), quand il s'agit de présenter Robespierre comme envieux et méchant, à s'appuyer sur l'autorité de madame de Staël!!! Il est vrai qu'il la renforce du témoignage de madame Roland; mais il se garde bien de dire que madame Roland a eu elle-même l'idolâtrie de Robespierre, et que l'illustre femme est devenue hostile à l'immortel tribun, juste au moment où l'homme qu'elle aimait d'un amour éperdu sacrifiait sa vieille amitié pour Robespierre à ses sympathies plus récentes pour la Gironde, toute-puissante alors.

Inutile d'ajouter que M. Guadet omet complétement d'avouer que, dans cette regrettable lutte entre Robespierre et les Girondins, ceux-ci furent les agresseurs violents et passionnés, et poussèrent jusqu'au chef-d'œuvre l'art de la calomnie. Voulez-vous, par exemple, savoir comment cet historien raconte la séance du 26 mars? « Robespierre vint lire au club un projet d'adresse aux sociétés affiliées, projet étalant vingt allusions insidieuses contre le nouveau ministère; il demandait si ce ministère était le triomphe de l'intrigue ou celui de la liberté? Guadet assistait à la séance, il repoussa les attaques de Robespierre, Robespierre répliqua, et cette discussion passionna singulièrement l'auditoire...» (P. 211.) On voit comme tout cela est travesti, contraire à la vérité. Et de cet étrange reproche de Guadet à Robespierre d'avoir invoqué le nom de la Providence, pas un mot. Sans doute c'était embarrassant à dire pour M. Guadet neveu; mais, en dissimulant ainsi les choses les plus essentielles, il est assurément fort commode de donner tort à ses adversaires. M. J. Guadet se garde bien également

O étrange modération des Girondins, ô tolérance tant vantée! Il n'était même pas permis d'invoquer ce grand nom de la Providence, sous peine d'être accusé par eux de vouloir ramener le peuple sous l'esclavage de la superstition! A cette attaque inattendue, que répondit Robespierre? Se montra-t-il irrité, comme Guadet sans doute n'eût pas manqué de l'être à sa place? Se répandit-il en récriminations amères? On va en juger. « Je ne viens pas, dit-il, combattre un législateur distingué. » — Il n'y en a pas, il n'y en a pas! s'écrièrent aussitôt plusieurs voix. — « Je veux dire un législateur distingué par ses talents. » Guadet, pensait-il, l'avait sans doute mal compris, car leurs principes étaient les mêmes, il le croyait. Puis, après avoir attesté le patriotisme et la gloire de son contradicteur, et établi en quelques mots comment son honneur se trouvait engagé à soutenir des principes reconnus par tous les peuples du monde, il continua en ces termes : « La première objection porte sur ce que j'aurais commis la faute d'induire les citoyens dans la superstition après avoir combattu le despotisme. La superstition, il est vrai, est un des appuis du despotisme; mais ce n'est point induire les citoyens dans la superstition que de prononcer le nom de la Divinité; j'abhorre autant que personne toutes ces sectes impies qui se sont répandues dans l'univers pour favoriser l'ambition, le fanatisme et toutes les passions, en se couvrant du pouvoir secret de l'Éternel qui a créé la nature et l'humanité, mais je suis bien loin de le confondre avec ces imbéciles dont le despotisme s'est armé. Je soutiens, moi, ces éternels principes sur lesquels s'étaye la faiblesse humaine pour s'élancer à la vertu. Ce n'est point un vain langage dans ma bouche pas plus que dans celle de tous les hommes illustres qui n'en avaient pas moins de morale pour croire à l'existence de Dieu. » Arrêté un moment par les brouhaha et les cris : « A l'ordre du jour! » « Non, Messieurs, » reprit-il avec fermeté, « vous n'étoufferez point ma voix, il n'y a point d'ordre du jour qui puisse

de nous raconter que, dans sa réponse si belle et si modérée, Robespierre commença par déclarer, en s'adressant à Guadet, qu'il ne venait pas combattre un *législateur distingué*. On eût trop vu combien peu il y avait d'animosité dans cette réplique. Puis, arrivant au grand déchirement d'avril, il parle bien des *attaques* de Robespierre contre Guadet, mais il évite soigneusement de nous faire savoir que ces *attaques* étaient une réponse à d'odieuses calomnies imaginées par Guadet, dont le principal grief contre Robespierre consistait, comme on le verra plus tard, en ce que ce dernier était « l'idole du peuple. » Permis à M. Guadet de s'étonner (p. 69), comme son oncle, « qu'un tel homme soit devenu une espèce d'idole populaire; » nous avons dû, quant à nous, prémunir une fois pour toutes le lecteur contre cette prétendue *Histoire des Girondins* faite, en ce qui concerne la vie publique des hommes de la Gironde, avec quelques bribes du *Moniteur* et des Mémoires qui ne sont, pour la plupart du temps, qu'une accumulation de mensonges et de calomnies. (Meillan, Louvet, etc.)

étouffer cette vérité. Je vais continuer de développer un des principes puisés dans mon cœur, et avoués par tous les défenseurs de la liberté; je ne crois pas qu'il puisse jamais déplaire à aucun membre de l'Assemblée nationale d'entendre ces principes; et ceux qui ont défendu la liberté à l'Assemblée constituante ne doivent pas trouver des oppositions au sein des Amis de la Constitution. Loin de moi l'idée d'embrasser ici aucune discussion religieuse qui pourrait jeter de la désunion parmi ceux qui aiment le bien public, mais je dois justifier tout ce qui est attaché sous ce rapport à l'adresse présentée à la société.

« Oui, invoquer le nom de la Providence et émettre une idée de l'Être éternel qui influe essentiellement sur les destins des nations, qui me paraît à moi veiller d'une manière toute particulière sur la Révolution française, n'est point une idée trop hasardée, mais un sentiment de mon cœur, un sentiment qui m'est nécessaire. Et comment ne me serait-il pas nécessaire à moi qui, livré dans l'Assemblée constituante à toutes les passions, à toutes les viles intrigues, et environné de tant d'ennemis nombreux, me suis soutenu, seul, avec mon âme? Comment aurais-je pu soutenir des travaux qui sont au-dessus de la force humaine, si je n'avais point élevé mon âme à Dieu? Sans trop approfondir cette idée encourageante, ce sentiment divin m'a bien dédommagé de tous les avantages offerts à ceux qui voulaient trahir le peuple.

« Qu'y a-t-il dans cette adresse? une réflexion noble et touchante... Je nomme Providence ce que d'autres aimeront peut-être mieux appeler hasard; mais ce mot Providence convient mieux à mes sentiments. On a dit encore que j'avais fait une injure aux sociétés populaires. Ah! certes, Messieurs, je vous en atteste tous, s'il est un reproche auquel je sois inaccessible, c'est celui qui me prête des injures au peuple, et cette injure consiste en ce que j'ai cité aux sociétés la Providence et la Divinité. Certes, je l'avoue, le peuple français est bien pour quelque chose dans la Révolution; sans lui nous serions encore sous le joug du despotisme. J'avoue que tous ceux qui étaient au-dessus du peuple auraient volontiers renoncé pour cet avantage à toute idée de la Divinité; mais est-ce faire injure au peuple et aux sociétés affiliées que de leur donner l'idée d'une Divinité qui, suivant mon sentiment, nous sert si heureusement? Oui, j'en demande pardon à tous ceux qui sont plus éclairés que moi, quand j'ai vu tant d'ennemis soulevés contre le peuple français, tant d'hommes perfides employés pour renverser l'ouvrage du peuple, quand j'ai vu que le peuple lui-même ne pouvait agir, et qu'il était obligé de s'abandonner à ces hommes perfides; alors plus que jamais j'ai cru à la Providence; et je n'ai jamais pu in-

sulter ni le peuple, ni les sociétés populaires, en parlant comme je l'ai fait des mesures qu'il faut prendre pour la guerre ou pour la paix, ni dans le retour que j'ai fait sur ce qui s'est passé. »

Ces accents exempts d'amertume, touchants et mélancoliques parfois, comme lorsqu'il parlait de l'époque où, seul au milieu d'une assemblée hostile, il s'était senti soutenu par le sentiment religieux, semblaient un écho de la Profession de foi du Vicaire savoyard. L'orateur se défendit, avec non moins d'éloquence, d'avoir outragé personne en soutenant son opinion contre la guerre, et en présentant Narbonne et La Fayette comme peu dignes de la confiance de la nation. Il parla encore de son estime pour les législateurs patriotes avec lesquels il se trouvait en désaccord sur quelques points (ceci regardait particulièrement Brissot et Guadet), et rappela que, pour sa part, il n'avait jamais trouvé mauvais, lorsqu'il était investi du caractère sacré de représentant du peuple, que des citoyens courageux présentassent à l'Assemblée constituante des observations sur les fautes dans lesquelles elle pouvait tomber, préférant de beaucoup aux plates flagorneries les pétitions où se manifestait le véritable vœu du peuple. Quant aux nouveaux ministres, comment était-il possible de l'accuser d'avoir excité à leur égard les défiances du peuple ? Il n'avait pas fait d'avance leur éloge, cela était vrai, quoique plusieurs d'entre eux lui inspirassent beaucoup d'estime; mais, avant d'en parler, il tenait à les voir à l'œuvre; c'est pourquoi il n'en avait dit ni bien ni mal, tout en trouvant que le ministère régénéré s'annonçait dans des circonstances heureuses, et en cela il avait obéi à la seule inspiration de sa conscience. Il n'avait donc rien avancé qui pût décourager le peuple, lequel, ayant jusqu'ici triomphé des plus grands dangers, saurait bien surmonter encore les plus graves obstacles. Le patriotisme, d'où dépendait le succès des révolutions, n'était point, à ses yeux, une affaire de convenance, un sentiment se modifiant selon les intérêts divers, mais un sentiment aussi pur que la nature, aussi inaltérable que la vérité. Si donc il avait développé ce sentiment à son point de vue, dans l'adresse dont il avait donné lecture, c'était dans l'espoir d'introduire la morale dans la politique; et, en terminant, il demanda à la société de décider si les principes dont il s'était fait l'interprète étaient aussi les siens (1).

(1) *Journal des débats et de la corresp.*, etc., numéro 167. La réponse de Robespierre a été reproduite dans ses *Œuvres*, publiées par Laponneraye, t. I, p. 304; et dans l'*Histoire parlementaire* par MM. Buchez et Roux (t. XIII, p. 445). Voilà pourtant ce que M. Michelet, dans sa déplorable partialité, prétend être *un habile appel à l'envie* (t. III, p. 406). Cet admirable cri de la conscience outragée ne trouve même pas grâce devant lui, et n'est à ses yeux qu'un de ces morceaux, « parfois excellents, habilement travaillés, qui tenaient longtemps la lampe allumée passé minuit aux

Une agitation tumultueuse succéda à l'éloquente improvisation de Robespierre, et longtemps le président se trouva dans l'impossibilité de mettre aux voix l'impression de l'adresse. Sillery-Genlis proposa à la société de voter l'impression de cette adresse comme étant l'opinion personnelle de Robespierre; une demande de question préalable sur cet amendement fut accueillie par les cris les plus violents, et le président se vit dans l'obligation de se couvrir. La question préalable ayant été rejetée, l'évêque de Paris, qui occupait le fauteuil, comme on l'a vu plus haut, se disposait à mettre aux voix l'amendement de Sillery, et se donnait la peine d'en rappeler le sujet, quand une voix, partie du côté de la porte, lui cria brutalement: « *Point de capucinade*, monsieur le président. » A cette indécente interruption, l'indignation la plus vive se manifesta dans l'assemblée; de toutes parts on demanda le nom de l'auteur d'une telle insolence, et la séance fut levée au milieu d'un inexprimable désordre. Le membre coupable de cette apostrophe s'appelait Santhonax, son nom fut connu le lendemain; c'était un grand ami de Brissot et de Guadet, dont il embrassa la querelle. Les Girondins le récompensèrent bientôt de son zèle en lui donnant la place de commissaire de Saint-Domingue refusée par Louvet (1).

VIII

L'éclat auquel avait donné lieu entre les spiritualistes et les matérialistes, entre les déistes et les athées, l'inutile et imprudente attaque de Guadet eut au dehors un long et profond retentissement. Cependant les journaux girondins, le *Patriote françois* de Brissot, la *Chronique de Paris*, de Condorcet et de Charles Villette, comprenant combien peu était habile l'intolérance manifestée par Guadet en cette circonstance, gardèrent sur l'incident du 26 mars le silence le plus

mansardes de Duplay. » (P. 405.) Comme si Robespierre, dont les improvisations d'ailleurs se répétaient tous les jours, avait pu prévoir qu'en prononçant le nom de la Providence il s'attirerait cette mercuriale de la part de Guadet! Il faut être aveugle comme l'est M. Michelet pour nier ce qu'eut d'imprévu cette réponse si modérée et si calme à une attaque au moins inconvenante. Au moment où nous corrigeons les épreuves de ce livre, il se trouve que deux grands orateurs de ce temps, MM. Thiers et Jules Favre, viennent d'invoquer l'un et l'autre la Providence (séances des 28 et 30 mars 1865) à peu près de la même façon que Robespierre. Que dirions-nous cependant si quelque Guadet du Corps législatif les eût accusés l'un et l'autre de vouloir ramener le peuple sous le joug de la superstition?

(1) *Mémoires de Louvet* (éd. Barrière, p. 42).

complet. Mais les Girondins, ce semble, furent épouvantés en songeant à la force nouvelle que Robespierre pouvait tirer du sentiment religieux. De quelle puissance d'opinion devait être revêtu l'homme qui parviendrait à initier le peuple, non pas uniquement à la notion du droit, mais à celle du devoir, et lui inculquerait, avec les théories attrayantes de l'égalité et de la liberté, les principes sévères de la morale et l'idée féconde et éternelle de Dieu! Dès ce jour ils conspirèrent sa perte; nous allons bientôt les contempler occupés sans cesse à leur œuvre machiavélique et souterraine, mettant au service de leurs rancunes et de leurs haines personnelles, non-seulement leurs propres forces, leurs journaux partout répandus, mais l'argent de l'État et les positions officielles dont ils étaient maîtres. Sans trêve, sans relâche, sans merci, et sans avoir été aucunement provoqués, ils vont s'acharner contre le patriote sincère et convaincu que tant de services rendus à la cause de la Révolution, à la liberté, eussent dû peut-être rendre sacré à leurs yeux. Aveuglés par le démon de l'envie, par une ambition sans bornes, par cet orgueil insensé qu'ils reprocheront à leur adversaire, nous les verrons, pour arriver à leurs fins criminelles, ne reculer devant aucun mensonge, devant aucune calomnie, devant aucune manœuvre. Qui donc s'étonnera quand, poussé à bout, seul pour ainsi dire contre un ennemi puissant et disposant de toutes les faveurs, de toutes les places, Robespierre sortira, à son tour, des voies de la modération et de la douceur? Nous allons montrer sous son vrai jour la conduite de ces hommes de la Gironde, dont la modération parfaite et la loyauté scrupuleuse ont été chantées par des écrivains ignorants ou de mauvaise foi; nous allons exhumer contre eux, des profondeurs de l'histoire, de terribles arguments, fournis par eux, irréfragables par conséquent, exposer leurs menées ténébreuses, mettre à nu leur âme enfin; et, tant de preuves à la main, nous défierons les honnêtes gens de tous les partis de donner tort à Robespierre.

L'injustice de la sortie de Guadet attira à son adversaire des défenseurs d'un jour dans des feuilles habituées pourtant à le poursuivre d'incessantes diatribes. Le *Journal de Paris* par exemple, où Lacretelle jeune épuisait contre lui l'art de la diffamation, se prononça hautement en sa faveur. Au nom de la morale et de la philosophie, au nom de la constitution, par laquelle était consacrée la liberté de conscience, l'auteur de l'article lui donnait raison « contre les frères huants. » Puis il rappelait qu'un monument avait été récemment élevé à Rousseau, lequel avait, en termes si magnifiques, proclamé l'existence de l'Être suprême, et qu'on venait de placer tardivement au Panthéon cet autre philosophe qui avait été plus loin que Robespierre quand il

s'était écrié : « Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer. » — « Je vous paraîtrai peut-être un cagot, » disait le rédacteur en terminant, « mais Rousseau, mais Voltaire, mais la constitution elle-même le sont comme Robespierre et moi (1). »

Cette absence absolue de croyances, qui forme un des traits distinctifs de la Gironde et des révolutionnaires les plus exaltés, des Thermidoriens, n'était cependant point dans le cœur de l'héroïne des Girondins, de madame Roland, beaucoup plus grand homme que son mari, suivant l'expression très-juste de Louvet (2), et que la plupart des personnages de son parti, peut-on ajouter. Admiratrice passionnée de Robespierre jusque dans les premiers mois de l'année 1792, madame Roland, nous l'avons dit déjà, ne se sépara point de lui sur une question de principes, car Robespierre mourra en Thermidor, fidèle à ses convictions de 1789; et quand, vers le mois d'août de l'année où nous sommes parvenus, la glorieuse femme rompra tout à fait avec lui, ce sera uniquement pour affaire de cœur : la passion violente qu'elle ressentait pour Buzot, passion révélée tout récemment par des documents imprimés aujourd'hui, avait surtout contribué, selon nous, à l'entraîner dans le camp des Girondins, où elle suivit l'élan de son cœur dans une affection restée d'ailleurs pure et chaste.

De convictions et de principes, en effet, elle sera bien plus avec Robespierre qu'avec ses amis de la Gironde, quoiqu'elle ait écrit contre lui dans des Mémoires rédigés de colère, dont nous avons dû signaler déjà les contradictions, les erreurs, et, disons-le, les mensonges. Nous n'en voulons d'autre preuve que ce passage de ces mêmes Mémoires où, laissant de côté toutes les misères de l'esprit de parti, les rancunes, les haines, où s'élevant à des considérations plus hautes, et comme si les portes d'une prison ne pesaient pas sur elle lourdement, elle trace d'une plume empruntée à Rousseau ces lignes de tout point admirables : « Les grandes idées religieuses, la croyance en Dieu, l'espoir de l'immortalité s'accordent fort bien avec la philosophie, et lui prêtent une plus grande base en même temps qu'elles lui forment le plus beau couronnement. Malheur aux législateurs qui méprisent ces puissans moyens d'inspirer les vertus politiques, et de conserver les mœurs du peuple ! Si c'étoient des illusions à faire naître,

(1) *Journal de Paris*, du 8 avril 1792, à l'article Variétés : LE CABINET D'ÉTUDES. Plus tard ce journal revient encore sur le même sujet. « Newton, Descartes, Bossuet, Pascal, Fénelon, pauvres génies, » lit-on au supplément du numéro du 10 mai, « si vous voulez être parfaits, allez prendre séance aux Jacobins; là, tenant en mains un bonnet rouge, l'on vous démontrera par mille et une raisons sans réplique, c'est-à-dire par des cris et des hurlements forcenés, qu'il n'y a pas même de Providence. »

(2) *Mémoires de Louvet* (éd. Barrière et Berville, p. 41).

il faudroit les créer et les entretenir pour la consolation du genre humain(1)... » Et ces sentiments, on les retrouve exprimés avec non moins d'éloquence et de délicatesse dans maint endroit de ses Mémoires particuliers, également datés de la prison de Sainte-Pélagie. Est-ce madame Roland ou Robespierre qui parle? Elle était donc bien plus en communion d'idées avec lui qu'avec les Girondins, qu'avec ce Guadet, dont elle a tracé pourtant un portrait flatteur (2), et qui imputait à crime à un de ses concitoyens la croyance en Dieu.

Robespierre vit bien tout de suite qu'il y avait de la part des meneurs de la Gironde une sorte de parti pris, une véritable conspiration contre sa personne. Il en fut d'abord très-vivement affecté, ne comprenant pas comment, dans l'esprit de certains hommes qu'il avait traités jusqu'ici en véritables patriotes, des querelles particulières et de simples questions d'amour-propre pouvaient dominer l'intérêt général. Un moment on redouta pour lui une sérieuse indisposition, comme nous l'apprend une lettre que nous avons sous les yeux, et par laquelle Augustin Robespierre mande au patriote Duplay de lui adresser au plus vite des nouvelles de son frère. « Mon inquiétude est à son comble, il ne tient à rien que je ne vole à Paris. » Il le chargeait en même temps d'annoncer à Maximilien la convalescence de leur sœur Charlotte, laquelle venait d'être elle-même assez gravement malade (3). Robespierre, du reste, puisant dans sa conscience la force de résister à une coterie puissante, reprit aisément le dessus, et loin de se laisser abattre, il ne cessa de se montrer aux Jacobins, et d'y prendre presque chaque jour la parole, résolu à opposer un front d'airain à ses ennemis, et au besoin à devenir accusateur à son tour.

Dès le surlendemain du jour où il avait été l'objet de l'attaque de Guadet, une discussion assez vive s'étant établie sur le mode de présentation des personnes qui désiraient entrer dans la société, il demanda et obtint que toute présentation fût suspendue jusqu'à nouvel ordre. Pour quels motifs? c'est ce dont le journal des Jacobins n'a pas pris la peine de nous informer; nous savons seulement que la motion de Robespierre fut adoptée après de longs débats (4). Un peu plus tard, le vendredi 30 mars, il fut question de remettre à l'ordre du jour la lecture de son projet d'adresse, ajournée à la suite des scènes du 26; mais,

(1) *Mémoires de madame Roland* (éd. Barrière et Berville), aux *Notices historiques*, t. I, p. 311.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 154.

(3) Lettre d'Augustin Bon Robespierre à Duplay (d'Arras, en date du 29 mars 1792.)

(4) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 168.

la majeure partie des membres qui appartenaient à l'Assemblée législative se trouvant absents, on proposa à la société de retarder cette lecture jusqu'au dimanche. Ce jour-là était, en général, consacré à la réception des diverses députations, et par conséquent peu propre à une discussion sérieuse; Robespierre en fit l'observation; un membre ayant insisté, il déclara que le dimanche il ne lui serait pas possible d'assister à la séance. Alors une voix: « Où donc est le civisme de M. Robespierre? » Le brasseur Santerre releva vivement cette inconvenance, à l'occasion de laquelle éclata un immense tumulte; force fut au président de se couvrir. On peut encore juger, par cette apostrophe indécente, à quel point certaines personnes, offusquées de la popularité de Robespierre, poussaient l'intolérance à son égard. Quant à lui, profitant du premier moment de silence, il monta à la tribune pour annoncer que, ne pouvant se résoudre à voir la tranquillité de la société ainsi troublée à son sujet, il retirait son projet d'adresse (1). Les Girondins triomphaient; ils se crurent alors entièrement maîtres des Jacobins.

IX

On s'occupait beaucoup en ce moment de la prochaine fête en l'honneur des soldats de Châteauvieux, et cette solennité pouvait devenir l'occasion d'une réconciliation générale entre les patriotes; car tous sans exception, Girondins et autres, montrèrent une unanimité touchante dans le désir de consacrer par une cérémonie populaire la délivrance de ces victimes de l'aristocratie militaire. Condorcet et Collot-d'Herbois, Brissot et Camille Desmoulins, Vergniaud, Robespierre et Guadet se trouvaient réunis à cet égard dans un sentiment commun. Plus vives en furent les colères des Feuillants et des royalistes purs; une polémique ardente s'engagea de part et d'autre, et ce ne fut pas la faute du poëte Roucher, d'André Chénier et de Dupont de Nemours si l'on ne s'égorgea pas dans Paris, tant ils s'ingénièrent à persuader à la garde nationale que cette fête était une insulte dirigée contre elle.

André Chénier! Qui ne s'attendrit au souvenir de ce nom illustré par quelques strophes immortelles, et par la fin déplorable de celui qui le portait! Mais aussi combien injuste et passionné André Chénier se mon-

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 169.

tra envers cette Révolution française dont il avait paru d'abord adopter les principes ! Il faut lire dans le *Journal de Paris* ses articles pleins d'amertume et de fureur contre les sociétés patriotiques, dont son frère Marie-Joseph prit la défense en cette occasion. Craignant d'être regardé comme l'auteur de ces articles si contraires à son opinion, celui-ci adressa au *Journal de Paris* une lettre ayant pour but de mettre le public en garde contre toute confusion, et qu'il termina en déclarant « qu'il se ferait toujours gloire d'être membre de la société des Amis de la Constitution, séante aux Jacobins de Paris (1). » Cette réclamation ayant été appréciée en termes d'une excessive malveillance, l'auteur de *Caïus Gracchus* répondit par une nouvelle lettre dans laquelle on lisait : « Je vous remercie sincèrement de m'avoir épargné l'opprobre de votre estime, et je suis fâché qu'un homme de mérite comme mon frère soit insulté par vos éloges (2). » Triste effet des divisions politiques qui mettent dans des camps opposés les frères, les parents, les amis ! David, le peintre immortel, avait été chanté autrefois par André Chénier, lequel avait traduit en beaux vers le serment du Jeu de Paume. Eh bien ! l'artiste ayant suivi logiquement la voie révolutionnaire tandis que le poëte faisait volte-face, David sacré « roi du savant pinceau » par Chénier, ne sera plus bientôt que le « stupide David. » Et, chose plus triste à dire, dans la querelle où l'entraîna la fête préparée pour les soldats de Châteauvieux, l'irritable poëte déshonora sa plume par des mensonges indignes (3), que releva vertement un homme appelé à une sombre renommée, Collot-d'Herbois, ce protecteur juré des victimes de Bouillé qu'on pouvait croire engagé alors avec les hommes de la Gironde, car récemment on avait vu son nom figurer dans les journaux de ce parti parmi les patriotes recommandés pour le ministère de l'intérieur.

Non moins violent, non moins amer était le médiocre poëte Roucher, l'auteur du poëme des *Mois*, si bien déchiré par La Harpe, et qui de l'*Almanach des Muses* dont il avait été longtemps la providence, avait passé à la rédaction du *Journal de Paris*. Nommé jadis receveur des gabelles à Montfort-l'Amaury par la protection de Turgot, il avait, lui aussi, adopté d'abord les principes de la Révolution ; mais une place de trois mille livres au département de Paris, due à la faveur des Feuil-

(1) Voyez cette lettre dans le *Journal de Paris* du 28 février 1792, et dans la *Chronique de Paris* du 29.

(2) *Journal de Paris* du 3 mars 1792.

(3) Voyez le *Journal de Paris* du 4 avril 1792. André Chénier y raconte de la façon la plus étrange les événements du Champ-de-Mars. Évidemment il ne croyait pas un mot de ce qu'il écrivait. Consultez à ce sujet l'*Histoire parlementaire*, par MM. Buchez et Roux, t. XIV, p. 65 et suiv.

lants, membres du directoire, l'avait rejeté dans le parti de la cour, si nous nous en rapportons à un journal populaire du temps (1). Toujours est-il que Roucher se chargea d'être l'*insulteur* gagé de Robespierre. Et en quels termes ce défenseur des intérêts feuillants apostropha-t-il le grand citoyen qui, au lieu de vouloir la liberté et l'égalité pour une petite portion de la nation seulement, avait, aux yeux d'une partie de la bourgeoisie, l'immense tort de les revendiquer pour le peuple tout entier, et de proclamer comme le corollaire obligé de l'une et de l'autre le dogme de la fraternité?

Vers cette époque, et pour des motifs que nous expliquerons tout à l'heure, Robespierre avait cru devoir donner sa démission de ses fonctions d'accusateur public près le tribunal criminel du département de Paris. Il faut lire les réflexions que suggère cette détermination à l'un de ces hommes présentés par les mensonges de parti comme des types de modération, de douceur et de convenance : « Les faits que poursuit le tribunal criminel ne sont pas ordinairement les œuvres de la classe qui a quelque chose et qui travaille; et quand par *instinct*, ou par *sympathie*, ou par *calcul*, on est le zélateur de la classe qui n'a rien et *ne fait rien*, on ne peut, à moins de pousser la vertu jusqu'à l'héroïsme, on ne peut invoquer le glaive de la loi contre des *clients ou des alliés* (2). » O travailleurs qui, courbés sous votre dur labeur, usez chaque jour pour les besoins de tous une portion de votre force et de votre vie; paysans qui tirez de la terre la nourriture commune; robustes mineurs qui descendez dans les entrailles du sol pour en extraire les matières indispensables à l'industrie; ouvriers qui façonnez les métaux, travaillez le bois, tissez le lin, la laine, le coton, et fabriquez les étoffes dont nous sommes vêtus; soldats qui donnez à la patrie les plus belles années de votre jeunesse; vous tous enfin dont les sueurs produisent les richesses des nations; vous, dont Robespierre a été l'infatigable soutien, pour qui il s'est dévoué jusqu'à la mort, vous l'entendez, au dire de cet écrivain *modéré*, vous êtes la classe « qui n'a rien! » hélas! c'est vrai trop souvent! « et *ne fait rien!* » Roucher, on le voit, n'eût pas déparé la rédaction des *Actes des Apôtres*; il eût été le digne collaborateur de Royou, ce Père Duchesne du royalisme, et Mallet du Pan n'avait rien à lui envier. De ces injures banales et grossières, parties du camp des royalistes, Robespierre se préoccupait peu; elles ne l'atteignaient pas, et il y répondait seulement par le mépris, car elles ne pouvaient avoir la valeur de calomnies répandues par des citoyens réputés patriotes.

(1) *Révolutions de Paris*, numéro 143, p. 54.
(2) *Journal de Paris*, numéro du 24 avril 1792, au supplément.

Le *Journal de Paris* d'ailleurs s'était prononcé, lui aussi, en faveur des soldats de Châteauvieux; et si maintenant ses rédacteurs, obéissant à un ordre des Feuillants, les traitaient d'assassins et de brigands, c'était par une de ces contradictions dont l'esprit de parti donne trop souvent l'exemple. « Le sentiment et l'équité étoient pour eux, » avait-on pu lire dans ses colonnes, quelques semaines auparavant, et, selon ses rédacteurs, « le désir de briser leurs chaînes étoit dans tous les cœurs (1). » De toutes parts des souscriptions avaient été ouvertes à leur intention, et la cour elle-même, on s'en souvient, avait apporté son offrande. Dans la séance du 28 mars, Robespierre proposa à la société des Amis de la Constitution d'appliquer à des œuvres de bienfaisance une partie des fonds destinés à la fête projetée en l'honneur des Suisses de Châteauvieux, de secourir par exemple des victimes du despotisme, des prisonniers pour dettes incarcérés par des aristocrates qui auraient usé de ce prétexte pour persécuter des amis de la liberté. Il demanda ensuite qu'on fît diparaître de l'Hôtel-de-Ville les bustes de Bailly et de La Fayette, de ce dernier surtout, qui portait sur son front l'empreinte des assassinats commis au Champ-de-Mars et à Nancy. On ne pouvait oublier, en effet, que La Fayette avait réclamé une couronne civique pour honorer le triomphe sanglant de son cousin Bouillé; c'est pourquoi, pensaient les patriotes, son image devait être un objet injurieux aux victimes du massacreur de Nancy. Déjà pareille motion avait été soulevée au sein même de la commune de Paris (2). Plusieurs citoyens s'y étaient montrés contraires; Robespierre s'en étonna. Une voix ayant désigné Dusaulx comme un des opposants : « Celui qu'on vient de nommer, » reprit l'orateur, « est le plus excusable de tous par des circonstances particulières. » Le vieux Dusaulx était un ami de Bailly, sa résistance était puisée dans un sentiment trop honorable pour qu'on pût la trouver blâmable. L'habitude de dresser des statues aux hommes vivants semblait à Robespierre dangereuse et funeste. On s'était abstenu d'en élever aux amis de la liberté, pourquoi donc cette exception en faveur des partisans du despotisme? Ce sentiment ne lui était pas personnel; il le croyait, disait-il, au fond du cœur de tous les patriotes. « Oui, oui! » s'écrièrent un grand nombre de voix. En engageant les officiers municipaux à bannir du lieu de leurs séances les bustes du ci-devant général de la garde nationale et de l'ancien maire de Paris, il avait soin d'établir une distinction bien précise entre ces deux personnages, le premier ayant accablé le peuple des plus san-

(1) *Journal de Paris*, numéro du 2 janvier 1792.

(2) C'était le nouveau nom donné à l'Hôtel-de-Ville de Paris par un arrêté du corps municipal en date du 7 mars 1792.

glants outrages, arrêté le cours de la Révolution, conduit la nation française de la liberté à un état d'incertitude fatal, remplissant le royaume de ses émissaires, et cherchant à semer la discorde parmi les patriotes, le second n'ayant péché que par faiblesse. Il conclut donc en insistant pour qu'une partie des sommes recueillies fût employée en œuvres de bienfaisance et de patriotisme, et que les bustes « du coupable La Fayette et du faible maire de Paris » disparussent de l'Hôtel-de-Ville.

Tallien prit ensuite la parole. Il annonça que la société des Amis de la Constitution de Versailles avait arrêté que, durant le séjour des soldats de Châteauvieux dans cette ville, le buste de Louis XVI, placé dans la salle de leurs séances, serait couvert d'un voile, et il proposa aux Jacobins de Paris d'imiter cet exemple (1). Mais, fidèle à son système de respect envers la constitution, Robespierre combattit la motion de Tallien, et, après avoir signalé le danger de confondre dans une indignation commune un roi voué dès sa naissance aux habitudes du despotisme avec les traîtres qui lui prêtaient leur appui pour accabler la liberté naissante, il prononça ces paroles remarquables : « Comme ami des lois, j'aime à écarter tout ce qui est étranger à la constitution et aux principes qu'elle a consacrés; c'est pour ces motifs que j'oublierai celui que la constitution a placé à la tête du pouvoir exécutif, pour ne voir que les scélérats qui l'entourent. » Il fallait donc laisser de côté Louis XVI et toute sa famille, et s'en prendre des maux survenus et de la prolongation des malheurs de la France aux intrigants dont s'environnait le pouvoir exécutif. On ne soupçonnait pas encore la trahison directe et personnelle du roi. Bornons-nous, disait Robespierre, à ce qui peut intéresser la liberté, et ne donnons à ses ennemis aucun prétexte de nous imputer les crimes dont ils voudraient nous rendre coupables pour avoir un motif de l'anéantir. « Soyons toujours les amis de la constitution, car les amis de la constitution sont les amis de la liberté et de la paix. Nos ennemis ne veulent que le désordre; quand la paix règne, ils expirent. » Inflexible à l'égard des adversaires connus ou cachés de la Révolution, il voulait essayer de les vaincre en restant dans les limites de la légalité, sachant à combien de périls les agitations de la place publique exposent la liberté. Aussi se trouvait-il souvent dépassé par des patriotes peu tolérants. A peine avait-il fini de parler, qu'un futur membre de la Convention, l'officier municipal Panis, se leva pour proposer à la société d'exclure de son sein tous les

(1) Le *Journal des débats et de la correspondance*, etc., ne dit mot de cette proposition, mais elle fut faite évidemment, puisque c'est à elle que répond Robespierre, dont autrement, les paroles n'auraient aucun sens.

représentants de la commune convaincus d'avoir voté pour le maintien des bustes de La Fayette et de Bailly. Ce fut encore Robespierre qui combattit et fit écarter cette motion comme contraire à la liberté des opinions, et, sous son inspiration, la société se contenta de décider qu'on adresserait une pétition à la municipalité pour l'enlèvement des bustes de tous les hommes encore vivants dont se trouvait décoré l'Hôtel-de-Ville (1).

Quelque temps après, il requit pour lui-même l'application de cette mesure, favorable, selon lui, au maintien des principes de la liberté. Voici à quelle occasion : Un des secrétaires venait de donner lecture d'une lettre par laquelle la société des Amis de la Constitution d'Autun annonçait qu'elle avait formé une confédération avec les autres sociétés patriotiques du département, et placé dans la salle de ses séances le buste de Robespierre à côté des bustes de Pétion et de Mirabeau. Un membre, se levant alors, signala ce fait comme contraire à l'arrêté par lequel on avait proscrit les bustes d'hommes vivants. Mais, selon Doppet, la société mère ne pouvait imposer ses arrêtés aux sociétés affiliées comme règle de conduite. Robespierre se chargea de répondre, n'admettant pas une exception en sa faveur à une mesure provoquée par lui-même. Sans rien enjoindre aux sociétés affiliées, on était parfaitement en droit, dit-il, de les engager à se conformer à des principes avoués par tous les bons citoyens. La société fut de son avis, et prit une résolution dans ce sens (2).

X

La cérémonie organisée pour fêter la délivrance des soldats de Châteauvieux devait avoir lieu le lundi 9 avril; le 6, on vint annoncer aux Jacobins que, les préparatifs n'étant point terminés, on serait forcé de la différer de quelques jours. Mais ce retard paraissait inopportun à Robespierre. Que les décorations fussent prêtes ou non, il ne fallait pas, à son avis, remettre *cette fête du peuple et de la liberté*, nom dont il la baptisa aux applaudissements de la société, et qui lui fut conservé. Sans doute il admirait ces décorations ingénieuses auxquelles travaillaient les plus éminents artistes comme pour rendre hommage

(1) Voyez le *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 168.
(2) *Ibid.*, numéro 179.

à la nation; d'autres occasions ne tarderaient pas à se présenter où l'on aurait encore à exposer les crimes de l'aristocratie, et alors David et les autres artistes auraient le plaisir de voir leurs talents contribuer au triomphe de la liberté; mais il lui semblait indispensable de maintenir la fête au jour primitivement fixé, cette fête à laquelle le conseil général de la commune avait décidé de se rendre en corps (1).

Les aristocrates de toutes nuances, les Feuillants, la faction des Lameth, des Duport et des Barnave, mettaient tout en œuvre pour empêcher cette manifestation patriotique : à un arrêté fraternel, où le maire de Paris invitait ses concitoyens à ne point paraître en armes, le *modéré* Dupont de Nemours répondait par un pamphlet où la violence était égale au cynisme du mensonge. Aux manœuvres et aux intrigues de ces hommes conspirant pour renverser les projets les plus utiles et semer la discorde, Robespierre voulait opposer la célérité. Le plus grand ennemi de la liberté, celui qui s'opposait le plus en ce moment au triomphe du patriotisme opprimé, il le désignait hautement : c'était, disait-il, « un général réservé depuis longtemps par la cour à de grands desseins. »

Tout le monde, à ces paroles accueillies par de longs applaudissements, nommait La Fayette. On se ferait une idée singulièrement fausse de ce général si l'on jugeait sa conduite à l'époque de la Révolution par celle qu'il a tenue dans les dernières années de sa vie, lorsqu'après avoir essayé de donner à la France un roi populaire, il passa pour un des représentants les plus élevés de l'opinion républicaine. Au moment où nous sommes (en avril 1792), La Fayette était suspect, très-justement suspect à tous les vrais patriotes. Depuis le jour où Louis XVI avait pris la fuite, le général s'était associé à toutes les mesures compressives; on n'a point oublié peut-être le rude accueil que lui avait fait Danton quand, le voyant revenir aux Jacobins qu'avec les Lameth et tant d'autres La Fayette avait désertés pour les Feuillants, il lui avait montré en perspective l'échafaud destiné aux traîtres. Après les événements du Champ-de-Mars, où les dernières lueurs de sa popularité s'étaient effacées dans le sang, le général avait contribué à altérer la constitution dans un sens tout à fait opposé à l'esprit et aux principes de la Déclaration des droits. Enfin, on l'avait vu accepter le commandement d'une armée auquel l'avait appelé la cour par une violation formelle de la constitution; peut-être avait-il pensé devenir bientôt ainsi maître des destinées de la France. La Fayette, on ne

(1) Extrait du registre des délibérations du conseil général de la commune. Arrêté signé Pétion, *maire*, et Royer, *secrétaire adjoint*, depuis Royer-Collard.

peut le nier, était alors une véritable puissance, et la cour, sinon la reine, plaçait en lui son espoir. Il n'avait plus à sa disposition la garde nationale de Paris, mais il y avait conservé un parti considérable; le directoire du département lui était tout dévoué, et il se trouvait à la tête d'une armée nombreuse, du dévouement de laquelle il ne paraissait pas douter. L'attaquer à la face du pays, dénoncer ses manœuvres et ses intrigues, dévoiler hautement ses secrets desseins, si bien pressentis, lui demander compte, au nom de la constitution, d'un mandat donné et exercé en violation d'un article de cette constitution même, n'était point une tâche exempte de périls, et, pour oser l'entreprendre, il fallait un homme de la trempe de Robespierre, dont cependant quelques écrivains ont si gratuitement contesté le courage.

Le bruit de la présence du général à Paris venait précisément de se répandre, et Brissot, dont la feuille avait annoncé peu auparavant la reprise des séances des Feuillants dans l'église Saint-Honoré (1), n'avait pas manqué de témoigner une surprise profonde de cette soudaine arrivée (2). Que, de la part des patriotes ardents, le général devînt le point de mire des plus vives attaques, c'était donc tout naturel. Robespierre le montra excitant à propos de la fête prochaine les défiances, non pas de la garde nationale, laquelle, selon lui, était le peuple armé et ne séparait pas sa cause de celle des victimes du despotisme, mais les défiances de l'état-major de cette garde nationale, où s'étaient réfugiés tous les partisans de la cour; il le montra conspirant avec les membres du directoire; égarant par son hypocrisie une foule de bons citoyens dans la capitale et les départements; semant la division au sein même de la société des Amis de la Constitution, et d'autant plus dangereux, qu'aux yeux d'un certain nombre de personnes peu éclairées il conservait encore une apparence de patriotisme, et, de concert avec tous les ennemis de la Révolution, se mettant en état de profiter d'un moment de crise pour étouffer la liberté ou forcer le peuple à l'acheter par des torrents de sang et d'incalculables calamités. Robespierre entrevoyait déjà le spectre sanglant du 10 août.

Les organisateurs de la fête avaient imaginé de prendre pour devise : *Bouillé seul est coupable*. Certes, disait Robespierre, ils sont innocents tous ceux qui, trompés par les ennemis de la liberté, ont cru agir au nom de la loi; l'exécuter et défendre la liberté; les gardes nationales de Metz, comme celles de Paris, étaient également patriotes et innocentes à ses yeux; on avait seulement abusé de leur bonne foi. Ainsi

(1) *Patriote françois*, numéro 964.
(2) *Ibid.*, numéro 974.

donc, poursuivait-il, la fête prochaine ne pouvait impliquer aucun caractère d'hostilité contre la garde nationale ; mais était-il possible de présenter Bouillé comme le seul coupable ? Non, car ce général de la cour avait toujours marché un décret à la main, décret rendu sur les rapports mensongers des officiers en garnison à Nancy et du ministre de la guerre La Tour-du-Pin. Or n'étaient-ce point La Fayette et ses amis qui, la veille du jour où avait été rendu ce décret fatal, avaient répandu dans l'Assemblée constituante le fiel et la calomnie, qui lui avaient coupé la parole, à lui Robespierre, qui s'étaient opposés violemment à toute discussion de nature à éclairer l'Assemblée, et, une fois le crime commis et couvert par eux d'un voile impénétrable, avaient demandé des couronnes civiques pour les assassins et ordonné des fêtes dans tout le royaume afin d'éterniser le souvenir de ces affreux massacres? Au lieu de dire : ***Bouillé seul est coupable***, il fallait donc dire : ***Les tyrans seuls sont coupables***. On était sûr de voir tous les bons citoyens se rallier dans un sentiment commun, quand ils auraient été édifiés sur le principal auteur des intrigues à l'aide desquelles on était parvenu jusqu'ici à mettre obstacle à la fête. D'universels applaudissements avaient éclaté quand Robespierre avait montré La Fayette tenant encore dans ses mains, toutes couvertes du sang des victimes du 17 juillet, les moyens d'anéantir la liberté. Merlin (de Thionville) prit la parole après lui. Il raconta que, peu de temps avant le massacre de Nancy, un aide de camp de La Fayette était venu demander à Thionville deux cents hommes, et que lui-même, officier municipal alors, avait répondu : « Les gardes nationales de Thionville périront jusqu'au dernier homme pour repousser l'ennemi, mais elles ne consentiront jamais à marcher pour assassiner leurs concitoyens. » Il demanda donc, lui, qu'on adoptât pour devise : ***La Fayette seul est coupable***. Ces diverses propositions ayant été mises aux voix et adoptées, Merlin, Santerre, Tallien et quelques autres furent chargés d'aller sur-le-champ faire part des résolutions des Jacobins au comité central des sociétés patriotiques (1).

Ensuite parut à la tribune un homme qui, relié par tous ses antécédents et par sa famille à l'ancien régime, n'en avait pas moins embrassé avec ardeur les opinions démocratiques. C'était le prince de Hesse, frère puîné du landgrave de Hesse-Rothembourg. Attaché depuis longtemps au service de la France au moment où éclata la Révolution, il se trouvait en 1792 commander la ville de Perpignan ; là il se mit à la tête du mouvement révolutionnaire, et, de concert avec les administrateurs, accusa le ministre Narbonne de laisser sans défense

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution* numéro 173.

toute cette partie de la frontière. Il avait adressé sa dénonciation à Brissot, qui s'était bien gardé de rien révéler. Après s'être plaint amèrement de n'en avoir vu aucune mention dans le *Patriote françois*, le prince parla assez longuement des départements méridionaux, où, selon lui, existait un projet de contre-révolution depuis Perpignan jusqu'à Arles. « On y veut la liberté », s'écria-t-il, « mais je vous dirai avec M. Robespierre que vous n'avez pas à perdre un instant. » Il termina son discours, plein des sentiments les plus patriotiques, en réclamant la faveur d'aller mourir sur les frontières pour sa patrie adoptive (1).

Le surlendemain, Robespierre renouvelait sa motion d'appliquer à des œuvres de bienfaisance une partie des fonds destinés à la fête des soldats de Châteauvieux, et proposait en même temps à la société d'associer à cette fête les gardes-françaises, qui, dès l'origine de la Révolution, avaient fait preuve de tant de dévouement à la cause de la liberté, et pour cela avaient été l'objet de persécutions constantes de la part des éternels ennemis de l'égalité ; cette dernière proposition avait été reçue par d'unanimes acclamations.

Le même jour, une lettre, par laquelle le commandant de la garde nationale de Mâcon réclamait le désarmement de tous les citoyens, à l'exception des gardes nationaux, ramenait Robespierre à la tribune. Cette demande lui paraissait être d'accord avec un système imaginé depuis longtemps, et consistant à réduire singulièrement le nombre des gardes nationales, à en exclure tous les citoyens peu fortunés, et à désarmer ainsi la portion la plus nombreuse du peuple, afin de la livrer à la merci de celle dont les intérêts se trouvaient plus en rapport avec les intérêts de l'aristocratie. C'était le système de La Fayette ; on devait donc le repousser avec indignation. Au même instant, et comme pour donner plus de poids à ses paroles, on dénonçait une délibération prise par le bataillon des Filles-Saint-Thomas contre la fête des soldats de Châteauvieux. Robespierre s'opposa à la lecture de cette délibération, œuvre de quelque aristocrate, car il se refusait à croire qu'il y eût dans Paris un bataillon assez gangrené pour prendre un tel arrêté. Il lui semblait au-dessous de la dignité de la société de s'occuper de la dénonciation d'un pareil écrit, signé d'un lieutenant nommé Paindavoine ; c'était aux magistrats à faire ce qu'ils jugeraient convenable. Sur sa proposition, la société passa dédaigneusement à l'ordre du jour.

Le lendemain lundi 9 avril, les soldats de Châteauvieux arrivèrent

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 173. Le prince de Hesse, après avoir servi la Révolution française, à laquelle il demeura loyalement attaché de cœur, mourut pauvre à Francfort, le 19 mars 1821, à l'âge de soixante-dix ans.

à Paris, après avoir été, à Versailles, l'objet d'une ovation enthousiaste. Ce jour-là n'eut pas encore lieu la fête projetée ; on avait décidément préféré l'ajourner, afin de laisser aux artistes le temps d'achever les décorations et de lui donner un caractère de grandeur inusité. Toutefois, dans la journée, ces soldats, accompagnés d'un détachement de la garde nationale de Versailles, furent reçus au sein de l'Assemblée législative, où leur admission avait été l'objet d'une orageuse discussion, et les honneurs de la séance leur furent accordés sur la demande du président Dorizy (1). Dans la soirée, Collot-d'Herbois les présenta aux Jacobins; Vergniaud, qui présidait la séance, embrassa le plus jeune et le plus âgé d'entre eux, après les avoir complimentés en quelques paroles expressives. Ils allaient sortir pour se rendre à la municipalité, quand Robespierre monta à la tribune. Collot-d'Herbois ne voulut pas qu'ils se retirassent sans avoir entendu l'homme qui à l'Assemblée constituante les avait défendus avec tant d'énergie, et depuis s'était si souvent intéressé à eux. Robespierre énuméra alors les nombreux services rendus à la cause de la Révolution française et de la liberté par le régiment de Châteauvieux et les gardes-françaises; puis il engagea les membres de la société appartenant à l'Assemblée législative à solliciter un décret qui donnât à tous les soldats persécutés à cause de leur patriotisme la faculté de rentrer dans un corps de leur choix ou de former une légion particulière. Au moment où les héros du jour allaient quitter la salle, Guadet demanda que, pour perpétuer le souvenir de l'acte de justice dont ils venaient d'être l'objet, on envoyât à toutes les sociétés affiliées le procès-verbal de cette séance, en y joignant la liste des membres de l'Assemblée législative qui, dans la journée, avaient voté pour ou contre les honneurs de la séance à accorder aux soldats de Châteauvieux (2).

Montagnards et Girondins, on le voit, étaient d'accord sur les points les plus essentiels de la Révolution. Pourquoi donc faut-il que de misérables questions de personnes les aient divisés et jetés dans de si funestes luttes ? Ah ! le cœur saigne en y songeant ! Combien coupables aussi ceux qui provoquèrent ces combats, et ne surent pas sacrifier à l'intérêt public leurs ressentiments implacables !

(1) Voyez le *Moniteur* des 10 et 11 avril 1792.

(2) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 175.

XI

On approchait du jour fixé pour la célébration de la fête de la Liberté, et plus on en approchait, plus semblait croître la fureur des Feuillants et des partisans de la cour. Les obstacles de tous genres imaginés par le directoire de Paris, où siégeaient les Talleyrand, les Beaumetz, les Desmeuniers, et dont La Fayette était l'âme, l'inspirateur et l'espoir, amenèrent le 4, aux Jacobins, une nouvelle sortie de Robespierre contre le général. « De quel droit, » s'écria-t-il, « vient-il mettre ici sa lâche ambition en opposition avec le vœu de tous les patriotes, avec le vœu du peuple de Paris, avec le vœu de la France entière? De quel droit ose-t-il former le projet de convertir en des jours de deuil des jours consacrés au triomphe de la liberté et de la justice? Que signifie donc le trouble qui nous agite dans le sein de cette société, qui se répand jusque dans les départements? » Puis, passant en revue la conduite de La Fayette depuis le moment où, revenu d'Amérique après avoir eu le bonheur de servir sous Washington, le général avait essayé de profiter d'une réputation usurpée pour diriger la Révolution française, il le montra cherchant à faire adopter une déclaration des droits incomplète, et qui heureusement avait été rejetée; il le montra porté au généralat par les intrigues de ceux qui, à cette époque, s'étaient emparés de l'Hôtel de-Ville, et proposant, peu après l'installation de l'Assemblée constituante à Paris, la loi martiale jusqu'à trois fois dans une même séance; il le montra enfin s'appliquant dans toutes les circonstances à renforcer le parti de la cour, à faire rétrograder la Révolution. Revenant encore sur l'événement du Champ-de-Mars, il rappela qu'on n'avait jamais informé contre les assassins des deux hommes immolés dans la matinée du jour où le champ de la Fédération avait été arrosé du sang des patriotes, tandis qu'un tribunal, investi d'un pouvoir illimité, avait arbitrairement poursuivi, détenu et persécuté des citoyens coupables du seul crime de patriotisme. Il savait bien qu'en dénonçant La Fayette il s'exposait à de terribles ressentiments, peut-être aux coups des assassins; mais, disait-il en terminant, « à l'heure où les poignards m'atteindront, je le dénoncerai encore de toutes mes forces au mépris public (1). »

(1) De tous les journaux girondins, celui de Condorcet ménageait seul La Fayette. Le *Patriote françois* de Brissot, après l'avoir si longtemps adulé, le dénonçait, à son

Après lui monta à la tribune un homme dont quelques jours auparavant il avait eu à subir une violente attaque, sur laquelle nous aurons à revenir tout à l'heure. Réal, c'était lui, renchérit encore sur les accusations articulées contre La Fayette, et dénonça, comme étant un des employés des bureaux du ministre des contributions publiques, de Clavière, le lieutenant Paindavoine, signataire de la protestation contre la fête des soldats de Châteauvieux, fête définitivement fixée au dimanche 15 avril (1).

Au commencement de cette séance, un membre de la société avait présenté à ses collègues un Anglais et un Français, inventeurs d'un canon perfectionné avec lequel on pouvait tirer vingt-cinq coups à la minute, et Desfieux avait proposé à ses collègues d'ordonner des expériences aux frais de la société. Robespierre combattit vivement cette motion comme contraire aux principes de l'humanité. Toute invention ayant pour but d'accélérer la destruction des hommes était, à ses yeux, une chose toujours déplorable. Il ne pouvait être d'un autre avis, étant ennemi de la guerre en principe. Déjà, vers la fin de l'Assemblée constituante, un inventeur était venu lui soumettre une carabine tirant neuf coups consécutifs, et sous ses yeux, dans le jardin de sa maison de la rue de Saintonge, s'était livré à des expériences dont les résultats avaient été des plus satisfaisants. Aussi, consulté par cet inventeur, Robespierre l'avait-il instamment prié de laisser de côté sa meurtrière invention, sur laquelle un silence absolu avait été en effet gardé. Mais, poursuivait Maximilien, après avoir raconté ce fait intéressant, il y avait à invoquer encore d'autres raisons que celle de l'humanité. Si une telle découverte était de nature à donner aux peuples un avantage momentané sur les despotes, elle ne tarderait pas à passer également entre les mains de ces derniers, et deviendrait alors un instrument de plus pour l'asservissement du monde. Ces considérations déterminèrent la

tour, à la vindicte publique, et l'on peut lire dans les *Annales patriotiques* de Mercier et Carra, deux Girondins dévoués : « L'incorruptible et vertueux Robespierre, dans la séance de la société des Amis de la Constitution du 11 de ce mois, a démasqué sous tous les rapports le caractère et la conduite du général Monck-La Fayette. Les vérités qu'il a développées à cette occasion, et qui sont constatées par les faits, ont tellement frappé tous les esprits et ouvert tous les yeux, qu'il n'y a plus que les fourbes comme La Fayette lui-même qui puissent résister à l'évidence. Cet homme est enfin connu, et l'on est plus scandalisé que jamais que l'Assemblée nationale ait souffert qu'il fût nommé par le pouvoir exécutif pour commander une armée, en infraction de la loi qui défend aux membres de l'Assemblée constituante d'accepter aucune place de ce pouvoir exécutif pendant deux ans. Mais la justice et la vérité triompheront des fourbes et des traîtres... »

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 176.

société à passer à l'ordre du jour sur la proposition de Desfieux (1). Que dirait Robespierre de nos canons rayés et de toutes nos armes de précision, dont paraissent assez peu s'émouvoir les philosophes de notre temps?

La veille du jour où devait avoir lieu la fête de la Liberté, on l'entendit encore. Il venait réclamer contre l'oubli dont les gardes-françaises avaient été l'objet dans le programme de cette fête, à laquelle des honneurs rendus à ces braves soldats ne pouvaient, selon lui, qu'ajouter un grand caractère. Il invitait donc le peuple et les Suisses de Châteauvieux à les prendre par la main et à les unir à eux dans le triomphe de la liberté. Sillery-Genlis prit aussi la parole pour dénoncer les Mallet du Pan, les Royou, les Dupont de Nemours, auteurs de calomnies sans nom, et déclarer que sur tous les points il adoptait les principes de Robespierre. Un membre ayant ensuite proposé à la société de désigner un jour de la semaine suivante pour prendre le deuil en l'honneur des gardes nationaux tués dans le Midi, et cela afin de répondre aux malveillants qui accusaient les Jacobins d'être hostiles à la garde nationale, Robespierre, tout en témoignant de son attachement sincère pour les gardes nationales, dont il s'était toujours montré l'ardent défenseur, repoussa ce moyen de les honorer comme insignifiant. Il valait mieux, à son avis, profiter de la solennité du lendemain pour fêter par des signes et des emblèmes funèbres les gardes nationaux victimes des discordes civiles (2). Et en effet, le lendemain, deux sarcophages figurèrent dans l'imposant cortége, dédiés, l'un aux mânes des gardes nationaux, l'autre à ceux des soldats de Châteauvieux.

Le dimanche 15 avril 1792 se célébra enfin cette fête de la Liberté, qui avait excité entre les partis une si ardente polémique. Comme toutes les cérémonies de la Révolution, auxquelles de véritables artistes donnèrent toujours leurs soins, celle-ci fut magnifique et majestueuse. Elle se distingua surtout par l'absence de toute baïonnette; on ne voulait pas qu'en ces solennités pacifiques apparût l'image de la guerre : les emblèmes de l'abondance et de la fécondité, de simples épis de blé remplaçaient l'appareil meurtrier des armes. Le char de la Liberté, monté sur les propres roues de celui qui, l'année précédente, avait servi à l'apothéose de Voltaire, avait été illustré par le pinceau de David. Sur l'un des côtés, le grand peintre avait représenté Brutus l'ancien condamnant lui-même ses fils; sur l'autre, Guillaume Tell se disposant à percer de sa flèche la pomme placée sur la tête de son en-

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 176.

(2) *Ibid.*, numéro 178.

fant. L'ordre le plus parfait présida à cette fête populaire; plus de cent mille citoyens y prirent part, et, de leurs poitrines s'échappèrent des bénédictions sans nombre auxquelles se mêlaient les noms de patrie, d'Assemblée nationale, de Pétion et de Robespierre (1). Tandis que dans le ***Journal de Paris*** paraissait, le jour même, l'ïambe bien connu: « Salut, divin triomphe! » d'André Chénier, un de ces cris de colère et de haine dont était coutumier cet écrivain ***modéré***, retentissaient de toutes parts des hymnes de paix et de concorde, œuvre de son frère Marie-Joseph, et dont Gossec avait composé la musique.

Le surlendemain, Robespierre montait à la tribune des Jacobins pour proposer à la société de consacrer à jamais la mémoire du triomphe remporté par le patriotisme dans la journée du 15 avril, en dépit des intrigues, des insultes de l'aristocratie et de la cour. On ne connaissait jadis que des fêtes consacrées à l'injustice et au despotisme, monuments lugubres de la misère des peuples; il était bon, disait-il, de léguer à l'avenir le souvenir de cette fête de la liberté, de ce jour auquel, depuis le commencement de la Révolution, on ne pouvait comparer que celui où le roi était venu de Versailles à Paris. « Le jour du 15 avril fut pur et sans tache; c'est le jour où l'innocence triompha du crime et de la calomnie; la liberté, du despotisme; la misère et l'indigence, de l'orgueil et de l'aristocratie; et le peuple, de tous ses oppresseurs. C'est ce jour où le peuple se défendit contre la plus puissante de toutes les attaques que lui aient livrées ses ennemis, celle de l'intrigue et de la perfidie, contre toutes les manœuvres des ennemis qui voulaient troubler le concert de cent mille citoyens assemblés. » Il s'agissait de savoir qui triompherait du peuple ou d'un petit nombre d'hommes corrompus; or la Révolution n'était, à ses yeux, que la plaidoirie solennelle de cette grande cause. Répandre la lumière sur l'événement du 15 avril, c'était confondre à la fois et la calomnie et les calomniateurs. Il émit donc l'avis qu'une relation bien circonstanciée de cette fête fût adressée à toutes les sociétés affiliées; que chaque année, à pareille date, tous les bons citoyens en célébrassent l'anniversaire; enfin qu'une inscription rappelant cette auguste cérémonie fût placée dans les salles des séances de toutes les sociétés des Amis de la Constitution. Cette triple proposition fut adoptée à l'unanimité, et Merlin (de Thionville), prenant aussitôt la parole : « Je demande que M. Robespierre soit chargé de rédiger avec son âme de feu le récit de cette fête, et qu'il soit prié de ne pas oublier qu'un citoyen (c'est moi) a entendu dire à un homme du peuple que, sans La

(1) Voyez les *Révolutions de Paris*, numéro 145, où se trouve une relation très-complète de cette fête, dont rendirent compte la plupart des journaux du temps.

Fayette, les prêtres et les baïonnettes, tous les peuples seraient heureux (1). »

Cette fête de la Liberté, si grandiose et si paisible, et à laquelle tous les partisans de la cour avaient essayé de mettre obstacle, porta au comble l'exaspération des Feuillants et des royalistes; ils se sentirent vaincus. Sans doute ils avaient compté sur quelques désordres pour avoir l'occasion de calomnier le peuple et de persécuter les patriotes, comme à l'époque du 17 juillet; leur attente fut trompée. Les membres du directoire du département n'en écrivirent pas moins à Pétion une lettre courte et sèche, afin de lui recommander la plus sévère vigilance de la police pour le lundi « lendemain d'un rassemblement », suivant leur expression à dessein méprisante. Robespierre, à qui son ami le maire de Paris avait communiqué cette injonction injurieuse pour la population parisienne, ne put contenir son indignation; et le soir aux Jacobins, la lettre des Talleyrand et des Beaumetz à la main, il demanda à qui devait s'appliquer ce terme de vigilance, ou des membres du directoire, toujours prêts à trahir la nation, ou du peuple, qui la veille avait donné un tel exemple de calme, de modération et de patriotisme? Ah! suivant ces messieurs, il fallait l'empêcher de sentir sa propre dignité, empêcher la justice et l'humanité d'être jamais entendues, afin de permettre aux plus méprisables des hommes de régner au nom de la liberté et d'exercer hypocritement le plus intolérable des despotismes. Mais c'étaient eux-mêmes, disait-il en finissant, qu'il était nécessaire de surveiller avec soin, pour s'opposer à ce qu'au nom sacré de la loi, profané par eux, ils ne semassent les germes de la guerre civile et ne persécutassent partiellement les meilleurs citoyens (2). Il est aisé de comprendre quels trésors de haine s'amassaient dans le cœur des royalistes contre un homme qui, à toute heure et d'un front inébranlable, défendait la Révolution, la démocratie, la liberté. A tout prix il fallait aux Feuillants une revanche de cette fête de la Liberté; la mort du maire d'Étampes, récemment tué dans une sédition, événement regrettable auquel les patriotes étaient bien évidemment étrangers, leur fournit l'occasion tant cherchée, et nous les verrons bientôt opposer à la cérémonie du 15 avril une fête expiatoire en l'honneur du maire Simonneau, de qui nous aurons prochainement à nous occuper.

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 179.

(2) *Ibid.*, numéro 179.

XII

Chose singulièrement triste à dire ! la haine dont les partisans de la cour honoraient Robespierre n'était rien auprès de celle que lui avaient vouée dès lors les Girondins, et dont nous allons voir les effets se produire incessamment sous toutes les formes, dans les journaux, dans les brochures, à la tribune. Leur animosité, dans ce mois d'avril 1792, atteignit des proportions à peine croyables. Et quand on a patiemment, minutieusement étudié, analysé les accusations niaises et vides, les calomnies odieuses portées sans provocation aucune par les hommes les plus influents de la Gironde contre le défenseur le plus dévoué et le plus convaincu de la Révolution française ; quand on s'est rendu compte des moyens déloyaux par lesquels ils ont essayé de les propager par toute la France ; quand on a découvert enfin que tant de diatribes sans nom et de discours pleins de fiel n'ont eu d'autre mobile que l'amour-propre et l'envie, on est bien forcé de reconnaître qu'à l'égard de Robespierre, les Girondins ont été les plus intolérants et les plus haineux des hommes. Étonnez-vous donc après cela qu'ils se soient attiré des représailles terribles ! Nombre d'écrivains se sont contentés d'apprécier uniquement, d'après ces représailles trop justifiées, la question pendante encore ; il est temps de remettre chaque chose à sa véritable place, et d'inviter tous les esprits impartiaux à juger eux-mêmes ce grand procès, d'après les documents irréfragables et authentiques dont nous nous servons pour écrire cette histoire.

La querelle était née, on s'en souvient, des débats sur la guerre ; et l'on n'a pas oublié non plus combien, à côté de Brissot et de ses amis, Robespierre s'était montré convenable et mesuré. Apaisée un moment sous les auspices du vieux Dusaulx, elle avait été soulevée de nouveau par Guadet, à propos de la question religieuse ; cette fois encore Robespierre avait donné l'exemple du tact, du bon goût et de la modération. Il était réservé à un homme qui cherchait fortune dans la Révolution, à Réal, de reprendre contre lui l'initiative des attaques. Voyant les Girondins au pouvoir, il estima très-utile à son ambition de leur être agréable. A la séance des Jacobins du 2 avril, séance présidée par Vergniaud, Robespierre, après avoir donné lecture d'une lettre venue d'Arras, par laquelle on dénonçait de nouvelles menées des prêtres réfractaires dans le département du Pas-de-Calais, avait demandé et obtenu la permission de parler de lui ; voici pourquoi. Au sujet de la discussion récemment provoquée par Guadet, les journaux feuillants

et royalistes, juges bien désintéressés en cette occasion, s'étaient prononcés pour Robespierre, lequel, du reste, dédaigna toujours les éloges ou les injures des partisans de la cour; mais les Girondins ne manquèrent pas de relever avec aigreur les compliments adressés à leur adversaire. Dans son *Courrier des quatre-vingt-trois départemens* du 1er avril, Gorsas reprocha vivement aux auteurs de la *Gazette universelle* d'avoir « distillé leurs poisons » sur les membres de l'Assemblée législative dont les opinions différaient de celle de Robespierre, et fait l'éloge des principes et de la conduite de ce dernier, croyant sans doute le gagner en le flattant. Le journaliste girondin ajoutait, il est vrai, que l'opinion de Robespierre n'était point le fruit d'un esprit de parti, qu'il était incorruptible, et que les hommages de la *Gazette universelle* ne pouvaient que l'indigner (1). Mais n'y avait-il point une petite perfidie dans ce rapprochement entre ses principes et les louanges toujours un peu amères dont il avait été l'objet de la part de quelques feuilles royalistes? Robespierre le pensa, et nous verrons bientôt, en effet, tous les journaux girondins s'efforcer, avec une étonnante mauvaise foi, de présenter sa conduite et celle de la presse royaliste comme identiques. Il crut donc convenable, lui que depuis trois ans tous les ennemis de la Révolution avaient poursuivi de tous les outrages, de toutes les calomnies, de se justifier d'un éloge tombé par hasard sur son nom de la plume d'un écrivain de la cour. Il prit la peine, paraît-il, de parler longtemps pour prouver qu'il n'était pas *soupçonnable*, comme s'il n'eût pas été à l'abri de tout soupçon, et termina son discours par une sorte de défi jeté à ses accusateurs. « Si quelqu'un a des reproches à me faire, je l'attends ici; y a-t-il quelqu'un? qu'il se lève. — Oui, moi, s'écria Réal. » — Et comme aux applaudissements d'une partie de l'Assemblée se mêlaient quelques huées, le futur comte, le futur conseiller d'État, le futur préfet de police impérial parla de son indépendance, de son amour de la liberté. Parce que Robespierre était resté fidèle à ses convictions au sujet de la guerre, il l'accusa d'opiniâtreté, et, — ce qui était un mensonge, ce qu'à plus juste raison il aurait pu reprocher à ses amis de la Gironde, — il l'accusa d'avoir tenté de faire passer son opinion propre dans cette question pour celle de la société entière; il l'accusa enfin d'exercer dans cette société, « sans le vouloir et sûrement sans le savoir, » un despotisme pesant sur les hommes libres, lesquels, selon Réal, étaient naturellement tous ceux qui ne partageaient pas les opinions de Maximilien. Et voilà bien quel était, aux yeux des Girondins, le grand crime de Robespierre :

(1) *Courrier des quatre-vingt-trois départemens*, numéro du 31 mars 1792.

c'était sa popularité immense, la considération dont il était entouré, l'estime dont il jouissait. Singulier crime en tout cas que celui qu'on commet *sans le savoir et sûrement sans le vouloir*. Cette puérile accusation ayant été accueillie par de violents murmures, Robespierre monta à la tribune afin de réclamer lui-même le silence en faveur de son accusateur ; mais la société, en passant à l'ordre du jour, mit fin, ce jour-là, à des personnalités fâcheuses (1).

Une autre circonstance vint offrir aux Girondins un nouveau texte de récriminations contre Robespierre. Vers cette époque, le 10 avril, il se démit de ses fonctions d'accusateur public. Dans son discours d'installation il avait déclaré, on s'en souvient, que, le jour où il lui paraîtrait plus profitable à la chose publique de la servir comme simple citoyen que comme magistrat, il n'hésiterait point à sacrifier sa place, et nous l'entendrons bientôt se justifier, en termes magnifiques, d'avoir abandonné un poste où il ne croyait pas pouvoir servir utilement son pays. Certes, si jamais désintéressement fut pur et honorable, ce fut celui dont Robespierre donna une preuve en cette occasion. Pauvre, il avait été appelé par la confiance de ses concitoyens à une place lucrative : huit mille livres, somme considérable alors, étaient allouées à l'accusateur public ; environné d'ennemis, il était à même dans les hautes fonctions dont il se trouvait investi, de les dédaigner tous, que dis-je, de les intimider ; cette double considération de la fortune et du pouvoir, si puissante sur la plupart des hommes, ne balança pas un seul moment sa résolution. Et ce furent précisément cette abnégation, ce désintéressement antique qui, en lui créant un titre de plus à l'estime de ses concitoyens, irritèrent si profondément les Girondins et tous ces courtisans de la Gironde en quête d'emplois et de faveurs, les Réal, les Méchin, les Santhonax, les Girey-Dupré, les Chépy (2). Les petits hommes pardonnent difficilement aux autres les vertus dont ils se sentent incapables. Aussi cette démission va-t-elle donner lieu à de tels emportements contre Robespierre qu'une voix girondine ne pourra s'empêcher elle-même de s'écrier : « Elle est pour

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 171.

(2) Il ne faut point chercher ailleurs le secret de la haine de ces gens-là contre Robespierre. Dans une lettre à Brissot, en date du 17 mai 1792, le jacobin Chépy fils s'exprime ainsi : « Monsieur, *c'est vous qui m'avez porté au poste honorable que j'occupe*; je vous dois de la reconnaissance et je veux vous la témoigner de la seule manière qui soit digne de vous... » Suit une longue dénonciation contre La Fayette, dans laquelle il montre le général, sur la question de la guerre, d'accord avec... Robespierre !!! (Voyez les *Mémoires de Brissot*, t. III, p. 234.) Chépy était alors, par la grâce de Brissot, secrétaire de légation à Liége. Sous l'Empire, ce Chépy remplit les fonctions de commissaire général de police à Brest.

ses ennemis une arme à deux tranchants dont ils se servent d'une *manière bien odieuse* (1). » Mais lui, n'ignorant pas cependant quelle force nouvelle il allait donner contre lui à ses adversaires, n'écouta que la voix de sa conscience.

Depuis le jour de son installation, le tribunal criminel s'était occupé de l'interrogatoire des accusés soumis à sa juridiction, et Robespierre avait pris une part active à ses travaux, comme nous nous en sommes convaincu en dépouillant nous-même les dossiers poudreux de ce tribunal, mais jusqu'alors le jury n'avait pas encore fonctionné. Or le jour approchait où cette magistrature nouvelle allait entrer en exercice, et où, par conséquent, l'accusateur public se devrait tout entier à sa place. Robespierre, ayant alors le dessein de fonder un journal, aima mieux résigner ses fonctions que de leur dérober quelques heures, comme tant d'autres l'eussent fait. En conséquence, le 10 avril 1792, il écrivit au procureur général syndic Rœderer la lettre suivante : « Monsieur, c'est au procureur syndic du département que doivent s'adresser, si je ne me trompe, les fonctionnaires publics qui veulent se démettre de leurs fonctions. J'ai l'honneur de vous déclarer que je remets entre vos mains ma démission de la place d'accusateur public du département de Paris (2). » Cette démission produisit une assez vive sensation. Elle va devenir, suivant l'expression de Gorsas, une arme à deux tranchants entre les mains des ennemis de Robespierre, qui, n'ayant aucun reproche sérieux à lui adresser, la lui jetteront constamment à la tête. Brissot l'annonça sèchement, sans commentaires ; il n'en fut pas de même de son ami Condorcet, dont le journal accompagna de quelques réflexions aigres-douces la démission de Robespierre : « On s'étonne qu'il ait déserté un poste où l'avait appelé la confiance de ses concitoyens, et qu'il ait choisi précisément le moment où la bienfaisante institution du jury allait commencer à entrer en activité (3). » Les patriotes sincères regrettèrent, de leur côté, cette détermination, parce qu'elle laissait le champ libre aux convoitises des contre-révolutionnaires, et la nomination de l'ancien ministre de la justice, Duport du Tertre, au poste d'accusateur public, devait bientôt augmenter leurs regrets; mais du moins rendirent-ils pleine justice au désintéressement de Robespierre et au sentiment honorable au-

(1) *Courrier des quatre-vingt-trois départemens*, par Gorsas, numéro du 21 avril 1792.

(2) *Archives de l'Empire*, C. B A I — 18. — On lit dans le Dictionnaire de Bescherelle, à l'article Robespierre : « Nommé accusateur public près le tribunal criminel de la Seine, il déploya dans ses fonctions la plus grande partialité et se montra impitoyable. » Odieuse calomnie, ignorance crasse, tout se trouve dans ces quelques mots. Et voila les livres qui servent à l'enseignement du peuple français!

(3) *Chronique de Paris*, numéro du 19 avril 1792.

quel il avait obéi en se démettant de ses fonctions. Au nom des membres du tribunal criminel, le président Treilhard lui adressa une lettre très-flatteuse pour lui exprimer tout leur déplaisir de la perte d'un tel collègue (1).

Tous les ennemis de la chose publique, tous les contre-révolutionnaires, tous les anciens mendiants des faveurs de la cour s'attachaient à faire croire que les défenseurs de la Révolution avaient uniquement en vue leur intérêt personnel ; aussi Robespierre s'empressa-t-il de déclarer que, quant à lui, quelque confiance que lui témoignât le peuple, il renonçait désormais aux fonctions publiques. « Je jure que je ne veux d'aucune place, » s'écria-t-il, le 13 avril, aux Jacobins. « Nous l'avons tous prouvé, nous les amis de la liberté; nous nous sommes éloignés du ministère; je ne veux aucune place, aucune ne me convient, si ce n'est celle où il sera possible de combattre la perfidie, le machiavélisme conspirant contre les droits du peuple. Je serai toujours à ce poste; de quelques baïonnettes que les tyrans m'environnent, ils ne m'effrayeront pas. S'ils veulent m'assassiner, c'est là qu'il faut qu'ils viennent. » Il venait précisément de défendre avec la chaleur qui lui était particulière le maire de Paris, son ami, contre les attaques dont ce magistrat était alors l'objet de la part des Feuillants, à cause de la dernière fête. Nous avons dit dans quelle exaspération elle avait jeté tous les valets de la cour, tous les ennemis de la Révolution, et ses partisans hypocrites, plus dangereux encore, tous ces émigrés de l'intérieur plus corrompus que ceux du dehors, plus à craindre que les rois coalisés, et qui de bon cœur, selon Robespierre, eussent détruit la capitale et ensanglanté la France entière, sauf à s'ensevelir sous ses ruines plutôt que de voir s'affermir le règne de la liberté et de l'égalité. Combien prophétiques, hélas! ces paroles! Si les adversaires de la liberté, qui depuis trois ans étaient parvenus à changer en état de crise la Révolution du peuple français, pouvaient être confondus, c'était, pensait-il, par un administrateur comme le maire de Paris, dont il s'applaudissait d'avoir partagé les travaux à l'Assemblée constituante,

(1) Dans une note de la main de Treilhard, publiée par MM. Barrière et Berville, dans leur collection des *Papiers inédits trouvés chez Robespierre*, etc. (t. 3, p. 277), l'ancien président du tribunal criminel assure que Robespierre n'aurait pu montrer sa lettre comme un témoignage qu'il eût bien rempli ses fonctions. Il est réellement fâcheux que cette lettre — *très-honnête*, suivant l'expression de Treilhard — ait disparu après Thermidor, comme tant d'autres lettres, anéanties ou rendues aux intéressés par les Thermidoriens, avec lesquels Treilhard était au mieux. Nous aurions pu savoir au moins quelle était sur Robespierre la vraie opinion d'un homme qui, après avoir, comme président du conseil des Cinq-Cents, prononcé un discours sur l'anniversaire de la mort de Louis XVI et un serment de haine à la royauté, mourut comte de l'Empire et président de section au conseil d'État.

et avec qui il se réjouissait d'être exposé aujourd'hui aux calomnies, aux attentats des intrigants et des conspirateurs. Quelle différence entre ceux-ci et les véritables patriotes, poursuivait-il; les premiers se remuant en tous sens, écrivant des articles furibonds pour tâcher d'ensanglanter les fêtes les plus pures, espérant tuer la Révolution par le désordre, les autres recommandant au peuple un calme imperturbable et une conduite fraternelle. Il avait cité comme un des plus mémorables monuments de la Révolution l'arrêté pris par la municipalité parisienne afin de maintenir la tranquillité pendant la fête de la Liberté, et nous avons dit dans quel ordre parfait, grâce au bon sens populaire, s'était écoulée cette journée du 15 avril. Robespierre en attribuait tout l'honneur au maire de Paris, dont les sages exhortations avaient suffi pour produire de tels résultats. « Depuis vingt siècles, » dit-il, « les peuples attendaient des magistrats qui parlassent une fois le langage franc, pur et sincère de la liberté, de la justice et de l'humanité; nous les avons trouvés (1). » On voit comme en effet Robespierre était envieux de Pétion, de ce Pétion auquel il restera fidèle jusqu'au jour où, trahi, abandonné de lui, il se trouvera dans la nécessité de se défendre également contre lui.

Et malgré cela, dans combien d'histoires, copiées, il est vrai, les unes sur les autres, ne nous a-t on pas présenté Robespierre comme s'acharnant sans pitié contre les Girondins! Cela tient d'abord à ce que les Girondins, ayant fini par triompher après Thermidor, ont pu arranger les faits à leur fantaisie dans des mémoires répandus à foison, tandis que leurs adversaires étaient réduits au silence; ensuite, à ce que les mensonges des écrivains de leur parti — Dulaure, Meillan, Durand-Maillane passé avec la victoire dans le camp de la Gironde, et tant d'autres, — ont été acceptés sans contrôle pour ainsi dire par la plupart des historiens, qui, sans prendre la peine de remonter aux sources et de fouiller les entrailles mêmes de l'histoire, ont, de la façon la plus étrange, interverti les rôles, et pris le calomnié pour le calomniateur. Et cependant à quels moyens bas et honteux, pour perdre un adversaire qui jusqu'alors s'était montré à leur égard plein de courtoisie et de prévenances, mais dont la popularité les offusquait, ne craignirent pas de descendre ces hommes dont on a si gratuitement exalté la générosité !

(1) Voyez ce discours, dont nous n'avons donné qu'une très-rapide et très-incomplète analyse dans le numéro 177 du *Journal des débats et de la correspondance*, etc. C'est ainsi que Robespierre « se retournait dans son fiel, » suivant l'expression si délicate et si *vraie* de M. Michelet. (Voyez son *Histoire de la Révolution*, t. III, p. 396.)

Il n'est pas jusqu'à la fameuse Théroigne de Méricourt qu'ils n'eussent recrutée, et qui ne rompît en visière à ce rude jouteur accoutumé pourtant à l'affection des femmes. De quel trait avait-il donc atteint la jolie Luxembourgeoise? Avait-il indiscrètement cherché à savoir par quel charme mystérieux s'étaient ouvertes pour elle les lourdes prisons de l'Autriche? Avait-il, ignorant qu'un pli de rose suffit à blesser une femme, dédaigné sa beauté piquante ou douté de la puissance de ses yeux pour convertir les aristocrates à la cause de la Révolution? Nullement; mais il pensait que le rôle de la femme ne devait pas s'exercer sur la place publique; et sans lui interdire la discussion des grands problèmes politiques, littéraires, philosophiques,— ce dont il la jugeait fort capable, comme il l'avait déclaré, on s'en souvient peut-être, en recevant à l'académie d'Arras mademoiselle de Kéralio, aujourd'hui madame Robert,— il aimait mieux la voir demeurer gardienne des vertus domestiques et réserver pour le foyer sa douce influence et ses talents que se jeter au milieu des agitations populaires et compromettre dans la mêlée ardente son rôle de médiatrice. Or, le 13 avril, au moment où il venait de défendre son ami Pétion contre les diatribes des André Chénier, des Dupont de Nemours et des Roucher, parut une députation des habitants du faubourg Saint-Antoine, dont l'orateur se plaignit que Théroigne eût provoqué des assemblées de femmes, répétées trois fois par semaine, et se fût servie des noms de Robespierre, de Collot-d'Herbois et de Santerre, pour y attirer leurs épouses et leurs filles. Robespierre se contenta de déclarer que pour sa part il n'avait jamais eu de relations particulières avec Théroigne. La société, après quelques explications de Santerre, avait mis fin à l'incident en passant à l'ordre du jour (1). Les paroles de Robespierre n'avaient eu rien de bien méchant, et certes il eût pu montrer plus de mauvaise humeur de l'abus qu'on avait fait de son nom. Néanmoins on alla répéter à Théroigne qu'il avait mal parlé d'elle aux Jacobins; à quoi elle répondit, il paraît, en s'adressant à un ami des Girondins : « Ce n'est pas moi qui parlerai mal de lui (2). » Cependant, à quelques jours de là, pérorant dans le café Hottot sur la terrasse des Feuillants, elle annonça qu'elle retirait son estime à Robespierre. C'était le 23 avril. Rapportée le soir aux Jacobins, cette déclaration y avait excité une hilarité générale. Théroigne de Méricourt assistait justement à la séance, dans la tribune des

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société*, etc., numéro 177. Si Robespierre cherchait « à enlever les femmes, » comme le prétend délicatement M. Michelet (t. III, p. 404), ce n'était pas du moins par des moyens bas et vulgaires.

(2) Voyez une brochure anonyme intitulée : *Aux Jacobins*, in-8° de 20 p. (p. 17).

femmes. Irritée, elle enjamba lestement la balustrade, se précipita dans la salle, et, s'arrachant aux mains qui essayaient de la retenir, elle s'élança vers la tribune, où, du ton le plus animé et avec des gestes violents, elle demanda la parole. Un tumulte inexprimable s'ensuivit. Le président fut obligé de se couvrir, et l'on eut toutes les peines du monde à éconduire l'irritable amazone (1). De ce jour elle appartint tout entière à la Gironde.

Constatons bien la situation des Girondins à cette époque. Dans l'Assemblée législative, la majorité leur appartenait; par Roland, Lacoste, Clavière, et même par Dumouriez, ils étaient maîtres du ministère et disposaient de la feuille des bénéfices, cet irrésistible instrument de pouvoir et de corruption; le chef de la municipalité, Pétion, flottait indécis entre eux et son vieux compagnon d'armes, mais il n'était sortes de moyens dont ils n'usassent pour l'attirer dans leur parti, et ils y réussirent trop bien. Enfin, par leurs journaux, la ***Chronique de Paris***, de Condorcet; le ***Patriote françois***, de Brissot; les ***Annales patriotiques***, de Mercier et Carra; le ***Courrier des Départemens***, de Gorsas, etc., et bientôt par la ***Sentinelle*** de Louvet, qu'on affichait en placards dans les rues, et dont les frais étaient couverts par le ministère de l'intérieur, ils se croyaient les suprêmes régulateurs de l'opinion publique. Ils prétendaient même avoir la main haute sur la société des Amis de la Constitution, et si Robespierre y triomphait, c'était uniquement, disaient leurs journaux, grâce à l'intervention des tribunes, mensonge auquel on espérait prendre les lecteurs des départements. Ils avaient enfin tout ce qui peut donner dans un pays l'influence, le pouvoir, la considération; mais il leur manquait la vraie foi démocratique, et c'est pourquoi Robespierre leur fut supérieur et devait les vaincre; il était la conscience de la Révolution.

Un événement survint, impatiemment attendu par les Girondins : la guerre, la guerre qu'ils avaient réclamée avec tant d'insistance, préconisée avec tant de passion, fut déclarée enfin; et dès lors, tous leurs vœux étant comblés, ils purent se croire pour longtemps les souverains arbitres du pays. Du reste, les conditions dans lesquelles on se trouvait trois mois auparavant, quand Robespierre, de son côté, luttait avec tant d'ardeur et de conviction pour le maintien de la paix, s'étaient singulièrement modifiées. L'Empire, en effet, venait de jeter

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 183. — On sait comment, à la suite d'un indigne outrage subi en pleine terrasse des Feuillants, la pauvre Théroigne devint folle. Enfermée dans une maison d'aliénés, elle y mourut au bout de 24 ans, sans avoir pu en sortir, bien qu'elle eût, dit-on, recouvré l'usage de sa raison.

à la France un défi solennel en réclamant d'elle la satisfaction à donner aux princes allemands possessionnés en Lorraine et en Alsace, la restitution du comtat d'Avignon au pape, et enfin des mesures qui permissent au gouvernement de Louis XVI de réprimer tout ce qui serait de nature à inquiéter les autres États (1). Aussi une violente indignation éclata-t-elle au sein de l'Assemblée législative lorsque, dans la séance du 19 avril, le ministre des affaires étrangères eut fait connaître les prétentions de l'Autriche. Venir soi-même proposer aux représentants de la nation de venger l'honneur de la France outragée était assurément, de la part du roi, une démarche habile. Il s'y résolut à l'instigation de Dumouriez, quel que fût d'ailleurs son déplaisir de rompre avec une puissance de laquelle il attendait le rétablissement de son trône sur les anciennes bases, au moment même où il allait inviter le pays à tirer l'épée contre elle. Mais le lendemain quand, après la lecture du rapport de son ministre des relations extérieures, Louis XVI eut, au milieu de l'Assemblée frémissante, prononcé ces paroles : « Je viens, aux termes de la constitution, vous proposer formellement la guerre contre le roi de Hongrie et de Bohême (2), » ses yeux, assure un écrivain royaliste, se remplirent de larmes (3).

Ah! c'est qu'en effet il ne s'agissait plus de la petite guerre restreinte imaginée par Narbonne, et au delà de laquelle d'abord les Girondins eux-mêmes n'allaient pas dans leurs rêves ; de cette guerre qui eût permis au roi de se jeter dans les bras de l'armée, d'y chercher un refuge, et de s'en servir, sinon pour rétablir l'ancien régime, au moins pour interpréter la constitution à la manière des Feuillants, c'est-à-dire contre le peuple et la liberté ; non, c'était la Révolution armée que l'Assemblée nationale précipitait sur l'Europe en décrétant la guerre contre l'Autriche; c'était l'humanité tout entière, suivant la belle expression de Condorcet, conspirant pour la liberté universelle du genre humain (4); c'était enfin cette guerre des peuples contre les rois qu'avait demandée Robespierre lui-même, pour le cas où les rois auraient l'audace de poser des conditions à la France. Merlin (de Thionville) traduisit bien la pensée de Maximilien, lorsqu'il s'écria : « Il faut décréter la guerre aux rois et la paix aux nations. » On com-

(1) Voyez ce que dit à cet égard le marquis de Ferrières lui-même dans ses *Mémoires*, t. III, p. 63.

(2) Le successeur de Léopold n'était pas sacré encore ; quelques jours plus tard il montait sur le trône d'Autriche sous le nom de François II. Voyez le *Moniteur* des 20 et 21 avril 1792.

(3) *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 333.

(4) *Moniteur* du 22 avril. Séance du 20 au soir.

prend maintenant les terreurs, les défaillances de la cour, et comment, en traitant sous-main avec un prince contre lequel lui-même avait solennellement demandé au pays de tirer l'épée de la Révolution, le malheureux Louis XVI devait accélérer sa chute et se frayer le chemin de l'échafaud.

XIII

Mais la guerre conduite par La Fayette, par ce général appelé en violation de la constitution au commandement d'une armée, voilà ce que Robespierre jugeait souverainement funeste. Placé, illégalement ou non, à la tête de nos troupes, La Fayette était au moins tenu de rester dans les limites de sa charge, de ne pas quitter son armée, et surtout de ne point se mêler des affaires de l'intérieur, lesquelles n'étaient nullement de sa compétence; au lieu de cela on le voit, en véritable brouillon, mettre la main à tout, abandonner son poste pour se rendre à Paris, et là, du ton le plus ridicule, prendre des airs de modérateur, menacer, presque donner des ordres. Il était l'espoir, la forteresse, l'ancre de salut de ceux qui rêvaient le remaniement de la constitution dans un sens aristocratique, de ceux qu'on appelait le parti des deux chambres, tandis que Robespierre et ses amis voulaient la constitution, rien que la constitution, mais loyalement, mais fidèlement interprétée et exécutée. Rêvant le rôle de Monck plutôt que celui de Cromwell, le général en viendra bientôt à parler comme en maître à l'Assemblée nationale. Robespierre le connaissait donc bien et ne se trompait point sur ses intentions quand il le poursuivait avec tant d'acharnement. « Nous verrons, » s'écria-t-il, indigné, le 18 avril aux Jacobins, « si un lâche doit nous conduire à la conquête de la liberté... Plus la Fayette multipliera ses crimes, plus nous le dénoncerons... Combattons toujours avec les armes du 15 : le calme et la raison. » Et comme à ces paroles la société retentissait d'applaudissements frénétiques, il engagea ses concitoyens à ne pas faire entendre d'acclamations quand il accusait La Fayette. « Ce n'est pas cette société qui le poursuit, » ajouta-t-il, « c'est l'opinion publique (1). »

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 180.

Le lendemain, la question des bustes du général et de Bailly, toujours debout à l'Hôtel-de-Ville, ayant été agitée de nouveau, Robespierre rappela qu'ils avaient été érigés par l'ancienne municipalité, dont l'inscription mise au bas du buste du général : *A M. le marquis de La Fayette*, attestait l'esprit contre-révolutionnaire. Cet hommage avait été le fruit des plus basses intrigues, mais la société n'avait pas à s'en occuper ; c'était aux magistrats municipaux à décider s'il leur convenait de s'honorer eux-mêmes en purgeant l'Hôtel-de-Ville de cet objet d'adulation.

Merlin (de Thionville) prit la parole après lui ; il expliqua ce qui s'était passé dans la journée à l'Assemblée législative, et se plaignit vivement d'avoir été interrompu au moment où il avait voulu parler contre la guerre, telle du moins qu'on lui semblait vouloir la faire. Robespierre remonta alors à la tribune, afin de rendre justice au patriotisme de Merlin ; puis, après de nouveaux discours de Merlin et de Carra, abordant lui-même la question du jour, il commença par déclarer qu'il était d'avis qu'on occupât les Pays-Bas, Liége, la Flandre, le Brabant. « La seule chose qui doive nous intéresser, » dit-il ensuite, « ce sont les moyens d'exécuter cette utile entreprise ; c'est-à-dire il faut faire dans ce moment, comme je l'ai proposé plusieurs fois, non pas la guerre de la cour et des intrigants dont la cour se sert, et qui, à leur tour, se servent de la cour, mais la guerre du peuple : il faut que le peuple français se lève désormais et s'arme tout entier, soit pour combattre au dehors, soit pour surveiller le despotisme au dedans. » Un tonnerre d'applaudissements accueillit ces paroles, que la France n'allait pas tarder à réaliser. Certes, continuait-il, si cette guerre avait été amenée par une attaque étrangère, sollicitée par le peuple ; si au dedans on n'avait à redouter aucune conspiration, il n'y aurait qu'à laisser le champ libre aux généraux et au pouvoir exécutif lui-même ; mais quand la guerre civile était imminente, n'avait-il pas raison de conseiller au peuple français de s'armer tout entier pour combattre les ennemis du dehors et surveiller ceux du dedans ? Il craignait surtout qu'on ne détournât la nation de ses affaires intérieures pour l'occuper uniquement d'objets extérieurs ; car, il le savait bien, c'était là une coutume assez habituelle aux gouvernements despotiques ; c'est pourquoi il lui semblait plus nécessaire que jamais d'avoir les yeux sur le pouvoir exécutif et les autorités constituées, trop dociles, en général, aux inspirations des intrigants, des ambitieux, des partisans de l'ancien régime, de tous ceux qui cherchaient dans la Révolution un moyen de s'enrichir, et qui voyaient dans la guerre et les troubles civils le chemin le plus court pour arriver à leurs fins. Mais cette guerre, dont on

espérait tirer parti contre la Révolution, il fallait, disait encore Robespierre, la retourner contre les ennemis de la liberté; il fallait surtout s'efforcer de prévenir la guerre civile. A l'énergie et à la fermeté on reconnaîtrait les vrais patriotes. Et semblable à Caton dénonçant César, il demandait ce qu'on ne devait pas craindre en voyant à la tête d'une armée un général attaché à la faction de la cour, persécuteur de ses concitoyens. La Fayette doit être destitué, disait-il en terminant, si l'on veut étouffer dans son germe la guerre civile; autrement il ne répondait point de ne pas voir triompher les manœuvres qu'il avait si souvent dénoncées (1).

Dans ce discours, pas un mot, pas une allusion à l'adresse des Girondins; il était bien évidemment dirigé contre les Beaumetz, les Talleyrand, contre tous ces tartufes de la Révolution, poursuivis avec tant de violence par la Gironde elle-même; mais Condorcet et Brissot ne pouvaient pardonner à Robespierre de prendre si vivement à partie ce La Fayette dont ils avaient si souvent entonné les louanges, et qu'aujourd'hui ils se trouvaient dans la nécessité d'attaquer, sous peine de passer peut-être, aux yeux du peuple, pour ses complices. Timidement d'abord ils essayeront sa défense, pour tâter le terrain, comme ils avaient fait à l'égard de Narbonne, sur lequel Condorcet, dans sa *Chronique*, ne tarissait pas en éloges. Nous entendrons tout à l'heure Brissot, dans une violente philippique contre Robespierre, traiter La Fayette d'homme sans importance, sans caractère, incapable de remplir le rôle de protecteur. Eh bien! ouvrons les Mémoires de ce même Brissot, et nous y lirons : « Dès longtemps, la conduite de La-Fayette à la tête de son armée était suspecte aux yeux des patriotes, et avant qu'il ne se mît en révolte ouverte il était démasqué... Plus de *trois mois* avant les événements du 20 juin..., La Fayette eût mérité d'être destitué (2). » Or, c'était le 23 avril que Robespierre demandait la destitution du général; il n'avait donc pas tort; et pourtant Condorcet et Brissot lui en faisaient un crime, jugeant sans doute prudent de ménager un homme cher à la haute bourgeoisie dont ils étaient eux-mêmes les représentants, et que Brissot attaquera à son tour avec la dernière violence deux mois après, c'est-à-dire précisément quand les prédictions de Robespierre se seront accomplies.

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 181.

(2) Voyez les *Mémoires posthumes de Brissot*, publiés par son fils, t. III, p. 233 et 234.

XIV

On est douloureusement contristé quand on songe aux résultats funestes de la division de ces hommes, dont l'union eût sans aucun doute assuré immédiatement et à jamais le triomphe de la Révolution. Si les Girondins avaient montré envers Robespierre la même tolérance que leur témoigna celui-ci au début des mémorables discussions sur la guerre, ils n'auraient point compromis dans des personnalités déplorables une cause qu'en définitive ils servaient les uns et les autres; et, sous les auspices de la liberté victorieuse, la question sociale eût pu se résoudre pacifiquement. Mais la jalousie dont ils étaient dévorés perdit tout; car, encore une fois, on a vainement tenté d'intervertir les rôles, ce sont eux qui furent tourmentés par le démon de l'envie; on le nierait vainement. De cela Guadet va nous fournir tout à l'heure des preuves éclatantes et des témoignages irrécusables.

La popularité de Robespierre, avons-nous dit, les offusquait; elle les poursuivait comme un fantôme, et en la voyant contre-balancer, à elle seule, l'immense pouvoir dont ils disposaient alors, ils entraient dans des colères sourdes; le moment n'était pas éloigné où leurs fureurs allaient faire explosion. Elle rayonnait en effet d'un bout de la France à l'autre, cette popularité sur laquelle la calomnie n'avait encore essayé de jeter aucun reflet sanglant, et le grand nom de Robespierre était dans toutes les bouches. Si des différends s'élevaient entre des patrons et des ouvriers, c'était lui surtout qu'on demandait pour arbitre (1). Robespierre, lui écrivait de Caen la société populaire des Amis de la Constitution, « ce nom qui fait ta gloire, ce nom qui porte l'effroi dans l'âme des tyrans, sera le mot d'ordre qui nous ralliera pour les combattre (2). » Dans nombre de salles des séances des sociétés patriotiques son portrait figurait à côté de celui de Mirabeau, et y recevait, suivant un de ses anciens collègues à l'Assemblée constituante et son futur collègue à la Convention, suivant Vadier, qui sera l'un de ses proscripteurs, « y recevait l'hommage journalier des

(1) Pétition de 4,000 ouvriers dans le *Journal des débats et de la correspondance de la Société*, etc., numéro 182.

(2) Adresse de la société des Amis de la Constitution de Caen, à Robespierre, signée Menard, *président*; Hardy, *vice-président*; Victor Feron, Lelarge fils et Beaunier, en date du 7 mars 1792. Voyez-en le texte tout entier dans les *Papiers inédits*, etc., t. II, p. 117.

amis de la liberté et des admirateurs des grands hommes (1). » *Être l'idole du peuple!* voilà le grand crime dont les Girondins, levant enfin le masque, vont l'accuser hautement en public. En attendant, presque chaque jour leurs journaux contenaient contre lui les insinuations les plus perfides. Entre tous se distinguait la feuille de Condorcet, la *Chronique de Paris*; et, le 22 avril, l'ex-marquis publiait contre les Jacobins, dont les principaux membres étaient, selon lui, vendus au roi de Hongrie, ou pour mieux dire à l'empereur d'Autriche, un violent article, dans lequel il osait assurer que les adversaires de la guerre étaient payés par la liste civile. Robespierre n'était pas nommé, il est vrai; mais qui pouvait douter que ces lignes ne s'appliquassent particulièrement à lui? Cette calomnie, d'ailleurs, nous verrons les Girondins la reproduire à satiété contre Robespierre pendant les mois de mai et de juin (2). De telles insinuations, on le pense bien, ne pouvaient manquer d'être énergiquement relevées, et d'attirer, de la part de certains patriotes, des représailles violentes.

Merlin (de Thionville) apostropha Condorcet en pleine Assemblée législative, comme nous l'apprenons par ces lignes signées de Chéron, un des députés siégeant sur les bancs de la droite : « Un journaliste, ci-devant littérateur distingué, M. Condorcet, que j'ai déjà dénoncé à l'opinion publique comme calomniateur, et que M. Merlin lui-même a dénoncé hier à l'Assemblée nationale, dit dans sa feuille d'avant-hier que ceux qui ont voté contre la guerre sont payés par un M. T... Il est bien important que ce M. T... soit connu; je somme M. Condorcet de le nommer en toutes lettres (3). » Le 23 avril, aux Jacobins, Merlin renouvela son attaque contre le rédacteur de la *Chronique*, l'invita à fournir les preuves de ses assertions et à s'expliquer sans détour sur ceux qui, selon lui, « n'avaient de principes politiques que leur egoïsme. » Dans cette même séance, Brissot et Condorcet furent également l'objet des récriminations les plus vives de la part de Chabot, de Duperret et de Tallien; ce dernier les traita d'ambitieux, de Cromwells, et proposa à la société de soumettre tous ses membres à un scrutin épuratoire. Collot-d'Herbois, de son côté, s'en prit au procureur général syndic Rœderer, précédemment dénoncé par un membre de la société pour avoir dîné chez M. de Jaucourt, député connu pour son ardent

(1) Lettre de Vadier (de Pamiers, en date du 12 avril 1792). Voyez *Papiers inédits*, t. III, p. 338.

(2) M. Michelet, qui nous montre Robespierre « se répandant en vagues et nombreuses dénonciations » (t. III, p. 396), s'est bien gardé de nous faire part de toutes ses inventions des Girondins et de révéler à ses lecteurs tant d'odieuses perfidies.

(3) *Journal de Paris*, du 25 avril 1792.

royalisme. Demander compte à un citoyen de ses relations de table et de salon serait évidemment, en temps ordinaire, la chose la plus absurde du monde; mais à cette époque, où les salons de l'aristocratie étaient le foyer des intrigues et des complots contre-révolutionnaires, il paraissait assez naturel de suspecter un fonctionnaire important, nommé jadis en raison des preuves de dévouement qu'il avait données à la Révolution, et qu'on voyait maintenant fréquenter des ennemis avoués de cette même Révolution.

Robespierre, qui avait bien quelque droit de se plaindre, demeura complétement étranger à ces dénonciations. Il monta aussi à la tribune, mais pour déclarer qu'en ce qui le concernait il remettait à un autre moment le soin de démasquer les traîtres et les intrigants. Or ceux qu'il avait jusqu'ici considérés comme tels, c'étaient les Feuillants, les membres du directoire de Paris, dont les menées contre-révolutionnaires n'étaient un mystère pour personne; c'étaient les Beaumetz, les La Fayette, les Lameth, et si jamais accusations furent peu vagues et peu ténébreuses, ce furent assurément celles dont il se fit l'organe. « Qu'on n'aille pas dire alors, » poursuivait-il, « que nous divisons les patriotes. C'est la véritable union que demandent les amis de la liberté. » Entre la probité et la perfidie, entre la vertu et le vice, il n'y avait pas d'alliance possible à ses yeux, et il se réservait de déchirer un jour le voile qui couvrait les plus affreux complots. « Il faut, » disait-il, « que quand le coup sera frappé, il soit décisif; qu'il n'y ait plus dans l'État le parti de la liberté et celui des fripons; il faut que tous ceux qui seront intéressés à la décision de cette grande cause soient présents à la discussion. Je voudrais que la France entière l'entendît, et alors c'en serait fait de tous les intrigants et de tous les ennemis de la constitution. Je voudrais surtout que le chef coupable de toutes les factions y assistât avec toute son armée. Je dirais à ses soldats en leur montrant ma poitrine : Si vous êtes les soldats de La Fayette, frappez; si vous êtes les soldats de la patrie, écoutez-moi; et ce moment serait le dernier de La Fayette. Je n'en dirai pas davantage. J'ai peut-être un peu effrayé : mon intention était d'éveiller les honnêtes gens et de les convaincre qu'ils doivent en ce moment croire que la patrie est exposée aux plus grands dangers. » A la suite de ce discours, il promit à la société de lui présenter un tableau complet des machinations ourdies contre la Révolution, appuyé de pièces justificatives (1). Or qui Robespierre avait-il

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 183.

en vue ici? Évidemment cette faction qu'il avait déjà dénoncée, qui dans la guerre étrangère voyait un moyen d'abattre la Révolution, et non pas ceux de ses adversaires que lui-même avait appelés à diverses reprises des *législateurs patriotes*. Il n'avait nommé ni Brissot, ni Condorcet; il n'avait pas fait la moindre allusion à leurs personnes, et nul ne le démentit quand quelques jours plus tard, répondant aux injustes agressions de Brissot et de Guadet, il s'exprima ainsi : « Je n'ai eu aucune espèce de part, ni directement ni indirectement, aux dénonciations faites ici par MM. Collot-d'Herbois, Merlin et Chabot; je les en atteste eux-mêmes; j'en atteste tous ceux qui me connaissent; et, je le jure par la patrie et par la liberté, mon opinion à tout ce qui tient à cet objet est indépendante, isolée; ma cause ni mes principes ne tiennent à ceux de personne. » Mais les Girondins sentaient bien que, de tous les patriotes qui avaient refusé de s'enrôler sous leur bannière, Robespierre était le seul dont l'influence fût supérieure à la leur, et que, s'ils parvenaient à l'abattre, ils n'auraient désormais aucuns rivaux à redouter. Ils s'attachèrent donc à le rendre responsable de toutes les dissensions dont la société des Jacobins avait été le théâtre, dissensions si souvent provoquées par eux, de toutes les agressions plus ou moins justes dont ils avaient été l'objet, et ce fut à lui, qui jusqu'à ce jour, nous le répétons, s'était montré plein de modération et de convenance envers eux, que Brissot et Guadet s'attaquèrent avec un acharnement sans exemple.

XV

Le 25 avril 1792, Brissot monta à la tribune des Jacobins, armé d'un volumineux discours. Il y resta pendant près de deux heures, et durant tout ce temps ne cessa de s'occuper de lui et de son ami Condorcet, comme s'ils eussent été l'un et l'autre les véritables piliers de la Révolution, les sauveurs de la liberté! Ce long panégyrique de soi-même pouvait paraître au moins étrange de la part d'un homme qui venait reprocher à un adversaire d'assiéger toujours la tribune et de parler sans cesse de lui. Et pourquoi cette interminable justification? Pour répondre à quelques reproches adressés par Tallien, Chabot et Duperret. Mais alors c'eût été à eux qu'il aurait fallu s'en prendre, et non point diriger toute une philippique ardente, envenimée, contre

Robespierre qui ne l'avait pas nommé, et n'avait jusqu'ici jamais ouvert la bouche au sujet de Condorcet.

Après avoir énuméré les services rendus par lui à la cause de la Révolution, après s'être justifié du crime d'entretenir une correspondance avec La Fayette et Narbonne, et avoir accusé ses adversaires de copier le langage des Gauthier, des Royou, des Mallet du Pan, « ces folliculaires odieux », Brissot se félicitait de voir les places occupées par les Jacobins. Mais on sait sur qui, de préférence, tombaient les faveurs ministérielles; et si les patriotes, toujours un peu soupçonneux, redoutaient la corruption, peut-être avaient-ils de fortes raisons pour cela. « Plût au ciel, » s'écriait Brissot, « que tout fût Jacobin, depuis le trône jusqu'au dernier commis! » A cela il y avait un malheur, c'est qu'à peine en place nombre de Jacobins dépouillaient leur farouche amour de la liberté, et jetaient bas, comme une vieille défroque, la livrée du patriotisme. Toutefois le trait n'en était pas moins habile, et Camille Desmoulins ne put s'empêcher de grommeler entre ses dents, assez haut pour être entendu : « Que d'art, le coquin (1)! »

Après un éloge pompeux de la dénonciation, « l'arme du peuple, » disait Brissot, « arme utile, arme nécessaire » — dans ses propres mains et celles de ses amis, pourrions-nous ajouter, — mais qu'il trouvait détestable dès qu'elle était maniée par ses adversaires, Brissot se demandait comment on pouvait voir dans La Fayette un nouveau Cromwell, un nouveau Protecteur? C'était, selon lui, ne connaître ni Cromwell, ni La Fayette, ni le peuple français. A l'égard de Cromwell et du peuple français, Napoléon devait se charger plus tard de lui donner un démenti, et, quant à La Fayette, ce sera Brissot lui-même qui bientôt deviendra son plus violent accusateur. Arrivant ensuite à Robespierre, sans le nommer, car il prétendait le faire reconnaître à des signes certains, il disait : « Rappelez-vous qu'Aristide et Phocion n'assiégeaient pas sans cesse la tribune ou les places publiques, mais qu'ils étaient à leur poste, au camp ou dans les *tribunaux*... » Cette allusion si transparente fut couverte d'applaudissements, s'il faut en croire la feuille de Condorcet (2); mais la *Chronique de Paris* ne reculait pas devant un mensonge pour faire pièce à un ennemi, et comme le *Journal des débats et de la correspondance de la Société*, qui mentionnait avec soin les interruptions de toute nature, est muet à cet égard, il est permis de supposer que ce mot ne causa point autant de sensation. Les épigrammes n'étaient rien, du reste, auprès des injures

(1) Voyez le premier numéro de la *Tribune des Patriotes*.

(2) *Chronique de Paris*, du 27 avril 1792.

parsemées dans ce discours de Brissot : agitateur, tribun cherchant à accaparer les réputations pour accaparer l'empire, flatteur du peuple, tyran des opprimés, distillant le poison des défiances, hypocrite de patriotisme, telles étaient les aménités à l'adresse de Robespierre.

Hypocrite de patriotisme! Était-il possible de se montrer plus amer et plus injuste envers l'homme qui depuis trois ans avait donné à sa patrie, au peuple, à tous les déshérités de ce monde, son génie, son repos, sa vie même? Et l'on s'étonne qu'ainsi insulté Robespierre ait senti Némésis tressaillir dans son cœur, et que, poussé par la colère, il ait pu, à son tour, dans de trop justes représailles, dépasser la mesure! « Qui êtes-vous? Qu'avez-vous fait? Où sont vos travaux? les services rendus à la patrie, à la liberté? » disait Brissot, apostrophant encore en ces termes le grand citoyen, dont les discours étaient dans toutes les mémoires, les écrits dans toutes les mains, et qui au sein de l'Assemblée constituante avait soutenu presque seul le poids de la Révolution. En revanche, venait un dithyrambe, ridicule à force d'être exagéré, en l'honneur de Condorcet, qui devait déshonorer son nom et son beau talent en éditant dans son journal tant de calomnies sans nom (1). Singulier contradicteur que ce Brissot, et bien propre à former les cœurs à la liberté! Les partisans de la guerre, c'est-à-dire lui, Condorcet, Guadet, voulaient honorer la France, faire triompher sa constitution, etc.; quant à ses adversaires, il n'affirmait point, par une figure de rhétorique bien connue, qu'ils fussent payés par la liste civile, — calomnie renouvelée de Condorcet, — mais il les présentait comme voulant la même chose que les partisans de la cour, « le silence, la lâcheté, » et comme parlant le même langage que les Royou et les Durosoy. Et après avoir ainsi pendant deux heures décrié, diffamé, calomnié, dénoncé, tout en s'élevant contre de tels débats soulevés par un misérable amour-propre, Brissot proposa naïvement à la société de passer à l'ordre du jour, comme si l'homme qu'il avait invectivé avec tant de fiel et d'amertume, et qui froidement, sans souffler mot, sans l'interrompre, l'avait entendu d'un bout à l'autre, pouvait garder le silence, dévorer cet affront public et ne pas confondre l'imposture (2).

(1) Voici ce que quelques jours après on put lire, dans un article beaucoup plus favorable à la Gironde qu'à Robespierre, contre lequel il est même assez clairement dirigé : « L'éloge immodéré de M. Condorcet n'était pas moins maladroit. Sans doute M. Condorcet a des talents ; mais le comparer aux plus grands hommes de l'antiquité, c'est un sot enthousiasme, et louer son patriotisme alors qu'il s'obstine à défendre Narbonne, c'est en quelque sorte arborer les couleurs de Narbonne, et cette livrée ne sera jamais celle que des intrigans et des esclaves. » (*Révolutions de Paris*, numéro 146.)

(2) Voyez ce discours de Brissot dans le *Journal des débats et de la correspondance de*

XVI

A peine Brissot avait-il achevé que Robespierre s'élança à la tribune. Comme il n'était pas inscrit, il demanda la parole pour une motion d'ordre; mais Guadet la lui ayant disputée, il la lui céda, ne s'attendant peut-être pas à entendre un second réquisitoire plus violent et non moins injuste que le premier. Jamais, en effet, d'aucune façon directe ou indirecte, il n'avait attaqué ce député de la Gironde. Quand, par une étrange intolérance, Maximilien avait été, un mois auparavant, pris à partie par lui pour avoir invoqué le nom de la Providence, il lui avait adressé une réponse dont on n'a oublié sans doute ni l'élévation ni la convenance parfaite. Dans l'avant-dernière séance, il est vrai, Robespierre avait dénoncé un complot, un plan concerté de guerre civile; mais en quoi cela concernait-il les Girondins? et qu'y avait-il là d'étonnant à une époque où chaque jour s'ourdissaient de nouvelles trames contre la Révolution? quand Brissot avoue dans ses Mémoires que, dès le mois d'avril, La Fayette aurait dû être destitué? En admettant même qu'il y eût dans cette dénonciation quelque chose de trop vague, appartenait-il aux Girondins de s'en plaindre, eux qui venaient d'inventer ce fameux comité autrichien dont, avec une mauvaise foi rare, ils accusaient tous leurs adversaires, Feuillants et Jacobins, Lameth et Robespierre, d'être membres? Mais laissons parler Guadet, car il résume bien à lui seul l'esprit dont étaient animés les Girondins à l'égard de Robespierre, et de sa bouche même nous allons recueillir l'aveu précieux du crime qu'ils lui reprochaient par-dessus tout.

Orateur impétueux et tranchant, Guadet, comme s'il eût été personnellement accusé, commença par se défendre de vouloir un Protecteur, se disculpa d'être un partisan de Narbonne, puis, poussant droit à Robespierre, demanda à la société de faire justice « de ces orateurs empiriques » ayant sans cesse à la bouche les mots liberté, tyrannie, conjuration, et mêlant toujours à leur éloge personnel des flagorneries pour le peuple. A ces paroles si haineuses, si amères et d'une si perçante allusion, de violents murmures éclatèrent, et Fréron demanda le

la Société, etc. Il fut imprimé presque immédiatement avec le discours de Guadet, sous ce titre : *Discours de MM. Brissot et Guadet, députés à l'Assemblée nationale, prononcés à la séance de la Société des Amis de la Constitution, le* 26 *avril* 1792, l'an IV de la liberté. In-8° de 21 pages (de l'imp. du *Patriote françois*).

rappel à l'ordre de l'orateur pour avoir calomnié Robespierre; mais La Source présidait, La Source, un des membres de la Gironde. Ce fut Fréron qu'il rappela à l'ordre, et il maintint la parole à Guadet. Celui-ci prétendit alors qu'il avait été insulté et traité de scélérat le jour où il avait combattu l'opinion de Robespierre « avec toute l'honnêteté qui convient, » dit-il, » à un citoyen dont on admire les sentiments. » C'était déjà se mettre singulièrement en contradiction avec soi-même, que de traiter d'orateur empirique un citoyen dont on s'avouait l'admirateur. Guadet n'avait pas été heureux dans sa première campagne contre Robespierre, et, ne pouvant lui pardonner son échec, il lui reprocha, après l'avoir sommé de dénoncer le plan de guerre civile dont il avait vaguement parlé, de mettre son orgueil avant la chose publique, de parler toujours de son patriotisme et d'avoir abandonné son poste de magistrat. Ainsi de cette preuve éclatante d'abnégation et de désintéressement les Girondins faisaient un crime à Robespierre; ils lui interdisaient même la libre disposition de sa personne. Arrivant enfin au grand crime, au véritable crime dont l'austère tribun était coupable aux yeux de la Gironde, Guadet ouvrit son cœur et livra à tous le secret de cette jalousie qui les dévorait, ses amis et lui, en accusant hautement Robespierre, d'être l'*idole du peuple*. « Je lui dénonce un homme qui, soit ambition, soit malheur, est devenu l'IDOLE DU PEUPLE. »

Un nouveau tumulte se produisit à ces mots. Robespierre lui-même crut devoir s'élever contre des interruptions qui le mettaient dans l'impossibilité d'entendre son dénonciateur et lui ôtaient par là les moyens de se défendre. Il demanda donc à la société d'écouter Guadet dans le plus grand silence, comme une grâce qu'il se croyait en droit de réclamer. D'autres eussent trouvé plus commode peut-être de voir étouffer sous le mépris public une accusation, si injuste qu'elle fût d'ailleurs; il préférait, lui, le grand jour de la discussion. Le calme s'étant rétabli grâce à lui, Guadet continua en ces termes : « Je dénonce à M. Robespierre un homme qui, par amour pour la liberté de sa patrie, devrait peut-être s'imposer à lui-même la peine de l'ostracisme, car c'est servir le peuple que de se dérober à son idolâtrie. » Ainsi donc, pauvre grand citoyen, depuis trois ans tu as supporté tout le fardeau de la Révolution; tu as assumé sur toi toutes les haines, toutes les rancunes, toutes les vengeances de l'aristocratie et du despotisme; tu as lutté fièrement, héroïquement, pour disputer à la réaction les restes mutilés de la liberté étouffée à moitié dans le sang des victimes du Champ-de-Mars; aujourd'hui même encore, où l'envie t'accuse d'aspirer au tribunat, tu combats pour le maintien d'une constitution sous l'empire de laquelle, tu le sais, il n'y a pour toi ni dignités

ni faveurs à attendre de la part du pouvoir exécutif, mais où la liberté a du moins des garanties et des moyens d'expansion; et pour tant de sacrifices, de luttes, d'efforts désespérés, tu as recueilli... l'amour du peuple, cette récompense qui suffit aux grands cœurs. Malheureux! de cette popularité on te fait un crime, un crime impardonnable; elle gêne une secte d'ambitieux, ceux-là mêmes qui jadis défendaient contre toi une municipalité contre-révolutionnaire. Sans cesse ils voient se dresser devant eux comme un obstacle cette popularité imposante; partout elle semble leur barrer le passage. Délivre-les donc de ce fantôme importun; ils sont las de t'entendre appeler le Juste, l'Incorruptible. Coupable de ta gloire, de l'amour du peuple, cours expier ce crime dans la retraite; va dans quelque solitude ensevelir l'éclat de ton nom, afin que désormais ils règnent seuls sur la scène de la Révolution. Le peuple, qui te doit quelque reconnaissance, pourra bien être remis sous le joug; la liberté, dont tu as été le plus ferme soutien, périra peut-être, mais n'importe! les envieux n'auront pas l'ennui de voir l'un et l'autre sauvés par toi!

Non content de condamner son adversaire à l'ostracisme, Guadet imagina de diriger contre lui une calomnie tout à fait odieuse. Nous avons déjà parlé de l'éloignement instinctif de Robespierre pour la personne de Marat, au patriotisme duquel il rendait d'ailleurs pleine justice, mais dont les articles lui paraissaient dangereux à cause de leur exagération et de leur couleur sanglante, dangereux en ce qu'ils étaient, selon lui, de nature à porter à de fâcheuses extrémités une partie de la nation et à épouvanter l'autre. Eh bien! l'orateur girondin poussa l'impudence jusqu'à l'accuser de disposer de la plume de Marat, et d'avoir fait écrire, dans l'*Ami du peuple*, que le moment était venu de donner un dictateur à la France; puis, par une étrange aberration de l'esprit humain, après avoir avec tant d'injustice reproché à Robespierre de se vanter, de parler trop souvent de sa personne, il termina par un pompeux éloge de lui-même, en promettant de mourir à son poste et de servir constamment le peuple (1).

Les violents discours de Brissot et de Guadet renfermaient toutes les inculpations accumulées contre Robespierre par les ennemis puissants dont il était entouré; répondre à ces deux orateurs, c'était réfuter à la fois tous ses adversaires. Attaqué de la façon la plus déloyale, avec une acrimonie étonnante, et cela gratuitement, sans provocation, pouvait-il garder le silence, et, suivant son habitude, se contenter d'op-

(1) Voyez pour ce discours de Guadet le numéro 184 du *Journal des débats et de la correspondance de la Société*, etc., et la brochure citée plus haut, où ce discours de Guadet se trouve avec quelques modifications à la suite du discours de Brissot.

poser aux calomnies le plus absolu dédain? Non; car cette fois il avait pour calomniateurs des gens qui jouissaient d'une grande réputation de patriotisme. C'était son droit et son devoir de se défendre publiquement, hautement, et de faire entendre sa justification là où l'accusation s'était si largement donné carrière. Il demanda donc la parole pour la prochaine séance, car l'heure était trop avancée pour qu'il pût entrer dans de longs détails; mais il crut devoir à Guadet quelques mots de réponse immédiate. Retournant alors très-habilement quelques-unes des insinuations dirigées contre lui, il convint qu'en effet il existait des orateurs empiriques qui, sous le masque du patriotisme, cachaient leur désir de parvenir aux places, et, à défaut de vertus, avaient sans cesse dans la bouche les noms de peuple, de liberté et de philosophie. L'ostracisme! Mais c'eût été un excès de vanité à lui de se l'imposer, car c'était la punition des grands hommes, et, disait-il, il n'appartient qu'à M. Brissot de les classer. Ah! poursuivait-il, « que la liberté soit assurée, que le règne de l'égalité soit affermi, que tous les intrigants disparaissent, et vous me verrez empressé de fuir cette tribune, et même cette société, si ma retraite devenait utile à la tranquillité publique; alors le plus cher de mes vœux serait rempli. Heureux de la félicité de mes concitoyens, je passerais des jours paisibles dans les délices d'une douce et sainte intimité. Serait-ce à moi que l'on reprocherait de briguer les places, les honneurs, moi qui ne suis passionné que pour les charmes de la liberté? »

Ces paroles, heureusement trouvées, excitèrent de bruyants applaudissements. Cependant il répugnait à plusieurs membres de la société de voir s'engager une discussion où des personnalités seules étaient en jeu; suivant d'autres, au contraire, le choc d'opinions diverses était très-utile et servait à édifier le pays sur l'esprit et les vues de chacun. Dans tous les cas, après avoir accordé aux discours de Brissot et de Guadet une attention de près de trois heures, la société se devait à elle-même d'écouter avec une patience au moins égale la justification de l'accusé. Bazire engagea bien Robespierre à choisir quelques journaux pour arène de la lutte à laquelle il avait été provoqué; mais le conseil pouvait paraître ironique, car les feuilles les plus répandues appartenaient aux Girondins, la *Chronique*, le *Patriote françois* et même les *Révolutions de Paris*, passées momentanément dans leur camp. Robespierre, reprenant la parole, promit de se rendre à l'avis de Bazire, mais après avoir présenté sa défense en public. Déjà avait germé dans son esprit l'idée d'un journal rédigé par lui-même, et dans lequel il pût à la fois exposer ses principes et confondre les calomnies incessantes dont il était l'objet. Quelques jours après paraissait le

Défenseur de la Constitution, feuille hebdomadaire, sur laquelle nous aurons bientôt à nous arrêter.

Sommé par un membre de l'Assemblée législative de s'expliquer sur les complots auxquels il avait fait allusion, Robespierre s'engagea de nouveau à dévoiler les manœuvres qui constituaient, à ses yeux, un plan de guerre civile; et là il n'était question, quant à présent, ni de Guadet ni de Brissot. Robespierre avait surtout en vue La Fayette, dont les Girondins, comme nous l'avons dit, deviendront bientôt eux-mêmes les accusateurs passionnés. Or, prendre l'initiative des attaques contre ce personnage appuyé d'un côté sur la cour et sur l'armée, de l'autre sur la garde nationale, n'était pas d'un homme pusillanime; c'était s'exposer à d'implacables inimitiés. Robespierre venait précisément de recevoir d'un bataillon de la garde nationale une lettre menaçante, dans laquelle on lui enjoignait de poursuivre La Fayette devant les tribunaux, sous peine d'y être traduit lui-même et de passer pour un intrigant.

A ces menaces, à ces injures, il ne s'arrêtait guère; il n'en continuera pas moins sa guerre contre le général dont la marche tortueuse équivalait, à ses yeux, à une trahison envers la Révolution; mais il lui semblait indispensable de réfuter immédiatement les calomnies du parti de la Gironde, calomnies savantes, propagées chaque jour par des journaux répandus dans tous les départements. Impossible de pousser plus loin que la *Chronique de Paris* la science de la calomnie, et les biographes de Condorcet nous semblent avoir trop complaisamment passé sous silence les raffinements auxquels se complut, dans cet art odieux, l'ami de Voltaire et de Diderot; probablement n'ont-ils guère pris la peine d'étudier ce côté peu favorable de sa vie. Tantôt Robespierre est dénoncé comme étant payé par le comité autrichien, tantôt comme étant d'accord avec les Lameth. Dans son numéro du 28 avril 1792, la *Chronique* annonce que, sous prétexte de vouloir la liberté, rien que la liberté, Robespierre veut le pouvoir, rien que le pouvoir; elle l'installe déjà à la mairie de Paris et partage le ministère entre ses amis, parmi lesquels elle n'oublie pas le comte de Pellenc, confident intime de M. de La Marck, dont elle fait le collaborateur de Marat. « La nomination des personnes désignées, » dit-elle, « n'est point une plaisanterie; on assure qu'il en est sérieusement question au château, parce qu'elles sont d'un parti qui a toujours été opposé à la guerre (1). » Or, — rapprochement singulier, — quand les Thermidoriens voudront perdre Robespierre dans l'esprit du peuple, ils feront exacte-

(1) *Chronique de Paris*, du 28 avril 1792. Cette calomnie de Condorcet, une des

ment comme Condorcet : ils le transformeront en agent du parti royaliste ; et ces calomnies de la *Chronique de Paris* et des autres feuilles girondines, nous allons les voir se reproduire à toute heure, sans trêve ni merci. Robespierre avait donc bien raison de vouloir prendre le peuple pour juge entre ses calomniateurs et lui. « Il ne me reste que cette tribune et le peuple qui m'entend, pour me justifier, » dit-il (1). La société, en effet, décida qu'il serait entendu à la prochaine séance ; suivons-le donc à cette mémorable séance, où va se prononcer un des plus beaux discours dont jamais tribune française ait retenti.

XVII

Le vendredi 27 avril, au moment où Robespierre allait prendre la parole, on vint annoncer que les électeurs de Paris avaient nommé à sa place, comme accusateur public, l'ex-ministre de la justice, Duport du Tertre. C'était là une importante victoire remportée par les Feuillants ; cela prouve aussi combien était puissant et formidable encore le parti de la résistance à la Révolution, et avec quelle énergie luttaient tous les partisans de la cour. On vit alors, chose assez étrange, les gens qui avaient montré le plus de dépit de la nomination de Robespierre se déchaîner contre lui, et lui imputer à crime l'abandon de ses fonctions, tout en s'applaudissant tout bas du choix de son successeur. Et, par une de ces contradictions assez familières aux Girondins, Guadet lui reprochait amèrement, d'un côté, d'avoir déserté son parti, et, de l'autre, l'engageait à s'imposer la loi de l'ostracisme. Mais on espérait irriter contre lui les patriotes sincères en le rendant responsable du vote des électeurs. En effet, à la nouvelle de la nomination de Duport, quelques membres se récrièrent, disant : « C'est à M. Robespierre que nous avons cette obligation. » Le choix de quelques fonctionnaires publics, répondit-il aussitôt, n'est pas ce qui doit le plus vous alarmer, mais bien le plan général de conspiration formé contre

plus niaises assurément qu'on ait inventées contre Robespierre, a trouvé cependant des gens crédules. Nous avons sous les yeux une brochure d'un avocat nommé J. Duplan (Paris, 1833, in-8° de 31 pages), dans laquelle l'auteur s'attache à établir que Robespierre a été en effet un agent de Coblentz.

(1) Voyez, pour cette séance du 25 avril, le *Journal des débats et de la correspondance de la Société*, etc., numéro 184.

la liberté, et que par tous les moyens vous devez vous efforcer de déjouer.

Il se disposait à entreprendre la réfutation des discours de Brissot et de Guadet, quand La Source, qui présidait, mandé à l'Assemblée législative, dut céder le fauteuil. Un ancien membre de la Constituante, Prieur (de la Marne), se trouvait présent, on lui offrit la présidence, comme pour honorer en lui un des vétérans de la Révolution. Tout récemment arrivé à Paris, fort peu au courant de la question, tenant sans doute ses renseignements des Girondins, avec lesquels il sympathisait alors et dont il se sépara quand il eut mieux jugé la situation, Prieur fit, au lieu d'accepter le fauteuil, qui fut pris par Danton, une assez violente sortie contre Robespierre, tout en le conjurant de s'associer à lui pour rétablir la paix au milieu des patriotes. Sans s'émouvoir, Robespierre se contenta de répondre que personne ne pouvait faire qu'il n'eût le droit de repousser les inculpations dirigées contre lui du haut de la tribune des Jacobins et que son honneur outragé et les considérations les plus importantes lui commandaient de réduire à néant (1); puis il commença en ces termes : « Je ne viens pas vous occuper ici, quoi qu'on en puisse dire, de l'intérêt de quelques individus ni du mien; c'est la cause publique qui est l'unique objet de toute cette contestation : gardez-vous de penser que les destinées du peuple soient attachées à quelques hommes, gardez-vous de redouter le choc des opinions et les orages des discussions politiques, qui ne sont que les douleurs de l'enfantement de la liberté. Cette pusillanimité, reste honteux de nos anciennes mœurs, serait l'écueil de l'esprit public et la sauvegarde de tous les crimes. Élevons-nous une fois pour toutes à la hauteur des âmes antiques, et songeons que le courage et la vérité peuvent seuls achever cette grande Révolution.

« Au reste, vous ne me verrez pas abuser des avantages que me donne la manière dont j'ai été personnellement attaqué; et, si je parle avec énergie, je n'en contribuerai que plus puissamment à la véritable paix et à la seule union qui convienne aux amis de la patrie. »

Après avoir bien nettement expliqué sa situation et celle de ses adversaires, rappelé qu'il n'avait en rien provoqué la dernière scène dont la société avait été témoin, scène précédée d'une diffamation révoltante répandue contre lui et d'autres patriotes; après avoir rapidement esquissé les principaux traits du volumineux discours de Brissot; s'être plaint qu'un membre, qu'il n'avait jamais attaqué en aucune

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 185.

manière, eût trouvé moyen d'enchérir sur ce discours; après avoir fait allusion à une poursuite en diffamation exercée par Rœderer contre Collot-d'Herbois, il témoignait son profond étonnement d'être, avant d'avoir nommé personne ni expliqué le véritable objet de ses griefs, si violemment accusé par des adversaires qui usaient contre lui et de leur crédit actuel et de l'avantage qu'ils avaient de parler tous les jours à la France entière dans des feuilles périodiques. « Je suis calomnié à l'envi par les journaux de tous les partis ligués contre moi; je ne m'en plains pas; je ne cabale point contre mes accusateurs; j'aime bien que l'on m'accuse; je regarde la liberté des dénonciations dans tous les temps comme la sauvegarde du peuple, comme le droit sacré de tout citoyen; et je prends ici l'engagement formel de ne jamais porter mes plaintes à d'autre tribunal qu'à celui de l'opinion publique; mais il est juste au moins que je rende un hommage à ce tribunal vraiment souverain, en répondant devant lui à mes adversaires. » Et, en effet, c'était la seule juridiction à laquelle il se fût jamais adressé. Diffamé, calomnié chaque jour, du temps de l'Assemblée constituante, par les libellistes gagés de la cour, l'avait-on entendu s'élever contre les licences de la presse, et, comme les Malouet, réclamer sans cesse des décrets de prise de corps contre les écrivains? L'absurdité d'une foule d'inculpations comme celles de chef de parti, d'agitateur, d'agent du comité autrichien, ne valait pas la peine qu'on les réfutât, mais le caractère et l'influence de leurs auteurs méritaient, selon lui, une réponse. Quand, par exemple, Brissot ne craignait pas de lui demander ce qu'il avait fait pour se permettre de censurer la conduite des autres, Robespierre pouvait-il garder le silence, bien que son adversaire eût tenté de lui fermer la bouche d'avance en l'accusant de sacrifier la chose publique à son orgueil et de vanter sans cesse ses services? Brissot savait bien que cela n'était pas vrai, il savait bien que Robespierre ne s'était jamais mis en cause que lorsqu'on l'avait forcé de repousser la calomnie; mais c'est chose si commode et si bien de nature à réussir qu'un appel à l'envie!

Provoqué cette fois encore, Robespierre allait parler de lui, mais en des termes où se reconnait l'honnête homme, le grand citoyen qui dit franchement et sans orgueil ce qu'il a fait. Ne sont-ce point de nobles accents que ceux-ci : « Jamais personne ne m'accusa d'avoir exercé un métier lâche, ou flétri mon nom par des liaisons honteuses et par des procès scandaleux; mais on m'accusa constamment de défendre avec trop de chaleur la cause des faibles opprimés contre les oppresseurs puissants; on m'accusa, avec raison, d'avoir violé le respect dû aux tribunaux tyranniques de l'ancien régime, pour les for-

cer à être justes par pudeur, d'avoir immolé à l'innocence outragée l'orgueil de l'aristocratie bourgeoise, municipale, nobiliaire, ecclésiastique. J'ai fait dès la première aurore de la Révolution, au delà de laquelle vous vous plaisez à remonter pour y chercher à vos amis des titres de confiance, ce que je n'ai jamais daigné dire, mais ce que tous mes compatriotes s'empresseraient de vous rappeler à ma place dans ce moment où l'on met en question si je suis un ennemi de la patrie, et s'il est utile à sa cause de me sacrifier. » Membre du petit tribunal de l'évêque d'Arras, il avait pris sur lui de repousser les édits de Lamoignon appliqués par tous les tribunaux du royaume; un peu plus tard, au sein des premières assemblées électorales, il avait déterminé ses concitoyens à exercer spontanément les droits du souverain, à choisir eux-mêmes leur président; et, quand ailleurs le tiers état remerciait humblement la noblesse d'avoir abandonné ses priviléges pécuniaires, il engageait celui d'Artois à déclarer simplement aux seigneurs que nul n'avait le droit de faire don au peuple de ce qui lui appartenait. C'étaient là, certes, des états de service que ni Brissot ni ses amis n'auraient pu invoquer, et Robespierre avait raison de les rappeler. En butte à la rage de toutes les puissances de l'époque, menacé d'un procès criminel, le peuple l'avait arraché à la persécution en le portant à l'Assemblée nationale, « tant la nature, » continuait-il, « m'avait fait pour jouer le rôle d'un *tribun ambitieux et d'un dangereux agitateur du peuple !* Et moi j'ajouterai que le spectacle de ces grandes assemblées éveilla dans mon cœur un sentiment sublime et tendre qui me lia pour jamais à la cause du peuple par des liens bien plus forts que toutes les froides formules de serments inventées par les lois; je vous dirai que je compris alors cette grande vérité morale et politique annoncée par Jean-Jacques, que les hommes n'aiment jamais sincèrement que ceux qui les aiment, que le peuple seul est bon, juste, magnanime, et que la corruption et la tyrannie sont l'apanage exclusif de tous ceux qui le dédaignent. »

Quant à ce qu'il avait fait au sein de l'Assemblée constituante, n'était-ce pas écrit partout? Il avouait n'avoir pas fait tout le bien qu'il aurait voulu, peut-être même tout le bien qu'il aurait pu, mais il eût rougi de rechercher des succès dus à l'intrigue, à la corruption, et de sacrifier ses principes au frivole honneur d'attacher son nom à un grand nombre de lois. Et s'applaudissant d'avoir, du moins, contribué au rejet de beaucoup de décrets désastreux pour la liberté, il ajoutait : « J'ai mieux aimé souvent exciter des murmures honorables que d'obtenir de honteux applaudissements; j'ai regardé comme un succès de faire retentir la voix de la vérité lors même que j'étais sûr de la voir repoussée; portant toujours mes regards au delà de l'étroite enceinte

du sanctuaire de la législation, quand j'adressais la parole au Corps représentatif, mon but était surtout de me faire entendre de la nation et de l'humanité; je voulais réveiller sans cesse dans le cœur des citoyens ce sentiment de la dignité de l'homme et ces principes éternels qui défendent les droits des peuples contre les erreurs ou les caprices du législateur même. Si c'est un sujet de reproche, comme vous le dites, de paraître souvent à la tribune; si Phocion et Aristide, que vous citez, ne servaient leur patrie que dans les camps et dans les tribunaux, je conviens que leur exemple me condamne; mais voilà mon excuse. Quoi qu'il en soit d'Aristide et de Phocion, j'avoue encore que cet orgueil intraitable que vous me reprochez éternellement, a constamment méprisé la cour et ses faveurs; que toujours il s'est révolté contre toutes les factions avec lesquelles j'ai pu partager la puissance et les dépouilles de la nation; que, souvent redoutable aux tyrans et aux traîtres, il ne respecta jamais que la vérité, la faiblesse et l'infortune. »

Robespierre avait fait plus : il avait donné Brissot et Condorcet à la France, car sans le décret fameux interdisant la réélection des membres de la Constituante, décret rendu sur sa motion, ces deux écrivains ne fussent probablement jamais entrés dans l'Assemblée législative. Répondant à l'éloge emphatique de Condorcet par Brissot et au reproche d'avoir jugé témérairement des hommes qu'on lui présentait comme ses maîtres en patriotisme, il ne pouvait s'empêcher de reprocher à son tour « aux académiciens et aux géomètres » leur intolérance éternelle. Ils avaient combattu et ridiculisé les prêtres, cela était vrai, mais ils n'en avaient pas moins courtisé les grands et adoré les rois, dont ils avaient tiré un assez bon profit. Tout récemment encore Condorcet n'était-il pas administrateur du Trésor public, aux appointements de vingt mille livres? Et avec quel acharnement, continuait Robespierre, n'avaient-ils pas persécuté la vertu et le génie de la liberté dans la personne de ce Jean-Jacques, de ce véritable philosophe?

Y avait-il là contre la philosophie l'ombre d'une attaque? nullement. C'était une épigramme de très-bonne guerre à l'adresse d'un homme par lequel il était chaque jour traité de la façon la plus injurieuse. Eh bien! le journal de Condorcet n'en eut pas moins la mauvaise foi d'imprimer le surlendemain que Robespierre avait fait une sortie très-vive contre la philosophie (1).

C'était encore sur la motion de ce dernier, on s'en souvient, qu'avait été rendu le décret qui interdisait l'accès de tous les emplois dont dis-

(1) *Chronique de Paris*, du 29 avril 1792.

posait le pouvoir exécutif aux membres des législatures pendant quatre ans après la fin de leur mission, décret si honorable pour l'Assemblée constituante. La France entière le savait, c'était donc de la part des Girondins le comble de l'impudence et de l'absurdité de le dénoncer dans tous leurs journaux comme aspirant au ministère pour lui et pour ses amis, et à bon droit il leur reprochait d'être aveuglés aussi par le délire de la haine. Avec non moins de mauvaise foi Brissot et ses amis l'avaient accusé de vouloir renverser les nouveaux ministres, dont il n'avait pas encore dit un seul mot. Il les préférait même à beaucoup d'autres, seulement il tenait à ce qu'on les surveillât, à ce qu'on les éclairât comme les autres, mettant toujours les principes au-dessus des personnes. Et dans quel lieu, disait-il encore, lui demandait-on ce qu'il avait fait pour la liberté? dans une tribune dont l'existence même était un monument de ses actes. En effet,— il lui était bien permis de le rappeler avec une certaine fierté,— qui donc, après les événements du Champ-de-Mars, quand le glaive de la proscription menaçait la tête de tous les patriotes, quand tout Paris était hérissé de canons et de baïonnettes, qui donc avait défendu les sociétés populaires, la liberté de la parole et celle de la presse contre les meneurs tout-puissants de l'Assemblée constituante? Où donc alors était Condorcet, où donc Brissot? En quoi sa conduite avait-elle varié de celle du magistrat intègre qu'ils louaient dans les mêmes feuilles où ils le déchiraient, lui, Robespierre, dans l'espérance de les diviser? Mais on s'efforcerait en vain de séparer des hommes unis par l'opinion publique et l'amour de la patrie. Hélas! il ne se doutait pas que les manœuvres de ses ennemis réussiraient si bien, et que Pétion lui-même, lié à eux par des relations de pouvoir, l'abandonnerait pour passer dans leur camp. Les calomniateurs lui paraissaient être le fléau des bons citoyens, et à coup sûr il pouvait flétrir les Girondins de ce nom, eux qui, sans provocation, ne cessaient de l'accabler d'outrages. N'enchérissaient-ils pas sur les calomnies de leurs communs adversaires, quand ils osaient l'accuser d'égarer, de flatter le peuple? « Peuple moi-même, » s'écriait-il, « je ne suis ni le courtisan ni le tribun du peuple. » Et,—rapprochement bien peu favorable aux Girondins, — Robespierre faisait remarquer qu'ils le poursuivaient des mêmes accusations dont, au mois de juillet précédent, Pétion et lui avaient été l'objet de la part des D'André, des Barnave, des Duport, des La Fayette. Ceux-ci le traitaient de factieux alors, les Girondins l'appelaient aujourd'hui agitateur, trouvant sans doute le premier terme usé. On l'accusait jadis de soulever le peuple contre les lois et l'Assemblée nationale, on l'accusait à présent de diviser les patriotes. Ses ennemis ne concevaient point

qu'on pût être aimé du peuple sans intrigue, ou le servir sans intérêt.

Ils lui adressaient maintenant un reproche d'un nouveau genre, celui d'avoir abdiqué ses fonctions d'accusateur public du département de Paris ; et, par une habitude commune à tous les envieux de chercher à chaque chose un motif lâche et criminel, Brissot et Guadet avaient fait de cette démission un des principaux chefs de l'accusation qu'ils avaient dirigée contre lui. « Ainsi, » disait-il, « quand on reproche aux autres de briguer les places avec bassesse, on ne peut m'imputer que mon empressement à les fuir ou à les quitter. Au reste, je dois sur ce point à mes concitoyens une explication, et je remercie mes adversaires de m'avoir eux-mêmes présenté cette occasion de la donner publiquement. Ils feignent d'ignorer les motifs de ma démission, mais le grand bruit qu'ils en ont fait me prouverait qu'ils les connaissent trop bien, quand je ne les aurais pas d'avance annoncés très-clairement à cette société et au public, il y a trois mois, le jour même de l'installation du tribunal criminel. » Après avoir rappelé la déclaration par laquelle il s'était engagé à ne point sacrifier ses principes à sa place, et l'intérêt général à l'intérêt particulier, il continuait en ces termes : « J'ai conservé cette place jusqu'au moment où je me suis assuré qu'elle ne me permettrait pas de donner aucun moment au soin général de la chose publique; alors je me suis déterminé à l'abdiquer. Je l'ai abdiquée comme on jette son bouclier pour combattre plus facilement les ennemis du bien public; je l'ai abandonnée, je l'ai *désertée,* comme on déserte ses retranchements pour monter à la brèche. J'aurais pu me livrer sans danger au soin paisible de poursuivre les auteurs des délits privés, et me faire pardonner peut-être par les ennemis de la Révolution une inflexibilité de principes qui subjuguait leur estime; j'aime mieux conserver la liberté de déjouer les complots tramés contre le salut public, et je dévoue ma tête aux fureurs des Syllas et des Clodius. J'ai usé du droit qui appartient à tout citoyen, et dont l'exercice est laissé à sa conscience. Je n'ai vu là qu'un acte de dévouement, qu'un nouvel hommage rendu par un magistrat aux principes de l'égalité et de la dignité du citoyen; si c'est un crime, je fais des vœux pour que l'opinion publique n'en ait jamais de plus dangereux à punir. »

Ainsi de l'action la plus honnête ses adversaires tiraient un nouvel aliment de calomnie. On lui reprochait d'avoir abandonné une place importante, et en même temps on lui refusait toutes les qualités d'un bon citoyen. C'était là déjà une assez forte contradiction; mais par une autre inconséquence, que nous avons déjà signalée, on le con-

damnait à l'ostracisme, parce que, disait-on, il était l'idole du peuple. Comment ne pas s'étonner avec Robespierre que les Girondins se montrassent si défiants et si soupçonneux à son égard, quand ils semblaient si peu craindre les chefs de factions connues? Oh! c'est qu'une telle popularité, nous le répétons, les tourmentait cruellement. Que Robespierre leur abandonnât l'arène, et ils étaient prêts à désavouer leurs injures, à entonner ses louanges, à le porter aux nues. « Mais, » disait-il avec une conviction dont l'accent ne saurait nous trouver insensible après soixante-dix ans, « quelle est donc cette espèce d'ostracisme dont vous parlez? Est-ce la renonciation à toute espèce d'emplois publics, même pour l'avenir? Si elle est nécessaire pour vous rassurer contre moi, parlez; je m'engage à en déposer, dans vos mains, l'acte authentique et solennel. Est-ce la défense d'élever désormais la voix pour défendre les principes de la constitution et les droits du peuple? De quel front oseriez-vous me le proposer! Est-ce un exil volontaire, comme M. Guadet l'a annoncé en termes formels? Ah! ce sont les ambitieux et les tyrans qu'il faudrait bannir. Pour moi, où voulez-vous que je me retire? Quel est le peuple où je trouverai la liberté établie? Et quel despote voudra me donner un asile? Ah! on peut abandonner sa patrie heureuse et triomphante; mais menacée, mais déchirée, mais opprimée! on ne la fuit pas : on la sauve, ou l'on meurt pour elle. Le ciel qui me donna une âme passionnée pour la liberté, et qui me fit naître sous la domination des tyrans, le ciel qui prolongea mon existence jusqu'au règne des factions et des crimes, m'appelle peut-être à tracer de mon sang la route qui doit conduire mon pays au bonheur et à la liberté; j'accepte avec transport cette douce et glorieuse destinée. Exigez-vous de moi un autre sacrifice? Oui, il en est un que vous pouvez demander encore; je l'offre à ma patrie, c'est celui de ma réputation. Je vous la livre; réunissez-vous tous pour la déchirer; joignez-vous à la foule innombrable de tous les ennemis de la liberté, unissez, multipliez vos libelles périodiques, je ne voulais de réputation que pour le bien de mon pays; si pour la conserver, il faut trahir par un coupable silence la cause de la vérité et du peuple, je vous l'abandonne; je l'abandonne à tous les esprits faibles et versatiles que l'imposture peut égarer, à tous les méchants qui la répandent. J'aurai l'orgueil encore de préférer, à leurs frivoles applaudissements, le suffrage de ma conscience et l'estime de tous les hommes vertueux et éclairés; appuyé sur elle et sur la vérité, j'attendrai le secours tardif du temps, qui doit venger l'humanité trahie et les peuples opprimés. »

Ce temps de réparation, il est venu certainement, et ceux-là seuls

qui, systématiquement, se refusent à l'évidence et nient la lumière du jour persisteront à donner tort à Robespierre dans sa grande querelle avec la Gironde. Toutes les provocations, toutes les calomnies vinrent de celle-ci; et Robespierre y répondit d'abord avec une extrême réserve, témoin l'admirable discours dont nous venons de donner l'analyse, et que nous aurions voulu citer tout entier. Il lui aurait été bien facile cependant, il l'avait déclaré formellement, de rendre guerre pour guerre, et d'attaquer, à son tour, avec autant d'avantage qu'il s'était défendu; il ne le voulut pas, et ne s'y résoudra que quand il aura été poussé à bout, acculé par ses implacables adversaires. Il tenait à leur donner encore une preuve de modération. « Je vous offre la paix aux seules conditions que les amis de la patrie puissent accepter; à ces conditions, je vous pardonne toutes vos calomnies. » Ces conditions, c'était de s'unir à lui pour sauver les principes de la Révolution, et les défendre comme députés et comme écrivains contre une faction dont La Fayette était un des chefs, La Fayette que Brissot lui-même lui avait déclaré, un jour, être le plus dangereux ennemi de la liberté; c'était enfin de s'entendre ensemble sur tous les grands objets intéressant le salut de la patrie, sur toutes les mesures exigées par la prudence pour éteindre la guerre civile et terminer heureusement la guerre étrangère. A la façon dont vous accueillerez cette proposition, disait Robespierre aux Girondins en finissant, les patriotes vous jugeront; « mais, si vous la rejetez, rappelez-vous que nulle considération, que nulle puissance ne peut empêcher les amis de la patrie de remplir leur devoir. » D'unanimes acclamations retentirent quand Robespierre eut cessé de parler, et l'impression, la distribution et l'envoi de son discours à toutes les sociétés affiliées furent votés au milieu des applaudissements (1). Il n'en avait pas été de même pour les discours de Brissot et de Guadet; cela seul indiquait combien peu la société des Amis de la Constitution était disposée à se mettre au service des hommes de la Gironde.

(1) *Réponse de Robespierre aux discours de MM. Brissot et Guadet du 25 avril* 1792, prononcée à la société des Amis de la Constitution le 27 du même mois, et imprimée par ordre de la société (in-8° de 16 pages, de l'imprimerie de Mayer et Cᵉ). Ce discours se trouve aussi à la suite du numéro 1ᵉʳ du *Défenseur de la Constitution*, de la page 37 à la page 61. Le *Journal des débats et de la correspondance de la Société*, etc., l'a publié incomplétement dans ses numéros 185, 186 et 187. Il a été reproduit également par MM. Buchez et Roux, dans l'*Histoire parlementaire de la Révolution*, t. XIV, p. 147, et par Laponneraye, dans les *Œuvres de Robespierre*, t. I, p. 278.

XVIII

L'offre pacifique de Robespierre, dédaignée des Girondins, avait été entendue de Pétion : l'âme toute contristée de la division qui régnait au camp des patriotes, le maire de Paris était accouru le surlendemain aux Jacobins en médiateur. Des deux côtés il comptait des amis, mais déjà il inclinait secrètement pour les Girondins, alors en possession du pouvoir, et avec lesquels ses fonctions le mettaient en relations plus intimes. Qui ne sait comme, fatalement pour ainsi dire, l'exercice de l'autorité ébranle les plus fortes convictions? Sa propre demeure, l'hôtel même de la mairie, s'il faut en croire Camille Desmoulins, avait, durant le dernier séjour de La Fayette à Paris, servi d'asile à des réunions formées des membres les plus opposés de l'Assemblée législative; on y avait vu figurer Brissot et Beugnot, Jaucourt et Guadet, Ramond et Vergniaud, etc., mais on avait eu soin d'en écarter les patriotes dont la présence et la perspicacité eussent été importunes. On était parvenu à lui persuader que La Fayette et Narbonne pourraient devenir les soutiens les plus fermes du parti populaire; et à Camille Desmoulins qui, un jour, à la maison commune, émettait de grands doutes sur la possibilité de rattacher ces deux hommes à la cause de la démocratie, il avait répondu : « Mais oui, je les crois avec nous, sinon par patriotisme, au moins par intérêt (1). » Il était donc sur la pente où l'on glisse insensiblement, et au bout de laquelle, sans s'en douter en quelque sorte, on subit certaines capitulations de conscience.

Cependant il n'en fit pas moins de très-louables efforts pour amener une réconciliation entre tous ces patriotes, dont la plupart étaient si sincères; il eut même des accents qui eussent attendri des esprits moins passionnés et moins injustes que les Girondins. Et comment un apaisement pouvait-il être facile, quand le lendemain même du jour où Robespierre, en terminant son éclatante justification, avait proposé la paix à ses adversaires, Brissot, furieux d'avoir vu la victoire lui échapper, avait eu, dans le paroxysme de l'exaspération, l'infamie d'écrire : « Trois opinions partagent le public sur M. Robespierre : les uns le croient fou, d'autres attribuent sa conduite à sa vanité

(1) Voyez *la Tribune des Patriotes*, numéro 1.

blessée, un troisième parti le croit mis en œuvre par la liste civile... (1). » Peut-être Pétion eût-il pu trouver quelques paroles pour blâmer les provocateurs de cette regrettable polémique; peut-être eût-il dû flétrir au moins d'un mot de si odieuses calomnies; car enfin il n'en avait pas eu connaissance sans frémir; son cœur s'était épanché dans celui de Robespierre; il lui avait avoué toute l'horreur qu'il ressentait des trames ourdies pour le perdre (2). Pourquoi donc tant de ménagements? Sans doute il craignait d'éveiller des susceptibilités ombrageuses, intraitables; mais, en voulant plaire à tout le monde, il n'aboutit à aucun résultat. N'avait-il pas lu, dans la journée même, un article du journal de Condorcet où on le rangeait parmi les ennemis de Robespierre, dont on attribuait cependant le succès « aux dignes amis du digne Pétion? » C'était le cas de donner un démenti formel à la *Chronique de Paris* qui, s'inspirant des calomnies éditées la veille par le *Patriote françois*, répandit contre Robespierre un nouveau torrent d'injures : *intrigant*, *insensé*, *fougueux bavard*, *Jupiter denuntiator*, *Mazaniello*, telles étaient les gentillesses que, par la voie de son journal, le philosophe Condorcet adressait à un homme qui s'était permis de penser autrement que lui sur la guerre, et qui avait le tort de le dépasser en popularité (3). Et la veille encore, avec quel fiel n'avait-il pas imprimé, renouvelant un ignoble mensonge de Guadet, en y ajoutant, n'avait-il pas imprimé, dis-je, que Robespierre avait été proclamé tribun du peuple par la feuille de Marat (4)? Un peu plus de fermeté de la part de Pétion eût sans doute donné à réfléchir aux Girondins, les eût arrêtés peut-être dans la voie déplorable où ils étaient entrés; son indécision, sa mollesse leur furent pour ainsi dire un encouragement (5).

Robespierre voulut parler ensuite, se plaindre des nouvelles calomnies insérées contre lui dans les feuilles girondines du jour et de la veille; il réclama en vain la parole. La Source, qui présidait, mit tout en œuvre pour clore une discussion où ses amis, il le sentait bien, fini-

(1) *Patriote françois*, numéro 992, du samedi 28 avril 1792. M. Michelet, comme on le pense bien, ne dit mot de tout ceci, sans quoi il lui eût été difficile de travestir aussi étrangement qu'il l'a fait, d'un bout à l'autre de son livre, le rôle et le caractère de Robespierre.

(2) Voyez à cet égard les explications fournies par Robespierre lui-même dans la séance du 30 avril aux Jacobins (*Journal des débats et de la correspondance de la Société*, etc., numéro 187.

(3) *Chronique de Paris*, du 29 avril 1792.

(4) *Chronique de Paris*, du 28 avril 1792.

(5) Voyez le discours de Pétion, dans le numéro 186 du *Journal des débats et de la correspondance de la Société*, etc.

raient par être terrassés; l'ordre du jour, proposé par le maire de Paris, ayant été adopté, il parvint à fermer la bouche à Robespierre. Mais le lendemain allait se rouvrir l'arène, et la séance, une des plus orageuses dont le club des Jacobins ait été le théâtre, devait tourner à la honte des calomniateurs, à la confusion de Brissot et de Guadet.

XIX

Au moment même où des lèvres de Pétion tombaient des paroles de paix et de concorde, où le maire de Paris conviait à un fraternel accord ses amis divisés, Brissot et Guadet répandaient à profusion dans Paris, au sein de l'Assemblée législative, dans toutes les sociétés populaires, et envoyaient par milliers d'exemplaires dans les départements leurs discours qu'ils s'étaient empressés de publier, réunis en une seule et même brochure. Livrer ainsi à tous les échos de la publicité une œuvre diffamatoire et calomnieuse, à l'heure où entre eux et Robespierre un ami commun tentait un rapprochement, c'était vouloir éterniser la lutte, et, de parti pris, de propos délibéré, rendre tout arrangement impossible. Au lieu de se contenter d'imprimer leurs discours tels qu'ils avaient été prononcés, ce dont la plus stricte loyauté leur faisait un devoir impérieux, les orateurs girondins les imprimèrent d'une façon toute différente, avec de notables changements, et en y ajoutant des morceaux supprimés à la tribune, comme Brissot l'avoue lui-même dans un avant-propos non moins injurieux que les discours, et où les faits qui s'étaient passés au sein de la société des Amis de la Constitution étaient présentés sous le jour le plus faux. Comment qualifier cette manœuvre odieuse?

En même temps, suivant l'énergique expression de Camille Desmoulins, ils faisaient charrier leurs infâmes calomnies par tous les journaux dont ils disposaient. Le *Thermomètre du jour*, le *Journal général de l'Europe*, le *Courrier des quatre-vingt-trois départemens*, le journal d'Audouin, voire même les *Révolutions de Paris*, injuriaient et décriaient Maximilien à l'unisson du *Patriote françois* et de la *Chronique de Paris*. Le 30 avril, parut dans le *Courrier des départemens* un article où Gorsas, après avoir reproché en quelque sorte à la feuille de Condorcet d'avoir traité trop durement Robespierre dans son numéro de la veille, déclarait que, pour sa part, il n'imiterait pas cet exemple qui

tendait à aigrir les esprits, à les entretenir dans une division funeste; et cela dit en manière de précautions oratoires, il insinuait à son tour que Robespierre cherchait à capter le peuple, l'apostrophait dans chacun de ses discours, et que cette affectation rappelait trop les Gracques. C'était là du moins, disait le journaliste girondin, une impression qui devenait chaque jour plus profonde dans certains esprits, et même chez de bons patriotes. Puis se faisant à son tour, après la *Chronique de Paris*, l'écho brutal d'une calomnie de Guadet, sur la foi duquel il se reposait, Gorsas ajoutait que le libelle de Marat, qui, avait-il soin de dire, n'avait jamais prêché que fureur, vengeance, mort, sang et carnage, désignait Robespierre pour tribun du peuple (1). La prétention de Gorsas, il est vrai, était d'avoir cherché non pas à l'accuser, mais à le justifier; singulière façon de justifier les gens! Il ne se vantait pas moins quelques jours plus tard,—et ceci, venant d'un journaliste girondin, est assez curieux à retenir, — d'avoir « blâmé les auteurs de la *Chronique* de s'être exprimés d'une manière plus dure que sévère, plus injurieuse que franche, plus haineuse que fraternelle, » et d'avoir fait la satire des discours qu'ils avaient loués autrefois (2). Ainsi, du propre aveu d'un de leurs amis, Guadet, Brissot et Condorcet avaient manqué de franchise et cédé aux seules suggestions de la haine. Peut-on invoquer contre eux un plus accablant témoignage? Mais Gorsas ne s'était pas tout d'abord exprimé ainsi, et dans le premier article du *Courrier*, Robespierre n'avait pu voir qu'une réédition d'une partie des calomnies de ses adversaires, enveloppées d'ambages et de précautions hypocrites.

Le soir, aux Jacobins, Doppet ayant proposé à la société de charger une commission de recevoir toutes les dénonciations écrites ou verbales, Robespierre demanda tout de suite, aux applaudissements de l'assemblée, si de cette manière on n'arriverait pas à permettre à quelques individus de substituer l'intérêt particulier à l'intérêt public, et l'esprit d'intrigue à l'esprit général? Pour éviter le retour de scènes semblables à celles auxquelles avaient donné lieu des dénonciations irréfléchies, on demandait l'établissement d'un comité revêtu d'une sorte de dictature suprême; seulement, ne verrait-on pas, selon la composition de ce comité, quiconque témoignerait ses craintes sur les dangers dont pourrait être menacée la liberté, exposé à être dénoncé comme factieux, comme aspirant au tribunat? Quelques voix ayant alors réclamé l'ordre du jour : « Si dénoncer les ennemis de la liberté, c'est

(1) *Courrier des quatre-vingt-trois départemens*, numéro du 30 avril 1792.
(2) *Ibid.*, du 3 mai 1792.

aspirer au tribunat, » s'écria impétueusement Merlin (de Thionville), « je déclare que je veux être tribun, car moi aussi j'aime le peuple. » Robespierre reprenant : « Et moi aussi je pense que le zèle d'un bon citoyen doit avoir des bornes; mais si cette société doit arrêter qu'il me sera défendu de répondre à tous les libellistes conjurés contre moi, je déclare aussi que je la quitte pour me renfermer dans la retraite. » Ces paroles furent accueillies par un murmure général au milieu duquel on entendit ces mots : « Nous vous suivrons (1). » Robespierre expliqua alors comment la démarche de Pétion, à laquelle, pour sa part, il aurait été tout disposé à se rendre, avait été empoisonnée par de nouveaux libelles. Ah! si, après avoir entendu à cette tribune les plus violentes dénonciations contre lui, la majorité de la société des Amis de la Constitution, devenue l'instrument d'une cabale, étouffait sa voix, qui donc, disait-il, voudrait se charger de défendre la cause du peuple? N'était-ce pas une chose déplorable que ce concert de calomnies soulevées contre sa personne? Il donna alors lecture de la feuille de Gorsas. Arrivé à l'endroit où le journaliste girondin le comparait aux Gracques : « Oui, » s'écria-t-il, avec une intuition singulière de sa destinée, « on a raison de me comparer à eux; ce qu'il y aura de commun entre nous peut-être sera leur fin tragique. » Puis, après avoir lu le passage où Gorsas lui reprochait d'avoir été proposé pour tribun par le journal de

(1) Selon le *Journal des débats et de la correspondance*, etc. (numéro 187), rédigé dans un sens tout girondin, ne l'oublions pas, ces mots auraient été prononcés par quelques voix de femmes, dans les tribunes; ce que M. Michelet, chez qui le pittoresque ne perd jamais ses droits, traduit ainsi : *Voix glapissantes de femmes* (t. III, p. 401). Nous avons parlé plusieurs fois déjà de l'influence de Robespierre sur les femmes; mais cette influence, ce n'est pas, comme M. Michelet se l'imagine, au moyen de quelques lambeaux de l'*Émile* ou du *Contrat social* qu'on l'obtient, il faut toucher la corde sensible, celle du cœur, et aux grandes vérités sociales et politiques joindre le beau et le vrai dans le sentiment; ce fut en quoi excella Robespierre et par où il trouva le chemin des âmes tendres. Mais M. Michelet a une autre façon de nous expliquer le charme que Robespierre exerça sur les femmes. Il nous le montre parcourant « de ses yeux clignotants et mobiles » toute l'étendue de la salle, et les relevant fréquemment vers les tribunes des femmes. « A cet effet, » ajoute-t-il, « il manœuvrait avec une sérieuse dextérité deux paires de lunettes, l'une pour voir de près ou lire, l'autre pour distinguer au loin, comme pour chercher quelque personne. Chacune se disait : C'est moi. » (T. III, p. 403.) Voilà, il faut l'avouer, une manière tout à fait neuve et ingénieuse de subjuguer le cœur des femmes. Ainsi donc soyez dépourvu de tous les avantages physiques; n'ayez ni cœur, ni esprit, ni talent; ayez l'air à la tribune « d'un triste bâtard de Rousseau conçu dans un mauvais jour, » mais sachez manœuvrer avec dextérité deux paires de lunettes, et il ne sera femme qui vous puisse résister. En vérité, nous recommandons ce secret de M. Michelet, que lui aura sans doute livré quelque indiscret confident de Robespierre. On voit comment un éminent esprit, pour avoir voulu rapetisser toute chose en un homme vraiment supérieur, et dont il s'est ingénié à faire la caricature d'un bout à l'autre de son livre, en est venu à tomber, disons le mot, dans la charge.

Marat, il demandait s'il avait jamais professé des principes semblables à ceux qu'on remarquait dans cette feuille, et s'il pouvait être réputé coupable des extravagances d'un écrivain exalté. « Mais, » continuait-il, « s'il était faux que Marat eût jamais prononcé mon nom; s'il était faux qu'il eût tenu le langage qu'on lui prête! Eh bien! tous ces illustres patriotes savent certainement qu'il n'y a pas un mot de tout cela dans le numéro de Marat que l'on cite. » C'est vrai! c'est vrai! s'écrièrent plusieurs voix au milieu des applaudissements. Ainsi se trouvaient confondus les mensonges de Guadet, répétés à l'envi par les feuilles de Condorcet, de Gorsas, de Brissot et par des brochures vendues chez tous les libraires (1). Un peu plus honnête que les autres, Gorsas eut du moins la pudeur d'avouer qu'on l'avait trompé en lui disant que Marat avait désigné Robespierre pour tribun du peuple (2). Les autres n'eurent garde de se rétracter, connaissant bien la maxime de Basile : Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose.

A Paris, où les personnages étaient connus, où il était bien plus aisé de prendre l'intrigue et la calomnie corps à corps et de la terrasser, tout cela n'avait pas grande importance; mais il n'en était pas de même dans les départements où, par leurs journaux, les Girondins possédaient une grande influence sur l'opinion publique; et nous ne tarderons pas à voir par quelles manœuvres ils essayeront d'égarer les sociétés populaires de province sur le compte de Robespierre. Profonde fut l'indignation des membres de la société des Amis de la Constitution quand, la brochure de Brissot et de Guadet à la main, Robespierre dénonça l'avant-propos cruel où, après la paix jurée en quelque sorte sous les auspices de Pétion, les deux orateurs girondins enchérissaient encore sur leurs calomnies. Le président voulut parler, c'était encore La Source. Robespierre, reprenant au milieu du bruit: « Vous m'interrompez, monsieur le président, avant de savoir ce que je veux dire ». La Source expliqua qu'il avait interrompu l'orateur parce que celui-ci remontait à des faits antérieurs au discours de Pétion. Or, là éclatait manifestement la partialité du président, puisque la brochure contenant les discours de Brissot et de Guadet avait été distribuée à profusion au moment même où le maire de Paris venait offrir sa médiation. — Est-ce que la paix jurée ne doit lier qu'une des parties, s'écria Merlin (de Thionville), et sera-t-il permis à l'autre de semer impunément la calomnie? — Lui

(1) Citons entre autres : *Avis fraternel à M. Robespierre*, membre de la société des Amis de la Constitution, par M. Loiseau, membre de la même société. « Ce pamphlet est d'un bon citoyen, d'un véritable ami de la constitution, » ne manque pas d'écrire Brissot dans son journal. (*Patriote françois*, numéro 1013.)

(2) Voyez le *Courrier des quatre-vingt-trois départemens*, numéro du 3 mai 1792.

aussi avait été, la veille, rangé par le *Patriote françois* au nombre des Feuillants. Après une longue agitation, La Source mit aux voix la question de savoir si la parole serait conservée à Robespierre; et, à sa confusion, l'assemblée se prononça dans le sens de l'affirmative, réprouvant par ce vote la coupable partialité de son président.

Ce dont Robespierre venait entretenir la société n'était donc point antérieur à la paix jurée la veille, et rompue aussitôt par ses adversaires. Au moment où il commençait à parler de l'écrit où il était si cruellement déchiré, et qui allait circuler dans les départements, revêtu des signatures d'hommes ayant, disait-il, quelque réputation de patriotisme, une voix lui cria : « Imprimez. » — « Je n'ai ni la liste civile ni le couvert des ministres, » répondit-il avec raison.—Dans la brochure à laquelle il faisait allusion, on l'accusait d'avoir un parti, non pas dans la société, dont on voulait ménager les susceptibilités, mais dans les tribunes, ouvertement dirigées par lui et ses aides de camp, disait-on, et d'être à la tête d'une faction cherchant à semer le trouble et les divisions au sein de la société. On a pu voir combien la proposition renversée eût été plus juste. Avec quel empressement les Girondins n'avaient-ils pas mis leurs contradicteurs au rang des membres du comité autrichien! Robespierre ne se trompait donc pas quand, montrant le libelle de Brissot, il disait : « Toutes les fois que celui qui a écrit ceci trouvera des improbateurs, le peuple sera un ramas de brigands, de factieux. » Depuis trois ans, ajoutait-il, je n'ai pas été exposé à des atrocités pareilles. Brissot et Guadet, nous l'avons dit, avaient imprimé leurs discours d'une manière toute différente de celle dont ils les avaient prononcés, et ils avaient ajouté dans leur écrit des choses que sans doute ils n'eussent point osé dire en face, à la tribune des Jacobins; Robespierre, avec non moins de raison, se plaignit de ce procédé indigne, déloyal. Il se défendit victorieusement du reproche immérité d'avoir jamais insulté l'Assemblée législative, prenant d'ailleurs à témoins tous ses collègues de la société, et laissant à leur loyauté, à leur probité, à prononcer entre ses calomniateurs et lui.

Au milieu des applaudissements redoublés qui accueillirent les dernières paroles de Robespierre, le président La Source, de dépit peut-être, quitta le fauteuil pour se rendre à l'Assemblée législative, où il y avait séance, et l'ingénieur Dufourny de Villers prit sa place. Immédiatement ce dernier proposa à la société de déclarer calomnieuses les assertions de Brissot et de Guadet; d'unanimes bravos éclatèrent alors, et tous les chapeaux s'agitèrent en signe d'approbation. La société, jugeant indispensable de démentir les diffamations et les calomnies répandues par Brissot et par Guadet, et commentées par les journaux

girondins, de rendre, en un mot, témoignage à la vérité, aux principes et à la conduite de Robespierre, déclara solennellement qu'elle regardait comme contraire à la vérité la manière dont Brissot et Guadet avaient rendu compte des faits qui s'étaient passés dans son sein, et les inculpations dirigées contre Robespierre comme démenties par la notoriété publique autant que par toute sa conduite. En outre, elle arrêta, également à l'unanimité, que cette déclaration, signée de La Source, président et député à l'Assemblée législative, de Choudieu et de Ducos, également députés, de Perey et de Pépin, secrétaires, serait imprimée à ses frais et envoyée à toutes les sociétés affiliées (1). Ainsi la condamnation des Girondins, la constatation formelle que d'eux, et d'eux seuls, venait l'initiative des calomnies, se trouva signée par deux de leurs amis, La Source et Ducos, et une juste déconsidération en rejaillit sur eux. Battus une seconde fois dans cette nouvelle campagne contre Robespierre, ils ne se découragèrent pas, et leur exaspération s'accrut du triomphe éclatant de leur adversaire (2).

XX

Parmi les feuilles publiques qui, dans cette querelle, prirent parti contre Robespierre, on vit avec étonnement figurer un journal important, qui jusqu'alors n'avait guère songé à lui reprocher de ne pas rendre justice au peuple et de se donner en spectacle ; nous voulons parler des *Révolutions de Paris*, dont si souvent jadis Brissot avait

(1) Voyez le *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 187. Ce journal se garde bien d'ailleurs de donner la déclaration de la société ; elle parut, à l'époque, dans la *Tribune des Patriotes*, numéro 1, et à la fin du numéro 1er du *Défenseur de la Constitution*, p. 64. MM. Buchez et Roux l'ont reproduite dans l'*Histoire parlementaire*, t. XIV, p. 168.

(2) M. Michelet, qui, ce semble, se croirait perdu si une fois il rendait justice à Robespierre, se trouve fort en peine pour raconter cette victoire si méritée. Ce grand cri de la conscience de toute une société indignée d'injustifiables calomnies, il l'explique par l'intervention de quelques Cordeliers ardents comme Legendre et Merlin, venus, dit-il, pour entraîner la masse des indécis, et par le bruit qui, selon lui, se répandit dans Paris, le 30 avril au soir, d'un désastre de nos armées sur les frontières, et qui aurait irrité les patriotes contre les Girondins (*Hist. de la Révolution*, t. III, p. 436). Or ce jour-là, comme le fait très-justement remarquer M. L. Blanc (t. VI, p. 355), le désastre arrivé aux frontières n'était pas connu encore. Il ne fut divulgué que le lendemain 1er mai à l'Assemblée législative, par le ministre de la guerre, et il n'en avait été nullement question aux Jacobins dans la séance du 30 avril, comme il est facile de s'en rendre compte.

senti les rudes atteintes. Dans deux numéros consécutifs parurent contre Robespierre des attaques, tempérées, il est vrai, par les restrictions les plus élogieuses, mais attaques d'autant plus traîtresses qu'on pouvait supposer le trait parti d'une main impartiale et désintéressée. Quel était donc ce mystère d'évolution de la part d'une feuille habituée depuis trois ans à considérer Robespierre comme l'ancre dé salut de la Révolution, comme le type incarné du patriotisme et du dévouement à la cause populaire? Comment donc en un plomb vil l'or pur s'était-il changé aux yeux de ce journal, dans les pages duquel ce grand nom de Robespierre avait été si souvent cité avec admiration? Il est essentiel de donner quelques explications au sujet de cette attitude des *Révolutions de Paris*, relevée à la charge de Robespierre par des écrivains qui ont ignoré ou n'ont pas voulu en révéler le secret.

Dans un premier article, plein de ménagements pour Brissot dont le tort, suivant le journaliste, était de s'être montré trop mystérieux et d'avoir témoigné beaucoup trop d'enthousiasme pour Condorcet, on reprochait à Robespierre l'agitation des esprits, c'est-à-dire qu'on le rendait précisément responsable des torts des Girondins; ces torts, du reste, on se gardait bien de les attribuer à son cœur. Le second article. beaucoup plus malveillant, était une paraphrase des critiques haineuses de Brissot, adoucies toutefois par quelques éloges, car il fallait encore éviter de heurter de front, dans l'intérêt même du journal, les sympathies de lecteurs accoutumés à un autre langage, et qui, à bon droit, eussent pu s'étonner d'une conversion si brusque. Aussi énumérait-on complaisamment tous les services rendus par Robespierre à la Révolution, au peuple, à la liberté; puis se croyant quitte, — j'allais dire envers sa conscience! — l'auteur de l'article rééditait à nouveaux frais toutes les articulations calomnieuses de la *Chronique de Paris* et du *Patriote françois*. On faisait un crime à Robespierre d'avoir parlé des petites provocations de ses ennemis, au lieu de dénoncer la conspiration dont il prétendait tenir le fil. Était-ce bien un rédacteur des *Révolutions de Paris* ou un collaborateur de Brissot et de Condorcet qui parlait ainsi? Et quelles étaient donc ces *petites provocations?* On les connaît déjà; mais le nouvel allié de la Gironde prend sur lui-même de nous en donner un échantillon assez caractéristique: « On avoit été jusqu'à dire que Robespierre s'étoit rendu à une conférence tenue chez madame de Lamballe, en présence de Marie-Antoinette, et que c'étoit à l'issue de ce conciliabule qu'il s'étoit démis de sa placé d'accusateur public, afin de la laisser occuper par l'ancien ministre de la justice. » L'auteur de cet article se récriait bien: répondre à une imputation aussi odieuse lui eût paru une injure

à Robespierre ; mais le trait n'en était pas moins lancé, et l'on n'ignorait point qu'il se rencontrerait de bonnes âmes pour le ramasser.

En lisant ces insinuations perfides, Camille Desmoulins, qui venait de rentrer dans l'arène du journalisme en fondant la *Tribune des Patriotes*, ne put s'empêcher d'exhaler son indignation et de s'écrier donloureusement, dans l'avertissement placé à la suite du premier numéro de son journal : « Ce qui est le comble de la perversité, le seul homme que la calomnie avoit respecté jusqu'ici, celui dont les monarchiens, les 89 et les Feuillans n'avoient osé contester la probité et le patriotisme, des Jacobins n'ont pas honte de le diffamer ; c'est Prudhomme qui insinue dans son journal que l'incorruptible Robespierre, l'Aristide de la Révolution, « a des conférences chez la Lamballe « avec Médicis-Antoinette, dit-il, et que c'est à l'issue d'une de ces « conférences qu'il a donné sa démission d'accusateur public, pour « faire passer cette place à l'ex-ministre Duport. » Il y a tant de scélératesse dans cette calomnie, il y a tant de perfidie à la faire circuler par Prudhomme, que ceux qui connoissent Robespierre, en voyant une pareille atrocité, prennent tout le genre humain en horreur et sont tentés de fuir dans les forêts avec Timon le Misanthrope. » On eût même pu croire à quelque basse jalousie de métier de la part de l'éditeur des *Révolutions de Paris* ; car, dans ce même article, on reprochait encore à Robespierre « de passer du tribunal de l'accusateur public au cabinet d'étude d'un folliculaire à la semaine ; » allusion au prospectus du *Défenseur de la Constitution*, récemment publié. Pareil reproche, et en pareils termes, émanant d'un journaliste, était au moins singulier. Quel respect pour ce droit sacré dévolu à chaque citoyen par la Révolution française d'exprimer librement sa pensée ! Et comme l'auteur tenait particulièrement à flatter les Girondins, il terminait, — plagiaire d'un mot de Guadet, — en menaçant Robespierre de l'ostracisme s'il dédaignait les conseils d'hommes n'ayant jamais consulté, avant d'écrire, prétendait-il, le chapitre des considérations (1).

Or, au nombre des rédacteurs du journal les *Révolutions de Paris*, se trouvait un écrivain du nom de Robert, mari de mademoiselle de Kéralio. Ce Robert, membre du club des Cordeliers, voyant les Girondins au pouvoir, se sentit pris d'une ambition démesurée, et, recommandé par Brissot, il demanda à Dumouriez la place d'ambassadeur à Constantinople. Dans une Confession publiée vers cette époque par

(1) Voyez les numéros 146 et 147 des *Révolutions de Paris*. Le premier article est intitulé : *Scandale donné par la société des Jacobins* ; le second : *A Maximilien Robespierre*.

François Robert, en réponse à un article de la *Chronique de Paris* qui l'avait accusé de devoir une somme de deux cent mille livres, il raconta lui-même les sollicitations auxquelles il s'était livré, ses espérances et ses mécomptes. Il faut lire, dans les Mémoires de madame Roland, les curieux portraits de Robert et de sa femme, « aux trousses de Dumouriez et à celles de Brissot (1). » On comprend maintenant quel intérêt avait ce rédacteur du journal de Prudhomme à écrire des choses agréables au député girondin ; et, comme Camille Desmoulins en fait ingénieusement la remarque, on croit voir le patriote Robert présentant à Brissot le numéro 146 des *Révolutions de Paris*, en lui disant : « Tenez, voilà tout ce que j'ai pu dire en conscience contre Robespierre. » Mais l'article parut certainement beaucoup trop modéré, et c'est pourquoi sans doute le cordelier Robert ne fut pourvu d'aucune sorte de canonicat. L'auteur du second morceau contre Robespierre était, assure Desmoulins, un journaliste nommé Maréchal, intrigant qui avait vendu sa plume à tous les partis, et présentement la mettait au service des Girondins, dispensateurs des places et des faveurs. Combien il s'était montré plus habile ! « C'est celui-là qui attrapera l'ambassade, » disait encore Camille (2). On ne pouvait, en effet, s'empêcher de remarquer que tous ceux qui avaient pris parti contre Robespierre avaient été pourvus des premiers emplois dans le ministère, et, parmi les favoris de la Gironde, on citait Réal, Chépy fils, Boisguyon, Mendouze, Noël, Lanthenas, Polverel et Santhonax, qui, lui aussi, avait collaboré à la rédaction des *Révolutions de Paris ;* ce dont il n'avait pas manqué de se faire un titre aux yeux des patriotes quand, pour une apostrophe indécente adressée à l'évêque de Paris présidant les Jacobins, il avait failli être chassé de la société (3). Un jeune homme, membre de la société des Amis de la Constitution, s'étant plaint un jour de ne pouvoir obtenir une place : « Que ne faites-vous un bon discours contre Robespierre ? lui dit-on, et avant huit jours vous serez placé ! (4) » Eh bien ! tout le secret des attaques de la presse girondine est là. Et combien n'est-on pas épouvanté de la puissance de l'intrigue, de la sinistre influence de l'intérêt privé, quand on voit un journal comme les *Révolutions de Paris* se donner de tels démentis et brûler ainsi ce qu'il avait adoré (5) ! Mais attendons quelques jours,

(1) *Mémoires de madame Roland* (t. II de l'édition Barrière et Berville, p. 173).

(2) Voyez la *Tribune des Patriotes*, numéro 2. — Il s'agit ici, si nous ne nous trompons, de Sylvain Maréchal, bien connu depuis.

(3) Voyez à cet égard le numéro du 2 mai du *Courrier des quatre-vingt-trois départemens*.

(4) Note de Fréron, dans le numéro 2 de la *Tribune des Patriotes*.

(5) M. Michelet, comme on le pense bien, n'a pas manqué de s'armer contre Robes-

et nous verrons ces mêmes *Révolutions de Paris* dresser à leur tour, contre Condorcet, Brissot, Vergniaud et Guadet, un terrible acte d'accusation dans un article intitulé : *Conjuration contre la liberté*, et leur reprocher de jouer dans l'Assemblée législative le même rôle qu'avaient joué au sein de l'Assemblée constituante les Lameth et les Barnave, qui, disaient-elles, feignirent de mépriser également et Maury, et Cazalès, et Robespierre, et Pétion (1). Que signifie donc cette nouvelle évolution à quinze jours d'intervalle? Est-ce un retour à la conscience? Certaines promesses n'auraient-elles pas été remplies? ou bien la rémunération n'aurait-elle pas paru proportionnée à la complaisance? Ah! qui vous sondera jamais, sombres abîmes du cœur humain!

XXI

Comme cela était facile à prévoir, la malencontreuse polémique des *Révolutions de Paris* contre Robespierre attira à cette feuille une foule de protestations énergiques. Un certain nombre de membres de la société des Jacobins avaient vivement réclamé contre le premier article, ainsi que nous l'apprend le journal lui-même (2); des récriminations naturellement plus violentes se produisirent au second. Du propre aveu de Prudhomme, l'esprit de prévention auquel sa feuille devint dès lors en butte était excusable dans les circonstances actuelles. Combien, en effet, il était justifié, cet esprit de prévention!

Parmi les plaintes adressées au propriétaire des *Révolutions de Paris*, il en est une que nous croyons devoir mettre tout entière sous les yeux de nos lecteurs, d'abord parce qu'elle résume assez bien les griefs des patriotes contre ce journal, ensuite parce qu'elle est d'une femme, et l'on sait déjà de reste quelle influence mystérieuse Robespierre exerçait sur les femmes. Elles le considéraient comme l'homme du destin appelé à guider la Révolution française au travers des écueils qu'elle avait à traverser, et à la conduire victorieuse dans le port. « O Robespierre, » lui écrivait, dans les derniers jours de mars, cette

pierre des articles du journal de Prudhomme, mais il s'est bien gardé de nous révéler les sentiments vils auxquels avaient obéi les rédacteurs des *Révolutions de Paris* en adressant à Robespierre « leur respectueuse mais sévère critique » (*Hist. de la Révolut.*, t. III, p. 407).

(1) *Révolutions de Paris*, numéro 149, p. 295.

(2) *Ibid.*, numéro 147, p. 212.

amie dont nous avons déjà cité quelques lettres, madame de Chalabre, « votre génie doit trouver le remède à nos malheurs. Il n'y a que vous pour ainsi dire qui me laissiez quelque lueur d'espérance (1). » Voici maintenant ce qu'à la date du 12 mai 1792 écrivait à Prudhomme une dame de Lacroix, demeurant à Paris, rue Christine, n° 3 : — « J'ai lu jusqu'à ce jour, monsieur, avec beaucoup d'intérêt, vos numéros des *Révolutions;* je les lisois, non point pour apprendre ce qui se passoit (j'en étois fort instruite), mais pour admirer en vous le véritable langage de la liberté. J'aimois à vous entendre dire des vérités; je me disois : Voilà véritablement un homme. Vous avez détruit le charme par vos derniers articles sur l'incorruptible Robespierre. Dans l'un vous dites : Nous connoissons peu M. Robespierre, et dans l'autre vous le déchirez en pièces d'une manière bien sanglante. J'ignore l'intérêt qui a pu vous faire tenir ce langage, puisque vous ne le connoissez pas; mais ce que je n'ignore pas, c'est que cela nuit à votre réputation et à vos intérêts. Comme je n'en aurai plus à vous lire, faites-moi le plaisir de ne plus m'envoyer vos numéros; je n'aime pas à me nourrir l'esprit de calomnies atroces. Gardez mon argent, j'y gagnerai encore, puisque je n'aurai pas la douleur de vous trouver coupable une troisième fois, à moins qu'ayant été induit en erreur, puisque vous dites ne pas le connoître, vous ne vous rétractiez, ce qui est d'un homme ami de la vérité. »

Le rédacteur des *Révolutions de Paris*, en répondant à cette lettre, se défendit assez mal; mais, de son nouvel article, il est un aveu précieux à tirer : les *Révolutions de Paris* reconnaissaient elles-mêmes que, dans les temps difficiles où l'on vivait, la meilleure tactique des ennemis de la Révolution était de faire harceler Robespierre par tous les partis, d'accumuler sur sa tête les calomnies de tous genres et de lui supposer les intentions les plus sinistres, les liaisons les plus criminelles, dans l'espérance de désorienter par là les patriotes, dont il était la boussole (2). Or c'était là précisément ce qu'on avait à reprocher aux Girondins, dont la mauvaise foi, à l'égard de Robespierre, éclatait à toute occasion. Ainsi, ne sachant comment expliquer son triomphe aux Jacobins dans la séance du 30 avril, le journal de Condorcet n'hésite pas à tromper ses lecteurs par un grossier mensonge, et il a l'impudence d'avancer que la majorité s'était d'abord prononcée contre Robespierre (3), quand au contraire, comme on l'a vu, l'arrêté déclarant calomnieuses les articulations de Brissot et de Guadet avait été adopté à l'unanimité. Plus juste

(1) Lettre en date du 20 mars 1792. Voyez *Papiers inédits*, etc., t. I, p. 176
(2) *Révolutions de Paris*, numéro 149, p. 309, 311.
(3) *Chronique de Paris*, numéro du 2 mai 1792.

se montra Gorsas : « Nous estimons, nous aimons M. Robespierre, » écrivit-il ; « c'est parce qu'il aime sa patrie et la liberté que nous sommes jaloux de son estime (1). » C'était là réparer noblement une criante injustice. Que de désastres eussent été évités, si les hommes de la Gironde avaient montré cet esprit de conciliation ! Mais vous apaiserez plus facilement les flots de la mer en courroux que les bouillonnements de la vanité blessée. Ambition inassouvie, amour-propre froissé, jalousie poussée au suprême degré, tout concourut à jeter les Girondins hors des limites au delà desquelles toute réconciliation devenait impossible.

De tous les témoignages de sympathie adressés à Robespierre dans la rude guerre qu'il eut à soutenir contre la Gironde, la lettre de madame de Lacroix fut, sans aucun doute, un de ceux auxquels il attacha le plus de prix, parce qu'une telle lettre partait d'un cœur tout à fait désintéressé et candide, et il y fut certainement plus sensible qu'à l'appui qu'il rencontra, par exemple, en cette circonstance dans le *Père Duchesne*, qui reprocha, non sans raison, aux Girondins de se conduire envers Robespierre comme jadis les Lameth et les Barnave (2). Il ne tenait guère aux éloges de cette feuille, parce que, selon lui, elle déconsidérait la Révolution par son langage grossier. Elle remplissait, en effet, dans le parti populaire, le rôle des *Actes des Apôtres* dans le parti royaliste ; ses meilleurs articles, car il y en eut quelques-uns d'excellents, étaient gâtés par de déplorables exagérations de forme. Aux yeux de Robespierre, comme à ceux de tous les vrais démocrates, le rôle de la Révolution était de grandir le peuple et non de l'abaisser ; le niveau doit s'établir sur les sommets, non dans les bas-fonds. C'est pourquoi il n'aimait point les tendances désorganisatrices de la feuille d'Hébert, et le véritable peuple se sentait bien plus en communion de sentiment avec celui qui sans cesse lui prêchait le respect de lui-même, lui faisait entendre un ferme et digne langage, et cherchait à l'élever à la hauteur de ses destinées immortelles, qu'avec l'écrivain trivial qui lui parlait la langue des halles, comme s'il n'était pas capable de comprendre les nobles pensées noblement exprimées.

Autour de Robespierre se rangèrent quelques écrivains patriotes, mais en assez petit nombre ; car si le peuple même, si la nation penchait de son côté, la majeure partie des gens de lettres inclinait vers la cour et vers la Gironde, où ils trouvaient plus de profit. Les Giron-

(1) *Courrier des quatre-vingt-trois départemens*, du 3 mai 1792.
(2) Voyez le *Père Duchesne*, numéro 131.

dins entretenaient aux frais du ministre de l'intérieur, comme le leur reproche un de leurs amis, le Genevois Dumont (1), une foule d'écrivailleurs, sous prétexte d'éclairer la nation et de former l'opinion publique, mais en réalité pour servir leurs rancunes et leurs passions. Cependant aux écrits calomnieux répandus contre Robespierre, et circulant rapidement dans toutes les parties du pays, grâce à l'intermédiaire du ministre Roland, répondirent des brochures nerveuses, serrées, d'une logique implacable, et qui, sous les accusations vagues, irréfléchies, mensongères des hommes de la Gironde, montraient à nu l'envie, l'intérêt, l'égoïsme, l'ambition étroite, c'est-à-dire les plus mesquines passions en jeu (2). Un journaliste, supérieur à tous les journalistes girondins, se mêla de la partie et vint servir de contrepoids : Camille Desmoulins reprit sa plume fine et acérée pour défendre son ami, n'ayant pu de sang-froid rester simple spectateur d'une lutte où une coalition d'ambitieux faisait rage contre le patriotisme le plus ardent et la vertu la plus pure. « O mon cher Robespierre, » s'écriait-il, « il y a trois ans que je te donne ce nom ! Qu'on relise mes écrits dans le moment de ma plus haute admiration pour les Mirabeau, les La Fayette, les Lameth et tant d'autres, je t'ai toujours mis à part ; j'ai toujours placé ta probité, ton caractère et ta belle âme avant tout, et j'ai vu que le public, tout en riant de mes écrits, a jusqu'ici confirmé mes jugements, six mois ou un an après que je les ai colportés. » Grâce à de généreux amis venus au secours de son impuissance, Camille avait pu fonder, de concert avec Fréron, son nouveau journal, la *Tribune des Patriotes.* « Nous ne t'abandonnerons point sur la brèche, au milieu d'une nuée d'ennemis, » continuait-il. « Les efforts de tous ces faux patriotes acharnés aujourd'hui contre toi seul, nous les diviserons, en attirant sur nous leur haine et en combattant à tes côtés, non pour toi, mais pour la cause du peuple, de l'égalité, de la constitution qu'on attaque en toi (3). » Et combien avait raison Camille Desmoulins ! Quand le colosse sera abattu, la Révolution rétrogradera, et, pour bien longtemps, le peuple, le vrai peuple, la nation enfin disparaîtra de la scène politique.

(1) *Souvenirs sur Mirabeau*, par Étienne Dumont, p. 398.

(2) Voyez entre autres l'*Intrigue dévoilée, ou Robespierre vengé des intrigans et des calomnies des ambitieux*, par Delacroix, membre de la société des Jacobins. Paris, 1792, in-8°, avec cette épigraphe : « *Victrix causa diis placuit, sed victa Catoni.* »

(3) *Tribune des Patriotes.* Avertissement à la suite du numéro 1er, p. vij.

XXII

Parmi les patriotes que les Girondins poursuivirent avec un étrange acharnement, nous ne saurions omettre Marat; envers lui aussi ils dépassèrent la juste mesure. Qu'ils aient éprouvé pour cet écrivain solitaire et farouche une instinctive répulsion, nous le comprenons; et en cela ils se trouvèrent d'accord avec Robespierre. Marat fut le soupçon vivant de la Révolution; il rendit à la cause de la démocratie d'incontestables services; mais combien il lui eût été plus utile si de ses pages énergiques il eût effacé toutes les hyperboles sanglantes! L'erreur des Girondins fut de ne voir que ce côté-là de ses écrits et de ne pas lui tenir compte de tant de morceaux où sont glorifiées la Révolution, la liberté, l'égalité, la fraternité. Ils étaient, nous l'avons prouvé déjà, d'une intolérance inouïe à l'égard de tout ce qui blessait leurs sympathies et leurs intérêts; comme beaucoup de nos libéraux modernes, ils comprenaient surtout la liberté... pour eux, et certainement ils auraient pu dire comme ce personnage de la tragédie de *Sertorius* :

La liberté n'est rien quand tout le monde est libre.

Si les Thermidoriens, dont Marat fut le dieu, eurent le tort de lui décerner les honneurs du Panthéon, les Girondins eurent le tort plus grand encore de vouloir le livrer à l'échafaud, et de donner ainsi le fatal exemple de toucher à l'inviolabilité de la représentation nationale, de porter la main sur les mandataires du peuple. Robespierre sut se tenir entre ces deux extrêmes à l'égard de l'Ami du peuple; et s'il estimait en lui le patriote sincère, il ne pouvait s'empêcher de blâmer énergiquement ses excentricités de langage et ses trop fréquents appels à la violence populaire. Ce fut donc, de la part des Girondins, non-seulement un mensonge odieux, mais une maladresse insigne de prétendre que Robespierre disposait de la plume de Marat. C'était bien mal connaître l'âpre journaliste que de le supposer capable d'obéir à une inspiration autre que la sienne. Mis ainsi en demeure, Marat entra dans la lice à son tour pour combattre les assertions de Guadet, répétées et commentées par tous les journaux girondins. Il consacra tout un numéro de sa feuille à raconter les dissensions auxquelles avait été en proie la société des Jacobins, et qui étaient le sujet

de toutes les conversations de la capitale; c'est peut-être le plus fortement pensé, le plus vigoureusement écrit de tous les morceaux sortis de la plume de ce puissant et redoutable publiciste.

Marat avait sur les Girondins une supériorité d'un certain genre : il n'était ni jaloux ni envieux ; et il put, sans crainte d'encourir le même blâme, leur reprocher d'avoir été offusqués de la gloire dont s'était couvert Robespierre en défendant avec constance la cause du peuple, et de la faveur populaire, juste prix de ses vertus civiques. N'avaient-ils pas fait eux-mêmes l'aveu naïf de la jalousie dont ils étaient dévorés, en imputant à crime à leur adversaire d'être devenu l'idole du peuple? Après avoir fouillé les antécédents de Brissot, sur lesquels nous nous sommes expliqué déjà, Marat ne peut contenir son indignation en entendant la faction Brissot-Guadet accuser Robespierre d'être chef de parti et de diriger les tribunes des Jacobins par ses aides de camp. « Robespierre, chef de parti ! » s'écrie-t-il; « il en auroit eu sans doute s'il eût voulu s'avilir au rôle d'intrigant, comme ses calomniateurs, mais il n'a et n'eut jamais pour partisans que les citoyens amis de la liberté, qui se souviennent avec reconnoissance de tout ce qu'il a fait pour elle. » Puis l'Ami du peuple montrait avec quelle perfidie on établissait un rapprochement entre Robespierre et la liste civile, entre les opinions énoncées par le premier et celles de quelques Feuillants, comme André Chénier, par exemple, qui, lui aussi, trouvait qu'avec un peu plus de sagesse et de prudence on aurait évité la guerre, laquelle était, à ses yeux comme à ceux de Robespierre, la continuation de l'antique guerre des nobles et des rois contre les hommes, et menaçait d'ouvrir un nouveau champ à toutes les intrigues et à toutes les fureurs (1). Marat demandait enfin à Brissot ce qu'il dirait si Robespierre se contentait, pour le dénigrer, de lui reprocher de tenir le même langage envers lui que les Royou, les Gauthier, les Mallet du Pan, c'est-à-dire les plus vils folliculaires, les plus exécrables ennemis de la liberté?

Et le citoyen éminent dont l'Ami du peuple prenait ainsi la défense, Marat le connaissait à peine; depuis trois ans, chose à peine croyable, il l'avait vu une fois, une seule fois, au mois de janvier précédent; il ignorait même l'orthographe de son nom, qu'il écrivait ***Roberspierre***, et, bien mieux, il savait ne lui être pas sympathique. Cela prouve au moins avec quel désintéressement il mettait sa propre personne hors de cause. Mais tant d'amertume, tant d'injustice de la part des Girondins avait soulevé son cœur, et il les jugeait d'autant plus coupables, d'autant plus odieux, qu'eux-mêmes, il en était con-

(1) Voyez dans le *Journal de Paris* du 30 avril 1792 l'article d'André Chénier.

vaincu, ne croyaient point à des impostures suggérées par la haine et par l'envie. Et après avoir débité contre leur adversaire des injures banales, des calomnies sans nom, ils osaient le blâmer de parler souvent de lui, comme s'ils ne l'avaient pas mis dans la nécessité de se justifier! De ce que lui, Marat, avait dit du bien de Robespierre, c'était celui-ci, supposait-on tout de suite, qu'il avait entendu donner pour dictateur à la France; est-ce qu'il n'avait pas parlé très-favorablement aussi de Buzot, de Grégoire, d'Anthoine, de Pétion? Mais ici laissons la parole à l'Ami du peuple : « Enfin, et c'est le comble de la démence, Guadet accuse Robespierre « de faire écrire dans le journal de l'Ami du « peuple, dont il dispose, que le moment est venu de donner un dicta- « teur à la France... » Ce dictateur, c'est sans doute Robespierre lui-même, comme un compère de Guadet vient bêtement d'accuser l'Ami du peuple de l'avoir indiqué dans sa feuille.

« Cette inculpation me regarde personnellement. Or je dois ici une réponse précise et catégorique aux citoyens trop peu éclairés pour en sentir l'absurdité. Je déclare donc que non-seulement Robespierre ne dispose point de ma plume, quoiqu'elle ait souvent servi à lui rendre justice; mais je proteste que je n'ai jamais reçu aucune note de lui, que je n'ai jamais eu avec lui aucune relation directe ni indirecte, que je ne l'ai même jamais vu de mes jours qu'une seule fois; encore cette fois-là notre entretien servit-il à faire naître des idées et à manifester des sentiments diamétralement opposés à ceux que Guadet et sa clique me prêtent.

« Le premier mot que Robespierre m'adressa fut le reproche d'avoir en partie détruit moi-même la prodigieuse influence qu'avait ma feuille sur la Révolution, en trempant ma plume dans le sang des ennemis de la liberté, en parlant de corde, de poignards, sans doute contre mon cœur, car il aimait à se persuader que ce n'étoient là que des paroles en l'air, dictées par les circonstances. — Apprenez, lui répondis-je à l'instant, que l'influence qu'a eue ma feuille sur la Révolution ne tenoit point, comme vous le croyez, à ces discussions serrées où je développois méthodiquement les vices des funestes décrets préparés par les comités de l'Assemblée constituante, mais à l'affreux scandale qu'elle répandoit dans le public, lorsque je déchirois sans ménagement le voile qui couvroit les éternels complots tramés contre la liberté publique par les ennemis de la patrie, conjurés avec le monarque, le législateur et les principaux dépositaires de l'autorité; mais à l'audace avec laquelle je foulois aux pieds tout préjugé détracteur; mais à l'effusion de mon âme, aux élans de mon cœur, à mes réclamations violentes contre l'oppression; à mes douloureux accents;

à mes cris d'indignation, de fureur et de désespoir contre les scélérats qui abusoient de la confiance et de la puissance du peuple pour le tromper, le dépouiller, le charger de chaînes et le précipiter dans l'abîme. Apprenez que jamais il ne sortit du sénat un décret attentatoire à la liberté, et que jamais fonctionnaire public ne se permit un attentat contre les foibles et les infortunés sans que je m'empressasse de soulever le peuple contre ces indignes prévaricateurs. Les cris d'alarme et de fureur, que vous prenez pour des paroles en l'air, étoient la plus naïve expression des sentiments dont mon cœur étoit agité ; apprenez que, si j'avois pu compter sur le peuple de la capitale après l'horrible décret contre la garnison de Nancy, j'aurois décimé les barbares députés qui l'avoient rendu. Apprenez qu'après l'instruction du Châtelet sur les événements des 5 et 6 octobre, j'aurois fait périr dans un bûcher les juges iniques de cet infâme tribunal. Apprenez qu'après le massacre du Champ-de-Mars, si j'avois trouvé deux mille hommes animés des sentimens qui déchiroient mon sein, j'aurois été à leur tête poignarder le général au milieu de ses bataillons de brigands, brûler le despote dans son palais et empaler nos atroces représentans sur leurs siéges, comme je le leur déclarai dans le temps. Robespierre m'écoutoit avec effroi ; il pâlit et garda quelque temps le silence. Cette entrevue me confirma dans l'opinion que j'avois toujours eue de lui, qu'il réunissoit aux lumières d'un sage sénateur l'intégrité d'un véritable homme de bien et le zèle d'un vrai patriote, mais qu'il manquoit également et des vues et de l'audace d'un homme d'État (1). »

Assurément on ne saurait trouver rien de plus honorable pour Robespierre que ces pages si nettes, si explicites de Marat. Aussi produisirent-elles un grand effet. Tout homme de bonne foi, après les avoir lues, se trouvait en quelque sorte obligé de condamner les Girondins. Ils en gardèrent à l'Ami du peuple une mortelle rancune ; et quand,

(1) L'*Ami du peuple*, journal politique et impartial, par J.P. Marat, etc., numéro 648. Voici comment, de son côté, Robespierre a raconté cette entrevue : « Au mois de janvier 1792, Marat vint me trouver ; jusque-là je n'avois eu avec lui aucune espèce de relations directes ni indirectes. La conversation roula sur les affaires publiques, dont il me parla avec désespoir ; je lui dis, moi, tout ce que les patriotes, même les plus ardents, pensoient de lui, à savoir, qu'il avoit mis lui-même un obstacle au bien que pouvoient produire les vérités utiles développées dans ses écrits, en s'obstinant à revenir éternellement sur certaines propositions absurdes et violentes, qui révoltoient les amis de la liberté autant que les partisans de l'aristocratie. Il défendit son opinion ; je persistai dans la mienne, et je dois avouer qu'il trouva mes vues politiques tellement étroites que quelque temps après, lorsqu'il eut repris son journal, alors abandonné par lui depuis quelque temps, en rendant compte lui-même de la conversation dont je viens de parler, il écrivit en toutes lettres qu'il m'avoit quitté parfaitement convaincu que je n'avois ni les vues ni l'audace d'un homme d'État. » (*Réponse de Maximilien Robespierre à l'accusation de Louvet*, 4e lettre à ses commettants, p. 148.)

le jour même où parut cet article, on les entendit à l'Assemblée législative appuyer avec une sorte de fureur, par la bouche de La Source et de Guadet, le décret d'accusation et d'arrestation proposé contre Marat, on put trop justement les soupçonner d'obéir à un sentiment de vengeance personnelle.

XXIII

Tout à coup, le 1er mai, circule dans Paris une nouvelle fâcheuse : nos troupes venaient d'être battues, ou plutôt de fuir sans combat à la frontière ; et dans des déroutes peu honorables pour nos armes, près de trois cents hommes avaient inutilement perdu la vie. Ce déplorable échec, d'un si mauvais augure pour le début d'une campagne, était, à n'en pas douter, le résultat d'un complot très-noir, suivant la propre expression de Dumouriez (1). L'Assemblée législative et les patriotes s'en montrèrent consternés ; cruel surtout fut le désappointement des Girondins. En effet, depuis six mois, n'avaient-ils pas poussé de toutes leurs forces à la guerre ? ne s'étaient-ils pas en quelque sorte portés garants du succès ? n'avaient-ils pas dépeint tout le Brabant s'ébranlant, et, à la première apparition de nos troupes, venant se ranger sous le drapeau tricolore ? Quelle déception ! Et quand Robespierre avait déclaré suspect le corps des officiers en général, se trouvant en cela d'accord avec Dumouriez lui-même (2) ; quand il s'était plaint du mauvais état de nos frontières, de l'organisation défectueuse de nos armées ; quand il avait reproché au ministère de laisser sans armes les gardes nationales pleines d'ardeur, ne l'avait-on pas accusé de pessimisme ? n'avait-on pas amèrement blâmé ses défiances si justes ? Certes, il eût été absurde de soupçonner les Girondins de complicité avec les traîtres ; mais, à bon droit, on pouvait s'en prendre à leur manque de prévoyance, à leur légèreté. Ils le sentirent bien, et se montrèrent d'autant plus irrités contre les patriotes jadis opposés à la guerre, et en particulier contre Robespierre, dont l'événement s'était chargé si vite de réaliser les prévisions. De colère on les vit

(1) *Mémoires de Dumouriez*, t. II, p. 236.

(2) Voyez le passage des *Mémoires de Dumouriez*, où ce général, peu suspect de partialité envers la Révolution, montre Rochambeau obsédé par les Feuillants dont, en partie, étaient ses officiers généraux, t. II, p. 224.

s'unir aux Feuillants pour repousser une députation du club des Cordeliers qui était venue dénoncer les généraux, et pour décréter d'accusation Marat et Royou, l'ami du peuple et l'ami du roi, oubliant que ce n'était pas à eux, patriotes, à porter la main sur la liberté de la presse, même dans ses écarts. On commence par poursuivre la licence, puis insensiblement on finit par confondre sous ce nom tout ce qui déplaît, et la liberté elle-même se trouve bientôt atteinte. Plus d'une fois, afin de fortifier le pouvoir aux mains de leurs amis, les Girondins se laissèrent aller à certaines capitulations de conscience et à des transactions où fatalement ils durent se départir de la rigueur des principes.

Le soir, aux Jacobins, il y eut contre le ministère une terrible explosion. Un membre de l'Assemblée législative, Chabot, accusa le ministre de la guerre et Rochambeau d'être les principaux auteurs du désastre, et comme indice de la culpabilité du pouvoir exécutif, Robespierre cita le dénûment d'armes, de munitions et d'habits où s'était trouvé le 81e régiment. L'officier général Théobald Dillon avait été massacré dans la déroute par ses propres soldats. Il avait, disait Saint-Huruge d'après un courrier de Valenciennes, conduit son détachement fort de quinze cents hommes devant un bois où sept mille ennemis étaient embusqués. Dillon n'était pas un traître assurément, mais ses soldats le crurent; et, en dehors de la trahison, il y eut de la part des généraux en chef une impéritie inexplicable dont il fut la victime. Dillon avait péri, et les Feuillants en prirent texte pour déclamer contre l'indiscipline de l'armée; mais combien de soldats étaient tombés dont on ne parlait pas! L'ennemi, prévenu de l'attaque de nos troupes, les avait attendues avec des forces imposantes à Mons et à Tournai, et quelques hommes égarés, croyant à la trahison de leur chef, l'avaient égorgé dans l'aveuglement de la peur. Sans doute c'était là un crime déplorable, mais était-il juste d'en rejeter la responsabilité sur l'armée tout entière (1)? Robespierre ne le crut pas; et quelques jours plus tard, dans le premier numéro de son *Défenseur de la Constitution*, combattant la sévérité excessive de quelques unes des mesures proposées à l'Assemblée nationale pour assurer la discipline dans l'armée, il écrivait, après avoir rappelé les

(1) C'est cependant ce que fait M. Michelet, lorsqu'il présente si légèrement Robespierre « comme louant les soldats au moment où ils venaient de fuir en massacrant leur chef. » (T. III, p. 43.) Les quelques meurtriers de Dillon furent jugés à Douai, et l'un d'eux, le nommé Vasseur, fut condamné à mort. Cet exemple, devenu nécessaire, est désiré par les soldats, ajoute le *Moniteur*. (Numéro du 25 mai 1792.) Donc Robespierre avait bien raison de ne pas vouloir que l'odieux de ce crime rejaillit sur tous les défenseurs de la patrie.

trahisons et les perfidies auxquelles il attribuait notre échec, et dont Dumouriez ne doutait pas lui-même, on l'a vu : « On oublie tout cela pour présenter les défenseurs de la patrie comme les assassins d'un officier fidèle et patriote ; et, dans ce premier désastre, on ne semble apercevoir que la mort de Dillon ; innocent ou coupable, inepte ou perfide, je ne m'oppose pas à ce qu'on pleure son sort ; mais moi, mes premières larmes couleront pour la patrie outragée depuis trop longtemps. » Un parent de Dillon, Arthur Dillon, destiné, lui aussi, à une fin tragique, avait voulu intéresser la nation tout entière à la vengeance de son cousin ; mais lui, Robespierre, s'émouvait de préférence sur les plébéiens massacrés aux champs de Mons et de Tournai. Faire la guerre du peuple contre la tyrannie, et non celle de la cour, des intrigants et des agioteurs contre le peuple, tel était le but auquel on devait tendre, répétait-il. La guerre entreprise s'était ouverte par un revers ; il fallait, selon lui, quelle se terminât par le triomphe de la liberté, ou que le dernier Français eût disparu de la terre. Pour cela, on devait, non pas tuer les prisonniers, mais leur donner dans nos camps des leçons salutaires, les transformer en quelque sorte en défenseurs, en missionnaires de la liberté universelle ; pour cela, il était nécessaire de ranimer la confiance de nos soldats, d'exalter l'esprit public et l'amour de la patrie. La Révolution s'était faite contre la noblesse, et la noblesse occupait encore tous les commandements de l'armée, à laquelle il eût fallu des chefs dignes de sa confiance, et non des officiers attachés de cœur à la cour, à l'ancien régime, et toujours prêts, quand l'occasion se présentait, à déserter la cause de la liberté. De là ces procès intentés aux soldats patriotes, et épargnés aux traîtres, lorsque la trahison était réelle, prouvée par toutes les circonstances ; de là ces éternelles déclamations contre ce qu'on appelait l'indiscipline de l'armée. L'indiscipline de l'armée ! Ce mot insidieusement répété par l'aristocratie et le machiavélisme, disait-il encore, était-il autre chose qu'une éternelle accusation contre le civisme des soldats citoyens qui avaient commencé la Révolution ? Ce simple mot, qu'on n'appliquait jamais aux officiers de l'ancienne caste privilégiée, avait servi à l'immolation de milliers de victimes et à chasser des rangs de l'armée plus de soixante mille soldats, l'effroi du despotisme. Ah ! ils n'étaient point indisciplinés aux yeux de la cour, ceux dont les mains, à la voix de leurs chefs, s'étaient trempées dans le sang de leurs concitoyens. « L'indiscipline, dans l'idiome de nos patriciens, » continuait-il, « c'est le crime d'être à la fois soldat et patriote ; c'est le crime d'être autre chose qu'un automate disposé à égorger le peuple et à opprimer la liberté au signal du tyran. Qu'à

force d'artifices et de terreurs ils parviennent à faire de l'armée le redoutable instrument de la cour ou des projets d'un conspirateur perfide, alors vous entendrez vanter partout son respect pour les lois et son attachement à la discipline. » Nous verrons tout à l'heure comment Robespierre entendait la discipline militaire, laquelle, pensait-il avec raison, ne pouvait être la même chez un peuple libre que chez une nation gouvernée despotiquement.

« Reposez-vous sur le peuple et sur les soldats, » avait dit Brissot dans son discours sur la guerre; et, en rappelant à dessein ces paroles, Robespierre s'étonnait à bon droit qu'on regardât comme un crime le fait de soupçonner la trahison, et surtout qu'on cherchât à couvrir d'un voile mystérieux la trahison des chefs en menaçant des plus terribles supplices les soldats assez perspicaces pour l'apercevoir. Et combien il était dans le vrai quand il disait : « Les soldats sont éprouvés et fidèles, leur amour pour la patrie est un garant certain qu'ils obéiraient avec transport à des chefs dignes de leur confiance. » On ne les vit pas, en effet, déserter en masse, passer à l'ennemi, aller lui livrer nos plans de défense et le secret de nos forces; ce fut le crime d'un trop grand nombre d'officiers nobles que la Révolution, à l'origine, eut le tort de laisser à la tête de l'armée, malgré Robespierre et Mirabeau. Et si ces officiers émigrèrent, ce ne fut pas pour éviter la persécution, comme on l'a dit trop souvent, il n'y en avait point alors, il n'y avait point de terreur : ils désertèrent comptant sur l'assistance de l'ennemi pour ressaisir leurs priviléges perdus, et anéantir l'égalité et la liberté qu'ils détestaient.

Dans la séance du 1er mai, aux Jacobins, Robespierre avait proposé, comme un des meilleurs moyens possibles de prévenir la trahison, la formation d'une légion patriote, composée de tous les soldats arbitrairement renvoyés de leurs corps pour cause de civisme depuis le commencement de la Révolution, de ces soldats dont il avait porté les plaintes à la tribune de l'Assemblée constituante, et dont le nombre n'était pas, selon lui, inférieur à soixante mille (1). Cette proposition, il la renouvela dans son article sur les moyens de faire utilement la guerre, voulant, dans les circonstances critiques où l'on se trouvait, la soumettre au jugement de tous les amis du bien public. Il rappela combien ces soldats s'étaient montrés redoutables à la cause des tyrans par leurs lumières et leur patriotisme; c'étaient à ses yeux l'élite, l'avant-garde de l'armée, le rempart inébranlable de cette liberté

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 188.

dont ils avaient été les martyrs. A ces légions immortelles, commandées par un chef pris dans leur sein, il voulait qu'on donnât une solde double, à titre de récompense et d'indemnité, et une médaille portant ces mots : *Le patriotisme vengé*, voyant là un acte de justice, en même temps qu'un excellent moyen de réveiller l'esprit public et d'enflammer tous les cœurs du saint amour de la liberté.

Mais il était, selon lui, une autre mesure indispensable pour faire utilement la guerre aux ennemis du dehors, c'était de la faire à ceux du dedans, c'est-à-dire à l'intrigue, à l'injustice, à l'aristocratie, à la perfidie ; dans ce cas alors, la guerre pourrait être une sorte de bienfait. Comme elle devait décider de nos intérêts les plus chers, il ne fallait jamais perdre de vue son véritable objet. Il ne s'agissait pas de se repaître du récit de siéges et de combats, ou d'ériger en idoles des officiers et des généraux, on n'avait à considérer partout que l'humanité, la patrie, la liberté. « Français, » disait-il en terminant ses excellentes observations, « combattez et veillez à la fois ; veillez dans vos revers, veillez dans vos succès ; craignez votre penchant à l'enthousiasme, et mettez-vous en garde contre la gloire même de vos généraux. Sachez découvrir toutes les routes que l'ambition et l'intrigue peuvent se frayer pour parvenir à leur but... Songez à l'ascendant que peuvent usurper au milieu d'une Révolution ceux qui disposent des forces de l'État ; consultez l'expérience des nations, et représentez-vous quelle serait la puissance d'un chef de parti, habile à capter la bienveillance des soldats, si, le peuple étant épuisé, affamé, fatigué, les plus zélés patriotes égorgés, le roi même désertant encore une fois son poste, au sein des horreurs de la guerre civile, entouré de tous les corps militaires dont on a couvert la surface de l'empire, il se montrait à la France avec l'air d'un libérateur et toute la force des partis réunis contre l'égalité. Veillez, afin qu'il ne s'élève point en France un citoyen assez redoutable pour être un jour le maître ou de vous livrer à la cour pour régner en son nom, ou d'écraser à la fois et le peuple et le monarque pour élever sur leurs ruines communes une tyrannie légale, le pire de tous les despotismes. Voulez-vous vaincre ? soyez patiens et intrépides. Voulez-vous vaincre pour vous-mêmes ? soyez réfléchis, fiers, calmes et défiants (1). » Se trompait-il quand il donnait à ses concitoyens de si sages conseils ? Sentinelle vigilante de la liberté, il avait l'œil constamment ouvert sur les ambitieux et les despotes, et de quelle pénétration il était doué ! Aussi, lui vivant, ne

(1) Voyez ce remarquable article de Robespierre dans le numéro 1 du *Défenseur de la Constitution*, de la la page 16 à la page 36.

verrons-nous aucun général tenter de s'emparer de la dictature. C'est seulement quand l'intrigue sera maîtresse absolue du pays livré à toutes les convoitises, qu'il sera facile à un général entreprenant et victorieux de mettre le pied sur la gorge de la liberté et de s'emparer des destinées de la France.

XXIV

Les attentats possibles d'un soldat ambitieux occupèrent toujours l'esprit de Robespierre; c'est pourquoi les conditions d'une armée chez un peuple libre lui paraissaient devoir être, comme nous l'avons dit plus haut, toutes différentes de celles d'une armée chez un peuple soumis à un régime despotique. Il avait vu avec peine l'Assemblée constituante confier à un comité composé d'officiers généraux et de colonels appartenant à l'ancienne noblesse la rédaction du code militaire d'une nation initiée de la veille seulement aux grands principes de la liberté, comme si des militaires eussent été seuls capables de comprendre quelque chose aux lois destinées à régir l'armée. D'un comité pareil, disait-il dans un long article du second numéro de son *Défenseur de la Constitution*, il n'avait pu sortir qu'un code tout empreint encore des vieux préjugés, et ne présentant pas sur la discipline militaire des idées plus précises et plus justes que dans les pays où l'armée était un instrument passif et servile aux mains d'un tyran. Il ne niait point la nécessité de la discipline, tant s'en faut: « La discipline, » disait-il, « est l'âme des armées; la discipline supplée au nombre, et le nombre ne peut suppléer à la discipline. Sans la discipline il n'est point d'armée, il n'y a qu'un assemblage d'hommes sans union, sans concert, qui ne peuvent diriger efficacement leurs forces vers un but commun. » Seulement il s'agissait de bien définir le sens de ce mot, de l'éclaircir avec l'attention qu'exigeait le salut de la liberté.

Dans un pays libre, le soldat devait être, selon Robespierre, homme et citoyen à la fois. L'obéissance aux lois particulières de ses fonctions, la fidélité à remplir les devoirs du service militaire, voilà ce qui constituait la discipline; et, par une conséquence nécessaire, l'autorité des chefs était circonscrite dans les mêmes limites. Ainsi, d'une part, si le soldat manquait à l'appel, à la revue, à quelque exercice, s'il désertait son poste ou refusait d'obéir à des ordres dérivant du service militaire,

il violait la discipline et méritait d'être puni; d'autre part, l'officier dépassait les bornes de son autorité s'il s'avisait de vouloir lui défendre de visiter ses amis, de fréquenter des sociétés autorisées par la loi, ou se mêler de sa correspondance et de ses lectures. Obéir comme soldat aux chefs militaires revêtus de l'autorité légale; comme homme, user des droits garantis à tout citoyen, telle était la seule règle admissible dans un pays gouverné librement. De là, Robespierre concluait qu'on pouvait très-facilement appliquer les principes de la justice dans la répression des crimes ou délits commis par les citoyens armés pour la défense de la patrie. Un de ces représentants, si improprement décorés du nom de *modérés*, le député Dumolard, venait de proposer à l'Assemblée législative de permettre aux généraux de faire des règlements emportant la peine de mort (1). Aux yeux de Robespierre, au contraire, tout excès de sévérité dans les peines était un crime social; toute forme arbitraire et tyrannique dans les jugements était un attentat contre la liberté publique et individuelle. Que penser d'une loi qui remettrait à un général le droit de vie et de mort sur ses soldats? Ne serait-ce pas courber l'armée sous la servitude la plus complète, et était-il possible de trouver un moyen plus expéditif d'immoler la liberté au despotisme militaire? Pourquoi donc une confiance si absolue envers les généraux, et tant de défiance à l'égard des soldats? « Craindrait-on toujours la révolte des gouvernés, et jamais l'égoïsme et l'ambition des gouvernants? »

Ah! ce que Robespierre ne voulait à aucun prix, c'était que le soldat fût absorbé tout entier par l'officier; qu'on le transformât en automate, en simple machine à meurtre, bonne à relever la tyrannie et l'aristocratie sur les ruines de la liberté naissante. On avait été chercher chez les Romains et chez quelques autres peuples de l'antiquité des exemples de sévérité de discipline; mais est-ce qu'à Rome et à Sparte, au beau temps de la liberté, le pouvoir des généraux s'étendait au delà des bornes du service militaire proprement dit? Pour lui, en se résumant, il voyait deux espèces de discipline : « L'une, » disait-il, « est le pouvoir absolu des chefs sur toutes les actions et sur la personne du soldat; l'autre est leur autorité légitime, circonscrite dans tout ce qui touche au service militaire. La première est fondée sur les préjugés et sur la servitude; la seconde est puisée dans la nature même des choses et dans la raison. La première fait des militaires autant de serfs destinés à seconder aveuglément les caprices d'un homme; l'autre en fait les serviteurs dociles de la patrie et de la loi; elle les laisse hom-

(1) Voyez le *Moniteur* du 13 mai 1792.

mes et citoyens. La première convient aux despotes, la seconde aux peuples libres. Avec la première, on peut vaincre les ennemis de l'État, mais on enchaîne et l'on opprime en même temps les citoyens; avec la seconde, on triomphe plus sûrement des ennemis étrangers et l'on défend la liberté de son pays contre les ennemis intérieurs. » Ne sont-ce point-là les véritables maximes de discipline militaire convenant à un peuple libre?

Jusqu'à ce jour, poursuivait-il, qu'avait-on principalement reproché aux soldats? Était-ce d'avoir manqué aux devoirs de leur profession? non; mais on leur faisait un crime de s'être refusés à servir la cause des anciens tyrans, de porter la cocarde tricolore, de chanter des airs patriotiques, ou de partager la joie du peuple dans les fêtes célébrées en l'honneur de la patrie. Le mot de discipline était le prétexte servant à couvrir tous les abus de pouvoir dont ils avaient été victimes. On eût voulu les isoler du reste de la nation, leur interdire toute expression de leurs sentiments patriotiques. Robespierre, rappelant alors avec quelle obstination il avait en vain défendu devant l'Assemblée constituante ces milliers de soldats patriotes ignominieusement chassés de leurs corps par des ordres arbitraires et des jugements monstrueux, montrait la plupart de ces officiers, qui avaient persécuté la liberté et puni le patriotisme comme un crime, enrôlés aujourd'hui sous les drapeaux de l'Autriche pour déchirer le sein de leur patrie. Et ce forfait, le plus grand de tous, on semblait à peine y attacher quelque importance, tandis que la moindre erreur du peuple était punie comme un crime irrémissible. « O Égalité, ô Liberté, ô Justice, n'êtes-vous donc que de vains noms! » s'écriait-il. Quoi! de toutes les puissances existant avant la Révolution, le despotisme militaire seul était resté debout, et on le laisserait devenir l'arbitre des destinées de l'État! Conjurant alors les législateurs de son pays de se mettre en garde contre cette puissance énorme, il évoquait le souvenir de ce Cromwell faisant insolemment servir un fantôme de sénat à proclamer ses volontés, et s'élevant seul sur les ruines de la volonté nationale. Ce despotisme militaire, il le peignait comme un monstre qu'on voyait croître sans inquiétude, qui vous caressait aujourd'hui et vous dévorait dès qu'il se sentait un peu fort (1). Paroles malheureusement trop vraies, et trop souvent jus-

(1) *Défenseur de la Constitution*, premier article du numéro 2 (de la page 65 à la page 84). Cet article si étendu, si juste, si sensé, si plein de vérités frappantes et d'enseignements féconds, M. Michelet le résume lestement en ces deux lignes : Robespierre, « comme règle générale, posait l'indépendance absolue du soldat à l'égard de l'officier, sauf deux moments, l'exercice et le combat. » Il lui est facile de cette façon de l'accuser de tendances désorganisatrices. Mais, en admettant que M. Michelet puisse avoir raison au point de vue des idées monarchiques, on ne comprend guère dans une

tifiées depuis. Tout peuple qui laissera prendre trop d'extension au pouvoir militaire, et ne le subordonnera pas entièrement à l'autorité civile, finira toujours par être absorbé par lui.

XXV

Le danger commun allait-il réunir tous les patriotes, éteindre les divisions fatales qui, depuis plus d'un mois, tenaient le pays attentif, consternaient les bons citoyens, et réjouissaient les ennemis de la Révolution? On pouvait l'espérer; malheureusement il n'en fut rien. Trop amer était le ressentiment des Girondins, trop cuisantes les blessures de leur amour-propre. Ils ne perdaient aucune occasion d'épancher la haine dont ils étaient animés. Le 2 mai au soir, un des leurs, Sillery-Genlis, personnage bien connu pour son intimité avec la famille d'Orléans, fit, aux Jacobins, une allusion désagréable touchant les patriotes qui s'étaient opposés à la guerre. Robespierre demanda aussitôt la parole; sa simple apparition à la tribune excita un grand tumulte. Étant parvenu à obtenir le silence, il censura vivement la conduite de ces fauteurs de désordre qui semaient le trouble pour l'imputer ensuite aux véritables amis de la liberté. — Ah! s'écria-t-il aux

histoire *vraiment républicaine* tant de sollicitude pour le despotisme militaire, germe de tous les despotismes (Voy. son *Hist. de la Révolut.*, t. III, ch. VII). Il est assez curieux maintenant de montrer quels rapports intimes, au sujet de la discipline militaire, existent entre les idées de Robespierre et celles d'une femme qui a quelque peu médit de lui. Voici comment s'est exprimée madame de Staël : « Les soldats ont toujours des mouvemens généreux et naturels, mais la doctrine de l'obéissance passive a nécessairement altéré ce qu'il y avoit de grand et de patriote dans les troupes françoises. La force armée doit être, dit-on, essentiellement obéissante. Cela est vrai *sur le champ de bataille, en présence de l'ennemi et sous le rapport de la discipline militaire*... On voudroit faire des militaires une sorte de corporation en dehors de la nation, et qui ne pût jamais s'unir avec elle. Ainsi les malheureux peuples auroient toujours deux ennemis, leurs propres troupes et celles des étrangers, puisque toutes les vertus des citoyens seroient interdites aux guerriers... Qu'arrive-t-il enfin de cette maxime emphatique : *L'armée ne doit pas juger, mais obéir?* C'est que l'armée dans les troubles civils dispose toujours du sort des empires; mais seulement elle en dispose mal, parce qu'on lui a interdit l'usage de sa raison, etc. » (*Considérations sur la Révolution françoise*, t. II, ch. XIV, 3e édit.)

Impossible de se trouver en plus parfaite communauté de sentiments avec Robespierre, et la royaliste de Staël comprend beaucoup mieux que l'illustre historien qui reproche à Robespierre ses tendances désorganisatrices au point de vue de l'armée, ce que doit être la discipline militaire chez un peuple vraiment libre.

applaudissements de la société, si la patrie est trahie ailleurs, qu'ici du moins la liberté triomphe, et que la vérité soit entendue. — Se plaignant de l'affectation de certaines personnes à présenter toujours sous un point de vue désavantageux les idées de leurs adversaires, il persista à déclarer hautement, quitte à voir ses opinions dénaturées par le *Patriote françois*, la *Chronique de Paris*, etc., que, à part quelques exceptions honorables, il ne se fiait point aux généraux, parce que tous regrettaient l'ancien ordre de choses et les faveurs dont jadis disposait la cour. Quant à lui, il se reposait sur le peuple seul, et priait ses contradicteurs de ne pas, à chaque occasion, tourner en ridicule et calomnier les patriotes opposés à leur manière de voir. Cette animosité est-elle bien naturelle? disait-il (1); et, en terminant, donnant aux Girondins une dernière preuve de sa modération, il faisait un suprême appel à la conciliation, et engageait les membres de la société à oublier toutes les querelles, à se réunir franchement en présence du danger où était la patrie (2).

Mais comment les Girondins répondirent-ils à ce généreux appel? Le surlendemain, Tallien se plaignait d'avoir reçu, comme président de la société fraternelle du faubourg Saint-Antoine, une lettre contresignée Roland, à laquelle était jointe, avec plusieurs écrits patriotiques, la brochure de Brissot et de Guadet, tout récemment déclarée calomnieuse par la société des Amis de la Constitution. Il dénonça cette manœuvre comme contraire à la démarche conciliatrice de Pétion, et demanda que le ministre fût invité à faire au moins passer également sous son couvert la réponse de Robespierre. C'était là une simple question de justice. Toutefois, Robespierre s'opposa à cette mesure comme illusoire; il était plus simple, selon lui, de charger six commissaires du soin de surveiller l'envoi des discours dont la société aurait ordonné l'impression (3). Et il y a des libéraux qui, aujourd'hui encore, s'étonnent que les patriotes sincères n'aient pas soutenu de toutes leurs forces le ministre Roland, lequel n'était, en définitive, que le ministre d'une coterie.

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 188.

(2) Le *Journal des débats et de la correspondance*, etc., est muet sur ce point; mais cette noble et loyale tentative de Robespierre pour réconcilier tous les patriotes, nous la trouvons rapportée par un des organes les plus accrédités du parti de la Gironde, par le *Courrier des quatre-vingt-trois départemens* de Gorsas, numéro du jeudi 3 mai 1792. « Cette démarche, » ajoute le rédacteur, « est la meilleure réponse à toutes les calomnies des mauvais citoyens et aux injures des envieux. »

(3) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 189, séance du 4 mai.

En envoyant ainsi aux sociétés affiliées, par l'entremise ministérielle, les discours calomnieux de Brissot et de Guadet, manœuvre qui, de tout temps, serait hautement blâmée comme déloyale et attentatoire à l'égalité, les Girondins espéraient bien fausser l'opinion dans les départements et recevoir de ces sociétés des adresses propres à satisfaire leurs passions. Ils pouvaient d'autant plus y compter que le comité de correspondance de la société des Jacobins était, on s'en souvient, presque exclusivement composé de leurs créatures. Aussi vit-on coup sur coup arriver de Cambrai et de Douai nombre de lettres pleines de récriminations contre Robespierre, évidemment écrites sous l'impression des discours de Brissot et de Guadet. Lecture d'une lettre venue de Cambrai fut donnée le 6 mai, aux Jacobins, par Doppet, qui ce soir-là présidait la société. Prévoyant qu'on soupçonnerait fort les intéressés de l'avoir fabriquée eux-mêmes à Paris, le futur général invita ceux qui douteraient de son authenticité à vérifier au secrétariat l'enveloppe avec le timbre. Toute la faction girondine applaudit fort à cette lecture. Mais Robespierre, à son tour, fut couvert d'applaudissements redoublés quand, en réponse aux insinuations malveillantes de cette lettre, il déclara qu'il n'abandonnerait jamais la société, et que, nonobstant toutes les calomnies répandues contre lui, il ne cesserait de combattre les intrigants et les factieux jusqu'à ce que la société les eût ignominieusement chassés de son sein. Sans vouloir inculper personne, il se plaignit de la partialité apportée par le comité de correspondance dans ses rapports avec les sociétés affiliées, et n'eut pas de peine à prouver que c'était en faisant passer sous le couvert du ministre les discours de Brissot et de Guadet qu'on donnait le change aux esprits et qu'on obtenait ces adresses concertées. Les promoteurs de ces lettres, on les connaissait, c'étaient ceux qui sans cesse le provoquaient par leurs murmures au lieu de s'occuper des grands intérêts en question, espérant bien ainsi parvenir aux meilleures places ; et en effet, nous avons eu déjà l'occasion de le dire, la plupart des membres du comité de correspondance, les Réal, les Méchin, les Bosc, les Santhonax, avaient été comblés des faveurs du ministère. Il lui paraissait donc utile d'instruire au plus vite les sociétés affiliées des piéges où l'on cherchait à les entraîner (1). On reconnut bien la justesse de ces observations, lorsque quelques jours après, à la séance extraordinaire du 10 mai, un membre, nommé Lenoble, monta indigné à la tribune pour lire une lettre écrite de Douai dans laquelle Robespierre

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 190.

était odieusement traité et La Fayette porté aux nues. Comme cette lecture était à chaque instant interrompue par des murmures de réprobation, Robespierre lui-même engagea ses concitoyens à écouter en silence afin de bien connaître l'esprit qui avait dicté cette lettre. La lecture achevée, Merlin (de Thionville) proposa à ses collègues de charger le comité de correspondance de répondre à la société de Douai qu'elle avait été mal informée, et de passer à l'ordre du jour; mais Robespierre, d'un ton dédaigneux : « Je ne dois pas me taire sur une lettre écrite par je ne sais quels hommes, lue par je ne sais qui. » Collot-d'Herbois, prenant alors la parole, raconta qu'étant allé récemment au comité de correspondance, il l'avait trouvé rempli de dix-huit personnes, dont deux à peine lui étaient connues. Ce comité était devenu une officine de calomnies au service des Girondins, et Doppet, un de ses membres, venait, de dégoût, de donner sa démission.

Lorsque sans cesse Robespierre s'entendait provoquer, lui était-il permis de demeurer muet? Pouvait-il s'empêcher de faire remarquer que la lettre de la société de Douai avait été inspirée par les mêmes hommes qui s'attaquaient à lui sans relâche, et lui imputaient les désordres dont ils étaient les auteurs? Quant à La Fayette, on essayerait en vain de tromper l'opinion publique sur son compte. Avait-on oublié ses liaisons criminelles avec la cour, ses trames contre le peuple? et n'entendait-on pas encore toutes ces voix qui lui redemandaient un père, une femme, des enfants, un parent, un ami? Ses panégyristes auraient beau faire, leurs déclamations ne prévaudraient point contre le sentiment général, disait Robespierre. Arrêté un moment par les acclamations de la société, il montra comment les manœuvres employées aujourd'hui contre lui ne différaient pas beaucoup de celles dont usaient jadis les Lameth, les Barnave, les Cazalès, les Maury. En terminant, il invita les membres du comité de correspondance à n'être pas assez maladroits pour présenter des lettres évidemment concertées, exhorta ceux qui les écrivaient ou les inspiraient à ne plus faire perdre à la société un temps précieux; sinon il s'engageait à les démasquer aux yeux de toute la France, et leur déclarait que la nation, la liberté, l'égalité finiraient par triompher de l'hypocrisie, du crime et du mensonge (1).

Mais, infatigables dans leurs haines, les Girondins, poussés par un démon furieux, prirent à tâche d'envenimer la querelle. « Cette guerre est un scandale et peut devenir une source de calamités pour la

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société*, etc., numéro 192. Il ne faut pas oublier que la feuille où nous puisons ces détails était cependant rédigée dans un esprit tout favorable aux Girondins.

liberté, » écrivait Brissot dans son journal, comme si lui-même et ses amis n'avaient pas été les provocateurs ardents de cette lutte déplorable. De son propre aveu, elle ne portait que sur des absurdités (1); il le savait mieux que personne, lui qui avait eu la mauvaise foi d'insinuer un jour que Robespierre pouvait bien être payé par la liste civile; mais, comme pris de remords, il se proposait, disait-il, de garder désormais le silence; nous allons voir comment il tiendra son engagement. En attendant, les journaux de son parti, sourds aux propositions pacifiques de Robespierre, ne cessaient de diriger contre ce dernier de nouvelles invectives; c'était une véritable litanie d'injures. Sous ce titre : *Question à résoudre*, la feuille de Condorcet demandait un jour si l'on était patriote pour quitter le poste où l'on avait été appelé par la confiance de ses concitoyens (2). Un autre jour, dans un article signé de l'ex-marquis de Villette, elle accouplait les Lameth et Robespierre, et traitait celui-ci de démagogue furieux (3). Un peu plus tard, le 12 mai, décernant complaisamment à ses rédacteurs un brevet de sagesse, elle qualifiait d'insoutenable délire le patriotisme de Robespierre, à la charge duquel elle tâchait encore de mettre le schisme fâcheux dont ses propres patrons étaient les coupables auteurs (4). Ainsi contre Robespierre seul les Girondins avaient leurs journaux répandus à profusion dans toute la France, le comité de correspondance des Jacobins peuplé de leurs créatures, le ministère et les puissants moyens d'action dont dispose toujours le pouvoir exécutif, comment n'eussent-ils pas espéré l'écraser ? Lui n'avait que la tribune de la société des Amis de la Constitution, et encore ses paroles étaient-elles souvent imparfaitement reproduites par le *Journal des débats de la Société*, dont les rédacteurs étaient au nombre de ses adversaires. Depuis quelque temps déjà il nourrissait le projet d'avoir une feuille à lui, d'opposer journal à journal; il se décida enfin à le mettre à exécution, résolu à se défendre, et même à attaquer à son tour sur ce terrain du journalisme, où depuis quelques mois il était l'objet de tant d'agressions.

(1) Voyez le *Patriote françois*, numéro 1003.
(2) *Chronique de Paris*, numéro du 1er mai 1792.
(3) *Ibid.*, numéro du 5 mai 1792.
(4) *Ibid.*, numéro du 12 mai 1792.

XXVI

Le *Défenseur de la Constitution*, tel fut le titre sous lequel parut le journal de Robespierre. Comme beaucoup de feuilles de l'époque, ce recueil périodique n'était pas daté. Il a paru difficile à l'estimable auteur de l'*Histoire des journaux révolutionnaires*, Léonard Gallois, d'indiquer au juste le jour de la publication du premier numéro. Cependant, comme ce journal devait paraître régulièrement tous les jeudis, et que, de toute évidence, les deux premiers numéros ont été publiés dans le courant du mois de mai, on peut, sans crainte de se tromper, assigner au premier numéro la date du jeudi 17 mai 1792 (1).

Dès les derniers jours du mois d'avril, Robespierre avait lancé son prospectus, sorte de manifeste où se dessine bien nettement déja sa ferme volonté de se maintenir entre les ennemis de la liberté et ces hommes exagérés dont le patriotisme sans système, sans concert, sans objet déterminé, s'agitait péniblement et sans fruit, et qui, par leur impétuosité même, secondaient trop souvent les projets funestes des ennemis de la Révolution. S'efforcer de rallier tous les bons citoyens aux principes de la constitution; préciser les causes de l'état douloureux de crise et de trouble où l'on se trouvait, et le remède à y apporter; analyser la conduite des personnages qui jouaient le principal rôle sur le théâtre de la Révolution; les citer, au besoin, au tribunal de l'opinion, lui semblait un des plus grands services qu'un citoyen pût rendre à la chose publique. Guidé par le seul amour de la justice et de la vérité, il montait, disait-il, à la tribune de l'univers pour parler, non plus à une assemblée agitée par le choc des intérêts divers, mais au genre humain, dont l'intérêt était celui de la raison et du bonheur général. Ayant quitté le théâtre pour se ranger parmi les spectateurs, il se croyait plus à même de juger avec impartialité la

(1) C'est donc par erreur que Deschiens, dans sa *Bibliographie des journaux*, travail d'ailleurs si utile et si consciencieux, indique le 1er juin. Le *Patriote françois* du 6 juin, (numéro 1031,) discute le numéro 3 du *Défenseur de la Constitution*, qui, par conséquent, avait du paraître le jeudi 31 mai. On souscrivait à Paris chez Pierre-Jacques Duplain, libraire, cour du Commerce, rue de l'Ancienne-Comédie-Française; chez les principaux libraires de l'Europe et tous les directeurs de poste. Le prix de la souscription était de 36 livres pour l'année, de 21 livres pour six mois et de 12 livres pour trois mois. La couverture des deux premières livraisons était de couleur brique pâle, celle des dernières d'un papier gris.

scène et les acteurs. Les devoirs d'un véritable journaliste n'étaient pas, à ses yeux, au-dessous de ceux du législateur lui-même. Il fallait à l'un et à l'autre la même pureté, la même intégrité, car, disait-il, le dernier espoir de la liberté est anéanti quand l'opinion est dégradée et l'esprit public altéré. Il plaçait si haut ce sacerdoce de la pensée, que tout écrivain qui, prostituant sa plume à la haine, au despotisme ou à la corruption, trahissait la cause du patriotisme et de l'humanité, était plus vil, selon lui, que le magistrat prévaricateur (1).

Certes, il ne prévoyait pas alors les représailles auxquelles l'entraînerait la croisade perfide organisée contre lui. Ainsi, à l'égard de ses ennemis, il se montra encore très-modéré, relativement, en traçant dans le premier numéro de son journal l'exposition de ses principes. Il venait défendre la constitution, commençait-il par dire hautement, bien qu'à l'époque où on la discutait il en eût souvent blâmé les défauts; mais aujourd'hui qu'elle était terminée et cimentée par l'opinion générale, il s'en portait le défenseur, non pas à la manière de la cour et de certains ambitieux qui en invoquaient la lettre et les vices pour en tuer les principes et l'esprit, mais comme un ami de la patrie et de l'humanité, résolu à repousser, sous son égide, toutes les attaques des intrigants et des despotes. La constitution, c'était le point d'appui, le signal de ralliement de tous les bons citoyens au sein des orages excités par tant de factions, au milieu des divisions intestines fomentées par l'intrigue et par la corruption, favorisées par l'égoïsme, l'ignorance, la crédulité, et perfidement combinées avec la guerre extérieure.

Après avoir rappelé que certaines personnes, qui n'avaient jamais montré un zèle bien ardent pour la démocratie et étaient toujours restées au-dessous des principes de la Révolution, avaient tout à coup prononcé intempestivement le nom de république, et présenté l'appât d'une forme de gouvernement plus libre et plus parfait, il s'attaquait en ces termes à ses adversaires : « Depuis le moment où j'ai annoncé le dessein de combattre tous les factieux, j'ai vu des hommes, qui naguère conservoient encore quelque réputation de patriotisme, me déclarer une guerre plus sérieuse que celle qu'ils prétendent faire aux despotes; je les ai vus épuiser tous les moyens dont on ne manque jamais lorsqu'on a remis la fortune publique entre les mains de ses amis, et qu'on participe, sous différens titres, à toutes les espèces de pouvoir, pour me peindre à la fois, dans toutes les parties de l'empire, tantôt comme

(1) Ce prospectus (in-8° de 4 pages) est aujourd'hui très-rare. Omis par Laponneraye dans son édition des œuvres de Robespierre, il a été reproduit par MM. Buchez et Roux dans l'*Histoire parlementaire de la Révolution*, t. XIV, p. 192.

un royaliste et tantôt comme un tribun ambitieux. » On l'avait accusé aussi d'être républicain, lorsque, durant le cours de l'Assemblée constituante, il défendait presque seul les droits du peuple contre le despotisme et l'intrigue. « Je suis royaliste, » poursuivait-il, « oui, comme un homme qui, presque seul, a lutté trois ans contre une Assemblée toute-puissante pour s'opposer à l'excessive extension de l'autorité royale; comme un homme qui, bravant toutes les calomnies d'une faction aujourd'hui confondue avec celle qui me poursuit, demanda que le monarque fugitif fût soumis à la justice des lois; comme un homme qui, sûr que la majorité de l'Assemblée rétablirait Louis XVI sur le trône, s'est dévoué volontairement à la vengeance de ce roi pour réclamer les droits du peuple; comme un homme enfin qui défendra encore, au péril de sa vie, la constitution contre la cour et contre toutes les factions. Je suis républicain! Oui, je veux défendre les principes de l'égalité et l'exercice des droits sacrés que la constitution garantit au peuple contre les systèmes dangereux des intrigans, qui ne la regardent que comme l'instrument de leur ambition. J'aime mieux voir une assemblée représentative populaire et des citoyens libres et respectés avec un roi, qu'un peuple esclave et avili sous la verge d'un sénat aristocratique et d'un dictateur. Je n'aime pas plus Cromwell que Charles Ier, et je ne puis pas plus supporter le joug des décemvirs que celui de Tarquin. Est-ce dans les mots de *république* ou de *monarchie* que réside la solution du grand problème social? Sont-ce les définitions inventées par les diplomates pour classer les diverses formes de gouvernement qui font le bonheur et le malheur des nations, ou la combinaison des lois et des institutions qui en constituent la véritable nature? Toutes les constitutions politiques sont faites pour le peuple; toutes celles où il est compté pour rien ne sont que des attentats contre l'humanité. »

Il se défiait avec raison de ceux qui, dans un changement de gouvernement ou de dynastie, voulaient tout simplement satisfaire leur ambition personnelle. Tout récemment, le 6 mai, aux Jacobins, il avait provoqué une sévère mesure de discipline contre l'abbé D'Anjou, pour avoir proposé de mettre à la place du roi actuel des Français un des fils du roi d'Angleterre; cette motion antipatriotique et insidieuse ayant pour but, suivant lui, d'accroître le désordre auquel on était en proie et de jeter une nouvelle défaveur sur la société des Amis de la Constitution (1). Que lui importait qu'on reconnût avec lui, avec tout le

(1) Voyez le *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 190.

monde, les défauts de la constitution, si l'on ne défendait pas davantage la liberté individuelle, celle de la pensée, le droit de réunion et celui de pétition? On renouvelait de temps en temps le bruit d'un prochain départ du roi, mais le roi avait fui l'année précédente, et cet événement avait tourné au désavantage du peuple et au profit du despotisme. C'était précisément l'époque où la coalition, dont La Fayette était un des chefs, avait rendu au monarque une autorité immense aux dépens de la nation, et appesanti sur tous les patriotes un joug de fer. Prenant alors directement à partie ses adversaires : « Que faisiez-vous durant ce temps-là, vous, Brissot, vous, Condorcet? car c'est vous et vos amis que j'ai ici en vue, » s'écriait-il. Puis, dans un parallèle accablant, il leur reprochait d'avoir, — tandis que lui, se tenant dans les limites de la constitution, s'opposait énergiquement à toutes les mesures liberticides, — intempestivement prononcé le mot de république. Connus jusque-là par leurs liaisons avec La Fayette, sectateurs assidus du club demi-aristocratique de 1789, comment s'étaient-ils si subitement transformés en républicains? Leurs principes, il est vrai, avait soin d'ajouter Robespierre en faisant allusion au *Traité sur la République* publié par Condorcet, étaient beaucoup moins populaires que ceux de la constitution actuelle, mais ce seul mot avait suffi pour jeter la division parmi les bons citoyens, donner aux ennemis de la Révolution le prétexte de persécuter les véritables patriotes transformés en factieux, et reculer pour un demi-siècle peut-être le règne de la liberté.

Il reprochait encore à Brissot et à Condorcet, mais sans incriminer leurs intentions, comme nous avons déjà eu soin de le dire, d'avoir en quelque sorte fatalement provoqué les déplorables événements du Champ-de-Mars au 17 juillet, date à jamais néfaste, où la contre-révolution s'était retrempée dans le sang des patriotes, et avait repris courage. S'exposer aujourd'hui par des innovations dangereuses à allumer la guerre civile au moment où venait d'éclater la guerre étrangère serait commettre le plus grand crime contre la patrie, pensait Robespierre. Il engageait donc tous les Français à se rallier avec lui autour de la constitution, et à la défendre à la fois contre le pouvoir exécutif et contre les factieux. Ses défauts appartenaient aux hommes, mais ses bases étaient l'ouvrage du ciel, continuait-il. « Elle porte en elle-même le principe immortel de sa perfection. La Déclaration des droits, la liberté de la presse, le droit de pétition, celui de s'assembler paisiblement, des représentans vertueux, sévères envers les grands, inexorables pour les conspirateurs, indulgens pour les foibles, respectueux pour le peuple, protecteurs ardens du patriotisme, gardiens religieux de la fortune publique, des représentans qui ne s'appli-

quent point à faire des ministres, mais qui les surveillent et les punissent sans partialité, moins initiés dans les intrigues de la cour que dans l'art de défendre la liberté, la paix et l'abondance renaissant sous leurs auspices, il n'en faut pas davantage pour forcer la royauté à marcher dans le sentier que la volonté du Souverain lui a tracé, ou pour amener insensiblement et sans secousse l'époque où l'opinion publique, éclairée par le temps ou par les crimes de la tyrannie, pourra prononcer sur la meilleure forme de gouvernement qui convient aux intérêts de la nation. Nous aurons donc le courage de défendre la constitution, au risque d'être appelé *royaliste* et *républicain*, *tribun du peuple* et *membre du comité autrichien*. Nous la défendrons avec d'autant plus de zèle que nous en sentons plus vivement les défauts. Si notre obéissance entière, même aux décrets qui blessent nos droits, est un sacrifice à nos anciens oppresseurs, que ceux-ci ne nous refusent pas du moins l'exécution de ceux qui les protégent. » Ainsi voilà donc bien nettement tracé le programme de Robespierre : il voulait la constitution, interprétée dans le sens le plus démocratique, et se proposait de la défendre, non contre la volonté générale et la liberté, mais contre les intérêts particuliers et la perfidie, comme il le disait lui-même (1). On voit maintenant combien il est ridicule de présenter Brissot et Condorcet comme ayant été républicains, dans le sens que nous attachons à cette expression, alors que leur adversaire défendait encore les doctrines constitutionnelles. Robespierre ne se payait point de mots. De l'article que nous venons d'analyser, et de tous ses écrits ou discours antérieurs, il résulte qu'il voulait la république comme l'entendent les vrais démocrates, sans la nommer encore, de peur de perdre par trop de précipitation ce qu'on possédait déjà, tandis qu'il reprochait, non sans quelque raison, à ses adversaires, de vouloir le nom sans la chose avec toutes ses conséquences.

Combien de fois avons-nous entendu, depuis, les hommes les plus attachés aux préjugés de l'ancien régime revendiquer la liberté plus haut et plus fort que les veritables démocrates, cette liberté dont ils se montrent si avares quand ils sont au pouvoir ! Ah ! les exemples ne nous manqueraient pas pour prouver à quel point Robespierre se trouvait, en cette circonstance, dirigé par la raison, par le bon sens, par le génie même de la démocratie.

(1) Voyez dans le premier numéro du *Défenseur de la Constitution* cet article intitulé : *Exposition de mes principes*. Outre cet article, ce numéro contient des observations sur les moyens de faire utilement la guerre, que nous avons également analysées, et la réponse de Robespierre aux discours de Brissot et de Guadet.

XXVII

Cette exposition de principes à laquelle Robespierre avait mêlé sa défense personnelle en termes bien modérés, comparativement aux diatribes journalières dirigées contre lui par ses adversaires, porta au comble la colère des Girondins, laquelle s'était accrue déjà de quelques récents débats aux Jacobins, où l'avantage n'avait pas été de leur côté.

A la séance du 10 mai, un jeune homme, du nom de Méchin, secrétaire de Brissot, ayant proposé à la société, après un court éloge du ministre des finances Clavière, d'exiger de chacun de ses membres la justification du payement de ses contributions, sous peine de se voir privé de sa carte d'entrée au prochain trimestre, Robespierre réclama l'ordre du jour, et demanda qu'au lieu de s'occuper de l'éloge des ministres, on ouvrît immédiatement une collecte en faveur d'un ci-devant garde-française, persécuté à cause de son civisme. Une fois par hasard d'accord avec les Girondins, Tallien appuya vivement la demande du jeune protégé de Brissot. Robespierre se disposait à reprendre la parole, quand un certain nombre de membres, parmi lesquels on remarquait l'auteur de *Faublas* gesticulant violemment, voulurent contraindre le président à mettre aux voix la fermeture de la discussion. Un tumulte effroyable suspendit pendant plus d'une demi-heure les travaux de l'assemblée. Inébranlable à la tribune, Robespierre insistait toujours, au milieu du bruit, pour répondre à Tallien : « Il ne s'exerce ici de despotisme que celui de la vertu, » s'écria Mendouze; « au nom de la justice, M. Robespierre sera entendu. » Ces quelques mots, énergiquement prononcés, calmèrent l'effervescence générale, et Robespierre put enfin se faire écouter.

La proposition d'astreindre tout membre de la société à justifier du payement de ses contributions se présentait sous les dehors du patriotisme, mais elle ne lui en semblait pas moins dangereuse et inutile; il venait donc la combattre, au risque d'être dénoncé par ses auteurs comme un défenseur des anarchistes, des sans-culottes et des perturbateurs. Vouloir s'opposer à la perception de l'impôt était bien loin de sa pensée, on le savait, et sa conscience, d'ailleurs, lui suffisait. Il avait d'avance la preuve de la bonne volonté des citoyens en géné-

ral à acquitter leurs contributions, et s'en applaudissait, car jamais il n'avait contesté la nécessité de l'impôt. Quelques risées ayant éclaté : « Ces risées, » dit Robespierre, « sont aussi déplacées qu'elles décèlent de méchanceté. » Il ne pouvait s'empêcher de s'indigner en voyant qu'au lieu d'occuper la société des grands intérêts de la liberté, on venait lui soumettre une proposition inutile, puisque les rentrées s'effectuaient régulièrement ; dangereuse, en ce qu'elle contenait une mesure inquisitoriale. Que signifiait donc ce zèle d'exiger des membres de la société une quittance d'imposition pour assister aux séances ? Était-ce là un titre suffisant de patriotisme ? Comment ! un homme repu du sang de la nation, vendu à la cour, aux ennemis de la Révolution, apporterait sa quittance du percepteur, et il recevrait une carte d'admission refusée peut-être à un bon citoyen indigent, car on ne distinguerait pas entre la mauvaise volonté et l'impuissance ! « Il me paraîtrait un meilleur citoyen, » ajoutait Maximilien, « celui qui, pauvre mais honnête homme, gagnerait sa vie sans pouvoir payer ses contributions, que celui qui, gorgé peut-être de richesses, ferait des présents corrupteurs ; qui, engraissé de la substance du peuple, viendrait se faire un mérite des actions que la nation aurait peut-être à lui reprocher (1). » Cette proposition, continuait-il, était attentatoire aux principes de l'égalité, puisqu'elle tendait à écarter des sociétés patriotiques les citoyens qui se seraient trouvés momentanément dans l'impossibilité de payer leurs contributions ; attentatoire à l'humanité, en ce qu'en rendant hommage à la richesse elle avilissait l'indigence ; elle était fallacieuse enfin, en ce qu'elle érigeait en titre de patriotisme ce qui n'était qu'un simple devoir et l'exécution même de la loi. Et en s'exprimant ainsi, Robespierre n'était-il pas dans le vrai ?

Prévoyant à combien d'attaques nouvelles il allait être en butte de la part des Girondins pour s'être permis de combattre une de leurs propositions, il termina en ces termes : « Je suis exposé à toutes les calomnies, c'est pour cela que je suis venu à cette tribune énoncer hautement mon opinion ; c'est pour cela que je viens défendre les droits les plus sacrés du peuple. Je dirai que plus le zèle à soutenir sa cause

(1) Ce langage si naturel dans la circonstance, ce discours si digne du patriote qui le prononçait, voilà ce que M. Michelet, dans sa partialité systématique, appelle encore une tendance désorganisatrice, un bavardage hypocrite, une lâche flatterie au populaire (t. III, p. 437-438). M. Michelet ne s'est donc pas souvenu que sous la Convention, à une époque où tant de faux démocrates flattaient le peuple, Robespierre demanda que tous les citoyens sans exception, les plus pauvres comme les plus riches, fussent astreints au payement de l'impôt ? C'était, à ses yeux, le premier devoir du citoyen que d'acquitter ses contributions. « Ne privez pas la République du denier de la veuve, » disait-il.

deviendra dangereux, que plus il confondra les factieux, et plus je défendrai les principes de la liberté, de l'égalité et de l'humanité. Perfides intrigants, vous vous acharnez à ma perte, mais je vous déclare que plus vous m'aurez isolé des hommes... » — Tallien, qui présidait, l'ayant, à ces mots, invité à rentrer dans la question, — il y est, s'écria une voix. — « Oui, » reprit Robespierre, « plus vous m'aurez isolé des hommes, plus vous m'aurez privé de toute communication avec eux, plus je trouverai de consolation dans ma conscience et dans la justice de ma cause. Je conclus à ce qu'attendu que la société veut le payement des contributions, mais qu'elle veut en même temps le maintien de la constitution ; que, pour y parvenir, il n'est pas utile d'avilir l'indigence, d'ouvrir une large porte à l'intrigue, à la calomnie, aux priviléges de l'opulence, de dénaturer toutes les idées, je conclus à ce qu'elle passe à l'ordre du jour. » Des applaudissements redoublés accueillirent cette éloquente improvisation, et les chapeaux s'agitèrent en l'air en signe d'approbation.

Danton prit ensuite la parole, dénonça la proposition girondine comme attentatoire à la majesté du peuple, et poussant droit aux calomniateurs, il s'écria : « M. Robespierre n'a jamais exercé ici que le despotisme de la raison ; ce n'est donc pas l'amour de la patrie, mais une basse jalousie, mais toutes les passions les plus nuisibles qui excitent contre lui ses adversaires avec tant de violence. » Puis, après avoir rappelé le pénible silence auquel il s'était condamné, lui Danton, et promis de démasquer à son tour ceux qui se vantaient tant d'avoir servi la chose publique, — allusion au discours de Brissot, — il ajoutait : « Il sera peut-être un temps, et ce temps n'est pas éloigné, où il faudra tonner contre ceux qui attaquent depuis trois mois une vertu consacrée par toute la Révolution, une vertu que ses ennemis d'autrefois avaient bien traitée d'entêtement, mais que jamais ils n'avaient calomniée comme ceux d'aujourd'hui. »

Méchin voulut répondre ; quelques membres, entre autres Merlin (de Thionville), lui fermèrent la bouche en lui opposant le règlement. Cependant, après un assez long tumulte, qui fit dire à Merlin : « Il me semble qu'un démon souffle dans cette société le feu de la guerre civile, » Méchin parvint à reprendre la parole. Mais sa proposition, ayant contre elle l'immense majorité de la société, fut enterrée sous l'ordre du jour (1). Les Girondins ne pouvaient pardonner à Robespierre de

(1) Voyez pour cette importante séance le *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 193. — Préfet à Caen où il a laissé de terribles souvenirs de son dévouement au despotisme impérial, baron de l'Empire. l'ardent girondin Méchin figura dans le camp de l'opposition sous la Restauration, à

leur avoir fait subir cet échec; la publication du *Défenseur de la Constitution* acheva de les exaspérer.

XXVIII

Les petites choses, ils les interprétaient à mal, ils les lui imputaient à crime. La proposition de briser les traités qui unissaient la France aux cantons suisses ayant été agitée aux Jacobins, Robespierre la combattit très-vivement. Tout en convenant que les officiers suisses au service de la France étaient entachés d'aristocratie, il considérait comme une mesure imprudente et souverainement impolitique de rompre avec les cantons au moment où déjà l'on se trouvait en lutte avec une partie de l'Europe (1). L'assemblée, à sa voix, rejeta cette motion. Eh bien ! il n'en fallut pas davantage au journal de Brissot pour publier, avec une intention perfide, que Robespierre s'était opposé à ce qu'on parlât de déchirer les capitulations avec les cantons, et que la cour et ses partisans comptaient beaucoup sur les régiments suisses (2). Quelques jours plus tard, du reste, Robespierre convint qu'il pouvait bien s'être trompé en s'opposant à ce que l'on discutât la question relative aux capitulations avec les cantons suisses, et lui-même proposa à la société de remettre cette question à l'ordre dujour (3).

Le lendemain même de l'apparition du premier numéro du *Défenseur de la Constitution*, recommençait dans les journaux girondins, dans la *Chronique de Paris*, dans le *Patriote françois*, une guerre à outrance, impitoyable et sans l'ombre de loyauté contre l'auteur du nouveau journal. Dans un article intitulé *Encore des pourquoi?* le journal de Brissot avançait les insinuations les plus calomnieuses. Voici un échantillon de la polémique girondine : « Pourquoi

laquelle il avait cependant offert ses services en 1814. Rentré dans l'administration après la révolution de Juillet, il fut placé à la tête du département du Nord, qu'il administra jusqu'en 1839. Mis à la retraite à cette époque, il mourut dix ans après.

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 194.

(2) *Patriote françois*, numéro 1014.

(3) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 198.

M. Robespierre et ses partisans se sont-ils obstinément opposés à la guerre défensive? — c'est offensive qu'il aurait fallu dire; le mensonge ne coûtait rien aux rédacteurs des journaux girondins, — nous n'en savons rien ; mais l'ancien ministère, mais ses agents, mais toutes les feuilles autrichiennes et coblentziennes ont tenu la même conduite. » Narbonne, énergiquement soutenu par les Girondins, n'avait jamais voulu que la guerre restreinte, comme Brissot à l'origine; et, à ce propos, un journal, qui récemment avait prêté au parti de la Gironde un appui intéressé, venait de lui reprocher rudement son peu de mémoire. « M. Brissot ne voyoit que Coblentz, ne vouloit détruire que Coblentz, et prétendoit que la Révolution seroit faite aussitôt après (1). » Si quelques personnes avaient ardemment souhaité la guerre, c'étaient les émigrés, puisque de la conflagration générale devait résulter, ils le croyaient du moins, la ruine de la Révolution; donc, vous êtes leurs complices, vous, les promoteurs de la guerre, aurait pu dire Robespierre aux Girondins; mais avant de retourner contre ses adversaires les armes déloyales dont ils se servaient pour l'attaquer, il attendra patiemment. Citons encore : « Pourquoi M. Robespierre et ses partisans n'ont-ils pas voulu que les membres contribuables de la société des Jacobins fussent tenus de présenter leurs quittances? nous n'en savons rien, mais Coblentz et l'Autriche savent que leur cause triomphera, si on ne paye pas les contributions. » Quelle bonne foi dans la polémique! Et tout l'article était sur ce ton. En terminant, et par une étrange interversion des rôles, cet organe des rancunes girondines accusait Robespierre d'avoir décrié le *Patriote françois*, la *Chronique*, en un mot tous les journaux patriotiques, et lui reprochait, en quelque sorte, d'avoir, à son tour, entrepris un journal (2). C'était bien là, en effet, ce qui présentement causait tant d'irritation aux Girondins comme Brissot, Condorcet et Girey-Dupré. O Basiles! Escobars de la liberté, aurait pu répondre Robespierre, depuis quelques mois je suis décrié, diffamé, assassiné moralement dans toutes les feuilles dont vous disposez, et aujourd'hui vous ne me permettez même pas le libre exercice du plus sacré des droits du citoyen; vous semblez me faire un crime d'avoir pris en main pour me défendre l'arme dont chaque jour vous vous servez contre moi.

Non moins déloyale, non moins outrageuse se montra la *Chronique de Paris*. A l'époque où, après la session de l'Assemblée constituante, Robespierre se trouvait à Arras, le journal de Condorcet avait publié,

(1) *Révolutions de Paris*, numéro 149, p. 289.
(2) *Patriote françois*, numéro 1014 (du 20 mai).

on s'en souvient peut-être, l'extrait d'une lettre contre les prêtres en général, faussement attribuée à Maximilien, et s'était bien gardé d'insérer le démenti de ce dernier. Depuis il n'avait jamais perdu l'occasion d'invectiver Robespierre en termes injurieux à l'excès. Ces suppositions de lettres étaient, paraît-il, dans le goût de cette feuille, car nous trouvons dans le numéro du 18 mai 1792 une longue lettre soi-disant adressée par Robespierre aux auteurs du *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*. C'était une parodie sanglante de ses motions et de ses discours sous forme de reproche aux rédacteurs de cette feuille de se faire un jeu « de la réputation d'un incorruptible; » expression qui revenait comme un refrain à la fin de chaque phrase. Comme Robespierre s'était permis de critiquer Condorcet et les géomètres dans sa réponse à Brissot, on lui prêtait cette phrase : « Vous me faites insulter la philosophie et les lettres, et l'on accuse de fanatisme et de barbarie un incorruptible (1). » Robespierre répondit à cette attaque dans le deuxième numéro du *Défenseur de la Constitution ;* il répondit sans trop d'aigreur, et dignement, comme on peut en juger : « On m'a forcé de lire la *Chronique*, et j'y ai trouvé une lettre écrite sous mon nom à l'auteur d'un *Journal des débats de la Société des Amis de la Constitution*, et au bas de laquelle on a mis ma signature. Je n'ai jamais aperçu une grande distance entre les libellistes et les faussaires : cependant, lorsque des calomniateurs périodiques veulent réunir l'un et l'autre métier, ne passent-ils pas les bornes de la licence qui leur est permise; et quoiqu'aucun homme sensé ne puisse se plaindre d'être calomnié par la *Chronique*, seroit-il déraisonnable de réclamer une fois pour toutes contre tous les faux passés et futurs que ce papier pourroit contenir? Je propose cette question à M. Condorcet, l'homme du monde le plus scrupuleux sur les abus de la presse : témoin cette même *Chronique* où naguère il déclaroit, d'un ton vraiment terrible, que l'Assemblée

(1) *Chronique de Paris*, du 18 mai 1792. Si le journal de Condorcet défendait contre Robespierre Narbonne et La Fayette, contre lequel Brissot va bientôt lui-même réclamer avec fureur un décret d'accusation, il ne brillait cependant point par la tolérance. Nous avons déjà donné un échantillon des facéties de cette feuille girondine et *modérée;* en voici un nouveau : « Un membre de la société des Jacobins a proposé de transporter les prêtres réfractaires à Alger, et d'en faire un échange en donnant deux prêtres pour un captif; cela n'est pas cher. » (N° du 25 mai.) De son côté, le secrétaire de Brissot, le jeune Méchin, disait aux Jacobins, à propos de ces mêmes prêtres insermentés : « Je désire bien ardemment qu'il soit possible de transporter cette ivraie à Botany-Bay et autres lieux. » (*Journal des débats et de la correspondance de la Société*, numéro 194). Et ces gens-là taxaient Robespierre d'exagération, parce qu'il avait émis sur la guerre une autre opinion que la leur, et qu'il attaquait La Fayette, dont nous allons bientôt les voir devenir eux-mêmes les accusateurs acharnés.

nationale étoit déterminée à foudroyer tous les écrivains incendiaires (1). » Certes, après une agression si violente et si injuste, il n'était guère possible de répondre avec plus de mesure; mais la fureur des Girondins semblait croître en proportion de la modération de leur adversaire.

XXIX

Et cependant sur les points principaux de la Révolution, sur les grandes questions de la liberté, ils étaient d'accord avec Robespierre, sans toutefois jamais se tenir aussi fermes que lui dans les principes, comme on le peut voir par un exemple. Il était beaucoup question à cette époque du fameux comité autrichien; la cour résolut d'intimider les dénonciateurs. A cet effet, le journaliste Carra fut cité devant le juge de paix de la section de Henri IV, par Bertrand de Moleville et Montmorin, qui se plaignaient d'avoir été calomniés par lui; il les avait, et non sans raison, on le sait aujourd'hui, accusés d'être les agents du cabinet des Tuileries près la cour de Vienne. Le rédacteur des *Annales politiques* ayant déclaré tenir ses renseignements de Merlin, de Chabot et de Basire, le juge de paix de la section de Henri IV, Étienne de Larivière, lança le 18 mai, sans autre forme de procès, un mandat d'arrêt contre les trois députés, et le lendemain, dès cinq heures du matin, ils étaient arrêtés dans leurs lits par des gendarmes. On voit où en était encore le respect de la liberté individuelle en l'an quatrième de la Révolution, sous l'empire de la constitution et sous un gouvernement régulier; cela suffit à indiquer quelle était alors la puissance de la réaction. Robespierre ne put s'empêcher d'écrire, après avoir raconté le fait dans son journal : « Le pays où les fonctionnaires publics osent commettre de pareils attentats est encore bien éloigné d'être un pays libre (2). » L'Angleterre, qu'il n'avait garde de citer en tout pour modèle, comprenait beaucoup mieux le respect dû à la liberté individuelle, et dans ce pays les trois citoyens illégalement arrêtés auraient eu le droit de repousser la violence par la force; en France, au contraire, on s'étonnait à peine de l'arrestation arbitraire de trois représentants du peuple.

(1) *Défenseur de la Constitution*, numéro 2, p. 99.
(2) *Ibid.*, numéro 2, p. 86.

Cependant l'Assemblée nationale s'émut, et au bout de deux jours, après deux longues et tumultueuses séances pendant lesquelles l'imprudent juge de paix trouva des approbateurs et des défenseurs, elle se décida, sur la proposition de Gensonné, éloquemment appuyée par Guadet, à traduire Étienne de Larivière devant la haute cour d'Orléans (1). Pour les progrès de l'esprit public, et dans l'intérêt des principes, Robespierre regretta que les orateurs qui avaient discuté la question eussent fondé leur opinion sur l'outrage fait au Corps législatif, au lieu de réclamer les droits de tous les citoyens violés dans la personne des trois députés arrêtés. « La dignité des représentans n'est qu'un éclat emprunté de la majesté du peuple ; » disait-il ; « sans la liberté civile, la liberté politique n'est qu'une chimère, ou plutôt celle-ci n'a d'autre objet que d'assurer l'autre, c'est-à-dire de protéger la personne et la propriété de chaque citoyen. » Les plus faibles individus opprimés devaient jouir de la même protection que les magistrats eux-mêmes, et il eût été, selon lui, de la dignité des législateurs d'asseoir leur décret sur ces principes. En finissant, il engageait instamment l'Assemblée législative à délivrer le pays de tous ces faux officiers de paix qui semblaient avoir déclaré au patriotisme une guerre immortelle, et à réformer un code de police né du génie de Tibère, et inexplicable sous l'empire d'une constitution libre (2).

Le lendemain même du jour où elle décrétait d'accusation le juge de paix Larivière, l'Assemblée législative condamnait à trois jours de prison un de ses propres membres, Laurent Lecointre, sur la dénonciation de neuf soldats de la garde des cent-suisses qui s'étaient plaints d'avoir été arbitrairement détenus par les ordres de ce député. Comme membre du comité de surveillance, Lecointre avait été averti que ces neuf individus étaient enrôlés pour Coblentz, et il en avait écrit à la municipalité de Béfort, laquelle les avait fait arrêter au passage. Cela atténuait singulièrement le délit reproché au député de Versailles ; toutefois ses collègues crurent devoir donner une preuve de leur attachement aux principes par cet acte de rigueur envers un des leurs. Robespierre y vit un hommage rendu à la liberté individuelle, et il en félicita l'Assemblée. Mais Laurent Lecointre n'en avait pas moins droit, à son avis, à l'estime des bons citoyens ; et rappelant tous les services rendus par ce représentant à la cause de la Révolution, il le défendit contre les attaques de Condorcet, auquel il reprocha de nouveau d'avoir appartenu à la coterie

(1) *Moniteur* du 21 mai 1792. J.-B. Étienne de Larivière se trouva au nombre des prisonniers massacrés à Versailles au mois de septembre suivant.

(2) *Défenseur de la Constitution*, numéro 2, p. 85 à 92.

qui avait dénoncé à l'opinion publique l'auteur du *Contrat social* comme un fou orgueilleux, comme un vil hypocrite, et d'avoir excité contre ce grand philosophe la vengeance des ministres et le despotisme des rois (1). Oubliant l'appui qu'il avait trouvé en cette circonstance auprès de Robespierre, nous verrons plus tard Laurent Lecointre s'unir, pour conspirer sa perte, aux sanglants héros de Thermidor.

Tout intérêt s'effaçait en ce moment devant la curiosité éveillée par ce mystérieux comité autrichien auquel les Girondins, dont l'influence venait de se fortifier par l'élévation d'un de leurs amis, le colonel Servan, au ministère de la guerre, imputaient toutes les machinations, toutes les intrigues, toutes les manœuvres ourdies contre la Révolution. Frère de l'ancien avocat général de ce nom, et ami de madame Roland, le colonel Servan passait pour un homme austère, probe, énergique. Sa nomination parut d'un bon augure à Robespierre, qui le félicita d'avoir tout d'abord songé à déjouer les complots contre-révolutionnaires, se réservant, après l'avoir loué, de se rétracter si la conduite ultérieure du nouveau ministre démentait ses premiers actes (2). La dénonciation contre le comité autrichien portée à la tribune de l'Assemblée législative pouvait devenir une occasion de réconciliation entre Robespierre et les Girondins ; mais, par la faute de Brissot, elle ne fit qu'envenimer la querelle. A la séance du 23 mai, Gensonné et Brissot s'attachèrent, dans deux interminables discours, à prouver l'existence de ce comité, et proposèrent à l'Assemblée de décréter la mise en accusation de l'ex-ministre Montmorin et l'examen de la conduite des anciens ministres Duport et Bertrand de Moleville (3). A la suite de cette formidable dénonciation, sur laquelle nous reviendrons tout à l'heure, une fermentation extraordinaire se produisit dans les esprits ; la trahison sinistre apparaissait à tous les regards, et de nouveau l'on parlait du prochain départ du roi. Provoquée de toutes parts, l'Assemblée législative rentra dans la voie des sévérités terribles. Après une longue discussion du rapport de Français (de Nantes) sur les prêtres non assermentés, elle décida le 27 mai, sur la double proposition de Guadet et de Vergniaud, comme mesure de sûreté publique et de police générale, que la déportation d'un ecclésiastique réfractaire serait prononcée de plein droit

(1) *Défenseur de la Constitution*, numéro 2, p. 93 à 99. Ce second numéro du *Défenseur de la Constitution* contient : 1° un article sur la *nécessité et la nature de la discipline militaire*, que nous avons analysé plus haut ; 2° un article intitulé : *Nouvel attentat contre la liberté individuelle et contre les droits du peuple ;* 3° *Emprisonnement de M. Lecointre ;* 4° *Observations sur un pamphlet ;* 5° un certain nombre de décrets rendus par l'Assemblée.

(2) *Ibid.*, numéro 3, p. 141.

(3) Voyez le *Moniteur* du 24 mai 1792.

par les directoires de département, lorsqu'elle serait réclamée par vingt citoyens actifs d'un même canton (1). Il était difficile d'aller plus loin dans la rigueur. Quoi! il suffisait du caprice de vingt personnes, sans autre motif, pour obtenir la déportation d'un citoyen!

Le lendemain, sur la motion de Carnot jeune, l'Assemblée se déclarait en permanence, comme aux jours des grands périls. Robespierre n'avait donc pas eu tort de dénoncer depuis un mois l'existence d'une conspiration sourde contre la liberté et les manœuvres des ennemis de la Révolution dans toute l'étendue du pays, combinées avec la guerre extérieure. Le 29, l'Assemblée législative prononçait le licenciement de la garde du roi, à la formation de laquelle, un an auparavant, Robespierre s'était si vivement opposé, et qui se composait en grande partie, comme nous l'apprend Dumouriez, d'officiers ayant quitté leurs régiments pour refus de serment à la constitution, et de coupe-jarrets et de chevaliers d'industrie recrutés dans tout Paris (2). En même temps le commandant de cette garde, M. de Cossé-Brissac, était décrété d'accusation. Le 30, vers six heures du soir, paraissait à la barre une députation des citoyens de la section des Lombards, dont l'orateur, — c'était Louvet, — réclama impétueusement la permanence des sections et d'énergiques mesures contre les conspirateurs, afin d'empêcher qu'un jour, dit-il, on ne fût réduit « à l'affreuse nécessité de faire ruisseler dans les rues de la capitale le sang des rebelles.... Prévenez une catastrophe sanglante qui, faute de précaution, deviendrait tôt ou tard inévitable (3)... » Ne sent-on pas déjà dans ces paroles sombres passer le souffle avant-coureur de la Terreur? Eh bien! l'homme inconsistant qui les prononça ne craindra pas de reprocher un peu plus tard à Robespierre d'avoir consenti à être à son tour l'organe d'une section et de la commune de Paris auprès de l'Assemblée souveraine. Et pourtant combien plus modéré se montrera le second dans sa fermeté énergique! Robespierre assistait, étonné, au spectacle des événements qui se déroulaient sous ses yeux. Comment! après lui avoir fait un crime d'être trop soupçonneux, d'accuser vaguement, de voir partout des complots, Brissot et ses amis venaient, sans plus de preuves, traduire la contre-révolution à la barre du pays! Cela certes avait droit de le surprendre; aussi, en jetant un coup d'œil sur la séance permanente de l'Assemblée nationale, se bornait-il, après avoir donné son approbation aux décrets

(1) Voyez ce décret en XIX articles, précédé du rapport de François (de Nantes) dans l'*Histoire parlementaire de la Révolution*, par MM. Buchez et Roux, t. XIV, p. 247.

(2) *Mémoires de Dumouriez*, t. II, p. 167.

(3) Voyez le discours de Louvet dans le *Moniteur* du 1er juin 1792.

motivés par une impérieuse nécessité, à former des vœux pour le bonheur et la liberté de son pays (1).

XXX

Que dans un intérêt contraire à tous les principes de la Révolution la cour correspondît secrètement avec les puissances étrangères; que Mallet du Pan, de Breteuil, Montmorin et Bertrand de Moleville fussent les agents d'un concert avec l'Autriche, d'une intrigue coupable, c'est chose avérée aujourd'hui, nullement discutable (2). Brissot n'avait donc pas tort de dénoncer hautement la conduite du roi et celle de ses conseillers intimes. Mais où la passion l'emporta au delà de toutes les bornes, ce fut quand il ne craignit pas, mêlant les rancunes particulières à l'intérêt du pays qui seul aurait dû l'occuper, de répéter à la tribune de l'Assemblée nationale les absurdes accusations dont son journal et celui de Condorcet se faisaient chaque jour les échos à l'égard de Robespierre. Il ne le nommait pas, mais il le désignait assez clairement quand il disait qu'on avait reconnu l'existence du comité autrichien dans les événements qui avaient récemment affligé la France, dans cette opposition d'UN CERTAIN PARTI à la guerre offensive contre l'Autriche. Le journal de Prudhomme, son récent allié, n'y put tenir; il lui reprocha, dans les termes les plus amers, d'avoir été de mauvaise foi en écrivant ces lignes où tout était perfide, méchant, calomnieux, où chaque mot, chaque lettre désignait un homme hors de son sang-froid. Brissot accusait ce CERTAIN PARTI, qu'il détestait beaucoup plus que celui de Coblentz, de s'être opposé à la guerre parce qu'elle était dirigée contre l'Autriche. Ici éclatait de la façon la plus manifeste la déloyauté de Brissot, car, — on ne l'a pas oublié, — à l'origine, lui et ses amis se contentaient de demander avec Narbonne une guerre restreinte contre les petits princes d'Allemagne et les émigrés, tandis que Robespierre, montrant Coblentz à Paris, où Brissot maintenant commençait de l'apercevoir également, voulait d'une guerre formidable des peuples contre les rois, mais seulement dans le cas où les despotes étrangers oseraient provoquer la France.

(1) *Défenseur de la Constitution*, numéro 3, p. 152.

(2) Voyez les *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan*, t. I, ch. XII, et les *Mémoires de Bertrand de Moleville*, t. II, ch. XXIV de l'éd. de 1797.

Brissot reconnaissait encore l'existence du comité autrichien dans la lenteur des préparatifs de guerre ; or une des principales raisons alléguées par Robespierre, lorsqu'il s'opposait à la guerre offensive, c'était précisément ce défaut de préparatifs, et l'événement venait de prouver combien ses craintes étaient fondées. « Escobar ! » ne pouvait s'empêcher de dire à Brissot le rédacteur des *Révolutions de Paris*, « il n'y a plus à douter ici de votre friponnerie, et nous vous prenons la main dans le sac. » Et, revenu à ses premiers sentiments envers Robespierre, le journal de Prudhomme reprochait aigrement au parti de la Gironde de chercher à rendre odieux les patriotes intacts de la Révolution, afin d'élever un système d'aristocratie et de richesses sur les débris de la constitution et de l'égalité (1). « Ils parlent d'union et de concorde, » s'était récemment écrié, en s'expliquant sur Brissot, Condorcet et leurs amis, un homme qui s'entendait bien en calomnies, « ils parlent d'union et de concorde, eux qui n'ont jamais calomnié avec tant de fureur que depuis que leurs calomnies ont perdu leur effet (2). »

Maintenant est-il possible à un homme sincère, impartial, désintéressé, de s'étonner que Robespierre, après avoir été diffamé avec tant d'acharnement et déchiré d'une manière si sanglante, ait senti tressaillir en lui des désirs de vengeance, ait dépassé lui-même, dans la riposte, la juste mesure ? Dès le 27 mai, il proposait à la société des Jacobins de suspendre les affiliations jusqu'à nouvel ordre, se fondant sur ce que, depuis quelque temps, certaines sociétés affiliées étaient devenues entre les mains de plusieurs personnes un moyen d'égarer l'opinion publique. Chaque jour, en effet, on affiliait une multitude de sociétés, dressées, c'est le mot, par le comité de correspondance de la société-mère, et toutes remplies, par conséquent, des passions girondines. Il s'ensuivait que la majorité des Jacobins ne se trouvait nullement en communion d'idées et de sentiments avec des sociétés obéissant au mot d'ordre d'une minorité dont presque tous les membres avaient reçu des faveurs ministérielles. Aussi Robespierre put-il dire en face à ses adversaires, sans qu'aucun d'eux osât lui répondre sur ce point : « Je conçois bien que des hommes qui viennent dans une société sans en retirer d'autre fruit que des persécutions, je conçois bien, dis-je, que la chose publique les occupe. Mais lorsque je vois des membres de comités parvenir tout à coup à des emplois lucratifs, je ne vois plus en eux que des ambitieux qui ne cherchent qu'à se séparer

(1) Voyez le numéro 150 des *Révolutions de Paris*, où se trouve un examen très-approfondi des discours de Gensonné et de Brissot, p. 347 et suiv.

(2) Supplément au *Journal de Paris* du 12 mai 1792. Article intitulé : *De la guerre et des ministres*, et signé de Lacretelle jeune.

du peuple. Eh bien! qu'est-il arrivé? Des membres qui composaient le comité de correspondance, il en est à peine six qui aient échappé aux places; et le patriotisme payé m'est toujours suspect. (*Applaudissements.*) Je vois que ceux qui l'ont composé ont toujours rédigé et présenté les adresses, ont toujours eu entre les mains tous les moyens de capter les suffrages en leur faveur. Et l'on veut que je ne croie pas à leurs mauvaises intentions! Non, ils ne parviendront pas à m'en imposer. » La proposition, vainement combattue par La Source, fut votée au milieu des acclamations (1). Brissot ressentit vivement le coup, et son compère, Girey-Dupré, ne manqua pas, dans le *Patriote*, de présenter la motion adoptée comme ayant été faite en quelque sorte à l'instigation du comité autrichien (2).

A bout de patience, le cœur ulcéré, Robespierre lança, dans son numéro du 31 mai, un réquisitoire terrible contre ses adversaires. Il faut lire entièrement l'article intitulé *Considérations sur l'une des principales causes de nos maux,* pour se convaincre une fois de plus de la perspicacité de son esprit et de la profondeur de ses vues. Il n'est guère de morceau plus fortement pensé, plus vigoureusement écrit. « La reine du monde, c'est l'intrigue, » s'écrie-t-il en commençant; et tout de suite il nous montre comme les éléments éternels dont se composent la servitude et la misère du genre humain, d'une part l'ignorance, les préjugés, la crédulité imbécile, et de l'autre la perfidie, tous les vices et quelques talents. La Révolution! elle eût été terminée presque aussitôt que commencée, si, fidèle à ses serments, la cour eût fait exécuter loyalement les lois nouvelles et secondé franchement l'esprit public, au lieu de semer partout la division et l'intrigue en empruntant les formes et le langage de la constitution, comme jadis les premiers tyrans de l'empire romain avaient conservé les noms des anciennes magistratures pour familiariser la postérité des Caton et des Brutus avec le monstre du despotisme. Dès lors, continuait-il, les intrigants qui ne cherchaient dans la Révolution qu'un moyen de puissance et de fortune s'étaient mis hypocritement à son service. Impossible de tracer de tous les charlatans politiques une peinture plus saisissante et plus vraie. Les plus dangereux, à ses yeux, n'étaient pas ceux qui défendaient ouvertement les maximes du despotisme, comme les Cazalès et les Maury, mais ceux qui, étalant de beaux principes, endormaient le peuple en combattant ses ennemis sur des points de médiocre importance pour s'accorder avec eux dans les occasions décisives;

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 202.

(2) *Patriote françois* du 7 juin 1792.

qui divisaient les assemblées représentatives en côté droit et côté gauche, pour déserter plus aisément la cause populaire sur les bancs où d'abord ils avaient paru la défendre; qui partout répandaient l'imposture et calomniaient sans cesse les patriotes que l'or n'avait pu corrompre, et que l'ambition n'avait point égarés; qui, enfin, aux faveurs du pouvoir exécutif, voulaient allier la bienveillance du peuple. Il lui en coûtait, disait-il, d'attaquer des individus dont il aurait mieux aimé ne pas parler; mais comment dévoiler les factions sans nommer Clodius, ou Pison, ou César? Une autre raison lui rendait plus désagréable encore cette tâche déjà pénible, et à cet égard il s'expliquait en ces termes : « Diffamé déjà moi-même d'une manière aussi atroce qu'indécente par les mêmes hommes dont je vais parler, on pourroit attribuer à un sentiment personnel, ou même au désir naturel de punir la calomnie, une démarche que m'inspire l'amour de la patrie et de la liberté; mais deux circonstances me rassurent contre ce soupçon : la première, c'est qu'ils ne se sont permis contre moi cette diffamation qu'au moment où j'avois déjà commencé à combattre leur système, et dans l'intention d'affoiblir le poids de mes raisons; la seconde, c'est l'intérêt évident du salut public qui me défend de me taire, et la nature même des témoins qui attesteront tout ce que je vais dire. Ces témoins seront les hommes mêmes que j'accuserai; mes preuves seront leurs propres œuvres. Quel fonctionnaire public, quel mandataire du peuple pourroit se plaindre de ce qu'on l'oppose à lui-même, et de ce qu'on le juge par ses actions? Sont-elles bonnes? elles l'honorent; sont-elles mauvaises? les publier est le devoir de tout citoyen, c'est la seule sauvegarde de la liberté. Quels despotes seroient ceux qui, dépositaires des grands intérêts de la nation, ne devant aucun compte de leur conduite politique aux tribunaux de la loi, prétendroient encore au privilége de se soustraire au tribunal de l'opinion publique! »

Puis, déchirant les voiles, il nommait comme les chefs les plus connus de la faction à laquelle il prétendait arracher son masque de civisme, Brissot et Condorcet, à qui il donnait pour lieutenants les principaux députés de la Gironde, Guadet, Gensonné et Vergniaud. Après leur avoir rendu grâces, au nom de l'humanité, d'avoir soutenu avec lui les droits des hommes de couleur, il leur reprochait d'avoir abandonné les gardes-françaises, ces premiers défenseurs de la liberté, et tous ces soldats patriotes persécutés par Narbonne; de ne pas s'être opposés à la révocation du décret par lequel avaient été amnistiés tous les habitants d'Avignon compromis dans les événements déplorables dont cette ville avait été le théâtre, et d'avoir permis par là au pouvoir exécutif d'établir des catégories de coupables, selon ses

préférences et ses rancunes. Il leur reprochait de n'avoir pas pris en main la cause des Marseillais, « les sauveurs du Midi, les plus fermes soutiens de la Révolution », dont les commissaires, au nombre desquels était Rébecqui, s'étaient vus en butte à toutes les calomnies au sein même de l'Assemblée nationale; de n'avoir jamais plaidé en faveur du patriotisme et de l'innocence opprimés; d'avoir remplacé les anciens ministres par leurs amis, et de distribuer publiquement tous les emplois à leurs créatures, au mépris de la loi constitutionnelle qui interdisait aux mandataires du peuple d'aspirer aux libéralités du pouvoir exécutif. Sans doute on pouvait habiter sur les rives du Pactole sans être tenté d'y puiser; mais, poursuivait Robespierre, les représentants de la nation doivent être inaccessibles au soupçon, pour le moins autant que la femme de César. Il leur reprochait de s'être presque constamment montrés les défenseurs obstinés de La Fayette et de Narbonne, et rappelait, à ce sujet, les conférences secrètes tenues entre le premier et les députés de la Gironde, conférences dont nous avons parlé plus haut; il leur reprochait enfin d'avoir mis tout en œuvre pour corrompre les sociétés patriotiques et transformer en instruments d'intrigue et de faction « ces canaux nécessaires de l'instruction publique »; d'avoir érigé des écrits en crimes de lèse-nation, et de n'avoir pas rougi, sacrifiant à une lâche vengeance le bon sens, la justice, la liberté civile et politique, d'être à la fois accusateurs, juges et parties; d'avoir appuyé le système honteux et corrupteur des dépenses secrètes en faisant donner six millions aux ministres et quinze cent mille livres aux généraux avec dispense d'en rendre compte. Et à propos des généraux, il écrivait ces lignes qu'on ne saurait trop méditer : « N'est-ce pas vous qui avez voulu qu'on les investît du pouvoir arbitraire de vie et de mort, et du droit de faire des lois pour l'armée? Ignorez-vous que ce sont ceux qui disposent de la force armée qui fixent le sort des révolutions? Ignorez-vous quel est l'ascendant que des généraux habiles et victorieux peuvent prendre sur leurs soldats? Existe-t-il en France aujourd'hui une puissance égale de fait à celle dont les vôtres sont revêtus? L'histoire des autres peuples, l'expérience de la foiblesse et des passions des hommes, ne devroit-elle pas vous éclairer sur des dangers si pressans? Le plus redoutable ennemi de la liberté des peuples, et surtout de la nôtre, c'est le despotisme militaire; et vous l'avez remis entre les mains de nos patriciens, dans celles du plus adroit, du plus ambitieux de tous! La constitution, l'Assemblée nationale, vous-mêmes, vous avez tout livré, en quelque sorte, à sa merci; attendez, et vous verrez si vous pourrez opposer une digue à ce torrent que vous vous plaisez à grossir. Veuille

au moins la Providence nous défendre encore contre lui et contre nous-mêmes! Puissiez-vous vous-mêmes changer de principes et vous hâter de prévenir les maux que vous nous avez préparés! A ce prix, je consens à vous louer. » Votre patriotisme n'a été ni vrai, ni soutenu, leur disait-il en terminant; et, dans un résumé rapide, il les accusait en définitive d'obéir à un intérêt de parti, et, sans chercher à savoir s'ils servaient la cour ou toute autre faction, de n'être point les amis sincères de la Révolution (1).

Certes, à côté de vérités frappantes, il y avait dans ce volumineux réquisitoire plus d'une injustice regrettable, comme lorsque Robespierre insinuait que la dénonciation contre le comité autrichien pouvait bien avoir été concertée avec les ennemis de la Révolution. Sans doute il aurait mieux valu que, calme et stoïque, il eût dédaigné les attaques furieuses dont sa personne était l'objet depuis deux mois, qu'il n'eût point ramassé l'arme avec laquelle ses adversaires s'efforçaient de le tuer; mais diffamé sans cesse, sans relâche, est-il permis de s'étonner que la patience lui ait manqué? Où donc est-il le sage, l'homme impeccable, pétri de miel onctueux, qui, à certains moments et devant certaines provocations, ne sente le sang lui monter à la tête, et ne refoule dans son cœur sa modération native et ses instincts débonnaires (2)?

(1) Voyez ce long et remarquable article dans le numéro 3 du *Défenseur de la Constitution,* de la page 113 à la page 149. Il a été reproduit dans l'*Histoire parlementaire*, t. XIV, p. 397 et suiv. Ce troisième numéro du journal de Robespierre contient, en outre, un article sur la séance permanente de l'Assemblée, une lettre de Metz, en date du 25 mai, sur les manœuvres de quelques officiers supérieurs, et un certain nombre de décrets de l'Assemblée.

(2) M. Michelet fait une étrange confusion entre le discours prononcé le 27 mai aux Jacobins par Robespierre, au sujet des affiliations, et l'important article du *Défenseur de la Constitution*, du 31 mai (*Hist. de la Révolut.*, t. III, p. 444). Naturellement, il se montre à l'égard de Robespierre d'une excessive sévérité. Quant aux Girondins, ou plutôt quant « aux enfants perdus de la Gironde, » tels que Girey-Dupré, Louvet, car M. Michelet a soin de mettre les chefs, les véritables calomniateurs hors de cause, ils insinuaient malicieusement, perfidement, que ce Caton n'était pas net, et encore, suivant M. Michelet, leur en fournissait-il l'occasion (t. III, p, 449). Ainsi donc, depuis deux mois, il n'est sortes de calomnies dégoûtantes que Brissot et Condorcet ne répandent contre Robespierre; ils le présentent comme payé par la liste civile, comme appartenant au comité autrichien, mais c'est malice, petite perfidie. Quant à Robespierre qui, poussé à bout, s'avise un beau jour de se défendre et de rendre coup pour coup, on nous le montre « se retournant dans son fiel. » O justice des hommes! Brissot et Condorcet n'étaient pas les enfants perdus de la Gironde; eh bien! c'est à eux que revient la responsabilité de tant de calomnies sans nom; et Robespierre avait bien raison, dédaignant les exécuteurs subalternes, de s'en prendre à la tête, aux chefs de file.

XXXI

Brissot écumant, hors de lui, répondit, en dénaturant, avec une mauvaise foi qui lui était familière, la pensée de son adversaire. Robespierre lui avait reproché de n'avoir pas, en dénonçant Montmorin et Bertrand, incriminé « des personnages plus importants, un chef de parti redoutable, » c'est-à-dire La Fayette, dont les Girondins ne s'étaient pas encore violemment séparés : Brissot, s'arrêtant au milieu de la phrase, feignit de croire qu'il s'agissait ici du roi et de la reine, auxquels Robespierre n'avait nullement songé, et il l'avertit gravement que la logique ordinaire de ses dénonciations ne serait admise ni à l'Assemblée nationale ni dans aucun tribunal (1). Brissot parlant de logique en matière de dénonciation ! cela pouvait prêter à rire.

Renforcés d'une nouvelle feuille, la *Sentinelle*, journal-affiche rédigé par Louvet aux frais du ministre de l'intérieur, et dont plusieurs numéros se tirèrent à plus de vingt mille exemplaires (2), le *Patriote françois* et la *Chronique de Paris* rivalisèrent de haine, firent assaut de calomnies contre Robespierre, le dénoncèrent comme un transfuge, nous dirons bientôt pourquoi. A la séance du 30 mai, aux Jacobins, le maréchal de Rochambeau, qui, à la suite des échecs de Mons et de Tournai, avait cru devoir donner sa démission, étant venu à ce sujet fournir en personne des explications à la société des Amis de la Constitution dont il était membre, et ayant accusé les ministres d'être les principaux auteurs du désastre, plusieurs de ses collègues demandèrent sa radiation en se fondant sur ce qu'il avait déserté son poste en présence de l'ennemi. Robespierre montra plus de mesure. Selon lui, il était difficile à la société de se prononcer, les faits n'étant pas assez connus, et trop peu d'impartialité présidant à ses délibérations. Au surplus, il se disait encore moins porté à accuser les ministres actuels, parce qu'il n'était pas dans ses principes d'accorder aux ministres des éloges outrés ou de les blâmer sans sujet. Il disculpait ensuite les soldats du reproche d'insubordination lancé contre eux par le maréchal. Loin de là, prétendait-il, ils sont tout disposés à verser leur sang pour

(1) *Patriote françois*, numéros 1031 et 1032.
(2) Voyez les *Mémoires de Louvet*, p. 42.

la patrie, prophétisant ainsi, aux applaudissements de tous, la grandeur des armées immortelles de la Révolution. C'était aux ministres à rassurer le peuple inquiet, à prouver qu'ils n'étaient pas attachés à tel général, mais à la nation, car la seule chose à craindre, à son avis, c'était le despotisme militaire. Doppet lui reprocha très-injustement d'avoir fait le procès aux ministres plutôt qu'à Rochambeau. « Il n'y a qu'un esclave des ministres qui puisse tenir un pareil langage, » répliqua-t-il rudement. Après d'assez vifs débats dans lesquels Réal, Baumier et Hyon prirent tour à tour la parole contre le maréchal, un membre obscur, nommé Delayant, défendit Rochambeau, en disant que certaines personnes, après avoir donné leur démission, n'en étaient pas moins restées au sein de la société, en conservant son estime. A cette allusion directe, Robespierre remonta à la tribune, et, en quelques paroles vivement applaudies, il établit la différence existant entre l'abandon d'une place périlleuse et l'abandon d'une fonction tranquille et lucrative comme celle dont il s'était démis pour courir à un poste pénible et dangereux, et mériter davantage l'estime et la confiance de ses concitoyens (1). Il ne s'était point mépris sur les auteurs de cette allusion blessante; mais, n'eût-il pas senti d'où le coup était parti, les journaux girondins eussent pris soin de l'en avertir. La radiation de Rochambeau ayant été prononcée, la feuille de Condorcet publia que Robespierre méritait le même traitement (2), et celle de Brissot, trouvant faible la justification du maréchal, lui aurait conseillé de dire, pour excuse, qu'il n'avait donné sa démission qu'afin d'entreprendre un journal (3).

En lisant de pareilles inepties, ne semble-t-il pas que les ennemis de Robespierre aient été frappés de vertige? Si, pour conserver le gage de l'État, le glorieux révolutionnaire s'avise de regarder comme funeste l'aliénation des forêts nationales convoitées par les spéculateurs, les Girondins ne manquent pas d'insinuer que le comité autrichien et les héros de Coblentz regardent ces forêts comme une poire pour la soif, et que cinquante millions d'impositions de plus pèseront sur le peuple, si elles ne sont pas vendues (4). Robespierre se permet-il de prévenir la société des Amis de la Constitution que des libelles concertés avec des étrangers sont distribués au milieu d'elle, il est mensongèrement dénoncé par le *Patriote françois*, comme s'étant opposé à ce que la

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 205.

(2) *Chronique de Paris*, du 3 juin 1792.

(3) *Patriote françois*, numéro 1028 (du 3 juin).

(4) *Ibid.*, numéro 1032.

société de Paris écrivit aux sociétés de Londres et de Manchester, et comme ayant, de connivence en quelque sorte avec le comité autrichien, insulté leurs envoyés (1) ; et cependant, personne ne l'ignorait, c'était lui-même qui s'était chargé de la présentation des délégués de la société constitutionnelle de Manchester, présentation à la suite de laquelle cette société avait été affiliée à celle des Amis de la Constitution (2).

Un député de la droite, du nom de Ribes, avait proposé à l'Assemblée législative de décréter d'accusation Louis-Philippe d'Orléans, Dumouriez et Bonne-Carrère, comme chefs de la faction désignée aux Jacobins par Robespierre; le journal de Brissot eut soin de faire remarquer que ce dernier avait été cité avec éloge par le député Ribes, « ce champion du comité autrichien, » dit-il, mais il se garda bien d'ajouter que dès le surlendemain, 6 juin, Robespierre avait déclaré à la tribune de la société que, s'il était un moyen de détruire les bruits absurdes répandus sur la prétendue faction d'Orléans, c'était sans doute le discours de M. Ribes (3). Il s'était exprimé ainsi après un long discours de Sillery, dans lequel le mari de madame de Genlis avait tracé le panégyrique de son ami l'ex-duc d'Orléans, et s'était efforcé de prouver l'attachement de ce prince à la cause de la Révolution. Sillery ayant demandé à Robespierre la permission de citer ses paroles, comme une sorte de garantie à la suite du discours qu'il avait prononcé lui-même et qu'il se proposait d'imprimer, Maximilien accueillit assez mal cette demande, ne comprenant pas qu'on réclamât de lui l'attestation de la non-existence d'une faction chimérique ou réelle. Il avait exprimé son sentiment, selon sa conscience et ses lumières, d'après des conjectures et des raisonnements qui étaient au pouvoir de chacun ; mais, étranger à toute espèce de faction, il ne voulait pas, disait-il, mêler son nom avec les noms mêmes de ceux à qui, sans absurdité, on ne pouvait supposer des projets factieux. Il terminait en engageant la société à ne pas s'occuper de ces sortes d'affaires particulières, et à écarter avec soin les manœuvres des flagorneurs et des intrigants. Les Jacobins passèrent à l'ordre du jour, en applaudissant à ce rude langage.

Le lendemain paraissaient dans le numéro 4 du *Défenseur de la Cons-*

(1) Voyez le numéro 202 du *Journal des débats et de la correspondance*, etc., combiné avec le numéro 1032 du *Patriote françois*.

(2) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 177.

(3) Voyez le *Patriote françois*, numéro 1032, et le *Journal des débats et de la correspondance*, etc., numéro 208.

titution d'importantes observations sur les causes morales de la situation actuelle. Toutes nos querelles, écrivait Robespierre, ne sont que la lutte des intérêts privés contre l'intérêt général, de la cupidité et de l'ambition contre la justice et l'humanité. A ses yeux, le devoir de tout homme était de rapporter à la masse commune la portion de puissance publique et de souveraineté qu'il détenait; quiconque prétendait conserver des priviléges injustes ou attirer à lui une autorité nouvelle aux dépens de la liberté, lui paraissait également l'ennemi de la nation et du genre humain. Pour lui, les véritables défenseurs de la liberté n'étaient ni des hommes exagérés ni des héros, c'étaient simplement d'honnêtes gens en révolution; et il ravalait au-dessous des fripons et des brigands ceux qui, à force d'art et d'hypocrisie, parvenaient à enchaîner les peuples. Le despotisme avait intérêt à anéantir pour ainsi dire la justice et la raison humaine, afin d'y substituer une raison et une justice de convention; il corrompait jusqu'aux pensées, jusqu'aux sentiments les plus intimes des hommes; et Robespierre se plaignait amèrement de voir des alliés à ce despotisme dans toutes les classes de la société. « Depuis le boutiquier aisé jusqu'au superbe patricien, depuis l'avocat jusqu'à l'ancien duc et pair, presque tous semblent vouloir conserver le privilége de mépriser l'humanité sous le nom de peuple. Ils aiment mieux avoir des maîtres que de voir multiplier leurs égaux; servir, pour opprimer en sous ordre, leur paraît une plus belle destinée que la liberté partagée avec leurs concitoyens. Que leur importent et la dignité de l'homme, et la gloire de la patrie, et le bonheur des races futures; que l'univers périsse, ou que le genre humain soit avili ou malheureux pendant la durée des siècles, pourvu qu'ils puissent être honorés sans vertus, illustres sans talents, et que chaque jour leurs richesses puissent croître avec leur corruption et avec la misère publique! Allez prêcher le culte de la liberté à ces spéculateurs avides qui ne connaissent que les autels de Plutus. » Ces gens-là ne pardonnaient même pas à la Révolution en faveur du profit qu'ils en avaient tiré; ils regardaient volontiers le peuple comme un monstre indompté, toujours prêt à dévorer les *honnêtes gens*, si on ne le tenait à la chaîne, et s'imaginaient que de toute éternité Dieu avait courbé le dos des uns pour porter des fardeaux, et formé les épaules des autres pour recevoir des épaulettes d'or (1).

Avec quelle verve et quelle vérité Robespierre dépeint la situa-

(1) Tous les papiers de Robespierre furent, comme on sait, mis au pillage par les Thermidoriens. Des fragments manuscrits du morceau que nous analysons ont été, à diverses reprises, mis en vente publique, notamment au mois d'avril 1860 (Voyez les *Catalogues Laverdet*).

tion d'un peuple qui passe subitement de la servitude à la liberté, à laquelle ne l'ont formé ni ses mœurs ni ses habitudes! Avec quelle vigueur d'expression il flétrit ces hommes vils, toujours à la piste des occasions de s'enrichir à force de bassesses et de fourberies, et qui, au moment où la liberté semble vouloir s'épanouir et rayonner sous l'empire d'une constitution nouvelle, se liguent pour le rétablissement du pouvoir absolu! Ce serait à désespérer de la cause de la liberté, poursuivait Robespierre, si l'on jugeait de l'humanité par la tourbe des intrigants et des hommes corrompus; mais la masse du peuple était bonne, et entre ce peuple et ses oppresseurs tout-puissants, il prenait l'univers pour arbitre. Il nous faudrait, si l'espace ne nous manquait pas, citer tout entier ce magnifique morceau où Robespierre expose parfaitement sa théorie de l'égalité, et prouve l'obligation imposée à la société d'assurer à tous ses membres l'existence par le travail. « Ne les a-t-on pas vus, » s'écrie-t-il en parlant des adversaires de la liberté, « ne les a-t-on pas vus, dès le commencement de cette Révolution, chercher à effrayer tous les riches par l'idée d'une loi agraire, absurde épouvantail présenté à des hommes stupides par des hommes pervers? Plus l'expérience a démenti cette extravagante imposture, plus ils se sont obstinés à la reproduire, comme si les défenseurs de la liberté étoient des insensés capables de concevoir un projet également dangereux, injuste et impraticable; comme s'ils ignoroient que l'égalité des biens est essentiellement impossible dans la société civile, qu'elle suppose nécessairement la communauté qui est encore plus visiblement chimérique parmi nous; comme s'il étoit un seul homme doué de quelque industrie dont l'intérêt personnel ne fût pas contrarié par ce projet extravagant. Nous voulons l'égalité des droits, parce que, sans elle, il n'est ni liberté, ni bonheur social; quant à la fortune, dès qu'une fois la société a rempli l'obligation d'assurer à ses membres le nécessaire et la subsistance par le travail, ce ne sont pas les amis de la liberté qui la désirent : Aristide n'auroit point envié les trésors de Crassus. Il est pour les âmes pures et élevées des biens plus précieux que ceux-là. »

Puis, s'adressant enfin à ses ennemis impitoyables, sans d'ailleurs prononcer leurs noms, il les somme fièrement de comparer leur vie publique à la sienne. L'avait-on vu, comme ses lâches calomniateurs, suivre les routes au bout desquelles étaient la richesse et le pouvoir? Ne s'en était-il pas au contraire éloigné soigneusement? Ne s'était-il pas fermé lui-même les portes de la seconde législature? Et quand ses adversaires possédaient tout, aspiraient à tout, n'avait-il pas renoncé à tout, lui, excepté au droit de périr pour la

liberté? Toutes les lois funestes qui avaient compromis l'égalité et mettaient actuellement la liberté en péril, ne les avait-il pas énergiquement combattues? n'avait-il pas concouru à la confection de toutes celles qui avaient l'assentiment de l'univers? C'est ce que nous avons eu soin de préciser à la fin de notre premier volume, et ce dont paraissent ne pas se souvenir tous ces libéraux qui, aujourd'hui encore, s'acharnent contre la mémoire de Robespierre. Le seul moyen de salut pour la France, c'était, suivant lui, de se rallier autour des principes de la Révolution. Mais ces principes, il les voyait s'altérer par des alliances équivoques; et, grâce aux ferments de discorde jetés entre les patriotes, une cour parjure allait se ranger peut-être sous les drapeaux des despotes de l'Europe; toutefois il ne désespérait pas de la cause du peuple, et se fiait au Dieu tout-puissant du soin de réveiller la nation au bruit du tonnerre dont il frapperait les tyrans et les traîtres (1).

XXXII

Nous avons parlé d'alliances équivoques des Girondins : on les vit, en effet, en diverses circonstances, s'associer aux Feuillants dans l'espoir d'attirer à eux ces déserteurs de la Révolution; ainsi les principaux d'entre eux avaient pris part à des conférences secrètes avec le général La Fayette, et ils avaient donné aux Feuillants une preuve de leur bon vouloir en votant avec eux la célébration d'une fête funéraire en l'honneur du maire d'Étampes, Simonneau, tué le 3 mars précédent dans une échauffourée.

Différentes versions coururent sur la mort de ce magistrat. Selon quelques personnes, il avait péri victime de son dévouement à la loi; ce bruit fut tout d'abord soigneusement accrédité, et plus d'une fois la tribune des Jacobins retentit des louanges de la conduite courageuse du maire d'Étampes. Mais bientôt une pétition adressée à l'Assemblée législative par quarante habitants de six communes voisines d'Étampes, pétition rédigée par Pierre Dolivier, curé de Mauchamp, présenta les faits sous un tout autre jour. On reprochait au maire d'Étampes, tout en gémissant sur son sort, d'avoir contribué à faire, à chaque marché, hausser d'une manière désespérante le prix du blé; et, au moment où la multi-

(1) *Défenseur de la Constitution*, numéro 4, de la page 161 à la page 179.

tude s'opposait à l'enlèvement des grains, d'avoir provoqué, par son inflexibilité, le mouvement dont le résultat avait été si désastreux, et qu'il aurait pu prévenir s'il eût pris conseil d'une salutaire et courageuse prudence (1). A diverses reprises, au contraire, il avait précipitamment donné le signal de l'exécution de la loi martiale, et il était tombé, non pas sous le coup des piques, comme on l'avait dit, mais frappé par des baïonnettes (2).

Quoi qu'il en soit, la réaction, avec sa modération ordinaire, apporta dans la répression une sauvagerie impitoyable. Les soldats se répandirent dans les campagnes, et, sous prétexte de se saisir des meurtriers du maire d'Étampes, jetèrent dans une foule de familles la désolation et la mort. Un tisserand, nommé Jean-Pierre Petit, généralement aimé et estimé, et, de l'aveu unanime de ses concitoyens, complétement étranger au meurtre de Simonneau, dormait paisiblement, quand sa mère, tout éperdue, l'éveille et lui crie de se sauver parce qu'on enlevait indistinctement tous les hommes du pays. Il sort de son lit à la hâte, et, à peine vêtu, va se blottir derrière un tas de paille ; mais, aperçu par les soldats, il est renversé mourant d'un coup de feu, et achevé à coups de baïonnette. Un autre citoyen, père de famille, apprenant qu'on vient pour l'arrêter, embrasse silencieusement sa femme et ses enfants et court se précipiter dans la rivière où son cadavre fut trouvé le lendemain (3).

Sans doute Robespierre songeait à ces excès déplorables quand le 21 mai, aux Jacobins, à propos d'une lettre dans laquelle un autre curé, celui de Perthuis près Saint-Malo, rendait compte de l'excessive rigueur déployée par les magistrats contre un certain nombre d'habitants du pays accusés d'avoir pris part au pillage d'une barque de blé, il dépeignit cette foule de citoyens, innocents ou coupables, forcés de quitter patrie, enfants, travaux, ménage, pour se soustraire à des ressentiments implacables. On l'entendit se plaindre surtout que, sous le spécieux prétexte de l'exécution de la loi, il y eût deux poids dans la balance de la justice, l'un pour les hommes puissants, l'autre pour le peuple, et que les principes de l'égalité et de l'humanité fussent éternellement violés (4).

(1) Pétition de quarante citoyens des communes de Mauchamp, Saint-Sulpice, Favière, Breuillet, Saint-You, Chauffour et Breux, voisines d'Etampes, à l'Assemblée nationale, dans le numéro 4 du *Défenseur de la Constitution*. Cette pétition a été reproduite dans l'*Histoire parlementaire*, t. XIV, p. 270.

(2) Voyez les *Révolutions de Paris*, numéro 152, p. 451.

(3) Pétition à l'Assemblée nationale et *post-scriptum* du curé de Mauchamp. *Ubi suprà.*

(4) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 199.

La révélation de ces faits causa dans le public une très-vive émotion : on y apprit avec étonnement que le maire d'Étampes n'était pas un héros, mais un homme regardé dans son pays comme un spéculateur avide, habitué à trafiquer sur les subsistances publiques, et dont la conduite imprudente et dure avait amené le malheur qu'on déplorait. Tout cela ne changea point la détermination de l'Assemblée. Au fond les Feuillants, les aristocrates du temps, se souciaient fort peu du maire Simonneau ; seulement, voulant à tout prix une revanche de la fête de la Liberté, célébrée en l'honneur des Suisses de Châteauvieux, ils se gardèrent bien de laisser échapper cette occasion, et le 3 juin eut lieu la *fête de la loi*.

Votée en haine du peuple, elle était évidemment dirigée contre lui. Robespierre le comprit bien ainsi, et, dans un remarquable article sur les fêtes nationales, il écrivit que leur unique objet devait être de former les âmes des citoyens à la vertu, c'est-à-dire à l'amour du bien, de la patrie et de la liberté. Selon lui, c'était au peuple à décerner lui-même les honneurs publics, parce que ces honneurs devaient être avant tout l'hommage libre de l'affection et de l'estime de tous ; il les appelait le luxe de la liberté. Et par cela même, les hommes en place, toujours enclins à se regarder comme supérieurs à leurs concitoyens, et trop esclaves de l'esprit de parti et de corporation, étaient incapables, à ses yeux, d'être les distributeurs de ces récompenses populaires. Aussi, à la cérémonie consacrée au maire Simonneau, avait-on vu figurer presque seuls les juges, les administrateurs, les maires, les officiers municipaux, les autorités constituées; ce n'était pas une fête nationale, disait Robespierre, c'était la fête des fonctionnaires publics. Loin de sa pensée d'ailleurs de justifier aucune infraction à la loi; mais ceux-là étaient, à ses yeux, les plus grands ennemis de la loi, qui s'en servaient comme d'un prétexte pour accabler la faiblesse et écraser la liberté; et s'il était un crime plus grand que celui dont on accusait le peuple d'Étampes, c'était la lâcheté avec laquelle on avait dénaturé toutes les circonstances de cette affaire afin de rendre le peuple odieux et de répandre la consternation dans toute la contrée (1).

Au reste, les noms seuls des ordonnateurs de cette fête, parmi lesquels se trouvaient Quatremère de Quincy, Roucher et Dupont (de Nemours), indiquent assez dans quel esprit de réaction elle fut conçue ; il faut en lire les détails curieux et instructifs dans le journal les ***Révolutions de Paris***

(1) Voyez cet article de Robespierre dans le numéro 4 du *Défenseur de la Constitution*, de la page 179 à la page 193. Ce numéro contient, outre cet article, des *Observations sur les causes morales de la situation actuelle*, analysées plus haut, et la pétition de quarante citoyens suivie du *post-scriptum* du curé de Mauchamp.

pour se convaincre qu'elle était bien et réellement dirigée contre le peuple, auquel on voulait donner une leçon. A la différence de la fête de la Liberté, d'où l'appareil des armes avait été sévèrement banni, partout on vit reluire les baïonnettes, les rues de Paris furent inondées de soldats, ce qui formait, suivant la remarque d'un journal du temps, un singulier contraste avec cette loi qu'on prétendait fêter, et dont le caractère doit être tout opposé à celui de la guerre. Les vers du poëte Roucher remplacèrent les hymnes enthousiastes de Joseph Chénier; et, au lieu de la belle devise : ***Liberté, Égalité, Fraternité***, adoptée pour la cérémonie du 15 avril, on lut cette fois ces trois mots écrits autour du trône de la loi : ***Liberté, Egalité, Propriété***, comme si la propriété avait été menacée, comme si l'on eût songé à l'attaquer. Mais cela peignait très-justement d'un seul trait l'esprit vil et égoïste de cette coterie des Feuillants, à laquelle les Girondins avaient eu le tort de s'associer un instant. Le peuple assista, indifférent, à cette fête, et son silence annonça, comme le dit fort bien Robespierre, qu'il s'y regardait comme absolument étranger (1).

XXXIII

L'alliance d'un parti dévoué en définitive aux principes de la Révolution avec des adversaires plus ou moins déguisés de cette Révolution ne pouvait être bien sérieuse, ni avoir de durée, et les Girondins ne tardèrent pas à comprendre à quel point ils s'étaient trompés en donnant la main aux Feuillants. La désunion éclata le lendemain même du jour où avait eu lieu la célébration de la fête imaginée par ces derniers. Ce jour-là, 4 juin, le ministre de la guerre, Servan, proposa à l'Assemblée législative de profiter de la fédération prochaine pour demander à chaque canton cinq fédérés vêtus et équipés qui se réuniraient à Paris, le 14 juillet, afin de prêter le serment civique, et formeraient ensuite, au nord de la capitale, un camp de vingt mille hommes destiné à assurer la tranquillité dans les campagnes (2). Accueillie avec faveur par une partie de l'Assemblée, cette proposition souleva dans le camp des Feuillants une véritable tempête. Ces vingt

(1) Voyez dans les *Révolutions de Paris*, numéro 152, la description de cette fête de la loi.
(2) *Moniteur* du 5 juin 1792.

mille hommes représentaient à leurs yeux l'armée de la Révolution; à force de menées, ils parvinrent à opposer au projet du ministre une pétition couverte de huit mille signatures, au milieu desquelles figuraient celles de femmes et d'enfants.

Autrement importante fut l'opposition de Robespierre qui, lui aussi, mais par des motifs bien différents, comme il eut soin de le dire lui-même (1), crut d'abord devoir combattre la proposition de Servan, quand, le 7 juin, elle fut discutée dans une séance extraordinaire des Jacobins. Un pareil rassemblement aux portes de Paris lui paraissait à la fois inutile et dangereux; inutile, en ce que, la capitale n'ayant à craindre que les ennemis de l'intérieur, tous les champions du despotisme, il suffisait, selon lui, de la garde nationale et du peuple pour les combattre; dangereuse, en ce que les ennemis de l'égalité ne manqueraient pas, il le craignait du moins, de chercher à se servir de cette force pour maîtriser la capitale et par suite les départements. Quant à l'opposition du côté droit à ce projet, il y voyait une de ces tactiques qui avaient trop souvent réussi au sein de l'Assemblée constituante. Évidemment il commettait là une erreur positive, mais ses craintes avaient un semblant de fondement dans l'union récente des Girondins avec les Feuillants, et les premiers récoltaient le fruit de leur imprudence. Au lieu de placer cette armée aux portes de Paris, disait Robespierre en terminant, il était absolument nécessaire de la porter sur nos frontières dégarnies et menacées (2).

L'Assemblée nationale vota, dans sa séance du 8 juin, la formation du camp de vingt mille hommes sous Paris, lesquels devaient se composer de volontaires inscrits à cet effet dans un registre particulier ouvert dans la municipalité de chaque chef-lieu de canton. Il fut décidé que, dans le cas où le nombre des citoyens disposés à marcher dépasserait le chiffre prescrit pour chaque canton, les volontaires inscrits, ceux-là seulement, se réuniraient en assemblée électorale à l'effet de choisir eux-mêmes ceux qui seraient appelés au camp. C'était là une disposition fort importante, car il était à croire que les plus ardents patriotes s'empresseraient de s'enrôler, et l'on entendit avec étonnement Vergniaud appuyer l'avis de ceux qui voulaient abandonner aux corps administratifs le soin de choisir. On sentait si bien la gravité de cette question que le soir, aux Jacobins, on proposa d'adresser aux sociétés affiliées une circulaire à ce sujet. Robespierre critiqua de nouveau le décret rendu dans la journée; et, à ce sujet, il entreprit de démontrer com-

(1) *Défenseur de la Constitution*, numéro 5, p. [illegible]. *Vide infrà.*

(2) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 209.

bien était favorable à la liberté le droit pour chaque citoyen d'apprécier, en termes convenables, les actes du Corps législatif. La constitution, loin de défendre de pareilles discussions, lui semblait, au contraire, y inviter les citoyens. On applaudit fort à ces principes; la société se rendit même en partie aux observations de Robespierre touchant le camp de vingt mille hommes, en décidant que dans la circulaire adressée aux sociétés affiliées pour leur recommander de bons choix, on développerait à la fois les inconvénients et les avantages du projet adopté par l'Assemblée nationale (1).

Si les Girondins se montrèrent furieux, cela se devine de reste. « M. Robespierre a entièrement levé le masque, » s'écria Girey-Dupré dans le *Patriote françois*. Dans des articles tout remplis d'invectives, l'âpre collaborateur de Brissot présenta Robespierre comme le digne émule des meneurs autrichiens du côté droit, et l'apostropha en des termes dont la grossièreté est à peine croyable. Toute autre réputation eût succombé peut-être sous de si persévérantes calomnies; mais à Paris la popularité de l'homme était inattaquable; le nombre de ses partisans parut s'accroître en proportion même des agressions odieuses dirigées contre lui, tant était grande la confiance qu'il inspirait. Aussi l'exécuteur girondin s'en prend-il à ces partisans mêmes qui, selon lui, « ont renoncé en faveur de M. Robespierre à l'usage de la raison (2). » O délicatesse rare, et preuve excellente de modération et d'équité! Parce que Robespierre différait d'avis avec les Girondins sur l'opportunité d'une mesure jugée indispensable par eux, on le désignait tout de suite à la France entière comme un transfuge, comme un traître. A ces procédés d'une si noire déloyauté, à ces outrages sans nom, Robespierre opposa cette fois le plus absolu dédain. Il se contenta d'exposer et de discuter froidement dans son journal les raisons pour lesquelles il avait cru devoir combattre le projet du ministre. Ah! si, comme on l'avait annoncé d'abord, il eût été question d'armer la nation entière, ou au moins le peuple des départements frontières, à la bonne heure! Mais à quoi bon ce rassemblement de vingt mille hommes à Paris! Si c'était pour protéger la capitale contre les ennemis du dedans et les brigands qui l'infestaient, n'avait-on pas le peuple et la garde nationale, dont l'immense majorité était imbue des sentiments les plus patriotiques? Si c'était pour défendre le pays contre les étrangers, pourquoi ne pas

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 209, séance du 8 juin.

(2) Voyez les numéros 1035 et 1036 du *Patriote françois*, en comparant ce dernier au numéro 209 du *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*.

porter immédiatement cette force sur nos frontières? Quoi! depuis deux mois l'étendard tricolore devait flotter sur les murs des villes de la Belgique, selon les promesses des partisans de la guerre, et l'on parlait de mettre la capitale à l'abri d'un coup de main! Les ennemis les plus dangereux, à ses yeux, étaient ces intrigants vils et féroces qui cherchaient à tout bouleverser pour dilapider impunément les finances de l'État, et immoler à leur ambition, à leur cupidité, la fortune publique et la constitution même. Robespierre redoutait surtout de voir un peuple sans armes confier sa force et son salut à des corporations armées. C'était là, on le sait, sa préoccupation constante. « Le pire des despotismes, » disait-il, « c'est le gouvernement militaire, et depuis longtemps nous y marchons à grands pas. » Il était loin d'ailleurs de suspecter les intentions du ministre de la guerre, dont les principes civiques étaient au moins attestés par sa proposition de laisser à l'élection le choix des volontaires; mais l'intrigue, l'ignorance ne s'empareraient-elles pas de l'urne du scrutin au moment où les factions s'agitaient avec tant de force? La réputation de patriotisme du ministre lui en aurait imposé peut-être, si le patriotisme n'était pas lui-même sujet à l'erreur! Quant à lui, une des meilleures mesures à opposer à tous les ennemis de la Révolution, à ceux du dedans comme à ceux du dehors, il la voyait dans le rappel à Paris des anciens gardes-françaises, et dans l'organisation d'une légion composée de tous les soldats renvoyés de leur régiment pour cause de civisme par l'aristocratie et le despotisme conjurés (1).

Cependant il ne tarda pas à comprendre de quel secours ces fédérés pourraient être pour la Révolution, du moment où le soin de les désigner n'était pas confié aux directoires, comme l'avait demandé Vergniaud; son opposition cessa subitement; et quand, ivres d'enthousiasme, les fédérés arriveront à Paris, c'est à lui qu'ils s'adresseront tout d'abord, c'est lui qu'ils prendront pour conseil.

Le décret relatif au camp de vingt mille hommes était rendu depuis quelques jours au moment où Robespierre l'appréciait en termes convenables, mais librement. Non content d'avoir aux Jacobins revendiqué pour tout citoyen le droit de critiquer les actes du Corps législatif, il crut nécessaire de donner dans son journal quelques développements à sa pensée. Tout membre de la société, sous peine de cesser de l'être, écrivait-il, était tenu d'obéir aux lois, expression de la majorité du pays. Quant au respect, — respect moral bien entendu, — nulle puis-

(1) Voyez l'article de Robespierre dans le numéro 5 du *Défenseur de la Constitution* de la page 209 à la page 220.

sance humaine ne pouvait l'imposer, parce que ce respect dépendait de l'opinion, laquelle était essentiellement libre. Or, tout en s'inclinant devant la volonté du plus grand nombre, il entendait ne respecter que la justice et la vérité; s'il obéissait à toutes les lois, il aimait seulement les bonnes, d'où venaient les bonnes mœurs dans lesquelles se trouvait leur plus sûr appui. Que les tyrans exigeassent pour leur loi un respect absolu, un culte superstitieux, qu'ils la fissent constamment marcher au milieu des armes et des bourreaux, cela se comprenait, parce que cette loi n'était que l'expression de leur volonté personnelle et souvent injuste opposée à la volonté de la nation entière, et qu'il leur était en quelque sorte indispensable d'interdire aux citoyens de s'éclairer mutuellement sur leurs intérêts les plus chers : mais chez une nation libre, le droit de censurer les actes du Corps législatif était, selon lui, aussi sacré qu'impérieuse la nécessité de les observer. L'exercice de ce droit lui paraissait en effet merveilleusement propre à répandre la lumière, à réparer les erreurs politiques, à affermir les bonnes institutions, à amener la réforme des mauvaises, à conserver, en un mot, la liberté, en prévenant le bouleversement des Etats. Sans détruire la loi, n'était-il pas permis d'en démontrer les vices, afin de disposer l'autorité souveraine à la modifier ou à la changer? Sous un gouvernement représentatif, continuait-il, la voix de l'opinion publique devait retentir sans cesse, comme un avertissement solennel, aux oreilles des mandataires du peuple, la liberté de la presse étant le seul frein de l'ambition et des passions égoïstes.

Que de vérités dans tout cela ! Et combien Robespierre était encore dans le vrai lorsque, arrivant aux autorités constituées, et distinguant soigneusement le magistrat de l'individu, il montrait les fonctionnaires publics s'identifiant presque toujours avec l'autorité qui leur était confiée, se croyant propriétaires de ce dépôt, en disposant sans scrupule au profit de leur vanité, de leur ambition, de leur cupidité, et mettant sans façon leurs personnes à la place du peuple dont ils étaient les chargés d'affaires. « Jamais, » disait-il, « la nation ne se présente devant eux avec les traits augustes du souverain ; ils ne voient que des individus dans l'humble attitude de supplians ou de courtisans ! Font-ils quelque bien? ils croient accorder une grâce ! Font-ils le mal? ils croient exercer un droit. De là tous les égaremens de l'orgueil et tous les crimes de la tyrannie. Ceux qu'ils oppriment osent-ils se plaindre? ils crient à la désobéissance, à la rébellion; ils invoquent le respect dû aux autorités constituées, ils jurent que la tranquillité publique est troublée; ils les immolent au nom de la loi. » D'après les véritables principes du gouvernement, les emplois publics n'étaient, à son sens,

ni des honneurs, ni des prérogatives, mais de simples charges ; il était donc de l'intérêt du peuple d'avoir toujours l'œil ouvert sur ses agents, comme le père de famille sur ses serviteurs. Cette doctrine, bonne, au dire des tyrans, à troubler la tranquillité publique, à bouleverser la société, était celle de la raison, de la justice et de la nature. L'esclavage n'est pas la tranquillité, disait-il en finissant, c'est la mort. Quant à la véritable tranquillité, c'est cet ordre, cette harmonie sociale qui ne peuvent exister sans la justice et sans la liberté (1).

On voit combien Robespierre était, par les principes, vraiment supérieur aux hommes de la Gironde, qui l'accablaient de tant de calomnies parce que, sur plusieurs points de doctrine, il s'était permis de n'être pas tout à fait d'accord avec les ministres de leur choix, et qu'il avait osé censurer quelques-uns des actes de ces ministres. Mais déjà, à l'heure où paraissaient ces observations si judicieuses sur le respect dû aux lois et aux autorités constituées, le pouvoir était tombé des mains des Girondins ; dès la veille, 13 juin, ils avaient reçu brutalement notification de leur renvoi. Nous n'avons pas à entrer dans les détails de leur rivalité avec Dumouriez qui provoqua leur disgrâce. Cette disgrâce, le ministre des affaires étrangères n'allait pas tarder lui-même à la partager, au moment où il se croyait plus puissant que jamais. Cela seul prouverait encore combien forte était la réaction à cette époque, et prête à tout oser. A peine dépouillés de l'autorité exécutive et du privilége de répandre sur leurs amis les faveurs ministérielles, les Girondins reprirent contre la cour le rôle d'agresseurs, et, par une tactique d'opposition formidable, s'acharnèrent de nouveau à l'escalade du pouvoir. Témoin de leur exaltation patriotique, Robespierre, oubliant leurs injures, les conviera encore à la concorde, leur offrira le baiser de paix, et un moment on pourra croire à une réconciliation sérieuse, mais, — espérance trop tôt déçue ! — ce sera seulement une halte dans la lutte ; bientôt la guerre recommencera plus terrible, et, suivant l'énergique expression d'un Girondin illustre, la Révolution finira par dévorer ses enfants.

(1) Voyez, dans le numéro 5 du *Défenseur de la Constitution*, ce remarquable article, que nous n'avons pu qu'imparfaitement analyser, sur le *respect dû aux lois et aux autorités constituées*, de la page 220 à la page 230.

LIVRE HUITIÈME

JUIN 1792 — SEPTEMBRE 1792

Effet produit par le renvoi des ministres. — Séance du 13 juin aux Jacobins. — Les Feuillants au pouvoir. — Entente de La Fayette avec la cour. — Les gardes nationaux du Gros-Caillou et La Fayette. — Réponse de Robespierre. — Lettre de La Fayette à l'Assemblée nationale. — Sensation produite aux Jacobins. — Violente improvisation. — Robespierre, citoyen français, à La Fayette, général d'armée. — Manifestation du 20 juin. — Robespierre y est complétement étranger. — Nouvelle philipique de Robespierre contre La Fayette. — Le général à la barre de l'Assemblée. — Effet de sa présence à Paris. — De la manière dont on fait la guerre. — Parallèle entre La Fayette et Léopold. — Attitude des Girondins. — Violente sortie de leur part contre le général. — Paroles de paix. — Brissot et Robespierre aux Jacobins. — Fureurs des journaux de la Gironde contre La Fayette. — Le baiser Lamourette. — Manœuvres de la réaction. — Observations de Robespierre au club des Jacobins. — Discours de Vergniaud et de Brissot. — La patrie en danger. — Adresse aux fédérés. — Marta chassé des Jacobins. — La fédération de 1792. — Conseils de Robespierre aux fédérés. — Pétition des fédérés à l'Assemblée nationale. — Hésitation de l'Assemblée. — Lettre de Robespierre à Couthon. — Ses observations sur l'ajournement prononcé par l'Assemblée. — Il propose de sauver la liberté par la constitution. — Les volontaires de 1792. — Étrange tactique des Girondins. — Manifeste du duc de Brunswick. — Bizarre proposition de Carra. — Séance du 29 juillet aux Jacobins. — Singulière conduite d'Isnard et de Brissot. — Les Marseillais à Paris. — Rixe aux Champs-Élysées. — Hommage à la ville de Marseille. — Barbaroux chez Robespierre. — Le précis très-*exact* de Carra. — Prolégomènes du 10 août. — Chute de la royauté. — Part qu'y eut Robespierre. — La commune du 10 août. — Le nouveau directoire du département. — Mauvaise foi du *Patriote françois*. — Le tribunal du 17 août. — Robespierre en refuse la présidence. — La Fayette et l'armée. — Grave mesure prise par l'Assemblée nationale. — Une supercherie historique. — Madame Roland tente de rapprocher la Gironde et Robespierre. — Les Assemblées primaires. — Mesures suprêmes. — Rupture définitive. — Séance du 1er septembre à la commune. — Les massacres de septembre. — Noires calomnies. — Opérations de l'Assemblée électorale. — Élections des députés à la Convention nationale.

I

Les Girondins considérèrent comme un malheur public le renvoi de Roland, de Clavière et de Servan. Instrument de la disgrâce de leurs amis, Dumouriez, dont ils avaient tant célébré les talents et le patrio-

tisme, devint pour eux « le plus vil des intrigants, » fut, de leur part, l'objet d'apostrophes pleines de dépit et de colère (1), et, sous leur influence, l'Assemblée nationale déclara que les ministres, qui avaient été imposés par eux à la cour, emportaient les regrets de la nation (2). C'était le 13 juin. Le soir, la tribune des Jacobins retentit de paroles menaçantes; on entendit comme un appel à l'insurrection populaire.

Robespierre était présent. Dire son opinion dans cette circonstance grave lui parut une obligation. Également opposé aux ennemis de la Révolution qui conspiraient le renversement des sociétés patriotiques, et aux intrigants qui prétendaient les transformer en instruments de leur ambition et de leur intérêt personnel, lui aussi croyait la patrie en danger, non pas, il est vrai, parce que quelques ministres jacobins étaient chassés du pouvoir, mais parce que, menacée au dehors, elle était en même temps tourmentée par des discordes intestines, parce que la liberté individuelle n'était pas respectée, parce que le gouvernement exécutait mal les lois, parce qu'enfin tous les principes de la liberté publique étaient attaqués. Ce danger, il l'avait signalé dès longtemps; et, à coup sûr, il ne dut pas être agréable aux hommes de la Gironde quand il s'étonna, avec quelque raison cependant, qu'on s'en aperçût seulement du jour où survenait un changement dans le ministère, et où se trouvaient brisées les espérances ambitieuses des amis de quelques-uns des ministres. Le salut public n'était attaché, selon lui, à la tête d'aucun ministre; il l'était au maintien des principes, à la sagesse des lois, à l'incorruptibilité des représentants du peuple, à la puissance de la nation elle-même. Toutefois, il n'en rendait pas moins justice au patriotisme des ministres congédiés; mais plusieurs membres, mécontents, sans doute, de la parcimonie de ses éloges, se récrièrent. « Je demande, » dit Santerre, « qu'à chaque séance M. Robespierre soit tenu de parler au moins trois fois pour chasser tous les Feuillants. » — S'il doit être ici uniquement question des ministres, reprit l'orateur, je quitte la tribune; si l'on s'attache, au contraire, à la chose publique, je garde la parole. — Courage, Robespierre! lui crièrent aussitôt plusieurs voix (3). — L'Assemblée nationale, continua-t-il, était toujours assez puissante pour forcer la cour à marcher dans les voies de la constitution; il en avait la preuve dans la fermeté montrée le matin par elle en apprenant le renvoi des ministres patriotes. Seulement ce grand zèle et cette énergie, il les voudrait

(1) Voyez le *Patriote françois*, numéro 1038.

(2) *Moniteur* du 15 juin 1792.

(3) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 213.

voir se déployer, non à propos d'un changement de ministère et d'une question de personnes, mais dans toutes les délibérations concernant l'intérêt général. Peu importait le plus ou moins de patriotisme des ministres, du moment où l'Assemblée nationale était dévouée à la Révolution, à la liberté. Il y avait, à son avis, plus d'avantage pour les représentants du peuple à surveiller les ministres qu'à les nommer; on était certain ainsi de ne point s'endormir dans une sécurité souvent trompeuse.

D'ailleurs pouvait-on répondre des personnes? Dumouriez n'était-il pas honni aujourd'hui par les mêmes feuilles qui, peu de mois auparavant, exaltaient son patriotisme? Puis, autre danger, n'avait-on pas vu l'amour des places succéder, dans le cœur de beaucoup de patriotes, à celui de la patrie, et la société des Amis de la Constitution se diviser en deux partis : les partisans des ministres et ceux de la constitution? Le meilleur moyen de ne point faillir était donc de ne pas attacher le sort de la Révolution à la disgrâce ou à la fortune de tel ou tel agent du pouvoir; de ne pas s'enflammer tantôt pour celui-ci, tantôt pour celui-là, mais de s'appuyer constamment sur les principes. « La patrie seule, » disait-il, « mérite l'attention des citoyens. » L'oubli des injures personnelles entre tous les amis de la Révolution lui paraissait également un point essentiel à la défense de la cause populaire; et, s'adressant à ses adversaires, il les conviait chaleureusement à une réconciliation patriotique. « Je déclare que, s'ils veulent se réunir sincèrement à moi pour soutenir les principes, alors, comme M. Merlin et tous les bons citoyens, j'ensevelirai dans l'oubli le système de la plus affreuse diffamation qui ait jamais été inventé. » Seulement la paix deviendrait impossible, poursuivait-il, si, marchant sur les traces de La Fayette, les personnes auxquelles il avait fait allusion s'obstinaient à le dénoncer comme un membre du comité autrichien.

Il repoussa ensuite, de toutes ses forces, cet appel au soulèvement populaire, qui sera pourtant entendu, comme on le verra tout à l'heure. Ennemi des insurrections partielles, bonnes, disait-il, à énerver l'esprit public, à compromettre la liberté, il demandait qu'on ne mît le peuple français en mouvement que pour des motifs dignes de lui, pour réprimer des attentats directs contre la liberté, non pour de simples questions de personnes. Il semblait indiquer d'avance la distinction capitale existant entre la manifestation du 20 juin et l'insurrection du 10 août. Pour le moment, le mieux était, selon lui, de s'en fier à l'Assemblée nationale, de se rallier autour de la constitution. On avait parlé de refondre cette dernière, de transformer l'Assemblée législative en constituante : mais renverser l'acte constitutionnel dans

un pareil moment, c'était, il le craignait, allumer la guerre civile; c'était courir à l'anarchie, au despotisme militaire. L'armée aux mains des Feuillants occupait toujours sa pensée ; et La Fayette, par une démarche imprudente, ne tardera pas à justifier ses pressentiments. Quelle perspective que celle d'une Assemblée délibérant au milieu des baïonnettes et sanctionnant la volonté d'un dictateur militaire! « Après avoir été l'espérance et l'admiration de l'Europe, » disait Robespierre en terminant, « nous en serons la honte et le désespoir. Nous n'aurons plus le même roi, mais nous aurons mille tyrans ; vous aurez tout au plus un gouvernement aristocratique, acheté au prix des plus grands désastres et du plus pur sang français. Voilà le but de ces intrigues qui nous agitent depuis si longtemps ! Pour moi, voué à la haine de toutes les factions que j'ai combattues, voué à la vengeance de la cour, à celle de tous les hypocrites amis de la liberté, étranger à tous les partis, je viens ici prendre acte solennellement de ma constance à repousser tous les systèmes désastreux et toutes les manœuvres coupables, et j'atteste ma patrie et l'univers que je n'aurai point contribué aux maux que je vois prêts à fondre sur elle (1). »

Maximilien quitta la tribune au milieu des applaudissements. Cependant un certain nombre de membres de la société étaient d'avis de pousser le peuple à une démonstration sérieuse contre le gouvernement. Danton s'engagea à porter la terreur dans une cour perverse. Ses moyens, il les proposa le lendemain : c'était d'abord de rejeter sur la classe riche la plus grande partie des impositions ; ensuite de forcer Louis XVI, par une loi, à répudier sa femme et à la renvoyer en Autriche dont l'intérêt était tout à fait en opposition avec celui de la France. Le girondin Réal demandait la suspension du roi, comme en juin 1791, et voulait que l'on confiât aux ministres l'exercice du pouvoir. Opposé aux mesures anti-constitutionnelles, le député Chabot reprochait cependant à Robespierre de s'être montré trop indulgent

(1) Voyez pour ce discours les numéros 212 et 213 du *Journal des débats et de la correspondance*, etc., et le numéro 5 du *Défenseur de la Constitution* (p. 233 à 242), où il est reproduit avec de notables différences. Mais ce que ne donne pas la feuille de Robespierre, c'est la physionomie des débats que nous avons dû emprunter au *Journal des débats de la Société*. Ce cinquième numéro du *Défenseur de la Constitution* contient, outre les articles sur le *camp de vingt mille hommes*, *sur le respect dû aux autorités constituées*, précédemment analysés, et ce discours aux Jacobins, une lettre de Strasbourg au sujet des menées contre-révolutionnaires dans ce pays ; une lettre par laquelle le général de la Harpe, glorieusement tué depuis, près de Crémone, sous le Directoire, et alors lieutenant-colonel, dénonçait au général Wimpfen le déplorable état de l'armée du Rhin ; la courte et sèche réponse de Wimpfen ; une adresse des volontaires de Seine-et-Oise au ministre de la guerre, et enfin une lettre de Laurent Lecointre à Condorcet.

envers l'Assemblée nationale en engageant le peuple à se jeter dans ses bras et à lui confier ses destinées. Rappelant alors quelques-uns des décrets contre-révolutionnaires arrachés par l'esprit feuillant à l'Assemblée dont il était membre, il semblait désespérer de cette Montagne sainte dans laquelle Robespierre montrait au peuple son salut (1); on commençait de désigner ainsi le côté gauche où siégeaient alors avec Chabot, Merlin et Bazire, les Guadet, les Vergniaud et la plupart des hommes de la Gironde. Mais en combattant toute idée d'insurrection partielle destinée à la satisfaction de quelques amours-propres froissés, Robespierre n'entendait nullement enchaîner les mains du peuple pour le cas où le gouvernement déclarerait ouvertement la guerre à la Révolution. Ce jour-là, nous l'entendrons pousser le cri d'alarme ; et, le premier, il demandera, non pas la transformation de l'Assemblée législative en Assemblée constituante, mais la convocation d'une Convention nationale, inaccessible aux législateurs actuels et à ceux de la première Constituante, voulant des hommes nouveaux à une situation toute nouvelle.

II

Tout en contribuant à la chute des Girondins, Dumouriez était bien décidé à résister, dans une certaine mesure, au torrent contre-révolutionnaire auquel la cour semblait trop disposée à se laisser entraîner. Il engagea donc vivement le roi à sanctionner le dernier décret rendu contre les prêtres et celui concernant les fédérés. Ayant, sur le refus de Louis XVI, offert sa démission, il fut pris au mot et expulsé lui-même du ministère, quatre jours seulement après le renvoi de ses anciens collègues. En remplacement des ministres dits patriotes, dont deux, Lacoste et Duranton, restèrent en place, en passant, l'un à la marine, l'autre aux finances, furent appelés : Terrier de Monciel à l'intérieur, Chambonas aux affaires étrangères, Lajard au département de la guerre, et Dejoly à la justice. Les Feuillants triomphaient, malheureusement pour le roi lui-même qui crut renforcer son autorité en s'appuyant sur eux, car ils étaient destinés à préparer les funérailles de la monarchie.

Il y avait là de toute évidence un plan concerté avec La Fayette,

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 214.

dont l'intervention illégale dans les affaires publiques n'était dès lors un mystère pour personne. Déjà, dans une correspondance récente avec le précédent ministre de l'intérieur, il avait pris des airs d'autorité peu propres à diminuer les soupçons que son imprudente conduite avait fait naître dans le cœur des amis sincères de la Révolution. En parlant des troupes placées sous ses ordres, il disait : « Mes soldats, mon armée... je compte sur elle autant qu'elle compte sur moi. » Et il témoignait de son respect pour les lois, lui qui ne devait le commandement dont il était investi qu'à la violation d'un décret de l'Assemblée constituante, et qui, tout à l'heure, allait pousser la témérité jusqu'à parler en maître, pour ainsi dire, aux représentants du pays (1)! Mais sa taille n'était pas à la hauteur des rôles de Cromwell et de Monck. Trop de patriotes d'ailleurs lui barraient le chemin; plus tard, quand le général Bonaparte s'empara des destinées de la France, tous les grands hommes de la Révolution avaient disparu; sans cela, malgré tout son génie, il n'eût jamais réussi dans sa téméraire entreprise.

Cependant La Fayette alors paraissait tout-puissant: il était à la tête de l'armée la plus considérable; et, tandis que les ennemis déclarés ou cachés de la Révolution tournaient vers lui des regards pleins d'espérance, les Girondins eux-mêmes se reposaient sur lui avec confiance. N'avaient-ils pas fait un crime à Robespierre d'avoir, dès longtemps, deviné et dénoncé les projets et les intrigues du général? A la veille même du jour où sa prévoyance allait recevoir une si éclatante justification, les journaux girondins publiaient une lettre de La Fayette, dans laquelle celui-ci, après s'être plaint d'avoir été calomnié aux Jacobins, rangeait Robespierre au nombre des adversaires de la liberté, et semblait le confondre avec les ennemis extérieurs. Voici à quelle occasion. On se souvient peut-être que, vers la fin du mois d'avril, Robespierre avait reçu une lettre, au nom du bataillon du Gros-Caillou, où on lui reprochait amèrement de révoquer en doute les vertus civiques de La Fayette, et où on le sommait, sous peine de passer pour un calomniateur, de produire devant les tribunaux les preuves de ses dénonciations. Cette lettre était signée : Hollier, commandant, et Giraud, se qualifiant fusilier, secrétaire du conseil de discipline. L'un et l'autre, sans mandat spécial, avaient écrit au nom du bataillon auquel ils appartenaient, bataillon dont le civisme ardent était trop connu pour qu'on pût le supposer capable

(1) Voyez la correspondance entre La Fayette et Roland, citée dans l'*Histoire parlementaire de la Révolution*, t. XV, p. 102 à 111.

d'avoir pris part à une démarche servile, et dans tous les cas illégale, puisque la constitution interdisait aux corps armés de délibérer. Il n'était donc point permis à un bataillon de garde nationale de se déclarer le champion de tel individu contre tel autre, un pareil acte étant une infraction à la loi.

La Fayette était une puissance alors, avons-nous dit, non pas simplement morale, mais une puissance appuyée de quatre-vingt mille soldats, qu'on pouvait supposer aveuglément dévoués à leur chef, à la manière dont celui-ci en parlait. Or, comme il devait être fort avantageux d'être des amis du général, Hollier et Giraud, pour lui témoigner leur zèle, imaginèrent de lui adresser la lettre écrite par eux à Robespierre, et d'y joindre une lettre d'envoi dans laquelle ils renchérirent sur les flagorneries dont la première était pleine. La réponse du général parut une bonne fortune à certaines feuilles girondines. La *Chronique de Paris* l'inséra intégralement, comme elle avait inséré, peu de semaines auparavant, la lettre du commandant Hollier et du fusilier Giraud. Cette réponse était entièrement écrite sous l'inspiration girondine, car en confondant son adversaire avec les ennemis extérieurs, La Fayette songeait évidemment aux puériles assertions de Condorcet et de Brissot relatives au comité autrichien (1). « Admirable manière de vous justifier, » riposta Robespierre, en prenant alors directement à partie le général, « admirable manière de vous justifier, que de mettre sur la même ligne le roi de Hongrie, le roi de Prusse et un de vos anciens collègues, aujourd'hui simple citoyen par sa volonté, à qui vos pareils n'ont jamais reproché qu'un trop grand amour pour le bien public, et une antipathie invincible pour toutes les factions (2)! » Robespierre s'étonnait surtout, et non sans motif, de voir un chef d'armée, ayant sans cesse à la bouche le nom de la constitution, prendre au sérieux une prétendue délibération du bataillon du Gros-Caillou, non-seulement contraire aux principes de la liberté civile, et au sentiment de la probité, de l'honneur, qui ne permettait pas de menacer un individu de la vengeance d'une corporation armée, mais condamnée par la loi elle-même. La réponse de Robespierre, extrêmement longue, ne s'occupait qu'en manière d'exorde et incidemment de cette correspondance entre La Fayette et quelques-uns de ses courtisans, elle portait presque tout entière sur une autre lettre récemment adressée par le général à l'Assemblée législative, et dont la lecture causait alors dans le pays une indéfinissable émotion.

(1) Voyez dans la *Chronique de Paris*, du 14 juin 1792, la lettre de La Fayette.

(2) Réponse de M. Robespierre, citoyen françois, à M. La Fayette, général d'armée. (*Défenseur de la Constitution*, numéro 6.)

L'Assemblée en avait eu connaissance dans sa séance du 18 juin, au moment même où, par un mot du roi, elle venait d'apprendre la composition du nouveau ministère. La Fayette y faisait une longue apologie de sa conduite, et une censure amère de celle des hommes qui, dans la carrière de la Révolution, ne s'étaient point attachés à ses pas. Ce ne fut sans doute pas une médiocre surprise pour beaucoup de personnes que d'entendre ce député de la noblesse qui n'avait pas été des premiers à se rallier aux représentants des communes, après la séance du Jeu de Paume, se vanter d'avoir, en quelque sorte, fondé la liberté française, et présenté un projet de déclaration des droits, dedaigné à cause de son insuffisance, comme le lui rappela très-bien Robespierre. Mais ce qui eût dû profondément blesser une Assemblée jalouse de sa dignité, c'était le ton d'autorité régnant d'un bout à l'autre de cette lettre, et mal dissimulé sous les formes d'un respect banal. Le général y parlait en maître, donnait des ordres, établissait hypocritement un parallèle entre les aristocrates et les patriotes ardents, tout à l'avantage des premiers, et, en signe de son grand amour pour la constitution, réclamait impérieusement la suppression des sociétés populaires, formellement reconnues par elle. Puis, comme pour donner plus de poids à ses observations, il ne manquait pas de dire : « Ce n'est pas sans doute au milieu de *ma brave armée* que les sentiments timides sont permis. » Paroles de menace, où perçait trop visiblement l'intention de peser sur la décision du Corps législatif, et qu'il n'eût assurément pas écrites, s'il n'avait point compté d'avance sur le concours d'un certain nombre de membres de l'Assemblée. A cet égard il ne s'était pas tout à fait trompé. En effet, l'Assemblée législative, au sein de laquelle dominait l'élément feuillant, malgré quelques décrets terribles que lui avait arrachés l'éloquence des Girondins, commença par applaudir vivement cette lettre et par en voter l'impression. Elle allait même, sur la motion de plusieurs de ses membres, en décréter l'envoi aux départements, quand Guadet demanda la parole. De la lecture attentive de cette lettre, il résultait que La Fayette était parfaitement au courant des intrigues sous lesquelles avait succombé le ministère girondin. Il savait aussi fort bien que Dumouriez lui-même devait être sacrifié, lorsqu'à la date du 16 juin, c'est-à-dire la veille du jour où la démission de ce ministre était acceptée, il traitait d'*équivoque* et de *scandaleuse* sa présence dans le conseil du roi (1). Voilà ce que Guadet fit clairement ressortir.

(1) Cette lettre, dont le *Moniteur* du 19 juin ne donne qu'un extrait, se trouve *in extenso* dans l'*Histoire parlementaire de la Révolution*, t. XV, p. 69.

Ou la lettre n'était pas du général, ou bien il était complice. Lorsque Cromwell tenait un pareil langage, s'écria-t-il d'une voix émue d'indignation, la liberté était perdue en Angleterre. Un revirement subit s'opéra sous l'influence de cette parole entraînante, et l'Assemblée renvoya devant la commission des Douze, récemment organisée, la lettre de l'imprudent général. Par cette lettre, suivant l'expression de Robespierre, La Fayette venait de lever l'étendard de la révolte contre l'Assemblée nationale et contre le peuple français (1).

III



L'indignation se manifesta bien plus vivement au dehors; le soir il y eut aux Jacobins une explosion formidable. De quelle excuse couvrir la conduite d'un général qui, chargé de veiller sur les frontières du pays, avait les yeux sans cesse tournés vers Paris, s'essayait au rôle de dictateur, et prétendait imposer des lois aux représentants du pays au lieu de s'occuper uniquement de repousser l'ennemi en marche? Toutes les fractions du parti révolutionnaire se montrèrent unanimes pour flétrir cet excès d'audace. Condorcet, Danton, Brissot, Robespierre, Réal, Camille Desmoulins, La Source, tous furent d'accord cette fois. Pas une voix ne s'éleva pour tenter d'atténuer les torts de La Fayette. Dans son exaspération, Merlin (de Thionville) voulait qu'il fût permis et même ordonné à tout citoyen de lui courir sus. Danton et Fabre d'Églantine décidèrent la société à inviter par affiches toutes les sections de la capitale à s'assembler (2). Réal alla plus loin : tout préoccupé sans doute de la chute des ministres ses protecteurs, il demanda un soulèvement général, et témoigna le regret que l'Assemblée constituante, en posant les bases des droits de l'homme, n'eût pas églement organisé un plan d'insurrection (3).

Quant à Robespierre, non moins énergique, il n'inclinait pas autant vers les partis extrêmes. S'élevant de nouveau contre les insurrections partielles entreprises dans l'intérêt de quelques individus, et dont

(1) *Défenseur de la Constitution*, numéro 6, p. 264.

(2) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 217.

(3) *Ibid.* numéro 218.

l'insuccès serait de nature à compromettre le sort de la Révolution, il insistait pour qu'on se tînt encore sur le terrain de la constitution, laquelle offrait d'ailleurs les moyens de punir un général rebelle qui avait osé parler le langage de Léopold. Moins qu'un autre il devait être étonné de l'attitude prise par La Fayette, dont il avait, on le sait de reste, deviné depuis longtemps et dénoncé les projets. Au moment de tracer une nouvelle esquisse de la conduite politique de ce général, et de le montrer complice de tous les attentats commis contre la liberté, il supplia la société de n'imputer à aucune animosité personnelle les mouvements de vivacité qui pourraient lui échapper ; mais il était permis de s'indigner quand un chef d'armée, à la tête de quatre-vingt mille hommes, semblait dire aux représentants de la nation : Tremblez, car je compte sur l'appui de mes soldats. Comme à ces mots quelques murmures s'élevaient : « Ce n'est pas pour moi que je crains, » reprit-il, « rien n'est capable de m'effrayer, et j'attends les poignards de La Fayette. » Mais il s'était mépris sur le sens de l'interruption. Ces murmures étaient excités par l'indignation. — Tout ce que dit M. Robespierre est encore au-dessous des termes mêmes de la lettre, s'écria un membre de l'Assemblée nationale qui invoqua le témoignage de Sillery, présent comme lui à la séance. — Pour oser tenir un pareil langage au Corps législatif, il allait, pensait Robespierre, avoir de grands projets. Trouvant entre la conduite de Cromwell et celle de La Fayette une certaine analogie, il voyait en celui-ci un nouveau Protecteur, et lui prêtait le dessein de s'élever sur les débris de la liberté, en employant le concours de l'Assemblée législative, comme jadis Cromwell avait fait servir le parlement d'Angleterre de vil instrument à ses vues.

Robespierre s'exagérait-il ici l'ambition du général ? cela est possible. Cependant, ne l'oublions pas, La Fayette était alors à la tête d'une armée nombreuse, et, au ton dont il s'était exprimé, il n'était pas téméraire de lui supposer l'intention de remplir le rôle de Protecteur, ou tout au moins de Maire du palais. En vain lui contestait-on les talents nécessaires pour la réussite d'une entreprise contre la constitution : « S'il faut du génie pour fonder la liberté, » disait avec raison Robespierre, « il ne faut que des talents médiocres et vils pour la détruire (1). » C'était donc, selon lui, à l'Assemblée nationale elle-même, responsable envers le peuple, à sauvegarder en même temps son autorité et la constitution, à punir l'audacieux qui n'avait pas craint de lui tenir un pareil langage ; sinon elle courait risque d'être écrasée. Quelques signes de dénégation ayant éclaté à ces derniers mots :

(1) *Défenseur de la Constitution*, numéro 6, p. 265.

« Lorsque les amis de la liberté parlèrent à leurs collègues, dans le parlement, des desseins de Cromwell, » reprit-il, « il se trouva une foule de membres qui prétendirent que les projets de Cromwell ne pouvaient jamais être bien dangereux. Ils dirent que toute l'Angleterre se lèverait s'il osait menacer la liberté. Je ne viendrai donc pas vous dire que vingt-cinq millions d'hommes sont prêts à s'opposer à La Fayette ; que ce serait une folie à lui que de penser à les dominer. Je ne vous rebattrai pas de ces lieux communs, propres à plonger un peuple dans une fatale sécurité, je sais bien que la nation entière se lèvera (*Oui, oui*) ; mais ne laissez pas grandir votre ennemi... » Énumérant toutes les manœuvres que savait mettre en usage un chef habile et astucieux, il montrait le général égarant ses soldats et une foule de citoyens en travestissant les faits, en inondant son camp d'odieux libelles contre les amis du peuple et de la liberté. Il importait donc qu'un décret d'accusation fût rendu immédiatement par l'Assemblée nationale, parce qu'un chef de faction qui gagnait du temps gagnait souvent la victoire, disait-il avec beaucoup de profondeur. Voyant encore le salut de la nation attaché à cette Assemblée nationale, il invitait les bons citoyens à veiller à ce que les partisans du général ne pussent exciter dans Paris des mouvements qu'on ne manquerait pas d'imputer au peuple. La seule insurrection qui convînt présentement, c'était l'union de tous les patriotes. Point de soulèvement ; la majesté du peuple outragée devait être vengée, mais au nom de la loi uniquement (1). Des applaudissements réitérés accueillirent l'ardente philippique de Robespierre ; cependant son discours ne put empêcher la manifestation du 20 juin, sorte d'insurrection avortée, sur laquelle nous allons nous expliquer tout à l'heure.

Un décret d'accusation, telle était aussi la conclusion formidable de la longue lettre de Robespierre à La Fayette, dont nous avons déjà parlé plus haut, et qui remplit presque tout un numéro du *Défenseur de la Constitution*. Dans cette réponse à la lettre adressée par le général à ses courtisans du bataillon du Gros-Caillou, Robespierre passa de nouveau en revue la vie politique de son antagoniste ; il jugea sa conduite avec une logique impitoyable et un surcroît d'amertume suffisamment expliqué par les procédés de La Fayette. Remontant de nouveau au début de sa carrière, il le suivit jusqu'aux circonstances actuelles, sans oublier aucun des griefs que les véritables amis de la liberté auront éternellement à invoquer contre le héros de la bourgeoisie feuillan-

(1) Voyez cette importante improvisation de Robespierre dans le numéro 216 du *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*.

tine. Loi martiale; couronne civique décernée à Bouillé; anathèmes de l'Assemblée constituante contre les Marseillais; introduction de l'aristocratie dans l'état-major de la garde nationale; désarmement et renvoi des gardes-françaises; massacres du Champ-de-Mars; attentats contre la liberté de la presse et contre la liberté individuelle, telle était la série d'actes contre-révolutionnaires auxquels s'était associé ce chef d'armée « devenu l'idole des accapareurs, des financiers, des agioteurs, de tous les bourgeois orgueilleux et égoïstes. » Il était donc tout naturel que les aristocrates absolus eussent cherché à se rapprocher d'un homme qui voulait, suivant sa propre expression, faire reculer la Révolution, et dont les desseins ne semblaient pas supérieurs aux moyens d'action à sa disposition. Aussi l'avait-on vu s'efforcer, avec les Lameth, les Duport et autres, de décréditer la liberté par le nom de licence, la raison et la vérité par le reproche d'exagération et de folie, le patriotisme par celui de turbulence et de sédition. Chef avoué de tous ceux qui aimaient la liberté pour eux-mêmes seulement, et qui, voyant abaisser avec plaisir tout ce qui jadis était au-dessus d'eux, ne pouvaient souffrir que le peuple s'élevât de l'oppression à la dignité d'homme, il traitait volontiers, dans son langage, les purs patriotes de jacobites, de républicains. On l'avait entendu invoquer la loi quand il s'était agi de persécuter le patriotisme, et il n'hésitait pas à en demander la violation pour détruire les sociétés populaires, gardiennes vigilantes de cette liberté reniée par lui.

Aujourd'hui, au lieu de se consacrer tout entier à la tâche glorieuse de repousser l'étranger, de réparer nos premiers revers, il venait, oubliant les Autrichiens et tandis que les ennemis réunissaient de nouvelles forces, déclarer la guerre aux patriotes français, à l'exemple de Léopold. En présence d'un acte séditieux, conséquence impardonnable de la faute qu'on avait commise en confiant la défense du pays à l'un des chefs de la faction des Feuillants, à l'un des plus dangereux ennemis de la liberté, il n'était pour l'Assemblée législative qu'une alternative, disait Robespierre : déployer contre La Fayette une énergie digne de son attentat, ou descendre au dernier degré de la faiblesse et de l'avilissement (1).

Écrite dans la précipitation du premier mouvement, cette lettre n'allait pas tarder à être suivie d'une seconde, où sera discutée phrase à phrase la lettre du général à l'Assemblée, et dont nous donnerons également une rapide analyse; mais, au préalable, il convient de nous

(1) *Défenseur de la Constitution*, numéro 6, p. 257 à 296. Ce numéro contient en outre deux lettres, l'une datée de Trèves, l'autre de Metz, toutes deux concernant les menées contre-révolutionnaires.

arrêter quelques instants sur un événement que Robespierre avait improuvé d'avance; nous voulons parler de la fameuse manifestation du 20 juin.

IV

Le lendemain du jour où la lettre de La Fayette était arrivée comme un défi jeté à la Révolution, l'Assemblée nationale apprit avec indignation, par une lettre du ministre de la justice, que les décrets relatifs à la déportation des prêtres perturbateurs et à la formation du camp de vingt mille hommes sous Paris, étaient frappés du veto royal. Cette mesure coïncidait d'une manière fâcheuse avec les déclamations du directoire du département et de La Fayette contre les sociétés populaires, déclamations qui semblaient un écho du manifeste de l'Autriche contre la Révolution française; elle acheva d'irriter le peuple, travaillé depuis huit jours déjà par les meneurs girondins, impatients de faire repentir la cour du renvoi des ministres patriotes. On ne pouvait d'ailleurs choisir une meilleure date pour déterminer un mouvement populaire. Vingt juin! c'était le troisième anniversaire du serment du Jeu de Paume, et pareil jour était bien propre à exciter l'enthousiasme et les colères des citoyens.

Que la population parisienne fût toute disposée à se lever afin de donner une leçon à la cour, et même, au besoin, de renverser un trône sur lequel on désespérait désormais d'asseoir la liberté, cela est hors de doute. Les faubourgs s'agitèrent, remués par des hommes ardents, et il y eut dans la maison du brasseur Santerre des conciliabules où fut décidée la manifestation. Plusieurs historiens ont imaginé, très-légèrement, d'y faire figurer Robespierre, sur la foi d'un certain Lareynie, soldat volontaire du bataillon de l'île Saint-Louis, lequel, en déposant dans l'enquête ouverte au sujet des événements du 20 juin, déclara que des *témoins* lui avaient assuré avoir vu Robespierre, avec Pétion, Manuel et Sillery chez le brasseur patriote (1). Mais quand même, ce qui est fort douteux, Robespierre aurait assisté à une conférence tenue chez Santerre, rien n'indique qu'il se soit montré partisan

(1) Voyez dans le t. XV de l'*Histoire parlementaire* (p. 116) la déposition de Lareynie. C'est sur cette pièce que, quarante ans après l'événement, l'ancien procureur général syndic Rœderer, dans sa *Chronique de cinquante jours*, a écrit sa relation de la journée du 20 juin.

de la manifestation projetée, à laquelle il fut entièrement opposé, comme tout concourt à le démontrer. Au contraire, la participation des Girondins à cette journée du 20 juin est évidente, et elle s'explique admirablement. Un mouvement populaire pouvait leur rendre le ministère, ou tout au moins les venger ; ils s'attachèrent donc à donner à ce mouvement une direction de nature à contenter leur ambition et leurs rancunes.

Ils avaient essayé de circonvenir Chabot (1), et, durant huit jours, leurs émissaires avaient parcouru les faubourgs. Tandis que la démocratie tenait ses assises chez le brasseur Santerre, la Gironde tenait les siennes dans le salon de madame Roland, où s'étaient rassemblés Guadet, Brissot et leurs amis. *Rappel des ministres*, telle était, à leurs yeux, la signification du mouvement, et tel fut le mot d'ordre donné par eux (2). Voilà bien pourquoi Robespierre refusa de prêter les mains à une manifestation dont une coterie prétendait tirer parti. Voilà pourquoi, averti par Chabot, il s'était élevé, aux Jacobins, contre une insurrection partielle dont les conséquences lui paraissaient pouvoir être dangereuses pour la liberté. Il craignait qu'on ne fournît au gouvernement le prétexte de calomnier la cause du peuple. Nous verrons, en effet, quel admirable parti la cour aurait pu tirer de cette insurrection avortée, si elle n'en avait pas, comme à plaisir, compromis le bénéfice par ses fautes. Robespierre prévoyait bien que, dans l'état de crise où l'on se trouvait, une insurrection éclaterait d'un moment à l'autre; mais il la voulait formidable, décisive, de nature à amener le triomphe complet de la Révolution, dût le trône voler en éclats, et non pas seulement propre à satisfaire quelques vanités froissées, et à permettre à quelques ambitieux de reprendre possession du pouvoir. Ayant rencontré Chabot dans la journée du 19, il l'engagea fortement à se rendre au faubourg Saint-Antoine pour éclairer les habitants sur le but de la démarche à laquelle on les conviait. Chabot courut au faubourg, harangua le peuple dans l'église des Quinze-Vingts ; mais il était trop tard : sa harangue n'eut aucun succès. On disait de toutes parts : Nous sommes suivis de Pétion ; Pétion le veut, Pétion est avec nous (3).

La popularité du maire de Paris aida à merveille les Girondins. Nous

(1) Ce fut du moins ce que Chabot affirma en déposant dans le procès des Girondins. Voyez sa déposition, *Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 28 et suiv.

(2) C'est ce que Sergent, alors administrateur de police, affirme dans une notice insérée dans la 2e série de la *Revue rétrospective*. Cela d'ailleurs se trouve pleinement confirmé par une appréciation du *Patriote français* sur la journée du 20. (Voyez le numéro du 23 juin.)

(3) Voyez la déposition de Chabot, *ubi suprà*, et la réponse de Robespierre à Jérôme Pétion, dans le numéro 7 des *Lettres de Robespierre à ses commettants*, p. 315.

avons dit déjà comment, après avoir suivi si longtemps la même ligne politique que Robespierre et avoir bravement combattu avec lui, il en était venu, involontairement peut-être, subissant lui aussi l'ascendant du pouvoir, dont une petite portion était entre ses mains, à pencher du côté des hommes en possession de ce pouvoir. Il n'était pas d'avances, du reste, qu'on ne lui eût faites; et, tandis que les journaux de Brissot et de Condorcet poursuivaient Robespierre de leurs calomnies, de leurs invectives, ils prônaient outre mesure le maire de Paris, grandissaient sa réputation, espérant bien s'en servir et par elle contre-balancer celle de leur redoutable adversaire.

A l'époque de la formation du ministère girondin, Robespierre, peu édifié sur la loyauté des intentions de la cour, avait demandé au maire de Paris, son ami, si cette nouvelle combinaison ministérielle ne lui était pas suspecte. « Oh ! si vous saviez ce que je sais ! Si vous saviez qui les a désignés ! » avait répondu Pétion avec un air de satisfaction remarquable. Robespierre, le devinant, lui avait dit en riant de sa bonne foi : « C'est vous peut-être ? — Hem ! hem ! » s'était contenté de répondre le maire en se frottant les mains. — Or voici ce qui s'était passé. Quelques jours avant la nomination des ministres de son choix, Brissot, voulant avoir l'air de témoigner à son compatriote Pétion beaucoup de condescendance, était allé le voir à la mairie et lui avait dit : « Qui nommerons-nous ministres ? Roland, Clavière. Ils sont bons, les voulez-vous ? — Parbleu, oui... Roland, Clavière !... Oh ! mais savez-vous que cela serait délicieux ! Qu'on les nomme, » s'était empressé de répondre Pétion ; — et il était resté convaincu, au dire de Robespierre, que le ministère était son ouvrage (1). C'est pourquoi il se montra tout disposé à favoriser, par son inaction au moins, un mouvement destiné à provoquer le rappel des ministres ; et, quand un peu plus tard, on lui reprocha le peu d'efforts qu'il avait tentés pour le comprimer, il répondit en se félicitant de ce qu'aucune blessure n'avait été reçue au milieu de cette grande fermentation, et fit, de cet heureux résultat, un titre de gloire à la municipalité (2).

On connaît les incidents variés de la fameuse journée du 20 juin : la plantation du mai sur la terrasse des Feuillants ; le défilé du peuple au milieu de l'Assemblée nationale ; l'envahissement du château ; la longue humiliation de la famille royale : tout cela, nous n'avons pas à le raconter ici. L'imposante manifestation fut loin d'avoir le caractère som-

(1) Réponse à Jérôme Pétion. Voyez le numéro 7 des *Lettres de Robespierre à ses commettans*.

(2) Voyez le Mémoire justificatif de Pétion, dans l'*Histoire parlementaire de la Révolution*, t. XV, p. 170.

bre et farouche que lui ont prêté les écrivains de la réaction; rarement, au contraire, on vit une telle masse de population en armes se ruer sans causer plus de trouble et de ravage. Le peuple s'était contenté de demander, sous une forme qui n'était plus, il est vrai, celle du respect auquel depuis tant de siècles la monarchie était habituée, l'exécution loyale de la constitution et la sanction des décrets; puis, la nuit venue, il s'était retiré paisiblement aux cris mille fois répétés de : *Vive la Nation!* Les Girondins crurent avoir atteint leur but. Le soir même, aux Jacobins, un de leurs orateurs se vanta d'avoir dit au roi : « Le peuple veut que vous rappeliez des ministres qui ont sa confiance (1); » et, le lendemain, Brissot publiait dans son journal ces lignes significatives : « Le peuple devoit une réponse à la lettre de M. La Fayette, il l'a faite aujourd'hui. Ce général accusoit l'insignifiance du ministère patriote qu'on vient de renvoyer. Le peuple, qui ne se laisse pas diriger par l'intrigue, est venu demander lui-même justice de ce renvoi, que sous le despotisme on ne se seroit pas permis impunément (2). » Mais les Girondins se trouvèrent complétement déçus; ils n'obtinrent rien de ce qu'ils espéraient. La cour ne fit aucune concession, et, comme le redoutait Robespierre, ce mouvement faillit devenir fatal à la liberté. On vit, en effet, redoubler l'audace de tous les ennemis de la Révolution; et en cette occasion, les partisans absolus de l'ancien régime donnèrent la main aux Feuillants, considérant le rétablissement du despotisme comme une conséquence inévitable de la journée du 20, dont les journaux royalistes publièrent une relation mensongère, dans le but d'irriter contre la Révolution tous les esprits tièdes et incertains.

Le roi lui-même, dans une proclamation, donna à entendre que sa vie avait été menacée, que les organisateurs du mouvement avaient obéi à une pensée de meurtre et de pillage. Le directoire du département de Paris, s'enfonçant de plus en plus dans les voies de la réaction, jugea qu'il y avait lieu de poursuivre juridiquement les fauteurs de la journée du 20 et les magistrats qui ne l'avaient pas empêchée; il alla jusqu'à prononcer la suspension de Pétion et de Manuel.

Robespierre, avons-nous dit, n'avait pas approuvé la manifestation, prévoyant bien, avec sa perspicacité ordinaire, quel en serait le fâcheux

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 218.

(2) Voyez le *Patriote françois*, numéro 1046. Ce qui n'a pas empêché Brissot de prétendre, dans ses *Mémoires*, par la plus étonnante contradiction, que le mouvement du 20 juin avait été un coup monté par la cour (t. IV, p. 201). Quel degré de confiance à accorder à ce chef de la Gironde! Voilà l'homme dont madame Roland a tracé un portrait si flatteur. Voyez notamment, dans ses *Mémoires*, les *Derniers écrits*, t. II, p. 237 de l'éd. Barrière et Berville.

dénoûment. Toutefois, dans les circonstances critiques où l'on se trouvait, et voyant la cour chercher à tourner cet événement contre la liberté, il se garda bien de blâmer hautement ce qu'il appelait la procession armée du 20 juin. Il essaya, au contraire, de la justifier, sacrifiant son opinion personnelle au désir de servir la cause populaire; et, un peu plus tard, il put dire à Pétion, sans crainte d'être démenti, en rappelant le souvenir d'un mouvement auquel il s'était opposé pour sa part : « Personne plus que moi ne vous a défendu alors d'une manière plus publique et plus loyale contre toutes les tracasseries qu'il vous attiroit (1). »

V

Tandis que les partisans de la cour songeaient à tirer profit du mouvement populaire soulevé, en partie, par les rancunes de la Gironde, Robespierre continuait dans son journal la guerre contre le général assez téméraire pour avoir jeté un audacieux défi à la Révolution. Non content d'avoir parlé en maître à l'Assemblée nationale, La Fayette avait écrit au roi pour l'encourager « dans sa résolution généreuse de défendre les principes constitutionnels. » Or on savait trop ce que cela voulait dire dans la bouche des meneurs feuillants. Ces lettres à l'Assemblée et au roi inspirèrent à Robespierre une deuxième philippique dans laquelle, prenant le général corps à corps, pour ainsi dire, il discuta chacune de ses phrases, la constitution à la main. « Sommes-nous déjà arrivés, » s'écriait-il en commençant, « au temps où les chefs d'armée peuvent interposer leur influence ou leur autorité dans nos affaires politiques, agir en modérateurs des pouvoirs constitués, en arbitres de la destinée du peuple? » En était-ce donc fait déjà

(1) Voyez la réponse à Jérôme Pétion, dans le numéro 7 des *Lettres de Robespierre à ses commettans*. On sait de reste maintenant pour quels motifs pleins de sens Robespierre se montra opposé à la manifestation du 20 juin. « Soigné, coiffé, poudré, il n'eût point compromis dans ces bagarres, ni même dans la rude société de l'émeute, l'économie de sa personne, » dit M. Michelet (*Hist. de la Révolution*, t. III, p. 465). Voilà encore une de ces fantaisies contre lesquelles on ne saurait trop protester. Non, Robespierre n'avait pas cru devoir s'associer à un mouvement qui ne tendait qu'à satisfaire d'ambitieuses convoitises. En fait d'insurrection, il n'en voulait qu'une sérieuse, propre à en finir avec la contre-révolution, à assurer le triomphe de la liberté. Et dans les terribles journées qui précéderont et suivront le 10 août, nous verrons s'il hésitera à compromettre « l'économie de sa personne. »

de la liberté, si, renouvelant, avec plus d'autorité, l'usage des remontrances parlementaires, un général se permettait de critiquer les actes législatifs, d'adresser une sorte de mercuriale à la représentation nationale, et s'occupait, selon ses intérêts, à créer, à chasser, à louer ou à diffamer des ministres, aux ordres desquels pourtant la loi lui imposait le devoir rigoureux d'obéir? Séyait-il bien à La Fayette de traiter d'*équivoque* et de *scandaleuse* l'existence d'un de ces ministres à l'élévation desquels il avait travaillé, lui qui, après avoir flatté tous les partis, se mettait audacieusement au-dessus des lois? Il reprochait à l'Assemblée de n'avoir pas assez respecté la prérogative royale, les droits des citoyens, la liberté religieuse, c'est-à-dire qu'il attaquait par là les décrets rendus contre les émigrés et les prêtres réfractaires.

De quel droit s'arrogeait-il ainsi la mission de régenter les représentants du peuple, donnant aux uns le titre de factieux, décernant aux autres un brevet de patriotisme et de sagesse? Pourquoi ne pas le nommer tout de suite le législateur unique du peuple français? « Vous intriguez, vous intriguez, vous intriguez! » lui disait Robespierre. « Vous êtes digne de faire une révolution dans une cour, il est vrai; mais arrêter la révolution du monde, cette œuvre est au-dessus de vos forces. » Montrant la France menacée au dehors et agitée au dedans, La Fayette, dans sa lettre, avait fortement engagé la nation à résister aux rois coalisés contre elle, sous peine d'être la plus vile nation de l'univers, comme si le pays avait un instant douté de son propre courage et de sa propre puissance. Mais cette coalition des rois, cette agitation intérieure n'étaient-elles pas dues aux mêmes causes? N'étaient-ce pas les mêmes hommes implacables qui poussaient l'étranger à déchirer le sein de la France en lui cherchant des alliés au dedans, en faisant appel à toutes les mauvaises passions, en soulevant contre la Révolution tous les intérêts froissés, toutes les convoitises, toutes les ambitions? Voilà les traîtres, disait Robespierre, les factieux qu'aurait dû dénoncer La Fayette; loin de là, le général semblait les prendre sous sa protection, car son langage ressemblait fort à celui de la cour d'Autriche.

Et que signifiait cette affectation de dire : *Mes soldats, ma brave armée*? Était-ce un procédé d'intimidation? Ah! si les soldats français étaient disposés à le suivre avec empressement pour vaincre les Autrichiens, ils ne le seconderaient jamais dans ses desseins contre la représentation nationale protégée par le peuple d'où sortaient ces soldats au nom desquels il prétendait parler. L'événement prouva, un peu plus tard, à quel point Robespierre avait raison. La Fayette s'en prenait surtout à ce qu'il appelait la *faction jacobite*, désignant ainsi la société

des Amis de la Constitution à laquelle il avait appartenu ; et, dans cette même épître où il enjoignait à l'Assemblée nationale de maintenir scrupuleusement les principes constitutionnels, il l'invitait à décréter la destruction des sociétés patriotiques, oubliant que l'existence de ces sociétés était l'exercice d'un droit formellement reconnu par la constitution. Il avait sans cesse dans la bouche ces mots de liberté et de constitution; mais ce langage était un jargon insignifiant ou insidieux dicté par l'intérêt personnel, puisque La Fayette semblait ne reconnaître dans la constitution que tout ce qui pouvait servir la tyrannie. Il reprochait aux sociétés patriotiques la publicité de leurs séances, comme si ce n'était pas là au contraire une garantie de sécurité, comme si l'on pouvait conspirer contre les intérêts généraux sous l'œil même du public.

Ah ! lui disait avec raison Robespierre, en faisant allusion aux comités mystérieux où s'élaboraient les lettres de la nature de celle que le général avait adressée à l'Assemblée législative, oseriez-vous prendre le peuple pour confident de vos sentiments et de vos pensées? Sans doute des intrigants avaient pu se faufiler au sein des sociétés patriotiques, et Robespierre ne prétendait pas que jamais idée absurde n'y eût été émise ; mais chez un peuple dont l'éducation avait été celle du despotisme, était-il possible d'exiger que toutes les assemblées de citoyens fussent composées de Socrates et de Catons? Et comment, à Paris, séjour de toutes les intrigues, empêcher la cour ou ses partisans d'y introduire des émissaires chargés de semer le trouble et la discorde, d'énoncer de ces propositions ridicules qui servent de prétexte à calomnier le patriotisme? « Personne, je l'avoue,» continuait Robespierre, « n'est blessé plus que moi de ces difformités ; personne n'est moins porté, par goût, à fréquenter les nombreuses assemblées. Mais qu'en général l'amour du bien public y domine ; que la grande majorité soit pure, également ennemie du désordre et de la tyrannie ; qu'elle applaudisse avec transport à toutes les maximes honnêtes, à tous les projets utiles ; qu'elle repousse avec indignation toutes les manœuvres coupables ; que, depuis le commencement de la Révolution, les sociétés patriotiques aient été l'écueil de toutes les conspirations tramées contre le peuple, les plus fermes appuis de la liberté et de la tranquillité publique, ce sont des vérités qui ne furent jamais contestées que par l'extravagance aristocratique ou par la perfidie ambitieuse. Eh ! s'il en était autrement, si les ennemis cachés ou déclarés de la patrie pouvoient régner au milieu d'elles, loin de les poursuivre, ils les protégeroient, et toutes les calomnies absurdes dont elles sont l'objet se changeroient en un concert de louanges. »

Était-il loyal d'attribuer à tous les bons citoyens les erreurs de quelques individus? N'était-ce point là le fait d'un ennemi de la patrie?

On reproche aux sociétés patriotiques d'avoir fomenté tous les désordres, poursuivait Robespierre. Étaient-ce elles qui avaient déchaîné les prêtres séditieux, les émigrés armés contre la patrie, les conspirateurs, les fripons et les traîtres? On leur reproche d'être une secte à part dans l'État, d'usurper les pouvoirs du peuple, de tyranniser l'opinion : banale et éternelle accusation de tous les fonctionnaires, de tous les partisans du despotisme contre les citoyens investis de la confiance populaire. Mais que dire des généraux qui parlaient en maîtres à l'Assemblée nationale? Là, s'était écrié emphatiquement La Fayette, sans doute en souvenir de la couronne civique décernée, sur sa motion, à son cousin Bouillé, là, les assassins de Desilles reçoivent des triomphes. Non, répondait Robespierre, réfutant une calomnie encore ressassée de nos jours, « mais là, les assassins des soldats de Châteauvieux et de tant d'autres défenseurs de la patrie ont été appréciés. Là on a pensé que l'humanité et la reconnoissance publique devoient expier, par des hommages rendus à l'innocence et au patriotisme opprimés, les crimes du despotisme, de l'aristocratie, les crimes de Bouillé et les vôtres. Là on sait que ce que vous appelez l'assassinat de Desilles est un événement fortuit, étranger aux soldats immolés par la rage liberticide des ennemis du peuple, qui ne peut être imputé qu'aux chefs perfides qui venoient les massacrer de sang-froid, une calomnie inventée pour faire oublier l'assassinat plus réel de tant de victimes intéressantes... Non pas à vos yeux, ni à ceux de vos pareils, mais à ceux des hommes justes et sensibles... Vous, on vous permet de gémir sur les héros de l'aristocratie, laissez-nous pleurer sur les héros de l'infortune et du civisme. » Il continuait ainsi à discuter avec une logique inflexible chacune des phrases de la lettre de La Fayette, et, après avoir insisté sur la singulière conformité existant entre le langage de ce dernier et celui de Léopold, d'où l'on pouvait conclure, à n'en plus douter, que le manifeste impérial avait été fabriqué dans le cabinet des Tuileries, il engageait le général à dissiper l'armée autrichienne au lieu d'attaquer les patriotes et de s'essayer au rôle de dictateur avant d'avoir vaincu. Puis, s'adressant aux membres de l'Assemblée nationale, il leur demandait s'ils voulaient devenir les jouets de l'ambition ou du despotisme en faisant imprimer la lettre d'un factieux, ou rester les représentants de la nation française. En vain craignait-on de se priver d'un général; mille autres, à la place de celui-ci, auraient déjà vaincu, non pour la cour, mais pour la patrie et la liberté. L'Assemblée n'avait qu'un mot à prononcer,

sûre de voir aussitôt accourir le peuple autour d'elle. « Avertissez solennellement la nation, » lui disait Robespierre ; et, comme pour provoquer le décret fameux qui bientôt allait développer dans tous les cœurs l'enthousiasme de la liberté et porter le patriotisme à un degré d'exaltation auquel aucun peuple n'avait atteint jusque-là, il ajoutait : « Annoncez aux départemens que la liberté, que l'Assemblée nationale est en danger, appelez à vous les François, et la liberté, la patrie est sauvée ; votre existence même est à ce prix. »

Il n'eût pas voulu, à la place de Louis XVI, de l'humiliant patronage d'un officier se croyant assez puissant pour devenir l'arbitre de la Révolution. « Celui qui est assez fort pour me protéger, » aurait-il dit au général, « le seroit bientôt assez pour me nuire. J'aime mieux dépendre de mon devoir et des lois que de celui que j'ai compté au nombre de mes courtisans. » Mais au moment où Robespierre achevait de tracer ces réflexions, La Fayette, accumulant faute sur faute, arrivait inopinément à Paris et se présentait à la barre de l'Assemblée. Qu'il ait cédé à un mouvement chevaleresque en quittant son armée, à la nouvelle des événements du 20 juin, pour venir au secours de la royauté menacée, on ne peut le nier ; mais c'était une souveraine imprudence. En croyant renforcer le trône du poids de son nom et de son autorité, il allait contribuer à précipiter sa chute ; et quand il parlait d'un ton de menace à l'Assemblée nationale, la main appuyée sur la garde de son épée, il donnait à Robespierre le droit de demander si le peuple français avait abattu le despotisme de la cour « pour subir celui du sieur La Fayette (1). »

VI

En arrivant à Paris, La Fayette se rendit chez La Rochefoucauld, président du directoire du département, lequel était, comme on sait, presque entièrement composé de Feuillants (Talleyrand, Beaumetz qui servait à la fois d'aide de camp et de secrétaire au général). Après avoir concerté avec ses amis du directoire les meilleures mesures à

(1) Voyez cette seconde lettre de Robespierre à La Fayette dans le numéro 8 du *Défenseur de la Constitution*, p. 305 à 369. Ce numéro contient, en outre, une adresse de la société des Amis de la Constitution de Strasbourg à celle de Paris, et un extrait d'une lettre de Lille au sujet de Lukner.

prendre pour tirer parti, dans l'intérêt de la cour, de la manifestation du 20 juin, La Fayette alla se présenter à l'Assemblée (1). C'était le 28 juin. Admis à la barre, il y prononça une courte allocution, d'une jactance un peu ridicule, par laquelle il invitait l'Assemblée nationale à détruire la société des Amis de la Constitution, et à ordonner que les auteurs du mouvement du 20 juin fussent poursuivis comme criminels de lèse-nation. Nul doute qu'il ne rangeât, dans sa pensée, Robespierre au nombre de ces factieux dont il réclamait si impérieusement la punition. Cependant l'opposition de Robespierre à la manifestation du 20 juin était trop connue pour qu'il fût possible de le rendre responsable de faits blâmés d'avance par lui, et il n'était pas homme à dissimuler son opinion. « Je puis m'expliquer librement sur ce rassemblement, » dit-il lui-même dans un nouvel article sur la tactique du général La Fayette, « j'ai assez prouvé mon opposition à cette démarche par des faits aussi publics que multiples. Je l'ai regardée comme impolitique et sujette à de graves inconvéniens. » Or l'événement venait précisément lui donner raison, justifier ses craintes. En effet, ce mouvement, sans aucun profit pour la cause de la Révolution, fournit à ses ennemis un prétexte de l'attaquer avec violence, et La Fayette ne manqua pas de l'invoquer pour expliquer sa présence à Paris. En voyant tous les adversaires de la liberté se faire de cette journée du 20 juin un argument contre tous les patriotes, Robespierre prit en main la cause de ceux dont il n'avait pas approuvé le zèle inconsidéré, et il s'attacha à démontrer que l'extravagance aristocratique avait pu seule concevoir l'idée d'incriminer cette manifestation comme une insurrection populaire, comme un attentat contre la liberté et contre les droits de la nation.

La démarche insolite de La Fayette, sa présence à la barre de l'Assemblée, son attitude hautaine, sa prétention mal justifiée de parler au nom de l'armée, auraient dû, ce semble, exciter parmi les représentants du peuple une explosion unanime de murmures et de colères : il n'en fut rien ; les honneurs de la séance furent accordés au général, et il traversa la salle au milieu des applaudissements réitérés d'une partie de l'Assemblée. Alors Guadet, d'un ton ironique : « Au moment où la présence de M. La Fayette à Paris m'a été annoncée, une idée bien consolante est venue s'offrir à moi : ainsi, me disais-je, nous n'avons plus d'ennemis extérieurs, les Autrichiens sont vaincus... » Mais quelle illusion ! la situation était toujours la même ; com-

(1) Détails fournis par Toulongeon, qui, ami particulier de La Fayette, a dû être bien informé.

ment donc La Fayette se trouvait-il à Paris? De quel droit? Quels motifs l'amenaient? poursuivait l'ardent Girondin. Pour quitter son poste, était-il au moins muni d'un congé du ministre? Il fallait interroger ce dernier afin de savoir s'il avait autorisé le général à abandonner son armée, et charger la commission extraordinaire des Douze de présenter le lendemain un rapport sur le danger de permettre à des chefs de corps l'exercice du droit de pétition. Mais, nous l'avons dit, l'esprit feuillant animait au fond la majorité de l'Assemblée; elle écarta la motion de Guadet, et décréta une enquête sur les causes des menées perturbatrices dénoncées par La Fayette (1). Par ce vote impopulaire, elle se déconsidéra dans l'esprit de la nation, prouva qu'il n'y avait pas à compter sur elle pour arracher à la réaction, déjà sûre de son triomphe, les destinées de la Révolution, et perdit en un instant le bénéfice de l'appui que lui avait récemment prêté Robespierre, qui tout à l'heure encore, en soutenant une dernière lutte afin de consolider la constitution dans le sens révolutionnaire, avait présenté l'Assemblée nationale comme l'ancre de salut de l'État.

Et de fait, était-il quelque chose de plus étrange, de plus alarmant que de voir un général, chargé de la défense du territoire, correspondre de son camp avec les intrigants qui, à Paris, circonvenaient la cour, et au lieu de se consacrer tout entier à la réparation de revers dont la France avait été douloureusement émue, quitter brusquement son armée, dans l'intention d'influencer par sa présence l'Assemblée nationale et de lui dicter des lois? En quel pays, chez quel peuple une pareille conduite serait-elle tolérée? Que deviendrait la liberté d'une nation, s'il était permis à des généraux de parler en maîtres à ses représentants? Quand de telles choses ne sont pas immédiatement et sévèrement réprimées, un peuple est bien près de tomber dans la pire de toutes les servitudes. Et quel moment choisissait La Fayette pour venir à Paris afficher des airs de dictateur? Celui où, par suite d'ordres perfides, nos troupes abandonnaient précipitamment les villes de la Belgique qu'elles avaient occupées, et se repliaient sur Lille, livrant à la fureur des Autrichiens une population coupable d'attachement à la France; où, sur les bords du Rhin, nos places laissées sans défense, malgré les réclamations des patriotes, se trouvaient ouvertes à l'armée prussienne; où, à l'intérieur, la trahison tendait les bras à l'émigration. Voilà ce que ne manqua pas de rappeler Robespierre, en émettant quelques réflexions sur la manière dont on faisait la guerre. Il y avait, selon lui, deux sortes de guerre : celle de la

(1) Voyez le *Moniteur* du 29 juin 1792.

liberté et celle du despotisme. Depuis l'ouverture des hostilités, la seconde seule avait été pratiquée. On consumait les forces de la nation dans de petits combats insignifiants, au lieu de tomber comme la foudre sur l'ennemi et d'envahir résolûment son territoire. Pendant ce temps, les factions s'agitaient au dedans ; les aristocrates de l'intérieur correspondaient avec ceux du dehors ; les conspirations se développaient, et le patriotisme proscrit était à la veille de disparaître devant le despotisme militaire.

Quelle différence avec la guerre de la liberté ! continuait Robespierre. Plus de trahisons, plus de défiances alors, parce que le peuple a mis sous ses pieds tous ses oppresseurs. La nation tout entière se lève et marche sous les ordres de chefs choisis par elle parmi les plus zélés défenseurs de la cause populaire. Poursuivant un but sublime, elle est invincible dans ses attaques soudaines et irrésistibles : les tyrans pâlissent bientôt sur leurs trônes ébranlés, et ne tardent pas à désarmer sa colère en demandant la cessation d'hostilités qu'ils ont eux-mêmes provoquées. Mais cette guerre de la liberté, si bien décrite, nous n'en serons témoins que le jour où la royauté aura disparu du sol français ; où, véritablement en possession d'elle-même, la France pourra, d'un vol plus libre, s'élancer vers ses destinées glorienses. En attendant, sûrs de la victoire, tous les ennemis de la Révolution accusaient le peuple de stupidité ; et, le jugeant indigne de la liberté, suivant leur langage ordinaire, les tyrans l'engageaient à renoncer à cette chimère. « Non, » répondait Robespierre, « ce n'est pas le peuple qui est stupide, c'est vous, qui êtes également perfides et cruels ; et si le peuple français n'avait pas assez de vertu pour se sauver lui-même, j'oserois encore me reposer de son salut sur l'excès de vos crimes ; si mes concitoyens étoient assez lâches ou assez imbéciles pour fermer l'oreille à la voix de l'honneur et de la vérité, je m'adresserois aux hommes libres de toutes les nations. » Par quelle inconséquence, ajoutait-il, avait-on confié à des nobles le soin de défendre la cause de l'égalité ? Aujourd'hui l'on recueillait les fruits de cette confiance aveugle, car on voyait les patriciens en foule déserter leurs postes et passer à l'ennemi pour combattre contre nous. Toutefois la cause de la liberté était impérissable à ses yeux, et l'heure de son triomphe, il la croyait moins éloignée que peut-être ne le supposaient ses furieux adversaires. « Peuples, » s'écriait-il en s'adressant à toutes les nations, dans un langage que nous ne saurions nous dispenser de mettre sous les yeux du lecteur, « ne haïssez point la liberté ! ne détestez que ses oppresseurs, et que leurs forfaits mêmes vous apprennent à la chérir davantage. C'est sa beauté divine qui a

excité la rage des monstres qui osent la souiller. Jamais les tyrans ne commirent des crimes aussi lâches, parce que jamais peuple ne fit un si noble effort pour affranchir l'humanité de leur joug odieux ; il étoit arrêté que cette période de l'existence des sociétés devoit à la fois enfanter et la morale la plus pure et les plus abominables forfaits. L'univers est encore dans les douleurs de l'enfantement de la liberté. Tous les vices qui opprimoient les nations ont rugi aux premiers symptômes qui présageoient sa naissance, et ils se liguent tous pour l'étouffer dans son berceau. » On avait fait des lois excellentes, c'étaient les seules qui ne fussent pas exécutées. Avec quelle dérision les hypocrites, les intrigants osaient parler de la sainteté des lois! Inexorables pour les faibles opprimés ou le patriotisme égaré, ils étaient pleins d'indulgence et de tendresse pour les grands conspirateurs et les coupables puissants. Observateurs des lois qui consacraient les derniers vestiges de l'ancienne servitude, ils foulaient aux pieds celles qui devaient régénérer les mœurs et fonder la liberté. Factieux enfin, on les entendait sans cesse déclamer contre les factions. Mais la liberté finirait par triompher de tous ses ennemis, Robespierre le promettait à ses concitoyens, il le jurait par les forfaits de la tyrannie, par la Déclaration des droits de l'homme solennellement proclamée et insolemment violée, par les calamités de vingt siècles qu'on avait à expier, par les aïeux à venger, par la postérité à affranchir (1).

Etrange méthode de faire la guerre, qui obligeait un général à plus se servir de chevaux de poste que de chevaux de bataille, continuait l'inexorable journaliste, en revenant à La Fayette dans un nouvel article. Etait-il au château des Tuileries, à Paris, à la campagne, ou s'était-il décidé à retourner à Maubeuge? Autant de questions peu faciles à résoudre. Ainsi le but de la guerre, ce n'était pas de chasser les Autrichiens de la Belgique, d'affranchir Bruxelles, de réprimer les factieux de Coblentz et de défendre les frontières; non, c'était de réduire Paris, de dompter les patriotes de l'Assemblée nationale et de la capitale. Le véritable quartier général n'était pas au camp retranché devant Maubeuge, mais dans le palais des Tuileries; et le roi de Prusse, le roi de Hongrie semblaient moins à craindre pour la France que la municipalité parisienne et les sociétés des Amis de la Constitution.

Or nous savons aujourd'hui, par les documents les plus certains, qu'après avoir vainement essayé de soulever une partie de la garde nationale pour accomplir une espèce de coup d'Etat, La Fayette, de retour

(1) *Réflexions sur la manière dont on fait la guerre*, dans le numéro 8 du *Défenseur de la Constitution*, p. 375 à 388.

dans son camp, avait organisé un véritable complot militaire ayant pour but de transporter la cour à Compiègne, afin de lui rendre toute sa liberté d'action. Dans le cas où il n'eût pas été possible au roi de sortir de Paris, l'armée aurait immédiatement marché sur la capitale (1).

La conduite de La Fayette paraissait sans doute aux royalistes digne de tout éloge, elle était envisagée par eux comme un acte de dévouement; mais au point de vue révolutionnaire, c'était une trahison, dans toute la force du terme. Etait-il possible de ne pas s'étonner de la conformité de langage existant entre le manifeste de Léopold, qui avait tant indigné les esprits, et la lettre du général? Ah! disait-on, il avait pu sans inquiétude abandonner son armée, puisque les Autrichiens étaient ses véritables alliés, et poursuivaient le même but. En regard du manifeste impérial, Robespierre plaça les principaux passages de la lettre de La Fayette. Rien de plus accablant que ce parallèle. « Quelle conformité de vues et de langage, » s'écriait Maximilien, « entre les ennemis du dedans et ceux du dehors! Est-ce notre liberté que M. La Fayette veut attaquer? Point du tout; il veut *rétablir l'ordre et la tranquillité;* il veut *anéantir la tyrannie des sociétés patriotiques*, et faire *respecter l'autorité royale.* Pourquoi les monarques autrichiens nous ont-ils menacés? Pourquoi nous font-ils la guerre? Est-ce pour renverser notre constitution et pour nous donner des fers? Non, c'est pour notre bien; c'est pour *protéger l'autorité constitutionnelle du roi*, et *la nation elle-même contre ces mêmes factieux, contre ces clubs* que M. La Fayette vous dénonce, avec eux, comme les *auteurs de tous les désordres.* Détruisez les clubs, réprimez les factieux; respectez et perfectionnez la constitution selon les vues de M. La Fayette et des princes autrichiens, et vous aurez la paix. Et vous voulez que M. La Fayette fasse la guerre aux Autrichiens! Et pour quel motif? Avons-nous de meilleurs amis, des précepteurs plus sages que les rois de Bohême et de Hongrie? La Fayette dira-t-il qu'ils attentent à notre indépendance? Mais quand on est d'accord au fond, peut-on être si scrupuleux sur les formes? Eh! lui-même ne s'est-il pas élevé au-dessus de toutes les lois? Ne donne-t-il pas des ordres au nom de l'armée? Ne foule-t-il pas aux pieds l'indépendance de l'Assemblée nationale, la liberté du peuple et la constitution? » Le manifeste de Léopold avait été précisément le motif de la déclaration de guerre; comment donc supporter plus longtemps, à la tête d'une armée destinée à agir contre l'Autriche, un général dont la conduite envers la Révolution était de tous points

(1) Voyez dans le t. XVII de l'*Histoire parlementaire* la lettre de Lally-Tolendal, en date du 9 juillet, et celle de La Fayette en date du 8 juillet 1792, p. 243 à 246.

semblable à celle des rois de Prusse et de Hongrie, et qui était mille fois plus coupable, puisqu'il paraissait tout disposé à tourner contre cette Révolution l'épée dont il était armé pour la soutenir? N'était-il pas aujourd'hui l'âme de ce parti de la cour et de l'aristocratie par lequel les patriotes étaient présentés comme une faction qu'on appelait tantôt républicaine, tantôt jacobite, à laquelle on imputait tous les maux dont la cour et l'aristocratie étaient les seules causes? Ainsi comme la noblesse, comme les prêtres séditieux, comme les puissances étrangères, il prétendait accabler le peuple, et, tout en protestant hypocritement de son amour pour la constitution, il ne demandait rien moins que son anéantissement. C'était donc le plus dangereux des ennemis de la nation française, puisque, chargé de la défendre, il ne s'occupait qu'à la diviser et à comploter contre sa liberté. C'était le plus coupable de tous les traîtres, disait Robespierre en terminant, et il devait être exemplairement puni, si les représentants du peuple n'étaient pas les plus lâches des hommes (1).

VII

Un jour, bien longtemps après les années orageuses dont nous écrivons l'histoire émouvante, il fut donné au général La Fayette de voir sortir des barricades de 1830 cette constitution abâtardie qu'il rêvait en cette année 1792, et pour laquelle, de connivence avec ses amis les Feuillants, il ne craignit pas de conspirer la ruine de l'édifice si laborieusement élevé par l'Assemblée constituante. Eh bien! quand il eut vu à l'œuvre cette royauté qu'il avait appelée, dit-on, la meilleure des républiques, et qui n'était en réalité ni la monarchie ni la république; quand il eut vu fonctionner ce système de gouvernement qu'au temps de sa jeunesse il avait si souvent entendu flétrir par Robespierre, cette oligarchie bourgeoise où le génie, le talent, la vertu n'étaient comptés pour rien dans l'État, il se sentit pris d'un amer dégoût, et passa, pour n'en plus sortir, dans le camp de l'opposition radicale.

(1) Voyez dans le numéro 8 du *Défenseur de la Constitution* cet article intitulé : *Sur la tactique du général La Fayette*, p. 386 à 405. Outre cet article et des réflexions sur la manière dont se faisait la guerre, ce numéro contient un discours prononcé par Robespierre au club des Jacobins, au mois de mars précédent, à propos du manifeste de Léopold, discours dont nous avons rendu compte, et une lettre écrite de Courtrai en date du 29 juin.

Ah ! noble et généreux esprit qui éprouvâtes un tel désenchantement en présence de cette royauté après laquelle vous aviez tant soupiré jadis, vous qui, sur le soir de votre vie, avez compris enfin qu'à votre pays il fallait des institutions purement démocratiques, n'avez-vous pas éprouvé un long remords d'avoir combattu avec tant d'obstination ces glorieux patriotes de 1792, dont la vie fut un dévouement absolu à la démocratie? Et une voix secrète ne vous reprocha-t-elle pas d'avoir, par vos manœuvres impolitiques et inconstitutionnelles, contribué à pousser la Révolution dans la voie des répressions sanglantes et implacables?

Tandis qu'avec sa vigilance accoutumée Robespierre dénonçait les menées et les intrigues feuillantines, et, soldat d'avant-garde, défendait courageusement la liberté menacée, que faisaient les Girondins, anciens alliés de La Fayette? Nous les avons vus longtemps se porter les garants du patriotisme du général; et quand enfin ses tendances contre-révolutionnaires se furent manifestées trop clairement pour qu'on pût douter de ses intentions perfides, nous avons entendu Brissot, répondant à Robespierre, traiter son ancien client comme un homme sans conséquence, incapable de jamais tenter la moindre démonstration contre les lois constitutionnelles. Or, aujourd'hui il recevait un démenti formel. Le premier mouvement chez lui et chez ses amis fut une sorte de stupéfaction. Le journaliste Robert, avec qui nos lecteurs ont déjà fait connaissance, crut devoir, le 24 juin, aux Jacobins, témoigner sa surprise de ce que Brissot et Condorcet n'étaient pas encore venus s'expliquer sur le compte du général (1). Cependant le 18 juin, à l'Assemblée nationale, Guadet, on l'a vu, avait été l'un des premiers prendre parti contre lui, et, dès le surlendemain, un de ses anciens panégyristes, l'abbé Fauchet, donnait lecture à la société des Jacobins d'une lettre adressée en son propre nom à toutes les sociétés populaires et à tous les citoyens de son diocèse, lettre dans laquelle il développait avec la plus vive énergie sa nouvelle façon de penser au sujet de La Fayette, et qui était un résumé de tout ce qu'on avait pu dire de plus fort contre le général. Chénier demanda l'impression de cette lettre, et son envoi aux quatre-vingt-trois départements (2).

Bientôt il n'y eut plus qu'une voix contre La Fayette dans le parti de la Gironde, voix menaçante et terrible, car ainsi qu'il arrive toujours,

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 220.

(2) *Ibid.*, numéro 218.

le général se trouva en quelque sorte plus maltraité par ses anciens défenseurs que par ceux qui, depuis longtemps étudiant sa marche, l'avaient prudemment dénoncé à l'opinion. Le 25 juin, Sillery-Genlis prononça à la tribune des Jacobins un discours d'une excessive violence « contre l'auteur des massacres du 17 juillet. » Intimement lié avec le duc d'Orléans, Sillery pouvait paraître servir les rancunes de son ami, dont La Fayette avait été le constant adversaire; mais le 28, ce fut Brissot lui-même qui prit la parole. Indigné de la démarche faite, dans la matinée, par le général en personne auprès de l'Assemblée, il reconnaissait enfin la vérité des accusations lancées par Robespierre contre ce chef d'armée, rendant ainsi un tardif hommage à la perspicacité de son adversaire. La Fayette avait levé le masque, disait-il, et sans doute l'Assemblée nationale aurait le courage de châtier son insolence. Dans tous les cas il prenait l'engagement de prouver à la tribune de l'Assemblée que ce général était coupable de haute trahison. A l'en croire, La Fayette était le chef d'un parti; et le but de ce parti était de l'ériger en modérateur de l'Assemblée législative, de reconstituer, sinon la noblesse, au moins quelque chose qui y ressemblât, qui rétablît l'aristocratie des riches et des propriétaires. C'était bien là, en effet, le but constamment poursuivi par les Feuillants. On était loin du temps où l'optimiste Brissot faisait un crime à Robespierre de ses défiances, hélas! trop justifiées aujourd'hui, comme un aveugle eût reproché à son voisin clairvoyant d'affirmer la lumière, inaccessible à ses yeux. En terminant son discours, au milieu d'universels applaudissements, le chef de la Gironde eut sans doute conscience de ses torts envers Robespierre, dont à présent il était, pour ainsi dire, l'écho; et, pris de remords, il conjurait la société d'oublier toutes les haines, déclarant, quant à lui, que du plus profond de son cœur il jetait un voile sur le passé (1). Cette déclaration était-elle sincère? La conduite ultérieure de Brissot nous donne bien le droit d'en douter. Ce noble appel à la concorde, plusieurs fois déjà Robespierre l'avait adressé en vain; cette fois encore il ne resta pas sourd à ces paroles de paix.

Et cependant, peu de jours auparavant, on avait vu se produire, au sein même de la société des Amis de la Constitution, un des effets déplorables des calomnies girondines dirigées contre lui. Dans une lettre venue de Bordeaux, où l'on assimilait la conduite de Robespierre donnant sa démission de ses fonctions d'accusateur public, à celle de Rochambeau abandonnant son commandement en présence de l'ennemi,

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 222.

on exigeait qu'il lui fût demandé compte de cette démission. Comment ne pas reconnaître dans cette lettre insidieuse l'esprit du comité de correspondance où dominaient les créatures de la Gironde? La société, jugeant que cette lettre calomnieuse avait été écrite dans le but de jeter le trouble dans son sein, avait dédaigneusement refusé de l'entendre tout entière (1). Ce n'en était pas moins là pour Robespierre un nouvel indice de l'acharnement de ses adversaires. Toutefois, mettant les intérêts de la patrie au-dessus des rancunes privées, il ne crut pas devoir repousser la proposition pacifique de Brissot, et, montant à la tribune après lui, il prononça ces belles paroles : « Quand le danger que court la liberté est certain, quand l'ennemi de la liberté est bien connu, il est superflu de parler d'union, car ce sentiment est dans tous les cœurs. Quant à moi, j'ai éprouvé qu'il était dans le mien au plaisir que m'a fait le discours prononcé ce matin à l'Assemblée nationale par M. Guadet, et à celui que je viens d'éprouver en entendant M. Brissot. » D'unanimes acclamations accueillirent ces généreuses paroles, parties d'un cœur bien franc (2). Mais, hélas! ce traité de paix, dont l'exécution eût sans doute assuré le triomphe définitif de la Révolution, ne devait pas tarder à être déchiré, et l'on verra encore par qui. Ah! combien coupables, répéterons-nous, les violateurs du pacte saint, ceux qui ne surent pas étouffer sous l'amour du bien public et de la patrie menacée les rivalités de parti et les jalousies dont ils étaient dévorés!

Robespierre reprit ensuite à son tour l'acte d'accusation de La Fayette. En abandonnant son armée pour paraître à la barre de l'Assemblée, après avoir insulté par écrit à la souveraineté nationale, en se montrant inopinément, comme si sa seule présence eût suffi pour terrasser le patriotisme et la liberté, en insinuant que ceux qu'il affectait d'appeler ses soldats, sa brave armée, marcheraient à sa voix contre la capitale, le général avait mis le comble à ses forfaits. Pour l'écraser, il suffisait du poids de la constitution : un décret d'accusation rendu par l'Assemblée nationale, en le livrant à la vengeance des lois, l'enlèverait aux conspirateurs dont il était l'appui, l'unique espérance; toute autre mesure que le décret d'accusation semblait donc inefficace à Robespierre. En vain redoutait-on quelque tentative de la part de l'armée commandée par La Fayette; à la voix des représentants du peuple, affirmait l'orateur, les soldats seraient les premiers exécuteurs de la loi; il en avait pour garant leur patriotisme et le respect dont la constitution était entourée dans toutes les parties de l'empire.

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 216, séance du 17 juin.

(2) *Ibid.*, numéro 222. *Ubi suprà.*

La pusillanimité seule de l'Assemblée nationale serait à craindre, mais il avait confiance en la majorité ; et, se reposant sur elle, il engageait encore ses concitoyens à se garder de toute insurrection partielle : c'était par la légalité qu'il fallait vaincre La Fayette et réprimer les complots dont la cessation amènerait l'établissement définitif de la liberté. « La Fayette est un traître, un conspirateur, » s'écria ensuite La Source ; « La Fayette est un scélérat, voilà mon opinion (1). »

Au moment où ces rudes paroles sortaient de la bouche d'un des membres influents de la Gironde, le général se disposait à retourner vers son armée, un peu confus sans doute du résultat de sa démarche, démarche imprudente autant que coupable, on peut le dire ; car, loin de servir la cause royale, elle contribua, d'une part, à pousser le gouvernement de Louis XVI dans le chemin de réaction qui devait le conduire à sa chute ; de l'autre, à aigrir les patriotes, à les porter aux partis extrêmes. Le jour même où La Fayette quitta Paris, il fut brûlé en effigie au Palais-Royal, et le journal de Brissot considéra comme une exécution civique ce simulacre d'auto-da-fé. En même temps cette feuille insérait un article intitulé *La Fayette*, tiré des *Révolutions de Paris ;* c'était une longue, amère et violente censure de la conduite du général depuis le commencement de la Révolution, et l'on put s'étonner de le trouver reproduit dans un journal qui, durant si longtemps, s'était montré très-prodigue d'éloges pour l'ancien commandant en chef de la garde nationale (2).

Avant de partir, La Fayette adressa à l'Assemblée législative une seconde lettre, dans laquelle il exprimait le regret de ne pouvoir apprendre à ses troupes qu'on eût déjà statué sur sa pétition. C'était d'une maladresse insigne ; de nombreux murmures de réprobation accueillirent la lecture de cette nouvelle lettre, mais ce fut tout ; et Isnard, avec son impétuosité naturelle, se plaignit en quelque sorte que l'Assemblée n'eût pas envoyé de sa barre à Orléans ce soldat factieux (3). Déplorable fut l'effet produit au dehors. Les plus sincères amis du général, dans le parti de la Gironde, rompirent tout à fait avec lui. Condorcet lui-même jugea impossible de le soutenir plus longtemps, et la *Chronique de Paris*, muette depuis dix jours sur le compte de La Fayette, se décida enfin à l'attaquer avec fureur, et publia ces lignes : « M. La Fayette a paru s'étonner de ce qu'à sa voix

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 222.
(2) *Patriote françois*, numéro 1059.
(3) *Moniteur* du 1er juillet 1792.

les sociétés populaires osoient encore subsister, et de ce que l'Assemblée nationale n'en avoit pas encore prononcé la dissolution. Que diront donc les *honnêtes* gens du royaume et l'état-major de son armée, dont il s'est déclaré l'organe? Celui qui a voulu imiter Cromwell sera-t-il jugé digne d'en être tout au plus le valet de chambre? Les murmures, pour ne pas dire les huées qui ont accompagné cette lettre dont, pour cette fois, M. de La Fayette semble s'être fait le rédacteur, l'ont déjà mis à la juste place qu'il doit avoir, et l'opinion publique fera facilement le reste (1). » Et le lendemain, dans un article intitulé : *Question à faire aux honnêtes gens*, la même feuille se demandait, comme si elle se fût inspirée des derniers numéros du journal de Robespierre, quel était celui du roi de Hongrie ou du général La Fayette, qui attaquait ou défendait la constitution quand tous deux se montraient également ennemis des sociétés populaires (2)?

De son côté, Brissot, dans le *Patriote françois*, ne demeurait pas en reste. A la nouvelle de l'évacuation du Brabant par nos troupes, il n'hésitait pas à écrire qu'il faudrait que l'Assemblée nationale fût bien faible si les traîtres qui avaient conseillé la retraite ne payaient pas de leurs têtes cette trahison (3). Quelques jours après, comme le bruit courait que La Fayette était sur le point de revenir à Paris, il s'écriait : « Tant mieux, il sera plus près d'Orléans. » Enfin, empruntant au *Moniteur* lui-même une appréciation très-malveillante dirigée contre le général, la feuille de Brissot rappelait que Mirabeau avait pronostiqué qu'incapable d'être le valet de chambre de Cromwell, La Fayette finirait par être celui du général Monck; elle alla jusqu'à le traiter de Gilles César, nom sous lequel, paraît-il, le désignaient les plaisants de la cour (4). Nous voici loin, bien loin du temps où, prenant le général sous leur égide, Brissot et Condorcet ne pardonnaient pas à Robespierre de le dénoncer aux Jacobins, de suivre d'un œil attentif sa marche tortueuse, de deviner ses desseins perfides. Quel pas franchi en quelques jours! A présent on les voyait, comme pour racheter leur long aveuglement, animés de fureurs qui contrastaient fort avec leur quiétude passée; mais de tout cela il résultait, pour les observateurs sérieux, qu'en attaquant Robespierre avec tant de violence et en le poursuivant de si noires calomnies, ils avaient cédé aux moins nobles passions, celles de la haine et de l'envie; et la comparaison entre sa conduite et la leur n'était pas à leur avantage. Eux-mêmes aujourd'hui

(1) *Chronique de Paris*, du 1er juillet 1792.
(2) *Ibid.*, numéro du 2 juillet.
(3) *Patriote françois*, numéro 1056.
(4) *Ibid.*, numéros 1060 et 1062.

ne se trouvaient-ils pas forcés de donner raison à leur adversaire? C'était leur condamnation.

VIII

La tentative avortée de La Fayette n'empêcha pas ses amis de continuer leurs manœuvres contre-révolutionnaires, et, à défaut de l'Assemblée nationale, le directoire du département de Paris résolut d'agir seul contre les fauteurs de la journée du 20 juin. Le 6 juillet, il prit une mesure infiniment grave et grosse de tempêtes, celle de la suspension provisoire et du renvoi du maire de Paris et du procureur de la commune devant les tribunaux. Cet arrêté, signé de La Rochefoucauld, fut connu le lendemain; il excita le plus vif mécontentement et détruisit entièrement le bon effet qu'avait produit une petite scène de réconciliation dont l'Assemblée nationale avait été le théâtre dans la matinée, sorte de répétition des paroles échangées peu de jours auparavant aux Jacobins entre Brissot et Robespierre. Sur la proposition de Lamourette, évêque de Lyon, d'ensevelir toutes les haines dans un embrassement fraternel, et « d'exécrer à la fois la République et le système des deux Chambres, » on avait vu, suivant l'expression du *Patriote françois*, la Montagne se précipiter dans la Plaine, Jaucourt et Merlin, Dumas et Bazire, et une foule d'autres, abjurer leurs défiances réciproques, et le feuillant Pastoret se jeter dans les bras de Condorcet, que trois jours auparavant il avait publiquement accusé d'outrager, tous les matins, la raison, la justice et la vérité (1). La suspension du maire de Paris et du procureur de la commune gâta tout. Le soir, quand les membres du directoire se rendirent à l'Assemblée nationale avec les corps municipaux et judiciaires, le peuple se mit à crier sur leur passage : Rendez-nous Pétion; à bas le directoire! La Rochefoucauld à Orléans (2)! La scène fraternelle dont l'abbé Lamourette avait été l'instigateur passa pour avoir été concertée entre la cour et lui, et cette réconciliation, qu'un journal populaire appela la réconciliation normande, fut qualifiée par le peuple de baiser Lamourette et de baiser de Judas (3).

(1) Voyez la lettre de Pastoret dans le *Journal de Paris*, du mercredi 4 juillet 1792.

(2) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 228.

(3) *Révolutions de Paris*, numéro 157, p. 56.

Robespierre, nous l'avons dit assez, n'avait pas approuvé le mouvement du 20 juin ; mais en voyant un directoire contre-révolutionnaire s'en servir comme d'un prétexte pour persécuter les patriotes et suspendre de leurs fonctions le maire et le procureur de la commune, il prit hautement dans son journal la défense des magistrats municipaux, dont le grand tort, aux yeux des membres du directoire, était de n'avoir point proclamé la loi martiale contre le peuple de Paris, cette loi de sang inventée pour assassiner solennellement à coups de fusil ou de canon une multitude de citoyens sans défense, et que sous l'Assemblée constituante, Robespierre avait combattue, mais en vain, avec tant d'acharnement. C'était un étrange contraste dans l'ordre social, disait-il avec raison, que de voir, sous l'ère de la liberté naissante, des magistrats issus du suffrage populaire se montrer altérés du sang du peuple, décerner des couronnes civiques à ceux qui l'avaient répandu, et lancer des anathèmes contre ceux qui pouvaient se montrer fiers de l'avoir épargné. « Voilà donc les honnêtes gens, » s'écriait-il en terminant; et après avoir reproché aux membres du directoire de ne pas revêtir de leurs signatures les arrêtés émanés d'eux, afin sans doute de pouvoir au besoin en décliner la responsabilité, il ajoutait : « Voilà les religieux adorateurs des lois ! les apôtres ardents de l'ordre et de la paix ! Voilà les calomniateurs éternels du peuple et les détracteurs infatigables de tous les bons citoyens (1) ! »

Tout concourait à porter au comble l'irritation des esprits. L'évacuation de la Belgique, les insurrections organisées à l'intérieur par la noblesse et les prêtres réfractaires, la suspension du maire de Paris et du procureur de la commune, les adresses contre-révolutionnaires de quelques directoires de département comme ceux de Rouen et d'Amiens, adresses qui prouvaient l'entente de ces corps administratifs avec le directoire de Paris, la persistance du roi à opposer son veto à des décrets populaires, l'imprudente démarche de La Fayette, avaient semé dans l'air des inquiétudes que la moindre alarme un peu chaude pouvait changer en colères terribles. En vain les orateurs dévoués au gouvernement essayaient de ramener une confiance trop fortement ébranlée, les événements leur donnaient un démenti sanglant. Tout en s'enveloppant encore des formes constitutionnelles, les révolutionnaires ardents commençaient à comprendre qu'un jour ou l'autre le peuple serait réduit à se sauver lui-même. Comment, en effet, pouvait-on compter sur la cour ? Là toutes les espérances étaient tournées vers la Prusse et vers l'Autriche; pour les défenseurs du trône, la patrie était à

(1) Voyez *le Défenseur de la Constitution*, numéro 9, p. 431 à 433.

Coblentz. De l'aveu d'une femme dont les révélations ne sauraient être suspectes, puisque ses Mémoires sont un monument d'amour élevé à la famille royale, Marie-Antoinette, indiquant la date où serait entrepris le siége de Lille, et le jour où les Prussiens seraient à Verdun, avait l'assurance qu'avant un mois la Révolution serait terrassée, et la royauté remise sur l'ancien pied (1).

Cette confiance de la cour avait nécessairement sa contre-partie dans le trouble dont était saisie la population. Si d'une part, une adresse couverte de près de huit mille signatures obtenues à grand'peine demandait la punition des auteurs de la journée du 20 juin, d'autre part, des députations des sections de Paris réclamaient avec énergie le châtiment de La Fayette, le licenciement de l'état-major de la garde nationale parisienne où dominait l'esprit aristocratique, et des mesures propres à assurer le salut de la liberté. Dans la séance du 3 juillet, à l'Assemblée législative, la France entière, on peut le dire, s'était exprimée par la bouche de Vergniaud; il fut l'écho magnifique des sentiments qui agitaient la patrie. Dans quelle mémoire française n'est-il pas resté, cet admirable discours où éclata dans toute sa force le génie de l'éloquence? Le côté droit, entraîné, ne put s'empêcher de mêler ses applaudissements à ceux de la majorité. Vergniaud demandait, en substance, un prompt rapport sur la conduite du général La Fayette, que la patrie fût déclarée en danger, et que les ministres fussent rendus responsables des troubles ayant la religion pour prétexte (2). Le surlendemain on entendit, dans le même sens, l'évêque de Bourges. C'était Anastase Torné, qui, au moment des élections à l'Assemblée législative, écrivait, on s'en souvient sans doute, à Robespierre, dont il était l'admirateur passionné, qu'il s'estimerait trop heureux s'il pouvait mériter le surnom de *petit Robespierre.* Le patriote prélat termina son discours en proposant à ses collègues de faire solennellement à la nation la déclaration suivante : « Citoyens, la patrie est en danger. » Cette déclaration, elle sera décrétée tout à l'heure; d'un commun élan la France entière se lèvera indignée et radieuse de cet enthousiasme que la mère-patrie excite toujours dans le cœur de ses enfants.

Plus âpre, plus incisif, sinon aussi éloquent que son ami Vergniaud, se montra Brissot quand le 9 il prit la parole pour soutenir la même thèse. Chose singulière! cet homme avait, pendant près de six mois,

(1) Voyez les *Mémoires de madame Campan*, t. II.
(2) Voyez ce magnifique discours de Vergniaud dans le t. XV de l'*Histoire parlementaire,* p. 268. Le *Moniteur* du 4 juillet n'en donne qu'une partie.

reproché aigrement à Robespierre ses défiances à l'égard du pouvoir exécutif, et aujourd'hui, comme Vergniaud et Condorcet d'ailleurs l'avaient fait récemment, il répétait à la tribune tout ce que Robespierre n'avait cessé de dire. Seulement, et cela ne pouvait manquer d'être remarqué, ce qui, chez celui-ci, était le résultat de l'observation patiente et tout à fait désintéressée au point de vue personnel, semblait plutôt provenir, chez celui-là, de l'irritation qu'il avait ressentie du renvoi des ministres dont l'élévation avait été son ouvrage. Le véritable ennemi maintenant n'était plus à Coblentz, comme il le soutenait peu de mois auparavant, mais bien à la cour des Tuileries. C'était là, disait-il à présent, qu'il fallait frapper d'un seul coup tous les traîtres. Cette cour, il la peignait comme le point où aboutissaient tous les fils de la conspiration, où se tramaient toutes les manœuvres, d'où partaient toutes les impulsions. « Comment changer une cour qui, depuis quatre ans, ne respire que vengeance et discorde? » s'écriait-il; « vous qui croyez à ce miracle d'un jour, osez répondre à la nation, sur votre tête, osez lui répondre que, dans cette cour, on veut sincèrement la constitution, qu'on aime le peuple, qu'on déteste la ligue des rois... osez répondre, et sachez que l'échafaud est là tout prêt. » Il concluait à l'examen de la conduite du roi et à la punition sévère de La Fayette (1). Ce discours de Brissot était certainement rempli de vérités frappantes; mais tant d'emportement de la part d'un orateur qui avait si bien prêché la confiance quand ses amis étaient au pouvoir, ne cachait-il pas des vues un peu intéressées? Un certain nombre de patriotes le craignaient. Dans tous les cas, la consistance du caractère étant un des grands moyens d'influence sur l'opinion, le patriotisme de Brissot était loin d'être apprécié à l'égal de celui de Robespierre, qui du reste, on l'a vu, n'avait pas hésité un instant à ensevelir dans l'oubli les calomnies sanglantes que sa prévoyance lui avait attirées de la part des Girondins.

IX

Pour lui, en considérant la marche et le système du gouvernement, en examinant la conduite des fonctionnaires élus par le peuple, il avait cru la liberté perdue; toutefois il s'était rassuré en jetant ensuite les yeux

(1) Voyez ce discours de Brissot, reproduit en grande partie par le *Moniteur* du 10 juillet 1792, et le *Patriote françois*, numéro 1067.

sur le peuple et sur l'armée. On avait à soutenir deux guerres, l'une intérieure, l'autre extérieure, dit-il aux Jacobins, le soir même du jour où Brissot s'était si énergiquement prononcé au sein de l'Assemblée législative; il était facile, selon lui, de terminer l'une et l'autre sans effusion de sang. A l'égard de la première, il avait autrefois adopté un avis opposé à celui de citoyens estimables, ajoutait-il, donnant ainsi une preuve de plus de son désir d'étouffer les divisions funestes nées des discussions sur la guerre étrangère; maintenant qu'elle était commencée, il croyait aussi qu'elle pourrait tourner à l'avantage de la liberté. Cependant, il ne pouvait s'empêcher de faire remarquer que jusqu'ici l'expérience avait été malheureusement favorable à l'opinion qu'il avait exprimée jadis, contrairement à celle des partisans de la guerre, à savoir qu'on n'était pas encore en état d'entrer en campagne avec toutes les chances de succès.

Il était loin d'ailleurs de se prévaloir d'un résultat fâcheux. A présent qu'un général, contre lequel il avait pris soin depuis si longtemps d'éveiller les défiances du peuple, s'était démasqué lui-même, on terminerait promptement la guerre extérieure au profit du peuple français et de tous les peuples qui aspiraient à la liberté. Seulement, si la patrie se trouvait en danger, la faute en était aux conspirateurs du dedans, toujours impunis, quand les patriotes étaient sans cesse persécutés et écrasés; il y avait donc, selon lui, nécessité de lancer un décret d'accusation contre le général dont la trahison était aujourd'hui avérée; car, poursuivait Robespierre, si personne ne défend les droits de la nation, les principes éternels de l'humanité et de la justice, il faudra bien que le peuple se lève. C'était déjà un pressentiment du 10 août. Toutefois, avant de conseiller l'emploi des mesures extraordinaires, il engageait ses concitoyens à s'en tenir à celles qu'indiquait le sens commun. Il fallait d'abord remplacer les généraux perfides par des chefs patriotes. Était-il si difficile d'en trouver parmi les officiers et les soldats? Du milieu de ces volontaires héroïques devaient sortir, il n'en doutait pas, d'incomparables généraux. Il ne lui semblait même pas impossible de rencontrer des officiers pleins de patriotisme parmi les patriciens, et malgré sa répugnance à recommander quelqu'un, il n'hésitait pas à déclarer que Biron, par sa conduite depuis le commencement de la guerre, avait mérité la confiance (1). Prédestiné à une fin tragique, l'ancien duc de Lauzun aura néanmoins la gloire de commander en chef les armées de la République.

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 229.

Le surlendemain 11 juillet, l'Assemblée nationale, adoptant la formule proposée par l'évêque de Bourges dans la séance du 5, décréta cette simple et solennelle déclaration : « Citoyens, la patrie est en danger! » A ces paroles, colportées de commune en commune, toute la France frissonna comme électrisée. Irrésistible fut l'élan, et nous allons assister à l'un de ces magnifiques spectacles qui se rencontrent une fois dans l'histoire des peuples. C'est qu'en effet ce n'était point une vaine formule que ces mots : *La patrie est en danger!* c'était une exhortation à la nation entière de déployer toute l'énergie dont elle était capable pour écarter le péril, disait Robespierre. Le soir même, aux Jacobins, il conjura ses concitoyens de laisser de côté tous les intérêts personnels pour s'occuper du seul intérêt public. Les dangers que proclamait aujourd'hui l'Assemblée nationale, il les avait dès longtemps prévus et dénoncés. En prenant cette grave mesure, les représentants du peuple avaient eu pour but, selon lui, de réveiller de sa léthargie le pays endormi sur le bord de l'abîme. Car il importait peu de décréter de bonnes lois si le pouvoir exécutif s'opposait à leur exécution, s'il les entravait par des veto perfides, si des armées patriotes, arrêtées dans leur marche victorieuse, combattaient inutilement, si des administrateurs vendus conspiraient avec la cour pour tuer la constitution par la constitution.

Trente-trois directoires de département venaient, par des adresses contre-révolutionnaires, de protester de leur dévouement à la cour. « Dans des circonstances aussi critiques, » s'écriait Maximilien, « les moyens ordinaires ne suffisent pas; Français, *sauvez-vous vous-mêmes.* » Nous verrons en diverses occasions, notamment aux jours des grandes crises, Robespierre se servir de cette expression, et nous prions le lecteur de ne pas l'oublier. Tel était d'ailleurs, suivant lui, le sens de la proclamation de l'Assemblée. Autrement, pensait-il, la déclaration de la patrie en danger serait une pure trahison, si montrant à la nation les périls auxquels était exposé le pays, l'Assemblée lui ôtait la faculté de prendre les mesures propres à le sauver. Le danger de la patrie ne venait, d'après les ennemis de la Révolution, ni de ces prêtres soufflant partout le feu de la guerre civile, ni de ces nobles ne reculant devant aucun moyen pour recouvrer leurs priviléges; ils le voyaient dans les sociétés populaires dont la mission était de surveiller les fonctionnaires publics, dans le peuple qui ne voulait pas être mené comme un troupeau, et dans ceux de ses magistrats qui avaient refusé de vendre leur conscience et leur talent. Mais, aux yeux des patriotes et de tous ceux qui envisageaient avant tout le bien général de l'humanité, ce danger existait parce que des administrateurs, à peine sortis des assemblées où ils avaient flatté le

peuple afin d'obtenir des places, étaient assez vils pour conspirer contre la liberté avec une cour incorrigible; il existait parce qu'un général, désertant son armée, osait tenir aux représentants du peuple un langage impérieux. Que la cause de ces périls fût extirpée au plus vite, qu'un décret d'accusation fût rendu contre le general La Fayette, et bientôt la guerre serait terminée, le Brabant libre; tous les petits princes d'Allemagne descendraient de leurs trônes; et la liberté fermement établie sur les bords du Rhin et de l'Escaut formerait une barrière impénétrable d'hommes libres autour de nos frontières.

Il n'y avait pas de temps à perdre, pensait Robespierre, car, si dans un mois l'état de choses n'était pas entièrement changé, il ne faudrait pas dire : la nation est en danger, il faudrait dire : la nation est perdue. « J'ai toujours été l'apôtre de la constitution, » continuait-il, « le défenseur des lois; mais la première des lois est celle sur laquelle repose la constitution : l'égalité, la liberté. Il faut donc la constitution, mais il la faut tout entière, religieusement observée pour le salut du peuple, sans quoi le mot constitution ne devient plus qu'un mot de ralliement pour les factieux qui voudraient s'en emparer pour combattre la liberté (1). »

Ainsi se trouvait prévu le grand bouleversement du mois suivant; car il était à croire que la cour persévérerait dans la voie des résistances, et Robespierre ne va pas tarder à reconnaître l'impossibilité de conserver une monarchie avec le maintien de laquelle l'établissement définitif des principes révolutionnaires devenait décidément impossible. Déjà, du reste, la déchéance du roi commençait à apparaître à beaucoup de citoyens comme une mesure indispensable au salut du pays; un journal populaire réclama même hautement l'expulsion de Louis XVI, ou du moins sa suspension pendant le cours de la guerre (2). Encore quelques jours, et la formidable question se trouvera nettement posée devant l'Assemblée nationale.

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 230. C'est par erreur que les auteurs de l'*Histoire parlementaire*, trompés par une fausse indication du *Journal des débats de la Société*, assignent à ce discours la date du 10 juillet (t. XV, p. 364). Ce fut le mercredi 11 que Robespierre le prononça aux Jacobins, le jour même où l'Assemblée déclara la patrie en danger.

(2) *Révolutions de Paris*, article intitulé : *La patrie en danger*, numéro 157.

X

A cette époque arrivaient en grand nombre les députés nommés par les départements pour assister au troisième anniversaire de la prise de la Bastille ; c'étaient les fédérés, choisis parmi les citoyens les plus énergiques et dont le patriotisme se trouvait encore exalté par la proclamation de l'Assemblée. Robespierre avait rédigé à leur intention une adresse toute brûlante du feu dont son âme était embrasée. Il en donna lecture aux Jacobins dans la soirée du 11, immédiatement après avoir apprécié la portée du décret rendu dans la journée. « Salut aux défenseurs de la liberté, » commençait-il par dire, « salut aux généreux Marseillais qui ont donné le signal de la sainte fédération qui les réunit, salut aux Français des quatre-vingt-trois départements, dignes émules de leur courage et de leur civisme, salut à la patrie puissante, invincible, qui rassemble autour d'elle l'élite de ses innombrables enfants armés pour sa défense. » Il avait bien compris le parti qu'on pouvait tirer d'une telle force en faveur de la Révolution, et tout de suite il songea à les attacher par des liens étroits à cette cause sacrée. Vous n'êtes point venus assister à une vaine cérémonie, leur disait-il en substance ; vous n'êtes point venus pour répéter de froides et inutiles formules de serment. Accourus à la voix de la patrie en danger, vous voyez les tyrans du dehors rassembler contre nous des armées nouvelles, et ceux du dedans nous trahir. Puis, après avoir rappelé l'évacuation de la Belgique, l'incendie des faubourgs de Courtrai par une créature du général La Fayette, par ce Jarry, encore impuni, qui, au lieu de la liberté promise, avait laissé aux Brabançons le désespoir et la misère, il montrait les ennemis de la liberté d'accord avec les despotes étrangers, les fonctionnaires nommés depuis la Révolution surpassant en perfidie et en mépris pour les hommes ceux de l'ancien régime ; il montrait la plus belle révolution dégénérant chaque jour en un honteux système de machiavélisme et d'hypocrisie où les lois étaient devenues, entre les mains du pouvoir exécutif, un moyen de protéger les puissants, d'opprimer les faibles et de trafiquer de tous les droits de l'humanité, où tous les vices calomniaient toutes les vertus, et où, sous prétexte d'ordre public, on changeait le règne de la liberté en une longue et cruelle proscription.

Tant d'attentats avaient enfin réveillé la nation, mais le despotisme

tremblant n'allait pas manquer sans doute de couvrir d'un grossier masque de patriotisme son visage hideux ; aussi Robespierre mettait-il soigneusement la bonne foi des fédérés en garde contre les prévenances à l'aide desquelles l'aristocratie et l'incivisme s'efforceraient infailliblement de les circonvenir. « Que l'honneur d'accueillir la vertu, » leur disait-il, « soit réservé à la vertu seule. Fuyez les perfides caresses, les tables opulentes où l'on boit dans des coupes d'or le poison du *modérantisme* et l'oubli des devoirs les plus saints. » Combien de gens, en effet, sur des gages trompeurs, étaient disposés à recouvrer la sérénité de l'espérance et à s'épargner la peine de lutter contre les ennemis de la patrie ! Aux fédérés d'apprendre aux âmes faibles et pusillanimes quelle devait être l'attitude des hommes libres en face des oppresseurs du peuple, de déjouer les entreprises perfides, de repousser les avances de la tyrannie, de sauver l'État, d'assurer enfin le maintien de la constitution, non point de celle qui confiait au roi un pouvoir exorbitant, d'immenses trésors, protégeait les grands scélérats et assassinait le peuple dans les formes ; mais de celle qui garantissait la souveraineté et les droits de la nation, et protégeait la liberté et le patriotisme. Ainsi revenait toujours dans la bouche et sous la plume de Robespierre cette distinction capitale, à laquelle n'ont pas assez pris garde la plupart des auteurs qui ont écrit sur la Révolution. Jusqu'à la chute de la monarchie, il se montra constitutionnel dans le sens révolutionnaire le plus avancé, c'est-à-dire qu'à ses yeux la constitution était encore le rempart des droits et des libertés qu'au sein de l'Assemblée constituante il était parvenu à dérober à la rage des réacteurs : c'était la garantie de la Révolution contre les partisans de l'ancien régime.

En invitant les députés venus des départements à se rendre au Champ de la Fédération, il les engageait à ne prêter serment qu'à la patrie entre les mains du roi immortel de la nature, qui avait fait l'homme pour la liberté. Ce lieu même, cet autel où l'année précédente, à pareille époque, le sang de tant de citoyens innocents avait été répandu, avait besoin d'être purifié. Du reste, le souvenir de la patrie ensanglantée lui paraissait propre à inspirer de grandes pensées. « Ne sortez point de cette enceinte, » disait-il à la fin de son adresse aux fédérés, « sans avoir décidé dans vos cœurs le salut de la France et de l'espèce humaine. Citoyens, la patrie est en danger, la patrie est trahie; on combat pour la liberté du monde; les destinées de la génération présente et des races futures sont entre vos mains; voilà la règle de vos devoirs, voilà la mesure de votre sagesse et de votre courage. » D'immenses acclamations accueillirent la lecture de cette

adresse qui répondait si bien au sentiment général. La société en vota l'impression, l'affichage, la distribution à ses membres, à ceux de l'Assemblée nationale, aux citoyens des tribunes, et l'envoi à toutes les sociétés affiliées (1).

Sous l'émotion de cette lecture, un membre nommé de Noirterre monta à la tribune pour déclarer qu'il adoptait sur le général La Fayette les sentiments de Robespierre, et qu'étant appelé à commander un bataillon de volontaires, il ne conduirait pas aux frontières les troupes confiées à ses soins tant qu'un tel général serait à la tête des armées. Ceci se passait le 11; le lendemain, dans une séance extraordinaire, se produisit un autre incident. Un journaliste du nom de Marta, appartenant à la société, semblait s'attacher, dans le journal du soir dont il était rédacteur, à présenter sous un jour absolument faux les opinions émises a la tribune des Jacobins. Ainsi, en rendant compte de l'adresse aux fédérés, il la défigura au point de la donner à ses lecteurs comme une invitation spéciale aux Marseillais de ne pas quitter le Champ-de-Mars sans avoir vengé les victimes qui, l'année précédente, y avaient été immolées. Robespierre se plaignit vivement d'un tel procédé; il y vit l'intention perfide de dénaturer les principes de la société par une calomnie dangereuse, et il proposa à ses collègues de punir ce rédacteur en le rayant sur-le-champ de la liste des membres de la société. Marta essaya de se justifier en accusant les protes de l'imprimerie d'avoir tronqué ses manuscrits. Cette mauvaise excuse ne pouvait avoir de succès; le présentateur de Marta, Taschereau, lui reprocha de s'être, à diverses reprises, rendu suspect d'incivisme, et la société, en votant son expulsion, engagea tous les journalistes patriotes à donner aux motifs de cette mesure rigoureuse le plus de publicité possible (2).

La journée suivante parut d'un bon augure aux amis de la Révolution : l'Assemblée nationale, faisant droit aux nombreuses réclamations des citoyens de Paris, leva enfin, sur le rapport du député Muraire, la suspension prononcée contre le maire de Paris par le directoire du département et confirmée par le roi. C'était là un grave échec pour le pouvoir

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 230. L'adresse de Robespierre ne s'y trouve point. Elle parut sous ce titre : *Aux fédérés, par des citoyens amis de la Constitution* (in-8° de 4 p.). Robespierre l'inséra dans le numéro 9 du *Défenseur de la Constitution*. Outre cette adresse et des observations sur la suspension du maire, dont nous avons parlé plus haut, ce numéro contient un long discours de Collot-d'Herbois sur la conduite de La Fayette, et une correspondance assez étendue relative à la situation des frontières.

(2) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 231.

exécutif ; on put croire alors l'Assemblée toute disposée à se montrer sévère à l'égard des fonctionnaires traîtres à la Révolution ; mais, profondément agitée par des courants contraires, elle semblait prendre à tâche de se déjuger du jour au lendemain, et il suffira de quelques-uns de ses actes entachés de l'esprit de réaction pour pousser le peuple à sauver, malgré elle et sans elle, la Révolution menacée.

Dans ces derniers temps Robespierre, considérant encore l'Assemblée comme l'ancre de salut de la chose publique, n'avait cessé de recommander au pays de se fier à elle ; aussi se montra-t-il fort contrarié de ce qu'elle eût tant tardé à rendre le décret réparateur qui levait la suspension du maire, et surtout de ce qu'en dévoilant publiquement l'injustice des administrateurs du département, elle ne les eût pas châtiés en même temps et n'eût pas vengé le peuple injurié dans la personne de són premier magistrat. Laisser impunis le directoire de Paris et La Fayette, c'était, dit-il au club, leur fournir les moyens de machiner de nouvelles conspirations ; peut-être, pensait-il, en éclaterait-il dès le lendemain (1). Anthoine, son ancien collègue à l'Assemblée constituante et son ami, vint ensuite parler d'un complot formé contre les fédérés, et dont l'exécution, confiée à un régiment suisse, devait avoir lieu dans la nuit. Ainsi se propageaient les bruits les plus alarmants : La Fayette, prétendait-on, était revenu à Paris ; Narbonne et Beaumetz y avaient été vus ; la présence de ces hommes au sein de la capitale, en ce moment critique, paraissait singulièrement suspecte à Robespierre. Voulait-on profiter de la fête de la fédération pour fomenter quelque tumulte, et, sous prétexte de rétablir l'ordre, proclamer la loi martiale, massacrer les citoyens, comme l'année dernière on s'était servi du meurtre de deux individus, immolés au Gros-Caillou, pour excuser la tuerie dont le Champ-de-Mars avait été le théâtre ? Il le craignait, croyant La Fayette et ses amis parfaitement capables de méditer quelque crime qu'ils pussent ensuite imputer aux amis de la liberté. Assurément il allait beaucoup trop loin quand il accusait en quelque sorte le général d'avoir commandé l'assassinat du boulanger François afin d'arracher à l'Assemblée constituante le vote de la loi martiale, et autorisé le meurtre des deux victimes du Gros-Caillou pour avoir un motif de réprimer violemment les pétitionnaires du Champ-de-Mars ; c'est le propre des passions politiques de tomber toujours dans quelque exagération. Mais de leur côté, ne l'oublions pas, les partisans de la cour, La Fayette et tous ses amis, n'avaient rien négligé pour donner

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution* numéro 231.

à croire aux esprits faibles que les personnes coupables du meurtre des deux individus trouvés sous les marches de l'autel de la patrie étaient les mêmes que celles accourues, paisiblement et sans armes, pour signer la pétition déposée sur ce même autel, et qui, le soir, avaient été impitoyablement fusillées. C'était aux fédérés, disait Robespierre en terminant, à assurer la punition d'un traître qui menaçait la tranquillité de la France, et à sauver la liberté. Se levant après lui, Danton proposa à la société d'inviter les fédérés à ne pas se séparer avant que la nation eût statué sur le sort du pouvoir exécutif (1). Comme déjà l'on sent chanceler sur sa base le trône huit fois séculaire des Capétiens!

XI

Elle eut lieu au milieu des plus vives anxiétés, cette troisième fête de la fédération; cependant, et contre l'espérance des royalistes peut-être, elle ne fut l'occasion d'aucun trouble. La présence de toutes les autorités constituées, l'énorme affluence des spectateurs venus de tous les points de la France, le calme majestueux du peuple, auraient pu faire croire à une trêve, à un apaisement général; mais la sérénité du ciel qui favorisa l'imposante cérémonie n'était point dans les cœurs: depuis trois ans la situation était bien changée. Tandis que les fédérés de 1790 s'étaient réunis au sein de la paix pour jurer le maintien de la constitution ébauchée, ceux de 1792 se rassemblaient pour soutenir la constitution chancelante, écrivait Robespierre, et défendre la liberté menacée. En 1790, un général, à présent convaincu de parjure et de perfidie envers la Révolution, avait été l'objet d'une extravagante adulation; les fédérés d'aujourd'hui étaient des hommes libres, appelés par le danger de la patrie, à laquelle seule désormais s'adressaient leurs serments et leurs hommages. La fédération de 1790 avait été le triomphe de la bourgeoisie; celle de 1792 annonça l'avénement de la démocratie, dont l'enfantement, hélas! devait être si pénible et si douloureux. Les piques mêlées aux fusils, les uniformes confondus avec les vêtements grossiers des artisans et des laboureurs indiquaient suffisamment que le génie de l'Égalité présidait à cette fête. Ce qui fut pour l'aristocratie un sujet d'abattement et de crainte remplit d'allégresse l'âme des pa-

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 232.

triotes, et dans la réunion de tant de citoyens courageux, Robespierre se plut à voir le suprême espoir de la patrie au milieu des périls imminents dont elle était environnée.

En rendant compte de cette fête nationale, il engagea les fédérés à se conduire avec autant de prudence que d'énergie, jugeant la cour capable de mettre tout en œuvre pour provoquer leur impatience et les porter à des partis extrêmes et précipités. Ainsi, il les invitait tout particulièrement à ménager l'opinion des personnes faibles ou égarées; et, par la suite, nous le verrons toujours maintenir une distinction profonde entre ces gens là et les coupables, indulgent aux premiers, inflexible envers les seconds. Pour sauver la liberté, il fallait d'abord, selon lui, s'armer la constitution même, procéder par des mesures sages, progressives, afin de rallier les esprits timides et ignorants et d'imposer silence à la calomnie. Il ne désespérait pas encore de l'Assemblée nationale, à laquelle la constitution offrait tous les moyens légaux de punir une cour conspiratrice, des généraux perfides et de destituer des directoires contre-révolutionnaires. « Citoyens fédérés, » disait-il, « ne combattez nos ennemis communs qu'avec le glaive des lois. Présentez légalement à l'Assemblée législative le vœu du peuple de vos départemens et les alarmes de la patrie en péril. Développez avec énergie toutes les atteintes portées jusqu'ici à la constitution, tous les crimes commis contre la liberté par ses ennemis hypocrites et par ses ennemis déclarés. Dénoncez à vos concitoyens les trahisons et les traîtres; développez à leurs yeux le fatal tissu de ces abominables intrigues qui, depuis si longtemps, livrent la nation à ses anciens oppresseurs et à des tyrans nouveaux; de ces intrigues dont Paris est le centre, et que l'on soupçonne à peine dans nos départemens. Constatez d'abord que ceux à qui les rênes du gouvernement ont été confiées ne veulent point absolument sauver l'État, ni maintenir la constitution, afin que la nation éclairée sur l'étendue et sur les véritables causes de ses dangers, puisse pourvoir elle-même à son propre salut, et que la première invasion des ennemis extérieurs soit le signal qui l'avertisse de se lever tout entière. » La seule présence de ces fédérés, leur union avec les patriotes de la capitale suffiraient sans doute, il le pensait, à rendre impuissants les satellites du despotisme, à ranimer l'esprit public, à abaisser l'audace de l'aristocratie. Des mesures plus promptes, plus vigoureuses en apparence, légitimées par les droits du peuple, conseillées par l'indignation et l'impatience, étaient réprouvées par la saine politique. « Sans doute, » poursuivait-il, « un peuple lâchement trahi peut avoir des droits bien étendus, mais ce n'est pas la vengeance qu'il faut chercher, c'est le salut public. »

Sachant bien qu'un des artifices familiers au despotisme était de chercher à exciter des mouvements inutiles et mal combinés qui dégénérassent en crise mortelle pour la liberté, il engageait le peuple à se méfier surtout de ces émissaires aux gages des ennemis de la Révolution, qu'on voyait se mêler aux meilleurs citoyens dans le but d'emporter hors des règles de la sagesse le patriotisme ardent et inexpérimenté. C'était un art bien connu des tyrans, disait-il, en rappelant une juste observation de Jean-Jacques Rousseau, d'envoyer dans les assemblées populaires des agents ayant mission de proférer des discours insensés et de commettre des actes criminels, qu'on imputait ensuite à l'assemblée entière, pour flétrir les démarches les plus honorables en elles-mêmes et présenter le peuple comme un ramas de brigands séditieux. Combien vraies ces réflexions ! et que de fois encore, dans le cours de la Révolution, nous entendrons Robespierre réagir contre des exagérations dues autant à la perfidie et à la trahison qu'aux egarements du patriotisme. Il faut lire d'un bout à l'autre ces observations où la prudence et la sagacité s'alliaient à la plus rare énergie, pour être convaincu que la Révolution serait arrivée sans encombre au port si toujours elle avait été dirigée par d'aussi sages conseils. Ni précipitation téméraire, ni zèle indiscret, telle était sa conclusion. On devait, disait-il, laisser quelque temps encore les contre-révolutionnaires s'enlacer dans leurs propres intrigues, et attendre, pour agir, leurs attentats prochains contre la liberté. Le calme et la réflexion, joints à la fermeté et au courage, assuraient alors le salut de la patrie et le bonheur des hommes (1).

Le dénoûment allait être plus rapide que peut-être ne le pensait Robespierre. A moins d'un mois de là, en effet, le trône s'écroulait avec fracas. Cette fédération de 1792 fut la dernière fête de la monarchie; et le maire de Paris, Petion, rendu à ses administrés par un décret de la veille, en fut le heros. Louis XVI y assista comme à l'agonie de la royauté. Pas un cri d'amour ne salua sa présence; au morne silence du peuple, avant-coureur d'une chute prochaine, il comprit la gravité de la situation, comme on put le voir à la tristesse répandue sur ses traits. En vain ses partisans comptaient, pour défendre sa couronne, sur la garde imposante rangée autour de lui devant l'École militaire, et dont l'aspect menaçant ne contribua pas peu à irriter la population, les temps étaient bien changés : le salut des trônes reposait désormais, non plus sur la puissance des baïonnettes, mais sur l'opinion publique.

(1) Voyez cet article intitulé : *Sur la fédération de* 1792, dans le numéro 10 du *Défenseur de la Constitution*, p. 480 à 491.

XII

La fière attitude des fédérés, la chaleur de leur patriotisme, la sincérité de leur enthousiasme révolutionnaire, les désignaient par avance comme d'intrépides soldats tout prêts à verser leur sang pour la cause de la liberté. On regrettait donc généralement qu'un décret de l'Assemblée nationale les obligeât de se rendre au camp de Châlons après qu'ils auraient assisté à la fête commémorative de la prise de la Bastille. Le surlendemain de la Fédération, Robespierre monta à la tribune des Jacobins pour développer les motifs qui rendaient indispensable, selon lui, nécessaire même au salut de l'Etat et de la liberté française, le séjour des fédérés dans la capitale jusqu'à ce que la patrie eût cessé d'être en danger. Au moment où la cour, disposée à en finir avec la Révolution, faisait appel au dévouement de tous ses partisans, il était bien naturel que, de son côté, la Révolution recrutât des défenseurs. Seulement, afin de conserver les fedérés, il fallait leur rendre possible le séjour de Paris. C'était aux bons citoyens, continuait Robespierre, à les traiter en frères, en amis, en libérateurs, à partager avec eux leur logement et leur table. Quant aux fédérés, il les engageait à écrire à leurs concitoyens, à leur peindre les dangers réels de la patrie, à les inviter à se joindre à eux (1). Lui-même, nous le verrons, leur servira tout-à l'heure de secrétaire. Ainsi donc, si quelqu'un était constamment sur la brèche, prêtant le flanc aux coups de la réaction, c'était lui, toujours lui, et il eût été la première et la plus grande victime de la contre-révolution victorieuse. Les écrivains qui ont suspecté son courage ont tout simplement commis une puérilité.

L'année précédente, à la suite des événements du Champ-de-Mars, on avait agité la question de le poursuivre devant les tribunaux; cette année encore, on essaya de s'en débarrasser par un procès; le ministre de la justice le dénonça à l'accusateur public pour son adresse aux fédérés. Son successeur dans ces hautes fonctions recula sans doute, il faut le croire, devant une mesure qui eût achevé d'exaspérer le peuple; la plainte resta sans effet. La société des Amis de la constitution apprit cette nouvelle dans sa séance du 16 juillet : ce soir-là elle choisit Robespierre pour vice-président, comme pour protester contre la dénonciation ministérielle (2).

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Am de la Constitution*, numéro 233.
(2) *Ibid.*

Le lendemain 17 juillet, douloureux anniversaire pour les patriotes, les fédérés se présentèrent à la barre de l'Assemblée nationale, porteurs d'une pétition rédigée par Maximilien. C'était un résumé énergique des griefs dont chaque jour la tribune et la presse retentissaient contre le pouvoir exécutif et ses agents. En déclarant la patrie en danger, l'Assemblée avait sans doute appelé tous les citoyens à concourir au salut du pays par leur courage et leurs lumières ; lors donc que des hommes d'un patriotisme éprouvé venaient lui proposer des moyens de conjurer le péril, ils accomplissaient un devoir et exerçaient un droit formellement reconnu par la constitution. Ils avaient raison quand ils disaient : « Sans la trahison de nos ennemis intérieurs, les autres ne seraient point à craindre. » Ils avaient raison encore lorsqu'ils ajoutaient : « Si la nation ne peut être sauvée par ses représentants, il faut qu'elle le soit par elle-même. » Ils concluaient, en résumé, à la mise en accusation de La Fayette et de ses complices, au licenciement de l'état-major de l'armée, à la destitution et à la punition des directoires coalisés avec la cour contre la liberté. Quant à la personne du roi, sans s'expliquer bien nettement à son égard, ils priaient l'Assemblée de faire du pouvoir exécutif ce qu'exigeaient le salut de l'État et la constitution, dans le cas où la nation viendrait à être trahie par lui (1). Applaudie par les uns, improuvée par les autres, cette pétition n'amena aucun résultat parlementaire : après quelques débats insignifiants, l'Assemblée passa à l'ordre du jour. Le 19, ayant à s'occuper de la demande de mise en état d'accusation du général La Fayette, formée par quelques-uns de ses membres, elle ajourna la question au jour suivant (2). C'était jeter une sorte de défi à l'opinion publique, et cela au moment où, des frontières, arrivaient coup sur coup les nouvelles les plus inquiétantes ; où la présence du vieux Luckner à Paris, en laissant La Fayette maître de la direction des deux armées, irritait les défiances ; où enfin deux cent mille Autrichiens et Prussiens, renforcés de plus de vingt mille émigrés, s'avançaient, n'ayant à combattre, pour percer nos frontières, que quatre-vingt mille soldats, pleins d'enthousiasme et de courage, il est vrai, mais mal armés et commandés par des officiers dont la plupart étaient hostiles à la Révolution.

(1) Voyez cette pétition des fédérés dans le numéro 10 du *Défenseur de la Constitution*. Elle se trouve avec quelques variantes dans le *Moniteur* du 19 juillet ; mais on doit préférer le texte donné par Robespierre, puisque la rédaction est de lui. Le *Moniteur* fait dire aux fédérés : « Pères de la patrie, suspendez provisoirement le pouvoir exécutif dans la personne du roi. » Or cette phrase ne se trouve pas dans la version du *Défenseur*. Si elle a été réellement prononcée, elle n'est sans doute pas de Robespierre, au texte duquel nous avons dû nous en rapporter.

(2) Voyez le *Moniteur* du 21 juillet 1792.

Le 20 juillet, Robespierre écrivait à l'un de ses plus chers amis cette lettre dont l'importance n'échappera à aucun de nos lecteurs :

« Mon ami, j'attends avec inquiétude des nouvelles de votre santé. Nous touchons ici aux plus grands événemens. L'Assemblée a hier absous La Fayette ; le peuple indigné a poursuivi quelques députés au sortir de la séance. Aujourd'hui est le jour indiqué par un décret pour la discussion de la déchéance de Louis XVI. On croit que cette affaire sera encore retardée par quelque incident. Cependant la fermentation est au comble, et tout semble présager pour cette nuit même la plus grande commotion à Paris. Nous sommes arrivés au dénoûment du drame constitutionnel. La Révolution va reprendre un cours plus rapide, si elle ne s'abîme dans le despotisme militaire et dictatorial.

« Dans la situation où nous sommes, il est impossible aux amis de la liberté de prévoir et de diriger les événemens. La destinée de la France semble l'abandonner à l'intrigue et au hasard. Ce qui peut nous rassurer, c'est la force de l'esprit public à Paris et dans nombre de départemens, c'est la justice de notre cause. Les sections de Paris montrent une énergie et une sagesse dignes de servir de modèle au reste de l'État. Vous nous manquez. Puissiez-vous être bientôt rendu à votre patrie, et nous attendons avec une égale impatience votre retour et votre guérison. — Le 20 juillet 1792 (1). »

Cet ami, c'était Couthon. Nous aurons plus d'une fois à nous occuper de ce frère de cœur de Robespierre, de cet homme bon, doux et affable entre tous, qu'une réaction menteuse a poursuivi des mêmes calomnies dirigées contre la mémoire de l'ami illustre dont il partagea les travaux et la mort. Né à Orcet, en Auvergne, en 1756, Couthon exerçait la profession d'avocat à Clermont à l'époque où éclata la Révolution. Partisan enthousiaste des nouveaux principes, il avait été nommé par ses concitoyens président du tribunal de Clermont, lors de la réorganisation du pouvoir judiciaire. Élu député à l'Assemblée législative par le collége électoral du Puy-de-Dôme, il était venu à Paris vers la fin de la Constituante, avec sa femme et son jeune fils, et tout de suite s'était lié intimement avec Robespierre, vers lequel l'entraînait une étroite conformité de sentiments et d'opinions. Hôte assidu de la maison Duplay, fréquentée par les plus purs et les plus vertueux patriotes, il fut à l'Assemblée législative et à la Convention

(1) Nous avons entre les mains deux copies de cette lettre qui, l'une et l'autre, portent la date du 20 juillet. La Fayette ne fut en réalité absous par l'Assemblée que le mercredi 8 août; mais la décision du 15 juillet put très-bien paraître à Robespierre une absolution anticipée. La lettre que nous reproduisons est une de celles qu'eurent grand soin de ne pas publier les Thermidoriens et qui peu à peu reviennent au jour pour éclairer l'histoire d'une lumière nouvelle.

un des plus ardents défenseurs des principes révolutionnaires. Doué d'une éloquence persuasive, il prit souvent la parole au sein de l'Assemblée nationale, et y soutint énergiquement les doctrines démocratiques dont Robespierre était au dehors l'infatigable propagateur. Mais d'une complexion délicate, perclus des deux jambes, il se trouva contraint de quitter Paris le lendemain de la fête de la Fédération, à laquelle il avait assisté en chaise à porteurs, et d'aller demander aux bains des Boues de Saint-Amand, dans le Nord, le rétablissement d'une santé sérieusement compromise par les fatigues de luttes quotidiennes. Les Boues étaient dans le voisinage du camp de Maulde, où commandait Dumouriez. Couthon se lia avec ce général, dont le patriotisme alors ne paraissait nullement suspect, et plusieurs fois il conféra avec lui sur les meilleurs moyens de défendre la patrie envahie (1). Il était aux Boues de Saint-Amand quand lui parvint la lettre de son ami. Cette lettre produisit sur son esprit une impression profonde ; et bientôt, suppléant par l'énergie de son âme à la faiblesse de sa constitution physique, il accourra offrir à sa patrie un cœur et un cerveau intacts.

Le décret évasif de l'Assemblée nationale au sujet de La Fayette fut une nouvelle cause d'irritation. On avait prétexté la nécessité de rechercher, avant de rien décider, s'il était vrai, comme dix personnes en avaient témoigné, que Luckner eût reçu de Bureaux de Puzy, de la part du général, le conseil de marcher sur Paris. Mais pendant ce temps La Fayette restait à la tête de l'armée, maître de tramer impunément la proscription des patriotes et la ruine de la liberté. Robespierre aurait préféré entendre l'Assemblée prononcer une absolution formelle, vers laquelle, du reste, la décision actuelle lui paraissait un acheminement. Ainsi donc les représentants d'un grand peuple, les successeurs de ceux qui avaient prêté le serment du Jeu de Paume, les gardiens de la Déclaration des droits de l'homme, semblaient approuver la conduite d'un citoyen qui, désertant son poste, était venu parler en dictateur à l'Assemblée, lui tracer sa ligne de conduite. Et ils ne s'étaient pas levés indignés quand un des panégyristes de La Fayette, le député Dumolard, renchérissant sur les outrages prodigués aux patriotes par le général, avait traité de lèpre honteuse du corps social tous ceux qui incriminaient la conduite de ce chef d'armée! De telles exagérations autorisaient bien Robespierre à écrire de son côté : « Tous les suppôts

(1) *Mémoires de Dumouriez*, t. II, p. 371. Comme tous les Mémoires publiés sous la Restauration, par les éditeurs Barrière et Berville, ces Mémoires de Dumouriez sont accompagnés de notes qui sont un écho de toutes les calomnies en cours à cette époque contre les victimes de Thermidor, et dont la naïveté fait sourire aujourd'hui quiconque a la moindre notion des choses de la Révolution française.

de l'ancien régime, tous les fripons du nouveau que l'intrigue a élevés aux emplois publics, tout ce qu'il y a en France d'égoïstes et d'hommes lâches et corrompus, est ligué contre le peuple pour le replonger dans le néant et réduire l'espèce humaine à la condition d'un vil troupeau, pour partager la puissance et la fortune publique avec la cour et les chefs de parti. »

L'évêque de Bourges, Torné, en répondant à Dumolard, avait cité l'anecdote suivante, que le célèbre Franklin racontait souvent avec complaisance. Un jour, Washington s'étant présenté devant le congrès pour l'entretenir des affaires de l'État : « Remontez sur votre cheval de bataille, » lui dit le président du congrès, « c'est à nous à régler l'intérieur. » Washington, avait ajouté l'évêque, n'avait pas la pensée cependant de semer dans son pays des germes de guerre civile. On aurait donc dû, selon Torné, répondre au général La Fayette : « Vous ne rejoindrez plus l'armée ; allez expier vos intrigues criminelles dans les prisons d'Orléans (1). » Et en effet, nous le répétons, c'en serait fait de la liberté civile, s'il était loisible à un général d'abandonner ses troupes pour venir imposer des conditions aux représentants du pays. Sans nier ce que la démarche de La Fayette put avoir de chevaleresque, je prétends qu'aucun peuple, sous peine de tomber bientôt dans le despotisme militaire, ne saurait laisser impunie une telle conduite. Qu'elle ait eu l'approbation de tout le parti Feuillant, de ces hommes qui, après avoir adopté la Révolution avec transport, s'en étaient dégoûtés du moment où elle n'avait plus servi exclusivement leurs intérêts, et qui n'étaient pas loin à présent de tendre la main aux émigrés, cela est naturel. Quels étaient maintenant à leurs yeux les bons citoyens? C'étaient, suivant la juste remarque de Robespierre, les écrivains qui, chaque jour, outrageaient pour de l'argent les défenseurs de la liberté et s'efforçaient de prouver au monde que le peuple français était composé de bandits et de factieux ; c'étaient ces administrateurs et ces juges qui, voyant toujours le crime là où était la pauvreté, n'apercevaient le patriotisme et l'innocence que là où régnaient la richesse et l'aristocratie. Certes, ils étaient d'habiles politiques, ces prétendus amis de la liberté : après avoir fait dépendre de la propriété d'une terre ou d'un château la qualité de citoyen, ils avaient proscrit les soldats patriotes et confié à des officiers de l'ancien régime la défense de la Révolution. « Quels régénérateurs de la nation! » s'écriait Robespierre. « Libre à eux d'unir dans des chants de victoire les noms de Frédéric, de François et de La Fayette, de se

(1) Voyez le *Moniteur* du 23 juillet 1792.

préparer à danser sur les cendres de la patrie ; » mais c'était au peuple françois, disait-il en finissant, à leur ravir ce triomphe et à faire rentrer dans la poussière tous les tyrans et tous les traîtres (1).

En même temps il rédigeait pour les fédérés réunis à Paris une adresse aux Français des quatre-vingt-trois départements. C'est dans la capitale, y était-il dit, que se trament tous les complots, toutes les intrigues contre-révolutionnaires, que se préparent l'invasion du territoire, les horreurs de la guerre civile et de la guerre étrangère ; c'était donc là que devaient vaincre ou mourir les envoyés de la France. Le triomphe était certain, si leurs frères des départements se levaient tous ensemble et juraient comme eux d'anéantir les derniers vestiges de l'aristocratie et du despotisme, de ne plus souffrir à la tête des armées et de l'administration ceux contre lesquels avait été faite la Révolution, et qui la trahissaient en feignant de la servir. Il était bien facile de reconnaître dans cette adresse la main de Robespierre, à cette seule phrase par exemple : « Pour nous, nous ne sommes d'aucun parti, nous ne servons aucune faction ; vous le savez, frères et amis, notre volonté, c'est la volonté générale. Notre ambition est d'être libres, notre cri de ralliement est la Déclaration des droits, nos chefs de parti sont nos bons législateurs, notre centre de réunion est l'assemblée générale des représentants de la nation. » Résolus à ne plus revoir leurs départements ou à y revenir libres, les fédérés, pour le cas où ils viendraient à succomber, léguaient leur vengeance à leurs concitoyens, sûrs que la liberté renaîtrait de leurs cendres (2).

Jusqu'au dernier moment Robespierre essaya de combattre la contre-révolution par la constitution elle-même, laquelle offrait, à son avis, aux représentants du peuple, ses défenseurs naturels, tous les moyens de punir une cour conspiratrice et ses perfides conseillers. Maximilien était, en effet, l'homme de la légalité ; son attachement pour elle se révélait jusque dans les plus petits détails. Ainsi, depuis quelques jours, le jardin des Tuileries ayant été fermé au public, et un fédéré ayant dénoncé le fait à la tribune des Jacobins comme un nouvel attentat de la cour, Robespierre proposa à la société de passer à l'ordre du jour, attendu qu'on n'avait aucune espèce de police à exercer dans le

(1) Voyez dans le numéro 10 du *Défenseur de la Constitution* l'article intitulé : *Décret sur la rébellion de La Fayette*, p. 492 à 502. Cet article a été reproduit *in extenso* dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 83.

(2) Voyez cette adresse dans le numéro 10 du *Défenseur de la Constitution*. Outre cette adresse des fédérés, leur pétition à l'Assemblée nationale, les articles de Robespierre sur la fédération de 1792 et le décret relatif à la rébellion de La Fayette, ce numéro contient des lettres concernant la situation des frontières et un résumé de la séance du 15 juillet à l'Assemblée nationale.

château des Tuileries, et il en revient à sa thèse favorite : soutenir les droits du peuple et sauver la liberté par la constitution. « Opposons-la, » disait-il, en rappelant d'énergiques paroles prononcées dans la journée au sein du Corps législatif, par Delaunay (d'Angers), « opposons la à ceux qui ne l'embrassent que pour l'étouffer dans leurs embrassements. » Et de fait, si l'Assemblée nationale eût montré plus d'énergie, son énergie des premiers jours, si, en frappant La Fayette d'un décret d'accusation, elle eût témoigné de sa ferme résolution de ne pas transiger sur les principes, et d'arrêter le gouvernement dans les voies de la contre-révolution où il s'engageait de plus en plus, peut-être eût-elle prévenu la catastrophe du mois prochain et évité cette effusion de sang où Robespierre craignait que la liberté ne se noyât. C'est pourquoi il demandait d'abord à la constitution seule le salut et le triomphe de la Révolution. Former l'esprit public, obtenir l'expression du vœu général en consultant la nation, éviter toutes les mesures partielles, engager les patriotes à se rassembler dans Paris et à courir aux frontières pour combattre à la fois les ennemis de l'intérieur et ceux de l'extérieur, à attendre du temps et des fautes de la cour le succès que devait obtenir à la fin le parti de la raison, de la philosophie, de l'humanité, tels étaient les moyens indiqués par lui à l'Assemblée nationale, dans la séance des Jacobins, du vendredi 20 juillet. Et pourtant, comme si une voix secrète l'eût averti qu'il n'y avait rien à espérer de la mollesse et de l'indécision de cette Assemblée, qu'aucune initiative franchement révolutionnaire ne viendrait d'elle désormais, il s'écriait : « Si vous ne voulez pas sauver le peuple, déclarez le donc, afin qu'il se sauve lui-même. » (1). C'est ce qu'à moins d'un mois de là le peuple français fera en quelques heures, comme s'il se fût tenu pour averti par cette parole puissante.

XIII

Un spectacle inouï dans les fastes des nations allait encore accroître l'enthousiasme populaire. Le dimanche 22 juillet, se fit par la municipalité parisienne la proclamation officielle de la patrie en danger, et, immédiatement après, commencèrent les enrôlements volontaires. Ce fut certainement une des plus imposantes et des plus solennelles journées de la Révolution. Au bruit des salves d'artillerie se répétant

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution* numéro 235.

d'heure en heure, au son d'une musique appropriée à la circonstance, et dont les notes plaintives semblaient un lugubre appel, les officiers municipaux divisés en deux bandes, parcoururent la ville à cheval; au milieu d'eux, portée par un garde national, flottait comme un labarum une grande bannière tricolore où se lisaient ces paroles sacramentelles : CITOYENS, LA PATRIE EST EN DANGER ! La bannière elle-même était flanquée de quatre guidons sur chacun desquels était écrit un de ces mots significatifs : *Liberté*, *Egalité*, *Publicité*, *Responsabilité*. Des amphithéâtres avaient été dressés sur les principales places publiques pour recevoir les enrôlements. La jeunesse électrisée s'y précipita en foule. Plaisirs, intérêts, tendres affections, tout disparaissait dans les cœurs devant la grande image de la patrie menacée ; chacun s'empressait de venir offrir son sang, sa vie. C'était à qui se ferait inscrire le premier. Sous une tente couverte de feuilles de chêne, chargée de couronnes civiques, et que supportaient des piques surmontées du bonnet de la liberté, se tenait, devant une table posée sur deux tambours, le magistrat du peuple en écharpe, chargé de recevoir les inscriptions, et c'était à peine s'il pouvait suffire à l'enregistrement des noms se pressant sous sa plume. O jours d'angoisses et d'espérances, vous vivrez éternellement dans la mémoire du peuple, aussi longtemps que la France rayonnera sous le soleil des cieux ! Et vous aussi, Volontaires de 92, jeunes hommes qui, à la voix de la mère commune, quittiez d'un tel cœur vos familles, le doux foyer natal, vos fiancées, vos épouses même ! Du pauvre réduit de l'ouvrier, de l'humble chaumière du paysan allaient sortir des héros immortels, et ceux qui, après avoir mené à la victoire les armées de la Révolution, devaient s'ensevelir, purs et sans tache, dans les drapeaux de la République comme dans un linceul sacré, et ceux qui plus tard, oublieux, hélas ! de ces beaux jours de jeunesse, d'enthousiasme et de désintéressement, devaient, chamarrés de croix et de cordons, affublés de titres surannés, non plus défendre la patrie attaquée, mais, à la voix d'un maître, ensanglanter le monde, pour le malheur de l'humanité et sans profit pour la France ! Mais alors tous semblaient animés des mêmes sentiments : ils partaient, le sac sur le dos, vêtus encore des habits de leur profession, bien mal vêtus souvent ! glorieux sans-culottes, ils s'en allaient criant : « Vive la nation ! » emplissant les airs de chants patriotiques, et la patrie leur jetait cet adieu héroïque : « Vous êtes les premiers nés de la Révolution, vivez pour elle, ou mourez avec elle (1) ! »

(1) Voir pour plus de détails le numéro 159 des *Révolutions de Paris*.

Combien insensés alors ceux qui cherchaient à faire reculer, ou seulement à arrêter la Révolution dans sa marche. Or, à cette époque, tandis que Robespierre ne cessait de pousser l'Assemblée nationale à s'armer de la constitution même pour punir une cour et un général perfides, à quoi songeaient les principaux membres du parti de la Gironde? à reconquérir le ministère. Aussi leur haine contre Robespierre, un moment apaisée, redoubla-t-elle, quand ils lurent dans l'adresse des fédérés aux Français, rédigée par lui : qu'on ne s'en laisserait pas imposer par ceux qui voyaient le salut de l'État dans un simple changement de ministère (1). En prenant cela pour une allusion à leurs projets ambitieux, ils se sentaient devinés. Leur convoitise du pouvoir ne saurait être révoquée en doute; les preuves abondent. Ces preuves, nous ne les demandons ni aux Mémoires de Dumouriez, ni à ceux de Bertrand de Mollevile, parfaitement d'accord cependant sur ce point (2), ni à la déposition de Chabot qui, devant le tribunal révolutionnaire, déclara que, le lendemain de la journée du 20 juin, ayant rencontré Brissot sur la terrasse des Feuillants, celui-ci, en causant avec lui, se montra très-satisfait des résultats de cette journée, et ajouta que Roland, Clavière et Servan allaient rentrer au ministère (3), non, ces preuves nous les demandons aux Girondins eux-mêmes. Qu'une fois en possession du pouvoir, ils eussent tenté de remettre la Révolution à flot, d'imprimer au gouvernement une marche sincèrement libérale, je n'en doute pas; mais il n'en est pas moins vrai qu'à leur patriotisme se mêlèrent des considérations d'intérêt personnel auxquelles demeurèrent toujours étrangers les hommes comme Robespierre, et que, pour avoir encore entre les mains la libre disposition des faveurs et des grâces, Brissot se montra parfaitement décidé à des concessions peu conciliables avec la cause de la Révolution, au moment où le trône était le point de ralliement de tous les ennemis de la liberté.

Trompés dans leur attente après la journée du 20 juin, ils avaient déployé contre la cour et contre La Fayette une excessive âpreté de langage, et s'étaient associés à Robespierre pour demander à l'Assemblée nationale de décréter d'accusation le téméraire général. Tout à coup, à l'heure même où le roi manifesta l'intention de modifier son ministère, on les vit se radoucir comme par enchantement, et le peintre Boze, le même qui, l'année précédente, avait exposé au Salon un beau portrait au pastel de Robespierre, devint leur intermédiaire

(1) *Adresse des fédérés aux Français des quatre-vingt-trois départemens. Ubi suprà.* p. 336.

(2) *Mémoires de Dumouriez*, t. II, p. 151, *Mémoires de Bertrand de Mollevile*, ch. XXVI.

(3) Voyez la déposition de Chabot dans le t. XXX de l'*Histoire parlementaire.*

auprès de Louis XVI. Dans une lettre adressée à l'artiste, mais évidemment écrite pour le roi, à qui du reste elle fut ponctuellement remise, Guadet, Vergniaud et Gensonné indiquaient divers moyens de salut pour la royauté, laquelle était, en définitive, le principal obstacle au triomphe de la Révolution. On conseillait bien au roi de sanctionner les décrets réclamés par l'opinion publique, de retirer des mains du général La Fayette le commandement de l'armée, mais on s'étonnait tout d'abord qu'il ne choisît pas ses ministres parmi les hommes les plus prononcés en faveur de la Révolution. Ces hommes, aux yeux des trois signataires de la lettre, c'étaient les Girondins eux-mêmes. « Un ministère bien patriote, » ajoutait-on, « serait donc un des grands moyens que le roi peut employer pour rappeler la confiance. (1) » Il n'y avait pas à s'y méprendre, la Gironde subordonnait le salut du pays au rappel de ses créatures, Roland, Clavière et Servan, au ministère. Que la royauté consentît à les subir pour conseillers, telle était la signification de cette lettre qui, trouvée plus tard chez le roi, devait devenir une arme terrible contre les Girondins.

Leur conduite au sein de l'Assemblée législative devint tout à fait conforme à l'esprit qui avait dicté cette lettre, et une nouvelle déception les rejettera seule dans une opposition violente contre la cour. Au reste, le but auquel ils tendaient était si visible qu'un journal feuillant publia ces lignes, sous la signature d'André Chénier : « On prétend, mais ce n'est pas possible, que le ministère va être de nouveau abandonné à Roland, Clavière et Servan. Ah! sire, voudriez-vous gâter le 20 juin (2)! » Ainsi, pour les contre-révolutionnaires, pour les Feuillants, c'était gâter le 20 juin que de remettre le ministère aux mains des Girondins. Ils avaient espéré, en effet, que de cet événement la cour aurait pu tirer parti pour supprimer les sociétés populaires et ressaisir un pouvoir à peu près absolu; aux yeux des Girondins, au contraire, la journée du 20 juin était nulle, et la Révolution compromise si le ministère ne leur était pas rendu. Les uns et les autres devaient être trompés dans leur attente, et le 20 juin fut assez heureusement baptisé par l'administrateur de police Sergent du nom de journée des dupes. Mais en prétendant, d'une part, servir de sauvegarde à la royauté, et, de l'autre, se maintenir à la tête des patriotes, les Girondins jouèrent un double jeu dont leur popularité, déjà fort ébranlée, reçut un coup mortel. A la proposition faite par Duhem à l'Assemblée nationale, dans la séance du 24 juillet, d'examiner la

(1) Voyez cette lettre des Girondins dans le t. II des *Mémoires de Dumouriez*, aux éclaircissements historiques, note E, p. 422.

(2) *Journal de Paris*, numéro 203 de l'année 1792.

question de la déchéance dont Robespierre avait parlé dans sa lettre à Couthon, et que, la veille au soir, Choudieu avait mise en avant comme le plus efficace remède aux maux actuels, Vergniaud opposa le danger de se laisser entraîner par des mouvements désordonnés ou subjuguer par de vaines terreurs, et à sa voix l'Assemblée passa à l'ordre du jour (1).

Le lendemain 25 juillet, Brissot monta à la tribune. Son journal, après avoir récemment fulminé contre la cour, converti maintenant, promettait à ses lecteurs quelques réflexions sur les piéges qu'on dressait au peuple en le portant à des mouvements exagérés. Brissot prit la parole pour développer cette thèse en quelque sorte, et prononça un discours tout à fait royaliste. Sous prétexte d'appuyer un projet de décret de Gensonné, tendant à investir les municipalités du pouvoir d'arrêter les citoyens prévenus de complot contre la sûreté de l'État et la constitution, il s'attacha à foudroyer la faction des *républicains*, et à démontrer, en s'appuyant de l'exemple de Charles I[er], — chose assez singulière de la part d'un futur régicide,— que le meilleur moyen d'éterniser la royauté était de tuer les rois. Si cette doctrine lui était inspirée par le sentiment de l'humanité, sentiment toujours respectable, il se mettait étrangement en contradiction avec lui-même lorsque immédiatement après il ajoutait : « S'il existe des hommes qui travaillent à établir à présent la république sur les débris de la constitution, le glaive de la loi doit frapper sur eux comme sur les amis actifs des deux chambres et sur les contre-révolutionnaires de Coblentz (2). » Cette violente sortie de Brissot contre les républicains, — et par là il entendait Robespierre principalement, — eut beaucoup de succès parmi les royalistes, et lui valut pour cette fois les éloges du *Journal de Paris*.

Le jour suivant, 26 juillet, Guadet vint, au nom de la commission extraordinaire spécialement chargée des mesures propres à sauver l'État, lire une adresse au roi, dans laquelle, complétant la pensée de ses amis et indiquant officiellement à quel prix la royauté pouvait compter sur l'appui de la Gironde, il disait, entre autres choses, après avoir reproché au monarque de composer uniquement sa cour des ennemis connus de l'égalité et de la constitution, de toutes les familles des rebelles de Coblentz : « Que le *nom de vos ministres*, que la vue des hommes qui vous entourent appellent la confiance publique. » A ce prix, le roi pouvait encore, selon les Girondins, conjurer les périls

(1) *Moniteur* du 25 juillet 1792.
(2) Voyez dans le *Moniteur* du 27 juillet le discours de Brissot, dont l'impression fut décrétée à une très-grande majorité.

qui menaçaient la monarchie et sauver sa couronne. Brissot parut ensuite, et parla de nouveau dans le sens de son discours de la veille. Il conclut en demandant à l'Assemblée de voter la rédaction d'une adresse destinée à prémunir le peuple contre les opinions exagérées et les mesures inconstitutionnelles (1). Les acclamations avec lesquelles la grande majorité de l'Assemblée, y compris la droite, accueillit les paroles de Guadet et de Brissot, devaient nécessairement exciter les défiances et les murmures des patriotes, et Brissot lui-même comprit bien le danger de certains applaudissements, car il s'empressa de déclarer, dans son journal, que, lorsque s'agiterait la question de la déchéance, il prouverait « que le roi était dans ce cas (2). » Mais alors pourquoi donc avait-il si vivement stigmatisé ceux qui réclamaient la suspension du roi et la convocation des assemblées primaires et signalé ces mesures comme très-dangereuses pour la liberté?

Quand la royauté se fut écroulée sous les coups du peuple, Brissot et ses amis revendiquèrent hautement l'initiative de ce renversement et la gloire d'avoir posé la première pierre de l'édifice républicain. On voit maintenant ce qu'il y a à rabattre de leurs prétentions, et combien sont dans le faux tous les écrivains qui, sur la foi de mémoires particuliers, d'assertions mensongères et intéressées, les ont présentés comme les véritables fondateurs de la République. Oui, quand il leur faudra renoncer à l'espérance de voir Louis XVI leur confier le soin de diriger la Révolution, ils se rejetteront, et cela bien prochainement, dans l'opposition la plus hostile; mais, à la date du 25 juillet, ils vouent les *républicains* au glaive de la loi : les républicains, c'est-à-dire, dans leur pensée, Robespierre et ceux qui suivaient sa ligne de conduite. Point de déchéance, point de suspension, à la condition toutefois que le roi reprît des ministres de leur choix. Quelques-uns d'entre eux contestaient même à la nation le droit de modifier la constitution (3).

Quelle était, au contraire, en ce même moment, l'attitude de Robespierre? Il est très-important de la rappeler, de la mettre en regard de celle des Girondins, afin de bien apprécier les divisions nouvelles qui vont éclater entre eux, et auxquelles on peut assigner comme point de départ véritable le dernier discours de Brissot. Robespierre, lui aussi, était opposé à l'émeute, aux mouvements partiels, mais il ne voyait

(1) *Moniteur* du 28 juillet 1792.

(2) *Patriote françois*, numéro 1072. Dans ce même numéro on lit cet extrait d'une adresse d'Angers : « La Fayette est un chef d'intrigues ; il a attenté à la souveraineté du peuple, violé la constitution, *outragé des ministres vertueux*, exposé l'armée, calomnié les soldats. Eh bien ! frappez ! »

(3) Séance du 25 juillet. Présidence de Laffon Ladébat. Voir le *Moniteur* du 27.

pas le salut de l'État dans le maintien d'une cour conspiratrice et dans un changement de ministère au profit de quelques députés patriotes. Loin de là, tout en se tenant sur le terrain de la légalité, il conjurait l'Assemblée nationale, pour éviter les commotions sanglantes, de prendre elle-même, la constitution à la main, l'initiative des mesures de répression contre la cour et les généraux perfides, lui déclarant bien catégoriquement, comme on l'a vu, que, faute par elle d'user des moyens légaux mis à sa disposition par l'acte constitutionnel, le peuple se lèverait d'un élan unanime et sauverait le pays, sans la participation de ses représentants. Or, c'est précisément ce qui va avoir lieu; car nous touchons de bien près à l'heure suprême de la monarchie.

XIV

Tandis qu'au milieu de la crise présente les Girondins songeaient à remonter au pouvoir, croyant qu'il leur serait facile, une fois en possession du ministère, de conjurer le péril et de lancer à leur gré ou de retenir la foudre, le mouvement révolutionnaire s'accentuait de plus en plus, et tout contribuait, il faut le dire, à lui imprimer une impulsion plus rapide. Le château des Tuileries, assurait-on, se remplissait d'armes, servait de repaire à une armée de conspirateurs décidés à massacrer les patriotes; mille rumeurs alarmantes jetaient partout les soupçons et la défiance. Chaque jour arrivaient à Paris les nouvelles les plus inquiétantes, non-seulement des frontières, mais aussi des départements, où, dans le Midi et dans l'Ouest principalement, prêtres réfractaires et nobles, en mettant à profit l'aversion des populations rurales pour le service militaire, commençaient à fomenter la guerre civile. Les sections de Paris se déclarèrent en permanence, et un arrêté de la municipalité, signé de Pétion et de Royer, les autorisa à établir, sous la surveillance immédiate et la direction du procureur de la commune, un bureau de correspondance destiné à devenir un des foyers les plus ardents de l'insurrection prochaine (1). L'insurrection! elle apparaissait dès lors comme imminente aux esprits clairvoyants, et les journaux populaires discutaient hautement la nécessité de suspendre les fonctions exécutives dans les mains de Louis XVI (2).

(1) Voyez le texte de cet arrêté dans le t. XVI de l'*Histoire parlementaire*, p. 251.
(2) Voyez, entre autres, un long article des *Révolutions de Paris*, numéro 159, p. 142.

Tout à coup, le 28 juillet, on répand à profusion dans Paris un manifeste ayant pour titre : *Déclaration du duc de Brunswick aux habitants de la France*. Ce manifeste insensé, tout le monde le connaît. Aujourd'hui encore, en le lisant, quel cœur français ne palpite d'indignation ? Sous prétexte d'assurer le bonheur de la France, et tout en prétendant n'avoir aucunement l'intention de s'immiscer dans ses affaires intérieures, le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche sommaient l'armée, les gardes nationales, le pays de revenir à leur ancienne fidélité et de se soumettre sur-le-champ au roi, leur légitime souverain, sous peine, pour tous citoyens pris les armes à la main et convaincus d'avoir combattu contre les troupes alliées, d'être punis comme rebelles et perturbateurs du repos public. En revanche, les bonnes grâces et les faveurs étaient réservées aux traîtres, à ceux qui s'empresseraient d'ouvrir aux soldats étrangers les portes de leurs villes. A ces émules de Judas et de Perrinet Leclerc, on promettait sûreté pour leurs personnes, leurs biens, leurs effets. Quant aux habitants coupables de patriotisme, ils devaient être traités suivant toute la rigueur du droit de la guerre, et leurs maisons démolies ou brûlées. La ville de Paris se trouvait l'objet de sévérités toutes particulières. Étaient rendus personnellement responsables sur leurs têtes, pour être jugés militairement, sans espoir de pardon, tous les membres de l'Assemblée nationale, du département, des districts, de la municipalité et de la garde nationale, les juges de paix eux-mêmes. Que si le château des Tuileries venait à être insulté ou forcé, et s'il n'était pas pourvu immédiatement à la sûreté, à la conservation et à la liberté du roi, de la reine et de la famille royale, les princes alliés s'engageaient à en tirer une vengeance exemplaire en livrant la ville de Paris à une exécution militaire, à une subversion totale, et les révoltés au supplice (1). Tant d'impudence ne pouvait que porter au comble l'irritation générale. « S'il étoit un Français capable de rester calme en lisant ce libelle, » dit le *Moniteur*, écho cette fois des plus ardents patriotes, « qu'il se range parmi cette poignée d'hommes que nos anciens ministres et l'étranger, d'après eux, ont appelée la partie saine de la nation ; il est indigne de tenir ses serments et de combattre pour la liberté publique (2). »

Ce ne fut un doute pour personne que ce manifeste eût été concerté avec la cour des Tuileries. Le roi eut beau le désavouer quelques jours après, on traita Louis XVI d'imposteur en pleine Assem-

(1) On peut lire le manifeste du duc de Brunswick, *in extenso*, dans le *Moniteur* du 3 août 1792, et dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 276 et suiv.
(2) *Moniteur* du 3 août 1792.

blée législative (1), et les *Révolutions de Paris* témoignèrent hautement leur étonnement de ce que ce manifeste, daté du 25 juillet, eût pu, dès le 28, être colporté dans Paris. Si la déclaration du duc de Brunswick ne sortait pas du cabinet des Tuileries, elle résumait parfaitement les idées des aveugles partisans de la cour; tous, ils l'eussent signée sans hésitation, et nous savons aujourd'hui, avec certitude, que l'émissaire secret de Louis XVI auprès des puissances coalisées, Mallet du Pan, conseillait aux princes de faire précéder l'entrée de leurs troupes par la publication d'un manifeste comminatoire (2). Ah! comme ils connaissaient mal le grand cœur de la France, ceux qui s'imaginaient pouvoir agir sur elle par la crainte, et se croyaient assez forts pour dompter le flot révolutionnaire, semblables à des enfants qui tenteraient d'arrêter par des cris impuissants la marée montante! Mais ce défi insultant allait amener des résultats que n'avaient pas prévus ses auteurs; et c'est à ceux qui l'ont inspiré dans un moment de délire que revient de droit la responsabilité des mesures terribles auxquelles va recourir la France éperdue.

A l'heure même où se publiait à Coblentz la déclaration des cours de Vienne et de Berlin, le Girondin Carra, par une singulière et malheureuse coïncidence, traçait du duc de Brunswick le portrait le plus flatteur. Selon lui, il ne manquait à ce général des armées alliées qu'une couronne pour être le véritable restaurateur de la liberté en Europe (3). C'était assez ouvertement le désigner au choix du peuple comme le successeur de Louis XVI. Si La Fayette enviait le rôle de Monck, le journaliste Carra semblait aspirer à remplir celui de Warwick, le faiseur de rois. N'avait-il pas, quelques mois auparavant, en pleine séance des Jacobins, parlé de mettre le duc d'York sur le trône de France? Mais aujourd'hui le moment était bien mal choisi, et le candidat plus mal encore. Quel était le but de Carra? Voulait-il, en effet, essayer de fonder en France une dynastie prussienne, par reconnaissance envers le roi de Prusse dont il avait reçu jadis quelques présents, ou bien était-ce une simple menace pour forcer Louis XVI à

(1) *Révolutions de Paris*, numéro 159, p. 194.

(2) Voyez les *Mémoires et correspondances de Mallet du Pan*, t. Ier.

(3) *Annales patriotiques*, numéro du 21 juillet 1792, article signé Carra, et intitulé : *Quelques petites observations sur les intentions des Prussiens dans la guerre actuelle.* « Ces mêmes hommes, » écrivait alors le rédacteur des *Révolutions de Paris*, en faisant allusion à Brissot et à ses amis, « parlent d'opinions exagérées, ont des frayeurs de guerre civile; un autre propose de mettre la couronne de France sur la tête du duc de Brunswick... » numéro 159, p. 142. L'article de Carra devint un terrible argument contre lui, lors du procès des Girondins.

reprendre un ministère des mains de la Gironde? Toujours est-il qu'il se montra l'un des plus actifs partisans de la déchéance. C'était un ami déclaré de Brissot. Il n'y aura donc pas à s'étonner si, quelques semaines après, ayant de nouveau à lutter contre les attaques des Girondins et à repousser leurs calomnies, Robespierre accuse Brissot et ceux de son parti de travailler en faveur du duc de Brunswick ou du duc d'York. On voit sur quoi reposaient ses soupçons.

Ainsi voilà qui est bien constaté : à l'heure critique où nous sommes, les Girondins songent à recouvrer le pouvoir ; régner sous le nom de Louis XVI, tel est le but auquel ils tendent par tous les moyens dont ils disposent. Un peu plus tard, ils ramasseront bien le ministère dans le sang du 10 août ; mais maintenant ils craignent de compromettre dans les chances d'une insurrection un succès sur lequel ils comptent. Aussi recommencent-ils contre ceux qu'étonne à bon droit leur conduite ambiguë une guerre à outrance que, cette fois, nulle trêve ne viendra suspendre. Et comment Robespierre ne serait-il pas tombé dans une stupéfaction profonde? Quoi! en présence du danger de la patrie il avait solennellement abjuré toute inimitié personnelle! Quoi! après l'avoir publiquement convié à une réconciliation, Brissot s'était fait, au sein de l'Assemblée législative, l'écho retentissant de ses accusations, hélas! trop fondées contre la cour ; comme Robespierre, il en était venu à se persuader que Coblentz était aux Tuileries ; qu'avant de combattre l'ennemi du dehors, il fallait réduire celui du dedans, et voilà que, devant lui et devant ses amis, cette cour perfide trouve grâce tout à coup, et qu'il voue au glaive de la loi ceux qu'il appelle des républicains! Que s'est-il donc passé, et quel est le mystère de cette nouvelle évolution? Ah! c'est que, comme on l'a vu, le fantôme du pouvoir est revenu tenter l'ambition de la Gironde ; et Brissot n'a pas oublié que, durant trois mois, il a été le directeur tout-puissant du ministère désigné par lui.

Une telle versatilité indigna naturellement Robespierre ; et comment pouvait-il en être autrement? Depuis l'aurore de la Révolution, n'était-il pas resté immuable dans ses principes, indifférent à toutes les questions d'intérêt personnel? Hélas! n'était-il pas destiné à la gloire de succomber sans jamais avoir varié? Il s'était déjà montré fort surpris de voir l'Assemblée législative séparer la cause du procureur de la commune de celle du maire de Paris. Les Girondins, pour achever de gagner entièrement Petion, ne cessaient de lui faire les plus chaleureuses avances. Cette conduite parut louche à Robespierre ; il y vit une injure au peuple de Paris, et le dit formellement, le 22 juillet, aux Jacobins, tout en louant de nouveau le courage et l'énergie du premier

magistrat de la ville (1). Trois jours après, sentant combien il était important, en ces heures décisives, d'encourager la résistance à l'arbitraire, il reprenait la parole pour faire accorder un diplôme d'affilié à un riche propriétaire des environs de Compiègne, en témoignage de la fermeté qu'avait déployée ce citoyen en présence d'une agression dont il avait été l'objet de la part de quelques officiers contre-révolutionnaires d'un régiment de passage dans sa commune (2).

Cependant on attendait avec une certaine impatience qu'il se prononçât sur les circonstances actuelles, qu'il donnât son avis sur le meilleur remède à apporter à la crise. Jusqu'à présent il s'était reposé sur les représentants de la nation du soin de punir, sans sortir des termes de la constitution, une cour conspiratrice; mais la situation s'était singulièrement aggravée; la déclaration du duc de Brunswick était connue dans tout Paris, et l'Assemblée nationale restait inactive. Le jour était-il donc arrivé où, comme Robespierre le lui avait prédit, le peuple se passerait d'elle pour sauver l'État? Pendant que, d'une part, les Girondins paraissaient décidés à soutenir la monarchie à la condition de rester les maîtres du gouvernement, et que, d'autre part, d'ardents patriotes conspiraient dans des conciliabules secrets une insurrection devenue imminente, Robespierre se recueillait; il examinait plus attentivement la question de la déchéance ou de la suspension du roi, s'interrogeait sur ce qui viendrait ensuite, et cherchait les moyens d'empêcher la nation de tomber dans une anarchie d'où pourrait surgir un nouveau despotisme, après la chute de la royauté. Le 29 juillet, il vint aux Jacobins armé d'un discours profondément médité. Suivons-le à cette séance importante; et, après l'avoir écouté, nous aurons à nous demander dans quelle mesure il influa sur cette mémorable journée du 10 août, dont nous entendons déjà retentir le tocsin, et qui, de l'aveu de tous les historiens favorables à la Révolution, était nécessaire pour le salut de la France.

XV.

La séance débuta d'une façon assez orageuse par la faute du député girondin La Source, qui, après avoir rendu compte de la comparution de Bureaux de Puzy à la barre de l'Assemblée nationale, fit contre les

(1) *Journal des débats et de la correspondance*... numéro 236.
(2) *Ibid.*, numéro 237.

fédérés une sortie inattendue. On leur avait persuadé à tort, selon lui, que le danger était à Paris et non aux frontières; il fallait, au contraire, les inviter à partir au plus vite. Ainsi la Gironde redoutait aujourd'hui la présence de ces hommes énergiques, attirés cependant par un décret rendu sur la motion d'un de ses membres. Elle craignait que les fédérés ne se portassent à quelque entreprise contre la royauté, contre cette cour de laquelle elle attendait le pouvoir, et cherchait à se débarrasser de ces hôtes importuns, sans se demander s'il était bien prudent de les envoyer, à cette heure, grossir l'armée d'un général que tout récemment elle avait elle-même voulu décréter d'accusation. Anthoine, l'ex-constituant, le maire de Metz, un des plus dévoués amis de Robespierre, avec lequel il demeurait en ce moment chez Duplay, répondit vertement à La Source, défendit avec feu les fédérés contre des insinuations malveillantes, et s'attacha à prouver que l'Assemblée nationale avait besoin des départements pour accomplir les grandes mesures nécessitées par les événements, et dont il ne fallait pas laisser l'initiative aux seules sections de Paris. Passant ensuite aux questions à l'ordre du jour, il parla de la déchéance comme du vœu presque unanime de la nation, non pas uniquement de la déchéance de Louis XVI, mais de celle de toute la famille royale, condition indispensable, à ses yeux, pour l'établissement de la liberté. La déchéance prononcée, il demandait la convocation des assemblées primaires et l'admission de tous les citoyens dans les comices (1). Or c'était là précisément la pensée de Robespierre, pensée dont sans doute, aux heures du soir, dans la maison de Duplay, il avait longuement entretenu son ami.

Après un discours de Legendre, où le boucher patriote s'efforça de démontrer la nécessité d'une insurrection générale, Robespierre prit la parole. « Les grands maux appellent les grands remèdes. Les palliatifs ne font que les rendre incurables: les maux de la France sont extrêmes », commença-t-il par dire. Ce début n'était pas d'un homme disposé à proposer une médecine expectante dont l'effet naturel eût été de laisser mourir le malade, comme un historien l'en accuse si légèrement (2). Personne, au contraire, ne proposa au peuple français de remède plus radical; personne surtout ne comprit mieux qu'il ne s'agissait pas seulement de détruire, mais qu'il fallait encore songer à reconstruire.

Allant jusqu'à la racine du mal dont, selon lui, l'Assemblée nationale

(1) *Journal des débats de la correspondance et de la société*, numéro 240.
(2) Michelet, *Histoire de la Révolution*, t. III, p. 523.

avait eu les torts de dissimuler les causes en proclamant les dangers de la patrie, il ne croyait pas, comme tant d'autres, que le salut de l'État fût seulement attaché à la déchéance ou à la suspension du roi. C'était là un de ces palliatifs insuffisants dont il avait parlé. Le mal, il le voyait à la fois et dans un pouvoir exécutif résolu à perdre la Révolution, et dans une législature qui ne pouvait ou ne voulait pas la sauver. Assez longtemps il avait engagé l'Assemblée nationale à s'armer de la constitution contre la cour, parce que, maîtresse de la force populaire et environnée de l'opinion publique, elle possédait en réalité une puissance supérieure à celle du roi, malgré sa liste civile et tous les moyens de corruption dont il disposait. Elle avait entre ses mains le bonheur de la France, disait-il; mais, en fermant l'oreille aux plus sages conseils, et par des temporisations fatales, elle avait permis à la crise d'arriver au dernier degré. « Il faut donc, » s'écria-t-il, « que l'État soit sauvé, de quelque manière que ce soit; il n'y a d'INCONSTITUTIONNEL QUE CE QUI TEND A SA RUINE. » On voit avec quelle négligence ont lu ce discours capital les écrivains qui ont accusé de timidité les avis de Robespierre. Et combien il était dans le vrai quand, après avoir déclaré qu'on n'aurait rien fait si l'on se contentait de changer le chef du pouvoir exécutif, il ajoutait : « Il n'y a qu'un peuple esclave dont les destinées soient attachées à un individu ou à une famille; la liberté et le bonheur public dépendent de la nature du gouvernement et du résultat des institutions politiques. » Le fléau le plus redoutable, à ses yeux, c'était cette tourbe d'intrigants dont un roi était entouré, et qui, sous son nom, abusaient du pouvoir exécutif et des trésors de la nation. « Dépouillé de la confiance publique, » poursuivait-il, « Louis XVI n'est plus rien par lui-même, et la royauté est devenue la proie de tous les ambitieux qui s'en partagent les dépouilles. » Cela allait droit, non-seulement aux Feuillants, mais aux Girondins justement soupçonnés d'intrigues pour ressaisir le ministère. Se rappelant l'espèce de tyrannie sous laquelle le pays avait été courbé lors de la suspension provisoire du roi, après la fuite de Varennes, Robespierre ne voyait qu'une mesure insuffisante dans la déchéance ou dans une nouvelle suspension, si l'intrigue et l'ambition devaient encore tenir les rênes du gouvernement, si l'étendue du pouvoir exécutif demeurait toujours la même. « Qu'importe que le fantôme appelé roi ait disparu, si le despotisme reste? » C'est ici le lieu de faire remarquer avec quelle insistance cet homme, qu'on accusera d'aspirer à la dictature parce qu'on ne saura trop de quoi l'accuser, essaya toujours de prémunir ses concitoyens contre toute espèce de dictature personnelle ou collective. Toujours il restera fidèle au dogme de la souveraineté natio-

nale non déléguée, et il périra pour n'avoir pas voulu, une fois dans sa vie, se rendre coupable d'un acte dictatorial.

Autre question : après la chute du trône, le pouvoir exécutif serait-il exercé par le Corps législatif? « Je ne vois, » disait Maximilien, « dans cette confusion de tous les pouvoirs, que le plus insupportable de tous les despotismes. Que le despotisme ait une seule tête ou qu'il en ait sept cents, c'est toujours le despotisme. Je ne connais rien d'aussi effrayant que l'idée d'un pouvoir illimité, remis à une assemblée nombreuse qui est au-dessus des lois, fût-elle une assemblée de sages! » Il s'agit ici, ceci est bien à remarquer, du Corps législatif, et non pas d'une assemblée constituante comme la Convention, dont la mission sera de créer à la fois et le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. La suspension ou la déchéance, à laquelle il donnait de beaucoup la préférence, parce qu'elle ne pouvait être un jeu concerté entre la cour et les intrigants de l'Assemblée nationale, lui paraissait donc devoir être combinée avec d'autres mesures plus décisives. D'ailleurs, n'avait-on pas à prévoir les orages politiques qu'exciterait nécessairement cette modification profonde dans la forme du gouvernement? A quelles mains confierait-on le soin de diriger le navire de l'État? L'Assemblée nationale n'avait-elle pas avoué sa propre impuissance et appelé la nation elle-même à son secours, en déclarant la patrie en danger? Une assemblée où se heurtaient des passions rivales n'était pas propre à éteindre la guerre civile dans le pays; elle ne possédait pas ce grand caractère, cet ensemble et cette union indispensables en des moments aussi difficiles. N'y avait-il pas à s'en prendre à ceux qui, en prêchant la confiance tantôt dans le pouvoir exécutif, tantôt dans les généraux perfides à qui l'on avait remis l'épée de la Révolution, avaient endormi le peuple et conduit la nation au bord du précipice où elle était près de tomber?

La question se réduisait, selon Robespierre, à des points très-simples : ou le chef du pouvoir exécutif avait été fidèle à la nation, et il fallait le conserver; ou bien il l'avait trahie, et il y avait lieu de le destituer. Que si l'Assemblée nationale, ce dernier cas admis, refusait de prononcer la déchéance, elle devenait par cela même complice des attentats de la royauté, et il était urgent alors de régénérer à la fois et le pouvoir exécutif et la législature. D'ailleurs, en souffrant que La Fayette et ses complices demeurassent impunis, cette Assemblée avait, en quelque sorte, livré la patrie au despotisme militaire et manqué à sa mission de la sauver; il fallait donc confier ce soin à de nouveaux représentants; la convocation d'une Convention nationale semblait à Robespierre absolument nécessaire. En vain contre ce moyen

suprême présentait-on des objections de plus d'un genre; des inconvénients plus ou moins réels ne pouvaient balancer la nécessité évidente de l'employer. Mais, disait-on, les aristocrates aussi désirent une Convention, les Autrichiens et les Prussiens maîtriseront les assemblées primaires. Objection d'intrigants qui repoussent le vœu du peuple français pour soutenir un édifice prêt les à écraser eux-mêmes en s'écroulant. De la part des aristocrates, c'était désespoir, erreur ou stratagème pour rendre suspecte une mesure salutaire. Quant à la Prusse, à l'Autriche et à l'émigration, pouvait-on croire un seul instant qu'elles n'aimassent pas mieux avoir affaire à une cour perfide, à des mandataires faibles ou corrompus, qu'à une Convention sortie des entrailles mêmes du peuple, et digne des circonstances formidables qui l'auraient créée? — Est-ce que tout cela, est-ce que tous ces raisonnements de Robespierre ne vont pas recevoir de l'avenir une consécration éclatante?

On se rappelle avec quelle persistance, avec quelle louable obstination, avec quelle énergie, du temps de la Constituante, il avait, à vingt reprises différentes, combattu la division absurde de la nation en citoyens actifs et citoyens passifs, *servum pecus*. Aujourd'hui encore, il y a des gens faisant profession d'aimer la Révolution, et qui n'hésitent pas à condamner le suffrage universel. Tristes libéraux, tristes démocrates que ceux qui prétendent fonder la liberté sur le régime des inégalités politiques, et oseraient prendre la responsabilité de partager de nouveau le pays en catégories distinctes. Robespierre ne manqua pas de saisir l'occasion de réclamer la destruction d'un privilége inique. Pouvait-on choisir un moment plus favorable pour intéresser tous les citoyens à la conservation et à la gloire de la patrie que celui où elle courait les plus grands dangers? C'était là le cas de rendre le droit de cité à tous ceux qu'en avait injustement dépouillés la première législature, s'écriait Robespierre. « Expiez donc ce crime de lèse-nation et de lèse-humanité, en effaçant ces distinctions injurieuses, qui mesurent les vertus et les droits de l'homme sur la quotité des impositions. Que tous les Français domiciliés dans l'arrondissement de chaque assemblée primaire depuis un temps assez considérable pour déterminer le domicile, tel que celui d'un an, soient admis à y voter; que tous les citoyens soient éligibles à tous les emplois publics, aux termes des articles les plus sacrés de la constitution même, sans autre privilége que celui des vertus et des talents. Par cette seule disposition, vous soutenez, vous ranimez le patriotisme et l'énergie du peuple; vous multipliez à l'infini les ressources de la patrie; vous anéantissez l'influence de l'aristocratie et de l'intrigue, et vous prépa-

rez une véritable Convention nationale, la seule légitime, la seule complète que la France aura jamais vue. »

Les Français assemblés, continuait Robespierre, avaient charge d'assurer pour toujours la liberté, le bonheur de leur pays et de l'univers; car jamais dans son cœur il ne séparait l'humanité, le monde, de la patrie où il avait commencé de vivre. Comme, en définitive, la constitution actuelle était une des meilleures qui fussent sorties de la main des hommes, la réforme de certains articles, de certaines lois contraires à la Déclaration des droits, lui semblait suffisante pour arriver au résultat désiré. Enlever d'une part au pouvoir exécutif des prérogatives trop étendues, et diminuer dans une large mesure les moyens de corruption dont on l'avait doté; de l'autre, subordonner la puissance législative à la nation, de façon que jamais les mandataires du peuple ne se missent au-dessus du souverain, telles étaient, selon lui, les modifications principales à apporter au système constitutionnel. Ici encore on peut admirer le soin avec lequel il veut qu'on s'attache à préserver la nation de la tyrannie de ses représentants mêmes. Sachant, par l'étude et par l'expérience de trois ans de révolution, combien les hommes, en général, mettent leur intérêt personnel au-dessus de l'intérêt public quand ils peuvent le faire impunément, il voulait qu'à certaines époques déterminées et assez rapprochées, le peuple pût examiner dans ses comices la conduite de ses mandataires, ou tout au moins révoquer, suivant des règles établies, ceux qui auraient abusé de sa confiance. Il voulait surtout qu'aucune puissance ne pût se permettre d'interdire à la nation d'exprimer ses vœux sur tout ce qui intéressait le bonheur public. Une des conséquences immédiates de ces principes était le renouvellement de tous les directoires, tribunaux, fonctionnaires publics secrètement ligués avec la cour et soupirant après le retour du despotisme. Robespierre ne se trompait pas en attribuant la crise présente au mauvais vouloir de la plupart des délégués du peuple, à leur alliance avec les ennemis de la révolution. Ne l'oublions pas, cette Revolution, si débonnaire à l'origine, avait, par une rare imprudence, placé à la tête de presque toutes les administrations, des tribunaux et de tous les états-majors, des hommes attachés à l'ancien régime par leurs intérêts, par leurs familles, et dont la conversion de fraîche date aux idées du jour ne devait pas être de longue durée..

A la voix toute-puissante de la nation, on verrait, il n'en doutait pas, s'évanouir l'audace des généraux perfides, et l'armée, dégagée des chaînes qui l'attachaient à la noblesse comme un corps vivant à un cadavre, unie au peuple, s'élancer, sous des chefs patriotes, à la conquête de la liberté. Il ne se dissimulait pas d'ailleurs

les difficultés de tous genres avec lesquelles serait aux prises une nation tourmentée par la guerre étrangère, menacée par la guerre civile et placée par conséquent entre les mesures qu'exigeait sa sûreté extérieure et celles que lui prescrivait le maintien de sa liberté. Quel peuple s'était jamais trouvé dans une situation semblable à celle du peuple français ? Il avait fait une révolution ; et un gouvernement, mélange monstrueux de l'ancien et du nouveau régime, cherchait à le punir de cette révolution même, et se servait contre lui de toutes les armes de l'intrigue, de la corruption et de l'autorité dont il était dépositaire. La nation française voyait sa cause désertée, comme si le crime et la tyrannie pouvaient seuls trouver des appuis sur la terre ; mais loin de désespérer, Robespierre s'écriait : « Ainsi abandonnés, que dis-je ? proscrits par le gouvernement nouveau, il faut que nous trouvions toutes nos ressources dans nous-mêmes. Il faut que nous nous élevions à tous les prodiges que l'amour de la liberté peut enfanter. A notre sort est attaché celui de toutes les nations ; et nous avons à lutter contre toutes les puissances physiques et morales qui les ont opprimées jusqu'à ce moment ; nous avons à lutter contre les traîtres nombreux et redoutables qui vivent au milieu de nous, et contre nous-mêmes. Il faut que le peuple français soutienne le poids du monde, et qu'il dompte, en même temps, tous les monstres qui le désolent. Il faut qu'il soit parmi les peuples ce qu'Hercule fut parmi les héros. Oui, je l'ai déjà dit dans plusieurs circonstances, et je le répète encore en ce moment, il ne nous reste qu'uue alternative, ou de périr et d'ensevelir avec nous la liberté du genre humain, ou de déployer de grandes vertus et de nous résoudre à de grands sacrifices. » Était-il possible de parler à un peuple un langage plus digne, plus ferme, plus viril et plus à la hauteur de la situation formidable où l'on était arrivé ?

L'Assemblée constituante s'était honorée jadis lorsqu'à la voix de Robespierre elle avait fermé à ses membres l'accès du ministère et des places dont le pouvoir exécutif disposait, et décrété leur non-rééligibilité à la prochaine législature. Cette disposition, bien exécutée, eût, suivant Maximilien, épargné à la France bien des maux et bien des crimes. Il regrettait que certains membres de l'Assemblée actuelle eussent éludé la première de ces lois en portant leurs créatures au ministère et en sacrifiant à un vil intérêt les mesures et les principes capables de sauver l'État. Cette allusion à la conduite de Brissot et à celle de ses amis ranima dans le cœur des Girondins une haine mal étouffée et de plus vives colères. Ils se sentirent d'autant plus froissés qu'à cette heure même ils subordonnaient les des-

tinées de la France à la satisfaction de leur ambition (1). Terribles seront leurs fureurs. Mais Robespierre avait trop de droiture et d'inflexibilité pour calculer les ressentiments amers et les calomnies nouvelles auxquels l'exposait la divulgation d'une vérité importante à ses yeux. Il termina donc l'imposant discours dont nous venons de rendre compte, en renouvelant, pour ainsi dire, la proposition faite par lui, l'année précédente, au sein de l'Assemblée constituante : il invita l'Assemblée actuelle à s'honorer comme sa devancière en excluant ses membres de la prochaine Convention nationale, et à laisser à d'autres le soin de bâtir le temple de la liberté. Par ce grand exemple de désintéressement, elle eût repoussé bien loin ces soupçons d'intrigues et de faction que ses ennemis s'étaient efforcés de propager contre elle, sans, pour cela, priver la patrie du zèle et du dévouement de ses membres, car ils pourraient la servir encore comme simples citoyens ou dans les emplois dont la plupart d'entre eux étaient actuellement revêtus. Mais les Girondins se montrèrent sourds à cette invitation ; s'ils aimaient la patrie, ils aimaient aussi le pouvoir, le crédit dont sont environnés les mandataires du peuple ; et peu d'entre eux pouvaient dire comme Robespierre en descendant de la tribune : « Que nous faut-il de plus que le bonheur et la liberté de notre pays ? »

Ce discours, écouté avec un religieux silence, produisit un immense effet ; la société en vota unanimement l'impression. Impossible de se montrer plus net, plus affirmatif, de proposer des mesures plus radicales. En résumé, que demandait Robespierre ? la déchéance d'abord ; puis, afin que le pays ne tombât point dans l'anarchie, la convocation des assemblées primaires et l'élection d'une Convention nationale par le suffrage universel. Quant aux moyens, il est aisé de voir qu'il a perdu l'espérance qu'on pût les subordonner aux formes légales. Il faut que l'État soit sauvé, coûte que coûte, tel est son thème. « Il n'y a d'inconstitutionnel que ce qui tend à sa ruine (2). » Non, Robespierre ne figura pas au cabaret du Soleil-d'Or avec les principaux moteurs

(1) L'extrait suivant d'une lettre de Brissot à madame Roland peut donner une idée du ton que prenait ce chef de la Gironde avec les ministres nommés par son influence. « ... Je serai libre samedi et aux ordres de madame Roland. Je lui envoie pour son mari et pour Lanthenas une liste de patriotes à placer ; car il doit toujours avoir une pareille liste sous les yeux... Tout aux amis... (*Papiers trouvés chez Roland*. Voyez *Histoire parlementaire*, t. XXVIII, p. 99). Brival, dans son rapport à la Convention sur les papiers trouvés chez Roland, n'a pas manqué d'insister sur cette lettre (p. 12 du rapport : Camille Desmoulins a donné cette lettre comme ayant été adressée au ministre Roland personnellement ; mais c'est là un fait de la légèreté de Camille. (Voyez *Histoire des Brissotins*, p. 36).

(2) Cet immense discours est résumé en douze lignes par le *Journal des débats et de la correspondance*, numéro 240. Il parut dans le numéro 11 du *Défenseur de la Consti-*

d'insurrection qui bientôt allaient entraîner les masses populaires à l'assaut des Tuileries ; mais il fit mieux, il mena les idées au combat, et, gardien jaloux des principes décrétés en 1789, il chercha, avant tout, à empêcher la Révolution d'aboutir à la dictature ou à l'anarchie.

XVI

Le discours de Robespierre causa aux Girondins une irritation profonde. Par une conduite assez semblable à celle des Feuillants, ils venaient de fonder, en dehors de la société des Jacobins, où ils se sentaient décidément impuissants à dominer, le club de la *Réunion*. Dans la soirée du 30 juillet, on vint leur rendre compte du discours prononcé la veille par Robespierre à la tribune de la société des Amis de la Constitution, discours qui dérangeait singulièrement leurs calculs. Aussitôt l'impétueux Isnard, prenant la parole, s'engagea, par une sorte de serment, à dénoncer non-seulement Robespierre mais encore Anthoine qui avait exposé les mêmes doctrines, et à faire tout ce qui dépendrait de lui pour les envoyer devant la cour d'Orléans. Brissot monta ensuite à la tribune, renchérit sur ces engagements et ces menaces. Était-il pos-

tution, p. 518 à 548. On le trouve dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 220. Il est curieux maintenant de voir comment il a été apprécié par M. Michelet. Robespierre, selon le célèbre historien, « ne savait rien dire autre chose sinon qu'il fallait convoquer des assemblées primaires qui éliraient des électeurs, et ceux-ci éliraient une Convention, pour que, cette assemblée légalement autorisée, on pût réformer la constitution. » D'abord il est tout à fait inexact de dire que Robespierre voulait le suffrage à deux degrés. D'un passage que nous avons cité il résulte, au contraire, qu'il aurait voulu voir la Convention sortir du suffrage universel, et le 1er août il demanda, formellement cette fois, que les membres de la Convention fussent nommés directement par les assemblées primaires ; ce ne fut certes pas sa faute si l'Assemblée législative en décida autrement. Ensuite M. Michelet omet complétement de dire que Robespierre demandait préalablement la déchéance et le salut de l'État, *par quelque moyen que ce fût*. Au reste, les événements, ceci est à remarquer, suivirent à peu près la marche indiquée par Robespierre. Mais avec la façon de procéder de M. Michelet, on arrive facilement à conclure que « une médecine tellement expectante eût eu l'effet naturel de laisser mourir le malade. » (*Histoire de la Révolution*, t. 3, p. 523). Quant à la conduite de la Gironde en ces graves circonstances, M. Michelet l'enveloppe d'un silence prudent. « Elle hésita, » dit-il négligemment (p. 537) ; mais il se garde bien d'exposer les motifs réels, sérieux qui la firent *hésiter*, et surtout de parler de l'incroyable sortie de Brissot contre les républicains. En revanche il s'extasie sur Danton, et le loue fort d'avoir, aux Cordeliers, appelé les citoyens actifs aussi bien que passifs à défendre la constitution. Robespierre, lui, détruisait toute espèce de distinction ; c'était mieux. Mais M. Michelet n'en dit mot. O Muse sévère de l'histoire, est-ce là ta justice ? est-ce là ton impartialité ?

sible de se laisser entraîner plus loin par des haines personnelles, et n'y avait-il pas quelque chose de criminel à comploter, à pareille heure, de traduire devant la haute cour d'Orléans deux citoyens d'un patriotisme si éprouvé? Le député Dubois de Bellegarde assistait à cette séance ; il se leva indigné, protesta hautement, déchira sa carte d'entrée, et sortit en déclarant qu'il ne remettrait plus les pieds dans cette société (1).

Ces faits, révélés le surlendemain, 1er août, au club des Jacobins par Desfieux et par Merlin (de Thionville), y causèrent la plus vive sensation. Merlin affirma tenir de Monteau (du Gers) et de Ruamps que les rôles avaient été distribués pour faire mettre en état d'accusation Robespierre et Anthoine, et qu'Isnard et Brissot s'étaient chargés de demander le décret d'accusation à l'Assemblée nationale, en se fondant sur ce que ces deux citoyens avaient, par leurs discours, provoqué à la déchéance du roi, mesure dont Merlin se déclara aussi le partisan. Un troisième membre attesta la vérité de ces faits, et, accusant Brissot de trahison, il réclama la radiation de son nom sur les registres de la société.

Robespierre présidait. Intéressé personnellement dans la discussion, et sentant qu'il ne pouvait lui-même mettre aux voix cette proposition, il quitta le fauteuil où il fut remplacé par le premier secrétaire. Anthoine, irrité, s'éleva avec une violence extrême contre Brissot. Il lui reprocha, en prenant la France entière pour témoin, d'avoir fait déclarer la guerre avant qu'on fût prêt à la soutenir ; d'avoir constamment persécuté les patriotes et détaché Vergniaud de leur parti ; de tromper le peuple enfin en cherchant à lui persuader que tous les dangers de la patrie s'évanouiraient subitement si l'on rappelait au ministère Roland, Clavière et Servan, et il appuya la motion de le rayer de la liste des Jacobins. Aux ridicules menaces d'Isnard et de Brissot, Robespierre aima mieux opposer le dédain le plus absolu ; il réclama l'ordre du jour, puis proposa à la société de nouvelles mesures propres, selon lui, à sauver le pays. Insistant sur la nécessité de la convocation d'une Convention nationale, il demanda cette fois très-nettement, très-catégoriquement que les membres de cette Convention fussent nommés directement par les assemblées primaires, et qu'ils ne pussent être choisis ni parmi les membres de l'Assemblée constituante, ni parmi ceux de la seconde législature. Dans son précédent

(1) Voyez le numéro 242 du *Journal des débats et de la correspondance de la Société*. Séance du 1er août où ces faits furent attestés par Desfieux, Merlin (de Thionville), et un troisième membre qui n'est pas nommé. Voyez aussi la déposition de Chabot dans le procès des Girondins. (*Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 43.)

discours, il avait invité les députés actuels à donner un grand exemple de désintéressement en s'interdisant l'accès de la prochaine Convention; aujourd'hui il étendait cette exclusion aux membres de la première Assemblée, se fermant à lui-même les portes dé la nouvelle Constituante. Il était difficile de pousser plùs loin le renoncement, et, en vérité, devant la persistance de certaines accusations d'ambition dirigées contre Robespierre, on ne peut s'empêcher de sourire. Partisan des courtes législatures, il aurait voulu que la session de la Convention ne se prolongeât pas au delà d'un an; car il trouvait dans le fréquent renouvellement des assemblées l'avantage de préserver les mandataires du peuple de la tentation d'abuser de leur pouvoir (1).

Il avait à peine cessé de parler qu'une députation de la section Mauconseil venait communiquer une pétition qu'elle se proposait de présenter à l'Assemblée nationale pour demander la déchéance de Louis XVI, promettant d'avance de s'ensevelir sous les ruines de la liberté plutôt que de souscrire au despotisme des rois. Toutes les sections de Paris, moins une, s'étaient prononcées dans le même sens (2). Le terrain, comme on voit, devenait de plus en plus brûlant. L'avant-veille était arrivé un puissant renfort pour la Révolution : le bataillon des Marseillais avait fait son entrée à Paris. Quelle ne dut pas être l'émotion populaire quand on entendit ces hommes à l'allure martiale, au visage bronzé par le soleil du midi, entonner un chant de guerre inconnu; quand surtout éclata cette strophe qui peignait si bien, en quelques vers, la situation présente :

Que veut cette horde d'esclaves,
De traîtres, de rois conjurés ?
Pour qui ces ignobles entraves,
Ces fers dès longtemps préparés ?
Français, pour nous, ah! quel outrage !
Quel transport il doit exciter !
C'est nous qu'on ose méditer
De rendre à l'antique esclavage !
Aux armes, citoyens, formez vos bataillons,
Marchons, qu'un sang impur abreuve nos sillons!

A ces paroles, cadencées dans des notes tantôt suaves et mélancoliques comme le chant d'une mère, tantôt terribles et retentissantes comme le clairon sonnant la charge, quel cœur pouvait demeurer in-

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 242.

(2) Voyez les *Annales patriotiques* du 28 juillet 1792.

différent? Le peuple sentit s'accroître sa fièvre de patriotisme, et, en souvenir de ceux qui les premiers avaient fait retentir l'hymne sacré à ses oreilles charmées, il l'appela la MARSEILLAISE (1).

Cela seul aurait suffi à rendre les fédérés de Marseille chers au peuple de Paris : ses bruyantes marques de sympathie compensèrent largement les calomnies dont les feuilles royalistes et les libelles payés par la liste civile poursuivaient ces intrépides soldats de la Révolution. Une circonstance toute fortuite accrut encore leur popularité. Le soir de leur arrivée, ils se trouvaient aux Champs-Élysées, où un banquet civique leur avait été offert. Non loin d'eux étaient attablés des grenadiers du bataillon des Filles-Saint-Thomas, composé en majeure partie de Feuillants, d'hommes dévoués à la cour. Les convives royalistes se répandirent en propos insolents et en blasphèmes contre la nation; à quoi la foule répondit par des huées et des cris d'indignation. Les grenadiers s'étant jetés, le sabre à la main, sur les spectateurs désarmés, ceux-ci appelèrent les fédérés à leur aide, et une rixe s'ensuivit, dans laquelle plusieurs hommes du bataillon des Filles-Saint-Thomas furent blessés. L'émotion causée par cette lutte gagna bien vite les divers quartiers de Paris; la cour prit l'alarme, et l'agitation fut si vive aux Jacobins que Robespierre, qui présidait, crut devoir se couvrir et suspendre la séance (2).

Cette collision sanglante, il accusa la cour et les Feuillants de l'avoir provoquée afin d'effrayer la bourgeoisie timide et d'avoir un prétexte de désarmer les Marseillais. Tout lui semblait présager une grande conspiration royaliste que le séjour des fédérés à Paris empêchait seul d'éclater. En voyant les défenseurs de la liberté indignement trahis ou abandonnés, les partisans du despotisme comblés de libéralités et payés avec magnificence, en présence de la guerre déclarée au peuple, non-seulement par les souverains de l'Autriche et de l'Allemagne mais par les généraux, par la cour, par les directoires, les tribunaux, les juges de paix de Paris, par tous ceux que ce peuple avait tirés du néant, il ne comprenait plus qu'un moyen de salut, c'était de s'élever au plus haut degré d'énergie, de s'embraser du feu qui échauffait les fédérés de Marseille. Alors s'adressant à la cité phocéenne, dont les intrépides enfants venaient s'unir à ceux de la capitale pour livrer au

(1) La *Chronique de Paris* du 29 août 1792 la donne tout entière, accompagnée de cette note : « Les paroles sont de M. Rougez, capitaine du génie à Huningue. L'air a été composé par Allemand pour l'armée de Biron. Ce sont les fédérés qui l'ont apporté de Marseille, où il étoit fort à la mode. »

(2) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 241.

despotisme un dernier combat, il lui rendait ce public hommage : « Marseille, tu peux élever une tête orgueilleuse entre toutes les cités qui ont fait la gloire du monde. Rome à demi libre donna des fers aux nations; Sparte conquit et conserva la liberté pour elle et pour la petite contrée qui l'environnait; Marseille, attachée aux destinées d'un grand État, luttant depuis plusieurs années contre toute la puissance des tyrans perfides qui l'oppriment, contre l'inertie d'une multitude innombrable d'esclaves malveillants, semble entraîner, presque en dépit d'elle-même, la France entière à la liberté (1). » La popularité dont Robespierre jouissait parmi les Marseillais était déjà d'ancienne date; on n'a pas perdu le souvenir de certaine adresse aux Jacobins dans laquelle son nom était porté aux nues (2). Des liens plus intimes s'établirent encore entre eux; et pourtant, qui le croirait? du milieu d'eux devait sortir un de ses plus acharnés calomniateurs.

XVII

Il y avait alors à Paris un jeune Marseillais, dont le courage et la beauté ont été suffisamment vantés, et qui longtemps a passé pour l'objet des préférences platoniques de madame Roland. Il s'appelait Barbaroux. Ce fut lui, s'il faut l'en croire, qui appela de Marseille six cents de ses concitoyens (3). C'était un partisan décidé de la déchéance et de l'insurrection; si donc il était l'ami de M. et de madame Roland, et s'il formait avec eux, comme il le dit, le projet de fonder, au pis aller, une république dans le Midi, il ne pouvait être alors l'homme de Brissot, puisque celui-ci appelait sur les républicains « le glaive de la loi. » A cette époque, tout nous porte à le croire, il était un des plus chauds et des plus sincères admirateurs de Robespierre. Un peu plus tard, il est vrai, cédant à la puissance de l'intrigue, entraîné peut-être par les beaux yeux de madame Roland, il passera dans le camp de la Gironde, comme tant d'autres que n'avaient pas manqué pas de circonvenir les Girondins.

(1) *Défenseur de la Constitution*, numéro 11, article intitulé : *Sur l'arrivée des Marseillais à Paris*. Outre cet article et le discours prononcé le 29 aux Jacobins, ce numéro contient un certain nombre de lettres et de rapports sur la situation extérieure.

(2) Voyez le premier volume de cette histoire.

(3) *Mémoires de Barbaroux*, p. 40.

Nous avons sous les yeux une lettre précieuse de Guiter, député des Pyrénées-Orientales, un des Girondins arrachés à l'échafaud par Robespierre. De la prison de la Force, il explique à son sauveur comment, après avoir été longtemps son admirateur enthousiaste, il en était venu à grossir le nombre de ses adversaires, de ses détracteurs : « Ce sont les journaux corrompus qui, vers la fin de la session de l'Assemblée législative, t'ont présenté aux yeux de toute la France comme un ambitieux qui vouloit s'élever sur les débris de la liberté, qui ne vouloit pas de constitution. Plein de ces funestes préventions, j'arrivai à Paris. L'intrigue qui m'avoit déjà rempli de préventions m'attendoit aux portes de cette cité. Simple et confiant, j'en ai été la victime; autant je t'avois estimé, autant je t'ai haï; autant je t'avois cru un ami du peuple, autant je t'ai cru son ennemi... (1). » Il ne fallut rien moins que la noble conduite de Robespierre à l'égard des signataires de la protestation contre le 31 mai pour dessiller les yeux de Guiter et de bien d'autres de ses collègues.

Donc, nous le répétons, à l'heure présente, Barbaroux, sans aucun doute, était de cœur et d'âme avec Robespierre. Plus tard, proscrit et errant, il travestit, dans des Mémoires écrits d'une plume trempée dans le fiel, ses premiers rapports avec lui; mais ces Mémoires, pleins de mensonges et de calomnies, ne sauraient avoir aucune valeur historique (2). Barbaroux y raconte que, peu de jours avant l'insurrection du 10 août, un abbé « couvert de guenilles, » et qu'il donne comme un ami de Robespierre, vint le prier de passer à la mairie où l'attendaient Fréron et Panis (3). Ce suprême dédain pour les guenilles peut pa-

(1) Cette lettre fait partie de la collection Portiez (de l'Oise), laquelle renferme une foule de lettres adressées à Robespierre, lettres inédites pour la plupart, et dont nous possédons des copies textuelles dues à l'obligeance de M. Dugast-Matifeux, de Nantes. Ces lettres proviennent de la saisie des papiers de Robespierre. Les Thermidoriens se sont bien gardés de les publier, parce qu'elles réduisaient à néant une partie de leurs calomnies, et mettaient à nu leurs mensonges, et que d'ailleurs ils espéraient rendre les hommes qui les avaient écrites complices de leurs odieuses machinations. La publicité que nous donnerons à ces lettres est une conquête historique. Amant passionné de la vérité, nous devons au conventionnel Portiez quelque reconnaissance de n'avoir point anéanti les précieux documents qu'il s'était appropriés.

(2) Un jour, sous la Constituante, Barbaroux, ayant lu dans le journal de Camille Desmoulins une lettre où se trouvait l'éloge d'un de ses concitoyens avec lequel il était en rivalité, écrivit aussitôt de Marseille, où il occupait les fonctions de secrétaire général de l'armée, une réponse que Camille, pour de bonnes raisons sans doute, ne voulut pas insérer. « J'ai su depuis, » écrit Barbaroux (p. 9 de ses *Mémoires*), « que Camille Desmoulins trafiquait de ces insertions, et qu'il avait rejeté ma lettre parce que je n'y avais pas joint une somme de 200 livres. » Impossible de calomnier plus lestement les gens. Voilà le ton général de ces *Mémoires*.

(3) Barbaroux ne dit nullement que ce fut de la part de Robespierre (p. 62), et M. Michelet s'est trompé en le disant t. III, p. 547). M. Louis Blanc a commis, du

raître choquant dans la bouche du républicain Barbaroux, mais passons. Il se rendit à la mairie. C'était Panis lui-même qui l'avait fait prier d'y venir, voulant l'inviter à user de son ascendant sur les Marseillais pour les amener de la caserne de la Chaussée-d'Antin à celle des Cordeliers, où les patriotes les auraient sous la main (1). Barbaroux convient de ce fait, mais il ajoute qu'ensuite on lui tint des discours mystérieux dans lesquels il crut démêler l'intention de donner un dictateur à la France, sur quoi il se serait récrié avec horreur.

Jusqu'ici Robespierre n'a aucun rôle : son nom n'est même pas prononcé dans cette première entrevue. Mais Barbaroux,—toujours d'après son propre récit, —est convié à une nouvelle conférence chez l'hôte même de Duplay (2). Il y va, accompagné de Baille et de Rebecqui. Sous la plume *fantaisiste* du conteur marseillais, la modeste pièce qui servait à Robespierre de chambre à coucher et de cabinet de travail, se transforme en un joli boudoir où son image était répétée sous toutes les formes et par tous les arts. Barbaroux nous le représente peint sur la muraille de droite, gravé sur celle de gauche; il nous montre son buste dans le fond, son bas-relief vis-à-vis, et, épars sur les tables, une demi-douzaine de Robespierre en petites gravures (3). Un écrivain de nos jours a trouvé moyen d'exagérer encore cette description ridicule; le *joli boudoir* devient une *vraie chapelle*, où, sur les murs, sur les meubles, se trouve reproduite l'image d'un seul et unique dieu, Robespierre, toujours Robespierre. Suit une énumération à peu près textuellement copiée dans les Mémoires de Barbaroux, et après laquelle notre auteur conclut que, de quelque côté que se tournât Robespierre, il ne pouvait éviter de voir son image (4). Non, Robespierre

reste, la même erreur (t. VII, p. 29); seulement il est loin de croire, comme son éminent confrère, à la sincérité du récit du narrateur marseillais.

(1) Déclaration de Panis à la Convention. Séance du 25 septembre. Voyez le *Moniteur* du 27 septembre 1792.

(2) M. Michelet, qui suit pas à pas Barbaroux sans avertir le lecteur des sources douteuses et équivoques où il a puisé ses renseignements, trouve moyen de renchérir sur cet écrit d'un mortel ennemi. Robespierre, qu'il *suppose* jaloux de l'influence de Danton, « fit prier, » dit-il, « Barbaroux et Rébecqui de passer chez lui » (t. III, p. 547), Barbaroux s'était contenté d'écrire : « On m'invita le lendemain à une autre conférence chez Robespierre. » *Mémoires*, p. 63.

(3) *Mémoires de Barbaroux*, p. 63.

(4) Michelet, *Histoire de la Révolution*, t. III, p. 547. M. Alexandre Dumas, dans son agréable roman de la *Comtesse de Charny*, a tracé de la chambre de Robespierre une peinture toute semblable, en sorte que si l'on ignorait que l'un et l'autre ont puisé dans les *Mémoires de Barbaroux*, on pourrait croire que l'historien a copié le romancier. Mais, du moins, le roman a-t-il des licences sévèrement interdites à l'histoire. M. de Lamartine, avec bien plus de mesure, s'est aussi inspiré du récit de Barbaroux (*Histoire des Girondins*, t. III, p. 92).

n'avait pas à ce point le culte de sa personne; nous dirons ailleurs ce qu'était sa petite chambre, pieusement et simplement ornée par des mains amies; mais il n'était pas défendu sans doute à ses hôtes d'avoir son image reproduite par le pinceau, par le burin et le ciseau. Ce fut vraisemblablement dans le salon de Duplay que fut reçu Barbaroux. Là il put voir le grand portrait en pied de Robespierre peint par Gérard, détruit en 1815, et dont nous avons déjà parlé; il put voir, près de la cheminée, le médaillon modelé par Collet en septembre 1791, que, jusqu'à sa mort, Éléonore Duplay garda comme une relique sacrée, et, sur les meubles, des statuettes et des gravures du temps. Qu'à une année de là, écrivant de mémoire, et voulant ridiculiser l'homme qu'il avait poursuivi de ses calomnies, il ait établi une confusion volontaire, cela, malheureusement, est assez dans l'ordre des choses de ce monde; mais n'est-il pas regrettable que des écrivains sérieux, et d'un si grand talent, acceptent, comme paroles d'Évangile en quelque sorte, des fadaises sorties de la plume d'un ennemi?

Arrivons maintenant à cette fameuse entrevue, destinée à devenir le texte de l'absurde accusation que, par la bouche de Barbaroux et de Rebecqui, les Girondins intenteront contre Robespierre dès les premières séances de la Convention nationale. Après avoir parlé de la Révolution, et s'être beaucoup vanté de l'avoir accélérée, Robespierre, toujours d'après Barbaroux, soutint qu'elle s'arrêterait si quelque homme extrêmement populaire ne s'en déclarait le chef et ne lui imprimait un nouveau mouvement (1). Sur quoi Rebecqui se serait fièrement écrié : « Je ne veux pas plus d'un dictateur que d'un roi. » En sortant, continue Barbaroux, Panis nous serra la main. « Vous avez mal saisi la chose, nous dit-il, il ne s'agissait que d'une autorité momentanée, et Robespierre est bien l'homme qui conviendrait pour être à la tête du peuple (2). » Autant de lignes, autant de mensonges. L'assertion prêtée à Robespierre sur la nécessité d'investir un homme populaire d'une sorte de pouvoir suprême est démentie par tous ses actes, par toutes ses paroles. Son immense discours du 27 juillet, aux Jacobins, ne roule-t-il pas tout entier sur les périls de la tyrannie, sur les précautions à prendre afin qu'une fois le trône renversé, un despotisme ne vienne pas succéder à un autre? Qui donc insista davantage pour que le peuple conservât la plénitude de sa souveraineté, pour qu'en aucun cas ses mandataires ne pussent se rendre indépen-

(1) Dans son accusation devant la Convention, Barbaroux n'osa point prêter ce langage à Robespierre, mais dans ses *Mémoires* il pouvait mentir en toute sécurité. Voyez le *Moniteur* du 27 septembre 1792.

(2) *Mémoires de Barbaroux*, p. 64.

dants de lui, et exercer la dictature en son nom? En vérité, il faut avoir oublié toutes ces choses, dites en face de tout un peuple et conservées par la presse, pour ajouter foi un moment aux mensonges de Barbaroux! Est-ce que, par hasard, dans l'intimité, Robespierre aurait tenu un autre langage, lui, l'homme à la rude franchise, aux convictions d'airain? Il en était incapable. Et quand, le 20 juillet, s'épanchant dans le sein d'un de ses plus fidèles amis, d'un de ses plus chers confidents, il écrivait à Couthon cette lettre que nous avons citée tout entière, ne manifestait-il pas surtout la crainte que la Révolution ne s'abîmât dans quelque despotisme dictatorial? Voilà donc, de ce côté, Barbaroux bien et dûment convaincu d'imposture.

Reste le propos attribué à Panis. Eh bien! le 25 septembre 1792, en pleine Convention, Barbaroux reçut, sans le relever, le plus sanglant démenti; et ces paroles de Panis : « Je ne sais ce que je dois admirer le plus ou de la lâcheté, ou de l'invraisemblance, ou de la fausseté de sa délation, » (1) ne lui arrachèrent pas un mot de réponse. Mais Panis alla plus loin. La participation très-active prise par lui aux événements du mois d'août l'avait mis en rapport avec les chefs des Marseillais, il les adjura de déclarer si jamais il leur avait parlé soit de dictature, soit de Robespierre ; et certes, dit-il, « si j'avais conçu le projet qu'on nous attribue, ce n'est pas à Barbaroux seul que j'en aurais parlé (2). » Aucun des chefs marseillais n'appuya la dénonciation du député girondin, et, sur ce point encore, il demeure convaincu de mensonge.

Ce fut, du reste, une nouvelle tactique de la part de Brissot et de ses amis d'accuser Robespierre de chercher à usurper le pouvoir national. Les Girondins, on s'en souvient, avaient essayé de le dépopulariser en le dénonçant comme membre du comité autrichien, en prétendant qu'il avait assisté à des conférences chez la princesse de Lamballe; mais ces grossières inventions n'avaient pas tenu devant le dédain public. C'est pourquoi, changeant de batterie, ils l'accuseront, devant une nation jalouse de cette liberté à la conquête de laquelle il avait tant contribué, d'aspirer à la dictature, et nous verrons avec quel art infernal ils travailleront à propager cette nouvelle calomnie. Rapprochement singulier! quand les Thermidoriens voudront tuer Robespierre, ils l'accuseront aussi de royalisme, de tendances dictatoriales, et nous montrerons à quels procédés indignes, ils seront obligés de re-

(1) Le *Moniteur*, rédigé alors dans un sens tout girondin, a eu soin de passer sous silence ces mots que prononça Panis avant de demander à Barbaroux où étaient ses preuves et ses témoins. Voyez *Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, numéro 1, p 47.
(2) Voyez le *Moniteur* du 27 septembre 1792.

courir, comme les Girondins, pour propager ces idées dans les masses et briser une popularité qui avait résisté à tant d'assauts.

XVIII

Cependant, de minute en minute, la situation empirait; l'impatience populaire s'accroissait des résistances que semblait apporter le Corps législatif à donner satisfaction à l'opinion publique. Le 3 août, Pétion, à la tête d'une députation de la commune, paraissait à la barre de l'Assemblée, et demandait, au nom du peuple, la déchéance du roi. Sans tenir compte de ce vœu, l'Assemblée annulait, le lendemain, la délibération par laquelle la section Mauconseil s'était déclarée déliée du serment d'obéissance. Mais, presque en même temps, se présentait une députation de la section des Gravilliers chargée de réclamer la mise en état d'accusation de Louis XVI. Les inquiétudes, les colères, les méfiances étaient encore augmentées par les provocations incessantes des feuilles royalistes qui, autant que les feuilles patriotiques, semblaient avoir hâte d'en finir, celles-ci par l'insurrection, celles-là par un coup d'État. De Pange et André Chénier, dans le *Journal de Paris*, calomniaient à qui mieux mieux. Le premier prétendait que Robespierre avait confié à ses amis combien il lui serait doux de faire assassiner La Fayette, et il dénonçait comme des malfaiteurs les soldats renvoyés de leurs corps depuis le commencement de la Révolution par des officiers de l'ancien régime. A la suite de cette diatribe était inséré le manifeste du duc de Brunswick, contre lequel, en revanche, le journal royaliste ne trouvait pas une parole d'indignation. Tout présageait un dénoûment prochain. La cour ne restait pas inactive et préparait de redoutables moyens de défense. Tandis que le château se remplissait d'amis dévoués, les fidèles bataillons suisses quittaient leur caserne de Courbevoie pour venir s'installer aux Tuileries.

Les partisans de l'insurrection, de leur côté, ne dissimulaient pas leurs projets : on délibérait au grand jour, en présence de la nation, suivant la propre expression de Robespierre (1). Dans la journée du 4 août, le directoire insurrectionnel des fédérés tint séance au Cadran-Bleu, sur le boulevard, chez le restaurateur Bancelin. Parmi les assistants, on remarquait Simon (de Strasbourg), Westermann, Santerre, Anthoine et Camille Desmoulins. Le soir, sur les huit heures, s'il faut en croire une relation de Carra, une nouvelle conférence eut lieu dans la propre

(1) *Défenseur de la Constitution*, numéro 12, p. 571.

demeure de Robespierre; chez son ami l'ex-constituant Anthoine, à qui les Duplay avaient offert l'hospitalité durant son séjour à Paris. D'après le Girondin Carra, madame Duplay, effrayée de ce conciliabule, se serait présentée vers les onze heures dans la chambre de son hôte, et lui aurait demandé s'il voulait faire égorger Robespierre; à quoi Anthoine aurait répondu : « Si quelqu'un doit être égorgé, ce sera nous sans doute. Il ne s'agit pas de Robespierre, il n'a qu'à se cacher (1). » L'effroi d'une femme en de telles circonstances n'avait rien que de bien ordinaire; pourtant madame Duplay était une personne d'une énergie peu commune; son admiration pour Robespierre tenait en partie à l'inébranlable fermeté de celui-ci; donc, pour plusieurs raisons, nous n'ajoutons aucune foi au récit malveillant de Carra. D'abord il est fort peu probable que, dans la maison dont il était l'hôte, Anthoine se soit exprimé d'une façon aussi désobligeante pour l'ami dont il partageait tous les sentiments et toutes les opinions; ensuite, s'il y avait danger pour Robespierre, ce n'était pas lorsqu'il émettait un avis dans une conférence secrète à laquelle assistaient un petit nombre de personnes, mais bien lorsqu'il réclamait si hautement, à la tribune des Jacobins, la déchéance de la famille royale et la convocation immédiate d'une Convention directement nommée par tous les citoyens. Maintenant, ajoutons que lorsque le Girondin Carra, journaliste d'une réputation fort équivoque, écrivit, après coup, son ***Précis historique et très-exact*** sur les causes et les auteurs de l'insurrection du 10 août, précis dans lequel il se donne naturellement le beau rôle, la scission était devenue irréparable entre Robespierre et la Gironde, et que les écrivains de ce parti ne négligeaient aucune occasion de jeter quelque défaveur sur l'homme à la perte duquel les Girondins s'acharnaient avec une obstination sans exemple.

Si Robespierre ne figura point parmi les meneurs des faubourgs, il n'en demeura pas moins constamment sur la brèche pendant les jours qui précédèrent la grande insurrection du 10, tantôt aux Jacobins, tantôt à sa section (celle de la place Vendôme), et l'on n'ignore pas combien furent suivies, à cette époque, les assemblées sectionnaires devenues permanentes (2). Les préparatifs militaires dont le château des Tuileries était le théâtre avaient fait croire à de nouveaux projets de fuite de la part du roi; les Suisses qui bivouaquaient dans les cours étaient là, disait-on, pour protéger son départ. On estimait à près de quatre mille le nombre de ces soldats étrangers. Mais le régiment suisse

(1) Voy. le récit de Carra cité dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 270.

(2) Arrêté de la municipalité *signé* Pétion et Royer. Voy. à cet égard la *Chronique de Paris* du 5 août 1792.

au grand complet était de deux mille quatre cents hommes tout au plus ; ce que ne manqua pas de rappeler Réal, aux Jacobins, et il en tira la conséquence qu'on avait revêtu d'uniformes suisses douze à treize cents soldats de l'ancienne garde du roi, restée stationnaire à l'École militaire, malgré son licenciement (1). A cette même séance (c'était le dimanche 5 août), Robespierre prit la parole : « Toutes ces mesures, » dit-il, « annoncent une conspiration prochaine, contre laquelle il faut employer autant d'énergie que de prudence. » La fuite du roi, nous le savons aujourd'hui, avait été longtemps agitée dans le conseil de la couronne, et La Fayette avait proposé un plan assez bien combiné. Or, l'intérêt que les ennemis plus ou moins déguisés de la Révolution trouvaient à posséder Louis XVI au milieu d'eux, au sein de l'armée dont ils avaient le commandement, explique suffisamment pourquoi cette fuite paraissait dangereuse aux patriotes. Selon Robespierre, la présence de la personne du roi importait, sinon au salut public, du moins à la conservation de beaucoup d'individus. Ne doutant nullement d'ailleurs des projets de départ, il terminait par ces mots un discours dont le journal de la société ne nous a conservé qu'un résumé fort incomplet. « Je conclus donc à ce que, deux choses étant indispensablement nécessaires, l'une d'empêcher que le roi ne parte, l'autre de veiller à ce qu'il ne lui arrive aucun mal, ni à aucun individu de sa famille, il est du devoir de tout bon citoyen, de tout vrai patriote, de toutes les autorités constituées de veiller, et de surveiller le château (2). »

Trois jours après (le 8), un député de la Somme, Saladin, dénonça au club l'incivisme de son département. Le bruit courait alors qu'il avait été question, pour mettre l'Assemblée nationale à l'abri de toute

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société.*, numéro 244.

(2) *Ibid.* M. Michelet a donc été bien mal renseigné lorsqu'il a écrit : « Robespierre ne dit rien le soir aux Jacobins, et *très-probablement il s'abstint d'y aller*, pour n'exprimer nulle opinion sur les mesures immédiates qu'il convenait de prendre. Il laissa passer le jour, ordinairement décisif dans les révolutions de Paris, le dimanche 5 août. Il se tut le 3, il se tut le 4, et ne recouvra la parole qu'après que ce jour fut passé, le 6 août » (*Hist. de la Révolution*, t. III, p. 535). Trois erreurs en moins de six lignes ! On vient de voir comment Robespierre ne dit rien le soir du dimanche 5 août, aux Jacobins, et comment *très-probablement* il s'abstint d'y aller. Il s'était tu le 3 il est vrai ; la séance avait été d'une très-médiocre importance, comme on peut s'en rendre compte (numéro 243 du *Journal des débats*, etc.). S'il avait été muet le 4, c'était par l'excellente raison que ce jour-là il n'y avait pas eu de séance aux Jacobins. En effet les séances n'avaient lieu que tous les deux jours, le dimanche en plus. Comment cela a-t-il échappé à M. Michelet? Enfin l'éminent historien se trompe encore en rendant la parole à Robespierre le lundi 6 août ; la séance ce jour-là fut remplie presque tout entière par un immense discours de Réal ; mais Robespierre reparut à la tribune le mercredi 8 août, comme on peut s'en convaincre, c'est-à-dire à la dernière séance des Jacobins avant l'insurrection.

pression et de toute insulte, de la transférer à Rouen ou à Amiens. Le roi était même impatiemment attendu dans cette dernière ville, disait Saladin. Robespierre monta à la tribune pour démontrer qu'il était bien difficile de réaliser ce projet de translation. Si la proposition en était faite, dit-il, si les Maurys de l'Assemblée législative venaient se plaindre de mauvais traitements, ce serait sans doute afin de détourner l'Assemblée de la grande question à l'ordre du jour. Pour lui, il engageait les patriotes à ne pas être dupes de cette manœuvre, à repousser toute discussion ayant pour objet de prétendues insultes faites à des députés, comme à l'Assemblée constituante on passait à l'ordre du jour sur les plaintes des Maurys, et à aborder enfin avec courage la question capitale de la déchéance du roi (1). Au reste, cette question venait de faire un grand pas par le vote de l'Assemblée législative qui, dans la journée, avait, à une forte majorité, innocenté La Fayette. L'heure approchait où la nation allait prendre le parti de se sauver par elle-même; mais en même temps approchait le moment redoutable des vengeances populaires. Se fondant sur ce que des listes de proscription contre les patriotes circulaient à la cour et jusque dans les camps étrangers, Goupilleau (de Fontenay), aux Jacobins, revendiqua pour le peuple le droit de former, lui aussi, des listes de proscription contre ses ennemis; et pour éviter toute confusion, pour bien fixer l'opinion publique sur le compte de chaque individu, il demanda et obtint l'impression et la publication de la liste des députés qui avaient voté pour ou contre La Fayette. La séance fut levée à onze heures du soir; ce fut la dernière avant l'insurrection; il n'y en eut point le jeudi 9 août, et quand les Jacobins se réunirent le 10, la royauté avait disparu.

Lorsque Robespierre s'écriait qu'il fallait que l'État fût sauvé par quelque moyen que ce fût, il envisageait, cela est bien évident, l'insurrection comme un moyen possible, inévitable même; mais il ne s'agissait plus alors à ses yeux d'un mouvement partiel, il comprenait par là le soulèvement du peuple tout entier. S'il n'eût pas sur les événements une influence particulière, il contribua certainement à les précipiter; les Girondins, au contraire, louvoyèrent jusqu'au dernier moment, mirent tout en œuvre pour gagner du temps, et retinrent le plus possible la royauté sur le bord de l'abîme, espérant toujours être appelés à la diriger. Ce fut peut-être à leur instigation que, le 7 août, Pétion, depuis longtemps circonvenu par eux, se rendit inopinément chez Robespierre. C'était la première fois que celui-ci

(1) *Journal des débats et de la correspondance*, etc., numéro 246.

recevait cet honneur, bien qu'il fût étroitement lié depuis le commencement de la Révolution avec le maire de Paris, et que rien encore ne pût lui faire présager qu'il en serait bientôt si complétement abandonné. Très-surpris de cette visite, il l'attribua naturellement à quelque grand motif. Durant une heure, Pétion l'entretint des dangers de l'insurrection; il fallait, selon le maire de Paris, laisser à l'Assemblée nationale le soin de discuter avec toute la lenteur possible la question de la déchéance, et différer, jusqu'à ce qu'elle se fût prononcée, la résistance à l'oppression. On voit comme tout cela est bien conforme à la conduite des Girondins menaçant du glaive de la loi les *républicains*, et faisant annuler la délibération insurrectionnelle de la section Mauconseil. Les membres du directoire des fédérés se rendaient habituellement aux Jacobins, Pétion le savait; il pressa vivement son ami de prêcher au sein de la société le système dilatoire dont il était l'interprète (1). Cette visite et cette conversation expliquent parfaitement l'attitude de Pétion pendant les événements du 10 août. Autant il avait montré de bonne volonté pour la journée du 20 juin, autant il parut peu favorable à la grande insurrection du mois d'août, faisant voir par là combien il se trouvait sous l'influence de Brissot. Telle était encore la confiance de Robespierre en Pétion, et tels étaient aussi les sentiments d'amitié que réveilla dans son cœur cette visite inattendue d'un vieil ami, qu'il se laissa jusqu'à un certain point persuader. Le lendemain 8 août, en montant à la tribune des Jacobins pour engager la société à aborder avec courage la question de la déchéance, il ne prononça aucune parole de nature à hâter l'insurrection, et lui-même très-probablement ne la croyait pas si prochaine. Mais il n'est donné à personne de conjurer les tempêtes; Robespierre eût en vain usé toute son éloquence pour retarder d'une minute la chute de la royauté.

XIX

Dans la nuit du 9 au 10 août 1792, les sections de Paris, sur la proposition de celle des Quinze-Vingts, nommèrent chacune trois commissaires pour remplacer l'ancienne municipalité dont l'énergie et la

(1) Voyez pour tous ces détails la *Réponse de Maximilien Robespierre à Jérôme Pétion*, dans les *Lettres de Maximilien Robespierre à ses commettans* (numéro 7).

(2) *Ibid.*, p. 311.

fermeté ne semblaient pas à la hauteur des circonstances. Le nombre des commissaires fut dès le surlendemain porté à six par section; ce qui donna pour le conseil général de la commune un chiffre de deux cent quatre-vingt-huit membres. Ces commissaires furent armés de pleins pouvoirs à l'effet de sauver la patrie, pleins pouvoirs ratifiés depuis par l'Assemblée nationale. A l'heure où commençait cette grave opération, une circulaire signée de Pétion invitait tous les citoyens au calme, à l'inaction, et les engageait à attendre que l'Assemblée eût paisiblement, lentement statué sur la question de la déchéance (1). Mais, — vains efforts pour enchaîner l'ouragan! — déjà dans les quartiers populeux toutes les cloches étaient en branle, et, silencieusement, par cette belle nuit d'été, les bandes insurrectionnelles se rendaient au lugubre appel du tocsin.

Les commissaires nommés se transportèrent tout de suite à l'Hôtel-de-Ville. Ils furent introduits dans la salle des délibérations où siégeait l'ancien conseil qui ne se retira que dans la matinée, sans difficulté d'ailleurs, devant les nouveaux venus (2) parmi lesquels on comptait Rossignol, Billaud-Varenne, Audoin, Louvet, Réal, Hébert, Léonard Bourdon, etc. Cette nouvelle municipalité fut la commune du 10 août. Elle était bien loin, du reste, d'être au complet; vingt-huit sections seulement ayant terminé dans cette nuit leurs opérations électorales. Marie-Joseph Chénier, le frère du royaliste auteur des *Iambes*, et Robespierre ne furent nommés que le 11, le premier par la section de la Bibliothèque, le second par celle de la place Vendôme (3). Quelle fut, dans cette nuit mémorable, la part d'action personnelle de Robespierre? Il est impossible de le dire. Toute action individuelle disparut dans le grand mouvement général; mais il ne resta pas inactif, on peut l'affirmer, car, quelle que fût la notoriété de son nom, la section de la place Vendôme, à laquelle il appartenait, ne l'aurait pas choisi pour son représentant à la commune, s'il se fût effacé dans un pareil moment.

Nous n'avons pas à retracer ici les événements qui signalèrent la matinée du 10 août, ils sont connus de tous nos lecteurs. On sait com-

(1) Voyez dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 402, cette circulaire de Pétion, parfaitement concordante avec le langage que l'avant-veille il avait tenu à Robespierre.

(2) On n'a jamais pu obtenir de Royer-Collard, qui tenait la plume comme greffier, la restitution du procès-verbal de cette séance. Voyez à ce sujet une lettre de son successeur Coulombeau, en date du 24 janvier 1793, lettre dont la minute est aux Archives de la Ville, et qui a été reproduite dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 409.

(3) Voyez la liste complète des membres de la commune du 10 août, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVI, p. 410-422.

ment les Tuileries furent emportées de vive force, après que Louis XVI et sa famille les eurent abandonnées, avant le commencement de l'action, pour se réfugier au sein de l'Assemblée législative. Les royalistes combattirent avec un grand courage, et nul doute qu'un moment ils ne se crurent certains du succès. La mort du commandant général Mandat diminua singulièrement la confiance des défenseurs du château en jetant le désarroi dans les rangs de quelques bataillons de la garde nationale sur lesquels ils comptaient. Mandat avait été tué par un inconnu au moment où, en vertu d'un arrêté de la commune, on le transférait à l'Abbaye pour avoir donné l'ordre par écrit au commandant du bataillon de l'Hôtel-de-Ville de dissiper, en l'attaquant par derrière, la colonne d'attroupement qui se porterait vers les Tuileries. Toutefois, on savait les Suisses et les gardes du roi doués d'une bravoure et d'une fidélité à toute épreuve. Abrités derrière de bonnes murailles, ils pouvaient rendre dix coups pour un ; la foule des assaillants, nullement aguerrie au feu, lâcherait pied aux premières décharges de mousqueterie, on l'espérait du moins. Une fois l'insurrection vaincue, ne verrait-on pas se ranger autour du trône les timides, les timorés, cette masse incertaine et flottante toujours prête à se donner au plus fort? On n'aurait plus, après cela, qu'à tendre la main à La Fayette, et c'en serait fait de la Révolution! L'héroïsme des insurgés déjoua tous ces calculs. A l'exaspération populaire, on put mesurer la vigueur de la résistance, et les pertes des vaincus furent certainement de beaucoup inférieures en nombre à celles des vainqueurs (1).

Comme on a niaisement accusé Robespierre de s'être caché le 17 juillet 1791, après les massacres du Champ-de-Mars, quand, au vu et au su de tout le monde, il était resté presque seul aux Jacobins, défiant la réaction victorieuse alors qu'une foule de patriotes étaient ou arrêtés ou en fuite, on n'a pas manqué non plus de lui reprocher de s'être éclipsé pendant la journée du 10 août. Et ce mensonge n'a pas été seulement mis en avant par des écrivains royalistes, comme l'avocat Maton de la Varenne, qui, épargné dans les massacres de Septembre, a remercié la Révolution, en vomissant contre elle les plus

(1) Jusqu'à ce jour on avait estimé de six à sept cents le nombre des morts parmi les défenseurs des Tuileries, et de quinze cents à cinq mille celui des morts et blessés parmi les assaillants. M. le baron Poisson, dans son livre sur la garde nationale et l'armée, évalue à trois mille cinq cents le chiffre des victimes du côté du peuple. Un Feuillant de nos jours, auteur d'une *Histoire de la Terreur* dont nous aurons à nous occuper tout à l'heure, acceptant sans discuter le chiffre de six à sept cents pour les Suisses, fixe à QUARANTE celui des citoyens de Paris tués pendant le combat. Impossible d'aller plus loin dans l'absurde, et le ridicule de ce chiffre n'est égalé que par le ridicule des calculs pris par cet auteur pour base de son évaluation (*Hist. de la Terreur*, t. II, p. 493).

ineptes calomnies (1), mais par des écrivains qui se flattent bien hautement d'appartenir à l'opinion républicaine. Citerai-je mon illustre confrère M. Michelet, qui, dans son style hyperbolique, et usant d'une tactique empruntée aux Girondins en confondant Marat et Robespierre, les fait sortir tous deux de *leurs trous* le 11 pour siéger à la commune (2)? Nous allons voir ce qu'il faut penser d'une telle assertion. Robespierre, cela est vrai, ne figura pas à la tête des fédérés marseillais ou bretons à l'attaque du château, ni parmi les rudes assaillants venus des faubourgs, ni dans les rangs de la garde nationale, pas plus que Danton, Camille Desmoulins et une foule d'autres notabilités révolutionnaires, sans compter les Girondins qui profitèrent de la victoire du peuple. Mais est-on fondé à dire pour cela qu'il se cacha? Est-ce que même il se montra aussi réservé que son calomniateur Barbaroux, lequel ne fait nulle difficulté d'avouer que des *motifs de prudence* l'avaient déterminé à ne pas se mettre à la tête de ses compatriotes, et qui se contentait de recevoir, pendant l'action, des renseignements qu'on devait, suivant sa recommandation, lui envoyer de quart d'heure en quart d'heure (3)? Non, les hommes de la trempe de Robespierre ne se cachent pas. En temps de révolution, il le savait bien, lui, la proscription et la mort sont trop souvent le partage des défenseurs de la liberté, et, d'avance, il était prêt au sacrifice.

Quand la bataille fut terminée (elle avait duré un peu moins de deux heures), l'Assemblée législative s'empara de tous les pouvoirs. Au moment où le roi était venu chercher un refuge dans son sein, Vergniaud, qui la présidait, avait accueilli le monarque en ces termes : « Vous pouvez, sire, compter sur la fermeté de l'Assemblée nationale ; ses membres ont juré de mourir en soutenant les droits du peuple et les autorités constituées. » On voit combien peu le renversement de

(1) *Histoire particulière des événemens qui ont opéré la chute du trône*, par Maton de la Varenne, p. 228.

(2) *Histoire de la Révolution*, par Michelet, t. IV, p. 61. M. Michelet sait parfaitement que Marat ne fut pas un des commissaires députés à la commune, et que si plus tard il fut illégalement introduit dans le sein du comité de surveillance, ce fut sans la participation du conseil général. Pourquoi donc ces équivoques? Est-ce que c'est là de la loyauté historique? Il a dû savoir également que Robespierre parla longtemps aux Jacobins dans la journée même du 10 août, pourquoi donc n'en dit-il rien? Ah! c'est qu'il lui devenait difficile de faire sortir Robespierre de *son trou* le 11. M. Michelet, nous avons regret de le dire, ne procède pas seulement par hypothèses et suppositions, mais aussi par omissions. Tout ce qui est de nature à le gêner dans son système de thèse historique, il le supprime sans plus de façon.

(3) *Mémoires de Barbaroux*, p. 66. Ce qui n'empêche pas ce héros de la Gironde d'écrire négligemment (p. 82) que Robespierre s'était caché le 10. Voilà donc les autorités de M. Michelet et des écrivains qui ont adopté son système : Maton de la Varenne et Barbaroux!!

la royauté était dans les idées de la Gironde. La monarchie se trouvant brisée de fait par la défaite de ses partisans, Vergniaud, la douleur dans l'âme, proposa à ses collègues de décréter, entre autres mesures, la suspension *provisoire* de Louis XVI, la nomination d'un gouverneur au prince royal et la formation d'une Convention nationale. Robespierre, tout en louant l'Assemblée de s'être élevée quelquefois à la hauteur de ses devoirs (1), ne trouva pas dans plusieurs de ses décrets toute la sagesse, toute l'énergie qu'eussent exigées les circonstances. Selon lui, il aurait fallu décréter tout de suite la déchéance du roi, afin de prévenir des lenteurs dangereuses et certaines questions d'où pouvaient naître des éléments de discorde civile. Mais il semblait que les Girondins, maîtres de l'Assemblée par la désertion de tous les députés attachés à la cour, voulussent laisser une porte ouverte au retour de la royauté. Brissot n'avait-il pas dit, dans son discours du 26 juillet, que les hommes attachaient au mot de *roi* une vertu magique qui préservait leurs propriétés ? Toujours est-il qu'après s'être, jusqu'au dernier moment, montrés tout à fait opposés à l'insurrection, ils commencèrent par recueillir les fruits de la victoire du peuple. Sur la proposition d'Isnard, les portefeuilles de l'intérieur, des finances et de la guerre furent rendus à Roland, à Clavière et à Servan. Monge, appelé au ministère de la marine, et Le Brun à celui des affaires étrangères, étaient encore deux créatures de la Gironde. Danton seul, nommé ministre de la justice, représenta au pouvoir l'insurrection triomphante.

Tandis que ces choses se passaient au sein de l'Assemblée législative, et que, de tous côtés, les ambitieux, les intrigants s'agitaient pour avoir une part des lambeaux de la royauté, les Jacobins s'étaient réunis dans leur salle, plus tôt que de coutume, sous la présidence d'Anthoine. La société se trouva peu nombreuse, beaucoup de ses membres ayant été, en ces graves conjonctures, retenus par leurs fonctions. Quant à Robespierre, qu'un historien accuse si injustement d'avoir « veillé le mouvement, » de s'être tenu prêt à en profiter (2), il parut à la tribune, et les paroles qu'il y prononça donnent la mesure de son désintéressement. Songea-t-il à lui un seul instant ? Chercha-t-il à tirer parti de son immense popularité dans un intérêt personnel ? Le vit-on, comme tant d'autres, convoiter les dépouilles de la monarchie ? Il parle, et son unique préoccupation est d'assurer à la nation les bénéfices d'une victoire dont l'honneur, suivant lui, ne

(1) *Défenseur de la Constitution*, numéro 12, p. 576.
(2) Michelet, *Histoire de la Révolution*, t. III, p. 547.

revenait pas seulement au peuple de Paris, mais au peuple français tout entier. A ce peuple il recommande formellement de mettre désormais ses mandataires dans l'impossibilité absolue de nuire à sa liberté; il l'engage à demander la convocation immédiate d'une Convention nationale, la mise en état d'accusation de La Fayette, et surtout à ne pas déposer les armes avant le triomphe définitif de la liberté. En même temps il invite les fédérés à écrire à leurs concitoyens le récit des grands événements du jour, et la nouvelle commune à envoyer des commissaires dans les quatre-vingt-trois départements pour y peindre sous son vrai jour la situation actuelle. Puis, songeant aux patriotes poursuivis dans ces derniers temps par des directoires et des juges dévoués à un gouvernement conspirateur, détenus en vertu d'ordres arbitaires, il conseille à la société de s'occuper sans retard des moyens légaux de rendre la liberté à ces victimes du despotisme (1).

En même temps, il glorifiait dans des pages énergiques cette Révolution du 10 août, qu'il mettait bien au-dessus de celle de 1789. Alors le peuple, aidé de ceux qu'on appelait *grands*, s'était levé tumultueusement pour affranchir le pays de l'ancien despotisme plutôt que pour conquérir la liberté; aujourd'hui, seul pour ainsi dire, livré à lui-même, sans chefs et sans point de ralliement, il avait pris les armes afin de venger les lois fondamentales de sa liberté violée, de faire rentrer dans le devoir tous les citoyens qui conspiraient contre lui, et d'affirmer un fois de plus les principes proclamés trois ans auparavant par ses premiers représentants. Cette nouvelle révolution paraissait à Robespierre la plus belle qui eût honoré l'humanité, la seule dont l'objet fût de fonder enfin les sociétés politiques sur les principes immortels de l'égalité, de la justice et de la raison. Tous les trônes, pensait-il, allaient recevoir la secousse du choc qui venait de briser celui de Louis XVI. La liberté du monde lui semblait devoir être à la fois l'ouvrage et la récompense de ce peuple magnanime. « Français, » s'écriait-il en exhortant ses concitoyens à une fermeté inébranlable, et en leur présentant comme un crime contre l'humanité la clémence qui laisserait impunis les tyrans altérés du sang des hommes, « Français, n'oubliez pas que vous tenez dans vos mains le dépôt des destinées de l'univers. Ne vous endormez pas au sein de la victoire; adoptez la maxime d'un grand homme qui croyait n'avoir rien fait tant qu'il lui restait quelque chose à faire. N'oubliez pas que vous avez à combattre la ligue des despotes et à confondre les complots des en-

(1) *Journal des débats et de la correspondance*, etc., numéro 247.

nemis les plus dangereux que vous nourrissez dans votre sein. Une gloire immortelle vous attend, mais vous serez obligés de l'acheter par de grands travaux. Restez debout, et veillez. Il ne vous reste plus désormais qu'à choisir entre le plus odieux de tous les esclavages ou une liberté parfaite; entre les plus cruelles proscriptions et le bonheur le plus pur dont un peuple puisse jouir. Il faut que les rois ou les Français succombent. Telle est la situation où vous place cette lutte glorieuse que vous avez jusqu'ici soutenue contre la royauté. » Et comme pour confondre d'avance les détracteurs et les envieux qui devaient l'accuser d'aspirer à la dictature, il ajoutait : « Mais, quels que soient vos délégués, gardez-vous de les laisser maîtres absolus de votre destinée, surveillez-les, jugez-les, et réservez-vous dans tous les temps des moyens réguliers et pacifiques d'arrêter les usurpations des hommes publics sur les droits et sur la souveraineté du peuple (1). ».

Comme il arrive invariablement après toute victoire remportée par le peuple, il ne manqua pas de gens pour s'attribuer le mérite de celle du 10 août, et ceux-là en profitèrent tout d'abord qui n'y avaient pas eu la moindre part, Danton excepté. Beaucoup, après le combat, se posèrent en héros; plus modeste se montra Robespierre. Nous le voyons faire remonter au peuple seul tout l'honneur de la victoire; il se contenta d'être l'historiographe des événements (2); et, quelques mois plus tard, en rappelant à son ancien ami Pétion, par lequel il venait d'être abandonné, les péripéties de cette journée fameuse, il lui disait : « Je ne paraîtrai pas suspect, car j'ai été presque aussi étranger que vous aux glorieux événemens de notre dernière Révolution; il ne nous reste à tous deux que le plaisir de savoir qu'à cette mémorable époque la patrie a eu beaucoup de défenseurs plus utiles que nous (3). » Et pourtant qui, plus que lui, avait contribué au succès, prêché l'abnégation, soufflé aux masses une indomptable énergie, cherché à asseoir sur les débris du trône le droit, la justice, la liberté? Ses concitoyens le considérèrent donc avec raison comme un des vainqueurs de cette journée, et le secrétaire greffier de la commune, Coulombeau, exprimait bien le sentiment populaire, lorsqu'en lui adressant, par ordre du conseil général, la médaille commémorative frappée en souvenir de la chute de la royauté, il lui écrivait : « Citoyen, je m'empresse de

(1) Voy. dans le *Défenseur de la Constitution*, numéro 12, l'article sur les événements du 10 août 1792, de la p. 567 à la p. 583.

(2) Récit des événements du 10 août par Robespierre. *Défenseur de la Constitution*, numéro 12, p. 583 à 592.

(3) Réponse à Jérôme Pétion. *Lettres de Maximilien Robespierre à ses commettans*, numéro 7.

vous envoyer la médaille des hommes du 10 août, et je me félicite d'avoir à rendre cet hommage à l'incorruptible Robespierre (1). »

XX

Lorsque après de longues hésitations, et après avoir tenté vainement de sauvegarder par les voies légales sa liberté menacée, une nation en est venue à ce parti extrême de changer violemment la forme de son gouvernement, elle est tenue, sous peine de voir lui échapper bientôt les fruits de ses efforts et de sa victoire, de pourvoir elle-même aux exigences du moment, et de ne pas abandonner l'exercice du pouvoir à des mains qui n'avaient pas su garder de toute atteinte les libertés publiques. Ce fut ce que comprirent admirablement nos pères en 1792 quand ils nommèrent le nouveau conseil général qui fut cette fameuse commune du 10 août, tant calomniée par les plumes royalistes et par certains écrivains réputés démocrates. Les sections de Paris sentirent très-bien qu'elles ne pouvaient laisser la direction de la révolution nouvelle à des administrateurs dont un certain nombre étaient attachés au parti de la cour, contre lequel s'était faite cette Révolution.

De tous les gouvernements issus d'une insurrection populaire, la commune du 10 août fut incontestablement le plus légitime, plus légitime que celui qu'en 1830 organisèrent, en fraude du droit national, quelques députés et quelques journalistes sans mandat, plus légitime que le gouvernement provisoire de 1848. Lorsqu'en cette dernière année le peuple de Paris eut détruit la royauté de Juillet, il ne vint à personne l'idée de permettre à la chambre des députés de continuer l'exercice de son mandat, lequel avait été logiquement brisé en même temps que la charte en vertu de laquelle cette chambre avait été nommée. Les révolutionnaires de 1792 montrèrent plus de condescendance pour l'Assemblée législative, seulement ils ne pouvaient oublier qu'elle venait d'innocenter La Fayette, qu'elle avait éludé la question de la déchéance, et qu'en réalité elle était en grande partie feuillantine ; ils firent donc sagement, en lui maintenant l'exercice du pouvoir exécutif, d'établir à côté d'elle une sorte de gouvernement destiné à lui servir de contre-poids, un corps énergique,

(1) L'original de cette lettre d'envoi a plusieurs fois figuré dans les ventes d'autographes. Elle a été reproduite dans les *Papiers inédits*, etc. t. II, p. 179.

enthousiaste, sorti des entrailles mêmes de la Révolution, et décidé cette fois à ne pas la laisser compromettre. L'Assemblée nationale comprit bien elle-même que, pour regagner la faveur populaire dont elle avait joui au début de sa session, elle devait s'élever à la hauteur des circonstances. Dès le 11, se rendant à un vœu bien souvent exprimé par Robespierre, elle effaça cette inique et impolitique distinction de citoyens actifs et de citoyens passifs, établie par l'Assemblée constituante, et Robespierre ne manqua pas de lui en rendre un public hommage (1). Il regretta toutefois que, sacrifiant les principes à la routine, elle n'eût pas supprimé l'intermédiaire inutile et dangereux de ces colléges électoraux sortis du sein des assemblées primaires, et assuré au peuple la faculté de choisir lui-même ses représentants (2). Ce qu'il voulait, nous l'avons déjà dit, c'était le suffrage universel, dans toute sa plénitude, c'est-à-dire le mode d'élection le plus simple, le plus rationnel et le plus juste.

Nommé, comme on l'a vu, député au conseil général de la commune par la section de la place Vendôme, Robespierre se rendit sans retard à son poste. Les commissaires élus les premiers avaient commencé par faire enlever de la maison commune les bustes de Louis XVI, de Bailly et de La Fayette précieusement conservés par l'ancienne municipalité. C'était le 10. Dans la soirée, la nouvelle commune vota l'établissement d'un tribunal destiné à juger tous ceux qui avaient conspiré la ruine de la Révolution et préparé le massacre du peuple. Cette mesure, provoquée par la commune dans le but de prévenir les excès auxquels on savait trop disposée à se livrer une population irritée, si les coupables n'étaient pas déférés à la justice, l'Assemblée nationale aussi la crut indispensable. Dans la matinée du lendemain, elle décréta la formation d'une cour martiale chargée de juger tous les Suisses, sans désemparer, et dont les membres devaient être nommés par le commandant général provisoire de la garde nationale (3). Les écrivains hostiles à la Révolution ont soigneusement mis en relief toutes les dispositions sévères prises par cette commune du 10 août, et exigées par la situation, mais ils se sont bien gardés de révéler les actes qui la recommandent à notre reconnaissance, ses efforts pour apaiser la fermentation, sa prodigieuse activité pour mettre le pays en état de défense et pousser aux frontières les volontaires dont elle pressait l'enrôlement. Nous avons sous les yeux les registres mêmes des procès-verbaux de la commune, et si dans les milliers d'arrêtés

(1) *Défenseur de la Constitution*, numéro 12, p. 576.
(2) *Ibid.*, p. 579.
(3) Voy. le *Moniteur* du 13 août 1792.

rendus par elle, il en est quelques-uns qu'on peut regretter au point de vue de la modération, combien sont marqués au cachet du patriotisme et de l'humanité ! Sans doute elle paraît impitoyable cette proclamation dans laquelle on lit : « Peuple, suspens ta vengeance, tous les coupables vont périr sur l'échafaud. » Mais l'impression d'épouvante s'efface tout de suite, si l'on vous dit que cette proclamation, rédigée à l'heure où l'Assemblée nationale créait une cour martiale, fut faite uniquement afin d'empêcher le peuple de se jeter sur les Suisses et de les égorger. Sans doute on regrette l'arrêté en vertu duquel furent confisquées les presses d'un certain nombre de feuilles royalistes ; mais il faut se rappeler les excès commis contre les journalistes patriotes après la journée du 17 juillet 1791, et se dire que, si le parti de la cour eût été victorieux, la plupart des écrivains royalistes, dont les exagérations étaient au moins égales à celles d'Hébert et de Marat, eussent poussé le gouvernement à user des dernières rigueurs envers les vaincus, et applaudi aux vengeances les plus sanguinaires. N'avons-nous pas vu, il n'y a pas si longtemps, les gens *modérés* se jeter comme des Vandales sur les presses d'un journal démocratique?

La commune du 10 août, on peut l'affirmer hardiment, se montra toujours animée des plus pures, des meilleures intentions. Ayant appris qu'une multitude égarée se portait sur le Louvre, où demeuraient alors plusieurs artistes, entre autres le grand David, elle lançait immédiatement une proclamation où il était dit : « Les logemens habités par les artistes, récompense des talents et des services qu'ils ont rendus à la patrie, n'ont aucune communication avec la galerie suspecte d'où les ennemis du peuple ont fait feu sur lui. La commune de Paris regarde comme un devoir de préserver le peuple d'une telle erreur et de manifester l'estime qu'elle porte à ces citoyens (1). » Un autre jour, un de ses membres lui ayant annoncé que deux femmes se trouvaient détenues dans les prisons de la Force sans qu'il y eût contre elles aucune preuve de délit, elle chargeait les conseillers Roussel et Darnaudri d'aller tout de suite s'assurer des faits, de mettre ces deux femmes en liberté si elles n'étaient coupables, et de leur faire donner tous les secours nécessaires (2). Quelle férocité ! Et comme en temps ordinaire on a soin de prendre de telles précautions!

Robespierre parut à la commune dès le 12. Il se montra assez assidu aux séances du conseil général jusqu'au 26 du mois d'août, époque à

(1) Séance du 14 août. Procès-verbaux du conseil général. *Archives* de la Ville. V. 22. Carton 0. 7. 0.
(2) Séance du 23 août. *Ubi suprà.*

laquelle, choisi comme président par l'assemblée primaire de sa section, puis appelé par les électeurs de Paris à siéger au sein de l'assemblée électorale chargée de nommer les députés à la Convention nationale, il ne vint plus au conseil général qu'à des intervalles assez éloignés. Nous allons le suivre jour par jour, heure par heure pour ainsi dire, les documents originaux sous les yeux, et nos lecteurs sauront de la façon la plus précise dans quelle mesure il s'associa aux travaux du conseil général de la commune, depuis le 11 août, jour où il fut nommé commissaire par la section de la place Vendôme, jusqu'à l'ouverture des séances de la Convention.

XXI

Le premier acte de Robespierre au sein du conseil général de la commune fut de rendre compte (séance du 12 août) d'un décret voté dans la matinée par l'Assemblée législative et portant réorganisation du directoire du département de Paris. On n'a pas oublié ce qu'était l'ancien directoire : composé de membres dévoués à la cour, et dont la plupart s'étaient démis de leurs fonctions peu de jours avant les événements du 10 août, il avait été souvent en lutte avec l'ancienne municipalité, et la suspension de Pétion et de Manuel avait achevé de le perdre dans l'esprit du peuple. L'Assemblée législative avait donc décidé, sur le rapport de Guyton-Morveau, que chacune des sections de Paris nommerait un de ses membres pour remplir provisoirement les fonctions d'administrateur du département ; mais elle avait laissé la porte ouverte à un nouvel antagonisme entre le directoire et la commune, en ne modifiant pas les fonctions du directoire et en lui laissant par conséquent sur le conseil général une prépondérance dont ses anciens membres s'étaient constamment prévalus.

Robespierre vit là un danger. Une récente expérience lui avait appris combien était périlleuse pour la bonne administration de la ville de Paris, et aussi pour la liberté, la rivalité existant forcément, pour ainsi dire, entre deux corps administratifs qui se jalousaient nécessairement l'un l'autre. En conséquence, il proposa à ses collègues de solliciter de l'Assemblée nationale le rapport de son décret. Le conseil général, entrant sans discussion dans ses vues, arrêta immédiatement qu'une députation serait envoyée à l'Assemblée pour la prier de revenir sur sa décision.

Chargé de porter la parole, Robespierre tint à l'Assemblée nationale un langage ferme, mais plein de convenance, et nullement irrespectueux, comme le lui reprocha un peu plus tard, en termes si peu mesurés, le girondin Louvet dans la ridicule accusation dont il le poursuivit. « Entre le peuple et vous, il ne saurait exister d'intermédiaire désormais, » disait Robespierre. « Nommés par le peuple avec des pouvoirs illimités afin de veiller à sa sûreté, d'assurer le triomphe de la Révolution et de la liberté, les membres du conseil général verraient avec peine s'élever à côté d'eux une nouvelle autorité rivale, qui, comme sa devancière, ne ferait peut-être qu'embarrasser la marche de la commune et rendrait aux ennemis de la liberté de coupables espérances. » « Craignez-vous, » ajoutait-il, « de vous reposer sur la sagesse du peuple, qui veille pour le salut de la patrie qui ne peut être sauvée que par lui? C'est en établissant des autorités contradictoires qu'on a perdu la liberté; ce n'est que par l'union, la communication directe des représentants avec le peuple qu'on pourra la maintenir. Daignez nous rassurer contre les dangers d'une mesure qui détruirait ce que le peuple a fait; daignez nous conserver les moyens de sauver la liberté. C'est ainsi que vous partagerez la gloire des héros conjurés pour le bonheur de l'humanité; c'est ainsi que, près de finir votre carrière, vous emporterez avec vous les bénédictions d'un peuple libre. » Il terminait en conjurant l'Assemblée de prendre en considération l'arrêté du conseil général et de ne pas donner de remplaçant à l'ancien directoire du département (1). De vifs applaudissements accueillirent ses paroles. Thuriot appuya la pétition de la commune, Lacroix également; celui-ci demanda seulement qu'on laissât subsister la section du directoire chargée de la partie des contributions. Cette proposition fut adoptée sur-le-champ.

Cela, paraît-il, ne fut nullement du goût des meneurs de la Gironde. Le ministre Roland motiva sur le premier décret la lettre de convocation pour la nomination des membres provisoires du directoire, sans indiquer la modification arrêtée le soir même; cette circonstance amena, quelques jours plus tard, le 22 août, le conseil général à décider qu'une nouvelle députation serait envoyée à l'Assemblée afin de réclamer la conversion du nouveau directoire en pure et simple

(1) Voy. le *Moniteur* du 14 août 1792. Robespierre n'y est pas désigné comme l'orateur de la députation du conseil général, mais il est nommé dans le *Courrier des quatre-vingt-trois départements* (numéro du 14 août) et dans les *Annales patriotiques* (numéro du 14 également), qui sont d'accord sur la bonne réception faite par l'Assemblée à la pétition de la commune. L'arrêté de la commune, dont la minute est de la main de Robespierre figure sous le numéro XLIX à la suite du rapport de Courtois.

commission de contributions, comme cela avait été convenu en principe. Ce nouveau titre, déterminant clairement les attributions du directoire, devait, dans la pensée de la commune, prévenir désormais tout conflit d'autorité, si dangereux dans les circonstances présentes. Ceci, du reste, d'accord avec les membres nommés pour remplacer l'ancien directoire, lesquels, étant venus, ce jour-là même, jurer fidélité au sein du conseil général, avaient déclaré ne vouloir d'autre titre que celui de commission administrative, et s'étaient offerts à accompagner à la barre de l'Assemblée nationale les délégués de la commune.

Cette fois encore, comme cela était bien naturel, Robespierre parla au nom de ses collègues. Il se borna à raconter ce qui s'était passé au sein du conseil général et termina ses très-courtes observations en priant l'Assemblée de consacrer par un décret ce grand acte de fraternité et d'union (1). Hérault-Séchelles présidait. Il adressa aux pétitionnaires une allocution toute fraternelle, exprima une opinion entièrement favorable à leur demande, et les invita aux honneurs de la séance. Mais en ce moment un député s'éleva très-vivement contre la pétition dont Robespierre était l'organe, et ce député c'était Lacroix, le même qui, peu de jours auparavant, avait proposé à l'Assemblée de laisser subsister de l'ancien directoire la section chargée des contributions (2). Or la commune ne demandait pas autre chose.

Que s'était-il donc passé depuis? Lacroix était ici l'interprète des Girondins. Évidemment les hommes de ce parti, redoutant l'influence que la suppression du directoire allait donner à cette commune au sein de laquelle siégeait un homme à qui ils avaient voué une haine mortelle, formèrent le complot d'arracher à l'Assemblée le rapport de son décret, et ils arrivèrent à leur but (3). Plus tard, Lacroix, dans le dessein d'appuyer l'accusation présentée par Louvet, prétendit qu'a-

(1) L'arrêté de la commune, dont la minute est toute de la main de Robespierre, a été reproduit dans le tome II des *Papiers inédits*, p. 71, et inséré sous le n° XLIX, à la suite du rapport de Courtois. L'honnête rédacteur de ce rapport, par ignorance ou par mauvaise foi, a assigné à cet arrêté une date voisine de celle du 9 Thermidor : « Il paraît, dit-il, que la commune vous devait, citoyens, présenter une pétition tendant à la suppression du département, etc., » et il en tire la conséquence du dévouement réciproque des municipaux et du *tyran*. Voy. p. 35 du rapport. Ces thermidoriens ne savaient même pas l'histoire contemporaine, s'ils ne la falsifiaient à dessein.

(2) Voy. dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 114, le compte-rendu de cet incident. Voy. aussi, dans les *Lettres de Robespierre à ses commettans*, n° 4, sa réponse à Louvet.

(3) Il suffit de lire dans le *Patriote françois* les quelques lignes pleines de fiel dirigées contre Robespierre et la commune pour être convaincu de ce complot (Voyez le numéro 1110). Rien n'égale la mauvaise foi de cette feuille. Les autres journaux girondins, qui avaient applaudi à la première démarche de la commune, restèrent muets cette fois.

lors Robespierre avait menacé l'Assemblée d'un nouveau tocsin; mais il reçut un démenti formel, auquel il ne répondit pas. Loin de là, Maximilien avait blâmé hautement un de ses collègues à qui un mouvement d'humeur avait arraché en effet quelque propos de ce genre, et plusieurs anciens membres de l'Assemblée législative, devenus députés à la Convention nationale, attestèrent la vérité de ce fait (1).

Robespierre ne s'était pas trompé sur le sens et sur la portée de ce brusque changement; il avait bien senti d'où le coup était parti. Étant retourné à la commune pour y rendre compte de sa mission, il parla de l'Assemblée législative dans les termes les plus convenables, mais ne se priva point de s'exprimer avec sa franchise accoutumée sur quelques-uns des membres de la commission des Vingt-et-un, où dominaient les amis de Brissot, qui, au lieu de chercher à rapprocher l'Assemblée et la commune et de ménager entre elles une bonne entente, si nécessaire au salut du pays, ne songeaient qu'à jeter dans ces deux corps des ferments de discorde et de désunion (2).

Dans l'intervalle de ces deux démarches auprès de l'Assemblée législative, Robespierre s'était présenté à sa barre, non plus cette fois au nom de la commune, mais à la tête d'une députation de citoyens envoyée par la section de la place Vendôme. C'était le 14 août. La statue équestre de Louis XIV sur la place Vendôme ayant été renversée par le peuple, les membres de la section eurent l'idée d'élever à l'endroit où était la statue du despote un monument en l'honneur des citoyens morts en combattant pour la liberté. Dès le 11, ils avaient prié Robespierre de vouloir bien exprimer, dans une adresse à l'Assemblée nationale, le vœu de la section dont il était membre, et le 13, ils avaient adopté par acclamation la pétition qu'à la prière de ses concitoyens Robespierre avait rédigée (3). De nombreux applaudissements accueillirent à l'Assemblée l'arrivée des commissaires de la section de la place Vendôme (4). Dans une courte harangue, Robespierre s'attacha à établir que la mort la plus méritante était celle qu'on recevait en défendant la cause de la liberté. Jusqu'ici cependant on n'avait rien fait afin d'honorer la mémoire des citoyens qui avaient péri pour affranchir le pays. Les héros populaires du 10 août étaient-ils inférieurs à ceux de Rome et d'Athènes? Et Marseille, Paris et Brest

(1) Réponse à Louvet. *Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, n° 4, p. 180.

(2) Le procès-verbal de la commune ne dit mot de la réponse de Robespierre, mais lui-même en rend compte dans sa *réponse à Louvet*, p. 180. Ubi suprà.

(3) Registre des arrêtés et délibérations de la section de la place Vendôme (*Archives* de la Préfecture de police).

(4) *Courrier des quatre-vingt-trois départemens*, numéro du jeudi 16 août 1792.

avaient-ils quelque chose à envier à Sparte? Trop d'honneurs sacriléges avaient été jusqu'à ce jour prodigués aux traîtres et aux assassins du peuple; c'était le moment de faire pour les défenseurs des droits de l'humanité ce que les tyrans étaient si empressés de faire pour eux et pour leurs complices. « Députés du peuple, » ajoutait Robespierre, « hâtez-vous de consacrer par des hommages solennels la gloire des martyrs de la liberté et d'encourager les vertus dont nous avons besoin (1). » De nouvelles acclamations accueillirent ces paroles; les pétitionnaires obtinrent les honneurs de la séance et traversèrent la salle au milieu des applaudissements. La pétition fut renvoyée au comité d'instruction publique, et je ne sache pas qu'il y ait été jamais donné suite : la place Vendôme resta veuve de la pyramide promise aux mânes des victimes du 10 août. Un monument se dresse bien, fier et menaçant le ciel, sur cette place élégante et correcte, mais ce n'est pas un souvenir de la liberté!

XXII

On était au 15 août, et le tribunal destiné à juger tous les complices de la cour n'était pas encore formé; il était à craindre que de plus longs délais n'irritassent l'impatience populaire. La cour martiale, décrétée par l'Assemblée législative sur la proposition de Lacroix, était appelée à prononcer sur le sort des Suisses; mais était-il juste de s'en prendre seulement à ces instruments passifs du despotisme, à ces

(1) Le *Moniteur* du 17 août résume en peu de lignes la harangue de Robespierre, mais on la trouve complète dans le numéro 12 du *Défenseur de la Constitution*.

Outre ce discours, un article d'appréciation sur les événements du mois d'août, et d'intéressants détails sur ces événements, ce numéro contient une reproduction de diverses pièces trouvées aux Tuileries, plusieurs lettres, l'interrogatoire de M. de Lalain, employé au bureau de la guerre, et le procès-verbal de la déclaration d'un sergent des grenadiers, nommé Lecomte, de service aux Tuileries dans la nuit du 9 au 10 août. C'est le dernier numéro du *Défenseur de la Constitution*. Robespierre le fit suivre de cet avis à ses souscripteurs :

« Les circonstances actuelles et l'approche de la Convention nationale semblent nous avertir que le titre de *Défenseur de la Constitution* ne convient plus à cet ouvrage; quoique nous ayons déclaré, dès l'origine, que ce n'étoient point ses défauts que nous voulions défendre, mais ses principes; quoique notre but n'ait jamais été de la défendre contre le vœu du peuple, qui pouvoit et qui devoit la perfectionner, mais contre la cour et contre tous les ennemis de la liberté qui vouloient la détruire ou la détériorer. Nous continuerons désormais cet ouvrage sous un titre plus analogue aux conjonctures où nous sommes. »

esclaves de la discipline militaire, et l'impunité serait-elle réservée aux véritables coupables? Renverrait-on ceux-ci devant le tribunal criminel du département? Mais pour juger des crimes et des délits sortant de la catégorie des crimes et des délits communs, il fallait, pensait-on, un tribunal extraordinaire, statuant en dernier ressort. Ce fut l'avis du conseil général de la commune. Dans la séance du 15, il chargea six de ses membres : Robespierre, Véron, Michel, Blet, Moulin et Gaudichon, d'aller transmettre à l'Assemblée nationale son opinion à cet égard.

Les commissaires de la commune se présentèrent à l'Assemblée dans la soirée au moment où l'un de ses membres venait de proposer l'incarcération, jusqu'à la fin de la guerre, de toutes les personnes convaincues d'incivisme. C'était ce que plus tard Robespierre appela faire la guerre aux opinions, lesquelles lui semblèrent toujours devoir être à l'abri de toutes recherches, du moment où elles ne se traduisaient point par des actes hostiles à la Révolution. Chargé de prendre la parole au nom de ses collègues de la commune, il s'efforça de démontrer l'insuffisance du décret rendu le 11, applicable seulement à une certaine catégorie d'individus, et où il n'était question que des crimes commis dans la journée du 10. Or, disait l'orateur de la commune, les plus coupables parmi les conspirateurs n'ont point paru dans cette journée : l'impunité leur serait donc assurée? « Ces hommes qui se sont couverts du masque du patriotisme pour tuer le patriotisme; ces hommes qui affectaient le langage des lois pour renverser toutes les lois, ce La Fayette, qui n'était peut-être pas à Paris, mais qui pouvait y être, ils échapperaient donc à la justice nationale? » Ces paroles furent couvertes d'applaudissements; et cependant, peu de jours auparavant, le général avait été scandaleusement innocenté par l'Assemblée. Aujourd'hui, il est vrai, elle n'était plus guère composée que de membres ayant voté les conclusions du rapport de Brissot contre La Fayette. « Environnée de la confiance du peuple, l'Assemblée, » disait encore Robespierre, « se devait à elle-même de ne pas rendre de lois contraires au vœu unanime, » et il terminait en la priant de décréter que les coupables seraient jugés souverainement et en dernier ressort par des commissaires pris dans chaque section. Après avoir accueilli par de nouveaux applaudissements la fin de ce discours, l'Assemblée accorda aux pétitionnaires les honneurs de la séance, décréta, en principe, l'établissement d'un tribunal populaire, et, pour le mode d'exécution, chargea la commission des Vingt-et-un de faire, séance tenante, un rapport (1).

(1) *Moniteur* du 17 août 1792, au supplément, numéro 230 (bis).

Rapporteur de cette commission, Brissot, trouvant contraire aux principes l'établissement d'un tribunal extraordinaire, proposa à l'Assemblée de laisser au tribunal criminel du département le soin de la répression des crimes du 10 août, d'instituer seulement un nouveau jury, et d'ordonner à cet effet aux quarante-huit sections de Paris de nommer chacune quatre jurés. L'Assemblée adopta ces conclusions assez peu logiques cependant; car pourquoi tant de méfiance à l'égard de l'ancien jury, et tant de confiance à l'égard des juges chargés d'appliquer la loi? En vain Brissot se retrancha-t-il hypocritement derrière les principes, il fallait être conséquent alors, et ne rien modifier. Mais il lui suffisait qu'une mesure quelconque eût été proposée par l'organe de Robespierre pour qu'il crût devoir la combattre. Le lendemain, dans son propre journal, il se flatta d'avoir aisément prouvé l'inadmissibilité de la pétition présentée par Robespierre, laquelle, selon le *Patriote françois*, ne représentait nullement le vœu de la commune. Celle-ci, au dire de la feuille girondine, s'était contentée de demander que le recours au tribunal de cassation ne pût avoir lieu (1). Or, c'était une allégation purement mensongère. Dès le 14 août, le conseil général avait chargé Robespierre, Audoin et Tallien de rédiger une adresse à l'Assemblée nationale pour la prier de déterminer un mode de décret sur la cour martiale (2), et le lendemain elle avait jugé utile de solliciter aussi la suppression de tout recours en cassation. Robespierre avait été l'interprète de ce double vœu. Du reste, la commune donna elle-même au *Patriote françois* un démenti sanglant. Peu satisfaite du décret rendu sur le rapport de Brissot, ne comprenant pas bien pourquoi l'Assemblée, en changeant complétement l'ancien jury, avait conservé le personnel des juges, et se fondant d'ailleurs sur ce que le tribunal criminel du département ne jouissait pas de la confiance du peuple, elle délégua, dans sa séance du 16, cinq de ses membres, Truchon, Dervieux, Lullier, Pepin et Bourdon, pour prier l'Assemblée nationale de fixer le mode le plus prompt de remplacer ce tribunal (3). Cette fois, Robespierre ne faisait point partie de la députation. Les nouveaux commissaires se présentèrent, le lendemain 17, à la barre; l'Assemblée se rendit à leurs observations, et, séance tenante, revenant sur son décret de l'avant-veille, elle décida, sur la proposition de Hérault-Séchelles, qu'un corps électoral, composé d'un électeur par chaque section de Paris, nommerait

(1) *Patriote françois*, numéro 1103.
(2) Extrait du registre des délibérations du conseil général de la commune. Séance du 14 août. *Archives* de la Ville. V. 22. Carton 0. 7. 0.
(3) *Ibid.* Ubi suprà. Séance du 16 août.

sur-le-champ un tribunal criminel spécial, destiné à juger les crimes relatifs à la journée du 10 août (1).

Dès le soir même, les électeurs, désignés aussitôt par les sections de Paris, se réunirent dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, afin de procéder à la formation de ce tribunal. Le premier nom sorti de l'urne fut celui de Robespierre, qui se trouvait ainsi de droit président de la nouvelle cour (2). Les électeurs nommèrent ensuite pour juges Osselin, Mathieu, Pepin-Desgrouettes, Lavaux, Dubail et Coffinhal, ce dernier à la place de Truchon, non acceptant (3), et pour accusateurs publics Lullier et Réal. Quatre greffiers, sept jurés, qui furent Leroy, Blandin, Botot, Lohier, Loiseau, Perdrix et Caillières de l'Étang, et huit suppléants, complétèrent l'organisation de ce tribunal extraordinaire.

Par des motifs dont tout le monde appréciera la délicatesse, Robespierre refusa d'accepter les hautes fonctions auxquelles il venait d'être appelé, et où il eût été en quelque sorte juge et partie. Comme une coterie d'envieux et d'intrigants ne pouvait laisser passer aucun de ses actes sans le travestir et l'incriminer, on ne manqua pas de jeter des nuages sur son refus, et de propager contre lui des insinuations malveillantes. Il crut alors devoir informer lui-même le public de ses motifs : « J'ai combattu, depuis l'origine de la Révolution, » écrivit-il, « la plus grande partie des criminels de lèse-nation. J'ai dénoncé la plupart d'entre eux ; j'ai prédit tous leurs attentats, lorsqu'on croyoit encore à leur civisme ; je ne pouvois être le juge de ceux dont j'ai été l'adversaire, et j'ai dû me souvenir que s'ils étoient les ennemis de la patrie, ils s'étoient aussi déclarés les miens. Cette maxime, bonne dans toutes les circonstances, est surtout applicable à celle-ci ; la justice du peuple doit porter un caractère digne de lui, il faut qu'elle soit imposante autant que prompte et terrible. L'exercice de ces nouvelles fonctions étoit incompatible avec celles de représentant de la commune

(1) Voyez le *Moniteur* du 19 août 1792. Ce journal prête à l'orateur de la commune un langage d'une extrême violence. Le *Patriote françois*, peu suspect de partialité envers la commune, donne, au contraire, de ce discours un résumé plein de convenance et de modération. Ni l'un ni l'autre ne nomment le membre qui porta la parole. Ils le désignent ainsi, l'un : *Un représentant provisoire de la commune* ; l'autre : *Un magistrat du peuple*. Voy. le *Patriote françois*, numéro 1105.

Nous faisons cette observation parce que, grâce à la déplorable légèreté avec laquelle a été trop souvent écrite l'histoire de la Révolution française, on a quelquefois attribué les paroles rapportées par le *Moniteur* à Robespierre qui, comme on l'a vu, ne faisait même pas partie de la députation de la commune.

(2) *Archives*, B. A. 13 (38). Voy. aussi la *Chronique de Paris* du 20 août 1792 et le *Patriote françois*, numéro 1104.

(3) *Archives*. *Ubi suprà*.

qui m'avoient été confiées : il falloit opter; je suis resté au poste où j'étois; convaincu que c'étoit là où je devois actuellement servir la patrie (1). » Ainsi donc, à des fonctions importantes et lucratives, Robespierre préféra son simple titre de membre du conseil général de la commune, où il ne figura d'ailleurs dans aucune espèce de commission. On essaya cependant de l'attacher par certains liens au ministère, devenu pouvoir exécutif provisoire, et il fut appelé à siéger au sein du conseil de justice établi près le ministère de la justice, mais il déclina également cet honneur, en invoquant une partie des raisons qui l'avaient déterminé à refuser les fonctions de président du tribunal du 17 août (2). Cet *ambitieux* ne voulant d'aucune place, les Girondins, dont les créatures occupaient à présent les plus hautes positions dans l'État, l'accuseront bientôt d'aspirer au pouvoir suprême. Quels logiciens!

XXIII

Jusqu'au jour où, nommé membre de l'assemblée électorale chargée d'élire les députés à la Convention nationale pour le département de Paris, il cessa presque complétement d'aller à la commune, Robespierre suivit assez régulièrement, avons-nous dit, les délibérations du conseil général. Mais, comme il le déclara un jour à la Convention sans rencontrer de contradicteur, il ne se mêla jamais, en aucune manière, de la moindre opération particulière (3). Il ne présida pas un seul instant, comme plusieurs écrivains l'ont avancé par erreur, la formidable commune, et n'eut pas la moindre relation avec le fameux comité de surveillance. En certaines occasions seulement, assez rares d'ailleurs, il fut la parole et la plume du conseil général.

A cette époque régnait dans Paris un agiotage effréné. C'est, hélas!

(1) Cette lettre de Robespierre parut dans le *Moniteur* du 28 août 1792, dans le *Courrier des quatre-vingt-trois départemens* du 24 août, et dans le *Patriote françois*, numéro 1110, lesquels la publièrent sans réflexions. La *Chronique de Paris* annonça en ces termes le refus de Robespierre : « M. Robespierre n'est point membre du tribunal destiné à juger les conspirateurs. C'est par erreur que nous l'avions annoncé. Il a refusé parce qu'ayant combattu depuis l'origine de la Révolution les criminels de lèse-nation, et ayant dénoncé la plupart d'entre eux, il n'a pas cru pouvoir être juge de ceux dont il a été l'adversaire. » (Numéro du 25 août 1792.)

(2) Voy. sur ce second refus la lettre de Robespierre au *Courrier des quatre-vingt-trois départemens*. (Numéro du 21 août.)

(3) Réponse à Louvet. *Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, n° 4, p. 160.

un des plus tristes spectacles, dans nos troubles publics, que de voir tant de gens chercher à faire des malheurs de la patrie des instruments de fortune. Déjà commençaient à s'exercer sur une vaste échelle ces accaparements, source de souffrances pour la population, et qui nécessiteront plus tard, au milieu des plus graves complications, plus d'une loi fatale à la liberté du commerce. La commune, comme frappée d'avance du prochain danger, chargea Robespierre et Lavaux de se concerter avec le maire sur les moyens les plus propres à détruire l'agiotage et les accaparements (1). Mais il ne fut guère possible à ces commissaires de résoudre cette question avec le maire de Paris. Pétion, tout abasourdi encore de la Révolution du 10 août, que, de concert avec ses amis de la Gironde, il avait essayé d'ajourner indéfiniment, assistait rarement, dans le principe, aux séances de la nouvelle commune, préférant, comme le lui reprocha un jour Robespierre, tenir conseil soit chez lui, soit au comité des Vingt et un, pour comploter le rétablissement de l'ancienne municipalité. Celle-ci en effet, entièrement à sa dévotion, eût assuré aux Girondins, maîtres de l'Assemblée nationale, et qui gouvernaient le maire de Paris, une domination sans bornes.

Pétion était venu pour la première fois à la commune, depuis l'insurrection, trois jours seulement après la prise des Tuileries, et, parlant pour ainsi dire au nom de ses amis de la commission des Vingt et un, il avait annoncé que l'Assemblée législative voulait *légaliser* la Révolution, confirmer toutes les opérations de la commune du 10 août, et rappeler la municipalité évincée (2) : comme si, après la dernière révolution, l'Assemblée législative avait qualité pour cela ; comme si les nouveaux conseillers municipaux n'avaient pas reçu des sections de Paris pleins pouvoirs pour sauver la patrie. La proposition du maire n'était guère de nature à être favorablement accueillie. Pétion se retira fort mécontent du peu de succès de sa démarche ; et de quelques jours il ne reparut plus. Le 17 août, le conseil général se vit obligé de prier Robespierre, dont on connaissait la vieille amitié pour le maire de Paris, d'aller en personne chez lui, et de l'inviter à se rendre au sein de la commune afin de prendre, de concert avec elle, les mesures les plus propres à assurer la tranquillité publique (3). Le con-

(1) Registre des délibérations du conseil général de la commune. (Séance du 15 août.) *Archives* de la Ville. V. 22. Carton O. 7. O.

(2) Réponse à Jérôme Pétion. *Lettres de Maximilien Robespierre à ses commettans*, nº 7, p. 298.

(3) Registre des délibérations du conseil général de la commune. *Ubi suprà*. (Séance du 17 août.)

seil général, tant calomnié, cherchait, par tous les moyens en son pouvoir, non-seulement à préserver la patrie des entreprises de l'émigration et des puissances coalisées, mais à rétablir dans Paris l'ordre matériel, à donner la sécurité aux citoyens. Que si, dans ces circonstances tout à fait exceptionnelles, la commune fut dans la nécessité de recourir à des mesures extraordinaires, elle suivit à cet égard l'exemple de l'Assemblée législative; en beaucoup de cas même, elle se contenta d'exécuter les décrets de cette dernière : c'est ce dont on se convaincra tout à l'heure.

Cependant une certaine inquiétude s'était emparée des esprits : quelle conduite allait tenir l'armée? Des nouvelles peu rassurantes vinrent coup sur coup jeter dans Paris de nouveaux ferments d'irritation. On apprit que, par un ordre du jour en date du 13 août, La Fayette avait engagé ses troupes à se joindre à lui afin de rétablir la constitution, et qu'à son instigation le directoire du département des Ardennes avait protesté contre les événements du 10 août et mis en état d'arrestation les députés Kersaint, Péraldy et Antonelle, commissaires de l'Assemblée nationale près l'armée de la Moselle. Dans la soirée du 17, Robespierre se montra aux Jacobins, où, depuis la journée du 10, on ne l'avait pas entendu. Justement on venait de dénoncer l'arrêté séditieux des administrateurs des Ardennes. Montant alors à la tribune, il blâma vivement l'Assemblée législative de n'avoir pas encore statué sur le sort de La Fayette, quand elle n'avait pas craint de frapper le roi. Si un directoire égaré avait osé se montrer aussi violemment séditieux, n'était-ce point parce qu'il comptait sur ce général et sur son armée? Et si La Fayette lui-même poussait l'audace jusqu'à marcher sur Paris, n'était-ce point parce qu'il espérait bien qu'à son approche la majorité de l'Assemblée, dont il connaissait les sentiments, se joindrait à lui? Cette majorité, il est vrai, se tenait présentement à l'écart; mais tout le côté droit, tous les députés qui avaient voté pour La Fayette, et même certains membres qui ne siégeaient pas à droite lui paraissaient attendre avec impatience la venue du général, afin de prendre, appuyés de son épée, l'initiative de la réaction. Voilà, dit-il en terminant, les dangers auxquels on est encore exposé, et l'orage qu'il y a à conjurer (1). Baumier proposa ensuite à la société de demander formellement à l'Assemblée nationale, par voie de pétition, qu'elle déclarât La Fayette traître à la patrie.

L'Assemblée, du reste, n'avait pas besoin d'être poussée, pour ren-

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 250.

trer dans la voie des rigueurs, auxquelles, dès les premiers mois de sa session, nous l'avons vue se résoudre. Elle y fut ramenée par la force même des choses. Dès le 15 août, elle avait, sur la proposition de Merlin (de Thionville), décrété que Louis XVI, les femmes et les enfants des émigrés, serviraient d'otages à la nation; et, dans la même séance, elle avait mis en état d'accusation les anciens ministres Duportail, Duport du Tertre, Tarbé, Montmorin, Bertrand de Mollevile, ainsi que Barnave et Alexandre Lameth, fortement compromis l'un et l'autre par les pièces trouvées au château des Tuileries. « La cour, » s'écria Cambon, « croyoit que le jour des vengeances étoit arrivé pour elle, ces jours doivent être au contraire ceux de la justice du peuple (1). » Le 17, l'Assemblée décrétait d'accusation et renvoyait devant le tribunal criminel le directoire du département de la Somme, qui avait refusé de transcrire sur ses registres les décrets rendus depuis le 10, elle chargeait trois nouveaux commissaires, Isnard, Quinette et Gaudin, de se rendre dans le département des Ardennes, et le lendemain, après avoir voté l'arrestation des administrateurs de ce département, elle rappelait La Fayette, et confiait à Dumouriez le commandement de son armée. Le général essaya en vain d'ébranler ses bataillons, de les entraîner vers Paris; fidèles à la Révolution, les soldats demeurèrent sourds à la voix de leur chef. A ses exhortations impuissantes, ils répondirent par les cris mille fois répétés de : VIVE LA NATION, VIVE LA LIBERTÉ, VIVE L'ÉGALITÉ ! Sentant la contre-révolution vaincue, La Fayette se décida à échapper par la fuite à une condamnation certaine, et dans la nuit du 19 août, il quitta précipitamment son armée, accompagné de quelques-uns de ses officiers. On sait comment, arrêté aux avant-postes autrichiens, il fut jeté dans les cachots d'Olmutz, et préservé peut-être, par la prison, du déshonneur de tirer l'épée contre la France. Dans la journée même de son triste départ, il était enfin décrété d'accusation par l'Assemblée nationale (2).

(1) Voy. le *Moniteur* du 17 août 1792, au supplément, numéro 230 (bis).

(2) Tant de personnes jugent encore le La Fayette de 1791 et de 1792 sur le La Fayette de 1830, que nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs ce décret de l'Assemblée, rendu sur un rapport de La Source, et qui prouve surabondamment combien fondées étaient les dénonciations de Robespierre contre ce général:

« L'Assemblée nationale, considérant que le général La Fayette a employé les manœuvres les plus odieuses pour égarer l'armée dont le commandement lui avait été confié ; considérant qu'il a cherché à la mettre en état de révolte, en la portant à méconnaître l'autorité des représentants de la nation, et à tourner contre la patrie les armes mêmes des soldats de la patrie; considérant qu'il est prévenu du crime de rébellion contre la loi, de conjuration contre la liberté et de trahison envers la nation, décrète ce qui suit :

« Article premier. — Il y a lieu à accusation contre Motier La Fayette, ci-devant général de l'armée du Nord ;

La nouvelle du blocus de Longwy par les Prussiens n'était guère de nature à calmer l'irritation des esprits; la fureur fut au comble quand, le 26, on connut la reddition de cette ville, reddition à laquelle la trahison n'avait pas été étrangère. Le même jour, l'Assemblée venait de voter contre les prêtres insermentés un terrible décret, en vertu duquel tous les ecclésiastiques qui, dans le délai de quinze jours, n'auraient point prêté le serment prescrit par les lois du 26 décembre 1790 et du 17 avril 1791, et n'auraient pas évacué le territoire français ce délai passé, seraient transportés à la Guyane (1). Dans la séance du soir, saisie d'un sombre enthousiasme, elle décrétait : que tout citoyen armé d'un fusil serait tenu de partir ou de le remettre ; que tout citoyen, qui dans une ville assiégée parlerait de se rendre, serait puni de mort (2). Le 28, elle autorisait les municipalités à opérer des visites domiciliaires et à désarmer tous les gens suspects, pour donner leurs armes aux défenseurs de la patrie. Ce jour-là, Couthon, revenu des Boues de Saint-Amand, avait repris sa place au sein du Corps législatif, dont les chaleureux applaudissements avaient salué son retour (3). Le 31 août, connaissant les honteux détails de la reddition de Longwy, l'Assemblée nationale, sur le rapport présenté par Guadet au nom de la commission des Vingt et un, décidait qu'aussitôt que cette ville serait rentrée au pouvoir de la nation française, toutes les maisons, sauf les édifices nationaux, seraient démolies et rasées; et que ses habitants étaient, dès à présent, privés pour dix années des droits de citoyens français. Les représentants du peuple, on le voit, n'attendaient pas la Convention nationale pour se montrer inflexibles et opposer des cœurs d'airain à la mauvaise fortune.

« Art. 2. — Le pouvoir exécutif est expressément chargé de mettre promptement à exécution le présent décret;

« L'Assemblée nationale enjoint à toutes les autorités constituées et à tous les citoyens et soldats de s'assurer dudit Motier La Fayette par tous les moyens possibles;

« Art. 3. — L'Assemblée nationale défend à l'armée du Nord de reconnaître ledit Motier La Fayette, et de lui porter aucune obéissance ; défend pareillement aux corps administratifs, municipalités, et à tous fonctionnaires publics, de lui prêter aucune assistance et d'obéir à aucune de ses réquisitions, ainsi qu'à tous dépositaires publics de rien payer pour ladite armée que sur les ordres du général Dumouriez, nommé pour remplacer ledit La Fayette, et ce, sous peine d'être déclarés complices de rébellion » (*Moniteur* du 21 août), au supplément, numéro 234 (bis).

(1) Voy. le *Moniteur* du 28 août 1792.

(2) *Ibid.*, du 29 août.

(3) *Moniteur* du 30 août 1792. Voir en quels termes s'exprimait à ce sujet Condorcet dans la *Chronique de Paris* : « M. Couthon, en revenant occuper dans l'Assemblée un poste qu'il a toujours rempli avec honneur, et dont l'état de sa santé l'avoit forcé de s'absenter pendant quelque temps, a rendu compte des dispositions favorables qui règnent dans l'armée et dans le département du Nord. » (Numéro du 29 août 1792.)

Le langage commence à revêtir, même dans les bouches les plus modérées, un caractère d'une excessive violence. L'avant-veille, le 29, on avait entendu Lamourette, l'évêque au baiser fameux, prononcer de terribles paroles contre la famille royale transférée depuis peu au Temple. « Je n'aime point la cohabitation de Louis XVI avec sa famille. Soyez bien certains, messieurs, qu'on aura déjà trouvé le moyen de ménager des communications entre le Temple et Coblentz, entre Marie-Antoinette et les restes méprisables de sa ci-devant cour, qui ont échappé, le 10 de ce mois, à la justice du peuple. Eh! n'est-ce pas assez, messieurs, que cette femme atroce et sanguinaire, que cette femme bourreau, qui médite jusqu'au fond de la retraite qu'elle habite les moyens de se baigner dans notre sang; n'est-ce pas assez que cette femme respire encore, sans que vous la laissiez jouir de la liberté d'exhaler sa rage au sein de la nature et de se renouer au dehors à tout ce qui nous trahit (1)? » C'était un évêque qui s'exprimait ainsi!

On voit combien ridicules ou de mauvaise foi sont les écrivains qui s'ingénient à rejeter sur Robespierre la responsabilité des violences de la Révolution. Lui aussi sans doute paya son tribut à des exagérations de langage dues à l'exagération même du péril, et auxquelles, en ces temps étranges et formidables, personne n'échappa; mais ce qu'il poursuivait avec tant d'ardeur, c'était la réalisation d'un gouvernement fondé sur le droit, sur la liberté, sur l'égalité; et jamais, nous allons le prouver jusqu'à l'évidence, il ne conseilla au peuple des actes que la justice ait à déplorer et dont l'humanité ait à gémir.

XXIV

Ce fut au milieu de tant de préoccupations et d'inquiétudes que les assemblées primaires de Paris se réunirent afin de former le corps électoral chargé d'élire les députés à la Convention nationale. Elles tinrent leur première séance le 26 août 1792. Leurs opérations se prolongèrent assez avant dans le mois suivant; aussi verrons-nous le corps électoral commencer à procéder aux élections avant d'être au complet. Elles nommèrent à peu près un millier d'électeurs (2), au nombre desquels

(1) Voy. le *Moniteur* du 31 août 1792. (Séance du 29 au matin.)

(2) Le chiffre exact est 992, tant pour les sections de Paris que pour les cantons ruraux; mais ce nombre diminua sensiblement par suite d'exclusions prononcées contre divers électeurs.

nous voyons figurer Louis-Philippe d'Orléans, David, Réal, le peintre Cietty, une des futures victimes de Thermidor, Royer, qui fut depuis Royer-Collard, et Coffinhal, nommés tous deux par la même section (celle de la Fraternité), l'horloger Breguet, Manuel, Pons de Verdun, Hanriot, Danton, Camille Desmoulins, et tant d'autres que la Révolution comptera pour victimes ou qui la trahiront. La section de la place Vendôme, dont le nom allait bientôt être changé en celui de section des Piques, et à laquelle, avons-nous dit déjà, appartenait Robespierre, avait à nommer seize électeurs. Ce fut le 27 seulement qu'elle se constitua en assemblée primaire, et à l'unanimité des suffrages elle élut Maximilien pour son président. Ses opérations se trouvèrent complétement terminées le 31 août, après avoir duré chaque jour, depuis le 28, de quatre heures à onze heures du soir. Elle tint même séance pendant toute la nuit du 29 au 30, en raison des circonstances extraordinaires. Robespierre, souffrant, dut se faire remplacer pour cette nuit, mais le lendemain 30 il reprit ses fonctions (1). Dès le 28, il avait été nommé premier électeur à l'unanimité des suffrages, moins un (2). Duplay, son hôte, et Laignelot, son futur collègue à la Convention, furent également députés par la même section à l'assemblée électorale du département de Paris (3). Les élections se faisaient alors par appel nominal, et à haute voix; les hommes de cette époque ne redoutaient pas de rendre leurs suffrages publics. Robespierre, on l'a vu, avait demandé la suppression de l'inique division des citoyens en actifs et passifs, et la nomination directe des députés à la Convention par les assemblées primaires; l'Assemblée législative, en se rendant au premier de ces vœux, avait repoussé le second et maintenu le suffrage à deux degrés. Pour remédier à ce mode vicieux, plusieurs sections, celles de la place Vendôme et des Halles, entre autres, déclarèrent formellement qu'elles se réservaient le droit d'accepter ou de refuser

(1) « M. Robespierre ayant représenté que sa santé ne lui permettoit pas de passer la nuit à présider les personnes qui demeureroient la nuit dans cette assemblée, a demandé qu'on nommât par intérim un autre président à sa place pour, en son absence, présider cette nuit seulement et le représenter... » Vidaud et Seigneur furent en effet nommés président et vice-président pour cette nuit. (Registre des délibérations et arrêtés de la section de la place Vendôme. *Archives* de la Préfecture de police, f° 54.)

(2) « L'assemblée a arrêté que nul membre, citoyen de la section, ne sera proposé qu'il ne soit discuté et scruté; et que celui scruté sera nommé à haute voix par appel nominal. Il est résulté de ce mode de nomination ainsi déterminé que M. Robespierre, président de l'assemblée, a été nommé premier électeur de la section, à la pluralité unanime des suffrages de l'assemblée, à l'exception d'une voix. » (Registre des délibérations, etc. *Ubi suprà.*

(3) Extrait des procès-verbaux des assemblées primaires. *Archives*. B. IV. 14.

les députés choisis par l'assemblée électorale (1). Conformément à cette déclaration, ratifiée par toutes les assemblées primaires, le conseil général de la commune décida, dans la séance du 28 août, que les députés choisis par les électeurs de Paris seraient individuellement soumis à la sanction de toutes les sections et de toutes les municipalités du département (2).

La veille avait eu lieu la fête des Morts (3). Cette cérémonie funèbre en l'honneur de toutes les victimes populaires immolées par la réaction depuis le commencement de la Révolution, jointe à l'invasion du territoire, à la nouvelle de la prise de Longwy, produisit sur les esprits je ne sais quelle impression terrible, et ouvrit dans les cœurs de sombres abîmes. Tout allait concourir à pousser les choses au point où les nations aveuglées croient devoir demander leur salut aux moyens les plus exécrables. Le 28 août, dans la soirée, tous les ministres se rendirent au sein de l'Assemblée législative. Danton monta à la tribune. Ses paroles, empreintes d'une grandeur sauvage, qui ne les a encore présentes à la pensée ? « ... C'est par une convulsion que nous avons renversé le despotisme, ce n'est que par une grande convulsion nationale que nous ferons rétrograder les despotes... On a fermé les portes de la capitale, on a eu raison : il était important de se saisir des traîtres; mais y en eût-il trente mille à arrêter, il faut qu'ils soient arrêtés demain... Nous vous demandons que vous nous autorisiez à faire faire des visites domiciliaires... » L'Assemblée vota toutes les mesures demandées par le ministre de la justice. Dès le lendemain, le conseil général de la commune chargeait six de ses membres, Chaumette, Huguenin, Félix, Sigaud, Truchon et Guiraut, de se concerter afin d'effectuer l'arrestation des mauvais citoyens qui se cachaient depuis le 10, et toute la nuit du 29 au 30 fut employée aux visites domiciliaires. D'autres ont raconté les émotions de cette nuit lugubre; passons; j'ai hâte de revenir à mon sujet. Trois mille personnes environ furent arrêtées; mais, le lendemain même, les sections chargées par la commune de statuer sur le sort des prisonniers (4), en relâchèrent la plus grande partie.

L'Assemblée nationale s'était donc mise parfaitement au diapason de la commune révolutionnaire du 10 août. C'était elle, et non la commune, qui avait eu l'idée de déporter à la Guyane les prêtres réfrac-

(1) Extrait des procès-verbaux des assemblées primaires. *Archives*. B. IV. 14.

(2) *Archives* de la Ville. V. 22. Carton 0. 7. 0.

(3) Voyez dans les *Révolutions de Paris* (numéro 164) la description de cette fête funéraire.

(4) Extrait des procès-verbaux de la commune de Paris. *Archives* de la Ville. V. 22, Carton 0. 7. 0.

taires, et ceux de nos lecteurs qui voudront se donner la peine de lire l'arrêté pris par le conseil général pour l'exécution du décret concernant les ecclésiastiques verront qu'il est loin de renchérir sur les mesures sévères ordonnées par le Corps législatif (1). De la part de l'Assemblée, il y eut jalousie, voilà tout. La Gironde y dominait, et elle ne pouvait pardonner au conseil général, où son influence était nulle, d'exercer une autorité qu'il tenait pourtant du libre suffrage des sections parisiennes. Nous allons montrer de quel prétexte insignifiant elle se servit pour essayer de briser la commune.

Brissot avait pour rédacteur principal de sa feuille un écrivain nommé Girey-Dupré, dont il a été déjà question. C'était l'homme spécialement chargé de *démolir* Robespierre, et il possédait au suprême degré le génie de la calomnie. Le 28 août, il écrivit dans le *Patriote françois* que la commune avait résolu de faire des visites domiciliaires pour forcer les citoyens à donner leurs fusils ou à marcher aux frontières. Il y avait là un grossier mensonge, puisque l'arrêté de la commune fut pris le lendemain seulement, et en exécution du décret de l'Assemblée rendu dans la soirée du 28. Le conseil général vit dans cette imposture l'intention de jeter l'alarme au sein de la population tout entière, et par un arrêté, signé de son président Huguenin et du secrétaire-adjoint Méhée, elle somma l'éditeur du *Patriote françois* de venir à sa barre donner des explications (2). Le journaliste, sûr de l'appui de la Gironde, refusa d'obéir à l'invitation de la commune et porta plainte devant l'Assemblée législative au sujet du mandat de comparution décerné contre lui. Il ne s'était pas trompé; ses amis prirent chaudement sa cause en main, heureux de trouver ce prétexte contre la commune de Paris. Sur un rapport de Vergniaud, l'Assemblée cassa l'arrêté du conseil général comme attentatoire à la liberté individuelle et à la liberté de la presse, et à son tour elle manda à sa barre le président et le secrétaire de la commune. Le conseil général, dont l'immense crime, aux yeux des Girondins, était de ne pas leur être dévoué, fut l'objet d'une véritable explosion, et contre ce pouvoir issu de la révolution du 10 août, l'Assemblée, qui s'était opposée autant que possible à cette révolution, résolut de tenter une sorte de coup d'État, oubliant qu'elle-même, ou plutôt une fraction d'elle-même n'existait plus que par la tolérance du peuple. Gensonné, Grangeneuve, Guadet tonnèrent contre

(1) Voy. cet arrêté reproduit *in extenso* dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVII, p. 199.

(2) C'est ce que M. Michelet, qui s'est montré d'une si criante injustice pour la commune du 10 août, appelle « poursuivre Girey-Dupré pour un article de journal » (*Histoire de la Révolution*, t. IV, p. 101). Encore eût-il été juste d'expliquer au moins le fait à ses lecteurs. — Par la grâce de la Gironde, Girey-Dupré était sous-chef à la Bibliothèque nationale.

la municipalité : docile à leur voix, l'Assemblée législative adopta sans discussion un décret de la commission des Vingt et un qui convoquait les sections de Paris à l'effet de nommer dans les vingt-quatre heures de nouveaux conseillers municipaux, et enjoignait aux élus des 9, 10 et 11 août d'avoir à se démettre immédiatement de leurs fonctions. Par une contradiction au moins étrange, l'Assemblée déclarait en même temps que ce conseil général, dont elle prononçait si brutalement la dissolution, avait bien mérité de la patrie (1). Ce décret était à la fois inutile, maladroit et dangereux. Il était d'abord à peu près certain que les sections renommeraient exactement les mêmes conseillers; pourquoi alors porter inutilement le trouble dans le pouvoir municipal?

Ceci se passait le 30 août, à la fin de la séance du matin; il pouvait être environ quatre heures. La connaissance du décret de l'Assemblée parvint dans la soirée même à la commune. Précisément ce jour-là, dans sa séance du matin, le conseil général avait chargé Robespierre de la rédaction d'une adresse destinée à rendre compte aux quarante-huit sections de Paris de la conduite de la commune depuis le 10 août dernier. En présence du décret de l'Assemblée, il déclara solennellement persister dans son arrêté du matin, relatif à l'adresse dont la rédaction avait été confiée à Robespierre, pensant qu'il était plus que jamais utile de soumettre ses actes au jugement des quarante-huit sections qui l'avaient élu (2). Puis, il ajourna l'exécution de son arrêté concernant le rédacteur du *Patriote françois* jusqu'au moment où son président se serait expliqué à la barre de l'Assemblée nationale (3).

Pendant que ceci se passait au sein de la commune, Robespierre présidait tranquillement sa section, réunie à cette heure en assemblée primaire. — On voit avec quelle précision mathématique nous procédons. — Là, comme à la commune, on vint tout à coup annoncer qu'un

(1) Voyez pour cette séance du 30 août le *Moniteur* du 31 août 1792 et celui du 1er septembre.

(2) Voici comment s'exprime le procès-verbal: « Le procureur de la commune demande que les nouveaux administrateurs ne soient que les adjoints des anciens; il demande deux séances du corps municipal et trois du bureau par semaine, afin de faire marcher l'administration; le conseil persiste dans son arrêté du matin, relatif à une adresse dont M. Robespierre est rédacteur. » D'où il résulte que c'était surtout cette question des seize administrateurs, qui sous le titre de bureau municipal fonctionnaient à côté du maire, qu'elle donnait à traiter à Robespierre. En effet, pour complaire à l'Assemblée législative, elle était revenue sur un arrêté par lequel elle avait dissous l'ancien bureau municipal, et nous entendrons précisément Robespierre, dans son discours du surlendemain 1er septembre, s'élever en partie contre cette décision.

(3) Voy. les registres des procès-verbaux du conseil général, pour la journée du 30. *Archives* de la Ville. V. 22. Carton O. 7. O.

décret de suspension du conseil général provisoire venait d'être rendu par l'Assemblée législative. Aussitôt, interrompant l'ordre de ses travaux, l'assemblée sectionnaire ouvrit la discussion sur cet objet imprévu. Elle arrêta qu'elle maintenait les commissaires nommés par elle le 10 et le 11 du présent mois, avec tous les pouvoirs qu'elle leur avait confiés pour sauver la patrie, et chargea plusieurs commissaires d'aller inviter les autres sections à suivre son exemple (1). Toutes les sections de Paris se montrèrent animées des mêmes dispositions. Devant leur résistance, parfaitement légale, parfaitement naturelle dans les conjonctures présentes, force fut bien à l'Assemblée législative de revenir sur son fâcheux décret. Nous allons maintenant parler avec quelques détails des explications fournies par le conseil général lui-même, parce que ces explications ont été tout récemment, à l'égard de Robespierre, l'occasion d'une supercherie historique tout à fait dans le goût thermidorien, et qu'il est de notre devoir de déférer à l'opinion publique.

XXV

Nous voulons bien admettre qu'on ait contre Robespierre toutes les préventions imaginables; de longues années se passeront encore avant qu'une foule de gens consentent à ouvrir les yeux à la lumière et à se rendre à l'évidence des faits; tel est l'empire des préjugés. Nous comprenons encore jusqu'à un certain point qu'on ne choisisse dans ses discours que les passages les plus virulents, qu'on en torture le sens, qu'on leur prête une signification manifestement contraire à l'esprit qui les a dictés; mais que dire d'un écrivain qui, voulant à toute force rejeter sur Robespierre une partie de la responsabilité des massacres de Septembre, ne recule pas devant une supercherie indigne et ne craint pas de lui imputer la rédaction d'une adresse à laquelle il est resté complétement étranger? Voilà pourtant ce dont s'est rendu coupable l'auteur d'un livre intitulé *Histoire de la Terreur*, actuellement en cours de publication, sorte d'histoire de la Révolution à l'usage de la bourgeoisie repue et satisfaite, de cette portion de la bourgeoisie qui sacrifierait à son ambition et à ses intérêts les destinées de tout un peuple; qui, heureuse de la chute de l'ancienne aristocratie, a tâché d'accaparer à son profit l'héritage de la vieille noblesse, et crie tout de

(1) Registre des délibérations de la section de la place Vendôme. *Archives* de la préfecture de police.

suite au meurtre et au pillage dès qu'on revendique pour tout le monde les droits sacrés de l'homme (1).

Dans la séance du 30 août au matin, le conseil général avait, comme on vient de le voir, confié à Robespierre la rédaction d'une adresse aux quarante-huit sections de Paris (2), vraisemblablement en son absence, car il est à peu près avéré que, du 26 août au 1er septembre, président de l'assemblée primaire de la section de la place Vendôme, il ne parut pas à la commune. « Avant l'époque où ces événements sont arrivés » — les événements de Septembre, — dit-il lui-même, « j'avois cessé de fréquenter le conseil général de la commune.... j'étois habituellement chez moi ou dans les lieux où mes fonctions publiques m'appeloient (3). » Dans tous les cas, à ce moment, le conseil général ne se trouvait pas encore inculpé devant l'Assemblée législative ; l'adresse dont la rédaction avait été confiée à Robespierre ne pouvait donc avoir aucunement en vue le décret de l'Assemblée contre la commune, décret rendu beaucoup plus tard dans la journée.

L'auteur du livre auquel nous venons de faire allusion commence par dire très-clairement que cette adresse était destinée à l'Assemblée nationale (4). Première erreur, si erreur il y a; elle était uniquement destinée aux quarante-huit sections de Paris; nous appelons là-dessus toute l'attention de nos lecteurs. De cette adresse confiée à la plume de Robespierre, il ne sera plus question au sein du conseil général que le surlendemain, c'est-à-dire le 1er septembre. Or, par une tactique dont on aura l'explication tout à l'heure, on nous montre, dans cette *Histoire de la Terreur*, Robespierre lisant à la commune, le 31 août, au milieu d'applaudissements unanimes, son adresse « rédigée pendant la nuit (5). » L'auteur cependant, nous le supposons, a eu sous les yeux

(1) *Histoire de la Terreur*, par M. Mortimer Ternaux. Quand nous disons que ce livre est une histoire de la Révolution à l'usage de la bourgeoisie repue et satisfaite, nous ne parlons, bien entendu, que de cette fraction égoïste qui, se considérant en quelque sorte comme l'héritière directe de l'ancienne noblesse, avait confisqué à son profit les droits de la nation, et dont le coup de foudre de février 1848 a excité les colères implacables contre les défenseurs morts ou vivants de la démocratie et de la souveraineté populaire. C'est au contraire la gloire de la bourgeoisie française, à laquelle appartenait Robespierre, de s'être toujours identifiée avec le peuple, et de n'avoir point voulu laisser s'élever une autre aristocratie sur les ruines de la noblesse et du clergé, de ne reconnaître enfin d'autre supériorité sociale que celle du mérite, des vertus et du talent.

(2) « Il est arrêté qu'il sera rédigé une adresse pour être envoyée aux quarante-huit sections. M. Robespierre est nommé rédacteur. » *Archives* de la Ville. V. 22. Carton 0. 7. 0.

(3) Réponse à Louvet. *Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, n° 4, p. 166.

(4) *Histoire de la Terreur*, par M. Mortimer Ternaux, t. III, p. 167.

(5) *Ibid.*, t. III, p. 169.

comme nous les avons nous-même en ce moment, les registres des procès-verbaux du conseil général de la commune; il lui était donc facile de s'assurer que Robespierre ne figura en aucune espèce de façon dans cette séance du 31 août, et que son nom n'y fut même pas prononcé, comme il sera très-aisé à tous nos lecteurs de s'en rendre compte par leurs yeux (1). Y aurait-il eu de la part de cet écrivain une inconcevable étourderie, ou bien s'en serait-il rapporté à un secrétaire maladroit? Dans l'un et l'autre cas, il n'y a point d'excuse, quand on attribue faussement à un homme la paternité d'une œuvre dont on tire des inductions exorbitantes et sur laquelle on s'étaye pour rejeter sur sa mémoire la responsabilité des faits les plus graves. Tandis qu'en effet, au sein de la commune on donnait lecture d'une adresse dont nous allons nous occuper, que faisait Robespierre? Comme les jours précédents, il se disposait à présider l'assemblée primaire de sa section, ainsi que l'auteur de l'*Histoire de la Terreur* aurait pu s'en convaincre s'il avait consulté avec quelque attention le registre des délibérations et arrêtés de la section de la place Vendôme (2); tout concourt donc à démontrer que Robespierre ne parut pas au conseil général le 31 août.

Et maintenant, que se passa-t-il donc à la commune, dans la séance du 31 août? Au début de cette séance, Huguenin, qui présidait, lut le décret, connu déjà depuis la veille au soir, par lequel l'Assemblée nationale mandait à sa barre le président et le secrétaire greffier du conseil général au sujet du mandat décerné contre le rédacteur du *Patriote françois*. Aussitôt grand émoi dans l'assemblée. On ne veut pas laisser sans réponse les inculpations dont la commune a été l'objet devant le Corps législatif, et immédiatement il est décidé qu'une nombreuse députation se rendra à la barre de l'Assemblée nationale, et que Tallien sera dans cette circonstance l'interprète du conseil général. Mais ici laissons parler le procès-verbal même de la commune, beaucoup plus éloquent, avec ses incorrections, que ne saurait l'être aucune plume d'historien : « On discute la mesure d'une députation à l'Assemblée nationale; il est arrêté qu'elle sera de quarante-huit membres, un par section; que M. le maire se mettra à la tête; que M. Tallien portera la parole. On présente quelques vues propres à servir de base à l'orateur, entre autres les pleins pouvoirs donnés aux commissaires par les sections pour sauver la patrie, pleins pouvoirs connus et approuvés de l'Assemblée nationale.

« Sur l'inculpation que le conseil général rivalise l'Assemblée natio-

(1) Les registres des procès-verbaux du conseil général de la commune sont aux *Archives* de la ville. Avenue Victoria. Voy. le V. 22. Carton 0. 7. 0.

(2) *Archives* de la Préfecture de police.

nale, on observe qu'il n'a point été pris d'arrêté important qui n'ait été précédé ou suivi d'un décret; qu'il a été reconnu et proclamé représentant du peuple par l'Assemblée nationale elle-même; que plusieurs fois différens de ses membres se sont rendus au conseil; que l'Assemblée nationale a formellement reconnu les pleins pouvoirs du conseil en approuvant les mesures vigoureuses qu'il a prises lorsqu'il a cassé le département, l'ancienne municipalité, nommé un commandant général provisoire, anéanti le comité central, les juges et les officiers de paix, renouvelé les comités de section, etc.;

« Que le pouvoir exécutif a reconnu de même les pleins pouvoirs du conseil en se rendant dans son sein, et en se concertant sur plusieurs mesures d'administration, toutes de la plus grande importance.

« Enfin l'assemblée n'a pu se défendre d'un sentiment douloureux en voyant son président et son secrétaire mandés à la barre pour avoir prononcé sur un simple fait de police et de sûreté générale relativement à un journaliste évidemment malintentionné, et non moins criminel que ceux dont on a réprimé l'audace.

« M. Tallien se retire pour RÉDIGER L'ADRESSE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (1). »

Tallien n'avait donc plus qu'à couvrir de son style ampoulé le canevas qu'on venait de lui fournir. A peine avait-il quitté la salle des délibérations afin de se mettre sans retard à l'œuvre, que survint le maire, qui, président de droit du conseil général, remplaça Huguenin au fauteuil. Pétion, flottant, indécis, hésitant entre son aveugle dévouement à la Gironde et son devoir de premier magistrat du peuple, paraissait peu au sein de cette commune si détestée de ses amis. Ce fut l'objet d'une assez longue discussion entre lui et le procureur de la commune, Manuel. Tallien avait eu le temps de rédiger son adresse; il pouvait être un peu moins de deux heures quand il reparut. Est-ce que par hasard cet ambitieux de vingt-cinq ans, ayant soif de popularité, grand faiseur de phrases, cherchant par tous les moyens à se produire, se serait reposé sur un autre du soin d'écrire l'adresse dont la rédaction lui avait été confiée, aurait laissé échapper cette occasion de haranguer l'Assemblé nationale, et de se mettre ainsi en lumière au moment où allaient s'ouvrir les séances du corps électoral dont il se disposait à solliciter les suffrages? Il faudrait, pour s'imaginer cela, bien mal connaître le personnage, et rien d'ailleurs n'autorise une pareille supposition. Son œuvre fut vivement goûtée, paraît-il. Mais ici laissons encore la parole

(1) Registres des procès-verbaux du conseil général de la commune. V. 22. Carton O. 7. O. *Archives* de la Ville.

au procès-verbal : « M. Tallien fait lecture de son adresse à l'Assemblée nationale. La vérité de ses tableaux, l'énergie de ses expressions inspirent le plus vif intérêt. La lecture en est interrompue par des applaudissements répétés, et le conseil général en a arrêté l'impression ainsi que l'adresse aux quatre-vingt-trois départemens et aux quarante-huit sections (1). » A-t-il fallu assez de bonne volonté à un écrivain pour mettre ici Robespierre à la place de Tallien (2) !

Aussitôt la députation de la commune, ayant le maire à sa tête, se rendit à l'Assemblée nationale, où Pétion exposa en quelques mots la nature de la démarche du conseil général. L'auteur de l'*Histoire de la Terreur*, oubliant ou ignorant que Tallien avait été spécialement chargé de porter la parole, se plaît à supposer qu'un reste de pudeur empêcha le maire de lire lui-même l'adresse de la commune. Au milieu d'un profond silence le secrétaire-greffier, Tallien, donna lecture de l'adresse rapidement rédigée par lui peu d'instants auparavant.

Tout homme un peu familiarisé avec les écrits et les discours de Robespierre se serait bien gardé de lui attribuer la rédaction de cette adresse, quand même le véritable auteur n'en aurait pas été si clairement désigné, si parfaitement connu. Rien ne ressemble moins au style de Maximilien que le style de ce morceau déclamatoire, reflet du reste assez fidèle des passions de l'époque. « Les Tuileries souillées par la présence du digne descendant de Louis XI et de la rivale des Médicis... Si Louis XVI et sa famille respirent encore, ils ne doivent ce bienfait qu'à la générosité du peuple et au respect qu'il porte à l'asile que ces scélérats fugitifs ont choisi... » Ceci est du Tallien tout pur, mais nullement du Robespierre. Autre chose encore devait montrer péremptoirement à l'auteur du livre que nous avons le regret d'être obligé de discuter si rigoureusement, à quel point Robespierre était étranger à la rédaction de cette adresse. Le conseil général de la commune, en réponse à une accusation d'avoir désorganisé l'administration, avait, par un arrêté de la veille, rappelé à leurs fonctions les anciens admi-

(1) Procès-verbaux du conseil général de la commune. *Archives* de la Ville. V. 22. Carton O. 7. O.

(2) *Histoire de la Terreur*, t. III, p. 169. Dans les notes placées à la fin de ce troisième volume (p. 468), M. Mortimer Ternaux reproduit dix lignes du procès-verbal de la séance du 30 août au soir, séance où, comme on l'a vu, le conseil déclara persister dans son arrêté du matin, relatif à l'adresse aux sections dont Robespierre avait été nommé rédacteur. Cette adresse, on le sait de reste maintenant, n'avait rien de commun avec celle de Tallien. M. Mortimer Ternaux, pour la présenter à ses lecteurs comme étant celle qui fut lue à l'Assemblée nationale, omet tout simplement de citer tout ce qui, dans la séance du 31 août, concernait Tallien et son adresse. Autrement, on le conçoit, il n'y avait plus de confusion possible.

nistrateurs composant le corps municipal. Tallien, dans le but évident de montrer la commune cédant au vœu d'une partie des membres de l'Assemblée nationale, ne manqua pas de rappeler ce récent arrêté. Or, cet arrêté, Robespierre le combattra précisément au sein du conseil général dans la séance du lendemain, et demandera formellement l'expulsion d'administrateurs ayant, selon lui, démérité de la patrie, comme on le verra tout à l'heure (1). Il se serait donc bien gardé de l'invoquer comme une sorte de palladium de la commune.

Mais l'auteur de l'*Histoire de la Terreur*, voulant à tout prix rejeter sur Robespierre une part de la responsabilité des massacres de Septembre, avait nécessairement à chercher *per fas et nefas* un point d'appui à sa thèse, et il a cru le trouver dans un coin de cette adresse. En effet, énumérant diverses mesures prises par la commune, Tallien y disait : « Nous avons fait arrêter des prêtres perturbateurs, nous les avons fait enfermer conformément à votre décret, et sous peu de jours le sol de la liberté sera purgé de leur présence. » Ces paroles ont paru affreusement prophétiques ou horriblement équivoques à quelques historiens (2); ils ont oublié ou n'ont pas voulu se rappeler que l'Assemblée avait elle-même, cinq jours auparavant, décrété la déportation de tous prêtres insermentés qui, dans le délai de quinze jours, n'auraient pas vidé le territoire français. Tallien avait-il dès lors prémédité pour sa part les massacres dont Paris allait être bientôt le théâtre? c'est ce que je ne crois nullement, si peu d'estime et de sympathie que j'aie pour la mémoire de cet homme sans conscience et sans conviction, et ce dont je n'ai pas d'ailleurs à m'occuper. Toujours est-il qu'il est impossible à tout homme de bonne foi, à moins d'avoir l'intelligence couverte du plus épais bandeau, de voir dans cette adresse le moindre indice des prochains massacres. Est-ce qu'avant de parler des prêtres à déporter, Tallien ne venait pas de dire : « Nous nous sommes assurés des personnes des contre-révolutionnaires ; nous les avons enfermés dans les prisons qu'ils nous destinaient si leurs complots affreux eussent réussi ; mais nous l'avons fait avec ménagement, et ils ont tous été remis entre les mains des tribunaux qui, sans doute, vengeront les insultes réitérées faites à la souveraineté nationale. » On voit combien peu ceci ressemble à une préméditation d'immolations sommaires. Mais, non content de détourner une phrase de son sens naturel et logique, l'auteur de l'*Histoire de la Terreur*, cédant à la haine la plus

(1) Et c'est ce dont M. Mortimer Ternaux ne manquera pas de lui faire un crime. Comment ne s'est-il pas aperçu d'une contradiction aussi choquante?

(2) Comme M. Michelet, par exemple. Voyez son *Histoire de la Révolution*, t. III, p. 104.

aveugle, en est venu, par une indigne supercherie ou par la plus impardonnable des erreurs, à imputer à Robespierre cette adresse à laquelle il est si complétement étranger. « Cette menace, dit l'auteur de l'*Histoire de la Terreur*, en faisant allusion à la phrase relative aux prêtres perturbateurs, ROBESPIERRE L'AVAIT INSÉRÉE DE SA MAIN, dans l'adresse dont Tallien avait été chargé de donner lecture (1). » Supercherie ou erreur, c'est là une chose infiniment grave qu'il était de notre devoir de signaler à l'attention des honnêtes gens de tous les partis et de déférer au tribunal de l'opinion publique. En vérité, quand on voit les choses les plus claires et les plus simples si odieusement travesties par des hommes qui revendiquent le monopole de la modération, on se demande si le monde n'est pas décidément le domaine prédestiné des intrigants, et si au lieu de se débattre dans un cercle d'iniquités, il ne vaudrait pas mieux fuir dans un désert la société des hommes.

En frappant le conseil général d'un décret de dissolution, l'Assemblée nationale avait en même temps déclaré, on s'en souvient, qu'il avait bien mérité de la patrie. Manuel, après Tallien, prit la parole pour faire remarquer cette contradiction au moins étrange et demander le rapport du décret. Le président, c'était Lacroix, répondit à Manuel que l'autorité de la commune provisoire devait cesser, une fois passée la crise extraordinaire et nécessaire d'où elle était née. On pouvait objecter à cela que le pouvoir de l'Assemblée était au moins aussi illégal, puisque la constitution d'où elle était sortie n'existait plus, et qu'une grande partie de ses membres avaient cessé d'y paraître, jugeant leur mandat brisé. Mais si les représentants de la commune de Paris étaient décidés à rester à leur poste pour assurer le triomphe de la révolution du 10 août, les Girondins n'étaient pas hommes à se dessaisir du pouvoir. Lacroix, Girondin alors, promit cependant aux pétitionnaires qu'on examinerait la demande du conseil général, et les invita aux honneurs de la séance. Le soir comparurent à la barre le président et le secrétaire adjoint de la commune, Huguenin et Méhée. Ils n'eurent pas de peine à prouver combien avait été exagérée l'affaire du rédacteur du *Patriote françois*. L'Assemblée législative la renvoya à la commission des Vingt et un, laquelle était présidée par Brissot, le propriétaire même du journal incriminé par la commune, et entièrement composée de ses amis (2).

(1) *Histoire de la Terreur*, par M. Mortimer Ternaux, t. III, p. 175. Avec de pareils procédés il est aisé, on le conçoit, à cet écrivain *modéré*, de prodiguer à Robespierre les épithètes d'*odieux*, de *cauteleux*, d'*astucieux*, qui tombent à chaque instant de sa plume comme d'un vase d'amertume. Avouons aussi qu'il est bien venu à reprendre ce qu'il appelle les erreurs de M. Louis Blanc (Voyez. t. III, p. 291).

(2) Voy. le *Moniteur* du 2 septembre 1792.

XXVI

Les Girondins, ou du moins les principaux d'entre eux, Brissot, Guadet, Vergniaud, s'étaient, nous l'avons démontré de reste, opposés par tous les moyens en leur pouvoir à l'insurrection du 10 août, dont ils avaient cependant recueilli immédiatement tous les bénéfices. Ils se trouvaient en possession du ministère, maîtres de l'Assemblée; cela ne leur suffisait pas. Jaloux de l'influence de cette vaillante commune de Paris, composée d'hommes sur lesquels ils n'avaient aucune prise, ils eussent voulu voir revenir l'ancienne municipalité entièrement dévouée à leur ami Pétion. Leur conduite envers cette commune amènera, entre eux et Robespierre, un déchirement suprême. Néanmoins, vers cette époque, madame Roland tenta de les rapprocher. Sa vive admiration pour Maximilien n'avait pas encore disparu; et malgré les odieuses calomnies dont ses amis poursuivaient, depuis huit mois, l'homme avec lequel elle s'était entretenue jadis en termes si affectueux, elle persistait à lui croire « un ardent amour pour la liberté, un entier dévouement au bien public. » Elle alla donc le voir, parce que, suivant ses propres expressions, il lui semblait important de rapprocher ceux qui, n'ayant qu'un même but, devaient se concilier dans la manière de l'atteindre (1). Mais pour cela, il aurait fallu, comme elle le dit encore elle-même, avoir affaire à des hommes non pas seulement aux intentions droites, mais entièrement dépouillés de toute vue personnelle, de toute ambition cachée. Or, qui donc avait, avec tant d'ardeur, convoité le pouvoir? Qui donc, pour le saisir, avait essayé de retenir sur le bord de l'abîme la royauté chancelante? Qui donc enfin l'avait ramassé dans le sang du 10 août? Étaient-ce les Girondins ou Robespierre? Voilà certainement ce à quoi ne songeait guère la femme du ministre de l'intérieur, lorsque, dans une intention dont assurément on ne peut nier la délicatesse, elle quitta le somptueux hôtel où était installé son mari pour aller causer quelques instants avec l'hôte austère du menuisier Duplay.

Leur conversation, que fut-elle? Nécessairement elle roula sur les dissensions existant entre Robespierre et les amis de l'illustre femme.

(1) *Lettre de madame Roland à Robespierre*, en date du 25 août 1792 au soir. Voyez cette lettre dans le tome 1er des *Papiers inédits trouvés chez Robespierre*, etc., p. 305.

Madame Roland trouva Maximilien plein de préventions contre les Girondins qui, pour la seconde fois, venaient de confier à son mari le portefeuille de l'intérieur. Elle gémit, dit-elle, de ces préventions. Qu'elle inclinât vers ceux à qui Roland devait son élévation, cela était assez naturel; mais une autre raison lui fit épouser définitivement la querelle de la Gironde, dont elle devint l'âme : ce fut sa passion violente pour un des principaux personnages de ce parti (1), pour Buzot, lequel, après avoir longtemps suivi la ligne de Robespierre, passa tout à coup avec Pétion dans le camp opposé. Si Buzot était resté fidèle à une vieille amitié, madame Roland, c'est du moins ma conviction, ne se serait pas aussi facilement détachée de celui qu'en ce mois d'août 1792 elle jugeait encore digne de son estime, et à qui, au mois de septembre de l'année précédente, elle avait témoigné un attachement qu'elle ne vouait, écrivait-elle, qu'à ceux qui plaçaient au-dessus de tout la gloire d'être juste et le bonheur d'être sensible (2).

Robespierre, touché de sa démarche, lui promit, paraît-il, d'aller chez elle, de lui communiquer ses raisons, ses griefs. Il ne vint pas. Madame Roland lui écrivit pour se plaindre et lui reprocher de soulever l'opinion publique contre ceux qui ne voyaient pas comme lui. « J'ignore qui vous regardez comme vos *ennemis mortels*, je ne les connais pas, et certainement je ne les reçois pas chez moi *en confiance*, car je ne vois à ce titre que des citoyens dont l'intégrité m'est démontrée, et qui n'ont d'ennemis que ceux du salut de la France (3). » Mais ces ennemis acharnés, qu'elle disait ne pas connaître, c'étaient ses propres amis à elle, ceux qui dans leurs journaux avaient osé imprimer que Robespierre était vendu à Coblentz, qu'il était membre du comité autrichien, qu'il avait assisté à des conférences tenues chez la princesse de Lamballe, ceux dont les discours déclarés solennellement calomnieux par la société des Amis de la Constitution avaient circulé dans toute la France sous le couvert même du ministre son mari. En vérité, après cela, il y avait quelque naïveté à s'étonner des préventions de Robespierre. L'attitude de plus en plus hostile des hommes de la Gironde contre la commune de Paris empêcha sans doute Robespierre de se rendre à l'invitation de la femme du ministre de l'inté-

(1) Les lettres, récemment publiées, de madame Roland à Buzot, ne laissent aucun doute sur l'amour passionné qu'elle éprouva pour ce membre distingué du parti de la Gironde.

(2) Voyez dans les *Mémoires de Charlotte Robespierre* (p. 77 et suivantes), cette lettre dont nous avons donné quelques extraits dans notre précédent volume. M. Faugère l'a reproduite dans sa nouvelle édition des *Mémoires de madame Roland*.

(3) Lettre de madame Roland, en date du 25 août 1792. *Ubi suprà*.

rieur, et madame Roland devint bientôt aussi son irréconciliable adversaire.

On était alors plongé dans les plus sombres préoccupations : la prise de Longwy avait contristé, courroucé toutes les âmes ; l'ennemi était devant Verdun, et, si cette dernière ville succombait, il pouvait être à Paris sous deux jours. Le moment ne parut donc peut-être pas bien choisi à Robespierre pour aller causer avec une femme, aimable et charmante sans doute, mais incapable de remédier en rien à la situation. Or, ce n'était pas l'heure de perdre le temps en conversations inutiles. Si grand paraissait le péril aux Girondins qu'ils songèrent sérieusement à abandonner la capitale, et que l'un d'eux, Kersaint, en arrivant de Sédan, disait dans le propre salon du ministre des affaires étrangères que Brunswick serait à Paris dans quinze jours (1). Le projet échoua par la résistance de Danton ; mais, comme on l'a su par Vergniaud lui-même, la commission des Vingt et un était en proie aux plus vives alarmes (2). En revanche, les royalistes attendaient, pleins d'espoir, le triomphe de l'ennemi, écoutant déjà s'ils n'entendaient point gronder le canon des Prussiens et des Autrichiens. L'acquittement, par le tribunal criminel du 17 août, de quelques aristocrates connus, acheva d'exaspérer le peuple, qu'une sorte de fatalité sembla préparer aux exécrables scènes dont nous aurons bientôt à dire quelques mots.

XXVII

Telle était la gravité de la situation, quand, le 1er septembre, Robespierre vint lire à la commune l'adresse aux quarante-huit sections de Paris, dont la rédaction lui avait été confiée l'avant-veille, 30 août, dans la séance du matin. Un des premiers actes du conseil général dans cette journée du 1er septembre, avait été d'ordonner qu'à compter de ce jour les barrières seraient ouvertes à toute espèce de voitures et que toute personne pourrait circuler sans passe-port dans l'étendue du département, « considérant la gêne du commerce, » est-il dit dans l'arrêté, et que le terme de quarante-huit heures, fixé par le décret de

(1) Déposition de Fabre d'Églantine dans le procès des Girondins. *Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 84.

(2) Déclaration de Vergniaud dans le procès des Girondins. *Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 85.

l'Assemblée nationale, était expiré de la veille (1). Voilà donc une première preuve manifeste que le conseil général de la commune ne songeait nullement à plonger Paris dans la terreur.

Il était cinq heures du soir environ lorsque Robespierre prit la parole. L'assemblée primaire de sa section avait terminé ses opérations depuis la veille au soir, à onze heures (2), mais il n'en était pas de même partout. Avant de donner lecture de son adresse, il engagea fortement les membres du conseil général à ne pas manquer de se rendre le soir dans les assemblées primaires des sections, afin de hâter les opérations électorales; puis, après avoir proposé au conseil de convertir en administration municipale le corps municipal, il combattit très-vivement, dans quelques-unes de ses parties, l'arrêté du 30, par lequel étaient rappelés les anciens administrateurs, arrêté dont la veille Tallien s'était prévalu auprès de l'Assemblée nationale comme d'une concession de la commune. Mais Robespierre n'était pas l'homme des expédients et des compromis contraires aux principes. Parmi ces anciens administrateurs, il en était, comme Leroux et Borie, qui avaient signé des procès-verbaux contre la municipalité, et qui, au 10 août, dans la cour des Tuileries, avaient fait aux Suisses et à la garde nationale les réquisitions légales afin qu'ils repoussassent la force par la force (3). Réclamer leur expulsion était donc la chose la plus logique et la plus naturelle du monde. Selon Robespierre, ceux-là seuls devaient être chargés des fonctions administratives de la commune, et reconnus en cette qualité, que le conseil général et les sections jugeraient dignes encore de la confiance publique. Il fallait donc soumettre à un scrutin épuratoire les membres de l'ancien corps municipal et en présenter dès le lendemain la liste aux sections de Paris, de façon qu'elles décidassent elles-mêmes quels étaient les administrateurs qui pourraient être conservés.

Robespierre énuméra ensuite, dans un discours éloquent, lisons-nous dans le procès-verbal de la séance (4), car nous ne l'avons pas sous

(1) Procès-verbaux du conseil général de la commune. *Archives* de la Ville. V. 22. Carton O. 7. O.

(2) Registre des délibérations et arrêtés de la section de la place Vendôme. *Archives* de la Préfecture de police.

(3) « Il en fallait beaucoup moins pour exciter contre eux la colère de Robespierre et de ses amis, » s'écrie l'auteur de l'*Histoire de la Terreur* (t. III, p. 206). Que ces administrateurs aient bien mérité de la royauté et des royalistes, cela se comprend à merveille. Mais avoir l'air de s'étonner que la commune du 10 août ait cru devoir expulser de son sein d'anciens administrateurs convaincus d'avoir sommé les troupes de tirer sur le peuple, cela est en vérité par trop naïf!

(4) Procès-verbaux du conseil général de la commune. *Archives* de la Ville. V. 22. Carton O. 7. O.

les yeux, toutes les manœuvres employées pour enlever au conseil général la confiance publique et exposa tout ce que le conseil avait fait pour se rendre digne de cette confiance. Ce discours, c'était l'adresse même aux quarante-huit sections de la ville de Paris, adresse dont l'avant-veille, on s'en souvient, le conseil général lui avait confié la rédaction, et dans laquelle il rappela tous les services rendus par la commune du 10 août à la cause de la Révolution.

La conclusion du discours de Robespierre surprit étrangement sans doute l'assemblée nombreuse au milieu de laquelle il s'exprimait. En présence des inculpations dont le conseil général était l'objet et du décret de dissolution dont il avait été frappé l'avant-veille au soir par l'Assemblée législative, Maximilien crut devoir engager ses collègues à se démettre, séance tenante, de leurs fonctions, à prendre le peuple lui-même pour juge de leur conduite, et à se retremper dans de nouvelles élections. Car il n'y a pas d'autre signification possible à donner aux dernières paroles que lui prête le procès-verbal : « Dans ces circonstances difficiles, il ne se présente à mon esprit aucun moyen de sauver le peuple, si ce n'est de lui remettre le pouvoir que le conseil général a reçu de lui. » Or, on ne l'a peut-être pas oublié, c'était là une formule habituelle à Robespierre. Il s'était servi d'expressions à peu près identiques lorsque, peu de temps avant les événements du mois d'août, aux Jacobins, il avait proposé à ses concitoyens d'en appeler au peuple, de convoquer les assemblées primaires dans le cas où l'Assemblée législative serait décidément jugée incapable de sauver la patrie; nous avons même eu soin d'attirer là-dessus l'attention de nos lecteurs. Eh bien! qui le croirait? certains écrivains, fort embarrassés pour apercevoir la main de Robespierre dans les massacres du lendemain, massacres auxquels il était si loin de songer, ont cru trouver dans cette phrase si simple et si claire un indice de sa complicité. Et, ce qui est singulièrement triste, ce ne sont pas seulement des écrivains comme cet auteur d'une *Histoire de la Terreur* dont nous avons relevé déjà l'une des *petites erreurs*, et qui appliquent à l'histoire de la Révolution les procédés du père Loriquet, mais des hommes d'un talent hors ligne et jouissant d'une grande réputation de droiture et de civisme! Comment ne pas être sincèrement affligé de voir M. Michelet, par exemple, donner asile dans son livre à la plus odieuse calomnie, de l'entendre déclarer que, si Robespierre ne fit rien en actes, il fit beaucoup en paroles, et que, « une fois l'affaire lancée, il fit le plongeon et ne parut plus (1) »? Nous prouverons tout à l'heure combien

(1) *Histoire de la Révolution*, par M. Michelet (t. 4, p. 125). Et savez-vous pourquoi,

ce langage est faux, injuste et, tranchons le mot, ridicule. Mais n'est-il pas étrange qu'un auteur, qui s'est vanté hautement d'avoir écrit une histoire *vraiment républicaine*, reçoive en cette circonstance, d'un écrivain ultra-royaliste, une leçon de modération et d'équité? Voici comment un contemporain, Beaulieu, sous les yeux duquel tous les faits se sont passés, qui par conséquent a pu juger par lui-même et qui d'ailleurs a poursuivi d'assez d'invectives la mémoire de Robespierre pour n'être pas suspect de la moindre partialité en sa faveur, s'est expliqué au sujet de sa motion du 1er septembre à la commune : « Si elle eût été adoptée, les massacres n'eussent certainement pas eu lieu; on ne peut donc pas l'accuser d'en avoir été l'auteur, puisqu'au contraire il proposa un moyen de les prévenir (1). » En faut-il davantage pour réduire à néant toutes les suppositions hasardées?

En proposant à ses collègues de se démettre immédiatement de leurs fonctions pour laisser le peuple libre de se choisir d'autres représentants, Robespierre obéissait à son sentiment ordinaire de désintéressement; mais tous les membres du conseil n'étaient pas comme lui dégagés de tout intérêt personnel. Un certain nombre d'entre eux d'ailleurs pensaient, avec quelque raison peut-être, qu'il y aurait péril à désorganiser la commune au milieu d'aussi critiques conjonctures. Ce fut l'avis de Manuel, le procureur de la commune. Il prit la parole après Robespierre, donna de justes éloges aux principes développés par le précédent orateur; seulement il rappela le serment prononcé par les commissaires des sections de ne point abandonner leur poste tant que la patrie serait en danger, et conclut à ce que le conseil général continuât de remplir ses fonctions. Cette proposition fut à l'instant adoptée. Toutefois, le conseil n'en vota pas moins l'impression du discours et de l'adresse de Robespierre aux frais de la commune, et elle chargea deux de ses membres, Bernard et de Lépine, de hâter et de surveiller chez l'imprimeur Duplain l'impression de ce discours et de cette adresse (2). Il était tard, très tard, plus d'une heure du matin,

selon M. Michelet, en ces heures décisives où il s'agissait de savoir si la France allait périr ou non, Robespierre « dépassa les plus violents? » C'était « sans doute » dans la crainte de laisser grandir Danton, « pendant que lui diminuait » (p. 111). Est-il possible de rapetisser ainsi de tels hommes! Mais la motion de Robespierre à la commune ne rend-elle pas cette supposition tout à fait absurde? Si cette motion eût été acceptée, Robespierre n'était plus rien, pas même simple commissaire près la commune,— poste qui lui donnait un deux cent quatre-vingt-huitième d'autorité, — et Danton restait ministre.

(1) *Essais historiques sur les causes et les effets de la Révolution de France*, par C. Beaulieu. Paris, an IX, t. IV, p. 146. Beaulieu a rédigé, en collaboration avec Michaud jeune, l'article *Robespierre* dans la première édition de la *Biographie universelle*.

(2) Voyez le procès-verbal de la séance du 1er septembre à la commune. *Archives*

quand le conseil général se sépara. Paris s'était couché ce jour-là en proie à une sorte de stupeur, et au milieu d'inexprimables angoisses. On avait appris dans la soirée l'investissement de Verdun; les sanglantes menaces des puissances coalisées étaient présentes à tous les esprits; deux jours encore, et elles pouvaient se réaliser. Une sorte de vertige s'empara de toutes les têtes. Nous sommes à la veille des plus terribles journées de la Révolution.

XXVIII

De ces affreuses journées de Septembre, nous n'aurions nullement à nous occuper, tant Robespierre y fut complétement étranger, si un certain nombre d'écrivains royalistes et même quelques historiens libéraux, avec un aveuglement difficile à expliquer, ne s'étaient ingéniés à rejeter sur lui une part de la responsabilité de ces événements. Que les royalistes cherchent à flétrir la Révolution dans son plus intègre représentant, que, pour atteindre leur but, ils ne reculent pas devant des moyens peu honnêtes, cela se comprend jusqu'à un certain point, l'esprit de parti égare tellement les hommes! Mais il y a de quoi confondre l'imagination quand on voit des écrivains réputés démocrates joindre leurs accusations à celles des contre-révolutionnaires, et entasser hypothèse sur hypothèse, suppositions sur suppositions pour essayer de couvrir du sang de Septembre un homme qui

de la Ville. V. 22. Carton 0. 7. 0. Ce discours de Robespierre publié sous ce titre : *Adresse des représentans de la commune de Paris à leurs concitoyens* (in-8° de 15 pages), est devenu rarissime. Il ne nous a pas été possible de nous en procurer un exemplaire; la Bibliothèque impériale elle-même ne le possède pas. Nous avons donc dû nous contenter du résumé très-succinct fourni par le procès-verbal de la commune.

M. Mortimer Ternaux, qui a le génie inventif, présente Robespierre comme ayant ce jour-là dénoncé une conspiration en faveur du duc de Brunswick, ce qu'il ne fit que le lendemain, et il lui prête des paroles qu'il a trouvées dans un pamphlet de Louvet, c'est-à-dire d'un des plus cyniques menteurs que l'imagination puisse concevoir, dans un pamphlet dont la Convention, de dégoût, refusa d'entendre la lecture, paroles par lesquelles se trouvent accusés en masse tous les membres de la Gironde. C'est encore là une *erreur* historique importante à dévoiler. Robespierre désigna en effet nommément, dans la nuit du 2 au 3 septembre, deux membres de la Gironde, et cela par des raisons très-faciles à comprendre comme on verra, et non pas la Gironde en masse. L'auteur de l'*Histoire de la Terreur* a-t-il cru que ces supercheries passeraient inaperçues? Mais ce qu'il y a de bizarre, c'est qu'ayant, j'imagine, le procès-verbal de la commune sous les yeux, il écrit : « Les deux cent quatre-vingt-huit adoptent avec enthousiasme les conclusions de Manuel et de Robespierre » (t. III, p. 206). Ce qui, à l'égard de ce dernier, est précisément le contraire de la vérité.

n'apprit ce qui se passait dans les prisons que par le bruit public, et cela plus tard que la plus grande partie de ses concitoyens (1).

Tous les écrivains ennemis de la Révolution ont vu dans les massacres de Septembre un plan concerté, le résultat d'une froide et atroce préméditation; et pour mieux concentrer leurs accusations calomnieuses, ils ont,— quelques-uns du moins,— complétement innocenté la population parisienne. Or, c'est là un système tout à fait inadmissible. Comment admettre, en effet, que soixante mille hommes de garde nationale eussent permis à quelques centaines d'égorgeurs de massacrer dans les prisons, s'ils n'avaient pas eux-mêmes été complices, moralement au moins, de ces exécutions? On sait combien furent vaines les réquisitions du commandant général Santerre. La population, la garde nationale, assistèrent impassibles, l'arme au bras pour ainsi dire, aux scènes d'horreur qui se déroulaient sous leurs yeux (2). Est-ce que, dans de pareilles occasions, laisser faire ce n'est pas être complice? Ces massacres, cela est certain, ont été le produit d'une épouvantable explosion populaire. Qu'ils aient paru, à quelques hommes, d'une affreuse mais indispensable nécessité, je le crois sans peine; mais jamais ils n'eussent été commis si la conscience publique, prise de vertige, n'y eût pas souscrit elle-même. Quant au conseil général de la commune, auquel on a voulu les imputer, il tenta au contraire, pour les arrêter, plus d'efforts que n'en fit l'Assemblée législative. Robespierre d'ailleurs, on le sait de reste maintenant, parut à peine à la commune durant les jours qui précédèrent et suivirent les exécutions, retenu qu'il était soit à l'assemblée primaire de sa section dont les opérations se terminèrent le 31 août à onze heures du soir, soit à l'assemblée électorale dont les séances s'ouvrirent dans la matinée du 2 septembre. Le comité de surveillance est-il davantage responsable de ces massacres? Ses rapports constants avec les prisons, placées dans ses attributions, permettraient de le supposer; cependant aucune des pièces sur lesquelles se sont appuyés les écrivains royalistes pour établir sa préméditation ne m'a paru concluante, et je dirai avec Pétion : « Ces assassinats furent-ils commandés, furent-ils dirigés par quelques hommes? J'ai eu des listes sous les yeux; j'ai reçu des rapports;

(1) Réponse à Louvet. *Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, n° 4, p. 116.

(2) Dans la séance du 29 octobre 1792, aux Jacobins, Chabot, qui s'était joint aux commissaires désignés par l'Assemblée législative pour calmer l'effervescence populaire, affirma qu'il avait passé sous une voûte d'acier de dix mille sabres, et que depuis la cour des Moines jusqu'à la prison de l'Abbaye, on était obligé de se serrer pour faire passage aux envoyés de la Convention. Il invoqua le témoignage de ses collègues Bazire, Calon, et autres qui l'accompagnaient, et personne ne le contredit (*Journal des débats et de la correspondance de la Société des Jacobins*, numéro 293).

j'ai recueilli quelques faits; si j'avois à prononcer comme juge, je ne pourrois pas dire : Voilà le coupable (1). »

Du reste, le comité de surveillance, sorte de pouvoir exécutif, n'avait, en réalité, aucun rapport avec le conseil général, pouvoir législatif de la commune; il siégeait dans un local séparé, non pas à l'Hôtel-de-Ville, mais à la mairie. Autorisé par le conseil général à se recruter de quelques membres supplémentaires, son grand tort fut de s'adjoindre, dans la matinée du 2 septembre, le sombre journaliste qui avait érigé le meurtre en système politique. Panis, membre de ce comité de surveillance, et qui y avait introduit Marat, fut vivement attaqué pour ce fait, le 18 septembre suivant, au sein du conseil général. Panis se défendit en alléguant que Marat était un homme extraordinaire, qu'il n'avait jamais eu d'influence particulière dans le comité, et que jamais son avis n'y avait prévalu sur celui des autres membres. Or, l'éloignement de Robespierre pour la personne de Marat est chose parfaitement connue; ce fut un des grands griefs des Thermidoriens contre lui. On n'a oublié ni leur attitude respective dans l'unique entrevue qu'ils aient eue ensemble ni ce que répondit Marat à Robespierre quand celui-ci lui reprocha de revenir éternellement dans ses écrits « sur certaines propositions absurdes et violentes qui RÉVOLTAIENT LES AMIS DE LA LIBERTÉ autant que les partisans de l'aristocratie (2). » Marat ne trouvait à Maximilien ni les *vues* ni *l'audace d'un homme d'État*. Tout récemment encore ne l'avait-il pas accusé de *feuillantisme* pour n'avoir pas déclaré assez hautement qu'il fallait déchirer la constitution? Ces deux hommes étaient donc les antipodes l'un de l'autre (3). Eh bien!

(1) Discours de Pétion sur l'accusation intentée à Robespierre, p. 14.

(2) Ce sont les propres expressions de Robespierre. Voyez la réponse à Louvet. *Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, numéro 4 et le numéro 648 de l'*Ami du peuple*.

(3) Ce qui n'empêche pas M. Michelet, voulant par la plus étonnante des aberrations rendre Robespierre solidaire de ce que Marat put faire en septembre, d'écrire que Panis diminua son éloignement naturel pour Marat (t. IV, p. 124). « *Selon toute apparence*, » a-t-il soin d'ajouter. Et pourquoi selon toute apparence? M. Michelet est tout à fait dans l'erreur quand il présente Panis comme un servile disciple de Robespierre, et quand, emporté par sa rage de fantaisie, il nous le montre allant chaque matin rue Saint-Honoré, *à la porte de son directeur*, demander ce qu'il devait penser, faire et dire (p. 124). Aucun témoignage, et M. Michelet se garde bien d'en invoquer de sérieux, ne saurait ici prévaloir contre les faits. Panis aimait et estimait Robespierre, cela n'est pas douteux; mais son dieu, son idole, c'était Danton. Les deux familles étaient étroitement liées, et nous verrons plus tard Panis, le cœur ulcéré de la mort de Danton, figurer parmi les ennemis de Robespierre. Puisque M. Michelet, dans l'intérêt de sa thèse, a cru devoir rappeler qu'un jour, selon Barbaroux, Panis aurait dit qu'il fallait un dictateur, un homme comme Robespierre; encore aurait-il dû rappeler aussi, dans l'intérêt de la vérité, le démenti sanglant qu'en pleine Convention reçut, sans le relever, ce député de Marseille. C'est triste à dire, mais rien n'est embrouillé, rien n'est faux, rien n'est perfide comme les pages confuses où

nous verrons bientôt les Girondins essayer, par les plus perfides manœuvres, d'établir entre ces deux noms une sorte de solidarité. Et pourtant, si du sang de Septembre quelqu'un pouvait être particulièrement coupable devant l'histoire, ce seraient eux, comme on va en juger. Robespierre, d'ailleurs, ne chercha jamais à rejeter sur personne la responsabilité d'événements qu'il attribua à un moment de délire et d'ivresse de la nation, et il était certainement dans le vrai quand il disait : « Ce fut un mouvement populaire, et non, comme on l'a ridiculement supposé, la sédition partielle de quelques scélérats payés pour assassiner leurs semblables ; et s'il n'en eût pas été ainsi, comment le peuple ne l'aurait-il pas empêché? Comment la garde nationale, comment les fédérés n'auraient-ils fait aucun mouvement pour s'y opposer? (1) » L'exaspération populaire, hélas! n'avait pas besoin d'être excitée. Mais que diraient donc les historiens qui se mettent martel en tête pour attribuer à quelques paroles de Robespierre un sens qu'elles n'ont jamais eu, si le 2 septembre il avait dit, comme La Source : « Il faut battre la générale dans l'opinion publique; » si, comme Vergniaud, il s'était écrié : « Il n'est plus temps de discourir, il faut piocher la fosse de nos ennemis, ou chaque pas qu'ils font en avant pioche la nôtre (2)? » Et pourtant, qui oserait accuser sérieusement de complicité dans les massacres ces deux membres de l'Assemblée législative?

XXIX

Et maintenant, transportons-nous à la commune au moment où Manuel, dans la matinée du 2 septembre, annonça officiellement l'investissement de Verdun. Or, à l'heure même où Manuel parlait,

l'éminent écrivain essaie de donner un rôle à Robespierre dans le lugubre drame de Septembre. En vérité, j'aime autant les Mémoires publiés sous le nom de Weber, frère de lait de la reine. Au moins celui-ci n'y va pas par quatre chemins, et il nous dépeint Robespierre « excitant le peuple à massacrer tous les prisonniers » (t. II, p. 252). Voilà ce que sous la Restauration MM. Barrière et Berville publiaient comme des *Mémoires* sur la Révolution.

(1) Réponse à Louvet. *Quatrième lettre de M. Robespierre à ses commettans*, p. 170.

(2) Voyez le compte rendu de la séance du 2 septembre au matin, à l'Assemblée nationale, dans le *Moniteur* du 4 septembre 1792. Admirez l'empire des préventions! M. Michelet trouve ces paroles simplement hardies (t. IV, p. 135), tandis que, comme nous l'avons fait remarquer, il attribue un sens sinistre aux paroles de Robespierre prononcées la veille : « Il faut remettre le pouvoir au peuple, » paroles dont le sens est si clair et si naturel.

cette ville était à la veille d'être livrée aux Prussiens par la plus infâme des trahisons. Il faut être entièrement aveuglé par l'esprit de parti pour ne pas admirer l'attitude et l'énergie de la commune à cette grave nouvelle. Dans une proclamation brûlante de patriotisme, elle invita tous les citoyens en état de porter les armes à se réunir au Champ-de-Mars sous les drapeaux. Qu'une armée de soixante mille hommes se forme sans délai, s'écriait-elle, et marchons aussitôt à l'ennemi, ou pour succomber sous ses coups, ou pour l'exterminer sous les nôtres. En même temps, elle nommait un comité militaire permanent, composé de huit de ses membres, arrêtait qu'à l'instant même le canon d'alarme serait tiré, le tocsin sonné, la générale battue, et chargeait deux commissaires de se rendre sur-le-champ à l'Assemblée législative pour la prévenir des mesures prises par le conseil général (1).

L'Assemblée applaudit vivement à ces vigoureuses mesures ; tous dissentiments entre elle et la commune semblèrent s'effacer en présence du danger suprême de la patrie, et le président (c'était Lacroix), s'adressant aux députés de la commune, prononça ces propres paroles : « Les représentants de la nation, prêts à mourir avec vous, rendent justice à votre patriotisme ; ils vous remercient au nom de la France entière, et vous invitent à la séance. » Puis, après avoir eu connaissance d'une lettre de Roland annonçant la découverte d'une conspiration royaliste dans le Morbihan, et avoir entendu la grande voix de Danton sonnant la charge, elle décrétait que tous ceux qui refuseraient de servir personnellement ou de remettre leurs armes, que tous ceux qui entraveraient, de quelque manière que ce fût, les ordres donnés et les mesures prises par le pouvoir exécutif, seraient déclarés infâmes, traîtres à la patrie, et punis de mort (2). Mais avant de marcher contre l'ennemi du dehors, fallait-il laisser femmes et enfants exposés aux coups de l'ennemi du dedans ? Telle fut la question agitée dans un certain nombre de sections. Ce fut alors que dans Paris, saisi de vertige, on entendit ce cri sinistre : Courons aux prisons ! et que commença un des plus épouvantables massacres dont l'humanité ait à gémir.

Toutes les mesures prises par la commune de Paris et par l'Assemblée nationale étaient assurément d'une indispensable nécessité, mais elles n'étaient guère de nature à diminuer l'exaspération populaire. Or, à ces mesures, qu'il approuva, je n'en doute pas, Robespierre ne prit aucune espèce de part directe ou indirecte, même comme membre du

(1) Procès-verbaux de la commune. *Archives* de la Ville. V. 22. Carton O. 7. O.
(2) Voyez le *Moniteur* du 4 septembre 1792.

conseil général de la commune; bien mieux, il ne les connut que fort tard dans la soirée, puisqu'il siégea depuis neuf heures du matin jusqu'à une heure de l'après-midi à l'assemblée électorale, où nous le retrouverons tout à l'heure, assemblée dont les opérations avaient précisément commencé ce jour-là, et puisqu'il fut chargé par elle de remplir, à l'issue de la séance, une mission auprès de la société des Jacobins.

La séance du conseil général, suspendue à une heure et demie, fut reprise à quatre heures. Elle était rouverte depuis quelques instants à peine, sous la présidence d'Huguenin, quand un officier de la garde nationale vint annoncer que plusieurs prisonniers que l'on conduisait à la Conciergerie avaient été tués, et que la foule commençait à envahir les prisons. La commune nomma d'abord six commissaires pour protéger toutes les personnes détenues pour cause civile, puis elle chargea deux de ses membres, Caron et Nouet, de se transporter à l'Abbaye et de veiller à la conservation des prisonniers (1). Quelques instants après, un des commissaires accourt, et rend compte de ce qui se passe dans cette dernière prison : « Les citoyens enrôlés, » dit-il, « craignant de laisser la ville aux malveillants, ne veulent point partir que tous les scélérats du 10 août ne soient exterminés. » Aussitôt il est arrêté par le conseil général que quatre commissaires se rendront sur-le-champ à l'Assemblée nationale pour lui demander quelle mesure on pourrait prendre afin de garantir les prisonniers. Que fit l'Assemblée? Elle chargea, sur la demande de Bazire, six de ses membres du soin de parler au peuple, de rétablir le calme, mais ne témoigna aucune indignation, et surtout ne parut pas se soucier beaucoup du sort des prisonniers (2).

Il était tard, très-tard, lorsqu'après s'être acquitté de la mission dont l'assemblée électorale l'avait chargé, Robespierre parut au sein du conseil général. Billaud-Varenne venait d'y dénoncer une conspiration en faveur du duc de Brunswick, qu'un parti puissant, disait-il, voulait porter au trône des Français. Robespierre, prenant la parole après lui, peignit la douleur profonde qu'il éprouvait de l'état actuel de la France, et il approuva la dénonciation faite par son collègue d'une

(1) Ce sont les propres expressions du procès-verbal. Voy. *Archives* de la Ville. V. 22. Carton 0. 7. 0.

(2) *Moniteur* du 4 septembre 1792. Voici la singulière façon dont le journal de Brissot explique l'inertie de l'Assemblée : « Des commissaires de la commune annoncent qu'un grand nombre d'hommes armés et sans armes se portent aux prisons. La commune demande que l'Assemblée vienne à son secours. Que pouvait faire l'Assemblée nationale si la commune avait épuisé tous ses moyens? et si elle ne les avait pas épuisés, que venait-elle demander à l'Assemblée nationale? » (Numéro 1121.)

conspiration en faveur du duc de Brunswick. Qui désigna-t-il comme les principaux instigateurs de ce mouvement? Le procès-verbal de la commune est complétement muet à cet égard. Mais deux noms, trois peut-être, tombèrent de sa bouche, ceux de Carra et de Brissot; et lorsque, dans la séance du 25 septembre à la Convention, Vergniaud reprocha à Robespierre, contre lequel, dit-il, il « n'avait jamais prononcé que des paroles d'estime », de l'avoir impliqué lui, Brissot, Guadet, La Source, etc., dans le complot dénoncé à la commune dans la nuit du 2 au 3 septembre, Robespierre se leva et dit avec l'énergie de la vérité : « Cela est faux. » A quoi Vergniaud répondit : « Je me féliciterai d'une dénégation qui me prouvera que Robespierre aussi a pu être calomnié. » Personne ne releva le démenti de Maximilien (1); et de la réponse de Robespierre à Louvet, il résulte qu'en effet il ne nomma que deux ou trois personnes, déjà dénoncées par plusieurs de ses collègues comme ne cessant de décrier le conseil général de la commune (2).

Or, par qui ce conseil général, qui s'épuisait en efforts pour sauver la patrie, était-il attaqué chaque jour et sous toutes les formes? par les feuilles girondines, par le *Patriote françois*. Qui donc, au sein de l'Assemblée nationale, avait demandé et obtenu sa dissolution? n'était-ce pas cette commission des Vingt et un, présidée par Brissot, lequel, si peu de temps avant le 10 août, avait menacé les *républicains* du glaive de la loi? Il n'y a donc nullement à s'étonner, en se plaçant, comme on doit le faire, au point de vue des passions de l'époque, si Robespierre prononça d'âpres et sévères paroles contre deux ou trois hommes acharnés à le calomnier et qui ne cessaient de décrier la commune.

Mais est-ce que cette accusation reproduite par Robespierre était dénuée de tout fondement? Est-ce que le bruit d'une conspiration en faveur du duc de Brunswick ne circulait pas dans tout Paris avant que

(1) Voyez cette séance du 25 septembre à la Convention, dans le *Journal des débats et décrets*, numéro 7, p. 91. Le *Moniteur*, en attribuant à Sergent le démenti de Robespierre, commet une erreur manifeste, sur laquelle nous nous expliquerons en détail dans le livre suivant; ce qui n'empêche pas M. Michelet (t. IV, p. 348) de prétendre que Robespierre « accepta l'accusation et garda la tache », comme si son démenti n'avait pas été assez net, comme si, dans sa réponse à Louvet, Robespierre ne s'était pas expliqué « devant la France et l'Histoire. » M. Michelet, qui en général accorde tant de confiance aux paroles de Sergent, ne le cite pas cette fois. Sergent, sous sa plume, est devenu « quelqu'un démentant Vergniaud. » Mais si Robespierre avait, en dehors de Brissot, désigné d'autres députés de la Gironde, est-ce que Ruhl n'en aurait rien dit, lui qui se plaignit le lendemain même que Robespierre eût calomnié Brissot? (*Moniteur* du 6 septembre.) Comment M. Michelet ne s'est-il pas rappelé cela?

(2) *Quatrième lettre de M. Robespierre à ses commettans*, p. 181.

Robespierre en parlât, après d'autres, au sein du conseil général? Est-ce qu'il n'est pas avéré que ce généralissime des troupes coalisées avait en France un parti puissant? Est-ce que récemment un des principaux organes de la Gironde, les *Annales patriotiques* du Girondin Carra, n'avait pas effrontément entonné les louanges de Brunswick, la veille du jour où allait paraître l'insolent manifeste signé de lui? Est-ce qu'enfin Carra ne l'avait pas proposé pour roi d'une manière assez significative? Est-ce que de cette proposition, les Constitutionnels ne s'étaient pas fait déjà une arme contre les Girondins (1)?

L'accusation reposait donc sur quelque base; et si Robespierre y ajouta foi en ce qui concernait deux ou trois membres de la Gironde, ce fut évidemment parce qu'il ne comprenait pas comment des hommes pouvaient déployer tant d'acharnement contre lui, dont la conscience était si pure, s'ils n'étaient les instruments de quelque faction étrangère. Quelques jours après cette séance de la nuit du 2 au 3 septembre, se trouvant chez Pétion, avec lequel il n'avait pas encore rompu, et le maire de Paris l'ayant invité à lui dire franchement ce qu'il avait sur le cœur : « Eh bien! » répondit-il, « je crois que Brissot est à Brunswick » (2). Pétion, étroitement lié déjà avec le parti de la Gironde, engagea vivement Robespierre à bannir d'injustes défiances. Mais ces défiances, qui les avait provoquées? Qui donc avait pris l'initiative des calomnies? Et quelles calomnies! Transformer Robespierre, aux yeux du pays, en agent du comité autrichien, le présenter comme fréquentant des conciliabules tenus chez la princesse de Lamballe! n'était-ce pas le comble de la démence! Brissot n'allait-il pas jusqu'à le désigner comme un stipendié du duc d'Orléans (3)! Que dans une lettre insérée au *Moniteur*, le député girondin se soit vanté d'être « l'éternel ennemi des rois, » oubliant bien vite que si peu de temps avant le 10 août, il avait proposé contre ceux qu'il appelait les *républicains*, c'est-à-dire contre Robespierre, les mesures les plus violentes, qu'il ait crié bien fort à la calomnie, que même il ait trouvé un appui momentané dans Ruhl, le futur et rude montagnard, je le comprends à merveille (4); mais lui, le matin même du 2 septembre, dans son journal répandu à profusion, n'avait-il pas, par la plume d'un calomniateur gagé, de Girey-Dupré, accusé hautement Robes-

(1) Voy. à cet égard les *Mémoires de Ferrières*, t. III, p. 126.
(2) *Discours de Pétion sur l'accusation intentée contre Robespierre*, p. 16.
(3) Voy. les *Mémoires* de Brissot, t. IV, p. 193.
(4) Voy. le *Moniteur* du jeudi 6 septembre 1792, et celui du lendemain 7, où se trouve la lettre de Brissot.

pierre, en l'accolant perfidement à Marat, de faire tous ses efforts « pour amortir le zèle guerrier des citoyens et les empêcher de voler au secours de leurs frères d'armes (1)? » Ah! quand on descend à de pareilles manœuvres, quand on emploie de tels procédés, quand on se livre à de si déloyales attaques, on n'a pas le droit de se plaindre des représailles, et de s'étonner d'être frappé soi-même de l'arme empoisonnée dont on s'est si traîtreusement servi (2). Et ici sur quoi s'appuyait cette inconcevable calomnie? N'était-ce pas uniquement le fruit d'une imagination égarée par le délire de la haine? Oh! sans doute, Robespierre avait été trop bon prophète lorsque avec tant de patriotisme et de bon sens il s'était opposé à la guerre offensive. Sans doute les premiers revers de nos armes, principale cause de l'état affreux de crise où l'on se trouvait, donnaient pleinement raison à sa prévoyance, à sa perspicacité; mais depuis que, cédant à la pression des Girondins, le gouvernement avait déclaré la guerre, Robespierre n'avait-il pas contribué de tous ses efforts à stimuler l'ardeur de ses concitoyens pour les pousser à la frontière? Et la proclamation de la patrie en danger, n'en avait-il pas le premier émis l'idée dans son journal?

Mais de ce que Robespierre, comme plusieurs de ses collègues, avait dénoncé une conspiration en faveur du duc de Brunswick et la persécution tramée contre la commune par des hommes qui semblaient s'attacher à calomnier les défenseurs de la liberté et à diviser les citoyens au moment où les patriotes auraient dû réunir tous leurs efforts contre les ennemis du dedans et du dehors, quelques-uns de ses adversaires ne manquèrent pas d'inférer alors, comme l'ont fait depuis certains écrivains, qu'il avait voulu compromettre la sûreté de ces hommes. Ils ont établi un rapprochement perfide entre l'accusation tombée de sa bouche et des événements que, suivant ses propres expressions, il avait connus plus tard que tout le monde et qu'il ne lui était pas plus donné de prévoir que les circonstances subites et

(1) *Patriote françois*, numéro 1119 (du 2 septembre 1792.) Voici la phrase textuelle : « Malgré les efforts des Robespierre et des Marat pour amortir le zèle guerrier des citoyens et les empêcher de voler au secours de leurs frères d'armes, Paris ne se déshonorera pas par un lâche égoïsme... Quatre cent cinquante jeunes gens de la section des Quatre-Nations, enrôlés pour les compagnies franches, défilent dans l'Assemblée nationale et prêtent le serment. Notre ardeur est telle, disent-ils, qu'elle ne peut s'éteindre que dans le sang des ennemis. » La section des Quatre-Nations, c'était celle de l'Abbaye.

(2) Il est plaisant, après cela, d'entendre M. Michelet se lamenter sur les calomnies de Robespierre. Il est vrai qu'avec l'impartialité qui lui est propre, il enveloppe d'un silence prudent toutes les calomnies, tous les mensonges, toutes les diffamations des Girondins. Voy. son *Histoire de la Révolution*, t. IV, p. 119.

extraordinaires qui les avaient amenés (1). « J'ai déjà répondu à cette infamie, » dit-il lui-même à la Convention, « en rappelant que j'avais cessé d'aller à la commune avant ces événements... Quelle est donc cette affreuse doctrine que dénoncer un homme et le tuer, c'est la même chose. Dans quelle république vivons-nous, si le magistrat qui, dans une assemblée municipale, s'explique librement sur les auteurs d'une trame dangereuse, n'est plus regardé que comme un provocateur au meurtre? Le peuple, dans la journée même du 10 août, s'était fait une loi de respecter les membres les plus décriés du Corps législatif; il a vu paisiblement Louis XVI et sa famille traverser Paris, de l'Assemblée au Temple, et tout Paris sait que personne n'avait prêché ce principe de conduite plus souvent ni avec plus de zèle que moi, soit avant, soit depuis la Révolution du 10 août. Citoyens, si jamais, à l'exemple des Lacédémoniens, nous élevons un temple à la peur, je suis d'avis qu'on choisisse les ministres de son culte parmi ceux-là mêmes qui nous entretiennent sans cesse de leur courage et de leurs dangers (2). » Mais poursuivons; car du sang de Septembre dont quelques écrivains ont voulu tacher sa mémoire, en violant effrontément toute vérité historique, nous tenons à le justifier pleinement, afin de ne pas laisser subsister l'ombre d'un doute.

Robespierre venait de cesser de parler au sein du conseil général quand le procureur de la commune, Manuel, parut et rendit compte du douloureux spectacle dont il avait été témoin à l'Abbaye. Ni les efforts des commissaires de l'Assemblée nationale, ni les siens, ni ceux de ses collègues de la commune n'avaient pu arracher les prisonniers à la mort. En ce moment, le conseil général délibérait sur l'affaire de l'ambassadrice de Suède, madame de Staël, arrêtée dans la soirée par les sectionnaires de son quartier, au moment où elle se disposait à partir. Elle était soupçonnée d'emmener Narbonne avec elle (3). Disculpée par cette *atroce commune*, elle reçut l'autorisation de sortir librement de France, et fut confiée aux soins de Manuel.

Le conseil général chargea ensuite de nouveaux commissaires de se transporter dans toutes les prisons « pour tâcher de calmer les esprits,

(1) Voyez sa réponse à Louvet. *Quatrième lettre de Robespierre à ses commettans.*

(2) *Ibid.*, p. 181.

(3) Il n'est si petites choses au sujet desquelles on n'ait été induit en erreur sur le compte de Robespierre. Madame de Staël en fait le président de la commune dans le récit des circonstances qui ont accompagné son départ. « J'arrivai donc enfin à cette commune présidée par Robespierre, et je respirai, parce que j'échappois à la populace. Quel protecteur cependant que Robespierre!... » *Considérations sur la Révolution françoise*, t. II, p. 73 de la 2e édition.

et pour éclairer les citoyens sur leurs véritables intérêts (1). » En même temps, il autorisa le commandant général à diriger autour du Temple et des prisons de nombreux détachements. On a vu déjà combien vaines furent les réquisitions de Santerre (2). Dans la matinée du 3, le premier soin du conseil général fut d'envoyer des commissaires au palais Bourbon à l'effet de protéger les Suisses qui s'y trouvaient, et de défendre leurs jours par tous les moyens possibles. Une députation de la section des Quinze-Vingts étant venue au même moment demander la mort des conspirateurs et l'arrestation des femmes et enfants d'émigrés avant le départ des citoyens pour l'armée, il s'empressa de passer à l'ordre du jour. Les historiens qui se sont efforcés, sans fournir du reste la moindre pièce sérieuse à l'appui de leur thèse, de rejeter sur le conseil général de la commune la responsabilité des événements de Septembre, se sont bien gardés de citer les délibérations d'où résulte la preuve irrécusable de ses efforts pour arrêter les massacres, efforts au moins égaux, sinon supérieurs à ceux tentés par l'Assemblée législative et par le pouvoir exécutif. Mais Robespierre, défendant avec raison le conseil général de la commune, a pu dire sans rencontrer de contradicteur : « Il est certain, aux yeux de tout homme impartial, que loin de provoquer les événements du 2 Septembre, il a fait tout ce qui était en son pouvoir pour les empêcher (3). »

Dans cette matinée du 3 septembre, on apprit à la commune que l'asile de la famille royale était sérieusement menacé. Aussitôt le conseil général confia à Deltroy, à Manuel et à Robespierre la mission de

(1) Ce sont les expressions mêmes du procès-verbal. *Archives* de la Ville. V. 22. Carton 0. 7. 0.

(2) Voyez dans le *Moniteur* du 7 septembre 1792 la lettre de Santerre au ministre Roland sur l'inutilité de ses efforts.

(3) *Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, numéro 4, p. 167. M. Michelet, qui se vante de marcher seul dans ces sombres régions de Septembre (t. IV, p. 127), — hélas ! bien souvent à côté de la vérité ! — imagine, nous ne savons sur quel commérage, que dans la nuit du 2 au 3 septembre Robespierre *se cacha*, quitta la maison des Duplay et se réfugia chez son fervent disciple Saint-Just (p. 166). On se demande comment un historien sérieux a pu accepter si légèrement de pareilles anecdotes. Et pourquoi Robespierre se serait-il *caché*, en sortant à près de deux heures du matin de la séance du conseil général ? Et puis il y a un malheur, c'est qu'à cette époque Saint-Just n'était pas à Paris. Nous avons démontré autre part, par PIÈCE AUTHENTIQUE, qu'au moment des événements de Septembre, Saint-Just était tranquillement à Soissons, siégeant au sein de l'assemblée électorale du département de l'Aisne. (V. notre *Histoire de Saint-Just*, éd. Meline et Cans, t. I, p. 117). M. Michelet a-t-il emprunté cette erreur à M. de Lamartine, chez qui nous l'avons relevée jadis ? C'est possible. Mais au moins l'illustre poëte ne s'est fait l'écho d'aucune calomnie, et il est bien plus dans la vérité historique quand il représente Robespierre comme gémissant sur les massacres. (*Histoire des Girondins*, t. III, p. 332 et suivantes.)

se rendre au Temple, d'y asssurer la tranquillité publique (1). De son côté, sur une lettre écrite du Temple même, l'Assemblée nationale adjoignit aux commissaires de la commune six de ses membres, Lacroix, Bazire, Choudieu, Thuriot, Dusaulx et Chabot (2). Robespierre était-il présent à la délibération du conseil général quand il fut désigné, avec Manuel et Deltroy, pour aller préserver de toute atteinte la prison donnée à la famille royale? C'est au moins fort douteux, car toute la journée du 3, il la passa au sein de l'assemblée électorale, depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures et demie de l'après-midi, comme nous l'établirons dans un instant de la façon la plus nette et la plus précise (3). Si donc, comme cela est probable, il s'acquitta de la mission dont, présent ou non, l'avait chargé le conseil général, ce fut seulement à l'issue de la séance de l'assemblée électorale, vers trois heures. La duchesse d'Angoulême, dans son récit de la captivité de la famille royale au Temple, n'a pas oublié de mentionner la visite de Manuel dans cette journée du 3 septembre. Elle ne dit rien des autres commissaires de la commune ou de l'Assemblée. Quoi qu'il en soit, le Temple fut mis à l'abri des fureurs populaires; il suffit d'un simple ruban tricolore pour en défendre l'entrée. Ce jour-là et les jours suivants, comme on peut s'en convaincre par les procès-verbaux de ses séances, le conseil général de la commune s'efforça encore de

(1) Procès-verbaux du conseil général de la commune de Paris. *Archives* de la Ville. V. 22.

(2) *Moniteur* du 5 septembre 1792.

(3) On lit dans l'*Histoire de la Terreur*, par M. Mortimer Ternaux (t. III) : « Parmi les trois commissaires envoyés le 3 septembre au Temple par le conseil général de la commune était Robespierre, *preuve évidente* qu'il siégeait à la commune pendant qu'on égorgeait dans les prisons, et qu'il prit part aux délibérations par lesquelles les massacres étaient *implicitement* approuvés. C'est cependant ce que nient *impudemment* tous les écrivains qui veulent écarter de cette idole de la *démagogie* tout ce qui pourrait impliquer de sa part la moindre complicité dans les journées de Septembre. » Quelle force de logique! Si ce véridique auteur avait pris la peine d'examiner un peu sérieusement les procès-verbaux de l'assemblée électorale, il aurait vu que Robespierre siégea sans désemparer dans cette assemblée depuis le 2 septembre jusqu'à la fin des opérations, c'est-à-dire jusqu'au 19, et il se serait convaincu que très-probablement Robespierre ne parut au conseil général que dans la soirée du 2 septembre. Comment n'a-t-il pas lu le pamphlet de Méhée de La Touche, dans lequel ce secrétaire adjoint de la commune fait précisément un crime à Robespierre de ne pas assister aux délibérations du conseil général? C'est pourtant un libelle d'une violence extrême contre Robespierre.

Ah! les impudents, ce sont ceux qui, égarés par l'esprit de parti, violent effrontément les plus simples vérités historiques; qui attribuent à Robespierre la rédaction d'une adresse à laquelle il fut tout à fait étranger; qui enfin font approuver *implicitement* les massacres de Septembre par le conseil général de la commune, lequel, ainsi que nous l'avons démontré, fit pour arrêter ces massacres tout autant et plus que l'Assemblée nationale.

calmer l'effervescence, d'arrêter l'effusion du sang, mais sans succès, car la colère du peuple n'est pas plus aisée à enchaîner que les orages du ciel.

XXX

S'il était possible de comprendre un instant ces atroces immolations d'hommes, les massacres de Septembre paraîtraient à coup sûr moins affreux que beaucoup d'autres qui les ont précédés ou suivis. Il est certain que les victimes eussent de grand cœur sacrifié tous les défenseurs de la Révolution; il est certain qu'une sorte de justice présida à cette boucherie; qu'on distingua entre les innocents, les égarés et les coupables; il est certain encore que le peuple épargna avec joie, reconduisit même en triomphe les prisonniers dont l'innocence fut reconnue: cependant ces massacres n'en sont pas moins odieux, et nous devons les maudire pour le mal qu'ils ont causé à la liberté.

Quand le premier moment de vertige fut passé, quand la conscience revint à la population, elle contempla avec épouvante l'œuvre terrible qu'elle avait laissé faire; mais sur le moment, disons-le parce que cela est vrai, il s'en faut de beaucoup que ces massacres aient été envisagés aussi sévèrement que depuis, et avec l'horreur qu'ils nous inspirent justement aujourd'hui. « Hier.... fut un jour sur les événemens duquel il faut peut-être laisser un voile; je sais que le peuple, terrible dans sa vengeance, y porte encore une sorte de justice, » écrivait le ministre Roland à l'Assemblée nationale (1). Et Gorsas, un des plus ardents Girondins, de s'écrier : « Il n'y a pas à jeter un voile sur ces événemens; » et il les qualifia de JUSTICE NÉCESSAIRE (2). Un peu plus tard, dix jours après, Roland n'écrivit-il pas encore, en s'adressant cette fois à toute la population de Paris : « J'ai bien jugé ce que la patience longue et trompée du peuple, et ce que la justice avoient dû produire; je n'ai point inconsidérément blâmé un terrible et premier mouvement, j'ai cru qu'il falloit éviter sa continuité (3). » De son côté, Pétion a écrit : « Je pense que ces crimes n'eussent pas eu un aussi libre cours, qu'ils eussent été arrêtés si tous ceux qui avoient en main les pouvoirs

(1) *Moniteur* du 5 septembre 1792.
(2) *Courrier des quatre-vingt-trois départemens*. Numéros des 5 et 6 septembre 1792.
(3) *Moniteur* du 13 septembre 1792.

et la force les eussent vus avec horreur (1). » Or, entre quelles mains était le pouvoir exécutif? entre les mains des Girondins, dont l'influence était contre-balancée seulement par celle de Danton; et ce fut bien pour cela qu'un jour, du haut de la tribune de la Convention, Saint-Just leur reprocha si rudement de ne pas s'être jetés entre les assassins et les victimes (2). On a prétendu, il est vrai, que l'action de Roland avait été paralysée par un mandat d'arrêt, décerné contre lui par le comité de surveillance; mais ce mandat, lancé le 4 seulement, Roland n'en eut même pas connaissance sur le moment; le conseil général de la commune ne le ratifia point, et lorsque Danton, furieux, vint à la mairie pour le faire annuler, il était accompagné de qui?... de Robespierre, chez lequel il avait couru aussitôt, certain de le trouver tout disposé à lui prêter son concours en cette grave circonstance (3).

On a reproché à Maximilien de n'avoir pas employé, pour arrêter les massacres, toute l'autorité morale dont il disposait. D'abord cette autorité morale était singulièrement battue en brèche à cette époque par les calomnies girondines; ensuite il n'apprit les événements que fort tard, quand déjà la plus grande partie du mal était faite; enfin, lorsqu'il lui aurait été humainement possible de se transporter de prison en prison, est-ce que ses paroles, ses exhortations eussent eu plus de pouvoir sur l'esprit d'un peuple en délire que celles des commissaires de l'Assemblée législative ou de la commune (4)? Ce qu'il y a

(1) *Discours de Pétion sur l'accusation intentée contre Robespierre*, p. 14.

(2) Voyez notre *Histoire de Saint-Just* (éd. Meline et Cans, t. I, p. 257 et 258), et le *Moniteur* du 18 juillet 1793.

(3) *Discours de Pétion sur l'accusation intentée contre Robespierre*, p. 15. Voyez aussi le journal les *Révolutions de Paris*, numéro 173, p. 239. Les écrivains qui, comme M. Michelet, M. Mortimer Ternaux, se sont acharnés à décrier Robespierre, ont prétendu que les ministres *restèrent brisés* du discours de Robespierre relatif à la conspiration en faveur du duc de Brunswick, et la preuve qu'ils en donnent, c'est qu'une section, celle de l'Ile-Saint-Louis, envoya une députation à l'Assemblée nationale pour savoir si en effet le pouvoir exécutif avait perdu la confiance de la Nation. A cette assertion si légèrement produite, il n'y a qu'une réponse à faire: il était six heures du soir quand le 2 septembre se présenta à l'Assemblée la députation de la section de l'Ile-Saint-Louis; il en était au moins dix quand Robespierre commença à parler au sein du conseil général. (Voyez le *Moniteur* du 4 septembre, et le procès-verbal du conseil général pour la séance du soir à la commune). Voyez aussi à ce sujet la discussion lumineuse à laquelle s'est livré M. Louis Blanc à la suite de son chapitre : *Souviens-toi de la Saint-Barthélemy*, t. VII, p. 198 et suivantes.

(4) D'après un récit fort suspect, Robespierre se trouvant avec Pétion au ministère de la justice dans la soirée du 3 septembre, un individu du nom de Mandar, assez médiocre littérateur, leur aurait proposé de les accompagner le lendemain à l'Assemblée, se faisant fort d'obtenir d'elle la création d'un dictateur pour arrêter les massacres. Robespierre ayant répondu : « Garde-t'en bien, Brissot serait dictateur », Robespierre, aurait répliqué Mandar, ce n'est pas la patrie que tu aimes, c'est Brissot que tu

de certain, c'est qu'il déplora ces massacres, si coupables que fussent à ses yeux les victimes. « Plaignons même les victimes coupables, réservées à la vengeance des lois, qui sont tombées sous le glaive de la justice populaire, » s'écria-t-il un jour (1). Un des survivants de cette terrible époque, le docteur Souberbielle, a raconté à un historien digne de foi que jamais Robespierre ne lui avait parlé des journées de Septembre qu'avec horreur (2). Maintenant, s'il faut en croire Charlotte Robespierre, Pétion étant venu voir son frère Maximilien quelque temps après ces journées, et la conversation ayant roulé sur les derniers événements, Robespierre aurait vivement reproché au maire de Paris de n'avoir pas suffisamment interposé son autorité pour empêcher les excès. A quoi Pétion, piqué, aurait répondu sèchement : « Tout ce que je puis vous dire, c'est qu'aucune puissance humaine ne pouvait les empêcher. » Puis il se serait retiré. Charlotte, arrivée depuis peu de jours à Paris avec son frère Augustin, était présente à l'entrevue, et elle attribue à la scène dont elle fut témoin la rupture qui eut lieu entre son frère et Pétion (3). Ce témoignage de la sœur de Robespierre pourrait être récusé s'il ne se trouvait pas singulièrement concorder avec d'autres faits. Dans la journée du 5 septembre, Pétion avait à dîner chez lui plusieurs députés, parmi lesquels Brissot, Gensonné et Duhem. Vers la fin du repas, une quinzaine d'égorgeurs pénétrèrent dans la salle, venant demander au maire des ordres au sujet de quatre-vingts prisonniers qui restaient encore à la Force. Pétion leur donna à boire, et les congédia en leur disant de faire tout pour le mieux (4). De son côté, Brissot fut très-explicitement accusé, à différentes reprises, d'avoir témoigné, en présence de Danton, le regret qu'on eût épargné Morande, son mortel ennemi. Et, rapprochement singulier ! quelques jours plus tard, le conseil général de la commune,

détestes. — Et Robespierre reprenant : « Je déteste la dictature et je déteste Brissot. » Ce récit nous est tout à fait suspect, disons-nous, parce qu'il est tiré de cette fameuse *Histoire impartiale et générale de tous les crimes et erreurs de la Révolution*, publiée par Prudhomme, lequel entreprenait des publications révolutionnaires ou contre-révolutionnaires, selon que le vent soufflait de la révolution ou de la contre-révolution. Prudhomme raconte le fait comme le tenant de Mandar, personnage assez peu digne de confiance. Il en résulterait, dans tous les cas, une preuve de plus de l'invincible éloignement de Robespierre pour toute espèce de dictature. Toutefois nous n'avons pas cru devoir accorder à ce témoignage l'importance historique que M. L. Blanc lui a donnée dans sa belle *Histoire de la Révolution*, t. VII, p. 190.

(1) *Lettres de M. Robespierre à ses commettants*, numéro 4, p. 172.

(2) Voy. l'*Histoire de la Révolution*, par M. L. Blanc, qui a recueilli ce fait de la bouche même de Souberbielle, t. VII, p. 192.

(3) *Mémoires de Charlotte Robespierre*, p. 75.

(4) Déposition de Duhem dans le procès des Girondins. Voy. ce procès dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXX, p. 106.

après avoir entendu un long rapport sur la conduite du journaliste Morande, ordonna sa mise en liberté immédiate, convaincu que son arrestation avait été l'effet d'une vengeance particulière (1). Y a-t-il à s'étonner maintenant de l'acharnement déployé par Brissot contre la commune de Paris ?

Est-ce que jamais un fait précis a été articulé contre Robespierre, indiquant de près ou de loin sa participation aux journées de Septembre ? Lorsque, dans son accusation contre lui, Louvet eut à parler de ces événements, il généralisa de la manière la plus vague, et se garda bien d'en faire remonter la responsabilité à l'homme contre lequel il dirigeait la plus inconcevable des diatribes. Que lui eût coûté cependant une calomnie de plus ou de moins ? Mais il sentait bien la nécessité de se montrer très-circonspect sur ce point. (2). Un des plus impitoyables ennemis de Robespierre, et aussi l'un des hommes les plus vils qui soient sortis des bas-fonds de la Révolution, Méhée de la Touche, à cette époque secrétaire adjoint de la commune de Paris, écrivit, après le 9 Thermidor à la glorification duquel il s'empressa d'employer sa plume, une relation des journées de Septembre. Eh bien ! il n'est pas venu à l'idée de ce pamphlétaire, qui sous le nom de Félhemesi (Méhée fils) a publié les plus immondes libelles contre les victimes de Thermidor, de demander compte à Robespierre du sang de Septembre (3). Un autre ennemi acharné de Maximilien, Roch Marcandier, homme taré d'ailleurs, a, dans une brochure empreinte de la plus violente exagération, tracé, à sa façon, l'historique des journées de Septembre. Parmi les ordonnateurs des massacres, il cite, sans preuves, Danton, Camille Desmoulins, Panis, Fabre d'Églantine et quelques autres, mais il se garde bien de faire planer l'ombre d'un soupçon

(1) Procès-verbaux de la commune (séance du 20 septembre 1792). *Archives* de la Ville. V.

(2) On n'a peut-être pas oublié qu'un jour le doux auteur de *Faublas* avait parlé de la nécessité possible d'une formidable exécution populaire. Or voici ce que nous lisons dans l'*Histoire de la Révolution*, par Beaulieu. « On se rappelle le journal-affiche, la *Sentinelle*, rédigé par M. Louvet, et dont le ministre Roland faisait les frais ; eh bien ! j'ai vu, dans la matinée du 3, aux coins de plusieurs rues, divers exemplaires de cette affiche, où l'on approuvait assez formellement les massacres » (*Essais historiques sur les causes et les effets de la Révolution en France*, par C.-F. Beaulieu, t. IV, p. 133). Ce témoignage d'un écrivain ultra-royaliste n'aurait aucune espèce de portée à nos yeux, si le girondin Louvet n'eût pas été, en quelque sorte, l'*alter ego* du girondin Gorsas, qui, comme on l'a vu, approuvait en termes assez formels les massacres dans sa feuille, que le ministre Roland faisait également passer, sous son couvert, dans tous les départements.

(3) *La vérité toute entière sur les vrais auteurs de la journée du 2 Septembre*. Voy. cette brochure reproduite *in extenso* dans l'*Histoire parlementaire*, t. XVIII, p. 156 à 180.

sur Robespierre qu'il appelle cependant « l'infâme » à tout bout de champ (1).

On est donc douloureusement étonné de voir certains écrivains, par le plus outrageux mépris de la vérité, prendre à tâche de rejeter sur lui une part de responsabilité de massacres auxquels il fut si manifestement étranger. Aujourd'hui, du fond de la tombe, comme autrefois du haut de la tribune de la Convention, Robespierre peut répondre : « Ceux qui ont dit que j'avais eu la moindre part à ces événements sont des hommes ou excessivement crédules ou excessivement pervers. Quant à l'homme qui, comptant sur le succès de la diffamation dont il avait d'avance arrangé tout le plan, a cru pouvoir écrire impunément que je les avais dirigés, je me contenterais de l'abandonner au remords, si le remords ne supposait pas une âme (2). »

XXXI

Dans la matinée même du jour où commencèrent dans Paris les terribles exécutions populaires, le dimanche 2 septembre 1792, s'ouvrirent, dans la salle de l'Évêché, les opérations de l'assemblée électorale chargée de nommer les députés de Paris à la Convention, assemblée à laquelle, comme on l'a vu plus haut, Robespierre avait été député par la section de la place Vendôme, et dont les travaux le tinrent assidûment occupé jusqu'au 19 septembre.

On procéda à la vérification des pouvoirs des députés électeurs, sous la présidence du doyen d'âge, Pierre Desplanches, électeur du canton de Charenton. La salle de l'Évêché se trouvant trop étroite pour que le public pût être admis aux séances du corps électoral, un électeur proposa à ses collègues d'envoyer une députation aux Jacobins afin de leur demander la cession de leur emplacement pendant la durée des opérations électorales, lesquelles, devant avoir lieu chaque jour depuis dix heures du matin jusqu'à cinq heures du soir au plus tard, n'étaient pas un obstacle à la tenue des séances du club. Cette proposition fut aussitôt adoptée; on décida même que tous les électeurs se rendraient ensemble aux Jacobins. L'assemblée chargea Robespierre et Collot-

(1) *Histoire des hommes de proie, ou les crimes du comité de surveillance*, par Roch Marcandier. Voy. l'*Histoire parlementaire*, t. XVIII p. 181 à 215.

(2) Réponse à Louvet. *Lettres de M. Robespierre à ses commettans* (numéro 4).

d'Herbois de porter la parole en son nom, et rendez-vous fut pris pour cinq heures précises dans le jardin de l'ancien couvent.

Le lendemain, 3 septembre, Robespierre rendit compte de l'accueil fraternel des Jacobins, et de leur empressement à mettre leur local à la disposition du corps électoral. L'assemblée vota des remercîments aux Jacobins, et continua la vérification des pouvoirs des électeurs. Elle entendit ensuite un long discours de Collot-d'Herbois sur les qualités nécessaires aux futurs députés à la Convention nationale. L'assemblée électorale était composée d'éléments fort divers, mais les partisans de la dernière révolution, celle du 10 août, s'y trouvaient en grande majorité. Conformément à un vœu formellement exprimé par les assemblées primaires, et appuyé par Robespierre, elle exclut de son sein ceux de ses membres qui auraient été affiliés à quelque club contre-révolutionnaire. On réclama la même mesure contre les signataires de la protestation relative au 20 juin. Comme une foule de signatures avaient été surprises, pour ainsi dire, à la bonne foi des citoyens inexpérimentés, Robespierre demanda une exception en faveur de ceux qui, ayant signé la pétition, ne l'auraient point colportée. Mais sa proposition, énergiquement combattue par quelques membres, fut repoussée après de vifs débats.

Il fut lui-même l'objet d'une inculpation, venue, prétendit un électeur, d'un valet de chambre du ci-devant roi. Diverses motions furent faites aussitôt touchant la nécessité de prendre des précautions afin d'éclairer le peuple sur les piéges qu'on lui tendait en environnant de soupçons les meilleurs citoyens. C'était la veille, on s'en souvient, que le journal de Brissot avait accusé Robespierre de faire tous ses efforts pour paralyser le courage des citoyens. Maximilien monta à la tribune : il déclara qu'il braverait tranquillement le fer des ennemis du bien public, et qu'il emporterait au tombeau, avec la satisfaction d'avoir bien servi la patrie, l'assurance que la France conserverait sa liberté. L'assemblée se sépara après l'avoir entendu, et s'ajourna au lendemain matin; il était alors deux heures et demie (1).

Le 4, les électeurs se réunirent à dix heures du matin dans le local des Jacobins, et tout d'abord procédèrent à l'organisation définitive de leur bureau. Par acclamation et à l'unanimité, ils choisirent Collot-d'Herbois pour président, et Robespierre pour vice-président. Ce dernier n'occupa, du reste, qu'une seule fois le fauteuil, à la séance du 6, où fut élu Collot-d'Herbois, qui sans doute jugea convenable de ne pas

(1) Procès-verbaux de l'assemblée électorale (septembre 1792). *Archives de la Ville*. V. 69. Carton 21.

présider durant son élection. Parmi les secrétaires, nous voyons figurer Duclozeau, Carra, Santerre, Marat, Rousseau, réprésentant des nuances diverses d'opinion. Cependant Marat était absent ce jour-là, car il parut pour la première fois au sein du corps électoral le 6 septembre seulement, et il monta à la tribune pour exprimer à l'assemblée son regret de n'avoir pu se rendre plus tôt au milieu d'elle afin d'y remplir ses fonctions d'électeur et de secrétaire (1). L'assemblée électorale, pour se conformer à un vœu généralement exprimé, décida que tous ses choix seraient soumis à la ratification des assemblées primaires, par lesquelles ils furent en effet examinés et ratifiés.

Le 5, commencèrent les élections. On avait retardé jusque-là parce que les assemblées primaires n'avaient pas encore toutes terminé leurs opérations. Quelques membres, trouvant l'assemblée électorale trop peu nombreuse, proposaient d'attendre encore; mais on passa outre. Il y eut dans ces élections quelque chose de solennel qui manque à celles dont nous sommes témoins. Nos pères n'avaient pas notre pusillanimité : ils ne craignaient pas de livrer leurs votes à la publicité. Chaque électeur, à l'appel de son nom, s'approchait du bureau, et désignait à haute et intelligible voix le candidat de son choix. En tête de presque toutes les listes se trouvait le nom de Robespierre (2). Il fut élu le premier, l'emportant de beaucoup sur Pétion qu'on lui avait opposé (3). On ne l'accusera certainement pas d'avoir rien fait pour capter les suffrages, et ce ne fut point sa faute s'il fut appelé à siéger au sein de la Convention, puisqu'il avait formellement engagé le Corps législatif à exclure de la nouvelle Constituante tous les membres des deux premières assemblées. Mais l'Assemblée législative n'eut pas le désintéressement de sa devancière, et elle demeura sourde au conseil de Robespierre. La nomination de celui-ci fut, le soir même, annoncée en ces termes à la société des Jacobins, au milieu des applaudissements : « Le brave Robespierre a réuni tous les suffrages... Ce commencement de nomination doit nous être d'un augure

(1) Procès-verbaux de l'assemblée électorale (septembre 1793). *Archives* de la Ville. V. 69, Carton 21.

(2) Voy. les *Révolutions de Paris*, numéro 164, p. 384.

(3) Procès-verbaux de l'assemblée électorale. *Archives* de la Ville. V. 69. Carton 0. 22. 0. Cinq cent vingt-cinq électeurs étaient présents ce jour-là. Voici comment se répartirent les suffrages : Robespierre 338, avec 75 voix au-dessus de la majorité absolue ; Pétion, 136 ; Collot-d'Herbois, 27 ; Danton, 13 ; Brissot, 4 ; Réal, Carra, Pons de Verdun, Billaud-Varenne, Hérault-Séchelles et Bouland, chacun une voix. L'assemblée électorale était loin d'être au complet alors ; c'est ce qui explique comment, bien qu'élu le premier, ce qui alors était un grand honneur, Robespierre eut moins de voix que la plupart de ceux qui furent nommés après lui.

favorable pour le choix que va continuer de faire le corps électoral (1). » A peu près vers le même temps, il était également nommé le premier par l'assemblée électorale du Pas-de-Calais (2).

Il est aisé de comprendre à combien de compétitions ardentes donnèrent lieu ces élections à la Convention nationale, et nous savons quelles rancunes implacables engendrent les ambitions déçues. A partir de la huitième séance, c'est-à-dire le 9 septembre, on résolut, au sein de l'assemblée électorale, de discuter les candidats offerts aux suffrages des électeurs. Robespierre prit la parole, comme beaucoup d'autres, mais il ne désigna nommément personne, pas même son frère Augustin, que par considération pour lui cependant, sans nul doute, les électeurs de Paris envoyèrent à la Convention. Plus tard les Girondins, par la bouche de Louvet, attribuèrent à son influence l'élection de Marat, comme si la profonde ligne de démarcation existant entre les idées de ces deux patriotes n'avait pas été connue de tout Paris, comme si Marat avait eu besoin d'une recommandation quelconque pour être nommé secrétaire de l'assemblée électorale (3). Voici en quels termes Robespierre répondit à cet égard : « Voulez-vous savoir la véritable cause qui a réuni les suffrages en faveur de Marat en particulier? C'est que, dans cette crise où la chaleur du patriotisme était montée au plus haut degré, et où tout Paris était menacé par l'armée des tyrans qui s'avançait, on était moins frappé de certaines idées extravagantes qu'on lui reprochait que des attentats de tous les perfides ennemis qu'il avait dénoncés et de la présence des maux qu'il avait prédits (4). » En ce temps-là le conseil général de la commune était porté aux nues dans *la Sentinelle* par Louvet lui-même, qui depuis... C'était alors le temps des élections, comme le dit très-bien Robespierre (5). Or Louvet, candidat à la Convention nationale, avait obtenu en tout et pour tout, au sein de l'assemblée électorale... une voix! Ne serait-ce point là le secret de ses rancunes immortelles. Sa

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Amis de la Constitution*, numéro 260.

(2) V. le *Patriote françois* du 10 septembre, numéro 1127. Après Robespierre, furent élus à Arras, Carnot aîné, Duquesnoy, Le Bas et Thomas Payne.

(3) M. Michelet ne manque pas d'avancer, sans examiner si son assertion est vraie, que Robespierre recommanda Marat aux assemblées électorales (t. IV, p. 125). Or quelle est l'autorité de M. Michelet? Sans doute Louvet. Mais l'auteur de *Faublas* se garde bien d'être aussi affirmatif. Il reproche à Robespierre d'avoir « produit Marat, non pas nominativement, » et Dieu sait quel degré de confiance l'histoire doit accorder à Louvet. (Voy. son *Accusation contre Robespierre*, p. 12, à la note). Répéterons-nous qu'un des principaux chefs d'accusation des Thermidoriens contre Robespierre fut *qu'il n'avait pas compris Marat?*

(4) Réponse à Louvet. *Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, numéro 4, p. 151.

(5) *Ibid*, p. 172.

nomination par le collége électoral du Loiret ne suffit pas à guérir la blessure que son amour-propre avait reçue de son échec à Paris.

Comme on supposait à Robespierre une grande influence sur l'assemblée électorale, beaucoup de candidats sollicitèrent son appui. Le futur général de l'armée révolutionnaire, le poëte Ronsin, alors commissaire du pouvoir exécutif, lui écrivit pour réclamer son suffrage, en se recommandant de Danton (1). Mais l'auteur d'*Aretaphile* ne fut pas nommé, et peut-être en garda-t-il contre Robespierre un dépit violent. Un autre candidat évincé, Méhée fils, s'en prit de son échec à Maximilien, très-criminel assurément de n'avoir pas appuyé sa candidature auprès des électeurs, et il fit afficher contre lui, sur tous les murs de Paris, un placard injurieux dans lequel il prit la qualification de secrétaire adjoint du conseil général, et où, entre autres griefs, il reprochait à Robespierre de ne plus venir siéger à la commune (2).

Ainsi, tandis que les Girondins se disposaient à l'accuser, comme d'un crime, d'avoir en quelque sorte présidé aux délibérations du conseil général, Méhée le dénonçait comme ayant déserté le poste où l'avaient appelé ses concitoyens. Est-ce que son véritable poste en ce moment n'était pas à l'assemblée électorale? Tant que durèrent les opérations de ce corps, il cessa d'assister aux séances des Jacobins, et depuis le 2 septembre jusqu'à l'ouverture de la Convention, nous ne le voyons figurer qu'une seule fois au conseil général de la commune. Il y parut le 18 septembre, et se plaignit d'avoir été odieusement calomnié dans une affiche signée d'un membre de la commune, faisant allusion au placard de Méhée. Ce jour-là, il fut chargé de rédiger une adresse destinée cette fois aux quatre-vingt-trois départements, à qui le conseil général voulait aussi expliquer hautement sa conduite. On lui adjoignit Tallien pour ce travail, mais il refusa la collaboration du jeune secrétaire de la commune, preuve manifeste du peu de cas que dès lors il faisait de ce personnage. A la place de Tallien, le conseil général désigna Thomas, le même qui, le lendemain, fut nommé député à la Convention (3). Quelques jours après, Méhée fils était vivement inculpé au sein du con-

(1) Voy. la lettre de Ronsin dans le t. I[er] des *Papiers inédits*, p. 215.

(2) Voy. les *Annales patriotiques* du 17 septembre 1792. Le journal de Carra donne quelques extraits de ce libelle, en les faisant toutefois précéder de ces lignes : « Un personnage qu'on avoit surnommé l'Incorruptible, et qui jusqu'ici paroissoit étranger à toute vue d'ambition, semble vouloir s'ériger en chef de parti ou plutôt de cabale. *C'est du moins le reproche qu'on lui fait* dans un écrit adressé aux quarante-huit sections, signé Méhée fils, secrétaire-greffier de la municipalité. »

(3) Procès-verbaux de la commune de Paris. *Archives* de la Ville. V. 22. Carton O. 7. O. Voy. aussi la *Chronique de Paris* du 21 septembre 1792.

seil général pour avoir calomnié Robespierre. Il se contenta d'alléguer pour sa défense la liberté des opinions. Et, *attendu que les opinions étaient libres*, la commune passa à l'ordre du jour. Elle improuva seulement la conduite du citoyen Méhée, parce qu'il avait pris dans son affiche la qualité de secrétaire adjoint de la commune, laquelle devait être exclusivement réservée aux actes émanés du conseil général, et non employée dans une œuvre où l'auteur énonçait son opinion individuelle (1).

Le lendemain du jour où Robespierre parlait pour la dernière fois comme membre du conseil général de la commune, l'assemblée électorale terminait ses opérations en appelant à siéger à la Convention Louis-Philippe d'Orléans, tout récemment baptisé du nom d'Égalité. C'était le 19 septembre. Le corps électoral avait mis dix-huit jours à élire les vingt-quatre députés envoyés par le département de Paris à la nouvelle Constituante (2). De ces vingt-quatre députés, hélas! les plus illustres ne verront pas la fin de la Convention, et périront tragiquement, entraînant dans leur chute les destinées de la République. Nous allons en effet entrer dans la région des tempêtes, assister à de terribles scènes, mais aussi à l'un des spectacles les plus grandioses qu'il ait été donné aux hommes de contempler.

(1) *Archives* de la Ville. *Ubi suprà*.

(2) Voici dans quel ordre furent élus les vingt-quatre députés de Paris : Le 5 septembre, Robespierre ; le 6, Danton et Collot-d'Herbois ; le 7, Manuel et Billaud-Varenne ; le 8, Camille Desmoulins ; le 9, Marat et Lavicomterie ; le 10, Legendre et Raffron du Trouillet ; le 12, Panis, Sergent et Robert ; le 13, Dusaulx ; le 14, Fréron ; le 15, Beauvais ; le 16, Fabre d'Églantine ; le 17, Osselin, Robespierre jeune et David ; le 18, Boucher Saint-Sauveur ; le 19, Laignelot, Thomas et Philippe Égalité. (*Archives* de la Ville. V. 69. Carton 0. 22. 0., et *Archives* de l'Empire, B. A. 15. Carton 34 *bis*.)

LIVRE NEUVIÈME

SEPTEMBRE 1792 — DÉCEMBRE 1792

Ouverture de la Convention nationale. — Motions de Couthon et de Danton. — Abolition de la royauté. — Thouret et la République. — Une lettre du représentant Guiter. — Les Girondins et la députation de Paris. — Physionomie de l'Assemblée. — Le nouveau côté droit. — Attitude de Robespierre. — Manœuvres ténébreuses de la Gironde. — L'alarme sonnée aux Jacobins. — Séance du 25 septembre à la Convention. — Danton à la tribune. — Robespierre accusé par Rebecqui. — Sa justification. — Barbaroux et la Gironde; il reprend l'accusation. — Violent démenti de Panis. — Marat et Vergniaud. — Une assertion de Vergniaud. — Vive dénégation de Robespierre. — Première lettre de Robespierre à ses commettants. — Augustin-Bon Robespierre. — Récriminations au club des Jacobins. — Brissot est exclu de la Société. — Buzot et la garde départementale. — Opinion de Robespierre. — Encore Dumouriez aux Jacobins. — Le salon de Talma. — Les politesses du général Dillon. — Intolérance des Girondins. — Danton et madame Roland. — Le ministre Garat. — Pétion réélu maire. — Robespierre et Marat accusés. — Brissot à tous les républicains de France. — Discours de Robespierre sur l'influence de la calomnie. — Décret-Buzot contre les écrits séditieux. — Le rapport du ministre Roland. — Odieuse insinuation contre Robespierre. — Séance agitée du 29 octobre. — La Robespierride de Louvet. — Le contre-coup de la séance de la Convention aux Jacobins. — Les gardes du corps de Robespierre. — Le journaliste Gorsas. — Rebecqui et Barbaroux à la rescousse! — Efforts désespérés de la Gironde. — Robespierre à la guillotine! — La bonne foi du vertueux Roland. — Saint-Just aux Jacobins. — Admirable réponse de Robespierre à Louvet. — La Convention passe à l'ordre du jour. — Triomphe éclatant de Robespierre. — A Maximilien Robespierre et à ses royalistes. — Louise Robert à J.-B. Louvet. — Les gentillesses de Condorcet. — Pétion se jette dans la mêlée. — La première à Jérôme Pétion. — Colère de Jérôme. — Une nouvelle provinciale. — Incroyables manœuvres des Girondins. — Prudhomme et Hébert sollicités. — Levasseur et Durand-Maillane circonvenus par la Gironde. — Une lettre de Durand-Maillane. — Anthoine calomniant Robespierre. — Réponse d'une des filles de Duplay. — Des papiers publics. — Une lettre de Roland à la commune d'Arras. — Les curés et le ministre Roland. — Une curieuse explication de Gorsas. — Des fonds affectés au culte. — La question des subsistances. — Considérations sur le procès du roi. — Le buste de Mirabeau brisé.

I

Le jeudi 20 septembre 1792, la Convention nationale, sous la présidence de Faure, son doyen d'âge, tint sa première séance dans un des salons du château des Tuileries, afin de procéder au choix de son

président et de ses secrétaires. L'exiguïté du local n'ayant pas permis au public d'assister à cette séance, l'opération eut lieu, pour ainsi dire, à huis clos. Un ancien membre de la Constituante, Dubois-Crancé, trouva peu convenable que le premier acte de la nouvelle Assemblée s'accomplît loin des regards du peuple, la publicité des séances du Corps législatif étant devenue un des points essentiels du droit révolutionnaire. A cette observation si juste, plusieurs députés répondirent aussitôt qu'ils n'avaient point été envoyés de leurs provinces pour capter les suffrages du peuple de Paris. Cela seul peignait déjà le mauvais esprit dont un certain nombre de membres de la Convention étaient animés à l'égard de la capitale, et un journal populaire, assez favorable pourtant au parti de la Gironde, les *Révolutions de Paris*, ne manqua pas de signaler cette prévention de plusieurs députés contre la population parisienne (1).

Il ne fut pas procédé, dans la forme ordinaire, à la vérification des pouvoirs, parce qu'il avait été reconnu en principe que toute assemblée électorale était maîtresse de diriger elle-même les règles à suivre dans les élections. On se borna donc à donner lecture des extraits de leurs procès-verbaux et à proclamer les noms des députés élus. Une protestation de deux électeurs contre la nomination des députés de Paris, fondée sur ce que l'assemblée électorale de ce département avait expulsé de son sein plusieurs électeurs, fut dédaigneusement repoussée, attendu qu'en agissant ainsi, l'on s'était purement et simplement conformé au vœu formel des assemblées primaires qui avaient arrêté d'avance l'exclusion de tous les citoyens convaincus d'avoir fait partie de clubs anticiviques ou signé des pétitions contre-révolutionnaires (2). On verra bientôt pourquoi quelques membres égarés de la Convention s'acharnaient ainsi, dès la première heure, contre la représentation de Paris.

Après s'être solennellement constitués en Convention nationale, les nouveaux députés se mirent en devoir de nommer le président et les secrétaires de l'Assemblée. Pétion fut, d'une voix presque unanime, appelé aux honneurs du fauteuil; quelques suffrages seulement se portèrent sur Danton et sur Robespierre. Comme secrétaires, la Convention

(1) Voyez les *Révolutions de Paris*, numéro 167, p. 532. Le *Moniteur* ne donne aucun détail sur cette première séance. Il indique seulement que trois cent soixante et onze députés étaient présents. Numéro du 21 septembre 1792.

(2) Voyez le compte rendu de cette séance dans les *Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, numéro 1, p. 18. Impossible de rencontrer plus d'impartialité que dans ces comptes rendus des séances de la Convention par Robespierre. Qu'on les compare avec ceux des chroniqueurs de la Gironde, et l'on verra de quel côté sont la bonne foi, l'équité, la justice.

choisit Brissot, Camus, Rabaut Saint-Étienne, La Source, Vergniaud et Condorcet. C'était le triomphe de la Gironde.

Le lendemain 21, son président en tête, la Convention nationale alla prendre possession de la salle du Manége où avaient siégé ses devancières, l'Assemblée constituante et l'Assemblée législative, et aussitôt elle commença ses travaux. Il était midi et demi.

Nous n'avons pas à rendre compte de tous les incidents dont furent remplies les séances de la Convention, nous nous contenterons d'indiquer ceux qui, de près ou de loin, touchent plus ou moins directement le citoyen illustre dont nous écrivons l'histoire. Quand, par exemple, Couthon, au patriotisme duquel, selon la propre expression de Robespierre, ses infirmités donnaient un nouveau prix, propose à ses collègues de décréter tout de suite que la future constitution n'aurait force de loi qu'à la condition d'avoir été ratifiée par le peuple français dans ses assemblées primaires, nous nous garderions bien de passer cette motion sous silence, parce que sur toutes les grandes questions de principes, Couthon et Robespierre ont toujours marché complétement d'accord. Nous n'omettrons pas non plus de dire que ce fut encore Couthon qui invita la Convention nationale à vouer une exécration égale à la royauté, à la dictature, au triumvirat et à toute puissance individuelle de nature à modifier ou à restreindre la souveraineté populaire, parce que déjà, avec une perfidie étonnante, les feuilles girondines attribuaient à Robespierre et à Danton les plus absurdes projets de dictature. « Prenez-y garde, » disaient à ceux-ci et à Marat les *Révolutions de Paris*, « la *calomnie* vous désigne pour les triumvirs de la liberté (1). » A quoi bon cet avertissement, quand on reconnaît si hautement qu'ils sont désignés comme tels par la calomnie seule? Renchérissant sur la motion de Couthon, Bazire demanda la peine de mort contre quiconque oserait attenter à la liberté et à la souveraineté du peuple.

Mais il ne suffisait pas aux libellistes girondins de confondre insidieusement Robespierre, Danton et Marat, d'accuser bêtement les deux premiers d'aspirer à une dictature imaginaire; ils les traitaient d'anarchistes, de factieux, de désorganisateurs, s'inspirant en cela de ces puériles déclamations des Constitutionnels, qu'eux-mêmes ils avaient si justement flétries jadis. Ce fut pour répondre à ces inconcevables accusations que Danton, après avoir résigné ses fonctions de ministre, incompatibles avec son mandat de représentant du peuple, et combattu vivement ces idées de dictature mises en avant pour égarer l'opinion du peuple sur ses meilleurs amis, proposa à la Con-

(1) Voyez les *Révolutions de Paris*, numéro 167, p. 526.

vention de déclarer le maintien éternel de toutes les propriétés territoriales, individuelles et industrielles. A cette motion l'on avait vu Kersaint s'élancer de sa place afin de rendre un hommage public à la vertu de son collègue. Il n'était pas besoin de cela, pensait Robespierre, pour tranquilliser l'Assemblée sur les principes de Danton, lequel « savoit, comme tous les hommes doués de quelque sens, que les plus courageux défenseurs de la liberté ne sont point des insensés, et qu'ils n'ont jamais prêché la loi agraire. Mais, » ajoutait Robespierre, « quoique la déclaration proposée ne fût aucunement nécessaire pour protéger les propriétés qui étoient déjà sous la sauvegarde de la loi, et qui ne couroient aucun danger, il leur convenoit de la provoquer pour confondre les calomnies de ceux qui n'avoient pas rougi de leur prêter ces opinions extravagantes, ensuite pour rassurer les propriétaires imbéciles qu'elles auroient pu alarmer (1). » Nous connaissons, hélas! ces odieuses tactiques de parti, et de nos jours nous avons vu aussi la réaction, sous le nom de *parti de l'ordre*, combattre la démocratie avec cette même mauvaise foi. La Convention, toutefois, trouva un peu trop exclusive peut-être la proposition de Danton qui semblait enchaîner d'avance la volonté souveraine, repousser tout projet de réforme sociale, et, d'après l'avis de Cambon, elle se contenta de mettre la sûreté des personnes et des propriétés sous la sauvegarde de la nation (2).

Sur la double motion de Collot-d'Herbois et de Grégoire, l'Assemblée consacra ensuite, par une loi solennelle, l'abolition de la royauté, au milieu des acclamations, « ce qui dut étonner un peu, » écrivit Robespierre, « ceux qui naguère assuroient qu'une grande nation ne pouvoit se passer de roi, et qui vouloient même nous persuader que nous raffolions tous de la monarchie (3). » Ceci à l'adresse de Brissot, par lequel il venait d'être maladroitement attaqué, de Brissot et de ses amis, qui, ne l'oublions pas, dans les derniers temps de l'Assemblée législative, au moment où l'espérance de recevoir de nouveau le pouvoir des mains de Louis XVI leur faisait souhaiter le salut de la monarchie, menaçaient les républicains de toutes les sévérités de la loi. C'est donc une dérision de présenter les Girondins comme les fondateurs de la République. Jusqu'à la dernière heure, ils servirent de rem-

(1) *Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, numéro 1, p. 25, 26. Les lettres de Robespierre à ses commettants, qui remplacèrent le *Défenseur de la Constitution*, paraissaient toutes les semaines chez Jacques-Pierre Duplain, libraire, cour du Commerce, rue de l'Ancienne-Comédie Française. Leur prix était de trente-six livres pour l'année, dix-huit pour six mois, et neuf pour trois mois.

(2) Voy. le *Moniteur* du 22 septembre 1792.

(3) *Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, numéro 1, p. 27.

part à la royauté chancelante, et si tout d'abord ils recueillirent seuls les bénéfices de sa chute, ce n'est pas une raison pour leur attribuer l'honneur d'une révolution à laquelle ils se montrèrent si manifestement opposés. Pour quiconque ne se paye pas de paroles en l'air, il est évident que les véritables fondateurs de la République sont les hommes qui, depuis l'ouverture des états généraux jusqu'à la journée du 10 août, luttèrent intrépidement, sans se laisser un seul instant décourager par les résistances et les victoires momentanées de la réaction, pour le triomphe des principes dont l'ensemble constitue le gouvernement républicain. Or, de ces glorieux combattants des trois premières années de la Révolution, s'il en est un surtout que la démocratie reconnaissante doive saluer comme son chef naturel, c'est assurément Maximilien Robespierre.

Mais, comme il arrive toujours, la République naissante vit tomber à ses genoux une foule de courtisans; ses anciens détracteurs ne furent pas les moins empressés à se courber devant elle. Le jour même de sa proclamation, à la séance du soir, parut à la barre de la Convention un homme peu suspect de sympathie pour la cause populaire: c'était Thouret. Il venait, à la tête du tribunal de cassation, rendre hommage à la nouvelle Assemblée constituante et à la République. Une pareille démarche de la part de cet ardent Constitutionnel avait de quoi surprendre Robespierre. « C'étoit un grand sujet de réflexions pour les observateurs, » écrivit-il, « de voir l'un des membres de ce comité de constitution, qui avoit sacrifié si complaisamment le peuple à la cour, accourir des premiers, pour se prosterner au pied du berceau de la République, dans ces mêmes lieux qui avoient retenti de tant d'anathèmes contre tous ceux qu'on soupçonnoit de l'appeler dès lors par des vœux impuissans (1). » Maintenant c'était à qui revendiquerait la gloire d'avoir travaillé à la destruction de la monarchie. Brissot se rappela tout justement qu'un peu plus d'un an auparavant, à l'époque de la fuite du roi, il avait, en compagnie de Condorcet et d'Achille du Châtelet, un aide de camp du général Bouillé, hasardé le mot de *république*. — Mais, lui avait-on répondu, il y a république et république. Venise était une république, et pourtant qui voudrait en France du gouvernement de Venise? Les principes de votre journal le *Républicain* sont beaucoup moins démocratiques que ceux de la constitution émanée de l'Assemblée constituante. — Brissot n'eut garde de se souvenir de ces vives objections de Robespierre; il eut même l'insigne mauvaise foi de l'accuser

(1) Ni le *Moniteur*, ni le *Journal des débats et décrets de la Convention*, ne font mention de cette démarche de Thouret. Voy. *Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, numéro 1, p. 28.

de royalisme (1), oubliant trop complaisamment qu'au temps des massacres du Champ-de-Mars, tandis que lui Brissot se promenait tranquillement dans Paris sans être le moins du monde inquiété, Robespierre, menacé, tonnait aux Jacobins contre la réaction victorieuse, ralliait les démocrates dispersés et rendait cœur aux plus effrayés; oubliant surtout que tout récemment, au mois de juillet précédent, c'était Robespierre qu'il avait eu en vue, lorsqu'en pleine Assemblée législative il avait menacé les républicains « du glaive de la loi, » et qu'enfin, au club de la Réunion, il s'était fait fort de réclamer un décret d'accusation contre lui pour avoir hautement exprimé le doute que l'Assemblée nationale fût capable de sauver la France, et proposé formellement la convocation d'une Convention nationale.

A Paris, où toutes ces choses s'étaient passées sous les yeux mêmes du peuple, où la conduite des personnages avait eu cent mille témoins, les calomnies de Brissot, amplifiées et embellies par son compère Girey-Dupré, répétées par tous les journalistes enrôlés désormais dans le parti des intrigants, rééditées depuis par quelques-uns des survivants de la Gironde, les Louvet, les Meillan, les Dulaure, n'avaient guère de prise sur les esprits; mais il n'en était pas de même dans les départements où les feuilles girondines, le *Patriote françois*, le *Courrier des quatre-vingt-trois départemens*, les *Annales patriotiques*, le *Bulletin des Amis de la Vérité*, la *Sentinelle*, la *Chronique de Paris*, etc., pénétraient en masse, grâce aux fonds du ministère de l'intérieur. Le ministre détournait, au profit des haines et des rancunes d'une coterie vindicative, l'argent libéralement mis à sa disposition par la nation dans un intérêt général. Et il y a des gens assez naïfs aujourd'hui pour s'étonner de l'opposition faite par les démocrates du temps au ministère Roland! On verra tout à l'heure le déplorable effet produit par les odieuses déclamations des pamphlétaires de la Gironde; car elles auront dans les provinces un succès dont la patrie, hélas! aura plus tard à gémir. La défaveur, trop méritée, que par leur faute les Girondins s'attirèrent à Paris, explique, sans l'excuser, leur rage, leur exaspération contre cette ville patriotique d'où était sortie radieuse la Révolution, et pour quoi, par les moyens les plus honteux, par les mensonges les plus cyniques, ils vont s'acharner contre les représentants choisis par elle, les imprudents!

(1) Voy. le *Patriote françois*, numéro 1139.

II

Dès le premier jour, avons-nous dit, une grande partie de la Convention se trouvait sous l'influence de la Gironde, dont les principaux membres, avec le merveilleux esprit d'intrigue qui leur était propre, circonvenaient habilement les nouveaux venus. Beaucoup de ceux-ci avaient quitté leurs départements sous l'empire de préventions nées de la lecture des journaux girondins. A peine arrivés à Paris, on les entourait, on les conviait à des banquets où la députation de Paris était le texte des diatribes les plus ridicules, et si un certain nombre d'entre eux succombèrent à des avances intéressées et se laissèrent prendre aux fables les plus grossières, il n'y a pas à s'en étonner outre mesure; la crédulité humaine est si grande! A l'égard de ces basses menées de la Gironde, nous avons des aveux précieux, et déjà nous avons cité le passage suivant d'une lettre inédite du représentant Guiter à Robespierre : « J'arrivai à Paris. L'intrigue qui m'avoit déjà rempli de préventions, m'attendoit aux portes de cette cité. Simple et confiant, j'en ai été la victime, je l'avoue; autant je t'avois estimé, autant je t'ai haï; autant je t'avois cru ami du peuple, autant je t'ai cru son ennemi (1). » Retranché dans sa conscience, étranger à toute faction, Robespierre ne se serait jamais abaissé à courir de l'un à l'autre pour se justifier des inculpations dirigées contre lui et ses collègues du département de Paris. Il comptait sur le temps pour remettre chaque chose à sa place, et se doutait bien que la majorité de la Convention ne subirait pas éternellement l'influence d'une coterie dont le succès momentané était dû aux manœuvres les plus condamnables.

En effet, il s'était passé dans les dernières élections un fait à peu près analogue à celui dont nous sommes témoins de nos jours. Maîtres du pouvoir, les Girondins avaient essayé de diriger le mouvement électoral. Dans les départements, où l'action du gouvernement pèse toujours d'un poids plus lourd, ils réussirent assez bien, et sur leur recommandation, les corps électoraux choisirent pour députés des hommes tout à fait étrangers au pays dont ils étaient nommés les représentants. Ce fut ainsi que Louvet, sans aucune espèce de relations

(1) Lettre de Guiter, député des Pyrénées-Orientales, et signataire de la protestation contre le 31 mai, à Robespierre. (De la collection de Portiez, de l'Oise.) *Ubi supra.*

avec le département du Loiret, où il était à peu près inconnu, fut élu à Orléans par la seule influence ministérielle, ce dont il se félicita avec une ingénuité toute particulière.

Mais à Paris il fallut compter avec l'opinion. Là échouèrent complétement les manœuvres du pouvoir exécutif provisoire. L'assemblée électorale de ce département était toute composée de bourgeois, avocats, hommes de lettres, médecins, marchands, professeurs; nous avons, dans notre précédent livre, cité quelques noms possédant, à divers titres, une certaine notoriété. Toutes les candidatures eurent, pour se produire, la plus entière liberté. Jamais assemblée électorale ne discuta et ne vota avec plus d'indépendance. Quand on ose soutenir que les opérations eurent lieu sous la pression des massacres de Septembre, on pèche par ignorance ou par mauvaise foi, puisque, comme nous l'avons irréfragablement démontré, les Girondins étaient loin, bien loin de témoigner alors pour ces événements funèbres l'horreur dont ils firent parade depuis, en cherchant à s'en faire une arme contre leurs adversaires, puisqu'un de leurs principaux organes, le *Courrier des quatre-vingt-trois départemens* de Gorsas, alla jusqu'à blâmer hautement le ministre de l'intérieur Roland d'avoir voulu jeter un voile sur des journées nécessaires, selon cette feuille (1). Malgré les efforts désespérés de la Gironde, ses candidats, à commencer par Pétion opposé à Robespierre, restèrent tous sur le carreau. De là d'implacables rancunes, des fureurs sans bornes. Les prétendants évincés, les Pétion, les Brissot, les Louvet, les Réal, s'en prirent aux citoyens à l'influence desquels ils attribuaient leur échec. Ces hommes, qui n'avaient pas craint d'employer l'argent de la nation à cabaler dans les assemblées électorales et à influencer les votes par des moyens réprouvés dans tous les temps, accusèrent le collége du département de Paris d'avoir été dominé par un petit nombre d'électeurs. Dans tous les cas, comme Robespierre, porté en tête de presque toutes les listes, fut nommé le premier, son élection ne fut pas due à la pression toute morale qu'à bout d'arguments ses ennemis lui reprochèrent d'avoir exercée au sein de cette assemblée, dont les opérations durèrent trois semaines.

Pendant cet espace de temps, il monta souvent à la tribune, s'il faut en croire ses adversaires; il usait en cela de son droit incontestable d'électeur. Toutes ses paroles n'ont pas été recueillies, et nous avons fidèlement rendu compte de ceux de ses discours dont la trace a été conservée par les procès-verbaux de l'assemblée électorale. Nommément, nous l'avons dit, il ne désigna personne, se contentant d'indi-

(1) Voy. le numéro du *Courrier des quatre-vingt-trois départemens* cité plus haut.

quer à quels signes, selon lui, on devait reconnaître les candidats dignes de figurer à la Convention nationale, et ceux dont l'élection était, à ses yeux, contraire à l'intérêt public. Un seul se trouva personnellement combattu par lui, ce fut le duc d'Orléans, Philippe Égalité, lequel n'en réunit pas moins les suffrages de l'assemblée. Malgré cela, on l'a vu, Louvet, dans sa venimeuse attaque, jugea convenable de le rendre responsable de l'élection de Marat, et quand Pétion, descendu au rôle de comparse de la Gironde, eut la lâcheté de calomnier à son tour l'ancien ami dont il avait si longtemps pressé la main loyale, il répéta que les électeurs du département de Paris avaient été influencés et dominés par un petit nombre d'hommes. Mais ici laissons la parole à Robespierre lui-même : « Vous en donnez pour unique preuve la nomination de mon frère. Vous dites qu'il peut être *un bon et loyal patriote*, et personne ne doute qu'il ne le soit en effet. Or, mon cher Pétion, cette espèce d'hommes est encore assez rare pour que les amis de la liberté s'appellent avec empressement aux fonctions qui exigent de la loyauté et des vertus. Vous conviendrez au moins que ces choix valent bien ceux des petits intrigants que l'on fait nommer dans les départemens les plus éloignés à force de pamphlets et d'affiches distribués partout aux frais du gouvernement. Pour mon frère, il étoit connu des patriotes de Paris et des Jacobins, qui avoient été témoins de son civisme ; il fut présenté par des membres qui, depuis le commencement de la Révolution, jouissent de la confiance publique ; il fut discuté solennellement et publiquement, suivant l'usage adopté par l'assemblée électorale ; il fut attaqué plus vivement qu'aucun autre candidat, et fût-il vrai qu'on eût compté, parmi les garans de son incorruptibilité, la fidélité de son frère à la cause du peuple, faudroit-il en conclure avec vous que ce choix fut le fruit de la cabale et que l'assemblée électorale, la plus pure qui ait encore existé parmi nous, étoit un ramas d'intrigans et d'imbéciles (1) ? »

En admettant même que les électeurs de Paris aient subi l'ascendant moral de quelques-uns d'entre eux, n'est-il pas au moins singulier de voir ces *républicains* de la Gironde imputer à crime à Robespierre les moyens les plus légitimes d'influence, la persuasion, le raisonnement, l'éloquence, tandis qu'ils soutenaient, eux, leurs candidats par des pamphlets et des affiches payés sur les fonds de l'État ? Oh ! les plus inconséquents des hommes, qui, ayant sans cesse le mot de liberté à la bouche, allaient, égarés par un excès d'amour-propre froissé, s'insur-

(1) Deuxième réponse de Robespierre à Jérôme Pétion. Voy. *Lettres de Maximilien Robespierre à ses commettans*, numéro 10, p. 449.

geant contre ce qui est l'essence même des assemblées délibérantes et contestaient aux citoyens l'exercice du droit le plus sacré, celui d'exprimer librement leur pensée!

Une circonstance particulière donnait à la représentation de Paris un caractère exceptionnel. Robespierre, on s'en souvient, avait demandé que tous les citoyens concourussent directement à la nomination de leurs représentants; le Corps législatif ayant cru devoir maintenir l'élection à deux degrés, l'assemblée primaire de la section de la place Vendôme avait, sur la propre proposition de Robespierre, invité toutes les autres sections à déclarer que les choix du corps électoral devraient être ratifiés par elles (1), ce qui avait eu lieu, comme nous l'avons dit; en sorte que la représentation parisienne, seule en France, était en quelque sorte issue du suffrage universel. Aucune par conséquent n'avait plus de titres au respect du pays tout entier. Eh bien, ce fut sur elle, et sur la ville qui l'avait nommée, que les Girondins répandirent tout leur fiel, contre elle qu'ils dirigèrent les attaques les plus perfides. Ils disposaient cependant de toutes les forces du pays; le ministère était à eux, leurs créatures envahissaient toutes les places, la majorité de la Convention leur appartenait; mais Paris leur manquait, et Paris, la cité glorieuse, Paris, berceau de la Révolution et de la démocratie, refuge éternel de la liberté, n'était plus à leurs yeux qu'une sentine impure.

Renforcée de quelques notabilités brillantes de l'Assemblée constituante, des Buzot, des Lanjuinais, des Rabaut-Saint-Étienne et de plusieurs étourdis, comme Barbaroux et Rebecqui, qu'avaient fascinés la séduction du pouvoir et peut-être les agaceries de madame Roland, la troupe des députés de la Gironde formait maintenant le côté droit de la nouvelle Assemblée, succédant ainsi à ces Constitutionnels dont jadis ils s'étaient montrés les implacables adversaires. A gauche, autour de Robespierre, s'étaient rangés des hommes animés pour la plupart d'une foi profonde, d'un patriotisme ardent, et dont plusieurs s'unirent à lui d'une amitié et d'une affection que la mort seule fut capable de briser. Voici Couthon, on le connaît. Ce jeune homme au visage un peu efféminé, aux yeux bleus, au regard si doux et si profond, c'est Saint-Just, que dès le temps de la Constituante une sympathie instinctive avait attiré vers Robespierre. Ici c'est David, le peintre immortel, que les arts s'applaudissaient d'avoir pour organe dans la Convention, disait alors Brissot (2), ne soupçonnant pas encore le tendre attache-

(1) Voyez le registre des délibérations de la section de la place Vendôme. *Archives de la préfecture de police.*

(2) *Patriote françois*, numéro 1175.

ment du grand artiste pour Robespierre, avec lequel, plus tard, il voudra boire la ciguë. Là ce sont deux enfants de l'Artois, Augustin-Bon, frère de Maximilien, et Philippe Le Bas, le gendre futur du menuisier Duplay, destinés à périr l'un et l'autre, victimes du dévouement le plus sublime, après s'être illustrés dans des missions glorieuses. Au centre enfin siégeaient une foule de députés sans convictions bien arrêtées, au caractère inconsistant, et subissant les impressions du moment, masse incertaine et flottante qui, en se jetant tantôt à droite, tantôt à gauche, donnera la majorité à la Gironde ou à la Montagne. Ils traverseront sains et saufs la Révolution, que la plupart d'entre eux trahiront; aussi l'histoire inflexible leur a-t-elle conservé le nom avilissant de *crapauds du marais*, dont les avaient déjà flétris leurs contemporains.

III

Un immense espoir s'empara de la France révolutionnaire au début de la Convention nationale. Quelle perspective magnifique s'ouvrait devant les législateurs chargés de doter le pays d'une constitution démocratique! L'étranger à chasser du sol de la patrie; les ennemis intérieurs à réduire, en les forçant d'accepter les bienfaits de la liberté et de l'égalité; le peuple à élever à la hauteur de ses destinées nouvelles; l'instruction publique à répandre dans toutes les couches de la société; le prolétariat à proscrire par de sages lois économiques; la République à fonder enfin: quelle tâche imposante et sublime! Cela valait certainement la peine qu'on coupât court à des rivalités puériles, qu'on laissât de côté de pures querelles d'amour-propre. Ceux qu'on a appelés les Montagnards, les plus farouches même, étaient arrivés avec des idées de paix, de concorde et d'apaisement, ne soupçonnant pas d'ailleurs quels trésors de haines et de colères s'étaient amassés dans le cœur de quelques-uns de leurs collègues. Ils s'étaient même indistinctement répandus d'abord dans les diverses parties de la salle (1), croyant tous les membres de la Convention animés des mêmes sentiments de fraternité à l'égard les uns des autres; il fallut les violences de la Gironde pour les contraindre à se grouper, afin d'opposer à leurs adversaires exaspérés une masse compacte et résolue. Comment, en effet, quand les Prussiens et les Autrichiens bivouaquaient dans les plaines de la Cham-

(1) *Fragment de l'Histoire secrète de la Révolution*, par Camille Desmoulins, p. 31.

pagne, quand les complots royalistes se multipliaient, quand le sol commençait à trembler dans la Vendée, comment imaginer qu'il y aurait dans l'Assemblée d'autre émulation que celle de législateurs disputant à qui mériterait le mieux de la République? Or qui donc, au lieu de faire à la patrie le sacrifice des animosités individuelles, jeta dans la Convention les premiers brandons de discorde? Qui donc y attisa le feu des colères implacables, érigea la calomnie en système, donna le signal de violences inouïes et le funeste exemple de porter la main sur les représentants du peuple? Qui donc enfin ouvrit la voie fatale par où tant de grands citoyens allèrent plus tard à l'échafaud? Ce sont les Girondins; il faut le dire, parce que cela est vrai. Eux seuls furent, dès le premier jour, dans la Convention, les véritables fauteurs de désordre, les désorganisateurs. Mais il ne suffit pas de le dire, nous allons le prouver.

Est-ce que par hasard Robespierre avait lancé contre eux quelque nouveau trait? Est-ce qu'il répondait même aux agressions continuelles dont il était l'objet de la part de leurs journaux? Nullement. Depuis plus de cinq semaines, depuis la publication de son dernier numéro du *Défenseur de la Constitution*, il n'avait pas écrit une ligne; on ne l'entendait plus aux Jacobins, et pendant les premières séances de la Convention, il n'avait pas ouvert la bouche. Comme un lutteur fatigué, il se tenait à l'écart. Il était, on peut le dire, dans une période d'apaisement, tout prêt à jeter un voile sur le passé, à tendre la main à ses ennemis. Quelle différence entre le ton de son nouveau journal, *Lettres de Maximilien Robespierre à ses commettans*, et celui des feuilles girondines! Tandis que ses adversaires travestissaient ses meilleures intentions, dénaturaient toutes ses paroles, il prêchait la concorde. Le ministre de l'intérieur ayant présenté à la Convention, dans la séance du 23 septembre, un compte rendu général de son administration, il ne balança pas à lui rendre justice. « Son discours, » écrivait-il, « qui renferme en général des idées saines, et qui exprime des sentimens patriotiques, est terminé par une invitation pressante au peuple de Paris de respecter les lois et les autorités constituées... (1). » Et cependant ce Roland avait été, dans les départements, le grand distributeur des pamphlets et libelles girondins dirigés contre lui. La plume de Maximilien n'était donc pas entièrement guidée, comme celle de ses adversaires, par l'esprit de parti. Cette modération de sa part n'était pas d'ailleurs une avance; car, dans le même numéro, il ne se gênait aucunement pour critiquer vertement Vergniaud. Voici à quelle occasion : la Con-

(1) *Lettre de M. Robespierre à ses commettans*, numéro I, p. 31.

vention avait décrété que le peuple aurait la faculté de choisir ses juges en dehors de la classe des gens de loi. Les Girondins, avocats pour la plupart, s'étaient montrés fort hostiles à cette décision, et Vergniaud était parvenu à la rendre à peu près illusoire en faisant renvoyer ce décret, pour l'exécution, au comité de législation, sous prétexte qu'il y avait à côté du principe quelque chose qui n'était pas le principe, ce que Robespierre traita avec assez de raison de « galimatias (1) », appréciation dont s'offensa vivement l'orgueil de Vergniaud.

Aucune concession du reste n'était capable de ramener des esprits égarés par la haine la plus aveugle, résolus à ne partager avec personne le soin de diriger la Révolution, et qui, forts de leur ascendant sur la Convention nationale, s'imaginaient pouvoir écraser facilement ceux qu'ils considéraient comme des rivaux. Un exemple montrera à quel point ils étaient intolérants, combien ils étaient exclusifs. En proscrivant comme aristocratique la dénomination de *monsieur*, ils refusaient d'accorder à tous les Français le titre de citoyen, le réservant à leurs amis seulement. « Nous dirons avec joie le citoyen Pétion, le citoyen Condorcet; mais quel est le patriote qui pourroit dire : le citoyen Marat, le citoyen Maury (2)? » Il fallait les appeler Marat, Maury tout court. Ce simple trait peint à merveille le caractère entier et égoïste des gens de la Gironde.

Trois hommes, dans la députation de Paris, les gênaient, les offusquaient : c'étaient Robespierre, Danton et Marat, mais le premier principalement; et contre lui ils tournèrent toute leur grosse artillerie. Comment, en effet, arriver à dominer exclusivement la République tant que serait debout cette réputation colossale, cette popularité immense, acquise par tant de services rendus à la cause de la démocratie? Seulement l'abattre n'était pas chose facile. Sachant combien est jaloux de sa liberté un peuple récemment affranchi, ils imaginèrent d'accuser Robespierre d'aspirer au pouvoir suprême, et avec la plus insigne déloyauté ils affectèrent de le confondre avec Danton et Marat. Les mots de dictature, de triumvirat, furent adroitement répandus. Parmi les hommes de la Gironde, y en avait-il un seul qui crût de bonne foi à cette accusation de dictature dirigée contre Robespierre? J'ai la conviction du contraire, et nous verrons tout à l'heure un des organes les plus accrédités du parti considérer cette accusation comme insoutenable. Les Girondins avaient tout d'abord, on ne l'a pas oublié

(1) Voyez le *Moniteur* du 23 septembre 1792 et les *Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, numéro 3.
(2) *Patriote françois*, numéro 1140.

sans doute, transformé Robespierre en agent du fameux comité autrichien ; mais une telle calomnie étant tombée sous le mépris général, ils se rejetèrent sur cette idée de dictature, et cette fois ils se crurent certains du succès. Leur complot fut combiné longtemps d'avance, les rôles furent distribués avec art, et les acteurs se tinrent tout prêts à entrer en scène à la première occasion.

Dès le 22 septembre, Brissot avait ouvert le feu en attaquant directement Robespierre; le lendemain, continuant ses agressions, il accusait *certain parti* de vouloir désorganiser la société, de flagorner le peuple (1). Le 24, Kersaint, appuyé par Vergniaud et Lanjuinais, réclama de la Convention une loi sévère contre les provocateurs d'anarchie, et Buzot, jetant le masque, demanda qu'une garde départementale fût créée à Paris pour protéger l'Assemblée, idée déjà émise la veille par le ministre de l'intérieur dans son compte rendu. « Croit-on nous rendre esclaves de certains députés de Paris ? » Tout le discours de Buzot se résumait dans ces paroles. Lui aussi maintenant soutenait ce projet de loi réclamé par ses amis ; mais jadis, alors qu'il marchait de concert avec Robespierre, n'avait-il pas, comme lui, combattu énergiquement le projet de loi martiale proposé par Mirabeau ? Prévoyant l'objection, il prit les devants, et comme un casuiste de la plus mauvaise école, il s'efforça d'établir une distinction capitale entre la loi « de ce Mirabeau » et celle que lui-même appuyait aujourd'hui. J'appartenais à l'opposition alors, et aujourd'hui mes amis sont au pouvoir, aurait-il dû dire pour être dans la vérité. La Convention ne s'en laissa pas moins entraîner; elle décréta qu'il serait nommé six commissaires chargés de s'enquérir de la situation actuelle de la République en général, et de celle de Paris en particulier ; de présenter un projet de loi contre les provocateurs au meurtre, comme si déjà il n'existait pas assez de lois pour réprimer les excitations à l'assassinat, et de rendre compte des moyens de mettre à la disposition de l'Assemblée une force publique prise dans les quatre-vingt-trois départements (2)

La veille au soir, Chabot, aux Jacobins, avait poussé le cri d'alarme contre les menées de la faction girondine. Le *Patriote françois* à la main, il avait demandé ce que signifiait cette accusation, dressée par ce journal contre une partie de la Convention, de vouloir désorganiser le pays. C'était là, à ses yeux, un système d'intrigue inventé pour dépopulariser Danton et Robespierre. Brissot lui paraissait le plus grand

(1) *Patriote françois*, numéros 1139 et 1140.
(2) Voy. le *Moniteur* du 26 septembre 1792.

des scélérats s'il n'expliquait pas son article ; et il avait proposé à la société, pour le cas où cet écrivain ne se rétracterait pas, de le rayer de la liste des Jacobins. La société n'était cependant animée d'aucune disposition hostile à l'égard de la Gironde ; car le même jour elle se donnait Pétion pour président et Réal pour vice-président (1). Mais, le lendemain, Fabre d'Églantine signala vivement les fâcheuses tendances du discours prononcé dans la journée à la Convention par Buzot. Pouvait-on imaginer, en effet, quelque chose de plus funeste que cette déplorable prévention que certains hommes s'efforçaient de semer dans les départements contre la ville et les députés de Paris ? Ceux-là étaient les véritables agitateurs, disait Fabre avec raison (2). Et encore si quelque chose avait justifié les incroyables déclamations des Girondins et de leurs feuilles contre la ville de Paris et ses représentants ! mais jamais la capitale n'avait été aussi tranquille, le journal de Brissot lui-même se plaît à le reconnaître. Alors pourquoi tout ce tapage, ces récriminations éternelles, ces calomnies éhontées ? Ah ! c'est qu'à tout prix il fallait se débarrasser de collègues dont la surveillance incommode dérangeait trop de calculs ambitieux. « La confiance dans la Convention nationale augmente, » ajoutait le *Patriote*, « depuis surtout qu'on espère que le vrai patriotisme l'emportera (3). » Impossible de pousser plus loin l'impudence et l'hypocrisie. Comme en toutes choses se décèlent bien les espérances et les projets des Girondins ! Comme déjà ils se croient sûrs de la victoire ! Enfin, le 25 septembre, ils tentèrent un grand coup, et la Convention nationale fut le théâtre d'une sorte de bataille rangée.

IV

Une demande d'explications de la part de Merlin, au sujet des bruits de dictature et de triumvirat semés dans le public, fut le signal du combat. « Qu'on m'indique ceux que je dois poignarder, » s'écria le député de Thionville (4). C'était La Source qui, la veille,

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Jacobins, Amis de la liberté et de l'égalité.* Numéro 270. (Nouveau titre de cette feuille depuis le numéro précédent.)
(2) *Ibid.*, numéro 271.
(3) Voy. le *Patriote françois*, numéro 1143.
(4) Voy. le *Moniteur* du 26 septembre 1792.

avait parlé à Merlin d'un pouvoir dictatorial, auquel, prétendait-il. visaient certains hommes. La Source s'élança à la tribune, et sans nommer personne, vaguement, il accusa plusieurs de ses collègues de convoiter la domination et de chercher à y parvenir par l'anarchie. Accusation qui du reste passait par dessus la tête de Robespierre, lequel, sous la Constituante, s'était si solennellement écrié : « Je déclare que j'abhorre toute espèce de gouvernement où les factieux règnent. » Le député girondin ne manqua pas de déclamer contre Paris, dont il dénonça le despotisme; il ne voulait pas, ajoutait-il, que cette ville devînt dans la République ce qu'avait été Rome dans l'empire romain. « Il faut que Paris soit réduit à un quatre-vingt-troisième d'influence, comme chacun des autres départements. » Paroles maladroites, injustes, et malheureusement de nature à accréditer une opinion répandue déjà, à savoir que les députés de la Gironde avaient l'intention de porter atteinte à l'unité fondée par l'Assemblée constituante, et d'établir un système fédératif dans la République française.

Le discours de La Source amena Osselin à protester énergiquement contre ce système de calomnie tramé par des hommes pervers ou stupides pour persuader à la Convention nationale que les représentants de Paris conspiraient contre la liberté; il invita chacun de ses collègues de la capitale à s'expliquer catégoriquement, et se déclara, quant à lui, partisan de la république la plus démocratique possible. A ce moment une voix s'écria : « Le parti qu'on vous a dénoncé, dont l'intention est d'établir la dictature, c'est le parti de Robespierre; *voilà ce que la notoriété publique nous a appris à Marseille* (1). » Cette voix, c'était celle de Rebecqui. Ainsi, sur la *notoriété publique* de Marseille, voilà un étourdi qui accuse Robespierre d'être le chef d'un parti dictatorial. Le grand mot était lâché en pleine Convention. Devant cette dénonciation insidieuse, l'illustre calomnié pouvait-il demeurer muet? Non, certes, et il se disposait à répondre à l'instant; mais déjà Danton était à la tribune.

L'impétueux athlète, en s'applaudissant de l'explication provoquée par la Gironde, protesta avec énergie contre cette accusation vague et indéterminée de triumvirat, de dictature, lancée à la tête de quelques représentants du peuple. Que si cette pensée avait germé dans l'esprit de quelque imprudent, sa tête devait rouler sur l'échafaud; mais était-il juste d'inculper toute la députation de Paris? Repoussant bien loin cette imputation, quant à lui, il rappela ses services passés, et sépara avec soin sa cause de celle de Marat, dont il attribua les exagérations

(1) *Journal des débats et des décrets de la Convention*, numéro 6, p. 78.

aux longues vexations qu'il avait subies, à la vie souterraine qu'il avait été contraint de mener. Lui-même proposa à la Convention de décréter la peine de mort contre quiconque serait convaincu d'être partisan de la dictature ; puis, devenant en quelque sorte accusateur à son tour, il parla des inquiétudes causées par le projet de certains membres de l'Assemblée de diviser la France en fédérations partielles, et demanda aussi la peine de mort contre quiconque chercherait à détruire l'unité de la République. Buzot sentit le coup. « Qui est-ce qui a dit au citoyen Danton qu'il existait ici un homme qui songeât à détruire l'unité du gouvernement ? » s'écria-t-il. Le meilleur moyen de la sauvegarder, c'était, selon lui, cette garde formée par les quatre-vingt-trois départements pour environner la Convention, et il conclut au renvoi de toutes les propositions à la commission des Six, nommée la veille (1).

La tribune libre, Robespierre y monta ; personnellement inculpé, il avait hâte de réduire à néant une imputation téméraire. Quel autre, à sa place, n'eût été pressé du même désir ? Le début de sa longue improvisation fut d'une modération contrastant singulièrement avec la violence de l'attaque. « En montant à cette tribune pour répondre à l'accusation portée contre moi, ce n'est point ma propre cause que je vais défendre, mais la cause publique. Quand je me justifierai, vous ne croirez point que je m'occupe de moi-même, mais de la patrie. Citoyen, qui avez eu le courage de m'accuser de vouloir être l'ennemi de mon pays, à la face des représentants du peuple, dans ce même lieu où j'ai défendu ses droits, je vous remercie ; je remercie dans cet acte le civisme qui caractérise la cité célèbre qui vous a député. Je vous remercie, car nous gagnerons tous à cette accusation. Après la véhémence avec laquelle on s'est élevé contre un certain parti, on a désiré savoir quel en était le chef ; un citoyen s'est présenté pour le désigner, et c'est moi qu'il a nommé. »

Comment répondre à la plus chimérique, à la plus extravagante des

(1) Voy. pour le discours de Danton et la réponse de Buzot, outre le *Moniteur* (numéro du 26 septembre 1792), le *Journal des débats et des décrets de la Convention* (numéro 6), sans oublier d'ailleurs que ces deux feuilles étaient, l'une et l'autre, rédigées dans un esprit entièrement favorable à la Gironde.

Déjà, sur des propos tenus à la table de Roland, propos auxquels les perpétuelles déclamations des amis de Brissot contre Paris donnaient plus de poids, on accusait les Girondins de vouloir morceler la République. « Cette accusation, » dit M. Michelet (t. IV, p. 342), « prit beaucoup de poids lorsqu'elle fut reproduite par Robespierre au sein de la Convention. » Toujours fidèle à son déplorable système de partialité, M. Michelet omet de dire que ce fut Danton qui formula bien plus nettement cette accusation. Or combien plus elle avait d'importance dans sa bouche, puisque, au moment où il parlait, il remplissait encore les fonctions de ministre de la justice !

inculpations, se demandait-il ensuite, sinon par la peinture de ses actions passées? Était-ce lui qu'on pouvait accabler du poids d'une accusation de tyrannie, lui qui, durant trois ans, avait lutté contre le despotisme, combattu la cour, dédaigné les présents et méprisé les caresses de toutes les factions? Interrompu ici par quelques voix, au milieu desquelles se distinguait celle de Rebecqui, il reprit en ces termes : « Citoyen, pensez-vous que celui qui est accusé d'être traître envers son pays n'ait pas le droit d'opposer à cette inculpation vague sa vie tout entière? Si vous le pensez, je ne suis point ici dans le sanctuaire des représentants de la nation. Je vous ai rendu un témoignage qui partait de mon cœur, et vous m'interrompez quand je me justifie! Je ne reconnais point là un citoyen de Marseille ni un représentant du peuple français. C'est quelque chose peut-être que d'avoir donné pendant trois ans une preuve irrécusable de mon patriotisme, d'avoir renoncé aux suggestions de la vanité, de l'ambition. » Robespierre rappela alors ses luttes de chaque jour contre les ennemis de la Révolution, ses efforts pour le triomphe de la cause de l'égalité, de la liberté et de la justice, à laquelle il avait « attaché toutes ses affections. » La persécution dont il était victime, il la faisait remonter surtout à l'époque où, en compagnie du citoyen qui présidait à cette heure la Convention nationale, il avait été triomphalement reconduit par le peuple de Paris, « touchant et doux témoignage, » dit-il, « dont le souvenir me dédommage de tant d'amertumes! » Et cependant, poursuivait-il, si un citoyen devait être peu suspect d'aspirer à la dictature, n'était-ce pas celui qui, dans l'Assemblée constituante, s'était fait fermer le chemin des honneurs et de la puissance, qui avait fait décréter qu'aucun législateur ne pourrait être appelé au ministère ni accepter aucune place ou pension pendant quatre années à partir de l'expiration de son mandat?

Ici de nouvelles interruptions l'arrêtèrent : l'un lui demandait une explication franche en quatre mots; l'autre l'adjurait de dire simplement s'il avait aspiré à la dictature. Et les applaudissements d'un certain côté d'accueillir ces interruptions peu convenables, car Robespierre était dans la situation d'un accusé! Lui, sans se laisser décourager, protestait de son intention de ne pas importuner souvent l'Assemblée; mais, disait-il à ses collègues : « Écoutez-moi du moins aujourd'hui, votre caractère et votre justice vous l'ordonnent. » Les murmures et l'agitation ayant continué, il rappela la Convention nationale à sa propre dignité. Il ne suffisait pas d'entendre un accusé, il fallait l'entendre sans l'interrompre et sans l'outrager. Au reste, il ne se regardait pas, quant à lui, comme sérieusement inculpé, car cette prétendue dénonciation

dont il était l'objet n'était, à ses yeux, que le résultat grossier de la plus lâche de toutes les intrigues. Interrompu ici encore, il trouva cette fois un appui inespéré dans un membre même de la Gironde : Ducos ne put s'empêcher de réclamer contre l'intolérance de ses amis. « Il importe infiniment, » dit-il, « que Robespierre soit parfaitement libre dans la manière dont il expose sa justification. Je demande pour son intérêt, pour le nôtre surtout, qu'il soit entendu sans interruption. »

Les écrivains hostiles à Robespierre n'ont pas manqué, comme ses interrupteurs, de lui reprocher d'avoir répondu à l'inculpation de Rebecqui par la longue énumération de ses services. C'est là en vérité un reproche bien singulier. Rebecqui n'était dans cette circonstance qu'un pur instrument; derrière lui se tenaient les Brissot, les Guadet, les chefs du parti, prêts à donner eux-mêmes si la Convention consentait à prendre au sérieux l'accusation tombée de la bouche d'une sorte de comparse. Robespierre savait parfaitement cela. S'il se fût contenté de répondre par une dénégation méprisante, tous les journaux de la Gironde n'eussent pas manqué d'écrire qu'une négation n'était pas une preuve. Sa seule justification possible, je le maintiens, c'était d'opposer sa vie entière à la calomnie. C'était son devoir et son droit. Mais ce qu'on trouve tout naturel chez d'autres, on le blâme, on le condamne en lui. Pour mieux faire sentir la vérité de ce que j'avance, j'invoquerai un exemple tout récent. A l'expiration de l'avant-dernière législature, qu'ont fait les députés de l'opposition envoyés au Corps législatif par le département de la Seine ? Ils ont, dans un très-long exposé, retracé tous les actes de leur vie politique pendant la session écoulée, énuméré les services rendus par eux à la cause de la liberté. Dans quel but? était-ce pour se défendre contre une imputation inique? Nullement; il s'agissait uniquement pour eux de solliciter de leurs électeurs un nouveau mandat. C'était un acte parfaitement légitime, et personne, je crois, n'a songé à les en blâmer. Comment donc a-t-on pu trouver mauvais dans Robespierre la chose la plus simple et la plus juste du monde? Le consul romain, accusé d'actes illégaux, se contentait de répondre : « Je jure que j'ai sauvé la patrie. » Mais lui, Maximilien, tenait à se justifier jusqu'à l'évidence, à montrer toute la noirceur de la conduite de ses ennemis. Combien vraies ces paroles : « La meilleure réponse à de vagues accusations est de prouver qu'on a toujours fait des actes contraires. Loin d'être ambitieux, j'ai toujours combattu les ambitieux. Ah ! si j'avais été homme à m'attacher à l'un de ces partis qui plus d'une fois tentèrent de me séduire, si j'avais transigé avec ma conscience, avec la cause du peuple, je serais à l'abri de toutes persécutions, j'aurais évité la haine de ces hommes redoutables par leur in-

fluence, j'aurais eu l'avantage d'allier avec la réputation de patriote toutes les douceurs, toutes les récompenses du patriotisme qui sait se prêter à des actes de complaisance; et depuis un an que je combats contre quelques personnes, dont cependant je ne suspecterai point le patriotisme, on m'a présenté souvent le gage de la paix, j'en ai même accepté le baiser, mais j'ai gardé mon opinion qu'on voulait m'arracher.» Allusion à une scène qui s'était passée aux Jacobins, entre lui et Brissot, lors de leurs débats sur la guerre, et qu'on n'a sans doute pas oubliée.

A Paris, où il avait soutenu tant de luttes, on n'avait pu, avons-nous dit, égarer l'opinion sur son compte; mais il n'en était pas de même dans les départements où la vérité avait été odieusement défigurée par les papiers publics dont disposaient ses adversaires. Après avoir conjuré ses collègues, au nom des sentiments de fraternité qui devaient les animer, de dépouiller des préventions sinistres et de l'écouter avec impartialité, il esquissa à grands traits le tableau des calomnies dont il avait été l'objet; et la calomnie, disait-il avec raison, est la plus redoutable des persécutions. Montrant ensuite le vide des imputations dirigées contre lui, il reprit une assertion tombée tout à l'heure de la bouche de Danton, et comme lui, se fit en quelque sorte accusateur à son tour. Lui aussi, il avait soupçonné qu'on voulait diviser la France en amas de républiques fédératives. Je ne sais, ajoutait-il, si ces indices sont fondés; mais ils étaient nés de l'affectation même de ses adversaires à décrier les plus purs patriotes, à prétendre mensongèrement que la loi agraire avait été prêchée dans le sein de la commune de Paris, et à déclamer sans cesse contre la capitale. Avait-il jamais, quant à lui, conspiré contre la liberté de son pays? « Ah! » s'écria-t-il, « est-ce accuser un citoyen que de lui dire : Vous aspirez à la dictature? Quels sont vos faits, où sont vos preuves? Ah! vous n'avez rien dit, mais vous avez eu assez de confiance pour croire que ce mot lancé contre moi pourrait me rendre l'objet d'une persécution. Vous ne savez donc pas quelle est la force de la vérité, quel est l'ascendant de l'innocence, quand elles sont défendues avec un courage invincible? Vous m'avez accusé, mais je ne vous en tiens pas quittes; vous signerez votre accusation, vous la motiverez; cette grande cause sera jugée aux yeux de la nation entière. Il faut savoir si nous sommes des traîtres, si nous avons des desseins contraires à la liberté, contraires aux droits du peuple, que nous n'avons jamais flatté; car on ne flatte pas le peuple, on flatte bien les tyrans, mais la collection de vingt-cinq millions d'hommes, on ne la flatte pas plus que la Divinité (1). »

(1) Ces dernières paroles ne se trouvent reproduites que dans la version du *Moni-*

L'unique réponse à faire à ces misérables inculpations, disait-il en terminant, était de décréter tout de suite les deux propositions de Danton : la peine de mort contre quiconque prétendrait à la dictature, et l'unité et l'indivisibilité de la République, au lieu de les renvoyer à des commissions comme l'avait demandé Buzot. L'union la plus forte entre toutes les parties du pays pouvait seule, selon lui, permettre à la France de se défendre contre ses ennemis avec autant d'énergie que de succès. C'est pourquoi il fallait sanctionner sans délai cette union par un décret, afin de parcourir ensuite d'un pas rapide la glorieuse carrière où le peuple avait appelé ses représentants. L'effet de ce discours fut très-grand, tant les accents de la vérité ont de puissance! et les applaudissements qui accueillirent Robespierre, quand il eut terminé, lui prouvèrent qu'il n'avait pas parlé en vain (1).

V

A peine était-il descendu de la tribune que Barbaroux y montait, tenant un papier à la main. C'était un discours écrit, preuve bien manifeste que cette double attaque contre Maximilien était le résultat d'un plan préconçu, d'un véritable complot.

Le jeune député de Marseille avait été jadis le fervent admirateur de l'homme à la face duquel il venait aujourd'hui, sur les plus ridicules indices, jeter l'accusation la plus grave; il avait même été fanatique de Marat; comment donc aujourd'hui servait-il si complaisamment les rancunes d'un parti qui, avant le succès, ne s'était guère montré partisan de cette insurrection du 10 août dont lui, Barbaroux, se posait volontiers comme un des héros? Quoi! sur une simple lettre adressée à la société de Marseille, il se serait figuré Robespierre roulant dans sa tête des projets de dictature! Quoi! il aurait tout à coup

teur. Consultez au surplus, pour cette éloquente improvisation de Robespierre, le *Moniteur* du 26 septembre 1792; le *Journal des débats et décrets de la Convention*, numéro 6, et *les Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, numéro 1.

Le *Patriote françois*, en désespoir de cause, voit, comme ses féaux Rebecqui et Barbaroux, l'existence du projet de dictature « démonstrativement prouvée par la conduite de quelques membres de la commune de Paris, tous attachés au parti Robespierre. » (Numéro 1159.)

(1) *Journal des débats et des décrets de la Convention*, numéro 6. Si M. Michelet ne s'en était pas tenu à la seule version du *Moniteur*, il n'aurait pas avancé un peu légèrement que tout le discours de Robespierre avait été mal reçu (t. IV, p. 346).

ajouté foi aux calomnies des feuilles girondines, calomnies qu'il avait dédaignées pendant six mois ! Non, il faut chercher ailleurs le secret de la conversion du jeune et beau Marseillais. Barbaroux ne se vendit point, je ne le crois pas du moins (1), seulement il ne sut résister ni aux avances ni aux caresses du pouvoir.

Dès le lendemain de la chute de la royauté, Roland lui avait offert une place de secrétaire principal dans ses bureaux (2). C'était une position fort avantageuse, paraît-il, mais Barbaroux visait plus haut : il ambitionnait d'être représentant du peuple ; il courut donc à Marseille où, en effet, il fut nommé député à la Convention. A son retour, on lui fit plus de fête encore, car il jouissait alors d'une influence plus considérable. Le prestige du pouvoir, les séductions de la puissance, les sourires de madame Roland, achevèrent de le jeter tout à fait dans les bras de la Gironde. Que pouvaient offrir en compensation le rigorisme de l'Ami du peuple et l'austérité de Robespierre à cette nature un peu trop sensible peut-être à l'amour du plaisir (3) ?

« Barbaroux de Marseille, » dit-il, « se présente pour signer la dénonciation faite par le citoyen Rebecqui contre Robespierre. » A ce début emphatique, on s'attendait à des révélations accablantes. Déjà les ennemis de Maximilien souriaient d'aise ; mais quel ne fut pas leur désenchantement quand on connut la puérilité des moyens de son accusateur ! Nous avons déjà rapporté cette étrange dénonciation de Barbaroux. Un jour Panis, prétendait-il, avait désigné Robespierre comme l'homme vertueux qui devait être le dictateur de la France. Et c'était tout. Puis après avoir répété les éternelles déclamations de ses amis contre la commune, et engagé la Convention à s'entourer d'une garde départementale, il annonça l'arrivée de huit cents Marseillais choisis parmi des hommes indépendants de tous besoins, « parmi des fils de famille ». Comme cela était habile et devait plaire aux patriotes qui, en détruisant la monarchie, avaient cru affirmer le règne de la liberté et de l'égalité !

De même que la claque au théâtre redouble d'efforts pour assurer le succès d'une mauvaise pièce, de même les Girondins accueillirent par

(1) Le numéro 177 du *Journal de Marseille*, cité par Camille Desmoulins dans son *Fragment de l'histoire secrète de la Révolution*, p. 65, énonce contre Barbaroux un fait très-grave. Pour expliquer les dépenses considérables auxquelles il se livrait depuis l'ouverture de la Convention, Barbaroux aurait dit aux Marseillais étonnés qu'il avait hérité de 80,000 livres, tandis qu'il était de notoriété publique qu'il n'avait jamais eu dans les deux mondes de parents possesseurs d'une telle fortune.

(2) *Mémoires de Barbaroux*, p. 79.

(3) Voy. ce qu'a écrit à cet égard madame Roland elle-même dans ses *Mémoires* (t. II, p. 159, éd. Barrière et Berville).

des applaudissements extraordinaires le discours de Barbaroux, et en demandèrent l'impression. C'est Robespierre lui-même qui le constate (1). Cependant, comme assailli d'un remords, Barbaroux, avant de terminer, avait prononcé ces paroles : « Quant à l'accusation que j'ai faite en commençant, je déclare que j'aimais Robespierre, que je l'estimais ; qu'il reconnaisse sa faute, et je renonce à poursuivre mon accusation. » O dérision ! Il aimait Robespierre, il l'estimait ; et il avait cessé tout à coup de l'aimer et de l'estimer, uniquement parce que Panis le lui aurait présenté « comme l'homme vertueux qui devait être le dictateur de la France. » En admettant même que ces paroles eussent été prononcées, en quoi Robespierre pouvait-il en être responsable ? et de quelle faute avait-il à se disculper ?

Mais était-il vrai que Panis, homme grave, eût tenu un pareil langage à un jeune homme étourdi et léger qu'il n'avait rencontré que deux fois ? Nous avons dit déjà l'éclatant démenti opposé par lui à Barbaroux. Ne sachant ce qu'il devait admirer le plus « de la lâcheté, ou de l'invraisemblance, ou de la fausseté de sa délation, » il lui demanda où étaient ses preuves, ses témoins ? « Moi, » s'écria Rebecqui, en se frappant la poitrine des deux mains (2). — Il est assez étrange, répondit Panis, comme dans la même affaire vous vous servez tour à tour de témoin l'un à l'autre. — Or, il paraît à peu près certain qu'à l'époque où Barbaroux aurait reçu la confidence de Panis, Rebecqui n'était même pas à Paris. C'est d'ailleurs ce qui résulte catégoriquement de la forme de sa dénonciation : « Le parti dont l'intention est d'établir la dictature, c'est le parti de Robespierre ; VOILA CE QUE LA NOTORIÉTÉ PUBLIQUE NOUS A APPRIS A MARSEILLE (3). » C'est pourquoi Camille Desmoulins appelait, non sans quelque raison, Barbaroux et Rebecqui deux faux témoins subornés par Roland (4). Barbaroux, nous l'avons dit, ne trouva pas un mot à répliquer au démenti si net, si formel et si démonstratif de Panis (5) ; il se tint coi dans son coin, buvant sa honte. Robespierre ne daigna même pas lui répondre, il se contenta d'écrire de lui : « J'aime assez Barbaroux ; il ment *avec*

(1) *Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, numéro 1, p. 42.

(2) *Ibid.*, p. 47.

(3) Voy. le *Journal des débats et des décrets de la Convention*, numéro 6, p. 78. — Marat, se doutant du fait, écrivit dans son journal : « Une chose à éclaircir, c'est de savoir si Rebecqui, qui se donne en témoignage contre Panis, était même à Paris à cette époque. » *Journal de la République françoise*, numéro 4.

(4) *Fragment de l'histoire secrète de la Révolution*, p. 59.

(5) Ce qui n'empêche pas le *Patriote françois* d'écrire, après avoir rendu compte de la séance avec sa mauvaise foi ordinaire : « Panis se défend assez mal sur le fait énoncé par les députés de Marseille. » (Numéro 1143.)

une noble fierté (1). » Quant aux Girondins, n'osant, ce jour-là, soutenir plus longtemps une imposture dont ils étaient complices, ils profitèrent de l'occasion que leur fournit Marat de détourner la question, et tournèrent toutes leurs fureurs contre l'Ami du peuple.

Non, jamais on ne poussa l'intolérance aussi loin que ces Girondins. Du moment où l'on n'était pas avec eux, où l'on n'entrait point dans leurs vues étroites, où l'on n'épousait ni leurs querelles ni leurs ressentiments, où l'on ne s'inclinait pas devant la toute-puissance qu'ils exerçaient alors, on était un mauvais citoyen, un partisan de la dictature. Chacun sait quelle éclatante leçon de modération et de dignité ils reçurent de Marat dans cette mémorable séance du 25 septembre 1792. Revendiquant comme sienne cette idée de dictature, — le meilleur moyen, selon lui, d'écraser les traîtres et les conspirateurs, — il monta à la tribune et dit en propres termes, au sujet de la députation de Paris : « Je dois à la justice de déclarer que mes collègues, nommément Robespierre, Danton, ainsi que tous les autres, ont constamment repoussé l'idée du dictatoriat que j'ai publiée dans mes écrits; que j'ai même eu à ce sujet à rompre plusieurs lances avec eux (2). » Nous verrons tout à l'heure ce que pensait Robespierre de la dictature au moment où il était si bêtement accusé d'y aspirer.

Après Marat parut Vergniaud. De tous les hommes marquants de la Gironde, Vergniaud est le seul sur lequel madame Roland ait exprimé une opinion un peu désavantageuse. « Je n'aime point Vergniaud, » a-t-elle écrit, « je lui trouve l'égoïsme de la philosophie.... Quel dommage qu'un talent tel que le sien n'ait pas été employé avec l'ardeur d'une âme dévorée de l'amour du bien public (3)! » La plupart des historiens se sont bien gardés d'imiter madame Roland, si indulgente d'ordinaire pour ses amis, et, par une sorte de commun accord, ils ont porté aux nues l'éloquent amant de mademoiselle Candeille. Et cependant quel sincère partisan de la Révolution ne dut être véritablement contristé en l'entendant se plaindre « du malheur d'être obligé de remplacer à la tribune un homme chargé de décrets de prise de corps qu'il n'a point purgés »! Des murmures improbateurs accueillirent cet étrange début, et les amis de l'orateur se turent, par pudeur sans doute. Quoi! ces longues persécutions prodiguées par la monarchie déchue au soupçonneux Ami du peuple, et qui, hélas! avaient tant con-

(1) *Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, numéro 10, p. 455.

(2) Voyez le *Moniteur* du 27 septembre 1792; le *Journal des débats et décrets de la Convention*, numéro 8; les *Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, numéro 2, p. 83, et le *Journal de la République française*, numéro 5.

(3) *Mémoires de madame Roland* (édit. Barrière et Berville), t. II, p. 156.

tribué à aigrir son âme, les *républicains* de la Gironde les lui imputaient à crime! C'était là, certes, le comble de la déraison ou de la mauvaise foi; et si, en dehors des souffrances éprouvées pour la cause populaire, quelque chose était capable d'intéresser à la personne de Marat, c'était bien la maladresse de Vergniaud. Aussi quand, à cet inconcevable reproche, l'Ami du peuple se fut écrié : « Je m'en fais gloire! » l'avocat girondin ne trouva pas un mot à répondre.

Vergniaud, continuant, eut l'air d'être tout peiné de cette affligeante discussion, ce qui était d'une insigne hypocrisie, puisqu'elle avait été uniquement provoquée par ses amis, et qu'à son tour il venait y jeter sa part de venin. Avec une déloyauté surprenante et comme s'il eût obéi à un mot d'ordre, il tenta de rattacher une regrettable circulaire émanée des membres du comité de surveillance de la commune, après les journées de Septembre, au discours prononcé par Robespierre au sein du conseil général, dans la nuit du 2 au 3 septembre. Dans ce discours, on se le rappelle sans doute, Robespierre, après Billaud-Varenne et après bien d'autres, avait accusé deux ou trois hommes appartenant à la faction girondine de conspirer en faveur du duc de Brunswick. On se rappelle aussi sur quoi était fondée cette accusation : Carra, dont le journal *les Annales patriotiques* était inféodé à Brissot, avait en quelque sorte proposé pour roi, aux Jacobins et dans sa feuille, le duc d'York d'abord, puis le propre généralissime des armées coalisées contre la France. Mais il était de l'intérêt de Brissot de compromettre dans sa querelle contre Robespierre le plus grand nombre possible de ses collègues. Poussé par lui, et sur de faux renseignements fournis par l'impudent Louvet, Vergniaud reprocha à Robespierre, contre lequel, dit-il, il n'avait jamais prononcé que des paroles d'estime, d'avoir dénoncé, comme auteurs du complot, lui Vergniaud, La Source, Ducos, Guadet, Brissot, Condorcet et plusieurs autres membres de l'Assemblée législative. A ces mots, Robespierre se leva indigné et cria à l'orateur : « Cela est faux! » — « Comme je parle sans amertume, » reprit Vergniaud, « je me féliciterai d'une dénégation qui me prouvera que Robespierre aussi a pu être calomnié (1). »

Il est évident que le futur est employé ici dans le sens affirmatif et non point conditionnel. Impossible, en effet, d'entendre une dénégation plus catégorique et plus énergiquement exprimée que celle tombée de la bouche de Robespierre. Et ce qui prouve clairement que Vergniaud lui-même le comprit bien ainsi, c'est que, laissant de côté le discours

(1) Voyez le *Journal des débats et des décrets de la Convention*, numéro 7, et le *Moniteur* du 27 septembre 1792.

de Robespierre, sans même achever sa pensée, il revint tout de suite à la fameuse circulaire de Marat, dont il s'occupa exclusivement. Cependant un historien de nos jours, grand metteur en scène, mais trop souvent au détriment de la vérité historique, imagine qu'après cette phrase Vergniaud attendit (1). Or il n'eut rien à attendre comme on vient de le voir, puisque ce fut après le démenti formel de Robespierre qu'il se félicita d'une dénégation qui lui prouvait que son adversaire avait pu, lui aussi, être calomnié.

La lutte, durant cette séance, continua entre la Gironde et Marat. L'Ami du peuple, triomphant sans peine de ses adversaires, échappa cette fois au décret d'accusation dont déjà ils songeaient à le frapper. Quant à Robespierre, contre lequel, en cette journée, la rage des Girondins s'était épuisée impuissante, ils ne le tiendront pas quitte : ils vont travailler dans l'ombre à battre en brèche cette réputation colossale, jusqu'au jour où, croyant le terrain tout à fait miné sous ses pas, ils le prendront de nouveau corps à corps à la Convention et tenteront de le renverser.

VI

Les lettres de Maximilien Robespierre à ses commettants parurent précisément au lendemain des misérables sorties de Rebecqui et de Barbaroux. Rendre compte à ses concitoyens de ses principes, de sa conduite et de la situation des affaires publiques semblait à Robespierre un de ses premiers devoirs comme représentant du peuple. Au milieu de tous les papiers dont étaient inondés les quatre-vingt-trois départements, et où les bons citoyens ne trouvaient que la passion, l'esprit de parti,

(1) Michelet (*Histoire de la Révolution*, t. IV, p. 348). Le *Moniteur* met dans la bouche de Sergent la vive dénégation qui accueillit l'assertion de Vergniaud ; mais c'est bien évidemment une erreur du rédacteur. Il est d'ailleurs fort probable que Sergent, membre du comité de surveillance qui siégeait alors en permanence, non à l'Hôtel-de-Ville, mais à la mairie, n'assistait pas à la séance du conseil général. Si M. Michelet, au lieu de s'en tenir à la version du *Moniteur*, eût pris la peine de consulter le *Journal des débats et des décrets de la Convention*, rédigé également dans un esprit tout girondin, il y aurait lu : « Robespierre se lève et dit : Cela est faux » (numéro 7, p. 91), et il se fût épargné la faute d'écrire cette phrase inexacte et injuste : « Robespierre ne répondit rien, accepta l'accusation, et garda la tache ; il la garde pour l'avenir. » M. Michelet aurait pu aussi consulter le *Recueil des rapports, opinions et discours prononcés à la tribune nationale*, où se trouve rectifiée l'erreur du *Moniteur*. Voyez t. X, p. 49.

d'éternelles flagorneries pour les idoles qu'on voulait accréditer et des calomnies intarissables contre tous les patriotes que l'on haïssait ou que l'on redoutait, il offrait son journal à ses concitoyens comme le contre-poison de tant d'impostures périodiques. Nous avons dit déjà quelle énorme différence existe, pour la modération, la dignité, l'impartialité du compte rendu des opérations de la Convention nationale, entre son journal et les feuilles girondines, lesquelles sont toutes autant de pamphlets quotidiens; c'est chose d'ailleurs dont le lecteur pourra aisément se convaincre par lui-même.

Son premier article roula tout entier sur les principes qui devaient inspirer la Convention dans l'examen du pacte social dont la sanction serait soumise au peuple. « La royauté est anéantie, » disait Robespierre; « la noblesse et le clergé ont disparu, et le règne de l'égalité commence. Ces grandes conquêtes sont le prix de votre courage et de vos sacrifices, l'ouvrage des vertus et des vices, des lumières et de l'ignorance de vos premiers représentans, le résultat des crimes et de l'impéritie de vos tyrans. Les rois de l'Europe tournent contre vous leurs armes sacriléges, mais ce n'est que pour vous préparer de nouveaux triomphes. Déjà ils expient cet attentat par de honteux revers, et si vos chefs savent tirer parti de votre puissance et de votre enthousiasme, il est impossible à l'imagination même de mesurer l'étendue de la glorieuse carrière que le génie de l'humanité ouvre devant vous. Protégés par la force de vos armes, environnés de vos vœux et de votre confiance, vos nouveaux représentans peuvent vous donner, à loisir, le plus heureux de tous les gouvernemens; et cet ouvrage ne peut être ni long ni difficile. » Il ne prévoyait pas les orages et les tempêtes que les menées de la Gironde, jointes aux intrigues de tous les ennemis de la Révolution, étaient destinées à susciter au sein de la Convention.

Que restait-il à faire aux nouveaux architectes? Perfectionner, « d'après des principes reconnus », l'œuvre de leurs devanciers. On voit déjà par là combien sont dans l'erreur ceux qui, hypocritement du reste la plupart du temps, établissent une si grande différence entre les principes de 1789 et les principes de 1793. La première Assemblée, dans sa constitution, s'était, sur trop de points, écartée des principes proclamés dans sa Déclaration des droits; il fallait y revenir; c'était là l'essentiel. Quant aux mots de république ou de monarchie, c'était une question secondaire. Aux yeux de Robespierre, le nom de république ne suffisait pas à affermir l'empire de cette liberté, « non moins difficile à conserver qu'à conquérir ». — « Qui de nous, » ajoutait-il, « voudroit descendre de la hauteur des principes éternels que nous avons proclamés, au gouvernement de la république de Berne, par exemple,

de celle de Venise ou de Hollande ?... Ce n'est point assez d'avoir renversé le trône, ce qui nous importe, c'est d'élever sur ses débris la sainte Égalité et les droits imprescriptibles de l'homme. Ce n'est point un vain mot qui constitue une république, c'est le caractère des citoyens. L'âme de la république, c'est la vertu, c'est-à-dire l'amour de la patrie, le dévouement magnanime qui confond tous les intérêts privés dans l'intérêt général. Les ennemis de la république, ce sont les lâches égoïstes, ce sont les hommes ambitieux et corrompus. »

Sans faire directement allusion aux attaques insensées dont il était l'objet, sans nommer aucun de ses adversaires, il dépeignait de la façon la plus saisissante les divisions nées au sein du parti révolutionnaire ; puis il établissait parfaitement la distinction capitale existant entre les patriotes qui, semblables à ces Constitutionnels qu'on avait vus ne songer qu'à élever leur fortune sur les ruines de la noblesse et de la royauté abattue, voulaient aujourd'hui constituer la République pour eux-mêmes, et les patriotes de bonne foi qui cherchaient avant tout dans la Révolution la liberté de leur pays et le bonheur de l'humanité. « Les intrigants, » ajoutait-il, « déclareront à ceux-ci une guerre plus cruelle que la cour et l'aristocratie elles-mêmes. Ils chercheront à les perdre par les mêmes manœuvres et les mêmes calomnies, d'autant plus redoutables qu'ils voudront s'emparer de toutes les places et de toute l'autorité du gouvernement. » Paroles trop vraies ! que les lecteurs impartiaux ne pouvaient manquer d'appliquer aux hommes passionnés de la Gironde.

Quel était maintenant, à ses yeux, l'idéal du véritable gouvernement républicain ? c'était de maintenir parmi les hommes les droits naturels et imprescriptibles, la liberté et l'égalité. Et comment atteindre ce but ? « En protégeant le faible contre le fort. » Or, comme le gouvernement, établi pour assurer la liberté et le bonheur public, était en général investi d'une grande force, et pouvait, en en abusant, devenir le plus terrible de tous les instruments d'oppression, il fallait, par de bonnes lois constitutives, défendre la liberté contre les usurpations possibles du gouvernement. Et telle était l'invincible horreur de Robespierre pour le despotisme, que lui, qui cependant ne comprenait pas la liberté sans l'ordre, ne craignait pas d'écrire : « La maladie mortelle du corps politique, ce n'est point l'anarchie, mais la tyrannie. » Le problème à résoudre était de donner au gouvernement l'énergie nécessaire pour soumettre tous les individus à l'empire de la volonté générale, et l'empêcher d'en abuser. « Cette solution, » disait avec raison Robespierre, « seroit peut-être le chef-d'œuvre de la raison humaine. » Traçant ensuite, en s'inspirant « du plus éloquent de nos philosophes », le portrait du véritable lé-

gislateur, il exigeait de lui, entre autres qualités, l'horreur de la tyrannie et l'amour de l'humanité. Il le voulait inexorable pour le crime armé du pouvoir, indulgent pour l'erreur, compatissant pour la misère, tendre et respectueux pour le peuple, et foulant aux pieds la vanité, l'envie, l'ambition et toutes les faiblesses des petites âmes. Que n'avait-on pas à faire afin de corriger la mauvaise éducation reçue sous le despotisme, où, depuis le premier jusqu'au dernier degré de l'échelle sociale, le partage de chacun était de mépriser et d'être méprisé, de dominer et de ramper tour à tour ! Dans les moments de crise de la Révolution, on parlait bien avec respect de la portion indigente et laborieuse de la société ; mais, aussitôt le calme reparu, comme on la dédaignait, comme on se défiait d'elle ! comme avec art on flétrissait ses défenseurs des noms magiques de factieux et de brigands ! Ah ! — il le sentait bien, — l'austère vérité, l'énergie républicaine effarouchaient encore notre pusillanimité.

A la Convention nationale était réservée la gloire de reconstruire le temple de la liberté. Tout disposé à croire à la pureté de la majorité de ses membres, il engageait ses collègues à se prémunir contre les séductions de l'intrigue et de la calomnie, en se ralliant constamment aux principes. Il leur conseillait surtout, et c'était la conclusion de son article, de veiller attentivement à ce que les droits des citoyens et la souveraineté du peuple fussent garantis contre le gouvernement qu'ils allaient établir, se proposant d'ailleurs de présenter, dans une autre lettre, ses idées sur les moyens de *concilier avec la force nécessaire au gouvernement pour soumettre les citoyens au joug de la loi, la force nécessaire au peuple pour conserver la liberté* (1). On voit quelles appréhensions lui causait toute pensée de dictature, et avec quel soin, par quelles précautions il s'attachait à préserver son pays de ce fléau.

(1) Voyez cet exposé des principes de Robespierre dans les *Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, numéro 1. Ce numéro contient en outre un tableau des opérations de la Convention nationale depuis l'ouverture de sa session jusqu'à la séance du 25 septembre. — Comment ne pas s'affliger de la légèreté avec laquelle écrit en général M. Michelet, quand on lit dans son histoire (t. IV, p. 365) que, selon Robespierre, le grand objet des lois constitutives était de lutter contre le gouvernement ! La lecture des trois dernières lignes de l'article de Robespierre suffit pour démontrer à quel point s'est trompé M. Michelet.

VII

Les déclamations continuelles de la Gironde contre la députation de Paris ne pouvaient manquer d'exciter, au club des Jacobins, une émotion singulière et de formidables récriminations. Dans la séance du dimanche 7 octobre, Robespierre jeune monta à la tribune pour inviter la société à s'occuper de la guerre intérieure qui venait de s'allumer au sein de la Convention, et à éclairer les quatre-vingt-trois départements trompés par les mille voix de la calomnie.

On sait déjà quel attachement unissait Robespierre jeune à son frère, et l'on n'a pas oublié sans doute les lettres pleines de tendresse indignée et d'inquiétude qu'il lui écrivait d'Arras lors de ses démêlés avec Beaumetz, du temps de la Constituante.

Plus jeune que son frère de quatre années, Augustin-Bon-Joseph avait été élevé comme lui au collége de Louis-le-Grand, où il avait eu la survivance de sa bourse (1). Il y avait fait de bonnes études, mais moins brillantes que celles de Maximilien. Il était grand, bien fait, d'une figure pleine de noblesse et de beauté, nous dit sa sœur (2). D'un caractère ardent, intrépide, chevaleresque, il eût fait un excellent militaire, et nous le verrons plus tard, payant de sa personne dans les plus terribles mêlées, entraîner, par son exemple, les bataillons de la République à la victoire. Mais comment songer à embrasser la profession des armes à une époque où les grades appartenaient presque exclusivement aux privilégiés de la naissance? Il se décida donc à suivre, comme son frère, la carrière du barreau. Son cœur, nous dit encore sa sœur, était taillé sur celui de Maximilien (3). Toute injustice le révoltait; il était d'une grande bonté; dans sa famille et parmi ses amis, on le désignait généralement sous le nom de *Bon bon*. D'avance il avait en lui, comme son aîné, les principes de la Révolution; et, dès le premier jour, il se fit le soldat dévoué de cette noble cause. Jamais frères ne furent plus étroitement unis de sentiments; et c'est chose rare, à coup sûr, qu'une telle communauté de pensées et d'opinions. Augustin avait d'ailleurs pour Maximilien un véritable culte. Rien de touchant comme les craintes continuelles que lui inspire l'acharnement des ennemis de

(1) Il était né à Arras le 21 janvier 1763.
(2) *Mémoires de Charlotte Robespierre*, p. 68.
(3) *Ibid.*, p. 66 et 67.

ce frère bien-aimé, et l'on chercherait en vain un plus sublime exemple de dévouement que celui par lequel Augustin Robespierre a terminé sa courte vie. Président de la société des Amis de la Constitution d'Arras lors de la plantation de l'arbre de la liberté dans cette ville, le 29 avril 1792, il disait : « Gardons-nous d'élaguer cet arbre immortel; souvenons-nous qu'il ne naît point de branches parasites, que tout est fruit sur l'arbre de la liberté. N'oublions pas, ô mes concitoyens, que sa conservation ou sa chute dépend de nous. Obéissons aux lois, pratiquons les vertus d'un peuple libre; que le désintéressement remplace la cupidité, que les honneurs ne soient plus le partage de la richesse, mais qu'ils deviennent la juste récompense de la probité et des talents... Que toutes nos démarches n'aient qu'un seul but, les progrès de la Révolution; que notre union invincible ne laisse point altérer les droits de l'homme et du citoyen; qu'elle maintienne la tranquillité et la paix, seuls garants de la liberté. N'entendons point cependant la paix et la tranquillité des esclaves, ce calme affreux qui précède les fléaux les plus terribles (1)... » N'était-ce pas bien là l'écho fidèle des pensées de son frère? Dès le mois de mars 1791, ses concitoyens l'avaient nommé administrateur du département du Pas-de-Calais, et, après la journée du 10 août, il avait été appelé aux fonctions de procureur syndic. Il venait d'être installé en cette qualité quand les électeurs de Paris le choisirent pour député à la Convention. Le 25 septembre seulement il fit ses adieux au département, et quitta sa ville natale qu'il ne devait plus revoir non plus. Il était accompagné de sa sœur Charlotte. Accueillis l'un et l'autre comme de véritables parents par la famille Duplay, ils s'installèrent dans un appartement situé au premier étage du corps de bâtiment donnant sur la rue Saint-Honoré (2).

Augustin n'assista donc pas à l'ouverture de la Convention, et ne fut pas témoin des premières attaques dirigées par les Girondins contre son frère. Son cœur fut douloureusement affecté quand il connut l'espèce de persécution dont Maximilien était l'objet; c'est pourquoi il crut devoir inviter les Jacobins à intervenir dans la querelle si maladroitement et

(1) Discours d'Augustin-Bon-Joseph Robespierre, président de la société des Amis de la Constitution d'Arras, prononcé le 29 avril 1792, l'an IV de la liberté, le jour de la plantation de l'arbre. (Manuscrit communiqué par M. Billette, d'Arras.)

(2) Ceci corroboré par les *Mémoires de Charlotte Robespierre* (p. 86). « Lorsque j'arrivai d'Arras, en 1792, je descendis chez la famille Duplay. » M. Michelet est tout à fait dans l'erreur quand il nous montre (t. V, p. 76) Robespierre revenant après son triomphe d'Arras, en octobre 1791, se loger avec sa sœur dans un appartement de la rue Saint-Florentin. D'abord le retour de Maximilien est de la fin de novembre, comme on l'a vu, et sa sœur Charlotte ne vint s'installer à Paris qu'en septembre 1792, chez Duplay, et non pas rue Saint-Florentin, où elle n'alla que plus tard.

si injustement soulevée par la Gironde. Combien il était dans le vrai en disant qu'il n'y aurait plus ni agitations ni agitateurs lorsque la Convention s'occuperait uniquement du salut de l'État (1)! Mais la passion du bien public, chez les Girondins, était dominée, on l'a trop vu déjà, par les haines et les rancunes particulières.

Après lui, le vieux Dusaulx monta à la tribune. Également lié avec la Gironde et avec Robespierre, c'était lui, on s'en souvient sans doute, qui avait opéré un rapprochement entre Brissot et Maximilien dans le déchirement occasionné par les grandes discussions sur la guerre, discussions envenimées par l'irritable Brissot, lequel ne pardonna point à Robespierre de ne lui avoir pas fait le sacrifice de son opinion. Dusaulx vengea la députation de Paris des calomnies sans cesse répandues contre elle par les organes de la Gironde, et conclut à ce que la société passât à l'ordre du jour (2). Mais cet ordre du jour, il fallait, selon Maximilien Robespierre, le motiver sur le mépris des imputations mensongères dirigées contre les représentants de la capitale. La société consultée le fonda sur l'estime qu'elle éprouvait pour ceux-ci, ce qui revenait à peu près au même.

Il eût été étrange, en vérité, que les calomniateurs en fussent quittes à si bon marché. Dans la séance du 9 octobre, un habitant du département de l'Allier vint rendre compte de ce qui se passait dans son département. Là, sur la foi des journaux girondins, le *Patriote françois*, la *Chronique de Paris*, dont le pays était inondé, on croyait bonnement que la révolution du 10 août était due à Brissot, à Guadet, à la faction de la Gironde. Pour confondre l'erreur, répondit Desfieux, il suffit d'envoyer les discours de Vergniaud et de Brissot sur la déchéance. Les Girondins, ajoutait ce membre ardent de la société, ressemblaient terriblement à la faction des Barnave et des Lameth; ils voulaient accaparer le ministère de la République comme jadis les Constitutionnels, le ministère de la monarchie (3). Et cela était rigoureusement exact.

Le lendemain, Brissot fut pris directement à partie. Gravement inculpé au sein de la société, une quinzaine de jours auparavant, à cause des calomnies auxquelles sa feuille servait de véhicule, il avait été invité à venir se justifier; invitation à laquelle il avait promis de se rendre dès que la Convention lui laisserait une soirée libre. Mais depuis quelque temps la Convention n'avait pas de séance le soir, et on ne l'avait pas

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Jacobins*, numéro 278.
(2) *Ibid.* Le rédacteur de ce journal, entièrement vendu à la Gironde, s'est bien gardé de reproduire le discours de Dusaulx.
(3) *Ibid.*, numéro 280.

vu. Sans nul doute il se sentait fort embarrassé pour expliquer en face de toute une assemblée les diatribes journalières insérées dans sa feuille. En conséquence, La Faye proposa à la société de prononcer sur-le-champ sa radiation. Cette demande inopinée souleva une assez vive discussion. Quelques membres demandèrent qu'un délai lui fût accordé pour justifier les inculpations qu'il ne cessait de répandre contre plusieurs de ses collègues de la Convention; mais la société, après avoir entendu Legendre d'abord, puis Collot d'Herbois, qui montra, avec raison, Brissot s'ingéniant à travestir les idées et le caractère de ceux qui ne pensaient pas comme lui, arrêta, presque à l'unanimité, que Jean-Pierre Brissot serait rayé du tableau de ses membres (1). Robespierre était complétement étranger à cette mesure; cependant, ce sera contre lui que se tourneront toutes les fureurs de la Gironde.

VIII

Le rapport lu par Buzot à la Convention nationale sur la nécessité d'environner la Convention nationale d'une garde recrutée dans les départements, n'était pas de nature à calmer l'irritation des patriotes contre les Girondins. Et de fait, quand on examine de sang-froid toutes ces choses, on se demande où, en vérité, ces gens-là avaient la tête. Comment! du temps de l'Assemblée législative ils avaient détruit la maison militaire du roi, et maintenant qu'ils occupaient toutes les avenues du pouvoir, maintenant qu'ils disposaient de toutes les places à la nomination du gouvernement, ils voulaient mettre la Convention, dont ils se croyaient les maîtres, sous la protection d'une sorte de garde prétorienne! Jamais une idée aussi baroque n'était entrée dans la cervelle de leurs devanciers. L'Assemblée constituante, l'Assemblée législative, s'étaient crues parfaitement en sûreté au milieu de la population parisienne; mais eux, qui accusaient leurs adversaires d'aspirer à la dictature, ils ne reculaient devant rien pour assurer leur domination. Ah! Couthon les connaissait bien quand le 12 octobre, aux Jacobins, il les dépeignait comme des gens fins, subtils, intrigants, extrêmement ambitieux, voulant la république parce que l'opinion s'était expliquée à cet égard, mais voulant surtout la liberté pour eux, et tenant princi-

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Jacobins*, numéro 281.

palement à se perpétuer dans le gouvernement et à avoir à leur disposition les places, les emplois et les trésors de la République (1).

Cette idée d'entourer la Convention d'une garde particulière parut à Maximilien si bizarre par son objet, et en même temps si importante par ses conséquences possibles, qu'il y crut attachées les vues les plus profondes, les plus dangereuses à la liberté. Et si extraordinaire était également cette institution aux yeux d'un certain nombre de membres de l'Assemblée, tout dévoués pourtant à la Gironde, que la commission chargée de présenter un rapport sur cet objet, et dans laquelle, suivant la remarque de Robespierre, on avait fait entrer les détracteurs les plus infatigables de la ville de Paris, se divisa : la moitié de ses membres se prononça contre cette force armée d'un nouveau genre. Mais trois députés, entièrement acquis à Roland, ayant été adjoints à la commission par le président — c'était Pétion, déjà fervent Girondin, — un rapport favorable fut bientôt prêt, et Buzot se chargea de le soutenir. C'était, disait ce dernier, le droit des départements de concourir à la conservation de ce qui leur appartenait, comme s'il était bien habile et bien juste en même temps de désigner aux soupçons de la France la ville de Paris, laquelle n'avait jamais été plus paisible d'ailleurs que depuis l'ouverture de la Convention. Les esprits s'émurent dans la capitale. « Citoyens ! prenez-y garde, » s'écria le rédacteur d'un journal populaire, « cette mesure projetée nous menace du despotisme le plus affreux... Une maison militaire autour des législateurs ! Ils abolissoient celle du ci-devant roi,... ils en veulent une pour eux (2) ! »

Toute occasion était bonne à certains Girondins ardents pour vociférer contre Paris. Un arrêté de la section de Marseille, au sujet de la nécessité qu'il y aurait à maintenir dans les élections le système du scrutin à haute voix et par appel nominal, arrêté dénoncé à la Convention dans sa séance du 12 octobre, fut le prétexte dont se servit Buzot pour renchérir sur son dernier rapport. « Eh bien ! » s'écria-t-il, « puisqu'il n'y a plus d'obéissance que dans les quatre-vingt-trois départements, il vous est donc prouvé que vous devez les avoir ici (3). » Et il annonçait que déjà, de divers départements, des bataillons étaient en marche sur la capitale. Ah ! quand Buzot traitait les Parisiens de factieux, est-ce qu'il ne tenait pas précisément le même langage que les émigrés de Coblentz, que Brunswick et tous les aristocrates ? Les *Révolutions de Paris* ne manquèrent pas d'établir le rapprochement. « Ce langage n'est-il pas celui d'un véritable factieux ?... Et vous, Robes-

(1) *Journal des débats et de la correspondance...*, numéro 282.
(2) *Révolutions de Paris*, numéro 170, p. 118.
(3) *Moniteur* du 13 octobre 1792.

pierre, Marat, Danton, Robert, où étiez-vous quand Buzot s'exprima ainsi? (1) » Les plus fermes appuis de la faction girondine furent eux-mêmes consternés de la maladresse de Buzot dont l'emphase ridicule faisait dire à Robespierre : « Buzot a une manière espagnole très-imposante (2). » Condorcet, en rendant compte de la séance du 12, ne put s'empêcher d'écrire : « M. Buzot a cru trouver l'occasion favorable pour ramener son projet de loi sur la force armée, attendu, disait-il assez *inconsidérément*, qu'il n'y a plus de respect pour les lois que dans les départemens (3). »

L'étrange attitude de la Convention nationale dans ces premières séances semblait avoir découragé Robespierre; le dégoût où le plongeaient les continuelles déclamations et les petits manéges de ses adversaires le tenait éloigné de la tribune. Cependant il ne crut pas devoir rester étranger à la vive discussion soulevée au club des Jacobins par le rapport de Buzot, et à laquelle prirent part, presque exclusivement, des membres de la Convention. Ce débat eut lieu à la séance du lundi 15 octobre. Plusieurs députés avaient déjà combattu le projet de loi en vertu duquel la Convention se serait trouvée dotée d'une garde départementale de près de cinq mille hommes, quand Robespierre prit la parole. A ses yeux, la force publique, comme la volonté générale, devait être une et avoir pour objet unique de maintenir l'exécution des lois en protégeant les personnes et les droits de tous les citoyens. Toute force particulière, affectée à un homme ou à une assemblée, n'étant plus dirigée par la volonté générale, lui paraissait un monstre dans l'ordre social; car au lieu d'être un moyen de protection universelle pour la société, elle devenait un privilége inique, un instrument de violence et de tyrannie. Si même, sous la monarchie, des hommes éclairés avaient considéré comme une absurdité la garde dont s'entouraient les rois, de quel œil les patriotes verraient-ils les mandataires du peuple se donner une sorte de maison militaire commandée par un nouveau capitaine des gardes? Avaient-ils la confiance du peuple? pourquoi alors ces précautions injurieuses contre lui? Et s'ils l'avaient perdue, prétendaient-ils opprimer leurs commettants? Par quelle fatalité une Assemblée, qui avait commencé avec le règne de la République, entourée de l'estime universelle, négligeait-elle les grands intérêts dont elle était chargée pour s'occuper de cette garde particulière dont s'étaient si bien passées les deux précédentes As-

(1) *Révolutions de Paris*, numéro 170, p. 122.
(2) *Lettres de Maximilien Robespierre à ses commettans*, numéro 1?, p. 455.
(3) *Chronique de Paris*, numéro du 13 octobre 1792.

semblées! N'y avait-il point là-dessous quelques motifs secrets et extraordinaires?

Assurément ce n'était pas la crainte de dangers imaginaires courus par la Convention au milieu de cette cité qui avait été à la fois le berceau, le foyer et le boulevard de la Révolution, au sein de ce peuple qui, malgré leurs erreurs et leurs trahisons, avait respecté les deux premières législatures; les fondateurs de la République n'avaient rien à redouter dans une ville où la liberté venait de remporter son dernier triomphe sur la tyrannie. Où étaient les factions conjurées contre la représentation nationale? Les ennemis de la liberté étaient-ils plus forts à présent qu'avant la chute de la monarchie? Quant à lui, il n'hésitait pas à le dire, l'insurrection même la plus légitime perdrait aujourd'hui l'État et la liberté, et il avait la conviction que le peuple français supporterait patiemment les erreurs de ses mandataires plutôt que de compromettre les destinées de la République par d'injustifiables révoltes.

Quelles étaient donc les raisons invoquées par le rapporteur? La nation entière, disait-on, devait être appelée à couvrir de son égide ses représentants; la force armée venue des départements était un lien moral que l'on ne pouvait méconnaître sans exposer l'unité, la force et la paix intérieure de l'État. Plaisant argument, répliquait Robespierre, comme si le véritable lien de l'unité de la République n'était pas dans le système bien combiné des lois constitutionnelles. « Mais comment, » ajoutait-il, « veut-on nous faire voir la consolidation de l'unité politique dans un projet qui tend évidemment à l'altérer? Eh! qu'y a-t-il donc de plus naturellement lié aux idées fédératives que ce système d'opposer sans cesse Paris aux départements, de donner à chaque département une représentation armée particulière; enfin, de tracer de nouvelles lignes de démarcation entre les diverses sections de la République dans les choses les plus indifférentes et sous les plus frivoles prétextes? » Alors, faisant allusion aux paroles insensées prononcées par Buzot au sein de la Convention, à ces menaces dont la capitale était l'objet, à ce tocsin sonné contre Paris dans les quatre-vingt-deux autres départements, Robespierre se demandait quel était le but véritable où tendaient les auteurs du projet de loi. Allait-on voir se renouveler ces actes arbitraires contre la liberté individuelle si fréquents du temps de La Fayette? Car il n'y avait pas à en douter, cette garde, infestée de l'esprit de réaction, ouvrirait ses rangs à une foule de royalistes devenus républicains pour le quart d'heure. Et l'on osait la présenter comme un bienfait pour Paris, tout en attisant les jalousies et les haines! Mais le motif caché de cette institution, Robes-

pierre le découvrait dans un coin du rapport de Buzot. Elle était réclamée comme une nécessité pour contenir les citoyens de Paris dont on redoutait l'influence sur les représentants du peuple, comme si les Français de Paris étaient d'une autre nature que ceux des autres parties de la France, comme si au contraire Paris n'était pas le grand foyer où venaient se fondre en quelque sorte les citoyens épars de la commune patrie. Ah! ce qu'on n'avouait pas, mais ce qu'on reprochait au fond à la capitale, disait Robespierre en terminant, c'était d'être un centre de lumière et d'énergie où l'esprit public ne pouvait être aussi facilement corrompu que dans les petites sections dont se composait l'universalité de la République, où l'intrigue avait moins de prise sur les esprits, parce qu'ils étaient plus éclairés. « La nation française vous regarde, » ajoutait-il en s'adressant à la Convention ; « l'Europe vous observe, et elle vous voit délibérer sur les moyens de vous garder contre le peuple qui vous entoure ; le dirai-je? elle vous voit depuis trop longtemps servir à votre insu de petites passions qui ne doivent jamais approcher de vous. » Il concluait donc en engageant vivement ses collègues à déclarer qu'il n'y avait pas lieu de délibérer sur le projet proposé (1).

Ce malencontreux projet de loi sur la garde départementale, né à la table de Roland, si chaleureusement soutenu par Buzot, l'ami du mari et l'amant de la femme, au moins par le cœur, projet auquel tenaient tant les Girondins, comme si à sa réalisation eût été attachée la durée de leur domination, était encore destiné à susciter bien des orages. Commissaires des sections de Paris, députation du faubourg Saint-Antoine, députations de fédérés, adresses des départements, se succédèrent au sein de la Convention, les uns réclamant impérieusement le rapport de la loi, les autres, dans un langage non moins vif, en demandant le maintien. Mais tout cela n'est pas de notre sujet ; le temps nous presse, l'espace nous est mesuré, nous ne pouvons nous arrêter en chemin. Disons seulement que le discours de Robespierre, si logique, hélas! et si sensé, fut un nouveau crime aux yeux de la Gironde.

(1) Voyez ce discours reproduit *in extenso* dans les *Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, numéro 2. p. 66 à 82. Voyez aussi le *Journal des débats et de la correspondance de la Société...*, où se trouve, résumé en onze lignes, cet important discours (numéro 287). Un peu plus tard, il est vrai, ce journal jugea à propos de donner un extrait du discours de Robespierre, en lui assignant par erreur la date du 24 au lieu de celle du 15. Voyez le numéro 300.

IX

La veille même 14 octobre, s'était passée aux Jacobins une petite scène qui vaut la peine d'être racontée. Dumouriez était inopinément venu jouir à Paris de ses premiers triomphes; et, avec cet engouement familier à notre nation pour les généraux victorieux, on l'avait accueilli comme un libérateur : il avait accès dans tous les partis. Ministre, il n'avait pas dédaigné, on s'en souvient, de rendre visite au club des Jacobins : on n'a pas oublié l'histoire du bonnet rouge; chef d'armée, il tint à aller présenter en quelque sorte ses hommages à cette société où l'opinion exerçait une telle puissance. Il était au mieux, d'ailleurs, avec quelques-uns de ses membres : Couthon, qui, étant aux eaux dans le Nord, s'était lié avec lui, croyait à la pureté de son patriotisme, et Robespierre n'avait alors, à son égard, que des préventions favorables.

On venait de donner lecture du procès-verbal quand il entra dans la salle des Jacobins, accompagné de Santerre. La société le reçut cordialement, mais sans enthousiasme; il put se convaincre que là au moins les mœurs républicaines n'étaient pas étrangères aux Français, et lui-même « prouva par toute sa contenance et par ses discours que la fierté républicaine ne lui déplaisoit pas (1). » Ayant aperçu Robespierre, il alla droit à lui et l'embrassa avec effusion; tout le monde applaudit (2).

Danton présidait. Il proposa à la société d'entendre immédiatement le général, lequel, vu ses importantes occupations, ne pouvait, dit le président, attendre longtemps. Mais Dumouriez, s'étant aperçu du mauvais effet de ces paroles sur certains membres, demanda à ne parler qu'après la lecture de la correspondance.

Il fit une sorte de profession de foi en quelques mots énergiques, se déclara le partisan dévoué des principes de la liberté et de l'égalité, et annonça qu'avant la fin du mois il mènerait en Belgique soixante mille hommes « pour attaquer les rois et sauver les peuples de la tyrannie. » Danton et Collot-d'Herbois lui répondirent successivement. La réponse du dernier est restée fameuse. Dans un langage dont la familiarité n'excluait pas l'élévation, Collot peignit les vertus qui de-

(1) *Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, numéro 2, p. 50.

(2) Dumouriez, dans ses *Mémoires*, se garde bien de raconter cette scène. Robespierre, dans son compte-rendu, n'en parle pas non plus ; mais on sent bien qu'ici c'est par modestie. Voyez le *Journal des débats et de la correpondance...*, numéro 263.

vaient distinguer les soldats et les officiers de la République. Montrant au général les grands modèles à suivre, il s'attacha à lui prouver que rien n'égalait le titre de bienfaiteur de l'humanité, de défenseur de la liberté des peuples, l'engagea vivement à se mettre en garde contre les séductions de la fortune, et lui promit, comme la plus douce récompense des services rendus à la patrie, la reconnaissance de ses concitoyens. Dumouriez parut ému et demanda lui-même l'impression du discours de Collot-d'Herbois, en déclarant que ce discours resterait toujours gravé dans son âme, qu'il lui servirait de leçon (1). Déclaration trop vite oubliée!

A cette réception imposante et sévère, il y eut le surlendemain, 16 octobre, un contraste frappant dans un salon de la rue Chantereine, où, suivant l'expression de Marat, « un enfant de Thalie fêtait un enfant de Mars (2). C'était chez Talma. Là, parmi les parfums et les fleurs, Dumouriez vint s'enivrer des sourires des femmes, et recevoir les avances des députés de la Gironde; car chez l'éminent artiste dominait la brillante phalange de ces républicains un peu superficiels, pour qui la République était surtout une affaire de forme, et qui, occupant à leur tour les hautes sphères de la société, s'étonnaient maintenant qu'on ne trouvât pas tout pour le mieux. On sait comment la fête fut troublée par la soudaine apparition de Marat, qui arriva accompagné de Bentabole et de Montaut, pour demander au général triomphant des renseignements sur deux bataillons de volontaires de Paris inculpés par lui. On sait aussi comment, après quelques paroles échangées, Dumouriez tourna assez brusquement le dos à l'Ami du peuple. Cette petite scène refroidit un peu les révolutionnaires sur le compte du général. Quant à Robespierre, il demeura complétement étranger aux débats qu'elle souleva, ne jugeant pas sans doute les reproches dirigés contre Dumouriez assez graves pour diminuer le mérite de ses services, et croyant encore, lui aussi, à la sincérité de son dévouement à la République.

Il aurait voulu cependant voir les généraux conformer davantage leur conduite aux principes de la Révolution, rompre tout à fait avec les errements de l'ancien régime, et il consigna ses observations à ce sujet dans un article que lui inspira une accusation intentée contre le général Dillon. Cet officier, en renvoyant au landgrave de Hesse-Cassel un de ses lieutenants pris les armes à la main, lui avait adressé une lettre pleine de courtoisie, dans laquelle il s'était donné la peine d'ex-

(1) Voyez *Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, numéro 2, p. 49 à 57, et *Journal des débats et de la correspondance, etc.*, numéro 283.

(2) *Journal des débats et de la correspondance de la Société*, numéro 285.

pliquer comme quoi la nation française avait eu le droit de changer la forme de son gouvernement, et où il sollicitait le landgrave de vider le territoire français, s'offrant à procurer à ses troupes les moyens de passer en sûreté près des armées républicaines (1). Cette lettre, lue en pleine Convention dans la séance du 11 octobre, avait paru à certains membres équivaloir à une véritable trahison. Merlin (de Douai), apportant d'autres faits à l'appui de la perfidie de ce général, dont le royalisme du reste n'était nullement douteux, réclama un décret d'accusation contre lui. Mais cette proposition, soutenue par Couthon et quelques autres membres, demeura sans résultats; le lendemain la Convention innocenta Dillon, après quelques explications de Dumouriez.

Robespierre ne crut pas non plus à un dessein prémédité, de la part de cet officier, de trahir la nation; il voyait même une sorte de preuve de l'innocence de Dillon dans la bonhomie avec laquelle il avait livré sa lettre à la publicité. Selon lui, il y avait dans la conduite du général beaucoup plus d'étourderie que de perversité, beaucoup plus de préjugés que de mauvaises intentions. Seulement, le prenant à partie sur les termes de sa lettre, il lui demandait si c'était là le langage d'un courtisan adressant à son maître des représentations respectueuses, ou celui d'un républicain parlant à un petit despote d'Allemagne assez audacieux pour profaner le territoire français. Comment! on allait jusqu'à chercher à justifier la nation devant un prince de Hesse! « Il n'est pas question de démontrer les droits des nations, » disait Robespierre, « mais de les réaliser par des victoires. Ce n'est qu'en renversant les trônes qu'il faut convertir les rois. » Puis, il expliquait admirablement la différence de la guerre présente avec les guerres d'autrefois. On ne combattait plus pour la satisfaction de quelque vanité, pour une parcelle de territoire en plus ou en moins; il ne s'agissait pas de porter de nouveaux fers aux nations vaincues : non, plus hautes étaient les destinées du peuple français; il se battait pour son indépendance d'abord, et, s'il triomphait, c'était pour étendre par toute la terre le règne de la justice et de la liberté. On voit de plus en plus comme à ses yeux la Révolution française n'est pas un simple événement local, mais une régénération du monde entier.

Ce qu'il trouvait de grave dans la démarche de Dillon, c'était d'avoir compromis la dignité de la République. Sans doute il pouvait y avoir un avantage à délivrer le territoire des ennemis qui l'avaient souillé,

(1) Voyez le texte de cette lettre dans le *Journal des débats et décrets de la Convention*, numéro 22, p. 401.

mais il en voyait un bien plus grand à les y ensevelir et à abattre en une seule campagne la puissance des despotes coalisés contre nous. D'ailleurs le devoir de tout général, ajoutait-il, était de combattre nos ennemis, non de chercher à transiger avec eux. Aussi la Convention lui parut-elle avoir manqué de fermeté dans son attitude envers Dillon, et sans adopter les propositions sévères de Merlin (de Douai) et de Couthon, il aurait voulu que du moins on censurât par un blâme énergique la conduite du général. Le devoir des représentants du peuple, disait-il encore, était de surveiller rigoureusement les chefs d'armée, afin de les contenir dans les véritables limites de leur pouvoir ; il engageait donc fortement la Convention à ne point perdre de vue « que la puissance militaire fut toujours le plus redoutable écueil de la liberté (1). » Ainsi cet homme que, si niaisement il est vrai, les Girondins ne cessaient d'accuser d'aspirer à la dictature, ne prononçait pas un discours, n'écrivait pas une ligne sans avertir ses concitoyens de se prémunir contre les entreprises du despotisme, comme si déjà, de loin, il eût vu venir le 19 Brumaire.

X

L'intolérance des Girondins dans ces premiers mois de la Convention dépasse en vérité toute croyance. Malheur à quiconque, au sein de l'Assemblée, proposait une motion sans leur assentiment : c'était un factieux, un anarchiste ; le langage des Duport, des Barnave, des Lameth, avait passé dans la bouche des Vergniaud, des Guadet, des Buzot. Nous allons voir bientôt ce dernier développer contre les provocateurs à l'anarchie un des plus terribles projets de lois dont puisse se réjouir le despotisme. Buzot et ses amis reprochaient à Marat ses exagérations, et ils se servaient absolument des mêmes moyens que lui. On peut même dire que, dans l'art de la calomnie, ils le dépassaient de beaucoup. Un jour les murs de Paris se trouvèrent couverts d'un placard énorme, signé des députés des Bouches-du-Rhône et contenant à l'adresse de l'Ami du peuple, dont Barbaroux, comme on sait, avait

(1) *Sur la conduite de la Convention nationale envers le général Dillon, et sur les principes que les représentans de la nation doivent adopter dans la guerre actuelle.* Voyez, *Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, numéro 2, p. 57 à 65.

été en quelque sorte le courtisan, les plus dégoûtantes invectives (1). Si Marat paraissait à la tribune, c'étaient des cris, des vociférations à n'en plus finir. Avant même de savoir ce qu'il voulait dire, on refusait de l'entendre, si bien qu'un jour il lui échappa cette exclamation si juste : « Il est atroce que ces gens-là parlent de liberté d'opinion et ne veuillent pas me laisser la mienne ! (2) » Et il ne faut pas demander si le président se mettait de la partie, quand ce président était Guadet.

Ah! certes, si jamais hommes abusèrent, dans un pur intérêt de coterie, de l'immense autorité dont ils étaient revêtus alors, ce furent bien les Girondins. Tandis que Robespierre, qui n'était que du parti de sa conscience, vivait à l'écart, dans un isolement volontaire, ignorant l'art tortueux de l'intrigue, dans lequel ses adversaires étaient passés maîtres, eux constituaient dans la République une véritable église en dehors de laquelle il n'y avait point de salut. Pour recruter leur parti, ils ne reculaient devant aucunes manœuvres, si basses qu'elles fussent, et déjà nous les avons montrés épiant, comme des oiseaux de proie, les nouveaux venus à l'affût. Personne, nous le répétons, n'a mieux dépeint que Couthon cette faction d'intrigants et d'ambitieux subtils qui ne voulaient la liberté que pour eux. N'est-il pas risible, après cela, de voir des écrivains de mauvaise foi ou fort ignorants des choses de la Révolution, les poser en héros de modération? Quant aux mesures de rigueur à prendre contre les ennemis de la Révolution, émigrés et prêtres, l'initiative vint d'eux, et sur ce point d'ailleurs ils furent d'accord avec les révolutionnaires les plus ardents. Lorsque, plus tard, faisant chorus avec la réaction triomphante, les survivants de la Gironde essayeront de se disculper d'avoir trempé dans les sévérités de la Révolution, ce sera par la plus lâche, mais aussi par la plus insoutenable des prétentions.

Leur grand souci pour le moment était de garder le pouvoir. Rien de triste et de bouffon à la fois comme les tergiversations de Roland obligé d'opter entre son portefeuille et son poste de député à la Convention, où il avait été appelé par l'assemblée électorale du département de la Somme. Oubliant ce principe excellent posé par les patriotes de la Constituante, que les ministres ne devaient jamais appartenir à la représentation nationale, les Girondins, Ducos et Buzot particulièrement, eussent bien voulu maintenir leur ami à la fois comme ministre et comme représentant du peuple, mais surtout comme ministre; ils avaient en lui un si bon domestique ! Ce cumul n'ayant pas

(1) Voyez à ce sujet le *Journal de la République*, numéro 15.
(2) Séance du 24 octobre 1792. Voyez le *Moniteur* du 26 octobre 1792.

paru être du goût de la Convention, on mit en avant le nom de Pache. Le ministre de l'intérieur le désigna lui-même comme son successeur. C'était alors « le brave et modeste Pache, seul digne de bien remplacer Roland (1). » Les Girondins le croyaient acquis à leur faction ; mais dès qu'il refusera de se laisser mener par eux, ce ne sera plus qu'un monstre (2). Son élection s'étant trouvée contestée, Roland se décida à opter pour le ministère, et, dans une lettre toute saturée des calomnies de la Gironde contre la députation de Paris, il annonça à la Convention qu'en vertu de son vœu tacite, qu'il regardait comme l'expression de la volonté des quatre-vingt-trois départements, tandis que sa nomination de député n'était que le vœu d'un seul département, il se décidait à demeurer ministre. Cette interprétation d'un vœu tacite parut excessive à Robespierre et contraire aux principes. Selon lui, le choix qui donnait à chaque député le titre de représentant de la République devait être regardé comme le vœu du peuple français et approchait un peu plus de ce caractère que le simple vœu de l'Assemblée des représentants (3). Et cela est vrai : toute doctrine contraire est subversive de l'unité politique du pays.

Combien plus noble et plus digne fut la conduite de Danton ! Invité, lui aussi, à rester au ministère, il persista dans la démission qu'il avait donnée dès les premiers jours de la Convention. D'ailleurs, à son avis, il n'était pas de la dignité de l'Assemblée d'inviter des citoyens à conserver une place. Ce fut à cette occasion qu'il se permit une saillie que Robespierre, toujours grave, trouva peu convenable (4) : « Si vous faites une invitation à Roland, » dit Danton, « faites-la donc aussi à madame Roland, car tout le monde sait que Roland n'était pas seul dans son département. » Cette plaisanterie remplit d'amertume le cœur des Girondins : c'était, en effet, leur dire assez publiquement que leur faction était gouvernée par une femme. Quant à madame Roland, elle en garda une rancune implacable, et les calomnies que ses *Mémoires* contiennent à l'adresse de Danton peuvent donner la mesure de son ressentiment (5).

La Gironde crut trouver dans la retraite de Danton un accrois-

(1) Voyez le *Patriote françois*, numéro 1144.

(2) Voyez le portrait de Pache dans les *Mémoires* de madame Roland (édit. Barrière, t. II, p. 144). La *républicaine* Roland affecte quelquefois de singuliers mépris. Pache était d'origine suisse ; « en vertu de quoi, » écrit-elle, « son père gardait à Paris la porte d'un grand seigneur, » p. 152.

(3) *Lettres de Maximilien Robespierre à ses commettans*, numéro 3, p. 144.

(4) *Ibid.*, p. 138.

(5) Voyez notamment la seconde partie des notices historiques dans les *Mémoires*, t. II, p. 15 et suivantes (édit. Barrière et Berville).

sement de puissance, parce qu'il eut pour successeur le littérateur Garat, qui, sans être l'ennemi de Robespierre, était alors au mieux avec Brissot. Or, il n'était pas téméraire d'espérer qu'une fois en possession d'une part du pouvoir, le nouveau ministre ferait cause commune avec ses collègues, et se mettrait, lui aussi, à la dévotion du parti. Mais, cette fois, l'espoir des Girondins se trouva déçu, Garat refusa net de servir d'instrument à leurs haines; il s'efforça au contraire de les calmer, de les ramener dans la voie de la justice et de la modération. « Combien de fois, » a-t-il écrit, « j'ai conjuré Brissot, dont le talent se fortifiait dans ces combats, de modérer l'usage de sa force pour irriter moins ses ennemis! Combien de fois j'ai conjuré Guadet de renoncer, quelquefois au moins, aux triomphes de cette éloquence qu'on puise dans les passions, mais qui les nourrit et les enflamme (1)! » Peines inutiles! les Girondins étaient devenus les esclaves aveugles d'une sorte de passion sauvage, et bientôt Garat indigné s'éloignera d'eux avec dégoût. Mais pour le moment, croyant avoir fait une recrue, ils se sentaient encore d'humeur plus belliqueuse.

Maîtres de toutes les positions ministérielles, ou du moins se le figurant, ils voulurent avoir la mairie entre leurs mains. Il y avait à remplacer Pétion. Plusieurs candidats furent proposés. Un membre de la société des Jacobins, nommé Moras, engagea ses concitoyens à voter pour Robespierre; mais celui-ci n'était pas homme à accepter, on le savait bien. Étant monté à la tribune aussitôt après avoir été désigné, il dit: « Je ne fais à cette proposition qu'une simple objection, c'est que, pour un tel choix, il faudrait au moins avoir le consentement de la personne sur qui il tomberait, et pour moi, je ne connais aucune force humaine qui puisse me faire consentir à abandonner la place de représentant du peuple contre toute autre, quelque importante qu'elle pût paraître (2). » A la place de maire était affecté alors un traitement de soixante-quinze mille livres. Après une déclaration si nette et si tranchée, on comprend aisément que Robespierre n'ait obtenu que quelques voix. Pétion ayant paru d'abord disposé à reprendre ses fonctions, on ne lui opposa pas de compétiteur sérieux, et il fut réélu à une majorité fort considérable. Mais ce ne fut pas là, comme l'a écrit un historien de nos jours (3), une défaite du parti violent. Le parti violent d'ailleurs, c'était celui de la Gironde; on l'a vu déjà, on le verra bien davantage

(1) *Mémoires* de Garat, édit. de 1862, p. 136.
(2) *Journal des débats et de la correspondance de la Société...* numéro 276.
(3) Michelet (t. IV, p. 485). Impossible d'avoir plus complétement dénaturé que M. Michelet l'histoire de tous les commencements de la Convention, relativement à Robespierre. Il semble qu'il y ait parti pris de sa part.

tout à l'heure, violent et déloyal, on peut le dire. Pétion d'ailleurs, quoique tout dévoué de cœur aux Girondins, ne s'était pas encore franchement déclaré. Quelque temps après cette réélection, Robespierre, dont il avait reçu déjà tant de marques d'intérêt et d'affection, parlait encore de lui avec éloge dans son journal, ne se doutant guère qu'à quelques jours de là, il serait odieusement et lâchement trahi par lui.

Mais Pétion, paraît-il, avait espéré être élu le premier à la Convention par l'assemblée électorale du département de Paris, et son amour-propre avait cruellement souffert de la nomination de Robespierre. Comme ce Jules-César qui aimait mieux être le premier dans une petite bourgade que le second à Rome, il préféra, ayant vu ses espérances s'évanouir à Paris, être le représentant de Chartres, où cependant il ne fut élu que le troisième. En laissant les suffrages des électeurs se porter sur lui pour la place de maire, Pétion ne voulait sans doute qu'un adoucissement aux blessures de son orgueil; une fois réélu, il donna de nouveau sa démission, afin de rester au poste où l'avaient appelé ses compatriotes d'Eure-et-Loir (1). Ce sera sur le choix de son successeur que se porteront tous les efforts des Girondins, et nous verrons une fois de plus, à ce propos, comment ces gens-là entendaient la liberté électorale.

XI

Depuis l'ouverture de la Convention, Robespierre n'avait guère pris part à des débats étrangers à l'intérêt public. Attaqué, il s'était contenté de se défendre, et l'on sait maintenant par quels moyens odieux ses adversaires avaient essayé de le troubler dans sa justification. Un peu étourdis de leur échec, ils attendaient avec impatience le moment de recommencer l'attaque et, de longue main, ils préparaient leurs batteries.

Impossible de se montrer plus hypocrites. Ces prétendus modérés, qui reprochaient à Marat ses exagérations, le dépassaient en fureurs, et, s'il ne fut pas assassiné un peu plus tôt, ce ne fut certes pas leur faute. Le 24 octobre, Robespierre jeune, indigné, s'éleva énergiquement

(1) Voyez la lettre de démission de Pétion dans l'*Histoire parlementaire*, t. XX, p. 59.

aux Jacobins contre leur affreux système, et montra comment les menées employées contre « l'intrépide Marat » tendaient tout simplement à le désigner aux poignards des meurtriers. Trop longtemps, dit-il, aux applaudissements de la société, on a temporisé avec ces factieux; « il est temps de déployer contre eux une grande énergie, si l'on veut sauver le patriotisme (1). » Jusqu'ici, en effet, le côté que dans l'Assemblée on appelait la Montagne restait interdit pour ainsi dire devant les violences de la Gironde. Beaucoup de membres venus des départements, où leur bonne foi avait été surprise par les mensonges des feuilles girondines, étaient comme en suspens, inclinant plutôt du côté de la Gironde, qui avait pour elle le prestige du pouvoir. Il faudra, pour les arracher de ce parti des intrigants, toute la puissance de la justice et de la vérité.

Mais si chaque jour les Girondins déclamaient, en vociférant, contre Marat, c'était Robespierre surtout qu'ils eussent voulu abattre; car, — ils le sentaient bien, — c'était lui le principal obstacle à leur ambition. Ce grand nom si respecté, cette popularité qui, à Paris, résistait à toutes leurs attaques, cette réputation intacte enfin, il fallait lui porter un coup mortel, l'ensevelir sous un déluge de calomnies, sinon se résigner à voir un jour ou l'autre tomber de leurs mains ce pouvoir dont ils étaient si jaloux. Robespierre cependant, comme déjà nous l'avons dit, se tenait alors tout à fait à l'écart. Exerçant le droit le plus naturel et le plus légitime, il avait bien, aux Jacobins et dans son journal, pulvérisé le projet de Buzot sur la force départementale, mais il était resté muet à la Convention; et quand, dans la séance du 19 octobre, les députés des sections de Paris étaient venus lire une protestation hautaine contre le décret proposé, on ne l'avait pas vu, comme peut-être on s'y attendait, s'élancer à la tribune pour soutenir les pétitionnaires (2). Il n'avait

(1) *Journal des débats et de la correspondance...* numéro 289. Combien n'est-il pas triste de lire, dans l'histoire de M. Michelet, des lignes comme celles-ci : « On eût voulu obtenir de lui (Robespierre) l'éloge de Marat; il le fit, mais de *manière à pouvoir le désavouer;* il le fit par son frère, Robespierre jeune, aux Jacobins. » T. IV, p. 467:

Si ce n'est toi, c'est donc ton frère:

C'était bien la peine, en vérité, d'avoir, avec tant de vivacité et de raison, combattu les doctrines jésuitiques! Quoi! voilà Robespierre responsable de la défense toute naturelle, d'ailleurs, de Marat par Robespierre jeune aux Jacobins! Voilà comment ce grand citoyen, qui ne déguisait guère sa pensée, fit, suivant M. Michelet, l'éloge de Marat de *manière à pouvoir le désavouer?* Triste! triste, vraiment!

(2) M. Michelet dit qu'en revanche, à la section des Piques, Robespierre leur accorda ce mot : « Qu'on eût dû envoyer, non pas un exemplaire à chaque municipalité, mais vingt-quatre » (t. IV, p. 467). Nous dirons où M. Michelet a pris cela; mais les procès-verbaux de la section des Piques (place Vendôme), que nous avons consultés

pas pris la parole davantage quand, avec une indignation dérisoire, les membres de la faction dominante, se fondant sur l'intérêt des contribuables, avaient fait casser un arrêté du conseil général en vertu duquel l'adresse des sections de la capitale devait être imprimée et envoyée à toutes les communes de la République aux frais de la municipalité parisienne. C'était, en vérité, se préoccuper, pour une bien maigre somme, de l'intérêt de ces pauvres contribuables, quand on ne regardait pas à les grever de neuf à dix millions pour cette fameuse maison militaire dont on voulait gratifier la Convention nationale. « Où donc étoient, pendant ces misérables discussions, les amis du peuple? » s'écria le rédacteur d'un journal populaire. « Les Danton, les Robespierre se sont tus. Tu dors, Brutus (1)! »

Mais Brutus pouvait se réveiller. Brissot et ses amis résolurent de porter à Robespierre un coup décisif. Aussi bien le moment leur paraissait favorable. Une masse de fédérés venaient, à leur voix, d'accourir des départements. Ce n'étaient plus ces fédérés d'il y a quelques mois, partis au cri de la patrie en danger, et qui déjà refoulaient sur leur territoire les ennemis de la République. Les nouveaux venus n'étaient que les serviteurs d'une coterie qui masquait misérablement du prétexte de l'ordre public ses haines implacables. « Nous avons appris que nous n'avions plus d'autres ennemis que les agitateurs et les hommes avides *de dictature et de tribunat*, » disaient-ils à la Convention (2).

Le jour même où Robespierre jeune dénonçait, aux Jacobins, les manœuvres tyranniques dont Marat était l'objet de la part d'un certain nombre de membres de la Convention, Brissot lançait dans le public un factum intitulé : *A tous les républicains de France ;* sorte de protestation hautaine contre sa radiation de la liste des Jacobins. Il lui avait paru beaucoup plus commode d'écrire un long pamphlet que d'aller s'expliquer verbalement au sein même de la société. C'était un pendant au mémoire publié par lui, l'année précédente, en réponse aux graves accusations formulées contre lui par André Chénier et autres écrivains royalistes. A cette époque il se prétendait calomnié, lui le grand

avec le plus grand soin, ne disent rien de semblable. Il y a mieux, depuis l'ouverture de la Convention nationale, Robespierre ne paraissait guère à sa section; et comme il n'avait pas officiellement donné sa démission de commissaire près la commune, il fut décidé dans la séance du 4 novembre qu'on lui écrirait afin qu'il eût à déclarer à la section s'il entendait ou n'entendait pas continuer ses fonctions de commissaire.

Voyez les registres des procès-verbaux de la section des Piques, aux *Archives* de la Préfecture de police.

(1) *Révolutions de Paris*, numéro 172, p. 199.

(2) Pétition des fédérés marseillais. Voyez le *Moniteur* du 22 octobre 1792.

artiste en calomnie : on l'avait accusé d'avoir présenté dans ses ouvrages la propriété comme le produit du vol ; usant à présent des mêmes armes dont ses ennemis s'étaient servis contre lui l'an passé, et mettant largement à contribution le vocabulaire des éternels défenseurs des vieux abus, il traitait de *niveleurs*, de *désorganisateurs*, les patriotes séparés de sa ligne. Robespierre avait été complétement étranger à la mesure d'exclusion qui l'avait frappé aux Jacobins; ce fut, malgré cela, sur lui que Brissot distilla goutte à goutte tout le fiel dont son cœur était plein. Avec quel cynisme et quelle impudence il mentait quand, renouvelant une de ses vieilles calomnies, il le montrait d'accord, pendant la dernière législature, avec le comité autrichien ; quand, sur la foi de son ami Carra, il le représentait comme hésitant aux approches du 10 août, lui qu'au club de la Réunion il avait proposé de faire décréter d'accusation, pour avoir déclaré l'Assemblée législative incapable de sauver l'État et provoqué la convocation d'une Convention nationale ; quand enfin il le dépeignait comme dictant les arrêts du comité de surveillance ! Il était bien heureux d'avoir à rappeler que, dans la nuit du 2 septembre, Robespierre l'avait accusé de conspirer en faveur du duc de Brunswick. Car c'était là le seul grief sérieux qu'il eût à invoquer contre lui. Mais alors Robespierre était depuis longtemps déjà l'objet de ses diatribes quotidiennes, et cette accusation que Maximilien n'avait fait que répéter après d'autres, elle avait son fondement dans une proposition formelle de Carra, dont la feuille, nous l'avons dit, était complétement inféodée à Brissot (1). Inutile de

(1) On lit dans les *Mémoires* de Barère : « ... Dans le courant du mois de décembre 1792, je fus abordé à la Convention par un ancien député de l'Assemblée législative réélu à la Convention. Il me parla de la peine qu'il éprouvait en voyant s'établir une lutte terrible dans ses conséquences entre les Girondins et les Montagnards... J'étais, me dit-il, membre de la commission des Onze à l'Assemblée législative ; un jour, sortant avec Brissot de la salle de la commission, je l'entendis parler avec les Girondins de sa correspondance en Angleterre, et ses propos m'étonnèrent singulièrement quand il s'exprima en faveur du duc d'York avec beaucoup d'intérêt et de chaleur.

« C'est là un fait important, dis-je à mon collègue, et j'aurais bien de la peine à y croire, si vous, qui avez été avec Brissot à l'Assemblée législative, ne me l'assuriez. — « Je ferai plus, je vous l'écrirai de ma main. » — Et il alla au bureau des secrétaires, où il écrivit la note ci-jointe qu'il m'apporta.

Copie textuelle de la note en question.

« Brissot, Pétion de Villeneuve, Guadet et *Jansonet* et *Rabot* de Saint-Étienne.

« Le 17 juillet, dans l'escalier de la commission des Onze à l'Assemblée législative, Brissot a dit à ses *associés dans ce moment* :

« Je vous ferai voir ce soir, dans ma correspondance avec le cabinet de Saint-

demander si Brissot rappelait bien hautement que dès 1791 il avait jeté en l'air ce mot de république. Or, on sait de reste maintenant à quoi s'en tenir à cet égard; ce n'en était pas moins là son grand cheval de bataille. Il se gardait bien de dire qu'à l'époque du 17 juillet de cette année 1791, tandis qu'isolé aux Jacobins, Robespierre tenait tête à l'orage, essayait de rallier les patriotes dispersés par la terreur, s'exposait à toutes les fureurs de la réaction, tandis que les démocrates ardents étaient forcés de se dérober par la fuite aux décrets de prise de corps lancés contre eux, lui Brissot, par un miracle au moins étrange, se promenait tranquillement dans les rues de Paris, se fiant sans doute à la protection de La Fayette, dont il était encore le servile courtisan. Il se gardait bien surtout d'ajouter qu'au mois de juillet précédent, — il n'y avait pas si longtemps, — alors qu'il espérait ressaisir le pouvoir à l'ombre de la monarchie, il avait en pleine Assemblée législative appelé le glaive de la loi sur les *républicains*, et d'avouer que par ce mot c'était Robespierre qu'il désignait plus particulièrement. Nous insistons sur ce point parce que cela est essentiel, parce que trop d'historiens, sur quelques paroles en l'air, ont mis sur le compte des Girondins la fondation d'un gouvernement qu'ils n'ont accepté que contraints et forcés.

Par un excès d'hypocrisie à peine croyable, Brissot attribuait sa radiation à son refus de se prosterner « devant la dictature de Robespierre (1). » Comment s'étonner après cela que Robespierre, qui par son attitude semblait inviter ses adversaires à déposer les armes, à laisser de côté ces querelles particulières si funestes à la patrie, ait aussi senti tressaillir en lui le démon de la haine, et que de noires visions aient fini par pénétrer dans son esprit?

James, qu'il dépend de nous d'amalgamer notre constitution avec celle de l'Angleterre, en mettant le duc d'York roi constitutionnel à la place de Louis XVI. »

« Voyez le discours de Brissot à la tribune de l'Assemblée législative du 19 de ce mois de juillet. » — Singulier rapprochement, en effet : à quelques jours de là, Brissot invoquait le glaive des lois contre les *républicains*. —

« Cette note m'étonna beaucoup, » ajoute Barère, « mais pour l'appuyer par des faits, mon collègue me dit de lire avec attention, dans les journaux, le discours de Brissot, dont il était question. » *Mémoires de Barère*, publiés par MM. Carnot et David d'Angers, t. II, p. 43, 44 et 45.

Nous sommes loin de citer Barère comme une autorité; mais ce curieux passage de ses Mémoires est une preuve de plus que l'existence d'un parti Brunswick n'était pas seulement dans l'imagination de Robespierre, et que lorsque après une foule d'autres ce dernier le dénonça à son tour, sa dénonciation s'appuyait sur des présomptions très-graves.

(1) Voyez ce long factum de Brissot reproduit tout entier dans l'*Histoire parlementaire*, t. XX, p. 122 à 158.

XII

Comme pour répondre à ce manifeste de la calomnie, Robespierre prononça, aux Jacobins, dans la séance du dimanche 28 octobre 1792, un long discours traitant de l'influence de la calomnie sur la Révolution. Beaucoup plus restreinte sous le despotisme, à une époque où elle s'exerçait principalement d'homme à homme, de famille à famille, la puissance de la calomnie s'était singulièrement accrue depuis que l'opinion gouvernait le pays. C'était elle depuis lors qu'avaient tour à tour invoquée les factions pour combattre la liberté. Par elle, les maximes de la philosophie appliquées à l'organisation des sociétés politiques étaient devenues des théories désorganisatrices de l'ordre public; par elle, le mouvement de la Révolution n'était plus que troubles, désordres et factions; c'était elle qui traitait de flagorneries séditieuses la défense énergique des droits du peuple, et de réclamations extravagantes ou ambitieuses la réclamation des droits les plus sacrés des citoyens. Flétrir enfin par des mots odieux les choses honnêtes et louables, déguiser sous des dénominations honorables les systèmes de l'intrigue et de l'aristocratie, tel était, selon Robespierre, ce grand art de la calomnie incessamment mis en usage par les ennemis de la Révolution et par tous les ambitieux.

Il esquissait ensuite à grands traits tous les maux dont elle était la cause; montrait comment, avec son aide, on était parvenu à épouvanter les esprits faibles, les riches, les égoïstes, à les détacher de la cause populaire; comment de mauvais citoyens, trop lâches pour endosser ouvertement la livrée de l'aristocratie, avaient pu, grâce à elle, combattre la liberté sans paraître déserter ses drapeaux. Tous ces fantômes de brigandage dont sous la Constituante on effrayait les mandataires du peuple, ils étaient suscités par la calomnie; et la loi martiale était son ouvrage, cette loi dont le nom seul, disait Maximilien, déshonorait les législateurs français, et qui tant de fois, depuis l'origine de la Révolution, avait fait couler le sang du peuple. N'était-ce point par des pamphlets et des folliculaires qu'on avait constamment essayé d'égarer l'opinion publique? La calomnie, c'était la mère du Feuillantisme, et quand régnait cette faction, on ne pouvait attaquer ses détestables doctrines sans être accusé de vouloir désorganiser l'État, détruire la discipline militaire, prêcher l'anarchie, ou favoriser Coblentz et l'Autriche.

Arrivant à l'époque présente, Robespierre voyait le même esprit sous des noms différents. Les mêmes moyens et les mêmes cabales se reproduisaient, et, le mot de *république* ôté, rien n'était changé à ses yeux. Dédidé à démasquer les intrigants du jour, ceux qui, depuis cinq semaines, s'acharnaient à calomnier les députés de Paris et la capitale tout entière, il les montrait copiant servilement aujourd'hui les Feuillants, comme eux criant sans cesse à l'anarchie, et jetant aussi aux patriotes étrangers à leur coterie les noms de démagogues et de désorganisateurs ; il les montrait usant de tous les moyens d'influence que leur donnaient leurs journaux et le pouvoir dont ils étaient revêtus, pour pervertir l'opinion dans les départements, pour outrager toutes les sections de la capitale et accuser Paris du projet insensé de vouloir subjuguer la liberté du peuple français, Paris qui avait donné à la France le signal de la Révolution, et qui venait d'envoyer quarante mille de ses enfants combattre aux frontières ! Et c'était le moment choisi par les ambitieux pour déverser sur la capitale et sur ses représentants la calomnie à pleins bords ! Comment s'étonner si la Convention n'avait rien fait jusqu'ici qui répondît à la hauteur de sa mission, à l'attente du peuple français ? Le moyen de s'occuper de la constitution nouvelle « et de la liberté du monde, » au milieu des orages soulevés chaque jour par des hommes qui ne songeaient qu'à persécuter les patriotes parisiens ?

Tout leur était bon pour calomnier les sections de la capitale et la commune. On grossissait à dessein les moindres alarmes. A chaque instant les intrigants semblaient prendre à tâche de jeter l'épouvante au sein de la Convention. Tantôt on annonçait l'insurrection de quatre mille ouvriers sur la place Vendômé, tantôt une révolte formidable au Palais-Royal ; et il se trouvait que la place Vendôme et le Palais-Royal étaient calmes et déserts. « Que seroit-ce donc, » poursuivait Robespierre, « s'il arrivoit en effet quelque mouvement partiel qu'il seroit impossible de prévoir ou d'empêcher ? C'est alors qu'il seroit prouvé, aux yeux de tous les départemens, que rien n'est exagéré dans le portrait hideux qu'ils ont tracé des horreurs dont Paris est le théâtre, et que les représentans de la République doivent le fuir en secouant la poussière de leurs pieds. Voilà l'événement que les intrigants de la République attendent avec impatience. Heureusement jusqu'ici les citoyens semblent avoir deviné leur intention. Ce peuple si féroce a lutté contre la misère ; il a imposé silence à l'indignation que pouvoient exciter toutes ces lâches persécutions, et ce n'est pas le moindre prodige de la Révolution que ce calme profond qui règne dans une ville immense, malgré tous les moyens qu'ils emploient chaque jour pour exciter eux-mêmes quelque mouvement favorable à leurs vues perfides. » Les aris-

tocrates de l'Assemblée constituante, continuait-il, rendaient plus de justice à la capitale, tout en insultant la Révolution, et à ce sujet il rappelait que l'abbé Maury lui-même avait hautement reconnu le service dont il s'était trouvé redevable au peuple de Paris lorsqu'il avait été soustrait un jour à la juste indignation qu'il avait provoquée en menaçant la foule de ses pistolets. La Fayette et ses amis s'étaient-ils jamais avisés de demander pour eux la création d'une maison militaire? Avaient-ils songé à appeler les départements pour les défendre contre Paris? Mais les petits tyrans de la République étaient moins débonnaires que les Constitutionnels. On les verrait, plutôt que d'abandonner le pouvoir, quitter Paris, diviser les départements. Déjà autour d'eux s'étaient ralliés les plus gros personnages, les fonctionnaires publics, tous les serviteurs de la contre-révolution : « Enfin, » disait Robespierre, « ils sont les honnêtes gens, les gens comme il faut de la République; nous sommes les sans-culottes et la canaille. » Et dérision singulière! ces gens-là qui détenaient toute la puissance exécutive, qui avaient pour eux les armées, le trésor, toutes les places, qui dominaient la Convention, qui exerçaient en un mot l'autorité suprême, accusaient leurs adversaires d'aspirer à la dictature. On était un mauvais citoyen, un agitateur, un factieux, du moment où l'on était soupçonné de vouloir contredire leurs vues. Quel mal ils avaient causé à la République en élevant, en quelque sorte, une barrière entre Paris et les départements, en soulevant contre la capitale toutes les opinions envieuses! Avec quel art ils versaient dans les cœurs les poisons de la haine et de la défiance! Comme ils soufflaient le feu de la guerre civile! Et certes, ce n'était point leur faute si déjà des rixes funestes ne s'étaient pas engagées. « Ah! François, » s'écriait Robespierre, « qui que vous soyez, embrassez-vous comme des frères, et que cette sainte union soit le supplice de ceux qui cherchent à vous diviser. » Plus que jamais il recommandait aux amis de la liberté la concorde, la sagesse et la patience. Les ambitieux finiraient par se démasquer, par se perdre eux-mêmes par leurs propres excès. « Éclairez-vous, » disait-il en terminant, « éclairez vos concitoyens autant qu'il est en votre pouvoir; dissipez l'illusion sur laquelle se fonde l'empire de l'intrigue, et il ne sera plus. »

« Passer la vérité en contrebande à travers tous les obstacles que ses ennemis lui opposent; multiplier, répandre par tous les moyens possibles les instructions qui peuvent la faire triompher; balancer par le zèle et par l'activité du civisme l'influence des trésors et des machinations prodigués pour propager l'imposture : voilà, à mon avis, la plus utile occupation et le devoir le plus sacré du patriotisme épuré. Des

armes contre les tyrans, des livres contre les intrigants; la force pour repousser les brigands étrangers, la lumière pour reconnaître les filous domestiques : voilà le secret de triompher à la fois de tous vos ennemis. »

Cet important discours qui peignait si bien la situation, et dont nous n'avons pu tracer qu'une esquisse rapide et incolore, fut accueilli par les plus vifs transports. La société en ordonna sur-le-champ l'impression et l'envoi aux sociétés affiliées (1). Danton qui présidait, Danton que les Girondins venaient de froisser cruellement en le sommant, comme s'ils eussent douté de son intégrité, de justifier de l'emploi des fonds dont il avait eu le dépôt comme ministre, proposa à la société d'envoyer le discours de Robespierre à toutes les parties intéressées. Un autre membre, Brival, député de la Corrèze, demanda, aux éclats de rire de la société, qu'on invitât le ministre de l'intérieur Roland, qui employait à l'impression de tant de choses les cent mille francs de fonds secrets qu'on lui avait confiés, à imprimer également à ses frais cet excellent discours. Cette proposition ayant été adoptée, son auteur, Saint-Just et Lullier, furent chargés d'aller la soumettre au ministre de l'intérieur (2). Nous donnerons tout à l'heure d'assez curieux détails sur la manière dont l'*honnête* Roland employait les fonds de la République; nous en avons dit un mot déjà, mais il nous faudra y revenir. Quant au discours de Robespierre, si modéré à côté du violent factum de Brissot, il porta au comble l'irritation des Girondins; et, sans plus attendre, ils résolurent d'abattre, coûte que coûte, celui dont la grande influence morale leur paraissait le seul obstacle à leurs projets ambitieux, bien que, depuis l'ouverture de la Convention, Maximilien ne les eût guère gênés dans l'exercice du pouvoir.

(1) *Discours de Maximilien Robespierre sur l'influence de la calomnie sur la Révolution*, prononcé à la Société, dans la séance du 28 octobre 1792, l'an Ier de la République. Il est suivi de cette note : « La Société, dans sa séance du 28 octobre 1792, l'an Ier de la République françoise, a arrêté l'impression et l'envoi de ce discours aux sociétés qui lui sont affiliées, aux assemblées électorales, aux quarante-huit sections, la distribution aux tribunes et aux membres de la Convention nationale — DANTON, président; LA FAYE, vice-président; LEPELETIER, BENTABOLE, députés; LE FORT, MOENNE, SIMON, secrétaires.

Robespierre inséra son discours dans le numéro 3 des *Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, p. 97 à 132. Il a été reproduit dans l'*Histoire parlementaire*, t. XX, p. 9 à 27; et dans les *Œuvres de Robespierre*, recueillies par Laponneraye, t. II, p. 153.

(2) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Jacobins*, numéro 292. Ce journal résume en vingt-huit lignes le discours de Robespierre.

XIII

Un véritable plan de bataille fut dressé contre Robespierre, les rôles furent distribués aux ardents du parti, et chacun se tint prêt à donner à la première occasion.

Les intrigants, avait dit Robespierre, ont pris la place de la faction des Feuillants. Rien ne prouve mieux cette vérité, suivant nous, que le rapport présenté par Buzot à la Convention dans la séance du 27 octobre 1792 contre ceux que la faction appelait « les provocateurs au meurtre, » rapport suivi d'un projet de loi sur les écrits qualifiés de séditieux. J'aime beaucoup mieux, pour ma part, les gouvernements qui s'opposent bien nettement et bien franchement à la liberté de la presse, comme incompatible avec leur existence, que ces gouvernements hypocrites qui, tout en protestant de leur amour pour cette liberté, l'étranglent tout simplement, sous prétexte de réprimer les écrits incendiaires. Qu'est-ce qu'un discours ou un écrit qui provoque à dessein l'assassinat? demandait avec raison un journal de l'époque (1). Nous savons en effet, hélas! de quelles déplorables interprétations sont susceptibles toutes les lois contre la presse!

Chefs du pouvoir exécutif, les *républicains* de la Gironde se conduisaient exactement comme les Constitutionnels, quand, devenus maîtres de l'autorité après la fuite de Varennes, ceux-ci confectionnaient des lois contre les écrits gênants. Douze ans de fers contre l'écrivain ou l'orateur reconnu coupable, et la mort même, si l'on jugeait que l'écrit ou le discours avait été suivi d'un meurtre : telles étaient les principales dispositions de la loi d'Amour, qu'au début de la République les Girondins venaient offrir à la France. — Ainsi, quand l'aimable auteur de *Faublas* provoquait ouvertement les gens, non par une simple figure de rhétorique, à l'assassinat de Robespierre, il s'exposait, en vertu de *la loi Buzote*, à douze années de fers. — Buzot était autrefois d'un avis différent lorsqu'à côté de Robespierre, il combattait les Le Chapelier, les Duport, les Lameth. « Mais alors il étoit patriote, » écrivait avec tristesse le rédacteur des *Révolutions de Paris* (2). Quant à Robespierre, à qui l'on n'aura pas à reprocher de pareilles

(1) *Révolutions de Paris*, numéro 173, p. 236.
(2) *Ibid.*

palinodies, il pouvait dire alors ce qu'il disait du temps de la Constituante : « Toutes les déclamations contre ce qu'on appelle les écrits incendiaires cachent toujours le dessein secret d'opprimer une nation dont le premier besoin est d'être éclairée sur ses droits, sur ses intérêts. Il fallait donc renoncer à tout acte de rigueur contre les écrivains, et maintenir comme la plus solide base du bonheur social la liberté illimitée d'écrire sur toutes choses (1). » En matière de liberté, on le voit, Robespierre avait des principes autrement arrêtés que ceux des Girondins.

Le lundi 29 octobre, le ministre de l'intérieur Roland, dans le but bien évident de pousser la Convention à voter la loi de son ami Buzot, présenta, par la bouche de Lanjuinais, sous le jour le plus sinistre, la situation de Paris, dont il avait été chargé de rendre compte. Dans son très-long rapport, formidable écho des continuelles déclamations girondines contre la ville de Paris, contre la commune et toutes les autorités révolutionnaires qui n'avaient pas voulu être les dociles instruments de la faction, il n'était question que fort indirectement de Robespierre. On ne nommait ni lui ni personne. Mais à la fin, tout à fait à la fin, Roland parlait insidieusement d'une lettre remise au ministre de la justice, lettre dans laquelle était dénoncé un prétendu projet de renouvellement de massacres où devaient être compris plusieurs membres de la Convention, et dont Lanjuinais s'empressa de donner également lecture (2).

C'était là, on le sent bien, le point capital du morceau. A la manière solennelle dont le ministre parlait de cette lettre, on aurait pu croire à quelque chose de sérieux; eh bien! nos lecteurs vont juger de la valeur de cette misérable intrigue; ils se demanderont si jamais ministre s'est moqué à ce point de la représentation nationale d'un grand peuple, et si jamais un des premiers fonctionnaires de l'État a usé envers un citoyen isolé d'une perfidie pareille à celle qu'en cette circonstance l'*honnête* Roland employa à l'égard de Robespierre.

La scène avait été merveilleusement préparée. Guadet présidait la Convention; Guadet, un des plus féconds inventeurs des calomnies propagées contre Maximilien par les hommes de la Gironde, Guadet, qui un jour, comme on sait, avait reproché à son adversaire de vouloir remettre le peuple sous le joug de la superstition pour avoir, dans un mouvement oratoire, osé invoquer le nom de la Providence, Guadet,

(1) Discours sur la liberté de la presse. Voyez notre précédent volume.

(2) Le *Moniteur* ne donne pas le nom du secrétaire lecteur; mais on le trouve en toutes lettres dans le *Journal des débats et des décrets de la Convention*, numéro 41.

qui, dressant contre Robespierre un acte d'accusation formidable, n'avait trouvé à le charger que de ce crime étrange, à savoir d'être... l'idole du peuple, Guadet enfin, dont sept mois auparavant un écrit avait été solennellement déclaré calomnieux par la société des Amis de la Constitution : tel était l'homme chargé de présider les débats d'une séance marquée, dans les desseins de la Gironde, pour la perte de Robespierre. Afin de mieux disposer les membres de l'Assemblée, on avait eu soin, dès le début de la séance, de leur distribuer la venimeuse brochure de Brissot, dont nous avons rendu compte (1).

Maintenant arrivons à la fameuse lettre. Et d'abord elle était anonyme (2). En vérité, le cœur se soulève de dégoût quand on pense qu'un ministre de la République est allé, pour s'en faire une arme contre un adversaire, ramasser dans la boue une de ces choses que l'on doit rejetter avec dédain. Il était impossible d'imaginer un plus pauvre et plus détestable moyen. L'auteur de cette lettre, adressée au vice-président de la seconde section du tribunal criminel, nommé Dubail, à qui les Girondins ont fait jouer là un triste rôle, raconte que se trouvant la veille « chez un quidam féroce, » il était venu un particulier de la section de Marseille, membre du club des Cordeliers, lequel, après avoir fort loué la journée du 2 Septembre, avait ajouté que cela n'était pas fini; qu'il fallait une nouvelle saignée. « Il est temps et grand temps d'arrêter la fureur des assassins, » continuait le correspondant anonyme. « Je gémis, à mon particulier, de voir les horreurs qu'on nous prépare. Buzot leur déplaît beaucoup; Vergniaud, Guadet, La Source, etc., voilà ceux que l'on nomme pour être de la cabale Roland; ils ne veulent entendre parler que de Robespierre (3)... »

(1) Voyez dans le *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Jacobins*, numéro 392, la déclaration de Merlin.

(2) Apparemment le ministre connaissait l'auteur *anonyme* de cette lettre, puisqu'elle est attribuée au sieur Mérodière par le *Moniteur*, qui, du reste, ne la donne que tout à fait tronquée (numéro du 31 octobre). Ainsi il supprime cette phrase : « Je ne signe pas ; et vous savez bien que ce n'est pas la confiance qui me manque, mais je crains de vous compromettre. » On serait tenté de se demander comment, en signant, il aurait compromis son correspondant, si une telle lettre valait la peine d'être discutée. D'après Dubail, elle lui aurait été adressée par Marcandier, un des plus violents ennemis de Robespierre. Le *Moniteur* a imprimé Mérodière pour Marcandier, sorte d'intrigant dont nous avons déjà parlé.

(3) Dans la version tronquée du *Moniteur*, on lit : « Ils ne veulent entendre parler que de Robespierre, et *prétendent que seul il peut sauver la patrie.* » Lanjuinais aurait-il ajouté cela ? Ce membre de phrase ne se trouve pas dans le texte de la lettre qu'on peut lire dans le numéro 41 du *Journal des débats et des décrets de la Convention*, p. 747, et dans l'*Histoire parlementaire*, t. XX, p. 411. M. Michelet trouve commode de ne dire mot de cette lettre qui explique si bien l'indignation de Robespierre (t. IV, p. 475). Cela évite à l'éminent écrivain l'embarras d'avoir à s'expliquer sur cette odieuse intrigue des Girondins. Voici de son côté comment Robespierre s'est

Le grand mot était lâché. « Oh ! le scélérat ! » s'écria un membre feignant l'indignation, quelque compère (1).

Lanjuinais reprenant alors sa lecture un moment interrompue : « ... Je ne connois guère qu'un moyen de tempérer l'ardeur des assassins : ce seroit de solliciter la loi déjà proposée contre les provocateurs au meurtre ; et, sitôt qu'elle seroit promulguée, de mettre à leurs trousses des gens sûrs qui les dénonçassent. » Nous avions donc bien raison de dire qu'un des deux buts du rapport de Roland était de pousser la Convention à voter la loi Buzot, cette loi aux dispositions de laquelle n'aura certainement rien à envier la fameuse loi de 1815 contre les écrits séditieux. L'autre but était de frapper Robespierre.

Il était difficile de recourir à une manœuvre plus grossière. Mais il fallait amener Robespierre à la tribune pour avoir de nouveau l'occasion de le prendre à partie. Depuis la ridicule sortie de Barbaroux il n'avait ouvert la bouche qu'une seule fois, le dimanche 21 octobre, pour appuyer une demande de secours sollicités par la commune de Choisy (2). Cela n'offrait guère un texte d'accusation. La lettre anonyme adressée au vice-président Dubail convenait merveilleusement. On résolut donc de la lui jeter entre les jambes, espérant bien qu'ainsi pris à l'improviste, il se trouverait fort embarrassé, et qu'il ne manquerait pas de se récrier contre une insinuation perfide et dangereuse.

En effet, à peine Lanjuinais a-t-il terminé sa lecture qu'un certain nombre de membres réclament l'impression du rapport de Roland et son envoi à tous les départements. Robespierre indigné, — qui ne l'eût été à sa place ! — s'élance à la tribune pour parler sur le rapport du ministre et sur le fait qui lui était personnel. On lui dispute la parole avec un inqualifiable acharnement. Du pied de la tribune entourée par les meneurs de la faction, partent des interruptions continuelles. A cet homme odieusement, traîtreusement inculpé, et qui demande à se justifier, le royaliste Henri Larivière trouve *une expression dictatoriale*. « Maintenez la parole à l'orateur, » crie Danton au président, « et moi, je la demande après ; il est temps que tout cela s'éclaircisse. » Mais le président était avec l'ennemi.

Au premier mot de Robespierre sur l'insinuation si traîtreusement dirigée contre lui, Guadet l'interrompt sous prétexte de le ramener à la

exprimé au sujet de la fameuse lettre : « L'honnête ministre joint au Mémoire une certaine lettre énigmatique, écrite par un homme taré, attaché à l'ancienne police, à un tiers qui l'avoit adressée à Roland... » *Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, p. 262, numéro 6. Cet homme taré, c'était Marcandier.

(1) *Journal des débats et des décrets de la Convention*, numéro 41, p. 747.

(2) *Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, numéro 6, p. 262.

question, et il s'attire cette réponse bien méritée : « Je n'ai pas besoin de vos instructions, je sais sur quoi j'ai la parole. » Alors, pendant quelques minutes s'établit entre l'orateur et le président une véritable lutte. Chaque fois qu'invoquant la justice de l'Assemblée et réclamant pour un représentant du peuple la même attention et la même impartialité qu'elle avait accordées au rapport du ministre, Maximilien veut essayer de se disculper, le président l'arrête. « Robespierre, si vous ne parlez pas contre l'impression, je vais la mettre aux voix. » — « Au moins, écoutez ce que je veux dire. » — Nous ne voulons pas le savoir, ripostent plusieurs voix. — « Comment! » reprend Robespierre, « comment, messieurs, je n'aurois pas le droit de vous dire que l'on vous fait de temps à autre des rapports dirigés vers un but unique, et que ce but est d'opprimer les patriotes qui déplaisent?...

— « De démasquer les imposteurs, » s'écrient plusieurs membres. Alors Robespierre, à bout de patience : « Si vous ne voulez pas m'entendre, si les choses qui vous déplaisent sont des raisons pour m'interrompre, si le président, au lieu de faire respecter la liberté des suffrages et la liberté des principes, emploie lui-même des prétextes plus ou moins spécieux... » Ici de grands murmures l'arrêtent de nouveau. On prétend qu'il insulte le président; et Guadet, d'un ton patelin, et comme pour narguer l'orateur : « Vous voyez les efforts que je fais pour ramener le silence; je vous pardonne une calomnie de plus; » comme si depuis un quart d'heure il n'était pas le premier à s'opposer à ce que Robespierre se justifiât de la plus déloyale des insinuations (1). Cette facétie du président, qui prenait là sa revanche d'une fameuse séance des Jacobins, est accueillie par les acclamations bruyantes de toute la faction girondine.

« Depuis que je parle, » reprend gravement Robespierre, « je n'ai cessé d'entendre autour de moi les clameurs de la malveillance... Je vois qu'avec des insinuations perfides, on s'applique à désigner sous le nom de factieux des hommes qui ont bien mérité de la patrie, et quoique je n'aie point cet honneur, on me fait cependant celui de me

(1) Outre les fréquentes interruptions du président, constatées par le *Moniteur* et par le *Journal des débats et des décrets*, voici ce que nous lisons dans le récit d'un témoin oculaire : « Robespierre s'élança à la tribune, où il essaya de se défendre au milieu des cris réitérés de la droite et des interruptions continuelles du président Guadet » *Mémoires de Levasseur*, t. I, p. 80. De son côté, Gorsas, devenu ultra Girondin, s'exprimait ainsi dans sa feuille : « Robespierre continue à affronter l'orage. Il accuse le président de faire cause commune avec ce qu'il appelle ses ennemis... Robespierre, lui dit-il enfin, j'excuse en vous une calomnie de plus. » Ces derniers mots imprimés en gros caractères. En vérité, ne semble-t-il pas qu'on entend le voleur accuser le volé? Voyez le *Courrier des vingt-trois départemens*, numéro du 31 octobre 1792.

compter sans cesse parmi les hommes qu'on veut diffamer. Il me semble que la première règle de la justice est que, dans les mêmes lieux, devant les mêmes hommes qui ont entendu une accusation, la défense soit écoutée avec la même indulgence; je ne vois aucune raison pour qu'un représentant du peuple ne puisse être écouté comme celui qui l'inculpe, quel que soit le titre de ce dernier. » Ces paroles si fermes et si dignes ramènent à la pudeur les membres les plus hostiles; le silence se rétablit.

Robespierre montre alors le danger de ces accusations jetées ainsi subitement au sein de la représentation nationale. Comment l'innocent échapperait-il à des vengeances particulières, si un parti puissant, possédant toutes les ressources du pouvoir, faisait circuler contre lui, sous le sceau même de l'Assemblée nationale, les plus noires calomnies dans toutes les communes de la République? — Nous allons voir tout à l'heure se vérifier d'une étrange façon ces paroles de Robespierre. — Il dépeint ensuite les graves périls auxquels serait exposée la chose publique s'il se trouvait au sein de la Convention beaucoup d'hommes qui, subissant le joug d'une poignée d'intrigants, persistassent à étouffer par des clameurs la justification de collègues traîtreusement inculpés. N'était-ce pas d'ailleurs porter atteinte aux droits du peuple, et la réputation de ses représentants n'était-elle pas aussi une partie de l'intérêt public? Puis, s'animant par degrés en songeant à la situation personnelle qui lui était faite : « On nous a dévoués à des vengeances atroces, préparées de longue main et par des moyens criminels, et cependant il n'est pas un homme ici qui osât m'accuser en face, en articulant des faits positifs contre moi, et ouvrir avec moi à cette tribune une discussion calme et sérieuse. »

C'était là précisément que les Girondins attendaient Robespierre. Dans l'arène se précipite aussitôt un petit homme au visage efféminé, mais dont, suivant madame Roland, l'œil bleu lançait des éclairs, c'était Louvet. Déjà, aux Jacobins, on s'en souvient, il s'était senti pris du désir de greffer sa réputation politique sur celle de Robespierre. Mais combien cette fois la tentation était plus grande! Saisir corps à corps ce vétéran de la Révolution, sans se soucier des services rendus par lui à la cause de la démocratie; l'écraser, s'il est possible, ayant l'Europe attentive pour témoin de ce grand duel, quelle gloire! Pour accuser Robespierre se présentent aussi Rebecqui et Barbaroux, impatients de prendre leur revanche, et qui, depuis le commencement de la séance, se tenaient à côté de la tribune, gesticulant et vociférant (1).

(1) Déclaration de Merlin (de Thionville) au club des Jacobins, *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Jacobins*, numéro 292.

A cette triple apostrophe, Robespierre, immobile à la tribune, laisse à peine apercevoir une légère émotion. — « Continue, Robespierre, » lui crie Danton, « les bons citoyens sont là qui t'entendent. » — Robespierre jeune demande que les accusateurs de son frère soient entendus d'abord; mais, selon Merlin, ce n'était pas ici le lieu d'écouter des disputes entre Robespierre et des hommes tels que Rebecqui, Barbaroux et Louvet.

Cependant Maximilien était resté à la tribune. « Je réclame, » dit-il d'une voix un peu altérée, s'il faut en croire un journal rédigé par ses adversaires (1), « je réclame la liberté de terminer mon opinion. » Il rappela comment un mois auparavant on avait lancé contre lui une accusation vague, légère, insoutenable, mais de nature à laisser dans les esprits une fâcheuse impression; car c'était là le grand art de la calomnie. Aujourd'hui l'on procédait par une insinuation perfide. On avait d'un bout à l'autre écouté l'accusateur, il sollicitait pour l'accusé la même faveur, et priait la Convention de ne pas envoyer dans les quatre-vingt-trois départements les rapports et les dénonciations des ministres sans les avoir au préalable consciencieusement examinés et équitablement discutés. Les ministres n'en auraient pas moins beau jeu, continuait-il. « Avons-nous comme eux des trésors à notre disposition, toute la puissance du gouvernement, la correspondance d'un grand empire et tant d'autres moyens d'influence? » La Convention se devait donc à elle-même, avant d'ordonner l'impression du rapport de Roland, de fixer un jour où il fût permis de discuter ce rapport, car une discussion franche était seule capable, disait Robespierre, de dissiper bien des erreurs, bien des préventions, et d'étouffer des haines funestes. Et puisqu'un membre s'était présenté pour l'accuser personnellement, il demandait à être entendu à son tour avec attention et impartialité. — C'est juste, s'écrièrent un certain nombre de membres revenus à de meilleurs sentiments; et Robespierre descendit de la tribune au milieu d'applaudissements auxquels jusqu'ici la Convention ne l'avait pas habitué (2).

Danton, venant ensuite, réclama, lui aussi, et d'une façon impérieuse, la discussion du rapport ministériel. Puis, s'attachant à tracer une ligne de démarcation bien tranchée entre des hommes qu'avec la plus insigne mauvaise foi les Girondins affectaient de confondre, il fit assez bon marché « de l'individu Marat, » se posa comme étranger à tout

(1) *Journal des débats et des décrets de la Convention*, numéro 41, p 750.

(2) Pour avoir une idée bien complète de cette séance, il faut combiner le *Moniteur* des 30 et 31 octobre 1792 et le *Journal des débats et des décrets de la Convention*, numéro 41.

parti et à toute faction; et quant à ceux qui sans cesse allaient parlant de la faction Robespierre, il déclara qu'ils étaient, à ses yeux, ou des hommes prévenus ou de mauvais citoyens. Par des débats sincères, on saurait bientôt, ajoutait-il, qui méritait la haine ou l'amour des vrais patriotes. — Laisser à Robespierre le champ libre de la discussion, c'était s'exposer à une défaite honteuse. Les Girondins le sentaient bien; aussi tentèrent-ils un dernier effort pour l'empêcher de se justifier devant la Convention. Buzot prétendit hypocritement que s'il se trouvait calomnié, il devait s'adresser aux tribunaux. A cette invitation dérisoire Robespierre répondit : « En ce cas, que la Convention fasse les frais du procès. » Buzot alors : « S'il falloit que chacun de nous repoussât les calomnies auxquelles il est exposé!... » Mais, lui répliqua Robespierre, « ce n'est point par des ministres que vous êtes calomniés. » Le président coupa court à ce dialogue en rappelant Robespierre à l'ordre, comme pour donner une preuve de plus de sa déplorable partialité, et la clôture de la discussion fut prononcée.

En ce moment reparut Louvet; il avait, dit-il, une conjuration publique à dévoiler. Un profond silence se fit dans l'assemblée : curiosité chez les uns, chez les autres désir immodéré d'en finir avec un adversaire redoutable. On croyait peut-être à quelque chose de sérieux; chacun fut attentif. Résignons-nous donc à entendre l'écrivain favori des ruelles, le chantre lascif des amours de Faublas, diffamer, insulter pendant deux grandes heures l'intègre auteur de la Déclaration des droits de l'homme.

XIV

Ce n'est pas sans tristesse que nous nous appesantissons sur ces débats navrants; mais il le faut, car ils sont le point de départ des plus horribles calamités. Ah! quand on songe aux déplorables conséquences de ces querelles intestines, on ne saurait trop maudire ceux qui les ont suscitées! Non, pour de simples questions d'amour-propre et d'ambition, jamais fureurs pareilles à celles de la Gironde ne furent déployées chez aucun peuple ni dans aucun temps.

Louvet tira de sa poche un volumineux discours que depuis longtemps il tenait en réserve, car ce n'est un doute pour personne à présent que l'affaire était un coup monté, comme le dit fort bien Legendre

aux Jacobins (1). Louvet en convint lui-même plus tard de la meilleure grâce du monde. Depuis longtemps, dit-il dans une réplique que de dégoût la Convention refusa d'entendre, sa dénonciation était préparée; mais Barbaroux l'avait prévenu. Il s'était tu alors, espérant un avenir meilleur, jusqu'au jour où il avait vu Robespierre « renouer ses infâmes intrigues, et devant la Convention même poursuivre ses forfaits (2). » Or, comme on a pu s'en rendre compte, Robespierre, depuis la grossière attaque de Barbaroux, avait gardé un silence à peu près complet (3), et, en combattant dans son journal le projet de loi sur la garde départementale, il n'était pas sorti des bornes d'une polémique courtoise. Mais il ne faut pas demander de la logique à ces enfants perdus de la Gironde.

Quand on lit aujourd'hui de sang-froid la *Robespierride* de Louvet, laquelle, suivant l'expression de l'*équitable* madame Roland, « méritoit d'être prononcée dans un sénat qui eût la force de faire justice (4); » on se demande comment une assemblée sérieuse a pu entendre jusqu'au bout un pareil galimatias, et sa patience à l'écouter suffit à prouver de combien de rivalités intérieures elle était travaillée. Ce morceau déclamatoire, ampoulé, entrecoupé d'apostrophes et d'objurgations réunies çà et là avec un grand talent de rhéteur, et pompeusement intitulé *Accusation contre Maximilien Robespierre*, ne contenait que des allégations vagues, des dénonciations ne s'appuyant sur aucun document; tout cela noyé dans des phrases vides et sonores sur le despotisme, et finissant par un trait de saltimbanque (5). C'était, en somme, un acte d'accusation générale contre la commune du 10 août, coupable de ne s'être pas complétement asservie à l'Assemblée législative; contre le corps électoral, coupable de n'avoir pas nommé les candidats girondins; contre le comité de surveillance, contre Marat, contre l'ancien ministre de la justice Danton, et enfin contre Robespierre que, par un

(1) *Journal des débats et de la correspondance*, numéro 292.

(2) *A Maximilien Robespierre et à ses royalistes*, p. 10. Rien ne saurait mieux que cette brochure peindre l'incohérence et le débraillé des idées chez cette espèce de maniaque.

(3) Le journal de Brissot lui-même le constate, et voici en quels termes amers : « Robespierre, enseveli sous le poids du mépris qu'il s'étoit attiré la seule fois qu'il avoit pris la parole, Robespierre qui sembloit s'être apprécié enfin en se condamnant au silence, paroît à la tribune. » (*Patriote françois*, numéro 1178, du 31 octobre 1792.)

(4) *Mémoires de madame Roland*, édit. Barrière et Berville, t. II, p. 162.

(5) Voici comment s'exprime à ce sujet un journal chaud partisan des Girondins : « En parlant de Marat l'orateur emploie un de ces tours qui, pour être exagérés, manquent leur effet. Il le qualifie d'abord, dans le moment, d'homme unique dans les fastes du monde, d'enfant perdu de l'assassinat; puis, l'ayant nommé, il s'interrompt en s'écriant : Dieu! je l'ai nommé! » *Annales patriotiques*, numéro 305, du 31 octobre 1792. Carra, il est vrai, n'était pas à Paris à cette époque, ce qui explique l'impartialité relative de cette feuille.

de ces tours familiers aux casuistes les plus retors, Louvet s'efforçait de rattacher directement ou indirectement à tous les faits qu'il dénonçait. Revendiquant pour lui et pour ses amis la gloire de la journée du 10 août, journée à laquelle cependant les Brissot, les Vergniaud et les Guadet s'étaient montrés si manifestement opposés, il essayait de rejeter sur ses adversaires, et cela avec la perfidie la plus étonnante, la responsabilité du sang de Septembre.

En résumé, il accusait Robespierre d'avoir, aux Jacobins, exercé le despotisme de la parole; de n'avoir pas soutenu les patriotes qui, après le 10 mars 1791, s'étaient saisis des rênes du gouvernement, c'est-à-dire les amis de Brissot; d'avoir permis qu'on le désignât publiquement comme l'homme le plus vertueux de France; — c'était aussi le crime d'Aristide, selon certain bélître d'Athènes, — de s'être laissé nommer officier municipal à la suite de la révolution du 10 août, après s'être en quelque sorte engagé à n'accepter aucune fonction et s'être démis de celle d'accusateur public, comme s'il y avait quelque rapport entre une place largement salariée et la fonction d'officier municipal; d'avoir, comme tel, voulu dicter des lois à l'Assemblée législative, et menacé de faire sonner le tocsin si, conformément au désir de la commune, elle ne changeait pas l'ancien directoire du département en simple commission des contributions publiques; d'avoir accusé les plus dignes représentants du peuple d'être vendus à Brunswick; d'avoir enfin marché à grands pas vers ce pouvoir dictatorial, où, ajoutait-il, l'attendaient plusieurs hommes de cœur qui avaient juré, par Brutus, de ne pas le lui laisser plus d'un jour. Quant au crime de Septembre, Louvet, moins affirmatif que son compère Brissot, n'osait aller jusqu'à en rendre Robespierre personnellement responsable; seulement il le jetait, comme nous l'avons dit, à la tête de tous les adversaires de la faction girondine, à laquelle il réservait complaisamment toute la gloire du 10 août. Ce singulier acte d'accusation concluait à l'examen de la conduite de Robespierre par un comité, et à la mise en état d'accusation immédiat de Marat (1); Danton était épargné. Peut-être espérait-on encore l'enrôler dans la coterie ?

La lecture de ce tissu de mensonges et de calomnies froidement méditées fut très-favorablement accueillie; Louvet quitta la tribune au milieu des applaudissements, et l'impression de son discours fut décrétée séance tenante (2).

(1) Le discours de Louvet se trouve *in extenso* dans le *Journal des débats et des décrets de la Convention*, numéro 41.

(2) *Accusation contre Maximilien Robespierre*, par J.-B. Louvet, in-8° de 15 p. (de l'Imprimerie nationale).

Ce fut au milieu de l'émotion générale que Robespierre se présenta à la tribune, non pour répondre tout de suite, mais pour demander à la Convention de fixer le jour auquel il serait entendu. Il aurait certainement pu, avec sa faculté d'improvisateur, pulvériser d'un coup ce réquisitoire si laborieusement échafaudé; mais il voulut sans doute laisser à l'opinion publique le soin de faire justice elle-même des exagérations de son accusateur, et en cela il se montra fort habile. Comme les murmures l'empêchaient de parler : « Citoyens, » dit-il d'une voix forte, « je vous demande la parole par un décret qui me l'assure, ou que vous rendiez contre moi un décret de proscription. » Quelques murmures accueillirent encore ces paroles, mais lui, sans se troubler : « Mon intention n'est pas de répondre en ce moment à la longue diffamation préparée dès longtemps contre moi. Je me bornerai à faire une motion d'ordre que la justice nécessite... Je demande un délai pour examiner les inculpations dirigées contre moi, et un jour fixe pour y répondre d'une manière satisfaisante et victorieuse (1). » « C'est juste, c'est juste, s'écrièrent d'une voix presque unanime les membres de l'Assemblée ; et sur la proposition de Robespierre, la Convention décréta qu'il serait entendu le lundi suivant, 5 novembre (2). Il était six heures du soir quand fut levée cette longue et dramatique séance.

XV

Cette lutte prodigieuse d'un homme isolé, vivant à l'écart, étranger à toutes les intrigues, n'appartenant qu'à un parti, celui de sa conscience, a certainement une grandeur qui a échappé à une foule d'historiens intéressés à rapetisser Robespierre (3). Les Girondins, aveuglés par la haine, ne virent pas que leurs traits s'émoussaient impuissants, par la violence même de leurs coups, et qu'au lieu d'écraser leur victime, ils allaient la grandir. Le peuple de Paris, sur lequel leurs ca-

(1) *Journal des débats et des décrets de la Convention*, numéro 41, p. 768.

(2) Louvet a écrit dans ses *Mémoires* : « L'accusation que j'intentai contre lui produisit le plus grand effet; cinquante députés attestèrent les attentats que je rappelais, et dont le moindre *devoit conduire cet homme à l'échafaud*. Le lâche crut sa dernière heure arrivée; il vint à la tribune me demander grâce » (p. 52). Cela ne donne-t-il pas bien la mesure de la niaiserie de ce brouillon ?

(3) Il serait injuste d'oublier que Tissot, MM. Esquiros, Lamartine et L. Blanc ont peint sous les couleurs les plus vraies cette lutte héroïque de Robespierre contre la Gironde.

lomnies ne pouvaient avoir prise, se passionna pour Robespierre, dont la popularité s'accrut encore de la persécution à laquelle il était en butte.

Le contre-coup de la séance conventionnelle devait nécessairement se faire sentir avec beaucoup de violence aux Jacobins. Appuyant la motion d'un membre inconnu, Bentabole demanda tout d'abord la radiation de Louvet. Mais, selon Legendre, il valait mieux ajourner la décision de la société au jour où la Convention elle-même aurait prononcé; car, dit-il, « il est impossible que dans un pays libre la vertu succombe sous le crime. » — Et lui-même, s'en doutait-il alors? était destiné à être un des assassins de « la vertu. » — Fabre d'Églantine réclama un délai pour Louvet. Mais en même temps il montra très-bien combien la peur de laisser échapper Robespierre avait mis l'accusateur en contradiction avec lui-même. Louvet, en effet, s'étant rappelé qu'un jour Guadet avait naïvement engagé Robespierre à se condamner à l'ostracisme pour se punir « d'être l'idole du peuple, » avait proposé, lui, à la Convention de rendre, comme dans l'ancienne Grèce, une loi de bannissement contre tout homme dont le nom aurait été un sujet de division entre les citoyens, de manière à pouvoir proscrire Robespierre pour ses vertus si l'on ne pouvait le punir pour ses crimes. Après avoir signalé cette contradiction au moins singulière, Fabre demandait à la société d'inviter Pétion à se porter comme médiateur entre les adversaires. Il avait été témoin de sa douleur à la Convention en présence du scandale soulevé par ses amis de la Gironde, et il croyait pouvoir répondre que l'ancien maire de Paris ne se laisserait pas détourner par les intrigants.

Hélas! il connaissait bien mal Pétion. Merlin (de Thionville), qui soupçonnait sans doute ce qu'il y avait de faux et d'indécis dans ce caractère masqué sous un air de bonhomie, s'opposa vivement à cette idée de prendre Pétion pour juge entre Louvet et Robespierre, « entre les principes et l'erreur. » Petion n'était-il pas faillible? « Eh! où en serions-nous, » s'écria-t-il, « s'il venoit à diverger. » Pétion n'était-il pas le commensal assidu de Roland? Ne recevait-il pas intimement Brissot, La Source, Vergniaud, Barbaroux? Une pareille mesure lui paraissait donc de nature à avilir la société, à compromettre les principes; à sa voix, elle fut repoussée au milieu des plus vifs applaudissements. L'événement va prouver tout à l'heure à quel point Merlin avait raison (1).

Robespierre jeune monta à son tour à la tribune, tout ému des périls dont son frère était environné. « Citoyens, j'ai eu un grand effroi, il me

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Jacobins*, numéro 292.

sembloit que des assassins allaient poignarder mon frère. » Autour de lui, dans la Convention même, il avait entendu des hommes s'écrier que Robespierre ne périrait que de leurs mains. Et cela au moment où les ennemis de son frère, maîtres du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif, disposaient de toutes les ressources de l'État. En présence de tant de forces coalisées contre elle, l'innocence triompherait-t-elle? Il était bien permis d'en douter quand on songeait qu'un roman, un tissu de mensonges, avait été écouté du premier mot jusqu'à la fin, et même applaudi. Mais, ajoutait-il, « que l'innocent succombe, la liberté ne périra pas, elle ne tient pas à un seul homme. » Puis, prenant à partie les persécuteurs de son frère, il racontait qu'en sa présence Anacharsis Cloots disait à Pétion et à Danton qu'il était obligé de rompre des lances chez le ministre de l'intérieur pour l'unité de la République. C'est d'ailleurs ce que Cloots va longuement développer dans sa célèbre brochure ***Ni Roland ni Marat***. Danton lui-même, en pleine Convention, avait formellement accusé Roland d'avoir songé, dans les moments de crise, à transporter le gouvernement autre part qu'à Paris. Les continuelles déclamations des Girondins contre la capitale contribuèrent singulièrement à fortifier cette opinion qu'ils voulaient rompre l'unité de la République; et, pour avoir avec tant d'acharnement et de haine poursuivi des plus absurdes accusations et des plus noires calomnies des patriotes de la trempe de Robespierre, ils vont entendre, à leur tour, gronder autour d'eux de terribles accusations, et ils finiront par être victimes des passions violentes qu'ils ont eux-mêmes déchaînées.

Après Augustin monta à la tribune un homme dont Robespierre avait tenu l'enfant sur les fonts de baptême, c'était Deschamps, le marchand mercier de la rue Bethisy. Il venait dénoncer un membre même de la société qui, la veille, dans un restaurant, avait dit hautement qu'il fallait se débarrasser de Robespierre et de Marat comme de la personne du ci-devant roi, et que depuis longtemps on se serait défait du premier s'il n'était pas toujours entouré de coupe-jarrets. Et apercevant l'homme auquel il faisait allusion : « C'est Baumier, le voilà, » dit-il, « qu'il réponde. »

Patriote sincère, Baumier, comme tant d'autres, avait été circonvenu par les intrigants de la faction girondine. Après avoir rappelé les nombreux ouvrages publiés par lui en faveur de la liberté, ses discours pleins de patriotisme, Baumier nia le propos qui lui était attribué; mais, sur la foi du serment, Deschamps attesta la vérité de sa dénonciation, et déjà la radiation de Baumier était réclamée de toutes parts quand Robespierre intervint. Au nom de la patrie, il conjura ses con-

citoyens d'abjurer toute discussion personnelle; et, sur sa demande, la société passa à l'ordre du jour (1).

Il faut dire un mot de ce que les farceurs ont appelé et appellent encore les *Gardes du corps* de Robespierre, mot emprunté au vocabulaire de Louvet (2). Il y a à cet égard une légende qui mérite d'être rapportée. En le voyant perpétuellement en butte aux menaces d'une coterie puissante, de généreux citoyens résolurent de veiller mystérieusement sur ses jours et de lui faire un rempart de leurs corps contre les poignards des bravi de la Gironde ou de l'aristocratie; car, si un langage était bien propre à provoquer quelques fanatiques à l'assassinat, c'était celui du tendre auteur de *Faublas*. On cite, entre autres, un fort de la halle, homme d'une vigueur peu commune, qui, à la nouvelle des dangers dont paraissait environné Robespierre, prit avec lui-même l'engagement de veiller à la sûreté du représentant menacé. Chaque matin, armé d'une grosse canne, il allait l'attendre rue Saint-Honoré, le suivait à distance jusqu'à la Convention, et, le soir, ne le quittait que lorsqu'il l'avait vu rentrer dans la maison de son hôte (3). D'autres partagèrent ce dévouement obscur, ignoré de Robespierre, par exemple l'imprimeur Nicolas et le serrurier Didier, ami de Duplay. Quant à lui, il ne connut même pas la vigilance assidue dont il était l'objet de la part de quelques amis connus et inconnus. Tels étaient ces fameux gardes du corps de Robespierre: de braves gens bien désintéressés, et dont, après Louvet et le facétieux Courtois, se sont moqués ces plaisants de l'histoire qui, en revanche, ne manquent pas de s'incliner, pleins de respect, devant les prétoriens des majestés royales.

XVI

Cependant les Girondins commençaient à n'être pas sans inquiétude sur les résultats de leur croisade contre Robespierre. Ils avaient espéré l'emporter de haute lutte, et compté que l'Assemblée, cédant à la force de

(1) *Journal des débats et de la correspondance*, numéro 293. Voici comment un journal girondin s'explique sur ce fait: « Baumier veut s'excuser, le tonnerre des tribunes le menace, on propose de le rayer; mais Robespierre, en ennemi généreux, demande sa grâce, il l'obtient. » *Courrier des quatre-vingt-trois départemens*, numéro du 1er novembre 1792.

(2) *A Maximilien Robespierre et à ses royalistes*, p. 23.

(3) Ce fait cité par M. Esquiros, dans son *Histoire des Montagnards*, lui a été communiqué par notre illustre sculpteur David (d'Angers).

la coalition, frapperait leur ennemi sans l'entendre, comme dans la suite devaient l'obtenir de la Convention les Thermidoriens plus heureux. Cet ajournement à huitaine leur donnait à penser. Ils essayèrent de brusquer les choses. Leurs journaux portèrent aux nues le discours de Louvet (1). Seule la *Chronique de Paris* garda le silence. Placé entre la cause de la justice et les fureurs de ses amis, Condorcet prit cette fois parti pour la première. Mais Girey-Dupré, mais Gorsas s'en donnèrent à cœur joie (2); il fallait perdre Robespierre dans l'esprit des départements.

Le lendemain même, 30 octobre, Buzot reproduisait son projet de loi contre les écrits séditieux. Bailleul, ne le trouvant point encore assez arbitraire, voulait que parmi les provocateurs au meurtre on englobât ceux qui, par affiches, imprimés ou de vive voix *donneraient à entendre*, etc. Ducos, indigné, demanda le renvoi de cette motion au

(1) M. Michelet (t. IV, p. 478) trouve que Brissot se montra froid dans son journal, comme si la *Robespierride* de Louvet n'eût pas eu toute son approbation. Vite ouvrons le *Patriote françois* : « Nous nous proposons de rendre compte de l'excellent discours du courageux Louvet, qui a formellement dénoncé Robespierre » (numéro 1177, du 30 octobre 1792), et le lendemain : « Louvet a prononcé un discours qu'il est impossible d'extraire, parce que tout y étoit également fort, également beau, et l'éloquence de l'orateur a été au niveau de son courage » (numéro 1178). Que veut donc de plus M. Michelet ?

(2) De tous les journalistes girondins qui rendirent compte de l'attaque de Louvet contre Robespierre, il n'en est pas un qui ait apporté dans la reproduction des débats plus de mauvaise foi que le député girondin Gorsas. Du coup, Brissot et Girey-Dupré se trouvèrent dépassés. On peut voir dans son numéro du 31 octobre 1792 jusqu'où peut aller le cynisme du mensonge. Il s'étend avec complaisance sur les passages du libelle de Louvet où cet Arétin de la Gironde s'ingénie à jeter à la face de ses adversaires le sang des journées de Septembre, comme si lui, Gorsas, — il n'y avait pas si longtemps, — n'avait pas loué lui-même ces atroces journées comme un acte de justice. Cette lâche palinodie lui attira, du reste, d'assez désagréables représailles. Un jour on lut dans le journal de Marat la lettre suivante : « Ami du peuple, je ne conçois pas comment le nommé Gorsas, infâme libelliste de la faction des hommes d'État, vendu à Pétion, Gensonné, Vergniaud et Guadet, qui se sont si longtemps déchaînés contre le massacre du 2 septembre, a l'impudence de déclamer avec ces tartufes, lui qui étoit l'un des massacreurs de ces journées terribles, l'un des juges populaires de la Conciergerie.

« Le dimanche 2 septembre, à 11 heures du matin, il étoit au Palais-Royal, avec des valets d'ex-nobles, à prêcher le massacre au milieu des groupes, et dans la nuit du même jour, sur les deux heures, il étoit à l'œuvre, jugeant et égorgeant les victimes. Je défie à ce scélérat d'oser nier ces faits; je peux lui en donner des preuves juridiques.

« *Signé* : LEGROS, de la section du Louvre. » (*Journal de la République françoise* numéro 190).—Gorsas, à force de calomnier les autres, a-t-il fini par être lui même la proie d'une noire calomnie ? C'est ce que nous ignorons, et ce que nous n'avons pas à rechercher; ce qui est certain, c'est que, comme nous l'avons démontré dans notre précédent livre, il fut l'un des thuriféraires des massacres, et qu'il blâma Roland d'avoir écrit qu'il fallait jeter un voile sur la journée du 2 septembre.

grand inquisiteur et un article additionnel pour l'*auto-da-fé* (1). On voit où les Girondins en arrivaient, dans leur désir immodéré de sauvegarder le pouvoir dont ils étaient maîtres, et quel respect ils avaient pour la liberté, que finissent toujours par détruire les lois censément destinées à réprimer la licence. Le vrai parti de l'ordre, auquel appartenait Robespierre, n'aime pas la liberté transformée en bacchante; mais il déteste les lois de rigueur édictées contre les écrits séditieux, car il sait combien est élastique ce dernier terme, et à quelles interprétations dangereuses pour la liberté il peut prêter. D'observations assez étendues présentées par Lepeletier, il résulta clairement pour tous que Buzot, Roland, Bailleul et leurs amis laissaient loin derrière eux les réacteurs du comité de révision de la Constituante. « La liberté de la presse ou la mort! » s'écria Danton d'une voix tonnante aux applaudissements de la plus grande partie de l'Assemblée.

Mais les Girondins n'étaient pas hommes à abandonner si facilement la partie. Barbaroux rentra dans la lice, et après de longues considérations tendant principalement à prouver la nécessité de casser le conseil général de la commune et d'établir à sa place une commission provisoire nommée par le directoire du département, — ce qui, par parenthèse, était un assez violent démenti donné au principe de l'élection par ce fervent républicain de la Gironde, — il reprit contre Robespierre sa thèse du 25 septembre dernier, accrue de toutes les inventions plus ou moins absurdes dont Louvet avait émaillé son discours. Pour le coup, la patience de la Convention se lassa; les Girondins finissaient aussi par trop laisser passer le bout de l'oreille. « Nous demandons une seconde lecture du rapport de Louvet, » s'écrièrent à la fois plusieurs membres. Après des observations réitérées, le président, qui la veille avait mis tant d'acharnement à empêcher Robespierre de répondre à une insinuation perfide de Roland, — c'était Guadet, — voulut bien s'apercevoir qu'en effet Barbaroux était fort loin de la question, et d'un ton presque affectueux : « Barbaroux, on m'observe et je vois effectivement que vous n'êtes pas dans la question (2). » Mais, tout en réservant pour un autre jour ses dénonciations contre Robespierre, l'ardent Marseillais continua sa diatribe, et, comme un mensonge de plus ou de moins ne lui coûtait guère, il prétendit que la section des Piques, *présidée par Robespierre*, avait invité la commune à envoyer à chaque municipalité, non pas un, mais vingt-quatre exemplaires d'un arrêté municipal cassé par la Convention et

(1) Voyez le *Moniteur* du 1er novembre 1792.
(2) *Ibid.*

par lequel le conseil général avait protesté contre la formation d'une garde départementale autour de la Convention. Or, non-seulement Robespierre ne présidait pas sa section (celle de la place Vendôme, devenue section des Piques), mais, depuis l'ouverture de la Convention, il n'y avait pas paru, comme nous l'avons démontré plus haut (1). L'Assemblée, sans s'occuper davantage du projet de loi de Barbaroux, se contenta de mander à la barre dix membres du conseil général qu'avait inculpés le ministre de l'intérieur ; toutefois elle ne donna pas de suite à l'accusation, désarmée qu'elle fut le lendemain par d'assez plates explications de Chaumette, orateur et futur procureur de la commune.

En même temps, et pour avoir des hommes sûrs à leur disposition, les Girondins, de leur autorité privée, faisaient venir des départements une masse considérable de recrues et de gardes nationales, soldats indisciplinés qui, appelés dans la capitale, sous le prétexte de rétablir le calme, y répandaient l'inquiétude et le désordre. Ce n'étaient plus les soldats de la patrie, c'étaient les soldats d'une faction. Dans les villes où ils séjournaient en passant, ils se disaient destinés à contenir à Paris le parti de Marat et de Robespierre (2). C'était, en effet, une tactique des Girondins, tactique odieuse, d'accoupler désormais les noms de ces deux hommes, de caractère si différent, et si étrangers l'un à l'autre. Les sections s'émurent de voir dans Paris un tel rassemblement de troupes inattendues, et elles se plaignirent au nouveau ministre de la guerre, Pache, qui, depuis peu, avait remplacé Servan. Pache, sur lequel la Gironde avait compté comme sur un instrument docile de ses haines, répondit qu'il n'avait pas appelé de troupes à Paris ; qu'il ne connaissait aucune cause qui y rendît leur présence nécessaire, et que le premier ordre qu'elles recevraient de lui serait celui de leur départ, parce que ce n'était pas le moment d'enchaîner ici le courage des légions de la République (3). Mais déjà la capitale était inondée d'hommes armés, tout pleins des passions de ceux qui les avaient mandés.

Dans la journée du 3 novembre, des dragons de la liberté et des fédérés, au nombre de six cents environ, parcoururent la ville au galop de leurs chevaux, le sabre nu à la main, en poussant des clameurs menaçantes contre les patriotes désignés à leurs vengeances par les

(1) On voit d'où est venue l'erreur du trop crédule M. Michelet. Mais, dépassant toujours le but, l'illustre historien a attribué à Robespierre lui-même (p. 467) ce que Barbaroux n'avait du moins osé mettre que sur le compte de la section tout entière.

(2) Lettre de la Société d'Auxerre à la Société de Paris. *Journal des débats et de la correspondance des Jacobins*, numéro 295.

(3) Voyez la lettre de Pache aux membres du conseil général de la commune, dans le *Moniteur* du 3 novembre 1792.

Roland et les Barbaroux. Sur les boulevards, devant les cafés, ils s'arrêtaient et chantaient des couplets de circonstance dont le refrain, qu'ils répétaient à tue-tête, était :

La tête de Marat, Robespierre et Danton,
Et de tous ceux qui les défendront,
O gué!

Du récit d'un journal du temps, assez peu favorable d'ailleurs à Robespierre, il semble résulter que la plupart de ces soldats étaient avinés. Ils quittaient la table pour aller crier par les rues : « Vive Roland! A LA GUILLOTINE ROBESPIERRE! Point de procès au roi (1)! » Qui les avait payés?

Dénoncés le soir aux Jacobins par Bentabole et par quelques autres membres, ces faits y excitèrent de légitimes colères; mais combien elles restaient au-dessous des fureurs de la Gironde! Qu'on lise le compte rendu des débats de cette séance dans un journal complétement hostile à Robespierre, payé et rédigé par ses adversaires, et l'on verra de quelle gravité demeura enveloppée l'indignation de cette société, si calomniée elle aussi (2)! Et qui n'eût partagé cette indignation quand on sut que le ministre de l'intérieur, s'autorisant d'un décret qui lui permettait de répandre les bons ouvrages aux frais de l'État, venait de faire tirer à quinze mille exemplaires le discours de Louvet, et de l'envoyer dans tous les départements avec l'odieux pamphlet de Brissot (3)? Or, la Convention avait bien décrété l'impression du discours de Louvet, mais non pas son envoi aux départements, voulant, pour rendre toutes choses égales, attendre au moins la justification de Robespierre. Aussi entendit-on Thuriot s'écrier que s'il était prouvé qu'au mépris du vœu formellement exprimé par la Convention, Roland eût fait distribuer le dis-

(1) *Révolutions de Paris*, numéro 174, p. 295.

(2) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Jacobins*, numéro 295.

(3) Voyez à ce sujet les réflexions des *Révolutions de Paris*, numéro 174, p. 295. Quant au libelle de Brissot, intitulé : *A tous les Républicains de France*, et autres écrits girondins, voici une faible partie de ce que Roland paya de son propre aveu : « Au citoyen Lepage, pour 600 exemplaires du numéro 1167 du *Patriote françois*; pour 500 exemplaires du numéro 1196; pour 500 exemplaires du numéro 1212; pour 1600 exemplaires de l'adresse *à tous les républicains*, et pour 1000 exemplaires de la *Réponse à Clootz*, 1200 livres. » Ainsi tel était l'emploi que le *vertueux* Roland faisait des fonds de la République, et le trésor était aux abois. Voyez ce curieux compte rendu de Roland, aux éclaircissements historiques, dans les *Mémoires de madame Roland* (t. II, édit. Barrière et Berville, p. 357 et suivantes). Et il est bien évident que Roland n'a pas énoncé la dixième partie des fonds qu'il consacra à cet odieux colportage.

cours de Louvet, il fallait poursuivre et punir Roland. Et sur-le-champ Merlin (de Thionville) déclara tenir de l'imprimeur lui-même, de Baudoin, que, par l'ordre du ministre de l'intérieur, on avait tiré quinze mille exemplaires du discours de Louvet, et que le bon en avait été remis aux commissaires de la salle (1). Eh bien! je le demande à tous les hommes impartiaux, si aujourd'hui même, à l'heure où j'écris ces lignes, un ministre se permettait un acte analogue à celui du *vertueux* Roland, s'il employait les fonds de l'État à répandre à profusion dans nos communes un odieux libelle contre un membre du Corps législatif accusé par un de ses collègues, si par là enfin il le désignait ouvertement aux ressentiments des esprits trop crédules, et peut-être au poignard de quelque fanatique, n'y aurait-il pas contre lui un déchaînement universel? Et pourtant nous n'avons point la prétention de vivre sous un régime de liberté. Hélas! en quelles mains était tombée la République française! En vérité, je le répète, quand après cela je vois des gens s'étonner hautement de l'opposition faite au ministre Roland par les démocrates de 1792, je me dis que ces gens-là sont ou bien naïfs ou bien ignorants.

Robespierre jeune dénonça toutes ces manœuvres comme étant destinées à abattre le courage des amis de la liberté. A Paris on opposait des baïonnettes aux patriotes; dans les départements on les combattait par d'affreux libelles. Saint-Just parut aussi à la tribune, le cœur ulcéré des persécutions dirigées contre l'homme auquel l'attachait si étroitement une admiration sincère. Car la vertu, comme le vice, a ses prosélytes. Et certes, Saint-Just n'était pas d'une trempe à se laisser subjuguer par un esprit médiocre ou à servir des intentions liberticides, même chez son plus cher ami. Il ne savait quel coup se préparait; mais ces agitations de la capitale, ces troupes inconnues qui la sillonnaient en tous sens, tout cela lui semblait horriblement suspect. « On propose des accusations contre des représentans du peuple, » disait-il, « encore un moment et l'on proposera de juger le peuple, et Barbaroux donnera des conclusions contre le souverain. » Et il laissait échapper cette parole magnifique : « Quel gouvernement que celui qui plante l'arbre de la liberté sur l'échafaud et met la faux de la mort entre les mains de la loi! » Il ne se doutait guère alors combien fatal et contagieux serait l'exemple des Girondins; car, et ce sera leur tache éternelle, ce sont eux, les insensés! qui ont poussé la Convention à porter la main sur ses propres membres.

A quelques citoyens qui mettaient en avant des moyens de conci-

(1) *Journal des débats et de la correspondance...*, numéro 396. Séance du 5 novembre.

liation, Robespierre jeune répondait : Il n'y a point d'entente possible entre des hommes voulant la Révolution pour leur profit et des patriotes divisés d'opinions et quelquefois de principes. Au milieu de ces partis divers, l'innocence succomberait peut-être, « mais, » répétait-il mélancoliquement, « citoyens de Paris, soyez calmes, laissez sacrifier Maximilien Robespierre, la perte d'un homme n'entraînera pas la perte de la liberté. » Des voix nombreuses se récrièrent, assurant qu'on ne laisserait pas sacrifier un tel homme. Robespierre sera justifié, s'écria Legendre, et il compara à une goutte d'huile nageant sur une masse d'eau sans la troubler, la promenade furieuse des dragons et des fédérés au milieu des rues de la capitale (1). Ce qui voulait dire que les citoyens de Paris ne se laisseraient pas intimider. Prochain en effet était le triomphe de Robespierre, car on se trouvait au soir du dimanche 4 novembre, et le lendemain était le jour fixé par la Convention pour entendre sa réponse à Louvet.

XVII

Cette réponse était attendue comme un événement ; amis et ennemis éprouvaient une égale impatience, les uns inquiets du résultat d'une cause si juste pourtant, les autres croyant déjà peut-être tenir la victoire, et n'ayant rien négligé pendant les huit jours qui venaient de s'écouler pour assurer la perte de leur adversaire. La veille même, une députation de fédérés était venue dire à la Convention qu'un certain nombre de ses membres étaient désignés aux poignards « des proscriptions tribunitiennes (2), » et l'on avait voté l'impression de l'adresse des fédérés.

Une multitude de citoyens avaient passé la nuit aux portes de la salle pour entrer les premiers (3), et une foule immense encombrait les abords de la Convention dans la matinée du 5. De fortes patrouilles sillonnaient la terrasse des Feuillants, comme si l'on se fût méfié du peuple, comme si l'on eût redouté quelque entreprise de nature à peser sur la décision de l'Assemblée (4). La séance était présidée par Hérault-

(1) *Journal des débats et de la correspondance*, numéro 296.

(2) *Journal des débats et des décrets de la Convention*, numéro 47.

(3) *Révolutions de France et de Brabant, et des royaumes qui arborant la cocarde nationale mériteront une place dans les fastes de la liberté*, par Camille Desmoulins et Merlin (de Thionville), numéro 25.

(4) *Révolutions de Paris*, numéro 174, p. 295.

Séchelles. C'était déjà une garantie que l'orateur ne serait point systématiquement interrompu dans sa justification. Quand le président annonça que l'ordre du jour appelait la discussion sur la dénonciation de Louvet contre Robespierre, une sorte de frisson involontaire parcourut toute la salle; les citoyens garnissant les tribunes ne purent retenir leurs applaudissements, et le président dut les rappeler à l'ordre et au respect (1).

« Citoyens délégués du peuple, » dit Robespierre en commençant, « une accusation sinon très-redoutable, au moins très-grave et très-solennelle a été intentée contre moi devant la Convention nationale; j'y répondrai parce que je ne dois pas consulter ce qui me convient le mieux à moi-même, mais ce que tout mandataire du peuple doit à l'intérêt public. J'y répondrai parce qu'il faut qu'en un moment disparoisse le monstrueux ouvrage de la calomnie si laborieusement élevé pendant plusieurs années peut-être, parce qu'il faut bannir du sanctuaire des lois la haine et la vengeance pour y rappeler les principes et la concorde. Citoyens, vous avez entendu l'immense plaidoyer de mon adversaire; vous l'avez même rendu public par la voie de l'impression; vous trouverez sans doute équitable d'accorder à la défense la même attention que vous avez donnée à l'accusation. »

Puis, répondant tout de suite au reproche d'aspirer au pouvoir suprême, dictature, triumvirat ou tribunat, car l'opinion de ses adversaires ne lui avait pas paru bien fixée sur ce point, il rappelait que le premier dans ses discours et dans ses écrits il avait réclamé une Convention nationale comme le seul remède aux maux de la patrie, et que cette proposition avait été dénoncée comme incendiaire par ceux qui aujourd'hui se proclamaient les fondateurs de la République. Et par quelle voie se serait-il frayé un chemin vers la dictature? Où étaient ses armées, ses trésors, les grandes places dont il était pourvu pour maîtriser Paris et les départements? Toute la puissance exécutive ne résidait-elle pas au contraire dans les mains de ses adversaires? Il aurait donc fallu démontrer qu'il était complétement fou; mais alors comment des gens sensés se seraient-ils donné la peine de composer tant de discours et d'écrits, auraient-ils déployé tant de moyens pour le présenter à la Convention et à toute la France comme le plus redoutable des conspirateurs?

Prenant ensuite un à un tous les faits articulés contre lui par Louvet, il répondit de la façon la plus précise, comme pour mieux contraster avec l'attaque, où tout était à dessein si nuageux et si entortillé. On

(1) *Moniteur* du 6 novembre 1792.

avait essayé de l'écraser du nom de Marat, en le rendant responsable de l'élection de l'Ami du peuple; nous avons dit déjà de quelle façon victorieuse il répondit à ce chef d'accusation au moins étrange (1). Il se montra certainement supérieur à Danton, en ne sacrifiant pas lâchement Marat aux ressentiments de la Gironde. Comme on l'a vu, il s'expliqua sur son compte, sans en dire ni plus de bien ni plus de mal qu'il n'en pensait; car, put-il ajouter sans crainte d'être démenti, « je ne sais point trahir ma pensée pour caresser l'opinion générale. » Louvet lui avait fait un crime d'avoir mal parlé de Priestley qu'avait rendu cher aux patriotes français la persécution dont le célèbre docteur avait été l'objet en Angleterre; il opposa à cette assertion un démenti formel, et pourtant il eût eu quelque droit d'en vouloir à ce savant étranger. En effet, circonvenu par la Gironde, Priestley avait, dans des lettres soigneusement répandues par Roland, rabâché contre lui les déclamations calomnieuses des orateurs girondins. Pour en finir avec Marat, dont on essayait de le rendre solidaire, il demandait si son amour et ses combats pour la liberté depuis le commencement de la Révolution ne lui avaient pas suscité assez d'ennemis sans qu'il fût besoin de lui imputer encore des excès qu'il avait évités et des opinions qu'il avait lui-même condamnées le premier.

Quant au singulier reproche d'avoir exercé aux Jacobins un despotisme d'opinion, c'était certainement la plus bizarre accusation qu'un ami de la liberté pût élever contre un citoyen; car enfin cet empire appartenait à tout homme qui énonçait de grandes vérités, à la raison éternelle et à tous ceux qui voulaient écouter sa voix. Pour lui d'ailleurs, depuis la journée du 10 août, il n'avait pas assisté plus de six fois aux séances de la société; et si le reproche portait sur l'époque antérieure, c'était donc le procès qu'on faisait à la révolution même du 10 août, puisqu'elle avait été provoquée et avancée par les discussions journalières dont cette société avait été le théâtre. Mais dès le mois de janvier précédent la lutte avait déjà éclaté entre lui et ses dénonciateurs. Elle était née à l'occasion des débats sur la guerre, et l'on n'a pas oublié peut-être combien modérée avait été la conduite de Robespierre à côté de celle de ses contradicteurs irrités de la supériorité de leur adversaire. De quel droit, disait Maximilien, venaient-ils demander à la Convention de venger les disgrâces de leur amour-propre? Cette haine monstrueuse des Girondins contre Robespierre avait uniquement sa source, — nous le prouverons tout à l'heure par leurs propres aveux, — dans les échecs successifs qu'ils avaient subis

(1) Voyez le livre précédent.

au club des Jacobins. « Soyez au moins aussi généreux qu'un roi, » leur disait-il ironiquement, « imitez Louis XVI, et que le législateur oublie les injures de M. Louvet. »

Un des chapitres les plus travaillés du discours diffamatoire de Louvet était celui qui concernait la conduite de Robespierre au sein du conseil général. Il lui avait reproché jusqu'à la manière dont il s'était présenté dans la salle du conseil, et il avait vu une preuve de ses projets de dictature dans son affectation à diriger ses pas vers le bureau; car telle était la puérilité de la plupart des arguments de l'auteur de *Faublas*. Il fallut que Robespierre apprît à la Convention que si, en effet, en arrivant dans la salle du conseil il avait dirigé ses pas vers le bureau, c'était afin de faire vérifier ses pouvoirs (1). Ayant à défendre les actes de la commune, calomniés et défigurés par Louvet, il s'effaça noblement, et, ne voulant pas prétendre à une gloire à laquelle il n'avait pas droit, il se réjouit de ce qu'un grand nombre de citoyens avaient mieux que lui servi la chose publique. Il se consolait du reste en pensant que les intrigues disparaîtraient avec les passions qui les avaient enfantées, tandis que les grandes actions et les grands caractères surnageraient seuls dans l'avenir. Impossible de mieux peindre, d'expliquer plus nettement les suites de la révolution du 10 août. Après avoir déclaré bien hautement, et sans que personne élevât la voix pour le contredire, que jamais au sein du conseil général il n'avait appartenu à aucune espece de commission, qu'il ne s'était mêlé en aucune manière à aucune opération particulière, qu'il n'avait pas un seul instant présidé la commune, et que jamais il n'avait eu la moindre relation avec le comité de surveillance tant calomnié (2), il

(1) Louvet, dans sa réplique intitulée : *A Maximilien Robespierre et à ses royalistes*, réplique non prononcée mais répandue à profusion, se rabattit sur ce que Robespierre *étoit resté au bureau*, et il trouva des airs de dictateur dans la façon même dont ses yeux mobiles parcouraient l'étendue de la salle (p. 13). On croirait à peine à de pareilles inepties, si on ne les avait pas sous les yeux, reproduites par l'impression.

(2) M. Michelet ne voit dans ce magnifique plaidoyer de Robespierre, si ferme, si net, si complet et si modéré, que « une humble et habile apologie. » Mais ce qui est plus grave, sa déplorable partialité l'entraîne aux conjectures les plus hasardées, pour ne pas dire plus. Avec ce ton tranchant qui n'appartient qu'à lui, il prétend que Robespierre « mentit hardiment sur deux points » (t. IV, p. 481) : en premier lieu, parce qu'il avait déclaré n'avoir jamais eu la moindre relation avec le comité de surveillance de la commune. Or, cette déclaration que personne n'osa contredire, pas même Louvet, dans le plus effronté libelle qui se puisse imaginer (*A Maximilien Robespierre et à ses royalistes*, voyez, p. 41, le passage où il parle de l'introduction de Marat par Panis au comité de surveillance), cette déclaration, dis-je, M. Michelet a eu le triste courage de la révoquer en doute. Et sur quoi se fonde-t-il pour cela ? Sur ce que Panis « ne bougeait de chez Robespierre » Et qui le lui a dit : « Cent témoins le voyaient chaque matin venir prendre le mot d'ordre à la maison Duplay. » Il est vraiment fâcheux que sur cent témoins M. Michelet ne prenne pas la peine de nous

répondait cette fois comme ce consul de Rome accusé par Clodius d'avoir violé les lois en étouffant la conjuration de Catilina : « Je jure que nous avons sauvé la patrie. » On s'était plaint de quelques arrestations illégales, comme si en temps de révolution il était possible d'apprécier, le code criminel à la main, les précautions exigées par le salut public. Pourquoi ne pas recueillir aussi les plaintes de tous les écrivains royalistes dont les plumes s'étaient trouvées brisées? « Que ne nous reprochez-vous, » continuait-il, « d'avoir consigné tous les conspirateurs aux portes de cette grande cité? Que ne nous reprochez-vous d'avoir désarmé les citoyens suspects? d'avoir écarté de nos assemblées les ennemis reconnus de la Révolution? Que ne faites-vous le procès à la fois et à la municipalité, et à l'assemblée électorale, et aux assemblées primaires mêmes des cantons, et à tous ceux qui nous ont imités? Car toutes ces choses-là étoient illégales, aussi illégales que la Révolution, que la chute du trône et de la Bastille, aussi illégales que la liberté elle-même. »

Il faudrait tout citer dans cette admirable réponse, mais la place nous manque. Cependant, comment ne pas mettre sous les yeux du lecteur ces réflexions si vraies : « Quelle idée s'est-on donc formée de la dernière révolution? La chute du trône paraissoit-elle donc si facile avant le succès? Ne s'agissoit-il que de faire un coup de main aux Tuileries? Ne falloit-il pas anéantir dans toute la France le parti des tyrans, et par conséquent communiquer à tous les départemens la commotion salutaire qui venait d'électriser Paris? Et comment ce soin pouvoit-il ne pas regarder ces mêmes magistrats qui avoient appelé le peuple à l'insurrection? Il s'agissoit du salut public, il y alloit de leurs têtes, et on leur a fait un crime d'avoir envoyé des commissaires aux autres communes pour les engager à avouer, à consolider leur ouvrage! Que dis-je? la calomnie a poursuivi ces commissaires eux-mêmes. A peine les circonstances qui avoient enchaîné les ennemis du peuple ont-elles cessé, les mêmes corps administratifs, tous les hommes qui conspiroient contre lui sont venus les calomnier devant la Convention nationale elle-même. Citoyens, vouliez-vous une révolution sans révolu-

en citer un seul. Le témoignage de Sergent, fort vaguement et fort légèrement invoqué ailleurs pour prouver une espèce d'intimité existant entre Panis et Robespierre, ne saurait être d'aucun poids. Nous avons dit, et nous avons prouvé dans notre précédent livre que Panis était surtout l'ami intime de Danton. Il eut également, jusqu'à la mort de ce dernier, des rapports d'amitié avec Robespierre, mais sur un pied beaucoup moins large. Ce sont là des erreurs infiniment graves de M. Michelet et qu'il importe de signaler à tous les lecteurs sérieux.

Nous relèverons tout à l'heure le second démenti que, sans plus de fondement, il donne à Robespierre.

tion? Quel est cet esprit de persécution qui est venu reviser pour ainsi dire celle qui a brisé nos fers? Mais comment peut-on soumettre à un jugement certain les effets que peuvent entraîner ces grandes commotions? Qui peut, après coup, marquer le point précis où devoient se briser les flots de l'insurrection populaire? A ce prix quel peuple pourroit jamais secouer le joug du despotisme? Car, s'il est vrai qu'une grande nation ne peut se lever par un mouvement simultané, et que la tyrannie ne peut être frappée que par la portion des citoyens qui est plus près d'elle, comment ceux-ci oseront-ils l'attaquer, si, après la victoire, les délégués venant des parties éloignées de l'État, peuvent les rendre responsables de la durée ou de la violence de la tourmente politique qui a sauvé la patrie? Ils doivent être regardés comme fondés de procuration tacite pour la société tout entière. Les François amis de la liberté, réunis à Paris au mois d'août dernier, ont agi à ce titre au nom de tous les départemens; il faut les approuver ou les désavouer tout à fait. Leur faire un crime de quelques désordres apparents ou réels, inséparables d'une grande secousse, ce seroit les punir de leur dévouement. Ils auroient le droit de dire à leurs juges : Si vous désavouez les moyens que nous avons employés pour vaincre, laissez-nous les fruits de la victoire. Reprenez votre constitution et toutes vos lois anciennes, mais restituez-nous le prix de nos sacrifices et de nos combats. Rendez-nous nos concitoyens, nos frères, nos enfants qui sont morts pour la cause commune. Citoyens, le peuple qui vous a envoyés a tout ratifié. Votre présence ici en est la preuve; il ne vous a pas chargés de porter l'œil sévère de l'inquisition sur les faits qui tiennent à l'insurrection, mais de cimenter par des lois justes la liberté qu'elle lui a rendue. L'univers, la postérité ne verra dans ces événements que leur cause sacrée et leurs sublimes résultats; vous devez les voir comme eux. Vous devez les juger, non en juges de paix, mais en hommes d'État et en législateurs du monde. Et ne pensez pas que j'aie invoqué les principes éternels, parce que nous avons besoin de couvrir d'un voile quelques actions répréhensibles. Non, nous n'avons point faibli, j'en jure par le trône renversé, et par la République qui s'élève. »

Cette fermeté de langage jointe à tant de modération, la vérité des tableaux mis par l'orateur sous les yeux de l'Assemblée, — car il avait su dépeindre admirablement les derniers événements, — impressionnaient vivement la Convention; elle se sentait sous le charme, et d'instant en instant éclataient de chaleureux applaudissements (1).

(1) Voyez à cet égard le *Moniteur* du 6 novembre 1792; le *Journal des débats et des*

Louvet, en faisant allusion dans son discours aux massacres de Septembre, avait généralisé de la façon la plus vague. C'était, comme nous l'avons dit déjà, la tactique des Girondins d'essayer de rejeter sur leurs adversaires la responsabilité du sang versé dans ces journées. Si vaguement formulée qu'ait été ici la calomnie de Louvet, un journal, qui flottait entre l'un et l'autre parti, ne put s'empêcher de manifester son étonnement qu'on eût insidieusement rappelé ces journées dans une accusation dirigée contre Robespierre. « Le peuple n'a pas été peu surpris d'entendre inculper l'Incorruptible dans l'affaire du 2 septembre (1)! » Bien différent des Girondins dont les uns s'étaient extasiés, dont les autres avaient complaisamment jeté un voile sur ces massacres, et qui aujourd'hui s'en faisaient assez déloyalement une arme de parti, Robespierre se contenta d'expliquer historiquement les causes de ces sombres et fatales journées, et son explication, en dépit de toutes les narrations mensongères des historiens-libellistes, restera la vérité dans l'histoire. Nous nous sommes suffisamment expliqué sur ce sujet dans notre précédent livre, nous n'avons pas à y revenir (2). Remettons seulement sous les yeux du lecteur ces fières paroles que ni Louvet, ni personne, ne releva : « Ceux qui ont dit que j'avois eu la moindre part aux événements dont je parle, sont des hommes ou excessivement crédules ou excessivement pervers. Quant à l'homme qui, comptant sur le succès de la diffamation, a cru pouvoir imprimer impunément que je les avois dirigés, je me contenterois de l'abandonner au remords si le remords ne supposoit une âme! » Mais Louvet, qui maintenant accusait avec tant d'acrimonie le conseil général de la commune, où ses amis ni lui n'avaient pu dominer, et l'assemblée électorale qui ne l'avait point élu, ne s'était pas toujours montré animé à leur égard d'aussi mauvais sentiments; Robespierre le lui rappela assez cruellement. « Honneur au conseil général de la commune, il a fait sonner le tocsin, il a sauvé la patrie! » tel avait été à peu près le début emphatique d'une des affiches de la *Sentinelle*, ce journal rédigé par Louvet aux frais du ministre de l'intérieur, c'est-à-dire de l'État. « C'était alors le temps des élections, » ajoutait Robespierre.

Louvait sentait bien où le bât le blessait. Il avait déclaré assez présomptueusement, dans sa harangue, que ses adversaires crieraient quand il mettrait le doigt sur la plaie; il fut, paraît-il, singulièrement

décrets de la Convention, numéro 48, et les *Annales patriotiques*, — feuille girondine, — où l'on peut lire : « Ce discours est souvent interrompu par des applaudissemens. » (Numéro 315, 6 novembre 1792.)

(1) *Révolutions de Paris*, numéro 173, p. 246.

(2) Voyez le livre précédent.

touché lui-même à l'endroit sensible, car il cria de douleur, et cria très-fort. « Je m'engage à répondre à tout (1). » — « C'étoit, » continua Robespierre, « dans les premiers jours de septembre. On assure qu'un innocent a péri... C'est beaucoup, sans doute; citoyens, pleurez cette méprise cruelle; nous l'avons pleurée dès longtemps; c'étoit un bon citoyen; c'étoit donc l'un de nos amis. Pleurez même les victimes coupables, réservées à la vengeance des lois, qui sont tombées sous le glaive de la justice populaire; mais que notre douleur ait un terme comme toutes les choses humaines.

« Gardons quelques larmes pour des calamités plus touchantes. Pleurez cent mille patriotes immolés par la tyrannie; pleurez nos citoyens expirant sous leurs toits embrasés, et les fils des citoyens massacrés au berceau ou dans les bras de leurs mères. N'avez-vous pas aussi des frères, des enfans, des épouses à venger? La famille des législateurs françois, c'est la patrie; c'est le genre humain tout entier, moins les tyrans et leurs complices. Pleurez donc, pleurez l'humanité abattue sous leur joug odieux. Mais consolez-vous, si, imposant silence à toutes les viles passions, vous voulez assurer le bonheur de votre pays et préparer celui du monde. Consolez-vous, si vous voulez rappeler sur la terre l'égalité et la justice exilées, et tarir par des lois justes la source des crimes et des malheurs de vos semblables. La sensibilité qui gémit presque exclusivement pour les ennemis de la liberté m'est suspecte. Cessez d'agiter sous mes yeux la robe sanglante du tyran, ou je croirai que vous voulez remettre Rome dans les fers. »

(1) Rien n'est curieux comme la manière épileptique dont Louvet, pour parer le coup, se démène dans sa brochure *A Maximilien Robespierre et à ses royalistes*. Il est d'abord au paroxysme de la rage. « Robespierre, tu mens, tu mens à dessein, tu mens à ta conscience. » Examinons donc comment, en effet, Robespierre *ment à dessein*, et *ment à sa conscience*. Le numéro 57 de la *Sentinelle* ne contient pas, paraît-il, textuellement les paroles rappelées par Robespierre; ce journal est introuvable aujourd'hui; nous n'avons donc pu vérifier par nous-même, mais nous voulons bien nous en rapporter à Louvet. Au lieu de: *Honneur au conseil général, il a fait sonner le tocsin, il a sauvé la patrie!* il y aurait dans le journal : « *Honneur au conseil général de la commune; il vient de prouver qu'en effet il vouloit sauver la patrie*, et mériter la reconnaissance des départemens de l'empire... il vient d'arrêter que le tocsin alloit sonner, que le canon d'alarme seroit tiré. » (Voyez p. 32 et 37.) Louvet veut prouver par là que le tocsin n'avait pas sonné, et que le canon d'alarme n'était pas tiré encore au moment où il écrivait ces lignes. Qu'est-ce que cela signifie, en vérité? Le numéro 57 de la *Sentinelle* a-t-il paru le 3 septembre, c'est-à-dire le lendemain du jour où avaient commencé les opérations électorales? Là-dessus il n'y a pas l'ombre d'un doute, et Louvet ne peut nier. Qu'à deux mois de distance Robespierre, citant de mémoire, ait varié sur les mots, qu'importe s'il n'a pas modifié le sens? Or, je le demande, n'est-il pas absolument indifférent que Louvet ait écrit : « Le conseil général a fait sonner le tocsin, » ou, « il vient d'arrêter que le tocsin alloit sonner? » Ce qui est certain, c'est qu'il en a fait honneur au conseil général de la commune, et cela au moment des élections.

Il était impossible, je le répète, d'expliquer plus naturellement et avec plus d'éloquence des événements dont on ne pouvait charger exclusivement la mémoire de quelques hommes, qu'à la condition de laisser peser sur toute une population une accusation de lâcheté mille fois plus odieuse que n'eût été la cruauté de ceux à qui les Girondins avaient à présent la prétention de les attribuer. Comme Robespierre aurait eu beau jeu à retourner l'accusation contre ses adversaires! mais en déclinant toute solidarité dans ces événements, il se montra généreux, s'inspira uniquement de sa conscience, et donna, je persiste à le dire, la seule explication véritable, celle qui restera vraie devant l'histoire.

Son dénonciateur, en des termes violents et outrageux dont on a la satisfaction de ne pas trouver d'équivalent dans sa réponse, lui avait reproché d'*avoir continuellement tourmenté, méconnu et outragé le Corps législatif*, espèce de figure oratoire, disait Robespierre, par laquelle Louvet travestisait deux pétitions qu'au nom du conseil général de la commune il avait eu mission, lui Robespierre, de présenter à l'Assemblée législative. Nous avons parlé dans notre précédent livre des trois occasions où Robespierre avait été chargé d'exprimer des vœux au sein du Corps législatif, deux fois par la commune, une fois par sa section. Une députation de la commune était venue un jour prier l'Assemblée de supprimer le directoire du département, lequel, sur la proposition de Lacroix, avait été transformé en simple commission des contributions publiques. Le décret de l'Assemblée ayant été dénaturé par le ministre de l'intérieur, la députation de la commune était revenue pour se plaindre, et à ce sujet Maximilien s'était trouvé accusé par Louvet, dont l'allégation avait été soutenue par Lacroix, d'avoir menacé le Corps législatif du tocsin, s'il n'était pas fait droit aux prétentions de la commune. Robespierre, tenant à ne laisser sans réponse aucune des inculpations de son accusateur, réfuta vivement celle-ci; comme on l'a vu déjà, Lacroix s'était trompé. Quelqu'un, en effet, dans un moment d'humeur avait tenu le propos imputé à Maximilien, propos assez compréhensible d'ailleurs au lendemain même d'une révolution violente, mais lui-même en avait sur-le-champ blâmé l'auteur. Un ancien membre de l'Assemblée législative, nommé Renaud, étranger aux passions qui divisaient la Convention, se leva alors et dit : « J'atteste le fait que vient d'énoncer Robespierre (1). »

(1) Ce qui n'avait pas empêché Brissot, tant il y avait une touchante entente entre les Girondins pour calomnier Robespierre, d'écrire dans son factum : « Un jour il menaça de faire sonner le tocsin. » Voyez ce libelle de Brissot dans l'*Histoire parlementaire*, t. XX, p. 135.

Cet incident vidé (1), il avait à répondre à un autre reproche, celui d'avoir dénoncé, le jour même des massacres, quelques hommes du parti de la Gironde qu'il supposait vendus à Brunswick et dont, avait insinué Louvet, il aurait voulu compromettre la sûreté. Nous avons rapporté plus haut ses explications si claires à cet égard, nous passerons donc rapidement. « J'ai déjà, » dit-il, « répondu à cette infamie en rappelant que j'avois cessé d'aller à la commune avant ces événements qu'il ne m'étoit pas plus donné de prévoir que les circonstances subites et extraordinaires qui les ont amenés (2). » En dénonçant, après beaucoup d'autres membres, dans la soirée du 2 septembre et non pas du 1er, un parti puissant vendu à Brunswick, avait-il indiqué nommément quelqu'un? Cela est au moins douteux. Ses paroles n'ont pas été recueillies; et le procès-verbal de la commune, déjà cité par nous, mentionne son discours en trois lignes (3). Peut-être désigna-t-il Carra et Brissot; nous avons dit pourquoi; mais on sait quel démenti énergique, non relevé, il donna à Vergniaud le jour où ce dernier lui

(1) Le *Moniteur* est muet sur cet incident. Voyez le *Journal des débats et des décrets de la Convention*, numéro 48, p. 82. D'après Robespierre, la vérité de son récit fut aussitôt attestée par plusieurs membres de l'Assemblée législative, députés à la Convention. *Lettre de Robespierre à ses commettans*, numéro 4, p. 180.

(2) C'est ici que M. Michelet, avec sa légèreté habituelle, accuse Robespierre d'avoir menti pour la seconde fois; et cela parce que, repoussant avec horreur cette insinuation de Louvet qu'il avait voulu compromettre la sûreté de quelques députés en les dénonçant durant les exécutions, Robespierre avait répondu *à cette infamie* en rappelant qu'il avait cessé d'aller à la commune avant ces événements, — ce qui était vrai, — et que rien n'avait pu les lui faire prévoir. A quoi donc a pensé M. Michelet en insinuant que Robespierre avait voulu dissimuler sa présence à la commune dans les soirées du 1er et du 2 septembre? (t. IV, p. 482.) C'est, en vérité, par trop naïf! M. Michelet s'imagine-t-il que les 288 membres du conseil général l'eussent attendu pour donner un démenti à Robespierre? Celui-ci vint à la commune le 1er septembre pour y donner lecture d'une adresse aux quarante-huit sections, dont la rédaction lui avait été confiée; il revint le 2, parce que ce jour-là la gravité des événements lui fit un devoir d'être à son poste de conseiller; mais tout nous porte à croire qu'au moment où, après quelques autres membres, il parla, lui aussi, d'un parti puissant qui projetait de mettre Brunswick sur le trône, il ignorait encore les exécutions que, d'après sa propre déclaration, il n'apprit que par le bruit public et plus tard que la plus grande partie des citoyens. Ce jour-là, en effet, l'assemblée électorale avait commencé ses opérations; et à partir du lendemain Robespierre cessa de fréquenter le conseil général pour se consacrer tout entier à ses fonctions d'électeur. (Voyez aussi la discussion lumineuse de M. Louis Blanc. *Histoire de la Révolution*, t. VII, p. 373 et 374.

(3) M. Michelet est d'avis « qu'il ne nomma pas » (p. 477). Pourquoi donc écrit-il plus loin que « durant les exécutions, il vint, dénonça et de la langue égorgea ses ennemis » (p. 481)? Ces contradictions sont familières à M. Michelet. Hélas! quel mal, de la plume, il a fait à cet illustre Robespierre!

Ah! malheur à l'apôtre et malheur au tribun!

Et voyez la justice de M. Michelet! Ces cris de fureur déchaînés contre Robespierre par les Girondins: *A la guillotine, Robespierre!* et les poignards invoqués par Louvet, il s'est bien gardé d'en dire mot, lui qui à chaque page revient sur cette dénonciation d'un parti vendu à Brunswick.

reprocha d'avoir incriminé la plupart des membres de la Gironde. Et quand l'impudent Louvet, qui de son propre aveu n'assistait plus aux séances du conseil général, lui prêta, dans cette réplique dont la Convention refusa d'entendre la lecture, une phrase où se trouvent inculpées la Gironde en masse et la commission des Vingt-et-un tout entière, il commit un abominable mensonge (1); mais c'était un moyen de grossir le nombre des ennemis de Robespierre.

Revenons à cette magnifique défense dont la fin est empreinte d'un caractère de grandeur qui acheva de subjuguer la Convention. Robespierre ne pouvait manquer, en passant, de dire un mot ni du dernier rapport de Roland, signal de cette levée de boucliers contre lui, ni de cette lettre énigmatique gauchement présentée, disait-il, à la curiosité de l'Assemblée, lettre anonyme dont on connaissait l'auteur, ce vil Marcandier, ni de tous ces journaux, pamphlets et libelles distribués à grands frais dans toutes les communes par les soins du ministre de l'intérieur. « O homme vertueux, homme exclusivement, éternellement vertueux, où vouliez-vous donc aller par ces routes ténébreuses? Vous avez essayé l'opinion... Vous vous êtes arrêté, épouvanté vous-même de votre propre démarche... Vous avez bien fait; la nature ne vous a moulé ni pour de grandes actions, ni pour de grands attentats... Je m'arrête ici moi-même, par égard pour vous... Mais une autre fois examinez mieux les instruments qu'on met entre vos mains... Vous ne connoissez

(1) Dans sa brochure *A Maximilien Robespierre et à ses royalistes*, Louvet qui, de rage, a perdu tout à fait la tête, place à la date du 1er septembre la scène qui n'eut lieu que le 2 au soir à la commune. Le 1er septembre il ne fut question ni de Brunswick ni de ses partisans, comme on peut s'en rendre compte par le procès-verbal de la commune. Voici maintenant les paroles que Louvet, qui n'assistait pas à la séance, met dans la bouche de Robespierre : « Personne n'ose donc nommer les traîtres? eh bien ! moi, pour le salut du peuple, je les nomme. Je dénonce le liberticide Brissot, la faction de la Gironde, la scélérate commission des Vingt-et-un de l'Assemblée nationale Je les dénonce pour avoir vendu la France à Brunswick et pour avoir reçu d'avance le prix de leur lâcheté. » Combien Louvet, homme d'imagination et menteur passé maître, dut regretter de ne pas avoir inséré ce petit discours dans sa première *Robespierride !* (P. 42 de sa brochure, éd. de l'an III.) Un historien de nos jours, si l'on peut appeler de ce nom un véritable pamphlétaire, M. Mortimer Ternaux, a, sur la foi de Louvet, attribué ces paroles à Robespierre. Mais M. Mortimer Ternaux, qui n'y regarde pas de si près, qui ne distingue pas les assemblées de section ordinaires, des assemblées de section fonctionnant comme assemblées primaires, ne s'est pas aperçu que Louvet avait positivement confondu la séance du 1er septembre avec celle du 2, et il a fait, lui, un double emploi. Après avoir montré Robespierre prononçant, le 1er, les paroles citées plus haut, il lui fait tenir le lendemain un langage identique. Maintenant, ce qui est plus grave, M. Mortimer Ternaux se garde bien d'indiquer la source impure où il a puisé ces paroles, en sorte que le lecteur de bonne foi peut croire qu'il les a trouvées dans un document authentique, et non dans un libelle plein de fiel et de boue. Nous avons donc raison de dénier à cet écrivain le titre d'historien, et après avoir signalé chez lui des supercheries ou des erreurs capitales, nous croyons devoir dédaigner de nous occuper désormais d'une œuvre qu'il est impossible de prendre au sérieux.

pas l'abominable histoire de l'homme à la missive énigmatique; cherchez-la, si vous en avez le courage, dans les monumens de la police... Vous saurez, un jour, quel prix vous devez attacher à la modération de l'ennemi que vous voulez perdre. Et croyez-vous que si je voulois m'abaisser à de pareilles plaintes, il me seroit difficile de vous présenter des dénonciations un peu plus précises et mieux appuyées? Je sais qu'il y a loin du dessein profondément conçu de commettre un grand crime à certaines velléités, à certaines menaces de mes ennemis dont j'aurois pu faire beaucoup de bruit. D'ailleurs je n'ai jamais cru au courage des méchans. Mais réfléchissez sur vous-même, et voyez avec quelle maladresse vous vous embarrassez dans vos propres piéges... Vous vous tourmentez depuis longtemps pour arracher à l'Assemblée une loi contre les provocateurs au meurtre; qu'elle soit portée, quelle est la première victime qu'elle doit frapper? N'est-ce pas vous qui avez dit calomnieusement, ridiculement, que j'aspirois à la tyrannie? N'avez-vous pas juré par Brutus d'assassiner les tyrans? Vous voilà donc convaincu, par votre propre aveu, d'avoir provoqué tous les citoyens à m'assassiner. N'ai-je pas déjà entendu, de cette tribune même, des cris de fureur répondre à vos exhortations? Et ces promenades de gens armés qui bravent, au milieu de nous, l'autorité des lois et des magistrats! Et ces cris qui demandent les têtes de quelques représentants du peuple, qui mêlent à des imprécations contre moi vos louanges et l'apologie de Louis XVI! Qui les a appelés! qui les égare, qui les excite? Et vous parlez de lois, de vertu, d'agitateurs!...

« Mais sortons de ce cercle d'infamies que vous nous avez fait parcourir, et arrivons à la conclusion de votre libelle.

« Indépendamment de ce décret sur la force armée que vous cherchez à extorquer par tant de moyens, indépendamment de cette loi tyrannique contre la liberté individuelle et contre celle de la presse, que vous déguisez sous le spécieux prétexte de la provocation au meurtre, vous demandez pour le ministre une espèce de dictature militaire, vous demandez une loi de proscription contre les citoyens qui vous déplaisent, sous le nom d'ostracisme. Ainsi, vous ne rougissez plus d'avouer ouvertement le motif honteux de tant d'impostures et de machinations; ainsi, vous ne parlez de dictature que pour l'exercer vous-même sans aucun frein; ainsi, vous ne parlez de proscription et de tyrannie que pour proscrire et pour tyranniser; ainsi, vous avez pensé que pour faire de la Convention nationale l'aveugle instrument de vos coupables desseins, il vous suffiroit de prononcer devant elle un roman bien astucieux, et de lui proposer de décréter, sans désemparer, la perte de la liberté et son propre déshonneur! Que me

reste-t-il à dire contre des accusateurs qui s'accusent eux-mêmes?.. »

Et alors, terminant avec une sorte de pitié dédaigneuse dont resta mortellement blessé l'orgueil des Girondins, il disait : « Ensevelissons, s'il est possible, ces méprisables manœuvres dans un éternel oubli. Puissions-nous dérober aux regards de la postérité ces jours peu glorieux de notre histoire, où les représentans du peuple, égarés par de lâches intrigues, ont paru oublier les grandes destinées auxquelles ils étoient appelés. Pour moi, je ne prendrai aucunes conclusions qui me soient personnelles; j'ai renoncé au facile avantage de répondre aux calomnies de mes adversaires par des dénonciations plus redoutables. J'ai voulu supprimer la partie offensive de ma justification. Je renonce à la juste vengeance que j'aurois le droit de poursuivre contre mes calomniateurs. Je n'en demande point d'autre que le retour de la paix et de la liberté. Citoyens, parcourez d'un pas ferme et rapide votre superbe carrière. Et puissé-je, aux dépens de ma vie et de ma réputation même, concourir avec vous à la gloire et au bonheur de notre commune patrie (1)! »

Tel était ce discours magistral, véritablement magnifique. Nous avons dû l'analyser avec quelques développements et en mettre d'assez longs extraits sous les yeux de nos lecteurs, parce qu'il est le véritable point de départ de l'influence de Robespierre sur la Convention. Les Girondins, on ne peut se le dissimuler, s'étaient imaginé qu'ils auraient facilement raison de lui; il avait eu beau se tenir à l'écart depuis l'ouverture de la Convention, son nom seul inquiétait leur ambition. Mais le jour où ce vieil athlète de la liberté, — si jeune encore! — entreprit de se défendre, il les écrasa. A leur exaspération on va juger combien grande fut leur déception.

XVIII

Robespierre avait quitté la tribune au milieu des plus vives acclamations. On demandait à grands cris l'impression de son discours et

(1) Le *Moniteur* du 6 novembre 1792 et le *Journal des débats et des decrets de la Convention*, numéro 48, reproduisent à peu près *in extenso* le discours de Robespierre, mais avec des inexactitudes et des variantes assez graves. Voyez le discours imprimé par ordre de la Convention, *Réponse de Maximilien Robespierre à l'accusation de J.-B. Louvet* (de l'Imprimerie nationale, 1792, in-8° de 26). Voyez également les *Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, numéro 4, p. 145 à 186. Ce discours a été reproduit dans l'*Histoire parlementaire*, t. XX, p. 198, et dans les œuvres recueillies par Laponneraye, t. II. p. 185.

l'envoi aux quatre-vingt-trois départements. La Convention, presqu'à l'unanimité, — tant la Gironde avait perdu de terrain en quelques heures ! — vota l'impression. Le discours de Louvet ayant été tiré à quinze mille exemplaires, Merlin (de Thionville) aurait voulu qu'on enjoignît au ministre de l'intérieur d'avoir à répandre celui de Robespierre à un chiffre égal, dans toute l'étendue de la République, ce dont se gardera bien Roland. Il était temps cependant de clore cette discussion; un grand nombre de membres réclamèrent l'ordre du jour. C'était là précisément ce que redoutaient les Girondins.

Louvet s'élance à la tribune, on refuse de l'entendre. Tandis que Saint-Just, Jean-Bon Saint-André, Manuel et Garnier s'inscrivent pour parler en faveur de l'ordre du jour pur et simple, Pétion, Delaunay, Barère, Buzot et quelques autres demandent la parole, les uns sur, les autres contre. — Je vais répondre à Robespierre, s'écrie Louvet, qui, furieux, s'obstine à rester à la tribune. — Vous répondrez dans la *Sentinelle*, lui crie-t-on. — Mais Louvet, inébranlable, demande à parler contre le président. Ce n'était plus son ami Guadet. Surpris, le président consulte l'Assemblée pour savoir si elle veut entendre Louvet; à une très-grande majorité elle décide qu'il ne sera pas entendu.

Barbaroux, de son côté, se démenait comme un possédé. Il criait, gesticulait. Ne pas consentir à l'entendre, c'était le réputer calomniateur. Il voulait descendre à la barre, signer sa dénonciation, la graver sur le marbre. Voyant ses efforts demeurer infructueux, il use d'un stratagème qu'il croit ingénieux, quitte sa place et se rend à la barre où il réclame la parole comme citoyen. Mais il est accueilli par des murmures et des rires; on ne le prenait plus au sérieux. Cependant l'*équivoque* Barère, suivant l'expression de Robespierre qui le connaissait bien (1), était à la tribune. On se tromperait étrangement si l'on s'imaginait qu'il vint en cette circonstance prêter aide et assistance à Robespierre. Barère était toujours du parti des forts, et la Gironde était encore toute-puissante. Ce fut au contraire pour essayer d'amoindrir la victoire de Robespierre qu'après des considérations presque injurieuses pour lui, il proposa un ordre du jour motivé sur ce que la Convention ne devait s'occuper que des intérêts de la République. Ainsi ce n'était plus l'accusation enterrée sous l'ordre du jour pur et simple; on semblait mettre les parties dos à dos.

Pendant ce temps Barbaroux était resté à la barre, soutenu par Lanjuinais devenu l'un des coryphées du parti. Une virulente apostrophe de Couthon parvint seule à l'en déloger, et, tout confus, il re-

(1) *Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, numéro 8, p. 356.

monta au banc des secrétaires où Lanjuinais ne tarda pas à aller le rejoindre (1). Barère relut alors son projet de décret, mais Robespierre : « Je ne veux pas de votre ordre du jour, si vous mettez un préambule qui m'est injurieux. » La Source et Lacroix eux-mêmes, comme obéissant à un cri de la conscience, appuyèrent l'ordre du jour pur et simple, et la Convention consultée le décréta d'une voix presque unanime (2). Il était impossible d'être plus complétement vengé, à la face de la France tout entière, des calomnies de Barbaroux et de Louvet. Les Girondins, les chefs de la bande du moins, étaient atterrés; ils employèrent tous les moyens possibles pour atténuer l'effet de leur défaite. Brissot qui, laissant aboyer sa meute et se tenant prêt à prendre part à la curée, n'avait pas ouvert la bouche durant cette discussion, cuva sa rage dans son journal. Rien de curieux comme l'embarras du *Patriote françois* pour expliquer l'ordre du jour adopté par la Convention. Cependant cet ordre du jour avait été réclamé par Robespierre lui-même et combattu à outrance par tous les exaltés de la Gironde, force était bien au *Patriote* de passer condamnation à cet égard ; mais finalement il ne l'en considérait pas moins comme équivalent à un *hors de cour* « terminant le mépris de la Convention pour les agitateurs (3). » La vérité est que cet ordre du jour marquait bien positivement le mépris de la Convention pour ces intrigants de la Gironde qui consommaient en querelles particulières le temps précieux dû aux affaires de la République. Mais une chose allait porter au comble leur irritation, c'était la séance des Jacobins dans la soirée du 5 novembre. C'est là qu'il faut aller en effet pour avoir une idée de l'éclatant triomphe de Robespierre (4).

(1) « Il ne resta plus autour de Louvet, » lit-on dans les *Mémoires de Levasseur*, « que Salles, Barbaroux, Lanjuinais et Larivière, qui apportoient dans leur discussion non la chaleur d'adversaires qui cherchent à triompher, mais l'âpreté d'ennemis qui veulent avant tout terrasser des hommes qu'ils haïssent. » (T. Ier, p. 83.)

(2) *Moniteur* du 6 novembre 1792.

(3) Voyez le *Patriote françois* du 6 novembre, numéro 1184. On y lit : « Robespierre a parlé. Nous avons fait en un mot l'analyse de son discours ; *il a parlé*. Mais il devoit se justifier, et il ne l'a pas fait. » Son discours paraît à ce journal un « fastidieux et insignifiant plaidoyer. » En regard de cette appréciation haineuse, plaçons celle d'un autre journal, devenu pourtant bien hostile aussi à Robespierre : « Cette accusation directe et formelle d'avoir voulu être dictateur, tribun ou tout au moins triumvir, étoit aussi par trop gauche ; l'accusé n'eut pas de peine à combattre victorieusement une imputation aussi loin de nos mœurs que des siennes. » (*Révolutions de Paris*, numéro 174, p. 296.)

(4) Il faut lire dans les nouvelles *Révolutions de France et de Brabant*, de Camille Desmoulins et de Merlin (de Thionville), l'admirable morceau que ce triomphe inspira à Camille : « Au reste, je ne sais si Robespierre ne doit pas trembler d'un si grand « succès que celui qu'il a obtenu hier. » « C'est la seconde philippique, » dit Juvénal, « c'est ce discours sublime de Cicéron et cette justification immortelle qui l'ont fai

XIX

Jean-Bon Saint-André présidait. Quand Robespierre entra, une sorte de frémissement général parcourut la salle; on se disait : Le voilà. Sa présence fut saluée des plus chaleureux applaudissements. « Il n'appartient qu'à lui, » s'écria Merlin (de Thionville), « de rendre compte de ce qu'il a fait aujourd'hui. » Mais Robespierre n'avait nullement envie de se donner en spectacle. « Il se taira, j'en suis sûr, je le connois, » dit un membre. Il se tut en effet. D'autres prirent la parole pour raconter à la société sa victoire si complète et l'humiliation de ses accusateurs. Garnier le dépeignit comme un véritable républicain, toujours occupé de la chose publique et s'oubliant lui-même. « La vérité a guidé sa plume et son cœur. Sa vertu d'un côté, son éloquence mâle et naïve de l'autre, ont écrasé tous ses ennemis. » Quant à Barbaroux, il le compara au vil reptile osant à peine soutenir les regards de l'aigle. Puis Merlin, avec son énergie habituelle, s'emporta contre le *vertueux* Roland qui, sur les fonds de l'État, avait inondé la France de la diatribe de Brissot, du discours de Buzot contre les écrits incendiaires et de la dénonciation de Louvet. Il demanda que, pour combattre l'effet des manœuvres du ministre de l'intérieur, la société votât sur-le-champ l'impression du discours de Robespierre, son envoi à toutes les sociétés affiliées, et qu'à la suite elle donnât elle-même son opinion bien précise sur ce membre tant calomnié.

Manuel vint rendre également hommage à ce Robespierre « sorti vierge de l'Assemblée constituante où la plus corrompue et la plus riche des cours faisait couler son or et ses vices. » Manuel avait un pied dans le camp de la Gironde et un autre dans celui de la Montagne; mais en cette circonstance il fut tout à Robespierre, lequel, selon lui, pouvait dire en toute conscience ce qu'un Romain disait au sénat :

« assassiner. » Si c'étoit de Robespierre seul que je fusse l'ami, c'est-à-dire l'ami vulgaire et intéressé, et non de la cause qu'il défend, celle de l'humanité, pour laquelle je suis déterminé à périr avec tous les vrais patriotes, je croirois que le moment est venu de lui écrire comme Amasis à Polycrate : « Tu as trop vaincu; tes ennemis sont trop « écrasés pour que tant de succès ne présage pas une catastrophe prochaine; tant de « bonheur doit t'avoir jeté dans l'envie même des dieux, et je renonce à l'amitié d'un « homme si heureux et qui va m'entraîner dans sa perte. » En effet, il n'est pas possible d'humilier plus ses ennemis, et je ne crois pas que Louvet, attaché au carcan pendant une heure, eût pu souffrir davantage que pendant que Robespierre, du haut de la tribune, chargeoit cette tête chauve de cinquante pieds de fumier. » (Numéro 25.)

« On m'attaque dans mes discours, tant je suis innocent dans mes actions. » Il le félicitait surtout d'avoir toujours montré la plus grande austérité dans les principes, et de n'avoir jamais voulu rien être lorsque tant de gens étaient si pressés d'être quelque chose. Ce trait perçait de part en part les Girondins (1).

Louvet, dont la Convention nationale avait, de dégoût, comme nous l'avons dit, refusé d'entendre la réplique, ne voulut cependant pas perdre le morceau qu'il avait médité, et sous ce titre : *A Maximilien Robespierre et à ses royalistes*, il lança dans le public un libelle volumineux beaucoup plus atroce que le premier. Nous en avons déjà dit un mot. Il faut lire cela d'un bout à l'autre pour se former une idée de ce que la haine peut enfanter d'absurde. Ce n'est d'ailleurs qu'une édition accrue et considérablement embellie de l'accusation primitive ; mais ici les dernières limites du mensonge sont dépassées. L'auteur est pris de rage, on le sent, et ses colères n'excitent plus que le rire (2). La publication de cet indigne pamphlet lui attira quelques désagréments. Prétendant, contrairement à la déclaration si nette de Robespierre corroborée par celle de Marat, que l'un et l'autre avaient eu des entrevues fréquentes, il n'avait pas craint d'assurer, dans le texte de son libelle, sans aucune espèce de preuves d'ailleurs, que Robespierre et Marat se réunissaient quelquefois en 1791, chez Collot-d'Herbois, quelquefois chez Danton, plus souvent chez Robert. Madame Robert elle-même, affirmait-il, avait confié le fait à une de ses amies, laquelle l'avait répété à Gorsas, de qui il le tenait lui-même. Louvet, comme on voit, tirait ses renseignements de longueur ; mais cela était faux, tout simplement. Madame Robert (Louise de Kéralio) écrivit au député du Loiret une lettre qui est une véritable flagellation, et dont Louvet n'eut pas à s'applaudir. On y lisait : « Je ne dirai rien de M. Gorsas ; il paroît y avoir un tiers entre lui et le nommé Louvet ; il n'est donc qu'un étourdi d'avoir cru sur parole ; s'il avoit inventé à dessein de nuire, il seroit un scélérat. Il est faux que j'aie dit à personne que Marat et Robespierre se réunissoient chez moi. Marat n'y est jamais venu, *il n'y viendra jamais ;* Robespierre n'y est jamais venu, *il y viendra quand il voudra* (3). »

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Jacobins*, numéro 296. Voyez aussi le *Moniteur* du 14 novembre 1792. C'est la première fois qu'il rend compte d'une séance des Jacobins, aux débats desquels nous le verrons bientôt ouvrir ses colonnes. Cette fois, du reste, il se contente de reproduire la version du journal des Jacobins.

(2) L'ami Gorsas s'empressa d'annoncer sur le verso du titre du livre III de son journal, pour le second semestre de 1792, ce pamphlet dont il promit des extraits, qu'il ne donna pas.

(3) *Louise Robert à M. Louvet*, in-8° de 4 pages, de l'imprimerie de Baudoin. — En

Mais Robespierre, comme on le verra, n'allait presque jamais nulle part, surtout depuis son séjour au milieu de la famille Duplay, au sein de laquelle il vivait complétement retiré.

Imagination déréglée, tout à fait appropriée aux exigences des boudoirs, et qui aurait dû s'en tenir aux peintures des scènes d'alcôve et des amours frivoles, Louvet apportait dans ses écrits politiques les mêmes écarts de cœur et d'esprit que dans ses romans. Ce n'était point par une simple figure de rhétorique qu'il désignait Robespierre aux poignards de ses concitoyens ; il nous l'apprend lui-même dans ses Mémoires. Il se désole de ce qu'on lui ait laissé « l'impunité physique ; » et « cette énorme faute » de ce qu'il appelle le parti républicain lui navre le cœur (1). Il ne peut pardonner à ses amis de n'avoir pas assez énergiquement combattu le fatal ordre du jour. Le ministre de l'intérieur, Roland, sentit bien aussi le tort que cet ordre du jour allait causer à la coterie, et, pour parer le coup, il distribua à profusion, toujours aux frais du trésor, bien entendu, ce fameux libelle : *A Maximilien Robespierre et à ses royalistes*, que l'auteur fit imprimer, n'ayant pu le réciter devant la Convention. C'est encore Louvet qui nous apprend, — aveu précieux pour l'histoire ! — que le *vertueux* Roland en envoya un grand nombre d'exemplaires dans les départements (2). Ainsi voilà entre quelles mains se trouvaient, à la fin de cette année 1792, les destinées de la République. La calomnie était au pouvoir. Était-ce donc là ce règne de la liberté et de l'égalité pour l'avénement duquel de si généreux esprits combattaient avec tant de vaillance depuis plus de trois ans !

l'an III, Louvet, rentré dans la Convention, réédita son pamphlet contre Robespierre. Il le vendait lui-même au Palais-Royal, où il avait pris une boutique de libraire. Mais, Robert ayant donné la main aux Thermidoriens, il importait de le ménager, et Louvet effaça prudemment de la nouvelle édition ce qui concernait le député Robert et sa femme. Voyez p. 40 de l'édition de l'an III (in-8° de 55 pages). Comparez avec l'édition primitive citée presque entièrement dans l'*Histoire parlementaire* (t. XXI, p. 116 à 138). Cela seul peint Louvet.

(1) *Mémoires de Louvet*, p. 54. (Ed. Barrière et Berville.)

(2) *Mémoires de Louvet*, p. 58. « Je pris le parti d'écrire et d'imprimer ma réponse ainsi intitulée : *A Maximilien Robespierre et à ses royalistes...* Le ministre de l'intérieur Roland, qui sentoit l'irréparable faute de cet ordre du jour, voulut autant que possible l'amender, en faisant connoître à la nation tous les crimes des dictateurs de Septembre. Il fit passer un grand nombre d'exemplaires de ma brochure dans les départemens, etc. »

XX

Les fortes têtes du parti commençaient à comprendre qu'on avait fait fausse route en voulant abattre Robespierre de haute lutte. Il fallait aller doucement et sûrement, par les chemins ténébreux, travailler à la façon du termite, de manière qu'un jour le colosse s'écroulât miné par des milliers d'insectes invisibles et insaisissables. Il fallait, de plus, circonvenir plus que jamais les députés tièdes, douteux, incertains, entreprendre même ceux que Robespierre s'était accoutumé à regarder comme des amis; cela était facile, il était si peu armé contre l'intrigue, vivant en quelque sorte dans un isolement volontaire; il fallait, en un mot, s'efforcer de faire le vide autour de lui. Eh bien! cette œuvre tortueuse, elle va être poursuivie avec une persistance et un machiavélisme étonnants.

Mais ce n'était pas tout. Accuser Robespierre d'aspirer à la dictature, c'était lui supposer de puissantes qualités, le grandir encore pour ainsi dire aux yeux de ses concitoyens. On résolut donc de changer de batteries. Il y a en France une arme qui tue assez promptement, celle du ridicule; on s'en saisit bien vite, et, chose triste à dire! ce fut un grand esprit, un écrivain qui honore notre pays, l'auteur des *Progrès de l'esprit humain*, ce fut Condorcet qui consentit à tenir la batte d'Arlequin. Condorcet, l'ami et le biographe de Voltaire, persiflant outrageusement le plus pur et le plus intègre disciple de Rousseau, quelle chose navrante! Hélas! cela nous remet en mémoire que le philosophe de Genève fut aussi le point de mire des épigrammes sanglantes du patriarche de Ferney; et l'on peut dire avec quelque vérité que Robespierre est à Condorcet ce que Rousseau était à Voltaire.

Condorcet avait, un moment, paru vouloir échapper à cette coterie de la Gironde; mais, obsédé sans doute, il y était rentré, et le voici enrôlé dans les troupes légères du parti. La *Chronique de Paris* ayant un jour imprimé, on s'en souvient peut-être, sous le nom de Robespierre alors à Arras, une lettre injurieuse pour le clergé en général, sans distinction, Condorcet, grand ennemi des prêtres et soupçonné par Maximilien d'être l'auteur de la supercherie, avait reçu de lui un démenti formel. On avait voulu simplement se servir de l'autorité de son nom. Mais le philosophe voltairien n'avait jamais pardonné au dis-

ciple de Rousseau, et du jour au lendemain il était devenu son mortel ennemi.

Dans la *Chronique de Paris* du vendredi 9 novembre 1792, Condorcet, après avoir expliqué en quelques lignes comment l'erreur de Louvet, qu'il appelle un homme de beaucoup d'esprit et de talent, mais de beaucoup plus d'imagination encore, « était prouvée avant que Robespierre eût parlé, » écrivait « avec cette acrimonie réfléchie qui étoit un de ses talens, » le morceau qu'on va lire : « On se demande pourquoi tant de femmes à la suite de Robespierre, chez lui, à la tribune des Jacobins, aux Cordeliers, à la Convention? C'est que la Révolution françoise est une religion, et que Robespierre y fait secte; c'est un prêtre qui a des dévotes, mais il est évident que toute sa puissance est en quenouille. Robespierre prêche ; Robespierre censure ; il est furieux, grave, mélancolique, exalté à froid, suivi dans ses pensées et dans sa conduite; il tonne contre les riches et contre les grands; il vit de peu et ne connoît pas les besoins physiques. Il n'a qu'une seule mission, c'est de parler, et il parle presque toujours; il crée des disciples; il a des gardes pour sa personne, il harangue les Jacobins quand il peut s'y faire des sectateurs; il se tait quand il pourroit exposer son crédit; il refuse les places où il pourroit servir le peuple, et choisit les postes où il croit pouvoir le gouverner; il paroît quand il peut faire sensation, et il disparoît quand la scène est remplie par d'autres. Il a tous les caractères, non pas d'un chef de religion, mais d'un chef de secte; il s'est fait une réputation d'austérité qui vise à la sainteté; il monte sur les bancs; il parle de Dieu et de la Providence; il se dit l'ami des pauvres et des foibles; il se fait suivre par les femmes et les foibles d'esprit; il reçoit gravement leurs adorations et leurs hommages; il disparoît avant le danger, et l'on ne voit que lui quand le danger est passé : Robespierre est un prêtre et ne sera jamais que cela. Le reproche de la dictature étoit donc une gaucherie, et la proposition de l'ostracisme une absurdité : c'étoit lever la massue d'Hercule pour écraser une puce qui disparoîtra dans l'hyver. » Quatre ou cinq gros mensonges assaisonnés des plus fades plaisanteries, voilà le morceau servi aux Girondins pour les consoler de leur défaite. Sans doute on y a mis toute l'aigreur possible ; et nous avions bien raison de dire, en nous servant d'une phrase justement appliquée à Condorcet par un illustre écrivain de nos jours, qu'il l'avait écrit « avec cette acrimonie réfléchie qui étoit un de ses talents (1); » mais cette page si vide, où l'on tâche de répandre à pleines mains le ridicule sur le grand homme

(1) Sainte-Beuve. Sur La Harpe, *Causeries du lundi*, t. V, p. 94. Paris, Garnier, 1852.

d'État de la Révolution, prouve combien vaines et puériles étaient les accusations des Girondins contre Robespierre.

Il ne faut pas demander si les feuilles accréditées du parti s'empressèrent de reproduire l'œuvre de Condorcet. Faire un crime à Robespierre d'avoir invoqué le nom de la Providence, le présenter comme un prêtre suivi de dévotes, parce que sa parole exerçait sur les femmes une légitime influence, l'accuser mensongèrement de s'être dérobé dans les jours de danger, lui qui, au vu et au su de tout le monde, et comme nous l'avons irréfragablement démontré, s'était toujours tenu sur la brèche à l'heure des crises décisives, telles étaient les éternelles redites de ses adversaires. « Ce tableau de main de maître, » s'écria, transporté d'admiration, le rédacteur ordinaire du *Patriote françois*, « ira sans doute à son adresse, à la postérité (1)... » C'est bien pour cela que nous l'avons exhumé des colonnes de la *Chronique ;* oui, il ira à la postérité, mais comme un monument des passions haineuses, de la mauvaise foi, et de l'intolérance de la Gironde.

XXI

Ce n'était là qu'une pantalonnade, une farce à laquelle Robespierre répondait par le plus absolu dédain ; mais un coup autrement sensible vint l'atteindre vers cette époque. Pétion, auquel il portait un si vieil et si sincère attachement, et dont il se plaisait à ne pas suspecter les sentiments à son égard, bien qu'il le sût très-intimement lié avec ses adversaires, Pétion le frappa traîtreusement de la façon la plus inattendue. Et pourtant, en maintes circonstances, Robespierre lui avait prêté l'appui de sa parole et de son influence : constamment il l'avait défendu contre toute attaque. En quels termes chaleureux il avait parlé de lui, en novembre 1791, à la veille de sa nomination comme maire ! Se le rappelle-t-on ? « Je pense avec une douce satisfaction, » écrivait-il alors, « que mon cher Pétion a peut-être été nommé maire de Paris au moment où j'écris. J'éprouverai plus vivement que personne la joie que doit donner à tout citoyen ce triomphe du patriotisme et de la probité franche sur l'intrigue et sur la tyrannie (2). » N'est-ce point là le cri d'un cœur bien sincère et bien dévoué !

(1) Voyez le *Patriote françois*, numéro 1192.
(2) Lettre à Maurice Duplay, déjà citée. *Vide suprà.*

Mais lui, Pétion, avait-il jamais élevé publiquement la voix en faveur de son ami? Un jour, aux Jacobins, il était venu comme pour servir d'intermédiaire dans la querelle née au sujet de la question de la guerre, et envenimée inutilement par les calomnies de Brissot et de Guadet; il n'avait pas trouvé un mot de blâme pour ceux qui avaient fait dégénérer en une misérable dispute personnelle une question que Robespierre s'était efforcé de maintenir dans la région des principes et à la hauteur d'une doctrine. Aujourd'hui encore, dans ce grand conflit provoqué par les Girondins, on s'étonnait de ne pas entendre une parole d'apaisement sortir de sa bouche, et ce silence paraissait déjà une trahison de l'amitié. « Je ne crois pas qu'on doive se reposer sur Pétion, » avait dit avec raison Augustin Robespierre, « puisqu'il attend d'être invité, il ne mérite pas de l'être (1). » Et avec non moins de raison, Merlin (de Thionville) avait repoussé comme suspecte toute intervention de sa part.

Secrètement allié à la Gironde depuis qu'il avait goûté du pouvoir avec elle, Pétion se donna tout entier à elle en ce mois de novembre 1792, sans qu'une fibre du cœur l'avertît qu'en Robespierre c'était un véritable frère qu'il trahissait. Pour nous qui, par des révélations récentes, connaissons mieux l'ancien maire de Paris que ne le connaissaient ses contemporains, cette désertion honteuse ne nous étonne pas. Petion nous apparaît comme le type du faux bonhomme de la Révolution. S'il faut en croire Chabot, sa femme, excessivement jalouse de la supériorité du crédit de Robespierre, n'aurait pas peu contribué à l'entraîner (2). Eh quoi! le modeste salon du menuisier Duplay rivalisait avec les vastes et brillantes salles de l'hôtel du ministre de l'intérieur, où elle et madame Roland étaient accoutumées à recevoir les hommages de la foule des fonctionnaires, toujours empressés, sous la République comme sous la royauté! Aussi, comme elle avait applaudi au libelle de Louvet! Mais Pétion, ce semble, n'avait pas besoin des excitations de sa femme. Un seul trait peindra l'homme et montrera combien peu il était sérieux. A la nouvelle de l'arrestation du roi à Varennes, il avait été chargé avec La Tour-Maubourg et Barnave, on le sait, d'aller au-devant de la famille royale et de la ramener à Paris. Assis sur le devant de la grande berline, entre madame Élisabeth et la princesse royale, Pétion s'imagina avoir allumé des désirs subits dans le cœur de la sœur du roi; et, ce qui est plus grave, il n'a pas craint d'écrire dans une relation publiée aujourd'hui, que, cédant à un besoin de la nature, elle avait tendrement

(1) *Journal des débats et de la correspondance des Jacobins*, numéro 293.
(2) *Ibid.*, numéro 297.

pressé son bras (1). La plus simple délicatesse, son devoir de galant homme, lui commandaient une expresse discrétion sur un fait semblable, s'il était vrai. Mais comment croire qu'en un pareil moment, en de si tristes conjonctures, sous les yeux de son frère humilié et de sa belle-sœur dévorée par les larmes, une jeune princesse, élevée décemment, ait pu se laisser aller à de si grossières pensées? La supposition de Pétion nous paraît donc tout à fait gratuite et insensée; et, en se vantant, par une fatuité bête, d'avoir été l'objet des avances d'une fille de France, Jérôme Pétion s'est couvert d'un ridicule immortel.

Un pareil homme devait être facilement le jouet et l'instrument d'une coterie. On le prit, sans nul doute, par l'amour-propre. Aussi bien il gardait à Robespierre une rancune mal dissimulée de ce qu'il ne lui avait pas été préféré par les électeurs de Paris. On a vu comment, n'ayant pas été élu au premier tour de scrutin, il avait décliné l'honneur de représenter la capitale à la Convention. Cette rancune, à coup sûr, ne fut pas étrangère à son alliance avec les gens de la Gironde, car, député de Paris, il n'eût pas fait chorus avec la bande de ceux qui ne cessaient d'aboyer contre les représentants de la grande cité. Il accepta donc un rôle dans la petite conspiration ourdie contre Robespierre, et comme on fondait un grand espoir sur sa popularité, encore assez bien assise, on le réserva pour frapper le coup de la fin. Heureusement pour lui, le triomphe imprévu de Robespierre lui épargna l'odieux d'avoir à lui porter le coup de pied de l'âne (2).

N'ayant pu prononcer son discours à la Convention, il se dépêcha de le faire imprimer et de le publier en le faisant suivre d'une lettre à la société des Jacobins, où toute l'amertume de son cœur se condensait, comme la pensée intime se réserve pour le ***post-scriptum***. Qui avait lu les rapports de Roland et de Buzot, le premier libelle de Louvet, connaissait d'avance le discours de Pétion. A un éloge tempéré du conseil général

(1) L'original de cette relation est aux *Archives*, section administrative, F. 7, 4385. En voici un extrait : « Madame Élisabeth me fixoit avec des yeux attendris... Nos yeux se rencontroient quelquefois avec une espèce d'intelligence et d'attraction. Nos bras étoient enlacés, le mien touchoit vers son aisselle. Je sentois des mouvemens qui se précipitoient... Les regards de madame Élisabeth me sembloient plus touchans... Je puis me tromper; mais je pense que si nous eussions été seuls, elle se seroit laissée aller dans mes bras, et se seroit abandonnée aux mouvemens de la nature, etc. »

(2) Voici, d'après Camille Desmoulins, quelle avait été l'attitude de Pétion pendant la fameuse séance du 5 novembre : « J'observai Pétion, et je le dis avec regret pour l'honneur du genre humain, au milieu de cette éclatante justification de son collègue, il paroissoit crucifié de son triomphe, et après Louvet et Buzot, c'est lui qui m'a semblé souffrir davantage des applaudissemens donnés à Robespierre, et je ne crois pas qu'Aman, tenant la bride du cheval de Mardochée, fît une plus mauvaise figure. » (*Révolutions de France, etc.*, numéro 25.)

qu'il avait boudé, disait Robespierre, comme Achille boudait les Grecs, il mêlait les déclamations ordinaires de ses nouveaux alliés contre la vaillante commune. Répudiant toute espèce de solidarité avec les hommes de Septembre, il s'attribuait modestement tout ce qui s'était fait de grand et de bien dans la Révolution, au 20 juin, au 10 août. Nous avons déjà dit dans notre précédent livre comment Robespierre répondit à cette partie du discours de Pétion, et le railla sur ses prétentions. Quant aux projets de dictature attribués à son ancien ami, Pétion n'y croyait aucunement. « Je ne puis me persuader que cette chimère ait sérieusement occupé ses pensées, qu'elle ait été l'objet de ses désirs, le but de son ambition (1). » Alors pourquoi donc venir appuyer après coup, d'un long pamphlet, une accusation qu'on reconnaît sans fondement. Ah! c'est qu'il fallait aux yeux du pays tout entier déconsidérer Robespierre. Et, Pétion aidant, on le présentait à tous comme un être ombrageux et défiant, au tempérament bilieux, à l'imagination atrabilaire, comme un être apercevant partout des complots, des trahisons, des précipices, n'écoutant que lui, ne supportant pas la contrariété, ne pardonnant jamais à qui avait pu blesser son amour-propre, ne convenant jamais de ses torts, dénonçant avec légèreté, s'irritant du plus léger soupçon, ne connaissant point les convenances, voulant par-dessus tout les faveurs du peuple, cherchant avec affectation les applaudissements de la multitude, vantant ses services enfin et parlant de lui avec peu de réserve (2). Et c'est Pétion qui s'exprimait ainsi, le modeste Pétion qui quelques pages plus loin se flattait d'avoir sauvé plus d'une fois Paris. La kyrielle était longue, comme on voit, et Dieu sait si elle sera ressassée plus tard par les survivants de la Gironde, par ceux-là mêmes que Robespierre arrachera à l'échafaud, par les Thermidoriens et toute leur séquelle.

Mais ce n'était pas tout : dans la lettre insérée à la suite de son libelle, Pétion, obéissant au mot d'ordre de la coterie, se donnait le ridicule d'accuser Robespierre de lâcheté pour ainsi dire; il le montrait tremblant, voulant fuir, n'osant se montrer à l'Assemblée ; et à son tour il se vantait de l'avoir arraché à la persécution en s'attachant à son sort. Cette fois ce n'était plus Buzot qui avait la gloire de sauver *ce malheureux jeune homme*. On ne fut pas peu surpris aux Jacobins, où l'on avait été témoin de l'héroïque attitude de Robespierre, d'apprendre

(1) Page 21 du *Discours de Pétion*.

(2) Page 20. Le *Discours de Jérôme Pétion sur l'accusation intentée contre Maximilien Robespierre*, devenu très-rare, forme un in-8° de 28 pages. De l'imprimerie de C.-F. Patris, imprimeur de la commune. On le trouve dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXI, p. 98.

que son ancien frère d'armes lui décernait si lestement un brevet de poltronnerie. « Pétion, » dit Chabot, « nous le présente comme peureux pour avoir eu le courage de dire que le peuple devoit se sauver lui-même (1). » La réponse, tout le monde pouvait la faire à Paris, mais au loin la calomnie se propagerait sûrement ; on ne demandait pas autre chose.

Ce que Robespierre éprouva à la lecture de l'incroyable pamphlet, ceux-là seuls peuvent s'en rendre compte qui ont été victimes d'une trahison de ce genre, et qui se sont vus abandonnés de ceux dont ils n'auraient pas hésité à être les défenseurs à l'occasion. Sa douleur fut profonde; mais devant une telle attaque il ne pouvait rester muet. Sa réponse fut à la fois ironique et amicale; l'ironie prit la place de l'indignation. « Quelle est, mon cher Pétion, l'instabilité des choses humaines, puisque vous, naguère mon frère d'armes, et le plus paisible de tous les hommes, vous vous déclarez subitement le plus ardent de mes accusateurs? » Nous avons dit ailleurs comment, en mettant toujours la question des principes au-dessus de celle des personnes, il réfuta Pétion en tout ce qui concernait leur participation commune aux choses de la Révolution ; passons. Quant à cette prétention de l'avoir sauvé, lui Robespierre, c'était en vérité trop dérisoire. « Pourquoi, » lui demanda-t-il, « vous êtes-vous plutôt attaché à ma destinée que moi à la vôtre?... Mais je suppose que vous nous avez tous sauvés, ce rare bienfait vous donneroit-il le droit de nous détruire, et même de calomnier un seul individu? Le plus vil insecte se révolte contre l'homme qui veut l'écraser, et moi, contre Jérôme Pétion, tant en mon nom qu'au nom de tous les bons citoyens à qui il déclare la guerre. Quel moment avez-vous choisi pour les attaquer? Je venois de remporter sur la calomnie une victoire, facile, à la vérité, et dont j'étois loin de m'enorgueillir. Vous étiez venu à la sourdine, armé de pied en cap; mais la rapidité du combat ne vous avoit pas permis de tirer l'épée ; et au moment où je me retirois paisiblement du champ de bataille, vous êtes venu me frapper par derrière. » Et ce discours que les directeurs de la conscience politique de Pétion l'avaient engagé à publier pour remettre à flot le parti cruellement compromis par un si honteux échec, il était distribué à tous les corps administratifs, à toutes les municipalités de la République, aux curés, aux ecclésiastiques (2). « Le vertueux

(1) *Journal des débats et de la correspondance*, etc., numéro 297.

(2) Tous les journaux vendus à la faction de la Gironde s'empressèrent de reproduire le libelle de Pétion, avec l'affiche à la suite que Roland n'eut pas honte de faire placarder dans les rues. Voyez le *Moniteur* du 10 novembre 1792, le *Patriote françois* du 18 novembre (numéro 1196), le *Courrier des quatre-vingt-trois départemens*, numéro du

Roland devroit bien dire confidemment au comité des finances combien ce nouvel envoi coûte à la République. » Ainsi attaqué avec des armes aussi inégales par un nouvel adversaire qui comptait sur le poids de son nom pour donner à ses assertions l'autorité d'une preuve démonstrative, Robespierre ajoutait : « Me voilà, sans retour, déclaré atteint et convaincu au tribunal des quatre-vingt-trois départemens, de tous les ridicules et de tous les vices que vous m'imputez. » Et l'on avait fait passer en loi, — loi singulière, invoquée encore aujourd'hui, — qu'il ne pourrait repousser les calomnies de ses adversaires, sans être par cela seul taxé d'une excessive vanité. « Permettez du moins un seul mot de réponse à l'abus que vous faites de cet étrange privilége. Car en vérité, il est trop absurde que vous vous arrogiez celui de m'accuser hautement de lâcheté, de faire afficher que vous m'avez vu tremblant. Et quand! au temps même où La Fayette proscrivoit les patriotes ; le jour où, avec trente personnes, du nombre desquelles vous n'étiez pas, je restai aux Jacobins, environné de ses satellites, tandis que le sang des patriotes qu'il venoit de répandre ruisseloit encore ; dans ce tems où je m'obstinois à défendre cette constitution, tutélaire de la liberté, contre la faction redoutable qui dominoit l'Assemblée constituante. Ils trembloient donc, à votre avis, tous ceux qui la dénonçoient, au milieu de ses coupables excès, et qui ne cessèrent un instant de combattre pour les droits du peuple qu'elle avoit proscrits? »

Quant à la série d'épithètes injurieuses dont l'avait gratifié son ancien ami, Robespierre en faisait bon marché; mais, accusé de flatter le peuple, il ne pouvait s'empêcher de rappeler à Pétion que lui aussi on l'avait placé au rang des flatteurs du peuple. Il se consolait du reste en pensant que le véritable homme d'État semait dans un siècle pour recueillir dans l'autre. Lisez l'histoire, disait-il à Pétion, et vous verrez que les bienfaiteurs de l'humanité en furent les martyrs. Il lui montrait alors Agis condamné par les éphores, Caton déchirant ses entrailles, le fils de Marie expirant sous les coups de la tyrannie, Socrate buvant la ciguë, et Sydney mourant sur un échafaud. A cet ancien ami, auquel il s'était toujours montré dévoué, et qui maintenant à la face du pays entier venait lui reprocher si injustement un caractère sombre et bilieux, il répondait encore : « J'avoue mes torts ; et quoiqu'au dire

10 novembre, — ce dernier trouve même que Pétion avait jeté un voile officieux sur certains faits (numéro du 13) ; que voulait-il donc de plus? — la *Chronique de Paris*, numéros du 10 et du 11 novembre. On se demande en vérité comment Robespierre ne succomba pas tout de suite sous une telle coalition. Voyez sur le Discours de Pétion un très-remarquable article des *Révolutions de Paris*, numéro 175, p 349. Il est à noter que ce journal était loin d'être favorable à Robespierre.

de ceux qui sont le plus à portée d'en juger, je sois aussi facile, aussi bonhomme dans la vie privée que vous me trouvez ombrageux dans les affaires publiques; quoique vous en ayez longtemps fait l'expérience, et que mon amitié pour vous ait survécu longtemps aux procédés qui offensoient le plus mes principes, je conviens, à ma honte, que j'ai la foiblesse de croire encore à des intrigues funestes que vous devinerez peut-être vous-même, quand la France entière en sera victime. » Après s'être assez longuement expliqué ensuite sur Brissot, sur sa marche tortueuse et ses mensonges, sur les menées de ce parti de la Gironde qui changeait en jours de discordes, de désordres et de tyrannie les premiers jours de la République, et auquel lui Pétion, qu'on venait mettre ainsi en avant, comme un enfant perdu dans les occasions désespérées, sacrifiait si légèrement sa gloire, Robespierre terminait cette lettre par des considérations pleines de grandeur et dignes d'être rappelées : « Ceux que la nature a faits grands peuvent seuls aimer l'égalité! Il faut aux autres des échasses ou des chars de triomphe; dès qu'ils en descendent, ils croient entrer dans le tombeau. Tel homme paroissoit républicain avant la République qui cesse de l'être lorsqu'elle est établie. Il vouloit abaisser ce qui étoit au-dessus de lui; mais il ne veut pas descendre du point où il étoit lui-même élevé. Il aime les révolutions seulement dont il est le héros; il ne voit que désordre et anarchie où il ne gouverne pas... Pour nous, mon cher Pétion, dépouillons-nous de ces honteuses foiblesses; ne ressemblons point à ce tyran qui voulut réduire la taille des hommes à une mesure déterminée; n'exigeons pas que la fortune fasse toujours les frais de notre mérite; contentons-nous de la destinée que la nature nous a réservée, et permettons que celle de l'humanité s'accomplisse (1). »

XXII

Pétion, qui si témérairement s'était jeté dans la mêlée, et qui avec tant d'amertume était venu appuyer de sa signature une partie des calomnies inventées contre celui dont il avait si longtemps serré la main, se montra extrêmement blessé de la réponse de Robespierre. Il écrivit

(1) La *Réponse de Maximilien Robespierre à Jérôme Pétion* remplit tout le numéro 7 des *Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, p. 287 à 336. Elle a été reproduite dans les *Œuvres de Robespierre*, publiées par Laponneraye, t. II, p. 289 à 323.

même un second discours pour se plaindre d'avoir été *persiflé*, et reprocher, à un adversaire qu'il avait si gratuitement provoqué, d'avoir employé à son égard l'arme de l'ironie. Singulier homme en vérité que ce Pétion! Après avoir essayé de transpercer Robespierre des traits de la plus noire diffamation, il jette les hauts cris parce que dans la riposte il a reçu quelques égratignures, et « les directeurs de sa conscience politique », avec cette insigne mauvaise foi qu'ils apportaient dans la polémique, et dont nous les avons convaincus devant l'histoire, ne manquèrent pas de reprocher à Robespierre de déchirer aujourd'hui celui que jadis il appelait son ami, comme si cette lutte dont il souffrit cruellement, c'était lui qui l'avait cherchée (1).

Peut-être Robespierre eût-il mieux fait cette fois de garder le silence, de s'en tenir à sa première réponse si nette, si catégorique, si concluante. Mais le moyen de rester calme et indifférent devant certaines attaques? Où donc sont-ils, je le demande encore, ces hommes dont la frêle argile a été pétrie d'un miel onctueux? Qu'on me les montre ces gens débonnaires qui, ayant reçu un soufflet sur une joue, tendent l'autre pour en recevoir un second. Combien de haines, d'affronts chaque jour répétés, d'outrages sanglants il fallut pour remplir de haine le cœur de Maximilien! Ceux-là seuls le sauront qui liront attentivement cette histoire où pour la première fois se trouve complétement dévoilé, dans son effrayante nudité, le tableau monstrueux des longues iniquités dont il a été victime. Et où trouver plus de passion, plus de partialité, plus de haine aussi que chez la plupart des écrivains qui, animés de l'esprit de la Gironde, se sont faits les détracteurs de Robespierre! En le dépeignant, d'une plume trempée dans le fiel, ils ont, à dessein ou par ignorance, dissimulé toutes ces calomnies sans nom et tant d'odieuses manœuvres, grâce auxquelles on était parvenu à saturer d'amertume une âme qui n'eût pas demandé mieux que de rester toujours sereine et bienveillante. Oh! de quelle lumière l'histoire a encore besoin d'être éclairée!

En répondant de nouveau à Pétion, Robespierre le prit sur un ton plus ironique encore. L'ancien maire de Paris s'était conduit avec trop de légèreté pour être pris au sérieux, et c'était assez du fouet de la satire pour le châtier. « Mon cher Pétion, les amis de la patrie trouvent

(1) Rien ne prouve mieux à quelle race de tartufes appartenaient la plupart de ces gens-là. Le journal de Brissot, en donnant un extrait du second discours de Pétion, le faisait précéder de ces lignes : « Robespierre écrit à ses commettans une suite de libelles qui font un tel bruit que personne ne se doute de leur existence. Pétion a déterré de ce tombeau je ne sais quelle réponse que lui a faite cet homme, qui jadis l'appeloit son ami, et qui le déchire aujourd'hui. » (*Patriote françois*, numéro 1227). Quel amour de la justice et quel respect de la vérité dans ces lignes!

si peu d'occasions de rire! vous ne serez point assez cruel pour me contester le droit de saisir celle que vous m'offrez, ni pour m'envier l'avantage de vous prouver que vous possédez au moins le don d'éclaircir les nuages dont vous prétendez que mon front est éternellement couvert. » Cette lettre est d'un bout à l'autre un morceau achevé, une véritable *Provinciale*, non indigne du génie de Pascal. Fidèle à la devise qu'il avait choisie pour épigraphe : *Ridendo dicere verum quid vetat?* Robespierre n'oublia pas de dire, en passant, quelques rudes vérités à Pétion et de retracer pour son enseignement l'histoire des derniers événements de la Révolution, leçon d'autant plus sanglante qu'elle était donnée sous les formes d'une raillerie impitoyable. Rappelant cette scène de haute comédie où, pendant l'insurrection du mois d'août, le maire de Paris avait été consigné et gardé à vue chez lui sur sa propre demande, comme pour mettre, en cas de besoin, sa responsabilité à couvert, il le comparait à Ulysse se faisant attacher au mât de son vaisseau de peur d'être tenté d'aller heurter contre les écueils des sirènes. Il répondait ensuite au reproche d'avoir riposté avec peu de ménagement et priait son ancien ami de comparer les vérités qu'il lui avait dites avec les calomnies gratuites dont lui-même avait été abreuvé. Et quel moment avez-vous choisi, pour me lancer cette flèche du Parthe, ajoutait Robespierre? Le moment même où, en butte aux persécutions d'une foule d'ennemis puissants et innombrables, je venais de confondre à la tribune la rage de mes accusateurs et où la Convention leur avait fermé la bouche par un décret. Et c'est vous qui réveillez des inculpations flétries par le mépris de tous les gens de bien, et qui vous plaisez à rallumer la discorde, la haine et la vengeance, au lieu de chercher à les étouffer!

Quelle était donc la cause de tant d'acharnement contre un ancien frère d'armes? Maximilien ne pouvait l'attribuer qu'au ressentiment qu'avait éprouvé Pétion de n'avoir pas été nommé le premier par l'assemblée électorale de Paris. Le jour de cet échec il avait promis, en effet, de dîner avec Robespierre chez un homme très-connu dans la République, peut-être Danton, pour s'entendre sur un objet intéressant essentiellement la concorde publique. Mais on l'avait vainement attendu; de dépit et de douleur, il s'était abstenu. Durant l'élection du premier député, chacun avait pu remarquer avec étonnement, paraît-il, les couleurs de son teint se flétrir à mesure que la balance penchait d'un autre côté (1).

Parfois, dans cette vive riposte, l'indignation éclatait au milieu des

(1) *Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, numéro 10, p. 460.

phrases ironiques. Ainsi, à Pétion qui, se traînant dans l'ornière des calomnies de Louvet, l'accusait à son tour d'avoir voulu compromettre la sûreté de quelques députés en les dénonçant au sein du conseil général de la commune, Robespierre répondait : « Vous ne devrez plus désormais ma modération qu'à mon mépris. Je vous abandonne à celui de tous les citoyens qui m'ont vu, entendu à la commune, et qui vous démentent. Je vous abandonne à celui de tous les hommes judicieux qui, dans vos expressions, aussi vagues qu'artificieuses, aperçoivent à la fois la haine, le mensonge, l'invraisemblance, la contradiction, l'injure faite en même temps au public, aux magistrats patriotes, autant qu'à moi-même. Pétion, oui, vous êtes maintenant digne de vos maîtres ; vous êtes digne de coopérer avec eux à ce vaste plan de calomnie et de persécution, dirigé contre le patriotisme et contre l'égalité. » Mais bientôt la satire reprenait ses droits. Pétion, dans son deuxième discours, ayant fait assez naïvement allusion à la possibilité où il aurait été d'accepter le pouvoir suprême, fournit à Robespierre l'occasion de terminer sa lettre par un chef-d'œuvre d'ironie. « Bon Dieu ! nous aurions donc eu un roi nommé Jérôme Ier ! Quelle félicité ! » Alors, dans une humble requête, il le suppliait d'ordonner à son ministre de l'intérieur, fût-il le vertueux Roland lui-même, de supprimer le bureau de calomnie entretenu à si grands frais, et qui seul suffirait à ruiner l'État. Peut-être, ajoutait-il, le duc de La Vrillière m'eût-il jadis envoyé une lettre de cachet ; « mais il n'auroit jamais dépensé des millions pour me déshonorer : il n'auroit pas payé quarante journaux et plus de cent commis pour faire circuler la calomnie dans tous les départemens, dans toutes les municipalités, dans toutes les sociétés populaires, pour persuader à tous mes concitoyens et à tous les hommes dont j'ai défendu la cause que j'étois un monstre digne de l'exécration générale ; » ce qui aux yeux de Robespierre équivalait à un assassinat lâche et cruel ; et il se croyait en droit de s'écrier avec Cicéron : « *O miseram conditionem eorum qui de Republicâ benè merentur !* » Il faudrait tout citer ; mais cette lettre est infiniment longue, et nous ne pouvons qu'y renvoyer le lecteur (1). Pétion, qui si maladroitement était venu se jeter dans les jambes de Robespierre, fut écrasé du coup. De ce jour s'évanouit la popularité qu'il avait un moment partagée avec Maximilien ; il cessa d'être pris au sérieux. On continua seulement de l'appeler le *roi Jérôme Pétion*. Juste châtiment d'une conduite déloyale et inconsidérée !

(1) Cette seconde lettre à Jérôme Pétion remplit tout le numéro 10 des *Lettres de Maximilien Robespierre à ses commettans*, p. 433 à 484. On la trouve aussi dans les *Œuvres* publiées par Laponneraye, t. III, p. 58 et suiv.

XXIII

Sourds à cet appel à la conciliation qui était comme le couronnement de la réponse de Robespierre à Louvet, les Girondins redoublèrent de fureur, exaspérés par le triomphe de leur adversaire. Il est indispensable, pour l'enseignement des générations futures, de tracer avec quelque soin le tableau des incroyables menées auxquelles ils se livrèrent tant que Roland resta au ministère de l'intérieur et qu'ils purent, dans un vil intérêt de coterie, disposer des fonds mis à la disposition de leur ministre chéri. Les moyens ne leur manquaient pas : presque tous les journaux leur appartenaient ; quelques-uns gardaient une sorte de neutralité entre eux et ce qu'on appelait la Montagne, pour laquelle un très-petit nombre seulement avaient pris hautement parti. Il ne faut pas demander s'ils cherchèrent à acheter les feuilles publiques qui, depuis le commencement de la Révolution, avaient acquis le plus d'influence : nous en avons la preuve dans une note des *Révolutions de Paris*. Ce journal refusa fièrement de se vendre, mais il ne se prononça ouvertement ni pour ni contre les Girondins auxquels il s'efforça quelquefois d'être agréable (1). Hébert lui-même, le journaliste de la démagogie, le rédacteur à jamais fameux du *Père Duchesne*, ne fut pas, si l'on peut s'en rapporter à sa parole, à l'abri des sollicitations girondines ; lui aussi, on essaya de le corrompre et de l'enrôler dans le parti. Il vint avec indignation déclarer à la Société fraternelle que le ministre Roland lui avait fait proposer de rédiger son journal dans les principes ministériels, s'engageant à en prendre chaque jour mille à quinze cents exemplaires (2). Dubois-Crancé affirma de son côté, dans une lettre adressée à ses commettants, lettre qu'il avait lue au sein de la société des Jacobins, et dans laquelle il prenait chaudement la défense de Robespierre contre tous ses calomniateurs, affirma, dis-je, tenir d'Hébert que le ministre de l'intérieur avait offert au *Père Duchesne* de prendre chaque

(1) *Révolutions de Paris*, numéro 169. Voici en quels termes Prudhomme s'exprima au sujet de la tentative dont son journal fut l'objet : « Plusieurs membres de la Convention, redoutant déjà pour eux et leur parti la sévérité du *Journal des Révolutions*, et se disant *autorisés par une portion du pouvoir exécutif provisoire*, ont osé me proposer de céder mon journal sous la condition qu'il porteroit toujours mon nom. On ne m'eût pas fait un plus grand outrage si on fût venu me proposer de me vendre moi-même en personne. » (Voyez cette citation dans l'*Histoire parlementaire*, t. XX, p. 52.)

(2) Déclaration de Dufourny au club des Jacobins. (*Journal des débats et de la correspondance*,... numéro 297.)

jour deux mille de ses feuilles s'il voulait dire du bien de lui, ce qui le faisait s'écrier : « Roland, Roland ! ton portefeuille ressemble à la boîte de Pandore (1). »

En même temps les Girondins continuaient, à l'égard des membres de la Convention, leur système d'obsessions continuelles. N'ayant pu les entraîner en masse, ils crurent être plus heureux en agissant individuellement sur chacun d'eux. Les pièces que nous avons entre les mains suffisent pour prouver que les tentatives d'embauchage eurent lieu sur la plus vaste échelle. On ne se contenta pas d'agir sur les incertains, on entreprit aussi ceux qu'on savait depuis longtemps attachés à Robespierre ; là c'était une double victoire en cas de succès, et l'exemple de Pétion semblait un encouragement. Nous avons déjà cité un extrait d'une lettre de Guiter, député des Pyrénées-Orientales, révélant les intrigues dont il avait été entouré en arrivant à Paris. Levasseur (de la Sarthe) qui, en entrant dans la Convention, confondait dans une égale admiration et une même reconnaissance patriotique Robespierre et Pétion, Guadet, Danton et Gensonné (2), fut aussi circonvenu de la plus pressante façon. « On a tâché de me prévenir, » dit-il lui-même, « contre la députation de Paris, contre Robespierre, que j'ai toujours aimé parce qu'il est bon républicain. J'ai répondu : J'aime les Parisiens parce qu'ils sont patriotes, mais je ne les crains pas ; mon chef de file sera les principes (3). » Caractère ferme, nature énergique, Levasseur n'était pas homme à se mettre à la remorque d'une coterie ; mais les Girondins échouèrent également en s'adressant à un personnage fort équivoque, que plus tard les Thermidoriens trouveront beaucoup plus accommodant, l'avocat Durand de Maillane. Voici en quels termes ce dernier raconta lui-même à Robespierre les avances qui lui furent faites : « Mon patriotisme n'a jamais perdu de vue les enseignes du tien, et j'ai quelque mérite d'avoir su m'y tenir et m'y rallier dans un temps où j'ai été vivement sollicité d'en suivre d'autres... Tu ne voulois pas de la première guerre, et j'étois bien de ton avis ; je l'écrivis à *Péthion* dans le temps, en 1792, et je lui parlois de toi dans ma lettre avec bien de l'affection, le priant de te la communiquer. Tu m'as appris qu'il n'en fit rien. Oh ! que ton caractère étoit supérieur au sien ! Que ton désintéressement, avec la fermeté, la glorieuse indépendance qu'il te donne, te donne aussi d'avantage sur tous les ambitieux, sur tous

(1) La lettre de Dubois-Crancé se trouve insérée dans les *Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, numéro 9, p. 418. Voyez aussi le *Journal des débats et de la correspondance...*, numéro 310.

(2) *Mémoires de René Levasseur*, t. I, p. 50.

(3) *Journal des débats et de la correspondance de la société des Jacobins*, numéro 279.

les républicains à grandes et petites places, et pour eux et pour leurs amis! C'est ma pierre de touche... » Ce Durand de Maillane, après avoir presque constamment voté avec la Montagne jusqu'au 9 Thermidor, écrivit plus tard une prétendue *Histoire de la Convention nationale*, qui n'est qu'une longue et lâche diatribe contre Robespierre. Nous laissons aux lecteurs de bonne foi à juger maintenant ce qu'elle vaut (1).

(1) Il est essentiel de mettre sous les yeux des lecteurs la lettre tout entière de Durand de Maillane, écrite pendant les plus sombres jours de la Terreur, en ventôse de l'an II, et quand ils l'auront lue, ils se trouveront suffisamment édifiés, je crois, sur la moralité de ceux qui ont le plus contribué à noircir la réputation de Robespierre :

« Je m'adresse à toi, mon cher et ancien collègue, avec toute la confiance que je n'ai cessé un seul instant, depuis 1789, d'avoir eu tes lumières, en ta droiture et surtout dans la pureté et l'intrépidité de ton patriotisme, pour te confier, comme dépôt, l'acte ci-joint. C'est à toi à le juger et à décider, en le jugeant, de sa destinée; car si tu ne trouves pas à propos de le communiquer au comité de Salut public, ou si tu veux attendre pour le faire, je te laisse à cet égard entièrement le maître, et je le dois parce que je ne peux être au courant de la législation politique et révolutionnaire comme toi et tes collègues, membres de ce comité qui nous gouverne si bien.

« Tu sais ou tu dois savoir que sans que je te voie, sans que je te parle, je te suis entièrement attaché. Tes principes ont toujours été les miens. Passe-moi quelques dissonances dans certaines opinions. Je t'assure que mon patriotisme n'a jamais perdu de vue les enseignes du tien ; et j'ai quelque mérite d'avoir su m'y tenir et m'y rallier dans un temps où j'ai été vivement sollicité d'en suivre d'autres. Dès le 6 de juin j'ai écrit au comité de Salut public pour l'engager à presser la constitution. A la même époque, lorsque les faux républicains de Marseille entraînoient tout un département dans la révolte, j'ai écrit contre eux, en faveur de la Convention, au maire de Marseille et à Sollier l'ex-constituant, ton frère, Ricord, Albite et Nioche. Nos commissaires représentans ont eu les lettres sur les lieux, et en ont rendu ici témoignage à leur venue, ainsi que des preuves qu'ils y ont recueillies de ma persévérance dans le vrai chemin de la liberté. Je fis plus alors, car je ne voyois de salut que dans la plus prochaine constitution. Je pressai Jac et d'autres députés du Gard, dont les troupes étoient au pont Saint-Esprit; on avoit perfidement répandu le bruit que la Montagne ne vouloit pas de constitution. Je leur fis écrire le contraire, comme j'avois écrit, et nous avons su depuis que mes lettres n'avoient pas peu contribué à désarmer les troupes fédéralisées et à grossir l'armée de Carteaux.

« Tu ignorois peut-être cela quand tu as si bien parlé en faveur de ceux du côté droit qui n'ont eu qu'une erreur de suffrage à se reprocher. J'ai toujours été aussi bien content de toi dans toutes les occasions où tu as parlé religion ; et cela me fait espérer que tu m'entendras sans peine, si ce n'est avec plaisir, dans l'écrit que je te soumets sur cette matière; enfin, mon cher collègue, continue à défendre le faible, l'homme trompé, en n'épargnant ni les chefs des complots contre-révolutionnaires, ni les traîtres bien assurés. Tu ne voulois pas de la première guerre, et j'étois bien de ton avis ; je l'écrivis à *Péthion*, dans le temps, en 1792, et je lui parlois de toi, dans ma lettre, avec bien de l'affection, le priant de te la communiquer. Tu m'as appris qu'il n'en fit rien. Oh! que ton caractère étoit supérieur au sien! Que ton désintéressement, avec la fermeté, la glorieuse indépendance qu'il te donne, te donne aussi d'avantage sur tous les ambitieux, sur tous les républicains à grandes et petites places et pour eux et pour leurs amis! C'est ma pierre de touche; car si, dans mon obscurité, je ne parle pas, je juge, et je juge sans partialité et sans flatterie. J'ai des principes

La coterie fut plus heureuse dans ses démarches auprès d'un homm qu'on aurait cru plus solide et plus attaché à ses anciens principes. L'ex-constituant Anthoine, qu'on appelait l'ami de Robespierre avec lequel il avait jusqu'alors marché de conserve dans la carrière de la Révolution, lui qui, à diverses reprises, avait furieusement dénoncé Brissot, et que, vers la fin de l'Assemblée législative, on avait projeté aussi de mettre en état d'accusation, se laissa suborner au point de calomnier lui-même Robespierre. Accusé un jour en plein club des Jacobins d'être le commensal de Roland et de dîner souvent avec les ***Brissotins***, il donna à cette assertion un démenti formel (1); mais il ne put nier qu'il n'eût tenu contre Robespierre les propos les plus outrageants. Bourdon (de l'Oise) vint l'accuser publiquement de lui avoir dépeint Robespierre comme un tartufe, — mot des Girondins, — pour s'être introduit dans une maison respectable, dans la maison de Duplay, afin d'y vivre aux dépens de la famille; comme un homme qui ruinait la maison de ce citoyen, et rendait la vie dure aux enfants de Duplay (2). Il était peut-être assez étrange d'entendre répéter, à la tribune d'une société politique, des paroles, — si absurdes fussent-elles, — échappées dans une conversation particulière; mais à cette époque, ne l'oublions pas, la vie privée n'existait pas pour ainsi dire, et il semblait que tout le monde dût compte à la patrie de ses paroles et de ses actes les plus intimes. Or, si Robespierre, qui dans la vie privée se laissait

à moi qui ne tiennent ni aux événemens, ni aux premières formes. J'ai toujours été et je suis encore sans liaisons comme sans prétentions; je n'ai eu absolument en vue, dans une députation, que le bien, que le triomphe de la vérité, de la liberté, de l'égalité, par les moyens qui m'ont paru les plus propres à cette belle fin. Bien des victoires m'ont consolé, m'ont réjoui. Mais qu'il seroit triste, après tant de combats, de traverses inutiles contre nos efforts, contre les tiens, d'échouer au port ! Après avoir terrassé les rois en France, les nobles, le haut clergé, les parlemens, la féodalité, etc., craignons de nous en prendre à Dieu même, qui nous a aidés dans ces merveilleuses conquêtes. Lis cet écrit, et fais-moi, après, réponse, si tu le juges à propos. — Salut et fraternité.

« Durand-Maillane, député,

« Rue Neuve-de-l'Égalité, Cour des Miracles.

« Paris, le 9 ventôse, l'an II de la République une et indivisible. »

Et maintenant qu'on ouvre l'*Histoire de la Convention*, par ce Durand-Maillane, si l'on peut surmonter le dégoût qu'on en éprouve, et l'on y lira : « Robespierre, — qu'il appelle le lâche, — déclamoit contre la guerre dans laquelle Pétion, en bon politique, ne voyait qu'un sûr moyen d'attacher les Français à la liberté, » etc., etc., p. 49.

Durand-Maillane croyait alors sa lettre anéantie, et il ne se doutait pas qu'elle reparaîtrait un jour pour être un témoin vivant dans le grand procès que nous plaidons aujourd'hui. Cette lettre faisait partie de la collection Portiez (de l'Oise).

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la société des Jacobins*, numéro 331.

(2) *Ibid.*, numéro 320.

mener comme un enfant (1), était resté l'hôte de la respectable famille Duplay, c'était uniquement pour ne pas la chagriner par son départ. Anthoine savait cela mieux que personne. Un jour, cédant aux obsessions de sa sœur, Maximilien quittera pour un moment cette maison hospitalière; mais il y reviendra presque aussitôt, ne pouvant pas plus désormais se passer de la famille Duplay qu'elle ne pouvait se passer de lui. Robespierre, d'ailleurs, n'avait consenti à y rester qu'à la condition de payer pension. Anthoine le savait très-bien, et il y avait certainement quelque chose de vil dans son propos diffamatoire; car lui aussi, comme ami de Robespierre, avait reçu dans cette maison une cordiale hospitalité. Mais ce n'est pas à nous de répondre, laissons ici parler la plus jeune des filles de Duplay, la femme vénérable que beaucoup d'entre nous ont connue, et qui fut la mère du savant Le Bas : « Ma mère nous voyait avec plaisir porter de l'amitié à Robespierre et à sa famille. Pour nous, nous l'aimions vraiment comme un frère; il était si bon! Lorsque ma mère nous grondait, il était notre défenseur. Pour ma part, il m'arrivait souvent d'être grondée, car j'étais jeune et un peu étourdie; il me donnait de si bons conseils que toute jeune que j'étais, je les écoutais avec plaisir. Lorsque j'avais quelque chagrin, j'allais tout lui conter. Ce n'était pas un juge sévère, c'était un ami, un frère bien bon. Il était si vertueux, il avait pour mon père et ma mère tant de vénération, que nous l'aimions tous bien tendrement! » De telles paroles n'ont pas besoin de commentaires (2).

XXIV

Tandis que les Girondins s'efforçaient d'enrôler individuellement dans leur faction quelques-uns des membres influents de l'Assemblée, ils continuaient dans les départements leur détestable propagande contre leurs ennemis particuliers. Et là se montrait bien dans toute sa noirceur leur insigne mauvaise foi. Non, ils ne rêvaient point le morcellement de la République en petits états; cette accusation, basée sur d'imprudentes paroles sorties de la bouche de quelques-uns d'entre eux, et qui deviendra contre eux une arme terrible, je la tiens pour mal fondée; seulement, afin de conserver le pouvoir, ils n'eussent pas hésité

(1) Voyez à cet égard le témoignage de sa sœur. *Mémoires de Charlotte Robespierre*, p. 85, 87.

(2) *Manuscrit de madame Le Bas.*

à transporter tout autre part qu'à Paris le siége du gouvernement; et quand ce pouvoir leur glissera des mains, ils jetteront à tous les échos de la France un cri de guerre civile qui, hélas! ne sera que trop bien entendu. Jamais hommes ne subordonnèrent autant qu'eux les grands intérêts du pays à leur ambition, à leurs rancunes, à leurs passions personnelles; car, encore une fois, on ne doit pas l'oublier, et Dieu merci! nous avons accumulé les preuves, cette guerre contre ce qu'on a appelé la Montagne, eux seuls la provoquèrent, la voulurent implacable, sans trêve ni merci, à mort.

Il faut, pour apprécier leur conduite, se demander comment on jugerait aujourd'hui un gouvernement qui, mésusant de l'autorité publique et des richesses dont il est le dépositaire, emploierait, pour écraser ses adversaires, l'effrayant système de calomnies imaginé par les Girondins afin de perdre ceux qui les gênaient. Maîtres de la plupart des journaux de l'époque, ils s'en servaient pour égarer l'opinion. Le mensonge voyageait aux frais du gouvernement, comme le disait Robespierre, comblé « de caresses, de faveurs et d'assignats; » tandis que la vérité, obligée de se dérober aux regards jaloux de ce même gouvernement, avait à éviter à la fois les commis, les agents de la police et les juges (1). Chaque jour, du ministère de l'intérieur, partaient des ballots de journaux, de libelles et de pamphlets; et bientôt les villes, les campagnes, les palais, les chaumières étaient inondés d'écrits dirigés contre Robespierre, présenté avec la plus noire perfidie comme un acolyte de Marat, dont, à dessein, on assombrissait encore la sombre figure. L'armée même n'était pas à l'abri de ces envois : un jour l'abbé d'Espagnac, arrivant de Belgique, annonça aux Jacobins que le libelle de Louvet y avait été distribué aux troupes sous le couvert du ministre de l'intérieur, et il témoigna tout son étonnement de ce que la réponse n'eût pas au moins été jointe à l'attaque (2).

Ces menées, ces calomnies répétées à satiété, entretenaient l'inquiétude générale, divisaient de plus en plus un pays qui aurait eu tant besoin d'union et de concorde. N'est-il pas superflu de dire avec quelle facilité sont en général accueillis les plus grossiers mensonges? De temps à autre arrivaient aux Jacobins des adresses de sociétés affiliées qui, égarées par les libelles girondins, demandaient la radiation de Robespierre (3). Tantôt c'était la société des Amis de la liberté d'An-

(1) *Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, numéro 6. Article intitulé : *Des papiers publics*, p. 243.

(2) *Journal des débats et de la correspondance*, etc., numéro 312.

(3) Toutes ces adresses étaient sur un mode uniforme. On devinait tout de suite qui avait donné le ton. En voici un échantillon : « Jacobins, le voile est déchiré, la fac-

gers, tantôt celle de Châlons-sur-Marne (1), tantôt celle de Châtellerault (2), qui réclamaient l'expulsion de Marat et de Robespierre. La société mère finit par prendre l'alarme. Il est bien étonnant que l'on confonde toujours ces deux noms, s'écria Robert dans la séance du 23 décembre. Cela prouvait, selon lui, combien était corrompu l'esprit public dans les départements. Puis, après avoir établi un parallèle entre l'exagération de Marat, au patriotisme duquel il rendait d'ailleurs justice, et la sagesse de Robespierre, toujours si réservé dans ses moyens d'exécution, il ajoutait : « Il est temps, citoyens, de déchirer le voile qui cache la vérité aux yeux des départemens; il est temps qu'ils sachent que nous savons distinguer Robespierre de Marat. » Bourdon vint ensuite. Depuis longtemps, dit-il, on aurait dû renseigner les sociétés affiliées, et il peignit Robespierre comme un citoyen modéré dans ses moyens, comme un homme auquel, depuis le commencement de la Révolution, on n'avait aucun reproche à faire. La société arrêta enfin l'envoi d'une adresse à tous les départements, afin d'édifier complétement les diverses sociétés, trompées par les manœuvres girondines, sur les points de rapport et les dissemblances profondes existant entre les deux patriotes dont Roland et ses amis associaient les noms avec tant de perfidie (3).

De tels procédés n'étaient pas sans amener contre les Girondins des récriminations violentes, et cela était tout naturel. On reprocha amèrement à Roland d'avoir dérobé au contrôle de la nation les pièces trouvées dans l'armoire de fer, et dont il s'était réservé l'examen. Chasles demanda que le comité de sûreté générale tînt registre des crimes du ministre de l'intérieur (4), et qu'une souscription fût ouverte dans le sein de la société des Jacobins pour la propagation des lumières (5). Anarcharsis Cloots, de son côté, lançait son fameux pamphlet antigirondin *Ni Roland ni Marat* (6). Mais tout cela était bien peu de

tion Robespierre est à nu, l'intrigue est bien démasquée... Oui, Jacobins, nous voyons avec douleur que vous calomniez les Brissot, les Guadet, les Vergniaud, et tous les plus zélés défenseurs du peuple... Par quelle fatalité se fait-il que vous continuiez à prodiguer votre encens à un homme couvert du mépris public, au prétendu *incorruptible* Robespierre ! » Adresse de la société de Châlons-sur-Marne, citée par le *Patriote françois*, numéro 1192. On sent bien que le bureau de rédaction était au ministère de l'intérieur.

(1) *Journal des débats et de la correspondance,...* numéro 298.

(2) *Ibid.*, numéro 321.

(3) *Ibid.*, numéro 325.

(4) *Ibid.*, numéro 305.

(5) *Ibid.*, numéro 317.

(6) Les Girondins, qui se gênaient si peu pour empoisonner la France entière d'*infâmes diatribes* contre leurs adversaires, poussèrent les hauts cris. « Clootz le Prussien a publié une infâme diatribe sous le titre *Ni Marat ni Roland.* » Et Kersaint, aux

chose à opposer aux immenses ressources dont disposaient les amis de Brissot. « Ils ont accaparé les folliculaires accrédités, » écrivait Robespierre; « ils ont multiplié les libelles sous toutes les formes; ils n'ont pas cessé un instant de se préconiser eux-mêmes et de diffamer tous les citoyens qui ne vouloient connoître d'autre parti que celui de l'intérêt public. Ils se sont emparés du ministère des contributions publiques, de la poste et du ministère de l'intérieur, c'est-à-dire à peu près de toute la puissance royale. Le ministre qui règne sous ce titre a fait plus de libelles que d'actes de gouvernement; il a dépensé en affiches calomnieuses des trésors qui auroient suffi pour nourrir cent mille familles indigentes. Ses rapports à la Convention nationale, ses proclamations ne sont que des pamphlets diffamatoires. Les corps administratifs, les corps municipaux, sont devenus les ministres de ses haines personnelles et les colporteurs de ses libelles. Il n'est pas un département, pas une ville, pas un hameau qui n'ait été infecté de ses calomnies distribuées partout aux frais de la nation (1). »

Est-ce que par hasard Robespierre exagérait en s'exprimant ainsi? Eh bien! demandons à Roland lui-même la preuve de la vérité de ces paroles. Parmi les innombrables communes de France à qui le ministre de l'intérieur distribuait si généreusement la manne girondine, une seule avait été laissée de côté, non pas une commune de médiocre importance, mais une des grandes communes de France, celle d'Arras. Les complices de Roland dans ce petit travail d'infamie, je veux dire les secrétaires chargés du choix et de l'envoi des libelles, avaient sans doute pensé qu'il était difficile d'attaquer si grossièrement la réputation de Robespierre dans sa propre patrie, et ils avaient jugé convenable, depuis les premiers jours d'octobre, de priver la commune d'Arras des munificences ministérielles. Au bout de deux mois et plus, les représentants de cette commune réclamèrent; et de sa propre main, Roland répondit pour s'excuser de la négligence de ses secrétaires. « Mon zèle pour la propagation de l'esprit public doit vous être connu, et vous ne pouvez ignorer les moyens que j'ai adoptés pour donner à cette partie de ma sollicitude civique toute l'activité et l'efficacité qu'elle sollicite. C'est à cette fin que je corresponds avec un grand nombre d'excellens citoyens qui, de tous les points de la Répu-

Jacobins, s'écria : « Clootz est un fou méchant que vous devez bannir de votre sein, car ses procédés envers Brissot, Guadet, Buzot et moi, ses collègues à la Convention et dans le comité diplomatique, vous avertissent que cet ami du genre humain est insociable, et que ce philosophe n'est qu'un intrigant. » *Patriote françois*, numéros 1198 et 1200.

(1) *Lettres de M. Robespierre à ses commettans* (p. 242 à 248, numéro 6); article intitulé : *Des papiers publics*.

blique, reçoivent périodiquement de mes bureaux tous les imprimés qui sont à ma disposition. Plus vous m'avez fait connoître pour votre commune le besoin d'instruction, plus je dois être affligé de la suspension que vous avez éprouvée, et plus je me flatte que vous recevrez avec plaisir l'assurance, que je vous réitère, de l'alimenter, par votre organe, des écrits les plus propres à l'éclairer et à la rallier autour des bons principes... Vous recevrez dès aujourd'hui une collection la plus complète possible (1). » Et la Commune d'Arras recevait, en effet, trois exemplaires du compte rendu moral de Roland, sa lettre aux Parisiens, son rapport sur l'état de Paris, et deux exemplaires de l'accusation de Louvet. On s'était gardé, bien entendu, de joindre à cet envoi la justification de Robespierre, imprimée cependant par l'ordre de la Convention nationale. « Ce seul trait, » répondirent les représentants de la commune d'Arras, « si nous avions pu penser un seul instant que Robespierre, pauvre, opprimé, sans trésors, sans armée, ennemi de toutes les factions, aspirât à la dictature, cette gaucherie nous eût dessillé les yeux et démontré jusqu'à l'évidence l'absurdité de l'accusation romancière de votre lecteur Louvet (2). » Et ce n'était pas seulement la commune d'Arras qui se plaignait, car les intrigues de Roland ne faisaient pas fortune partout. « Nous nous souvenons trop bien des Feuillans pour ne pas nous tenir en garde contre les intrigans, » écrivait une société affiliée (3); et une autre, celle de Fontenay, en Vendée, s'étonnait profondément de recevoir le poison sans le contre-poison (4). On chercherait vainement dans l'histoire l'exemple d'une pareille conspiration de la part d'un parti contre la réputation d'un

(1) *Lettre de Roland aux représentans de la Commune d'Arras*, imprimée avec la réponse, in-8° de 7 pages (de l'imprimerie de Potiez de Lille). Robespierre jeune donna lecture de la lettre de Roland et de la réponse des représentants de la commune d'Arras, dans la séance du lundi 7 janvier 1793, aux Jacobins. La société arrêta qu'il serait fait mention honorable dans son procès-verbal de la conduite des administrateurs du Pas-de-Calais, et, sur la proposition d'un de ses membres, elle arrêta l'impression de la lettre de Roland et de « la réponse immortelle » des concitoyens de Robespierre (*Journal des débats et de la correspondance*, etc., numéro 335). D'un procès-verbal de l'assemblée des administrateurs d'Arras, en date du 17 janvier 1793, procès-verbal que nous avons sous les yeux, il résulte que les administrateurs de la ville d'Arras, qui sans doute tenaient à ne point se brouiller avec le ministère de l'intérieur, alors tout-puissant, ne sont point les signataires de la réponse à Roland; mais, comme le fit observer un membre, cette erreur n'était que le fait du journaliste Gorsas, dans son numéro du 11 janvier, et il n'y avait pas à s'en occuper. La lettre de Roland avait été adressée au conseil général, et non point à l'administration de la commune, c'était donc le conseil général qui avait répondu.

(2) *Lettre de Roland et réponse*, p. 5.

(3) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Jacobins*, numéro 298.

(4) *Ibid.*, numéro 308.

seul homme, auquel on eût été bien embarrassé d'adresser un grief fondé.

Mais, selon madame Roland, alors toute à Buzot, qui, en allumant dans son sein une passion irrésistible (1), l'avait aussi pénétrée du fiel dont son cœur était gonflé, c'était là un emploi bien entendu des fonds mis à la disposition de Roland pour répandre des écrits utiles. Son mari, avoue-t-elle,— et cet aveu est bien précieux, ce me semble,— « profita des papiers publics alors en crédit, et les fit expédier gratis aux sociétés populaires, aux curés et aux particuliers zélés qui s'annonçoient pour désirer de concourir au bien de l'État (2). » N'est-il pas joli, en vérité, de voir le ministre Roland, dont les amis étaient si enragés contre les prêtres, charger les curés de colporter la diffamation contre l'homme qui, presque seul, eut aux heures les plus sombres le courage d'élever la voix en leur faveur !

XXV

Si invoquer le nom de la Providence était, aux yeux des Girondins comme Guadet, un véritable crime, ils ne dédaignaient pas, à l'occasion, comme on vient de le voir, de faire servir d'instrument à leurs passions les ministres d'un Dieu dont ils reprochaient à Robespierre d'avoir invoqué le nom, l'accusant assez niaisement de vouloir par là ramener le peuple sous le joug de la superstition ; on n'a point oublié la fameuse scène des Jacobins. Quel excellent moyen aussi ! Qui donc, dans les campagnes et dans les petites villes, refuserait d'ajouter foi aux libelles des Louvet et des Brissot, aux écrits calomnieux des Girey-Dupré et des Gorsas, quand à des hommes simples de cœur et facilement enclins à la crédulité ces libelles seraient pieusement apportés par le curé de la paroisse ? Ah ! ces Girondins étaient des gens d'esprit !

Tandis que leur ministre favori prenait ainsi pour agents ces pauvres serviteurs du culte qu'ils avaient rudement maltraités cependant, un des leurs, s'inspirant de Guadet, ne trouvait rien de mieux, pour expliquer les invectives dont son journal poursuivait Robespierre, que de lui imputer à crime capital d'avoir parlé de la Providence et de l'éternité. Ce serait à n'y pas croire si nous ne mettions les preuves mêmes sous les yeux de nos lecteurs.

(1) Voyez à ce sujet les lettres récemment publiées de madame Roland à Buzot.
(2) *Mémoires de madame Roland* (édit. Barrière et Berville, t. II, p. 51).

Il arriva un jour, en effet, qu'un très-honnête homme,— c'est Gorsas lui-même qui le qualifie ainsi,— abonné au *Courrier des quatre-vingt-trois départemens* depuis l'origine de cette feuille, s'étonna profondément du brusque changement d'opinion de cette feuille à l'égard de Robespierre. Pendant près de trois ans, on le lui avait présenté comme le citoyen rectiligne, comme le pur des purs, comme le patriote par excellence, bien avant qu'il fût question du patriotisme si vanté des Girondins; et tout à coup le glorieux démocrate de la Constituante, l'Incorruptible, est ravalé au niveau d'un tribun vulgaire, d'un agitateur de la pire espèce, d'un courtisan du peuple, d'un aspirant à la dictature; et cela précisément au moment où des gens de grand talent assurément, mais fort ambitieux, et dont on chantait les louanges maintenant au lieu de celles de Robespierre, avaient le pouvoir entre les mains et disposaient de toutes les places. Cela parut à bon droit infiniment louche au brave abonné, et il ne put s'empêcher de demander des explications au rédacteur du *Courrier des quatre-vingt-trois départemens*. Gorsas daigna répondre, et la réponse est vraiment superbe. « Robespierre! » dit-il, « j'ai pu être sa dupe lors de l'Assemblée constituante, mais depuis très-longtemps mes yeux se sont dessillés. » Il prétend l'avoir entendu défendre Marat à la tribune des Jacobins. On connaît assez l'opinion de Robespierre sur l'Ami du peuple; je n'ai point à y revenir. Mais là n'est pas le grand grief de Gorsas contre Maximilien : « Je l'ai pris sur le fait, parlant au peuple de la Providence; dès lors je me suis dit : Voilà Tartufe. » Il ne l'avait point jugé tel quand, au sein de la Constituante, Robespierre, avec tant de noblesse et de générosité, avait défendu la cause des ecclésiastiques vieux et infirmes. Alors, il est vrai, les Girondins, dont le patriotisme était encore à l'état d'incubation, n'avaient pas une foule de faveurs à distribuer aux journalistes bien pensants. Quel criminel que ce Robespierre! Dans un moment où, selon Gorsas, son empire de tribun déclinait, on l'avait entendu parler au peuple de la Providence et de l'éternité! « Qui osera démentir ce fait? » s'écria-t-il triomphalement (1). Nous ne savons si l'abonné du *Courrier des quatre-vingt-trois départemens* se trouva bien satisfait de cette réponse; mais chez tout homme de cœur et de bon sens elle ne peut exciter que la pitié et l'indignation.

(1) Voyez le *Courrier des quatre-vingt-trois départemens*, numéros des 14 et 20 novembre 1792.

XXVI

Vers cette époque s'agitait la grande question du procès de Louis XVI. De tous les points de la France, depuis l'ouverture de la Convention nationale,—nos lecteurs le savent sans doute,—la mise en accusation du monarque déchu était impérieusement réclamée ; et par jugement, on entendait la mort. D'avance, on pouvait prévoir le sort du malheureux roi; sa mort était dans l'air.

A la fin du mois de novembre, on avait déjà entendu l'immense rapport de Valazé sur les crimes du ci-devant roi (1), et celui de Mailhe, sur les questions relatives au jugement de Louis XVI (2), discours terribles qu'avaient accueillis des applaudissements d'un sinistre augure. Morisson, Saint-Just, Fauchet, Rouzet, avaient parlé tour à tour à des points de vue différents ; mais on était arrivé au dernier jour du mois sans que la Convention eût pris une détermination. Ces solennelles discussions sur le jugement du ci-devant roi étaient d'ailleurs interrompues à chaque instant par des discussions incidentes. On avait proposé, au sein de la Convention, la suppression des fonds affectés au culte, et cette mesure, très-grave en ce moment, n'avait point paru déplaire au comité des finances. C'était son rapporteur ordinaire, Cambon lui-même, qui s'était chargé de la soutenir. Mais à la simple nouvelle de cette proposition, d'épouvantables désordres avaient eu lieu sur quelques points du territoire, désordres augmentés encore par la rareté des subsistances. Dans la séance du 30 novembre, Lecointe-Puyraveau et Biroteau, tout récemment arrivés du département d'Eure-et-Loir, tracèrent un sombre tableau des pays qu'ils venaient de parcourir, et où ils avaient presque couru risque de la vie. Les curés n'avaient pas été les moins acharnés contre eux ; ils avaient exaspéré les paysans en accusant la Convention de vouloir détruire le culte catholique. Danton s'écria qu'on bouleverserait la France avec l'application de principes trop philosophiques. C'était à ses yeux un crime de lèse-nation que de vouloir ôter au peuple ses idées, ses chimères, tant que des officiers de morale ne seraient pas parvenus à dissiper l'erreur dans les chaumières. Une autre cause de la fermentation générale

(1) Voyez le rapport cité *in extenso* dans l'*Histoire parlementaire*, t. XX, p. 239. — Séance du 6 novembre.

(2) *Ibid.*, p. 278. Séance du 7 novembre.

était, selon lui, la lenteur apportée au procès du roi. Maintenir les prêtres, assurer les subsistances, juger le roi dans le plus bref délai: tels étaient les moyens les plus propres, à son avis, pour ramener la tranquillité dans le pays (1).

A peu près identique était l'opinion de Robespierre, qui prit également la parole. Il commença par combattre une proposition de Buzot tendante à l'envoi de nouveaux commissaires à Chartres, car il craignait que les représentants du peuple ne fussent exposés à des outrages et à des menaces qu'ils eussent été impuissants à réprimer. D'ailleurs, en punissant les auteurs de la sédition, la Convention nationale devait en même temps prouver qu'elle était guidée par le seul amour de la liberté et du peuple. Le plus sûr moyen, suivant lui, de confondre à la fois les ennemis de la République, les partisans de l'aristocratie et du royalisme, c'était de ne pas différer plus longtemps le jugement de Louis XVI. Que demain, disait-il, le chef de tous les conspirateurs soit condamné à la peine de ses forfaits, et toutes les espérances des amis de la royauté s'évanouiraient. Puis, on concilierait aisément les droits de la propriété avec la vie des hommes, en statuant sur l'importante question des subsistances, et bientôt on poserait les bases d'une constitution libre, devant laquelle on verrait s'incliner à la fin les ennemis mêmes de la liberté. Seulement, ajoutait-il, aux applaudissements d'un certain nombre de ses collègues « étouffons les petites passions, car c'est ici que nous donnons le signal de la révolte (2). » Hélas! cela n'était que trop vrai!

Robespierre n'avait pas dit un mot du salaire des prêtres; mais quelques jours après, dans son journal, il développa les idées exposées à ce sujet par Danton, en mettant naturellement dans une discussion écrite beaucoup plus de calme et de modération que l'impétueux tribun n'en avait apporté à la tribune. Ce n'est pas encore ici le lieu de traiter la question du sentiment religieux chez Robespierre; ne perdons pas cependant cette nouvelle occasion de répéter, en passant, que tous ceux qui, sur la foi des plaisanteries de la Gironde, le présentent comme un prêtre, comme le défenseur officieux des prêtres, témoignent d'une ignorance profonde de son caractère. Être juste envers les ecclé-

(1) *Moniteur* du 2 décembre 1793 et *Journal des débats et des décrets de la Convention*, numéro 72, p. 486 et 488.

(2) Voyez le *Journal des débats et des décrets de la Convention*, plus complet ici que le *Moniteur*, numéro 72, p. 491. — Admirez maintenant la bonne foi du journal de Brissot: « Tous parloient, mais surtout Danton et Robespierre, de la nécessité de ramener la concorde, la fraternité dans l'Assemblée. Et ils ne cessent, aux Jacobins, de couvrir la Convention d'opprobre, et d'invoquer les poignards contre leurs adversaires. » *Patriote françois*, numéro 1208 (du 1er décembre). Et depuis trois mois Robespierre avait à peine ouvert la bouche aux Jacobins.

siastiques, leur montrer l'exemple de la tolérance, ce n'est point endosser la robe cléricale. Interdire au clergé toute intervention dans les choses de la vie civile, telle devait être, à son avis, la règle absolue du législateur. « Les prêtres, » avait-il dit à la tribune de l'Assemblée constituante, « sont dans l'ordre moral des magistrats (1). » Ministres de la religion catholique, protestante, juive ou mahométane, étaient à ses yeux des fonctionnaires, mais « dans l'ordre moral; » et il n'avait pas peu contribué à faire déclarer les fonctions de juré incompatibles avec le sacerdoce.

Au reste, en combattant comme mauvaise en révolution et dangereuse en politique la mesure proposée par Cambon au nom du comité des finances, il croyait devoir publier bien hautement une profession de foi qui, en d'autres temps ou en d'autres lieux, disait-il, n'aurait pas été impunie, et où éclate manifestement en quelques lignes toute sa pensée religieuse. « Mon Dieu, c'est celui qui créa tous les hommes pour l'égalité et pour le bonheur, c'est celui qui protége les opprimés et qui extermine les tyrans; mon culte, c'est celui de la justice et de l'humanité! Je n'aime pas plus qu'un autre le pouvoir des prêtres, c'est une chaîne de plus donnée à l'humanité. Mais c'est une chaîne invisible attachée aux esprits, et la raison seule peut la rompre. Le législateur peut aider la raison, mais il ne peut la suppléer. Il ne doit jamais rester en arrière; il doit encore moins la devancer trop vite. Pour moi, sous le rapport des préjugés religieux, notre situation me paroît très-heureuse et l'opinion publique très-avancée. L'empire de la superstition est presque détruit; déjà c'est moins le prêtre qui est un objet de vénération que l'idée de la religion, et l'objet même du culte. Déjà le flambeau de la philosophie, pénétrant jusqu'aux conditions les plus éloignées d'elle, a chassé tous les redoutables ou ridicules fantômes que l'ambition des prêtres et la politique des rois nous avoit ordonné d'adorer au nom du Ciel, et il ne reste plus guère dans les esprits que ces dogmes imposans qui prêtent un appui aux idées morales, et la doctrine sublime et touchante de la vertu et de l'égalité que le fils de

(1) Au moment où nous corrigeons les épreuves de ce volume, il nous tombe sous les yeux un article du journal le *Temps* (numéro du 2 février 1865), dans lequel, par un simple changement de mot, on fait dire à Robespierre justement le contraire de ce qu'il a toujours pensé. « Quand Robespierre, » écrit M. Challemel-Lacour, « disait « les prêtres sont dans *l'ordre social* des magistrats, » la religion d'État était implicitement proclamée. » Voyez l'importance d'un mot. Robespierre n'a jamais dit dans *l'ordre social*, il a dit : dans L'ORDRE MORAL. Ce qui est tout l'opposé. Si l'estimable écrivain qui a commis cette erreur eût été mieux renseigné, il n'aurait point tiré de cette phrase des conséquences absolument contraires à son esprit. Sans doute personne n'est infaillible, mais on comprend combien l'erreur devient grave quand elle sert, en quelque sorte, de texte d'accusation contre un homme.

Marie enseigna jadis à ses concitoyens. Bientôt sans doute l'évangile de la raison et de la liberté sera l'évangile du monde. »

Mais fallait-il brusquement, sous prétexte d'économie, supprimer les fonds affectés au culte ? C'est une question brûlante de nos jours, et à peu près résolue dans le camp de la démocratie ; seulement transportons-nous à soixante-dix ans en arrière, et demandons-nous si les arguments présentés par Robespierre, arguments que je vais exposer brièvement, n'avaient pas alors une force invincible. Pour une grande partie de la population, la religion était une nécessité ; beaucoup d'éprouvés et de malheureux y trouvaient des consolations puissantes à leurs douleurs et à leurs misères : or, supprimer les fonds affectés au culte, c'était supprimer le culte lui-même ; car à qui s'adresseraient ceux qui, n'ayant pas de fortune, ne pourraient payer les ministres de leur religion ? La religion serait donc entre les mains des riches un monopole et un privilége ? C'est pourquoi, sans aucunement respecter les préjugés même les plus respectables, Robespierre conseillait à la Convention d'ajourner une pareille mesure au moment où les lois, les mœurs nouvelles et les lumières suffiraient à la garantie de la morale publique. Et puis, lorsque l'Assemblée constituante avait revendiqué les biens de l'Église au nom de la nation, n'y avait-il pas eu entre elle et le clergé un contrat que la Convention était tenue d'exécuter ?

Abordant ensuite le côté politique de la question, il se demandait s'il était bien prudent de venir, à l'heure la plus difficile de la crise révolutionnaire, jeter encore des ferments de troubles et de discordes, mettre de nouvelles armes entre les mains de la malveillance et du fanatisme ? Voulait-on créer une autre génération de prêtres réfractaires quand une partie du bas clergé semblait s'être ralliée loyalement à la Révolution ? Enfin ne devait-on pas craindre le retour des abus que la première Assemblée avait cru couper dans sa racine ? Et quand je considère aujourd'hui les progrès effrayants des corporations religieuses dans notre pays, je me demande si Robespierre n'avait pas mille fois raison lorsqu'il disait : « Vous verrez naître mille associations religieuses qui ne seront que des conciliabules mystiques ou séditieux, que des ligues particulières contre l'esprit public ou contre l'intérêt général ; vous ressusciterez, sous des formes plus dangereuses, les confréries et toutes les corporations contraires aux principes de l'ordre public, mais pernicieuses surtout dans les circonstances actuelles où l'esprit religieux se combinera avec l'esprit de parti et avec le zèle contre-révolutionnaire. Vous verrez les citoyens les plus riches saisir cette occasion de réunir légitimement les partisans du royalisme sous l'étendard du culte dont ils feront les frais. Vous allez

rouvrir ces églises particulières que la sagesse des magistrats avoit fermées, toutes ces écoles d'incivisme et de fanatisme où l'aristocratie rassembloit ses prosélytes sous l'égide de la religion. Vous réveillez la pieuse prodigalité des fanatiques envers les prêtres dépouillés et réduits à l'indigence; vous établissez entre les uns et les autres un commerce de soins spirituels et de services temporels, également funeste aux bonnes mœurs, au bien des familles et à celui de l'État... » Nous verrons plus tard, quand les exagérés, qu'il combattra de toute son énergie, seront parvenus à persécuter les prêtres à cause de leur seule qualité de prêtres, à fermer les églises, à épouvanter toutes les consciences timorées, nous verrons, dis-je, se vérifier ces menaçantes prophéties de Robespierre (1).

Autre, disait-il, devait être le système des économies. Il ne devait point porter sur un point isolé, mais frapper à la fois tous les abus. Rendre impossibles les déprédations du gouvernement, ne point confier à un seul l'administration arbitraire des immenses domaines de la nation, prévenir les faux publics, proscrire l'agiotage effréné qui ruinait le pays tout entier pour enrichir quelques hommes, et surtout, surtout! fixer de sages bornes aux entreprises militaires, gouffres dévorants où menaçait de s'engloutir la fortune publique : telles étaient les véritables mesures à prendre. « Si vous êtes convaincus qu'après avoir affranchi les peuples voisins chez qui vous avez porté les armes, vous devez défendre leur liberté comme une partie de la vôtre, et, ramenant ensuite votre attention sur vous-mêmes, appliquer toute votre énergie à vos affaires domestiques pour fixer au milieu de nous la liberté, la paix, l'abondance et les lois, si tous les ministres et tous les généraux conforment leur conduite à ces principes, vous serez également économes et du sang, et des larmes, et de l'or de la nation (2). » Voilà pourtant ce qu'un historien de nos jours appelle « rentrer dans l'inintelligente politique que tant de fois Robespierre exposa aux Jacobins (3). » Ce que cette appréciation a non-seulement d'injuste, mais de ridicule, tous les lecteurs de bon sens le comprendront. Ah! plût à Dieu que

(1) Telle est l'aveugle partialité de M. Michelet, que Danton, qui présenta avec beaucoup plus de vivacité la même opinion que Robespierre, n'aurait, selon l'illustre historien, réclamé contre la suppression des fonds affectés au culte que parce qu'il craignait qu'elle ne devînt le prétexte d'une éruption ; mais « pour Robespierre, cette affaire devenait un texte excellent... » (T. V, p. 120.)

(2) Observations sur le projet annoncé au nom du comité des finances, de supprimer les fonds affectés au culte, adressées à la Convention nationale. *Lettres de Maximilien Robespierre à ses commettans*, numéro 8, p. 337 à 352. Cet article a été reproduit dans l'*Histoire parlementaire*, t. XX, p. 449, et dans les *Œuvres* recueillies par Laponneraye, t. II, p. 324.

(3) M. Michelet. *Histoire de la Révolution*, t. V. p. 122.

cette « inintelligente » politique de Robespierre eût été suivie ! Nous n'aurions pas vu tant de désastres fondre sur notre pays, et notre glorieuse ville de Paris n'aurait pas eu la douleur d'être souillée deux fois par la présence de l'étranger !

XXVII

A côté de la question religieuse se dressait, effrayante, celle des subsistances, sombre question qui si souvent déjà depuis le commencement de la Révolution, avait soulevé les fureurs populaires, et qui à cette heure devait éveiller plus que jamais les sollicitudes du législateur ; car elle devenait entre les mains des partis une arme terrible, et de sa solution dépendait peut-être l'avenir de la République.

Bien divisées étaient les opinions. Les uns voyaient dans la liberté absolue des denrées de première nécessité le meilleur remède à apporter à la rareté des subsistances. Laissez faire, laissez passer, disaient-ils, les blés d'eux-mêmes sortiront des greniers et afflueront aux marchés. De cet avis était le jeune Saint-Just, et il prononça sur cette matière, dans la séance du 29 novembre, un discours très-remarquable et très-remarqué (1). Robespierre, en cette circonstance, professa des idées absolument opposées à celles de son ami. Cela prouve déjà combien ces deux grands citoyens, quoique presque toujours d'accord sur les principales questions politiques et sociales, se tenaient peu dans la dépendance l'un de l'autre. Certains écrivains ont présenté Saint-Just comme n'étant que le reflet des pensées de Robespierre, d'autres ont cru que celui-ci subissait l'influence du premier. Erreur, profonde erreur démentie par tous les faits.

Dans la journée du dimanche 2 décembre, Robespierre proposa à son tour à la Convention les moyens les plus propres, selon lui, à ramener l'abondance. Il venait, disait-il, plaider à la fois la cause des indigents, celle des propriétaires et celle des commerçants eux-mêmes. Lorsque dans un pays, où la nature fournissait avec prodigalité aux besoins des hommes, la disette apparaissait tout à coup, elle ne pouvait, pensait-il, être attribuée qu'à une administration mauvaise ou à des lois défectueuses. Or, la récolte avait été bonne cette année, et cependant le pain était rare et atteignait un prix qui le rendait à peu près inaccessible à l'ouvrier. La disette actuelle était donc une disette fac-

(1) Voyez notre *Histoire de Saint Just*, p. 125 de la première édition.

tice, et la législation de l'Assemblée constituante sur le commerce des grains ne lui paraissait nullement convenir à l'époque présente. On se rappelle avec quel acharnement il avait combattu cette loi martiale, née des désordres occasionnés par les subsistances, et dont la tyrannie s'était armée, disait-il, « pour se baigner légalement dans le sang des citoyens affamés. » Répondre par des baïonnettes aux justes inquiétudes des populations alarmées était, suivant Robespierre, une politique indigne des législateurs de la République. On avait compté pour beaucoup les intérêts des négociants et des propriétaires, pour rien la vie des hommes. Sans doute la liberté du commerce était une chose essentiellement respectable; mais la théorie de la liberté illimitée était-elle applicable dans des temps de crise? Les denrées les plus nécessaires à la vie humaine pouvaient-elles être considérées comme des marchandises ordinaires, et entre le commerce du blé et de l'indigo n'y avait-il aucune différence? La vie des hommes serait-elle donc subordonnée aux spéculations d'avides détenteurs de grains, et s'il était ridicule d'interdire à des négociants d'accaparer des objets de pure vanité et de luxe pour les vendre à leur heure le plus cher possible, n'était-il pas de la dernière barbarie de les autoriser à entasser des monceaux de blés, quand à côté d'eux leurs semblables mouraient de faim?

La première loi sociale étant de maintenir à l'homme son droit à l'existence, tout ce qui lui était indispensable pour la conserver devait être considéré comme une propriété commune en quelque sorte à la société entière, et l'excédant seul abandonné à l'industrie des commerçants. Aussi toute spéculation mercantile faite aux dépens de la vie humaine n'était plus un trafic aux yeux de l'orateur, mais un brigandage et un fratricide. Régler le commerce des grains à l'intérieur était-il plus un attentat à la propriété que d'en prohiber l'exportation à l'étranger toutes les fois que l'abondance n'était point assurée au dedans. Et là Robespierre exprimait une grande vérité. Au reste, loin de prétendre interdire la circulation des grains dans toute l'étendue de la République, il demandait au contraire qu'on prît toutes les précautions pour qu'elle eût lieu sans entraves, et il se plaignait précisément du défaut de circulation et des obstacles dont on l'environnait sous prétexte de la rendre illimitée. « La subsistance publique circule-t-elle, » continuait-il, « lorsque des spéculateurs avides la retiennent entassée dans leurs greniers? Circule-t-elle lorsqu'elle est accumulée dans les mains d'un petit nombre de millionnaires qui l'enlèvent au commerce pour la rendre plus précieuse et plus rare, qui calculent froidement combien de familles doivent périr avant que la denrée ait atteint le prix fixé par leur atroce avarice? Circule-t-elle lorsqu'elle ne fait que traverser les

contrées qui l'ont produite, aux yeux des citoyens indigens qui éprouvent le supplice de Tantale, pour aller s'engloutir dans le gouffre inconnu de quelque entrepreneur de la disette publique? Circule-t-elle lorsqu'à côté des plus abondantes récoltes, le citoyen nécessiteux languit faute de pouvoir donner une pièce d'or ou un morceau de papier assez précieux pour en obtenir une parcelle?

« La circulation est celle qui met la denrée de première nécessité à la portée de tous les hommes, et qui porte dans les chaumières l'abondance et la vie. Le sang circule-t-il lorsqu'il est engorgé dans le cerveau et dans la poitrine? Il circule lorsqu'il coule librement dans tout le corps; les subsistances sont le sang du peuple, et toute libre circulation n'est pas moins nécessaire à la santé du corps social que celle du sang à la vie du corps humain. Favorisez donc la libre circulation des grains en empêchant tous les engorgemens funestes. Quel est le moyen de remplir cet objet? ôter à la cupidité l'intérêt et la facilité de les opérer. » Il fallait, dans l'intérêt de la société, constater la quantité de grains produite dans chaque contrée, et obliger les propriétaires à les vendre sur le marché, au lieu de les transporter, nuitamment quelquefois, soit à l'étranger, soit dans les magasins de l'intérieur. Imposer des bornes à ces vampires, spéculant sur la misère publique grâce à l'impunité absolue dont ils jouissaient, n'était pas un attentat contre la liberté. Laissez-les faire, avait-on trop répété jusqu'ici. Mais était-ce là le moyen de calmer le peuple qui ne se soulevait sans raison ni contre les lois qu'il aimait, ni contre les représentants qu'il s'était choisis? Sans conclure d'une façon absolue, Robespierre se contentait, en terminant, de demander la priorité pour les projets de décret où se trouvaient indiquées de sérieuses précautions contre le monopole, se réservant de proposer des modifications dans le cours de la discussion, s'il y avait lieu. Ces précautions mêmes lui semblaient toutes favorables à la propriété légitime, puisqu'elles étaient de nature à prévenir à l'avance des luttes terribles. Contentez-vous, disait-il aux riches, de jouir des avantages que la fortune vous donne; mais laissez au peuple du pain, du travail et des mœurs. Quant aux représentants du peuple, c'était à eux à empêcher, par de bonnes lois, ces convulsions qu'amenait fatalement « le combat des préjugés contre les principes, de l'égoïsme contre l'intérêt général, de l'orgueil et des passions des hommes puissans contre les droits et les besoins des foibles (1). »

« Présentez des conclusions, rédigez un projet de décret, » lui

(1) Voyez ce discours dans le *Moniteur* du 4 décembre 1792, et mieux dans les *Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, numéro 9, p. 391 à 409. On le trouve aussi dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXII, p. 175.

disait-on; car on avait été frappé de la sagesse de ses observations; mais il déclara de nouveau s'en référer aux projets de décret déjà proposés contre le monopole, et il quitta la tribune au milieu des applaudissements d'une partie de l'Assemblée et des tribunes (1).

XXVIII

Le lendemain, 3 décembre, fut le jour où pour la première fois devant la Convention, c'est-à-dire devant le pays, Robespierre développa son opinion sur le parti qu'il y avait à prendre à l'égard de Louis XVI. Déjà, dans un long article de son journal, il avait laissé pressentir quelle elle serait. Établissant une grande différence entre Charles Ier, « tyran immolé à un autre tyran, » et l'ex-roi des Français, qui avait à rendre compte des attentats de son gouvernement contre la liberté du peuple, il voyait ici la cause de la société tout entière contre un individu; il n'y avait donc pas à appliquer les formes judiciaires ordinaires, car la société se trouvait à la fois juge et partie. En vain invoquerait-on, en faveur du monarque déchu, la constitution qui avait prononcé son inviolabilité, puisqu'en conspirant contre la liberté et la sûreté du peuple français il avait déchiré de ses propres mains cette constitution : Robespierre allait ici au-devant de l'argument principal des défenseurs de Louis XVI. Du reste, on ne devait se laisser guider ni par le désir de la vengeance, ni par le plaisir d'immoler une victime, disait-il, mais par la raison et l'intérêt public, lesquels pouvaient seuls autoriser la société à infliger une peine à ce roi détrôné, impuissant et abandonné aujourd'hui, comme tout criminel d'ailleurs enfermé dans une maison d'arrêt, hors d'état de nuire et que la loi n'en frappait pas moins. D'après l'inflexible logicien, la sévérité envers les rois était d'autant plus juste que leurs crimes enfantaient tous les autres crimes, avec les passions lâches et la misère générale. Si l'on hésitait à punir un monarque coupable, on était aussi loin que jamais de la liberté, et il n'y avait plus qu'à faire le procès à la mémoire des Timoléon, des Pélopidas et de tous les fondateurs de la liberté.

Il était loin de sa pensée, toutefois, d'engager ses concitoyens, transformés « en don Quichottes du genre humain, » à parcourir l'univers en abattant les trônes. « Je pense, au contraire, » disait-il, « que tout

(1) *Moniteur* du 5 décembre 1792.

ce que la saine politique nous ordonne en ce moment est d'aider nos plus proches voisins à secouer le joug du despotisme, pour mettre des peuples libres entre nous et les tyrans, et de nous hâter d'appliquer toutes nos ressources et toute notre énergie à nos affaires domestiques, pour fixer enfin au milieu de nous la liberté, la paix, l'abondance et les lois. » Mais il croyait fermement qu'on ne devait pas perdre l'occasion éclatante qui s'offrait de venger enfin toutes les calamités accumulées pendant tant de siècles par les rois sur l'humanité souffrante et avilie. Et en effet, le malheureux Louis XVI expiera, non-seulement le crime d'avoir appelé l'étranger sur le sol de la patrie, mais les horribles règnes de ses prédécesseurs. Fallait-il craindre qu'un acte de vigueur n'excitât à l'intérieur quelque révolte dans les esprits ou ne produisît une sensation fâcheuse dans les pays étrangers? De telles considérations ne sauraient détourner le législateur des principes républicains. De tous les points de la France ne réclamait-on pas la prompte punition du coupable, et avait-on à se préoccuper de ménager les puissances européennes? Ce n'était point de la vie ou de la mort de Louis XVI que se souciaient les rois, mais bien de l'établissement de la liberté et de la fondation de la République. Et là, croyons-nous, Robespierre avait bien raison. La victoire était le seul moyen d'échapper à leur vengeance, disait-il encore; les dompter ou périr, voilà les seuls traités qui convinssent à la République (1). Or, immoler leur complice à la liberté trahie, c'était les frapper d'épouvante, les dégrader dans l'opinion des peuples, jeter la terreur au fond de leurs palais, les annihiler. Et c'était aux représentants du peuple à statuer eux-mêmes au nom de la nation, non en juges, mais en hommes d'État, sur le sort du roi déchu (2). Nous laissons à nos lecteurs le soin de peser eux-mêmes ces considérations, nous réservant d'apprécier à notre tour la théorie de Robespierre en analysant les deux grands discours prononcés par lui dans le procès de Louis XVI.

Ce fut aussi dans cette séance du 3 décembre que, pour la première fois, tombèrent solennellement de sa bouche des paroles sanglantes et impitoyables. Oui, pour la première fois depuis la Révolution, il va réclamer l'application de la peine de mort contre un homme, contre le roi, lui l'éloquent adversaire de cette horrible peine, horrible et inutile, ne la

(1) Si faux sont les jugements de M. Michelet sur Robespierre, qu'il semble, en vérité, qu'il n'a jamais lu une seule ligne de tout ceci. Il lui refuse le génie révolutionnaire, — je veux dire d'avoir compris la Révolution. Voyez son *Histoire de la Révolution*, t. V, tout le chap. VI.

(2) *Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, numéro 5, article intitulé : *Sur le parti à prendre à l'égard de Louis XVI.*

jugeant nécessaire, d'ailleurs, qu'à l'égard d'un seul individu. Mais que de fois déjà des paroles empourprées de sang s'étaient, en bouillonnant, échappées des lèvres des orateurs ! Que de fois déjà nous avons entendu les Guadet et les Isnard invoquer la hache des lois contre les ennemis de la liberté ! Les ecclésiastiques transformés en martyrs par la rigueur des décrets rendus contre eux, n'était-ce pas l'œuvre des Girondins ? Nous avons dû montrer par quelle pente fatale la Révolution, provoquée de toutes parts, avait été précipitée vers la Terreur, gouffre déjà entr'ouvert et duquel nous n'approchons pas sans frémir.

On nous a reproché d'avoir écrit une véritable histoire de la Révolution au point de vue d'un seul homme ; c'est là un reproche puéril, auquel nous avons répondu d'avance dans la préface de cet ouvrage. Pour mener à bonne fin une histoire de la Révolution, avec tous les détails monographiques sur lesquels nous insistons, et pour cause, il aurait fallu non point quelques volumes, mais cent volumes. Faire une simple biographie de Robespierre, en l'isolant pour ainsi dire des hommes et des choses avec lesquels il fut chaque jour en contact, contre lesquels il eut incessamment à lutter, c'était entreprendre une œuvre inutile et nous mettre bénévolement hors d'état d'atteindre le but que nous poursuivons. Quand, par exemple, nous avons à le montrer étranger à tels ou tels actes dont jusqu'ici on a persisté à le rendre responsable ; force nous est bien d'entrer dans certains détails, afin de prouver quels sont les auteurs de ces actes ; quand on s'ingénie à présenter les Girondins comme ses victimes, il nous faut bien démontrer, par des preuves sans réplique, que ce fut lui qui, durant plus d'une année, fut la victime de leurs calomnies incessantes ; que ce ne fut pas leur faute s'il ne succomba pas sous leurs coups, et que si, devenant agresseur à son tour, il finit, lui aussi, par être sans pitié à leur égard, il fut en quelque sorte comme le sanglier blessé, au ferme contre une meute de dogues.

C'est bien pour cela que nous avons adopté l'ordre chronologique, et que, pas à pas, heure par heure, nous avons suivi le grand citoyen dont nous nous sommes fait l'historien. Grâce à ce système, nous avons pu prouver à quel point il fut étranger aux premières sévérités de la Révolution. Décrets contre les prêtres réfractaires, lois violentes contre les émigrés, tout cela eut lieu sans sa coopération. Ce fut sur la motion de Buzot que, dans la séance du 23 octobre 1792, la Convention décréta le bannissement à perpétuité de tous les émigrés et la peine de mort contre ceux qui, au mépris de ce décret, remettraient les pieds sur le territoire français (1). Non que Maximilien blâmât des lois rendues

(1) Voyez le *Moniteur* du 24 octobre 1792.

nécessaires peut-être par des circonstances impérieuses, mais encore convient-il d'en laisser la responsabilité à ceux qui en ont pris l'initiative. De même, si nous rencontrons sur son chemin tel personnage considérable de la Révolution, comme Mirabeau par exemple, n'avons-nous pas un intérêt essentiel à bien établir les points de rapport et de dissemblance ayant existé entre eux? Et si nous n'avions point procédé ainsi, nous le répétons, notre œuvre eût été incomplète ou sans portée, comme la plupart des monographies publiées jusqu'à ce jour sur les hommes de la Révolution.

XXIX

J'ai nommé Mirabeau. Le jour était arrivé où l'on allait demander compte à sa mémoire des faiblesses coupables auxquelles il avait succombé dans la dernière partie de sa vie.

Je ne crois pas avoir été injuste envers ce puissant génie; j'ai dit ses qualités éminentes, et j'ai dit aussi en quoi il fut infidèle à la liberté. La Révolution ne saurait donc le renier sans injustice; mais elle ne peut le compter non plus parmi ses plus purs serviteurs. Il est impossible de ne pas sourire quand on entend certains publicistes le revendiquer comme le plus illustre apôtre de la liberté. Nous avons suffisamment démontré la différence énorme qui existe à cet égard entre Mirabeau et Robespierre, l'un s'écartant à différentes reprises des véritables principes de la Révolution, l'autre y restant invariablement attaché. Le premier se montra partisan des lois martiales, le second les combattit toujours à outrance (1). Dans une foule de grandes questions, notamment dans celle du droit de décider la paix ou la guerre et dans celle de la sanction royale, Mirabeau passa du côté de la cour; Robespierre demeura le défenseur immuable des principes révolutionnaires. C'est en ce sens que Châteaubriand a dit avec raison qu'aux yeux de la postérité Mirabeau apparaîtrait comme l'homme de l'aristo-

(1) Mais, objecte-t-on, la loi martiale proposée par Mirabeau ne devait armer que les municipalités électives. Qu'importe? l'arme était-elle moins meurtrière? Et d'abord toutes les municipalités allaient devenir électives. Ensuite, la loi Mirabeau était proposée en vue surtout de la capitale et de ses environs. (Voir le *Courrier de Provence*, numéro 54). Enfin l'esprit de cette loi passa tout entier, comme nous l'avons indiqué t. I. p. 153), dans la loi martiale adoptée par l'Assemblée constituante, loi qui fut si fatalement exécutée au Champ-de-Mars en juillet 1791. Voyez le projet de loi présenté par Mirabeau dans le *Moniteur* du 14 au 15 octobre 1789.

cratie et Robespierre comme l'homme de la démocratie (1). C'est une parole vraie.

Maintenant, quel que fût l'éloignement instinctif du grand orateur pour la démocratie pure, il ne nous semble pas douteux qu'il n'eût imprimé à ses actes politiques une tout autre direction si, dans les derniers temps de sa vie, il n'eût pas conclu avec la cour un marché honteux. De son vivant, cela était soupçonné, entrevu, mais nullement prouvé, et quand l'armoire de fer trahit ses secrets, l'indignation éclata plus violente. Dans la séance du 5 décembre 1792, Ruhl, au nom de la commission des Douze, vint lire une série de pièces infiniment compromettantes pour la mémoire de Mirabeau, dont les intrigues se trouvaient mises à nu. Après la lecture de ces pièces, un membre de l'Assemblée, appliquant énergiquement à Mirabeau l'épithète de traître, demanda que son image fût immédiatement proscrite du sein du Corps législatif, son corps retiré du Panthéon, et que désormais les honneurs de l'apothéose ne pussent être accordés à un citoyen que dix ans après sa mort (2). La Convention renvoya ces propositions à son comité d'instruction publique, qu'elle chargea d'examiner la conduite de Mirabeau; et, en attendant un rapport, elle décréta que le buste de l'illustre défunt, placé dans le lieu de ses séances, serait couvert d'un voile.

Mais le soir, aux Jacobins, les choses se passèrent d'une façon beaucoup plus expéditive. Ce fut l'hôte de Robespierre, le menuisier Duplay, l'homme antique, *vir probus*, qui émit la proposition que la société proscrivît le buste de Mirabeau. Sa motion fut sur-le-champ et vivement appuyée par Robespierre. Nous avons montré combien défavorable avait été à l'origine l'opinion de celui-ci sur Mirabeau. « Son caractère moral lui a ôté toute confiance, » écrivait-il en mai 1789 (3). Subjugué plus tard par le génie de l'homme, il ne put s'empêcher de rendre pleine justice à ses immenses qualités et de lui être véritablement reconnaissant des services réels rendus par lui à la cause de la Révolution. Il n'y a donc pas à s'étonner si, sans s'arrêter aux accusations de vénalité planant déjà sur Mirabeau à l'époque de sa mort, et à son attitude équivoque dans les derniers temps de sa vie, il s'associa à la demande d'honneurs extraordinaires réclamés pour l'incomparable orateur, au moment où il venait d'être si brusquement enlevé à la France. Mais il n'y a pas à s'étonner non plus si, le jour où les doutes devinrent à peu

(1) *Mémoires d'outre-tombe*, t. II.

(2) Ni le *Moniteur* du 6 décembre, ni le *Journal des debats et des décrets de la Convention*, numéro 79, ne donnent le nom du député auteur de cette motion.

(3) Lettre à Buissart en date du 24 mai 1789. Voyez notre premier volume.

près des certitudes, il se montra impitoyable pour sa mémoire. Il lui sembla qu'au début d'une république il était bon de donner aux hommes un grand exemple de moralité.

Se levant donc pour appuyer la motion de Duplay, il peignit Mirabeau comme un intrigant qui, pour mieux tromper le peuple, s'était paré des dehors imposants du patriotisme. Aujourd'hui qu'on avait les preuves complètes de sa corruption, il était urgent, selon lui, de faire disparaître son buste du temple de la liberté. Et à ce propos il engageait ses concitoyens à se préserver de leur trop grande facilité à encenser de coupables idoles, et à ne point prodiguer tant de couronnes aux hommes vivants. Dans sa réprobation contre Mirabeau il enveloppa un écrivain dont le buste aussi ornait la salle des séances des Jacobins, le philosophe Helvétius, l'auteur égoïste du livre de l'*Esprit*, un des persécuteurs de Jean-Jacques Rousseau, vers lequel, suivant Robespierre, devaient remonter tous les hommages des républicains. Cette sortie violente était une révolte contre l'odieuse doctrine de l'individualisme, et en cela elle avait sa signification éloquente.

Les paroles de Robespierre excitèrent un tel enthousiasme qu'en un instant on arracha et l'on foula aux pieds les couronnes suspendues aux murs de la salle, et que les bustes d'Helvétius et de Mirabeau, descendus de leurs socles au milieu d'applaudissements frénétiques, furent impitoyablement brisés (1). Il faut voir dans ce spectacle instructif, non le caprice d'un peuple détruisant ce qu'il a adoré, mais l'acte solennel d'une nation immolant à sa conscience indignée une réputation souillée et à laquelle son estime n'était plus due. Comme tout servait de texte aux Girondins pour attaquer Robespierre, ils ne manquèrent pas de lui reprocher amèrement d'avoir été l'auteur de la motion en vertu de laquelle les honneurs du Panthéon avaient été décernés à Mirabeau (2). Qu'est-ce que cela eût prouvé, sinon qu'à cette époque il ne croyait pas à la corruption du grand orateur? Mais ce n'était même pas exact : la motion ou plutôt la pétition venait du directoire du département, et Robespierre s'était contenté de l'appuyer de quelques paroles (3). Il s'empressa donc de réclamer contre cette fausse assertion, dans une lettre adressée au journal les *Révolutions de Paris*, qui avait commis la même erreur. Et dans cette lettre, où il retraçait fidèlement le rôle joué par lui en cette circonstance, il déclarait avoir, à cette époque, éprouvé pour la première fois un remords

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Jacobins*, numéro 314.
(2) Voyez le *Patriote françois*, numéro 1213.
(3) Voyez le t. Ier de cette histoire, p. 400.

dont il avait fait confidence à ses amis, celui d'avoir laissé croire peut-être qu'il partageait toute l'estime de l'Assemblée constituante et du public pour Mirabeau (1). A une année de là, le 5 frimaire de l'an II, après un rapport et sur la proposition de Chénier, parlant au nom du comité d'instruction publique, la Convention nationale décrétait que le corps de Mirabeau serait retiré du Panthéon et que celui de Marat y serait transféré à sa place (2).

Il y a aujourd'hui, ce semble, une tendance beaucoup trop marquée à excuser les actes de la nature de ceux auxquels se laissa aller Mirabeau. Si les changements d'opinion chez les hommes sont légitimes et même respectables quand ils ne tiennent à aucun calcul d'intérêt, ils tombent nécessairement sous le mépris public quand l'intérêt y a la moindre part, et Robespierre fut l'organe de la conscience du pays lorsqu'il se montra si sévère pour la mémoire de l'illustre orateur. Mais, dit-on, ces choses-là étaient parfaitement admises à l'époque; j'ai même entendu soutenir que la morale était double : il y aurait la grande et la petite; puis, répétant un mot prêté à Mirabeau lui-même, « payé, mais non vendu, » les partisans de la grande et de la petite morale nous le présentent comme « payé, mais incorruptible. » J'avoue ne rien comprendre à cette logomachie. Non, la morale n'est point double. Ce qui dans l'ordre moral est vrai et juste aujourd'hui, l'était il y a cent ans, il y a mille ans. La postérité, plus indulgente, laissera subsister le buste de Mirabeau parmi les bustes des grands hommes de la Révolution; mais elle ne l'absoudra pas de sa vénalité. Si une doctrine contraire pouvait être admise, s'il était possible d'excuser, par quelques artifices de langage, des capitulations de conscience basées sur un intérêt personnel, j'en serais profondément contristé, car je verrais là le signe certain d'un abaissement de moralité dans notre pays.

(1) Lettre de Maximilien Robespierre à Prudhomme (*Révolutions de Paris*, numéro 179, p. 551).

(2) *Moniteur* du 7 frimaire, an II (27 novembre 1793). Ce ne sera qu'après la chute de Robespierre que les cendres de Marat seront transportées au Panthéon.

LIVRE DIXIÈME

DÉCEMBRE 1792 — JUIN 1793

Louis XVI peut-il être jugé? — Opinion rigoureuse de Robespierre. — Attitude des Girondins dans le procès du roi. — Qu'une nation ne peut se donner un roi. — Défense de Roland. — De la police des assemblées délibérantes. — Sur la nécessité de l'ordre. — Étrange proposition de Guadet. — Furieuse sortie contre les Girondins. — Les volontaires nationaux. — Appel en faveur des défenseurs de la patrie. — Séance du 14 décembre aux Jacobins. — Opinion de Robespierre sur la proposition de bannir tous les Capet. — Résistance des sections parisiennes. — Comparution de Louis XVI à la barre. — Robespierre recommande le calme. — Plaidoyer de Desèze. — L'appel au peuple. — Second discours de Robespierre sur le jugement du roi. — Réponse envenimée de Vergniaud. — Proposition d'envoyer à toutes les sociétés jacobines les discours de Robespierre. — Effet des menées girondines. — Gensonné et les oies du Capitole. — Portraits différenciés de Robespierre et de Marat. — Adresse du département du Finistère. — Discussion sur la permanence des sections. — Lettre à Vergniaud, Guadet Gensonné et Brissot. — Dubois de Fosseux, maire d'Arras. — Triple appel nominal. — Vote motivé de Robespierre. — Condamnation de Louis XVI. — Réfutation des défenseurs du roi. — Le vote de Philippe Égalité. — Rejet du sursis. — Assassinat de Lepeletier Saint-Fargeau. — Honneurs rendus à sa mémoire; les Girondins menacés. — Robespierre combat une motion tendante à faire punir de mort quiconque recèlerait l'assassin de Lepeletier. — Oraison funèbre de Michel Lepeletier. — Démission de Roland. — Fureur des Girondins. — Des périls de la situation. — Guerre à l'Angleterre. — Des moyens de combattre utilement. — Quelques mots sur l'instruction publique et la constitution. — Observations à propos d'une pétition sur les subsistances. — Les députés de Paris à leurs commettants. — Troubles du mois de février. — Adresse des Jacobins aux sociétés affiliées. — La question des émigrés. — Le condamné Lanoue. — Robespierre appuie les propositions de Lacroix. — La section Bonne-Nouvelle. — Événements du 10 mars. — La contrainte par corps abolie. — Demande d'un gouvernement plus actif. — Le tribunal révolutionnaire. — Opinion de Robespierre sur les troubles publics. — Vaine tentative de réconciliation. — La société populaire d'Amiens. — Adresse marseillaise. — Défaite de Dumouriez à Neerwinden. — Mesures révolutionnaires. — Le comité de défense générale. — Demande d'expulsion contre les Bourbons. — Vive sortie contre Dumouriez. — Danton attaqué par les Girondins. — Déchirement suprême entre les Girondins et les Montagnards. — Robespierre soutient Danton. — Trahison de Dumouriez. — Violente sortie contre Brissot. — Création du comité de Salut public. — Démission de Rebecqui. — Séance du 10 avril à la Convention. — Réquisitoire de Robespierre contre la Gironde. — Réponse de Vergniaud. — Les Girondins et la contrainte par corps. — Encore Pétion et Guadet. — Décret d'arrestation contre Marat. — Robespierre prêche le calme aux Jacobins. — L'Ami du peuple mis en état d'accusation. — Conseils de modération. — Débats sur la Constitution. — Discours sur la propriété. — Déclaration des droits de l'homme. — Triomphe de Marat. — Mort de Lazouski. — La réquisition et les Girondins. — Mesures révolutionnaires — Discours sur la constitution. — Crise imminente. — Journées des 31 mai et 2 juin. — Conclusion de ce livre.

I

Aujourd'hui encore, quand, reportant nos regards en arrière, nous jetons les yeux sur le grand procès instruit, du mois de novembre 1792 au mois de janvier 1793, par la Convention nationale, une sorte de trouble involontaire nous saisit, et nous sommes tentés de nous demander si le peuple français n'a pas commis un sacrilége en portant la main sur l'héritier de tant de rois. Cela tient évidemment à ce que nous sommes toujours sous l'empire des préjugés monarchiques, et que nous ne pouvons nous habituer à considérer comme de simples mortels les individus que le hasard ou la fortune a placés sur les marches d'un trône. Si le prisonnier du Temple eût été un homme ordinaire, sa condamnation et son supplice eussent été à peine aperçus. « Il a été puni, et c'est bien fait, » dirait-on. Mais c'était le roi, le roi de France! aussitôt la pitié, qui dédaigne tant de victimes innocentes, tant d'obscurs malheureux, s'éveille sur le coupable, et charge de malédictions les juges consciencieux qui l'ont frappé!

Moi-même, si j'interroge mon cœur, je suis saisi d'une compassion puissante en présence de ce personnage tombé de si haut. Et lorsque j'envisage son éducation première qui, dans ces millions de citoyens s'élançant à la conquête de la liberté, lui montrait des sujets en révolte, lorsque surtout je vois une poignée d'intrigants, ayant uniquement souci de leurs intérêts particuliers; lui présenter l'appui des rois étrangers comme une assistance légitime, je sens presque fléchir en moi la rigueur des principes. Mais, pour apprécier sainement ce terrible épisode de notre Révolution, il faut s'élever au-dessus des considérations vulgaires, et se dire que, si la pitié est une bonne chose en général, elle court risque de s'égarer quand elle s'exerce au détriment d'un peuple. Aux yeux de nos pères, Louis XVI vivant, c'était la contre-révolution en armes, c'était à l'intérieur la tranquillité publique incessamment troublée par les partisans du roi déchu, c'était l'émigration ouvrant elle-même aux puissances coalisées le chemin de la France; c'était Brunswick vouant d'avance à une mort ignominieuse tous les défenseurs de la liberté, et menaçant la ville de Paris d'une destruction totale (1); c'était enfin la République éternellement contestée. Il n'y avait

(1) On lit dans le *Mémorial* de Governor Morris, qui était alors ministre des États-Unis près le gouvernement français : « 20 juillet. Ce matin, Bremond m'apprend que,

donc même pas de procès à faire, pensaient quelques membres de la Convention qui voyaient dans les longueurs inévitables d'une cause à instruire de nouveaux sujets de troubles : le jugement, disaient-ils, avait été prononcé par le peuple dans la journée du 10 août. « Si Louis XVI est innocent, » s'était écrié Jean-Bon Saint-André, « vous êtes tous des rebelles ; s'il est coupable, il doit périr (1). » Et ces paroles avaient été vivement applaudies. Le seul point à résoudre, disait Saint-André à ses collègues, était l'application de la peine : vous n'avez pas à juger Louis XVI en rhéteurs, mais en républicains.

C'était aussi l'opinion de Robespierre. A son avis, l'Assemblée avait été jusqu'ici entraînée loin de la véritable question. Louis n'était point un accusé, c'était un ennemi, contre lequel on avait une mesure de salut public à prendre, un acte de providence nationale à exercer, nullement une sentence à rendre. En conséquence les membres de la Convention n'avaient pas à prononcer en juges, mais en hommes d'État, mandataires de la nation. Telle fut la thèse qu'il soutint avec une force étonnante dans la séance du 3 décembre. Était-ce, disait-il, le moyen d'inspirer à tous les cœurs le mépris de la royauté que de présenter comme un problème le crime du monarque détrôné ? « Louis fut roi et la République est fondée ; la question fameuse qui vous occupe est décidée par ces seuls mots. Louis dénonçoit le peuple françois comme rebelle ; il a appelé, pour le châtier, les armées des tyrans ses confrères, la victoire et le peuple ont décidé que lui seul étoit rebelle ; Louis ne peut donc être jugé, il est condamné ou la République n'est point absoute. Proposer de faire le procès à Louis XVI, de quelque manière que ce puisse être, c'est rétrograder vers le despotisme royal et constitutionnel ; c'est une idée contre-révolutionnaire, car c'est mettre la Révolution elle-même en litige. En effet, si Louis peut être encore l'objet d'un procès, Louis peut être absous ; il peut être innocent. Que dis-je ? il est présumé l'être jusqu'à ce qu'il soit jugé. Mais si Louis est absous, si Louis peut être présumé innocent, que devient la Révolution ? Si Louis est innocent, tous les défenseurs de la liberté deviennent des calomniateurs. Tous les rebelles étoient les amis de la vérité et les défenseurs de l'innocence opprimée ; tous les manifestes des cours étrangères ne sont que des réclamations légitimes contre une

par suite du mémoire qu'il a rédigé d'après mes conseils, et que Monciel a présenté au roi, une conversation a eu lieu entre M. de Montmorin et M. Bertrand de Molleville. Il me *communique les principaux passages du manifeste que le duc de Brunswick va publier*... Il m'informe que M. Bertrand envoie au duc de Brunswick Mallet du Pan, en qualité de secrétaire... » (Édition française, t. 2, p. 340.)

(1) Voyez le *Journal des débats et des décrets de la Convention*, numéro 7?, p. 497.

faction dominatrice. La détention même que Louis a subie jusqu'à ce moment est une vexation injuste; les fédérés, le peuple de Paris, tous les patriotes de l'empire françois sont coupables; et ce grand procès, pendant au tribunal de la nature, entre le crime et la vertu, entre la liberté et la tyrannie, est enfin décidé en faveur du crime et de la tyrannie. »

Ce début causa une impression profonde sur l'Assemblée qui applaudit à diverses reprises. On semblait confondre, continuait l'orateur, un peuple en état de révolution, ayant un ennemi à frapper, avec une nation ayant à punir, dans un temps ordinaire, un fonctionnaire public. Ce qui était à ses yeux l'ordre même de la nature paraissait un désordre à beaucoup de personnes, parce qu'elles s'inspiraient des règles du droit civil et positif là où les seuls principes du droit des gens étaient applicables. Que pouvait-on invoquer en faveur du roi? Le pacte social? il l'avait anéanti. Et le droit de punir le tyran dérivait de celui même de le détrôner. Le peuple n'était point comme une cour judiciaire : il ne rendait pas de sentence, il ne condamnait pas les rois, il lançait la foudre. C'était, comme on voit, la doctrine de Saint-Just, l'exaltation républicaine poussée à sa dernière limite. Est-il vrai qu'en ce moment Marat, se penchant vers Dubois-Crancé, lui ait dit : « Avec ces doctrines-là on fera plus de mal à la République que tous les tyrans ensemble! » C'est du moins ce qu'a prétendu un historien très-consciencieux (1); mais nous n'en croyons pas un mot, pour trois raisons: d'abord, parce que de tels scrupules nous paraissent essentiellement contraires au génie et aux habitudes de Marat, en second lieu, parce que Dubois-Crancé, personnage fort équivoque, ne mérite aucune créance, enfin parce que l'on a complétement omis de nous donner la moindre preuve de l'authenticité d'une pareille allégation.

Pour ma part, je n'hésite pas à condamner toute doctrine qui met un intérêt quelconque au-dessus de la justice; néanmoins, dans la circonstance particulière du procès de Louis XVI, il faut reconnaître que ceux qui condamnèrent le roi en s'appuyant sur les raisons des Jean-Bon Saint-André, des Robespierre et des Saint-Just, se montrèrent plus de bonne foi que ceux qui crurent mettre leur conscience à l'abri derrière de vaines formalités judiciaires; car, — on essayerait en vain de soutenir le contraire, — les membres de la Convention frappèrent Louis XVI non en juges mais en hommes d'État. A coup sûr, une foule d'arguments décisifs de Robespierre se présentèrent à leur esprit quand ils eurent à se prononcer. Les ennemis de la liberté, atterrés depuis la journée du

(1) Villiaumé. *Histoire de la Révolution*, t. II, p. 340.

10 août, ne relevaient-ils pas audacieusement la tête depuis la mise en question de la culpabilité du roi, et les écrivains les plus décriés de l'aristocratie ne reprenaient-ils pas leur plume avec confiance? Ne témoignait-on pas pour lui un zèle bien tendre, quand on poursuivait avec un archarnement singulier les plus dévoués défenseurs du peuple? Que serait-ce si le procès venait à traîner jusqu'au printemps? Louis XVI, du fond de son cachot, combattait encore contre la République; des hordes féroces s'apprêtaient à déchirer en son nom le sein de la patrie, et l'on invoquait en sa faveur une constitution détruite! Mais alors, ajoutait Robespierre, on n'avait pas le droit de le retenir en prison, et il n'y avait plus qu'à aller à ses pieds invoquer sa clémence. Non, ce n'était point là une grande cause, selon lui. Ceux-là seuls la grandissaient qui sans doute voulaient arracher le coupable à la vindicte populaire. La punition de Louis devait, pour être efficace et confondre la criminelle tentative des despotes de l'Europe, porter le cachet d'une vengeance publique. Mais il fallait se hâter, car tout retard entretenait inutilement l'inquiétude dans l'État. On avait proclamé la République, et depuis deux mois on n'avait pas encore fait une seule loi qui justifiât ce nom, et sous d'autres formes, on était encore en proie aux plus viles factions. La République enfin paraissait, à l'orateur, incompatible avec l'existence du roi déchu.

La peine de mort semblait trop cruelle; elle répugnait d'ailleurs, en principe, à quelques membres, et Robespierre lui-même, on s'en souvient, avait le premier élevé la voix pour en réclamer la suppression. Il y avait donc de sa part une véritable contradiction à demander qu'elle fût appliquée à Louis XVI. Voici, à cet égard, comment il s'expliqua en terminant l'immense discours si rapidement analysé par nous : « Avocats du roi, est-ce par pitié ou par cruauté que vous voulez le soustraire à la peine de ses crimes? Pour moi, j'abhorre la peine de mort prodiguée par vos lois, et je n'ai pour Louis ni amour ni haine; je ne hais que ses forfaits. J'ai demandé l'abolition de la peine de mort à l'Assemblée que vous nommez encore constituante, et ce n'est pas ma faute si les premiers principes de la raison lui ont paru des hérésies morales et politiques. Mais, si vous ne vous avisâtes jamais de les réclamer en faveur de tant de malheureux dont les délits sont moins les leurs que ceux du gouvernement, par quelle fatalité vous en souvenez-vous seulement pour plaider la cause du plus grand de tous les criminels? Vous demandez une exception à la peine de mort pour celui-là seul qui peut la légitimer. Oui, la peine de mort en général est un crime, et par cette raison seule que, d'après les principes indestructibles de la nature, elle ne peut être justifiée que

dans les cas où elle est nécessaire à la sûreté des individus ou du corps social. Or, jamais la sûreté publique ne la provoque contre les délits ordinaires, parce que la société peut toujours les prévenir par d'autres moyens et mettre le coupable dans l'impuissance de lui nuire. Mais un roi détrôné, au sein d'une Révolution qui n'est rien moins que cimentée par les lois, un roi dont le nom seul attire le fléau de la guerre sur la nation agitée, ni la prison ni l'exil ne peuvent rendre son existence indifférente au bonheur public, et cette cruelle exception aux lois ordinaires que la justice avoue, ne peut être imputée qu'à la nature de ses crimes. Je prononce à regret cette fatale vérité... Mais Louis doit mourir parce qu'il faut que la patrie vive. Chez un peuple paisible, libre et respecté au dedans comme au dehors, on pourroit écouter les conseils qu'on vous donne d'être généreux. Mais un peuple à qui l'on dispute encore sa liberté, après tant de sacrifices et de combats, un peuple chez qui les lois ne sont encore inexorables que pour les malheureux, un peuple chez qui les crimes de la tyrannie sont des sujets de dispute doit désirer qu'on le venge... » La conclusion de Robespierre était qu'il fallait statuer séance tenante sur le sort du roi prisonnier, donner un grand exemple au monde dans le lieu même où étaient morts le 10 août les martyrs de la liberté, et consacrer à jamais cet événement par un monument « destiné à nourrir dans le cœur des peuples le sentiment de leurs droits et l'horreur des tyrans, et dans l'âme des tyrans la terreur salutaire de la justice du peuple (1). »

Hélas! l'événement mémorable s'est réalisé; mais point ne s'est accomplie la prophétie de Robespierre quant au reste. L'horreur de la tyrannie n'a pas disparu de la terre, et l'âme des despotes n'a pas été pénétrée de cette terreur salutaire dont il augurait si bien. Toutefois, c'est une erreur profonde de penser que l'échafaud de Louis XVI amena la résurrection du fétichisme monarchique. Quoi qu'on en ait dit, le 21 janvier porta à la royauté un coup dont elle ne se serait pas relevée sans des événements auxquels fut complétement étrangère la vengeance du roi décapité. Et lorsque, pour répondre aux injustes agressions des princes coalisés, la République française leur jetait en défi la tête d'un des leurs, elle affirmait énergiquement son principe; les factions seules porteront atteinte à ce principe, mais non pas l'étranger.

(1) Voyez *Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, numéro 8, p. 353 à 372, *Moniteur* du 5 décembre et *Journal des débats et des décrets de la Convention*, numéro 77. Ce discours a eu deux éditions. Il fut imprimé d'abord par ordre de la Convention (in-8° de 12 p. de l'Imp. nat.), et par ordre de la société des Jacobins (in-8° de 16 p.).

II

Le discours de Robespierre, « plein de traits éloquents, » suivant l'expression de Condorcet, mais qui brillaient « quelquefois à côté de paradoxes (1), » n'empêcha pas la Convention de s'ériger en cour de justice. Quand, pour répondre à Pétion, qui avait insisté pour que le roi fût solennellement jugé, il voulut reprendre la parole et lire son projet de décret, de fortes clameurs étouffèrent sa voix, et, séance tenante, l'Assemblée décida, sur la proposition de Lecarpentier, que Louis XVI serait jugé par elle (2).

Ce procès du roi allait devenir un thème où tout devait être prétexte à combats et à récriminations entre les Girondins et les Montagnards. Ceux-ci, isolés et peu nombreux au début de la Convention, commençaient à se compter, à se discipliner, à voir leurs rangs se garnir; mais l'heure n'était pas venue où à leur tour ils domineraient la Convention, gouvernée jusqu'ici par leurs adversaires. Les Girondins étaient encore environnés d'une grande puissance; la nomination d'une de leurs créatures, du médecin Chambon, comme maire de Paris, semblait assurer leur influence sur le conseil municipal: aussi saluèrent-ils cette élection de leurs plus vives acclamations. « Voilà donc enfin le patriote Chambon maire de Paris, malgré les clameurs et les intrigues des anarchistes, » s'écria le *Patriote françois* (3). Chambon avait eu pour compétiteur un avocat du nom de Lullier, accusateur public près le tribunal du 17 août, qui, à ce que prétendait mensongèrement la feuille de Brissot, avait été proposé aux Jacobins par Robespierre (4). Mais le renouvellement de la commune, de cette fameuse commune du 10 août, contre laquelle les Girondins s'étaient si violemment dé-

(1) *Chronique de Paris*, numéro du 4 décembre 1792.

(2) *Moniteur* du 6 décembre 1792.

(3) *Patriote françois*, numéro 1210.

(4) *Ibid*, numéro 1197. Lullier avait été proposé aux Jacobins par Moras. Il serait difficile de rencontrer un journal mentant avec plus de cynisme que la feuille de Brissot. Quant à sa polémique électorale, en voici un échantillon : « L'Huillier a été cordonnier... Il n'a fait aucune étude, il est ignorant, vindicatif... Il paroît s'adonner au vin, etc., numéro 1197. » Étonnez-vous donc après cela, que, devenu procureur syndic du département, Lullier (et non L'Huillier) ait montré quelque acharnement contre les hommes qui l'avaient si cruellement déchiré. Et c'est sur la foi de ce journal-pamphlet que M. Michelet nous présente Lullier comme un cordonnier homme de loi, et l'homme de Robespierre.

chaînés, fut loin de leur être aussi favorable, et ils n'eurent pas lieu de se féliciter du résultat des élections municipales.

Grand fut leur embarras, j'imagine, dans le procès du roi. L'absoudraient-ils? le condamneraient-ils? L'absoudre, n'était-ce point risquer leur popularité dans le pays, où il semblait n'y avoir qu'une voix pour la condamnation? « Nous sommes entourés de morts et de blessés. C'est au nom de Louis Capet que les tyrans égorgent nos frères, et nous apprenons que Louis vit encore! » écrivaient un jour les représentants Hausmann, Reubell et Merlin (de Thionville) en mission (1). D'un autre côté, appartenait-il aux Girondins, ou du moins aux principaux d'entre eux, de frapper Louis XVI d'un arrêt de mort, eux qui, jusqu'au dernier moment, avaient tout fait pour sauver sa couronne? Dès le mois de décembre 1791, Robespierre, on s'en souvient, combattant une allégation de Brissot, avait prétendu que le véritable ennemi était aux Tuileries et non à Coblentz; et un mois avant l'insurrection du 10 août, jugeant l'Assemblée législative incapable de sauver la liberté, il avait réclamé la convocation d'une Convention nationale; il était donc logique en poursuivant dans le roi la royauté elle-même. Mais Vergniaud, qui, dans la matinée du 10 août, s'exprimant au nom de l'Assemblée législative, promettait au roi le maintien des autorités constituées; mais Guadet et Gensonné, qui, de concert avec Vergniaud, avaient, par l'entremise du peintre Boze, donné des conseils au monarque, comment pouvaient-ils aujourd'hui se porter ses accusateurs? Cette dernière circonstance, révélée en pleine Convention, devant laquelle Boze eut à donner des explications (2), influença sans aucun doute le vote de ces députés, et leur condescendance passée envers le roi déchu sembla leur faire une loi de se montrer plus sévères à son égard. Peut-être même cette nécessité d'être inexorables redoubla-t-elle leur acharnement contre la Montagne, dont les soupçons pesaient sur eux.

Comme s'ils eussent senti le besoin d'affirmer bien hautement leur haine de la royauté, ils vinrent, par la bouche de Buzot, proposer la peine de mort contre quiconque tenterait de rétablir la monarchie en France, sous quelque dénomination que ce fût. Est-il vrai que dès lors ils crurent que leurs adversaires voulaient relever l'autorité suprême, asseoir le duc d'York sur le trône, pour y mettre ensuite d'Orléans et le remplacer lui-même par Marat et par Robespierre, que devait plus tard supplanter Danton? C'est du moins ce qu'affirme l'ancien ministre Garat, à qui cela aurait été confié par Salles. Et comme,

(1) Voyez cette lettre dans le *Moniteur* du 12 janvier 1793.

(2) *Moniteur* du 5 janvier 1793.

étonné, Garat demandait au député girondin si tous pensaient comme lui de son côté : « Tous ou presque tous, » lui aurait répondu Salles (1). Si cet aveu de Salles est exact et sincère, il montre bien jusqu'à quelles limites d'aveuglement et de crédulité peut aller la haine. Maintenant on doit lire avec quelque méfiance le mémoire justificatif de Garat, lequel, écrit et publié après le 9 Thermidor, contient évidemment beaucoup de choses inspirées par le seul intérêt de la défense personnelle. Nous aurons d'ailleurs à revenir sur ce sujet.

Quoi qu'il en soit, la proposition de Buzot, faite le lendemain du jour où Robespierre avait prononcé son discours sur le parti à prendre à l'égard de Louis XVI, souleva dans la Convention une formidable tempête. D'une objection plus ou moins opportune, présentée par Merlin et appuyée par Chabot, sur le droit des assemblées primaires, Guadet tira une étrange conséquence : il y vit la clef d'un projet, énigmatique selon quelques-uns, mais formé depuis quelque temps suivant lui, de substituer un despotisme à un autre. Cette interprétation déloyale lui attira de la part de Bazire une virulente apostrophe : « Vous venez d'entendre le plus lâche, le plus infâme, le plus atroce des calomniateurs (2) ! » Il y avait dans les paroles de Guadet comme une réminiscence de ces calomnies de Barbaroux et de Louvet dont la Convention avait fait justice. Robespierre ne crut pas devoir demeurer muet, et il demanda la parole pour une motion d'ordre. Mais l'Assemblée, au milieu du tumulte, passa à l'ordre du jour sur l'incident et adopta purement et simplement la proposition de Buzot (3).

Cependant Robespierre ne voulait pas laisser la Convention sous l'impression des paroles injustes de Guadet. On venait de reprendre la discussion du procès de Louis XVI ; il monta à la tribune après Philippeaux et Pétion ; mais, devinant son projet, les Girondins s'efforcèrent d'étouffer sa voix sous les clameurs. Si, profitant d'une minute de silence, il ouvrait la bouche, les cris recommençaient. Et comme, indigné, il prenait à témoin ses collègues de la manière indécente dont on violait la liberté des délibérations, un membre, par dérision sans doute, dénonça le despotisme... de Robespierre. Lui, impassible : « Je réclame contre cette intrigue abominable... » Aussitôt les cris : « A l'Abbaye ! à l'Abbaye ! » retentirent autour de lui, poussés par de véritables forcenés. Et au milieu de cette effroyable oppression d'un homme par

(1) *Mémoires* de Garat, p. 101 de l'édit. de 1862.

(2) *Journal des débats et des décrets de la Convention*, numéro 78, p. 85.

(3) « Ce décret, » ne manque pas d'écrire Brissot dans son journal, « a paru atterrer quelques-uns des agitateurs, et on doit observer que *Robespierre ne s'est pas levé pour ce décret*, adopté par la presque unanimité. » *Patriote françois*, numéro 1213.

une partie de l'Assemblée, le président, — c'était Barère, — ne prenait aucune mesure pour faire respecter la dignité de la Convention outragée dans un de ses membres. De guerre lasse, Robespierre quitta la tribune. Mais alors éclatèrent de bruyantes réclamations. Le président se décida à tenter quelques efforts pour ramener le calme, et il rendit la parole à Robespierre. Revenant alors sur ses pas, Maximilien traversa la salle au milieu des acclamations d'un grand nombre de ses collègues et des spectateurs et il remonta à la tribune où les applaudissements le suivirent encore.

Il se plaignit d'abord, en termes dont la modération contrastait avec la violence de ses adversaires, de la violation du droit de représentant plusieurs fois répétée en sa personne par des manœuvres multipliées, et il se demanda s'il n'y avait pas un projet de perdre la Convention nationale, en mettant le trouble dans son sein. Ne fallait-il pas, pour juger le ci-devant roi, qu'elle fût dans un état de délibération calme et digne d'elle, et surtout qu'elle fût justement pénétrée des principes de la justice et de l'intérêt public. Arrivant ensuite à la motion insidieuse de Buzot, il détruisit en ces termes tout l'effet des imputations des meneurs girondins : « Si on avoit écouté des explications nécessaires, qui auroient en même temps contribué à diminuer les préventions et les méfiances, on auroit peut-être adopté une mesure grande, qui auroit honoré la Convention : c'étoit de réparer l'outrage fait à la souveraineté nationale par une proposition qui supposoit qu'une nation avoit le droit de s'asservir à la royauté. Non, c'est un crime pour une nation de se donner un roi. Ce qu'il m'a été impossible de proposer dans le tumulte, je le propose dans le calme de l'Assemblée nationale, réfléchie et pensant aux intérêts de la patrie. Je demande que d'abord il soit décrété en principe que nulle nation ne peut se donner un roi. » Puis, reprenant sa thèse de la veille et combattant la permanence de la Convention, réclamée par Philippeaux pour le jugement du roi, comme de nature à entraîner des longueurs funestes, il demanda que Louis XVI fût jugé tout de suite, sans désemparer, et condamné sur-le-champ en vertu du droit d'insurrection. Mais déjà l'Assemblée s'était prononcée à cet égard, et adoptant une idée émise par Pétion, elle décida que tous les jours, depuis midi jusqu'à six heures, elle s'occuperait du procès de Louis XVI (1).

(1) Voyez pour cette séance le *Moniteur* du 6 décembre 1792 et le *Journal des débats et des décrets*, numéro 78.

III

Trois jours plus tard, le 7 décembre, Robespierre remontait à la tribune pour défendre... Roland, accusé par un intrigant du nom de Viard, d'intelligences avec les émigrés réunis en Angleterre. On connaît cette scène maladroitement préparée par Chabot, où madame Roland comparut en véritable héroïne devant la Convention, à la barre de laquelle avait été mandé ce Viard dont les réponses équivoques provoquèrent ces paroles accablantes de Robespierre : « Tout ce qui me paraît résulter de ces réponses et de l'affaire tout entière, c'est que l'un des coupables est l'homme qui vient de répondre. » Achille Viard sourit et salua Robespierre. La Convention, après avoir entendu les explications de madame Roland, décréta l'arrestation de l'imprudent dénonciateur (1), à la confusion de Chabot et à l'indignation de Marat, qui tonna dans son journal contre la fourberie, l'hypocrisie, l'astuce et « la profonde scélératesse de la clique Roland (2). »

Mais que de violence aussi et de mauvaise foi dans les paroles et dans les écrits des Girondins ! Chaque fois que, depuis l'ouverture de la Convention, Robespierre était monté à la tribune, il avait eu, pour prendre la parole, une vraie bataille à livrer. Jamais pareille animosité ne s'était vue contre un orateur : les Maury, les Cazalès et autres interrupteurs du côté droit de l'Assemblée constituante étaient largement dépassés. Tant d'intolérance de la part de ses adversaires lui inspira un remarquable article sur la police des assemblées délibérantes, dont le premier objet devait être, selon lui, d'assurer la liberté des suffrages, liberté sans laquelle il n'y avait ni gouvernement ni lois. C'était, d'un bout à l'autre, une allusion au triste tableau que présentaient les séances orageuses de la Convention, où le désordre semblait croître en proportion des dangers de la patrie, quand les délibérations auraient eu besoin du calme le plus imposant, de l'attention la plus soutenue. « Je ne puis m'accoutumer, » disait-il, « à voir le sanctuaire de la législation changé en une halle de marchands, et le président du sénat devenu le rival du faiseur de tours d'adresse le plus subtil. » Tel était, en effet, le spectacle affligeant offert par la cabale

(1) *Moniteur* des 9 et 10 décembre 1792 et *Journal des débats et des décrets de la Convention*, numéro 81.

(2) Voyez le numéro 72 du *Journal de la République françoise*, par l'Ami du peuple.

girondine : dès qu'un député n'appartenant pas à la faction ouvrait la bouche, on criait à tue-tête, on l'interrompait à chaque mot, et trop souvent le malheureux orateur se voyait contraint d'abandonner la tribune sans avoir pu exprimer son opinion. Combien plus calme et plus majestueuse, plus soucieuse de sa dignité, plus pénétrée de la grandeur de sa mission, s'était montrée l'Assemblée constituante ! Robespierre pouvait en parler savamment, lui qui y avait livré de si glorieux combats. Et même, au temps de sa décadence, la grande Assemblée nationale avait eu pour la liberté des opinions un respect que ne connaissait pas encore la Convention dominée par la Gironde (1).

Cet ordre et ce calme, dont Robespierre regrettait tant l'absence au sein de la Convention nationale, il les recommandait également au peuple de Paris dans un long discours qu'il prononça aux Jacobins, à la séance du 7 décembre. Rappelant les perfides manœuvres employées pour persuader aux départements que la ville de Paris était au pouvoir d'un petit nombre de factieux, il engageait la population à ne se porter à aucun mouvement de nature à nuire à la chose publique. Les intrigants, qui disposaient d'une force armée excitée contre la capitale, cherchaient à fomenter des troubles en retardant inutilement depuis trois mois l'issue du procès de Louis XVI, en accusant les meilleurs patriotes de vouloir ressusciter la tyrannie ; mais il fallait déjouer leurs desseins funestes et ne pas leur offrir la satisfaction de voir la capitale en proie à ces désordres qu'ils dénonçaient chaque jour. Et en effet, à entendre les Girondins parler sans cesse des agitations imaginaires de Paris, on pouvait certainement croire qu'ils n'auraient pas été fâchés de quelque soulèvement qui eût donné à leurs déclamations continuelles un semblant de raison. On devait donc en ce moment s'opposer à toute insurrection, se contenter d'éclairer l'opinion publique par tous les moyens possibles et désabuser les fédérés, les départements par de bons écrits, par des circulaires capables de dissiper le mensonge et l'erreur. Que si le pouvoir exécutif continuait son affreux système, il fallait encore attendre le jour où la conspiration contre la liberté éclaterait tout à fait, et alors, disait Robespierre, « nous combattrons comme des hommes qui ont toujours voué leur vie à la cause de la liberté. » Puis, en terminant, faisant appel à ceux de ses collègues de la Convention présents dans la société, il les engagea à ne plus souffrir qu'un représentant du peuple fût scandaleusement privé du droit d'exprimer librement son opinion à la

(1) Voyez cet article dans les *Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, numéro 9, p. 365 à 391 : il a été reproduit dans les *Œuvres* recueillies par Laponneraye, t. III, p. 21.

tribune nationale. Et, au milieu des applaudissements les plus vifs : « Jurons tous de plutôt mourir à la tribune que d'en descendre lorsqu'on nous refusera la parole. » Tous ses collègues s'associèrent à ce serment, qu'accueillirent d'unanimes acclamations (1).

IV

Tel était l'aveuglement des Girondins et telle leur fureur qu'ils semblaient aller au-devant de tous les moyens propres à exaspérer leurs adversaires. A propos d'une adresse, peut-être concertée, et dont l'un d'eux, Ducos, donna lecture au nom de l'assemblée électorale du département des Bouches-du-Rhône, adresse où l'on rappelait à la Convention que le peuple avait conservé le droit de révoquer ses représentants, ils imaginèrent, par la bouche de Guadet, de proposer à la Convention d'autoriser par décret les assemblées primaires à se réunir pour prononcer sur le rappel des membres de la Convention qui auraient perdu la confiance du peuple. Or, il était facile de prévoir quels étaient les membres qu'à l'aide de tous les papiers publics dont le ministre de l'intérieur disposait, la Gironde dénoncerait aux soupçons du pays. Cependant, sur le premier moment et sans réfléchir, l'Assemblée adopta cette étrange proposition. Mais le piége était par trop grossier : les plus vives réclamations se firent jour aussitôt. Manuel, à moitié girondin pourtant, dénonça le stratagème : un parti puissant, dit-il, voulait purger la Convention de quelques hommes qui lui répugnaient. Autrement amer se montra Prieur (de la Marne). La motion de Guadet ne tendait, suivant lui, qu'à avilir l'Assemblée, et le décret, trop légèrement adopté, lui paraissait un appel anticipé à l'aristocratie du jugement qu'on prononcerait contre le dernier tyran de la France. Ainsi percée à jour, la motion de Guadet eut contre elle une imposante majorité, et la Convention rapporta son décret avec autant d'empressement qu'elle l'avait voté, en renvoyant toutefois la proposition girondine au comité de constitution (2).

Robespierre était resté muet durant cette séance ; mais, trois jours après, aux Jacobins, il éclata et prononça contre cette incorrigible faction de la Gironde un discours d'une extrême virulence.

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la société des Jacobins*, numéro 315.
(2) *Moniteur* du 11 décembre 1792.

Le pouvoir exécutif, prétendait-il, était entre les mains de charlatans et de fripons politiques, car il appartenait à cette faction qui jadis disait à la cour : « Nous armerons le peuple contre vous si vous ne voulez recevoir un ministère de notre main, » — allusion très-juste à la journée du 21 juin, — et qui aujourd'hui, en possession du gouvernement, désignait les patriotes aux poignards des fanatiques. « Quant à moi, » s'écria-t-il, s'il faut s'en rapporter à un journal assez suspect (1), « j'espère si peu de la liberté publique que je demande à être assassiné par Roland. » On n'aurait, sous le nom de république, poursuivait-il, que le despotisme d'un seul, gouverné par une trentaine d'intrigants, tant qu'un ministre, à qui il n'était pas permis de demander compte des sommes immenses déposées entre ses mains, serait maître absolu de la liberté de la pensée et aurait le pouvoir de calomnier impunément tous les amis du peuple. Le but de cette faction, disait avec raison Maximilien en terminant, est d'accabler tout homme qui ne lui est point dévoué et de plonger le poignard dans le sein de tous ceux qui auraient le courage de lui résister (2).

Chasles et Bentabole appuyèrent vivement Robespierre. Le premier dénonça le bureau de la formation de l'esprit public, imaginé par le ministre de l'intérieur et d'où partaient chaque jour les calomnies dont la République était inondée. Selon le second, la conduite de Roland équivalait à un véritable crime de lèse-nation, et il était temps d'apprendre à ce ministre que l'opinion ne lui appartenait pas. Robespierre reprit la parole au moment où l'on allait se séparer : il venait proposer à la société d'avancer chaque jour l'heure de sa réunion, afin d'entendre la lecture des deux principaux journaux de la faction girondine, le *Patriote françois* et la *Chronique de Paris*, où les débats de la Convention étaient reproduits avec la plus insigne mauvaise foi ; car, à son avis, il fallait lire les bons et les mauvais journaux pour montrer au public jusqu'où pouvait aller la perversité de certains journalistes et lui apprendre à distinguer les écrits empoisonnés (3). Nous avons déjà donné bien des preuves de la déloyauté de ces deux

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Jacobins* ; le plus complet des journaux qui, en 1792, ont rendu compte des séances de la société. Comme le *Moniteur* et le *Journal des débats et des décrets de la Convention*, il était rédigé par des écrivains appartenant au parti le plus fort alors, c'est-à-dire à celui de la Gironde ; mais avec un caractère tout particulier de mauvaise foi. Vivement dénoncé aux Jacobins, dans la séance du 21 décembre 1792 pour la perfidie de sa rédaction, son rédacteur principal avait été rayé de la liste des membres de la société, et s'était esquivé, « emporté par le vent des huées universelles, » numéro 324.

(2) *Journal des débats et de la correspondance...*, numéro 319.

(3) *Ibid.*

feuilles girondines : nous en fournirons bientôt de nouveaux exemples qui dépassent toute croyance.

De plus en plus les esprits s'aigrissaient; le moindre incident servait de prétexte aux récriminations les plus passionnées. Guadet ayant, dans la séance du 13 décembre, proposé, au nom des comités militaire, diplomatique et des finances réunis, un décret destiné à prévenir la désorganisation des bataillons de volontaires nationaux et contenant, entre autres dispositions, un article en vertu duquel devaient être poursuivis comme voleurs les volontaires qui, en rentrant dans leurs foyers, auraient emporté leurs capotes ou leurs fusils, Robespierre s'éleva énergiquement contre l'excessive rigueur de cette disposition. Si la République ne croyait pas pouvoir laisser aux généreux défenseurs dont le sang avait coulé pour elle une capote et leurs armes, n'était-il pas aussi cruel qu'impolitique de transformer en scélérats ceux qui se seraient crus autorisés à les conserver comme leur propriété? Cette observation si juste amena la suppression de l'article « honteux, » suivant l'Ami du peuple, qui flétrissait si gratuitement les soldats de la République (1).

Le lendemain, aux Jacobins, un soldat blessé étant venu demander des secours à la société, Robespierre se plaignit de la négligence du gouvernement à l'égard des défenseurs du pays. Signaler cette négligence, c'était bien en effet; mais, à son tour, il fut injuste, suivant nous, en l'attribuant à un projet préconçu de mécontenter l'armée et d'enchaîner le peuple. Hélas! que n'avait-on pas fait pour l'amener, lui aussi, à se laisser égarer par les préventions personnelles. Il fut mieux inspiré en invitant ceux de ses collègues dévoués comme lui aux vrais principes, à se réunir à lui, afin de faire obtenir aux défenseurs de la patrie des récompenses proportionnées à leurs services. Ces dernières paroles furent accueillies par des applaudissements réitérés : elles étaient justes et bonnes, et elles retentirent profondément dans le cœur de tous les vrais patriotes (2).

Immédiatement après, Réal, au nom de l'assemblée électorale, donna lecture de deux pétitions adressées à la Convention, pétitions dont le double objet était de demander un traitement, sous forme d'indemnité, pour les électeurs, et la cassation d'un arrêté du pouvoir exécutif provisoire qui avait annulé la nomination de Lullier à la place de procureur syndic du département. Robespierre engagea Réal à supprimer

(1) Voyez *Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, numéro 11, p. 426, et *Journal de la République françoise*, numéro 75.

(2) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Jacobins*, numéro 320

quelques expressions *un peu trop républicaines*, et à ne point fonder la réclamation du corps électoral sur des raisons de localité, mais bien sur le droit naturel qu'avait tout citoyen d'être indemnisé du temps consacré au service de la patrie. Réal approuva ces observations et promit de les mettre à profit. Dans cette même séance, et comme pour légitimer ce qu'avaient eu d'acerbe les premières paroles de Maximilien, un membre arrivant de Lyon se plaignit vivement de ce que le discours de Robespierre dans le procès du roi avait été envoyé tronqué et dénaturé aux sociétés populaires, sous le cachet du ministre de l'intérieur. Le président de la Société lyonnaise avait voulu le lui remettre ; mais, jugeant que l'effet serait plus grand si cet exemplaire était adressé de la part de la Société de Lyon, ce membre de la société-mère avait invité le président à le garder précieusement avec l'enveloppe portant le cachet de Roland. Puis il donna lecture de la lettre de réclamation adressée par les citoyens de Lyon à la Convention nationale, lettre dont le club arrêta immédiatement l'impression et l'envoi au ministre de l'intérieur (1). Ainsi, en toutes choses éclatait la mauvaise foi girondine.

V

Brissot et ses amis ayant vu tomber sous le mépris public cette formidable accusation de dictature à l'aide de laquelle ils avaient espéré foudroyer Robespierre, changèrent de batteries, et imaginèrent de lui prêter le projet de mettre le duc d'Orléans, Philippe Égalité, sur le trône (2). Louvet se chargea d'accréditer ce bruit par ses libelles, et comme il n'est pas de sottises que n'admette avec empressement la crédulité humaine, on pensait bien ensevelir enfin sous cette nouvelle et non moins ridicule accusation une popularité qui avait résisté à tant de coups.

Ensuite, pour se donner à bon marché les airs d'un rigorisme républicain, les Girondins proposèrent, le 16 décembre, la proscription éternelle de tous les membres de la famille royale. Buzot, Louvet et Lanjuinais, dans un langage emphatique, déclamèrent contre d'Orléans

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la société des Jacobins*, numéro 320.

(2) Voyez les *Mémoires* de Brissot. t. IV, p. 193, ceux de Louvet, p. 56 et suiv., et le libelle de Louvet, intitulé : *A Maximilien Robespierre et à ses royalistes*.

nommé député à la Convention par les électeurs de Paris, et Lanjuinais ne manqua pas d'insinuer que ceux qui avaient soutenu la candidature de d'Orléans voulaient le rétablissement de la royauté, afin que les grâces de la liste civile se répandissent à profusion sur eux, tout cela assaisonné de force lieux communs sur la tyrannie et de protestations de haine contre la royauté (1). Or c'était un fait notoire qu'au sein de l'assemblée électorale la candidature de d'Orléans n'avait pas eu de plus grand antagoniste que Robespierre; personne ne démentit Chabot quand, répondant à Lanjuinais, il rappela cette circonstance (2). Et, chose assez singulière, tandis que des hommes siégeant sur les bancs de la Montagne combattaient comme souverainement injuste cette mesure d'ostracisme réclamée contre un prince qui avait donné à la Révolution quelques gages de dévouement, on voyait certains personnages admis dans l'intimité du duc d'Orléans se ranger au nombre de ses proscripteurs. Barère n'était-il pas le tuteur de cette jeune Paméla, élevée par madame de Genlis avec les enfants de Philippe Égalité? Pétion n'était-il pas des intimes de la maison? n'avait-il pas, après la clôture de l'Assemblée législative, accompagné, dans un voyage en Angleterre, une partie de la famille? Enfin, par quel hasard Sillery, le mari de la gouvernante des enfants d'Orléans, le confident intime et dévoué de cette maison, restait-il étroitement uni avec le parti qui voulait chasser celui dont il était depuis longtemps l'ami? Ce fut ce que Robespierre ne manqua pas de signaler très-vivement le soir même aux Jacobins et dans un article de son journal où il s'expliqua assez longuement sur cette proposition de bannir tous les Capet.

Il n'était pas présent à la séance de la Convention, où il lui avait été impossible de se rendre; mais il tint à déclarer qu'il aurait voté, comme Saint-Just, pour la motion de Buzot, se séparant en cela d'une partie de ses collègues dont il était loin d'ailleurs de soupçonner les intentions. Seulement, cette motion lui paraissait conforme aux principes, auxquels il croyait devoir immoler la maison d'Orléans sans révoquer aucunement en doute le patriotisme de son chef. Il avouait avoir eu lui-même le projet de demander le bannissement d'Égalité et de tous les Bourbon, et cette proposition n'avait rien d'inhumain à ses yeux; car

(1) *Moniteur* du 18 décembre 1792. Le *républicain* Lanjuinais, un des plus violents réacteurs après Thermidor, entra dans le sénat de Bonaparte un an après sa formation. Commandeur de la Légion d'honneur dès le consulat, il reçut en 1808 le titre de comte. Après avoir voté en 1814 la déchéance de Napoléon, il fut nommé membre de la chambre des pairs, où il siégea jusqu'à sa mort. (*Biographie universelle*, à l'art. Lanjuinais.)

(2) *Moniteur* du 18 décembre, *ubi supra*.

la famille exilée pourrait se réfugier à Londres où la nation pourvoirait d'une manière honorable à sa subsistance, ses membres n'ayant point démérité de la patrie. Ce n'était pas d'ailleurs un bannissement éternel auquel il les condamnait : « Leur exclusion n'est point une peine, » disait-il, « mais une mesure de sûreté; et si les membres de cette famille aiment non pas les Brissotins, mais les véritables principes, elle s'honorera de cet exil, car il est toujours honorable de servir la cause de la liberté; car cet exil ne dureroit sûrement que pendant les dangers de la patrie, et elle seroit rappelée lorsque la liberté seroit affermie. » On voit combien modéré se montrait Robespierre, en comparaison des promoteurs de la motion d'ostracisme dirigée contre la famille d'Orléans.

Là-dessous, du reste, il soupçonnait bien un piége. Ce n'était pas d'aujourd'hui que les hommes de la Gironde avaient tenté de faire admettre en principe que du moment où le nom d'un homme était de nature à alarmer ses concitoyens, on pouvait bannir cet homme par un décret d'ostracisme. Déjà huit mois auparavant, Guadet n'avait-il pas invoqué contre Maximilien cette vieille loi athénienne, remise depuis sur le tapis par Louvet et ses acolytes? Mais si l'ostracisme se comprenait jusqu'à un certain point dans un gouvernement établi, comme une mesure consacrée par le pacte social pour défendre la liberté et les lois contre l'ambition d'un citoyen puissant, comment concevoir, écrivait Robespierre, « qu'avant d'avoir élevé l'édifice de la constitution, les ouvriers chargés de le bâtir ensemble, s'occupent à se battre et à se chasser les uns les autres, et que les plus nombreux veuillent exterminer la minorité pour le construire suivant leurs convenances ou leurs fantaisies particulières? » L'application de cette loi était d'ailleurs à Athènes d'une excessive rareté. Robespierre rappelait que pour la prononcer il fallait une telle quantité de suffrages qu'elle pouvait difficilement frapper un citoyen dont l'absence ne fût pas absolument nécessaire à l'intérêt public. Souvent même elle devenait un titre de gloire, comme lorsqu'Aristide en fut atteint. Mais les modernes partisans de cette institution se montraient beaucoup moins difficiles. Disposés à n'admettre d'autres règles que leur caprice et leur intérêt particulier, « ils veulent, » continuait Robespierre, « bannir tous les jours qui leur plaira, afin de prouver d'une manière sans réplique leur violent amour pour la liberté. » Pour lui, disait-il aux Jacobins, si le système préconisé par ses adversaires pouvait un jour s'appliquer aux défenseurs de la Révolution, il s'y soumettrait avec joie, et vivrait heureux dans cet honorable exil, à la condition d'y trouver un asile obscur contre les persécutions de ses ennemis.

Ah! que les Girondins ne se rendirent-ils alors aux sages observations de Robespierre! Examinant dans quelle mesure les représentants relevaient les uns des autres, Maximilien regardait comme absurde l'idée de supposer qu'une Assemblée nationale pût arbitrairement retrancher de son sein quelques-uns de ses membres, chaque député appartenant au peuple et non à ses collègues. Le peuple seul avait le droit de révoquer ses mandataires; autrement ses représentants pourraient altérer d'eux-mêmes la représentation nationale, et la souveraineté et la liberté publique ne seraient bientôt plus. Oui, si les Girondins avaient écouté ces conseils si sensés, ils n'auraient pas provoqué chaque jour la Convention à se décimer elle-même; ils se seraient bien gardés d'entamer la représentation nationale, et n'auraient pas à répondre devant la postérité d'avoir pris l'initiative de proscriptions dont ils devaient finir par être victimes eux-mêmes. Toutes ces réflexions n'empêchaient pas Robespierre de se rallier à la proposition de Buzot. Cependant, en principe, il était d'avis qu'une nation puissante, bien pénétrée d'horreur pour la tyrannie, n'était point réduite à redouter des individus, quels que fussent leurs noms et leur famille; c'est pourquoi, afin de concilier l'intérêt de la liberté avec celui de la justice, il assignait pour terme de l'exil des membres de la famille d'Orléans l'époque, assez prochaine selon lui, où la constitution serait affermie. En effet, ou le peuple était mûr pour la République, et une proscription plus longue était inutile, ou bien il ne l'était pas, et elle était impuissante. Le meilleur remède à opposer aux périls de la liberté n'était donc point là. Il fallait, disait-il à ses adversaires, s'occuper avant tout et uniquement du soin d'élever l'édifice du bonheur public sur les bases de la justice et de l'égalité, et non présenter à tout moment au pays les deux seuls fléaux qui pussent détruire la République : la guerre civile et l'anarchie. « Pour moi, je voterai volontiers avec vous pour l'exil des Capet; mais garantissez-moi que ce sera là le dernier acte de proscription; garantissez-moi que le lendemain vous nous permettrez de présenter de bonnes lois (1). » On voit une fois de plus combien modéré il était encore auprès de ses adversaires. Mais l'Ami du peuple n'était point de son avis; il s'opposait absolument à la proscription d'Égalité, parce que, suivant lui, la faction girondine ne voulait frapper la représentation nationale dans d'Orléans que pour atteindre les amis

(1) Voyez le *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Jacobins*, numéro 321, et dans les *Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, le long et remarquable article intitulé : *Sur la proposition faite de bannir tous les Capet*, lequel n'est que le développement du discours improvisé prononcé par lui aux Jacobins dans la séance du 16 décembre 1792. (Numéro 11, p. 485 à 512.)

du peuple; « vous-même, Robespierre, » ajoutait-il, « vous seriez à la tête. » On le sait de reste, si Maximilien ne fut point proscrit dès cette époque, ce ne fut pas la faute des Girondins.

La Convention avait voté d'enthousiasme le bannissement de toute la famille des Bourbon et ajourné sa décision à deux jours en ce qui concernait particulièrement Philippe Égalité. Mais ce jour-là, c'était le 19 décembre, se présenta une députation des quarante-huit sections, ayant à sa tête le maire de Paris, Nicolas Chambon. Elle était chargée de remettre à l'Assemblée une adresse de protestation tendante au rapport du décret de proscription. La présence des commissaires autour de la Convention avait excité dans les couloirs et au dehors un assez grand tumulte. Robespierre demanda la parole, et l'ayant obtenue, non sans peine, il essaya de démontrer combien étaient dangereuses en ce moment les motions de la nature de celle de Buzot et de Louvet. Il y voyait un complot contre la tranquillité publique, comme dans la proposition récemment émise par Guadet de faire reviser par les assemblées primaires la nomination des députés élus à la Convention nationale. Ceux-là mêmes qui accusaient Paris d'être un foyer de troubles semblaient prendre à tâche de fomenter le désordre; tandis que les députés sur lesquels on déversait la calomnie à pleines mains ne cessaient de prêcher le calme. De violents murmures et des applaudissements non moins vifs accueillirent ces paroles.

Les auteurs mêmes de la motion objet des réclamations populaires étaient, à ses yeux, les véritables instigateurs du désordre. On n'avait, dit-il, provoqué la pétition des sections parisiennes que pour faire croire aux départements qu'on voulait influencer les délibérations de la Convention nationale, que Paris n'était pas digne de la posséder, et qu'il fallait la transférer ailleurs. Était-ce là un pur effet de l'imagination de Robespierre, ou bien y avait-il dans la circonstance quelque chose qui pût prêter matière à ses soupçons? Il dut fort s'étonner à coup sûr de voir Chambon, créature des Girondins, à la tête d'une députation venant protester contre une motion girondine. Bazire étant allé trouver les pétitionnaires pour leur faire comprendre combien leur démarche était intempestive, on lui avait répondu : « Cette démarche nous a été suggérée par des hommes qui nous sont suspects; c'est Chambon surtout qui tient à ce que nous soyons admis, et vous savez avec qui Chambon a des relations (1). » On voit d'où étaient nés les soupçons de Robespierre, et ils s'accrurent certainement quand il entendit Tallien déclarer qu'il avait engagé en vain le

(1) Déclaration de Bazire. Voyez le *Moniteur* du 20 décembre 1792.

maire de Paris à ne point présenter cette pétition. « J'atteste ma patrie, » s'écria Maximilien en terminant, « que j'ai dit une vérité utile au repos public. Je rends le cœur des hommes impartiaux dépositaire de mes intentions... Je demande qu'on fasse taire toutes les passions, et qu'on examine cette question avec toute la maturité qu'elle exige (1). » Interrompu de nouveau par de bruyants murmures, il ne put achever ses explications, et, de guerre lasse, il quitta la tribune.

De tout ceci, il résultait en somme que l'idée des proscriptions inutiles était encore antipathique à la population parisienne, et que Robespierre avait été son organe fidèle en disant à ses adversaires : « Je voterai volontiers avec vous pour l'exil des Capet, mais garantissez-moi que ce sera là le dernier acte de proscription. » Introduit sur la demande de Pétion, le maire de Paris se défendit d'avoir en aucune façon provoqué la pétition ; seulement il n'avait pas cru devoir se refuser à se mettre à la tête de la députation (2). L'Assemblée se déclara satisfaite ; toutefois elle se rendit en partie au vœu des sections en rapportant son décret du dimanche 16 décembre, et en décidant qu'elle ne statuerait sur le sort de la famille des Bourbon qu'après le jugement de Louis XVI.

VI

Cependant le procès du roi s'instruisait. L'ex-monarque avait comparu le 11 décembre à la barre de la Convention, où il s'était montré assez peu digne de lui-même en déniant sa signature apposée au bas des pièces qu'on lui présentait et en prétendant qu'il n'avait aucune connaissance de l'armoire de fer. Ces mensonges inutiles, inexplicables, ne contribuèrent pas peu à jeter sur sa personne une défaveur marquée. Le surlendemain, dans la séance du soir, une députation du con-

(1) Voyez le *Moniteur* du 21 décembre et le *Journal des débats et des décrets* (numéro 92, p. 335) combinés, en observant que ces deux journaux étaient alors rédigés, l'un et l'autre, avec la plus déplorable partialité, dans un sens tout girondin. Le *Journal des débats* avait Louvet pour rédacteur.

(2) Admirez maintenant la bonne foi du journal de Brissot : « Pétion demande que le maire de Paris soit admis, et cela est décrété, malgré Robespierre et son parti. » Or, Robespierre n'avait pas dit un mot du maire de Paris. La pétition n'émanait pas du conseil général de la commune, mais bien des sections parisiennes. A quel titre le maire s'était-il mis à la tête de leurs commissaires ? Il y eut évidemment là-dessous une intrigue dont le mot est resté caché. Voyez à cet égard les réflexions fort justes des auteurs de l'*Histoire parlementaire*, t. XXI, p. 399 et 408.

seil général de la commune vint soumettre à la Convention un arrêté concernant les mesures prises pour assurer le dépôt de la famille royale dont la garde lui avait été confiée. Quelques dispositions trop minutieuses à l'égard des conseils de Louis excitèrent de vives réclamations; on demanda l'annulation de cet arrêté. Robespierre défendit la commune en se fondant sur ce qu'ayant la garde de l'accusé, elle était seule juge de l'opportunité des mesures à prendre, et il conclut à l'ordre du jour pur et simple sur l'arrêté du conseil général. L'Assemblée, en effet, passa à l'ordre du jour, mais en le motivant sur un décret de la veille qui ordonnait que les conseils de l'accusé communiqueraient librement avec lui (1).

Qu'il y eût un parti décidé à tenter de grands efforts pour sauver le roi, cela n'est pas douteux, et les éternelles déclamations des Girondins contre Paris donnaient à croire qu'eux-mêmes n'étaient pas étrangers à ce parti. Comme on l'a vu, on les accusait de vouloir exciter des mouvements tumultueux dans la capitale pour les attribuer aux patriotes, afin de fournir à l'Assemblée un prétexte d'aller s'établir ailleurs. Tel était, aux yeux de Robespierre, le but des amis de Brissot; aussi ne cessait-il de recommander au peuple de rester calme et de conserver sa dignité. Louis XVI devait comparaître pour la seconde fois devant la Convention le mercredi 26 décembre. Si ce jour-là le roi n'est pas encore condamné, disait Robespierre aux Jacobins dans la séance du 23, il faudra regarder comme suspect quiconque parlera de lui donner la mort, et ne point s'opposer au délai qu'on pourrait demander. Suivant Albite et Jean-Bon Saint-André, Louis XVI devait être entendu et jugé dans la même séance; mais, d'après Robespierre, la force des patriotes était dans leur patience. Si l'on demeurait tranquille, il ne donnait pas deux mois aux intrigants de la Gironde pour être forcés de s'enfuir et d'aller chercher un refuge en Angleterre. « Voilà le terme de leurs complots; » disait-il, « mais soyons calmes et ne faisons aucun mouvement qui causerait la joie de nos ennemis (2). » Deux mois! Plût à Dieu que la prédiction de Robespierre se fût de point en point accomplie. La Convention eût été délivrée plus tôt d'une faction qui jetait à chaque instant dans son sein le trouble et le désordre, et nous n'aurions peut-être pas à regretter la mort violente de quelques hommes d'un grand talent et d'un grand cœur.

(1) *Moniteur* du 16 décembre 1792. Robespierre n'avait rien dit à la Convention quand il s'était agi de donner des défenseurs à Louis XVI; mais, dans son journal, il se moqua des députés qui, comme Pétion, voulaient lui accorder un nombre illimité de conseils. (*Lettres à ses commettans*, n. 9., à l'art. Convention.)

(2) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Jacobins*, numéro 325.

Le mercredi 26 décembre, Louis reparut à la barre de l'Assemblée. Ce jour-là Desèze, avocat de Bordeaux, protégé par la Gironde, prononça la défense du monarque déchu. Robespierre la trouva « simple et foible. » Elle ne répondit pas, à son avis, à ce que les partisans de la royauté étaient en droit d'en attendre, ni à ce que les amis de la liberté pouvaient craindre des efforts de l'éloquence unis à des préjugés très-vivaces encore. Dans une pareille cause, il eût été nécessaire de déployer ces mouvements pathétiques, de pousser ces cris du cœur auxquels on est rarement insensible : l'avocat de Louis n'en avait rien fait, et il lui avait paru au-dessous de sa tâche (1). Nos lecteurs connaissent le plaidoyer de Desèze, il leur est donc facile d'apprécier par eux-mêmes la justesse des observations de Robespierre; ce qu'il y a de certain, c'est que la Convention ne fut nullement touchée.

On sait de quel indescriptible tumulte l'Assemblée devint le théâtre quand vers cinq heures Louis XVI se fut retiré avec ses défenseurs. L'accusé, après avoir prononcé quelques paroles, ayant déclaré qu'il n'avait rien à ajouter à sa défense, le débat était clos, disait un député de Paris, le vieux Raffron du Trouillet, et l'on devait passer tout de suite au jugement (2). Mais ce n'était point là le compte d'une partie des membres de la Convention; toutefois, après une séance des plus orageuses, l'Assemblée décida, sur la proposition de Couthon, que la discussion était ouverte sur le jugement de Louis Capet, et qu'elle serait continuée, toutes affaires cessantes, jusqu'à la prononciation du jugement.

Un incident inattendu surgit tout à coup au milieu de ce procès, et compliqua les embarras. Un ancien constituant, enrôlé dans les rangs de la Gironde, le député Salles, vint inopinément, dans la séance du 27, proposer à ses collègues d'ériger en quelque sorte toutes les assemblées primaires en tribunaux et de leur abandonner la ratification du jugement prononcé par la Convention. Les Girondins, a-t-on dit, avaient imaginé ce système de l'appel au peuple dans le but de sauver le roi. Ne voulant pas compromettre leur popularité, — hélas! déjà bien compromise! — en essayant ouvertement d'arracher eux-mêmes le roi à une condamnation capitale, ils comptaient sur leur nombre et sur leur influence dans les départements pour obtenir des assemblées primaires une décision favorable. C'est du moins ce qu'un des leurs a soutenu (3), mais cela ne me paraît nullement conforme à la vérité. Comment! ils voulaient sauver Louis XVI, et ce dessein ils l'auraient hypocritement

(1) *Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, numéro 12, p. 573.
(2) *Journal des débats et des décrets de la Convention*, numéro 100, p. 441.
(3) Mercier, dans son *Nouveau Paris*, œuvre d'un maniaque, s'il en fut jamais.

dissimulé sous une question de forme; et les plus fougueux défenseurs de ce système de l'appel au peuple, comme Buzot et Vergniaud, auraient ensuite voté la mort! Non, c'eût été une lâcheté dont je ne crois pas de tels hommes capables. Passe encore pour Salles; lui du moins ne se prononça point pour la mort. D'ailleurs, comme ne manqua pas de le rappeler Robespierre, Salles était précisément le membre qui, du temps de l'Assemblée constituante, alors qu'après la fuite de Varennes on proposait déjà de mettre le roi en jugement, avait défendu la doctrine de l'inviolabilité absolue, et qui, deux jours après les massacres du Champ-de-Mars, en juillet 1791, avait soutenu un projet de décret portant établissement d'une commission chargée de juger souverainement dans le plus bref délai les patriotes désignés aux vengeances de la cour (1). Un tel homme était naturellement bien disposé à prêter son concours à toute mesure contre-révolutionnaire.

Ce qui nous semble, à nous, bien évident, bien constaté, c'est qu'en provoquant l'appel au peuple, les Girondins reprirent tout simplement, en sous-œuvre et sous une autre forme, l'étrange proposition, récemment faite par Guadet, de convoquer les assemblées primaires afin de soumettre à leur révision le choix des députés, proposition insidieuse, ne tendant à rien moins qu'à remettre en question l'existence de la Convention, et que l'Assemblée avait repoussée avec horreur, disait Robespierre (2). Salles avait eu le tort de terminer son discours en insinuant qu'on attribuerait au seul peuple de Paris le jugement de Louis XVI, comme si la Convention n'était pas la France entière. C'était d'ailleurs une injure gratuite à cette grande Assemblée que de la supposer capable de voter sous la pression de la place publique en cette solennelle circonstance. Buzot, qui dès le lendemain soutint aussi l'appel au peuple en ce sens que les assemblées primaires auraient seulement à ratifier la peine de mort portée par la Convention, eut le tort plus grand, selon son habitude du reste, de provoquer inutilement ses adversaires, de parler d'un ton de mépris de ces hommes qui invoquaient sans cesse dans leurs discours la souveraineté du peuple pour l'en dépouiller, de les traiter de déclamateurs insensés, et de les accuser d'agiter la République par leurs calomnies (3). De telles paroles,

(1) Voyez le discours de Robespierre dans les *Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, numéro 12, p. 561 et 562. — Salles se défendit en disant, sur le premier point, qu'il fallait se reporter aux circonstances d'abord; sur le second, qu'il n'avait parlé que comme membre du comité des rapports. Misérable excuse! Est-ce que jamais on est obligé d'être rapporteur d'un projet de loi dont on est l'adversaire? Voyez le *Moniteur* du 30 décembre 1792.

(2) *Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, numéro 12, p. 553.

(3) Voyez le discours de Buzot dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXII, p. 102.

sortant de la bouche d'un des principaux membres de cette faction qui depuis plus de trois mois gouvernait la France par la calomnie, n'étaient guère de nature à apaiser les ressentiments. On sentait trop percer l'esprit de parti sous cette question de l'appel au peuple jetée comme un brandon de discorde au milieu de la Convention. N'était-ce pas, de gaieté de cœur, appeler des représailles infaillibles et trop légitimes ?

VII

A Buzot succéda Robespierre. Certes si une idée pouvait être populaire, flatter les masses, c'était bien celle de l'appel au peuple, mise en avant par les Girondins. Robespierre entreprit de la combattre, sans s'inquiéter de savoir si sa popularité en souffrirait, fidèle en cela à son système constant de mettre les questions de principe au-dessus de toute considération d'intérêt personnel. Rarement, je crois, une assemblée de législateurs ne fut ébranlée par un discours plus puissant que celui dont nous allons mettre l'analyse sous les yeux de nos lecteurs.

Après s'être étonné, en débutant, de voir une question sur laquelle tous les suffrages auraient dû, selon lui, se trouver d'accord, devenir une cause de dissensions et de tempêtes, Maximilien déclara qu'il n'en était pas moins convaincu que tous les membres de la Convention étaient pénétrés d'une égale horreur pour le despotisme, animés d'un même zèle pour l'égalité. Puis, il prit en quelque sorte l'engagement de raisonner au point de vue du système qui avait prévalu, c'est-à-dire de ne plus envisager la cause du roi comme une affaire sur laquelle les membres de la Convention auraient mieux fait de prononcer en hommes d'État et par mesure de sûreté générale, mais de la traiter comme un procès criminel soumis à l'appréciation de l'Assemblée transformée en cour souveraine de justice. « Je pourrois même ajouter, » dit-il, « que je partage, avec le plus foible d'entre vous, toutes les affections particulières qui peuvent l'intéresser au sort de l'accusé. Inexorable quand il s'agit de calculer d'une manière abstraite le degré de sévérité que la justice des lois doit déployer contre les ennemis de l'humanité, j'ai senti chanceler dans mon cœur la vertu républicaine en présence du coupable humilié devant la puissance souveraine. La haine des tyrans et l'amour de l'humanité ont une source commune dans le cœur de l'homme juste qui aime son pays. Mais, citoyens, la dernière preuve de dévouement que les représentans du peuple doivent à la patrie, c'est d'immoler ces premiers mouvemens de la

sensibilité naturelle au salut d'un grand peuple et de l'humanité opprimée. Citoyens, la sensibilité qui sacrifie l'innocence au crime est une sensibilité cruelle, la clémence qui compose avec la tyrannie est barbare. »

Était-ce, poursuivait-il, le désir de la nation qui forçait l'Assemblée à se montrer rigoureuse envers Louis XVI? Nullement; c'était la nécessité de cimenter la liberté et la tranquillité publiques. Or, que proposait-on? un mode de jugement ou de ratification devant facilement entraîner les retards les plus funestes. N'eût-on pas condamné dans les vingt-quatre heures, sur des preuves mille fois moins convaincantes, un malheureux accusé d'un crime ordinaire? Quand, après son arrestation à Varennes, le roi était rentré humilié dans son palais, une clameur universelle s'était élevée contre lui; mais on avait adroitement laissé reposer l'affaire; peu de temps après, c'était un crime d'invoquer contre lui la sévérité des lois, de réclamer la punition de son attentat, et ceux qui étaient restés fidèles à la cause publique, aux principes sévères de la liberté, étaient persécutés et calomniés dans toute l'étendue de la France. Pareille chose n'arriverait-elle pas aujourd'hui? Et quel prétexte invoquait-on pour retarder le jugement? L'honneur de la nation, la dignité de l'Assemblée! L'honneur de la nation consistait à foudroyer les tyrans, et la gloire de la Convention à sauver la patrie et à cimenter la liberté par un grand exemple donné à l'univers. « La postérité, » disait-il à ses collègues, « vous admirera ou vous méprisera selon le degré de vigueur que vous montrerez dans cette occasion; et cette vigueur sera la mesure aussi de l'audace ou de la souplesse des despotes étrangers avec vous; elle sera le gage de notre servitude ou de notre liberté, de notre prospérité ou de notre misère. Citoyens, la victoire décidera si vous êtes des rebelles ou les bienfaiteurs de l'humanité; et c'est la hauteur de votre caractère qui décidera la victoire. » On n'avait donc pas réfléchi à toutes les lenteurs qu'entraînerait cet appel au peuple? On allait convoquer les quarante-quatre mille assemblées primaires de la République, soit; mais n'était-ce pas décréter la guerre civile en permanence? Prévoyait-on les luttes orageuses auxquelles donnerait lieu une pareille question au sein de cette multitude de sections où ne manqueraient pas de se rendre en foule tous les mauvais citoyens, les Feuillants, les aristocrates et les émigrés, qu'on verrait revenir tout exprès pour peser sur les délibérations des assemblées primaires, pour influencer les hommes simples et corrompre à prix d'argent toutes les âmes vénales? Ne s'était-on pas aperçu qu'un semblable système était le meilleur moyen de rallier tous les royalistes, tous les

ennemis de la République, de leur donner la facilité de se compter? Oui, tous les intrigants s'empresseraient de courir aux assemblées primaires; mais le cultivateur abandonnerait-il son champ, l'ouvrier le travail auquel était attachée son existence journalière? Ici Robespierre combattait avec un grand sens politique cette thèse impossible du gouvernement direct du peuple par lui-même. Le peuple avait manifesté sa volonté après l'insurrection du mois d'août, et il avait délégué ses pouvoirs à des mandataires chargés du salut de l'État et de la rédaction d'une constitution qu'on soumettrait à sa ratification, parce qu'alors il s'agirait du pacte social et non point d'une circonstance particulière à laquelle se trouvait lié l'intérêt général.

En renvoyant aux quarante-quatre mille assemblées primaires la cause de Louis, voulait-on persuader au peuple qu'un roi était au dessus de l'humanité? Et si la Convention n'avait pas osé trancher elle-même la question de la peine, les sections ne se croiraient-elles pas en droit de la discuter éternellement? Ainsi donc c'était un procès sans terme, engagé à l'heure où la guerre étrangère n'était point terminée, où les despotes, alliés de l'accusé, se disposaient à déployer toutes leurs forces contre la République naissante; et pour trancher la question, les intrigants attendraient peut-être le moment où les patriotes auraient abandonné leurs foyers pour courir aux frontières, où il ne resterait plus dans les assemblées primaires que des hommes lâches et faibles et les champions du feuillantisme et de l'aristocratie. Alors on verrait tous les bourgeois orgueilleux, tous les ci-devant privilégiés, cachés sous le masque du civisme, décider insolemment des destinées de l'État. Ne remettrait-on pas en question jusqu'à la République elle-même, dont la cause était naturellement subordonnée au procès du roi détrôné? Et cela pendant que la véritable majorité se trouverait bannie des assemblées primaires, puisqu'elle serait dans les camps, à l'atelier ou aux champs. N'était-ce pas se jouer de la majesté du souverain que de lui renvoyer une affaire qu'il avait chargé ses représentants de terminer? Si le peuple avait eu le temps de s'occuper de ce procès ou de décider des questions d'État, il n'eût point confié à une Assemblée nationale le soin de ses intérêts. Le seul moyen qu'avait la Convention de lui témoigner sa fidélité, c'était de lui donner des lois justes, non la guerre civile.

Jusqu'ici Robespierre, en répondant aux partisans de l'appel au peuple, s'était tenu sur le terrain des principes; mais les précédents orateurs, Buzot surtout, étaient entrés dans la voie des récriminations et des personnalités les plus regrettables. Robespierre les y suivit, et il les y suivit forcément, parce que certaines attaques, faites ainsi à

la face du pays, ne pouvaient rester sans réponse. « Citoyens, » dit-il, « je connois le zèle qui vous anime pour le bien public; vous étiez le dernier espoir de la patrie; vous pouvez la sauver encore. Pourquoi faut-il que nous soyons quelquefois obligés de croire que nous avons commencé notre carrière sous d'affreux auspices? C'est par la terreur et par la calomnie que l'intrigue égara l'Assemblée constituante dont la majorité étoit bien intentionnée, et qui avoit fait d'abord de si grandes choses. Je suis effrayé de la ressemblance que j'aperçois entre deux périodes de notre Révolution que le même roi a rendus mémorables....

« Aujourd'hui Louis a encore cet avantage sur les défenseurs de la liberté que ceux-ci sont poursuivis avec plus de fureur que lui-même. Personne ne peut douter qu'ils ne soient diffamés avec plus de soin et à plus grands frais qu'au mois de juillet 1791... Alors nous étions des factieux, aujourd'hui nous sommes des agitateurs et des anarchistes.... N'est-il pas évident que c'est moins à Louis XVI qu'on fait le procès qu'aux plus chauds défenseurs de la liberté? Est-ce contre la tyrannie de Louis XVI qu'on s'élève? non; c'est contre la tyrannie d'un petit nombre de patriotes opprimés. Sont-ce les complots de l'aristocratie qu'on redoute? non; c'est la dictature de je ne sais quels députés du peuple, qui sont là tout prêts à la remplacer. On veut conserver le tyran pour l'opposer à des patriotes sans pouvoir. Les perfides! ils disposent de toute la puissance publique et de tous les trésors de l'État, et ils nous accusent de despotisme! Il n'est pas un hameau dans la République où ils ne nous aient diffamés; ils épuisent le trésor public pour multiplier leurs calomnies; ils osent, au mépris de la foi publique, violer le secret de la poste pour arrêter toutes les dépêches patriotiques, pour étouffer la voix de l'innocence et de la vérité! et ils crient à la calomnie! Ils nous ravissent jusqu'au droit de suffrage, et ils nous dénoncent comme des tyrans! Ils présentent comme des actes de révolte les cris douloureux du patriotisme outragé par l'excès de la perfidie, et ils remplissent ce sanctuaire des cris de la vengeance et de la fureur! »

Si donc le projet d'avilir et d'anéantir la Convention existait, ce n'était ni parmi les défenseurs ardents de la liberté, ni dans le peuple qui lui avait tout immolé, ni dans l'Assemblée elle-même, laquelle cherchait le bien et la vérité, ni même dans les dupes d'une intrigue fatale, mais dans une vingtaine de membres s'acharnant à priver du droit de suffrage les représentants du peuple qui avaient refusé de servir leur ambition. Pour éterniser la discorde et pour se rendre maîtres des délibérations, ils avaient imaginé de partager la Convention en

majorité et en minorité. Mais la majorité, est-ce qu'elle appartenait à aucun parti? Est-ce qu'elle ne se renouvelait pas incessamment, là où les délibérations étaient sérieuses et calmes? Est-ce qu'elle ne devait pas être acquise à la cause publique et à la raison éternelle? Pour lui, il répudiait ces majorités formées dans des conciliabules ténébreux, autour des tables ministérielles; et, après avoir invoqué le droit des minorités de faire entendre partout la vérité, il ajoutait ces paroles si connues: « La vertu fut toujours en minorité sur la terre! » A cette noble protestation contre l'oppression des minorités par les majorités, des applaudissements, que ne put réprimer le président, partirent des tribunes et d'une partie de l'Assemblée (1). « Sans cela » continuait-il, » la terre seroit-elle peuplée de tyrans et d'esclaves? Hampden et Sidney étoient de la minorité, car ils expirèrent sur un échafaud; les Critias, les Anitus, les César, les Clodius étoient de la majorité, mais Socrate étoit de la minorité, car il avala la ciguë; Caton étoit de la minorité, car il déchira ses entrailles. Je connois ici beaucoup d'hommes qui serviront, s'il le faut, la liberté à la manière de Sidney et d'Hampden; et, n'y en eût-il que cinquante, cette seule pensée doit faire frémir tous ces lâches intrigans qui veulent égarer la majorité. » Les dernières paroles de Robespierre furent encore un appel à la conciliation et à la concorde; il engagea même le peuple à ne donner, par l'expression un peu trop vive de ses sentiments, aucun prétexte à des mesures dangereuses et à garder ses applaudissements pour le temps où l'Assemblée aurait fait quelque loi utile à l'humanité. Lui rappelant le jour où un simple ruban tricolore, étendu par les citoyens eux-mêmes dans le jardin des Tuileries, avait suffi pour garantir la demeure de Louis XVI encore sur le trône, il lui disait: « Souviens-toi de la police maintenue jusqu'ici sans baïonnettes, par la seule vertu populaire; » et il le conjurait de déjouer la malveillance perfide et d'arrêter dans ses écarts le patriotisme trompé (2).

Ce discours magistral avait été écouté au milieu d'un silence religieux; jamais la Convention n'avait présenté le spectacle d'un calme pareil: elle s'était trouvée comme subjuguée par la grandeur et par la

(1) *Moniteur* du 30 décembre 1792.

(2) Voyez ce discours dans les *Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, numéro 12, p. 533 à 571. Il se trouve dans le *Moniteur* du 30 décembre 1792 et dans le *Journal des débats et des décrets* (supplément au numéro 101), mais avec des variantes et des abréviations. Ce second discours a eu également deux éditions à l'époque, l'une de l'Imprimerie nationale (In-8° de 20 p.,) l'autre de l'imprimerie de Duplain, 1792 (In-8° de 40 p.) Il a été reproduit d'après le journal de Robespierre, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXII, p. 103 à 123, et dans les *Œuvres* de Robespierre, t. III, p. 126.

Trop rares sont les occasions où M. Michelet s'est montré équitable envers Robespierre pour que nous ne signalions pas la justice qu'il lui a rendue en cette occasion. (Voyez son *Histoire*, t. V. p. 211.)

majesté de la discussion. Le discours de Robespierre eut sur elle une influence décisive. Inutile de demander si son immense succès exaspéra les feuilles girondines. Le journal de Brissot notamment vomit contre l'orateur un torrent d'injures, et l'on put lire dans le *Courrier des quatre-vingt-trois départemens*, que ce discours était un chef-d'œuvre d'astuce, où la perfidie se pliait et se repliait sous toutes les formes (1). Cette nouvelle infamie de Gorsas fut vivement dénoncée aux Jacobins dans la séance du 30 décembre; mais, s'écria Thuriot, que nous importent les diatribes de Gorsas et de tous les journalistes vendus à la faction brissotine (2)! Au reste, entre ses critiques et lui, Robespierre résolut de prendre le public pour juge : il inséra dans son propre journal, à la suite de son discours, les appréciations émises par les feuilles de Brissot et de Gorsas, dont chacun put ainsi juger la bonne foi (3). Bourdon, aux Jacobins, traita d'admirable, de sublime, le discours de Maximilien, et il demanda que, toutes affaires cessantes, on invitât son auteur à en donner lecture à la société. Cédant aux instances de l'assemblée, Robespierre monta à la tribune. Son discours fut écouté au milieu d'un calme imposant, accueilli par des applaudissements enthousiastes, et plusieurs membres s'empressèrent de souscrire afin qu'il fût répandu par la voie de l'impression, au plus grand nombre d'exemplaires possible (4). Nous verrons tout à l'heure quelle influence il eut sur la décision de la Convention nationale.

VIII

Laisser l'Assemblée sous l'impression des paroles de Robespierre, c'était abandonner à peu près la question de l'appel au peuple; la Gironde chargea donc son plus brillant orateur du soin de combattre Maximilien. Le 31 décembre 1792, Vergniaud montait à la tribune et y prononçait un des plus beaux mais aussi un des plus haineux discours qui soient sortis de sa bouche éloquente.

Nous n'avons à le considérer, quant à nous, on le comprend, qu'au point de vue des attaques dont il est rempli à l'égard de Robespierre. Nous

(1) Voyez le *Patriote françois*, numéro 1235, et le *Courrier des quatre-vingt-trois départemens* du 29 décembre 1792.

(2) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Jacobins*, numéro 330.

(3) *Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, numéro 12, p, 571 et 572.

(4) *Journal des débats et de la correspondance*... numéro 330.

avons cité avec le plus grand soin les passages du discours de celui-ci, dans lesquels, prenant à partie ses impitoyables adversaires, il s'était laissé aller à des récriminations d'où la colère et l'amertume n'étaient pas exclues. Mais du moins, si, amené par Buzot sur le terrain des personnalités, Robespierre avait énergiquement usé du droit de représailles, il s'était tenu dans les généralités, et, en flétrissant l'épouvantable système de calomnie imaginé contre les meilleurs patriotes, il n'avait rien dit, hélas! qui ne fût rigoureusement vrai. Vergniaud, dans son discours, accumula mensonges sur mensonges, calomnies sur calomnies; ce fut une nouvelle édition orale des libelles de Louvet. Avec une injustice qui n'eut d'égale que sa mauvaise foi, il jeta à la face de Robespierre le sang des victimes de Septembre; il lui reprocha de s'être caché dans sa cave le jour de l'insurrection du 10 août; il renouvela contre lui cette absurde accusation de dictature dont, à deux reprises, la Convention avait déjà fait justice, et revint insidieusement sur cette fausse allégation de Louvet, à savoir, que Robespierre aurait, le 2 septembre, dénoncé à la commune tout le parti de la Gironde, quand lui-même Vergniaud, devant une vive dénégation de Robespierre, s'était félicité, on s'en souvient, d'un démenti qui lui prouvait que lui aussi Robespierre avait pu être calomnié. Tout cela était singulièrement perfide, calomnieux, archifaux, l'orateur girondin le savait; mais il savait aussi que toute calomnie fait sûrement son chemin, et Dieu merci! depuis cette époque jusqu'à nos jours, on n'a pas manqué de ressasser les mensonges et les calomnies.

Mais où l'étonnement ne dut pas être médiocre pour toutes les personnes ayant la moindre notion des choses de la Révolution, ce fut d'entendre Vergniaud reprocher à Robespierre d'avoir rédigé ou fait rédiger cette fameuse pétition du Champ-de-Mars qu'il avait au contraire vigoureusement combattue, on ne l'a pas oublié, et dont Brissot avait été le premier rédacteur. Comment, s'écria Robespierre dans son journal, « comment les flots de la Gironde ne se sont-ils pas soulevés contre ceux de la Seine, quand M. Vergniaud rompit enfin ce long silence qu'il s'étoit imposé jusqu'alors sur les crimes de Capet, pour accuser les intrépides défenseurs de la liberté et tous les citoyens témoins de ce scandale (1). » Qu'on s'étonne maintenant du fiel longuement amassé dans le cœur de Robespierre, qu'on s'étonne qu'un jour il en soit arrivé à diriger, lui aussi, contre Vergniaud personnellement de furieuses attaques! Quel était donc le but du glorieux orateur en mentant si grossièrement? C'était de montrer Robespierre s'inclinant jadis devant

(1) *Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, numéro 12, p. 579.

la souveraineté populaire; et ne la considérant plus aujourd'hui que comme une calamité pour le genre humain. Telle était du moins l'opinion que lui prêtait très-gratuitement Vergniaud, lequel ajoutait traîtreusement : « Je vous entends, vous voulez régner. » Et d'où venait cette singulière interprétation du discours de Robespierre? Apparemment de ce que ce dernier s'était écrié : « La vertu a toujours été en minorité sur la terre. » On l'accusait d'avoir eu « l'impudence de diffamer l'espèce humaine, » de présenter toute la nation comme composée d'intrigants, d'aristocrates et de Feuillants. Vergniaud, qui faisait de son adversaire un flatteur du peuple, s'entendait fort bien, on le voit, à caresser les masses. La vertu, suivant lui, était en majorité sur la terre, parce que Catilina avait été une minorité dans le sénat romain : — César avait-il été une minorité dans ce même sénat? — Mais les rois étaient en minorité sur la terre! Bel argument, en vérité! Est-ce que les courtisans, les flatteurs des rois, est-ce que les êtres bas et rampants prêts à s'incliner devant toute puissance, est-ce que les gens qui n'ont d'autre opinion que leur intérêt, ne sont pas en immense majorité dans ce monde? Oui, Robespierre avait mille fois raison, lorsque, sans s'inquiéter de savoir si ses paroles seraient plus ou moins agréables à la multitude, il disait tristement : « La vertu a toujours été en minorité sur la terre. » Et si vrai d'ailleurs avait paru cet apophthegme peu consolant, hélas! qu'il avait été salué des applaudissements de la portion du peuple garnissant les tribunes (1).

Le soir, aux Girondins, Robespierre jeune se plaignit amèrement de la virulente diatribe de Vergniaud, de ce discours, digne, à son sens, d'un Néron. « Il n'y a pas d'horreurs, » dit-il, « qu'il n'ait vomies contre mon frère. » Dubois-Crancé et Anthoine s'attachèrent ensuite à réfuter avec beaucoup de vigueur les éloquentes invectives du député de Bordeaux. Dans cette séance, un membre proposa à la société d'envoyer à toutes les sociétés, et notamment à celle de Marseille, les discours de Maximilien Robespierre, afin de combattre l'effet des calomnies que ne cessait de répandre, au milieu d'elles, la faction girondine. Cette proposition fut adoptée au milieu des plus vifs applaudissements (2).

Le lendemain 1er janvier 1793, le président de la société des Jacobins — c'était alors Saint-Just — rappela à ses collègues qu'une souscription était ouverte pour l'impression du dernier discours de Robespierre, si propre à ouvrir les yeux de tous les Français et à démas-

(1) Voyez le discours de Vergniaud reproduit *in extenso* dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXII, p. 137 à 154.

(2) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Jacobins*, numéro 331.

quer les projets ambitieux de la faction girondine. Puis, un membre d'une société affiliée prit la parole. Il raconta ce qui se passait dans les départements. Le ministre de l'intérieur, Roland, avait partout des émissaires, qui s'en allaient de commune en commune, colportant les écrits des Carra, des Gorsas, des Brissot et des Perlet. On devait, pensait-il, suivre la même marche que les calomniateurs. Il s'offrit en conséquence, si la société-mère voulait l'accréditer comme son fondé de pouvoir, à parcourir les campagnes, à aller de ville en ville, de village en village : « J'assemblerai les citoyens, je leur lirai l'admirable discours de Robespierre. » Et il se faisait fort de répandre partout l'instruction, d'encourager les faibles, de ramener les égarés et d'ouvrir tous les yeux sur les vertus de cette minorité de la Convention qui était alors la Montagne. La société accorda un diplôme à ce zélé citoyen (1). Mais c'était là une bien faible force à opposer aux menées de la Gironde, aux efforts d'un parti qui était alors le gouvernement lui-même, et qui, dans un des plateaux de la balance, pouvait mettre le trésor de l'État.

IX

La rage des Girondins contre Robespierre semblait croître en raison de l'impuissance de leurs tentatives pour ébranler à Paris cette réputation colossale. La question de l'appel au peuple était pour eux un thème excellent, en ce qu'il leur fournissait l'occasion de paraître soutenir une opinion beaucoup plus démocratique que celle de leurs adversaires, et ils ne se firent pas faute d'insister sur ce point. Brissot et Gensonné suivirent l'exemple de Vergniaud; le second surtout engagea contre Robespierre une lutte toute personnelle. Seulement, de même que son ami Vergniaud avait menti avec la dernière impudence en attribuant à Robespierre l'initiative et la rédaction de la pétition du Champ-de-Mars, de même il eut le tort d'avancer, avec la plus déplorable légèreté, des faits sur lesquels le premier venu pouvait à l'instant même lui donner un démenti. Ainsi, selon lui, Robespierre s'était proclamé le défenseur du peuple, puisque, disait-il, il avait publié un journal sous ce titre. Or, le journal de Robespierre était assez connu pour qu'une aussi grossière erreur ne fût pas permise à un membre de la Convention. Le discours de Gensonné abondait en traits de cette force. Il attribuait, par

(1) *Journal des débats et de la correspondance...*, numéro 332.

exemple, à Robespierre, un fragment du discours d'un autre orateur pour en conclure judicieusement que Robespierre invitait le peuple à lui conserver la dictature. « De manière, » lui disait Maximilien, dans une réponse dont nous parlerons tout à l'heure, « que vous voilà convaincu d'avoir fait une fausse citation pour en tirer une conséquence d'un genre si extravagant que vos commettans doivent être véritablement inquiets sur l'état physique de votre cerveau (1). » Gensonné, toutefois, voulait bien reconnaître aux citoyens de la Montagne le mérite d'avoir aidé au salut de la chose publique, mais à la manière des oies du Capitole, par instinct. Cette délicate saillie dérida la Convention; seulement elle valut à l'ingénieux orateur « le plus spirituel de vous quatre, » disait Robespierre en s'adressant à Vergniaud, à Guadet, à Brissot et à Gensonné, cette réponse terrible : « Les oies du Capitole ont sauvé la patrie; sentinelles vigilantes, inspirées par les dieux, elles crioient à l'approche des brigands et des ennemis : voilà des circonstances qu'il étoit maladroit de rappeler. Ainsi, monsieur Gensonné, les oies du Capitole valent bien les crapauds des marais Pontins (2). »

En même temps, en dehors de la Convention, les Girondins continuaient avec plus d'acharnement que jamais leurs déloyales agressions. C'était la dictature de la calomnie élevée à la dernière puissance. Nous avons déjà signalé leur indigne tactique d'accoler constamment le nom de Robespierre à celui de Marat, dont quelques pages extravagantes, à bon droit réprouvées par le premier, leur fournissaient le prétexte de calomnier le patriotisme et de dénaturer les intentions. Chaque jour arrivaient au club des Jacobins des adresses de sociétés affiliées demandant la radiation des Marat, des Robespierre, des Danton et de toute la bande des agitateurs. Tout cela, du reste, coulé au même moule et bien marqué du véritable cachet officiel; il n'y avait pas à s'y méprendre (3). Tour à tour venaient des lettres des Sociétés de Blois, de Meaux, d'Agen, de Saint-Quentin, etc., pleines d'invectives contre les plus sincères patriotes, mais, en compensation, toutes parsemées d'éloges en l'honneur de Roland, de Brissot et de Louvet, dont on demandait la réintégration au sein de la société-mère (4). Il est aisé de comprendre quelle surexcitation causaient aux Jacobins ces adresses passionnées. On se demandait comment les départements ne

(1) *Lettres de M. Robespierre à ses commettans* (2e série, numéro 1, p. 42).

(2) *Ibid.*, p. 26. Voyez le discours de Gensonné, reproduit *in extenso* dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXII, p. 384.

(3) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Jacobins*, numéros 327, 329.

(4) *Ibid.*, numéros 335, 336, 338.

mettaient aucune différence entre Robespierre et Marat. Voilà, disait-on, l'ouvrage des Brissotins, des Roland; voilà l'emploi qu'on fait des finances de l'État. Il fut décidé qu'on enverrait à toutes les sociétés affiliées les portraits bien différenciés de Robespierre et de Marat (1), et dans la séance du 6 janvier 1793, La Faye lut un projet d'adresse dont l'impression et l'envoi furent aussitôt arrêtés. Il y était dit : « Vous semblez puiser votre opinion dans les pamphlets de Brissot et de Roland... Robespierre restera avec nous, parce qu'il a toujours été le défenseur des principes, l'ami du peuple et de l'humanité. Nous n'excluons pas Marat, quoiqu'il soit exalté dans les journaux. Nous n'approuvons pas tout ce qu'il dit; mais on ne détruit pas les aristocrates avec des phrases académiques (2). »

Dans la séance du 1er janvier au soir, l'Ami du peuple avait, à la Convention, formellement accusé la faction girondine d'envoyer dans les départements des modèles d'adresse pour demander l'expulsion de Robespierre, de Billaud-Varenne et de lui-même (3). Quelques jours plus tard, le 6 janvier, Ducos donnait lecture d'une adresse du conseil général du département du Finistère où l'on invitait la Convention à chasser de son sein, comme des scélérats, comme de véritables contre-révolutionnaires, comme les plus grands ennemis du pays, les Danton, les Robespierre, les Chabot, les Marat, les Bazire, les Merlin et leurs complices. On demanda les noms des signataires de cette pièce, où se révélait si bien le style des Girondins. « Je les connois, » s'écria un membre : « ce sont des aristocrates. » Et Marat : « Je demande que cette adresse soit renvoyée à sa source, au boudoir de la femme Roland (4). » En même temps, Le Bas dénonçait une invitation faite par le département du Pas-de-Calais à tous les autres départements d'envoyer une force armée à Paris pour y contenir les anarchistes.

L'Assemblée se trouvait encore dans une sorte d'agitation causée par cette double communication, quand tout à coup le député Richaud lui propose de décréter la suppression de la permanence des sections de Paris et des conseils généraux de toutes les villes de la République. A cette motion, vivement combattue par Thuriot et par Marat, un trouble indescriptible se produit au sein de la Convention. Une demande d'ajournement, formée par quelques membres, est rejetée par assis et levé. Mais l'épreuve ayant paru douteuse, cinquante ou soixante membres réclament l'appel nominal. « L'appel nominal ou la

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Jacobins*, numéro 332.
(2) *Ibid.*, numéro 335.
(3) *Moniteur* du 3 janvier 1793.
(4) *Ibid.* du 8 janvier 1793.

mort! » s'écrie impétueusement David. Au milieu du tumulte arrive le ministre de l'intérieur Roland. La Montagne demande qu'il soit entendu; mais ses amis s'y opposent et veulent qu'avant tout la question de la permanence des sections soit décidée. La fermentation est au comble. Salles prend la parole et présente les sections comme capables de recourir à de nouveaux massacres. Robespierre, à son tour, se dirige vers la tribune. Du temps de l'Assemblée constituante, il avait, on s'en souvient peut-être, insisté avec beaucoup de force pour le maintien de la permanence des districts, de ces districts auxquels la Révolution était redevable de son triomphe, et les arguments qu'il avait fait valoir alors il venait les invoquer aujourd'hui. Sa présence à la tribune excite un redoublement d'orage. Le président, — c'était Barère, — se mit de la partie. A peine Robespierre a-t-il ouvert la bouche que les plus violentes apostrophes sont dirigées contre lui. Les cris : *A l'ordre! à la censure! à l'Abbaye!* retentissent sur les bancs de la droite. Quel était donc son crime? Il avait demandé si la liberté des opinions n'existait que pour les calomniateurs. La gauche, indignée, se soulève à son tour. De toutes parts les interpellations se croisent, et cinq ou six cents membres debout semblent se menacer, prêts à en venir aux mains. Calme au milieu de cette orgie parlementaire, Robespierre veut continuer. « Le scélérat! » s'écrie Chambon. Lui, sans se troubler : « La parole m'a été assurée par un vœu de l'Assemblée; il n'appartient pas à un parti de me la ravir. » Baraillon, dont les Girondins avaient surpris la bonne foi, l'arrête par ces mots : « Il se croit au 2 Septembre, il veut dominer. » — « Sans doute, » reprend l'orateur imperturbable, « je n'ai pas, comme tant d'autres, un cœur vénal... Les cris des intrigans ne m'en imposeront pas. » Chambon l'interrompant de nouveau : « Ah! Robespierre, nous ne craignons pas tes poignards!... » Était-il possible de pousser plus loin l'intolérance? Marat n'y put tenir, il éclata : « F... faction rolandine! gredins déhontés! vous trahissez impudemment la patrie! » On aurait pu croire que le président censurerait les membres qui avaient si indécemment apostrophé l'orateur : eh bien! ce fut Robespierre qu'il rappela à l'ordre, avec censure. La force semblait du côté de la Gironde, et Barère présidait: tout s'explique.

Quand, de lassitude, l'Assemblée se fut apaisée, Robespierre, en réponse à la censure du président, contre lequel il avait demandé la parole, dit que la censure n'était point déshonorante lorsqu'elle n'était pas méritée, et il ajouta que le mépris de la nation devait porter sur celui-là seul qui l'avait injustement exercée (1) : paroles sévères pour

(1) Voyez, pour cette séance, le *Moniteur* du 9 janvier 1793 et le *Journal des débats et des décrets de la Convention*, numéro 111.

Barère, et qu'il s'était justement attirées. Puis, dans un langage noble et grave, mais où perçait le ressentiment involontaire de tant d'injures gratuites, l'orateur flétrit le ministre qui, sous prétexte de former l'esprit public, ne cessait de dépraver l'opinion, en se peignant, lui et ses amis, comme des modèles de modération et de vertu, et il fit entendre en faveur de la permanence des sections des arguments tellement forts que la Convention, sans annuler son décret de suppression, en ajourna l'exécution jusqu'à nouvel ordre (1). N'est-ce pas ici le cas d'admirer une fois de plus l'inconséquence de ces Girondins? Ils accusaient leurs adversaires de violer la souveraineté populaire en repoussant l'appel au peuple, et ils voulaient interdire à ce peuple de rester assemblé dans ses sections : ce qui était désarmer la Révolution.

X

Aux calomnies de Vergniaud, de Guadet, de Gensonné et de Brissot, répétées à l'envi par toutes les feuilles girondines, Robespierre crut devoir une réponse publique : ce fut l'objet du premier article de la deuxième série de ses lettres à ses commettants. Parmi les journaux dévoués au parti de la Gironde, il en est un dans lequel, chose étrange! il trouva tout à coup un appui indirect, mais inespéré. Les gens du côté droit avaient eu le courage d'applaudir l'adresse du Finistère et celle non moins criminelle du département de la Haute-Loire. Le journal de Brissot, dans un article plein de fiel, d'aigreur et de violence contre Thuriot, Marat et Robespierre, considérait la première comme un acte patriotique, et la seconde lui paraissait « l'organe fidèle de toute la France. » Irrité de tant de mauvaise foi et surtout des éternelles déclamations de ses amis contre la ville de Paris, le rédacteur des *Annales patriotiques* leur reprocha vivement d'encourager dans les départements la violation de la loi, tandis qu'ils trouvaient si mauvais qu'elle ne fût pas strictement observée à Paris. « N'est-ce

(1) Les *Révolutions de Paris* ne manquent pas de faire honneur de cette victoire à Robespierre : « Le décret de suppression fut prononcé. La minorité, du haut de la Montagne, s'éleva contre cette violation de principe, ce renversement des idées... Enfin Robespierre parla, et la Convention, sans se désister de son système, sans reconnoître l'indécence de sa conduite, ce qui eût fait honneur à sa loyauté, décida que ce décret seroit suspendu jusqu'à l'époque du rapport des ministres sur l'état de la France. » Numéro 183, p. 111.

donc que pour Paris que vous voulez faire des lois? » s'écria-t-il. « Pour que cette ville ne soit pas la cité reine des départemens, faut-il absolument qu'elle en devienne la conquête?... Vous criez contre les anarchistes, les agitateurs, et vous avouez sans pudeur des projets de tyrannie (1)! » Voilà précisément le thème que, dans une longue épître adressée à Vergniaud, à Guadet, à Gensonné et à Brissot, développa Robespierre, en y joignant tout ce qui était nécessaire à sa défense personnelle.

Nous dirons peu de chose de cette lettre, infiniment longue et où d'ailleurs se trouvent répétés la plupart des arguments déjà invoqués dans le discours contre l'appel au peuple. « Paris ne sera ni déshonoré ni détruit, » s'écriait à son tour Robespierre. « Les Gensonné, les Vergniaud, les Brissot, les Guadet passeront : Paris restera. Paris sera encore le rempart de la liberté, le fléau des tyrans, le désespoir des intrigans, la gloire de la République et l'ornement du globe longtemps après que vous *serez tous émigrés.* » Mais, hélas! ce n'était pas l'émigration, comme le croyait Robespierre, c'était l'échafaud qui attendait ces malheureux Girondins, et ils vont y courir tête baissée en voulant y précipiter leurs adversaires. Vergniaud, dans son discours, s'était comparé à Tibérius Gracchus, victime de l'ingratitude populaire. Robespierre ne manqua pas de relever cette comparaison tant soit peu ambitieuse. Ni Vergniaud ni ses amis n'étaient de la trempe des Gracques ; ils étaient trop du parti de l'aristocratie bourgeoise.

Où Robespierre insista particulièrement dans sa lettre, ce fut en signalant la perfidie avec laquelle ses adversaires s'obstinaient à accoler son nom à celui de Marat, perfidie qui avait excité tant d'indignation aux Jacobins. Nous avons fait suffisamment connaître son opinion sur Marat, dont il estimait le patriotisme et les vertus, mais dont les idées exagérées, dans la forme surtout, lui étaient antipathiques. Il ne l'avait pas cependant complétement renié, on l'a vu, comme avait fait Danton; indirectement même, sans le nommer, il n'en avait pas moins appuyé sa candidature au sein de l'assemblée électorale, et Dieu sait si les Girondins le lui avaient imputé à crime. Au reste, Marat, qui avait beaucoup plus de sens politique qu'on ne se l'imagine généralement, eut toujours Maximilien en estime singulière; et, s'il lui refusait les vues et l'audace d'un véritable homme d'État, — on sait pourquoi, — du moins jusqu'à son dernier moment, jusqu'à l'heure où il fut atteint dans son bain par le poignard mis aux mains de Charlotte par les déclamations de la Gironde, il le considéra comme le type du patriote pur et désin-

(1) *Annales patriotiques* du 7 janvier 1793.

téressé. Mais enfin, comme il est de règle absolue que chacun réponde de ses propres paroles et de ses propres actes et non de ceux d'autrui, il était bien naturel que Robespierre cherchât à prémunir le public contre une confusion établie avec une mauvaise foi digne des mépris de tous les cœurs honnêtes. C'est ce qu'il fit d'ailleurs en des termes qu'il convient de mettre sous les yeux du lecteur : « Vouloir m'identifier avec Marat, y a-t-il conscience? J'en appelle à votre jugement, monsieur de Warville! Quelle obstination de vouloir que je sois un autre que moi-même! Il ne tient pas même à vous que tout le monde croie que je me nomme Marat : n'ayant pu y réussir, vous avez pris le parti de répéter si souvent mon nom avec le sien, que l'on me prît au moins pour un accessoire de ce grand personnage, tant célébré dans vos feuilles, comme si je n'avois pas une existence propre plusieurs années avant que vous vous fussiez avisés de m'en dépouiller... Jadis, il m'en souvient encore, Brissot et quelques autres étoient entrés dans je ne sais quelle conspiration pour rendre mon nom presque synonyme de Jérôme Pétion, tant ils prenoient à tâche de les accoler ensemble. Je ne sais si c'étoit pour l'amour de moi ou de Pétion; mais ils sembloient avoir comploté de m'envoyer à l'immortalité avec le grand Jérôme. J'ai été ingrat, et pour me punir, ils ont dit : Puisque tu ne veux pas être Pétion, tu seras Marat. Eh bien, je vous déclare, moi, messieurs, que je ne veux être ni l'un ni l'autre. J'ai le droit, je pense, d'être consulté là-dessus, et vous ne disposerez peut-être pas de mon être malgré moi-même. Ce n'est pas que je veuille refuser à Marat la justice qui lui est due. Dans ses feuilles, qui ne sont point toujours des modèles de style ni de sagesse, il a dit pourtant des vérités utiles et fait une guerre ouverte à tous les conspirateurs puissants, quoiqu'il ait pu se tromper sur quelques individus. » Et, ajoutait non sans raison Robespierre, pour deux ou trois phrases absurdes et sanguinaires de l'Ami du peuple, répétées sur tous les tons et commentées à satiété par les Girondins, on poursuivait tous les patriotes et l'on compromettait l'œuvre de la Révolution (1). Mais Robespierre, après avoir réfuté un à un tous les mensonges de ses adversaires, avait beau les rappeler aux principes, ils étaient dans une sorte de démence, sourds et aveugles. Tout à l'heure, nous allons voir la colère des Girondins monter à un degré d'exaltation incroyable. Quand, par la force des choses, le pouvoir leur tombera des mains,

(1) Lettre de Maximilien Robespierre à MM. Vergniaud, Gensonné, Brissot et Guadet, sur la souveraineté du peuple et sur leur système de l'appel du jugement de Louis Capet (*Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, numéro de la 2e série, p. 1 à 41). On trouve aussi cette lettre dans les *Œuvres*, réimprimées par Laponneraye, t. III, p. 158.

quand la majorité de la Convention, mieux renseignée et lasse à la fin de tant de luttes stériles, leur échappera pour passer du côté des hommes d'action, ils crieront à leur tour à l'oppression, oubliant à quel point, pendant quatre mois, ils s'étaient montrés oppresseurs; et, au lieu de se rallier franchement à cette majorité, de travailler de concert à l'œuvre laborieuse du salut de la Révolution, impérissable si Montagnards et Girondins s'étaient unis, ils aboutiront de résistance en résistance à l'abîme où ils seront engloutis. Plus de trêve, plus de pitié, plus de merci! C'en est fait, le sort en est jeté!

XI

Nous voici dans le cercle de feu. Je ne sais quel sombre pressentiment s'était emparé de la plupart des âmes; mais chacun présageait des choses terribles. Un ancien ami de Robespierre, qui, vraiment doué du don de prophétie, lui écrivait avant la Révolution :

« Tu ne veux de vengeur que la postérité (1), »

Dubois de Fosseux, devenu président de l'administration de la ville d'Arras, prononçait ces lugubres paroles au sein d'une réunion des administrateurs de la ville, après avoir gourmandé les hommes faibles qui s'apitoyaient sur le sort de l'ex-roi menacé de la hache nationale : « Une lutte effroyable va s'établir; l'année 1793 est destinée à faire époque dans les fastes de l'univers. Le combat à outrance aura lieu entre la liberté et le despotisme dans les angoisses de l'agonie; celui-ci fait un dernier effort : il faudra que l'un ou l'autre soit écrasé, et des flots de sang décideront si l'espèce humaine appartiendra, comme de vils troupeaux, à une poignée de tyrans; si Dieu a donné à l'homme une âme fière, libre et indépendante, pour qu'il rampe sous le poids de l'esclavage... (2). » On voit comme déjà la Terreur était dans les esprits, avant de se formuler en lois et de se traduire en faits.

Le premier acte sanglant de cette sanglante année fut la mort de Louis XVI. Dans sa séance du 14 janvier, la Convention s'occupa des questions à résoudre relativement à l'accusé. Daunou en proposa une

(1) Épître de M. Dubois de Fosseux à Robespierre, citée dans les *Mémoires de Charlotte*, p. 155.

(2) *Extrait du rapport fait par M. Ferdinand Dubois, le 13 janvier 1793, en qualité de président de l'administration du département du Pas-de-Calais, sur le service départemental.* (Communiqué par M. Billet, avocat à Arras.)

série beaucoup trop compliquée ; il y en avait, on peut le dire, pour tous les goûts, et chaque parti y pouvait trouver satisfaction. Un célèbre historien de nos jours, qui a pris ici *Danton* pour *Daunou*, s'est empressé d'imaginer que le farouche Montagnard, mettant une planche sur l'abîme où menaçait de s'enfoncer la Gironde, lui tendait une main qu'elle repoussa, et il nous montre Robespierre regardant froidement si Danton allait se perdre en avançant vers cette Gironde (1). Fantasmagorie ! qu'un mot suffit à faire évanouir : ce jour-là, Danton n'était pas encore de retour de Belgique, où il était allé en mission avec Lacroix (2), et quand le surlendemain il bondit au milieu de la Convention, ce fut pour s'écrier, comme on perdait son temps à s'occuper d'une mauvaise comédie contre-révolutionnaire de Laya, dont la commune avait eu le tort de suspendre les représentations : « Il s'agit de la tragédie que vous devez donner aux nations, il s'agit de faire tomber sous la hache des lois la tête d'un tyran, et non de misérables comédies (3). »

Pour en revenir aux questions relatives à l'accusé, l'Assemblée les réduisit au nombre de trois, dans l'ordre suivant : 1° Louis est-il coupable de conspiration contre la liberté de la nation et d'attentat contre la sûreté générale de l'État ? 2° Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple ? 3° Quelle peine sera infligée à Louis ? Le lendemain, 15 janvier, à la presque unanimité, l'Assemblée répondit affirmativement sur la première question. Le même jour, sur la seconde, 423 membres, contre 281, adoptèrent l'avis de Robespierre et se prononcèrent contre l'appel au peuple. Le 16 janvier, à huit heures du soir, commença l'appel nominal pour le vote sur la troisième question. Tout le monde connaît les détails de cette funèbre et imposante séance, de cette nuit solennelle où les représentants de la nation décidèrent de la destinée du monarque déchu. Beaucoup d'entre eux motivèrent leurs votes. On en vit, comme Pétion, Brissot, Vergniaud, Guadet et autres, se diviser en deux personnes, celle du juge et celle de l'homme d'État, prononçant la mort comme juges, et comme hommes d'État demandant à la Convention de discuter le point de savoir s'il conviendrait à l'inté-

(1) Michelet, *Histoire de la Révolution*, t. V, p. 242. L'éminent historien a été trompé par le *Moniteur* qui porte *Danton* au lieu de Daunou. Mais cette série de questions était si peu conforme au génie révolutionnaire de Danton, que cela seul eût dû le prémunir contre une erreur, et s'il eût ouvert le *Journal des débats et des décrets de la Convention*, il y eût trouvé le nom de Daunou, en toutes lettres, numéro 120, p. 194.

(2) Voyez le procès-verbal de la séance du 15, lequel constate que Danton était absent par commission. T. V des procès-verbaux, p. 193.

(3) Voyez le *Moniteur* du samedi 19 janvier.

rêt public que l'exécution eût lieu sans retard ou qu'elle fût différée; proposition d'ailleurs indépendante de leur vote.

Appelé par son rang à voter le premier des membres de la députation de Paris, Robespierre s'exprima en ces termes : « Je n'aime point les longs discours dans les questions évidentes; ils sont d'un sinistre présage pour la liberté... Je me pique de ne rien comprendre aux distinctions logomachiques imaginées pour éluder la conséquence d'un principe reconnu. Je n'ai jamais su décomposer mon existence politique pour trouver en moi deux qualités disparates, celle de juge et celle d'homme d'État... Je ne sais pas outrager la raison et la justice en regardant la vie d'un despote comme d'un plus grand prix que celle des simples citoyens, et en me mettant l'esprit à la torture pour soustraire le plus grand des coupables à la peine que la loi prononce contre des délits beaucoup moins graves et qu'elle a déjà infligée à ses complices. Je suis inflexible pour les oppresseurs, parce que je suis compatissant pour les opprimés; je ne connois point l'humanité qui égorge les peuples et qui pardonne aux despotes. Le sentiment qui m'a porté à demander, mais en vain, à l'Assemblée constituante l'abolition de la peine de mort, est le même qui me force aujourd'hui à demander qu'elle soit appliquée au tyran de ma patrie et à la royauté elle-même dans sa personne. Je ne sais point prédire ou imaginer des tyrans futurs ou inconnus pour me dispenser de frapper celui que j'ai déclaré convaincu avec la presque unanimité de cette Assemblée... Je vote pour la mort (1). »

Tandis que les secrétaires s'occupaient du recensement des suffrages, deux lettres parvinrent à l'Assemblée, l'une, des avocats de Louis XVI, l'autre, de je ne sais quel agent du roi d'Espagne, qui, faiblement et tardivement, venait intercéder en faveur de son parent. Passant à l'ordre du jour sur celle-ci, la Convention délibéra immédiatement sur la première, par laquelle les défenseurs du roi demandaient à être entendus. Mais, disait Robespierre, il faut, dans tous les cas, qu'avant tout l'arrêt soit rendu et prononcé. Et même, après cela, l'audition et les réclamations des avocats de Louis seraient, selon lui, contraires aux principes. En adoptant le système des défenseurs ne s'exposerait-on pas à voir chaque jour, sur le moindre prétexte, les plus minutieuses chicanes s'élever contre un décret de l'Assemblée? Il concluait donc à ce que, dès à présent, le président prononçât le résultat du scrutin et à ce qu'ensuite on passât à l'ordre du jour sur la demande des défenseurs de Louis. L'Assemblée se contenta d'a-

(1) Voyez le vote motivé de Robespierre dans le *Moniteur* du 20 janvier 1793.

journer leur admission après le dépouillement du scrutin. Trois cent quatre-vingt-sept voix, sur sept cent vingt et un votants, s'étant prononcées pour la mort, le président, — c'était Vergniaud, — déclara, au nom de la Convention nationale, avec l'accent d'une profonde douleur, que la peine encourue par Louis Capet était la mort (1). Un silence profond, imposant, régnait dans l'Assemblée (2) : chacun sentait l'importance du vote qu'il venait d'émettre, et que désormais la question était bien tranchée entre la monarchie de l'ancien régime et la Révolution. On a prétendu quelquefois que la Convention nationale avait voté sous la pression des sections parisiennes, on a menti ; jamais le calme et la tranquillité n'avaient été plus grands dans Paris : cela fut attesté par deux lettres, l'une du maire de Paris, l'homme de la Gironde ; l'autre du ministre de la justice, Garat, l'homme de la Montagne (3). Ils songeaient bien à la peur, ces géants de la Convention, qui, suivant l'expression de l'un d'eux, avaient fait un pacte avec la mort. Quels que puissent être nos regrets de cet arrêt rigoureux, au point de vue de la politique ou du sentiment, nous ne devons pas en blâmer nos pères, parce qu'ils accomplirent un acte de conscience. Maintenant il y a une remarque à faire : c'est que la plupart des gens qui jettent sans cesse à la face de la République les victimes de la justice révolutionnaire se montrent d'ordinaire d'une excessive indulgence à l'égard des massacres et des meurtres juridiques dont, après le 9 Thermidor et les événements de 1815, ont été victimes tant de grands citoyens, qui n'avaient commis qu'un seul crime, celui d'avoir trop aimé et trop bien servi la patrie.

XII

Quand la sentence de mort eut été rendue, on introduisit les trois défenseurs du condamné. Après avoir donné lecture d'un acte de protestation de Louis XVI contre le jugement qui le frappait, ils réclamèrent pour leur client la faculté d'en appeler au peuple français de

(1) Pour les détails, voyez le *Moniteur* du 20 janvier 1793 et le *Journal des débats et des décrets*, numéro 121.

(2) *Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, numéro 4 de la 2e série, p. 223.

(3) *Ibid.*, p. 217, et *Moniteur* du 20 janvier 1793.

l'arrêt prononcé contre lui, et prétendirent que les formalités protectrices de l'accusé n'avaient pas été observées, en ce que la loi exigeait pour la condamnation les deux tiers des voix. L'Assemblée, tout émue des larmes du vieux Malesherbes, accorda d'une voix unanime aux défenseurs les honneurs de la séance.

Mais était-il possible de revenir sur un décret rendu, celui de l'appel au peuple, sans remettre pour ainsi dire tout ce grand procès en question? La mesure proposée ne jetterait-elle pas la nation dans une position plus critique que celle où elle se trouvait auparavant? Comment! on avait condamné un roi pour donner un grand exemple au monde, pour consolider la liberté en France, hâter son avénement dans toute l'Europe et surtout pour raffermir la tranquillité publique ébranlée, et tout cela serait compromis par des moyens dilatoires, et l'on courrait au-devant de maux qu'on avait cru guérir par un décret sévère! Ce fut ce que Robespierre s'efforça de faire valoir en quelques paroles dont la rigueur était tempérée par une sensibilité qui y ajoutait plus de poids : « Vous avez donné aux sentimens de l'humanité tout ce que ne lui refusent jamais des hommes animés de son pur amour... Et moi, qui ai éprouvé aussi les sentimens qui vous animent, je vous rappelle dans ce moment à votre caractère de représentans du peuple, aux grands principes qui doivent vous guider si vous ne voulez pas que le grand acte de justice que vous avez accordé à la nation elle-même ne devienne une nouvelle source de peine et de malheur. » L'appel dont les défenseurs de Louis XVI avaient demandé acte était à ses yeux capable de devenir une semence de discorde et de troubles, un signal de ralliement et de révolte pour l'aristocratie, et un moyen de reproduire dans un autre moment des prétentions coupables. En conséquence, loin d'en faire mention dans son procès-verbal ou de le consacrer par son silence, la Convention se devait à elle-même de le déclarer nul, attentatoire à la liberté, et de défendre à qui que ce fût d'y donner suite, sous peine d'être poursuivi comme perturbateur de la tranquillité publique et comme ennemi de la patrie (1).

Quant au moyen tiré de la prétendue inobservation des formes, moyen appuyé un peu à la légère par Guadet, le jurisconsulte Merlin se chargea de le combattre. Et sa compétence était irrécusable, il venait lui-même de pratiquer la loi pendant neuf mois comme président du

(1) Le décret de la Convention nationale concernant la condamnation de Louis XVI rapelle, dans son article III, les paroles mêmes de Robespierre. Voyez ce décret, *Moniteur* du 21 janvier.

tribunal criminel de Douai. Sans doute pour la déclaration du fait, il fallait non pas seulement les deux tiers des voix, mais dix sur douze : or, sur ce point la Convention s'était, on l'a vu, prononcée presque à l'unanimité; mais il n'en était pas de même quand il s'agissait de l'application de la peine : trois voix sur cinq suffisaient dans ce cas (1). Robespierre reprit la parole pour combattre à son tour le discours insidieux de Guadet (2); et, sur sa proposition, l'Assemblée, déclarant qu'il n'y avait pas lieu à statuer sur l'ajournement demandé par Guadet, rejeta l'appel interjeté par Louis; puis elle ajourna au lendemain la discussion de la question de savoir s'il serait sursis à l'exécution de l'arrêt de mort (3). Ce fut le dernier acte de cette longue et dramatique séance; elle n'avait pas duré moins de trente-six heures. Quand, le jeudi, les membres de la Convention quittèrent la salle de leurs séances, il était près de onze heures du soir.

Robespierre avait joué dans ce procès un rôle considérable, et il est possible, comme le prétend Garat dans son Mémoire justificatif, que les considérations politiques développées par lui aient décidé un certain nombre de ses collègues à voter une mesure que réprouvaient leurs cœurs. Lui-même avait dû faire violence à ses sentiments les plus chers pour insister avec autant de force sur la nécessité d'appliquer la peine capitale au dernier roi des Français. Il y eut cependant un homme dont le vote rigoureux l'étonna et l'affligea singulièrement, ce fut celui du ci-devant duc d'Orléans : « Uniquement occupé de mon devoir, convaincu que tous ceux qui ont attenté ou attenteront par la suite à la souveraineté du peuple méritent la mort, je vote pour la mort! » avait dit Philippe Égalité, et ses paroles avaient été accueillies par une sourde rumeur. Comment la parenté séculaire qui l'unissait à l'accusé n'avait-elle pas arrêté sur ses lèvres ce mot terrible : la mort? La crainte de compromettre sa réputation de patriote avait-elle étouffé dans son cœur tous les sentiments de famille, ou, comme on l'a dit, espérait-il ramasser un jour la couronne de France dans le sang de l'aîné de sa race? Ah! sombres abîmes du cœur humain, qui pourra vous sonder jamais! Quoi qu'il en soit, Robespierre ressentit de ce vote une impression affreuse. Il rentra tout attristé dans la maison de Duplay, où on l'attendait avec impatience. En racontant à ses hôtes toutes les péripéties de la longue séance, il ne put s'empêcher de revenir sur ce vote d'Égalité, dont il avait été si péniblement af-

(1) Voyez le *Moniteur* du 21 janvier 1793.
(2) Voyez les *Lettres de M. Robespierre à ses commettans* (numéro 4, 2e série, p. 226), où se trouve analysé le second discours de Robespierre.
(3) *Moniteur du* 21 janvier et *Journal des débats et des décrets*, numéro 123.

fecté : « Quoi ! » dit-il, « lorsqu'il pouvoit se récuser si aisément (1) ! »

Le lendemain s'agita, dans une séance orageuse, la question du sursis. Au début, Bréard proposa à la Convention de rédiger une adresse au peuple pour lui expliquer les motifs qui l'avaient déterminée à voter la mort de l'ex-roi. Robespierre, après divers membres, Thuriot, Tallien et Lacroix entre autres, prit la parole afin de combattre et le projet d'adresse et le sursis. Pourquoi une adresse au peuple ? Rien de plus impolitique à ses yeux. La mesure prise par l'Assemblée était donc tellement audacieuse et étonnante qu'elle eût besoin d'excuse et d'explication ? Il fallait écarter par l'ordre du jour une proposition injurieuse même pour le peuple, dont elle semblait révoquer en doute les sentiments, les vertus et l'énergie républicaines. Quant au second point, il ne concevait pas par quel prétexte, après les délibérations précédemment prises, on pouvait chercher à éluder ou à retarder l'exécution d'un jugement rendu. Voulait-on, en invoquant des sentiments de pitié ou de terreur, réveiller des espérances coupables et funestes ? L'humanité même, pensait-il, commandait une prompte exécution ; car n'était-ce pas une torture horrible que celle qui, chaque jour, à toute minute, présentait au condamné l'image de son supplice et de sa mort ? A ce propos, il rappelait, comme un monument honteux pour le gouvernement brisé par la Révolution, qu'un des édits de Lamoignon mettait un intervalle entre la condamnation d'un accusé et son supplice. Enfin tout délai était un danger pour la tranquillité publique. Garderait-on Louis comme otage, pour transiger au besoin avec les despotes coalisés contre la République ? Quel Français ne frémirait à cette idée ? s'écriait Robespierre. « Si nous pensions seulement à composer avec la tyrannie, nous serions déjà vaincus, notre liberté seroit ébranlée ou anéantie par ce caractère honteux de servitude et de pusillanimité. » Si l'Assemblée se refusait à prononcer sans désemparer, il lui demandait de décréter au moins qu'il serait statué le lendemain sur la question de sursis, et que, si le résultat était contraire au condamné, l'exécution aurait lieu dans les vingt-quatre heures.

On vit une fois de plus, dans cette séance, combien étaient violentes toutes les passions qui agitaient la Convention nationale. La Montagne, dont les rangs se grossissaient, devenait menaçante à son tour. Au sein du comité de défense générale, Guadet, s'adressant à Marat, lui avait dit qu'on ne devait condamner le tyran à mort qu'après avoir prononcé cette peine contre tous les coquins (2), et l'on entendit Poultier s'écrier

(1) Note dictée à M. Philippe Le Bas, par madame Le Bas, fille de Duplay.
(2) *Moniteur* du 20 janvier 1793.

en pleine Assemblée : « C'est une occasion superbe d'anéantir tous les royalistes. » — « Et les Brissotins, » ajouta une voix. — Répandus confusément dans la salle, les membres de la Convention refusaient de se remettre en séance. L'obstination avec laquelle un certain nombre d'entre eux réclamaient le sursis fit craindre aux autres qu'on ne cherchât à soustraire par quelque intrigue le roi à sa condamnation. Au moment où l'on allait se séparer, Robespierre remonta à la tribune et supplia les bons citoyens d'user de tous leurs efforts pour empêcher le peuple, dans son impatience, de se porter à quelque extrémité. Il demanda que le commandant général de la garde nationale, la municipalité, les sections de Paris, les fédérés, ces braves citoyens qui en cimentant par leurs embrassements fraternels la paix entre eux et leurs frères d'armes de Paris, allaient assurer à jamais la tranquillité publique, fussent avertis, et surtout qu'on leur recommandât le calme le plus profond. « Maintenant, citoyens, » dit-il, « retirons-nous; demain nous viendrons reprendre nos glorieux travaux pour épouvanter les rois et affermir la liberté (1). »

Le jour suivant 19, comme si déjà la Convention n'était pas assez divisée, Buzot, soutenu par Barbaroux et par Brissot, recommença ses éternelles diatribes contre Paris. On n'était si pressé de se défaire du roi déchu, prétendait-il, que pour en mettre un autre à sa place. A cette calomnie, l'Assemblée répondit en repoussant par 380 voix contre 310 la demande de sursis. Il était trois heures du matin quand elle se sépara. Dans la soirée du 20, aux Jacobins, Robespierre, après avoir fait l'éloge d'un tout jeune homme nommé Charles Bernier, qui avait perdu un bras au siége de Lille, engagea tous ses collègues du club à prémunir leurs concitoyens contre les piéges qu'on leur tendrait pour exciter de la fermentation dans Paris. Un calme imposant et terrible autour de l'échafaud de Louis XVI, tel était, selon lui, le moyen de glacer d'effroi les ennemis de la liberté. Il fallait oublier les intrigants, les laisser tomber sous le mépris public. « Nous n'avons qu'une passion, » dit-il, « c'est la liberté; nous en jouirons, et nous ferons le bonheur de la République. » Il demanda donc qu'une adresse, recommandant à la population parisienne la plus stricte tranquillité, fût affichée le lendemain dans les rues à la pointe du jour. La société s'empressa d'adopter cette sage proposition (2). Le lendemain, — c'était le 21 janvier, — Duplay tint soigneusement fermée, dès le matin, la porte cochère de sa maison, devant laquelle devait passer le

(1) *Moniteur* du 22 janvier 1793.
(2) *Journal des débats et de la correspondance...*, numéro 342.

funèbre cortége menant Louis XVI à l'échafaud. Éléonore, l'aînée des filles du menuisier, étonnée de cette mesure inaccoutumée, en demanda la raison à Robespierre. Ah! répondit Maximilien, qui sans doute avait suggéré cette idée à son hôte afin d'épargner à l'honnête famille la vue pénible d'un patient conduit au supplice, « c'est qu'il passera aujourd'hui devant la maison de votre père quelque chose que vous ne devez point voir (1). » Ce jour-là, vers dix heures et demie, la tête du roi tombait sur la place même où s'élevait naguère la statue de son aïeul, de ce Louis XV dont il expiait le règne honteux. « Citoyens, » s'était écrié Cambacérès à la Convention nationale, « en prononçant la mort du dernier roi des Français, vous avez fait un acte dont la mémoire ne passera point, et qui sera gravé par le burin de l'immortalité dans les fastes des nations (2). » — Quand jadis un roi mourait à Versailles, on criait : *Le roi est mort, vive le roi*, comme pour faire comprendre l'immortalité du despotisme, écrivit Robespierre ; lorsque tomba la tête de Louis, le cri de *Vive la République* s'échappa de cent mille poitrines, comme, pour apprendre à l'univers qu'avec le monarque était morte la monarchie (3).

XIII

La veille, un événement tragique avait jeté la stupeur et la colère dans l'âme des patriotes. Un membre de la première Assemblée constituante et de la Convention, un ancien grand seigneur, devenu l'un des plus intimes amis de Robespierre, près duquel il siégeait sur les bancs de la Montagne, Lepeletier Saint-Fargeau, avait été assassiné au Palais-Royal, chez le restaurateur Février. Son assassin était un ex-garde du corps, nommé Pâris, lequel avait voulu venger la mort de son roi. Plus d'un représentant avait reçu des menaces anonymes. A Jean-Bon Saint-André on avait écrit qu'on l'assassinerait lui et sa femme, s'il votait la mort de Louis. Couthon avait reçu une lettre semblable (4). Combien peu ils connaissaient de tels hommes, ceux qui s'imaginaient les effrayer par des menaces pareilles !

(1) Ce détail ne se trouve point dans le manuscrit de madame Le Bas. Nous l'empruntons à M. Alphonse Esquiros, qui a beaucoup connu cette dame, et a eu d'elle de précieux renseignements. (*Histoire des Montagnards*, t. II, p. 291.)

(2) *Moniteur* du 24 janvier 1793.

(3) *Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, 2e série, numéro 3, p. 104.

(4) Voyez le *Journal des débats et des décrets*, numéro 293.

On sait quelle universelle émotion causa la nouvelle de ce meurtre; il eut cela de funeste surtout qu'il commença à bannir du cœur des républicains toute indulgence et toute pitié. Le jour même où l'on conduisait Louis XVI à l'échafaud, Barère appuyait la motion d'ordonner des visites domiciliaires, à la condition de les entourer de toutes les formes protectrices de la liberté des citoyens; puis, il proposait à l'Assemblée de décréter la peine de six années de fers contre tous citoyens qui, recélant des émigrés dans leurs maisons, n'en feraient pas la déclaration aux municipalités et aux sections dans le plus bref délai, et terminait en réclamant pour Michel Lepeletier les honneurs du Panthéon.

Robespierre prit ensuite la parole. C'était bien sur la tombe d'un ami de la liberté qu'on devait prêter le serment de sauver la patrie, disait-il; mais il ne fallait pas que cet attentat fût une occasion de violer les principes. Il combattit donc vivement une motion de Bréard, tendante à faire attribuer à la Convention elle-même l'exercice de la police afin d'assurer la sécurité de ses membres. C'était aux autorités constituées à déjouer les complots de la malveillance, et il n'y avait pas de raison pour porter atteinte à la hiérarchie des pouvoirs. Quant à la proposition de Barère concernant les recéleurs d'émigrés, il l'appuyait, pourvu toutefois que la loi n'atteignît pas des citoyens qui sans le savoir auraient donné asile à un émigré.

Lui aussi demanda les honneurs du Panthéon pour Michel Lepeletier, dont il prononça l'éloge. Plus qu'un autre peut-être ce grand citoyen avait droit à cette récompense nationale, puisque, né dans la caste privilégiée, il était, depuis la Révolution, resté constamment l'ami du peuple et le soutien de la liberté. Ces honneurs, Robespierre les réclamait pour les vertus de son ami, pour ses sacrifices à la patrie, et enfin pour donner un grand caractère à la République naissante. Sur cette tombe entr'ouverte, il aurait voulu comme un autre voir se sceller l'union de tous les citoyens; cette union, il l'avait appelée de ses cris plaintifs; mais comment y parvenir sans supprimer la cause des troubles qui ne cessaient d'agiter la Convention? Or, la cause essentielle de ces troubles, n'étaient-ce point ces calomnies atroces dirigées contre les membres les plus populaires de l'Assemblée, calomnies dont Lepeletier lui-même avait été quelquefois victime? Robespierre profita de cette occasion pour sommer la Convention de porter un regard attentif sur l'emploi des sommes destinées à former l'esprit public et d'examiner avec une sévérité républicaine si celui qui avait été chargé de ce dépôt en avait fait un usage respectable (1).

(1) *Moniteur* du 24 janvier 1793.

Après avoir, avec tant d'acharnement et depuis si longtemps poursuivi leurs adversaires, les Girondins devenaient à leur tour l'objet des plus sérieuses attaques. Juste retour des choses d'ici-bas! Le vote de la Convention dans la question de l'appel au peuple, en les avertissant d'une défaite prochaine, aurait dû les rendre plus sages. Dans ce grand procès du roi ils avaient décidément compromis l'énorme influence dont ils avaient joui jusque-là dans le sein de l'Assemblée. Et en réalité, combien n'avait-il pas été ridicule d'entendre Brissot et ses amis menacer, pour ainsi dire, la République des armes de l'Angleterre et de la colère des tyrans de l'Europe! Ce fut grâce à ce pitoyable argument sans doute que Pitt put se vanter, dans la chambre des communes, de s'être assuré la majorité des voix dans la Convention nationale, et de n'avoir trouvé de résistance que dans un petit nombre de républicains intraitables (1). Quel triste spectacle donné à la République par ces membres de la Convention qui du haut de la tribune avaient, à grands cris, appelé de tous les départements des gens armés pour exterminer les principaux membres de la Montagne hautement désignés comme des anarchistes, comme des agitateurs et même comme des royalistes, témoin la fameuse brochure de Louvet : *A Maximilien Robespierre et à ses royalistes*. Mais les Girondins virent leurs propres armes se retourner contre eux. Il arriva, en effet, qu'une foule de fédérés accourus à leur voix, reconnurent bientôt leur erreur en présence du calme et du patriotisme de la grande cité. Dans une fête patriotique, improvisée sur la place du Carrousel la veille du jugement de Louis XVI, ils se joignirent au peuple de Paris et jurèrent de faire cause commune avec lui. Ainsi la faction girondine trouva des adversaires et des surveillants dans les citoyens mêmes qu'elle avait appelés comme ses soldats et ses satellites (2).

Et pourtant Pétion avait exprimé une grande vérité quand, prenant la parole après Robespierre, il avait dit que les hommes les plus opposés en apparence voulaient également la liberté. — La liberté oui, mais non la démocratie franche, sans laquelle la liberté n'est que le privilége de quelques-uns. — Seulement n'y avait-il point quelque naïveté de sa part à se demander quelle fatalité empoisonnait les intentions? Ne savait-il pas d'où étaient partis les premiers coups, et que le ministère de son ami Roland était l'arsenal où se fabriquaient ces épouvantables calomnies si justement flétries par Robespierre et qui, par malheur allaient entraîner de terribles représailles? Enfin lui-même, qui aurait

(1) *Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, numéro 3 de la seconde série, p. 98.
(2) *Ibid.*, numéro 3, p. 102.

pu si bien être le trait d'union entre la Gironde et la Montagne, n'avait-il pas envenimé la querelle en donnant son appoint à la première et en diffamant à son profit l'ami dont il avait si longtemps pressé la main loyale? Son étonnement était donc à la fois bien ridicule et bien naïf. Il appuya complétement, du reste, quant aux mesures proposées à l'égard de Lepeletier, l'opinion de Robespierre, et, après un rapport du ministre de la justice, la Convention décréta qu'elle assisterait tout entière aux funérailles de Lepeletier, assassiné pour avoir voté la mort du tyran, et que les honneurs du Panthéon seraient décernés à l'illustre victime (1). Mais en même temps, elle décidait le renouvellement du comité de sûreté générale; puis, adoptant la proposition de Robespierre, elle supprimait le trop fameux bureau de formation d'esprit public institué par Roland, et ordonnait que ce ministre rendrait compte de sa gestion (2). C'était un premier coup porté aux Girondins, coup d'autant plus terrible que dans la séance du soir la Montagne entrait en masse dans le comité de sûreté générale renouvelé.

Bazire, un des nouveaux membres du comité, proposa à l'Assemblée de décréter, séance tenante, la peine de mort contre quiconque aurait caché l'assassin de Lepeletier ou simplement favorisé sa fuite. Boyer-Fonfrède et Defermon combattirent ce décret, mais seulement sous le rapport de la rédaction; Defermon en préparait une autre, quand Robespierre monta à la tribune. Il venait combattre le fond même de la motion, et, de l'aveu d'un de ses plus mortels ennemis, il opposa à tout ce qu'on avait dit pour la soutenir des arguments irréfragables (3). Elle était, selon lui, contraire à tous les principes. Mais il importe de mettre sous les yeux du lecteur les paroles mêmes de ce grand calomnié : « Quoi! au moment où vous allez effacer de votre code pénal la peine de mort, vous la décréteriez pour un cas particulier! Les principes d'éternelle justice s'y opposent. Pourquoi d'ailleurs sortir de la loi pour venger un représentant du peuple? Vous ne le feriez pas pour un simple citoyen; et cependant l'assassinat d'un citoyen est égal, aux yeux des lois, à l'assassinat d'un fonctionnaire public. Je demande que les lois existantes soient exécutées contre le meurtrier de notre malheureux collègue, et que, sur les propositions que l'on a faites, l'Assemblée passe à l'ordre du jour (4). » Ce qui fut à l'instant adopté. On voit

(1) *Moniteur* du 25 janvier 1793.

(2) *Journal des débats et des décrets*, numéro 126, p. 304, et *Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, 2e série, numéro 4, p. 242.

(3) Voyez le *Journal des débats et des décrets*, dont Louvet était rédacteur, numéro 127, p. 308.

(4) Voyez *le Moniteur* du 25 janvier 1793.

combien lui répugnaient les sévérités inutiles, et surtout combien il était opposé aux mesures sanguinaires. A cette heure encore il songeait à effacer du code pénal la peine de mort. Ah! certes, il fallut que les ennemis de la Révolution fussent bien implacables pour amener ces fondateurs de la démocratie à se montrer sans pitié à leur tour.

XIV

Le 24 janvier eurent lieu les funérailles de Michel Lepeletier; elles dépassèrent en magnificence celles même de Mirabeau. Chargé par la société des Jacobins de prononcer devant la France entière l'oraison funèbre de son ami, Robespierre avait rendu, en quelques pages écrites à la hâte, un éclatant hommage à la mémoire du patriote mort au champ d'honneur. Il montra l'ancien grand seigneur passant, dès le premier jour, du sein d'une corporation puissante tout acquise au despotisme, dans les rangs des défenseurs de la liberté, et, depuis le commencement de la Révolution, luttant de zèle avec eux; il le montra tout dévoué à la cause de l'égalité, et, à Paris, dans le département de l'Yonne dont il était le député, partout enfin où étaient situées ses propriétés, employant sans ostentation son immense fortune au soulagement des malheureux. Mais c'était surtout dans ces derniers temps, disait Robespierre, qu'on l'avait vu déployer son âme tout entière. Sourd aux obsessions des intrigants qui occupaient le pouvoir, il avait préféré, dédaignant les avantages qu'offre aux hommes de bonne volonté la faveur des hommes en place, rester fidèle à la cause populaire, au risque d'être réputé séditieux et flatteur du peuple, et se déclarer l'ami, le compagnon d'armes des députés républicains qu'une armée de libellistes, soudoyés par un ministre coupable, dévouait à la rage des contre-révolutionnaires sous le nom d'anarchistes, d'agitateurs et de factieux. Enfin, président des Jacobins peu de temps avant le crime exécrable dont il avait été victime, il avait lutté énergiquement contre les fatales lenteurs suscitées à dessein dans le procès du roi pour arracher le coupable à la vindicte nationale. « O Peletier! » s'écriait Robespierre, « tu étois digne de périr pour la patrie sous les coups de ses assassins! Ombre chérie et sacrée, reçois nos vœux et nos sermens. Généreux citoyen, incorruptible ami de la vérité, nous jurons par tes vertus, nous jurons par ton trépas funeste et glorieux, de défendre comme toi la sainte cause dont tu fus l'apôtre... Nous en-

vions ta mort, et nous saurons imiter ta vie... » En terminant, il engageait la France entière à joindre ses éloges et ses hymnes funèbres à ceux des citoyens de Paris qui allaient déposer au Panthéon les restes de cette grande victime. Lepeletier laissait à son pays un monument digne, à lui seul, d'immortaliser à jamais sa mémoire : c'était un plan d'éducation commune où était posé le principe de l'instruction gratuite et obligatoire, et que Robespierre se chargera plus tard de faire connaître à la République.

Cette sorte d'oraison funèbre destinée à toutes les communes de France avait été lue aux Jacobins le 23 janvier, la veille même des funérailles, et accueillie par de vifs applaudissements. La société en avait immédiatement ordonné l'impression, l'envoi aux départements, aux sociétés affiliées, et la distribution à chacun de ses membres (1). Robespierre avait-il été lui-même l'objet d'une tentative d'assassinat, c'est ce que nous ne sommes point parvenu à découvrir ; mais comme, après avoir achevé sa lecture, il se disposait à se rendre à la Convention où la nomination du président était à l'ordre du jour, un militaire demanda qu'il fût accompagné jusqu'à la porte de l'Assemblée, parce qu'un des soirs précédents il avait failli être assassiné (2). Il ne paraît pas qu'on ait statué sur cette proposition, dont, sans nul doute, Robespierre n'eût pas accepté le bénéfice.

Plusieurs départements imitèrent l'exemple de Paris, et rendirent à la mémoire de Michel Lepeletier des honneurs extraordinaires. Dans la séance du 1er février, aux Jacobins, un membre se disposait à tracer le tableau de ces cérémonies diverses, quand on réclama l'ordre du jour. Mais, s'écria Robespierre, le véritable ordre du jour, n'est-ce point d'entendre le récit des honneurs funèbres rendus à un martyr de la liberté? Rien n'était plus propre, selon lui, à enflammer les cœurs du saint amour de la patrie et à jeter la consternation dans l'âme des traîtres qui, à l'intérieur, travaillaient au succès de la coalition étrangère ; c'était donc un excellent moyen de combattre les tyrans et les prêtres (3). Ce fut l'avis de la société. Lepeletier Saint-Fargeau reçut dans cette séance une dernière ovation. Plus tard l'amitié de Robespierre devait être un titre de proscription pour sa mémoire. En pluviôse de l'an III, on fit le procès à tous les martyrs de la liberté, « ombres inutiles, » disait le terroriste André Dumont, « sur lesquelles les *buveurs*

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la société des Jacobins*, numéro 344. Ce numéro contient un extrait de l'adresse de Robespierre. Voyez-la *in extenso* dans les *Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, numéro 3, p. 129 à 135.

(2) *Journal des débats et de la correspondance...* numéro 344.

(3) *Ibid.*, numéro 345.

de sang fondoient leurs espérances, » et les cendres de Lepeletier furent bannies du Panthéon où, au temps de l'enthousiasme républicain et du patriotisme sincère, les avait portées la piété de ses concitoyens.

XV

Le lendemain même du jour où, sur la proposition de Robespierre, la Convention supprimait le bureau de la formation de l'esprit public organisé par le ministre de l'intérieur, et enjoignait à ce dernier d'avoir à rendre compte de sa gestion, Roland envoyait sa démission, que l'Assemblée acceptait purement et simplement, dans sa séance du 22 janvier, en décrétant que le portefeuille du département de l'intérieur serait remis au ministre de la justice. Malheureux Roland! que de mal il avait fait, et que de bien il aurait pu accomplir, si au lieu d'être le serviteur d'une coterie, il avait été le véritable ministre de la République française!

Bien que, par Clavière, Monge et Le Brun, les Girondins conservassent encore la majorité au sein du conseil exécutif, la retraite de Roland portait à leur influence un coup irréparable. Ils le sentirent bien; aussi, dans leurs journaux, redoublèrent-ils de violence contre celui dont la motion avait en quelque sorte forcé leur ministre favori à donner sa démission. N'ayant aucun grief sérieux à invoquer et n'osant trop avouer le sujet réel de leur colère, ils se répandirent en injures banales, en invectives grossières, en facéties calomnieuses. La *Chronique de Paris*, le *Journal des Amis*, le *Patriote françois*, rivalisèrent de fureur, et semblèrent prendre à tâche de ressusciter ces fameux *Actes des Apôtres* où l'insulte et la calomnie étaient jadis prodiguées chaque jour aux meilleurs citoyens. « Qui régnera sur moi? » se demandait Claude Fauchet, dans un article plein de rage peu évangélique. « Est-ce la vipère d'Arras, le rejeton de Damiens, cet homme que son venin dessèche, dont la langue est un poignard et dont le souffle est du poison? Est-ce lui qui sortira du trou qui le recélait durant les vrais combats de la liberté pour étendre sur ma tête républicaine le despotisme de la crainte et la dictature de l'anarchie (1)? » Le bon évêque! il oubliait que dans son propre journal, la *Bouche de fer*, il avait porté Robespierre aux nues pour avoir défié presque seul

(1) Voyez le *Journal des Amis* (numéro du 26 janvier 1793).

les fureurs de la contre-révolution victorieuse, et pour s'être désigné d'avance et sans peur aux coups de la réaction. Il le montrait alors toujours ferme, inébranlable, indifférent aux attentats préparés contre sa personne. « On croyoit, » disait-il dans son enthousiame, « entendre l'infortuné Rawleigh dire à ses bourreaux : Frappez; quand le cœur est droit, qu'importe où va la tête (1)? » De son côté, l'ingénieux Girey-Dupré mettait en couplet une phrase d'un article de Condorcet :

Suivi de ses dévotes,
De sa cour entouré,
Le dieu des sans-culottes,
Robespierre est entré... (2).

Ainsi s'évanouissaient les espérances chimériques d'une réconciliation générale des patriotes scellée du sang du dernier roi.

Sans daigner répondre à ces calomnies indignes d'un prêtre chrétien et à ces plaisanteries de gamin, Robespierre examinait froidement la situation, et s'occupait de rechercher les moyens d'y remédier. Sentant combien les événements extérieurs avaient d'influence sur ceux de l'intérieur, il se prenait à regretter cette diversion de la guerre qui forçait la République à s'épuiser d'hommes et d'argent, dévorait à la fois la fortune publique et les meilleurs citoyens, et favorisait les projets ambitieux en distrayant la Convention des soins nécessaires à l'établissement de la liberté. Toutes les raisons invoquées par lui l'année précédente dans ces grandes discussions sur la guerre, où avait pris naissance la haine implacable des Girondins contre lui, il les faisait de nouveau valoir, et il est impossible de nier que la guerre extérieure n'ait singulièrement contribué à compliquer la situation. Pour lui, il craignait moins les despotes étrangers et l'Angleterre, dont la neutralité semblait sur le point d'être rompue, que les intrigues du dedans; là était le véritable danger de la liberté. Le succès de la guerre dépendait moins, selon lui, de

(1) Voyez notre premier volume (liv. V, p. 511).

(2) Ce couplet est tiré d'un *Noël* que la *Chronique de Paris* s'empressa de reproduire, et où se trouvaient chansonnés les principaux membres de la Montagne. Un exemple fera voir jusqu'à quel point le *Patriote françois*, le journal de Brissot, poussait l'art de la calomnie. Dans la séance du 13 janvier, aux Jacobins, le boucher Legendre s'était écrié : « C'est en vain que vous plantez l'arbre de la liberté dans les quatre-vingt-quatre départemens, il ne rapportera jamais de fruit si le trône du tyran n'en fume les racines... » (*Journal des débats et de la correspondance...*, numéro 339.) Or, le *Patriote françois* du 15 janvier rapporte la phrase de la manière suivante, comme un *extrait littéral* de la séance des Jacobins du 13 : « Legendre veut qu'on le coupe (le roi) en quatre-vingt-quatre quartiers, pour en envoyer une pièce à chaque département, et fumer, en le brûlant, l'arbre de la liberté. » C'est cette version qui a fait fortune, une foule d'écrivains l'ayant trouvée plus émouvante.

la grandeur des préparatifs et du nombre des soldats mis sur pied, que de l'esprit du gouvernement et des principes républicains dont la nation serait imprégnée. Les représentants du peuple français étaient à ses yeux la providence du genre humain, ils pouvaient, à leur gré, remuer la machine du monde. Et s'adressant à eux : « C'est à vous surtout que ce destin est réservé, à vous à qui la plus puissante nation de l'univers a confié tout pouvoir, excepté celui de l'asservir; à vous qui avez fait descendre la royauté au tombeau; à vous qui pouvez imprimer le plus grand essor au courage d'un peuple magnanime que l'enthousiasme de la liberté rend capable de tous les prodiges. Seul entre tous les peuples du monde, il est fait pour rétablir sur la terre le règne de la liberté. Seul il joint les vertus douces aux vertus énergiques, et la modération des peuples éclairés à la vigueur des peuples libres. »

Que ne pouvaient obtenir les législateurs d'un tel peuple, poursuivait-il, si, foulant aux pieds les viles passions, ils s'élevaient à la hauteur de leurs destinées, s'ils consentaient à devenir les bienfaiteurs de l'humanité? Pour cela il fallait anéantir l'intrigue, confondre les factieux, punir le ministre dont la coupable condescendance avait entretenu pendant quatre mois le trouble et l'inquiétude au sein de la République, réprimer enfin l'audace de certains directoires qui, trop dociles instruments d'une faction pernicieuse, et d'accord présentement avec la Gironde comme jadis ils l'étaient avec la cour, osaient, de leur autorité privée, lever des armées pour marcher sur Paris. On se souviendra de ces paroles de Robespierre, quand trop prochainement, hélas! on verra, à la voix des Girondins, une partie des départements se soulever contre Paris et contre la Convention nationale. Mais ce n'était pas tout, continuait l'inflexible logicien : il fallait encore, par des lois sages et humaines, assurer la subsistance du pauvre, l'arracher aux spéculations barbares d'une administration dévorante et à la cupidité homicide du monopole; il fallait surveiller l'emploi des finances et les soustraire à l'empire de l'agiotage et de la friponnerie, se hâter d'abroger les lois oppressives, héritage de la tyrannie royale. — Hélas! ces sortes de lois, on le sait, trouvent toujours moyen de surnager au milieu des révolutions et de leur survivre. — Il fallait enfin s'occuper des moyens de terminer promptement la guerre, ne pas permettre aux généraux de violer jamais impunément la loi, et surtout exciter le zèle des défenseurs de la patrie en leur garantissant un sort, à eux, à leurs femmes et à leurs enfants, dette contractée envers eux, et qu'on n'avait pas assez fidèlement acquittée jusqu'ici. A ces conditions, on pouvait espérer de faire enfin régner en France la droi-

ture et la liberté, sinon on livrait le pays à la guerre civile et à l'anarchie (1).

Ces observations avaient à peine paru que, poussée à bout par les provocations de Pitt, la Convention nationale déclarait solennellement la guerre au gouvernement anglais (séance du 1er février 1793). Ce surcroît d'embarras pour la République inspira à Robespierre des réflexions nouvelles. Comparant le peuple français à Hercule, qui, pour atteindre ses glorieuses destinées, fut forcé de dompter tous les monstres par des travaux supérieurs aux forces humaines, il ne doutait pas que ses concitoyens n'élevassent leur caractère et leur énergie à la hauteur des circonstances. Un des moyens les plus propres, selon lui, à assurer notre triomphe, c'était de donner aux peuples étrangers une idée exacte de nos principes, afin qu'ils ne partageassent pas l'animosité de leurs tyrans contre la Révolution. « Le cabinet de Londres, » disait-il avec raison, « est le centre de toutes les intrigues qui remuent l'Europe contre nous et qui agitent la France elle-même. » Il n'eût pas osé sans doute se conduire de la sorte si le peuple anglais eût été parfaitement éclairé sur les principes de notre Révolution, si l'on ne lui en eût pas présenté sous un faux jour les principaux événements. Notre devoir, celui du conseil exécutif, était donc de propager la lumière parmi les peuples étrangers. Mais jusqu'à présent qu'avait-on fait pour réaliser cette utile mesure? Ne trouvait-on pas dans la plupart des papiers soudoyés par le ministère anglais le style des journaux d'un certain parti? Et ici Robespierre avait beau jeu contre ses adversaires de la Gironde. N'était-ce pas eux qui avaient accumulé calomnies sur calomnies contre les plus dévoués patriotes, et présenté Paris, ce berceau de la Révolution, comme le séjour du crime et le domaine de brigands et d'assassins. « Quels moyens, » s'écriait-il, « de rendre la République naissante respectable aux yeux des peuples que de flétrir son berceau par les idées de sang, d'assassinats, de troubles et de factions! » Et, — fâcheuse coïncidence, — à qui s'adressaient les éloges de ces ministres et de ces membres du parlement anglais si acharnés contre notre Révolution? à Roland et aux représentants perfides qui, de concert avec lui, inondaient la République de libelles diffamatoires.

Il s'agissait donc de réparer le mal. Un des remèdes les plus efficaces était, à son avis, de traduire dans la langue des différents pays et de publier au plus vite des écrits dictés par l'amour de la patrie et de l'humanité, exempts de toute influence d'esprit de parti. Puis, songeant

(1) *Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, 2e série, numéro 4, p. 195 à 204. Cet article a été reproduit dans les *OEuvres* publiées par Laponneraye, t. III, p. 205.

au triste spectacle qu'avait déjà donné au monde la Convention nationale par ses divisions intestines, il engageait l'Assemblée à se souvenir qu'elle délibérait en présence de l'univers; et fidèle à ses principes de modération, il invitait ses collègues à se tenir en garde contre les écarts même du zèle le plus sincère. Cela l'amenait à conseiller à ses concitoyens le respect de certains préjugés religieux chez des peuples étrangers, moins avancés que nous sous le rapport philosophique, mais tout disposés à ouvrir les bras à la Révolution. Au reste, rien de facile, suivant lui, comme d'attirer à nous ces mêmes peuples chez lesquels nous étions obligés de porter la guerre. Et ici quels conseils pleins de sagesse, avoués par la saine politique, tombaient de la plume de ce grand méconnu. Déjà par son manifeste du 15 décembre 1792, à l'auteur de laquelle Robespierre rendait un éclatant hommage, la Convention nationale avait déclaré que la République ne faisait pas la guerre aux peuples opprimés, mais aux gouvernements oppresseurs. Eh bien! le moment était venu de mettre en pratique cette belle maxime. Il fallait surtout se garder de blesser l'orgueil et les préjugés nationaux de ces peuples, et leur offrir, en leur garantissant l'exercice de leur souveraineté, le droit de se donner librement une constitution. Au contraire, en violant ce principe, on risquait de se les aliéner, de fortifier le parti aristocratique, et de ménager à leurs gouvernements mêmes des ressources dans leur propre mécontentement.

Les événements de 1813 sont là pour nous apprendre combien Robespierre voyait juste. « On peut aider la liberté, » disait-il encore avec raison, « jamais la fonder par l'emploi d'une force étrangère. » Car, pensait-il, ceux qui veulent donner des lois les armes à la main, passeront toujours pour des conquérants et des étrangers. « Je n'aime pas les missionnaires armés, » avait-il dit l'année précédente dans un de ses grands discours sur la question de la guerre. Donc, après avoir proclamé chez les peuples étrangers la souveraineté des nations et la Déclaration des droits, on devait les laisser régler eux-mêmes la forme de leurs gouvernements, et interdire sévèrement à nos généraux et à nos armées de s'immiscer dans leurs affaires publiques. C'était là l'unique moyen de ne point décréditer le nom français, et il était plus que jamais urgent de l'appliquer au moment où l'on allait envahir la Hollande et tirer l'épée contre l'Angleterre.

Précisément se trouvaient à Paris, en ce moment, des délégués du peuple batave. Ils avaient donné lecture aux Jacobins d'une adresse où étaient éloquemment dépeintes la situation et les espérances des Hollandais, lesquels réclamaient l'intervention de la France pour se délivrer du stathouder, leur tyran; à quoi le président des Jacobins

avait répondu que la seule ambition de la République était de porter aux peuples esclaves cette liberté sans laquelle tous les autres biens n'étaient que des calamités publiques. Sur la proposition de Robespierre, la société avait voté l'impression du discours des délégués bataves et de la réponse du président, comme devant contribuer au triomphe des *gueux* et des *sans-culottes* (1). De cette sorte d'attrait qu'exerçait sur les peuples voisins notre Révolution, Robespierre tirait cette conséquence qu'on avait tout intérêt à les traiter avec le plus grand ménagement. Ainsi, il recommandait qu'après les avoir laissés absolument maîtres de délibérer sur leur constitution, on apportât le plus grand soin à ménager leurs intérêts pécuniaires en opposition avec les idées politiques et philosophiques importées chez eux, et il souhaitait vivement que la Convention nationale décrétât la restitution de tous les navires pris par la République aux peuples qui feraient alliance avec elle. En agissant de la sorte, on était sûr, à son avis, de fraterniser avec les nations étrangères, de les intéresser à la cause de la Révolution, et de changer en actes utiles et glorieux les magnifiques formules déjà promulguées (2).

XVI

La mort du roi semblait avoir donné à la Convention nationale une vie nouvelle. A l'ordre du jour se trouvaient incessamment les questions les plus importantes : guerre, finances, réorganisation du gouvernement, instruction publique. Quand Robespierre ne prenait point de sa parole part aux débats provoqués par ces importantes questions, il ne manquait pas de les étudier avec un soin tout particulier dans son journal. C'est ainsi qu'il avait rédigé des observations générales sur un plan d'instruction publique proposé à l'Assemblée. Que de préjugés à vaincre, pensait-il, pour obtenir une bonne loi sur cette matière, qui pourtant était intimement liée aux destinées de la République. De même que le premier objet des institutions politiques devait être de défendre la liberté des citoyens contre le gouvernement lui-même, de même le but de l'éducation publique devait être de poser une nouvelle barrière autour des droits du peuple : d'où résultait nécessairement, selon lui, la liberté de

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Jacobins*, numéro 352.

(2) *Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, numéro 5 de la 2e série, p. 243 à 267. Ce numéro 5 contient un plan d'organisation du ministère de la guerre par Fabre d'Églantine.

l'enseignement; car l'éducation des citoyens laissée dans la dépendance absolue des gouvernants courrait risque de devenir un obstacle aux progrès des lumières. Dans les plans d'éducation proposés jusqu'à ce jour il avait trouvé quelques institutions antiques, des réminiscences historiques, mais point de principes, point de conceptions morales ni philosophiques. Au reste il fallait d'abord, pensait-il, repousser les ennemis de la République, déconcerter les complots qui chaque jour se renouvelaient dans l'intérieur, et l'on serait digne alors d'entreprendre le grand ouvrage de l'instruction publique (1). Nous aurons à examiner plus tard avec un peu plus de développement ses vues sur cet objet.

Vers le même temps, la Convention nationale songeait à la nouvelle constitution à donner à la France; la société des Jacobins s'en préoccupait surtout singulièrement : on semblait appréhender d'avance qu'elle ne renfermât les mêmes vices qui avaient déparé l'œuvre de la Constituante. Non, disait Robespierre à la séance du 15 février, le jour même où Condorcet avait présenté à la Convention le plan de l'acte constitutionnel, ces vices ne reparaîtront pas; ils ont été généralement sentis, et les principes éternels de la raison et de la justice ont fait assez de progrès pour qu'on ne retombe pas dans les mêmes erreurs. Le seul obstacle à craindre, c'était peut-être le reste de défiance dont quelques membres de la Convention, influencés par les libelles de la faction girondine, semblaient encore animés à l'égard de quelques-uns de leurs collègues; mais Robespierre n'en croyait pas moins très-prochain le triomphe des vrais patriotes, auxquels il garantissait la victoire s'ils prenaient une attitude calme et déployaient la raison dans toute sa majesté. On arriverait par là à présenter au monde une constitution empreinte du caractère de la fierté républicaine et de la philanthropie. Seulement, il était indispensable de montrer un respect inviolable pour la loi, afin de ne pas fournir aux ennemis de la liberté l'occasion de décrier le gouvernement populaire et de le présenter comme un foyer d'anarchie, comme une source d'éternelles dissensions. On parviendrait ainsi, ajoutait-il, à déjouer les noirs desseins d'émissaires payés pour diviser les citoyens et troubler la capitale (2). Quelques jours après, il était nommé membre d'un comité organisé par la société pour étudier les bases d'une nouvelle constitution républicaine (3).

Au moment même où Robespierre donnait à ses concitoyens de si sages

(1) Voyez les observations de Robespierre sur un projet d'éducation publique dans les *Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, numéro 2 de la 2e série, p. 49 à 60.

(2) *Journal des débats et de la correspondance de la société des Jacobins*, numéro 356.

(3) *Ibid.*, numéro 358. Avec lui avaient été nommés membres de ce comité : Jean-Bon Saint-André, Robert, Thuriot, Bentabole, Billaud-Varenne, Anthoine, Saint-

conseils et où il les exhortait à se prémunir contre les excès auxquels les ennemis de la liberté ne se feraient pas faute d'essayer de les porter, — car il savait bien que la Révolution ne pourrait avoir de plus dangereux adversaires que ceux qui, sous prétexte de la servir, tendraient à l'exagérer — se produisit dans Paris une agitation très-vive produite par la cherté des subsistances. Des pétitionnaires s'étaient présentés à la barre de la Convention dans la séance du 12 février, et, du ton le plus inconvenant, ils avaient sommé l'Assemblée de rendre au plus vite une loi sur les subsistances. Cette démarche hautaine et provocante, faite au moment où la Convention s'occupait sans relâche de résoudre le plus vite possible les questions intéressant le plus la grandeur et la prospérité du pays, où elle traçait un plan de l'armée « digne des héros et des législateurs de la République françoise, » où elle adoptait l'idée nouvelle de l'impôt progressif de façon à charger principalement les grosses fortunes du poids des dépenses publiques, où enfin elle abolissait les procédures relatives aux troubles populaires, cette démarche, disons-nous, parut à Robespierre avoir été provoquée par les ennemis de la Révolution, lesquels n'ignoraient pas que de tous les moyens propres à abuser la population, le plus favorable et le plus fécond était de répandre des inquiétudes au sujet des subsistances. Il n'hésita donc pas à blâmer hautement une pareille manœuvre et à flétrir dans son journal ceux qui, sous le masque d'un patriotisme d'emprunt, cherchaient à porter le peuple à des excès.

Il est un art exécrable, familier à tous les adversaires de la liberté, c'est d'en exagérer les principes pour les décréditer ensuite. Cette dernière ressource de l'aristocratie au désespoir, elle était bien connue de Pitt, disait Robespierre, de ce ministre odieux, secondé par tous les intrigants, par tous les fripons de l'Europe et de la France. « Ce génie malfaisant, digne d'être vanté par tous les ennemis de la vertu, qui bannit de l'Angleterre tous les patriotes françois, tandis que nous ouvrons généreusement notre sein à tous les espións et à tous les assassins qu'il entretient au milieu de nous, n'a pu sauver le tyran par son or ni par ses intrigues; il lui reste la détresse publique pour obtenir les troubles qu'il a tant de fois tenté d'exciter. » Sans doute, poursuivait Robespierre, la majorité des pétitionnaires qui avaient comparu à la barre étaient bien intentionnés, mais parmi eux s'étaient glissés des hommes intéressés à diriger vers un but sinistre les démarches les plus légitimes en elles-

Just, auxquels avaient été adjoints Dubois-Crancé, Collot-d'Herbois, Anacharsis Cloots et Couthon.

mêmes ; et l'emportement avec lequel ils cherchaient à irriter les esprits était étranger au véritable patriotisme. Ne les avait-on pas entendus, à cette occasion, menacer d'une révocation les députés de Paris, accusés de vouloir faire mourir le peuple de faim ? C'était à la raison publique, au peuple lui-même à confondre cette nouvelle manœuvre. Passagères et rares, les erreurs du peuple étaient toujours le crime des circonstances fatales ou d'individus pervers. Mais il devait compter sur la Convention nationale comme elle comptait sur lui, déjouer les complots de l'intrigue et de l'aristocratie par sa sagesse, par son éloignement pour les excès, et se garder de compromettre la République par des désordres funestes. Quant à ses représentants, ne lui avaient-ils pas donné déjà toute la mesure de leur dévouement ? « Ce n'est pas du pain seulement que nous devons au peuple français (les despotes en donnent à leurs sujets), » disait Robespierre en terminant ; « c'est la liberté cimentée par des lois humaines, c'est la dignité des citoyens, c'est la jouissance des droits sacrés de l'humanité et l'exercice de toutes les vertus sociales que la République développe (1). » Eh bien, ces conseils, marqués au coin de la modération et de la véritable sagesse, Robespierre ne cessa de les faire entendre aux jours les plus sombres de la Terreur.

En même temps, il rédigeait, au nom de ses collègues de la représentation de Paris, une adresse aux électeurs de ce département, dans laquelle se trouvaient reproduites en substance les observations dont nous venons de tracer une analyse sommaire, et où il adjurait de nouveau la population de cette grande ville de ne point compromettre la cause de la liberté par une précipitation insensée. A ces personnages, dont le civisme bruyant semblait dépasser celui des premiers lutteurs de la Révolution, on n'avait qu'à demander autant de preuves de patriotisme désintéressé qu'ils exigeaient eux-mêmes autrefois de preuves de noblesse ; car il n'était pas impossible que ceux qui avaient toujours cherché à avilir le peuple voulussent le pousser aujourd'hui aux extrêmes pour perdre la Révolution par ses propres excès. Détruire Paris, son influence morale, tel était le but de tous les ennemis de la liberté et de l'égalité ; c'était au peuple à déjouer leurs coupables manœuvres, en persévérant dans un calme imposant, sans rien perdre de son énergie républicaine. Modéré parce qu'il était fier, doux parce qu'il était fort, patient parce qu'il était invincible, il trouverait sa récompense dans le triomphe des principes de l'éternelle jus-

(1) Voyez cet article, intitulé : *Observations sur une pétition relative aux subsistances, présentée à la Convention le 12 février, l'an II de la République. Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, numéro 6 de la 2e série, p. 283 à 294.

tice et dans la gloire d'avoir opéré des prodiges destinés à changer la face du monde (1). Mais, inutiles conseils! je ne sais quelle sombre fatalité semblait pousser la Révolution jusque dans ses derniers retranchements et ne lui offrir d'autre moyen de salut qu'un désespoir terrible.

XVII

L'émotion causée par la pétition relative aux subsistances était dissipée, on le croyait du moins, quand une fermentation extraordinaire se produisit tout à coup. Dans la journée du lundi 25 février, des bandes de femmes, auxquelles s'étaient réunis un certain nombre d'hommes, envahirent les boutiques d'épiciers, et se firent délivrer le sucre, le café, le savon au-dessous du cours. Parmi les fauteurs de ces attroupements, on remarqua des domestiques d'aristocrates connus et des émigrés même, qui, sous le costume populaire, excitaient aux désordres. On en arrêta plusieurs dont l'identité fut reconnue (2). Ainsi l'émigration et l'étranger étaient complices de ces troubles. On entendait dans les groupes des orateurs déclamer contre la Révolution et attribuer la misère publique à la mort de Louis XVI. Aux abords de la Convention nationale, on arrêta un nommé Lescombiez, signalé pour avoir trempé à Nîmes dans une conspiration royaliste. Et, — chose digne de remarque, — les pillards s'en prirent de préférence aux boutiques des marchands réputés patriotes; les gros magasins des accapareurs furent généralement respectés. Au reste, si quelques hommes se laissèrent égarer par des suggestions perfides, la majeure partie du peuple demeura étrangère à ce mouvement. Aucun marchand ne fut inquiété dans le faubourg Saint-Marceau, et des femmes, venues de quartiers éloignés, essayèrent en vain de soulever « les bons et vigoureux » habitants du faubourg Saint-Antoine. Ce qui fit dire à Robespierre : « Le peuple de Paris sait foudroyer les tyrans; mais il ne visite point les épiciers. Le peuple de Paris, uni aux fédérés des quatre-vingt-trois

(1) Voyez cette adresse dans les *Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, numéro 6, 2e série, p. 295 à 306. Elle est signée de Maximilien Robespierre, Collot-d'Herbois, Billaud-Varenne, Camille Desmoulins, Marat, Lavicomterie, Legendre, Raffron du Trouillet, Panis, Robert, Fréron, Fabre d'Églantine, Beauvais, Robespierre jeune, David, Boucher Saint-Sauveur, Laignelot, L.-P. Égalité. On remarquera que le vieux Dusaulx, passé dès lors dans le camp de la Gironde, s'était abstenu.

(2) Sur ces journées des 24 et 25 février 1793, voyez les *Révolutions de Paris*, numéro 190.

départemens, a renversé le trône; il avoit renversé la Bastille deux ans auparavant; mais il n'a point assiégé les comptoirs de la rue des Lombards (1). »

Les adversaires du parti démocratique ne manquèrent pas d'attribuer aux hommes de la Montagne les désordres dont Paris venait d'être le théâtre, et quelques lignes malencontreuses de l'Ami du peuple fournirent à point nommé un texte excellent à leurs accusations. Avec cette intempérance de langage qui, plus d'une fois, avait contristé Robespierre et d'autres patriotes, Marat avait écrit dans son journal, la veille même du pillage des boutiques d'épiciers : « Dans tout pays où les droits du peuple ne sont pas de vains titres, consignés fastueusement dans une simple Déclaration, le pillage de quelques magasins, à la porte desquels on pendroit les accapareurs, mettroit fin aux malversations (2). » Par bonheur, on ne pendit personne. Mais cette phrase malheureuse de Marat donna lieu aux Girondins et en particulier à Buzot de recommencer leurs récriminations. Nous avons déjà suffisamment prouvé combien Robespierre était opposé à ces mouvements populaires, exploités avec tant de perfidie par les ennemis de la Révolution. Dans presque chacun des numéros de son journal, dont la modération contraste singulièrement avec l'emportement de la plupart des autres feuilles publiques, il conseille au peuple le calme, cette force de la raison, et emploie toute son éloquence pour le mettre en garde contre les menées de ces intrigants et de ces émigrés qui, rentrés au mépris des lois, dans le sein de la patrie, cherchaient à exciter dans Paris de petites émeutes pour trouver de nouveaux prétextes de calomnier la liberté et pour en dégoûter les peuples. Mais, s'écriait Maximilien plein de confiance, « ils ne changeront pas les destinées de l'Europe et n'arrêteront pas le torrent qui doit renverser les trônes des tyrans (3). »

Le 27 février, il parut à la tribune des Jacobins. Un membre de la société, Desfieux, venait d'annoncer que la majorité des sociétés affiliées demandait le rappel des députés infidèles à la cause du peuple. En effet, depuis le jugement de Louis XVI, un étrange revirement d'opinion s'était opéré dans un certain nombre de départements à l'égard

(1) Adresse des Jacobins aux sociétés affiliées. Voy. *Lettres de M. Robespierre à ses commettants*, numéro 8 de la 2e série, p. 396.

(2) *Journal de la République françoise*, numéro du 24 février 1793. Lecture de l'article de Marat fut donnée par Pénières à la Convention dans la séance du 26 février. Voyez le compte rendu de cette séance dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXIV, p. 354 et suiv.

(3) *Lettres de M. Robespierre à ses cômmettans*, 2e série, numéro 7. Voyez l'article intitulé : *Sur la situation des affaires publiques*, p. 331 à 340. Cet article a été reproduit dans les *Œuvres* publiés par Laponneraye, t. III, p. 269.

des Girondins, et le crédit de ces premiers dominateurs de la Convention y était fortement compromis. Une lettre, signée des membres composant la société républicaine de Marseille, lettre à laquelle avaient adhéré toutes les sections de la cité phocéenne, venait d'être adressée à Barbaroux. On y traitait de perfide et de parjure ce véritable don Quichotte de la Gironde, et l'on vouait lui et ses adhérents au « mépris, à l'infamie et l'exécration nationale (1). »

Les députés dont le rappel était demandé par les sociétés jacobines de province étaient les ennemis personnels de Robespierre, ceux qui depuis si longtemps n'avaient reculé, pour le perdre, devant aucun mensonge, devant aucune calomnie, et qui, dans ce cœur si disposé aux sentiments fraternels, avaient fini par faire germer cette haine dont ils étaient animés. Malgré cela, il n'en blâma pas moins la mesure proposée par les sociétés affiliées. Ce n'était pas au moment où l'on avait à se défendre à la fois contre l'ennemi extérieur et celui du dedans qu'il fallait songer à troubler la paix par des élections nouvelles, où la cabale et l'intrigue ne manqueraient pas d'user de tous leurs efforts. Pour déjouer les complots des infidèles mandataires du peuple, il suffisait de démasquer entièrement ces députés indignes et de les marquer du sceau de l'ignominie. C'était là l'affaire des sociétés populaires. Armés de leurs droits de censure, et forts de l'opinion publique, les patriotes pouvaient aisément briser le sceptre du despotisme et de l'intrigue. Voilà, selon Robespierre, tout ce qu'il y avait à répondre aux sociétés affiliées; séance tenante, l'assemblée le chargea de rédiger pour elles une adresse dans ce sens, et de les éclairer en même temps sur les causes et la nature des événements survenus à l'occasion de la cherté des denrées (2).

Le surlendemain 1er mars, il reparaissait à la tribune des Jacobins et y donnait lecture de son travail. Après un exposé de la situation, Robespierre rendait compte de la pétition inconvenante lue à la barre de la Convention par un orateur plus que suspect, des efforts tentés par les députés de Paris pour amener le peuple à demeurer calme en présence des manœuvres imaginées pour l'irriter, et enfin des désordres du 25 février, dus plutôt à des menées contre-révolutionnaires qu'à la rareté et à la cherté des denrées, dont on avait saisi le prétexte. Et cependant, ajoutait Robespierre, les mêmes hommes qui ont plaidé la cause du tyran et vomi tant de blasphèmes contre les défen-

(1) Voyez le *Journal des débats et de la correspondance*... numéro 360, et le numéro 7 des *Lettres de M. Robespierre à ses commettans* (2e série), où se trouvent la lettre de la société républicaine de Marseille et les adhésions des sections 20, 21 et 22 (p. 341 à 345.)
(2) *Journal des débats et de la correspondance de la société des Jacobins*, numéro 363.

seurs de la République n'ont pas rougi d'accuser les Jacobins de ce mouvement, auquel les vrais patriotes s'étaient opposés de toute leur énergie. Alors, retournant l'accusation contre ses adversaires, il vengeait la population parisienne des calomnies répandues contre elle, comme on l'a vu plus haut : « Le peuple de Paris sait foudroyer les tyrans, mais il ne visite point les épiciers... Il n'a point assiégé les comptoirs de la rue des Lombards. Quand les oppresseurs de l'humanité ont comblé la mesure de leurs crimes et que le peuple irrité sort de son repos majestueux, il ne s'amuse point à écraser de petits accapareurs, mais il fait rentrer dans la poussière tous les despotes, tous les traîtres et tous les conspirateurs. Il établit solidement l'édifice de la prospérité publique sur les bases de la justice et de la raison (1). » Quant à ses calomniateurs éternels, qui étaient-ils? N'étaient-ce point ceux qui sans cesse outrageaient ses plus intrépides défenseurs? ceux qui, à la tribune, avaient insulté Michel Lepeletier, le glorieux martyr? ceux qui, en ce moment même, à Lyon, patrie et domicile du *vertueux* Roland, venaient de dissoudre les sociétés populaires, de profaner l'arche de la liberté et de persécuter les patriotes? Mais la liberté triompherait d'une faction qui n'avait pas hésité à employer le plus vil des moyens, celui du mensonge et de la calomnie; car il s'agissait, disait-il, d'avancer d'un demi-siècle la félicité du monde. « Au reste, » ajoutait-il en terminant, « soyez sûrs que nous sommes toujours les Jacobins de 1789, les Jacobins du 10 août... Si vous en doutez, venez voir, venez observer les Jacobins et leurs adversaires. Venez jurer une nouvelle alliance contre les tyrans et les intrigans, et dès ce moment tous les ennemis de la liberté pâliront devant vous, comme ils pâliroient devant les fédérés, qu'ils avoient eux-mêmes appelés contre nous (2). » Cette adresse avait été, à diverses reprises, très-vivement applaudie; l'impression et l'envoi à toutes les sociétés affiliées en furent sur-le-champ arrêtés.

(1) Voici maintenant de quelle façon odieuse, sans tenir compte des efforts constants de Robespierre pour calmer le peuple, le journal de Brissot travestit ces paroles : « Quand le peuple se lève, est-ce pour s'amuser à piller du sucre? De plus grands projets doivent l'occuper; *les têtes des coupables doivent rouler dans la poussière. Je lui ai dénoncé les coupables; ce sont ceux qui négocièrent, l'année dernière, avec Brunswick.* » Après quoi Brissot ou son méprisable compère, Girey-Dupré, pouvait se donner le plaisir d'ajouter : « Et l'on dira que Robespierre ne provoque pas son peuple à l'assassinat, ainsi que son chef Marat! Et l'on dira qu'il ne veut pas un pendant au 2 septembre! » (*Patriote françois*, numéro 1301.) O les honnêtes gens! Ils étaient d'ailleurs coutumiers du fait. On se souvient du petit discours que Louvet mettait dans la bouche de Robespierre.

(2) *Moniteur* du 27 février 1793 et *Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, numéro 8 de la 2e série, p. 379 à 385.

XVIII

La présence, à Paris et dans plusieurs autres villes, d'un grand nombre d'émigrés, rentrés au mépris des lois rendues contre eux, ne pouvait manquer d'éveiller l'attention sévère de la Convention nationale. La question se trouva soulevée le jour même où avaient lieu dans Paris les troubles dans lesquels ils étaient fortement soupçonnés d'avoir trempé. Le 25 février, Saladin dénonça le tribunal du district d'Amiens pour avoir ordonné l'élargissement d'un prêtre arrêté au moment où, après émigration, il disait la messe au milieu d'une nombreuse réunion. Saladin demanda que ce jugement fût cassé et que les juges fussent traduits à la barre de la Convention. Goupilleau vint, après lui, proposer à l'Assemblée, attendu que les prêtres déportés semblaient sortir de dessous terre, d'autoriser les corps administratifs à faire des visites domiciliaires dans tous les lieux suspects de recéler des prêtres ou des émigrés. Puis Lehardi (du Morbihan) montra « ces monstres fanatiques » parcourant toute la Bretagne et répandant l'esprit de discorde et de haine dans les chaumières des cultivateurs (1). On était à la veille du soulèvement de la Vendée.

Robespierre prit alors la parole. Les troubles dont à cette heure les subsistances étaient le prétexte, les mouvements contre-révolutionnaires qui en ce moment même éclataient à Lyon, coïncidaient d'une façon assez significative à ses yeux avec la rentrée illégale des émigrés dans le pays. Le sol de la République était présentement inondé de ces ennemis jurés de la Révolution. Un tel état de choses tenait d'abord aux vices essentiels de la loi sur les émigrations, ensuite aux infidélités des onctionnaires chargés de la mettre à exécution. Aucune mesure de précaution n'avait été prise contre les directoires convaincus de connivence avec les émigrés et les prêtres. Or, il arrivait ceci : c'est que l'on sévissait contre les émigrés faibles, pauvres et impuissants, tandis que les riches trouvaient aide et protection au sein d'un grand nombre de municipalités et de directoires, où, pour juges, ils rencontraient des amis, des parents, leurs anciens baillis, leurs fermiers, leurs procureurs fiscaux, et parvenaient à rentrer dans la possession de leurs biens. Les émigrés suppliants étaient peut-être plus dangereux qu'armés et menaçants. Et, ajoutait Robespierre dans son journal, « je ne

(1) *Moniteur* du 7 mars 1793, et *Journal des débats et des décrets de la Convention*, numéro 168, p. 60 et 61.

dis rien de leurs femmes! » mot bien profond. Ne sera-ce point par elles que s'évanouira le patriotisme inflexible de tant de révolutionnaires ardents? Ne sera-ce point le sourire d'une enchanteresse qui entraînera le perfide et immoral Tallien dans cette voie de réaction fatale au bout de laquelle la République finira par s'abîmer dans le despotisme?

Robespierre appuya donc la proposition de Saladin et demanda ensuite qu'allant à la source même du mal, on revisât complétement la loi en y ajoutant une pénalité contre les directoires convaincus de connivence avec les émigrés. Sans doute c'était là une mesure révolutionnaire en dehors des règles ordinaires de la jurisprudence civile, mais le régime des temps de guerre et d'orage, disait-il avec raison, ne pouvait être en tout semblable à celui des époques de paix et de concorde. Ce qu'il voulait, d'ailleurs, c'était une loi conçue en termes précis et n'ouvrant pas carrière à des interprétations évasives ou arbitraires (1). Après les observations de Robespierre, la Convention adopta les propositions de Saladin et de Goupilleau.

Quelques jours plus tard, le 5 mars, La Source étant venu proposer à la Convention de ne point ranger dans la catégorie des émigrés les garçons de dix-huit ans accomplis, non coupables d'avoir porté les armes contre la République, et les filles de vingt et un ans, à la charge par eux de revenir en France dans un délai de trois mois et d'y rester, Robespierre réclama vivement l'ajournement de cette motion; car, dit-il, si l'on admet une exception en faveur des filles, pourquoi ne pas en admettre une également au profit des femmes. Celles-ci n'étaient-elles pas moins indépendantes encore? A cela La Source répondit que c'étaient les femmes qui, la plupart du temps, avaient engagé leurs maris à s'armer contre la République, et il s'étonna d'entendre Robespierre embrasser leur défense. Mais, en s'exprimant ainsi, Maximilien voulait tout simplement faire toucher du doigt les dangers et l'inconséquence de la proposition de La Source. Tout en partageant les sentiments d'humanité dont paraissait animé son collègue, il ne concevait pas comment on pouvait songer au rappel des fils d'émigrés. Ne serait-ce pas grossir de nouveaux alliés les rangs des intrigants et des traîtres? Ne serait-ce pas inoculer dans les veines de la République naissante le poison de l'incivisme? On devait, selon lui, adopter la question préalable sur toute idée de rappeler les enfants mâles d'émigrés, et, quant aux filles, reviser la loi afin d'adoucir la peine.

(1) *Moniteur* du 27 février 1793 et *Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, numéro 8 de la 2e série, p. 379 à 385.

L'Assemblée, en effet, maintint l'article concernant les garçons et substitua, pour les filles, la déportation à la peine de mort, en cas d'infraction à la loi (1).

Si, dans toutes les circonstances où le triomphe de la liberté et le salut de la République lui semblaient engagés, Robespierre n'hésitait pas à se montrer inflexible, il témoignait le plus grand éloignement pour toutes les pénalités inutiles, comme cela se vit dans la séance du 1[er] mars. Héritière d'un régime pénal inhumain, la Révolution, tout en supprimant les rigueurs excessives, n'avait pas moins conservé certaines peines en disproportion évidente avec le délit commis. De même que l'ancien régime frappait de mort les fabricateurs de fausse monnaie, de même elle prononça la peine capitale contre tout fabricateur ou distributeur de faux assignats. Or, le vendredi 1[er] mars, au moment où l'on allait commencer la discussion d'une nouvelle loi contre les émigrés, le ministre de la justice, appelé à rendre compte d'un sursis qu'il avait accordé à l'exécution du jugement d'un nommé Philibert Lanoue, condamné à mort pour distribution de faux assignats, s'excusait en disant que l'exécution avait été suspendue, non de son fait, mais par suite d'un recours en cassation. Pour sa part, ajoutait-il, il eût été tout disposé à présenter à la Convention ses scrupules sur un jugement qui frappait si sévèrement un malheureux non convaincu de complicité avec les fabricateurs de faux assignats ; la crainte de suspendre le cours de la loi l'avait seule retenu. Robespierre, ému, prit aussitôt la parole. « Je frémis, » dit-il, « en songeant qu'un homme qui paroît n'avoir été séduit que par la crainte de perdre un assignat qu'il avoit reçu sera puni de mort. Je crois qu'il nous seroit facile de concilier l'intérêt de la fortune publique avec celui de l'humanité en suspendant l'exécution du jugement déjà rendu, et en perfectionnant la loi pour l'avenir. Souvenons-nous que sous l'ancien régime, l'homme qui donnoit une fausse pièce de monnoie après l'avoir reçue, ne perdoit point la vie, et que ce soit une raison de plus pour adoucir, sous le régime de la liberté, la peine appliquée à une faute souvent involontaire. » En conséquence, il proposa à l'Assemblée de charger son comité de législation d'examiner de nouveau la loi, et il demanda en outre que, « cédant à un sentiment de bienfaisance et de pitié bien naturel à l'homme, » la Convention décrétât l'ajournement de l'exécution du jugement prononcé contre Philibert Lanoue. L'une et l'autre proposition furent aussitôt adoptées. Plus tard, dans des circonstances à peu près semblables, la Convention rejettera, sur un

(1) *Moniteur* du 7 mars et *Journal des débats et décrets de la Convention*, numéro 168, p. 60 et 61.

rapport de son comité de législation, un sursis vivement sollicité en faveur d'un notaire de Paris (1). Nous insistons à dessein sur ces détails peu importants en apparence, mais qui prouvent assez de quels sentiments humains était animé ce Maximilien Robespierre si injustement et avec tant de mauvaise foi accusé de cruauté.

XIX

Dans les premiers jours de mars, tout contribua à assombrir la situation, à irriter les esprits. Le 5, la Convention apprenait la cessation du bombardement de Maëstrich, au milieu d'une séance extrêmement orageuse où Buzot et Isnard s'étaient livrés à de nouveaux emportements ridicules contre la capitale, à ce point que Thuriot avait comparé les paroles du premier à ces feuilles incendiaires de l'aristocratie où l'on écrivait que l'herbe croîtrait dans les rues de Paris. Le lendemain, une lettre des commissaires Lacroix, Merlin (de Douai) et Gossuin, annonçait l'évacuation d'Aix-la-Chapelle et la déroute de l'armée française. Le 7 mars, après un rapport de Barère sur les actes d'hostilité commis par l'Espagne depuis le commencement de la Révolution, la guerre était déclarée à cette puissance. Ainsi la France avait à lutter à cette heure contre l'Allemagne tout entière, contre l'Espagne, contre l'Angleterre, et l'on n'ignorait pas que Pitt négociait avec la Russie pour l'entraîner dans la coalition. Mais l'énergie de la République croissait avec ses dangers, et, d'un front indomptable, elle se disposa à faire face aux revers.

Dans la séance du 8 mars, un des commissaires de la Convention dans la Belgique, Lacroix, confirma à la tribune les nouvelles désastreuses parvenues les jours précédents, et proposa d'énergiques moyens pour conjurer les périls de la situation. Robespierre, prenant ensuite la parole, appuya de toute sa force le rapport de son collègue. Lorsque Carnot a déclaré qu'au sein du comité de Salut public Robespierre ne prenait aucune part aux délibérations concernant la guerre, il en a imposé à l'histoire sur ce point comme sur tant d'autres; nous verrons au contraire Maximilien très-assidu aux séances du comité dans lesquelles il sera question de la défense du pays. Il ne resta étranger à rien de ce qui intéressait la grandeur, la prospérité et le salut de la République. Tout récemment, à propos du plan d'or-

(1) *Journal des débats et des décrets de la Convention*, numéro 164, p. 9.

ganisation de l'armée proposé par Dubois-Crancé au nom du comité militaire, il avait publié dans son journal de remarquables observations sur ce sujet. Son but avait été de défendre ce plan contre les critiques dont il avait été l'objet; car il le trouvait très-capable d'exalter le patriotisme des soldats français et de les transformer en héros, très-bien approprié en un mot aux défenseurs de la patrie, traités désormais en hommes raisonnables et libres (1). Mais revenons à la séance du 8.

« Vous venez d'entendre, » dit Maximilien, « de la bouche d'un de vos commissaires le récit du revers qu'a éprouvé l'une de vos armées dans la Belgique. Citoyens, quelque critiques que paroissent les nouvelles circonstances dans lesquelles se trouve la République, je n'y puis voir qu'un nouveau gage du succès de la liberté. Pour un peuple libre et naissant à la liberté, le moment d'un échec est celui qui présage un triomphe éclatant, et les avantages passagers des satellites du despotisme sont les avant-coureurs de la destruction des tyrans. Nous nous sommes trouvés dans des circonstances bien autrement difficiles, et nous sommes sortis victorieux du fond de l'abîme. Rappelez-vous l'époque glorieuse du 10 août, vos défaites du mois de septembre : alors vous n'aviez point d'armée; des généraux perfides nommés par la cour, et d'intelligence avec nos ennemis, avoient livré nos places sans défense. Nos soldats nus, mal approvisionnés, étoient disséminés sans ordre sur une frontière immense. » Et malgré cela, poursuivait Robespierre, nous avons vaincu. Valmy et Jemmapes ont répondu aux menaces de la coalition. Il n'y avait donc pas, suivant lui, à se décourager pour un échec passager; car le peuple qui avait repoussé l'ennemi des plaines de la Lorraine et de la Champagne existait encore, et, s'écriait l'orateur dans un élan d'enthousiasme, « le génie de la liberté qui a précipité leur fuite est impérissable. » C'était à la Convention de diriger son impulsion toute-puissante vers la chute des despotes et la prospérité des peuples. Donc, point de pitié pour les traîtres, pour les conspirateurs puissants, pour les généraux perfides, que le glaive de la loi soit sans cesse levé sur leurs têtes; mais protection à tous les amis de la liberté; et la nation entière seconderait le zèle de ses représentants, et bientôt la République sortirait triomphante de cette nouvelle épreuve. En terminant, Robespierre invitait l'Assemblée à adopter sur-le-champ les propositions de ses commissaires dans la Belgique (2).

(1) Voyez cet article dans les *Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, numéro 6 de la 2e série, p. 307 à 318. Il a été reproduit dans les *OEuvres* publiées par Laponneraye, t. III, p. 258.
(2) *Moniteur* du 10 mars 1793.

Un calme imposant présidait à cette séance de la Convention. Chacun comprenant la gravité de la situation, tout le monde, cette fois, était d'accord. Et c'est ce qui fait déplorer plus amèrement encore ces fatales querelles des Girondins et des Montagnards : les uns et les autres, — la plupart d'entre eux, du moins, — voulaient sincèrement le triomphe de la République. Pourquoi faut-il qu'ils se soient méconnus et déchirés ! Séance tenante, l'Assemblée enjoignit aux militaires et officiers de tous grades d'avoir à rejoindre immédiatement l'armée ; puis, sur la proposition de Danton, elle décréta que des commissaires pris dans son sein iraient le jour même dans les quarante-huit sections de Paris les instruire de la situation actuelle de l'armée, rappeler à tous les citoyens en état de porter les armes le serment qu'ils avaient prêté de maintenir jusqu'à la mort la liberté et l'égalité, et les requérir, au nom de la patrie, de voler au secours de leurs frères (1). Dans la soirée, Robespierre et Billaud-Varenne se rendirent à la section Bonne-Nouvelle qu'ils avaient été chargés de visiter en qualité de commissaires et d'échauffer du feu de leur patriotisme. Cette mission allait attirer au premier une nouvelle et odieuse calomnie de la part du journal de Brissot.

XX

L'avant-veille, aux Jacobins, Maximilien avait flétri de nouveau l'abus indigne qu'un ministre avait fait des trésors de la République en les employant à répandre partout d'atroces libelles contre les patriotes, et vivement reproché à Roland et à Brissot d'avoir égaré l'opinion publique et provoqué ainsi les divisions fatales existant entre les citoyens des diverses parties du pays ; mais il s'était surtout efforcé de rallier tout le monde autour de la Convention, la meilleure Assemblée qu'on eût eue jusqu'à ce jour, à son avis. Fidèle à son amour de l'ordre et à son respect de la légalité, il avait de plus conseillé au peuple le calme et la modération. « La patience, » avait-il dit, « doit être la vertu des républicains. Des mouvements précipités briseroient la machine politique. » Sans doute il était cruel de siéger dans une Assemblée à côté de libellistes infâmes qui, aux frais du trésor public, inondaient les départements du poison de la calomnie. Sans doute il était étrange qu'un ministre qui devait tout à la Révolution, eût pu diffamer

(1) *Moniteur* du 10 mars 1793.

impunément la vertu républicaine; mais il n'y avait pas à songer pour le moment à punir de pareils crimes. Seulement, il était urgent de porter partout la lumière et de propager, au moyen de sacrifices individuels, des écrits capables de ranimer le patriotisme des Lyonnais, des Marseillais et de tous les citoyens des départements. En conséquence, et sur sa proposition, la société avait chargé son comité de correspondance de prendre les mesures les plus convenables et les plus promptes pour former une étroite alliance entre toutes les sociétés populaires et éclairer les départements sur l'abominable système d'intrigues et de calomnies à l'aide duquel une faction puissante était parvenue à jeter le trouble au sein de la République et à diviser les patriotes (1).

C'était là certes quelque chose de parfaitement légal, un moyen de défense très-légitime, et Robespierre, on l'a vu, s'était bien gardé de prêcher l'insurrection contre une partie de la Convention nationale. Mais le *républicain* Brissot n'était pas homme à supporter la discussion, et pour se venger de la juste défaveur désormais attachée à son nom, il calomnia de plus belle. Dans son journal du 9 mars, il écrivit que Robespierre avait parlé en véritable Mazaniello à la section Bonne-Nouvelle et engagé le peuple à se lever contre ce qu'il appelait les intrigants et les modérés. Enfin, à en croire la feuille girondine, le sens des paroles de l'orateur aurait été si bien saisi qu'un canonnier qui l'accompagnait aurait fait la motion d'égorger les signataires de la pétition des huit mille et des vingt mille. Une indignation générale aurait éclaté, et le canonnier ayant été blessé au milieu du tumulte, Robespierre aurait prononcé l'éloge de cet excellent citoyen (2).

Eh bien ! tout cela était un tissu d'odieux mensonges. Heureusement le procès-verbal de la section Bonne-Nouvelle pour la séance du 8 mars existe; nous l'avons sous les yeux, et la simple lecture de ce document donne la mesure exacte du cynisme avec lequel Brissot et Girey-Dupré ne craignaient pas d'en imposer au public. Nous citons textuellement : « Une députation de la Convention se présente et est introduite dans le sein de l'assemblée. Billaud-Varenne et Robespierre, membres de cette députation, exposent les dangers de la patrie, le péril imminent où se trouvent nos frères de la Belgique et les prompts secours qu'il est instant de leur porter; ils invitent, au nom de la liberté menacée par tous les tyrans, au nom de la chose publique en danger, ils conjurent tous les citoyens de se lever, de s'armer et de voler au secours de la République et de nos frères les Belges. Ils jurent, de leur côté, de terras-

(1) Voyez le *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Jacobins*, numéros 362 et 363.

(2) *Patriote françois*, numéro 1306.

ser les ennemis du dedans, de veiller aux intérêts des défenseurs de la patrie, de pourvoir aux besoins des parens de ceux qui vont se sacrifier pour la liberté et de s'exposer plutôt à la mort que de souffrir qu'il soit porté atteinte aux droits du peuple. L'assemblée générale partage tous leurs sentimens, et le président répond en son nom à la députation que la section de Bonne-Nouvelle, toujours animée du plus pur patriotisme, n'a cessé de s'occuper des mesures à prendre pour fournir son contingent, et qu'elle va se presser d'employer tous les moyens en son pouvoir pour répondre aux nouveaux efforts que la patrie attend de ses enfans. » Ainsi, de ce prétendu appel de Robespierre contre les intrigants et les modérés, pas un mot. Mais est-il davantage question du « canonnier qui l'accompagnoit? » nullement. Après que le président eut répondu aux commissaires conventionnels, un citoyen de la section, nommé Poirier, fit une proposition qui, mal accueillie, souleva un violent tumulte. Obligé de quitter la salle, il fut blessé en se retirant, et rentra aussitôt afin de se plaindre des violences exercées contre sa personne parce qu'il avait énoncé une opinion, blâmable sans doute, dit-il, mais dont l'assemblée seule pouvait le punir. Le tumulte ayant redoublé à ces mots, un commissaire de la Convention, — le procès-verbal ne dit pas si c'est Robespierre, Billaud-Varenne ou quelque autre, — prit la parole, parvint à obtenir le silence, et invita les citoyens, au nom de la chose publique, à faire régner la paix et à s'occuper uniquement des moyens de repousser l'ennemi. Puis, la députation se retira au milieu des applaudissements. Quant au citoyen blessé, il fut invité à déposer sa plainte sur le bureau, et l'assemblée renvoya l'affaire au tribunal criminel de l'arrondissement pour qu'il pût sévir contre les coupables.

Était-il possible de mentir avec plus d'impudence et d'effronterie que le *Patriote françois*? Et y a-t-il assez de mépris pour les hommes capables de telles manœuvres? Dira-t-on que Brissot et Girey-Dupré ont été trompés eux-mêmes par quelque imposteur? Il leur était bien facile d'envoyer aux renseignements à la section Bonne-Nouvelle. La vérité était consignée dans le procès-verbal. Mais qui donc s'imaginerait d'aller consulter le procès-verbal d'une section? personne. Ils le savaient parfaitement, et ils savaient aussi que la calomnie, colportée par leur feuille, se répandrait sûrement dans toute la République, sans qu'il fût possible à Robespierre de la combattre (1).

(1) Les auteurs de l'*Histoire parlementaire* ont reproduit, *in extenso*, le procès-verba de la section Bonne-Nouvelle, ainsi que l'article du *Patriote françois*, t. XXV, p. 26 et 29.

Il est assez extraordinaire que M. Michelet, qui invoque souvent le témoignage

XXI

Au moment où la Convention nationale s'épuisait en efforts pour réparer nos revers en Belgique, où à la voix de Carnot, parlant au nom du comité de défense générale, elle décrétait l'envoi de quatre-vingt-deux de ses membres dans les départements afin d'y hâter le recrutement et de pousser la nation aux frontières, où enfin, décidée à punir sévèrement tous les traîtres et les conspirateurs, elle décrétait en principe l'établissement d'un tribunal criminel extraordinaire jugeant sans appel et sans recours au tribunal de cassation, on vit un certain nombre d'agitateurs, menés par les Varlet, les Fournier et autres énergumènes dont les exagérations devaient tant contribuer à compliquer les embarras de la Révolution, essayer, mais en vain, de soulever le peuple contre l'Assemblée. Le simple examen des discussions qui eurent lieu aux Jacobins dans les séances des 8, 9 et 10 mars 1793, prouve jusqu'à l'évidence que la société fut complétement étrangère et se montra opposée aux mouvements partiels dont Paris fut le théâtre dans les journées du 9 et du 10 mars. Dans la soirée du 9, une bande d'hommes armés alla briser les presses du *Courrier des quatre-vingt-trois départemens* et de la *Chronique de Paris*, comme en 1849 on a vu des bataillons de la garde nationale en délire mettre à sac et à pillage l'imprimerie de certains journaux démocratiques. Mais cet acte de vandalisme ne tenait à aucun plan concerté; ce fut l'effet de l'effervescence du moment, le crime de quelques individus égarés. Il n'y eut nul complot contre les Girondins, sinon dans l'imagination de Louvet qui, sur le récit de sa Lodoïska, trace de la séance des Jacobins, dans la soirée du 10, une effrayante peinture (1). Robespierre n'assistait pas d'ailleurs à la séance du 9; il était alors assez peu assidu aux séances de la société. Ayant, dans l'après-midi du 9, rencontré Desfieux, il l'avait prié de recommander à tous les députés de se rendre exactement le soir à la Con–

des procès-verbaux des sections, n'ait pas cru devoir, en cette circonstance, recourir à celui de la section Bonne-Nouvelle. Il n'eût pas mérité le grave reproche d'avoir légèrement adopté une version calomnieuse qu'il a trouvé moyen d'aggraver. En effet, dans son récit, ce n'est plus un canonnier accompagnant Robespierre, c'est « un des siens qui l'attendait à la porte, disant qu'on devait massacrer, non les Girondins seulement, mais tous les signataires des fameuses pétitions, les huit mille et les vingt mille » (T. V, p. 374). Dépasser Brissot et Girey-Dupré!!!

(1) *Mémoires de Louvet*, p. 72.

vention afin de ne pas laisser inachevées les grandes mesures de salut public ébauchées dans la journée (1).

Dans cette journée, et au milieu du trouble où semblaient plongés les esprits, une grande mesure d'humanité avait été adoptée: la Convention avait décrété l'abolition de la contrainte par corps sur une motion de Danton et de Jean-Bon Saint-André, vivement appuyée par Robespierre, qui réclama l'exécution immédiate de cette loi de justice (2). N'est-ce pas, en effet, chose souverainement inique que la personne d'un citoyen soit le garant de sa dette, et que pour une question d'argent on puisse être, comme un malfaiteur, privé de sa liberté, le bien le plus précieux de l'homme? En vain objecte-t-on la nécessité de sévir contre les débiteurs de mauvaise foi; s'il y a abus de confiance, le code pénal est là. Mais les détenteurs du pouvoir, si empressés d'ordinaire à mettre à exécution les lois rigoureuses, paraissent avoir beaucoup moins de hâte quand il s'agit de lois intéressant l'humanité. Un mois après, le décret relatif à l'abolition de la contrainte par corps n'était pas encore exécuté, et, le 12 avril, Robespierre venait se plaindre amèrement du retard apporté à l'exécution d'une mesure dictée par l'humanité et par la justice. « Il y a un mois, » dit-il, « que vous avez détruit l'usage inhumain de la contrainte par corps et ordonné l'élargissement de tous les prisonniers détenus pour dettes, et ces lois salutaires, ces lois de bienfaisance, ne sont pas encore exécutées. » Il demanda qu'enfin les pères de famille fussent rendus à leurs femmes et à leurs enfants, des défenseurs à la patrie menacée, d'estimables et utiles artistes à leurs travaux; que les représentants du peuple et tous les agents de la République s'intéressassent plus vivement à l'infortune du pauvre; que désormais il n'y eût plus un si long intervalle entre la création d'une loi et son exécution; que le ministre de la justice fût tenu de prendre les mesures les plus promptes pour la mise en liberté de tous les prisonniers pour dettes, et que sous deux jours il eût à rendre compte à la Convention de l'exécution de ce décret. Tout cela fut adopté sans discussion dans les termes mêmes proposés par Robespierre (3).

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Jacobins*, numéro 369.

(2) *Journal des débats et des décrets de la Convention*. Supplément au numéro 172.

(3) Voyez le *Moniteur* du 14 avril 1793 et le *Journal des débats et des décrets*, numéro 207, p. 200. Pour toutes les bonnes et grandes choses, nous ne sommes guère que les plagiaires de la Convention. La Révolution de 1848 avait aboli la contrainte par corps, une assemblée républicaine l'a rétablie. Aujourd'hui enfin l'on nous en promet l'abrogation. Félicitons-nous-en, et n'oublions pas de faire remonter notre reconnaissance à la glorieuse Assemblée qui, la première, avait supprimé cette institution barbare.

Mais revenons aux événements du mois de mars. Dans la soirée du 9, la Convention, après avoir appris par une simple lettre particulière le pillage des presses de Gorsas, lesquelles n'étaient autres que celles de l'abbé Royou concédées au journaliste girondin après le 10 août, et que Billaud-Varenne lui reprocha durement d'avoir prostituées comme ce royaliste, la Convention, dis-je, enjoignit à tous ses membres d'avoir à opter entre la qualité de journaliste et celle de représentant du peuple, mesure infiniment grave, adoptée sur la motion de Lacroix, et évidemment attentatoire à la liberté de la pensée (1). Marat y échappa en supprimant de sa feuille le titre de *Journal*, ne voulant pas, dit-il, donner l'exemple de la désobéissance à une loi même irréfléchie. Quant à Robespierre, il continua pendant quelques semaines encore la publication de ses *Lettres à ses commettans*, et s'arrêta au numéro 10 de la deuxième série, vers la fin du mois d'avril.

On rendra à la Convention nationale cette justice que dans les circonstances critiques où elle se trouva, elle ne désespéra jamais du salut de la République. Elle fut admirablement secondée d'ailleurs par le patriotisme des citoyens. Pache, récemment promu à la mairie de Paris, en quittant le ministère de la guerre, où l'avait remplacé Beurnonville, avait paru le 9 à la barre et assuré l'Assemblée du zèle ardent dont étaient animées toutes les sections de la capitale. Le lendemain, un des secrétaires venait de donner lecture de quelques lettres rassurantes de Dumouriez quand Robespierre monta à la tribune. Son discours fut à la hauteur de la situation, et bien de nature à rendre cœur aux plus effrayés. Pour sa part, il était loin de se décourager de la marche rétrograde de notre armée; car, selon lui, il n'était point de revers réels pour des hommes. On irait de nouveau à l'ennemi, et de nouveau l'on terrasserait les despotes qui voulaient attenter à notre liberté. Seulement, il fallait seconder le courage de nos soldats par de sages mesures, par la punition des officiers coupables et par une meilleure organisation du pouvoir exécutif. D'après le rapport des commissaires Lacroix et Danton, le général Stengel se trouverait convaincu de trahison; comment un décret d'accusation n'avait-il pas encore été rendu contre lui? On devait, pour l'exemple, le renvoyer devant les tribunaux, ou, s'il avait fui, confisquer ses biens Quant à Dumouriez, à qui Danton venait de servir en quelque sorte de caution en rendant témoignage de son patriotisme, Robespierre déclarait alors avoir confiance en lui, parce que l'intérêt personnel de ce

(1) Voyez le *Moniteur* du 11 mars 1793.

général, l'intérêt de sa gloire même, lui semblaient attachés au succès de nos armes. Assez médiocre, en définitive, était son estime pour cet officier, puisqu'il fondait sa confiance en lui sur une question d'intérêt personnel, et non sur le profond et sincère amour de la patrie. Comment imaginer qu'à quelques semaines de là, Dumouriez, calomniant Robespierre à l'instar des Girondins, infidèle à sa gloire et à son propre intérèt, trahirait odieusement la République, et, de gaieté de cœur, vouerait sa mémoire à l'infamie !

Mais ce n'était pas assez, continuait Robespierre, de porter ses regards sur un fait isolé, il était de toute nécessité de pousser la guerre avec vigueur, avec audace même, afin de la finir bientôt, afin de mettre un terme à des dépenses énormes et d'établir la liberté sur les débris de toutes les aristocraties. Au nom de la patrie, il engageait donc la Convention à modifier le gouvernement actuel, privé de force par un défaut absolu d'unité, et d'en instituer un, agissant sous les yeux mêmes de la Convention, et dont toutes les parties fussent rapprochées. Ainsi l'on ne serait plus exposé à marcher sans se rendre compte de ce qu'on avait fait et de ce que l'on allait faire ; ainsi l'on ne verrait plus se répéter les opérations invisibles d'un ministre trop puissant, dont on n'avait jamais examiné la conduite. Et quels avaient été les résultats de sa gestion ? « Une calomnie perpétuelle contre la Révolution, l'envoi avec profusion, dans tous les pays, de libelles où les principaux événemens de notre Révolution étoient dénaturés, et dont l'effet étoit d'aliéner l'opinion des peuples et de dénigrer les hommes qui ont le plus à combattre pour la liberté (1). » Tout le mal venait, suivant Robespierre, de ce qu'on avait un gouvernement sans activité et sans unité, où tout était livré aux influences individuelles. Il concluait en conséquence à beaucoup de réformes sur ce point, sinon, disait-il à ses collègues en terminant, « vous irez toujours de révolutions en révolutions, et vous conduirez enfin la République à sa perte (2). »

Après Robespierre on entendit Danton. Il nous suffit d'indiquer son apparition à la tribune. Tout le monde sait comment, après un pompeux éloge de Dumouriez, il apostropha les Girondins. « Dans des circons-

(1) « Il se mit (Robespierre) à remâcher ses éternelles dénonciations de la Gironde, » a écrit M. Michelet (t. V, p. 385). Or nous avons cité à dessein les seules paroles qui, dans le discours très-étendu de Robespierre, eussent directement trait au système de gouvernement des Girondins. Sont-elles rigoureusement exactes ? ne le sont-elles pas ? Toute la question est là. C'est au lecteur, aux yeux duquel nous avons déroulé toutes les manœuvres du ministre Roland, à décider.

(2) Voyez ce discours de Robespierre dans le *Moniteur* du 12 mars 1793.

tances plus difficiles, quand l'ennemi étoit aux portes de Paris, j'ai dit à ceux qui gouvernoient alors : Vos discussions sont misérables ; je ne connois que l'ennemi, battons l'ennemi. Vous qui me fatiguez de vos contestations particulières, au lieu de vous occuper du salut de la République, je vous répudie tous comme traîtres à la patrie. Je vous mets tous sur la même ligne. Je leur disois : Eh ! que m'importe ma réputation ! Que la France soit libre, et que mon nom soit flétri ! Que m'importe d'être appelé buveur de sang ? Eh bien ! buvons le sang des ennemis de l'humanité, s'il le faut ; combattons, conquérons la liberté... » On sait aussi de quelle indéfinissable émotion fut saisie l'Assemblée à ces paroles d'une sauvage grandeur.

La Convention, résolue, conformément au vœu exprimé par Robespierre, à examiner de très-près la conduite des officiers auxquels étaient imputés nos derniers échecs, décréta que les généraux Stengel et Lanoue vivement inculpés par les représentants Carra, Lacroix, Thureau et Gaston, seraient traduits à sa barre (1). Mais là ne fut point le grand intérêt du jour. Dans cette séance à jamais fameuse, devait être forgée l'arme terrible de la Révolution : le tribunal révolutionnaire, dont le principe avait été décrété la veille. Il convient de nous arrêter un moment sur cette institution extraordinaire, non que Robespierre ait pris une part active à l'organisation de ce tribunal, mais parce que, grâce à la légèreté et à la mauvaise foi avec lesquelles a été trop souvent écrite l'histoire de notre Révolution, on a voulu plus d'une fois le rendre responsable de la création de ce formidable instrument de la Terreur.

XXII

On venait d'ordonner la comparution des généraux Stengel et Lanoue à la barre, et l'on allait se séparer, lorsque Cambacérès, le futur archichancelier de l'Empire, s'écria : « Il s'agit de sauver la chose publique, il faut des moyens actifs et généraux. Je m'oppose à

(1) *Moniteur* du 12 mars 1793. — Toujours dominés par la crainte que le pouvoir ne passât entre les mains de leurs adversaires, les Girondins parvinrent, le lendemain 11 mars, à faire écarter une proposition de Danton d'après laquelle la Convention aurait eu le droit de choisir les ministres dans son propre sein. L'Assemblée passa à l'ordre du jour, malgré l'avis de Robespierre, qui, sans partager l'opinion de Danton, demandait qu'au moins la proposition de son impétueux collègue fût sérieusement discutée. (*Moniteur* du 14 mars.)

ce que la séance soit levée avant que nous ayons décrété l'organisation du tribunal révolutionnaire et d'un ministère moins incohérent. » La crainte de voir l'autorité suprême passer entre les mains de la Convention, souleva les vives critiques de Buzot, ce qui lui attira de Marat cette réponse assez fondée : « Il ne s'est pas plaint quand tous les pouvoirs étoient entre les mains de Roland. » La discussion s'ouvrit aussitôt sur deux projets d'organisation du tribunal révolutionnaire présentés par Lesage (d'Eure-et-Loir) et par Robert Lindet. Elle fut extrêmement animée; Robespierre n'y prit aucune part. Comme la Convention se disposait à lever sa séance sans avoir rien décidé, Danton courut à la tribune, et de sa voix impérieuse : « Je somme tous les bons citoyens de ne pas quitter leur poste. » Puis il demanda, comme Cambacérès, l'organisation immédiate du tribunal révolutionnaire, et que le pouvoir exécutif fût pourvu des moyens d'action et d'énergie qui lui étaient nécessaires.

La discussion fut reprise dans la séance du soir, et continuée le lendemain 11 mars. Après avoir entendu le rapport de son comité de législation, l'Assemblée décréta, à une énorme majorité, l'organisation d'un tribunal criminel extraordinaire, après avoir introduit de légères modifications au projet primitif. Le premier article proposé par le comité était effroyablement vague; il s'appliquait indirectement à *tous les* conspirateurs. Ce défaut de définition, si propre à prêter à l'arbitraire, effrayait Robespierre et l'amena à la tribune. « Il est important, » dit-il, « de bien définir ce que vous entendez par *conspirateurs ;* autrement les meilleurs citoyens risqueroient d'être victimes d'un tribunal institué pour les protéger contre les entreprises des contre-révolutionnaires. » Il fallait spécifier bien exactement, selon lui, ce qu'on entendait par *conspirateurs*, *contre-révolutionnaires*, de peur qu'à l'aide de ces expressions élastiques, un tribunal aristocrate ne vînt à poursuivre les amis mêmes de la liberté et de l'égalité. Il lui semblait également indispensable qu'on avertît de la sévérité des lois révolutionnaires tous les individus animés de mauvaises intentions contre la sûreté de la République, en inscrivant dans le décret même la peine qui les attendait. « Puisque, » dit-il, « vous avez déclaré révolutionnairement que quiconque provoqueroit le rétablissement de la royauté sera puni de mort, je veux que le décret le mentionne. » Devaient être aussi, à son avis, justiciables du nouveau tribunal les administrateurs coupables d'avoir, de leur autorité propre, et au mépris des lois, envoyé des forces armées contre la capitale, et les auteurs d'écrits tendant à provoquer le renversement des principes de la liberté et de l'égalité et la restauration de la monarchie.

Thuriot et Albite invitèrent Robespierre à formuler sa proposition en article, mais il n'avait rien préparé. Le Girondin Isnard présenta la rédaction suivante que la Convention adopta sur-le-champ : « Il sera établi à Paris un tribunal criminel extraordinaire, qui connoîtra de toute entreprise contre-révolutionnaire, de tous attentats contre la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République, la sûreté intérieure et extérieure de l'État, et de tous les complots tendant à rétablir la royauté ou à établir toute autre autorité attentatoire à la liberté, à l'égalité et à la souveraineté du peuple, soit que les accusés soient fonctionnaires civils ou militaires, ou simples citoyens. »

Cinq juges chargés d'appliquer la loi d'après la déclaration du jury, un accusateur public et deux adjoints ou substituts, nommés les uns et les autres par la Convention nationale à la pluralité relative des suffrages; douze jurés, et quatre suppléants, nommés aussi par la Convention, et pris dans le département de Paris et les quatre départements voisins, tel était le principal personnel de ce tribunal. Une commission de six membres de la Convention était chargée de rédiger et de présenter les actes d'accusation, de surveiller l'instruction et de rendre compte à l'Assemblée de toutes les affaires envoyées à ce tribunal. Les jurés devaient voter à haute voix et formuler publiquement leur déclaration. Cette disposition tout à fait en dehors des usages admis jusque-là avait été adoptée après quelques débats, dans la soirée du 10 mars, sur la proposition de Thuriot. Enfin les biens des individus condamnés à mort étaient acquis à la République, à la charge par elle de pourvoir à la subsistance des veuves et des enfants, s'ils n'avaient pas de biens personnels (1). On voit quelle part tout à fait indirecte Robespierre prit à l'établissement de ce tribunal révolutionnaire enfanté à la voix de Cambacérès et de Danton sous l'empire d'inexorables nécessités, et qui, formé pour être un moyen de salut public, devait devenir l'instrument de mort de tant de républicains illustres et de généreux patriotes. Qui le croirait cependant? certains historiens n'ont pas craint de présenter Robespierre comme le créateur du terrible tribunal (2). Faut-il voir là l'ignorance au service de la

(1) Voyez le *Moniteur* des 13 et 14 mars 1793. — Ce ne fut que six mois plus tard que, sur une proposition de Billaud-Varenne, le tribunal criminel extraordinaire prit légalement le nom de Tribunal Révolutionnaire.

(2) M. Mortimer Ternaux, par exemple, — pour en parler une dernière fois, — qui dit en propres termes : « C'est Robespierre qui le fit établir le 10 mars 1793 « (*Histoire de la Terreur*, t. III, p. 31). Or, Robespierre, comme on l'a vu, ne dit mot le 9 et le 10 mars, et, s'il parla le 11, ce fut surtout pour demander une rédaction plus précise, afin de donner moins de prise à l'arbitraire.

mauvaise foi? Ah! misérable esprit de parti qui entraîne des hommes honnêtes et estimables dans les choses ordinaires de la vie à mentir ainsi à la vérité!

A l'heure même où la Révolution forgeait le redoutable instrument de ses vengeances, la Vendée était en feu: les défenseurs du trône et de l'autel, inaugurant par d'épouvantables massacres leur premier triomphe, instituaient, suivant l'expression de M. Michelet, « un comité d'*honnêtes gens* qui fit périr, en six semaines, cinq cent quarante-deux patriotes (1). » L'établissement de la Terreur blanche précédait celui de la Terreur révolutionnaire. Mais celle-ci du moins n'avait qu'une chose en vue : sauver la patrie et la liberté! Or, l'assassinat, à Rome, de notre ministre plénipotentiaire Hugon de Basseville, cet ancien collaborateur de mademoiselle de Kéralio au *Mercure national*, tué pour avoir substitué aux armes royales l'écusson de la République, le meurtre de Lepeletier Saint-Fargeau, les mouvements contre-révolutionnaires excités à Lyon, les troubles fomentés à Paris par l'or de Pitt, par les émigrés revenus en masse depuis peu, le soulèvement de la Vendée, tout cela, joint à la nécessité de se défendre contre les trois quarts de l'Europe coalisés était bien fait pour allumer les colères de la Révolution et rendre impitoyables ses défenseurs. Quelle excuse à ses fureurs pouvait au contraire invoquer la *contre*-révolution? une seule, et la moins honorable de toutes, l'interêt particulier. C'est pour cela que, de toutes parts, elle pactisait avec l'étranger, crime impardonnable dont ne se souillèrent jamais les patriotes, et qu'en Vendée elle tendait les bras aux Anglais.

XXIII

Il était donc tout naturel qu'alors Montagnards et Girondins fussent unis dans une même pensée de défense et de vengeance contre les ennemis déclarés de la Révolution; sur ce point ils étaient parfaitement d'accord. Si Robespierre avait contre la faction girondine les plus justes griefs, il ne fut pas de ceux qui à cette époque conseillèrent contre elle l'insurrection. Il écrivit dans son journal un nouvel article pour avertir ses concitoyens des dangers amenés par les troubles publics, et pour conseiller à la Convention nationale de soulager la misère du peuple en rapprochant le prix des denrées du salaire de l'ouvrier,

(1) *Histoire de la Révolution*, t. V, p. 397.

en décrétant des travaux qui contribuassent à la gloire et à la prospérité de l'État, en arrêtant le brigandage des sangsues publiques, en rétablissant le crédit des assignats et en punissant sévèrement les prévaricateurs et les fripons (1).

Bien mieux, on l'entendit aux Jacobins, dans la séance du 13 mars, blâmer très-sévèrement la tentative insurrectionnelle du 10, laquelle avait échoué devant le bon sens de la population parisienne. Désigné par la calomnie aux coups de la réaction, il se vanta d'avoir plusieurs fois cependant arrêté les effets du patriotisme irrité contre la tyrannie. Partisan des insurrections nécessaires, il détestait les mesures partielles, les mesures avortées que désiraient les despotes, parce qu'elles leur offraient l'occasion d'écraser la liberté. Ainsi, les scènes dont la Convention, la veille, avait été le théâtre, la pétition furieuse et intempestive par laquelle la section Poissonnière avait réclamé un décret d'accusation contre Dumouriez et demandé les têtes de Gensonné, de Vergniaud et de Guadet, pétition flétrie par Marat lui-même comme tendant à la dissolution de la Convention, paraissaient à Robespierre une manœuvre dirigée contre la liberté. En effet, qu'en était-il résulté? c'est qu'on en avait profité pour faire le procès au patriotisme ardent. Des propos indiscrets avaient été érigés en crimes, et leurs auteurs marqués d'avance comme les premières victimes qui devaient tomber sous les coups du tribunal révolutionnaire. Rien de plus impolitique en conséquence que cette échauffourée du 10 mars, présentée par le libelliste Louvet comme l'œuvre de la Montagne et de la faction d'Orléans (2). Au reste la société des Jacobins était si bien dans les sentiments de Robespierre à cet égard, qu'elle s'était, d'un élan à peu près unanime, élevée contre Varlet et Fournier, les principaux instigateurs de cette journée.

Eh bien! malgré cela, — et c'était ce dont s'indignait Robespierre, — on avait inculpé la société, en la rendant responsable de conversations inconsidérées tenues dans les cafés par des individus soudoyés ou égarés. Là se reconnaissait le système d'hommes toujours acharnés à persécuter les patriotes, à calomnier Paris, le système de ceux que Marat désignait sous le nom des *hommes d'État*, et qu'à plus juste titre il appelait, lui, les intrigants, et qui paraissaient plus soucieux de livrer au tribunal révolutionnaire les Jacobins et les députés de la

(1) Voyez dans le numéro 9 des *Lettres de M. Robespierre à ses commettans* (2e série) l'article intitulé : *Sur les troubles* de Paris, p. 427 à 439. Article reproduit dans les *OEuvres*... t. III, p. 280.

(2) *A la Convention nationale et à mes commettans, sur la conspiration du* 10 *mars et la faction d'Orléans*. Voyez à cet égard les *Mémoires de Louvet*, p. 76.

Montagne que les émigrés et les généraux traîtres à la patrie. Quant à ces membres de la Convention, dénonciateurs continuels des Jacobins, qu'ils déployassent le même zèle contre les émigrés, contre les banquiers coupables de Londres et de Paris, les patriotes leur pardonneraient; car, disait Robespierre, « nous ne demandons pas la perte de tous les ennemis de la liberté, nous demandons qu'ils se convertissent et qu'ils vivent. » De grands murmures l'avertirent ici que toute la société ne partageait pas sa modération. « Déjà, » reprit-il, « ils sont connus pour de vils intrigans; avertissons la nation, rallions les citoyens, mais sans imprudence; montrons à la fois une sagesse profonde et une énergie invincible. » La Convention, avait-il dit, serait toujours le boulevard de la liberté; à cette heure elle se trouvait placée entre l'alternative de devenir l'esclave d'une faction ou de mourir pour la liberté; mais non, s'écriait-il en terminant, « ma patrie ne sera pas esclave d'un Brissot, d'un Brunswick... Nous saurons mourir, nous mourrons tous. » Oui, tous, tous, répétèrent plusieurs voix au milieu des applaudissements (1). Mais tel n'était point l'avis de Marat. Se rappelant le vieux proverbe : Mieux vaut occire qu'être occis, il répondit : « Non, nous ne mourrons point; nous donnerons la mort à nos ennemis; nous les écraserons. » Il n'y avait pas d'ailleurs, selon lui, à s'alarmer du vain triomphe d'une faction scélérate (2). On ne doit pas s'étonner outre mesure des violences de Marat contre la Gironde, et que, plus que personne, il ait travaillé à sa perte, car jamais homme n'a été plus indignement outragé; et si ses adversaires avaient assurément le droit de combattre des exagérations de plume, dont ils étaient loin d'être exempts eux-mêmes, son patriotisme, qu'il était ridicule de révoquer en doute, leur commandait plus de modération et plus d'égards.

Vers ce temps-là eut lieu, paraît-il, une tentative de réconciliation entre les Girondins et les Montagnards. Danton, dont les emportements patriotiques tenaient plutôt, à mon avis et d'après l'étude attentive que j'ai faite de ce personnage fameux, à une question de tempérament qu'à des principes bien arrêtés et longuement médités, aurait, je crois,

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Jacobins*, numéro 373. — Le blâme public infligé par Robespierre à certaines sections à cause de leur conduite dans les journées des 10, 11 et 12 mars, n'empêche pas M. Michelet (*Histoire de la Révolution*, t. V, p. 394) de prétendre « que Robespierre voulait qu'on arrêtât les Girondins. » Et pourquoi cela! parce que tel avait été l'avis de la section de Bon Conseil, « menée, » dit-il, « par *Lhuillier*, confident de Robespierre. » Voilà bien des confidents prêtés à Robespierre par M. Michelet. L'illustre historien hante les esprits. Lullier, qui vraisemblablement était surtout attaché à Danton, puisqu'il fut poursuivi comme complice de ce dernier, s'est-il levé de sa tombe pour fournir ce renseignement à M. Michelet ?

(2) *Journal des débats et de la correspondance...* numéro 374.

volontiers tendu les mains aux premiers s'il les avait trouvés plus accommodants. Il était en communication avec eux, comme cela résulte d'une interpellation de Boyer-Fonfrède à la séance du 13 mars. Le surlendemain, s'il faut s'en rapporter à Marat, il était, au sein même du comité de défense générale, l'objet de flagorneries outrées de la part de Guadet (1). De son côté, Robespierre eut avec Buzot une explication toute fraternelle. Ils avaient été jadis liés si intimement, aux beaux jours de l'Assemblée constituante! Pourquoi donc ne tomberaient-ils pas, ces nuages qui s'étaient élevés entre eux? Ah! était-on tenté de leur dire, bannissez donc le soupçon malsain, les défiances injustes perfidement semées sous vos pas; vous avez l'un et l'autre dans le cœur la haine des tyrans, l'amour de la République et de la liberté; vous êtes vraiment frères : reconnaissez-vous à ces signes certains; allons! embrassez-vous, et la patrie est sauvée, la République fondée! Mais vain espoir! On convint de se réunir (2); la réunion n'eut pas lieu, empêchée peut-êtres par les irascible amis de Buzot. Le sort en est jeté désormais; plus de trêve! la lutte sans fin, la lutte à mort!

Habiles à tirer parti de cette prétendue conspiration du 10 mars contre la Convention nationale, conspiration qui n'avait existé que dans leur imagination, et à laquelle un magnifique discours de Vergniaud, plein d'assertions hasardées et mensongères, avait, après coup, donné un semblant d'existence, les Girondins recommencèrent de plus belle à inonder les départements de leurs diatribes journalières. Une longue adresse de la société populaire d'Amiens, lue à la Convention nationale dans la séance du 24 mars, réclamait impérieusement, entre autres choses, un décret de bannissement éternel « contre la race exécrée » de tous les Bourbon, une loi contre les provocateurs au meurtre et les fauteurs d'anarchie, une force départementale autour de l'Assemblée, la destitution de la commune de Paris, le rappel de Roland, le rapport du décret « commercicide et monstrueux » portant abolition de la contrainte par corps, et un décret d'accusation « contre les criminels Robespierre, Danton, leurs infâmes affiliés, et le parricide Marat, médecin du frère du tyran Capet. » La lecture de cette adresse, si manifestement écrite sous l'inspiration girondine, souleva quelque tumulte. La Convention se contenta de l'improuver et de passer à l'ordre du jour (3). Robespierre, comme Marat et Danton, avait dédaigneusement gardé le silence.

(1) Voyez le *Publiciste de la République françoise*, numéro 147.

(2) Voyez à cet égard les explications fournies par Maure à la société des Jacobins (séance du dimanche 17 mars 1793), *Journal des débats et de la correspondance de la Société*, etc., numéro 377.

(3) Voyez le *Moniteur* du 26 mars 1793.

Tout cela n'était pas fait pour apaiser les haines; et cependant, de son respect pour la Convention nationale, Robespierre semblait s'attacher à fournir une preuve nouvelle chaque jour. Ainsi, le 22 mars, aux Jacobins, Desfieux ayant donné lecture d'une adresse venue de Marseille, adresse dans laquelle les signataires déclaraient ne plus reconnaître pour membres de la Convention que les représentants qui siégeaient sur « la sainte Montagne, » et conseillaient au peuple de Paris de se porter en force à l'Assemblée pour déjouer les manœuvres des ennemis de la liberté, Robespierre, tout en applaudissant au patriotisme des Marseillais, blâma ce zèle inconsidéré dont les intrigants pourraient se prévaloir. La société des Jacobins de Paris n'avait à prendre aucune décision, quant à elle, avant de connaître le vœu de tous les départements; elle devait donc se contenter d'écrire à la Société de Marseille pour l'assurer de son amitié et ne pas s'arrêter aux mesures conseillées par elle. « Je conclus, » disait-il, « à ce que nous soyons calmes et prudens, parce que je veux la liberté, parce que je veux désarmer les calomnies contre la société, parce que je veux que les sociétés populaires restent intactes, et qu'on ne les engage pas dans des démarches inconsidérées, dont on ne manqueroit pas d'abuser contre vous, c'est-à-dire contre les amis de la liberté (1). » Conformément à ces observations, les Jacobins passèrent à l'ordre du jour sur l'adresse de la Société marseillaise.

La veille au soir avait été connue dans Paris la défaite de Dumouriez à Neerwinden. Cela, joint à la nouvelle des événements de la Vendée, n'avait pas peu contribué à assombrir la situation. Aussi les mesures prises par la Convention devenaient-elles de plus en plus rigoureuses, et l'on ne saurait s'en étonner. Le 18 mars, en apprenant les soulèvements dont quelques départements de l'Est venaient d'être le théâtre, elle décrétait, sur la proposition de Duhem et de Charlier, que toute personne convaincue d'émigration encourrait la peine de mort et serait exécutée dans les vingt-quatre heures (2). Le lendemain, après un rapport de Cambacérès, elle adoptait sans discussion un projet de loi d'une excessive sévérité. « Les circonstances sont pressantes, » avait dit le rapporteur, « et vous n'oublierez pas que les circonstances commandent presque toujours les décisions. » Tout le secret de la Terreur est là. Était mis hors la loi tout individu prévenu d'avoir pris part à quelque émeute contre-révolutionnaire et arboré la cocarde blanche ou tout autre signe de rébellion. Et, entre

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Jacobins*, numéro 380.
(2) *Moniteur* du 20 mars 1793.

autres dispositions, il était dit que les prêtres, les ci-devant nobles, les ci-devant seigneurs, les agents et domestiques de ces personnes, etc., subiraient la peine de mort (1), ce qui explique pourquoi tant de gens de condition inférieure ont été livrés au tribunal révolutionnaire. Le 21, la Convention, sur le rapport de Jean Debry, instituait dans chaque commune de la République et dans chaque section des communes divisées en sections un comité de surveillance, d'où étaient exclus les ci-devant prêtres et les ci-devant nobles (2). Ce furent les fameux comités révolutionnaires, ces instruments si actifs de la Terreur. Le 26, sur la proposition de Génissieu, l'Assemblée décrétait le désarmement de tous les ci-devant nobles, seigneurs et prêtres, de leurs agents et domestiques, et autorisait les communes, les directoires de districts et de départements à désarmer toutes les personnes reconnues suspectes (3). Enfin, le 28 mars, la Convention nationale, sur le rapport de ses comités de législation, de finances, de la guerre et diplomatique réunis, rendait la terrible loi qui bannissait à perpétuité du territoire français les émigrés, punissait de mort toute infraction à ce décret de bannissement, les frappait de mort civile et déclarait leurs biens acquis à la République (4).

Robespierre, on le voit, était resté complétement étranger à ces mesures extrêmes, dont l'application deviendra d'autant plus rigoureuse que les périls de l'État grandiront. Au reste, ces mesures, commandées par une situation exceptionnelle et sans précédents, avaient sans doute son approbation; autrement il les eût combattues. « Quoi! » disait-il, « les prêtres, les nobles et leurs complices auroient plongé un fer sacrilége dans le sein de Lepeletier, et nous n'aurions pas le droit de nous défendre, nous n'aurions pas le droit de les bannir de nos sections, de mettre entre eux et nous les colonnes d'Hercule! » C'était aux assemblées sectionnaires, pensait-il, à purger Paris de tous les intrigants, de tous les scélérats, de tous les émissaires de l'aristocratie qui se faufilaient dans leur sein, couvraient la voix des meilleurs patriotes et prêchaient des excès funestes. L'intérêt de la Convention nationale et celui de toutes les sections de la République étaient identiques : celles-ci n'avaient donc rien à imposer à celle-là. Seulement la première avait besoin du peuple pour sauver le pays (5). Le peuple ne lui manquerait pas, Robespierre en avait l'assurance.

(1) *Moniteur* du 21 mars 1793.
(2) *Ibid.*, du 23 mars 1793.
(3) *Journal des débats et des décrets de la Convention*, numéro 189, p. 315.
(4) *Ibid.*, supplément au numéro 191.
(5) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Jacobins*, numéro 383. Séance du 27 mars 1793.

XXIV

En des conjonctures aussi pressantes, il fallait, de toute nécessité, donner au pouvoir exécutif plus de force, plus d'action, et surtout établir entre lui et la Convention des rapports plus intimes : c'est ce qu'avait récemment essayé de démontrer Robespierre. Il existait bien, depuis le 4 janvier précédent, un comité de défense générale, composé d'un certain nombre de membres tirés des divers comités de l'Assemblée, et dont Kersaint, Pétion et Guadet avaient été successivement élus présidents; mais ce comité, n'ayant pas d'attributions bien délimitées, fonctionnait mal. Le 25 mars, sur une motion de Quinette, amendée par Isnard, l'Assemblée remplaçait cet ancien comité de défense générale par une commission dite de salut public, laquelle, composée de vingt-cinq membres, était chargée de préparer et de proposer toutes les lois et mesures nécessaires à la défense extérieure et intérieure de la République. Les ministres étaient tenus de lui fournir les renseignements dont elle aurait besoin et de lui rendre compte dans la huitaine de tous les arrêtés généraux. Ce nouveau *comité* devait lui-même soumettre à la Convention celles de ses opérations susceptibles de publicité et désigner chaque jour deux de ses membres pour répondre à toute demande d'explication sur l'état de la République.

Dans une pensée de conciliation, on forma ce nouveau comité de membres appartenant aux diverses fractions de l'Assemblée : les Girondins et les Montagnards y entrèrent en nombre à peu près égal. Danton, Robespierre, Ruhl, devenu ardent Montagnard, Camille Desmoulins, Dubois-Crancé, y figurèrent à côté de Pétion, de Barbaroux, de Vergniaud, de Guadet et de Buzot. Composée d'éléments si contraires, cette commission portait en elle un germe de mort, et elle n'eut en effet qu'une existence éphémère. On a fort légèrement avancé que Robespierre n'y faisait que de rares apparitions, soit à cause de la présence des Girondins, soit en raison de son incapacité dans les questions militaires qui s'y agitaient. Cette assertion de Carnot est fausse d'abord, et en second lieu, ridicule (1). Il est constaté par les registres mêmes de cette commission que, jusqu'au 6 avril, date où elle fut remplacée par le grand comité de Salut public, Robespierre assista assez régulièrement aux séances, lesquelles avaient lieu deux fois par

(1) *Mémoires sur Carnot*, t. I, p. 308.

jour, à midi et à sept heures du soir (1). Je ne le vois absent que dans la matinée du samedi 30 mars et dans celle du 2 avril, et rarement la commission comptait la moitié de ses membres. Quant aux questions débattues, c'étaient surtout des questions intérieures, et il n'était nullement besoin d'être militaire pour s'occuper des moyens de défense du pays. Sans avoir la prétention de tracer aux généraux leur ligne de conduite au point de vue de la stratégie, Maximilien leur avait souvent donné, dans son journal, d'excellents conseils; si Dumouriez les avait suivis, il aurait vraisemblablement débarrassé en très-peu de temps la République de ses ennemis et n'aurait pas terminé sa carrière politique d'une aussi déplorable façon.

Sur la foi de Danton, Robespierre, jusqu'à ces derniers temps, avait eu assez de confiance en Dumouriez, l'intérêt même du général lui paraissant un gage de sa fidélité à la République. Et puis, dans un de ses derniers voyages à Paris, Dumouriez ne s'était-il pas, aux Jacobins, jeté avec affectation dans les bras du rude et austère tribun? Comment croire tout d'abord que cela n'était que comédie et hypocrisie? Mais les derniers événements survenus en Belgique, les lettres ambiguës du général, qui attribuait nos revers à l'indiscipline de nos soldats et non à l'impéritie ou à la trahison de quelques officiers supérieurs, commencèrent à inquiéter Robespierre et à jeter dans son âme de violents soupçons contre le vainqueur de Jemmapes. Dès le 27 mars, il éclatait à la tribune de la Convention. Précisément Danton venait d'accuser les Girondins d'avoir conduit le général à sa perte par des insinuations perfides; Dumouriez, prétendait-il, lui avait montré une lettre de Roland par laquelle ce ministre l'invitait à se liguer avec lui et ses amis pour « écraser le parti de Paris et surtout ce Danton (2) ».

Sans s'occuper des Girondins dans cette séance, Robespierre poussa droit au général. Par quel phénomène les brillantes espérances dont on s'était bercé il y avait à peine quelques jours s'étaient-elles si vite évanouies? Comment la liberté avait-elle été trahie à Aix-la-Chapelle, au moment même où l'on comptait accomplir en Hollande la révolution de l'Europe? Et c'était à l'heure où l'on se croyait à la veille d'un triomphe complet qu'on apprenait la nouvelle de tant de désastres, que nos principales places fortes, Lille, Givet, Thionville, étaient sans garnison, que nous étions de toutes parts cernés par nos ennemis, qu'un général commandait en dictateur dans le pays, où il occupait encore

(1) Registre des procès-verbaux et arrêtés du comité de Salut public, *Archives* 433. A G. 70.

(2) Voyez le discours de Danton dans le *Journal des débats et des décrets de la Convention*, numéro 190, p. 326.

quelques places, et qu'il avait dans sa retraite abandonné quatre millions à l'ennemi! De plus, ajoutait Robespierre, « nous recevons des lettres qui annoncent qu'il est très-prévenu contre la Convention, que ses opinions politiques doivent alarmer tous les ennemis de la liberté, et nous ensevelissons dans un comité toutes ces nouvelles importantes, toutes ces dénonciations! » Et, singulière coïncidence, continuait-il, les ennemis de l'intérieur avaient en même temps des armées formidables et entraient en lutte ouverte contre la Révolution. En eût-il été de la sorte si les fonctionnaires publics prévaricateurs, si les chefs d'armée infidèles n'avaient pas joui d'une longue impunité? Comment! pour reduire les rebelles de la Vendée, on avait été choisir des officiers aristocrates tels que Marcé, Menou et Vittenkoff! Dans une telle crise, il était indispensable de déployer toutes les vertus que supposait la République, toute l'énergie du patriotisme, de sévir contre tous les agents coupables. « Vous ne vaincrez, » s'écriait Robespierre, « que lorsque le peuple se lèvera en masse contre les ennemis de l'intérieur, qu'il mettra à sa tête des chefs qui auront sa confiance... Un général, quelque puissant qu'il soit, n'est à craindre que lorsqu'il n'est point environné d'une grande nation, supérieure aux trahisons comme aux talens. Mais, si vous ne ralliez pas les parties pures du peuple, si vous ne donnez pas l'éveil au patriotisme, depuis très-longtemps comprimé, alors la puissance de certains généraux pourra devenir vraiment redoutable, alors vous aurez tout à craindre. »

Toutefois cela ne suffisait pas. Dumouriez avait sous ses ordres un membre de la famille d'Orléans, le fils aîné de Philippe Égalité. Était-il téméraire de supposer le général capable de conspirer dans l'intérêt de cette famille? Dans tous les cas, il parut à Robespierre qu'au moment où la République était outragée avec tant d'insolence, trahie avec tant d'audace, elle devait donner une nouvelle force à l'esprit public et une preuve de plus de son antipathie pour la royauté. En conséquence, il renouvela une proposition précédemment faite par les Girondins et défendue par lui à la tribune des Jacobins, celle d'ordonner à tous les membres de la famille Capet d'évacuer, dans un délai de huit jours, le territoire français et toutes les contrées occupées par les armées de la République. Il demanda en outre que Marie-Antoinette d'Autriche fût traduite devant le tribunal criminel extraordinaire, comme prévenue de complicité dans les attentats commis contre la liberté et la sûreté de la nation (1). Robespierre fut vivement applaudi (2), mais en pure perte.

(1) *Moniteur* du 29 mars 1793; *Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, 2e série, numéro 9, p. 419.

(2) *Journal des débats et des décrets de la Convention*, numéro 190, p. 331.

Les Montagnards, qui déjà s'étaient opposés à la motion d'exclure tous les Bourbon, en raison des grands services rendus par d'Orléans à la cause de la Révolution, la combattirent de nouveau ; Lamarque parut surpris d'avoir entendu Robespierre reproduire une proposition déjà « faite par des ennemis de la patrie. » Cette fois cependant, la Gironde vota avec la Montagne, puisqu'à la presque unanimité l'Assemblée écarta par l'ordre du jour la motion de Robespierre. S'il faut en croire un ancien Conventionnel, quand Maximilien fut revenu à sa place, un de ses collègues, Massieu, évêque de Beauvais, qui siégeait à ses côtés, lui aurait demandé comment il se faisait qu'après avoir, dans le temps, combattu la motion de Louvet, il vînt la reproduire aujourd'hui. A quoi Robespierre aurait répondu : « Je ne puis expliquer mes motifs à des hommes prévenus et qui sont engoués d'un individu, mais j'ai de bonnes raisons pour en agir ainsi et j'y vois plus clair que beaucoup d'autres (1). » Or cela est tout à fait inadmissible, par un excellent motif : c'est que, loin de combattre la motion de Louvet et de Buzot, Robespierre, comme on l'a vu plus haut, avait déclaré, en plein club des Jacobins, que s'il eût été présent à la séance où cette proposition avait été présentée, il l'aurait appuyée parce qu'elle était conforme aux principes. On trouve là une preuve de plus de la légèreté avec laquelle sont écrits la plupart de ces mémoires de personnages ayant joué dans la Révolution un rôle plus ou moins important, heureux encore quand ce ne sont pas tout à fait des œuvres de mensonge et de mauvaise foi. Mais, chose très-possible, comme le pense un illustre historien de nos jours (2), Robespierre aura très-bien pu avouer à son collègue Massieu qu'il considérerait la République comme en péril tant qu'un membre de la famille des Capet serait en France (3). Moins de dix jours après, la Convention nationale donnait pleinement raison à Robespierre. Seulement au lieu de se contenter, comme il le demandait, de bannir tous les Bourbon du territoire de la République, elle ordonnait leur arrestation, sur la motion de Boyer-Fonfrède, et leur transfèrement dans une prison d'Etat, afin de les avoir sous la main en otages, et que leurs têtes pussent rouler au pied des échafauds, suivant l'expression de l'ardent Girondin, si les tyrans osaient porter un fer assassin sur les représentants du peuple français.

(1) *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, p. 21.

(2) Louis Blanc, *Histoire de la Révolution*, t. VIII, p. 249.

(3) *Mémoires de Thibaudeau*, t. I, p. 21. Levasseur a reproduit, d'après son collègue, cette conversation manifestement inexacte de Robespierre et de Massieu. (Voyez ses *Mémoires*, t. I, p. 46.) Plusieurs historiens, M. Esquiros entre autres, dans sa belle *Histoire des Montagnards*, s'y sont laissé prendre.

XXV

N'ayant pu obtenir l'expulsion des membres de la famille Capet, Robespierre demanda qu'au moins toutes les pièces de la correspondance de Dumouriez fussent lues à la tribune. Le surlendemain 29 mars, aux Jacobins, il prenait directement à partie ce général dont il soupçonnait maintenant la trahison. Il n'y avait plus à s'étonner de la politesse dont cet officier avait usé à l'égard du roi de Prusse, alors qu'il aurait dû le vaincre et ensevelir son armée dans les plaines de la Champagne. Malgré cela, il avait conservé la confiance du pays à cause de ses belles promesses et de son plan d'envahissement de la Hollande. Vaincu aujourd'hui, au lieu de s'en prendre de cet insuccès à des chefs imbéciles ou traîtres, il accusait l'indiscipline et l'insubordination des soldats, digne imitateur de ce La Fayette qui jadis avait compté tant de partisans au sein de l'Assemblée législative. Mais les soldats de la République avaient déjà prouvé ce que peut l'amour de la liberté, et, selon Robespierre, il ne leur manquait que des chefs dignes d'eux. Du reste, les ennemis les plus dangereux n'étaient pas à l'extérieur, mais au dedans. « Voudroit-on nous faire accroire que nous n'avons plus d'ennemis parce qu'on s'est promené dans les rues et qu'on a visité les maisons? » disait-il. Allusion au désarmement des suspects qui avait eu lieu la veille. Il ne fallait pas s'y tromper, c'était à Paris surtout qu'on en voulait, c'était dans le sang de ses habitants qu'on chercherait à étouffer la dernière espérance du triomphe des droits de l'homme. Le peuple devait donc rester armé et demander actuellement des chefs qui le conduisissent à la victoire, non des bourreaux qui le menassent à la mort. Pour lui, quant à présent, il ne voyait pas d'un bon œil que les députés désertassent la Convention pour accompagner les défenseurs de la patrie, car l'Assemblée se privait de ses membres les plus ardents; et nous verrons bientôt les Girondins profiter de l'absence d'une foule de représentants patriotes pour obtenir de la Convention des mesures déplorables, telles que le décret d'accusation contre Marat par exemple.

Nos maux, poursuivait Robespierre, viennent en partie des corps administratifs, où se sont glissés un trop grand nombre d'aristocrates et de scélérats entretenant dans nos départements ce feu de la sédition qui s'approchait de nous, menaçant de tout embraser si l'on ne se hâtait pas de l'éteindre. Ah! sombre prophétie, nous la verrons trop

tôt se réaliser ! Le remède, où était-il ? dans le peuple et dans la Convention. Qu'on se lève dans toutes les parties de la France pour écraser l'ennemi intérieur, sans cela tout est perdu. Le peuple sauvera la Convention, et la Convention sauvera le peuple à son tour. Puis Robespierre ajouta : « Quand je propose des mesures fermes et vigoureuses, je ne propose pas ces convulsions qui donnent la mort au corps politique. Je demande que toutes les sections veillent, et s'assurent des mauvais citoyens sans porter atteinte à l'inviolabilité des députés. Je ne veux pas que l'on touche à ces fragmens de la représentation nationale, mais je veux qu'on les démasque, qu'on les mette hors d'état de nuire. » Et, après avoir assimilé aux Cazalès et aux Maury tous ceux qui blasphémaient contre les vrais principes, il déclarait encore, aux applaudissements unanimes de l'Assemblée, qu'en se levant pour exterminer ses ennemis, la nation était tenue de respecter la Convention nationale (1).

Quelques jours plus tard, dans un long article de son journal, Robespierre défendait les troupes républicaines contre les calomnies du général Dumouriez, lequel, par compensation, avait fait l'éloge de Stengel et de Lanoue, si gravement compromis l'un et l'autre. Quelques personnes avaient paru attacher la destinée de la République à la tête de tel ou tel individu, de tel ou tel chef d'armée ; c'était là, selon lui, un véritable blasphème. Le salut du peuple tenait à son caractère et à son énergie. Comment ! un général avait pu impunément fouler aux pieds les décrets et l'autorité du gouvernement français, emprisonner ses agents, paralyser les sociétés populaires, aliéner la Belgique, parler enfin et agir en dictateur ! Un tel état de choses ne se pouvait supporter plus longtemps. « Reprenez d'une main vigoureuse les rênes de la Révolution, » s'écriait Robespierre en s'adressant à ses collègues de la Convention. « Destituez les généraux prévenus d'incivisme et de trahison ; punissez sévèrement les coupables ; donnez-leur pour remplaçans des citoyens avoués par l'opinion publique. Dans les états-majors, substituez par ordre d'ancienneté, aux officiers suspects, des hommes attachés aux principes républicains, et bientôt tous les François, embrasés d'un nouveau zèle, accourront avec confiance sous les drapeaux de la liberté, et le peuple tout entier formera derrière l'armée une armée invincible (2). »

Dans la soirée du 31 mars, parurent au nouveau comité de défense

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Jacobins*, numéro 384.

(2) *Lettres de M. Robespierre à ses commettans*, numéro 9, 2e série. Article intitulé : *Des causes de nos revers, de la discipline* (p. 443). Il a été reproduit dans les *Œuvres*, etc., t. III, p. 291.

générale les citoyens Proly, Pereyra et Dubuisson qui, chargés par le ministre des affaires étrangères, Le Brun, d'une mission particulière auprès de Dumouriez, venaient donner au comité lecture du procès-verbal des trois conférences qu'ils avaient eues à Tournay avec le général, du 26 au 28 de ce mois. Dans ces conférences, Dumouriez, avec une brutalité toute militaire, avait laissé entrevoir ses desseins de jouer le rôle de Monk, et s'était emporté contre les principaux patriotes, contre Robespierre en particulier, aux plus violentes invectives (1). Séance tenante, le comité de défense générale, après avoir entendu le procès-verbal des trois envoyés de Le Brun, décerna des mandats d'arrêt contre un certain nombre de personnes, parmi lesquelles les deux fils de Philippe Égalité, le général Valence, Choderlos de Laclos et madame de Genlis, femme du député Sillery, et décida que les scellés seraient apposés sur les papiers de l'ex-ministre de l'intérieur, Roland. On comprend quelle irritation une pareille décision dut jeter dans l'âme des Girondins. Cambacérès fut chargé du rapport de toutes les mesures prises et des motifs qui y avaient donné lieu. Le comité avait siégé toute la nuit; il était près de midi quand le 1er avril 1793 il leva sa séance (2).

Ce jour-là, un déchirement suprême, une irréparable scission allait se produire à la Convention entre la Montagne et la Gironde. Après la lecture du procès-verbal des citoyens Proly, Pereyra et Dubuisson, le rapporteur du comité de défense générale, Cambacérès, donna en quelques mots l'explication des mesures urgentes prises pendant la nuit par le comité. Boyer-Fonfrède aurait voulu qu'avant toute discussion on entendît Dumouriez; il réclama donc l'ordre du jour. « L'ordre du jour, » répondit Robespierre, « est de prendre les mesures nécessaires pour sauver la République exposée aux plus grands dangers. » L'attitude de Dumouriez, ses folles prétentions, son audace, prouvaient assez qu'il se croyait sûr du succès de ses infâmes projets. Il n'y avait donc pas un moment à perdre, selon Maximilien, et il demanda l'ouverture immédiate de la discussion sur les moyens à prendre pour sauvegarder nos frontières.

L'Assemblée allait-elle se rendre à ce sage avis? On était en droit de l'espérer, car la situation était critique; il n'en fut rien pourtant. Les Girondins, profondément irrités du coup frappé sur Roland, s'en prirent à Danton, soit qu'ils le regardassent comme le principal au-

(1) Voyez ce que dit à ce sujet Dubuisson au club des Jacobins, dans la séance du 2 avril. *Journal des débats et de la correspondance...* numéro 387.

(2) Registre des procès-verbaux et arrêtés du comité de Salut public, *Archives* 433, A G. 70.

teur de cette injure, soit qu'ils le jugeassent plus vulnérable. Danton, en effet, avait été assez étroitement lié avec Dumouriez. Commissaire en Belgique, il avait vécu dans son intimité, et de retour en France, il n'avait pas tari en éloges sur son compte. Un jour même, tout récemment, au sein du comité de défense générale, Robespierre avait insisté pour qu'on examinât très-attentivement et sans retard la conduite de Dumouriez, jugeant tout délai dangereux. Danton s'y était opposé, parce que, pensait-il, on ne devait rien décider contre le général avant la complète évacuation de la Belgique, et son opinion avait prévalu. Pénières commença l'attaque contre le vigoureux athlète; ensuite vint La Source, qui groupa fort habilement tous ces faits, y joignit force insinuations perfides, et, dans son accusation contre Danton, enveloppa Lacroix, cet ancien allié des Girondins, passé tout à coup dans le camp montagnard. L'âpre orateur revint encore sur cette éternelle dictature, fantôme sans cesse évoqué par son parti; il se plaignit de l'inaction du tribunal révolutionnaire et termina en demandant que chacun jurât de donner la mort à quiconque tenterait de se faire roi ou dictateur. L'Assemblée, d'une voix unanime, prêta ce serment aux applaudissements des tribunes.

Tout le monde connaît la foudroyante réponse de Danton. On avait eu l'air de suspecter sa probité relativement à une somme de cent mille écus mise à sa disposition et à celle de Lacroix pour les besoins de leur mission en Belgique, il s'en rapporta à cet égard au témoignage de Cambon. Puis, après une sorte d'invocation aux citoyens vraiment amis du peuple qui siégeaient sur la Montagne, il prit corps à corps La Source et les Girondins, et deux heures durant les tint sous sa rude étreinte. On avait incriminé ses relations avec Dumouriez; mais ses ennemis, les *hommes d'Etat*, les *intrigants*, n'avaient-ils pas été, n'étaient-ils pas encore les plus ardents partisans du général? N'avaient-ils pas eu pour lui les plus grands ménagements? N'était-ce pas un journal de la faction girondine, *le Patriote françois*, qui écrivait que Dumouriez était « loin d'associer ses lauriers aux cyprès du 2 Septembre, » dont Brissot et ses amis, avec cette mauvaise foi dont nous avons donné tant de preuves, s'efforçaient de rejeter la responsabilité sur leurs adversaires? « Eh bien! » s'écria Danton de sa voix formidable, après avoir renvoyé à ses imprudents accusateurs le reproche de vouloir rétablir la royauté, « eh bien! je crois qu'il n'est plus de trêve entre la Montagne, entre les patriotes qui ont voulu la mort du tyran, et les lâches qui en voulant le sauver nous ont calomniés dans la France. » Hélas! non, il n'y avait plus de trêve possible, et les applaudissements mêlés de cris de fureur qui interrompirent de moment en moment la dernière partie de cette puissante improvisation,

donnèrent la mesure du degré d'exaspération où étaient montés l'un et l'autre parti (1).

L'Assemblée, après avoir entendu le discours de Danton, passa à l'ordre du jour ; mais elle prit une mesure bien grave et grosse de conséquences fatales. « Frappons les traîtres quelque part qu'ils se trouvent ! » s'était écrié Marat. Aussitôt le Girondin Biroteau, formulant cette menace en motion, proposa à la Convention de mettre en état d'accusation celui de ses membres sur la tête duquel flotteraient de violents soupçons. Les Girondins étaient en majorité, ils appuyèrent en masse la demande de leur ami, — personne ne protesta du reste, — et l'Assemblée aveuglée décida, que sans avoir égard à l'inviolabilité d'un représentant de la nation française, elle décréterait d'accusation celui ou ceux de ses membres contre lesquels il y aurait de fortes présomptions de complicité avec les ennemis de la liberté, de l'égalité et du gouvernement républicain (2). Ainsi cette charte tutélaire d'inviolabilité réclamée jadis par Robespierre au sein de l'Assemblée constituante, la voilà détruite, anéantie, déchirée par les mains des Girondins, et Robespierre n'avait pas réclamé, tant de part et d'autre les passions étaient devenues violentes, les haines furieuses ! Seulement, de ce droit de proscrire, — droit exorbitant ! — les Girondins, en majorité à cette heure, espéraient bien user à leur profit, et ils en donneront *prochainement* la preuve. Les malheureux ! ils venaient de décréter leur mort !

XXVI

Robespierre avait laissé la Convention sous l'influence des paroles de Danton, mais le soir même il montait à la tribune des Jacobins pour flétrir la déloyauté avec laquelle on avait essayé d'incriminer la conduite de cet ardent patriote. La calomnie avait pris prétexte de sa trop grande crédulité et de ce qu'il ne s'était pas permis de mettre de lui-même Dumouriez en état d'accusation. On était allé jusqu'à proposer au sein du comité de défense générale l'arrestation de Danton. Pourtant, disait Robespierre, « vous savez avec quelle supériorité ce patriote a écrasé ses ennemis. Vous savez avec quelle énergie il a élevé toutes les âmes. » Dans l'extrême péril de la République, et au moment où les

(1) Voyez pour cette séance fameuse du 1er avril le *Moniteur* des 3 et 4 avril 1793 et le *Journal des débats et des décrets de la Convention*, numéros 195 et 196.

(2) *Moniteur* du 4 avril 1793.

royalistes levaient audacieusement la tête, il fallait, ajoutait-il, ne voir que le salut de l'État. On avait, par mesure de prudence, ordonné l'arrestation de certaines personnes suspectes, mais on était dans un temps où les amis de l'humanité ne pouvaient sacrifier la patrie à des sentiments de commisération particulière. Pour lui qui, sans attaquer les individus, ne croyait pas au patriotisme des princes en général, il conseilla à la société de décider, par un arrêté solennel, à l'exemple du département des Bouches-du-Rhône, que tout homme appartenant à la famille ci-devant royale serait incapable d'être membre d'aucune société populaire. Le décret contre la famille des Bourbon n'était pas rendu encore. L'avis de Robespierre rencontra quelques contradicteurs; cependant, après une courte discussion, il fut adopté à une forte majorité dans cette même séance. Maximilien avait aussi recommandé aux citoyens de Paris le plus grand calme, et le respect de la Convention. « Je vous dis, dans la vérité de mon cœur, que la plus fatale de toutes les mesures seroit de violer la représentation nationale (1). » C'était précisément le jour où les Varlet et les Fournier instituaient à l'archevêché un comité d'insurrection permanent.

Le lendemain 2 avril était lue à la Convention, entre autres pièces importantes, une lettre adressée par Dumouriez au ministre de la guerre Beurnonville, son intime ami, et dans laquelle, après avoir violemment récriminé contre Cambon et contre Robespierre, le général fondait sa confiance sur les *hommes de bien* de l'Assemblée et déclarait qu'il ne pouvait plus être question de conciliation avec les scélérats (2). Or, — singulier et fatal rapprochement! — dans le numéro du *Patriote françois* portant la date du 12 mars, on lisait : « Dumouriez est trop élevé par son courage, par son génie, par ses victoires, au-dessus de la faction anarchiste pour qu'elle espère le renverser. Elle croit, par d'indignes flagorneries, mettre dans son parti un homme qu'elle craint, elle le flatte... Mais leur espérance est folle... Dumouriez aime la gloire, il ne voudra pas partager leur infamie. Dumouriez aime la patrie, il la sauvera avec les républicains, il ne voudra pas la perdre avec les anarchistes (3). » Les *républicains*, sous la plume du secrétaire de Brissot, les *gens de bien*, sous celle de Dumouriez, c'était Brissot, c'étaient Guadet, Vergniaud, Gensonné, tous les adversaires de l'insurrection du 10 août; les *anarchistes*, les *scélérats*, c'était Robespierre, c'étaient Danton, Marat, Cambacérès, Merlin, toute la Montagne. Quand Robespierre, sur la foi de Danton, croyait encore à la fidélité de Du-

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Jacobins*, numéro 387.
(2) Voyez cette lettre dans le *Moniteur* du 5 avril 1793.
(3) *Patriote françois*, numéro 1307 *bis*.

mouriez, il fondait sa croyance sur l'intérêt particulier du général, comme on l'a vu, non sur son patriotisme dans lequel il avait une très-médiocre confiance; eh bien! à l'heure même où lecture était donnée de cette lettre qui semblait un écho des feuilles girondines, ce général si élevé par son courage, par son génie, par son amour de la patrie, suivant le jeune Girey-Dupré, portait une main sacrilége sur les quatre commissaires de la Convention envoyés près de lui, Quinette, Lamarque, Bancal et Camus, sur le ministre de la guerre lui-même qui les accompagnait, et il les livrait au général autrichien Clairfayt.

On comprend de quel anxiété poignante étaient saisis les patriotes. Dumouriez marchait sur Paris, c'était certain. Le rédacteur du journal de Brissot, qui, la veille encore, avait entonné ses louanges, était bien obligé d'écrire : « Lorsque hier nous prenions la défense du vainqueur de Valmy et de Jemmapes, nous étions loin de penser que Dumouriez étoit las de jouer le rôle d'Épaminondas, et qu'il vouloit jouer celui d'Alcibiade ou de Monk. » Puis, en exprimant encore une sorte de doute, il ajoutait : « Si ses crimes sont prouvés, sa tête doit tomber (1). » Mais Robespierre ne doutait pas. Comme si à quatre-vingt-dix lieues de distance il eût pu lire dans le cœur du général, il le montrait nouant des intelligences avec les puissances étrangères ; — et déjà Dumouriez avait eu avec le colonel Mack plusieurs entrevues dans lesquelles il s'était engagé à marcher sur Paris pour y rétablir la monarchie (2), — il le montrait s'offrant comme médiateur afin de forcer le peuple français à transiger sur sa liberté. Mais quoi! la République, cette République dont l'enfantement était si pénible, courberait la tête, s'humilierait devant un soldat insolent! Non, mille fois non. C'était l'heure où le génie de la liberté devait enfanter des miracles. Et Paris est le boulevard de la liberté, s'écria Robespierre aux Jacobins, dans la séance du 3 avril. Si quelqu'un désespéra du salut de la République, ce ne fut certes pas lui. Sombre et terrible, il communiqua à tous l'ardeur de patriotisme dont il était dévoré. Comme député de Paris, il fit appel aux sections, à la municipalité, au département. La capitale du monde ne succomberait pas! Il fallait, selon lui, lever une armée révolutionnaire composée de tous les patriotes, et dont la force et le noyau seraient dans les faubourgs ; il fallait désarmer non pas les nobles et les prêtres, mais seulement les citoyens douteux qui auraient donné des preuves d'incivisme. Dumouriez sans doute précipitait ses pas; il n'y avait pas de temps à perdre : c'était à la capitale menacée à se défendre. « Le moment est venu de transiger avec les despotes ou de mourir pour la liberté.

(1) *Patriote françois*, numéro 1328.
(2) Voyez les propres aveux de Dumouriez dans ses *Mémoires*, t. IV, p. 121 et 122.

J'ai pris mon parti, que tous les citoyens m'imitent. » Et au milieu des transports soulevés par ses paroles enflammées, il ajouta : « Que tout Paris s'arme, que les sections et le peuple veillent, que la Convention se déclare peuple... Le génie de la liberté triomphera ! » Le lendemain on lisait à la tribune de la Convention la circulaire insurrectionnelle de Dumouriez; et l'Assemblée, après avoir, à la voix de Thuriot, mis le général hors la loi, promettait 300,000 livres à ceux qui s'en saisiraient et l'amèneraient à Paris mort ou vif. On sait comment Dumouriez, abandonné de ses soldats indignés, passa à l'ennemi, flétrissant par une indigne trahison sa carrière si brillamment commencée.

Dans son numéro du 2 avril, la feuille de Brissot, s'emparant d'une phrase de Robespierre, mal rendue peut-être par le *Journal des débats de la Société des Jacobins*, dont le rédacteur, tout dévoué à la Gironde, avait été chassé un jour pour avoir faussement rendu compte des séances, avait eu l'effronterie d'accuser l'énergique tribun de prêcher la guerre civile (1). Il était impossible d'aller plus loin dans la calomnie que le *Patriote françois* à l'égard de Robespierre. Depuis un an, c'est-à-dire depuis le jour où un discours de Brissot et un discours de Guadet avaient été solennellement déclarés calomnieux par la société des Amis de la Constitution, c'était une guerre sans trêve et sans relâche, odieuse, déloyale au suprême degré (2). Non, je ne sache pas de cœur, si cuirassé qu'il fût, qu'une si persistante mauvaise foi et de si sanglantes calomnies n'eussent fini par jeter hors de lui-même. Et pour comble de démence, voilà les Girondins qui imaginent à présent d'accuser la Montagne d'être complice de Dumouriez! Mais pouvait-on oublier que mis en relation avec eux par leur ami Gensonné, le général avait été élevé par eux au ministère? N'était-ce pas en leur compagnie qu'au mois de janvier précédent on l'avait toujours rencontré? N'était-ce pas sur eux que, dans ses lettres toutes récentes, il fondait son espoir pour arracher la France à ce qu'il appelait l'anarchie, par une touchante imitation de leur langage? Enfin, n'était-ce pas le jour même où éclatait la trahison de Dumouriez que paraissait dans le journal de Brissot ce malheureux article si élogieux à l'égard de ce général?

Le 3 avril, à la séance du soir, comme on proposait à la Convention des mesures insignifiantes, Robespierre demanda tout à coup la parole pour une motion d'ordre, et, de sa place, il se plaignit de l'insuffisance des moyens adoptés jusqu'ici pour parer aux dangers publics. Le co-

(1) *Patriote françois*, numéro 1329.

(2) Voyez, pour ces derniers temps, les numéros 1244, 1257, 1306, 1307, 1329, 1338, 1340, 1341, etc., du *Patriote françois*.

mité de défense générale, divisé comme il l'était, lui paraissait incapable de sauver le pays. Ce comité, dit-il, avait le tort de compter dans son sein certains hommes professant des principes réprouvés par la liberté. Ici de vifs murmures interrompirent l'orateur. — *À la tribune! à la tribune!* crièrent plusieurs voix. — Mais, répliqua un membre, il est impossible aux amis de la liberté d'aller à la tribune, on les injurie. Jean Debry, qui présidait, ayant pris l'engagement de maintenir la liberté des opinions, Robespierre monta à la tribune. Convaincu que les mesures nécessaires au salut de la Révolution ne seraient jamais adoptées par un pareil comité, il ne se regardait plus, dès à présent, comme en faisant partie et tenait à le déclarer hautement. Il ne voulait pas délibérer avec des gens disposés à accepter un système où la république se trouverait combinée avec une sorte de constitution monarchique, avec des gens qui d'ailleurs avaient tenu le langage de Dumouriez, et qui, à l'exemple de ce général, avaient calomnié sans cesse Paris et les patriotes les plus purs de la Convention. A l'appui de ses paroles, Robespierre invoqua le propre témoignage du général, lequel, dans une de ses lettres lues à la tribune, applaudissait au choix des députés composant le comité de défense générale, à l'exception de six membres, parmi lesquels l'orateur s'honorait de figurer. Enfin il s'étonnait que ceux qui depuis six mois s'acharnaient contre les plus ardents défenseurs de la liberté fussent restés muets jusqu'ici sur les crimes de Dumouriez. « Il n'y a que nous, » s'écria-t-il, « tant calomniés, qui ayons élevé la voix sur les perfidies de ce traître. » — A ces mots Brissot se leva et demanda la parole. — Alors revinrent à la mémoire de Robespierre toutes les infamies incessamment répandues sur son nom par la feuille du célèbre Girondin. Ce matin encore n'avait-on pas odieusement travesti ses pensées? « Puisque Brissot, » dit-il, « demande la parole pour me foudroyer, je vais faire sur Brissot l'application de ce que je viens de dire. » Il n'avait pas de faits certains à alléguer contre lui; mais il le montra intimement lié depuis longtemps avec Dumouriez, ayant, dans toutes les circonstances, pris ardemment sa défense, et de concert avec lui, poussé à la guerre contre l'Autriche avant de songer à abattre la cour et à remplacer les généraux aristocrates comme le voulaient tous les vrais patriotes. Il reproduisit le reproche déjà lancé du haut de la tribune contre Roland et les Girondins par Danton d'avoir, après le 10 août, aux jours des grands périls, comploté d'abandonner Paris avec le roi et sa famille, et désespéré lâchement du salut de la France; il scruta d'un œil sévère la conduite de ce Dumouriez qui, après avoir débuté par des succès brillants, marchait maintenant de revers en revers et s'en prenait à l'indiscipline des sol-

dats républicains au lieu d'accuser l'impéritie ou la trahison de généraux étrangers dont quelques-uns, comme Miranda, étaient des créatures de Brissot. Dumouriez était donc, selon Robespierre, d'intelligence avec ce dernier, et l'un et l'autre devaient être décrétés d'accusation (1).

Brissot n'eut pas de peine à prouver qu'il était parfaitement étranger à la trahison du général; mais quand, au début de sa défense, il déclara hypocritement qu'il n'avait pas voulu se prononcer sur les crimes de Dumouriez avant d'avoir été provoqué à s'expliquer, il s'attira cette violente apostrophe de Poultier: « Il est convaincu; je demande qu'il lise le numéro du 2 avril de son journal : vous en verrez la preuve. » La Convention nationale passa à l'ordre du jour, parce qu'en définitive rien n'indiquait la moindre participation de Brissot dans les projets du vainqueur de Jemmapes; mais il n'en est pas moins vrai que, jusqu'au dernier jour, les Girondins, comme cela ressort clairement des articles du *Patriote françois*, comptèrent sur l'épée du général pour les aider à réduire leurs adversaires de la Montagne.

XXVII

Tellement violentes étaient les passions que, dans la séance de nuit du lendemain, Vergniaud proposa à la Convention de déclarer complice de Dumouriez quiconque ferait perdre le temps de l'Assemblée, et si cette motion insensée ne fut pas adoptée, elle n'en fut pas moins couverte d'applaudissements (2).

Le comité de défense récemment réorganisé sous le nom de commission de Salut public, et composé de membres entre lesquels toute entente était devenue impossible, se trouvait, comme venait de le démontrer Robespierre, dans l'impuissance de diriger l'action gouvernementale et de sauver le pays. Tout le monde le sentait. Le mercredi soir 3 avril, Isnard et Cambon avaient proposé au sein de ce comité une nouvelle organisation du pouvoir exécutif (3). Ce fut ce projet que le Girondin Isnard vint soumettre à la Convention dans la séance du 6 avril, et qui fut adopté, avec quelques modifications, par l'Assemblée. Un comité de Salut public, formé de neuf membres de la Convention, renouvelables de

(1) Voyez le *Moniteur* du 6 avril 1792.
(2) *Ibid.* du 7 avril 1792.
(3) Registre des procès-verbaux et arrêtés du comité de Salut public. *Archives* 433, A G. 70.

mois en mois, était chargé de surveiller et d'accélérer l'action du conseil exécutif, dont il lui était permis de suspendre les arrêtés, à la condition d'en informer sans délai la Convention nationale. Investi du droit de prendre dans les circonstances urgentes des mesures de défense générale extérieure et intérieure, il devait adresser chaque semaine à l'Assemblée un rapport écrit de ses opérations et de la situation de la République, et tenir registre de ses délibérations. Ainsi fut créé le grand comité de Salut public, qui eut pour mission de sauver la France et dont le souvenir frappe encore de terreur aujourd'hui tous les partisans de la royauté.

Les premiers membres de ce comité furent Barère, Delmas, Bréard, Cambon, Danton, Guyton-Morveau, Treilhard, Delacroix et Robert Lindet, nommé à la place de Jean Debry non acceptant. Pour que Robespierre y entrât tout d'abord, l'influence girondine était encore trop grande sur la Convention; il n'en deviendra membre qu'au mois de juillet suivant. Telle était alors l'exaspération des Girondins contre lui, qu'un des leurs, le Marseillais Rebecqui, un de ses premiers accusateurs, envoya à la Convention nationale sa démission, fondée, — c'est à n'y pas croire! — sur ce que Robespierre *n'avait pas porté sa tête sur l'échafaud* pour avoir proposé *un chef, un régulateur* (1). La lettre par laquelle le député de Marseille annonçait sa résolution, lettre d'un véritable maniaque, ne produisit aucun effet, contre son attente sans doute, et l'Assemblée accepta purement et simplement la démission du compère de Barbaroux, de ce faux témoin suborné par la Gironde, comme disait Camille Desmoulins.

La trahison de Dumouriez avait porté au comble l'irritation des esprits. L'inquiétude était partout, le soupçon farouche dans tous les cœurs. Dumouriez avait été le collègue des Girondins au ministère; il tenait d'eux sa nomination de général en chef des armées de la République. A la suite du renvoi de Roland, de Clavière et de Servan, un éclat scandaleux avait eu lieu. A Brissot, imprimant qu'il était, lui Dumouriez, le plus vil des hommes, le général avait répondu que Brissot était le plus grand des fripons; mais la paix s'était faite entre eux, et nous avons vu le journal de Brissot porter aux nues, jusqu'au dernier moment, le criminel général. Rien d'étonnant, en conséquence, à ce que les sections parisiennes, à bon droit irritées des éternelles et iniques déclamations des Girondins contre la capitale, les aient enveloppés dans l'anathème dont était désormais frappé Dumouriez. L'injustice appelle l'injustice. Le 8 avril, dans la séance du soir, parut à la Convention

(1) Voyez le *Moniteur* du 11 avril 1793.

une députation de la section de Bon-Conseil. Parmi ceux que la voix publique désignait comme les complices de Dumouriez, elle nomma les Brissot, les Guadet, les Gensonné, les Vergniaud, les Louvet, les Buzot, et réclama contre eux un décret d'accusation. Si les gens de la droite poussèrent les hauts cris et trépignèrent de fureur, cela se comprend de reste. Les pétitionnaires n'en obtinrent pas moins, sur la demande de Marat, les honneurs de la séance (1).

Le surlendemain, Pétion, plein de colère, venait dénoncer un projet d'adresse à la Convention nationale, émanant cette fois de la section de la Halle-aux-Blés et conçue dans le même esprit que la précédente pétition. La lecture de cette adresse souleva au sein de l'Assemblée un de ces orages comme on en avait déjà trop vu, hélas ! Danton proposa une mention honorable de l'adresse lue par Pétion, et au milieu du tumulte, on l'entendit, de sa voix tonnante, crier aux Girondins : « Vous êtes des scélérats! » Pétion reprit, et mit tout sur le dos de Marat, se plaignant qu'aujourd'hui l'Ami du peuple obtînt sans cesse la parole et dénonçât les meilleurs citoyens.—Et Dumouriez? lui objecta-t-on.—Sans doute il a dénoncé Dumouriez, » fut obligé d'avouer l'ancien maire ; « mais il ne dénonçoit pas Égalité, mais il le défendoit, mais il alloit chez lui... » On voit comme la haine aveuglait l'un et l'autre parti. Si les Montagnards reprochaient aux Girondins d'être les complices de Dumouriez, ceux-ci, avec bien moins de raison, accusaient leurs adversaires de conspirer en faveur de d'Orléans. La conclusion de Pétion fut qu'il fallait renvoyer devant le tribunal révolutionnaire le président et les secrétaires de la section de la Halle-aux-Blés, s'ils avaient signé l'adresse dénoncée par lui.

Danton, avec beaucoup plus de calme, combattit cette motion. Quel exemple on donnait à la nation ! On voulait sévir contre le peuple, et on le dépassait en violence! Paris n'avait-il pas le droit d'ailleurs de porter à son tour la guerre contre ceux qui l'avaient tant calomnié, après les services qu'il avait rendus à la cause de la liberté? Telle fut à peu près l'argumentation de Danton. Il essaya cependant, par quelques paroles pleines de sens et de cœur, d'apaiser les colères. Mais toutes les digues étaient rompues. Boyer-Fonfrède reprit, contre la Montagne, la thèse absurde de eette prétendue conspiration en faveur de d'Orléans. Après lui parut Guadet, l'homme le plus propre à tout envenimer. Il s'opposa

(1) Voyez le *Moniteur* du 10 avril. — M. Michelet, dont presque toute l'histoire est bâtie sur des suppositions, *suppose* que la section de Bon-Conseil ne faisait rien sans consulter *M. Lhuillier*; et que la pétition fut dressée *très-probablement* par *Lhuillier*, ami de Robespierre et son candidat pour la mairie. (*Histoire de la Révolution*, t. V, p. 463.) Nous avons déjà démontré la fausseté de cette double assertion.

à ce qu'on traduisît dès à présent Égalité et ses complices au tribunal révolutionnaire, parce que ce tribunal refusait de poursuivre les fauteurs de la conspiration du 10 mars, laquelle, prétendait-il, tenait essentiellement à celle de d'Orléans. Pour quiconque a consciencieusement étudié l'histoire de ces temps orageux, il est évident que cette problématique conspiration du 10 mars n'exista jamais que dans la cervelle des Girondins, qui s'ingénièrent pour s'en faire une arme contre leurs adversaires. Nous avons d'ailleurs suffisamment prouvé avec quelle persistance Robespierre, personnellement, avait combattu toute tentative illégale contre la Convention, avec quel soin il avait recommandé le plus grand calme à la population. L'insinuation perfide de Guadet le tira de la réserve où il était resté jusque-là dans cette séance agitée. « Je demande la parole après Guadet pour dénoncer les vrais coupables! » s'écria-t-il. Guadet recommença de plus belle. Les véritables complices de Dumouriez étaient, soutenait-il, les auteurs de la conspiration du 10 mars, les acolytes d'Égalité, c'est-à-dire, dans sa pensée, les Danton, les Marat. Quant à l'opinion publique qui les écrasait, ses amis et lui, c'était une opinion factice, semblable au coassement de quelques crapauds. Grossièreté inutile, qui lui attira de la part de Marat cette apostrophe non moins grossière : « Vil oiseau, tais-toi (1)! »

Robespierre avait jusqu'alors laissé Danton et Marat dresser devant la Convention l'acte d'accusation contre la Gironde en masse, mais cette fois il était venu avec un discours tout préparé, comme il le laissa très-bien entendre dès ses premières paroles. Les provocations de Pétion et de Guadet l'amenèrent à la tribune. Bien insensé, pensait-il, serait celui qui présenterait comme corrompue la majorité de la Convention; mais de temps à autre elle se laissait égarer par certains hommes profondément corrompus. Cela ne se pouvait nier. Pour lui, les conspirations dont la République était environnée formaient comme une chaîne immense, qui circulait dans tous les cabinets de l'Europe et dont un des anneaux aboutissait dans l'enceinte même de l'Assemblée. Après avoir cherché avec douleur les causes des périls de la liberté, il voulait les dévoiler aujourd'hui. Les hommes qu'il avait à dénoncer étaient encore en possession de dominer, et peut-être ses efforts seraient-ils inutiles, mais du moins il aurait la conscience d'avoir rempli son devoir. Il ne faut pas perdre de vue qu'au moment où Robespierre enveloppa, dans le vaste réquisitoire

(1) Voyez le *Moniteur* du 12 avril 1793, et le *Journal des débats et des décrets*, numéro 205, p. 167.

dont nous allons donner l'analyse, les principaux membres de la Gironde, cette faction était encore toute-puissante et en majorité dans l'Assemblée, comme, quelques jours auparavant, Robespierre jeune n'avait pas manqué d'en faire la remarque aux Jacobins : « La Montagne est presque déserte ; les patriotes sont dans les départemens (1). » Ce n'était donc pas un parti à moitié abattu qu'à son tour il venait attaquer en face; au contraire. « Parlez ! parlez ! » lui crièrent plusieurs voix. La Source et Vergniaud lui-même insistèrent pour qu'il fût entendu sur-le-champ. On était prêt à répondre à un discours *artificieusement* apprêté, disaient-ils, reproche outrecuidant et assurément bizarre dans la bouche de gens qui, si souvent et à brûle-pourpoint, avaient jeté à la tête de Robespierre des libelles préparés dans l'ombre et longuement médités. La Convention décida qu'il serait entendu séance tenante.

XXVIII

Du long réquisitoire que nous allons rapidement examiner, tout est vrai, tout... excepté les inductions qu'a tirées Robespierre de faits dont il était impossible de contester la réalité. Les historiens contre-révolutionnaires, les écrivains hostiles à ce grand citoyen, n'ont pas manqué de lui faire un crime de ce discours qu'ils ont présenté comme un monument d'astuce et de perfidie; mais ils se sont bien gardés de dire par quels mensonges odieux, par quelles calomnies répétées à satiété, par quelles manœuvres ténébreuses, les Brissot, les Guadet, les Vergniaud, les Louvet, avaient jeté l'irritation dans le cœur de ce collègue qui, à diverses reprises, au début de la Convention, les avait adjurés de dépouiller toute haine particulière; comment ils l'avaient en quelque sorte amené fatalement à confondre sa propre cause avec celle de la République, et à considérer comme des ennemis de la liberté ceux qui avec tant d'acharnement et de mauvaise foi conspiraient la perte de ses plus intrépides défenseurs.

Robespierre commença par déclarer qu'une faction puissante conspirait avec les tyrans de l'Europe pour donner un roi à la France avec une constitution aristocratique. C'était bien là le système qui convenait à Pitt, à tous les ambitieux, à ces bourgeois aristocrates ayant hor-

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Jacobins*, numéro 389.

reur de l'égalité et auxquels on avait fait peur même pour leurs propriétés, aux anciens nobles enfin, heureux de retrouver dans une nouvelle cour les distinctions dont la Révolution les avait dépouillés. « La République, » disait Robespierre, « ne convient qu'au peuple, aux hommes de toutes les conditions qui ont une âme pure et élevée, aux philosophes amis de l'humanité, aux *sans-culottes*, qui se sont en France parés avec fierté de ce titre dont La Fayette et l'ancienne cour vouloient les flétrir, comme les républicains de Hollande s'emparèrent de celui de *gueux*, que le duc d'Albe leur avoit donné. »

L'orateur traça ensuite un sombre tableau de la conduite des Girondins depuis leur apparition sur la scène de la Révolution. Il les montra terribles contre les émigrés et les prêtres, défendant les droits du peuple et les sociétés patriotiques jusqu'à ce qu'ils fussent parvenus à s'emparer du pouvoir, objet de leurs ardentes convoitises; puis, devenus en tout point semblables à ces gens connus sous le nom de Feuillants et de modérés, cachant leur ambition sous le masque de la modération et de l'amour de l'ordre, traitant d'anarchistes et d'agitateurs tous les patriotes coupables de ne pas s'être enrôlés sous leurs drapeaux et de n'avoir pas cru que les destinées de la Révolution fussent conciliables avec les prétentions des gens de cour, même sous un ministère girondin. Leur éloignement du pouvoir les avait seul pour un temps rejetés dans le parti populaire; mais que d'efforts pour ressaisir ce pouvoir perdu! La journée du 20 juin n'avait pas eu d'autre mobile que leur ambition. Ils trouvaient bon de se servir du peuple comme d'un marchepied pour monter aux honneurs, sauf à l'écraser sous prétexte de maintenir l'ordre quand on n'avait plus besoin de lui. N'ayant pas réussi par l'émeute, ils étaient entrés en négociations avec la cour, par l'entremise du peintre Boze, pour obtenir le rappel de leurs ministres d'élection. Aussi que de luttes, que de menaces contre ceux qu'ils appelaient alors les républicains en les menaçant du glaive de la loi! Avec quelle persistance ils s'étaient opposés à la journée du 10 août, jusqu'à promettre au roi, dans la matinée de ce jour, de faire respecter les autorités constituées! Tout cela fut rappelé par l'orateur avec une verve désespérante. Continuant l'examen de la conduite de ses adversaires, Robespierre les représenta cherchant, une fois la monarchie détruite, à s'attribuer tout l'honneur de son renversement, recueillant seuls les fruits de la victoire populaire, calomniant, dès le lendemain du 10 août, le conseil général de la commune, aux efforts duquel était dû le triomphe de la nouvelle révolution, et s'empressant de rappeler au ministère leurs créatures, Servan, Clavière et Roland. Maîtres une seconde fois du pouvoir, et maîtres absolus, ils

font remettre entre les mains de Roland des sommes énormes pour façonner à leur gré l'opinion publique, pour payer tous les écrivains disposés à se vendre, à chanter leurs louanges et à calomnier indignement toutes les personnes opposées à leurs vues. Avec quelle perfidie et quel machiavélisme ils excitaient contre Paris la défiance et la jalousie des autres parties de l'Empire, et travestissaient en brigands et en assassins les citoyens dont ils redoutaient l'énergie! L'ennemi marche sur la capitale; Longwy et Verdun tombent sous ses coups; que font-ils? Ils songent à fuir avec l'Assemblée législative, sans s'inquiéter de la capitale livrée aux vengeances de Brunswick; et sans la résistance de Danton, sans le sublime élan du peuple de Paris, nul doute qu'ils n'eussent accompli leur dessein.

La Convention arrive, la République est proclamée; vont-ils fraterniser sincèrement avec ses véritables fondateurs, s'unir avec eux dans un même cri d'enthousiasme et de victoire? Point. Dans la crainte qu'on ne vienne leur demander une part du pouvoir dont ils sont restés détenteurs, ils s'attachent, dès le premier jour, à jeter la division et le trouble dans l'Assemblée par les plus odieux mensonges et par les plus indécentes calomnies. A la piste des nouveaux députés trompés d'avance par des papiers imposteurs, ils pratiquent sur eux un système d'embauchage honteux et parviennent ainsi à se former une majorité au sein de la Convention. Pour donner le change sur la dictature qu'ils exerçaient eux-mêmes, ils inventent et répètent à l'envi cette ridicule fable de dictature dont ils imputent le projet à un citoyen « sans pouvoir comme sans ambition ». Puis, comme pour déshonorer à plaisir la Révolution française aux yeux du monde entier, ils chargent de toutes les iniquités imaginables les patriotes dont ils redoutent l'opposition. De là ces éternelles déclamations contre les journées de Septembre, contre la justice révolutionnaire qui avait immolé les Montmorin et les de Lessart, et dont la responsabilité, si responsabilité il y a, devrait peser plutôt sur les Girondins que sur leurs adversaires, comme nous l'avons surabondamment démontré (1).

(1) Veut-on savoir de quelle façon étrange M. Michelet travestit les trois lignes où Robespierre, dans son discours, fait allusion aux massacres de Septembre, dont les Girondins, avec leur mauvaise foi habituelle, s'étaient efforcés de rejeter tout l'odieux sur leurs rivaux, qu'on ouvre son *Histoire de la Révolution* (t. V, p. 465) et on y lira : « Il accuse (Robespierre) spécialement la Gironde... *de n'avoir pas voulu les massacres de Septembre, les pillages de février.* » Est-ce que c'est là de la probité historique? On ne sait vraiment qu'en penser, dirons-nous avec M. Michelet lui-même, qui prétend que les plus aveugles partisans de Robespierre n'ont pas eu le cœur de rapporter le discours de Robespierre. — M. Louis Blanc en a donné une très-longue analyse dans son *Histoire de la Révolution*, t. VIII, p. 253 et suiv. — M. Michelet sait fort bien qu'il est impossible de donner tout entier un morceau d'une telle longueur. Nous nous

Dans leur rage insensée contre Paris, ces mêmes hommes, pour écraser le patriotisme de la capitale, appellent illégalement une masse de fédérés, qui d'abord poursuivent de leurs cris de fureur les véritables amis de la liberté. Mais bientôt, ô toute-puissance de la vérité et de la vertu! ces généreux citoyens, revenus de leurs erreurs au contact des habitants de la capitale, cimentent dans une fête civique, sur la place du Carrousel, leur alliance avec le peuple de Paris, et jurent avec lui une haine éternelle aux tyrans. Les longs délais apportés au jugement de Louis XVI, l'appel au peuple qui, au dire de l'orateur, équivalait à un appel à la guerre civile, la précipitation avec laquelle les Girondins avaient rompu la paix et soulevé l'Europe contre nous, quand à la tête de nos armées se trouvaient des généraux notoirement hostiles à la Révolution, quand nos soldats étaient sans armes et nos places fortes sans moyens de défense, quand la France regorgeait encore d'ennemis intérieurs, étaient autant de griefs relevés par Robespierre à la charge de ses adversaires.

Un historien de nos jours trouve exorbitant qu'il ait reproché aux Girondins d'*avoir voulu la guerre*, c'est-à-dire d'avoir pensé que la France « devait étendre au monde le bienfait de la Révolution (1). » Voilà, il faut l'avouer, une singulière façon pour un peuple d'être le bienfaiteur d'un autre peuple, que de porter dans son sein le fléau de la guerre, le ravage dans ses champs et dans ses villes, la désolation dans ses familles. Pour nous, plus ménager du sang des hommes, nous sommes pleinement de l'avis de Robespierre, qui réprouvait les *missionnaires armés*, et qui, avec son grand sens politique, ne voulait pas qu'on mît du côté de l'Europe un semblant de raison et de droit pour envahir notre territoire. Il fallait attendre. Les missionnaires armés! toute nation qui les supporte est une nation dégénérée et indigne d'estime.

Une fois sur ce chapitre de la guerre, Robespierre incrimina minu-

sommes attaché, pour notre part, à mettre en relief les accusations les plus graves adressées par Robespierre contre les Girondins.

Maintenant tout homme consciencieux s'étonnera que M. Michelet n'ait pas placé sous les yeux de ses lecteurs les incroyables calomnies dont, depuis une année, et surtout depuis l'ouverture de la Convention, les Girondins n'avaient cessé d'accabler Robespierre. Et n'oublions pas qu'en fait de calomnies et de récriminations, l'initiative est venue d'eux, d'eux seuls. Si M. Michelet avait donné cette preuve d'impartialité, qu'hélas! il ne faut pas lui demander, plus d'un de ses lecteurs eût été loin de trouver si haineux et si absurde ce qu'il appelle la diatribe de Robespierre, et tout en regrettant de si déplorables luttes, se serait écrié, en songeant aux Girondins :

Patimini legem quam ipsi fecistis.

(1) Michelet, *Histoire de la Révolution*, t. V, p. 465.

tieusement toutes les relations des Girondins avec Dumouriez, porté par eux au pouvoir, et par eux placé à la tête de nos armées. Suivant alors pas à pas le général depuis sa promotion au commandement des troupes de la République, il le montra toujours en rapport avec Brissot et ses amis, acceptant de leurs mains un général étranger, Miranda, à qui incombait la responsabilité de l'échec de Maëstrich, et en toutes circonstances soutenu et défendu par eux. Et l'on est bien obligé d'avouer que jusqu'à l'heure même où fut dévoilée au sein de la Convention la trahison de Dumouriez, les Girondins le comblèrent d'éloges dans leurs journaux, parce qu'ils comptaient sur lui pour avoir raison de leurs adversaires. Robespierre leur reprocha aussi comme un crime l'élévation au ministère de la guerre du général Beurnonville, qui en Vendée avait mis à la tête des troupes républicaines des officiers perfides et attachés à l'ancien régime comme Marcé et d'Hermigny. La conduite des membres de la Gironde au sein du comité de défense générale relativement à Dumouriez, les éloges publics que ce général leur avait adressés, étaient à ses yeux un indice bien fort de leur complicité. En terminant, il demanda le renvoi devant le tribunal révolutionnaire de la famille d'Orléans, de Sillery, de la femme de ce dernier et du général Valence, passé à l'ennemi avec Dumouriez et le fils d'Égalité, et que ce tribunal fût également chargé d'instruire le procès de tous les autres complices de Dumouriez. « Je n'ose pas dire que vous devez frapper du même décret des membres aussi patriotes que MM. Vergniaud, Guadet, Brissot et Gensonné ; je n'ose pas dire qu'un homme qui correspondoit jour par jour avec Dumouriez doit être pour le moins soupçonné de complicité ; car à coup sûr cet homme est un modèle de patriotisme, et ce seroit un sacrilége que de demander le décret d'accusation contre M. Gensonné. Aussi bien je suis convaincu de l'impuissance de mes efforts à cet égard, et je m'en rapporte pour tout ce qui concerne ces illustres membres à la sagesse de la Convention. » Puis, renouvelant la proposition qu'il avait déjà faite à l'égard de Marie-Antoinette, il engagea l'Assemblée à s'occuper sans relâche des moyens tant de fois annoncés de sauver la patrie et de soulager la misère du peuple (1). Robespierre descendit de la tribune au milieu des applaudissements d'une grande partie de l'Assemblée (2).

(1) Ce discours remplit presque entièrement le dernier numéro des *Lettres de M. Robespierre à ses commettans* (numéro 10 de la 2e série). Il se trouve avec quelques variantes dans le *Moniteur* des 12 et 13 avril 1792 et dans le *Journal des débats et des décrets*, numéro 206. Il a été reproduit, d'après le texte donné par Robespierre, dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXV, p. 337, et dans les *Œuvres* publiées par Laponneraye, t. III, p. 303.

(2) *Moniteur* du 13 avril 1793.

Comme nous l'avons dit, et comme on a pu s'en rendre compte, tous les faits allégués par Robespierre dans ce long acte d'accusation étaient bien réellement vrais; ce qui ne l'était pas, c'étaient la plupart des inductions qu'il en avait tirées. Mais comment s'étonner qu'il se soit trompé à ce point lui-même, après les longues vexations dont il avait été l'objet de la part de ceux dont, à son tour, il incriminait la conduite. Ah! certes, ce n'était point la faute des Girondins si un décret d'accusation n'était pas venu l'arracher de son banc de législateur; ce n'était pas leur faute si le poignard de quelque fanatique n'était pas allé frapper traîtreusement ce prétendu aspirant à la dictature. Ces fabricateurs de calomnies criaient bien haut maintenant à la calomnie. Eux qui, depuis six mois, avaient, avec un acharnement sans exemple, dénoncé, dénoncé sans preuves et sans l'ombre d'un prétexte, ce Robespierre, leur aîné dans la carrière de la Révolution, ils ne pouvaient concevoir qu'on les dénonçât aussi et qu'on appelât sur leurs actes l'attention sévère de la Convention. Vergniaud utilisa cette éloquence facile et sonore dans l'art de laquelle il était passé maître. On connaît sa réponse et la fameuse broderie sur ce thème banal : *Nous sommes des modérés!* Or, Vergniaud s'était donné là le facile avantage de répondre à un argument que Robespierre n'avait pas eu à invoquer contre la Gironde. Les Girondins n'étaient pas des modérés dans l'acception vraie du mot, Maximilien le savait mieux que personne. N'étaient-ce pas eux qui avaient rempli de leurs fureurs tant de séances de la Convention? Et l'amertume dont à cette heure débordait le cœur de leur adversaire, n'étaient-ce pas eux qui l'y avaient versée goutte à goutte? Robespierre leur avait reproché de se couvrir du *masque* de la modération, ce qui était bien différent, et il avait comparé leur conduite à celle de ces personnages *connus* sous le nom de Feuillants et de modérés. Comparaison parfaitement juste.

Au reste Vergniaud, tout en se plaignant d'avoir été calomnié, ne se priva pas d'user contre son accusateur de l'arme détestable forgée par son propre parti, et il ressassa toutes les vieilles calomnies dont, à diverses reprises, la Convention avait fait bonne justice, et sur laquelle lui-même avait passé condamnation. Avec une grande habileté d'avocat, Vergniaud répondit, tantôt au nom de son parti, tantôt en son nom propre. Ainsi, quand les faits allégués contre la faction tout entière étaient incontestables, il commençait par dire : On nous accuse, et terminait en s'écriant que jamais il n'avait commis tel acte. Je veux citer un exemple frappant de cette tactique. Robespierre avait, à bon droit, reproché aux Girondins d'avoir employé l'argent de l'État

à corrompre par leurs journaux et par leurs correspondances l'esprit des départements. Ceci s'adressait au ministre Roland, qui, par ses odieux procédés et l'abus qu'il avait fait, dans l'intérêt d'une coterie, des sommes confiées à sa probité, aurait certainement mérité d'être mis en état d'accusation. Que répondit Vergniaud ? Il adjura son département de déclarer s'il avait tenté d'égarer ses opinions, et affirma que jamais il n'écrivait de lettres. Cette réponse évasive ressemblait beaucoup à de l'hypocrisie. Mais Brissot trouva moyen de se montrer plus fort. Dans une longue réfutation publiée en brochure, et insérée dans son journal une dizaine de jours après, il ne craignit pas d'écrire : « Robespierre m'accuse de gouverner le ministère depuis le 10 août, et j'affirme, moi, que c'est Robespierre, Danton et leur parti qui l'ont gouverné et le gouvernent encore par la terreur. » Ainsi c'étaient Robespierre et Danton qui avaient dirigé Roland, et probablement l'avaient déterminé à inonder les départements de ces milliers de libelles dirigés contre eux. « Il m'accuse, » continuait Brissot, « de distribuer des places, et j'affirme que c'est Robespierre, Danton et leur parti qui les distribuent depuis le 10 août (1). » Brissot, comme on voit, ne détestait pas de se montrer bouffon quelquefois. Or, que dut-on penser de la bonne foi de ce maître ès-intrigues, quand un peu plus tard on put lire la lettre suivante déjà citée, mais qu'il importe de remettre sous les yeux de nos lecteurs : « Je souhaite bien le bonjour à la respectable madame Roland... *Je lui envoie pour son mari et pour Lanthenas une liste de patriotes à placer ; car il doit toujours avoir une pareille liste sous les yeux*. Tout aux amis. Signé : J.-P. Brissot (2). » Par une pareille lettre, Brissot s'était lui-même d'avance convaincu d'infamie.

Dans la soirée du 10, Robespierre, aux Jacobins, engagea vivement les pétitionnaires de la Halle-aux-Blés à effacer de leur adresse tout ce qui sentait la menace et l'emportement. Rédigée d'un style plus décent et plus convenable, elle n'en aurait, disait-il, que plus de force et de majesté, et serait signée par tous les amis de la liberté. Pas de mesures violentes, pas de ces expressions indiscrètes dont les intrigants se faisaient une arme contre les patriotes. Ceux-ci, d'ailleurs, trouveraient toujours au besoin dans le peuple un appui et un sûr moyen de triompher. En attendant il fallait demeurer calme et tranquille (3). Vergniaud, à la fin de son discours, avait déclaré qu'il se proposait

(1) *Patriote françois*, numéro 1346.

(2) Lettre trouvée sous les scellés de Roland. Voyez l'*Histoire parlementaire*, t. XXVIII, p. 99.

(3) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Jacobins*, numéro 392.

de demander le renvoi des signataires de la pétition en question devant le tribunal révolutionnaire; ce n'était guère le moyen d'apaiser la population parisienne. Quand Robespierre eut cessé de parler, l'orateur de la section de la Halle-aux-Blés monta à la tribune, déclara que la majorité des sections était de l'avis de Robespierre, mais que malgré la dénonciation dont la sienne avait été l'objet de la part de Pétion, elle n'en marcherait pas moins « d'un pas républicain dans le chemin du salut public (1). » De terribles orages s'amassaient contre la Gironde.

XXIX

Montagnards et Girondins ne pouvaient plus travailler ensemble à l'établissement de la République; il fallait que l'un ou l'autre parti disparût de la scène; toute conciliation était désormais impossible. Comment, au milieu de luttes journalières pour des questions de personnes, s'occuper utilement de la chose publique? Certaines séances de la Convention dégénéraient en véritables batailles. Le 11 avril, un député, longtemps indécis et flottant, Duperret, que ses relations avec Charlotte Corday devaient mener à l'échafaud, inaugura par un accès de délire étrange son entrée définitive dans le camp girondin. On le vit tout à coup tirer l'épée, comme pour fondre sur la Montagne. « *A l'Abbaye!* » s'écrièrent à la fois David, Panis, Marat et Bentabole. Mais les Girondins étaient en nombre; l'Assemblée passa à l'ordre du jour (2). Que de cris de fureur, si un Montagnard se fût rendu coupable d'un pareil acte!

Le lendemain, nouvel orage. Robespierre venait précisément de se plaindre des retards apportés à l'exécution du décret concernant l'abolition de la contrainte par corps, et de faire voter, sans discussion, la mise en liberté des détenus pour dettes, mesure d'humanité et de justice contre laquelle s'était vivement élevé l'organe le plus accrédité du parti de le Gironde (3). La séance promettait d'être plus calme, quand,

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Jacobins*, numéro 392.

(2) *Moniteur* du 14 avril 1793.

(3) Il est assez curieux, au sujet de la contrainte par corps, de cette loi barbare qu'on songe enfin à extirper de nos codes, de mettre en regard de l'opinion de Robespierre celle du journal de Brissot, du *Patriote françois*. Voici comment s'exprimait ce principal organe de la Gironde à propos du décret de mise en liberté des détenus pour dettes : « Ainsi plus de propriétés, puisque les créances étoient des propriétés et qu'on

pour le motif le plus insignifiant, Pétion, dont la mission semblait être maintenant de mettre le feu aux poudres, réclama la censure d'un membre de la gauche nommé Poultier. « Et moi, » s'écria aussitôt Robespierre, « je demande la censure de ceux qui protégent les traîtres. » Pétion, s'élançant d'un bond à la tribune : « Je demanderai en effet que les traîtres et les conspirateurs soient punis. — Et leurs complices ! » riposta Robespierre. — Oui, leurs complices, reprit Pétion, et vous-même. Il est temps enfin que toutes ces infamies finissent. Il est temps que les traîtres et les calomniateurs portent leurs têtes sur l'échafaud, et je prends ici l'engagement de les poursuivre jusqu'à la mort. — Réponds aux faits, dit Robespierre sans s'émouvoir. — « C'est toi que je poursuivrai ! » réplique encore Pétion au milieu des murmures d'un grand nombre de membres indignés des violences de l'ancien maire de Paris.

Spectacle navrant ! Échafaud ! mort ! telle était donc l'arme dont les Girondins entendaient se servir contre leurs adversaires, tel le but qu'ils se proposaient. Et ces mots cruels, de quelle bouche tombaient-ils ? De la bouche de Pétion, qui, placé mieux que personne pour servir de modérateur entre les deux partis, n'avait fait aucune tentative sérieuse pour les rapprocher, de cet homme qui, sans provocation aucune, et par le plus lâche oubli de tant de marques de dévouement et d'amitié que lui avait prodiguées Robespierre, l'avait traîtreusement frappé d'un libelle odieux, et par cette intervention inutile était venu envenimer le débat. Et aujourd'hui cet apostat de l'amitié demandait que son ancien compagnon d'armes fût marqué comme autrefois les calomniateurs, et après avoir de nouveau invoqué l'échafaud contre ses adversaires, il les accusait d'exciter le peuple à égorger une partie de la Convention, si bien que Robespierre lui dit avec raison : « C'est nous qu'on veut faire égorger ! » et que le peintre David, s'élançant au milieu de la salle et découvrant sa poitrine, cria à l'orateur : « Frappez, je demande que vous m'assassiniez (1). »

Après Pétion parut un des énergumènes de la Gironde, Guadet, qui, le premier avec Brissot, avait jeté la division et la haine dans le cœur des patriotes, Guadet, ce prêtre de l'intolérance, qui un jour avait fait un crime à Robespierre d'avoir invoqué le nom de Dieu. Son discours fut une nouvelle édition de celui de Vergniaud, avec grand renfort de ca-

leur enlève leurs garanties ! » (*Patriote françois*, numéro 1307.) La liberté d'un citoyen servant de garantie d'une misérable somme d'argent ! ! On voit quelles idées étroites avaient au point de vue social les principaux Girondins.

(1) *Moniteur* du 14 avril 1793 et *Journal des débats et des décrets de la Convention*, numéro 207, p. 202.

lomnies. Nous avons dit le moyen commode imaginé par tous les écrivains hostiles à Robespierre pour le présenter comme ayant gratuitement diffamé la Gironde : ils ont tout simplement passé sous silence les calomnies sans nom que depuis un an ses ennemis lui avaient prodiguées, et que longtemps il avait endurées en silence. Les Girondins avaient trouvé plaisant de le ranger jadis au nombre des membres du comité autrichien, de le transformer en agent de la liste civile ; — on n'a pas oublié ces perfides insinuations des feuilles de Brissot et de Condorcet ; — et maintenant ils jetaient les hauts cris, parce qu'en répondant à leurs déloyales attaques, Maximilien dépassait aussi le but. Guadet reprit la vieille thèse : « Le complice de Cobourg, c'est toi ! » cria-t-il à Robespierre ; et il lui imputa les troubles et les pillages dont Paris avait été le théâtre dans ces derniers temps, et que personne cependant n'avait blâmés avec plus d'énergie que lui. Il ne borna pas ses récriminations à Robespierre, il accusa toute la Montagne de conspirer en faveur de d'Orléans, parce qu'elle avait repoussé le décret de bannissement proposé contre des Bourbon (1). Ayant nommé Danton, il s'attira cette apostrophe : « Ah ! tu m'accuses, moi !... tu ne connois pas ma force... Je te répondrai, je prouverai tes crimes. » Mais il fallait aux Girondins une victime. L'absence d'un grand nombre de membres de la Montagne, envoyés en mission aux armées et dans les départements, leur rendait une force dont ils résolurent de profiter. Guadet, en terminant son discours, donna lecture d'une adresse des Jacobins aux départements, signée de Marat, et dans laquelle la Convention était dépeinte comme renfermant la contre-révolution dans son sein. A peine Guadet a-t-il achevé, que de toutes parts retentissent les cris : « *A l'Abbaye ! à l'Abbaye !* » En vain Danton prononce cette parole désespérée et profonde : « N'entamez pas la Convention ! » Boyer-Fonfrède, dans un discours où toutes les sombres colères de Marat étaient présentées comme autant de crimes dignes de mort, réclama contre l'Ami du peuple le décret d'accusation. L'Assemblée, sourde à l'avertissement de Danton, décida que Marat serait mis en état d'arrestation à l'Abbaye, et que, dès le lendemain, son comité de législation lui ferait un rapport sur le décret d'accusation proposé (2).

Il était alors neuf heures du soir. Qu'allait dire Paris à cette nou-

(1) M. Michelet, qui va d'erreur en erreur quand il n'adopte pas, les yeux fermés, les calomnies des Girondins contre Robespierre, le présente comme s'étant opposé au bannissement de d'Orléans, oubliant qu'une première fois il avait déclaré qu'il aurait voté pour la proposition de Louvet, et qu'en second lieu il avait lui-même soumis à l'Assemblée un projet de décret contre la famille d'Égalité. (Voy. son *Histoire de la Révolution*, t. V, p. 406).

(2) *Moniteur* du 16 avril 1793.

velle? Rien n'était plus propre à soulever la capitale, déjà travaillée de tant de causes de fermentation. Et même, à en croire beaucoup de personnes, le but des Girondins était d'exciter un tumulte de nature à précipiter le dénoûment d'une crise dont ils espéraient bien rendre l'issue fatale à leurs adversaires. Robespierre courut aux Jacobins en sortant de la Convention. D'une voix émue et indignée, il raconta les péripéties de la longue séance de ce jour, les violences de Guadet, la vaine défense de Marat, les efforts infructueux de Danton pour empêcher l'Assemblée d'adopter une mesure fatale. On voulait sans nul doute provoquer un mouvement partiel dans Paris pour légitimer l'insurrection générale des départements contre la capitale, on voulait se défaire de tous les patriotes et élever sur les ruines de la liberté une oligarchie despotique. Mais il fallait déjouer ces nouvelles manœuvres et réparer l'injustice dont avait été victime un représentant du peuple. « Je n'ai pas besoin de vous en dire davantage, » continua Robespierre, « pour vous prouver que vous devez effrayer vos ennemis par une attitude imposante et calme, que vous devez veiller autour de vous afin que les émissaires soudoyés par eux ne puissent renouveler les désordres qu'ils ont précédemment excités et qu'ils essayeront de reproduire pour nous calomnier. » Sur sa proposition, on arrêta la rédaction d'une adresse destinée à confondre la calomnie et à prêcher partout la tranquillité, et tous les membres de la société convinrent de se répandre dans les sections, afin d'éclairer le peuple et de lui recommander un calme absolu (1).

Le lendemain 13 avril, Robespierre s'opposait avec succès, au sein de la Convention, à la lecture d'une proclamation de Cobourg. Point de transaction avec l'ennemi! Et à sa voix la Convention nationale décrétait la peine de mort contre quiconque proposerait de négocier ou de traiter avec des puissances étrangères qui n'auraient pas au préalable reconnu solennellement l'indépendance de la nation française, l'indivisibilité et l'unité de la République (2). Sur ce point nulle discussion, tout le monde était d'accord; il s'agissait en effet, comme l'avait dit Robespierre, d'ôter tout espoir aux adversaires de la République. Nulle opposition non plus lorsque, dans la soirée, il réclamait contre Beurnonville, formellement accusé par Ruamps, Montaut et Dubois-Crancé, l'application des mesures décrétées contre Dumouriez. A la suite de la motion de Robespierre, Danton était monté à la tribune, et avait proposé à son tour à l'Assemblée de déclarer que le peuple français ne s'immiscerait en aucune manière

(1) *Journal des débats et de la correspondance*, etc., séance du 12 avril.
(2) *Moniteur* du 16 avril 1793.

dans le gouvernement des peuples étrangers : ce qui avait été voté également. Mais, à ce compte, on repousserait donc sans pitié les supplications des nations qui, confiantes dans les promesses du mémorable décret du 15 décembre 1792, imploreraient contre leurs tyrans les secours de la France? Robespierre réclama. Au moins fallait-il que la disposition décrétée sur la motion de Danton ne préjudiciât en rien aux pays réunis. Plusieurs membres ayant demandé l'ordre du jour pur et simple, on entendit, en cette circonstance, le girondin Ducos appuyer Robespierre, et l'Assemblée adopta l'ordre du jour motivé sur ce que les pays réunis faisaient partie de la République française (1). Mais bien courtes étaient les heures de trêve et d'entente. Dans cette même soirée, la lecture du rapport sur la mise en état d'accusation de Marat ramena la tempête au sein de la Convention.

Ce fut Delaunay jeune, un ennemi de Marat, qui, au nom du comité de législation, présenta ce rapport; il concluait naturellement à l'accusation de l'Ami du peuple comme ayant provoqué le pillage, le meurtre et la dissolution de la Convention. Les Girondins étaient sûrs de la majorité. Aux voix! aux voix! criaient-ils avant toute discussion. Robespierre tenta un suprême effort pour empêcher l'Assemblée d'adopter une mesure funeste. Marat avait pu commettre des erreurs, des fautes de style; Robespierre les avait blâmées tout le premier. Mais parmi ses accusateurs sont les conspirateurs et les traîtres, dit-il sans se laisser intimider par les murmures de la droite. Ce n'était pas contre Marat seul qu'était dirigé le décret d'accusation; il le sentait bien : c'était contre les vrais républicains, contre tous ceux dont la chaleur d'âme avait déplu, contre lui-même, bien qu'il se fût attaché constamment à n'aigrir, à n'offenser personne. L'Assemblée ayant, malgré ses protestations, voté l'impression et l'envoi aux départements du rapport de Delaunay jeune : « Je demande, » ajouta-t-il, « qu'à la suite du rapport soit joint un acte constatant qu'on a refusé d'entendre un accusé qui n'a jamais été mon ami, dont je n'ai point partagé les erreurs qu'on travestit ici en crimes, mais que je regarde comme un bon citoyen, zélé défenseur de la cause du peuple, et tout à fait étranger aux crimes qu'on lui impute. » Toute la gauche et les citoyens des tribunes applaudirent avec enthousiasme, mais rien n'y fit; Danton n'essaya même pas de joindre sa voix à celle

(1) *Moniteur* du 16 avril 1793. D'après la narration de M. Michelet, qu'on croirait embrouillée à dessein, il semblerait que Danton ne veut ici qu'appuyer une proposition de Robespierre. (*Hist. de la Révolution*, t. V, p. 475.) La clarté est cependant une chose essentielle en histoire. Robespierre proposa une chose et Danton une autre. Voilà ce que M. Michelet ne dit pas.

de Robespierre, dont la demande fut repoussée. Aussitôt on procéda au vote par appel nominal, et un certain nombre de députés tinrent à honneur de motiver leurs suffrages. Robespierre motiva longuement le sien : « Comme la République ne peut être fondée que sur la vertu, et que la vertu ne peut admettre l'oubli des premiers principes de l'équité; comme le caractère de représentant du peuple doit être respecté par ceux que le peuple a choisis pour défendre sa cause;... comme tous ces principes ont été violés, et par la fureur avec laquelle un décret d'accusation a été provoqué, et par le refus d'entendre l'accusé et tous ceux qui vouloient discuter l'accusation;... comme l'adresse des Jacobins qui a été le prétexte de cette affaire scandaleuse, malgré l'énergie des expressions provoquées par le danger extrême de la patrie et par les trahisons éclatantes des agents militaires et civils de la République, ne contient que des faits notoires;... comme ce ne sont point les anathèmes d'un écrivain contre les accapareurs, mais les émissaires de l'aristocratie et des cours étrangères qui ont excité un attroupement chez les épiciers;... attendu que je ne vois dans cette délibération que la continuation du système de calomnie entretenue aux dépens du trésor public par une faction qui depuis longtemps dispose de nos finances et de la puissance du gouvernement, et qui cherche à identifier avec Marat, auquel on reproche des exagérations, tous les amis de la République qui lui sont étrangers;... comme je n'aperçois dans cette affaire qu'une vile intrigue ourdie pour déshonorer le patriotisme dans les départements infestés depuis longtemps des écrits de liberticides, de royalistes, je repousse avec mépris le décret d'accusation proposé (1). » A peine l'Assemblée comptait-elle la moitié de ses membres; la plupart des députés de la gauche étaient en mission, comme nous l'avons dit. Deux cent vingt voix contre quatre-vingt-douze donnèrent à la Gironde la satisfaction qu'elle cherchait depuis six mois. Mais, — cruelle victoire! et que plus d'une fois durent maudire dans leurs cœurs ceux qui l'obtinrent, — la Convention nationale était entamée! Il était sept heures du matin quand fut rendu le décret qui renvoyait devant le tribunal révolutionnaire Jean-Paul Marat, l'Ami du peuple, frappé aujourd'hui par les Brissot, les Guadet, les Vergniaud, les Gensonné, comme il l'avait été jadis par les Maury, les Cazalès, les de Virieu, les Montlosier et autres (2).

(1) Les journaux du temps n'ont pas donné les votes motivés. Ils ont paru, à l'époque, dans une brochure de 78 p., imprimée par ordre de la Convention. Les auteurs de l'*Histoire parlementaire* en ont extrait le suffrage de Robespierre. (t. XXVII, p. xij.)

(2) *Moniteur* du 17 avril 1793.

Le lendemain 15 avril, au moment où Robespierre venait adjurer la Convention de poser dès à présent les bases de la nouvelle Déclaration des droits et de maintenir le décret qui mettait à l'ordre du jour la discussion sur cette Déclaration, parut à la barre une députation des sections parisiennes, ayant Pache à sa tête. Elle était chargée de présenter une adresse rédigée par les commissaires des quarante-huit sections, et à laquelle trente-cinq assemblées sectionnaires avaient adhéré. Cette adresse, dont un jeune et ardent ami de Danton, Alexandre Rousselin, donna lecture, concluait à l'expulsion de vingt-deux membres de l'Assemblée dans le cas où les départements consultés jugeraient, comme les sections parisiennes, ces membres coupables d'avoir jeté le trouble dans la Convention et violé le mandat de leurs commettants. Les Girondins étaient en force, et ils n'eurent pas de peine à faire déclarer calomnieuse, dans la séance du lendemain, l'adresse lue par le jeune Rousselin. Mais ce n'en était pas moins là un avertissement sinistre de l'imprudence qu'ils avaient commise en traduisant un des membres de l'Assemblée au tribunal révolutionnaire. Pressentirent-ils dès-lors qu'un jour ou l'autre la loi du talion pourrait bien leur être appliquée!

XXX

Une fois entré dans les voies de l'arbitraire, on en sort difficilement: pour atteindre leur but, pour frapper leurs ennemis, les Girondins n'allaient pas reculer devant la violation des principes les plus élémentaires de la liberté, eux qui se prétendaient les purs disciples de cette liberté. Dans la séance du 18 avril, des envoyés extraordinaires du département de la Gironde, parmi lesquels se trouvait le frère de Grangeneuve, déposèrent sur le bureau de la Convention un certain nombre de pièces saisies illégalement sur un courrier de la société des Jacobins. C'étaient des imprimés, des adresses patriotiques et quelques lettres particulières. L'une de ces lettres était d'un commerçant de Bordeaux, nommé Blanchard, lequel, écrivant à sa femme au sujet de ses affaires, lui disait qu'il regardait les députés de la Gironde comme les principaux auteurs des maux dont souffrait la République. C'étaient des lettres confidentielles, intimes, privées : eh bien! on s'en était emparé, on en avait brisé les cachets, on les avait lues au mépris du respect dû au secret des lettres, et Grangeneuve n'eut pas

honte de demander l'arrestation de Blanchard et de Delpech, de qui émanaient deux des lettres remises à l'Assemblée.

A cette étrange proposition, Robespierre s'élança à la tribune : « Je ne conçois pas, » dit-il au milieu des applaudissements, « ce mépris pour les droits des citoyens ; je ne conçois pas cette odieuse tyrannie érigée en système au milieu d'une Assemblée qui a juré d'exterminer toute espèce de tyrannie. Aujourd'hui on décrète d'accusation un représentant du peuple sans l'avoir entendu, demain on mettra en état d'arrestation deux citoyens qui ne sont coupables d'aucun crime ; je ne reconnais dans cette conduite que la marche de la tyrannie. » Il fallait, suivant lui, donner lecture de toutes les pièces d'abord, et en second lieu discuter solennellement la motion de Grangeneuve (1). Le girondin Buzot, d'accord cette fois avec Robespierre, déclara qu'il partageait tous ses sentiments sur la liberté individuelle et le respect dû au secret des lettres, et il proposa à l'Assemblée de renvoyer toutes les pièces au comité de législation. Mais un membre s'y opposa fortement, en se fondant sur ce que ce comité était l'auteur du rapport contre Marat. Alors Robespierre demanda le renvoi au comité de Salut public, dans les lumières duquel il avait la plus entière confiance, et dont la veille il avait parlé avec beaucoup d'éloge aux Jacobins, en engageant, selon son système constant, les membres du club à éviter toutes démarches inconsidérées (2). La Convention, après avoir entendu Vergniaud, décréta le renvoi des pièces aux comités de Salut public et de législation réunis (3).

Ce qui venait de se passer à la Convention devait être, selon Robespierre, une leçon pour les patriotes. Puisque des directoires de départements marchaient à pieds joints sur tous les principes, puisque le secret des lettres n'était plus respecté, c'était aux citoyens de garder le plus de mesure possible, même dans leurs correspondances particulières. Il eut soin de parler dans ce sens le soir aux Jacobins, et il revint encore sur la nécessité pour les patriotes d'opposer aux fureurs de leurs adversaires le calme le plus imposant, afin de déjouer la calomnie qui les présentait dans les départements comme ayant soif du sang d'un certain nombre de députés à la Convention. Un membre, au patriotisme duquel il se plut à rendre hommage, avait proposé à la société de rédiger une adresse tendante à empêcher la brusque confection de la constitution prochaine; Robespierre combattit cette motion comme impolitique. On ne manquerait pas de crier bien haut que la

(1) Voyez le *Moniteur* du 21 avril 1793.
(2) *Journal des débats et de la correspondance*, etc., numéro 386.
(3) *Journal des débats et des décrets de la Convention*, numéro 219, p. 309.

société des Amis de la liberté protestait contre les décrets de la Convention, qu'elle ne voulait point de constitution ; elle ne saurait donc trop se mettre en garde contre les piéges tendus au patriotisme, dont les meilleures intentions étaient dénaturées par des journaux perfides. Peut-être, pensait Maximilien, serait-il utile d'éclairer les départements par une adresse capable de dévoiler à leurs yeux toutes les trames des intrigants ; mais alors il serait indispensable de la rédiger avec une extrême modération. « A quoi bon, » disait-il, « se servir de ces expressions : *Purger la Convention de tous les traîtres?* Cela fait qu'on nous peint comme des hommes qui veulent dissoudre la Convention et détruire les *appelants* et les *modérés*. Ces phrases donnent un ascendant terrible à nos ennemis. Je vous exhorte à bien peser les termes, et avec ces mesures de prudence vous sauverez la République (1). » Ainsi, au milieu des passions déchaînées de part et d'autre, dans ce violent et suprême état de lutte entre la Montagne et la Gironde, au milieu de ce concert de récriminations, de défiances, d'accusations plus ou moins fondées, plus ou moins injustes dont chaque parti fournissait les exécutants, quand l'irritation était dans tous les cœurs, la calomnie dans toutes les bouches, quand les Girondins, frémissant d'aise de leur victoire récente, se réjouissaient, — oui, c'est le mot, — se réjouissaient d'avance de voir tomber la tête de l'Ami du peuple, si quelqu'un gardait encore son sang-froid et conseillait aux patriotes irrités la modération et le calme, c'était surtout Robespierre.

XXXI

Il arriva cependant qu'au sein de ces orages il y eut des heures d'apaisement et de sérénité, qu'après tant de déplorables querelles Montagnards et Girondins semblèrent unis, sinon dans une même communauté de pensées, au moins dans un même amour de la liberté, et que, dégagés des passions stériles qui les agitaient, s'élevant ensemble dans la pure sphère des idées, ils se donnèrent en quelque sorte la main. Ah ! saluons-les ces heures rares et bénies où, dans les débats auxquels donna lieu le nouveau pacte constitutionnel, ils firent trêve à leurs discordes journalières, où Danton put s'écrier aux applaudissements unanimes : « Nous avons paru divisés entre nous, mais

(1) *Journal des débats et de la correspondance*, etc., numéro 397.

au moment où nous nous occupons du bonheur des hommes, nous sommes tous d'accord (1). »

Le bonheur des hommes! c'était en effet l'objet unique des rêves de Maximilien Robespierre, et nous allons voir combien les doctrines à l'aide desquelles il espérait le fonder étaient supérieures à celles des Girondins. Continuateurs des Constitutionnels de la première Assemblée, ceux-ci croyaient qu'une simple transformation politique suffirait aux besoins de la société régénérée par la Révolution; la réforme sociale, ils n'y tenaient guère. Robespierre, au contraire, y attachait une importance capitale. Si la Révolution se contentait de substituer une aristocratie bourgeoise à l'aristocratie nobiliaire, si elle ne prenait nul souci des intérêts sociaux, elle n'avait rien fait selon lui. Aussi sa Déclaration des droits, si grandiose, n'est pas seulement le cri de victoire sur la destruction de l'ordre chrétien-féodal, comme l'a justement remarqué un éminent philosophe de ce temps-ci, « mais le prodrome d'un ordre nouveau fondé sur l'égalité et sur la science (2). » Toute l'économie politique se trouve en germe dans sa théorie sur la propriété et dans sa définition des prolétaires et des oisifs. « L'école Saint-Simonienne, » dit encore M. Pierre Leroux, « n'a fait que féconder ces idées par les beaux travaux de son maître sur la philosophie de l'histoire, et par des études positives sur la production et la distribution des richesses (3). » Quelques rapprochements entre la Déclaration des droits girondine et celle de Robespierre indiqueront mieux encore les différences essentielles existant entre l'une et l'autre.

Ce fut le 17 avril 1793 que commencèrent, dans la Convention nationale, les discussions sur l'acte constitutionnel, œuvre d'un comité entièrement composé d'hommes appartenant à la Gironde, et dont Condorcet était rapporteur. Robespierre demanda tout d'abord qu'on fixât bien nettement la Déclaration des droits, comme la constitution mère d'où devait sortir le gouvernement de tout peuple libre (4). Ainsi l'humanité tout entière occupait sa pensée. Les modes de constitution pouvaient varier selon les peuples, la Déclaration des droits devait être la même pour tous, parce qu'en matière de droits il ne saurait y avoir de systèmes distincts. Malgré l'opposition de Salles et de quelques autres membres aux yeux desquels était suffisante, quant à présent et sauf modification, la Déclaration émanée de l'Assemblée constituante, l'avis de Robespierre, prévalut pour cette raison donnée par Barère, qu'on avait

(1) Voyez les *Révolutions de Paris*, numéro 197, p. 144.
(2) Pierre Leroux, *Discours aux politiques*.
(3) *Ibid.*
(4) *Journal des débats et des décrets de la Convention*, numéro 212, p. 294.

accompli d'abord la révolution de la liberté, puis celle de l'égalité. Séance tenante, en effet, on ouvrit les débats sur le projet du comité. L'Assemblée nationale de 1789 avait placé sa constitution sous les auspices de l'Être suprême, un député demanda que la Convention reconnût également par le premier article de sa Déclaration l'existence d'un Être suprême. Le frivole auteur de *Faublas*, Louvet, se récria indigné. Les Girondins, qui reculaient épouvantés devant le problème de la question sociale, écartaient Dieu comme aristocrate.

Robespierre prit aux débats relatifs à la Déclaration des droits et à la constitution une part très-active, et c'est là qu'il faut le chercher tout entier. Nous allons retrouver le législateur doux et profond de la Constituante ; car il va tout simplement essayer de faire triompher les principes pour lesquels il avait si vaillamment combattu durant les années 1790 et 1791. J'ai quelquefois entendu dire : « Mais que voulait Robespierre ? » Assurément les personnes qui posent cette question n'ont jamais lu ni sa Déclaration des droits de l'homme ni ses admirables discours sur la constitution. Il est là tout entier, je le répète. Rien de mieux conçu, de mieux combiné, de plus nettement précis que son système d'organisation politique et sociale, et c'est en quoi il est infiniment supérieur aux Girondins, à Danton et aux autres révolutionnaires. J'ai écrit, après d'autres, qu'il était le grand homme d'État de la Révolution, je devrais dire de la démocratie. Si jamais le règne de la justice arrive, si la démocratie est appelée à triompher un jour, ce seront les principes formulés par Robespierre qui gouverneront le monde. L'homme de lutte est du temps, le législateur est immortel.

Il ne manqua pas d'apparaître à la tribune le 19 avril, quand le député Durand-Maillane demanda qu'il fût apporté certaines restrictions à la liberté de la presse. C'était un nouvel hommage qu'il venait rendre à cette liberté de la pensée que si souvent et si énergiquement il avait déjà défendue. Il s'éleva contre toute espèce de restriction. Sans doute, les révolutions étant faites ordinairement pour reconquérir les droits des hommes, il pouvait arriver que dans un temps de révolution le succès d'une cause si juste exigeât la répression de quelque complot tramé à l'aide de la liberté de la presse, et l'on comprenait qu'elle fût alors momentanément restreinte, comme l'avaient demandé à diverses reprises les Girondins dans leur campagne contre Marat; mais dans les temps calmes, ajoutait-il, ce serait compromettre la liberté publique que de modifier un principe qui en était la sauvegarde (1). On entendit

(1) Voyez le *Patriote françois*, numéro 1347, et les *Révolutions de Paris*, numéro 197, p. 144. Ces importantes discussions sont reproduites avec le plus déplorable laconisme par le *Moniteur* et par le *Journal des débats et des décrets de la Convention*.

dans cette circonstance Pétion et Brissot parler dans le même sens que Robespierre, et l'Assemblée, passant à l'ordre du jour sur les restrictions proposées par Durand-Maillane, adopta l'article du comité : « La liberté de la presse, ou tout autre moyen de publier sa pensée, ne peut être interdite, suspendue ou limitée. »

Tout en prêtant sur certains points son concours à l'œuvre des Girondins, Robespierre était loin, bien loin de la trouver satisfaisante. En cela il était de l'avis du girondin La Source, qui reprochait à la Déclaration de ses amis de pécher par défaut de précision de principes (1). Cependant il avait hâte de voir surgir enfin les bases de l'acte constitutionnel, car un des meilleurs moyens de déjouer les noirs projets des ennemis de la République était, suivant lui, de présenter au monde le manifeste de la Déclaration des droits du peuple français. « Il faut, » disait-il aux Jacobins dans la séance du 21 avril 1793, « que les amis de la liberté et de l'égalité, étrangers à toutes les passions, à toutes les intrigues, mettent au jour un projet de constitution qui impose silence à la calomnie et qui soit le code universel des nations (2). » Il avait lui-même condensé en une série d'articles énergiques et précis ses idées sur les grands principes, les principes primordiaux, d'où devait découler comme de source une constitution républicaine; et, dans cette séance des Jacobins, il donna lecture d'un projet de Déclaration rédigé par lui, véritable résumé de ses longues méditations sur la matière et des doctrines qu'il s'était efforcé de faire triompher depuis l'origine de la Révolution. Ce projet tout nouveau de Déclaration des droits de l'homme fut accueilli avec un enthousiasme extraordinaire. Maure demanda à la société de l'adopter solennellement comme sien, et cette proposition, appuyée par Bazire, fut aussitôt votée par acclamation (3). Ainsi se posait bien nettement, en face de la profession de foi girondine, celle des Montagnards.

De la tribune des Jacobins, Robespierre porta son œuvre à la tribune de la Convention nationale. Un des points sur lesquels il trouvait tout à fait incomplète la définition donnée par le comité de constitution était la théorie de la propriété. D'après les Girondins, le droit de propriété consistait en ce que l'homme était maître de disposer à son gré de ses biens, de ses capitaux, de ses revenus et de son industrie (4).

(1) *Journal des débats et des décrets de la Convention*, numéro 212, p. 295.

(2) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Jacobins*, numéro 399.

(3) *Ibid.*

(4) « Nous le demandons, » écrivait le rédacteur des *Révolutions de Paris* (journal devenu alors tout à fait girondin ou peu s'en faut), « une définition aussi inexacte, aussi vaguement conçue, n'est-elle pas un brevet d'impunité accordé aux accapareurs et même aux filous ? » (Numéro 198, p. 203.)

Mais n'était-ce point là une définition trop absolue? Ces biens, ces revenus ne pouvaient-ils pas provenir d'une source illégitime? Et alors à quel titre auraient-ils droit à la protection de la société? Ce fut ce que Robespierre entreprit de démontrer dans la séance du 24 avril. « Citoyens, » dit-il, « je vous proposerai d'abord quelques articles nécessaires pour compléter votre théorie sur la propriété. Que ce mot n'alarme personne : âmes de boue qui n'estimez que l'or, je ne veux point toucher à vos trésors, quelque impure qu'en soit la source. Vous devez savoir que cette loi agraire dont vous avez tant parlé n'est qu'un fantôme créé par les fripons pour épouvanter les imbéciles. Il ne fallait pas une révolution sans doute pour apprendre à l'univers que l'extrême disproportion des fortunes est la source de bien des maux et de bien des crimes; mais nous n'en sommes pas moins convaincus que l'égalité des biens est une chimère. Pour moi, je la crois moins nécessaire encore au bonheur privé qu'à la félicité publique. Il s'agit bien plus de rendre la pauvreté honorable que de proscrire la richesse. La chaumière de Fabricius n'a rien à envier au palais de Crassus. J'aimerais autant pour mon compte être l'un des fils d'Aristide, élevé dans le Prytanée aux dépens de la République, que l'héritier présomptif de Xerxès, né dans la fange des cours pour occuper un trône décoré de l'avilissement des peuples et brillant de la misère publique. »

Un moment interrompu par les applaudissements, il s'attacha à poser ensuite les véritables principes du droit de propriété, trop souvent enveloppés de nuages par les vices et par les préjugés des hommes. « Demandez à ce marchand de chair humaine ce que c'est que la propriété; il vous dira, en vous montrant cette longue bière qu'il appelle un navire, où il a encaissé et serré des hommes qui paraissent vivants : Voilà mes propriétés; je les ai achetés tant par tête. Interrogez ce gentilhomme qui a des terres et des vassaux, ou qui croit l'univers bouleversé depuis qu'il n'en a plus; il vous donnera de la propriété des idées à peu près semblables. Interrogez les augustes membres de la dynastie capétienne; ils vous diront que la plus sacrée des propriétés est sans contredit le droit héréditaire, dont ils ont joui de toute antiquité, d'opprimer, d'avilir et de s'assurer légalement et monarchiquement les vingt-cinq millions d'hommes qui habitaient le territoire de la France sous leur bon plaisir.

« Aux yeux de tous ces gens-là, la propriété ne porte sur aucun principe de morale. Pourquoi notre Déclaration des droits semble-t-elle présenter la même erreur? En définissant la liberté le premier des besoins de l'homme, le plus sacré des droits qu'il tient de la nature,

nous avons dit avec raison qu'elle avait pour bornes les droits d'autrui. Pourquoi n'avez-vous pas appliqué ce principe à la propriété, qui est une institution sociale, comme si les lois éternelles de la nature étaient moins inviolables que les conventions des hommes? Vous avez multiplié les articles pour assurer la plus grande liberté à l'exercice de la propriété, et vous n'avez pas dit un seul mot pour en déterminer la nature et la légitimité; de manière que votre Déclaration paraît faite non pour les hommes, mais pour les riches, pour les accapareurs, pour les agioteurs et pour les tyrans. » Il proposa donc à la Convention de consacrer les vérités suivantes : 1° La propriété est le droit qu'a chaque citoyen de jouir et de disposer de la portion de biens qui lui est garantie par la loi. 2° Le droit de propriété est borné comme les autres par l'obligation de respecter les droits d'autrui. 3° Il ne peut préjudicier ni à la sûreté, ni à la liberté, ni à l'existence, ni à la propriété de nos semblables. 4° Toute possession, tout trafic qui viole ce principe est essentiellement illicite et immoral.

Mais là ne se bornaient pas les différences essentielles entre sa Déclaration et celle des Girondins. « La liberté, » disaient ceux-ci, « consiste à pouvoir faire tout ce qui n'est pas contraire aux droits d'autrui. » Elle n'avait de bornes, selon eux, que celles qui assuraient aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. « La liberté, » disait Robespierre, « est le pouvoir qui appartient à l'homme d'exercer à son gré toutes ses facultés. Elle a la justice pour règle, les droits d'autrui pour bornes, la nature pour principe et la loi pour sauvegarde. » L'idée de donner la justice pour règle à la liberté avait échappé à Condorcet. Autre chose : les Girondins avaient bien consacré le principe que l'impôt ne pouvait émaner que de la volonté du peuple; mais ils avaient omis, suivant Robespierre, de consacrer la progression de l'impôt. Or, à ses yeux, rien de plus conforme à l'éternelle justice que d'imposer aux citoyens l'obligation de contribuer aux dépenses publiques progressivement, selon l'étendue de leur fortune, c'est-à-dire selon les avantages qu'ils retiraient de la société. Il demandait donc que ce principe, si équitable et si rationnel, fût formellement consacré par la Déclaration. Si antipathique étaient aux Girondins les véritables questions sociales, qu'ils poussèrent les hauts cris. C'était, à leurs yeux, un système absurde, destructif de l'égalité, ruineux pour l'industrie, et de nature à entraver la vente des domaines nationaux (1). Beaucoup de

(1) Voyez le *Patriote françois*, numéro 1354. — Il est à remarquer que la doctrine soutenue par Robespierre en matière d'impôts, l'a été également par les plus éminents économistes. Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. 13, ch. 7; Adam Smith, *Richesse des nations*; J.-B. Say, *Cours d'économie politique*, t. VI, p. 55.

personnes pensent encore aujourd'hui comme les Girondins, et cependant le principe de l'impôt progressif a été consacré par nos lois, puisqu'il est admis en matière d'impôt mobilier; par quelle étrange inconséquence n'a-t-il pas été appliqué en matière de contributions immobilières? Robespierre songea aussi à exonérer de toutes charges les citoyens dont les revenus n'excédaient point ce qui était nécessaire à leur existence; mais un peu plus tard il comprit qu'exempter les pauvres de tout impôt, c'était créer une distinction contraire à l'égalité politique. Il condamna lui-même son erreur, et préoccupé de cette idée que les riches, dont la domination était assurée dans les législatures, chercheraient à priver de toute participation au gouvernement ceux qui n'en supporteraient pas les charges, il réclama pour tous les citoyens la satisfaction de présenter à la République le denier de la veuve (1).

Robespierre, comme on a pu s'en rendre compte du reste, ne séparait jamais son pays de l'humanité, et certainement ses efforts n'ont pas été étrangers à la diffusion des principes de la Révolution française dans le monde. Or, le comité de constitution avait absolument oublié de consacrer les devoirs de fraternité qui unissaient tous les hommes à toutes les nations, et c'était là à son avis une lacune capitale dans le plan des Girondins. « On dirait que votre Déclaration a été faite pour un troupeau de créatures humaines parqué sur un point du globe, et non pour l'immense famille à laquelle la nature a donné la terre pour domaine et pour séjour. » Il proposa donc à ses collègues de combler cette la-

(1) Dans une œuvre de haute fantaisie sur la Révolution française, récemment publiée par M. Edgar Quinet, œuvre déplorable au point de vue historique, où les caractères des principaux personnages de la Révolution sont odieusement travestis, où les erreurs matérielles s'accumulent de page en page, l'auteur d'*Ahasverus* prétend que l'article par lequel Robespierre exonérait de toute charge les citoyens dont les revenus n'excédaient point la somme nécessaire à leur existence, fut une arme dirigée contre la Gironde; et la preuve, il la trouve dans ce fait qu'après la chute des Girondins, Robespierre soutint une thèse toute contraire. M. Quinet témoigne ici d'autant d'ignorance que d'absence complète de logique et de critique. D'ignorance, car Robespierre n'attendit pas la chute des Girondins pour revenir sur ce qu'il appela lui-même son erreur, puisqu'en publiant dans son journal sa Déclaration des droits peu de jours après en avoir donné lecture à la Convention, il supprima l'article en question; de logique, car lorsque, dans la séance du 17 juin 1793, Robespierre revendiqua pour le pauvre comme pour le riche l'obligation de payer sa quote part d'impôt, il eut à lutter, comme on le verra, contre qui?... contre Ducos, un des membres les plus ardents du parti de la Gironde. « J'ai partagé un moment moi-même l'erreur de Ducos. » Dirons-nous pour cela que Ducos se faisait de son opinion une arme contre la Montagne? Non. Il faut, en vérité, obéir à de bien mesquins sentiments pour rapetisser ainsi à plaisir de tels hommes. Nous dirons plus tard à quelle source suspecte et sans aucune valeur M. Quinet a puisé pour écrire une œuvre dont tous les ennemis de la Révolution se font une arme à cette heure, et qui n'est qu'un pâle décalque de l'*Histoire de la Révolution* de M. Michelet, avec moins de justice et d'équité encore : ce qui n'est pas peu dire!

cune par quelques articles qui, s'ils pouvaient avoir l'inconvénient de brouiller la France avec les rois, lui concilieraient du moins l'estime de tous les peuples. Voici ces articles : 1° Les hommes de tous les pays sont frères, et les différents peuples doivent s'entr'aider de tout leur pouvoir comme les citoyens du même État. 2° Celui qui opprime une nation se déclare l'ennemi de toutes. 3° Ceux qui font la guerre à un peuple pour arrêter les progrès de la liberté et anéantir les droits de l'homme, doivent être poursuivis par tous, non comme des ennemis ordinaires, mais comme des assassins et des brigands rebelles. » Cette consécration de la fraternité des peuples, cet appel à la solidarité universelle, formaient comme le couronnement de la Déclaration de Maximilien Robespierre. Comme l'a dit encore fort bien un philosophe dont nous avons déjà invoqué l'autorité, le sentiment d'un nouvel ordre social à fonder respire partout dans cette admirable Déclaration (1). Obligation pour la société de pourvoir à la subsistance de tous ses membres, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler; obligation pour la société de favoriser les progrès de la raison publique, en fournissant l'instruction à tous les citoyens tout cela est bien nettement affirmé, et dénote combien profondes étaient les vues de l'immortel législateur.

Après avoir exposé sa théorie de la propriété, Robespierre donna à la Convention lecture de son projet de Déclaration. L'effet en fut saisissant. Toutes les passions se turent; et quand il descendit de la tribune, ce fut au milieu des applaudissements unanimes de l'Assemblée (2). Trop heu-

(1) Pierre Leroux : *Discours aux politiques.*

(2) Voyez le *Moniteur* du 25 avril 1793 et le *Journal des débats et des décrets*, numéro 219. — Le discours de Robespierre sur la théorie de la propriété a été imprimé à part (in-8° de 4 p., de l'Imp. nation.) Cette DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN, PAR MAXIMILIEN ROBESPIERRE, est trop fameuse et a une importance trop réelle, pour que nous puissions nous dispenser de la mettre en entier sous les yeux de nos lecteurs :

« Les Représentans du peuple françois, réunis en Convention nationale, reconnoissant que les lois humaines qui ne découlent point des lois éternelles de la justice et de la raison ne sont que des attentats de l'ignorance ou du despotisme contre l'humanité; convaincus que l'oubli et le mépris des droits naturels de l'homme sont les seules causes des crimes et des malheurs du monde, ont résolu d'exposer, dans une Déclaration solennelle, ces droits sacrés et inaliénables, afin que tous les citoyens, pouvant comparer sans cesse les actes du gouvernement avec le but de toute institution sociale, ne se laissent jamais opprimer et avilir par la tyrannie : afin que le peuple ait toujours devant les yeux les bases de sa liberté et de son bonheur; le magistrat, la règle de ses devoirs; le législateur, l'objet de sa mission.

En conséquence la Convention nationale proclame, à la face de l'univers et sous les yeux du Législateur immortel, la Déclaration suivante des droits de l'homme et du citoyen :

reuse la République si les haines particulières eussent pu disparaître dans ce concert d'enthousiasme; mais il suffisait, hélas! du moindre

Art. Ier. Le but de toute association politique est le maintien des droits naturels et imprescriptibles de l'homme, et le développement de toutes ses facultés.

II. Les principaux droits de l'homme sont celui de pourvoir à la conservation de son existence et la liberté.

III. Ces droits appartiennent également à tous les hommes, quelle que soit la différence de leurs forces physiques et morales.

IV. L'égalité des droits est établie par la nature; la société, loin d'y porter atteinte, ne fait que la garantir contre les abus de la force qui la rend illusoire.

V. La liberté est le pouvoir qui appartient à l'homme d'exercer à son gré toutes ses facultés. Elle a la justice pour règle, les droits d'autrui pour bornes, la nature pour principe et la loi pour sauvegarde.

VI. Le droit de s'assembler paisiblement, le droit de manifester ses opinions soit par la voie de l'impression, soit de toute autre manière, sont des conséquences si nécessaires de la liberté de l'homme, que la nécessité de les énoncer suppose ou la présence ou le souvenir récent du despotisme.

VII. La loi ne peut défendre que ce qui est nuisible à la société; elle ne peut ordonner que ce qui est utile.

VIII. Toute loi qui viole les droits imprescriptibles de l'homme est essentiellement injuste et tyrannique, elle n'est point une loi.

IX. La propriété est le droit qu'a chaque citoyen de jouir et de disposer de la portion de biens qui lui est garantie par la loi.

X. Le droit de propriété est borné, comme tous les autres, par l'obligation de respecter les droits d'autrui.

XI. Il ne peut préjudicier ni à la sûreté, ni à la liberté, ni à l'existence, ni à la propriété de nos semblables.

XII. Toute possession, tout trafic qui viole ce principe est essentiellement illicite et immoral.

XIII. La société est obligée de pourvoir à la subsistance de tous ses membres, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler.

XIV. Les secours nécessaires à l'indigence sont une dette du riche envers le pauvre; il appartient à la loi de déterminer la manière dont cette dette doit être acquittée.

XV. La société doit favoriser de tout son pouvoir les progrès de la raison publique, et mettre l'instruction à portée de tous les citoyens.

XVI. La loi est l'expression libre et solennelle de la volonté du peuple.

XVII. Le peuple est le souverain: le gouvernement est son ouvrage et sa propriété; les fonctionnaires publics sont ses commis.

XVIII. Aucune portion du peuple ne peut exercer la puissance du peuple entier; mais le vœu qu'elle exprime doit être respecté, comme le vœu d'une portion du peuple qui doit concourir à former la volonté générale. Chaque section du souverain assemblé doit jouir du droit d'exprimer sa volonté avec une entière liberté; elle est essentiellement indépendante de toutes les autorités constituées, et maîtresse de régler sa police et ses délibérations. Le peuple peut, quand il lui plaît, changer son gouvernement et révoquer ses mandataires.

XIX. La loi doit être égale pour tous.

XX. Tous les citoyens sont admissibles à toutes les fonctions publiques, sans aucune autre distinction que celle des vertus et des talens, sans aucun autre titre que la confiance du peuple.

XXI. Tous les citoyens ont un droit égal à concourir à la nomination des mandataires du peuple et à la formation de la loi.

incident pour raviver les colères. Dans cette même séance, comme Saint-Just venait de prononcer un très-beau discours sur la constitu-

XXII. Pour que ces droits ne soient point illusoires et l'égalité chimérique, la société doit salarier les fonctionnaires publics, et faire en sorte que les citoyens qui vivent de leur travail puissent assister aux assemblées où la loi les appelle, sans compromettre leur existence ni celle de leur famille.

XXIII. Tout citoyen doit obéir religieusement aux magistrats et aux agens du gouvernement lorsqu'ils sont les organes ou les exécuteurs de la loi.

XXIV. Mais tout acte contre la liberté, contre la sûreté ou contre la propriété d'un homme, exercé par qui que ce soit, même au nom de la loi, hors des cas déterminés par elle et des formes qu'elle prescrit, est arbitraire et nul ; le respect même de la loi défend de s'y soumettre ; et si l'on veut l'exécuter par la violence, il est permis de le repousser par la force.

XXV. Le droit de présenter des pétitions aux dépositaires de l'autorité publique appartient à tout individu. Ceux à qui elles sont adressées doivent statuer sur les points qui en sont l'objet ; mais ils ne peuvent jamais ni en interdire, ni en restreindre, ni en condamner l'exercice.

XXVI. La résistance à l'oppression est la conséquence des autres droits de l'homme et du citoyen.

XXVII. Il y a oppression contre le corps social lorsqu'un seul de ses membres est opprimé.

XXVIII. Quand le gouvernement opprime le peuple, l'insurrection du peuple entier et de chaque portion du peuple est le plus saint des devoirs.

XXIX. Quand la garantie sociale manque à un citoyen, il rentre dans le droit naturel de se défendre lui-même.

XXX. Dans l'un et l'autre cas, assujettir à des formes légales la résistance à l'oppression est le dernier raffinement de la tyrannie. Dans tout état libre la loi doit surtout défendre la liberté publique et individuelle contre l'abus de l'autorité de ceux qui gouvernent : toute institution qui ne suppose pas le peuple bon, et le magistrat corruptible, est vicieuse.

XXXI. Les fonctions publiques ne peuvent être considérées comme des distinctions, ni comme des récompenses, mais comme des devoirs publics.

XXXII. Les délits des mandataires du peuple doivent être sévèrement et facilement punis. Nul n'a le droit de se prétendre plus inviolable que les autres citoyens. Le peuple a le droit de connoître toutes les opérations de ses mandataires ; ils doivent lui rendre un compte fidèle de leur gestion, et subir son jugement avec respect.

XXXIII. Les hommes de tous les pays sont frères, et les différens peuples doivent s'entr'aider selon leur pouvoir, comme les citoyens du même Etat.

XXXIV. Celui qui opprime une seule nation se déclare l'ennemi de toutes.

XXXV. Ceux qui font la guerre à un peuple pour arrêter les progrès de la liberté et anéantir les droits de l'homme, doivent être poursuivis par tous, non comme des ennemis ordinaires, mais comme des assassins et comme des brigands rebelles.

XXXVI. Les rois, les aristocrates, les tyrans, quels qu'ils soient, sont des esclaves révoltés contre le souverain de la terre, qui est le genre humain, et contre le législateur de l'univers, qui est la nature. »

Nous reproduisons cette Déclaration d'après la version insérée par Robespierre lui-même dans le dernier numéro des *Lettres de M. Robespierre à ses commettans*. Il y manque l'article XV de la version donnée par le *Moniteur* du 5 mars 1793, et de celle imprimée par ordre de la Convention, article ainsi conçu : « Les citoyens dont les revenus n'excèdent point ce qui est nécessaire à leur subsistance sont dispensés de contribuer aux dépenses publiques ; les autres doivent les supporter progressivement, selon l'étendue de leur fortune. » Robespierre, comme nous l'avons dit, avait changé d'avis sur la première partie de cet article.

tion et de lire à son tour un projet de sa façon (1), un grand tumulte se fit. C'était Marat qu'une foule immense et joyeuse ramenait sur son banc de représentant, et qui, acquitté par le tribunal révolutionnaire, revenait en triomphateur, la tête ceinte d'une couronne de lauriers. On comprend quelles furent la fureur et la confusion des Girondins à ces cris réitérés : *Vive la République! vive Marat! vive l'Ami du peuple!* L'échafaud où ils avaient voulu l'envoyer était devenu pour lui un autel. Et puis, comment atteindre Robespierre à présent; car il entrait bien dans leurs desseins de ne pas s'en tenir à Marat. Fatal verdict! pensèrent les Girondins (2). Ils se doutaient bien que ce Marat, à qui ils avaient trop donné le droit de les haïr en toute conscience, ne les tiendrait pas quittes à si bon marché. Et, en effet, il ne les lâchera maintenant que lorsqu'à force d'imprudences nouvelles ils se verront eux-mêmes décrétés d'accusation à leur tour.

Cette Déclaration n'est point celle qu'adopta la Convention, après le 31 mai; mais son esprit a passé tout entier dans la Déclaration placée en tête de la constitution de 1793, et dont nous aurons à dire quelques mots dans la troisième partie de cet ouvrage.

Il y eut à l'époque deux éditions successives de cette Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : l'une imprimée par ordre de la Convention nationale (in-8° de 8 p., de l'Imp. nation.), l'autre par ordre de la Société des amis de la liberté et de l'égalité (in-8° de 8 p., également de l'Imp. nation.). Laponneraye en a donné une édition avec commentaires; Paris, de l'imprimerie de Mie, 1832 (in-8° de 8 p.). Une autre édition de l'imprimerie de Setier est annoncée dans la *Bibliographie de la France*, année 1832, et il y est dit que cette dernière est le vingt-deuxième tirage depuis août 1830. Une réimpression en a été faite en 1848 pour la Société des droits de l'homme; Paris, de l'imprimerie de madame Dondey-Dupré (in-fol. de 2 p.).

(1) Voyez notre *Histoire de Saint-Just*, liv. II, chap. IV.

(2) M. Michelet fait juger Marat par un tribunal *robespierriste*. (*Histoire de la Révolution*, t. V, p. 487.) Nous prouverons plus tard combien Robespierre fut toujours étranger, complétement étranger au tribunal révolutionnaire; mais il importe de montrer ici, une fois de plus, avec quelle déplorable légèreté a écrit un historien dont on invoque quelquefois l'autorité. M. Michelet compose le tribunal qui jugea Marat, d'Herman, de Dumas, de Coffinhal. Parmi les jurés, il compte Duplay, Souberbielle, le peintre Topino Le Brun, nombre de menuisiers, etc., « métier aimé de Robespierre. » Voyez p. 484, 486. Comment un historien sérieux peut-il se tromper à ce point? Si le tribunal révolutionnaire avait été à cette époque composé de robespierristes ou de maratistes, les Girondins se seraient bien gardés d'y renvoyer Marat. Mais ils comptaient évidemment sur un tribunal nommé par la Convention alors qu'ils y dominaient encore. Ce tribunal était composé de Montané, président; d'Etienne Foucault et de Roussillon, juges; Fouquier-Tinville siégeait comme accusateur public. Les jurés adjoints au tribunal révolutionnaire étaient alors : Dumont, Brisson, Coppin, Lagrange, Langlier, Cabanis (médecin), Jourdeuil, Fallot, Poullain, Gaunet, Laroche, Fournier, lesquels avaient pour suppléants : Treteau, Hattinguais, Leroy, Maignon, Gaudin, Brochet, Chancerel de Courville, P. Duplain, Saintex, Grandmaison, Chrétien, Chasseloup. Pr. V, t. VII, p. 13.

XXXII

Le soir du jour où Robespierre obtenait, au sein de la Convention, cet éclatant triomphe dans la région des idées, il prononçait aux Jacobins, l'âme brisée de douleur, l'oraison funèbre d'un citoyen dont la mort prématurée remplissait de deuil le cœur de tous les patriotes. « Depuis deux jours je pleure Lazousky, et toutes les facultés de mon âme sont absorbées par la perte immense que la République vient de faire. » Fils d'un Polonais depuis longtemps établi en France, où il était venu à la suite du roi Stanislas (1), Lazousky n'était point un réfugié, comme on l'a dit (2); il était parfaitement Français. Les larmes que les pauvres répandirent sur son cercueil attestèrent le noble usage qu'il avait fait de sa fortune. Mais autre chose le recommandait aux regrets des amis de la liberté. Partisan enthousiaste des principes de la Révolution, il avait été l'un des plus intrépides combattants du 10 août, et l'on ne pouvait oublier l'ardeur avec laquelle il avait conduit à l'assaut des Tuileries la compagnie de canonniers dont il était capitaine.

Son dévouement à la cause du peuple l'avait rapproché de Robespierre, et une étroite amitié s'était établie entre eux. Aussi n'est-il pas besoin de demander s'il était devenu, lui aussi, l'objet des attaques de la faction girondine. Après l'avoir loué jadis comme un modèle de patriotisme, elle le considérait maintenant comme un brigand. C'était là d'ailleurs sa tactique ordinaire. Dès qu'on n'était pas à sa dévotion, on était digne des gémonies. L'Orateur du genre humain, cet écervelé de Cloots, en savait quelque chose, lui qu'elle avait porté aux nues tant qu'il lui avait paru tout dévoué, et qu'aujourd'hui elle traitait de parasite et de voleur, depuis qu'il s'était imaginé de révéler les propos indiscrets tenus à la table de Roland. Mais, du moins, Lazousky n'avait jamais été le commensal de l'ex-ministre de l'intérieur. Toutefois madame Roland, dont la plume et la langue étaient si habiles et si promptes à manier la calomnie, ne l'épargna guère. L'élégant patriote n'est plus qu'un « enragé ayant la face enluminée d'un buveur et l'œil hagard d'un assassin, » et, s'il meurt en huit jours d'une fluxion de poitrine, c'est, suivant la dame, « d'une fièvre inflammatoire, fruit des débauches, des veilles et de l'eau-de-vie (3). » Vergniaud, qui se plai-

(1) *Révolutions de Paris*, numéro 199, p. 266.
(2) M. Michelet, par exemple. (Voyez son *Histoire de la Révolution*, t. V, p. 518.)
(3) *Mémoires de madame Roland* (édit. Barrière et Berville, t. II, p. 167, 168).

gnait tant d'être calomnié, et qui cependant, comme nous l'avons plusieurs fois fait remarquer, mettait avec empressement son éloquence au service de la calomnie, n'avait pas été un des moins acharnés détracteurs de Lazouski : on l'avait entendu, à propos des événements du mois de mars, transformer ce héros du 10 août en complice de Fournier l'Américain, et réclamer contre lui un décret d'accusation (1). Robespierre vengea noblement son ami des outrages qu'on lui avait prodigués et qui n'avaient pas été épargnés non plus à Lepeletier Saint-Fargeau, cet autre ami dont il avait également pleuré la mort (2). On fit à Lazousky des funérailles magnifiques, organisées par le grand peintre David. De nombreux musiciens précédèrent le convoi, exécutant une marche funèbre composée par Gossec, qui lui-même présida à l'exécution. Le cortége était formé des sociétés populaires, des sections, des compagnies de canonniers, de la commune d'Issy, où le défunt avait sa maison de campagne, et des membres de la municipalité et du conseil général de Paris ; chacun avait à la main un rameau de cyprès. Le corps de Lazousky fut enterré au pied de l'arbre de la liberté, sur la place du Carrousel, devenue la place de la Réunion ; son cœur fut gardé par la section du Finistère, à laquelle il appartenait, et la commune adopta sa fille (3).

Rien d'étonnant, avec le caractère que l'on connaît aux Girondins, à ce que leurs haines se soient réveillées plus ardentes sur cette tombe à peine fermée. La magnificence des honneurs rendus par les sections parisiennes à un patriote qu'ils détestaient, et dont Robespierre avait prononcé l'éloge, redoubla leurs préventions insensées contre la capitale. Ils se sentaient d'ailleurs tout puissants encore, malgré le triomphe de Marat ; et si tout récemment un pur jacobin, Bouchotte, avait remplacé Beurnonville comme ministre de la guerre, leurs créatures n'en remplissaient pas moins les bureaux des divers ministères. Aussi Bazire, à une séance des Jacobins, engageait-il les sociétés patriotiques à charger des commissaires de demander aux ministres la liste des citoyens employés dans leurs bureaux. Mais, selon Robespierre, il n'y avait pas à correspondre avec les ministres à ce sujet ; et mieux valait s'adresser au comité de Salut public, à qui il appartenait d'épurer toutes les administrations et de réformer les employés suspects (4).

(1) *Moniteur* du 16 mars 1793. Séance de la Convention du 13.

(2) Voyez le *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Jacobins*, numéro 401.

(3) Pour les honneurs funèbres rendus à Lazouski, voyez les *Révolutions de Paris*, numéro 199, et le *Moniteur* du 2 mai 1793.

(4) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Jacobins*, numéro 402.

Exaspérés de l'incessante surveillance des sections parisiennes, les Girondins eussent bien voulu transporter ailleurs qu'à Paris la représentation nationale. Le 30 avril, levant le masque, Guadet demanda formellement le transfèrement de la Convention à Versailles. Le lendemain même, un arrêté de la commune de Paris, en vertu duquel tous les employés non mariés, les clercs de notaires et d'avoués, les commis de banquiers, de négociants et autres, pouvaient être requis dans une proportion déterminée, donna à la faction girondine un appui dont elle eut le tort de se prévaloir. Comme s'ils eussent été sûrs d'être soutenus par elle, les jeunes gens désignés pour la réquisition se répandirent dans les sections, dans les rues, aux Champs-Élysées, au Luxembourg, criant : *A bas la Montagne! Vive la loi!* Des arrestations furent opérées, et parmi les personnes arrêtées se trouva le propre domestique de Buzot. Était-ce hasard ou bien lui-même était-il un des meneurs? Toujours est-il que la résistance coupable de ces jeunes gens trouva dans le journal de Brissot un véritable encouragement. Ces cris *à bas la Montagne*, poussés par ceux que la patrie appelait à sa défense et qui restaient sourds à sa voix éplorée, indiquaient assez que la Montagne et les Jacobins formaient le parti national, et que déjà derrière les Girondins s'abritaient la bourgeoisie réactionnaire et les royalistes.

Vergniaud commença l'attaque contre la municipalité parisienne en demandant, le 6 mai, que le maire de Paris fût tenu de rendre compte, séance tenante et par écrit, de l'arrestation d'un certain nombre de citoyens, au milieu desquels figuraient plusieurs pétitionnaires qui, la veille, étaient venus témoigner leur confiance dans la majorité de la Convention, et dont les réclamations lui avaient été adressées. Robespierre prit vivement en main la défense de la municipalité mise en cause dans la personne du maire. Rappelant les mouvements séditieux dont précisément la veille la capitale avait été le théâtre, il s'étonna qu'on pût prendre la défense d'hommes coupables d'avoir provoqué des troubles dans l'espérance de se soustraire à une obligation sacrée. Il n'inculpa personne, ne sachant pas, quant à présent, si les pétitionnaires de la veille étaient au nombre des perturbateurs; mais il invita la Convention à appuyer de toute sa force les autorités constituées de Paris; car si elle laissait aux séditieux l'espoir de sa protection, elle trahirait elle-même ses devoirs. « En vain, » dit-il en terminant, « on forme des complots contre la République, contre la liberté; la liberté, la République triompheront de tous les complots (1). » Vergniaud persista dans sa motion et souleva de violents orages. Tou-

(1) *Moniteur* du 8 mai 1793.

tefois, la Convention finit par donner raison à la commune de Paris en improuvant une pétition qui demandait la substitution des enrôlements volontaires au mode de recrutement adopté par la commune. Les enrôlements volontaires! Cette mesure d'enthousiasme ne suffisait plus aux dangers pressants de la patrie! Malgré cela, les Girondins tentèrent encore, deux jours après, de couvrir de leur protection les jeunes gens arrêtés pour rébellion à l'arrêté municipal. N'était-il pas singulier d'entendre des hommes habitués à déclamer contre les anarchistes se récrier aujourd'hui avec tant d'emportement à propos d'une juste mesure prise contre des perturbateurs, contre ces muscadins que n'avait pas su émouvoir le cri de la patrie en danger. « Ces infâmes, » s'écria, dans la séance du 8 mai, Robespierre indigné, « parcouraient les places publiques. Plusieurs ont arboré la cocarde blanche et crié : *Vive le roi! A bas la République!* Il est vrai qu'ils ont ajouté d'autres cris qui peuvent plaire à bien des gens; ils ont crié : *A bas les patriotes! A bas la Montagne! A bas les Jacobins!* Et l'on voudrait que de pareilles imprécations contre les amis de la liberté, contre la liberté elle-même, restassent impunies! » Sur sa demande, et malgré les résistances d'Isnard et de Buzot, l'Assemblée passa à l'ordre du jour (1).

Il était bien question, en effet, de songer aux lâches qui hésitaient à voler à la défense de la patrie, quand des frontières et de la Vendée arrivaient coup sur coup les plus fâcheuses nouvelles! Allons! que tous s'arment et partent, c'est désormais une nécessité inexorable. Paris, tête et cœur de la nation, a déjà donné l'exemple; déjà, avait dit Robespierre dans cette même séance de la Convention, il a fourni, soit contre les despotes coalisés, soit contre les ennemis intérieurs, plus de cinquante mille hommes, et douze mille se préparent encore à marcher sur la Vendée. Mais du moins fallait-il être assuré qu'une fois dégarni de ses défenseurs, il ne deviendrait pas la proie des rebelles. Car c'était cette grande cité, berceau et rempart de la liberté, dont tous les ennemis de la Révolution conspiraient la ruine; c'était elle que menaçaient Brunswick, Cobourg et tous les révoltés. Au lieu donc de déclarer la guerre à la municipalité, il fallait encourager les efforts de la commune et du maire, détenir en otages tous les gens suspects qui portaient le trouble dans les sections, et indemniser, le jour où ils montaient leur garde, les citoyens trop pauvres pour se distraire de leurs travaux sans compromettre la subsistance de leur famille. Mais ce n'était pas tout : en présence de ces flots d'ennemis de toute sorte

(1) *Moniteur* du 11 mai 1793.

poussés contre la République, il y avait à faire des efforts surhumains; on les ferait. Et qui, plus que Robespierre, en ces heures décisives pour l'avenir du genre humain, sut électriser la nation par son indomptable énergie et ses paroles ardentes ? « Il faut, » dit-il, « veiller à ce que l'on fabrique des armes de toute espèce... Il faut que des forges soient établies sur toutes les places publiques, afin de ranimer l'énergie des citoyens par la vue des nouveaux moyens de défense... (1) »

Le soir il prit la parole aux Jacobins, et, dans une sorte de délire patriotique, il traça le sombre tableau de la situation présente et indiqua les moyens énergiques sans lesquels lui paraissait impossible le salut de la République. Il n'y avait à ses yeux que deux partis en France : celui des amis de la liberté et de l'égalité, et celui de tous les ennemis de la Révolution, révoltés de la Vendée, émigrés de Coblentz ou soldats de Cobourg. Il n'y avait pas de milieu, il fallait ou les exterminer ou périr. Une première condition pour vaincre, c'était d'être inaccessible à toute corruption. Les patriotes dignes de ce nom, guidés par les véritables principes de l'ordre social, n'ont jamais, disait-il, prétendu à une égalité de fortune, mais à une égalité de droits et de bonheur. Pour lui, il ne souhaitait point l'opulence : elle était trop souvent le prix du crime et de l'infamie. « Les pouvoirs que le peuple m'a confiés, » ajoutait-il, « auraient été un supplice pour moi, si, au milieu du spectacle de l'hypocrisie dont il est victime, je n'avais élevé courageusement ma voix en sa faveur. Je n'aspire point à sa reconnaissance; je ne connais d'autre ingratitude de la part du peuple que celle qui pèse sur lui-même. » Puis, rappelant toutes les mesures extraordinaires proposées le matin par lui dans la séance de la Convention, il insistait sur les précautions à prendre pour qu'au moment où les patriotes allaient marcher contre les brigands de la Vendée, leurs femmes et leurs enfants ne fussent pas exposés à la rage des contre-révolutionnaires. L'heure était venue de tenter un suprême effort, si l'on voulait sauver le genre humain. « Oui, oui, nous le voulons, » s'écrièrent à la fois tous les membres en se levant par un élan simultané et en agitant leurs chapeaux. Alors, avec une émotion croissante et après avoir déploré les manœuvres employées pour séparer les départements du peuple de Paris, après avoir déclaré bien hautement que c'était la loi à la main, et non point en se donnant des airs d'insurrection, qu'on devait engager cette lutte à mort avec les ennemis de la liberté, il poursuivait en ces termes : « Si la liberté succombe, ce sera moins la faute des mandataires que

(1) *Moniteur* du 10 mai.

du souverain. Peuple, n'oubliez pas que votre destinée est dans vos mains, vous devez sauver Paris et l'humanité; si vous ne le faites pas, vous êtes coupable. » En résumé, il demandait la punition des perturbateurs qui, dans les derniers jours, avaient été arrêtés pour cris séditieux, le châtiment exemplaire des généraux pris en flagrant délit de trahison, l'incarcération jusqu'à la fin de la guerre de tous les individus coupables d'incivisme, l'établissement de forges sur les places publiques. Il demandait en outre que les artisans, vivant de leur travail, fussent soldés pendant le temps qu'ils seraient obligés de se tenir sous les armes pour protéger la tranquillité de Paris; que les sections levassent une armée suffisante pour comprimer l'aristocratie et former le noyau d'une armée révolutionnaire qui entraînerait les sans-culottes des départements à l'extermination des rebelles; enfin, que les sections de Paris se réunissent à la commune afin de balancer par leur influence les écrits perfides des journalistes soudoyés par les puissances étrangères. « En prenant toutes ces mesures, » ajoutait-il, — et c'étaient ses derniers mots, — « sans fournir aucun prétexte que vous ayez violé les lois, vous donnerez l'impulsion aux départements, qui s'uniront à vous pour sauver la liberté » (1). Une longue agitation régna dans la société à la suite de ce discours formidable qu'avaient accueilli de frénétiques applaudissements. Nous admirons les prodigieux efforts de nos pères pour vaincre à la fois l'ennemi du dedans et celui du dehors, nous admirons leurs sacrifices immenses, leurs triomphes si chèrement achetés, et, hommes inconséquents, nous laissons chaque jour insulter les grands citoyens qui leur ont soufflé le feu de leur indomptable énergie.

« La liberté ne périra pas! » s'écriait le surlendemain Robespierre, après avoir flétri l'indigne conduite de ce Pitt qui prodiguait les millions de l'Angleterre pour arrêter l'essor de la Révolution, « la liberté ne périra pas, mais elle ne sera que le fruit des plus grandes et des plus longues calamités; des torrents de sang le plus pur couleront, et nos ennemis entraîneront dans leur tombe une partie des défenseurs de la République. » Paroles, hélas! trop prophétiques! N'importe, la patrie ne pouvait être sauvée désormais que par les plus grands efforts de l'énergie républicaine et de l'héroïsme populaire. « Il ne faut pas que Paris soit calomnié, » s'écriait-il encore le 10 mai en défendant les pétitionnaires de la Halle aux blés, « mais il faut que Paris soit à l'abri des conspirations, et les mesures que j'ai proposées sont suffisantes pour neutraliser les efforts de l'aristocratie

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Jacobins*, numéro 409.

et du modérantisme. Remarquez que j'écarte toute idée de violence contre nos ennemis intérieurs. » (1) Les paroles de Robespierre n'auront pas retenti en vain, et la République sera sauvée, pour un moment du moins. Quant à lui, si l'esprit public ne se ranimait pas, si le génie de la liberté ne tentait pas un suprême effort, il attendrait calme et serein, sur la chaise curule où le peuple l'avait élevé, le moment où les assassins viendraient l'immoler (2). Nous le verrons, au 9 Thermidor, fidèle à cette sorte d'engagement. Entrevoyait-il déjà l'aurore de cette sanglante et fatale journée?

XXXIII

Cependant, au milieu des tempêtes, se continuaient les débats sur la constitution républicaine à donner au pays. Le 10 mai, Isnard proposa à la Convention d'adopter une sorte de pacte social, en vertu duquel les députés au Corps législatif auraient été considérés comme autant d'ambassadeurs de communautés diverses dont l'association dans son ensemble eût formé la nation française. Vivement combattu par Danton et par Marat comme entaché de fédéralisme, le projet d'Isnard, soutenu en vain par Buzot, fut écarté de la discussion.

Robespierre monta ensuite à la tribune. Il prononça un discours qu'on peut regarder comme la véritable profession de foi de la démocratie, et que devraient avoir toujours présent à la mémoire les gens qui font profession d'aimer la liberté et l'égalité. C'était du reste le développement logique de sa Déclaration, et, au point de vue de la mise en pratique des principes de la démocratie, rien ne prouve mieux que cet admirable discours la puissance de conception de ce législateur de trente-cinq ans. Comme d'un bout à l'autre il respire l'amour du bien, la passion de la justice, le désintéressement le plus pur! « L'homme est né pour le bonheur et pour la liberté, et partout il est esclave et malheureux. La société a pour but la conservation de ses droits et la perfection de son être, et partout la société le dégrade et l'opprime. Le temps est arrivé de le rappeler à ses véritables destinées; les progrès de la raison humaine ont préparé cette grande révolution, et c'est à vous qu'est spécialement imposé le devoir de l'accélérer. » Jusqu'ici, poursuivait Robespierre, l'art de gouverner avait consisté à dépouiller et à asservir le grand nombre au profit du petit; les rois et les aristo-

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Jacobins*, numéro 412.
(2) *Ibid.*, numéro 411.

crates avaient bien fait leur métier, c'était présentement au peuple à rendre les hommes libres et heureux par les lois.

Le grand problème à résoudre était, comme maintes fois déjà nous le lui avons entendu déclarer, de donner au gouvernement la force nécessaire pour que les citoyens respectassent toujours les droits des citoyens, et de faire en sorte que jamais le gouvernement ne pût les violer lui-même. L'anarchie était moins à craindre à ses yeux que le despotisme et l'aristocratie; l'anarchie, d'ailleurs, était-elle autre chose que la tyrannie qui plaçait sur le trône les fantaisies d'un homme au lieu de la loi? L'histoire à la main, Robespierre prouvait que de tout temps l'ambition, la force et la perfidie avaient été les législateurs du monde; que les nations avaient vu se tourner contre elles la puissance dont elles avaient investi leurs magistrats considérés comme essentiellement sages et vertueux, tandis qu'on supposait toujours le peuple insensé et mutin, d'où il était résulté qu'on avait eu des rois, des prêtres, des nobles, des bourgeois, de la canaille, mais point de peuple et point d'hommes. Le premier objet de toute constitution devait donc être de défendre la liberté publique et individuelle contre le gouvernement lui-même. Malheureusement, on avait à élever le temple de la liberté avec des mains encore flétries des fers de la servitude. Mépriser et être méprisé avait été trop longtemps la destinée commune; de là tant de dédains insolents de la part des hommes de loi, financiers, robins ou hommes d'épée, à l'égard des classes inférieures. Et telle était la vanité humaine, que beaucoup de gens réclamaient des maîtres pour ne point avoir d'égaux. Il fallait donc poser en axiome que tous les hommes étaient égaux, et que dans la souveraineté populaire se trouvait l'unique préservatif contre les vices et le despotisme du gouvernement, dont la corruption avait toujours sa source dans un excès de pouvoir. Donc nécessité de modérer la puissance des magistrats.

Voyons maintenant comment ce prétendu partisan des doctrines *autoritaires*, — suivant des écrivains parfaitement ignorants ou de mauvaise foi, — entendait la science du gouvernement. Deux moyens avaient paru excellents à quelques politiques pour protéger la liberté : l'un c'était l'équilibre des pouvoirs, l'autre le tribunat. Robespierre combattait énergiquement l'un et l'autre moyen. L'équilibre des pouvoirs! N'avait-on pas l'exemple de l'Angleterre pour dégoûter à tout jamais les véritables amis de la liberté de cette espèce de gouvernement monstrueux où les vertus publiques n'étaient qu'une scandaleuse parade, où le fantôme de la liberté anéantissait la liberté même, où les droits du peuple étaient l'objet d'un trafic avoué, où la corruption était

dégagée du frein même de la pudeur? Robespierre devinait bien ce qu'il y aurait d'hypocrisies et de mensonges dans ces prétendus gouvernements représentatifs où l'on voit assez communément la liberté et l'égalité devenir le monopole d'un petit nombre d'élus. Du tribunat, il n'en voulait pas davantage. Pour lui, le seul tribun avouable, c'était le peuple lui-même. « C'est à chaque section de la République française que je renvoie la puissance tribunitienne; et il est facile de l'organiser d'une manière également éloignée des tempêtes de la démocratie absolue et de la perfide tranquillité du despotisme représentatif. »

Donner au pouvoir des fonctionnaires, et surtout de celui dont l'autorité devait être la plus étendue, une courte durée, interdire sévèrement le cumul de plusieurs fonctions, séparer avec le plus grand soin le pouvoir législatif du pouvoir exécutif, telles étaient les premières précautions à prendre afin d'empêcher le retour du despotisme. Averti par une expérience personnelle du danger qu'il y avait pour la liberté et pour la réputation des citoyens à permettre au gouvernement et au ministre de l'intérieur de disposer de sommes immenses sous prétexte de former l'esprit public, il voulait qu'on enlevât au pouvoir central toute l'autorité qui n'était point indispensable à la bonne gestion des affaires politiques. Quant au reste, c'était aux citoyens de se gouverner eux-mêmes. Dans quelle erreur capitale sont tombés ceux qui, par une étrange ignorance de notre histoire révolutionnaire, ont confondu l'excessive centralisation du régime consulaire, empruntée aux errements de l'ancien régime, avec l'organisation administrative que la Révolution voulut donner à la France! S'il est, au contraire, une décentralisation rationnelle, pratique, c'est évidemment celle qui ressort de la constitution de 1791, et surtout des constitutions de 1793 et de l'an III. Écoutez, écoutez à cet égard le langage de Robespierre : « Laissez dans les départements, sous la main du peuple, la portion des tributs publics qu'il ne sera pas nécessaire de verser dans la caisse générale, et que les dépenses soient acquittées sur les lieux autant qu'il sera possible... Mais il est un moyen général et non moins salutaire de diminuer la puissance des gouvernements au profit de la liberté et du bonheur des peuples... FUYEZ LA MANIE ANCIENNE DES GOUVERNEMENTS, DE VOULOIR TROP GOUVERNER; LAISSEZ AUX INDIVIDUS, LAISSEZ AUX FAMILLES LE DROIT DE FAIRE CE QUI NE NUIT POINT A AUTRUI; LAISSEZ AUX COMMUNES LE POUVOIR DE RÉGLER ELLES-MÊMES LEURS PROPRES AFFAIRES, EN TOUT CE QUI NE TIENT POINT ESSENTIELLEMENT A L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE. EN UN MOT, RENDEZ A LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE TOUT CE QUI N'APPARTIENT PAS NATURELLEMENT A L'AUTORITÉ PUBLIQUE, ET VOUS AUREZ LAISSÉ D'AUTANT MOINS DE PRISE A L'AMBITION ET A

L'ARBITRAIRE. » Était-il possible de mieux dire? Quel ami sincère de la liberté ne signerait des deux mains ces lignes tout à fait admirables?

C'était surtout dans les assemblées primaires que Robespierre voulait qu'on respectât la volonté du souverain. Plus de ces entraves qui, sous prétexte de régler les élections, finissaient par anéantir en quelque sorte le droit de suffrage. Responsabilité de tous les dépositaires du pouvoir : dans un État libre, les crimes publics des magistrats devaient être punis aussi sévèrement et aussi facilement que les crimes privés des citoyens. Révocation, selon des formes établies, des fonctionnaires qui auraient démérité de la nation : c'était aux mandants à avoir l'œil sans cesse ouvert sur leurs mandataires. « La constitution doit s'appliquer surtout à soumettre les fonctionnaires publics à une responsabilité imposante, en les mettant dans la dépendance réelle, non des individus, mais du souverain. » Aussi, quelles précautions il recommande au peuple dans le choix de ses magistrats, et quelle sincérité il exige dans les élections! « C'est, » dit-il, « sur cette double base que la liberté doit être fondée. Ne perdez pas de vue que dans le gouvernement représentatif il n'est pas de lois constitutives aussi importantes que celles qui garantissent la pureté des élections. » Comme moyen de surveillance, il indiquait la publicité réelle des séances de tous les corps administratifs, judiciaires et législatifs. Il aurait voulu, par exemple, que les représentants de la nation siégeassent dans une enceinte majestueuse, capable de contenir dix ou douze mille auditeurs, et il regrettait l'exiguïté du nouveau local mis à la disposition de l'Assemblée. Ce jour-là même, en effet, la Convention avait quitté la salle étroite et incommode du Manége pour s'installer aux Tuileries, d'où la terreur, qui en était si souvent sortie pour frapper les amis de la liberté, allait s'abattre sur les despotes et sur leurs partisans.

A ceux qui pouvaient craindre que tant de précautions prises contre l'arbitraire et la tyrannie n'enlevassent toute force aux lois et au gouvernement, Robespierre répondit d'avance : « Je rends aux lois et au gouvernement toute la force que j'ôte aux vices des hommes qui gouvernent et qui font des lois. Le respect qu'inspire le magistrat dépend beaucoup plus du respect qu'il porte lui-même aux lois que du pouvoir qu'il usurpe; et la puissance des lois est bien moins dans la force militaire qui les entoure que dans leur concordance avec les principes de la justice et avec la volonté générale. Quand la loi a pour principe l'intérêt public, elle a le peuple lui-même pour appui, et sa force est la force de tous les citoyens dont elle est l'ouvrage et la pro-

priété. La volonté générale et la force publique ont une origine commune... Quand la force publique ne fait que seconder la volonté générale, l'État est libre et paisible; lorsqu'elle la contrarie, l'État est asservi ou agité. La force publique est en contradiction avec la volonté générale dans deux cas : ou lorsque la loi n'est pas la volonté générale, ou lorsque le magistrat l'emploie pour violer la loi. Telle est l'horrible anarchie que les tyrans ont établie de tout temps, sous le nom de tranquillité, d'ordre public, de législation et de gouvernement; tout leur art est d'isoler et de comprimer chaque citoyen par la force pour les asservir tous à leurs odieux caprices qu'ils décorent du nom de lois. Législateurs, faites des lois justes; magistrats, faites-les religieusement exécuter; que ce soit là toute votre politique, et vous donnerez au monde un spectacle inconnu, celui d'un grand peuple libre et vertueux » (1).

Tel était cet important et magnifique discours qu'on peut véritablement regarder comme le manifeste de la démocratie. Combien lui étaient inférieures les conceptions girondines! Une foule des idées qui s'y trouvent exposées sont généralement admises aujourd'hui comme les règles d'un gouvernement sage. Je le répète, le jour où les grands principes posés par Maximilien Robespierre dans sa Déclaration des droits et dans son discours sur la constitution auront complétement prévalu, ce jour-là, mais ce jour-là seulement, la démocratie aura vaincu.

XXXIV

La séance dans laquelle Robespierre présenta à la Convention ce magnifique programme constitutionnel fut une des dernières séances où, jusqu'à la chute des Girondins, on s'occupa de l'œuvre pacifique de la constitution. Un effroyable esprit de discorde va souffler sur l'Assemblée; la lutte devient plus vive, plus ardente; toute conciliation est désormais impossible : nous touchons à l'heure suprême de la Gironde.

Et cependant Robespierre alors s'efforçait d'inspirer le calme aux patriotes, et, de toute son énergie, il s'opposait encore aux mesures violentes.

(1) Ce discours de Robespierre se trouve dans le *Moniteur* des 12 et 13 mai 1793. Il a été imprimé à part par ordre de la société des Jacobins, où Robespierre en donna lecture dans la séance du 12 mai (in-8° de 34 p., de l'imp. patriotique et républicaine, rue Saint-Honoré, numéro 355). Il a été réimprimé depuis en 1831. Paris, Prévost (in-8° de 28 p.). On le trouve également dans les *Œuvres* publiées par Laponneraye, t. III, p. 363, et dans l'*Histoire parlementaire*, t. XXVI, p. 432.

Cela se vit bien aux Jacobins dans la séance du 13 mai. Un membre s'étant emporté contre la faction des *hommes d'Etat*, et ayant engagé le contingent parisien à ne point partir pour la Vendée avant d'avoir purgé la Convention des scélérats auxquels il attribuait les malheurs de la patrie et promené sur eux le glaive exterminateur, Maximilien s'élança à la tribune : « Je n'ai jamais pu concevoir comment, dans des moments critiques, il se trouvait tant d'hommes pour faire des propositions qui compromettent les amis de la liberté, tandis que personne n'appuie celles qui tendent à sauver la République... Ceux qui, mettant ces mesures à l'écart, ne vous proposent que des mesures partielles, quelque violentes qu'elles soient, n'entendent rien aux moyens de sauver la patrie; car ce n'est qu'après avoir épuisé toutes les mesures qui ne compromettent pas la société qu'on doit avoir recours aux moyens extrêmes, encore ces moyens ne doivent-ils pas être proposés au sein d'une assemblée qui doit être sage et politique. Ce n'est pas un moment d'effervescence passagère qui sauvera la patrie... Les mesures que l'on a proposées n'ont et ne pourront avoir aucun résultat; elles n'ont servi qu'à alimenter la calomnie; elles n'ont servi qu'à fournir des prétextes aux journalistes de nous représenter sous les couleurs les plus odieuses... Je n'en dirai pas davantage, mais je déclare que je proteste contre tous moyens qui ne tendent qu'à compromettre la société sans contribuer au salut public. Voilà ma profession de foi ! » (1) Robespierre avait bien engagé la Convention à examiner attentivement la conduite de quelques membres de la Gironde, mais il était loin de vouloir leur perte; et les applaudissements dont les Jacobins couvrirent ses paroles, bien qu'une voix l'eût accusé de modérantisme, prouvèrent que l'immense majorité de la société était de son avis. Le lendemain, voulant justifier une adresse bordelaise, écho des diatribes girondines, et où l'on semblait prendre à tâche d'exaspérer la population parisienne, Guadet récriminait amèrement contre le discours anarchique tenu la veille aux Jacobins par un homme exalté, mais il n'avait pas la bonne foi de dire avec quelle vivacité Robespierre avait combattu ce discours (2).

Les Girondins, du reste, étaient parfaitement décidés à n'admettre aucun compromis. Détruire leurs adversaires, tel était leur but, leur but unique; cela ressort clairement de tous leurs actes, de toutes leurs paroles. Quelle n'avait pas été l'indignation des patriotes à la lecture

(1) Voyez le *Journal des débats et de la correspondance*... numéro 413, et le *Républicain, journal des hommes libres*, numéro 195. Suivant ce dernier journal, l'auteur de la motion violente combattue par Robespierre était un envoyé lyonnais.

(2) *Moniteur* du 16 mai 1793.

d'une lettre de Rebecqui à Barbaroux, lettre dénoncée aux Jacobins, et dans laquelle cet ancien accusateur de Robespierre disait que le seul moyen de sauver la République était de faire marcher sur Paris les quarante mille hommes qui combattaient les rebelles de la Vendée (1)! « Ces messieurs veulent en finir, » s'écriait dans le *Patriote françois* l'énergumène Girey-Dupré, en parlant des Montagnards : « qu'ils l'osent, nous le demandons ; LEUR MORT EST AU BOUT » (2).

Le 17 mai, Isnard était nommé président de la Convention. En appelant à ces fonctions le sombre orateur dont on n'a pas oublié les menaces terribles contre les adversaires de la Révolution et qui était destiné à précipiter le dénoûment d'une situation devenue intolérable, les Girondins témoignaient bien de leur peu de souci d'entrer dans une voie d'apaisement et de conciliation. Tout ce qu'il était possible de faire pour irriter et pousser à bout leurs adversaires, pour jeter en armes sur la place publique les patriotes de Paris, ils le firent. Eux qui, durant le ministère de leurs amis, avant comme après le 10 août, avaient inondé de leurs créatures toutes les places civiles et militaires, jetèrent les hauts cris pour quelques emplois supérieurs donnés à l'instigation de plusieurs membres de la Montagne, et Barbaroux proposa un jour à la Convention de décréter que quiconque dénoncerait un fonctionnaire public pour acquisitions illégitimes, obtiendrait en récompense la moitié des biens du dénoncé, faute par ce dernier de pouvoir justifier de ses moyens de fortune. C'était singulièrement encourager l'art de la dénonciation, et cela pouvait paraître au moins étrange de la part de gens si habitués à déclamer contre les dénonciateurs... quand ils étaient eux-mêmes l'objet des dénonciations. Robespierre demeura toujours étranger à ces distributions de places dont ne se firent faute les Girondins, et qui leur donnèrent tant de partisans dans les administrations publiques. Même au temps de sa plus haute influence, aucun de ses proches, de ses amis, n'arriva par lui à une haute position. Nous n'aurons pas de peine à prouver dans quelle erreur sont tombés les écrivains, passionnés d'ailleurs, qui, comme M. Michelet, par exemple, font des principaux membres du tribunal révolutionnaire et de la commune de Paris autant de ses créatures. Son compatriote Herman, homme, du reste, d'une probité et d'un patriotisme à toute épreuve, lui était à peu près étranger. Et les seules considérations auxquelles il s'attacha jamais quand il appuya la nomination de quelque citoyen à

(1) Voyez l'*Histoire parlementaire*, par MM. Buchez et Roux, t. XXVI, p. 457.
(2) *Patriote françois*, numéro 1369.

un poste important, furent précisément le patriotisme et la probité. A ce titre il crut pouvoir, vers cette époque, recommander un honorable praticien, du nom de Théry, pour une place de médecin vacante près le tribunal révolutionnaire. Il s'adressa à ce sujet à l'accusateur public Fouquier-Tinville; et il le connaissait si peu qu'il l'appelait : Fouquet de Tainville. Un mois plus tard, son protégé était accepté comme médecin par le président Montané (1).

Mais revenons aux provocations girondines. Voici Vergniaud qui menace la capitale de l'abandon du département de la Gironde (2); et, d'une lettre violente de ce député, le chimiste Hassenfratz inférait, à une séance des Jacobins, qu'on cherchait à faire croire que les départements étaient prêts à marcher sur Paris (3). Forts de leur majorité, les Girondins enlevaient à leurs adversaires le droit de requérir l'appel nominal (18 mai), et, dans la même séance, ne s'en tenant plus à leurs déclamations continuelles contre la capitale, ils demandaient, par la bouche de Guadet, la cassation des autorités de Paris, leur remplacement dans les vingt-quatre heures par les présidents des diverses sections, et la réunion immédiate des suppléants de l'Assemblée dans la ville de Bourges. Triple proposition trois fois imprudente, et qui arracha à Collot d'Herbois ce cri d'alarme : « Voilà donc la conspiration découverte! » Une agitation extraordinaire s'était emparée de toute la gauche. Barère arriva à point pour ramener le calme en blâmant comme dangereuses et intempestives les mesures proposées par Guadet; puis, pour consoler la Gironde, il obtint de la Convention un décret portant formation d'une commission de douze membres chargée d'examiner les actes et arrêtés de la commune de Paris depuis un mois. Cette mesure, bonne en elle-même si cette commission compre-

(1) Voici la lettre de Robespierre : « Paris, le 10 mai 1793, j'ai appris que le tribunal révolutionnaire devoit nommer un médecin; je vous indique et aux républicains le citoyen Théry, recommandable par ses talents dans l'art de guérir et par son patriotisme. Il n'est pas indifférent aux bons citoyens de connoître les hommes qui méritent leur confiance. Je me suis fait un devoir de vous annoncer un patriote qui a des principes et une conduite ferme dans la ligne révolutionnaire. Vous ne négligerez point l'occasion d'être utile à un républicain.

ROBESPIERRE.

« *Au citoyen Fouquet de Tainville, accusateur au Tribunal révolutionnaire à Paris.* »

En marge est écrit : « Pris en très-grande considération. MONTANÉ, *président.* »

« Jean-Baptiste-Joseph Théry, accepté comme médecin du tribunal, le 11 juin, d'après l'avis unanime de mes confrères. MONTANÉ, *président.* » (*Archives* de l'empire.)

(2) *Moniteur* du 19 mai 1793.

(3) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Jacobins*, numéro 415.

nait dans son sein une majorité de membres impartiaux et désintéressés, devenait une chose détestable si, comme cela était à craindre, elle se trouvait exclusivement composée de membres appartenant à la faction girondine. Les Girondins n'adoptèrent avec tant d'empressement la proposition de Barère que parce qu'ils étaient certains de former cette commission entièrement à leur gré, d'exercer par elle une véritable dictature et d'annihiler le comité de Salut public, lequel n'avait alors, pour ainsi dire, aucune influence sur la marche des affaires. Babaut Saint-Etienne, Kervélégan, Boyer-Fonfrède, Saint-Martin, Vigée, Boileau, Henri Larivière, Bergœing, Gomaire, Mollevault, Gardien et Bertrand, tels furent les membres dont se composa cette fameuse commission des Douze. A partir de ce jour jusqu'à la fin du mois, la Convention devint une arène où se croisèrent les apostrophes les plus violentes et des dénonciations respectives. Mais la formation de ce comité eut des résultats plus fâcheux encore; elle porta au comble l'exaspération des sections parisiennes, dont les commissaires, réunis à l'archevêché, songèrent, dès lors, à résister à des mesures contre-révolutionnaires qu'on prévoyait. Telles étaient les fureurs qu'on entendit à la Convention Vergniaud et David se traiter mutuellement d'assassin (1). La commisssion des Douze semblait comme à plaisir remplir Paris d'alarmes. D'heure en heure elle accueillait des dénonciations plus absurdes les unes que les autres, provoquées peut-être; elle avait besoin d'un complot. Un jour, une députation de la section de la Fraternité vint annoncer à la Convention qu'une affreuse conspiration se tramait, tendant au massacre des représentants du peuple, et l'Assemblée s'empressa de décréter que cette section avait bien mérité de la patrie. A peine instruite de ce fait, la commune somma les dénonciateurs de venir lui donner les renseignements nécessaires afin que les prétendus conspirateurs fussent immédiatement livrés aux tribunaux. On ne sut nommer personne. La commission des Douze n'en continua pas moins de s'acharner contre la municipalité parisienne, comme si elle eût juré de la pousser à bout. Les véritables conspirateurs, si conspirateurs il y avait, c'étaient les Girondins, qui, réunis chez Valazé, en comité secret, délibéraient d'avance sur les mesures à arracher à la Convention. Ce fut ainsi que, dans la séance du 24 mai, Vigée, au nom de la commission des Douze, évoquant un complot imaginaire, proposa à l'Assemblée de s'entourer d'une garde formidable, et, malgré les énergiques protestations de Danton, ce projet, vivement appuyé par Vergniaud, fut voté d'urgence. Les Giron-

(1) *Moniteur* du 22 mai 1793. Séance du lundi 20.

dins se crurent entièrement maîtres de la situation, ce fut précisément ce qui les perdit.

Le soir, aux Jacobins, comme on faisait entendre de vagues accusations contre le général Kellermann, présent à la séance, Robespierre pria la société de laisser là les questions de personne pour s'occuper des dangers de la patrie. Quant à Kellermann, il allait voler à de nouveaux combats, c'était à lui à prouver son civisme par sa conduite à la tête de nos armées. « Apprends, » lui dit Robespierre, « apprends qu'il existe des républicains en France... Les généraux se regardent comme des souverains; ils se croient les dictateurs de la République... Eh bien! Kellermann, apprends qu'il est encore des républicains purs et énergiques, et vois quels ennemis tu aurais à combattre si tu osais trahir la patrie. » D'unanimes applaudissements retentirent à ce fier langage. Quand le calme se fut rétabli, Robespierre se plaignit amèrement du décret rendu dans la matinée. Et quel moment choisissait-on pour s'entourer d'une garde que la faction des intrigants composerait de créatures de son choix? celui où la capitale se dégarnissait de ses défenseurs les plus énergiques pour les envoyer en Vendée. Il montra la faction girondine conspirant contre les patriotes, et, pour les proscrire, appelant à son aide, d'une part, une garde fournie par des corps administratifs vendus, et de l'autre le pouvoir judiciaire. « Elle a, » dit-il, « établi un tribunal révolutionnaire composé d'hommes vertueux..., mais les membres de ce tribunal vont cesser leurs fonctions et ils seront remplacés par les affidés et les créatures de la faction, qui, pour assurer l'exécution de ses trames criminelles, a créé une commission composée de membres tous pris dans le côté droit. » Il ignorait jusqu'à quel point étaient fondés les bruits répandus contre les personnes de quelques représentants; mais, ce dont il ne doutait pas, c'était du complot dont il entretenait la société. Quant à lui, il était disposé à combattre jusqu'à la mort les agents de cette horrible conspiration, et, pour sauver la liberté, prêt à tous les sacrifices, à commencer par celui de sa liberté. « Il n'y a point d'armée contre-révolutionnaire qui puisse me faire pâlir, il n'y a point de faction qui puisse me faire trembler quand j'ai la foudre de la vérité à lancer contre elle » (1). Et à l'heure où Robespierre s'exprimait avec une telle énergie, les Girondins, il ne faut pas l'oublier, exerçaient encore une véritable dictature.

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Jacobins*, numéro 420.

XXXV

Résolue à en finir au plus vite, la commission extraordinaire avait, dans cette journée du 24, lancé des mandats d'amener contre deux administrateurs de police, Michel et Marino, et jeté dans la prison de l'Abbaye le substitut du procureur de la commune, Hébert, pour un article du *Père Duchesne*, où les Girondins, présentés comme des complices de Capet et de Dumouriez, étaient formellement accusés de chercher à allumer la guerre civile et à armer contre les Parisiens les citoyens des départements. Certes, le journal d'Hébert, sur lequel nous aurons à revenir plus tard, était une de ces feuilles dont le cynisme déplaisait souverainement à Robespierre, parce que c'était, suivant lui, mal servir le peuple que de lui parler un langage ordurier. Marat lui-même le trouvait de mauvais goût (1). Du reste, pour la violence du style, les journaux girondins ne le cédaient en rien à celui d'Hébert, et l'acolyte de Brissot, le jeune Girey-Dupré, n'avait rien à envier au *Père Duchesne*. Mais on ne pouvait s'empêcher de remarquer que, si les Girondins mettaient tant d'empressement à décréter d'arrestation un écrivain populaire dont ils avaient personnellement à se plaindre, ils avaient, peu de temps auparavant, par la bouche de Buzot, défendu avec une étrange vivacité, en invoquant les droits de la liberté de la presse, le journaliste Nicolle, dont les articles poussaient ouvertement à la révolte contre la République. Il n'y a donc pas à s'étonner si l'arrestation d'Hébert, d'un magistrat du peuple, et celle de quelques autres patriotes ardents comme Varlet, causa une émotion extraordinaire.

On sait comment, le lendemain, des députés de la commune vinrent à la Convention réclamer la liberté ou tout au moins le prompt jugement du magistrat municipal, et l'on connaît la réponse insensée d'Isnard. « Si jamais la Convention était avilie... je vous le déclare au nom de la France entière, Paris serait anéanti... Bientôt on chercherait sur les rives de la Seine si Paris a existé. » Hyperbole! dit-on. Sans doute, mais il n'en faut pas davantage pour mettre une ville en combustion; et ce sera par de semblables hyperboles que plus tard ce même Isnard organisera la terreur blanche dans le Midi et fera verser des torrents de sang. Vivement appuyée par tous les membres de la droite, la sombre menace d'Isnard eut une sorte de caractère collectif

(1) Voyez le *Moniteur* du 28 mai 1793. Séance du 26.

qui porta au suprême degré l'irritation des patriotes de la capitale (1).

Les Girondins semblaient atteints de cette démence dont le Ciel, disait-on jadis, frappe ceux qu'il veut perdre. Déplorable était la partialité de la commission des Douze. D'une rigueur excessive à l'égard des citoyens hostiles à ses amis, elle se montrait, au contraire, d'une révoltante partialité pour les perturbateurs opposés à la Montagne, fussent-ils notoirement royalistes. Ainsi, le comité révolutionnaire de la section de l'Unité ayant ordonné l'arrestation de cinq individus convaincus, entre autres griefs, d'avoir déclaré publiquement que Marat, Danton, Robespierre et tous les Jacobins étaient des scélérats, le comité de législation s'empressa de demander la cassation de ce comité et la mise en liberté des détenus. Parmi ceux-ci se trouvait un professeur du collége des Quatre-Nations nommé Letellier. Marat répondit que s'il n'y avait pas d'autres motifs à alléguer contre lui, il serait le premier à réclamer son élargissement, mais que ce citoyen était prévenu de provocation au rétablissement de la royauté. Cela était bien possible, mais il avait dit du mal de Marat, de Robespierre et de Danton, donc il avait bien mérité de la patrie, c'est-à-dire des Girondins : en liberté ! Et sans s'arrêter aux observations de Marat, l'Assemblée vota purement et simplement les propositions du comité de législation (2). En revanche, les Douze jetaient également à l'Abbaye Dobsent, président de la section de la Cité, et menaçaient Pache, à qui les Girondins ne pardonnaient point de n'être pas resté leur très-humble serviteur (3).

Robespierre avait assisté muet et désolé aux tristes scènes dont la Convention était le théâtre depuis quelques jours. On a vu avec quelle persistance il avait, dans ses derniers discours au club des Jacobins, recommandé au peuple de respecter l'intégrité de la représentation nationale. Mais la mesure était pleine à présent. — Tant d'impudence commence à nous peser, — se dit-il sans doute, comme Danton devait le déclarer hautement le lendemain à la séance de la Convention. Dans la soirée du 26 mai, il monta à la tribune des Jacobins et pro-

(1) « Enfin l'insurrection générale de l'opinion éclate contre l'anarchie et présage sa ruine, » s'écriait le rédacteur du journal de Brissot, à propos de cette séance de la Convention, comme s'il eût été sûr du triomphe de son parti. (*Patriote françois*, numéro 1381.) On trouve dans ce numéro un éloge de Roch Marcandier, un des plus vils folliculaires qui aient jamais déshonoré la presse.

(2) *Moniteur* du 28 mai. M. Michelet, par une étrange confusion, met ici la section de la Cité, dont Dobsent était le président, à la place de celle de l'Unité. Voyez son *Histoire*, t. V, p. 527.

(3) Avec quelle ardeur ils désiraient l'élection d'un nouveau maire et d'une nouvelle municipalité ! Voyez à ce sujet le *Patriote françois*, numéro 1380.

nonça contre les intrigants de la Gironde un formidable discours. On venait de lire une lettre adressée par Vergniaud aux habitants de Bordeaux. C'était un appel violent à l'insurrection des départements contre la capitale. « Hommes de la Gironde, tremblerez-vous devant des monstres altérés de sang, dont la scélératesse égale la lâcheté...? » Et Vergniaud passait pour un des hommes modérés du parti de la Gironde; que penser du reste? Cette lettre dévoilait bien, aux yeux de Robespierre, le secret des trames criminelles de la faction girondine. Il rappela que Vergniaud était le même homme qui, par Thierry et par Boze, avait offert au roi de lui prêter son concours s'il voulait reprendre les ministres Girondins, le même homme hypocrite qui s'était opposé à la déchéance lorsqu'elle était réclamée par les plus ardents patriotes. Les écrits de Vergniaud livrés à la publicité étaient un spécimen de tous ceux dont les Girondins inondaient les départements. Mais il n'y avait pas à s'en effrayer, non plus que de cette foule d'adresses envoyées chaque jour par des contre-révolutionnaires et des royalistes. « Quand le peuple se lève, » s'écriait Robespierre, « tous ces gens-là disparaissent! » Le moment lui paraissait venu, du reste, où, toute pudeur et toute bonne foi étant foulées aux pieds, les patriotes ouvertement persécutés, la loi violée, le peuple devait s'insurger. Quant à lui, il aimait mieux mourir avec les républicains que de triompher avec des scélérats, avec des hommes corrompus, quelques trésors qu'ils lui offrissent. Il se plaignait surtout de l'oppression dont les représentants patriotes étaient l'objet au sein même de la Convention : nulle liberté de suffrage; à un signal donné, le président étouffait leurs voix. Douloureusement affecté d'un tel état de choses, il engageait le peuple à se mettre en insurrection contre les députés corrompus, comme il était résolu à le faire lui-même si on lui refusait la parole. Puis, il invitait tous les députés montagnards à se rallier; pour eux il n'y avait qu'une alternative, ou de résister de tout leur pouvoir aux efforts de l'intrigue, ou de donner leur démission; il fallait en même temps que le peuple français se joignît à eux, car, avait-il soin d'ajouter, ils ne pouvaient rien sans le peuple.

Toutefois, l'insurrection dont avait parlé Robespierre était loin d'être prochaine dans sa pensée. En effet, de ses dernières paroles il résulte bien qu'il la subordonnait à l'approche éventuelle de l'ennemi. « Si la trahison appelle les étrangers dans le sein de la France, si, lorsque nos canonniers tiennent dans leurs mains la foudre qui doit exterminer les tyrans et leurs satellites, nous voyons l'ennemi s'approcher de nos murs, alors je déclare que je punirai moi-même les traîtres, et je promets de regarder tout conspirateur comme mon ennemi et de le

traiter comme tel. » L'énergie des paroles de l'orateur excita dans l'Assemblée un grand enthousiasme; la société, en votant l'impression des lettres de Vergniaud, arrêta qu'on y joindrait les observations de Robespierre (1). Au désordre qu'on remarque dans le dernier discours de celui-ci, on juge aisément des angoisses de son cœur et de l'incertitude où flotte encore sa pensée. Peut-être aussi le journal girondin auquel nous avons emprunté ce discours a-t-il altéré les paroles de Robespierre. C'est une chose dont il faut certainement se méfier, puisque plus d'une fois, on le sait, le rédacteur de cette feuille encourut le reproche de travestir à dessein les débats de la société des Jacobins.

Nous ne pouvons entrer dans tous les détails des faits qui précédèrent et amenèrent la chute de la Gironde; il en est cependant qu'il nous est impossible de passer sous silence, tant ils sont nécessaires à l'intelligence de cette histoire. Ainsi, le 27 mai, lecture fut donnée à la Convention d'une longue lettre de Pache, dans laquelle le chef de la commune déclarait en terminant que nulle part les personnes des députés ne seraient plus en sûreté et l'Assemblée plus respectée qu'à Paris, si quelques membres voulaient oublier les haines et permettre à la Convention de s'occuper du grand objet à l'ordre du jour, c'est-à-dire de la constitution. Mais inutile appel à la concorde! Les Girondins, nous l'avons dit, se croyaient sûrs d'abattre leurs adversaires. La section de la Cité étant venue réclamer la liberté de son président, — c'était Dobsent (2), — et celle de son secrétaire, nuitamment enlevés par ordre de la commission des Douze, uniquement pour avoir signé un arrêté pris par cette section relativement à la communication de ses registres, et ses envoyés ayant en même temps réclamé la punition des auteurs de cette arrestation arbitraire, Isnard, qui présidait, leur répondit d'un ton ridiculement hautain : « Citoyens, la Convention pardonne à votre jeunesse...; » puis il se perdit en lieux communs sur la tyrannie siégeant « sur un trône ou à la tribune d'un club, portant un sceptre ou un poignard, » cela précisément au moment où la commission des Douze était prise en flagrant délit de tyrannie. Un orage épouvantable s'ensuivit.

Robespierre était à la tribune pour réclamer l'élargissement provisoire des citoyens arbitrairement emprisonnés; mais au milieu du tumulte, il s'épuisa en efforts inutiles. Le président lui-même semblait prendre à tâche de lui ravir la parole. — « Président, vous êtes un

(1) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Jacobins*, numéro 422.

(2) Nous avons déjà signalé plus haut à quel point M. Michelet s'est trompé, relativement à Dobsent, sur les causes de l'arrestation de ce dernier. Voyez le *Moniteur* du 29 mai 1793.

tyran ! » — s'écria une voix. — « Je l'accuse d'être le perturbateur de l'Assemblée, ajouta une autre. » — Puis, comme pour jeter au sein de la Convention un nouveau brandon de discorde, Vergniaud demanda la convocation des assemblées primaires. Isnard, avec un empressement scandaleux, se disposait à mettre aux voix cette proposition insidieuse. Mais forcé de consulter l'Assemblée sur la question de savoir si Robespierre serait entendu, il annonça, d'un ton provocateur, que cette question avait été résolue négativement. Ainsi se vérifiaient les paroles prononcées la veille par Maximilien au club des Jacobins : « Un signal rapide, donné par le président, nous dépouille du droit de suffrage. » — Alors Danton : « Tant d'impudence commence à nous peser... nous vous résisterons... Le refus de la parole à Robespierre est une lâche tyrannie. » Et Thuriot apostropha Isnard en ces termes : « Lui seul est cause du trouble qui règne ici en refusant la parole à Robespierre... Dans quel siècle vivons-nous donc, si un tel homme nous préside, si plus incendiaire que régulateur, le président de la Convention a l'air de tenir la torche qui doit allumer le canon d'alarme des départements dans Paris... (1) » Cependant, après des scènes d'une violence inouïe, la parole du ministre de l'intérieur ramena un peu de calme, et parut exercer sur la Convention une salutaire influence. Homme assez impartial, ayant des amis dans l'un et l'autre parti, Garat accusa implicitement les membres de la commission des Douze d'être les auteurs des agitations auxquelles on était en proie, en les présentant comme des gens à l'imagination frappée. « Ils croient qu'ils doivent avoir un grand courage, qu'ils doivent mourir pour sauver la République, ils m'ont paru dans des erreurs qui me sont incompréhensibles. Je les crois des gens vertueux, des hommes de bien ; mais la vertu a ses erreurs, et ils en ont de grandes... (2) » Les observations de Garat, appuyées de renseignements très-précis fournis par le maire, modifièrent sensiblement les dispositions de l'Assemblée, et vers la fin de la séance, elle décréta la mise en liberté des citoyens arrêtés et la cassation de la commission des Douze. Hérault Séchelles, il est vrai, avait alors remplacé au fauteuil le fougueux et trop partial Isnard (3). Une telle mesure était de nature à produire beaucoup de bien ; il y eut dans Paris comme une espérance de pacification. Mais les Girondins, furieux de voir tomber de leurs mains l'instrument de leur domination,

(1) *Moniteur* du 29 mai 1793 et *Journal des débats et des décrets de la Convention*, numéros 252 et 253.

(2) Voyez le discours de Garat dans le *Moniteur* du 29 mai. Consultez aussi, au sujet de cette séance du 27, les *Mémoires* de Levasseur (de la Sarthe), t. 1, ch. VI.

(3) Voyez le *Moniteur* du 30 mai 1793.

ne l'entendaient pas ainsi; ils ne voulurent pas remettre au fourreau l'épée qu'ils en avaient tirée; désormais il n'y a plus d'accommodement possible.

XXXVI

Le lendemain 28, dès l'ouverture de la séance, les orateurs de la Gironde, Lanjuinais en tête, s'empressent de demander le rapport du décret réparateur, dont ils contestent la légalité. Jean Bon Saint-André se récrie contre un tel excès d'audace; il qualifie de monstrueuse l'autorité de la commission des Douze; mais vaine protestation! La discussion est fermée, et il est décidé à l'unanimité qu'il sera procédé par appel nominal sur la question de savoir si le décret de la veille sera rapporté. Robespierre s'élance à la tribune : « Au moment où la patrie est indignement et lâchement trahie, je dois à la Convention, à la France une déclaration solennelle. La liberté est assassinée; les patriotes sont opprimés avec moins de bienséance, de précautions et de pudeur que lorsqu'ils étaient sous le glaive du tyran. On n'a pas rougi de nommer une commission inquisitoriale. Les patriotes sont dans les fers; voilà les premiers actes de cette commission. Mais leurs réclamations ont retenti dans tout Paris. Cette nuit les patriotes avaient obtenu vengeance; aujourd'hui un décret de rapport va sans doute être l'effet d'une trame nouvelle. » — Et, rapprochement singulier et bien significatif, — les citoyens contre lesquels, depuis six mois, s'acharnait la faction girondine, étaient précisément les mêmes que ceux sur les têtes desquels, quelque temps avant la révolution du 10 août, elle appelait « le glaive des lois, » en les qualifiant de républicains et de factieux.

Robespierre donna alors lecture d'un passage du fameux discours royaliste prononcé par Brissot le 25 juillet 1792. En vain Barbaroux crut devoir rappeler qu'à cette époque Robespierre écrivait le *Défenseur de la Constitution*. N'était-ce pas Maximilien qui, le premier, avait déclaré à la tribune des Jacobins, comme dans son journal, que l'Assemblée législative était impuissante à sauver la France, qu'il fallait convoquer une Convention nationale? N'était-ce pas à lui que s'adressaient les menaces de Brissot quand ce chef de la Gironde, dont les amis exaltaient si fort le républicanisme depuis la chute de la royauté, appelait sur les républicains « le glaive de la loi? » Personne ne pouvait ignorer ces choses. « D'après cette doctrine ouvertement professée par Brissot, » continuait Robespierre, « ne vous étonnez pas

si les républicains, proscrits avant le 10 août, sont persécutés après; ne vous étonnez pas si on nomme des commissaires liberticides, si d'infâmes libelles provoquent au massacre des patriotes; ne vous étonnez pas si des généraux perfides trouvent des complices parmi vous; ne vous étonnez pas si, au moment où nous éprouvons des revers aux frontières, où Valenciennes est bloquée, les plus scandaleux débats favorisent les entreprises de nos ennemis extérieurs et facilitent leurs succès. Je laisse finir leur carrière odieuse à ces hommes qui n'ont pas su mettre de bornes à leurs crimes; je leur abandonne cette tribune; qu'ils viennent y distiller le poison de la calomnie; qu'ils viennent y secouer les brandons de la guerre civile; la nation les jugera. Voilà ma déclaration (1). » Robespierre avait à peine achevé que le résultat de l'appel nominal était proclamé : 279 voix contre 238 s'étaient prononcées pour le rapport du décret. Fatale et dernière victoire des Girondins! ils croyaient avoir triomphé, et ils venaient, suivant l'expression de Garat, de décréter le 31 mai et le 2 juin (2).

La nouvelle du rétablissement de la commission des Douze excita dans Paris un long frémissement d'indignation. Dès lors, sans doute, une foule de citoyens résolurent de mettre à exécution le projet d'exclure de la Convention nationale, coûte que coûte, un certain nombre de membres qui semblaient avoir juré une guerre à mort aux meilleurs et aux plus fermes patriotes. Dans la soirée du 29, Robespierre prononça aux Jacobins un discours d'une extrême énergie, mais dont malheureusement il ne nous a été conservé que la fin. De quelque façon que la crise se dénouât, il était difficile de maintenir désormais l'intégrité de la Convention. Il le sentait bien, et lui qui si souvent avait prêché le respect de la représentation nationale, il ne pouvait, au moment où sans doute une atteinte profonde allait y être portée, se défendre d'une indéfinissable mélancolie. Un jour, vers ce temps-là, causant avec le ministre de l'intérieur, Garat, de l'état critique où les intrigues et les menées des Girondins avaient mis le pays, il lui disait : « Je suis bien las de la Révolution; je suis malade; jamais la patrie ne fut dans de plus grands dangers, et je doute qu'elle s'en tire. Eh bien! avez-vous encore envie de rire et de croire que ce sont là d'honnêtes gens, de bons républicains (3)? » Il était certainement dans une pareille disposition d'esprit, pris d'une de ces tristesses involontaires qu'on éprouve toujours à l'aspect de grandes calamités prêtes à fondre sur son pays, au moment où, dans la soirée du 29, il harangua la société

(1) Voyez le *Journal des débats et des décrets de la Convention*, numéro 253, p. 410.
(2) *Mémoires de Garat*, p. 214, éd. de 1862.
(3) *Ibid.*, p. 95.

des Amis de la liberté et de l'égalité. Qu'allait devenir Paris, ce berceau de la Révolution? Qu'allait devenir la France, cette terre promise de la liberté, envahie par l'étranger au midi, au nord, à l'est, et déchirée à l'intérieur par les factions? O France! qui donc te sauvera de l'abîme? — Qui? la Montagne, dont le soleil du 2 juin allait éclairer le triomphe.

En ces graves conjonctures, Robespierre ne se découragea point, et, loin de s'annuler en public, comme on l'a écrit fort légèrement (1), il rendit cœur aux plus effrayés. Le 29 au soir, comme nous venons de le dire, il déployait aux Jacobins une énergie suprême. En terminant, il recommandait à la commune de Paris, spécialement chargée du soin de défendre cette grande cité, de s'unir au peuple, de former avec lui une étroite alliance, sous peine de manquer au premier de ses devoirs, lequel consistait à résister à l'oppression et à réclamer les droits de la justice contre la persécution dont les patriotes étaient l'objet. « Lorsqu'il est évident que la patrie est menacée du plus pressant danger, » ajoutait-il, « le devoir des représentants du peuple est de mourir pour la liberté ou de la faire triompher. Je suis incapable de prescrire au peuple les moyens de se sauver. Cela n'est pas donné à un seul homme; cela n'est pas donné à moi, qui suis épuisé par quatre ans de révolution et par le spectacle déchirant du triomphe de la tyrannie, et de tout ce qu'il y a de plus vil et de plus corrompu; à moi, qui suis consumé par une fièvre lente, et surtout par la fièvre du patriotisme. J'ai dit; il ne me reste plus d'autre devoir à remplir en ce moment (2). » Ce qui revenait à dire : Il n'est permis à personne d'assumer sur soi la responsabilité des mesures à prendre dans ces suprêmes et décisives circonstances; c'était au peuple à décider lui-même de ses moyens de salut. Il faut donc ranger au nombre des fables girondines les prétendus conciliabules tenus à Charenton, conciliabules où, lisait-on dans des placards, œuvre de quelque Louvet, Robespierre, Danton, Marat, Chaumette et Pache, protégés par une force armée imposante, délibéraient sur l'opportunité de nouveaux massacres de Septembre. Des milliers de ces placards ayant été apportés au ministère de l'intérieur, Garat se rendit au comité de Salut public, où l'on se chargea de faire prendre des renseignements à cet égard. Il y avait précisément au ministère de l'intérieur un employé supérieur nommé Champagneux, créature et ami intime de Roland, de la femme duquel il devait plus tard éditer les Mémoires. Champagneux connaissait à Charenton un propriétaire, à qui il écrivit aussitôt par les ordres de son ministre, et

(1) M. Michelet. Voyez son *Histoire de la Révolution*, t. V, p. 547.

(2) *Journal des débats et de la correspondance de la Société des Jacobins*, numéro 423.

la réponse de cet ami, dit Garat lui-même, fut infiniment plus propre à dissiper qu'à confirmer les horribles accusations du placard(1).

Mais les scrupules de Robespierre, d'autres étaient loin de les avoir; Marat suffit amplement, dans les dispositions où se trouvait la ville, à organiser le mouvement du 31 mai. Le 30, au soir, il se transporta à l'assemblée de l'Évêché, où étaient réunis les commissaires de trente-trois sections, munis de pouvoirs extraordinaires, et il leur souffla à tous ses colères et son audace (2). Dans la journée, avait paru à la Convention une députation de vingt-sept sections, au nom desquelles Alexandre Rousselin, le jeune ami de Danton, avait impérieusement demandé la cassation de tous les décrets rendus sur la proposition de la commission des Douze et le renvoi des membres de cette commission devant le tribunal révolutionnaire. L'heure suprême des Girondins approchait. Camille Desmoulins venait de lancer contre eux son *Histoire des Brissotins*, formidable acte d'accusation, plein de choses perfides, comme sont, hélas! presque tous les actes d'accusation en matière politique, mais aussi tout rempli de terribles vérités; œuvre étincelante, où les fautes, les menées, les intrigues coupables de la faction girondine, étaient mises en relief avec un art infini, et qui ne servit pas peu à achever de perdre cette faction dans l'opinion publique (3).

Le 31 mai, dès six heures du matin, le tocsin et la générale retentirent dans les rues de Paris. On sait les décisions énergiques prises

(1) *Mémoires de Garat*, p. 220 de l'éd. de 1862. Robespierre est assez maltraité dans ces *Mémoires de Garat*. Mais, en les lisant, il ne faut pas perdre de vue qu'ils ont été écrits au plus fort de la réaction thermido-girondine, et que l'ancien ministre de l'intérieur avait précisément à se défendre d'avoir été le partisan de Robespierre. On ne peut donc que lui savoir gré des ménagements relatifs qu'il a osé garder envers le martyr de Thermidor. Mais ce n'est pas là qu'on doit chercher l'opinion de Garat sur Maximilien; c'est au pair de France que nous la demanderons, à l'auteur des *Mémoires sur Suard et le dix-huitième siècle*. Il faut voir la façon dont madame Roland traite Garat. Or, comme en 1821 le successeur de Roland au ministère de l'intérieur occupait une grande situation, les éditeurs de la nouvelle édition des *Mémoires de madame Roland* n'ont pas manqué d'ajouter en note : « De semblables reproches se détruisent par leur exagération même. Madame Roland était prisonnière, Roland était proscrit : les plus honorables caractères ne sauraient se placer toujours au-dessus des passions humaines. » (T. II, p. 57.) Cela est très-vrai; mais, pour être juste, il aurait fallu étendre cette note à tous ceux qu'a diffamés madame Roland, dont les grandes qualités ne sauraient excuser la manie de calomnier.

(2) Voyez, pour le rôle important que joua Marat dans les événements du 31 mai, l'*Histoire des Montagnards*, par Alphonse Esquiros (2 vol. in-8°).

(3) *Histoire des Brissotins ou fragments de l'histoire secrète de la Révolution et des six premiers mois de la République, avec cette épigraphe :*

« Est-ce que des fripons la race est éternelle! »

(in-8° de 8 p., de l'Imprimerie patriotique et républicaine, rue Saint-Honoré, n° 355, vis-à-vis l'Assomption, 1793.)

par la commune de Paris. Dès la veille au soir, elle avait eu soin d'informer le comité de Salut public qu'aucune puissance ne pourrait déranger les mesures adoptées, mais que ces mesures seraient grandes, sages et justes, que l'ordre serait maintenu et que la représentation nationale serait toujours inviolable et respectée (1). Il s'agissait surtout d'une insurrection morale. Plus violents étaient les meneurs de l'Évêché; pourtant il n'en est pas moins vrai que pas une goutte de sang ne fut versée dans les journées des 31 mai et 2 juin 1793. Ici apparaît sur la scène un homme dont l'histoire n'a guère été écrite jusqu'à ce jour que d'après les calomnies girondines et thermidoriennes, nous voulons parler du général Hanriot, industriel important, qui venait d'être appelé au commandement provisoire de la garde nationale de Paris. On en a fait un traîneur de sabre, un brutal, un ivrogne, que dis-je, un dépeceur de cadavres (2). Son grand crime fut de s'être attaché à la cause de Robespierre; il eût été transformé en héros si, dans la journée du 9 Thermidor, il se fût rangé du côté des Tallien, des Carrier et des Fouché! mais il a eu le sort des vaincus. Nous verrons plus tard quel compte l'inflexible et impartiale histoire doit tenir des malédictions dont sa mémoire est restée chargée. Toujours est-il que ce jour-là, docile aux prescriptions de la commune, il fit tirer le canon d'alarme.

A ces lugubres et solennelles détonations, une émotion extraordinaire se produisit au sein de la Convention nationale. A Valazé, qui venait de demander l'arrestation d'Hanriot et de proclamer l'utilité de la commission des Douze, succéda Thuriot, lequel réclama la cassation immédiate de cette commission qu'il regardait comme « le fléau de la France. » Une discussion des plus vives s'engagea sur ce terrain, les uns, comme Vergniaud, Rabaut Saint-Etienne et Guadet, défendant leur chère commission et incriminant la commune; les autres, comme Danton, parlant vigoureusement en faveur des autorités parisiennes et exigeant la suppression des Douze. Mais la tribune était presque exclusivement occupée par les orateurs de la Gironde. « Est-ce que les

(1) Registre des procès-verbaux et délibérations du comité de Salut public, *Archives*, 433, A G 70.

(2) Le Girondin Meillan, dans ses absurdes et calomnieux Mémoires (p. 52), confondant à dessein, peut-être, le général Hanriot avec un certain Henriot, auquel on a prêté un rôle dans les massacres de Septembre, le dépeint comme ayant « déchiré les entrailles de la princesse de Lamballe, » lesquelles ne furent nullement déchirées. C'est bien assez que des misérables aient coupé et promené dans Paris la tête de la malheureuse femme. Quant au corps, il resta intact, comme cela résulte clairement du rapport très-circonstancié du commissaire de police auquel il fut apporté, et qu'on peut consulter aux archives de la préfecture de police; rapport devant lequel doivent s'évanouir les descriptions par trop obscènes auxquelles paraît s'être complu notre illustre confrère M. Michelet.

Girondins ont le droit exclusif de parler, » s'écria tout à coup une voix, « Couthon à la parole. » L'ami de Robespierre, dans un langage très-mesuré, montra dans la cassation de la commission des Douze l'unique moyen de ramener le calme, de sauver la liberté, d'éviter cette insurrection dont le fantôme se dressait aux yeux d'une foule de membres. Pour lui, il n'était ni à Marat, ni à Brissot, disait-il, il appartenait à sa conscience; ses derniers mots étaient un appel à la concorde. Alors Vergniaud, comme s'il eût abondé tout à fait dans le sens du précédent orateur, déclara qu'il n'y avait qu'à parcourir les rues, qu'à voir l'ordre qui y régnait et les nombreuses patrouilles dont elles étaient sillonnées pour décréter que Paris avait bien mérité de la patrie. A peine énoncée, cette proposition fut convertie en décret aux applaudissements de toute l'Assemblée.

C'était là une sorte de porte ouverte à la conciliation. Mais voilà qu'une parole imprudente du député Camboulas rallume toutes les colères. On a sonné le tocsin, tiré le canon d'alarme, ce sont des crimes qu'il faut punir. Alors Robespierre jeune : « Vous voulez savoir qui a fait sonner le tocsin? je vais vous le dire. Ce sont les trahisons de nos généraux, c'est la perfidie qui a livré le camp de Pamars, c'est le bombardement de Valenciennes, c'est le désordre qu'on a mis dans l'armée du Nord; ce sont les conspirateurs de l'intérieur, dont plusieurs sont dans le sein de la Convention... » Et puis, on venait de décréter que les sections de Paris avaient bien mérité de la patrie, l'Assemblée ne se mettrait-elle pas en contradiction avec elle-même en adoptant la proposition de Camboulas? Malgré cette observation si juste, la motion du député de l'Aveyron n'en est pas moins adoptée.

Sur ces entrefaites se présenta une députation de la commune de Paris. Elle demanda la création d'une armée révolutionnaire, le décret d'accusation contre les membres de la commission des Douze et les vingt-deux députés déjà dénoncés par les sections de Paris, l'établissement, dans toutes les places publiques, d'ateliers uniquement occupés à fabriquer des armes, le licenciement de tous les nobles occupant des grades supérieurs dans les armées de la République, l'arrestation des ministres Clavière et Lebrun, et l'allocation de secours aux femmes et aux enfants des soldats morts en combattant pour la patrie. Ajoutons qu'en réclamant le décret d'accusation contre les Girondins, la commune déclarait que les citoyens de Paris s'offraient en otages pour en répondre à tous les départements (1). Les pétitionnaires

(1) Voyez dans le *Journal des débats et des décrets de la Convention* le texte même de cette adresse, extraite du registre des délibérations du conseil général de la commune et signée de Dorat-Cubières (numéro 257, p. 457).

venaient d'être admis aux honneurs de la séance, et l'impression de l'adresse votée sans discussion, quand Barère parut à la tribune. Au nom du comité de Salut public, il proposa à la Convention, entre autres mesures, d'arrêter qu'elle pourrait requérir à toute heure la force publique du département de Paris, de décréter la suppression de la commission des Douze et le dépôt de tous ses papiers au comité de Salut public, lequel serait tenu de présenter son rapport sous trois jours.

En ce moment survint une nouvelle députation composée de membres de l'administration de Paris réunis aux autorités constituées de la commune et aux commissaires des sections. A sa tête était le procureur syndic Lullier (1). Dans un langage dont l'extrême énergie était tempérée par une singulière élévation, l'orateur demanda à l'Assemblée vengeance de l'insulte faite par Isnard à la ville de Paris. Parmi les ennemis de la patrie, il désigna, outre les membres de la commission des Douze, les Brissot, les Guadet, les Vergniaud, les Roland, les Gensonné, les Buzot, les Barbaroux, les Clavière et les Lebrun. « Oui, vengez-nous d'Isnard et de Roland,» disait, en finissant, l'orateur de la députation, après avoir rappelé que Paris était à la fois le berceau et l'école de la liberté, « alors la constitution marchera d'un pas rapide ; vous ferez le bonheur d'un peuple magnanime et généreux qui portera vos noms chéris jusqu'à l'immortalité (2). » De frénétiques applaudissements partis des tribunes et des bancs de la Montagne accueillirent la lecture de cette adresse. Asselin en demanda l'impression et réclama l'adoption du projet de décret présenté par Barère. Mais la Gironde, éperdue, se fondant sur ce que les pétitionnaires s'étaient répandus dans la salle, cria à la violation de la représentation nationale, refusa de délibérer, et Vergniaud proposa à l'Assemblée d'aller se mettre sous la protection de la force armée qui garnissait la place du Carrousel. Il

(1) Sous la plume *fantaisiste* de M. Michelet, les membres du département de Paris se transforment en « une masse de sauvages armés de bâtons et de piques. » Voyez son *Histoire de la Révolution*, t. V, p. 564. Quant à Lullier, — car telle est la véritable orthographe de ce nom, — M. Michelet persiste à le présenter comme l'homme de Robespierre. Or, il eût été bien plus dans le vrai s'il en eût fait l'homme de Danton, puisque Lullier, comme nous l'avons dit déjà, fut livré avec ce dernier au tribunal révolutionnaire. D'ailleurs, d'une lettre écrite par Lullier à Robespierre, à la date du 3 germinal de l'an II, il résulte que ce membre de la commune était loin d'être sur un pied d'intimité avec Maximilien. Ce qu'il y a de vrai, c'est que tous les patriotes ardents se liguèrent contre la Gironde, parce que, comme le dit M. Michelet lui-même, t. V, p. 612, « la politique girondine, impuissante, avouons-le, eût perdu la France. » M. Michelet tombe donc positivement dans l'absurde quand il répète à satiété : *Lhuillier*, c'était Robespierre.

(2) Cette adresse se trouve reproduite de façon un peu différente dans le *Moniteur* du 3 juin 1793, et dans le *Journal des débats et des décrets de la Convention*, numéro 257, p. 459.

sortit, suivi d'une foule de ses collègues. Alors, comme on réclamait l'appel nominal pour connaître les noms des absents : « Citoyens, ne perdons pas ce jour en vaines clameurs et en mesures insignifiantes, » s'écria Robespierre, qui jusqu'alors avait gardé le silence. « Ce jour est peut-être le dernier où le patriotisme combattra la tyrannie. Que les fidèles représentants du peuple se réunissent pour assurer son bonheur. » — Vergniaud rentrait en ce moment : — « Je n'occuperai point l'Assemblée de la fuite ou du retour de ceux qui ont déserté les séances, » continua Robespierre. Passant ensuite à l'examen du projet de décret présenté au nom du comité de Salut public, il en approuvait les principaux articles, mais il repoussait formellement l'idée de laisser la Convention maîtresse de requérir à son gré la force armée du département, puisque cette force armée, composée de citoyens qui avaient dénoncé un certain nombre de membres de l'Assemblée, se trouverait ainsi à la disposition de ses ennemis.

En outre, il lui paraissait nécessaire qu'on adoptât quelques-unes des mesures proposées par la commune et par le département : « Il faut purger l'armée, il faut... — Concluez donc, » lui cria Vergniaud, impatienté. — « Oui, je vais conclure, » reprit Robespierre en se tournant vers l'interrupteur, « et contre vous ; contre vous qui, après la révolution du 10 août, avez voulu conduire à l'échafaud ceux qui l'ont faite ; contre vous qui n'avez cessé de provoquer la destruction de Paris ; contre vous qui avez voulu sauver le tyran ; contre vous qui avez conspiré avec Dumouriez ; contre vous qui avez poursuivi avec acharnement les mêmes patriotes dont Dumouriez demandait la tête ; contre vous dont les vengeances criminelles ont provoqué ces mêmes cris d'indignation dont vous voulez faire un crime à ceux qui sont vos victimes. Eh bien ! ma conclusion, c'est le décret d'accusation contre tous les complices de Dumouriez et contre ceux qui ont été désignés par les pétitionnaires. » A cette terrible apostrophe, que saluèrent les acclamations de tous les spectateurs et d'une partie de l'Assemblée (1), Vergniaud ne répondit rien, il resta comme foudroyé. Toutefois, la Convention se borna, ce jour-là, à voter le projet de décret du comité de Salut public, lequel portait suppression de la commission des Douze et ordonnait la saisie de tous ses papiers. C'était déjà un grave échec pour la Gironde. Mais ce demi-succès ne suffisait pas aux républicains ardents, et, voyant profondément ébranlé ce centre de la Convention qu'on appelait le *Marais*, voyant cette masse incertaine et flottante qui jusque-là avait presque toujours donné la majorité aux

(1) *Moniteur* du 3 juin et *Journal des débats et des décrets*, numéro 257, p. 461.

Girondins, se tourner complaisamment vers la Montagne, ils résolurent de poursuivre leur victoire et de débarrasser la République d'une faction qui, depuis huit mois, tenait la Révolution en échec et paralysait tous les efforts des patriotes.

Est-il vrai qu'au comité de Salut public, Garat ayant, au souvenir d'une proposition faite à Athènes par Aristide, émis l'idée généreuse que ceux des membres de l'Assemblée dont les haines mutuelles étaient les plus connues s'offrissent d'eux-mêmes à l'ostracisme, se missent en otages de la paix publique, Robespierre ait, au sein de la Convention, couvert cette proposition de mépris et de risée comme un piége tendu aux patriotes? C'est du moins ce que raconte dans ses Mémoires l'ancien ministre de l'intérieur. Mais quelle autorité invoque-t-il à l'appui de sa narration? Aucune. *Il a su depuis*..., écrit-il(1). L'histoire ne saurait donc accueillir des assertions bâties sur des *on dit* si vagues. Quoi qu'il en soit, à partir de cette séance du 31 mai jusqu'à la consommation du sacrifice, Robespierre s'efface, ne dit mot. Aux Jacobins, où toutes les autorités constituées s'étaient réunies pour former une commission révolutionnaire, il avait gardé le silence; il se tait également au club dans la soirée du 1er juin. Mais Marat, mais d'autres avaient agi. Mandé au comité de Salut public dans la journée, le maire y avait déclaré que toutes les sections s'étaient réunies, et que les citoyens de la capitale, fatigués d'éternelles déclamations ayant pour but de déchaîner les départements contre Paris, de diviser la République, avaient résolu de présenter une nouvelle pétition à la Convention nationale afin de lui demander justice. De leur côté, les Girondins, voyant la majorité de l'Assemblée leur échapper, songeaient à soulever contre Paris l'insurrection des départements, et à organiser la résistance, soit à Bordeaux, soit dans le Calvados, où déjà, dociles à leur appel, une foule de citoyens arboraient l'étendard de la révolte (2).

Cependant, vers neuf heures et demie du soir, parut à la barre de la Convention une députation de la commune et du département. Elle avait pour orateur Hassenfratz, lequel, après s'être félicité de ce que la révolution du 31 mai ne verserait pas une goutte de sang parce que le peuple et les autorités constituées obéissaient aux mêmes sentiments, récrimina amèrement contre la faction qui, depuis huit mois, avait perverti l'esprit public dans les départements et tout bouleversé par ses intrigues. Au nom du peuple debout, il réclama la mise en état d'accusation des membres les plus compromis du parti de la

(1) *Mémoires de Garat*, p. 229, édit. de 1862.
(2) Voyez les propres aveux de Louvet dans ses *Mémoires*, p. 91.

Gironde. Appuyée par Marat et par Barère, avec force précautions oratoires de la part de ce dernier, la pétition fut renvoyée au comité de Salut public. Le lendemain matin, Cambon, Barère, Robert Lindet, Bréard, Treilhard, Delmas, Lacroix et Danton, présents au comité, arrêtaient un projet de décret portant que le salut de la patrie appelait les membres de la Convention nationale, dénoncés par les autorités constituées de Paris, à suspendre et à déposer provisoirement dans le sein de l'Assemblée l'exercice de leurs pouvoirs (1). Mais plus grave encore devait être la mesure prise contre les Girondins. La séance s'ouvrit sous les plus fâcheux auspices. L'annonce des progrès de la rébellion dans la Vendée et de soulèvements dans les départements de la Haute-Loire et de la Lozère, jointe à la nouvelle que neuf cents patriotes étaient tombés à Lyon sous les coups de la contre-révolution triomphante, ouvrit dans les cœurs de sombres abîmes. Le manifeste de la Terreur sortit de la bouche de Jean Bon Saint-André : « Il faut de grandes mesures révolutionnaires... »

Malheur à qui, depuis huit mois, a mis ses passions particulières au-dessus des grands intérêts du pays. Chacun commençait à se dire que si les hommes de la Gironde s'étaient ralliés autour des patriotes au lieu de se perdre en accusations ridicules et puériles quand elles n'étaient pas odieuses, au lieu d'irriter sans relâche les départements contre Paris et de souffler leurs haines aux quatre coins de la France, la République ne se trouverait pas dans ce violent état de crise d'où il n'était possible de sortir à cette heure que par un déchirement cruel. D'avance les Girondins étaient donc condamnés. On connaît les péripéties de cette célèbre journée du 2 juin ; tous les historiens les ont contées en assombrissant le tableau. Comme la faction avait agi deux mois auparavant envers Marat, ainsi l'on en usait aujourd'hui à son égard. Toutefois, il ne fut point rendu de décret d'accusation. Il était plus de dix heures du soir quand, après une de ses plus laborieuses séances, la Convention vota un décret en vertu duquel Gensonné, Guadet, Brissot, Gorsas, Pétion, Vergniaud, Salles, Barbaroux, Chambon, Buzot, Biroteau, Lidon, Rabaut Saint-Etienne, La Source, Lanjuinais, Grangeneuve, Lehardy, Lesage, Louvet, Valazé, Kervélegan, Gardien, Boileau, Bertrand, Vigée, Mollevault, Larivière, Gomaire, Bergœing, Clavière et Lebrun, étaient mis en état d'arrestation chez eux, sous la sauvegarde du peuple français, de la Convention nationale et de la loyauté des citoyens de Paris. C'en était fait du parti de la Gironde (2).

(1) Registre des délibérations et arrêtés du comité de Salut public (*Archives*, 433, A G 70).

(2) On sait qu'au milieu de cette orageuse séance une partie de la Convention en

XXXVII

La journée du 31 mai fut pour la France une journée de salut. Sans elle, le pays s'abîmait dans l'intrigue pour devenir inévitablement la proie de l'étranger et de la contre-révolution. De la chute des Girondins datent les prodiges opérés par la grande République à la voix de la Convention, libre désormais de se consacrer tout entière à la patrie, au lieu de perdre son temps et de consumer sa force dans les orages de discussions personnelles et déplorables.

Ni Robespierre, ni Danton ne contribuèrent efficacement à cette journée célèbre. Tout ce qu'on a écrit de contraire à cet égard est entièrement dénué de fondement et de preuves, et doit être mis au rang des erreurs et des mensonges historiques. Le premier appuya vigoureusement de sa parole les mesures proposées le 31 mai à la Convention par les autoritées constituées de Paris; tout son rôle se borna là. Il ne figura ni à l'Évêché ni à la commune, et même ne dit mot aux Jacobins dans les trois jours qui précédèrent l'événement du 2 juin. On a senti de quel trouble était remplie son âme le jour où il ne crut pas pouvoir dissimuler la nécessité d'une insurrection morale. Jusque-là, en effet, avec quel soin, avec quelle persistance il s'était opposé à toute violation de la représentation nationale! Il dut, certes, lui en coûter beaucoup à l'heure suprême où il appuya cette mutilation de l'Assemblée et où il réclama lui-même l'ostracisme contre des hommes dont l'aveuglement et les passions étaient un obstacle perpétuel au triomphe de l'idée républicaine.

Privée de ses membres les plus énergiques, répandus alors sur toute la surface du pays, qui au nord, qui au midi, à l'est, à l'ouest, au centre, aux frontières, partout où il y avait danger, la Convention ne se fût sans doute pas résolue à se frapper elle-même sans une forte pression extérieure, sans la contrainte de l'opinion publique. La journée du 31 mai fut donc l'œuvre du peuple, et du peuple seul guidé par une pensée juste et une admirable intelligence de la situa-

corps se rendit sur la place du Carrousel, non point, comme le dit Barère dans ses *Mémoires*, pour « aller se placer au devant d'une artillerie sacrilége conduite par des scélérats, » mais pour s'assurer qu'elle n'avait rien à craindre du peuple armé et témoigner sa confiance dans la loyauté des Parisiens. Ce fut sur la proposition même de Barère. Est-il vrai qu'au moment où il la faisait, Robespierre monta à la tribune et lui dit : « Que faites-vous là? Vous faites un beau gâchis. » C'est du moins ce qu'il assure dans ses *Mémoires*, t. II, p. 92; et ce qu'il dit à la Convention dans la séance du 7 germinal de l'an III. Mais on sait avec quel aplomb mentait ce Montagnard équivoque.

tion. Ce ne fut point un coup d'État exécuté dans l'intérêt de quelques hommes, ce fut une révolution faite au profit de la Révolution. Jamais insurrection, d'ailleurs, ne coûta moins cher à l'humanité : pas un coup de fusil ne fut tiré, pas une goutte de sang répandue, et ces féroces vainqueurs si noircis par la calomnie se montrèrent, dès qu'ils eurent obtenu satisfaction, pleins de respect pour les vaincus. On peut même affirmer qu'il n'eût pas été touché à la vie des Girondins si, profitant du peu de surveillance dont ils étaient l'objet dans leur captivité illusoire, ils ne se fussent pas échappés pour aller mettre aux quatre coins de la France le feu de la guerre civile.

Ah ! certes, le cœur saigne d'une blessure cruelle quand on songe à tant de beaux talents prématurément éteints par la mort ; mais combien d'autres, parmi les hommes de la Montagne, tombèrent sur ce champ de bataille de la Révolution sans avoir démérité de la patrie et qu'aucun reproche sérieux ne saurait atteindre. Les Girondins, il faut bien le dire, furent le fléau de la Révolution. Ambitieux, intrigants, jaloux et vindicatifs, ils ne surent rien pardonner, et devant leur intérêt personnel disparut le grand intérêt de la patrie. Révolutionnaires quand il s'agissait de monter à l'assaut du pouvoir, tout leur semblait pour le mieux dès qu'ils occupaient les hautes fonctions de l'État. Malheur à quiconque, voyant les hommes changés, mais non l'esprit du gouvernement, se constituait en état d'opposition à leur égard, il était impitoyablement traité en ennemi. Durant six mois, ils donnèrent au monde le spectacle navrant de la dictature de la calomnie exercée comme elle ne l'avait jamais été, comme elle ne le sera jamais ; et, pris de vertige, leurs orateurs ne cessèrent de vomir des torrents de blasphèmes contre la capitale, en récompense, sans doute, du dévouement absolu de Paris à la cause de la Révolution et de la liberté. Cependant, de complaisants écrivains leur ont dressé des autels, comme cela devait être, puisqu'en définitive ils sont restés vainqueurs et ont surnagé sur les ruines de la Révolution. Nous les avons vus à l'œuvre jusqu'au 31 mai ; nous les reverrons à l'œuvre après le 9 Thermidor.

Qu'on cesse donc de les représenter comme des héros de modération et de mansuétude, opposés aux lois de sang et aux mesures terribles. Ce vieux mensonge historique ne supporte plus l'examen. Sur la nécessité indispensable de défendre la Révolution par des lois d'une inflexible sévérité, ils se trouvèrent toujours d'accord avec leurs adversaires, et, nous l'avons démontré de reste, les premiers décrets de proscription et de vengeance vinrent d'eux, d'eux seuls. Mais, où ils déployèrent des fureurs dont rien n'approche, ce fut contre les

hommes qui, se méfiant de leur ambition et n'ayant dans leur patriotisme qu'une confiance médiocre, ne subirent pas l'ascendant de leurs talents et de leur éloquence. Oh! contre ceux-là, que de colères, que de haines, que de violences! Nulle trêve, nulle pitié! La guerre, la guerre à mort. Ils la veulent, ils l'auront. On a vu l'effroyable déchaînement de ces fureurs dans la lutte gigantesque qu'ils contraignirent Robespierre de soutenir contre eux. Pleins d'admiration tout d'abord pour le grand patriote, alors qu'il combattait seul ou presque seul pour les doctrines de la démocratie pure, ils n'ont pour lui ni assez d'encens, ni assez de louanges; c'est à qui du *Patriote françois*, de *la Chronique de Paris*, du *Courrier des quatre-vingt-trois départemens* et des *Annales patriotiques*, lui tressera le plus de couronnes. L'héroïne du parti, madame Roland, n'a pas assez d'expressions pour lui peindre son estime et son attachement, cet attachement qu'elle ne vouait, disait-elle alors, qu'à ceux qui plaçaient au-dessus de tout la gloire d'être juste et le bonheur d'être sensible (1). Par quel hasard étrange, par quelle brusque transformation, le citoyen illustre qui, au mois de septembre 1791, « confond la bienveillance universelle avec l'ardent amour de la liberté, » devient-il « l'homme au sourire amer, » que, dans ses Mémoires envenimés, nous a dépeint la citoyenne ministre? Et par quelles singulières vicissitudes les journaux girondins couvrent-ils d'injures et de boue le législateur immortel qu'ils portaient aux nues quelques mois auparavant? Est-ce que Robespierre a changé de principes? Est-ce que, cédant aux sollicitations dont il a été si souvent l'objet, il s'est laissé aller à quelque honteuse capitulation de conscience? Est-ce qu'éclairé tout à coup par un rayon divin, il en est venu à reconnaître que les libertés publiques, au lieu d'être un droit primordial, antérieur et supérieur à tout, ne devaient exister qu'en vertu d'une sorte de concession du pouvoir? Au contraire, il s'est plus que jamais affirmé dans l'idée démocratique. Quel est donc son crime? — C'est d'avoir soutenu, contre l'opinion girondine, que la guerre offensive dirigée par la cour et par des généraux aristocrates ne pouvait être que funeste à la Révolution. — Et puis encore? C'est d'avoir un jour, en plein club des Jacobins, osé invoquer le nom de la Providence. — Et encore? — De n'avoir pas cru le ministère girondin à la hauteur des principes de la Révolution. — Et enfin? — D'avoir précipité la chute de la monarchie et provoqué la convocation d'une Convention nationale au moment où les Girondins se flattaient de ressaisir le pouvoir et de gouverner sans conteste à l'ombre de la royauté. Pour cela, il n'est pas de coups dont

(1) Lettre de madame Roland à Robespierre, en date du 27 septembre 1791.

ils n'essaieront de le frapper, pas d'injures qu'ils ne lui jetteront à la face. Membre du comité autrichien, complice de l'étranger, salarié de la liste civile, tels sont les traits perfidement dirigés contre lui. Puis, vienne la dictature girondine, et voici la diffamation érigée en système de gouvernement. Le ministère de l'intérieur tient boutique de calomnies, et les fonds de l'État sont employés à salarier les calomniateurs, à répandre à foison, dans toutes les parties de l'empire, les journaux de la coterie. Que dis-je, toutes les administrations de départements, les curés, sont mis en réquisition pour servir de véhicule au poison. Et l'on s'étonne que, dans ce cœur qui ne battait que pour la patrie, certaines fureurs aient fini par s'allumer; qu'à son tour le puissant lutteur, pris de colère, ait tourné contre ses adversaires implacables les armes dont on le frappait si lâchement; qu'il les ait flétris du nom d'intrigants, qui leur restera; que, trompé par des propositions étranges et tout au moins intempestives de Carra, il ait cru sérieusement Brissot attaché au parti de Brunswick? Ah! que je sais de ces modérés d'apparât qui, ne lui pardonnant ni sa foi d'airain, ni son incorruptibilité, ni sa fière attitude en face de la Gironde, ont dans le cœur plus de fiel, de méchanceté et d'envie que n'en eurent peut-être les hommes de cette faction qu'ils ont prise sous leur garde.

Du volume qu'on vient de lire, il résultera pour tout esprit vraiment impartial que, dans cette longue et regrettable lutte des Girondins contre Robespierre, tous les torts vinrent des premiers; que l'agression partit de leurs rangs; que ce furent eux qui, dès l'ouverture des séances de la Convention, convertirent l'Assemblée en une arène de gladiateurs; que ce ne fut point leur faute si, poursuivi sans relâche, par les enfants perdus de la coterie, de cette ridicule accusation d'aspirer à la dictature que reprendront plus tard les Thermidoriens, il ne fut point, dès lors, livré au bourreau ou frappé du poignard de quelque fanatique; qu'enfin, ils subordonnèrent constamment les intérêts de la démocratie, ceux du pays entier, à leurs intérêts propres, à leur ambition, à leurs rancunes et à leurs haines. C'est bien pourquoi les historiens vraiment dignes de ce nom les ont irrémissiblement condamnés. Et je ne parle pas seulement des écrivains qui, dociles aux seules inspirations de la justice, n'ont eu qu'un but en traçant l'histoire de la Révolution, celui de montrer la vérité toute nue, je parle aussi des écrivains qui, séduits par le côté artistique et brillant de la Gironde, l'ont enveloppée d'une sorte d'auréole. C'est M. de Lamartine, qui déclare qu'entre les mains de ces hommes de parole, la France, reconquise par la contre-révolution et dévorée par l'anarchie, eût bientôt cessé d'exister, et comme république, et comme na-

tion (1); c'est M. Thiers, qui avoue que par eux la révolution, la liberté et la France ont été compromises (2), c'est enfin M. Michelet, qui, après les avoir traités avec une indulgence inouie, finit par s'écrier, vaincu par une inflexible logique : « Nous aurions voté contre eux... La politique girondine, aux premiers mois de 93, était impuissante, aveugle, elle eût perdu la France (3). » C'était bien la peine d'avoir tant calomnié Robespierre à leur profit.

Les Girondins resteront donc condamnés devant l'histoire, parce que le jugement qui les frappe est juste, et, hélas ! trop bien motivé. Mais la postérité n'oubliera pas non plus, en le ratifiant, que le talent, le courage et le patriotisme furent aussi l'apanage de la plupart de ces hommes, et elle réconciliera dans la tombe tous les glorieux combattants de la Révolution. Nous même qui, en déchirant les voiles dont trop de mains complaisantes avaient couvert les fautes des Girondins, avons été forcé de nous montrer sévère à leur égard, nous nous sommes senti pris d'une pitié profonde pour ces grands égarés. Si, d'ailleurs, Robespierre abandonna ceux qu'il crut réellement coupables, il se fit l'avocat intrépide des Girondins demeurés dans le sein de la Convention et qu'on voulut frapper également. Il arriva, en effet, que soixante-treize Conventionnels, de ceux qu'au début Brissot et ses amis avaient adroitement circonvenus, signèrent une protestation courageuse en faveur des vaincus du 31 mai et du 2 juin. Or, cette protestation sera considérée par beaucoup de membres de l'Assemblée comme un crime digne de l'échafaud; des forcenés s'acharneront à réclamer les têtes des signataires. Eh bien ! que fera Robespierre, dont ces députés étaient, pour la plupart, les ennemis personnels, et dont plus d'un, après Thermidor, jettera l'insulte et l'anathème à sa mémoire ? il les sauvera.

(1) *Histoire des Girondins*, 1re édit., t. VI, p. 155
(2) *Histoire de la Révolution française*, par M. Thiers, édit. de 1839, t. IV, p. 187.
(3) *Histoire de la Révolution française*, par Michelet, t. V, p. 534 et 642.

FIN DU TOME DEUXIÈME

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME DEUXIÈME

Un mot au lecteur.. 1

LIVRE SIXIÈME

Premiers actes de l'Assemblée législative........ 2
Voyage triomphal de Robespierre à Arras........ 5
Lettre à Duplay........ 9
La Gironde........ 11
Premiers pas vers la Terreur...... 12
Les émigrés et les prêtres réfractaires........ 15
Robespierre et la Chronique de Paris........ 18
Voyage à Béthune........ 21
Retour à Paris; souper avec Pétion. 23
Enthousiasme causé par sa présence aux Jacobins........ 25
La question de la guerre........ 26
Liberté électorale........ 28
Sur la permanence des sections.... 29
Le directoire du département de Paris jugé par Robespierre...... 30
Adresse à l'Assemblée législative.. 31
Contre-pétition de Camille Desmoulins........ 32
État des partis........ 33
Les partisans de la guerre; enthousiasme belliqueux........ 34
Critique historique........ 37
Résistance de Robespierre à l'entraînement général........ 38
Séances des 11 et 12 décembre 1791 aux Jacobins........ 40
Le roi à l'Assemblée nationale.... 42
Réponse de Robespierre à Biauzat.. 43
Narbonne et les Girondins........ 44
Premier discours de Brissot sur la guerre........ 44
Fête aux Jacobins........ 45
Réponse modérée de Robespierre à Brissot........ 47
Opinion de Réal et de Carra...... 55
Robespierre recommande Anthoine et Buzot aux électeurs de Paris. 56
Second discours de Brissot. 57
Réclamation et nouvelle réponse de Robespierre........ 58
Une lettre de madame de Chalabre. 66
La Source et Robespierre........ 66
Carra et la maison de Brunswick.. 67
Les Feuillants........ 68
Robespierre défenseur de Pétion... 69
Observation sur la nécessité de la réunion des hommes de bonne foi contre les intrigants........ 69
L'auteur de *Faublas*........ 71
Nouveau discours de Robespierre.. 72
Son prodigieux succès........ 78
Modération de Robespierre à l'égard de Brissot........ 80
Coup d'œil sur l'Assemblée législative; menaces de Guadet...... 81
Incident aux Jacobins........ 82
Encore Louvet........ 83
Vive émotion de Brissot........ 84
Le traducteur de Juvénal........ 84
Accolade fraternelle; réserves de Robespierre........ 85
Sa lettre au *Courrier des 83 départemens*........ 86

Les Girondins réclament la guerre à outrance.................... 87
Dernier discours sur la guerre... 88
Querelle entre Brissot et Camille Desmoulins.................... 95
Violence des Girondins contre Camille.................... 96
Pierre-Jean Brissot démasqué.... 97
Critique historique.............. 102
Robespierre et ses admirateurs, le vicaire Simon, l'Anglaise Shepen, Deschamps.............. 104
Les gardes françaises............ 107
Les contributions publiques....... 108
Le patriote Cérutti.............. 109
Peuple et bourgeoisie............ 110
Moyens de sauver la patrie développés par Max. Robespierre au club des Jacobins................. 112
Le droit de grâce................ 123
Installation du tribunal criminel.. 125

LIVRE SEPTIÈME

Situation des partis.............. 132
Lettre à la société des Amis de la Constitution de Strasbourg..... 133
Défense des sociétés patriotiques.. 135
Réclamation contre le comité de correspondance................ 136
Irritation de Louvet............. 138
Le manifeste impérial............ 139
Quête aux Tuileries.............. 141
Les Marseillais sont en marche.... 142
Les massacres d'Avignon......... 143
Décret d'accusation contre de Lessart.......................... 144
Dumouriez est nommé ministre... 145
Aversion de Robespierre pour le débraillé révolutionnaire....... 146
Sans-culotterie et bonnets rouges.. 147
Dumouriez aux Jacobins......... 149
Les Girondins au pouvoir......... 153
Impression de cet avénement sur Robespierre.................. 155
La question religieuse aux Jacobins........................ 157
Adresse rédigée par Robespierre... 158
Attaque de Guadet.............. 160
Admirable réponse de Robespierre. 162
Appréciations diverses.......... 165
Madame Roland et l'athéisme..... 167
Robespierre indisposé; lettre d'Augustin...................... 168
Robespierre retire son adresse..... 169
Débats relatifs aux soldats de Châteauvieux.................... 169
André Chénier et le poëte Roucher.......................... 170
Les bustes des vivants........... 173
Attaque contre La Fayette....... 175
Les tyrans seuls sont coupables.... 177
Le prince de Hesse et Robespierre. 177
Arrivée des soldats de Châteauvieux....................... 179
Sortie contre La Fayette......... 180
Les canons perfectionnés......... 181
La fête de la liberté............. 182
Mauvais vouloir du directoire de Paris....................... 184
Complaisance de Réal pour les Girondins..................... 185
Robespierre se démet de ses fonctions d'accusateur public....... 187
Éloge de Pétion................. 189
Théroigne de Méricourt et Robespierre....................... 191
La guerre déclarée à l'Autriche... 192
Comment elle doit être conduite... 194
Robespierre demande la destitution de La Fayette............... 196
Jalousie des Girondins.......... 197
Calomnies de Condorcet......... 198
Nouvelle sortie contre La Fayette. 199
Violente Philippique de Brissot... 200
Guadet propose à Robespierre de se condamner à l'ostracisme...... 203
Réponse de Robespierre.......... 205
Nouvelle calomnie de la Chronique de Paris.................. 207
Duport du Tertre nommé accusateur public................... 208
Réfutation des discours de Brissot et de Guadet................ 209
Tentative de Pétion pour apaiser les esprits................... 217

Colère des Girondins............ 219
Flétrissure imprimée à Brissot et à Guadet.................... 221
Triomphe de Robespierre......... 221
Les Révolutions de Paris et la confession de François Robert...... 224
Madame de Lacroix.............. 229
La tribune des patriotes.......... 231
Une page de l'Ami du peuple..... 232
Échec à la frontière.............. 236
Observations de Robespierre sur les moyens de faire utilement la guerre....................... 238
De la nécessité et de la nature de la discipline militaire.......... 241
Manœuvres de Brissot........... 245
Le comité de correspondance des Jacobins et les sociétés affiliées.. 246
Encore la Chronique de Paris; question à résoudre............ 247
Le Défenseur de la Constitution... 249
Prospectus et exposition de principes 250
Motion de Méchin combattue par Robespierre.................. 254
Fureur des Girondins; odieuses calomnies...................... 257
Réponse à Condorcet............ 259
Le juge de paix Larivière et la liberté individuelle............. 260
Condamnation de Lecointre à trois jours de prison.............. 261
Servan au ministère de la guerre.. 262
Dénonciation de Brissot contre le comité autrichien.............. 262
Irritation croissante..... 263
Odieuses insinuations de Brissot.. 264
Robespierre fait suspendre les affiliations aux Jacobins.......... 265
Terrible réponse à Brissot et autres. 266
Le maréchal Rochambeau aux Jacobins............. 270
La société de Manchester........ 272
Des causes morales de la situation. 273
Honneurs funèbres rendus à Simonneau................. . 275
Opinion de Robespierre sur les fêtes publiques.................... 277
Le camp de vingt mille hommes.. 278
Du respect dû aux lois.......... 281
Les Girondins expulsés du pouvoir. 283

LIVRE HUITIÈME

Effet produit par le renvoi des ministres...................... 285
Séance du 13 juin aux Jacobins... 286
Les Feuillants au pouvoir......... 289
Entente de La Fayette avec la cour. 290
Les gardes nationaux du Gros-Caillou et La Fayette.......... 291
Réponse de Robespierre.......... 291
Lettre de La Fayette à l'Assemblée nationale................. 292
Sensation produite aux Jacobins... 293
Virulente improvisation de Robespierre..................... 294
Robespierre, citoyen français, à La Fayette, général d'armée....... 295
Manifestation du 20 juin; Robespierre y est complétement étranger......................... 297
Nouvelle Philippique contre La Fayette..................... 301
Le général à la barre de l'Assemblée...................... 305
Effet de la présence de La Fayette à Paris...................... 307
De la manière dont on fait la guerre......... 308
Parallèle entre La Fayette et Léopold...................... 310
Attitude des Girondins........... 312
Violente sortie de leur part contre La Fayette.................. 313
Paroles de paix; Brissot et Robespierre aux Jacobins............ 314
Fureurs des journaux de la Gironde contre La Fayette............ 315
Le baiser Lamourette............ 317
Manœuvres de la réaction......... 318
Discours de Vergniaud et de Brissot.......................... 319
Observations de Robespierre au club des Jacobins............. 321
La patrie en danger............. 322
Adresse aux fédérés............ 324
Marta chassé des Jacobins... 326

Craintes des patriotes........... 327
La fédération de 1792; conseils de Robespierre aux fédérés....... 328
Pétition des fédérés à l'Assemblée nationale.................... 331
Hésitation de l'Assemblée........ 332
Lettre de Robespierre à Couthon.. 333
Ses observations sur l'ajournement prononcé par l'Assemblée...... 335
Il propose de sauver la liberté par la constitution................ 336
Les volontaires de 1792.......... 337
Étrange tactique des Girondins... 339
Manifeste du duc de Brunswick... 344
Proposition bizarre de Carra...... 345
Séance du 29 juillet aux Jacobins. 347
Singulière conduite d'Isnard et de Brissot....................... 355
Les Marseillais à Paris........... 357
Rixe aux Champs-Elysées...... .. 358
Hommage à la ville de Marseille.. 359
Les Girondins et le représentant Guiter....................... 360
Barbaroux chez Robespierre...... 361
Démenti de Panis à Barbaroux.... 363
Le précis très-exact de Carra..... 364
Prolégomènes du 10 août......... 366
Pétion chez Robespierre.......... 367
Prolégomènes du 10 août........ 369
Part que prit Robespierre à la chute de la royauté............ 370
La Commune du 10 août......... 375
Le nouveau directoire du département de Paris................. 378
Pétition en faveur des victimes du 10 août...................... 381
Le tribunal du 17 août........... 383
Robespierre en refuse la présidence. 385
Démarche auprès de Pétion....... 387
La Fayette et l'armée........... 388
Graves mesures prises par l'Assemblée législative.............. 390
Les assemblées primaires......... 391
Mesures suprêmes......... 393
La commune à la barre de l'Assemblée...................... 395
Une supercherie historique....... 396
Madame Roland entre la Gironde et Robespierre................ 403
Séance du 1er septembre à la commune....................... 406
Les massacres de Septembre....... 409
Les partisans de Brunswick....... 415
Noires calomnies contre Maximilien....................... 417
Il est chargé de protéger le Temple. 419
Impression causée par les massacres...................... 421
Opérations de l'Assemblée électorale...................... 425
Élection des députés à la Convention nationale... 427

LIVRE NEUVIÈME

Ouverture de la Convention nationale.......................... 431
Motions de Couthon et de Danton... 433
Abolition de la royauté.......... 434
Thouret et la République......... 435
Une lettre du représentant Guiter. 437
Les Girondins et la députation de Paris.......................... 438
Physionomie de l'Assemblée; le nouveau côté droit........... 440
Attitude de Robespierre.......... 442
L'alarme sonnée aux Jacobins.... 444
Séance du 25 septembre à la Convention...................... 446
Danton à la tribune............. 446
Robespierre accusé par Rebecqui; sa justification................ 447
Barbaroux et la Gironde; il reprend l'accusation............ 451
Violent démenti de Panis......... 453
Marat et Vergniaud............. 454
Une assertion de Vergniaud; vive dénégation de Robespierre...... 455
Première lettre de Robespierre à ses commettants............. 457
Augustin Bon Robespierre....... 460
Récriminations au club des Jacobins........................ 462
Brissot est exclu de la société..... 463
Buzot et la garde départementale. 464
Opinion de Robespierre sur la

garde départementale.......... 465
Encore Dumouriez aux Jacobins... 468
Le salon de Talma............... 469
Les politesses du général Dillon... 470
Intolérance des Girondins........ 471
Danton et madame Roland....... 473
Le ministre Garat............... 474
Pétion réélu maire.............. 474
Robespierre et Marat attaqués.... 476
Brissot à tous les républicains de France...................... 477
Discours sur l'influence de la calomnie... 480
Décret Buzot contre les écrits séditieux....................... 484
Le rapport du ministre Roland... 485
Odieuse insinuation contre Robespierre........................ 486
Séance agitée du 29 octobre....... 487
La Robespierride de Louvet....... 491
Contre-coup de la séance de la Convention aux Jacobins.......... 495
Les gardes du corps de Robespierre. 497
Le journaliste Gorsas............ 498
Efforts désespérés de la Gironde... 499
Robespierre à la guillotine....... 501
La bonne foi du vertueux Roland.. 501
Saint-Just aux Jacobins.......... 502
Admirable réponse de Robespierre à Louvet..................... 503
La Convention passe à l'ordre du jour; triomphe éclatant de Robespierre....................... 516
A Maximilien Robespierre et à ses royalistes...................... 519
Louise Robert à J.-B. Louvet..... 519
Les gentillesses de Condorcet..... 521
Pétion se jette dans la mêlée...... 523
La première à Jérôme Pétion..... 527
Colère de Pétion................ 529
Une nouvelle provinciale......... 530
Incroyables manœuvres des Girondins; Hébert et Prudhomme sollicités....................... 533
Levasseur et Durand Maillane circonvenus....................... 534
Une lettre de Durand Maillane.. 535
Anthoine calomniant Robespierre; réponse d'une des filles de Duplay.......................... 536
Des papiers publics.............. 538
Une lettre de Roland à la commune d'Arras...................... 540
Les curés et le ministre Roland... 542
Une curieuse explication de Gorsas......................... 543
Des fonds affectés au culte....... 544
La question des subsistances...... 549
Considérations sur le procès du roi. 552
Le buste de Mirabeau brisé....... 555

LIVRE DIXIÈME

Louis XVI peut-il être jugé...... 560
Opinion rigoureuse de Robespierre. 561
Attitude des Girondins dans le procès du roi.................... 565
Qu'une nation ne peut se donner un roi........................ 568
Défense de Roland; de la police des assemblées délibérantes....... 569
Sur la nécessité de l'ordre........ 570
Étrange proposition de Guadet.... 571
Furieuse sortie contre les Girondins......... 572
Les volontaires nationaux; appel en faveur des défenseurs de la patrie......................... 573
Séance du 14 décembre aux Jacobins......................... 574
Opinion de Robespierre sur la proposition de bannir tous les Capet......................... 575
Résistance des sections parisiennes. 576
Comparution de Louis XVI à la barre........................ 579
Robespierre recommande le calme. 580
Plaidoyer de Desèze............ 581
L'appel au peuple............... 582
Second discours de Robespierre sur le jugement du roi............ 583
Réponse envenimée de Vergniaud. 588
Proposition d'envoyer à toutes les sociétés jacobines les discours de Robespierre................ 590
Effets des menées girondines...... 591
Gensonné et les oies du Capitole... 592

Portraits différenciés de Robespierre et de Marat............. 593
Adresse du département du Finistère.......................... 593
Discussion sur la permanence des sections.................... 594
Lettre à Vergniaud, Guadet et Gensonné....................... 595
Dubois de Fosseux, maire d'Arras. 598
Triple appel nominal............ 599
Vote motivé de Robespierre....... 600
Condamnation de Louis XVI..... 601
Réfutation des défenseurs du roi.. 602
Le vote de Philippe Égalité....... 603
Rejet du survis................. 605
Assassinat de Lepeletier Saint-Fargeau..................... 606
Honneurs rendus à sa mémoire.... 607
Robespierre combat une motion tendante à faire punir de mort quiconque recèlerait l'assassin de Lepeletier 609
Oraison funèbre de Michel Lepeletier......................... 610
Démission de Roland; fureur des Girondins.................... 612
Des périls de la situation.... 613
Déclaration de guerre à l'Angleterre; des moyens de combattre utilement..................... 615
Quelques mots sur l'instruction publique et la constitution........ 617
A propos d'une pétition sur les subsistances.................... 619
Les députés de Paris à leurs commettants.................... 620
Troubles du mois de février...... 621
Adresse des Jacobins aux sociétés affiliées...................... 623
La question des émigrés......... 625
Le condamné Lanoue............ 627
Robespierre appuie les propositions de Lacroix................... 629
La section Bonne-Nouvelle....... 631
Événements du 10 mars.......... 633
La contrainte par corps abolie..... 634
Demande d'un gouvernement plus actif........................ 635
Le tribunal révolutionnaire....... 637
Opinion de Robespierre sur les troubles publics.............. 641
Vaine tentative de réconciliation.. 642
La société populaire d'Amiens.... 643
Adresse marseillaise; défaite de Dumouriez à Neerwinden....... 644
Mesures révolutionnaires......... 645
La commission de salut public.... 646
Motion d'expulser les Bourbon.... 648
Vive sortie contre Dumouriez..... 650
Déchirement suprême entre les Girondins et les Montagnards.... 652
Danton attaqué par les Girondins.. 653
Robespierre soutient Danton...... 654
Trahison de Dumouriez.......... 655
Violente sortie contre Brissot..... 658
Création du comité de Salut public. 659
Démission de Rebecqui........ .. 660
Séance du 10 avril à la Convention. 661
Réquisitoire de Robespierre contre la Gironde................... 665
Réponse de Vergniaud........... 668
Les Girondins et la contrainte par corps......................... 670
Encore Pétion et Guadet......... 671
Décret d'arrestation contre Marat.. 672
Robespierre prêche le calme aux Jacobins..................... 673
L'Ami du peuple mis en accusation. 675
Conseils de modération.......... 677
Débats sur la constitution 679
Discours sur la propriété....... . 682
Déclaration des droits de l'homme. 685
Triomphe de Marat.............. 688
Mort de Lazouski............... 689
La réquisition et les Girondins.... 691
Mesures révolutionnaires........ 693
Discours sur la Constitution...... 695
Crise imminente................. 699
Journées des 31 mai et 2 juin..... 713
Conclusion de ce livre........... 720

FIN DE LA TABLE DU TOME DEUXIÈME

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. JOUAUST, RUE SAINT-HONORÉ, 338.

ERRATUM

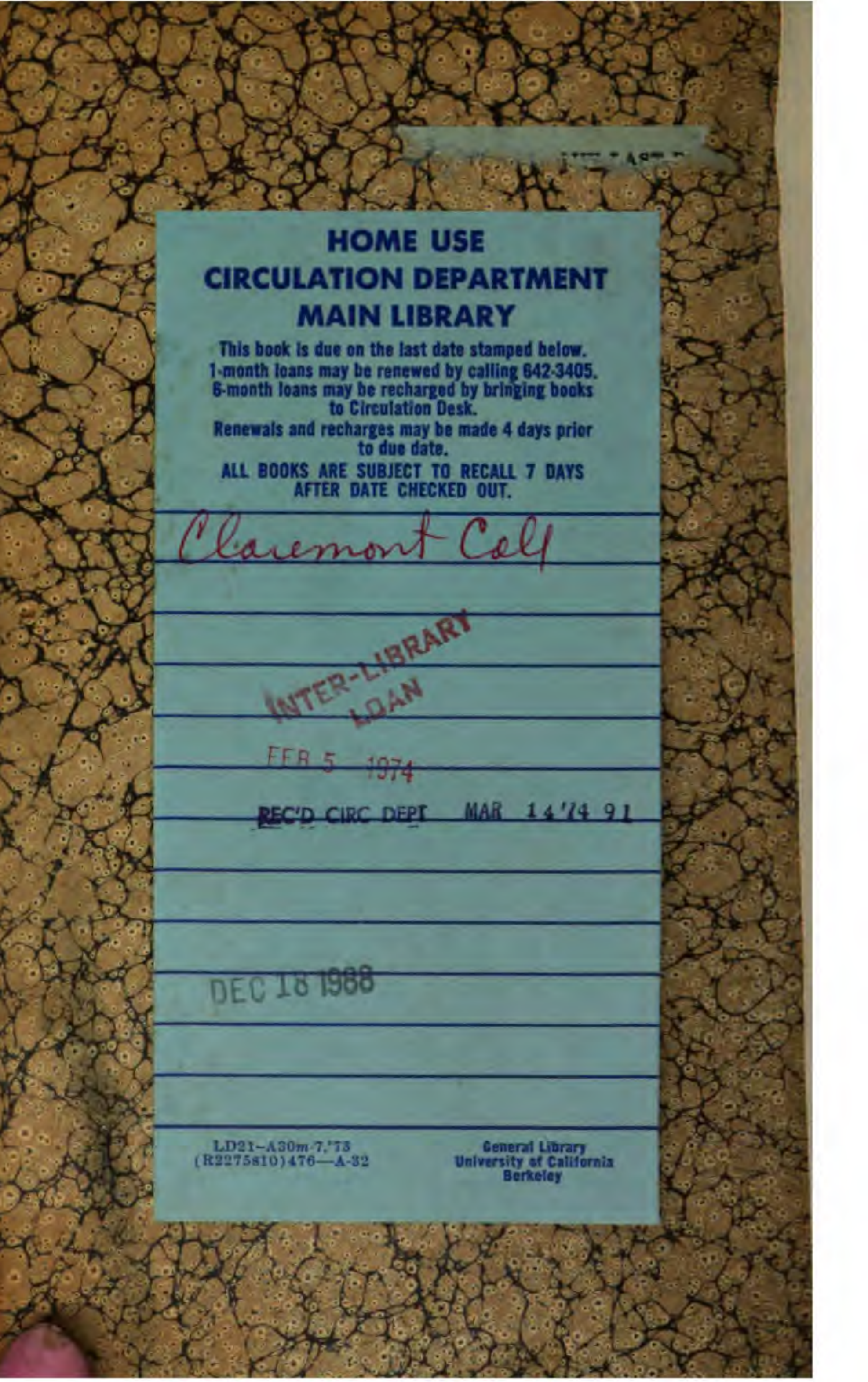
—

TOME PREMIER

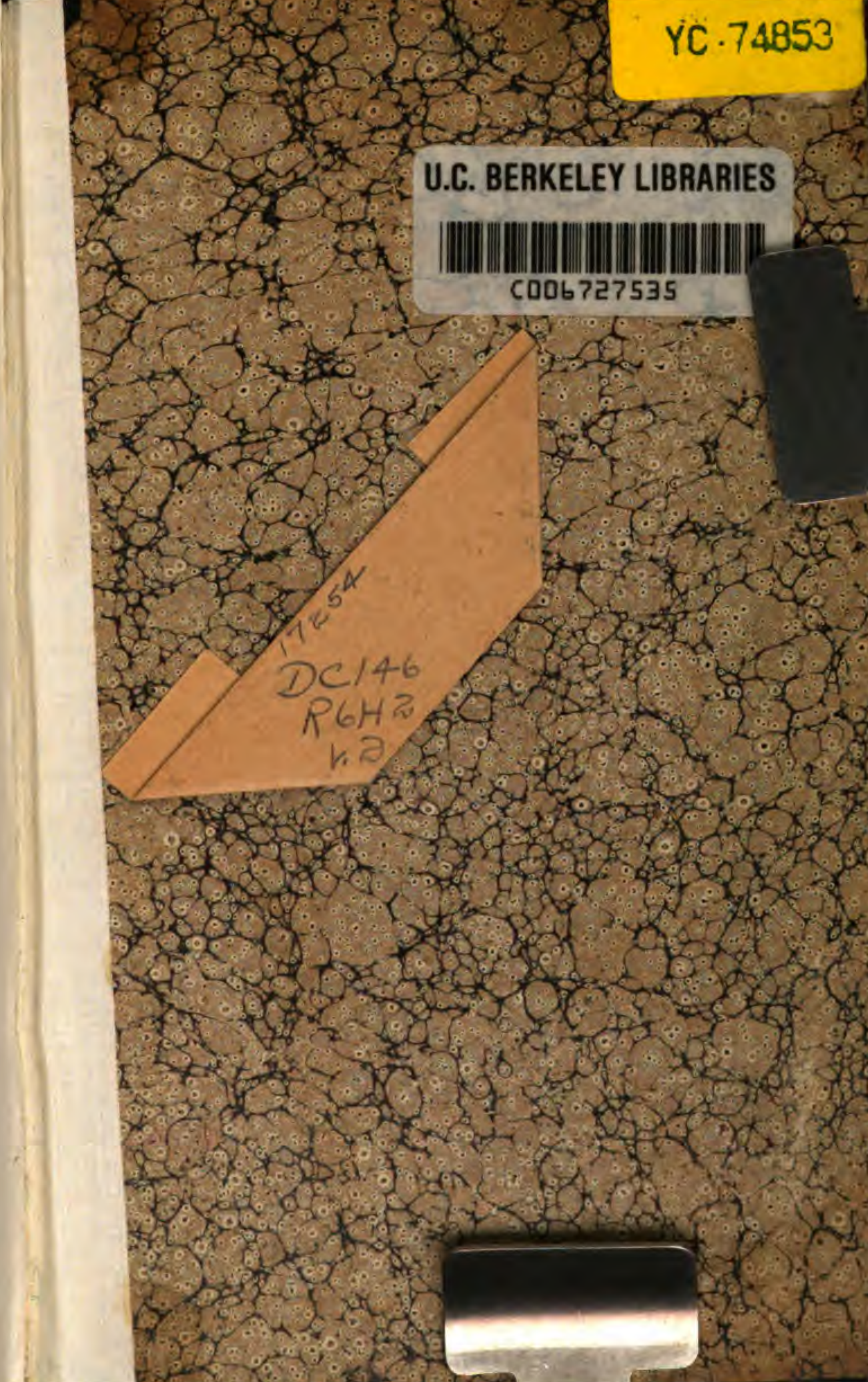
Page 439, lignes 38 et 40, dans la note, *au lieu de* Duport, *lisez* Dupont.

TOME DEUXIÈME

Page	223,	ligne 36,	*au lieu de*	Dufourny de Villers,	*lisez*	de Villiers.
—	257,	— 3,	—	les petites choses,	—	les plus petites,
—	312,	— 27,	—	avait été l'un des premiers prendre parti,	—	à prendre.
—	397,	— 6,	—	du 26 août au 1er septembre,	—	du 27.
—	452,	— 11,	—	on lui fit plus de fête,	—	on lui fit plus fête.
—	481,	— 4.	—	dédidé,	—	décidé.



HOME USE
CIRCULATION DEPARTMENT
MAIN LIBRARY
This book is due on the last date stamped below.
1-month loans may be renewed by calling 642-3405.
6-month loans may be recharged by bringing books to Circulation Desk.
Renewals and recharges may be made 4 days prior to due date.
ALL BOOKS ARE SUBJECT TO RECALL 7 DAYS AFTER DATE CHECKED OUT.
Claremont Coll
INTER-LIBRARY LOAN
FEB 5 1974
REC'D CIRC DEPT MAR 14'74 9 1
DEC 18 1988
LD21-A30m-7,'73 (R2275s10)476—A-32
General Library University of California Berkeley


YC 74853
U.C. BERKELEY LIBRARIES
C006727535
17254
DC146
R6H2
v.2

